

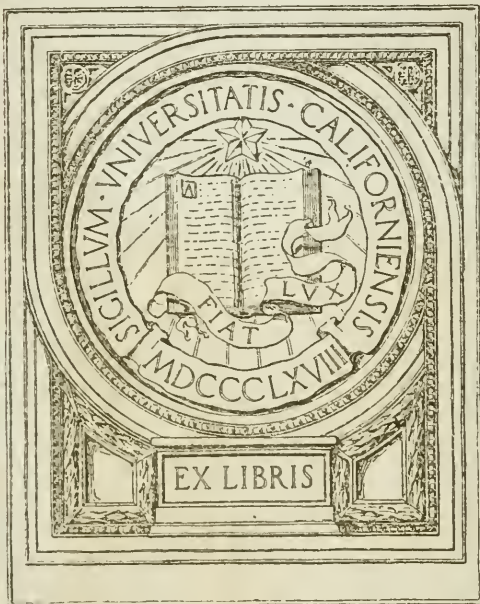
GIFT OF
SEELEY W. MUDD

and

GEORGE I. COCHRAN MEYER ELSASSER
DR. JOHN R. HAYNES WILLIAM L. HONNOLD
JAMES R. MARTIN MRS. JOSEPH F. SARTORI

to the

UNIVERSITY OF CALIFORNIA
SOUTHERN BRANCH

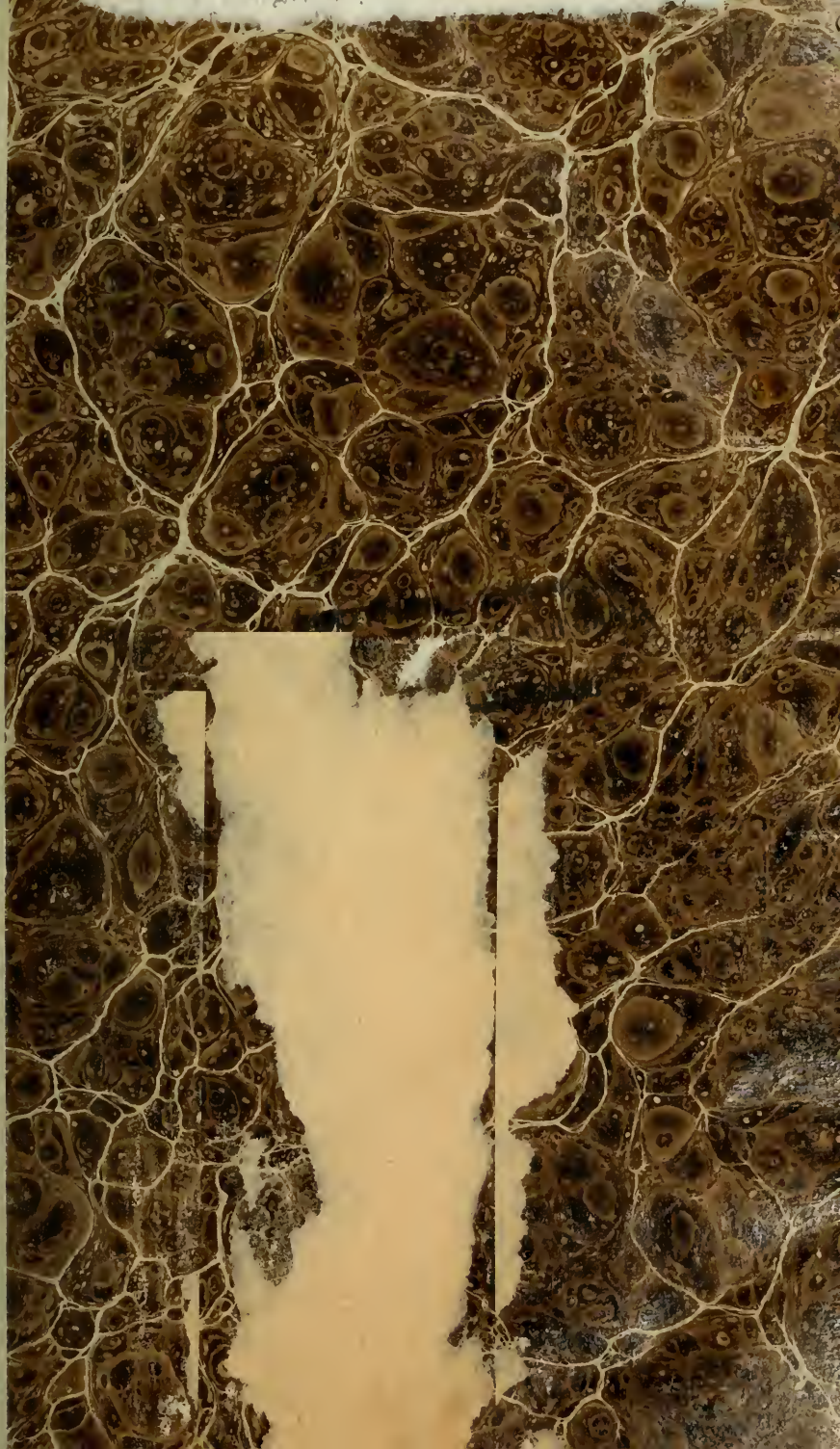


JOHN FISKE

This book is DUE on the last date stamped below

APR 27 1914

1





22



DICTIONNAIRE

HISTORIQUE ET CRITIQUE

DE PIERRE BAYLE.

TOME SIXIÈME.

DR—F.

DE L'IMPRIMERIE DE FAIN, PLACE DE L'ODÉON.

DICTIONNAIRE

HISTORIQUE ET CRITIQUE

DE PIERRE BAYLE.

NOUVELLE ÉDITION,

AUGMENTÉE DE NOTES EXTRAITES DE CHAUPEPIÉ, JOLY, LA MONNOIE,
L.-J. LECLERC, LEDUCHAT, PROSPER MARCHAND, ETC., ETC.

TOME SIXIÈME.



PARIS,

DESOER, LIBRAIRE, RUE CHRISTINE.

1820.

78740

АВТОМЛАД 70 АММ
НОМАНИ ИСТИҚОС

DICTIONNAIRE

HISTORIQUE ET CRITIQUE

DE PIERRE BAYLE.

CT
95
3372
1820
U.E

DR.

DRABICIUS (NICOLAS), fameux enthousiaste du XVII^e. siècle, naquit environ l'an 1587 (a) à Strasnitz dans la Moravie où son père était bourgmestre. Il fut reçu ministre l'an 1616, et il exerça cette charge à Drahotutz; et lorsqu'il fut obligé de chercher une retraite dans les pays étrangers, à cause des édits sévères de l'empereur contre la religion protestante, il se retira à Lednitz, ville de Hongrie, l'an 1629 (b). Il n'avait aucune espérance d'être rétabli dans son église; c'est pourquoi il se fit marchand de drap, à quoi sa femme, fille d'un pareil marchand, lui était d'un grand usage. Il tâcha de persuader aux autres ministres d'embrasser une profession mondaine, nonobstant les réglemens qu'on avait faits pour prévenir ce désordre (A), et il oublia tellement les

bienséances de son premier caractère, qu'il devint un des bons buveurs du quartier, et qu'il se crut permises toutes les actions des laïques (c). Se voyant en danger d'être volé en revenant d'une foire, il se défendit et fut blessé, et peut-être qu'il n'en aurait pas été quitte pour une blessure si l'on ne l'eût secouru. Les autres ministres justement scandalisés de sa conduite en avertirent leurs supérieurs. Ceux-ci, dans un synode qui fut convoqué en Pologne, firent examiner cette affaire: il fut ordonné que Drabicius serait suspendu du ministère, et que, s'il ne vivait pas d'une façon édifiante, on exercerait sur lui la discipline de l'église (d). Cette rigueur synodale l'engagea à se comporter honnêtement. Mais ce fut bien autre chose lorsqu'il crut être devenu prophète. Il eut sa première vision la nuit du 23 de février 1638, et la

(a) Comenius, né au mois de mars 1592, dit, *Histor. Revelat.*, pag. 138, que Drabicius était plus âgé que lui de cinq ans. Moréri marque la naissance de Drabicius au 5 décembre 1588.

(b) Comenius, *ibid.*, pag. 141.

(c) *Politica illa cum plebe conversatione corrumpi, licentiosiusque poculis indulgendo profanioris vite exemplis abripi visus est. Ibid.*, pag. 139.

(d) *Idem, ibid.*, pag. 139, 140.

seconde, la nuit du 23 de janvier 1643. La première vision lui promit en général de grandes armées du septentrion et de l'orient qui opprimeraient la maison d'Autriche : la seconde marqua en particulier, que Ragotski commanderait l'armée qui viendrait de l'orient, et ordonna à Drabicius de faire savoir à ses frères que Dieu les allait rétablir dans leur pays, et venger les injures faites à son peuple; et qu'ils eussent à se préparer à la délivrance par jeûnes et par oraisons. Il reçut ordre d'écrire ce qui lui était révélé, et de commencer comme les anciens prophètes, *la parole du seigneur me fut adressée* (e). Dès le lendemain il communiqua sa vision aux ministres qui étaient réfugiés dans le même lieu que lui. Ils la communiquèrent aux autres; mais on n'en fit point de cas. Ces deux premières visions furent suivies de plusieurs autres, la même année 1643; et il y en eut une qui ordonna que l'on fit confidence de tout à Comenius (f), qui était alors à Elbing en Prusse. Il y en eut une au mois de janvier 1644, qui assura Drabicius que les troupes impériales ne feraient point périr les réfugiés (g). Elles firent un grand ravage sur les terres de Ragotski, pillèrent la ville de Lednitz, et en assiégèrent le château. Drabicius s'y enferma, et soit qu'il se défiât un peu de

sa vision, soit qu'il crût que bon droit a besoin d'aide, il ne s'amusait point à des prières; il se tenait proche des canons que l'on tirait sur les assiégés, et il mettait la main à l'œuvre (B). Mal lui en prit; la flamme lui sauta au visage, et lui pensa ôter un œil. Les Impériaux levèrent le siège. Mais quelque temps après ils assiégèrent la place tout de nouveau, et la prirent. Les réfugiés furent compris dans la capitulation tant pour leur vie, que pour leurs biens : on ne laissa pas de les piller (h). Voilà donc Drabicius au pouvoir des Impériaux : cela ne l'empêcha point d'aller signifier à Ragotski, au mois d'août 1645, que Dieu lui faisait commandement de ruiner la maison d'Autriche et le pape (C), et que, s'il refusait d'attaquer cette engeance de vipères, il attirerait sur sa maison une ruine générale, qui n'épargnerait pas même *celui qui pisse contre la paroi*. Ce prince savait déjà que Drabicius faisait le prophète; car Drabicius, selon les ordres qu'il en recevait coup sur coup dans ses extases, lui avait envoyé une copie de ses révélations, laquelle Ragotski jeta au feu (i). A l'égard de l'ordre que le prophète alla porter en personne, on lui répondit qu'on avait conclu depuis peu un traité de paix (k). La mort de ce prince, arrivée le mois d'octobre 1647, plongea Drabicius dans un extrême chagrin : il crut que ses révélations ne seraient que de la fumée, et il se voyait exposé à la

(e) *De his visis et auditis in scriptum referendis mandatum accipit... et à verbis illis factum est ad me verbum Domini (sic non aliter) inchoare jubetur.* Comenius, Hist. Revelat., pag. 141.

(f) *Ibid.*, pag. 143.

(g) *Ibid.*, pag. 145.

(h) *Ibid.*, pag. 147.

(i) *Ibid.*, pag. 146.

(k) *Ibid.*, pag. 148.

raillerie. Mais il eut une consolation extatique qui le rassura, et qui lui défendit de jeter au feu ses pancartes, puis que Dieu lui amènerait Coménius, auquel elles seraient consignées (l). Coménius, ayant des affaires en Hongrie, l'an 1650 (D), y vit la personne et les prophéties de Drabicius, et fit telles réflexions qu'il jugea bon être, sur ce que depuis trois ans les visions de ce personnage lui avaient promis Coménius pour coadjuteur. C'est quelque chose de considérable que Sigismond Ragotski, se voyant poussé par Drabicius à faire la guerre à l'empereur, et par sa mère à vivre en paix, ne savait que faire, combattu de part et d'autre par de terribles menaces. Drabicius lui dénonçait les jugemens du Très-Haut en cas de paix, et sa mère le menaçait de lui donner sa malédiction en cas de guerre. Dans cette perplexité il se recommanda aux prières de Drabicius, et à celles de Coménius (m), et se tint en repos jusques au jour de sa mort, c'est-à-dire jusques au 4 de février 1652. Coménius, qui ne s'attendait point à cela (n), en fut étrangement surpris. L'ange qui lui disait tout ne lui avait point révélé ce grand article (E). George Ragotski, prince de Transylvanie, frère du défunt, ne savait rien de tout ce manège prophétique; mais Coménius lui en apprit le détail, en lui donnant un exemplaire des écrits de Drabicius. Celui-ci fut réhabilité au ministère le 20 de juin 1654 (o). Coménius fit ce coup-là en passant par la Hongrie pour s'en retourner en Pologne. Depuis son départ de la cour de Transylvanie il fallut se servir d'une autre personne pour notifier au prince les visions de Drabicius. Elles se présentaient plus dru que jamais, et donnaient ordre coup sur coup qu'on en fit part au coadjuteur, afin qu'il les fit connaître aux nations et langues, et à tous les peuples de la terre, et notamment aux Tartares et aux Turcs (p). Coménius se trouvait embarrassé entre la crainte de Dieu et celle des hommes: il craignait en n'imprimant point les révélations de Drabicius de désobéir à Dieu; et, en les imprimant, de s'exposer à la moquerie et à la censure des hommes. Voici le milieu qu'il prit (q). Il résolut de les imprimer, et de n'en point distribuer les exemplaires; et de là vint qu'on intitula le livre, *Lux in tenebris* (r). Mais la résolution de tenir cette lumière sous le boisseau ne dura pas; elle succomba sous deux insignes événemens que l'on prit pour la grande crise, et pour le dénouement du mystère. L'un de ces événemens fut l'irruption de Ragotski dans la Pologne (F); l'autre fut la mort de l'empereur Ferdinand III. Ni l'un ni l'autre ne servirent de rien aux prédictions: au contraire, ils servirent à les confondre. Ragotski se perdit par son irruption dans la Pologne, et l'on élut Léopold, roi de Hongrie, à la place de Ferdinand III, son

(l) *Ibid.*, pag. 148 et 149.(m) *Ibid.*, pag. 156.(n) *Ibid.*, pag. 157.(o) *Ibid.*, pag. 177.(p) *Ibid.*, pag. 179.(q) *Ibid.*, pag. 183.

(r) Voyez la remarque (A) de l'article KOITÉRUS, tome VIII.

père : élection qui a remis la maison d'Autriche dans tout son premier éclat en Allemagne, ou peu s'en faut ; et qui a ruiné de fond en comble les protestans de Hongrie. Les espérances qu'on fonda sur ces deux événemens ayant été bientôt dissipées, on se repentit d'avoir sitôt lâché l'édition. Drabicius y perdit le plus (G) ; car la cour de Vienne, ayant connu que c'était un homme qui sonnait le tocsin contre la maison d'Autriche, chercha les moyens de le punir, et l'on dit qu'elle en vint à bout. Coménius n'avait rien à craindre de ce côté-là : ils'était cantonné dans un asile impénétrable ; il était devenu bourgeois d'Amsterdam, et y jouissait de toute sorte de protection. Il n'eut à craindre que la plume de quelques théologiens, et les reproches du secrétaire de Ragotski (H) ; mais ce n'était pas une affaire pour un homme qui ne manquait ni d'esprit, ni d'érudition, ni de routine à faire des livres, et à citer sur toutes choses les phrases de l'Écriture, et autres maximes spirituelles, avec de grands airs de zèle pour la cause de Dieu, et pour la ruine de l'Antechrist. Il se maintint avec ces machines ; et s'il perdit son autorité, sa réputation, sa gloire, ce ne fut qu'auprès de quelques personnes de bons sens, qui ne sont presque jamais les arbitres du crédit. Ceux qui avaient été crédules une fois à son égard, continuèrent de l'être (S), et

(S) *Toties inceptis ejus decepti, eum pro magno prophetâ habere pergunt, nec quicquam inde detrimenti auctoritas ejus sensit. Sic mundus vult decipi. Append. Discursus Theolog. Arnoldi contra Comenium.*

c'est ce qui arrivera toujours. Ainsi les visionnaires et les fanatiques à venir n'ont rien à craindre ; ils n'ont qu'à débiter hardiment tout ce qui leur viendra dans l'esprit, pourvu qu'ils aient l'adresse de s'accommoder aux passions du temps. Ils n'auront pas les rieurs de leur côté ; mais ils auront des partisans qui valent bien les rieurs. Ayez recours à l'article de COMÉNIUS, et à celui de KOTTÉRUS. Les visions de Drabicius s'étendent jusques à l'année 1666. On se trompe, quand on attribue son bannissement à des discours séditieux (t) ; car il ne fut banni que comme tous les autres ministres de Bohème, etc. Nous verrons ailleurs (u) si M. Jurieu a dû dire que les savans de Paris savent à peine le nom de Drabicius.

(t) *Moréri fait cette faute.*

(u) *Dans la remarque (A) de l'article KOTTÉRUS, tome VIII.*

(A) *Les réglemens qu'on avait faits pour prévenir ce désordre.] Les supérieurs des ministres exilés eurent soin de faire ordonner que chacun s'arrêterait dans la ville qu'il aurait choisie pour le lieu de sa demeure ; et qu'encore que chaque troupeau ne fût conduit que par un pasteur, les autres ministres ne laisseraient pas de prêcher à tour de rôle. On fit cela pour éviter deux grands inconvéniens : l'un était que sans cela quelques-uns se fussent mis à courir de lieu en lieu pour recueillir des amônes (1) ; l'autre était qu'en ne prêchant point ils se seraient rendus mal propres à édifier une église, si jamais Dieu les eût rappelés à leurs premières fonctions (2).*

(1) *Volebant patres nostri ecclesiis orbatos pastores, confratres suos, non mendicitati vacare, et stupidi quærendo causâ alienas terras (ut ab aliis facultatum vidimus) pererrare. Comen., Histor. Revelat., pag. 139.*

(2) *Ut exiliû tractu nemo prorsus laboribus sacris desuesceret, potius sese mutuâ diligentia*

(B) *Il s'enferma dans le château de Lednitz..... Il se tenait proche des canons.... et mettait la main à l'œuvre.*] Comenius l'en blâme. *Drabicio tamen*, dit-il (3), *vitiò datum*, quòd *dum ex arce tormenta in hostem librarentur, ille non interesse tantùm (ad alios præsentia divinæ spe, juxta promissionem sibi factam, animandum) sed et tormento uni ignem ipsemet admovere voluit: cum eum in angulo esse, et precibus vacare, præstitisset. Sed inconsideratus hic novi Petri (materiali gladio Dominum defendere præsumentis) zelus à Domino ipso castigatus fuit: permissò ut flammæ pars in illum retrò se agens faciem illi ambureret, oculumque alterum læderet. Utili comminatio, ut quisque sibi demandata faciat, aliena munia aliis relinquat.*

Un homme qui croit avoir des inspirations doit être rempli de foi, *fata viam inveniunt*, doit-il dire. Mais on voit au contraire très-souvent qu'il se désie de la providence de Dieu, à moins qu'elle ne soit assistée de tout ce que la prudence humaine peut contribuer de son côté. Nos inspirés ou soi-disant tels se donnent moins de repos que les autres hommes: leur agitation, leur inquiétude, leur vigilance à préparer les moyens humains qui seraient capables d'amener les événements les moins prévus et les moins prophétisés, marquent qu'ils ne sont que trop imbus de ces maximes païennes, dont j'ai parlé dans l'article d'Acosta (4), c'est-à-dire, qu'à l'exemple des Lacédémoniens il faut invoquer les dieux en mettant la main à l'œuvre; et que, selon le précepte d'Hésiode, il faut que le laboureur fasse ses prières la main à la charrue (5), et qu'en un mot les supplications des fainéans sont désagréables au ciel, et renvoyées à vide (6). On se moqua de Persée roi de Macédoine (7), qui se

retira fort promptement du combat, sous prétexte d'aller offrir des sacrifices à Hercule: on prétendit que la victoire n'était due qu'au général qui la demandait aux dieux en se battant courageusement; voilà le véritable moyen d'être exaucé, disaient les païens: Ἄλλὰ ταῖς Αἰμιλίου παρὶν εὐχαῖς ὁ θεὸς εὐχέτο γὰρ κράτος πολέμου καὶ νικῆν δέξω κρατῶν, καὶ μαχόμενος παρεκάλει σύμμαχον τὸν θεόν. *Sed Pauli precibus volens propitiusque annuit Deus, quippe petebat victoriam belli et palmam hastam tenens, pugnansque openi implorabat Dei* (8). Nos prétendus prophètes suivent dans le fond ces idées-là.

(C) *Il alla signifier à Ragotski.... que Dieu lui faisait commandement de ruiner la maison d'Autriche et le pape.*] Il reçut ordre de s'en aller au camp de ce prince, et de lui parler d'abord en termes de douceur et ensuite en termes de menace. On devait commencer par lui apprendre que le ciel l'avait choisi pour roi de Hongrie, mais à condition qu'il renverserait la domination autrichienne et la papale, en quoi Dieu l'assisterait d'une façon très-particulière. On devait finir par lui apprendre que, s'il résistait à la voix de Dieu, tout périrait chez lui jusqu'aux chiens. « (9) *Ignarus horum arcanorum Drabicius* » (10), *mandatum accepit 22 julii et 31 julii principis Racocii castra adeundi, principemque primùm blandis verbis, deinde duris, alloquendi. Blandis: electum esse divinitus in regem Hungarie, sed eà conditione ut austriacæ et papali dominationi finem imponat: habiturus auxilio Deum ad omnes hostes exercitus clade afficiendum.* » (Rev. XXX.) *Duris autem: si viperinam illam progeniem persequi renuerit, mala inducturum esse Deum, excisurumque de domo ejus mingentem etiam ad parietem.* (Rev. XXXI. v. 4). » C'était fort bien imiter le style et les manières des anciens prophètes. Je ne trouve pas que

magis acueret: ut si Deus nostri miserus rursum nos ecclesiis redderet, nemo hebetatus rediret, exercitior potius. Idem, *ibid.*

(3) Comenius, *Hist. Revelation.*, pag. 145.

(4) Remarque (B), tome I, pag. 187.

(5) C'est ainsi que plusieurs entendent le passage d'Hésiode, *lib. II*, Ἐργ. καὶ ἠθέρ. vs. 83.

(6) *Sibi quisque profecto Est Deus: ignavis precibus fortuna repugnat.* Ovidius, *Metam.*, *lib. III*, vs. 72.

(7) *Plut.*, in *Paulo Emilio*, pag. 255.

(8) *Idem, ibid.*, C.

(9) *Hist. Revelat.*, pag. 147.

(10) C'est-à-dire que Drabicius ne savait pas que le Turc envoyait courrier sur courrier à Ragotski pour lui défendre de joindre ses troupes avec celles des Suédois dans la Moravie, l'an 1645, et que l'empereur offrit à Ragotski les plus favorables conditions de paix.

Drabicius ait parlé lui-même au prince : il lui fit savoir sa commission par d'autres gens (11).

(D) *Coménius ayant des affaires en Hongrie, l'an 1650.*] Les protestans que l'empereur avait bannis de ses terres avaient toujours espéré d'y revenir : les uns se fondaient sur les ligues qui furent faites contre l'empereur, les autres sur les visions de quelques enthousiastes. Pendant la vie de Gustave la chose devint presque certaine, et l'on n'eut point lieu d'en désespérer depuis sa mort ; car ses lieutenans continuèrent la guerre à l'honneur de leur nation, et à l'avantage de la ligue. Les réfugiés espèrent donc que leur rappel serait un article de la paix de Munster. Mais ils virent avec douleur que cette longue et importante négociation fut terminée au mois de janvier 1650 sans qu'on se fût souvenu de leur exil. La maison d'Autriche négocia si finement, qu'elle obtint des conditions cent fois plus avantageuses qu'elle n'aurait dû se promettre : l'Église paya pour l'empereur, nonobstant les protestations de la cour de Rome : tout ce qu'il avait fait contre les sectaires de ses états demeura fixe et immobile. Alors ces pauvres réfugiés, qui s'étaient dispersés en divers lieux, se virent sans espérance, et résolurent de convoquer une assemblée pour aviser à leurs affaires (12). Ceux de Pologne souhaitèrent que les autres leur envoyassent des députés. Ils eurent satisfaction, si ce n'est du côté de la Hongrie. Les réfugiés de Hongrie alléguèrent pour leur excuse, entre autres choses, qu'ils avaient souvent envoyé des députés en Pologne depuis leur bannissement commun, et qu'il était juste qu'on vînt une fois vers eux. Ils demandèrent nommément qu'on leur envoyât Coménius, surintendant des églises de Moravie : on y consentit d'autant plus facilement que

Coménius était alors appelé par le prince Sigismond Ragotski, pour certaines consultations qui concernaient la réforme des écoles (13). Voilà ce qui fit que Coménius partant d'Elbing prit sa route par la Silésie et la Moravie, et qu'il se rendit en Hongrie, où il célébra la Pâque avec plusieurs ministres et gentilshommes députés. Drabicius s'y trouva, et lui communiqua ses révélations, et le fit dès lors en quelque manière son coadjuteur (14).

(E) *Ragotski mourut en 1652..... L'ange qui disait tout à Coménius ne lui avait point révélé ce grand article.*] Cette expression, imitée des mémoires de la duchesse Mazarin, s'étant présentée, je m'en suis servi. On m'en excusera apparemment. Drabicius est ici l'ange qui disait tout à Coménius ; mais bien loin de lui apprendre la mort de Ragotski avant qu'elle fût arrivée, il envoya des révélations depuis la mort de ce prince, qui le supposaient vivant. Un des confidens dit là-dessus qu'assurément Drabicius les jouait : Coménius eut la bouche close, mais ayant eu le temps d'y songer, et d'examiner le parallèle de plusieurs visions, il trouva qu'elles avaient préfiguré la mort du prince un an auparavant. Voilà de nos gens : ils ne demeurent jamais court, pourvu qu'on leur donne le loisir d'ajuster leurs flûtes. *Febris malignæ morbo correptus fuit (Sigismundus Racocius) quæ illi 4 Februarii vitæ finem attulit. Quod quia nec prædictum adeò, nec expectatum fuit, novus offensionis lapsus fuit factum. Præsertim cum Drabicius novas suas nobis submittens revelationes, tanquam de vivente adhuc sermocinaretur, quem nos non vivere jam certi eramus. Hinc amicorum rei consociorum unus (J. T.) ad me : Ludificamur quàm verè vivit Deus. Ad quod nihil quod responderem habens obmutui. Nunc ista ordine relegenti sapientiæ Dei vestigia manifestè sese ostentant (15).*

(F) *L'irruption de Ragotski dans la Pologne.*] Coménius demeure d'accord de bonne foi qu'il prit cela pour l'accomplissement de la prophétie que

(13) Voyez l'article de Coménius, au texte, entre les citations (1) et (2) tome V, pag. 261.

(14) Coménius, Hist. Revel., pag. 149, 150.

(15) Idem, ibid., pag. 156, 157.

(11) *Pro theologum, medicum, Aulæque magistrum de sibi commissis informat.* Drabicius, Hist. Revel., pag. 147.

(12) *Pacis Monasterii et Osnabrugæ sexennio agitator, tandemque conclusæ, iterumque Noribergeri biennio ventilatæ, tandemque terminatæ, ultima publicatio incidit in januarium anni 1650. Quæ Bohemiacæ regno, cum incorporatis provinciæ, hereditatis nomine, austriacæ domui relictæ, dispersæ, propter evangelium à spe reditibus æternis exclusæ, quæ jam agendum esset liberare ceperunt.* Ibid., pag. 49.

leurs trois voyans avaient débitée , c'est que l'Orient se joindrait au Septentrion pour faire venir cette terrible journée de l'Éternel (16). Il avoue aussi fort ingénument qu'il se trompa : il n'aurait pas pu en disconvenir, puisque l'équipée de Ragotski eut le plus mauvais succès du monde. Mais voici d'où Comenius tirait la cause de son erreur : c'est, dit-il (17), que je n'avais pas assez pris garde que, selon les prophéties de Christine Poniatovia, le lion oriental et le lion septentrional ne devaient se joindre que pour s'aboucher ensemble, et que même ils ne s'entendraient pas assez, et se sépareraient sans rien faire. Ajoutez à cela, disait-il, que, selon Drabicius, il ne fallait pas que Ragotski entrât en Pologne sans avoir pris ses mesures avec les Tartares et avec les Turcs, et sans avoir mis bon ordre chez lui. Nous pensions, continue-t-il, qu'il avait fait tout cela avant que de se mettre en campagne, et nous nous trompions sur ce fait. Remarquez bien cela, et voyez-y une preuve de l'obstination de ces messieurs ; ils ne manquent jamais d'échappatoires, il y a toujours quelque clause à quoi l'on n'avait pas fait attention : et ainsi l'on se ménage toujours une porte de derrière, et une ressource pour recommencer à prédire sur nouveaux frais. Si Ragotski avait accompli les conditions que Drabicius lui prescrivait, et que néanmoins son expédition eût été infructueuse, on n'aurait pas laissé de nier que les prophéties eussent trompé ; car Poniatovia n'avait-elle pas prédit que l'orient et le nord s'aboucheraient sans rien faire ? Comenius fut plus fin que l'on ne pense, quand il compila son triolet. On trouve plus de subterfuges dans trois prophètes que dans un. Lisez la note (23).

(G) *Drabicius y perdit le ptas.*] Je n'ai trouvé personne qui m'ait su dire quelle fut sa fin, et je ne sais ce qu'il faut croire du récit que l'on va lire : je l'ai tiré d'un auteur français (18) :

(16) *Ab insperato principis Trans. cum exercitu in Poloniam adventu, credebamus jam illud impleri quod ab omnibus his videntibus prædictum, ut se Oriens jungat Septentrioni, tremendumque illud opus Dei mox procedat.* Ibid., pag. 183.

(17) *Idem, ibid.*

(18) Rocoles, Vienne deux fois délivrée, p. 381.

On faisait plusieurs réflexions, dit-il, desquelles je ne crois pas devoir amuser les lecteurs, qui effectivement ne sont pas obligés d'y ajouter foi, non plus qu'à la jolle lettre qu'un archifou (dont je veux ignorer le nom et la personne) a adressée à un grand monarque, selon les visions extravagantes de Nicolas Drabicius Bohémien, brûlé comme imposteur et faux prophète, de qui le livre a été porté en toutes les cours des princes de l'Europe, jusque même au grand-visir, par un ministre de Zurich en Suisse ; lequel pour ce sujet a été quatorze ans en prison, pendant lequel temps, pour marque de son extravagance, il laissa croître sa barbe jusqu'à sa ceinture, à ce qu'un gentilhomme très-digne de foi, qui l'a connu, m'a assuré. M. Desmarests avait ouï dire une chose bien différente, c'est que Drabicius, bien loin de baptiser le grand-turc, comme il s'y était attendu, fut contraint de se sauver en Turquie où il mourut. *Ad multa particularia processerunt (hi impostores) circa Racocium..... magnum Turcam à Drabicio baptizandum (cum è contrario feratur ipsum Drubicium ad Turcas transiisse et inter eos obiisse) quorum imposturas et falsitatem oppositus eventus docuit (19).*

(H) *Comenius.... n'eut à craindre que les reproches du secrétaire de Ragotski.*] Ce prince ayant succédé à son frère Sigismond, fut initié aux mystères de Drabicius : il ne laissa pas connaître s'il y ajoutait foi ou non, mais il ordonna que l'on lui communiquât les visions que Drabicius pourrait avoir désormais (20). La princesse sa mère fut mise de la partie : Drabicius reçut ordre en vision de nuit d'aller la trouver, pour lui annoncer bénédiction ou malédiction suivant le cas qu'on ferait de ses prophéties (21). Elles furent données à examiner à Jean Bisterfeld théologien, et conseiller d'état, qui les rejeta (22). Mais, quoi qu'il en soit, les reproches du secrétaire de Ragotski témoignent que ce prince, à son dam, n'avait pas manqué de foi pour Dra-

(19) Maresius, in Antirrhethico contra J. A. Comenium, pag. 67.

(20) Hist. Revel., pag. 162.

(21) *Ibid.*, pag. 165.

(22) *Ibid.*, pag. 175.

hicinus. On ne demeura point muet sur ces reproches : Coménius représenta que le prince n'avait pas suivi les ordres du voyant ; car il était entré en Pologne sans en avoir eu l'agrément des Turcs. *Brevi post à principis Transylvaniæ secretario, C. S. tristes venerunt (ternâ vice) quibus historice principis sui ruinam recitans, non obscure culpam in revelationes istas (quasi fidem illis habens eò impulsus fuisset princeps) conferre videtur, causa juit cetera ad nebulas illas discutiendum scribendi aliquid* (23). Il serait difficile de dire si Ragotski ajouta foi aux prophéties de Drabicius, ou s'il crut seulement qu'elles lui procureraient la victoire, par les dispositions où elles mettaient les peuples. Il serait assez possible qu'un prince de grand cœur, de beaucoup d'esprit, mais sans étude, se laissât fort ébranler par des discours semblables à ceux de Drabicius ; je veux dire qu'il y trouvât quelque chose de divin et de prophétique, et qu'il craignît les malédictions annoncées par ce prophète. On faisait entendre à George Ragotski que son père et son frère en avaient sentis les effets : pourquoi ne croirons-nous pas qu'il devint crédule ? Mais d'ailleurs il est très-possible qu'un prince assez éclairé pour se moquer de ces chimères, forme des projets et de grands desseins conformément aux visions de ces gens-là ; car c'est une très-puissante machine pour amener sur la scène les grandes révolutions, que d'y préparer les peuples par des explications apocalyptiques, débitées avec des airs d'inspiration et d'enthousiasme. C'est ce qui a fait dire aux ennemis des protestans, que leurs auteurs n'ont tant travaillé sur l'Apocalypse, qu'afin d'exciter la guerre par toute l'Europe, en inspirant à tel prince qui n'y songeait pas, l'envie de profiter des conjonctures. Coménius n'a pas été à couvert de ce soupçon. Voyez l'article de KOTTÉRUS.

(23) *Ibid.*, pag. 184. Notez que si l'entreprise de Ragotski avait été heureuse, on n'aurait eu nul égard à cette inobservation des conditions prescrites par le prophète ; et ainsi les mêmes clauses sont essentielles ou accidentelles aux prophéties de ces gens-là, selon qu'il plaît aux événemens d'en décider. C'est là leur grande chef.

DRELINCOURT (CHARLÈS), ministre de l'église de Paris, naquit le 10 de juillet 1595, à Sedan, où son père avait une charge considérable (A). Il fit ses humanités et ses études de théologie à Sedan ; mais il fut envoyé à Saumur pour y faire sa philosophie sous le professeur Duncan. Il fut reçu ministre au mois de juin 1618, et il exerça sa charge proche de Langres (B), jusqu'à ce qu'il fut appelé par l'église de Paris au mois de mars 1620. Il épousa en 1625, la fille d'un riche marchand de Paris (a), de laquelle il eut seize enfans (C). La bénédiction de Dieu, qui se répandit sur son mariage par une fécondité non commune, ne se répandit pas moins sur son ministère. Ses prédications étaient fort édifiantes ; il était incomparable dans la consolation des malades ; et il s'employait avec un grand fruit aux affaires de son église, et même à celles des autres troupeaux, sur lesquelles il ne manquait jamais d'être consulté quand elles étaient importantes. On ne saurait dignement représenter les services qu'il a rendus à l'église par la fécondité de sa plume (D), soit que l'on regarde ses livres de dévotion, soit que l'on regarde ses livres de controverse. Il y a tant d'onction dans les premiers, l'esprit et les expressions de l'Écriture y règnent de telle sorte, que les bonnes âmes y ont trouvé et y trouvent encore tous les jours une pâture merveilleuse. Ce qu'il a écrit contre l'église romaine

(a) Il s'appelait Bolduc, et s'était fait de la religion.

a fortifié les protestans plus que l'on ne saurait dire; car, avec les armes qu'il leur a fournies, ceux même qui n'avaient aucune étude tenaient tête aux moines et aux curés, et prêtaient hardiment le collet aux missionnaires. Ses écrits l'ont fait regarder comme le fléau des controversistes catholiques, et néanmoins il était aimé dans l'autre parti (E). Les grands seigneurs de la religion lui témoignèrent toujours une considération très-particulière (F). Il mourut le 3^e. jour de novembre 1660, dans les dispositions les plus dévotes qu'on pouvait attendre d'un ministre qui avait toujours paru animé de beaucoup de zèle (b), et qui avait consacré, avec une application infatigable, tous ses travaux à la gloire de Dieu et au service de l'église (G). Il avait vaqué extrêmement à l'oraison; et dans les dernières années de sa vie, s'il était en son particulier, il n'entendait jamais sonner l'heure sans se mettre à genoux pour prier Dieu (c). Le sieur Paul Fréher s'est trompé en bien des choses (H).

(b) Consultez ses *Dernières Heures* : on les publia peu après sa mort, et on les a jointes à son livre de *Consolations contre les Frayeurs de la Mort*, dans les dernières éditions.

(c) Tiré de sa Vie manuscrite, composée par un ministre français, réfugié en Angleterre, qui travaille à la Vie des Pasteurs illustres de France.

(A) Son père avait à Sedan une charge considérable. Il fut d'abord secrétaire de Henri Robert de la Mark, duc de Bouillon, et prince souverain de Sedan, et puis il fut élu greffier au conseil souverain de cette ville (2). Il épousa N. Buyrette fille de Nicole Buyrette, avocat au parlement de Paris. Cet avocat embrassa la réfor-

mation : sa femme et ses enfans l'imitèrent avec un tel zèle, que Thomas Buyrette son fils aîné est dans le Martyrologe protestant, et que Jacques Buyrette, son second fils, se consacra au ministère, et aurait été actuellement l'un des pasteurs de l'église de Paris, s'il ne fût mort la semaine même qu'on avait choisie pour l'imposition des mains. Thomas Buyrette, par le conseil de Calvin et de ses collègues, subit la charge de ministre à l'âge de dix-neuf ans, et l'exerça dans Lyon (2). Quelques années après, la fureur des persécutions le contraignit de se retirer à Genève; mais ne trouvant point de repos que dans le travail de sa vocation, il fut aussitôt envoyé à Besançon, où Dieu lui fit la grâce d'établir une église secrète, et d'avancer le règne de JÉSUS-CHRIST d'une façon merveilleuse. Sa mère, ne l'ayant point vu depuis qu'il était ministre, souhaila passionnément de le voir : il fit donc un voyage à Paris l'année même du massacre. Il tomba le troisième jour entre les mains des massacreurs, qui ayant appris de lui même quelle était sa religion et la charge qu'il exerçait, le firent mourir cruellement avec Jean Molé, mari de Marie Buyrette sa sœur aînée, et traînèrent inhumainement en la rivière le corps de l'un et de l'autre. C'est ce même Thomas Buyrette dont il est fait mention au livre des *Martyrs*, et qui est mis au rang des ministres de JÉSUS-CHRIST qui ont scellé par leur mort la vérité de l'Évangile. Sa mère fut sauvée de ce déluge de sang par une espèce de miracle; et se retira à Sedan avec le reste de ses enfans qu'elle nourrit et éleva en la crainte de Dieu. La dernière de tous était posthume, et fut mariée avec PIERRE DRELINCOURT, qui s'était aussi réfugié à Sedan, et qui était alors secrétaire de Henri Robert de la Mark (3). Voilà le père et la mère de notre Charles Drelincourt.

(B) Il fut reçu ministre....., et il exerça sa charge proche de Langres. On croyait pouvoir établir une église aux portes de Langres, comme en un lieu de bailliage. Ceux qui travaillaient

(2) Voyez l'épître dédicatoire des neuf Dialogues de M. Drelincourt contre les missionnaires, touchant le service des Eglises réformées.

(3) Voyez la même épître dédicatoire.

(1) Vie manuscrite de Charles Drelincourt.

à cet établissement souhaitèrent que Drelincourt fût le ministre de cette église naissante. Comme *on l'assurait qu'il se préparait en ces quartiers une grande moisson, il accepta cette vocation avec ardeur, et la préféra à toutes celles qui se présentaient alors; car bien qu'il ne fût âgé que de vingt-deux ans et de quelques mois, il eut le bonheur d'être désiré de plusieurs églises du royaume, et même de quelques étrangères des plus considérables..... A son arrivée à Langres il fut rempli d'une grande espérance, car il trouva en la ville quantité de ces gens que l'on appelle temporeux, qui semblaient n'attendre que l'occasion pour se déclarer : et en la campagne il voyait des peuples qui soupiraient après la pureté et simplicité de l'Évangile; et même au seul bruit de l'établissement de cette église, il accourut plus de cinq cents personnes, dans l'espérance d'oïr quelque prédication. Mais on ne put jamais obtenir au conseil du roi l'arrêté nécessaire. M. Drelincourt en conçut une tristesse si profonde, qu'il tomba malade d'une maladie de trois mois qui le pensa mettre au tombeau..... En attendant l'établissement tant désiré, il prêchait aux églises voisines, et même au château de Précigny, où il reçut l'imposition des mains au commencement de juin 1618. Il ne lui fut pas permis de faire son séjour ordinaire à Langres : cela le rendit plus soigneux à visiter, à instruire, et à consoler les protestans de la campagne. Enfin, lorsque toute espérance de voir établir l'église de Langres fut perdue, il accepta la vocation de l'église de Paris. Il y prêcha pour la première fois le 15 de mars 1620. Il a toujours conservé une tendresse particulière pour les membres de sa première église (4).*

(C) *Il eut seize enfans.* Les sept premiers furent tous garçons : les autres furent entremêlés, six fils et trois filles.

L'aîné de tous était LAURENT DRELINCOURT. Il fut d'abord ministre de la Rochelle; mais en ayant été arraché par un édit qui défendait à cette

(4) *Tiré de l'épître dédicatoire du III^e. tome de ses Sermons. Il le dédia à M. M. Houdelot, seigneurs de Précigny, et aux autres fidèles de la ville de Langres et des environs.*

église d'avoir des pasteurs qui fussent nés hors de la Rochelle, « il fut appelé à Niort, où il a exercé son » ministère avec beaucoup d'estime » et de fidélité, jusqu'à ce que » Dieu l'ayant privé de la vue l'an » 1680, il mourut six mois après, » âgé de cinquante-six ans. Nous » avons de lui divers beaux sermons : » il a laissé aussi un recueil de sonnets chrétiens (5), fort polis, et » fort estimés par ceux qui ont du » goût tout ensemble pour la piété, » et pour les belles choses*. Outre » qu'il était solide théologien, bon » prédicateur, et savant en hébreu, » il avait ceci de particulier, qu'ayant » à ses heures perdues étudié parfaitement la langue française, il en » savait admirablement toutes les délicatesses et la pureté; jusque-là » que le fameux M. Conrad le consultait presque tous les ordinaires sur ces sortes de matières. Il a laissé un » manuscrit entre autres, dont le dessein est de nettoyer la langue française des façons de parler basses et » impures, qui mériteraient fort de » voir le jour..... Laurent Drelincourt fut marié, et ne laissa que » des filles (6). » Si l'on veut voir à quel point monsieur son père l'aimait, on n'a qu'à lire l'épître dédicatoire du *Faux Pasteur convaincu*.

Le second fils s'appelaient HENRI DRELINCOURT. Il fut consacré au saint ministère, et l'exerça d'abord à Gien, et puis à Fontainebleau. Ces deux frères eurent la consolation de recevoir de leur propre père l'imposition des mains. Les sermons qu'il fit en ces rencontres ont été donnés au public. Henri Drelincourt mourut avant les dernières persécutions (7). Il avait été avocat avant que d'être ministre (8).

Le troisième fils est l'illustre CHARLES DRELINCOURT, professeur en médecine à Leyde (9), dont j'ai eu déjà occasion de

(5) *Il y en a six éditions : la dernière est d'Amsterdam, chez Nicolas Parmentier, 1693.*

* Joly note que dans l'édition de ces sonnets, publiée en 1723, on les attribue à Charles Drelincourt, père de Laurent; et que c'est une erreur.

(6) *Tiré de ladite Vie manuscrite.*

(7) *Vie manuscrite.*

(8) *Voyez l'épître dédicatoire du Faux Pasteur convaincu, datée du 4 d'avril 1656. Il n'était pas encore ministre.*

(9) *Voyez l'article suivant.*

parler plus d'une fois (10). « A peine » eut-il pris ses degrés à Montpellier » en 1654, qu'incontinent il fut choisi » si pour être premier médecin des » armées du roi de France en Flandre, sous M. le maréchal de Turenne. Depuis, s'étant marié à Paris, il fut appelé pour être professeur en médecine à Leyde en 1668. » Il est à présent le doyen de l'université. Il a servi Guillaume III, roi d'Angleterre, et la reine Marie, son épouse, jusqu'à leur élévation à la couronne. Ce fut à lui seul que le roi confia le soin de la reine, dans son voyage aux eaux d'Aix, en 1681. » Il a eu aussi l'avantage d'être appelé de tous les grands de la cour à la Haye (11). » Je ne veux point passer sous silence une chose que j'ai lue dans l'épître dédicatoire du *Faux Pasteur convaincu*, c'est qu'il eut envie d'être ministre depuis même son doctorat en médecine. S'il n'en a point le caractère, on peut assurer qu'il ne manque d'aucune des qualités que doit avoir un vrai ministre de l'Évangile. Il n'y a point de théologiens qui possèdent l'écriture mieux que lui ; et il n'y en a guère qu'il ne surpasse en cela. Sa piété est solide, bienfaisante, officieuse, charitable. Il n'a épargné ni sa bourse, ni son crédit, ni ses conseils envers les réfugiés qui ont eu besoin de ses bons offices. Jamais homme ne fut bon ami au point qu'il l'est. Ceux qui feront son panégyrique auront de la peine à décider si les qualités du savant sont plus sublimes en lui que celles de l'honnête homme. Si l'on rassemblerait tous les éloges que plusieurs auteurs lui ont donnés, on en formerait un livre. Ceux que ses collègues lui donnent dans leurs harangues publiques (12) me paraissent d'un grand prix ; et l'on sait que depuis peu (13) ils ont parlé de son mérite très-avantageu-

sement dans une action (14) qui les appliquait à un autre objet, le plus grand et le plus noble qui se pût voir, et le plus capable d'attirer et d'épuiser toute l'attention de l'orateur. Tous les écrits qu'il a publiés sont d'un caractère original et inimitable. Consultez les *Nouvelles de la république des lettres*, où l'on trouve les extraits de quelques-uns de ses ouvrages de médecine. Voyez aussi l'épître dédicatoire d'un sermon imprimé à Leyde, l'an 1682 (15). Il entend admirablement la langue française. Les Vaugelas et les Bouhours marqueraient moins sûrement que lui les fautes et les négligences de nos écrivains français. Les défauts du style les plus petits et les plus imperceptibles ne lui échappent jamais, quand il veut se donner la peine de les faire remarquer.

Le quatrième fils se nomme ANTOINE DRELINCOURT. Il est médecin à Orbes en Suisse, et fort estimé dans sa profession. Les seigneurs de Berne l'ont fait leur médecin extraordinaire.

Le cinquième fils mourut à Genève pendant ses études de théologie.

Le sixième se nomme PIERRE DRELINCOURT. Il est prêtre de l'église anglicane, et doyen d'Armach. C'est un homme de beaucoup de mérite.

Tous les autres enfans sont morts ou dans leur bas âge, ou à la fleur de leur jeunesse (16), excepté une fille qui vit encore. Elle fut mariée à M. Malnoë, avocat au parlement de Paris ; et au lieu de le suivre en Hollande, où il se réfugia pour la religion au temps de la dragonnade, elle est demeurée à Paris, et y fait profession ouverte du catholicisme.

(D) *Il a rendu de grands services à l'église par la fécondité de sa plume.* Son coup d'essai fut un livre de préparation à la sainte cène. Celui-là,

(14) L'Oraison funèbre de la reine d'Angleterre. MM. Spanheim et Périzonius ont fait chacun une très-belle harangue sur la mort de cette grande princesse.

(15) *Il a pour titre, les Étoiles de l'Église et les Chandeliers mystiques. Il fut prononcé par Laurent Drelincourt, au synode de Poitou, à Fontenai, le 25 d'octobre 1677. L'auteur de l'épître dédicatoire s'appelle M. Baignoux. Il était ministre de Poitiers, et il a épousé la fille aînée de Laurent Drelincourt.*

(16) *Entre autres, une fille qui mourut fort pieusement le cinq de décembre 1655. Voyez l'épître dédicatoire du Faux Pasteur convaincu.*

(10) *Voyez entre autres endroits, ci-dessus la préface de l'article ACHILLE (tom. 1^{er}, pag. 145), la remarque (A) de l'article ANDROMAQUE de Crète (tom. II, pag. 102), et la remarque (G) de l'article BRISÉIS (tom. IV, pag. 142).*

(11) *Tiré de la Vie manuscrite.*

(12) *Voyez l'Oraison funèbre de M. Hermannus, composée par M. Bidloo, professeur illustre en médecine à Leyde. Je laisse plusieurs autres harangues où il est loué.*

(13) *Au mois de mars 1695.*

et son catéchisme, son abrégé des controverses, et les consolations contre les frayeurs de la mort, sont de tous ses ouvrages ceux qui ont été le plus souvent imprimés. Quelques-uns l'ont été plus de quarante fois, et ont été traduits en diverses langues, en allemand, en flamand, en italien et en anglais. Ses Visites charitables, en cinq volumes, servent continuellement de consolation aux particuliers, et de source et de modèle aux ministres. Il a publié trois volumes de sermons. Voici ses ouvrages de controverse dont j'ai pu me souvenir. *Le Jubilé* ; *le Combat Romain* ; *le Hibou des Jésuites* ; *le Triomphe de l'Église sous la croix* ; *la Réponse au père Causin* ; *les Disputes avec l'évêque de Bellai touchant l'honneur qui est dû à la sainte Vierge* ; *de l'honneur dû au Sacrement* ; *une Réponse à la Milletière* (17) ; *Dialogues contre les missionnaires, en plusieurs volumes* ; *le Faux Pasteur convaincu* ; *le Faux visage de l'antiquité* ; *les Nullités prétendues de la réformation* ; *Réponse au prince Ernest de Hesse* ; *Réponse* (18) *à la harangue du clergé prononcée par l'archevêque de Sens* ; *la défense de Calvin*. Il a écrit des lettres qui ont été imprimées, une à Madame de la Trimouille, sur la révolte de son époux ; une de consolation à Madame de la Tabarière ; une sur le rétablissement de Charles II roi de la Grande-Bretagne ; quelques-unes sur l'épiscopat d'Angleterre, etc. Je ne dis rien des prières qu'il a publiées. Les unes furent faites pour le roi, les autres pour la reine, et pour le dauphin.

(E) *Il était aimé dans l'autre parti.*]
 « L'on sait qu'il avait un grand accès
 » chez les secrétaires d'état, chez le
 » premier président, chez l'avocat du
 » roi et chez les lieutenans civil et criminel : mais il ne s'est jamais prévalu
 » de leur faveur que pour secourir les
 » églises affligées, ou pour servir une infinité de particuliers qu'il a ou avancés dans le monde, ou rédimés du
 » fouet, du gibet et des galères (19). »

(17) *Il entra en conférence avec la Milletière, et le terrassa. Les actes en furent publiés. Voyez l'histoire de l'Édit de Nantes, tom. II, pag. 515, 516.*

(18) *Il la fit sous le nom de Philalèthes, l'an 1656.*

(19) Vie manuscrite, ci-dessus marquée.

On peut dire qu'encore que les catholiques de France fussent supérieurs aux protestans pour tout ce qui regarde les avantages mondains, ceux-ci ne laissaient pas de prêcher bien hardiment contre les dogmes de la communion romaine, et de faire des livres de controverse où ils nommaient assez franchement chaque chose par son nom (20). Plusieurs personnes de mérite et d'autorité dans l'autre parti étaient assez raisonnables pour rendre justice à un auteur protestant qui soutenait bien sa cause, et qui se renfermait dans son sujet. Notre M. Drelincourt en est un exemple. M. Claude en est un aussi ; car il était fort considéré parmi les catholiques romains (21). On peut voir par-là l'illusion ou l'artifice grossier de certaines gens, qui se font un grand mérite de ce qu'ils sont hais comme la peste parmi les catholiques, et parmi les arminiens, les anabaptistes, etc. S'ils n'avaient fait que bien soutenir leur cause, ils ne seraient pas devenus l'objet de la haine universelle : c'est donc à leur manière d'agir, c'est aux injures personnelles, c'est aux malhonnetetés qu'ils ont répandues dans leurs écrits ; c'est, dis-je, à tout cela qu'ils doivent attribuer l'aversion que l'on a pour eux.

(F) *Les grands seigneurs de la religion lui témoignèrent toujours une considération très-particulière.*] « Le
 » duc de la Force, les maréchaux de
 » Châtillon, de Gassion et de Tur-
 » renne, madame de la Trimouille,
 » le considèrent fort. Ils l'appel-
 » laient à leurs hôtels, et l'hono-
 » raient de temps en temps de leurs
 » visites. Les princes (22), et les sei-
 » gneurs étrangers, les ambassadeurs
 » d'Angleterre et de Hollande, en
 » usaient de même avec lui, et se
 » servaient souvent les uns et les au-
 » tres de ses sages conseils (23). »

(G) *Il avait consacré avec une application infatigable tous ses travaux à la gloire de Dieu, et au service de*

(20) Voyez l'histoire de l'Édit de Nantes, tom. II, liv. XI, pag. 556.

(21) Voyez tome V, pag. 227, la remarque (E) de l'article CLAUDE.

(22) *Il était nonnément fort considéré dans la maison de Hesse, comme il paraît par les livres qu'il a dédiés à des princes et à des princesses de ce nom.*

(23) Vie manuscrite.

l'église.] Comme il était d'une complexion fort robuste, il ne s'épargnait jamais quand il y avait à faire quelque fonction de ministre. Dans une conjoncture extraordinaire il eut assez de courage, et assez de force pour prêcher sept fois en un jour. « Ce fut » en effet de cette force de corps et » d'esprit dont le ciel l'avait revêtu, » que durant l'espace de douze ans il » servit l'église de Paris, lui troisième, » après qu'on en eut ôté M. du » Moulin. Mais entre autres choses » il était d'une assiduité et d'un em- » pressement à visiter les malades, » qu'on n'a guère vue dans aucune » autre personne. Il prenait » tant de plaisir à travailler, surtout » en combattant l'erreur, qu'il sou- » haitait de mourir la plume à la » main (24). Il a prêché jusqu'à la dernière semaine de sa vie; car son dernier sermon fut celui qu'il fit le 27 d'octobre 1669.

(11) *Le sieur Paul Freher s'est trompé en bien des choses.*] 1°. Il a mis au 10 d'octobre la naissance de Charles Drelincourt (25) : c'est au 10 de juillet qu'il la faut mettre. 2°. Il le fait commencer son ministère à l'église de Paris, l'an 1619; et néanmoins M. Drelincourt, qui était ministre depuis l'an 1618, n'alla servir cette église qu'en l'année 1620. 3°. Il dit qu'en ce même temps (26) M. du Moulin se retira à Sedan; et qu'ainsi Charles Drelincourt et Jean Mestrezat furent seuls chargés de la conduite de ce troupeau pendant quelques années. Du Moulin se retira à Sedan en l'année 1620, et il resta trois pasteurs dans l'église de Paris. M. Drelincourt était l'un des trois; et pendant douze ans il servit cette grande église, lui troisième (27). 4°. Il assure que M. Drelincourt, n'ayant pas la force de monter en chaire à cause des infirmités de la vieillesse, prêcha souvent sur le cimetière qui était proche du temple (28). Tout cela est faux. On ne prêchait à la cour du temple de Cha-

renton, que les jours de cène, ou dans quelque autre solennité qui faisait que l'assemblée était plus nombreuse qu'à l'ordinaire. Dans ces sortes d'occasions, on prêchait au temple selon la coutume, et outre cela à la cour du temple. Un ministre qui n'aurait pas eu la force de monter en chaire, n'aurait pas été capable de prêcher à la cour du temple, car on y prêchait en chaire. M. Drelincourt ni jeune ni vieux n'était pas choisi plutôt qu'un autre pour le sermon de la cour du temple. 5°. Ce qu'on ajoute touchant les dix-huit derniers mois de sa vie est un très-mauvais récit : nous n'y trouvons rien qui ne fasse perdre de vue cette vérité, c'est que ce ministre prêcha jusqu'à la dernière semaine de sa vie (29). Ceux qui connaissent la pratique des médecins de Paris ne trouveront-ils pas surprenant que l'on ait cru apprendre au public une chose très-notable, en disant que ce ministre fut saigné quatre fois pendant une maladie de dix-huit mois? *Sesquianno ante obitum à m. Maio a. 1668 catharris frequenter ad pectus delapsis cum tussi et asthmate miserè afflictus; postquam INTEREA quater ipsi vena secta fuisset. vitam morte beatâ terminavit 3. nov. a. C. 1669* (30). Je ne saurais dire si le livre allemand que M. Fréher a cité contient ces fautes; mais je n'en doute guère.

(29) Vie manuscrite. Voyez la remarque (C).
(30) Fréher., pag. 696.

DRELINCOURT (CHARLES), fils du précédent, naquit à Paris le 1^{er} de février 1633. Il reçut le doctorat en médecine à Montpellier l'an 1654, et après s'être signalé dans la pratique, tant à l'armée que M. de Turenne commandait en Flandre, qu'à Paris, il fut choisi par les curateurs de l'académie de Leyde pour la profession en médecine, l'an 1668 (a). Il accepta cet emploi, et en

(a) Voyez l'Épître dédicatoire à M. Van-Beuning, au-devant de son *Traité de Octimestri Partu vitali*.

(24) Tiré de sa Vie manuscrite.
(25) Fréher., in *Theatro Virorum eruditor.*, pag. 696.

(26) C'est-à-dire, selon lui, l'an 1619.

(27) Voyez la remarque (C).

(28) *Viribus tamen ob senium diminutis cathedram conscendere nequirit, sæpius in cimiterio proximo conciones peregit.* Fréher., in *Theatro Virorum eruditor.*, pag. 696.

remplit les fonctions avec un succès extraordinaire. Sa méthode d'enseigner était la plus claire et la plus exacte du monde; il fit voir dans l'anatomie une dextérité et une sagacité que l'on admira. Il entendait à fond la langue grecque et la latine; et l'on aurait dit en voyant la vaste étendue de son érudition, qu'il ne s'était appliqué toute sa vie qu'à l'étude des belles-lettres. Vous verrez une autre partie de ses bonnes qualités dans la remarque (C) de l'article précédent (b). Il mourut à Leyde le 31 de mai 1697, après avoir souffert pendant quelques mois les douleurs les plus aiguës avec une constance tout-à-fait chrétienne. Il avait eu la consolation de voir CHARLES DRE-LINCOURT, son fils unique, reçu docteur en médecine (c), et bien marié, et père de deux garçons. Il ordonna qu'on ne lui fit point d'oraison funèbre.

(b) *Ci-dessus, pag. 11 : j'y parle au temps présent, comme j'avais fait dans la 1^{re} édition.*

(c) *Le 3 de février 1693.*

DRESSÉRUS (MATTHIEU), né à Erfort, capitale de la Thuringe, le 24 d'août 1536, se fit un nom considérable parmi les savaus. Les premières leçons académiques qu'il ouït furent celles de Luther et de Mélanchthon, à Wittenberg. Il n'en profita pas longtemps, parce que l'air de cette ville, très-malsain pour lui, l'obligea de s'en retourner bientôt à Erfort, où il étudia le grec sous Maurice Sideman. Dès qu'il eut été promu au degré de maître ès-arts, l'an 1559, il fit chez lui des leçons de rhétorique,

puis il régenta dans le collège d'Erfort, et ayant été agrégé au nombre des professeurs en philosophie, il enseigna les humanités et la langue grecque. Après avoir enseigné seize ans dans sa patrie, il se vit appelé à Iène pour remplir la place de Lipse; c'était celle de professeur en histoire et en éloquence. Il y fit sa harangue inaugurale (a), l'an 1574. Quelque temps après, il alla à Misue, pour y être principal du collège; et l'ayant été pendant six ans, il obtint dans l'académie de Leipsic, en 1581, la profession des humanités, et on lui donna une pension particulière pour continuer l'histoire de Saxe. Il trouva à son arrivée à Leipsic bien des disputes parmi les docteurs : les uns voulaient introduire la philosophie de Ramus, et les autres ne la voulaient point souffrir; les uns voulaient s'approcher du calvinisme, et les autres ne voulaient pas que l'on innovât le luthéranisme. Il se voulait tenir à l'écart de ces tempêtes par rapport aux innovations de philosophie; mais quand il vit leur liaison avec les autres disputes (A), il devint un des plus ardens anti-ramistes qui fussent en ce pays-là. Il passa à Leipsic tout le reste de sa vie, et y mourut le 5 d'octobre 1607. Il est auteur de divers ouvrages (B). Il se maria l'an 1565, et devint veuf l'an 1598, et se remaria deux ans après (b). C'était un homme d'industrie :

(a) *De Eloquentiæ et Historiarum studio. Elle est imprimée avec quelques autres du même auteur.*

(b) *Tiré de sa Vie, parmi celles des Philosophes allemands, compilées par Melchior Adam, pag. 495 et suivantes.*

il le témoigna à Erfort ; car il fit consentir tous ses collègues , qui à la réserve d'un étaient catholiques romains , que la confession d'Augsbourg et l'hébreu s'enseignassent dans l'académie (c).

(c) Paul Fréher , in Theatro , pag. 1504.

(A) *Quand il vit leur liaison avec les autres disputes.*] Je m'imagine qu'il arriva dans la Saxe en ce temps-là ce que l'on a vu depuis dans la Hollande. Les théologiens de la confession d'Augsbourg , qui penchaient vers le calvinisme , n'avaient naturellement aucun intérêt à protéger les ramistes ; car quelle liaison y avait-il entre les hypothèses de Ramus , et la confession de Genève ? Cependant la cause des ramistes et celle de ses théologiens se combinèrent : les uns et les autres trouvèrent bon de réunir leurs intérêts , afin de mieux résister à ceux qui ne voulaient point souffrir les innovations. Cela fut cause sans doute que les luthériens rigides s'opposèrent avec autant de vigueur aux ramistes qu'aux fauteurs du calvinisme. Vous entendrez par-là ce que j'ai dit que Matthieu Dressérus se déclara contre les subtilités de Ramus , quand il eut vu qu'elles étaient compliquées avec les disputes de théologie qui troublaient la Saxe. Voilà une juste image de la combinaison qu'on voit en Hollande entre le coccéianisme et le cartésianisme : ce sont deux choses qui n'ont que ceci de commun ; c'est que l'une est regardée comme une méthode nouvelle d'expliquer la théologie , et l'autre comme une nouvelle philosophie. Quant au reste , les principes des coccéiens , et l'esprit de leurs hypothèses sont entièrement éloignés de l'esprit cartésien.

Rapportons les paroles dont se sert Melchior Adam. *Venit autem Lipsiani eo tempore , quo (verba referimus ipsius Dresseri) anceps malum in academiâ illam invaserat : dum nonnulli argutias Rami , repudiata doctrinâ Aristotelis et Melanchthonis , invehere conarentur : alii religionis quædam dogmata ad sensum Calvinii inflecterent. Utrumque extremum declinare ipse cupiebat : et quoniam concertato de Rami novitatibus phi-*

losophicam communitatem vehementer conturbârat , abstinendum sibi ab ejus consortio esse putavit , ne in medium certamen atque discrimen se objiceret (1). Berlepsch , commissaire électoral , le tira de ce dessein pacifique , et il arriva à Dressérus ce qui arrive à plusieurs de ceux qui se mêlent tard de ces sortes de querelles ; ils sont plus ardeus que les premiers promoteurs. Le ramisme parut à Dressérus un monstre horrible (2) , il entra dans toutes les vues du commissaire électoral qui , de son côté , prit un grand soin des intérêts de Dressérus ; car il n'oublia rien pour exterminer le livre que les ramistes publièrent contre cet adversaire , et pour en faire châtier les auteurs. *Idem Berlepschius omnes vias persecutus est quibus scriptum adversus Dresserum editum à Ramiis profligaret , et in auctores justâ severitate animadverteret* (3). Il ne s'en faut pas étonner , puisqu'il croyait que le ramisme conduisait au calvinisme. *Memini , inquit , Parisiis quantas turbas , quantas cædes pepererit Rami secta. Quin et in hæc verba gravitate magna erupit , Quid quæritis ? Ramismus est gradus ad calvinismum* (4). On se moque avec raison aujourd'hui de ces violentes querelles qui divisèrent les académies au XVI^e. siècle pour des vétilles. C'est ainsi qu'il faut nommer les disputes des ramistes et des péripatéticiens. Nous ne saurions lire sans rire ou sans pitié les relations de tant de tumultes. Notre siècle sera traité tout de même par les suivans , et ainsi se vérifie la maxime que la moitié du monde se moque de l'autre ; elle se vérifie , dis-je , au mépris d'une autre maxime très-équitable :

Loripedem rectus derideat , Æthiopem atibus (5).

et par l'observation d'une autre maxime très-injuste ,

Clodius accusat mæchos , Catilina Cethegum (6).

(1) Melch. Adam , in Vitis Philosophor. Germanor. , pag. 496.

(2) *Ubi vero cognovit cum Rami doctrinâ conjunctam esse illius dogmatis disceptationem , magno animi ardore pestiferum id genus amovere conatus est.* Idem , ibid. , pag. 497.

(3) Melch. Adam , in Vitis Philosophor. Germanor. , pag. 497.

(4) Idem , ibidem.

(5) Juvenal , sat. II , vs. 23.

(6) Idem , ibid. , vs. 27.

(B) *Il est auteur de divers ouvrages.*] D'une *Rhetorica inventionis, dispositionis, et elocutionis, exemplis sacris et profanis quamplurimis illustrata*; de trois livres *Gymnasium Litteraturæ Græcæ, orationum, epistolarum, et poëmaticum ex auctoribus sacris ac profanis, cum exemplis modum scribendi monstrantibus*; d'une *Isagoge Historica per millenarios distributa, et ad annum usque nonagesimum primum supra mille quingentos deducta*; de plusieurs harangues, et autres livres utiles à la jeunesse (7). Voilà tout ce que Melchior Adam rapporte touchant les écrits de Dressérus. Il ne parle point des livres de médecine que d'autres lui attribuent (8), ni du traité *De festis diebus Christianorum, Judæorum, et Ethnicorum* (9). Il ne dit rien même qui nous puisse insinuer que Dressérus se mêlât de médecine, et d'aucune autre profession que de celle d'enseigner les langues, l'histoire, les belles-lettres. Que sais-je s'il n'y a point en un médecin qui s'appelât Matthieu Dressérus, dont les ouvrages aient été attribués à l'humaniste? J'ai oublié de dire que celui-ci fut attaqué par Bodin, sur les quatre monarchies universelles, et qu'il se défendit (10); et qu'un certain Gaspar Harp a publié un ouvrage qui a pour titre *Erratica Historia Dresseri*.

(7) *Cum aliis libellis juventuti scholasticæ utilibus.* Melchior Adamus, in Vit. Philos. Germanor., pag. 497.

(8) *En voici le titre*: de Partibus humani corporis et anime, ejusque potentis libri duo Adjectæ sunt ad finem morborum et medicamentorum communissimorum appellationes. Merklin., in Lindenio renovato, pag. 793. Paul. Freber., Theatr., pag. 1505.

(9) Fréher, *là même*, pag. 1504, le lui attribue.

(10) Melch. Adam., in Vitis Philos. Germ., pag. 497.

DRYADES. C'est ainsi que l'on appelait, dans le paganisme, certaines divinités femelles, et du second rang, qui présidaient sur les bois (A). Leur condition était beaucoup plus heureuse que celle des Hamadryades, qui, comme je le dirai dans leur article, étaient jointes si intimement

chacune à son arbre, qu'elles naissaient et qu'elles mouraient avec lui; mais les Dryades avaient la liberté de se promener, et de se divertir (B), et pouvaient survivre à la destruction des bois dont elles avaient l'intendance.

(A) *Elles présidaient sur les bois.*] Leur nom vint de là, car le mot grec *δρῦς*, qui signifiait proprement un chêne, signifiait aussi, dans un sens moins rigoureux et plus général, toute sorte d'arbres. Servius s'arrête à la première signification: *Dryades*, dit-il, à *quercubus* (1). Il avait dit en un autre endroit, *Dryades sunt quæ inter arbores habitant. Oreades quæ in montibus* (2).

(B) *Les Dryades avaient la liberté de se promener et de se divertir.*] Si nous en croyons Ovide, elles dansaient assez souvent autour de ce chêne que l'impie Erysichthon abat-tit :

Sæpè sub hæc Dryades festas duxere choreas;
Sæpè etiam, manibus nexis ex ordine,
trunci
Circumière modum (3).

Elles avaient même la liberté de se marier. Pausanias dit que la femme d'Arcas, fils de Jupiter et de Caliste, était Dryade (4); quelques-uns prétendent qu'Eurydice l'était aussi (5), et se foudrent sur ces paroles de Virgile :

At chorus æqualis Dryadum clamore supremos
Implerunt montes (6).

Virgile dit cela, après avoir rapporté l'infortune d'Eurydice, femme d'Orphée. Notez que les poètes confondent assez souvent les Dryades avec les Naiades, etc.; et qu'il y eut des Hamadryades qui s'accouplèrent avec des hommes. Nous parlerons amplement de tout ceci en un autre endroit (7).

(1) Servius, in hæc verba Virgil., Georg., lib. I, vs. 11.

Ferte simul Faunique pedem Dryadesque puellæ.

(2) *Idem*, in Virgil., eclog. X, vs. 62.

(3) Ovidius, Metam., lib. VIII, vs. 746.

(4) Pausan., lib. VIII, pag. 604, edit. 1696.

(5) Servius, in Georg., lib. IV, vs. 460.

(6) Virgil., Georg., lib. IV, vs. 460.

(7) Dans l'article HAMADRYADES, tome VII.

DRYANDER (a) (JEAN), martyr protestant, était de Burgos en Espagne. Jean Dias, que la barbarie de son frère a rendu célèbre (A), lui devait les instructions qui l'obligèrent à quitter l'église romaine pour embrasser la réformée. Dryander était obligé de demeurer à Rome, pour obéir à son père; mais il ne pouvait s'empêcher de dire en quelques rencontres son sentiment sur les désordres de l'église. Il était sur le point de s'en aller en Allemagne pour y joindre FRANÇOIS DRYANDER son frère (B), lorsqu'il fut déferé comme hérétique. Le pape, assisté des cardinaux, le voulut interroger: Dryander ne biaisa point: il déclara hardiment sa foi; ce qui fut cause qu'il fut condamné au feu. Il fut brûlé à Rome l'an 1545 (b).

gnole du Nouveau Testament. M. Simon (3) le nomme François Enzinas, et dit que cette version fut dédiée à Charles-Quint; ce qui fit grand bruit dans le Pays-Bas. Elle fut imprimée à Anvers, l'an 1543. Il en a donné son jugement avec assez d'étendue, dans ses nouvelles observations sur le texte et sur les versions du Nouveau Testament (4). Ce Dryander fut recommandé à Crammer avec éloge par Mélancthon l'an 1548. Voyez la lettre XLIII de ce dernier. Il fut mis en prison à Bruxelles après qu'il eut dédié son ouvrage à Charles-Quint, et y demeura quinze mois. Il en sortit le 1^{er}. février 1545, profitant de l'occasion qui se présentait, c'est-à-dire, voyant à huit heures du soir que la porte de la prison était ouverte (5).

(3) Histoire critique du Nouv. Test., tom. II, chap. XLI, pag. 494.

(4) Au chap. II de la II^e. part., pag. 151 et suiv.

(5) Crispin., Act. Mart., folio m. 151.

DRIÉDO (JEAN), en flamand *Dridoens*, natif de Turnhout dans le Brabant, fit ses études à Louvain, et y reçut le bonnet de docteur en théologie, au mois d'août 1512. Hadrien Florent, qui fut ensuite le pape Hadrien VI, fit la cérémonie de la promotion; et comme il avait remarqué que ce disciple s'attachait trop aux sciences humaines, il l'avertit de la distinction qu'il faut faire entre la science maîtresse, et celles qui sont les servantes de celle-là. Depuis cet avertissement, Driédo donna ses principaux soins à l'étude de la théologie (a). Il devint professeur en cette science dans l'université de Louvain (b). Il fut aussi curé de Saint-Jacques, et chanoine de Saint-Pierre, dans la même

(a) Son nom espagnol était Enzinas, que l'on tourna en grec par Dryander. Les Espagnols nomment Enzina une espèce de chêne.

(b) Tiré de Théodore de Bèze, in Iconibus et des Acta Martyrum de Crispin. Notez que Crispin, folio m. 152, met ce martyr à l'an 1546.

(A) Il avait instruit Jean Dias, que la barbarie de son frère a rendu célèbre.] Sleidan raconte au long comment ce pauvre homme fut massacré (1). Alfonse Dias son frère alla tout exprès en Allemagne pour lui ôter la vie: et il usa de tant d'artifices, qu'enfin il trouva l'occasion de lui faire donner sur la tête un coup de hache par son valet, le 26 de mars 1546. Le Martyrologe protestant (2) suppose que notre Dryander fut brûlé après le meurtre de Jean Dias. J'ai suivi Bèze, qui fait précéder le martyr de Dryander.

(B) FRANÇOIS DRYANDER, son frère.] Il est auteur d'une traduction espa-

(1) Sleid., lib. XVII, pag. m. 433.

(2) Acta Martyrum, pag. 331, edit. 1556, in-8^o, et folio 152 edit. 1560, in-4^o. L'Histoire des Martyrs, feuillet 159, édition de 1582, in-folio.

(a) Valer. Andreas, Biblioth. belgic., pag. 494.

(b) Voyez son épitaphe dans Swert. Athen. Belgic., pag. 420.

ville (c). Il s'opposa au luthéranisme avec beaucoup de vigueur; mais si l'on juge de lui par une lettre d'Érasme, il modérait un peu mieux son zèle que ne faisaient les autres docteurs de ce pays-là (A). Il fit imprimer plusieurs livres de théologie (B); et s'étant voulu mêler des difficultés chronologiques, il s'y égara pitoyablement (C). Il mourut à Louvain, l'an 1535 (D); quoique ceux qui ont publié son épitaphe y aient mis qu'il mourut le 4 d'août 1555.

(c) Voyez la même épitaphe.

(A) *Si l'on juge de lui par une lettre d'Érasme, il modérait mieux son zèle que les autres docteurs de ce pays-là.*] Voici ce qu'il écrivit à Godeschalc Rosemond, recteur de l'académie de Louvain l'an 1519. *Disputationibus vestris adversus Lutherum semper constantissimè favi: sed multò magis scriptis, maximè Joannis Turenholtii qui doctè et sine affectibus disputavit, ut audio (1).*

(B) *Il fit imprimer plusieurs livres de théologie.*] Ils concernent les disputes des catholiques romains et des protestans; ils traitent de *gratià et libero arbitrio; de concordia liberi arbitrii et prædestinationis; de captivitate et redemptione generis humani; de libertate christiana; de scripturis et dogmatibus ecclesiasticis.*

(C) *S'étant voulu mêler des difficultés chronologiques, il s'y égara pitoyablement.*] Cela ne pouvait pas lui manquer, puisqu'il prit pour des ouvrages légitimes le Bérose et le Métasthène d'Annius de Viterbe. Son traité de *Scripturis et Dogmatibus ecclesiasticis* est divisé en IV livres, dont le III^e regarde les temps: *Ad illustrandus obscuritates in Sacra Scriptura emergentes: sed erravit in multis toto (ut dicitur) cælo, eò quòd statuerit sequendam supputationem Berosi Chaldei, Metasthenis Persæ, et Philonis Judæi, aliorumque quo-*

(1) ERASMI, epist. XVIII, lib. XII, pag. 605.

rum chronographiam cum hebraicè Sacræ Scripturæ veritate concordare conatur: at bonus vir alioquin doctissimus nondum animadverterat auctores esse supposititios (2). C'est ainsi que François Swert en parle (3). Consultez Possevin (4).

(D) *Il mourut à Louvain, l'an 1535.*] C'est ce que disent Aubert le Mire (5), et Valère André; mais Swert ne le dit pas: au contraire, il rapporte l'épitaphe de Driédo, où l'on trouve, *obïit atque hic sepultus est à nativitate Domini M. D. LV. iv. mens. Augusti (6).* C'est pourquoy le père Labbe n'a pas eu raison de renvoyer à Swert ceux qui voudront corriger la faute d'un certain auteur qu'il ne nomme pas, qui a mis la mort de Driédo sous l'an 1555. *De eo plura Valerius Andreas, Swertius, Miræus, etc., ex quibus corrigendus qui anno 1555, die 4 Augusti sub Paulo IV, Papâ, mortuum docuit (7).* Taut s'en faut que François Swert soit propre à fournir la correction de cette méprise, qu'il est très-propre à persuader qu'Aubert le Mire, Valère André et les autres se sont trompés; car où sont les gens qui, quant au jour mortuaire, n'ajoutent pas plus de foi aux épitaphes qu'au simple témoignage d'un historien? Paul Fréher (8) rapporte l'épitaphe de Driédo avec la même fautive date que François Swert. Cela doit apprendre aux compilateurs, qu'il faut prendre garde d'une façon particulière à ne point laisser falsifier par les imprimeurs les titres et les monumens publics.

(2) Valer. André, Bibl. belg., pag. 494.

(3) Swert., Ath. belg., pag. 420.

(4) Possev., lib. II Biblioth. Selectæ, cap. XIV, et in Apparatu sacro.

(5) De Scriptor. sæc. XVI, pag. 28.

(6) Swert., Ath. belg., pag. 420.

(7) Philippus Labbe, de Script. ecclesiast., tom. I, pag. 558.

(8) In Theatro, pag. 166.

DRUMMOND (a), famille très-noble et très-ancienne en Écosse, dont le comte de Perth est

(a) Cet article, tant pour le texte que pour les remarques, est un mémoire communiqué au libraire, le 16 de... 1695. On l'imprime tout tel qu'on l'a reçu.

chef aujourd'hui. Le premier qui ait porté le nom de Drummond dans cette famille était un gentilhomme hongrois, nommé Maurice, qui abandonna l'Angleterre avec Édouard Atheline, héritier légitime du pays, pour éviter la persécution de Guillaume-le-Conquérant, qui s'empara de l'Angleterre, l'an 1066. Maurice commandait le vaisseau où Édouard Atheline, accompagné de sa mère Agathe, et de Marguerite et de Christine ses sœurs, s'embarqua. Une violente tempête les contraignit de relâcher en Écosse, et ils abordèrent à un port sur la rivière de Forth, lequel retient encore aujourd'hui le nom de l'une des sœurs d'Édouard (b). C'est celle qui ayant été fort illustre par sa sainteté pendant sa vie fut canonisée après sa mort. C'est en un motsainte Marguerite. Elle épousa Milcolombe, III^e. du nom, roi d'Écosse, qui donna beaucoup de biens et de dignités à notre MAURICE DRUMMOND, beaucoup de terres dans la province de Dumbarthon, et la charge de sénéchal de Lennox. La reine lui donna aussi des marques de son estime; car elle lui fit épouser une de ses filles d'honneur. De ce mariage sortit un fils qui s'appela Milcolombe, et qui fut père de Maurice; celui-ci le fut de Jean; celui-ci de Milcolombe. On ignore leurs actions et leurs alliances; mais on sait leur suite généalogique par des actes et des documens qui ont été conservés avec un grand soin pendant quelques siècles, dans l'abbaye d'Inchafry, et transportés enfin

(b) *On l'appelle st. Margaret's Houp.*

dans les archives de la famille. Il s'en est perdu quelques-uns par les pilleries où elle fut exposée dans la grande révolution de l'an 1688; mais il en reste assez pour faire foi de ce qu'on expose dans cet article; et d'ailleurs les historiens écossais fournissent de bonnes preuves. On verra dans les remarques la suite des successeurs de MILCOLOMBE DRUMMOND, II^e. du nom (A), jusques à JACQUES DRUMMOND, III^e. du nom, comte de Perth (B), chancelier d'Écosse, qui est aujourd'hui (c) chef de la famille, et réfugié à Rome pour sa religion. On trouvera dans cette suite un grand nombre d'alliance très-illustres, ce qui seul serait une marque très-assurée de l'éclat où cette famille s'est constamment maintenue.

(c) *C'est-à-dire, en 1695.*

(A) *On verra... la suite des successeurs de MILCOLOMBE DRUMMOND, II^e. du nom...]* Son fils MILCOLOMBE III, surnommé *Begg*, c'est-à-dire le petit, épousa Ada, fille de Malduin, comte de Lennox, laquelle n'avait qu'un frère qui ne laissa point d'enfans, et qui épousa la sœur de ce Jean Monteith qui vendit aux Anglais l'illustre Guillaume Wallace vice-roi d'Écosse. Ce Jean Monteith, prévoyant que le comte de Lennox son beau-frère, laisserait la comté à MILCOLOMBE mari de sa sœur, conseilla au roi de la demander. Il espéra que le roi l'ayant obtenue la lui donnerait, mais il se trompa: le roi en gratifia Robert Stuart, dont les descendans ont été comtes de Lennox. Milcolombe *Begg* eut d'Ada, sa femme, quatre fils, JEAN, MAURICE, THOMAS et WALTER. Ce dernier fut secrétaire du roi. Maurice épousa la fille du sénéchal de Strathern, et succéda à sa dignité et à ses grands biens. Thomas fut fait baron de Balfrou. Leur aîné, Jean Drummond, septième sénéchal de Lennox,

déclara la guerre à Jean Monteith. Il y avait une ancienne haine entre leurs familles. Monteith fut vaincu, et perdit trois fils dans cette guerre. Le roi imposa la paix aux parties; les grands du royaume s'assemblèrent pour cette pacification, de laquelle furent garans les comtes de Douglas, d'Engus et d'Arran, et mylord Robert, neveu du roi Robert Bruce. Leurs signatures et leurs sceaux paraissent encore dans le traité, et l'on voit que mylord Robert, neveu du roi, s'avoue l'un des principaux parens des deux familles qui venaient d'être accordées. Drummond, ayant perdu par l'un des articles du traité les terres qu'il possédait au comté de Lennox, et cela à cause de la mort des trois fils de Jean Monteith, se retira avec sa famille dans la province de Perth où il possédait les terres de Stobhall et de Cargill. Il fut marié à la fille aînée de Guillaume de Montifex, grand trésorier d'Écosse. Son fils aîné MILCOLOMBE, IV^e. du nom, épousa Isabelle Douglas, comtesse héritière de Marr, et fut lié d'une amitié très-étroite avec le comte de Douglas son beau-frère. Il s'associa avec lui pour faire la guerre aux Anglais : il se signala à la sanglante bataille de Otterburn (1), où il prit prisonnier Ralph Percie, général de grande réputation parmi les Anglais. Il fut honoré d'une pension viagère pour cette action. Son frère Guillaume épousa la fille du baron d'Airth, laquelle lui apporta en dot la baronnie de Carnock. De ce mariage est issue la branche de Athornden.

Il faut dire quelque chose des quatre filles de Jean Drummond. L'aînée s'appela ANNABELLA, et se maria à Robert, III^e. du nom, roi d'Écosse. Cette reine est fort louée par les historiens écossais, à cause de sa vertu et de sa prudence singulière. Elle fut mère de Jacques I^{er}., roi d'Écosse. L'une de ses sœurs fut mariée à Archibold, comte de Argyla : une autre à Alexandre Macdonald, seigneur des Iles, fils aîné du comte de Ross, et une autre à Stuart de Dually.

Milcolombe, IV^e. du nom, étant dé-cédé sans enfans, JEAN DRUMMOND son frère fut le chef de la famille. Il

épousa Élisabeth de Sainte-Clare, fille du comte de Orkney, Caithness, Rossin, etc., très-illustre tant parmi les Danois que parmi les Écossais. Il en eut trois fils et une fille. Celle-ci fut mariée au seigneur Thomas, baron de Kinnaird. Nous parlerons de Walter, l'aîné des trois fils. ROBERT, son puîné, se maria avec l'héritière de Barnbou-gall. JEAN, le cadet de tous, s'en alla aux îles de Madère, où sa postérité fait encore belle figure.

WALTER DRUMMOND, marié à Marguerite, fille du seigneur Patrice Ruthven, chef d'une très-noble maison, fut père du Milcolombe qui suit; de JEAN, évêque de Dumblan; de WALTER, qui fut fait baron de Leiderief, duquel est sortie la branche de Blair-Drummond, qui a produit deux autres branches, celle de Newton, et celle de Gardrum.

MILCOLOMBE, V^e. du nom, épousa Marie Murrai, fille du seigneur de Tullibardin (2), et en eut Jean mylord DRUMMOND, créé pair du royaume; WALTER, seigneur de Deanston; JACQUES, seigneur de Corrivechter; THOMAS, seigneur de Drumnerinloch, duquel sont sorties les branches de Invermay, de Culmalindre, de Comrie et de Pitcairns.

JEAN DRUMMOND, fils aîné de Milcolombe V, se maria avec Elisabeth Lindsey, fille du fameux comte de Craivfurd (3), et se rendit puissant et illustre. C'était un fort grand génie. Il fut grand-justicier d'Écosse, et en ce temps-là c'était la principale charge du royaume. Il acheta toutes les terres du baron de Concraig son parent, situées dans la province de Strathern, et, avec la permission du roi, la charge de sénéchal héréditaire de cette province. Il rendit de grands services à Jacques IV, roi d'Écosse; car il mit en déroute le comte de Lennox, et le seigneur de Lysle avec leurs associés, qui allaient joindre le comte de Marithall et le seigneur de Gordoun, afin d'exécuter le complot qu'ils avaient brassé de s'assurer de la personne du jeune monarque, et de gouverner le royaume sous prétexte de venger la mort de Jacques III. Il fut envoyé

(1) *En langage du pays on la nomme Che-vice Clace.*

(2) *Les comtes de Tullibardin, présentement marquis d'Athol, sont ses descendans.*

(3) *On l'appelloit ordinairement Earl Beardie.*

plénipotentiaire en Angleterre, pour conclure un traité de paix avec Richard III, roi d'Angleterre. Après la mort du roi, on le dépouilla de ses biens et de ses charges, parce qu'il avait donné un soufflet à un roi d'armes qui était allé le citer dans le château de Drummond à comparaître au parlement, pour y rendre compte du mariage de la reine avec le comte de Lennox (4) : mais les sollicitations de la reine, et l'intercession des grands du royaume, firent qu'en considération de sa noblesse et de ses services, on le rétablit dans ses biens et dans ses honneurs deux jours après. Il eut quatre filles, dont l'une nommée MARGUERITE plut si fort au roi Jacques IV, qu'il la voulut épouser; mais comme il fallait une dispense du pape, à cause de la parenté qui était entr'eux, le prince impatient célébra ses noces en secret. Il vint de ce mariage clandestin une fille qui fut femme du comte de Huntly. La dispense étant venue, le roi voulut célébrer ses noces publiquement; mais la jalousie de quelques grands contre la maison Drummond leur inspira la criminelle pensée de faire empoisonner Marguerite, afin que sa maison n'eût pas la gloire de donner deux reines à l'Écosse. Sa sœur ELISABETH fut comtesse d'Angus; EUPHÉMIE son autre sœur fut femme du seigneur de Fleeming; ANNABELLA son autre sœur fut comtesse de Montrose.

GUILLAUME DRUMMOND, fils de Jean, et mari d'Isabelle Campbell, fille du comte d'Argyll, eut deux fils, Walter et André; il entra en guerre ouverte lui et sa famille avec celle de Murrain, et quelques-uns de ses amis brûlèrent barbairement dans une église (5) quelques gentilshommes de la maison de Murrain. Il était fort innocent de ce crime; et néanmoins, comme il n'était pas aimé du roi, il fut condamné à perdre la tête. La sentence fut exécutée. Son fils ANDRÉ fut créé baron de Bellichlon, et fonda une branche dont le dernier mâle, MAURICE DRUMMOND, laissa quatre filles, qui furent honorablement mariées en Angleterre. L'une d'elles fut femme de Caryl, secrétaire du roi Jacques. WALTER DRUMMOND, fils aîné de Guillaume, n'eut d'Elisabeth

Graham, fille du comte de Montrose, qu'un fils, savoir :

DAVID DRUMMOND, qui épousa Marguerite Stuart, fille du duc d'Albanie vice-roi d'Écosse, de laquelle il n'eut qu'une fille, qui fut femme du seigneur de Poury Ogilby. Après la mort de Marguerite, il épousa Lilia Ruthven, qui lui donna cinq filles : 1°. JEANNE, femme de Jean, comte de Montrose, chancelier et vice-roi d'Écosse; 2°. ANNE, mariée à Jean, comte de Marr, grand trésorier d'Écosse; 3°. LILIA, comtesse de Crawford; 4°. CATHERINE, dame de Tullibardin; 5°. et MARGUERITE, dame de Keir. Les deux fils de David Drummond sont PATRICE qui suit, et JACQUES, seigneur de Maderly, duquel sont sortis les vicomtes de Strathallan et les barons de Marchani. Le premier qui fut créé vicomte de Strathallan s'appelait GUILLAUME DRUMMOND. Il était lieutenant général des armées du roi Jacques, et grand homme tant pour la guerre que pour le cabinet.

PATRICE DRUMMOND, marié à Marguerite Lindsey, fille du comte de Crawford, tige de la branche de Edzel, eut cinq filles : 1°. CATHERINE, comtesse de Rothes; 2°. LILIA, comtesse de Dumferlin, mère des comtesses de Lauderdale, de Kelli, de Balcarres et de Cathness; 3°. JEANNE, comtesse de Roxburgh, gouvernante des enfans du roi Charles I^{er}; 4°. ANNE, dame de Torray-Barclay; 5°. et ELISABETH, femme de mylord Elphinston. Outre ces cinq filles, Patrice Drummond eut deux fils, Jacques et Jean.

JACQUES DRUMMOND, créé comte de Perth, épousa Isabelle Scatoun, fille du comte de Winton, et ne laissa qu'une fille qui a été comtesse de Sunderland. Il mourut jeune. JEAN son frère, comte de Perth, lui succéda : il fut marié avec Jeanne Kerr, fille du comte de Roxburgh, de laquelle il eut quatre fils et deux filles, l'une desquelles fut comtesse de Wigton, et l'autre, comtesse de Tullibardin. Les quatre fils sont JACQUES qui suit; ROBERT, qui mourut en France; JEAN, qui a fondé la branche de Logy Almond; et GUILLAUME, comte de Roxburgh, qui a fondé la branche de Roxburgh, et celle de Bellandin.

JACQUES DRUMMOND, II^e. du nom, comte de Perth, épousa Anne Cor-

(4) Ce comte fut aussi cité en même temps : il se tenait dans le château de Drummond.

(5) Dans celle de Minnward.

don . fille du marquis de Huntley , dont il eut deux fils et une fille : savoir , JACQUES , dont je parlerai dans la remarque suivante , JEAN et ANNE . Celle-ci est une dame de grand mérite , et a épousé le comte de Erroll , connétable héréditaire d'Écosse . JEAN DRUMMOND , comte de Melfort , secrétaire de Jacques II , roi de la Grande-Bretagne , a été marié deux fois , premièrement avec l'héritière de Lundin , dont il a eu trois fils et trois filles . Celles-ci sont ANNE , mariée au baron de Houston ; ÉLISABETH , femme du vicomte de Strathallan ; et MARIE , qui n'est pas encore mariée . Les trois fils sont JACQUES , baron de Lundin , ROBERT et CHARLES . Il a épousé en secondes noces Euphémie Wallace , fille de Thomas Wallace , baron de Craigie , chef d'une très-ancienne famille . Il a de ce second mariage six fils et trois filles : JEAN , seigneur de Torth , THOMAS , GUILLAUME , ANDRÉ , RINALD et PHILIPPE ; CATHERINE , THÉRÈSE et MARIE .

(B) JACQUES DRUMMOND , III^e. du nom , comte de Perth . ! Il fut fait conseiller d'état l'an 1678 , grand justicier d'Écosse l'an 1682 , grand chancelier d'Écosse l'an 1684 . Il fut si touché par la lecture des papiers qui furent trouvés dans le cabinet de Charles II , concernant la controverse , qu'ayant examiné l'affaire de la religion très-sincèrement , il crut que la religion catholique était la seule véritable , et en fit profession publique . Son attachement à cette église et au service du roi Jacques , qu'il tâcha d'aller joindre en France , l'ont exposé à plusieurs mauvais traitemens , soit de la part de la populace , soit de la part du conseil d'Écosse . Il a été gardé très-étroitement dans le château de Sterlin deux ans et sept mois ; après quoi on lui permit de respirer un peu de temps à cause qu'il était malade , puis on le remit en prison , d'où il ne sortit qu'au bout de neuf mois . Enfin on lui a permis de se retirer hors du royaume . Il s'est retiré à Rome , où sa vertu et son zèle pour la religion catholique le font extrêmement estimer (6) . Ses plus grands ennemis n'ont jamais pu lui objecter d'autre crime que sa catholicité . Il a été marié

trois fois : 1^o. avec Jeann Douglas , fille de Guillaume , marquis de Douglas ; 2^o. avec Lilia , comtesse de Tullibardin ; 3^o. avec Marie Gordon , fille de Louis , marquis de Huntley , et sœur du duc de Gordon . Du premier mariage sont sortis MARIE , femme de Guillaume , comte de Marishall , maréchal héréditaire d'Écosse ; ANNE , qui n'est point mariée ; et JACQUES mylord DRUMMOND , qui à l'âge de quinze ans quitta à Paris l'académie , pour passer en Irlande avec le roi Jacques , l'an 1689 . Il se trouva au siège de Londonderri , aux combats de Newton , de Butler et de la Boyue . Étant repassé en France avec le roi Jacques , il fit ses exercices dans les académies de Paris , après quoi il voyagea en France , en Italie , en Flandre et en Hollande . Il est présentement en Écosse . Les deux autres mariages du comte de Perth lui ont donné chacun deux garçons .

DRUSBICKI (a) (GASPAR) , jésuite polonais , entra dans la société le 24 d'août 1609 , âgé de vingt ans . Il y exerça successivement les charges les plus considérables ; car non-seulement il fut maître des novices pendant sept ans , mais aussi recteur de collège diverses fois , et provincial de la province de Pologne deux fois . Cette province l'envoya deux fois à Rome , en qualité de son procureur ; et il assista à deux congrégations générales (b) . C'était un homme très-enfoncé dans l'oraison ; et l'on croit que Dieu lui a révélé beaucoup de choses . Sa dévotion pour la Sainte Vierge était du degré superlatif . Il était dur envers lui-même d'une façon étonnante (A) . Il mourut pieusement à Posnanie le 2 d'a-

(a) La véritable orthographe en polonais est Druzicki . J'ai suivi celle du bibliothécaire des jésuites , citée ci-dessous .

(b) A la 8^e. et à la 10^e.

(6) C'est à-dire , en 1695 .

vril 1660; et l'on dit que son corps a demeuré plusieurs années exempt de toute sorte de corruption. Il composa plusieurs livres; mais il n'en publia pas beaucoup (B). Sa vie, composée par Daniel Pawlowski (c), contient plusieurs choses considérables (d) (C).

(c) Elle fut imprimée à Cracovie, l'an 1670, init.

(d) Tiré de Nathanaël Sotuel, Biblioth. Scriptor. societ. Jesu, pag. 276.

(A) Il était dur envers lui-même d'une façon étonnante.] Témoin les meurtrissures qu'on lui trouva sur le corps pendant sa dernière maladie, effets de la discipline terrible qu'il se donnait. *Despicientissimus sui, corpus suum inclementer admodum tractabat, id quod patuit in extremo morbo quando infirmarius exuentibus eum et induentibus, carnes miserandum in modum flagris concisæ apparuerunt* (1).

(B) Il composa plusieurs livres; mais il n'en publia pas beaucoup.] Pendant l'inter règne, un professeur de Cracovie fit imprimer un écrit contre les jésuites, qui fut distribué à la noblesse. Gaspard Drusbicki répondit à ce libelle. Sa réponse, publiée en polonais, a pour titre : *Declaratio memorialis exorbitantium, et processus academice Cracoviensis inter ordines distributi*. Par ce titre seul, on peut connaître que ce n'était point là un procès soutenu contre les jésuites, par un professeur de l'académie de Cracovie; mais que l'université en corps avait quelques différens avec eux (2). Les autres écrits de Drusbicki qui ont vu le jour sont en latin, et sont des ouvrages de dévotion, *De passione Jesu Christi filii Dei. Fasciculus exercitiorum et considerationum de præcipuis virtutibus christianæ fidei. Sol in virtute sua, sive*

(1) Nathan. Sotuel, Biblioth. Scriptor. societ. Jesu, pag. 276.

(2) Il y a bien peu d'académies avec lesquelles les jésuites n'aient eu des différens : et en général ils pourraient dire par rapport à leurs procès : *Quæ regio in terris nostris non plena laboris?*

Virgil., *Æn.*, lib. I, vs. 460.

Jesu Christus in splendore suarum excellentiarum spectabilis (3).

(C) Sa vie. . . . contient plusieurs choses considérables.] Je conjecture que ces choses-là ne regardent point l'administration des affaires de la société qui lui étaient confiées, mais plutôt des visions et des extases, et tels autres incidens de la dévotion outrée. Ceux qui auront le livre me feront plaisir en m'apprenant si je me trompe.

(3) Nathan. Sotuel, Bibliotheca Scriptor. societ. Jesu, pag. 276.

DRUSILLE, fille d'Agrippa, 1^{er}. du nom, roi des Juifs, n'avait que six ans lorsque son père mourut. Elle avait déjà été promise à Épiphané, fils d'Antiochus, roi de Comagène (a); mais ce mariage fut rompu avant que d'avoir été consommé, parce qu'Épiphané ne voulut point tenir la promesse qu'il avait faite d'embrasser la religion judaïque. Azizus, roi des Éméséniens, ne fut pas si scrupuleux; il consentit à se faire circoncire, pourvu qu'on lui accordât Drusille. On la lui donna, et il se fit juif (b). C'était une femme extrêmement belle; Félix ne l'eut pas plus tôt vue qu'il en devint amoureux. Il lui fit parler de mariage, et lui promit une condition si heureuse qu'elle accepta le parti. Elle abandonna son mari, et sa religion en même temps (A), et épousa Félix qui commandait alors en Judée. La jalousie qui régnait entre elle et Bérénice, sa sœur (B), fut l'un des plus grands motifs qui la portèrent à ce remue-ménage (c). La Sainte Écriture fait mention de Félix

(a) Joseph., *Antiquit.*, lib. XIX, cap. VII.

(b) *Idem*, *ibidem*, lib. XX, cap. V.

(c) Joseph., *Antiquit.*, lib. XX, cap. V.

et de Drusille (*d*). Ils eurent un fils nommé Agrippa, qui périt avec sa femme, dans un incendie du mont Vésuve (*e*). Il y a beaucoup d'apparence que Tacite s'est trompé sur le mariage de Félix (*C*). M. Moréri a fait quelques fautes qu'il lui eût été facile d'éviter (*D*), s'il eût écrit avec attention, et s'il eût formé son esprit à l'exactitude.

(*d*) Actes des Apôt., chap. XXIV, vers. 25.

(*e*) Joseph. Antiquit., lib. XX, cap. V.

(*À*) Elle abandonna son mari. . . . et sa religion en même temps.] J'ai promis ailleurs une remarque sur ceci (1). Un habile homme (2) m'a représenté que les paroles de l'historien juif signifient seulement que ce mariage de Drusille fut contraire aux lois; or cela n'emporte pas une révolte de religion : je l'avoue, mais il me semble que Joseph nous apprend ce que j'ai dit. Voyons ses paroles (3) : Ἡ δὲ (Δρούσιλλα) κακῶς πράττουσα, καὶ φυγεῖν τὸν ἐκ τῆς ἀδελφῆς Βερνίκης βουλομένη φθόνον, διὰ γὰρ τὸ κάλλος παρ' ἐκείνης ἐν οὐκ ἰδίῳ εὐκλάπτειτο, παραβῆναι τὰ τε πατρία νόμιμα πείθεται, καὶ τῷ Φίλιππῳ γήμασθαι. C'est-à-dire, selon la version de Gélius : *Illa* (*Drusilla*) *malè consulta volens evadere molestationes sororis Bernices, invidentis sibi formæ præcellentiam, consensit calcatâ religione patriâ Felicî nubere* : et selon la version de Gênebrard, *Elle, mal conscillée, voulant éviter les envies de sa sœur Bérénice qui estoit marie de sa grande beauté, consentit de QUITTER SA RELIGION, et d'espouser Félix*. M. Arnauld d'Andilli a traduit de la même manière, à l'égard de l'abjuration du judaïsme, le texte grec de l'historien. Ce qui me persuade que Gênebrard a très-bien traduit cela, est qu'il n'y a point d'apparence que Félix, dans le poste où il était, eût osé se marier à une femme qui aurait regardé la reli-

gion des Romains comme une abomination; qu'il eût osé, dis-je, épouser une telle femme sans lui représenter qu'il fallait qu'elle conçût d'autres sentimens pour le culte des dieux de Rome. Il n'y a nulle apparence que Drusille ait rejeté cette condition; puisqu'il s'agissait d'épouser un homme qui commandait dans la Judée, et qui avait beaucoup de part à la faveur de l'empereur, et un frère favori du même empereur. Je sais bien que les Romains étaient fort faciles à tolérer les religions; mais il y a bien de la différence entre tolérer une religion qui ne condamne pas la vôtre, et tolérer une secte qui vous damne et qui vous anathématise. C'est ce que faisaient les juifs à l'égard de toutes les autres religions. Et de plus, il y a bien de la différence entre souffrir qu'une femme professe tranquillement son judaïsme, et l'épouser nonobstant cette profession. On peut même faire prendre garde à la construction des paroles de Joseph; car s'il eût voulu dire simplement que notre Drusille se maria avec un païen, que les lois du judaïsme ne souffraient pas qu'elle épousât, il n'eût pas été nécessaire de diviser ses paroles comme il les a divisées : elles contiennent manifestement deux propositions; l'une qu'elle viola sa religion, l'autre qu'elle épousa Félix. C'est un signe qu'il y a dans la première quelque chose qui n'est pas enfermé dans la seconde. Mais je ne voudrais pas fort insister sur cette preuve : car il n'y a que trop d'exemples qui font voir que les auteurs n'observent guère les lois rigoureuses de la logique dans l'arrangement des mots; et c'était anciennement une figure de grammaire (4) de séparer en deux expressions un seul objet.

. . . . Pateris libanus et auro (5).

pour *pateris aureis*.

Ne vous allez pas figurer que je fasse de Félix un païen dévot, et un homme consciencieux; je ne lui donne que des scrupules de politique, je suppose seulement qu'il n'ignorait pas que les progrès de sa fortune excitaient la jalousie de plusieurs courtisans redoutables, à qui il ne fallait

(1) Dans la remarque (F) de l'article BÉRÉNICE, petite-fille, etc., tome III, pag. 352.

(2) M. de la Roque, ministre français réfugié à Londres.

(3) Joseph., Antiq., lib. XX, cap. V, pag. 693.

(4) On la nommait ἐν διὰ δυνάμιν.

(5) Virgil., Georg., lib. II, vs. 192.

pas fournir un prétexte de le décrier, et de le ruiner à la cour, aussi spécieux que l'eût été de pouvoir dire qu'il avait chez lui une épouse qui faisait profession ouverte d'avoir en horreur les dieux pénates, et toute la religion romaine.

(B) *La jalousie... régnait entre elle et Bérénice sa sœur.*] J'ai parlé de cette Bérénice : elle était belle et ambitieuse, galante et femme d'intrigue ; je ne m'étonne pas qu'elle n'aimât point sa sœur car c'était une sœur extrêmement belle, et moins âgée de dix ans que Bérénice. Celle-ci lui aurait cédé volontiers à cet égard son droit d'aînesse : en matière de beauté, dix ans de plus font un droit d'aînesse bien importun : on s'en passerait bien ; on l'échangerait sans peine contre la qualité de cadette ; mais on ne peut rien là-dessus contre la nature. La jalousie de Bérénice n'était pas un sentiment caché : Drusille en ressentait les effets : de sorte qu'elle fut bien aise de pouvoir être en état, par son mariage avec le gouverneur de Judée, homme de beaucoup de crédit auprès de l'empereur Claude (6), de disputer le terrain à Bérénice. Les anciens avaient un proverbe touchant la haine des frères, *Fratrum inter se iræ sunt acerbissimæ* (7) : je pense que la haine des sœurs est encore plus violente ; et si l'on peut dire que tous les temps appartiennent au siècle de fer, où l'amitié entre les frères était rare, *Fratrum quoque gratia rara est* (8), je crois qu'on le pourrait encore mieux dire par rapport à celle des sœurs. Trois choses, pour l'ordinaire, (9) empêchent leur jalousie, la grâce de Dieu, le défaut de qualités dignes d'envie, et un grand fonds de stupidité ; car si l'âge souffre qu'elles pa-

raissent en même temps avec éclat par leur beauté, par leur esprit par leur fortune, il est presque impossible qu'elles s'aiment ; et vous ne sauriez plus mal faire votre cour auprès de l'une qu'en louant l'autre. Il y en a beaucoup qui ont l'adresse et la force de ne pas témoigner le chagrin que cela leur cause ; mais elles ne le sentent pas moins. La conclusion d'une lettre de M. de la Fontaine à madame la duchesse de Bouillon (10), sera la fin de cette remarque. » Ces moutons, » madame, c'est votre altesse et madame Mazarin. Ce serait ici le lieu » de faire aussi son éloge, afin de le » joindre au vôtre ; mais comme ces » sortes de parallèles sont une ma- » tière un peu délicate, je crois » qu'il vaut mieux que je m'en abs- » tienne :

- « Vous vous aimez en sœurs ; cependant (11) j'ai raison » D'éviter la comparaison :
- » L'or se peut partager, mais non pas la louange :
- » Le plus grand orateur, quand ce serait un ange,
- » Ne contenterait pas en semblables desseins » Deux belles, deux héros, deux auteurs ni deux saints. »

Cunéus raisonne bien sur le motif de la défense mosaïque d'épouser deux sœurs en même temps. *In Levitici cap. XVIII*, dit-il, (12), *elictum Numinis extat, quo Judæi duas sorores eodem tempore habere uxores ventantur, non ob aliam causam profectò, quàm quòd ardentissima esse inter has æmulationis in tali conjunctione solet ; cùm cæteræ omninò, quæ ad consanguinitate non sunt, æquiore animo sub eodem marito ætatem unà agant.*

(C) *Il y a beaucoup d'apparence que Tacite s'est trompé sur le mariage de Félix.*] Voici ses paroles (13) : *Claudius defunctis regibus aut ad mollicum redactis judæam provinciam equitibus Romanis aut libertis permisit. E quibus Antonius Felix per*

(10) Elle est imprimée au II^e. tome du Recueil des Pièces choisies, imprimé l'an 1688, et dans les OEuvres posthumes de M. de la Fontaine, pag. 85 et suiv., édit. d'Amsterdam, en 1696.

(11) En bien d'autres rencontres il vaudrait mieux dire c'est pourquoi, que cependant.

(12) Cunéus, de Republ. Hebr., lib. II, cap. XXIII, pag. m. 256. Voyez Polygamia triumphatrix, pag. 373.

(13) Tacit., Hist., lib. V, cap. IX.

(6) Il était affranchi de cet empereur, Sueton., in Claud., cap. XXVIII, et frère de Pallas. Joseph. Antiq., lib. XX, cap. V. Tacit., Annal., lib. XII, cap. LIV. Pallas fut très-bien dans l'esprit de Claude. Sueton., ibid. Tacit., ibid.

(7) Érasme en commentant ce proverbe cite Aristote, Politic. VII, qui a dit Ὁσεν εἰρηται, χαλεποὶ γὰρ πόλεμοι ἀδελφῶν, Unde proverbio dicitur, acerbæ enim bella fratrum.

(8) Ovid., Metam., lib. I, vs. 145.

(9) Qu'on pèse bien ce mot ; car chacun peut connaître de très-bonnes et de très-belles exceptions à cette règle.

omnem sævitiam ac libidinem jus regium servili ingenio exercuit, Drusillâ Cleopatraræ et Antonii nepte in matrimonium acceptâ, ut ejusdem Antonii Felix progener, Claudius nepos esset. Ces paroles signifient manifestement que Félix était mari de Drusille, petite-fille de Marc Antoine et de Cléopâtre, pendant qu'il commandait dans la Judée. Or c'est ce qui n'a nulle ombre de vraisemblance ; car Josephie, plus croyable que Tacite sur ce point-ci, nous fait connaître que Félix rechercha Drusille, un peu après qu'il fut arrivé dans la Judée. Félix eût-il osé faire cela, s'il eût été marié actuellement avec la cousine germaine de l'empereur ? Aurait-il pu épouser Drusille, sœur d'Agrippa, II^e. du nom, pendant la vie de l'autre Drusille, petite-fille de Marc Antoine ? L'aurait-il pu, dis-je, épouser sans répudier l'autre Drusille ? Et s'il l'avait répudiée, Josephie aurait-il tu un fait comme celui-là, si capable de rendre odieux ce gouverneur ? car en ce cas Félix eût rompu deux mariages pour contenter sa passion ; il eût répudié une Drusille, il eût obligé une autre Drusille à abandonner son mari. Un historien national n'oublie guère ces sortes de circonstances. L'on peut soupçonner Tacite de négligence, d'autant plus facilement qu'il est certain qu'il a manqué le temps auquel Félix a gouverné la Judée. Il suppose (14) que Félix et Cumanus commandaient en même temps dans ce pays-là : Félix en Samarie, et Cumanus en Galilée. Rien n'est plus faux ; car selon Josephie, mieux instruit sans doute que Tacite, Félix ne fut envoyé dans la Judée qu'après que Cumanus eût été condamné au bannissement à cause de ses malversations (15). On me demandera peut-être d'où est venue l'erreur de Tacite. Je crois qu'on en peut assigner deux causes. Ayant su que Félix avait été marié avec Drusille, il aura pu s'imaginer que cette Drusille était fille de Juba et de Cléopâtre Sélène, fille de Marc Antoine et de Cléopâtre, et ne se sera pas trop mis en peine s'il y avait en Judée une dame de ce nom. Mais d'autre côté il pourrait être que Félix, avant que

d'aller dans la Judée, eût eu pour femme Drusille, petite-fille de Marc Antoine, et que cette Drusille fût morte avant qu'il devint amoureux de l'autre Drusille, Juive de nation. Ce dernier sentiment paraîtra le plus probable à ceux qui savent que l'on trouve dans Suétone que Félix avait épousé trois reines (16). On peut entendre par-là trois princesses du sang royal. Mais d'ailleurs personne ne fait mention d'une Drusille qui fût petite-fille de Marc Antoine et de Cléopâtre. Ceux qui voudraient dire que Drusille la Juive était née du mariage d'Agrippa avec une fille de Marc Antoine et de Cléopâtre, verront leur condamnation dans Noldius (17).

(D) *M. Moréri a fait quelques fautes.*] 1^o. Il ne fallait pas dire qu'Épiphane promit à Drusille de se faire juif : on ne fait point de telles promesses à un enfant de cinq à six ans ; c'est au père de Drusille qu'il avait promis cela, comme Josephie le remarque (18). 2^o. Il ne fallait pas confondre Agrippa le père avec Agrippa le fils : il fallait dire que le premier fiança Drusille avec Épiphane, et que le second la maria avec Azize. 3^o. Il n'est point dit dans les Actes des apôtres que Drusille fut présente au discours que tint saint Paul devant Félix, touchant la justice et le jugement dernier.

(16) *Nec minus Felicem quem cohortibus et aliis provinciæque Judæ præposuit trium reginarum maritum.* Sueton., in *Claud.*, cap. XXVIII. Voyez là-dessus la belle note de M. Grævius.

(17) Noldius, de *Vitâ et Gestis Herodum*, pag. 469.

(18) Joseph., *Antiquit.*, lib. XX, cap. V.

DRUSILLE (JULIE), fille de Germanicus et d'Agrippine, épousa Lucius Cassius, l'an de Rome 786 (a). Elle dégénéra, car sa vie fut très-scandaleuse (A). Elle eut affaire dès sa plus tendre jeunesse avec son frère Caligula, qui fut trouvé sur le fait, n'ayant pas encore la robe virile (b) (B) : elle continua

(a) Tacit., *Annal.*, lib. VI, cap. XV.

(b) Voyez tome IV, pag. 316, la remarque (D) de l'article CALIGULA.

(14) Tacit., *Annal.*, lib. XII, cap. LIIV.

(15) Joseph., *Antiquit.*, lib. XX, cap. V.

toute sa vie à s'abandonner à cet incestueux commerce ; et la passion de Caligula pour elle fut si publique et si excessive, qu'on ne vit jamais rien de semblable. Il Pôta à Lucius Cassius son mari, et vécut publiquement avec elle, comme avec sa femme légitime (c) ; et quand elle fut morte, l'an 791 de Rome, il se porta aux plus impies extravagances pour honorer sa mémoire (C). Dion rapporte qu'elle était mariée à Marcus Émilius Lépidus (d). M. Moréri a fait deux fautes : il ne devait pas dire que Germanicus était frère de Tibère (e), ni que Drusille était petite-fille d'Auguste (f).

(c) Sueton., in Caligula, cap. XXIV.

(d) Dio, lib. LIX, ad ann. 791.

(e) Il était fils de Drusus, frère de Tibère.

(f) Elle était son arrière-petite-fille.

(A) Elle dégénéra, car sa vie fut très-scandaleuse.] Si quelque esprit médisant venait me dire que le quolibet latin, *Et sequitur leviter filia matris iter*, n'est véritable que quand la mère ne vaut rien ; que c'est seulement en ce cas-là qu'une fille marche fidèlement sur les traces de sa mère ; je l'arrêteraï tout court, sans sortir de cette famille. Drusille, il est vrai, ne suivit point les bons exemples d'Agrippine sa mère, qui fut la plus chaste dame de son temps ; mais aussi Agrippine n'avait point suivi les mauvais exemples de Julie sa mère, qui fut la plus impudique femme de son siècle.

(B) Elle eut affaire à Caligula, qui fut trouvé sur le fait, n'ayant pas encore la robe virile.] On aurait pu dire en cette rencontre quelque chose de semblable à notre proverbe, *l'habit ne fait pas le moine*. Caligula avait la robe d'enfance, et n'était pas un enfant : il n'avait pas la robe virile, et il donnait de fortes preuves de virilité. N'allons pas néanmoins nous imaginer qu'il nous fournit un de ces

exemples extraordinaires dont les auteurs font mention, un exemple de ces garçons qui ont engendré à l'âge de dix ou douze ans. Il faut dire les choses comme elles sont, et rendre justice à tout le monde. Le mauvais naturel de Caligula pouvait bien avoir hâté ses criminelles résolutions, mais non pas les forces qui lui étaient nécessaires pour se plonger dans l'inceste. La robe d'enfance, sous laquelle il fut trouvé en flagrant délit, n'empêchait pas qu'il n'eût l'âge compétent selon le cours ordinaire de la nature. Il ne prit la robe virile qu'à viugt ans (1), et il en avait dix-huit lorsqu'il entra chez son aïeule. Or ce fut chez son aïeule qu'il fut trouvé aux prises avec sa sœur. Il fut élevé, 1^o. chez sa mère ; 2^o. chez Livie ; 3^o. chez Antonia (2). Il n'entra chez cette dernière qu'après la mort de Livie, c'est-à-dire qu'en l'année 782, et il était né l'an 764 (3). Cependant à Dieu ne plaise que je rétracte ce que j'ai dit ci-dessus (4), que la corruption de Caligula parut de bonne heure ! Quand il aurait eu vingt ans lors de son inceste, j'aurais droit de dire de lui,

..... qu'aux âmes mal nées
Le crime n'attend pas le nombre des années.

On ne peut proférer son nom sans réveiller les idées de la plus excessive méchanceté dont l'homme puisse être capable. Sa vie est un tissu d'énormités si furieuses, qu'il y a des gens qui soupçonnent les historiens d'avoir fait le mal plus grand qu'il n'était. Il est vrai que de tels monstres sont fort rares, et beaucoup plus rares que les grands saints, et que les héros les plus accomplis ; mais enfin Caligula n'est pas le seul en qui la nature humaine ait fait voir jusqu'où elle est capable de porter sa corruption. Je doute que jamais elle ait déployé quatre fois toutes ses forces de ce côté-là sur le même trône, en aussi peu de temps qu'elle le fit sur le trône des

(1) *Vigesimo ætatis anno accitus Capreas à Tiberio uno atque eodem die togam sumpsit, barbamque posuit.* Sueton., in Calig., cap. X.

(2) *Primum in matris, deinde eâ relegatâ in Livie Augustæ provinciæ contubernio mansit. Quam defunctam prætextatus etiam tum pro rostris laudavit, transiitque ad Antoniam aviam.* Idem, *ibid.*

(3) *Idem, ibid., cap. VIII.*

(4) *Dans le texte de l'art. CALIGULA, t. IV.*

Césars, depuis Tibère jusques à Domitien.

(C) *Caligula se porta aux plus impies extravagances pour honorer sa mémoire.* Les funérailles ne manquèrent d'aucune chose qui les pût rendre très-magnifiques : il fit faire des décrets pour honorer la mémoire de Drusille, tout semblables à ceux que l'on avait faits pour Livie, femme d'Auguste ; et outre cela il y eut un décret public qui déclara que Drusille était au nombre des immortels. On la mit en statue d'or dans le sénat : on lui éleva une autre statue dans le Forum, toute semblable à celle de Vénus, sous les mêmes honneurs que l'on rendait à cette déesse. On lui consacra un temple tout particulier : on ordonna que les hommes et les femmes lui consacraient des statues, que les femmes jureraient par son nom quand elles attesteraient quelque chose, et que son jour natal serait destiné à des jeux qui seraient semblables à ceux de Cybèle. Elle fut appelée la *Panthéa* (5), et on lui rendit les honneurs divins dans toutes les villes. Livius Géminus, sénateur romain, déclara qu'il avait vue monter au ciel et converser avec les dieux, et fit des imprécations tant contre soi-même, que contre ses propres enfans, si ce qu'il disait n'était véritable ; et il prit à témoin entre autres divinités celle de Drusille. Cela lui valut une grosse somme d'argent. Les Romains ne furent jamais si embarrassés qu'en ce temps-là ; ils ne savaient quelle contenance tenir. S'ils paraissaient tristes, on les accusait de méconnaître sa divinité ; s'ils paraissaient gais, on les accusait de ne pas regretter sa mort (6). Caligula faisait valoir la nature humaine de sa sœur contre ceux qui ne pleuraient pas, et sa nature divine contre ceux qui s'affligeaient. Pendant le deuil public qu'il lui destina, ce fut un crime que de rire, que d'entrer au bain, que de manger en famille (7). Un pau-

vre homme qui avait vendu de l'eau chaude fut mis à mort comme coupable d'irréligion (8). Depuis cette mort, Caligula, dans les choses même de la dernière importance, ne jurait jamais ni au sénat, ni à l'armée, que par la divinité de Drusille (9). Joignons ceci aux autres marques de sa fureur manique qui ont paru dans son article. Sénèque a très-bien décrit les disparates et les folles bizarreries du deuil de Caligula (10).

conjugæ liberivæ capitale fuit. Sueton., in Caligulâ, cap. XXIV.

(8) Τὸν πωλησαντα θερμὸν ὕδωρ ἀπέκτεινεν ὡς ἀσεβήσαντα. *Quidam ob aquam calidam venditam impietatis reus factus, à Caio trucidatus fuit.* Dio, lib. LIX, ad ann. 791.

(9) *Idem, ibid.*

(10) Seneca, de Consol. ad Polyb., cap. XXXVI.

DRUSIUS (a) (JEAN), né à Audenarde en Flandre, le 28 de juin 1550, a été un fort docte personnage parmi les protestans. Il fut destiné aux études de théologie, et envoyé de bonne heure à Gand pour y apprendre les langues, et puis à Louvain pour y faire son cours de philosophie. Son père ayant été proscrit pour la religion protestante, l'an 1567, et dépouillé de ses biens, se retira en Angleterre. Sa femme, bonne catholique, n'oublia rien pour empêcher que notre Jean Drusius ne suivit la même route ; elle le rappela à Audenarde, et l'envoya à Tournai ; mais comme le chagrin de se voir privée tout à la fois et de son mari et de son bien lui avait causé une maladie considérable, elle ne put pas avoir l'œil de telle sorte sur son fils, qu'il ne trouvât le moyen de se dérober pour aller joindre son père à Londres. Il y arriva sur la fin de l'an 1567. On eut soin de ses études, on lui

(5) C'est-à-dire, la Toute-Divine. Ces misérables flatteurs firent en trois jours plus de progrès que les Chrétiens d'Orient n'en ont fait en plusieurs siècles. Je parle de ceux qui ont appelé la Vierge Marie la Toute-Sainte, Panagia.

(6) Tiré de Dion, lib. LIX, ad ann. 791.

(7) *Eadem defunctâ justitium indixit, in quo risisse, lavasse, cœnasse cum parentibus, aut*

(a) Le nom de sa famille était Driesche.

donna des maîtres, et il eut bientôt une occasion favorable d'apprendre l'hébreu sous Antoine Cévallier, qui était passé en Angleterre, et qui enseigna publiquement cette langue dans l'académie de Cambridge. Drusius logea chez lui et eut beaucoup de part à son amitié. Il ne retourna à Londres qu'en 1571; et lorsqu'il se préparait à faire un voyage en France (A), la nouvelle de la Saint-Barthélemi le fit changer de résolution. Un peu après il se vit appelé à Cambridge par Thomas Carthwright (b), et à Oxford par Laurent Humfred: il accepta la dernière vocation (B), et se vit, par ce moyen, professeur aux langues orientales à l'âge de vingt-deux ans. Il les enseigna quatre ans à Oxford avec beaucoup de succès. Après cela il voulut revoir sa patrie, et y étant arrivé il s'en alla à Louvain où il étudia la jurisprudence. Les troubles de religion l'obligèrent à s'en retourner à Londres auprès de son père; mais la pacification de Gand (c) fit revenir dans leur patrie le père et le fils. Ce dernier tenta la fortune du côté de la Hollande et y trouva bientôt une profession aux langues orientales (d). Pendant qu'il en faisait les fonctions à Leyde, il songea à se marier: il épousa en 1580 une demoiselle de Gand qui était plus qu'à demi convertie (C), et qui acheva de s'instruire dans la religion réformée depuis son mariage. Les gages qu'on donnait à Drusius en Hollande

n'étant point proportionnés aux besoins de sa famille, il fit entendre que si on lui offrait ailleurs une meilleure condition, il l'accepterait (e). Le prince d'Orange, ayant su qu'il s'était en quelque façon mis en vente au plus offrant et dernier enchérisseur, écrivit aux magistrats de Leyde qu'ils fissent en sorte qu'un tel homme ne leur échappât point. Il leur échappa pourtant; ils le laissèrent aller en Frise, d'où une vocation lui avait été adressée. C'était pour la charge de professeur en hébreu dans l'académie de Franeker. Il y fut installé au mois de juin 1585, et il en remplit glorieusement les fonctions jusques à sa mort, qui arriva le 12 février (f) 1616 (g). Il est certain qu'il savait beaucoup d'hébreu (D), et qu'il avait acquis beaucoup de lumières sur les antiquités judaïques, et sur le texte du Vieux Testament. Cela paraît par plusieurs livres qu'il a donnés au public (E). Sa capacité à cet égard était si connue, qu'il eut ordre de travailler sur ces matières, et qu'il fut payé pour cela par les États-Généraux (F). On avait jeté les yeux sur lui pour une nouvelle version de la Bible, en langue flamande (G); mais il y eut des gens qui travaillèrent avec succès à lui faire donner l'exclusion. Il

(e) *Quoniam verò familiam ex tam parco stipendio, quod annuatim numerabatur, alere nequit hic noster, alio cogitare incipit, sui que fruendi, si legitime vocetur, spem facere.* Abel Curiauder, in Vitâ Drusii, pag. 8.

(f) *C'est selon le vieux style.*

(g) *Tiré de sa Vie, composée par Abel Curiauder, son gendre.*

(b) *Il était professeur en théologie.*

(c) *Elle se fit l'an 1576.*

(d) *L'an 1577.*

entretenait un grand commerce de lettres avec les savans (H), et il apprenait par-là que ses ouvrages étaient estimés, et qu'on l'exhortait toujours à travailler pour l'utilité publique. Il avait besoin de cette consolation (h); car il avait à ses côtés plusieurs eunemis qui lui suscitaient mille traverses (I), et qui déchiraient cruellement sa réputation. Soit par modestie, soit par exemption de préjugés, il était plus réservé que bien d'autres à condamner et à louer: cela fit qu'on le décria comme un mauvais protestant (K). Ce qu'il répondait mérite qu'on y fasse réflexion (L), et n'empêchait pas qu'il ne gémit sous le poids de sa destinée (M). Son fils serait devenu un prodige d'érudition, s'il avait vécu long-temps (N). Scaliger en a dit du bien; Scaliger, dis-je, qui d'ailleurs a été fort médisant envers notre Drusius (O): car que peut-on dire de plus terrible et de plus sanglant contre un professeur en langue sainte, que de dire que sa maison est un bordel? Drusius eut un disciple qui lui succéda, et qui défendit sa mémoire contre ceux qui l'accusaient d'avoir penché vers l'arianisme (i). Il eut soin aussi des manuscrits et de la fille du défunt (P). M. Bossuet, évêque de Meaux, s'est prévalu d'une chose qu'il avait lue dans Drusius touchant la mitre du pape (Q). Un jésuite, qui s'est mêlé de critiquer notre Drusius (R) n'a fait que se rendre digne de censure.

(h) Voyez la remarque (M).

(i) Voyez tome I, pag. 482, le texte de l'art. ΑΝΑΜΑ, entre les citations (f) et g'.

(A) *Il se préparait à faire un voyage en France.*] Meursius, faute d'attention, n'a pas bien compris ce latin de Curiander: *Postea cum Cevallerius à suis in Galliam revocatus abiturum pararet, impetravit à patre (Drusius) ut ibi adhuc annum integrum commorari posset* (1). Le principal piège n'est point là, mais dans les paroles que je m'en vais rapporter: *Anno post discessum Cevallerii Janus noster profectus est Londinum, hâc fine, ut in Galliam, philosophiæ studium prosequendi gratiâ, denuò concederet* (2). Meursius interprétant l'un de ces passages par l'autre a cru pouvoir dire que Drusius suivit en France Cévallier; et qu'étant retourné à Londres, il se préparait à faire un second voyage en France, lorsque le massacre de la Saint-Barthélemi l'en détourna. *Revocato in Galliam Cevallerio eum comitatus, ad hebræam summâ cum contentione animum advertens privatim quoque adolescentes duos Anglos docere cepit. Indè Londinum reversus cum recurrere eò omninò statuisset, laniena Parisiensis nuntiat. Quâ de causâ, mutato consilio, etc.* (3). Il est certain que Drusius n'alla point en France avec Cévallier; il s'arrêta à Cambridge, et y enseigna les deux Anglais dont Meursius parle. Cela est clair par la narration de Curiander, à la page 6. Il est certain aussi qu'après le départ de Cévallier, il s'attacha plus au grec et à la philosophie qu'à l'hébreu, d'où paraît que Meursius n'a pas bien caractérisé les occupations de ce jeune homme. Dans le second passage de Curiander, il falloit mettre la virgule après *denuò*, et non pas devant; et voilà ce qui a trompé Meursius. L'auteur veut dire que Drusius voulait s'en aller en France, afin de continuer encore un coup ses études de philosophie. Je suis sûr qu'on rencontrerait dans les livres cent fautes de cette nature, si l'on prenait la peine de comparer les abrégés avec l'ouvrage dont les abrégés ont été pris. Et voyez en passant de quoi sont capables les simples défauts de ponctuation.

(B) *Il se vit appelé à Cambridge...*

(1) Curiander, in Vitâ Drusii, pag. 5.

(2) *Idem*, pag. 6.

(3) Meursius, Athen. Batav., pag. 253.

et à Oxford.... il accepta la dernière vocation.] C'est celle d'Oxford, corrigez donc le sieur Paul Fréher, qui a dit dans son Théâtre des hommes illustres (4), *Hebrææ linguæ professor in universitate Cantuariensi an. ætatis 22 constitutus est*, Deux fautes pour une : il est faux que Drusius ait professé à Cambridge, et il est faux que l'Académie de Cambridge se nomme *Cantuariensis*. Ce dernier mot est l'adjectif de Cantorberi.

(C) *Il épousa.... une demoiselle de Gand, qui était (*) plus qu'à demi convertie.*] Elle s'appelait Marie vander Varent ; elle aimait mieux renoncer à son patrimoine et à sa patrie qu'à sa religion ; et fut extrêmement charitable aux pauvres. Je pense qu'elle mourut l'an 1599 (5). *Hæc cum in Flandriâ virgo gustum melioris puriorisque doctrinæ percepisset, conjux in Hollandiâ ita in illâ confirmata est, ut citius bonis luculentissimis privari, deque civitate et patriâ, quam de sententiâ suâ dimoveri potuerit. Præter alia, hoc de illâ referunt, quod inexhaustæ in pauperes fuerit benignitatis, qui unanimi et consensu voce Franekeræ clamitant, cum ejus mentio incidit : Erat illa parens et mater unica egestatis, omnisque adversitatis solamen* (6). Il vint trois enfans de ce mariage : une fille, qui naquit à Leyde le 22 de mars 1582, et fut mariée l'an 1604 avec Abel Curiaender, qui a publié la Vie de son beau-père (7) ; une autre fille, qui naquit à Franeker le 1^{er} avril 1587, et fut mariée le 29 de mai 1608 à Abraham Valkius ; et un fils, qui naquit le 26 de juin 1588. J'en parlerai ci-dessous. La seconde fille mourut à Gand le 12 de novembre 1612 : elle y était allée pour quelques affaires. Un prêtre, la sachant malade à l'extrémité, fut la trouver, pour l'ouïr en confession, et pour lui administrer les saintes huiles ;

(4) Pag. 1510.

(*) Il fallait dire, plus d'à demi convertie. M. de la Monnoie parle de la sorte, et de même le père d'Orléans, dans ses Révolutions d'Angleterre. REM. CRIT.

(5) Il y a parmi les Lettres des arminiens, une lettre d'Arminius (c'est la CXLVII) datée du mois de mai 1599, où il fait à Drusius le compliment de condoléance sur la mort de sa femme.

(6) Curiaender, in Vitâ Drusii, pag. 7, 8.

(7) Ibidem, pag. 8.

elle le renvoya, et son mari le pensa battre. Ce ne fut qu'avec mille dépenses et mille périls que l'on transporta en Zélande le cadavre de la défunte ; car on ne parlait à Gand que de le jeter dans la voirie (8).

(D) *Il est certain qu'il savait beaucoup d'hébreu.*] Pour faire voir que je parle sans hyperbole, je citerai un auteur qui ne peut pas être suspect. « Drusius, qui tient le septième rang » parmi ces critiques (9), doit être » préféré à tous les autres, selon mon » avis ; car outre qu'il était savant » dans la langue hébraïque, et qu'il » pouvait consulter lui-même les livres des juifs, il avait l'exactement les anciens traducteurs grecs ; » de sorte qu'il s'était formé une » meilleure idée de la langue sainte, » que les autres critiques, qui ne se » sont appliqués qu'à la lecture des » rabbins. A quoi l'on peut ajouter » qu'il avait aussi lu les ouvrages de » saint Jérôme, et de quelques autres pères. En un mot, Drusius est » le plus savant et le plus judicieux » de tous les critiques qui sont dans » ce recueil (10). »

(E) *Il a donné quelques livres au public.*] Ceux qui auront sa vie y trouveront une liste exacte de tout ce qu'il publia, et de tout ce qu'il destina au public : ceux qui ne l'auront pas feront bien de consulter Meursius (11). On ne peut considérer sans étonnement le travail de ce savant personnage : il avait revu, corrigé, et augmenté, avant sa mort, tous les livres qu'il avait donnés au public (12), et il a composé plusieurs autres nouveaux traités, et préparé plusieurs additions pour des ouvrages qui venaient d'une autre main, lesquelles eussent été plus considérables que ces ouvrages mêmes. *Sequuntur libri à D. Drusio quamplurimis additamentis aucti, adeò quoque ut si recu- dendî essent cum additamentis istis,*

(8) Ibidem, pag. 14, 15.

(9) C'est-à-dire, parmi ceux qui ont été imprimés en Angleterre dans l'ouvrage qui a pour titre, Critica sacra.

(10) Le père Simon. Histoire critique du Vieux Testament, lib. III, chap. XV, pag. m. 443.

(11) In Athen. Batav.

(12) Antedictorum nullum esse librum qui postremâ authoris curâ non sit factus melior aut auctior. Curiaender, in Vitâ Drusii, pag. 20.

à *Drusio potius quam ab autoribus nomen tracturi essent* (13).

(F) *Il eut ordre de travailler... et il fut payé.... par les États-Généraux.*] Les États-Généraux le chargèrent, l'an 1600, de faire des notes sur les endroits les plus difficiles du Vieux Testament, et lui promirent une pension de quatre cents francs par an pour quelques années. Ils écrivirent une lettre aux États de la province de Frise, le 18 de mai 1601, pour les prier de dispenser Drusius de tous les travaux qui seroient capables de retarder celui-là : *In quibus (litteris) humanissimè petunt Drusius ut omnibus istis oneribus et incommodis eximatur, quæ opus illud reipub. christiane maximè profuturum, ullo modo impedire possent* (14). Cette lettre ayant été lue, les députés des États de Frise déchargèrent Drusius de toutes fonctions académiques, lui permirent de mettre un autre à sa place pour les leçons ordinaires, et lui payèrent un copiste. Il demanda son congé l'an 1603; mais on le lui refusa, entre autres raisons, parce que sa renommée attirait beaucoup d'étrangers à l'académie de Franeker (15). Il travailla sur la Genèse, sur l'Exode, sur le Lévitique, sur les XVIII premiers chapitres des Nombres, et en particulier sur les endroits les plus difficiles du Pentateuque, du livre de Josué, du livre des Juges et des livres de Samuel : il y travailla, dis-je, pour exécuter les ordres des États-Généraux; mais il ne put rien faire imprimer de tout cela, et il fut souvent troublé dans l'exécution de ces ordres (16).

(G) *On avait jeté les yeux sur lui pour une nouvelle version de la Bible en langue flamande.*] Les députés des États de Frise (17) lui expédièrent en 1596 la commission de travailler à cela, avec le sieur de Sainte-Aldegonde, et avec quelques autres. Plusieurs savans hommes le jugeant très-propre à ce travail le recommandèrent fortement aux puissances (18). Il est bon

de voir ce que le sieur de Sainte-Aldegonde lui en écrivit l'an 1594 (19) : *De Bibliorum versione, quæ est, quam ad ordines Belgii commemoras sententia, etsi videro te gravibus commotum rationibus, non possum tamen assentiri. Ego enim nostram hanc, quæ vulgò manibus teritur, versionem ejusmodi esse existimo, quæ planè novas lucubrationes, novumque penitius opus requirat. Inter omnes autem omnium versiones ego ingenuò fatebor, mihi visam esse nullam tanto abesse ab hebraicâ veritate intervallo, atque sit Lutheri versio è quâ manavit nostra : ex vitiosa germanicâ facta vitiosior belgico-teutonica. De quo si nobis liceat aliquandò familiariter confèrre, pro hermafœ duxerim. Id verò vehementer doleo, plerosque nostros homines in me videri oculos defixisse, qui satis intelligentiam quanta mihi. Itaque velim ecclesias nostras, quod ego multis etiam suasi, in te respicere, tibi que hanc demandare provinciam. Idque si id tibi non ingratum fore intelligam, ero illis author quantum poterò, etsi videro nihil dum eos certi statuisset. De quo si tuum mihi animum aperueris, facies gratum.* Ce passage est désobligeant pour la version de Luther, et encore plus pour celle dont les églises des Pays-Bas se servaient en ce temps-là. M. Simon n'aurait su en dire plus de mal (20). Je vois dans les lettres des arminiens (21), qu'Arminius et Uytenbogard recommandaient Drusius tant pour la commission qui lui fut expédiée par les États-Généraux, l'an 1600, que pour celle de la nouvelle version; mais leurs offices lui furent sans doute préjudiciables, eu égard à cette dernière affaire. On crut apparemment que puisqu'ils l'y jugeaient propre, il n'y était pas propre. Quoi qu'il en soit, j'ai lu dans ces lettres (22), que l'un des synodes de Hollande fit un acte par lequel il fut exclus, non-seulement de la traduction, mais aussi de la révision de ce qui serait traduit.

(H) *Il entretenait un grand commerce de lettres avec les savans.*]

(13) Curiaander, in Vita Drusii, pag. 26, 27.

(14) *Ibidem*, pag. 14.

(15) *Idem*, *ibidem*, pag. 14.

(16) *Idem*, pag. 23, 24.

(17) C'est un corps qui représente les États de la province, pendant qu'ils ne sont pas assemblés.

(18) Curiaander, in Vita Drusii, pag. 12.

(19) *Ibidem*, pag. 13.

(20) Voyez tome I, pag. 483, la remarque (B) de l'article ΑΜΑΜΑ.

(21) Voyez les lettres XLVII, XLVIII, XLIX, l. I, I, édit. in-folio.

(22) Dans la LIII^e.

Outre les lettres qu'il avait reçues en hébreu, en grec, en français, en anglais et en flamand, il en avait reçu 2300 de latines, qui furent trouvées parmi ses papiers (23).

(1) *Plusieurs ennemis.... lui suscitèrent mille traverses.*] L'acte synodal dont j'ai parlé, concernant la traduction de la Bible, ne fut fait qu'afin de donner l'exclusion à Drusius (24). Il marqua de sa propre main à la fin de son Commentaire sur la Genèse, qu'on le traversait furieusement dans l'exécution des ordres que les États-Généraux lui avaient donnés : voici ses paroles. *Absoluta fuit hæc in Genes. in commentatio, undecimo aprilis, stilo veteri, anno Christi 1602, quam aggressus eram biennio ante auspiciis illustrium ordinum generalium Provinciarum Fœderatarum, procurantibus hoc negotium Johanne Wtenbogardo, Jacobo Arminio, Jacobo Baselio, aliisque verbis divini præconibus, non tam facundis quam doctis ac piis, veritatisque ac solidæ doctrinæ studiosissimis. Deus illis et mihi largiatur, illis præmium quale merentur, mihi otium et bonam valetudinem, ut possim in cæteris libros similis præstare. Quod futurum puto ex usu ecclesiæ orthodoxæ, quam amo ac veneror, ut contra odi ecclesiam errantium et imperitorum, quorum illi familiam ducunt qui me in hoc opere non semel turbârunt. Deus illis condonet, cui laus et gloria in ævum (25). La patience lui échappa enfin : il écrivit quelque chose contre ses persécuteurs (car je ne doute pas qu'il ne les appellât ainsi) ; je n'ai point vu ce que c'est ; je connais seulement cela pour avoir lu dans sa vie (26) une citation que l'on va voir. *J. Drusii ad Abelum Curiandrum generum suum epistola, in quâ agit de vehementiâ quâ usus fuit in Epistola sua ad fratres belgas. Item Speculum theologorum misologorum ex Erasmo.**

(K) *Il était réservé à condamner et*

à louer: cela fit qu'on le décria comme un mauvais protestant.] Ce n'était pas un homme qui, dans les matières de théologie, prononçât magistralement, *cela est hérétique, ceci est orthodoxe.* Il ne se mêlait que de grammairial, et il déclarait souvent, qu'en cas qu'il fût dans l'erreur, il était du moins exempt d'hérésie, vu qu'il n'était pas opiniâtre, mais prêt à se rendre à un bon avis, et qu'il soumettait tous ses ouvrages et sa personne au jugement de l'église catholique. *Tenuis mea sententia versatur tota circa grammaticam et historiam (v. sacram).* *Dognata fidei alius me doctioribus tractanda relinquo.... Pertinacia facit hæreticum, non simplex error, nam humanum est errare, humani autem à me nihil alienum scio. Monitus non ero pertinax, nec unquam fui. Olim professus sum quod nunc iterum repeto, me mea omnia subicere judicio ecclesiæ (27).* En un autre endroit (28) voici comme il parle : *Non sum theologus ; an grammatici nomen, quod aliquando mihi probrosè objectum, tueri possim nescio. Amici quos nōsti negant, ego non contradico. Quid igitur es, inquires ? Christianus sum, φιλαλληλὴς sum, qui scribendo proficior, et proficiendo scribo. Je n'ajoute plus que ces paroles : *Quod superest, scripsi hæc animo juvandi, non lædendi. Si læsi quempiam, jam nunc pœnitet. Si offendi piæ aures, monitus libenter mutabo. Si erravi usquam, monstretur mihi error: non ero pertinax. Denique provoco ad judicium ecclesiæ catholicæ, cui me meaque omnia subicicio (29), à cujus recto sensu dissentire neque volo neque debeo. Sic mihi Deus faciat, sic addat (30).* Ce langage ne plaît point aux zélateurs ; ils y trouvent le caractère du pyrrhonisme ; ils veulent qu'on soit plus décisif et plus résolu que Bartole ; ils*

(27) Drusius, in libro de Hasidæis, pag. 22, apud Curiandr., pag. 21.

(28) In Tetragrammato, pag. 81, apud Curiandr., ibid.

(29) *Hæc et alia quæ hoc libro continentur ut et in aliis omnibus à me unquam editis aut edendis, subicicio libens ecclesiæ catholicæ judicio, à cujus recto sensu si dissentio, non ero pertinax.* C'est ainsi qu'il parle dans la préface de son *Enoch*, apud Curiandrum, pag. 22.

(30) In libro Præteritorum, pag. 474, apud eund., pag. 22.

(23) Curiander, in Vita Drusii, pag. 11.

(24) *Tu quidem illius solius excludendi causa decretum factum esse prudenter animadvertebas, sed juvenis viginti annorum hoc ex ore Roggii aperte est professus, ignarus procul dubio quo loco Drusius apud me esset. Arminius ad Wtenbogardum epist. LIII præst. ac eruditor. Virorum, pag. 102.*

(25) Curiander, in Vita Drusii, pag. 23.

(26) Pag. 26, 27.

veulent qu'on fasse comme eux, c'est-à-dire, qu'on embrasse fermement une opinion, et que l'on anathématise l'autre. Ils ne sauraient comprendre qu'on puisse être d'une religion, lorsqu'on garde tout son sang-froid en la comparant avec d'autres, et un grand fonds d'équité pour les sectateurs de l'hérésie. Drusius n'était donc pas propre à manquer de dangereux ennemis. Et cette phrase, quoi, *Je sou mets au jugement de l'église catholique et ma personne et mes écrits*, n'est-elle pas du style de la cour de Rome? Si cela donnait prise sur lui aux zéloteurs, à quoi ne s'exposait-il point par le refus de signer le formulaire? J'ai lu dans le Scaligérana qu'il ne souscrivit jamais à la Confession belge. *Drusius noluit unquam subscribere Confessioni nostræ, et propterea illi malè volunt sui collegæ. Drusius ne sait ce que c'est de religion: il n'est pas de notre confession: il a toujours été nourri à Louvain entre les papistes* (31). *Sérarius avait ouï dire quelque chose de ce qu'il n'avait pas voulu signer notre Confession.* Ce refus était une marque qu'il n'approuvait pas tous les articles de la Confession belge; mais on n'en pouvait pas conclure légitimement qu'il fût papiste, ou qu'il ne crût l'église belge que meilleure que les autres communions. L'auteur de l'Esprit de M. Arnauld ne savait pas bien son Scaligérana; car que n'eût-il point déclamé contre le pauvre M. Colomiés, s'il avait pu lui reprocher d'avoir allégué dans l'Icon Presbyterianorum, le témoignage d'un homme qui refusa toujours de signer le formulaire belge? Cela lui eût donné lieu de satiriser en même temps et Drusius et Colomiés (32).

(L). . . . *Ce qu'il répondait mérite qu'on y fasse réflexion.*] Il représenta premièrement que son père avait perdu presque tout son bien pour la religion protestante. Il dit ensuite que, quant à lui, jamais les avantages mondains n'avaient pu lui être un motif de professer contre sa conscience le

(31) Scaliger se trompe : Drusius quitta Louvain en 1567, à l'âge de dix-sept ans; et depuis ce temps-là il n'y revint que pour quelques mois au commencement de 1576: cela est clair par sa Vie.

(32) Ce n'eût pas été unâ fidelità duos parietes dealbare, mais de stupare et conspurcare.

protestantisme; il avait fait ses études toujours aux dépens de son père; les gages qu'il avait à Leyde ne suffisaient pas pour l'entretenir; il n'aurait qu'à se retirer en Flandre pour y jouir d'un bon revenu. Enfin, il remarque que ceux qui criaient tant contre lui étaient des gens qui s'enrichissaient à la profession du protestantisme, pendant qu'il s'y appauvissait. On peut voir encore des esprits de cette trempe: la profession de l'église réformée leur apporte un gros revenu franc et quitte de toute impôt, une espèce de papauté: lonanges, honneurs, flatteries, soumissions basses du peuple: ils perdraient tous ces avantages s'ils abandonnaient cette profession; et ils ne cessent d'accuser d'indifférence, et de persécuter furieusement sous ce prétexte, plusieurs personnes à qui cette même profession est ruineuse selon le monde. Elle ne leur donne rien, et les prive de cent avantages qu'ils se procureraient en la quittant. Je remarque cela, afin qu'on voie combien les siècles et les nations s'entre-ressemblent. On va voir si j'ai mal traduit le latin de Drusius quant aux morceaux que j'en ai pris. *Sparservnt de me rumorem vanissimum, summa est me alienum esse ab hac religione. Quid dicam? Post natam calumniam non fuit unquam major calunnia. Egone alienus à religione, cujus causâ pater meus p. m. amisit, anno 67, octodecim millia florenorum? Quim autem exularet Londini unâ mecum, habebat penes se libras flandricas, quas majores vocant, mille quingentas. Ex illis mille quadringentas impendit in causam publicam. Princeps Auriacus partem accepit, aliam ordines Hollandiæ et Zelandiæ, tertiam pauperes, qui religionis ergo in Angliam confugerant. Centum que restabant postlininam reversus retuli domum. Quod dico vero verius est. Idem propriis sumptibus me aluit in studiis. A publico nihil unquam accepit. Quim professorem agerem Leydæ, stipendium erat tam parvum, ut coactus fuerim ex meo impendere quotannis trecentos, aliquando quadringentos. Habeo in Flandriâ reditus non pœnitendos, quibus frui possem, si essem in patriâ. Quorsum ista? inquires. Nempe ut scias vanum esse quod amuli mei sparservnt, qui omni-*

nes simul tantam jacturam non fecerunt, quantam ego solus feci, quos hæc religio divites, ut me pauperem fecit, quem nunc contemnunt propterea, optime de ipsis meritum (33).

(M) . . . et n'empêchait pas qu'il ne gémit sous le poids de sa destinée.] Voici ce qu'il écrivait dans la lettre qu'on vient de citer : *Jam nunc experior verum esse illud : homo homini Deus : sed et alii me docuerunt verum esse, homo homini lupus. Per eos injecta remora de quâ scribis. . . . Tantam experior hominum ingratitude, ut propemodum in animo sit edita prole Machabæorum posthac quiescere. Ne fallait-il pas qu'un auteur aussi fécond que celui-ci fût bien sensible aux persécutions auxquelles il se voyait exposé, puisque son chagrin lui fit naître l'envie de condamner sa plume à une stérilité éternelle ? Encore un passage qui nous apprendra plusieurs belles réflexions de Drusius (34). *Turbones nostri nunc quiescunt, aut pudet eos præteritorum, aut expectant occasionem novam. Mihi quidem multis de causis quies non solum optatissima est, sed etiam necessaria. Sed si hanc personam Deus humanæ fabulæ choragus mihi imposuit, partes delegatas oportet agam. In hæc arenâ mihi videri moriendum esse, nam ut viri isti quiescant nihil est spei. In eo toti sunt ut me aut latronibus objiciant, aut mœrore confectum occidant. Sed hætenus, gratiâ Dei, nec animum à suo proposito labefactare potuerunt, nec studiis meis ita multum detrimenti attulere. Consolatur me primum conscientia rectè factorum, deinde favor doctorum et bonorum virorum, quos hætenus æquissimos habui erga labores meos. Quod partim literis, partim donis ac muneribus declarârunt. . . . Quis unquam in sole ambulavit absque umbra, quis insignem virtutem exercuit sine invidia ? quis bonas literas professus est cum aliquâ famâ, absque odio theologorum ? Capnio, Erasmus, Arias, Hieronymus experti sunt. Hunc postremum Româ expulsum, cum Bethlehemi in tuguriolo degeret,**

ne sic quidem latentem effugit invidia. *Ex priscis sapientibus quidam interrogatus quid ageret ? Nihil, inquit, nondum enim mihi invidetur. Regium est, cum benefeceris audire malè, inquit ille. Et profectò ita est, industria parit virtutem, virtus gloriam, gloria invidiam, qui morbus serè peculiaris est iis, qui alioqui pietatem profitentur, cum nihil sit alienius à verâ pietate. Obrepat enim hæc pestis pietatis imagine, dum videri vult vitiorum odium, ac virtutis zelus.*

(N) *Son fils serait devenu un prodige, s'il avait vécu long-temps.]* J'ai déjà dit qu'il était né l'an 1588. Il s'appelait JEAN DRUSIUS, comme son père. Il commença à cinq ans d'apprendre la langue latine et l'hébreu ; à sept ans il expliquait le psautier hébreu si exactement, qu'un juif qui enseignait l'arabe dans Leyde ne put voir cela sans beaucoup d'admiration. A neuf ans il savait lire l'hébreu sans points, et ajouter les points où il fallait, selon les règles de la grammaire ; ce que les rabbins ne savent plus aujourd'hui. Il parlait aussi aisément en latin qu'en sa langue maternelle : il se faisait entendre en anglais. A douze ans il écrivait sur-le-champ en prose et en vers à la manière des Hébreux. A dix-sept ans il harangua en latin le roi de la Grande-Bretagne, au milieu de sa cour, et fut admiré de la compagnie. Il avait l'esprit vif et le jugement solide, une grande mémoire et une ardeur insatiable pour l'étude : il était d'ailleurs de belle humeur et se faisait fort aimer ; il avait les inclinations nobles et une piété singulière. Il mourut de la pierre à l'âge de vingt et un ans en Angleterre, chez Guillaume Thomas, doyen de Cicester, qui lui donnait une fort bonne pension. Il laissa divers ouvrages, plusieurs lettres en hébreu, des vers en la même langue, et des notes sur les Proverbes de Salomon. Il avait commencé de mettre en latin l'itinéraire de Benjamin de Tudèle, et la Chronique du second Temple : et il avait rangé selon l'ordre alphabétique le *Nomenclator* d'Élie Lévitte, à quoi il ajouta les mots grecs qui n'étaient pas dans la première édition (35). Jo-

(33) Drusius, Epistola ad Pancratium Castri-comium, datée du 6 de février 1600, apud Curiaandrum, in ejus Vita, pag. 34.

(34) Dans une lettre datée du 31 décembre 1599, apud Curiaandr., pag. 32.

(35) Tiré de la préface de Jean Drusius, ad lib. X Præteritorum. Le récit qu'il fait de tout cela est curieux : on y voit ces paroles : Quod si

seph Scaliger a dit (36) que le fils de Drusius savait plus d'hébreu que son père.

(O) *Scaliger... a été fort médisant envers notre Drusius.*] Voici quelques traits du portrait qu'il en faisait. « Il est de mauvaise renommée, car il » paillard et sa fille aussi ; son logis » est un bordel. Il en savait plus que » Dujon. Le pauvre jugement que » Drusius ! il ne sait rien que sa gram- » maire : il ne sait pas tant que Sé- » rarius sinon en grammaire hébraï- » que. *Drusius Lapsii simius » habet miram latinitatem, non lati- » nè scribit.* Drusius n'est rien auprès » de Buxtorfe. Il y a trente ans qu'il en- » seigne la grammaire et ne sait que » cela, et mirum esset nisi sciret op- » timè. *Ego bene scio quid sit Dru- » sius, est doctus in grammaticis et » in textu hebræo..... Drusius non » est doctus, licet se putet esse doc- » tissimum.* »

(P) *Un disciple de Drusius..... eut soin des manuscrits et de la fille du défunt.*] Voyez la lettre que Sixtinus Amama écrivit le 3 de décembre 1626 à Gaspard Barlaeus (37), pour le prier de faire en sorte qu'un important, auquel on voulait dédier les douze petits Prophètes de Drusius, agréât cette dédicace. Amama remarque que de ces douze Prophètes, il y en avait huit qui avaient paru depuis long-temps ; mais que les quatre autres n'avaient jamais vu le jour. Il représente à Barlaeus la misère de la fille unique de Drusius, veuve de Curriander depuis cinq ans ; il ajoute qu'ayant publié divers ouvrages de Drusius, il les avait toujours dédiés à quelques Mécènes charitables, qui avaient soulagé par quelque petit présent l'indigence de cette femme, et que c'est la raison pour laquelle il prie Barlaeus de disposer cet important à accepter cette épître dédicatoire. Il lui dit que la veuve se contentera de peu de chose, et que cin-

vita ei longior contigisset, et ad justam ætatem pertingere potuisset, dicam præfiscine (absit verbo invidia) fuisset interpres litterarum sacrarum eximius, qualem fortasse orbis Christianus alium non habuisset. *Ce jeune homme mérite une place dans la seconde édition des Enfaes célèbres de M. Baillet.*

(36) *In Scaligerano, pag. m. 68.*

(37) *Elle est la CDXLIV^e. parmi celles des arminiens, pag. 723, édit. in-folio.*

quante florins lui paraîtront un grand bonheur. *Ago causam viduæ pauperculæ quæ nunc cum bonæ mentis sorore strenuè luctatur. Ea est filia unica Cl. Drusii quam D. Havelus Curriander ante annos quinque reliquit viduam. Ex MS. parentis ejus b. mem. multa nunc publici juris feci, quæsvivique illis ejusmodi Mecenates qui aliquo præmiolo ejus paupertatem iverunt sublevatum..... Non expectabit magnam remunerationem : si quinquaginta florenos vel daleros simplices obtinuerit, beatam se judicabit. Hæc eo dico ut videas et intelligas quam angusta res sit hujus fœminæ, vel propter parentem meliori fortunâ dignæ, et quàm sit exiguum quod illa expectat* (38). Quelle pitié, que la fille unique d'un auteur ait été réduite à une si grande misère, et que la postérité de tant de vots fasse rouler un carrosse ! Sic visum numini.

(Q) *M. Bossuet..... s'est prévalu d'une chose qu'il avait lue dans Drusius, touchant la mitre du pape.*] Je rapporterai premièrement le passage de M. de Meaux, avec tout ce qui l'accompagne, sommaire, citations, etc., et puis j'y ferai quelques réflexions. Voici ce qu'il dit (39) : « Il » ne faudrait pas ici se donner la » peine de rapporter un conte qui » court parmi les protestans, si leur » déplorable crédulité ne leur fai- » sait prendre pour vrai tout ce » que leurs gens leur débitent. » Les critiques d'Angleterre ont in- » séré parmi leurs remarques (*Crit. » ad cap. xvii, 5. T. vii. col. p. 858*), » qu'un homme digne de foi avait » raconté à M. de Montmorenci étant » à Rome, que la tiare pontificale » avait écrit au frontal ces lettres » d'or, MYSTERIUM, mais qu'on avait » changé cette inscription. M. Jurieu » relève cette histoire toute propre à » tromper les simples, avec ces ter- » mes magnifiques (*Préj. leg. I. » Part. chap. 7. pag. 121*) : *Ce n'est » pas sans une providence particu- » lière que Dieu a permis qu'autre- » fois les papes portassent ce nom de » MYSTÈRE écrit sur leur mitre. Joseph*

(38) *Sixt., Amama, pag. 723.*

(39) *M. de Meaux, Avertissement sur l'explication de l'Apocalypse, num. 6, pag. 319, édit. de Hollande.*

» Scaliger et divers autres ont attesté avoir vu de ces vieilles mitres sur lesquelles ce nom était écrit. » Ce ministre artificieux ajoute du sien que Scaliger l'avait vu : on vient de voir que ce qu'il en écrit n'est de voir ouï-dire, et sans aucun auteur certain. Drusius auteur protestant en est demeuré d'accord (*Critic. ad cap. xvii. 5. T. vii. pag. 4857*), et reconnaît que Scaliger en a parlé seulement sur la foi d'autrui : il fait même fort peu de cas de ce petit conte, dont il demande des preuves, et un meilleur témoignage. On se tourmenterait en vain à le chercher : c'est un fait inventé en l'air ; mais M. Jurieu ne veut rien perdre, et il trouve digne de foi tout ce qui fait, pour peu que ce soit, contre le pape. »

Il y a de l'injustice à insulter tout un corps sous prétexte qu'un certain nombre d'auteurs y donnent des marques d'un peu trop d'entêtement. M. de Meaux eût bien fait de prendre garde à cela *. C'est ma première réflexion. On fait un grand tort à son parti au dehors, quand on emploie pour sa défense toutes sortes de raisons bonnes ou mauvaises, sans jamais démordre de ce qu'on a une fois dit ; mais cette conduite n'est point désavantageuse aux intérêts du dedans : elle nourrit la prévention et la confiance des esprits, et leur inspire les passions de ceux qui plaident. Ces gens-là se gardent bien de faire aucune démarche dont leurs parties puissent tirer avantage ; ils ne se dépouillent jamais du droit d'alléguer ceci ou cela, telles ou telles prétentions : cela multiplie leurs écritures, cela les anime et les échauffe. Il n'est pas de l'intérêt temporel d'une communion que tous les esprits y soient raisonnables. Les gens emportés, qui ne la suivent que par esprit de faction, lui rendent mille bons services humainement parlant. Il est donc utile qu'il s'y trouve de ces sortes d'entêtés ;

c'est un mal nécessaire. Voilà ma seconde réflexion. Il ne faut pas croire que, dans un grand corps, les savans du caractère de Drusius soient aussi rares qu'ils le paraissent : il faut seulement dire qu'il y en a peu qui se venillent exposer aux jugemens téméraires. La plupart des gens modérés et raisonnables, voyant que les entêtés emportent les acclamations et la faveur de la multitude, les laissent faire, et hurlent même quelquefois avec les loups, afin de vivre en repos et loin des soupçons sinistres. Si on leur demandait à l'oreille, pourquoi n'écrivez-vous pas comme Drusius ? ils chercheraient leur réponse dans l'apologue (40). C'est ma troisième réflexion, après quoi je n'en ferai qu'une. Voici donc la quatrième et la dernière : je n'examine point si, dans le fait particulier dont M. de Meaux a parlé, notre Drusius aurait dû se taire ; mais j'ose bien dire qu'il vaut mieux faire ce qu'il a fait, que de rapporter infidèlement le témoignage de Scaliger. On ne ferait point cela impunément dans le barreau ; car il n'y a pas beaucoup plus de différence entre la fausse monnaie et la bonne, qu'entre un témoin qui a ouï-dire, et un témoin qui a vu. Ainsi Scaliger, témoin par ouï-dire, ne devait point être allégué comme témoin oculaire par M. Jurieu.

Cette dispute entre un évêque et un ministre a donné lieu à quelques écrits publiés en Allemagne. Un théologien de la confession d'Augsbourg entreprit de soutenir que M. l'évêque de Meaux avait mal nié qu'il y eût eu sur la tiare papale l'inscription *Mysterium*. Il publia un ouvrage divisé en deux parties, dont la première est intitulée, *Mysterium in Pontificis Romani coronâ apertum* ; et la seconde, *Mysterium in coronâ Pontificis apertum et remotum*. Il a ramassé dans la première autant de preuves qu'il a

(40) *Quod si me populus romanus fortè roget cur,*

*Non ut porticibus, sic iudiciis fruar isdem ;
Nec sequar aut fugiam quæ diligit ipse,
vel odit :*

*Olim quod vulpes ægroto cauta leoni,
Respondit, referam : Quia me vestigia terrent.*

Omnia te adversum spectantia, nulla retrorsum.

Horat., *epist. I, lib. I, vs. 70.*

* Joly blâme Bayle de trouver Bossuet injuste tout en soutenant qu'il a raison au fond. Joly remarque qu'un protestant a pris la défense de la fable rejetée par Bayle lui-même. Cette défense est intitulée : *Christiani Bothulff Blumbergi veritas Mysterii tiaræ pontificis olim adscripti novis aliquot testimoniis asserta et à contradictionibus aliter sentientium vindicata*, Zuickaw, 1711, in-8°.

pu trouver; et il recherche dans la seconde, pourquoi et comment l'inscription dont il s'agit a été ôtée. Un docteur en philosophie, nommé Jean Louis Hanneman, s'est élevé contre ce théologien: c'est dans un livre qu'il publia à Hambourg l'an 1698 sous le titre de *Mysterium Papali coronæ adscriptum non ens, seu commentarius in caput XVII Apocalypseos v. 5. quo demonstratur Papali coronæ mysterion nunquam fuisse inscriptum*. Il fait deux choses. 1^o. Il réfute toutes les raisons de son adversaire. 2^o. Il allègue diverses preuves pour montrer que cette inscription ne fut jamais sur la tiare papale (41).

(R) *Un jésuite, qui s'est mêlé de critiquer Drusius, n'a fait que se rendre digne de censure.*] Le père Garasse, ayant assuré (42) que Charron manquait de sens commun, faisant des comparaisons si ridicules (43), ajoute que cela le fait souvenir de trois hommes fort ineptes en leurs façons de faire: le premier fut l'empereur Héliogabale, lequel..... aux plus grands festins qu'il faisait mêlait des ordures de cheval parmi les meilleures viandes..... Le second était l'empereur Alexandre Sévère....., qui mit Jésus-Christ entre les images d'Apollonius Tyanée, d'Orphée, d'Abraham..... En somme, le troisième peut être le ministre Drusus, lequel dans ses centuries sur l'Écriture Sainte, est aussi malheureux en citations des auteurs que Charron au dénombrement des grands personnages; car il cite ordinairement une douzaine d'écrivains en cette sorte: Isaïe au chapitre second, Plante dans Amphitryon, saint Luc aux Actes des Apôtres, Ovide dans le livre de Remedio Amoris, saint Jean Chrysostome aux Homélies sur la Genèse, et Horace au livre de Arte Poëticæ. Ce n'est pas à dire que nous devions avec une trop grande sévérité renvoyer les citations de tous les écrivains profanes,

(41) Tiré du Journal d'Utrecht, mois de novembre et décembre 1698, pag. 854 et suiv.

(42) Garasse, Somme théologique, pag. 847, 848.

(43) C'est-à-dire, nommant tout de suite Socrate, Phocion, Sénèque, Regulus, Jésus-Christ, les martyrs.

et que nous ne devions pas louer dans les grands personnages du siècle les qualités recommandables qu'ils ont reçues de Dieu; mais ce que je ne puis goûter est cet entrelacement de personnes, Socrate, Jésus-Christ, Papien, les martyrs, saint Jean, Plante, Jérémie, Aristenet, saint Augustin et Ovide; car en ces alternations il y a de la faute de jugement, et de la profanation. On montrerait sans aucune peine que ce critique, qui accuse tant les autres de manquer de jugement, ne dit rien là qui ne le convainc d'en manquer; mais je ne m'arrête qu'à ce qui concerne Drusius. Son censeur l'appelle Drusus, et le fait ministre: il ignorait donc et le nom et la profession de celui qu'il s'est mêlé de critiquer; car Drusius n'était point ministre, et nous avons vu ci-dessus (44) qu'il déclara qu'il ne se mêlait que de la grammaire et de l'histoire, et qu'il laissait aux autres les dogmes de la foi, et qu'il n'était point théologien. M. Baillet (45) rapporte qu'il était si persuadé de son propre mérite, qu'il s'était donné la qualité de divin grammairien. Je mis cela en note (46), dans la première édition de ce Dictionnaire, et j'ajouterai que je voudrais savoir où cela se trouve. M. de la Roque (47) a eu la bonté de m'écrire qu'il l'a lu dans le *Trihæresium* de Sérarius. N'ayant point ce livre, je recours aux conjectures: je m'imagine que Sérarius avança cela sur la foi de quelque adversaire de Drusius, et sans preuve littérale tirée des écrits de cet auteur. Quoi qu'il en soit, nous avons vu (48) que Drusius a déclaré publiquement, qu'il ne sait pas s'il peut soutenir la qualité de grammairien qu'on lui a quelquefois reprochée, et qu'il y a des gens qui disent qu'il ne le peut pas, auxquels il ne veut point contredire. Voilà une modestie bien éloignée de la fierté que M. Baillet rapporte. Mais revenons au père Garasse, et disons que sa censure ne vaut rien. Il se peut faire que dans un même chapitre de Drusius l'on voie la citation d'un au-

(44) Dans la remarque (K), citat. (27).

(45) Baillet, Jugem. des Savans, tom. IV, pag. 225.

(46) Dans la remarque (K).

(47) De quo supra, Coloniis, citat. (30).

(48) Dans la remarque (K), citat. (28).

teur sacré précédée et suivie de la citation d'un auteur profane, mais non pas selon l'arrangement ridicule dont ce jésuite se plaint. La méthode de Drusus est d'être assez court sur chaque sujet, et de joindre ensemble les matières qui ont de l'affinité entre elles. De là vient que dans un chapitre assez court il explique quelquefois trois ou quatre choses : il fait voir sur chacune la conformité des auteurs sacrés avec les auteurs païens ; il faut donc qu'après avoir allégué des passages de l'Écriture, il cite des auteurs grecs ou latins, et qu'ensuite, entamant un autre sujet, il allègue encore des passages de l'Écriture, et puis un poète, un historien, etc. Cette conduite n'a rien de mauvais, et a été ignoramment et impertinément décrite par le censeur.

DRUSUS, famille romaine, branche de celle des Livius. La famille *Livia*, ou des Livius, quoique plébéienne, eut part aux plus belles charges de la république. Elle jouit de la dictature et de la charge de colonel général de la cavalerie. Elle posséda huit fois le consulat, deux fois la dignité de censeur, et trois fois l'honneur du triomphe. Elle produisit des personnes de grand mérite, et entre autres Marcus Livius Salinator, et MARCUS LIVIUS DRUSUS. Celui-ci fut surnommé Drusus, à cause qu'il avait tué Drausus (A), général des ennemis (a). On lui attribue d'avoir retiré d'entre les mains des Gaulois l'argent qui avait été autrefois donné à leurs ancêtres, lorsqu'ils assiégèrent le Capitole. Si cela est, il ne faut pas croire le bruit qui avait couru, que Camille les avait contraints de le rendre (b). On ne peut guère

mieux connaître en quel temps ce premier Drusus a vécu, qu'en se souvenant que CAIUS LIVIUS DRUSUS son fils, ou son petit-fils, fut consul avec Scipion l'Africain le jeune, l'an 606 de Rome. L'empereur Tibère descendait par adoption de la famille des Drusus ; car LIVIUS DRUSUS CLAUDIANUS, son aïeul maternel, l'un des descendants d'Appius l'aveugle, fut adopté par un Drusus (c). Il y a quelque apparence qu'un autre Drusus adopta quelque'un de la famille des Scribonius, dans laquelle le surnom de Libo était fort commun ; car nous trouvons un MARCUS LIVIUS DRUSUS LIBO, consul l'an 738, et un LUCIUS SCRIBONIUS LIBO DRUSUS, prêteur, qui se tua pour prévenir le supplice qu'il craignait, se voyant accusé de crime d'état sous Tibère, l'an de Rome 769 (d). Nous dirons un mot de quelques-uns des descendants du premier Drusus (B), dans les remarques ; mais nous ferons un article à part pour chacun de ceux qui ont fait le plus de figure. M. Moréri mérite d'être repris en quelque chose (C).

obsidione Capitolii datum, nec, ut fama, extortum à Camillo. Idem, ibid.

(c) *Idem, ibidem.*

(d) Tacit., *Annal., lib. II, cap. XXXI.*

(A) *Marcus Livius..... fut surnommé DRUSUS, à cause qu'il avait tué Drausus.* Ceci a tout l'air de ces mauvaises et fabuleuses traditions qui se conservent dans les anciennes familles, et qui attribuent l'origine du premier nom et celle des armes, à quelque fait chevaleresque. Si la branche des Drusus avait dit son nom à l'exploit rapporté par Suétone, on aurait su en quel temps et en quel lieu cela se passa, et contre quel ennemi ; et Suétone n'en parlerait pas d'une

(a) Tiré de Suétone, in *Tiberio, cap. III.*

(b) *Trahitur etiam proprietore ex provinciâ Galliâ retulisse aurum Senonibus olim in*

façon aussi vague qu'il en parle (1). Ajoutez qu'il fait mention d'un CLAUDIUS DRUSUS, qui a vécu avant la première guerre punique (2); et qui prouve que ce surnom était connu, ou avant que le premier Drusus de la famille *Livia* tuât le prétendu Drausus, ou du moins indépendamment de ce combat. Car qu'il oserait dire que parce qu'un *Livius* vainquit Drausus, un *Claudius* fut surnommé Drusus?

(B) *Nous dirons un mot de quelques-uns des descendans du premier Drusus.*] Je crois que CAIUS LIVIUS DRUSUS, consul l'an 606, descendait de lui; mais je ne saurais dire s'il était son fils ou son petit-fils. Il laissa un fils, nommé MARC LIVIUS DRUSUS, qui fut consul l'an 641, et qui se battit avec de grands avantages contre les Scordisques, peuple de Thrace, originaire des Gaulois (3). Nous verrons ci-dessous s'il en triompha. Il fut censeur avec Marc *Emilius Scaurus*, et il mourut pendant qu'il exerçait cette charge (4). Je ne crois pas que l'on doive le distinguer, comme fait *Glandorp* (5), de ce Marc *Livius Drusus*, homme d'esprit et fort éloquent, qui était tribun du peuple avec *Caius Gracchus*, et qui le favorisa dans ses entreprises; mais qui, ayant changé de parti, soutint avec tant de vigueur les intérêts des patriciens, qu'il fut qualifié patron du sénat (6). Il était *abnepos* du premier *Drusus* (7), et il eut un frère nommé CAIUS DRUSUS, qui se fit connaître par son éloquence (8). Je vois que nos grammairiens ne s'accordent pas sur la signification d'*abnepos*; car *M. Danet*, citant *Suétone*, entend par ce terme l'arrière-petit-fils: dans *Calepin* ce même terme se prend pour le fils de l'arrière-petit-fils. Il est même vrai que *Suétone* (9),

(1) *Drusus hostium dux Drauso cominus trucidato sibi posteri, que suis cognomen invenit. Sueton., in Tiberio, cap. III.*

(2) Car *Suétone* le place avant *Claudius Pulcher*, qui perdit une bataille navale à la première guerre punique. Les commentateurs de *Suétone* ne disent rien de ce *Claudius Drusus*.

(3) *Livius, in Epit., lib. LXIII.*

(4) *Plutarch., in Quest. rom., pag. 276.*

(5) *Gland., Onomast. rom., pag. 543.*

(6) *Sueton., in Tiberio, cap. III.*

(7) *Id., ibid.*

(8) *Cicero, in Bruto, pag. m. 204.*

(9) Il nomme César *avunculus d'Auguste*; et néanmoins César était le grand-oncle d'*Auguste*. *Suéton., in Aug., cap. VII.*

et plusieurs autres anciens auteurs, n'observent pas exactement les degrés de la parenté. On parle d'un CAIUS DRUSUS, grand juriconsulte et si laborieux, qu'encore qu'il fût aveugle et chargé d'années, il ne laissait pas d'avoir toujours sa maison pleine de gens qui le consultaient. *C. autem Drusi domum compleri consultoribus solitam accepimus quum quorum res esset sua ipsi non videbant cæcum adhibebant ducem* (10). Valère *Maxime* parle de lui honorablement. *Consimilis perseverantia Livius Drusus qui ætatis viribus et acie oculorum defectus jus civile populo benignissimè interpretatus est, utilissima que discere id cupientibus monumenta composuit. Nam ut senem illum natura, cæcum fortuna facere potuit, ita neutra interpellare valuit ne non animo et videret et vigeret* (11). Un commentateur (12) s'est imaginé fausement que ce *Drusus* est le père de celui qui excita tant de troubles, pour faire donner aux Latins la bourgeoisie romaine. Il se trompe; car le père de celui-ci s'appelait *Marc Livius*, et non pas *Caius Livius*: c'est le même qui fut honoré de l'éloge de protecteur du sénat. Un autre commentateur (13) s'est étonné que *Pomponius* ne dise rien du juriconsulte *Caius Drusus*. Il y a lieu en effet de s'en étonner, vu que ce juriconsulte a été auteur, et que *Celsus* se souvient de lui honorablement dans le *Digeste* (14). Les modernes sont partagés sur la question si ce *Caius Drusus* est le même qui fut consul l'an 606, ou si c'est le frère du consul de l'an 641. *Rutilius* embrasse cette dernière opinion: d'autres, aimant mieux la première, le réfutent par le terme d'*accepimus* dont *Cicéron* s'est servi. Il est fort vraisemblable que *Cicéron* parle d'un homme qu'il n'avait point vu; car ensuite il fait mention d'un autre aveugle qu'il avait pu voir, qui opinait dans le sénat, et répondait aux consultants, et travaillait à une histoire. Or, il semble que *Cicéron* ait pu voir

(10) *Cicero, Tusculan., lib. V, fol. m. 278, B.*

(11) *Valer. Maximus, lib. VIII, cap. VII, num. 4.*

(12) *Oliverius, in hunc locum Val. Maximi.*

(13) *Colerus.*

(14) *Voyez Guill. Crotius, in Vitis Jurisconsult., pag. 33.*

Caius Livius Drusus, frère de celui qui fut consul l'an 641. Il est donc probable qu'il parle du consul de l'année 606 (15).

Voyons maintenant si le consul de l'an 641 a triomphé des Scordisques. Je ne le crois point; car toute la preuve que Sigonius allègue (16) est un passage de Pline mal entendu. Voici les paroles de Pline (17). *Frater ejus Allobrogicus primus omnium pondo mille habuit. At Livius Drusus in tribunatu plebis XI (18). Nam propter quinque pondo notatum à censoribus triumphalem senem (19), fabulosum jam videtur.* Pour bien entendre ces paroles, il faut prendre garde que Pline oppose au luxe des derniers temps la frugalité des premiers. Il montre par quels degrés le luxe s'accrut. Scipion l'Africain ne laissa à son héritier en vaisselle d'argent que 64 marcs (20). Son frère Quintus Fabius Maximus l'Allobrogique fut le premier qui en eut pour 2000 marcs. Mais Livius Drusus dans son tribunat du peuple en avait pour 22,000 marcs (21); car, ajoute Pline, nous traitons déjà de fable qu'un vieillard, qui avait eu l'honneur du triomphe, ait été noté par les censeurs à cause de 10 marcs. *Nam propter quinque pondo notatum à censoribus triumphalem senem, fabulosum jam videtur.* C'est ainsi que dans chaque siècle on a de la peine à croire ce que les historiens disent des anciens temps, qui paraît trop éloigné de l'esprit moderne. C'est ainsi que nous dirions qu'il semble aux dames de la première qualité, qu'on leur conte un roman ou une fable, lorsqu'on leur fait voir qu'autrefois les personnes de leur rang allaient à pied dans les rues, nourrissaient elles-mêmes leurs enfans, et ne dépendaient en habits que tant chaque année. L'histoire qui selon Pline pa-

raissait déjà fabuleuse ne regarde point Livius Drusus dont il venait de parler. C'est une histoire beaucoup plus ancienne. C'est un acte de censure exercé l'an 478 de Rome, contre Cornélius Rufinus qui avait été dictateur, et deux fois consul (22). Les censeurs le dégradèrent de la dignité de sénateur pour cause de luxe, parce qu'ils lui trouvèrent le poids de 10 livres en vaisselle d'argent. Il en pouvait avoir le poids de cinq livres: ce fut donc pour cinq livres qu'on le degrada, *propter quinque pondo notatum à censoribus triumphalem senem.* Lorsque Valère Maxime rapporte ce fait, il tombe dans la même réflexion que Pline. Il craint qu'on ne le traite de conteur de fables, et il avoue qu'il n'est presque point croyable, que la même ville, qui méprisait tant la pauvreté, eût puni un consulaire pour avoir eu 20 marcs d'argent. *Ipsæ medius fidius mihi litteræ seculi nostri obstupescere videntur, cum ad tantam severitatem referendam ministerium accomodare coguntur; ac vereri ne non nostræ urbis acta commemorare existimentur. Vix enim credibile est, intra idem pœnerium decem pondo argenti, et invidiosum fuisse censum, et inopiam haberi contentissimam (23).*

Je m'étonne que Sigonius ait pu entendre le texte de Pline aussi mal qu'il l'a entendu. A-t-il pu s'imaginer qu'après l'an 641 de Rome, l'ancienne frugalité de la république fût assez observée pour que neuf ou dix marcs d'argent de plus ou de moins fissent dégrader un sénateur? Les choses n'étaient plus sur ce pied-là: la corruption et le luxe s'étaient déjà terriblement débordés. Mais les propres paroles de Pline ne pouvaient-elles pas éclairer Sigonius? Elles marquent d'une manière précise que Drusus était tribun du peuple lorsqu'il avait tant de vaisselle d'argent; et tout aussitôt Pline rapporte une censure exercée sur un vieillard qui avait obtenu autrefois l'honneur du triomphe. Il est donc clair que ce vieillard n'était point Drusus; car si Drusus avait été censuré pour cause de luxe,

(15) Voyez Guill. Grotius, *ibid.*

(16) *In Fastis.*

(17) Plin., *lib. XXXIII, cap. XI, pag. m. 69.*

(18) *Le père Hardouin met X, au lieu de XI.*

(19) Il indique ceci au livre *XVIII, chap. VI: Præcipiebant ista qui triumphali denas argenti libras in supellectile criminis dabant.*

(20) *Libras 32 argenti Africanus sequens hæredi reliquit. Plin., lib. XXXIII, cap. XI, pag. 68.*

(21) *Ou pour vingt mille, selon la correction du père Hardouin.*

(22) Aulus Gellius, *lib. IV, cap. VIII, et lib. XVII, cap. XXI.* Valer. Maximus, *lib. II, cap. IX, num. 4.*

(23) Valer. Maximus, *ibid.*

il l'aurait été au temps de son tribunal, ou bien il faudrait accuser Pline de raconter les choses d'une manière tout-à-fait impertinente. Néanmoins on ne saurait croire combien ce passage de Pline a trompé de gens (24).

(C) *M. Moréri mérite d'être repris en quelque chose.* Il a dit que la famille de Drusus était une branche de celle des Claudiens, et que, quoique plébéienne, elle fut néanmoins recommandable par huit consulats. . . . et illustre par les grands hommes qui en sont sortis, entre lesquels les principaux furent Salinator et Drusus. Je lui passe toutes les fautes de langage et tous les péchés d'omission, et me contente de remarquer : 1°. que la famille des Drusus était une branche, non de celle des Claudes, mais de celle des Livius ; 2°. que c'est la famille des Livius, et non la branche particulière des Drusus, qui fut recommandable par huit consulats, etc. ; 3°. que Salinator n'est point sorti de la famille des Drusus, si ce n'est de la manière que la maison de Bourbon est sortie de la maison de Bourgogne. On ne souffrirait point cette dernière expression. Deux ruisseaux qui viennent de la même source ne sortent pas pour cela l'un de l'autre.

(24) *Plerique etiam hunc triumphasse volunt. Glandorp., Onomast., pag. 543.*

DRUSUS (MARC LIVIUS), fils de celui qui fut collègue de Caius Gracchus, dans le tribunal du peuple, et qui mérita l'éloge de protecteur du sénat, imita son père pour ce qui est de favoriser les patriciens ; mais la manière dont il s'y prit excita de furieux désordres (A). Il avait de grands dons, beaucoup d'éloquence, beaucoup d'esprit, beaucoup de cœur ; et s'il n'en fit pas un bon usage, ce fut la faute de l'ambition excessive qui le possédait, et dont il donna des marques dès son enfance (B). Les factions qui divisaient la ville étaient celle du sénat et celle des chevaliers (C) : ceux-ci, outre qu'ils

faisaient la levée des deniers publics, possédaient toutes les charges de judicature (a), qui avaient autrefois appartenu aux sénateurs : par ce moyen, ils tenaient, pour ainsi dire, le pied sur la gorge au sénat. Drusus, voyant que Cépion, son émule, favorisait la cause des chevaliers (D), entreprit de soutenir et de relever celle du sénat ; et afin de ne manquer pas de créatures (b), il s'avisa de faire revivre les lois des Gracches, touchant la distribution des terres au peuple et de promettre la bourgeoisie romaine aux Latins. La violence dont il usa envers le consul Philippe, qui s'opposait à ces lois, ne saurait être assez condamnée (E). La promesse qu'il avait faite aux Latins fut la source d'une guerre très-fâcheuse et qui pensa devenir funeste au peuple romain (c). Il tomba évanoui dans une assemblée publique et soit que ce fût tout de bon, soit qu'il y eût là de la feinte, il profita en plusieurs manières de cet accident (F). Le crédit qu'il s'était acquis n'empêchait pas qu'il ne se trouvât bien embarrassé de l'état où il avait mis les choses (G) ; c'est pourquoi tout le monde crut qu'il fut tué très-à propos dans la cour de son logis (H), comme il revenait de la ville, entouré à l'accoutumée de beaucoup de gens (d), dont une partie n'en était pas connue. On

(a) *Paterculus, lib. II, cap. XIII. Je cite ses paroles dans la remarq. (A).*

(b) *Florus, lib. III, cap. XVII.*

(c) *Voyez la remarque (D), citation (8).*

(d) *Paterc., lib. II, cap. XII. Appien, lib. I. Bell. Civil., dit que Drusus n'osait plus sortir, et que la multitude qui était pour lui se rendait à son logis.*

n'informa point contre le meurtrier (I), et la plupart des auteurs disent qu'il n'a point été connu. Cicéron est, je pense, le seul qui le nomme (K). Cornélia, mère de Drusus, témoigna une grande fermeté en cette rencontre (L). Les dernières paroles du mourant ne furent pas moins présomptueuses (M) que celles qu'il avait autrefois tenues pour exprimer ses bienfaits (N). On a fort parlé de la réponse qu'il fit à un architecte (O). Sa sœur Livie fut mère de Caton d'Utique (P).

(A) *Il favorisa les patriciens ; mais la manière dont il s'y prit excita de furieux désordres.*] Il ne serait pas impossible que la raison pour laquelle Paterculus a pris son parti si hautement ait été l'envie de faire sa cour à Tibère, issu sans doute de notre Drusus ; mais peut-être n'a-t-il fait autre chose que parler selon ses lumières. Quoi qu'il en soit, il lui attribue les meilleures intentions du monde, et il déplore que le sénat en ait jugé avec tant d'aveuglement et d'iniquité. Il s'exprime là-dessus avec beaucoup d'éloquence, et cela fait que je prends la liberté de transcrire tout le passage, en faveur de ceux qui, sans consulter beaucoup de livres, veulent voir développée la conduite d'un grand homme. *Tribunatum inivit Marcus Livius Drusus, vir nobilissimus, eloquentissimus, sanctissimus, meliore in omnia ingenio, animoque, quam fortunâ usus, qui, cum senatui priscum restituere cuperet decus, et judicia ab equitibus ad eum transferre ordinem, (quippe, eam potestatem nacti equites Gracchanis legibus, cum in multos clarissimos, atque innocentissimos viros sævisent, tum Publium Rutilium, virum non seculi sui, sed omnis ævi optimum, interrogatum lege repetundarum, maximo cum gemitu civitatis, damnaverant), in iis ipsis, quæ pro senatu moliebatur, senatum habuit adversarium, non intelligentem, si qua de plebis commolis ab eo agerentur, veluti inescandæ, illicendæque multitudinis causâ fieri, ut minoribus*

perceptis, majora permitteret. Denique ea fortuna Drusi fuit, ut malefacta collegarum, quàm ejus optimè ab ipso cogitata, senatus probaret magis ; et honorem, qui ab eo deferebatur, sperneret ; injurias, quæ ab aliis intendebantur, æquo animo reciperet ; et hujus summæ gloriæ invideret, illorum modicam ferret. Tum conversus Drusi animus, quando benè cepta malè cedebant, ad dandam civitatem Italiæ : quòd cum moliens revertisset è foro, immensâ illâ, et incognitâ, quæ eum semper comitabatur, cunctus multitudine, in atrio domûs suæ cultello percussus, qui affixus lateri ejus relictus est, intra paucas horas decessit (1). On aura meilleure opinion ici de la bonne foi de Paterculus, si l'on sait ce que Salluste a pensé du même Drusus ; c'est pourquoi je mets en note les paroles de Salluste (2).

(B) *Il donna des marques de son excessive ambition dès son enfance.*] Avant que d'avoir pris la robe virile, tout pupille qu'il était, il se mêla de solliciter les juges en faveur des accusés, et il le fit avec tant de force, et avec tant de ressorts, qu'il extorqua d'eux plus d'une fois les jugemens qu'ils rendirent. N'avait-il pas bien raison de dire qu'il était le seul pour qui il n'y avait jamais eu de fêtes ? Des gens qui commencent de si bonne heure à se donner tant de distinction, méritent d'être redoutés. Écoutons Sénèque. *Exsecratus inquietam à primordiis vitam, dicitur dixisse, Unî sibi, nec puero quidem, unquam ferias contigisse. Ausus enim et pupillus adhuc et prætextatus, iudicibus reos commendare, et gratiam suam foro interponere tam efficaciter, ut quædam judicia constet ab illo raptâ. Quo non irrumperet tam inmatura ambitio ? scires in matum ingens, et privatum, et publicum, evasuram illam tam præcocen*

(1) Velleius Paterculus, lib. II, cap. XIII.

(2) M. Livio Druso semper consilium fuit, in tribunatu summâ ope niti pro nobilitate ; neque ullam rem in principio agere intendit, nisi illi auctores fierent. Sed homines factiosos, quibus dolus, atque malitia, fide cariora erant, ubi intellexerunt, per unum hominem maximum beneficium multis mortalibus dari : videlicet et sibi quisque conscius, malo atque infido animo esse, de M. Livio Druso juxta, ac se, existimaverunt. Sallustius, orat. II ad Cæsar., pag. m. 533, 534.

aulaciam. Serò itaque querebatur, nullas sibi ferias contigisse : à puero scditiosus, et foro gravis (3). On donne comme une marque de son orgueil ce qu'il fit en Asie pendant sa questure. Il l'exerça sans se parer des ornemens extérieurs de sa dignité, ne voulant se distinguer que par sa personne. Le latin exprime mieux ce que je veux dire (4). Un savant homme (5) a bien de la peine à croire que Drusus ait eu cette charge et celle d'édile (6) : sa raison est qu'il mourut dans le tribunal du peuple, charge que les Romains exerçaient pour l'ordinaire avant l'édilité. Mais peut-être que Drusus, ayant besoin d'être tribun afin d'exécuter ses desseins, se fit donner cette charge pour la seconde fois dans l'année qu'il mourut.

(C) *Les factions qui divisaient la ville étaient celle du sénat, et celle des chevaliers.*] Le passage de Paterculus nous a fait savoir que les Gracques ôtèrent aux sénateurs tous les tribunaux de justice, afin d'en gratifier les chevaliers. Voyons comment Florus confirme la même chose (7) : *Judiciaria lege Cui Gracchi diviserant populum Romanum, et bicipitem ex unâ fecerant civitatem equites Romani, tantâ potestate subnixi, ut qui fata fortunâque patrum vitasque principum haberent in manu, interceptis vectigalibus pecularentur suo jure rempublicam.*

(D) *Drusus voyant que Cépion son émule favorisait la cause des chevaliers....*] L'émulation de ces deux Romains, qui causa tant de désordre et qui pensa perdre la république, était venue d'une bagatelle. Une bague vendue dans un encan fut la cause de leurs divisions (8) : ils renchérent l'un sur l'autre, et se piquèrent au jeu si vivement, qu'ils

cherchèrent dans la suite toutes sortes d'occasions de se traverser l'un l'autre. Et voilà qui confirme ce que bien des gens remarquent, que les grandes révolutions d'état n'ont la plupart du temps pour principe qu'une fantaisie ou qu'un sot caprice de quelques particuliers (9). Je ne sais si l'exemple, que nous en avons ici, a été jamais remarqué. Paterculus a beau dire que Drusus agissait par zèle pour les intérêts du sénat, dont il souhaitait de rétablir la puissance, nous en croirons plutôt ceux qui disent qu'il embrassa ce parti, parce qu'il voyait Cépion à la tête du parti contraire. *In hoc statu rerum pares opibus, animis, dignitate (undè et nata Livio Druso æmulatio accesserat) ; equitem Servilius Cæpio, senatum Livius Drusus asserere* (10).

(E) *La violence dont il usa envers le consul Philippe.... ne saurait être assez condamnée.*] La dignité de ce consul fut respectée si peu, qu'on lui serra la gorge jusques à ce qu'on lui vit sortir le sang par les yeux et par la bouche. Quelques-uns disent que Drusus exerça lui-même cette violence ; et que, bien loin de revenir de sa colère à la vue de ce sang, il en tira un nouveau sujet d'insulte : il dit que ce n'était point du sang, mais une sauce de grives ; il faisait ainsi un reproche de gourmandise à ce consul. *Philippo consuli legibus agrariis resistenti ita collum in comitio obtorsit, ut multus sanguis efflueret è naribus, quam ille luxuriam obprobans muriam de turdis esse dicebat* (11). D'autres disent que Drusus fit faire cette violence par une de ses créatures, ou par l'un de ses huissiers. *Quæ (senatûs majestas) à M. quoque Druso trib. plebis per sunnam contumeliam vexata est. Parvi enim habuit, L. Philippum consulem, quia interfari concionantem ausus fuerat, obtortâ gulâ, et quidem non per viatorem, sed per clientem suum, adeò violentè in carcere præcipitem egisse, ut multus è naribus ejus cruor profun-*

(3) Seneca, de Brevitate Vitæ, cap. VI.

(4) *Quæstor in Asid nullis insignibus uti voluit, ne quid ipso esset insignis.* Aurel. Victor, de Viris illustribus.

(5) Conradus, in Brutum Ciceronis, pag. 332.

(6) *Ædilis munus magnificentissimum dedit.* Aurel. Victor, de Viris illustribus.

(7) *Lib. III, cap. XVII.*

(8) *Inter Cæpionem et Drusum ex annulo in auctione venali inimicitia cæpère : undè origo socialis belli et exitia rerum.* Plinius, lib. XXVIII, cap. I, pag. m. 12, 13. Cette guerre coute la vie à plus de trois cent mille hommes. Paterculus, lib. II, cap. XV. Voyez Florus, lib. III, chap. XVIII.

(9) Voyez les Pensées diverses sur les Comètes, num. 236.

(10) Florus, lib. III, cap. XVIII.

(11) Aurel. Victor, de Viris illustribus. Dans le Valère Maxime Variorum de Hollande, pag. 778, en citant ce passage, on dit in convivio, et non pas in comitio ; ce qui est absurde.

deretur (12). Voilà ce que dit Valère Maxime, et voici ce que dit Florus : *Asus tamen obrogare de legibus consul Philippus, sed apprehensum faucibus viator non antè dimisit, quàm sanguis in ora et oculos redundaret* (13).

(F) *Il profita en plusieurs manières de son évanouissement.*] Il avait fait passer toutes ses lois, excepté celle qui regardait la bourgeoisie des Latins. Ceux-ci le sommaient de sa promesse, et il ne savait comment faire, ni pour les amuser, ni pour leur donner satisfaction. On le vit tomber tout d'un coup dans l'assemblée, et ce fut un juste sujet de renvoyer les Latins à une autre fois. *Livius anxius ut Latinorum postulata differret, qui promissam civitatem flagitabant, repente in publico concidit, sive morbo comitiali, seu hausto caprino sanguine, semianimis domum relatus* (14). Il est visible que l'historien dont je tire ce latin a fait une faute : la particule disjunctive *sive* dont il se sert lui fait dire une absurdité ; car si Drusus se laissa tomber tout d'un coup, afin de renvoyer à une autre fois la demande des Latins, on ne peut pas dire qu'il tomba, ou du haut mal, ou à cause qu'il avait avalé du sang de chèvre. Un accès réel du haut mal n'est pas en notre disposition, et par conséquent on ne le peut pas diriger à une certaine fin. L'autre membre de la proposition disjunctive est bon ; car on peut prendre une drogue dans la vue de tomber évanoui au bout de trois ou quatre heures. La vérité est que les faiseurs d'abrévés voulant entasser plusieurs relations différentes dans une seule période, nous donnent souvent du galimatias. Aurélius Victor ayant oui dire que Drusus tombait du haut mal, et qu'il avait bu du sang de chèvre, afin que devenant pâle il se pût plaindre avec plus de vraisemblance d'avoir été empoisonné par Cépion (15), tâcha de combiner ces deux choses, et ne put réussir.

(12) Valer. Maximus, lib. IX, cap. V, num. 2.

(13) Florus, lib. III, cap. XXIII.

(14) Aurel. Victor, de Viris illustribus.

(15) Drusus, tribunus plebei, trahitur caprinum (sanguinem) bibisse, cum pallore et invidia veneri sibi dati insimulare Q. Capionem inimicum vellet. Plin., lib. XXVIII, cap. IX, pag. 608.

Je croirais facilement que Drusus et ses fauteurs se prévalurent de la pâmoison pour rendre odieux le consul Philippe, comme suspect d'avoir donné du poison à son adversaire ; car de quoi ne se sert-on pas dans une faction d'état, afin de pouvoir supplanter un antagoniste ? Cela suffit pour entendre le texte de cette remarque. Il me reste d'observer que l'on trouvera dans Pline un fait curieux touchant le haut mal de Drusus (16).

(G) *Le crédit qu'il s'était acquis n'empêchait pas qu'il ne se trouvât bien embarrassé de l'état où il avait mis les choses.*] Il croyait que toutes sortes de gens lui avaient de l'obligation, et néanmoins la plupart du monde se plaignait de lui. Il avait fait donner des terres au peuple : ceux à qui elles échurent étaient contents ; mais ceux qui en furent déposés en faisaient des plaintes. Il avait procuré à l'ordre des chevaliers l'entrée à la dignité de sénateur : ceux qu'on choisit pour remplir ce poste en furent bien aises ; mais ceux qui n'eurent aucune part à l'élection furent mécontents. Il avait rendu les tribunaux au sénat : cela plaisait à la compagnie ; mais d'autre côté elle était fâchée du mélange qu'on avait fait dans son corps entre les patriciens et les chevaliers. Cela jetait Drusus dans l'inquiétude. Aurélius Victor exprime ceci en moins de mots (17). *Idem ex gratiâ nimid in invidiam venit. Nam plebs acceptis agris gaudebat, expulsi dolebant ; equites in senatum lecti lætabantur, sed præteriti querebantur : senatus permissis judiciis exsultabat, sed societatem cum equitibus agrè ferebat. Undè Livius anxius, etc.* (18). Mademoiselle le Fèvre a fait une note sur ces paroles, *equites in senatum lecti lætabantur*. Elle dit dans cette note que ce passage lui est fort suspect, et qu'elle ne saurait croire que les che-

(16) Drusus quoque apud nos tribunorum popularium clarissimum (cui ante omnes plebs stans plausit, optimates vero bellum Maricum imputaverit) constat hoc medicamento elleboro liberatum comitiali morbo in Anticyrâ insula. Plin., lib. XXV, cap. V, pag. 391. Voyez Aulu-Gelle, lib. XVII, cap. XV.

(17) Aurel. Victor, de Viris illustribus.

(18) Voyez les paroles de Sénèque, dans la remarque suivante.

valliers se soient réjouis de voir partagées entre le sénat et eux les juridictions dont ils étaient seuls les maîtres. *Hoc certè valdè suspectum est, neque adduci possum ut credam equites quæ judicia ipsi possidebant, ea ad senatum æquâ parte transmissa libenter vidisse* (19). Je crois avec elle que ce n'était pas le fondement de leur joie ; mais je prends la liberté de lui dire que ce n'est point aussi ce que dit Aurélius Victor. Il ne parle pas de la joie des chevaliers en général, mais de la joie particulière de ceux d'entre eux qui devinrent sénateurs. Pour ceux-ci il est bien aisé de comprendre que le changement de condition leur plaisait : le gain du sénat était le leur, et ils ne perdaient rien à l'abaissement de l'ordre des chevaliers, ils n'en étaient plus.

(H) *On crut qu'il fut tué très-à propos dans la cour de son logis.*] C'est Sénèque qui nous l'apprend. *Livius Drusus*, dit-il (20), *vir acer et vehemens, cum leges novas et mala Gracchana movisset, stipatus ingenti totius Italie coetu, exitum rerum non providens, quas nec agere licebat, nec jam liberum erat semel inchoatas relinquere, exsecratus inquietam à primordiis vitam, dicitur dixisse, Uni sibi, nec puero quidem, unquam ferias contigisse.... Disputatur an ipse sibi manus attulerit, subito enim vulnere per inguen accepto, collapsus est : aliquo dubitante, an mors voluntaria esset ; nullo, an tempestitiva.* Florus ne s'éloigne pas de cette pensée (21) : *Sic per vim late, jussaque leges : sed pretium rogationis statim socii flagitavere, quum interim imparerem Drusum, ægrumque rerum tenerè motarum, matura, ut in tali discrimine, mors abstulit.* L'embarras de Drusus devait être d'autant plus grand, qu'outre qu'il ne voyait point de jour à faire obtenir aux Latins ce qu'il leur avait promis, il se voyait accusé de conspiration avec eux contre le consul Philippe. L'accusation était fondée sur ce qu'il avait averti ce consul de bien prendre garde à lui. On concluait de là qu'il sa-

vait leur machination. *Cum Latini consulem in Albano monte interfecturi essent, Philippum admonuit ut caveret, undè in senatu accusatus, cum domum se reciperet, immisso inter turbam percussore corruit* (22). Mademoiselle le Fèvre fait une fausse remarque, ce me semble, sur ces paroles d'Aurélius Victor. Elle commence par citer Florus (23) qui a dit : *Primum fuit belli in Albano monte consilium, ut festo die Latinarum Julius Cæsar et Martius Philippus consules inter sacra et aras immolarentur. Postquàm id nefas proditione discussum est, etc.* Et puis elle dit que Drusus, qui avait été tué l'année d'auparavant, ne pouvait pas avertir Philippe, *Sed tunc Philippum admonere non potuit Drusus, quem anno superiori mortuum tabulæ notant.* Il est certain que Drusus a pu avertir Philippe ; car, selon Florus, la conspiration des Latins devait être exécutée sous le consulat de Jules César et de Martius Philippe, puisque leur dessein était de se défaire de ces deux consuls. Drusus fut assassiné, je l'avoue, sous ce consulat, c'est-à-dire l'an 662 de Rome, mais il vécut plusieurs mois de cette année, témoin la violence qu'il exerça contre le consul Philippe (24). Ce qui a pu tromper mademoiselle le Fèvre, est d'avoir cru que le noir complot dont Florus parle concerne la première année de la guerre sociale. Sur ce pied-là Drusus n'aurait pas été en état d'avertir personne ; car le commencement de cette guerre regarde l'année 663, et le consulat de L. Julius César et de P. Rutilius (25). Il faut dire que le complot des Latins est de l'année précédente, puisqu'il était tramé contre Martius Philippe, et contre Sextus (26) Julius César son collègue, comme le remarque Florus. Il est certain que les Latins étaient déjà gros de la guerre pendant la vie de Drusus (27) : il pouvait donc être en vie lorsqu'ils résolurent de tuer le consul Philippe pendant la célébration des fêtes latines.

(22) Aurel. Victor, de Viris illustribus.

(23) Lib. III, cap. XVIII.

(24) Voyez la remarque (E).

(25) Patern., lib. II, cap. XV.

(26) Florus ne lui donne ni ce prénom, ni aucun autre.

(27) *Mors Drusi jam pridem tumescens bellum exciitavit Italicum.* Paternulus, lib. II, cap. XV.

(19) Anna Tanaquilli Fabri filia, Not. in Aurel. Victor., pag. 87.

(20) Seneca, de Brevitate Vitæ, cap. VI, pag. 700, 701.

(21) Lib. III, cap. XVII.

(I) *On n'informa point contre son meurtrier.*] Domi suæ nobilissimus vir, senatûs propugnator , atque illis quidem temporibus penè patronus Tribunus plebis M. Drusus occisus est. Nihil de ejus morte populus consultus, nulla quæstio decreta à senatu est (28).

(C) *Cicéron est, je pense, le seul qui nomme le meurtrier de Drusus.*] C'est dans le III^e. livre de la Nature des Dieux, *Cursodalis meus* (29) *interfectus domi suæ Drusus* ? Voilà une objection du pontife Cotta contre la divine providence. Peu après il suppose qu'on lui fait une réponse, et il réplique, *Summo cruciatu supplicioque Varius homo importunissimus perit, quia Drusum ferro, Metellum veneno sustulerat* (30). *Sed illos conservari melius fuit, quam pœnas sceleris Varium pendere.* Velleius Paterculus, Florus, Appien, Aurelius Victor, etc., se contentent de marquer qu'il fut tué; et nous avons vu que selon Sénèque il n'était pas tout-à-fait certain qu'il nese fût pas tué lui-même. Le consul Philippe, et Cépion furent soupçonnés d'avoir suborné l'assassin (31). La mort de Drusus fut celle des lois qu'il avait fait établir avec tant de peine; car on les abrogea toutes sous prétexte qu'elles avaient été établies contre les auspices (32).

(L) *Cornélia, mère de Drusus, témoigna une grande fermeté en cette rencontre.*] Je pense que personne n'en saurait rien aujourd'hui, si Sénèque n'en eût fait mention. *Cornelia*, dit-il (33), *Livium Drusum, clarissimum juvenem, illustris ingenii, vadentem per Gracchana vestigia,*

(28) Cicér., *pro Milone.*

(29) Cotta le nomme ainsi; parce que Drusus, comme Cicéron l'assure in Orat. ad Pontifices, cap. XLVI, avait été du collège des pontifes. Si le père Lescaplier avait connu ce passage, il n'aurait point parlé de cela par un opinor dans son Commentaire in lib. III de Naturâ Deorum, pag. 677, cap. XXXII.

(30) C'est ainsi qu'il faut placer ce mot, et non pas comme dans les éditions après perit. Voyez Freioshémius sur Florus, liv. III, chap. XVII.

(31) *Invidia cœdis apud Philippum et Cæpionem fuit.* Aurel. Victor, de Viris illustribus.

(32) Ascon. Pedianus, in Orat. Ciceronis pro C. Cornelio, pag. m. 131, 132.

(33) *Seoeca*, de Consolat. ad Martiam, cap. XVI, pag. 750.

imperfectis tot rogationibus, intra penates interemptum suos amiserat, incerto cœdis auctore, tamen et acerbam mortem filii, et inultam, tam magno animo tulit, quam ipse leges tulerat.

(M) *Ses dernières paroles ne furent pas moins présomptueuses....*] Quand est-ce, dit-il, que la république aura un citoyen comme moi ? Il vaut mieux entendre cela en latin (34) : *Sed cum ultimum redderet spiritum, intuens, circumstantium mœrentiumque frequentiam, effudit vocem convenientissimam conscientiae suae: Et quando, inquit, propinqui amiceque, similem meæ civem habebit republica ?*

(N) *... que celles qu'il avait tenues pour exprimer ses bienfaits.* J'ai dit dans la remarque (G) qu'il croyait que tous les corps de la république, les patriciens, les chevaliers, et le peuple lui avaient de grandes obligations. Plusieurs écrivains rapportent qu'il se vantait qu'à moins qu'on ne fit largesse du ciel et de la boue, on ne trouverait point lieu de surpasser les profusions qu'il avait faites. *Extat vox ipsius, nihil se ad largitionem ulli reliquisset, nisi si quis aut cœnum divideret vellet, aut cœlum* (35). C'était se mettre au-dessus de toute exception et de toute comparaison; car jamais personne ne s'avisera de témoigner sa magnificence par des présens de boue; et il n'était pas possible que Drusus s'imaginât, qu'un jour viendrait que les grands de Rome distribueraient les places du paradis, et feraient une loterie du ciel (36); et même s'il l'avait prévu, il n'aurait pas été obligé de se dédire, car il n'eût point prévu de dons gratuits, mais une vente.

(O) *On a fort parlé de la réponse qu'il fit à un architecte.*] Elle est belle. On lui promettait de disposer de telle sorte les appartemens de sa maison, que personne ne pourrait y porter la vue. Faites plutôt, répondit-il à l'architecte, que chacun puisse être témoin de tout ce que je ferai

(34) Paterculus, lib. II, cap. XIV.

(35) Florus, lib. III, cap. XVII. Cicero, Orat. pro Rabirio, cap. VII.

(36) *Venalia nobis templa, sacerdotes, altaria, sacra, coronæ, ignis, thura, precès, cœlum est venale, deque.* Baptista Mantuanus, de Calamit. suor. temporum, lib. III.

chez moi. *Cum ædificaret domum in Palatio in eo loco, ubi est, quæ quondam Ciceronis, mox Censorini fuit, nunc Statilii Sisenne est; promitteretque ei architectus, ita se eam ædificaturum, uti libera à conspectu, immunitis ab omnibus arbitris esset, neque quisquam in eam despicere posset; Tu verò, inquit, si quid in te artis est, ita compone domum meam, ut quidquid agam, ab omnibus perspici possit (37).* Érasme (38) rapporte la chose comme si une partie de la maison eût eu déjà l'inconvénient de laisser voir tout ce que l'on y faisait, et comme si un architecte avait promis d'y remédier moyennant la somme de cinq talens. La réponse de Drusus, selon Érasme, fut celle-ci : Je t'en donnerai dix, si tu fais en sorte que ma maison laisse voir de tous les côtés à tout le monde ce qui s'y passe. Érasme nomme ce Drusus *Julius Drusus Publicola* : le premier de ces trois mots est une faute : le dernier en est une autre. Celle-ci vient de ce qu'on a ignoré que *Δημάρχως* devait être traduit par *tribun du peuple* ; ou plutôt par *favori du peuple* (39). Érasme ne prit point garde que le mot *publicola* était devenu le surnom des Valérius, et qu'ainsi il ne fallait pas s'en servir pour signifier un homme qui fait sa cour au peuple.

(P) *Sa sœur Livie fut mère de Caton d'Utique.*] Elle épousa en premières nocés le père de ce Caton, et en secondes Q. Servilius Cépion. De ce second mariage sortit Servilia mère de Brutus. Voilà pourquoi Caton était oncle maternel de Brutus ; car il était frère utérin de Servilia. On voit à présent pourquoi Cicéron qualifie notre Drusus d'oncle maternel de Caton (40), et de grand-oncle maternel de Brutus (41).

(37) Patere., *lib. II, cap. XIV.*

(38) Erasme., *Apophth. lib. VI, p. m. 491.*

(39) Voyez Leopard., *Eminentia, lib. X, cap. XVII.*

(40) *In Orat. pro Milone.*

(41) *In Bruto, cap. XXVIII : il appelle dans le I^{er} livre de Finib., cap. XXIV, le père de notre Drusus, avum Catonis.*

DRUSUS (NÉRON (a) CLAUDE),
frère de Tibère, descendait tant

(a) Sueton., *in Claud., cap. I.*

du côté paternel que du côté maternel, d'Appius Claudius Paveugle (A). C'était un homme de grand mérite : parlons plus juste, c'était un des plus grands hommes que la république romaine ait jamais produits (B), un foudre de guerre, très-capable des affaires du cabinet, qui dans la plus haute fortune, et couvert de toute la gloire qu'une personne de son rang et de son âge était capable d'acquérir, conservait une modestie, une civilité, une honnêteté surprenantes. Il obtint dispense d'âge, afin de pouvoir monter aux charges cinq ans plus tôt que les lois ne le permettaient (b). Il fut envoyé pendant sa questure (c) avec son frère (d), l'an 739 de Rome, au pays des Rhétiens (e), afin de subjuguier cette nation. Ce furent ses premiers faits d'armes, et ils furent beaux (C). Il passa ensuite dans les Gaules (f) : il y mit à la raison quelques provinces rebelles ; il défit les Allemands qui étaient venus en deçà du Rhin ; il passa ce fleuve, il battit les Sicambres sur leurs propres terres, il gagna un combat naval contre les Bructères sur l'Ems (g), il subjuguait les peuples de Frise (D), et il fut le premier général romain qui s'embarqua sur l'Océan septentrional (h). De retour à Rome l'an

(b) Dio, *lib. LIV, ad ann. 735, pag. m. 604.*

(c) *In questuræ honore dux Rhæticæ belli.* Sueton., *in Claudio, cap. I.*

(d) Dio, *lib. LIV, pag. 613.*

(e) *On le nomme présentement le pays des Grisons.*

(f) Livius, *in Epitome, lib. CXXXVII et sequent.*

(g) Strabo, *lib. VII, circa init.*

(h) Sueton., *in Claudio, cap. I.*

743, il y obtint la préture (i), et ne s'y arrêta guère : il partit dès le commencement du printemps, pour aller continuer ses beaux exploits dans l'Allemagne. Il y subjuga plusieurs nations jusques au Weser, et fit construire des forts en quelques endroits. Cela lui fit obtenir à Rome les ornemens triomphaux, et l'honneur de l'ovation, et la dignité de proconsul (k). Il fut élevé au consulat en l'année 745 (l), et retourna en Allemagne où il poussa ses conquêtes jusques à l'Elbe. Il tâcha de passer cette rivière, et ne put y réussir (m); mais on croit que si une force majeure ne l'eût arrêté (E), il serait venu à bout de tout autre obstacle. Il reprit la route du Rhin, et mourut de maladie avant que d'avoir regagné ce fleuve (n), l'an 745, à l'âge d'environ trente ans. Quelques-uns disent qu'il mourut d'une fracture de jambe (F), son cheval s'étant renversé sous lui. Son frère, qui s'était mis en marche au premier bruit de la maladie, le trouva agonisant (o) (G). Il conduisit le corps à Rome, où il prononça l'oraison funèbre du défunt (p). Auguste en prononça une autre. On rendit toutes sortes d'honneurs à la mé-

moire de Drusus, et on lui donna le surnom de Germanicus, à cause des victoires qu'il avait remportées dans la Germanie (q): c'est ainsi qu'on appelait alors l'Allemagne. Il y avait fait faire un canal entre la mer et le Rhin (H). Nous avons parlé ailleurs (r) de la chasteté extraordinaire qu'on lui attribue. Il laissa deux fils et une fille : l'un des fils fut ce prince illustre, qui est si connu sous le nom de Germanicus; l'autre fut ce prince stupide, qui a été l'empereur Claude. Leur sœur Livie fut mariée à Drusus, fils de Tibère, et ne valut rien (s). Il n'y a point d'apparence que Drusus soit mort de poison par le crime de l'empereur son beau-père (I). La consolation qui fut écrite par Ovide à Livie, mère de cet illustre défunt, est un poëme qui mérite d'être lu. On verra dans la remarque (G) les fautes de M. Moréri : elles sont peu de chose.

(q) Sueton., *ibid.*

(r) Dans l'article d'ANTONIA, remarque (B), tome II, pag. 147.

(s) Voyez l'article suivant, remarque (B).

(A) Il descendait, tant du côté paternel que du côté maternel, d'Appius Claudius l'aveugle. Appius Claudius l'aveugle laissa, entre autres enfans, deux fils, dont l'un s'appelait Tibère Néron (1); de lui descendait le père de l'empereur Tibère : l'autre s'appelait Appius Pulcher; de lui descendait Livie mère de cet empereur. Le père de cette Livie, fils adoptif d'un Livius Drusus, se fit appeler Livius Drusus Claudianus. Il suivit le parti des républicains, et ne voulant point avoir obligation de la vie à Octavien et à Marc Antoine, il se tua dans sa tente lorsqu'ils eurent gagné la bataille de Philippes (2). Je ne sache point qu'il

(i) Dio, lib. LV, pag. 613.

(k) *Idem*, *ibidem*. Voyez aussi Suétone, in Claudio, cap. I.

(l) M. de Larrey, dans l'Histoire d'Auguste, pag. 405, prétend que Drusus avait passé à Rome toute l'année de son consulat, et qu'il alla en Allemagne l'an 745, en qualité de proconsul.

(m) Dio, lib. LV, *init.*

(n) *Idem*, *ibidem*.

(o) *Idem*, Livius, Epitome, lib. CXL.

(p) Sueton., in Claudio, cap. I. Voyez aussi Sénèque, Consolat. ad Marc., cap. III.

(1) Sueton., in Tiberio, cap. III.

(2) Patere., lib. II, cap. LXXI.

ait laissé d'autres enfans que Livie, et je crois que son père d'adoption n'avait point d'enfans naturels (3). Tous les mâles de la branche des Drusus, tant naturels qu'adoptifs, finirent donc en la personne de Livius Drusus Claudianus, père de Livie; et ce fut apparemment la raison pourquoi Livie fit revivre le surnom de Drusus en le donnant à son second fils, pendant que l'aîné portait le nom de son père: car chacun sait que Livie, avant que d'être femme d'Auguste, fut mariée à Tibère Néron. Ce fut un homme qui goûta des deux partis. Il était questeur sous Jules César pendant la guerre d'Alexandrie, et il commanda la flotte si habilement, qu'il contribua beaucoup à la victoire. César ne fut point ingrat; il le fit pontife à la place de Scipion, et lui donna la commission de conduire, dans les Gaules, la colonie d'Arles, celle de Narbonne et plusieurs autres. Après la mort de César, notre Tibère opina pour que l'on décernât des récompenses aux meurtriers (4). Il fut préteur dans la suite, et il se rangea au parti de Marc Antoine, lorsque les triumvirs se furent brouillés ensemble. Il suivit à Pérouse le consul Lucius Antoine frère du triumvir, et fut le seul qui ne voulut pas se rendre. Il se sauva d'abord à Préneste, et puis à Naples, et n'ayant pu porter les esclaves, par la promesse de la liberté, à prendre les armes, il passa en Sicile. Il prit en mauvaise part que Sextus Pompéius ne l'eût point admis incessamment à l'audience, et avec les marques de la préture; c'est pourquoi il le quitta, et s'en alla trouver Marc Antoine dans l'Achaïe. La paix étant faite, il revint à Rome, et céda sa femme Livie à Auguste. Il en avait un fils qui fut l'empereur Tibère (5), et il en eut un autre trois mois après: c'est le Drusus qui fait la matière de cet article. Les médisans ne manquèrent pas de plaisanter sur le prompt accou-

chement de Livie (6): ils prétendirent qu'Auguste était le vrai père de l'enfant. Mais comme ce n'est point à ces beaux contes qu'il faut prendre garde en matière de généalogie, je donne ici le premier mari de Livie, savoir Tibérius Néron, pour le père de notre Drusus. L'empereur lui envoya l'enfant nouveau né, et marqua dans son journal cet acte de sa diligence. Le premier mari de Livie mourut peu après, et laissa par son testament ses deux fils sous la tutelle d'Auguste (7).

Je remarque ici une faute de M. Dacier. Il dit (8) que *Drusus et Tibère étaient issus des deux consuls qui défendirent Asdrubal. Du côté du père, ajoute-t-il, ils descendaient de Claude Néron, et du côté de la mère ils venaient de Livius Salinator.* Il est certain, comme je l'ai déjà dit sur la foi de Suétone, qu'ils descendaient également d'Appius Claudius l'aveugle, tant par leur mère que par leur père (9). Il est vrai que le père de leur mère était entré par adoption dans la famille *Livia*; mais il n'était point entré dans la branche des Livius Salinator, il était entré dans la branche des Livius Drusus. Tous les descendans de Salinator prenaient ce surnom, et ne prenaient jamais celui de Drusus.

(B) *C'était un des plus grands hommes que la république romaine ait jamais produits.* Voici son éloge en latin: il vient de la plume de Paterculus, et ne doit pas être suspect, quoique cet historien donne son encens à Tibère sans poids ni mesure. *Cura deinde, atque onus germanici belli delegata Druso Claudio, fratri Neronis, adolescenti tot tantarumque virtutum, quot et quantas natura mortalis recipit, vel industria perci-*

(6) *Livia, cum Augusto gravida nupsisset, intra mensem tertium peperit: sicutque suspicio, ex vitrico per adulteri consuetudinem procreatum. Statim certè vulgatus est versus:*

Τῷς εὐτυχῶσι καὶ τρήμωνα παρδία.

Sueton., in Claudio, cap. I. Voyez aussi Dion Cassius, lib. XLVIII, ad ann. 716.

(7) Dio, *ibidem*.

(8) Remarques sur la IV^e. ode du livre IV d'Horace, pag. m. 127. [M. Dacier a rectifié ceci dans sa troisième édition faite à Paris, en 1709. ADD. de l'Édit. d'Amst.]

(9) Tacite, Annal., lib. V, cap. LI, confirme cela: *Pater ei Nero, dicit parlant de Tibère, et utriusque origo gentis Claudie, quamquam mater in Liviam et mox Julianam familiam adoptionibus transierit.*

(3) Je me sers de ce mot selon le sens des auteurs latins qui l'opposent, non pas comme nous aux enfans légitimes, mais aux enfans adoptés.

(4) *Cunctis turbarum metu abolitionem facti decerentibus etiam de præmiis tyrannicidarum referendum censuit.* Sueton., in Tiberio, cap. IV.

(5) Tiré de Suétone, in Tiberio, cap. IV.

pit ; *cujus ingenium utrum bellicis magis operibus , an civilibus suffecerit artibus , in incerto est. Morum certè dulcedo ac suavitas , et adversus amicos æqua ac par sui æstimatio inimitabilis fuisse dicitur. Nam pulchritudo corporis proxima fraternæ fuit. Sed illum , magnâ ex parte domitorem Germaniæ , plurimo ejus gentis variis in locis profuso sanguine , fatorum iniquitas , consulè , agentem animum tricesimum , rapuit* (10). Ce qui me fait croire que Patereulus ne flatte point Drusus afin de faire sa cour, est qu'il pouvait s'assurer que Tibère ne lui aurait pas fait un procès, sous prétexte que l'éloge de Drusus n'eût pas été assez magnifique ; car cet empereur n'avait pas vu sans chagrin l'état florissant de son frère. On a mis cela entre les malheurs de sa jeunesse. *Cusus primâ ab infantiâ ancipites : nam proscriptum patrem exul secutus ; ubi domum Augusti privignus introit remulis confictatus est , dum Marcellus et Agrippa , mox Caius Luciusque Cæsares viguère , etiam frater ejus Drusus prosperiore civium amore erat* (11). Nous verrons dans la dernière remarque un endroit de Suétone qui témoigne l'opinion avantageuse que l'on avait de la vertu et de l'équité de Drusus. Nous y verrons aussi une perfidie de Tibère envers lui. Ne croyons pas tout ce que Valère Maxime nous conte de la tendresse fraternelle de Tibère (12). Cet auteur a outré la flatterie pour ce prince en plus d'un endroit.

(C) *Ses premiers faits d'armes.... furent beaux.*] Je citerai bien Horace, mais non pas comme un témoin qui fasse preuve. Toute la preuve que j'ai à donner est que les historiens (13) conviennent que les Rhétiens furent forcés à subir le joug, quoique leur valeur et les avantages de leur situation les rendissent très-capables d'une longue résistance. Je rapporterai les vers d'Horace seulement parce qu'ils sont beaux et pompeux : s'ils ne contiennent rien que de vrai, il faut croire que c'est par accident ; car un poëte qui chante les victoires et les

triumphes d'un prince, ne renonce à l'hyperbole fabuleuse que lorsqu'il n'en a point de besoin. Ceux qui lisent les poésies modernes conviendront de ceci, et croiront sans peine que les poëtes de la cour d'Auguste étaient animés du même esprit que les poëtes du temps présent. Je crois même que les dévots de l'antiquité les plus contraires à la secte de M. Perault conviennent que notre siècle surpasse celui d'Alexandre et celui d'Auguste sur l'article de l'éloge ; car les panégyristes modernes poussent leurs idées plus loin que ne faisaient les anciens, quoique ceux-ci eussent une plus ample matière. Mais finissons la digression, et citons Horace (14).

*Qualem ministrum fulminis alitem
 Qualemve lætis caprea pascuis
 Inienta , fulvæ matris ab ubere
 Jam lacte depulsum leonem
 Dente novo peritura vidit ;
 Videre Rhæti bella sub Alpibus
 Drusum gerentem et Vindelici . . .
 sed diu
 Latèque victrices catervæ
 Consilii juvenis revolta
 Sensere , quid mens rite , quid indoles
 Nutrita fastis sub penetralibus
 Posses , quid Augusti paternus
 In pueros animus Neronis.*

Il faut demeurer d'accord que ces louanges ne sont point outrées, et je trouverais même fort étrange qu'Horace n'eût pas insisté un peu plus sur les beaux exploits de Drusus, s'il était vrai qu'il eût composé cette ode après l'an de Rome 740 (15) ; car en ce cas-là il aurait vu les belles choses que ce jeune général avait faites au delà des Alpes. Comment est-ce que le poëte eût pu se borner à la seule guerre des Rhétiens ?

(D) *Il subjuga les peuples de Frise.*] Dion n'est pas le seul qui le remarque. Tacite le dit aussi, et ajoute que Drusus ne leur imposa qu'un petit tribut. Il les taxa à fournir un certain nombre de peaux de bœuf. *Eodem anno Frisii transrhenanus populus pacem exuere , nostrâ magis avaritiâ , quàm obsequii impatientes. Tributum iis Drusus jusserat modicum pro angustia rerum , ut in usus militares*

(10) Patere., lib. II, cap. XCVII.

(11) Tacit., Annal., lib. VI, cap. LI.

(12) Valer. Maximus, lib. V, cap. V, num. 3.

(13) Dio, lib. LII, pag. 613, 614. Patere., lib. II, cap. XCV.

(14) Horat., od. IV, lib. IV, vs. 1, seqq., vs. 14 et 22.

(15) M. Dacier met cela en fait dans ses Remarques sur la IV^e. ode du IV^e. livre d'Horace, pag. m. 110.

coria boum penderent (16). Ils se soulevèrent quelque temps après, à cause que les exacteurs de ce tribut leur firent cent avanies, avec toute la dureté des plus intraitables maltôtiers.

(E) *On croit que si une force majeure ne l'eût arrêté.*] J'appelle ainsi la vision qu'on prétend qu'il eut. On prétend que lorsqu'il poursuivait ses victoires de lieu en lieu sans se vouloir fixer nulle part, une femme plus grande que ne sont les hommes, et habillée à la façon des barbares, lui apparut, et lui commanda en latin de s'arrêter (17). Suétone et Dion parlent de cette aventure; mais Dion a oublié de marquer que ce spectre parla latin, ce qui était une circonstance capitale, et qu'un historien exact n'écarterait jamais de sa narration, s'il la savait. D'autre côté Suétone a oublié une circonstance qui n'est pas moins essentielle; il n'a point dit que cette femme, après avoir censuré Drusus de ce qu'aucune conquête ne le pouvait contenter, lui déclara qu'il eût à se retirer, et qu'il mourrait bientôt. Si Drusus eût eu une semblable vision, je ne m'étonnerais pas qu'il eût rebroussé chemin, et qu'il fût même tombé bientôt dans une maladie mortelle. Je ne sais si les guerriers les plus ardents qui soient aujourd'hui au monde, de quelque religion qu'on les suppose, seraient à l'épreuve d'une telle apparition. Quel bouleversement ne devait-elle donc pas faire dans l'âme de Drusus, qui n'entendait parler à Rome que d'auspices, que de prodiges, que de génies bienfaisans ou malfaisans? Voyons les paroles de Dion (18):

Γυνὴ γὰρ τις μείζων ἢ κατὰ ἀνθρώπου φύσιν ἀπαντήσασα αὐτῷ, ἐφη, Ποῖ δὴ τα εἰπέγη, Δροῦσε, ἀκόρησε; οὐ πάντα σοι ταῦτα ἰδεῖν πέπτωται ἀλλ' ἀπιθι. Καὶ γὰρ σοι καὶ τῶν ἔργων καὶ τοῦ βίου τελευτὴ πάρεσιν ἦδη. *Etiā mulier quædam humanā amplior formâ ei obvium facta: Druse, inquit, quo tandem nullum tuæ cupiditatî modum*

statuens contentis? Non tibi factis concessum hæc omnia videre. Quin tu abi; jam enim et operum tuorum et vite instat tibi terminus.

Qui sait si les Allemands n'eurent point l'habileté de faire habiller en femme quelqu'homme de leur nation qui parlât latin, et qui fût d'une taille extraordinaire, et de l'engager à se produire comme un spectre sur le chemin que Drusus tenait? Je ne doute point qu'on n'ait eu recours plus d'une fois à un pareil stratagème.

(F) *Quelques-uns disent qu'il mourut d'une fracture de jambe.*] Nous verrions le détail de cet accident si nous avions le dernier livre de Tite-Live; car le sommaire qui nous en reste contient ces paroles: *Ipse (Drusus) ex fracturâ equo super crus ejus collapsio tricesimo die quam il acciderat mortuus est.* M. Moréri est ici en faute. Drusus, dit-il, se préparait même à continuer ses conquêtes, dans le temps qu'étant tombé de cheval il se rompit une cuisse, dont il mourut 13 jours après. Avoir mis treize jours au lieu de trente n'est pas sa seule méprise: il est démenti par Dion sur un autre chef; car Dion assure que Drusus s'en retournait vers le Rhin, tant s'en faut qu'il se préparât à continuer ses conquêtes. Je laisse les fautes qui concernent le langage: les connaisseurs n'ont pas besoin d'en être avertis; mais si je leur laisse le soin de remarquer celles qui se trouvent dans les paroles que j'ai rapportées, je n'en use pas de même envers le commencement de l'article: *Drusus était fils de Tibère Néron et de Livie, qui épousa depuis Auguste, frère de l'empereur Tibère.* C'est ainsi que M. Moréri commence. Or c'est un mauvais arrangement: le mot *frère* se peut également rapporter à trois personnes, ou à Drusus, ou à Tibère Néron, ou à Auguste. Un homme qui ne saurait pas l'histoire ne saurait choisir entre ces trois relatifs. Voici une faute d'une autre nature. M. Moréri dit que Drusus fit la guerre en Allemagne pendant plusieurs années. Il n'y a guère delecteurs qui n'attachent à ces mots l'idée de dix ou douze campagnes pour le moins; et c'est trop de la moitié: je ne pense pas que Drusus en ait fait cinq en ce pays-là. C'est le plus beau fleuron de sa couronne. Il

(16) Tacit., *Annal.*, lib. IV, cap. LXXII, ad ann. 781.

(17) *Hostem etiā frequenter cæsum ac penitus in intus solitudines actum non prius destitit insequi, quàm species barbaræ mulieris humanâ amplior victorem tendere ultra sermone Latino prohibuisset.* Suéton., in *Claudio*, cap. I.

(18) Dio, lib. LV, initio.

faisait plus en un an que d'autres guerriers en toute leur vie (19).

(G) *Son frère, qui s'était mis en marche au premier bruit de la maladie, le trouva agonisant.*] Il fit tant de diligence, que Pline a mis ce voyage entre les plus prompts qui eussent été jamais faits. Il prétend (20) que Tibère marchant nuit et jour, et sans se servir que de trois relais, fit 200 milles. Valère Maxime s'accorde avec Pline quant à la distance du chemin, mais il dit que Tibère changeait souvent de cheval (21). Je ne sais pas comment on pourrait ici disculper Dion Cassius, qui a dit qu'il n'y avait guère loin du lieu où Auguste reçut la nouvelle de la maladie, jusqu'au lieu où Drusus était malade; car quand on supposerait que Pline, et que Valère Maxime, n'ont pas donné la juste distance, il serait toujours très-vrai qu'il y a loin de la Lombardie jusques en Wétteravie. Auguste était à Pavie lorsqu'il apprit que Drusus était malade: Drusus tomba malade en se retirant des bords de l'Elbe vers le Rhin, et il mourut avant que d'être arrivé sur les bords du Rhin. Supposons, afin de favoriser Dion le plus qu'il sera possible, que Drusus avait dessein de retourner à Mayence, il faudra dire selon cette supposition qu'il tomba malade dans la Wétteravie. Que veut donc dire cet historien avec cette parenthèse (ὃ γὰρ ἦν πὸ ῥῶμα)? *Auguste, dit-il, ayant appris la maladie de Drusus, car il n'était pas loin du lieu, lui envoya promptement Tibère.* Les traducteurs de Dion le déchargent de la bévue; car ils le font parler d'une manière qui peut signifier qu'Auguste fit venir promptement Tibère qui n'était pas loin de là (22). Mais Casaubon réfute leur traduction par deux remarques solides (23). 1°. La langue grecque ne souffre point qu'on tourne ἐπεμψε par faire venir. 2°. Auguste et

Tibère étaient alors à Pavie, comme nous l'apprend Valère Maxime. Il faut donc conclure que Dion s'est exprimé, ou en mauvais géographe ou en homme qui ne savait pas les circonstances du fait. Ajoutons une autre chose qui rend fort singulier ce voyage de Tibère. Il alla de Pavie en Allemagne avec toute la vitesse d'un postillon, et il retourna à pied d'Allemagne en Italie (24) avec toute la lenteur d'un convoi funèbre. Drusus était mort pendant l'été, et son corps n'arriva à Pavie qu'au cœur de l'hiver. C'est Tacite qui le dit (25).

(H) *Il fit faire un canal entre la mer et le Rhin.*] Voici comment Suétone en parle. *Trans Rhenum fossas novi et immensi operis effectū quæ nunc adhuc DRUSINÆ vocantur* (26). Tacite le nomme *fossam Drusianam*, et c'est le nom ordinaire qu'il a porté parmi les auteurs latins. Ce ne fut pas un travail de peu de durée; car non-seulement il servit au fils de Drusus, mais il subsiste encore aujourd'hui. L'endroit où Tacite parle de Germanicus s'embarquant sur ce canal, est trop beau pour n'être pas copié. *Jamque classis advenerat cum præmisso comæatu, et distributis in legiones ac socios navibus, fossam cui DRUSINÆ nomen ingressus, præcatusque Drusum patrem ut se eadem ausum libens placatusque exemplo ac memoriâ consiliorum atque operum juvaret, lacus indè et Oceanum usque ad Amisiam flumen secundâ navigatione pervehitur* (27). L'invocation des morts était tellement usitée dans le paganisme, que voici un fils qui fait des prières solennelles aux mânes d'un père qui n'avait pas été déifié. J'avoue qu'on lui avait dressé un autel en Allemagne; mais ce n'était pas une apothéose. *Tunulum tamen nuper Varianis legionibus structum et veterem aram Druso sitam disjecerant. Restituit aram* (Germanicus) *honorigue patris princeps ipse cum legionibus decurrit*: tu-

(19) Voyez une autre faute de Moréri dans la remarque (H).

(20) Plinius, lib. VII, cap. XX.

(21) Valer. Maxim., lib. V, cap. V, num. 3.

(22) Προσποθόμενος δ' ὁ Αὐγουστος ὅτι νοσῆι (ὃ γὰρ ἦν πὸ ῥῶμα) τὸν Τιβερίον κατὰ τὰχος ἐπεμψε. *Ad famam ægotantis Drusi Augustus, qui non ita procul ab eo aberat, celeriter Tiborium accersit.* Dio, lib. LV, initio.

(23) Casaub., in Sueton. Claud., cap. I.

(24) Drusum fratrem in Germaniâ amisit, ejus corpus pedibus toto itinere prægrediens Romanam usque pervehit. Sueton., in Tiberio, cap. VII.

(25) Ipsum quippe (Augustum) asperrimo hœmis Ticinum usque progressum neque abscedentem à corpore simul urbem intravisse. Tacit., Annal., lib. III, cap. V.

(26) Suet., in Claudio, cap. I.

(27) Tacit., Annal., lib. II, cap. VIII, et ann. 69.

mulam iterare haud visum (28). Remarquez qu'afin de se faire une juste idée des pays qu'on plaçait à Rome au delà du Rhin, il faut se représenter les historiens comme des copistes des relations que les généraux envoyaient à Rome. Les généraux se rendaient avec leurs troupes dans les provinces de la Gaule, voisins du Rhin. A leur égard l'Allemagne était au delà de cette rivière. Suétone et Tacite ont suivi leur style; car au fond, à l'égard de Rome, l'Allemagne est plutôt au deçà qu'au delà du Rhin. Je ne donne pas cela comme une remarque considérable; mais combien y en a-t-il qui ne valent guère mieux dans les Commentaires? Au reste, il ne faut pas s'imaginer, comme fait M. Moréri, que tout ce que l'on nomme aujourd'hui l'Issel, soit l'ouvrage des anciens Romains; car Drusus ne joignit le Rhin avec l'Océan, c'est-à-dire, avec ce qu'on nomme aujourd'hui le *Zuyder Zée*, qu'en faisant faire un canal entre la rivière d'Isselet et celle du Rhin (29). Je dirai par occasion qu'il fit aussi commencer des digues sur les bords du Rhin, qui furent achevés soixante-trois ans après (30).

(1) *Il n'y a pas d'apparence qu'il soit mort de poison par le crime de l'empereur son beau-père.*] La médisance est une terrible chose. Les mêmes gens, qui avaient le plus répandu le bruit qu'Auguste était le père de Drusus, furent peut-être ceux qui l'accusèrent de l'avoir empoisonné. Puisque Suétone rejette cela comme une fable très-mal fondée, on peut croire qu'il n'y voyait aucune trace de vraisemblance; car il n'est pas trop porté naturellement à justifier ses douze empereurs, ni à cacher leurs défauts. Il nous apprend la tendresse singulière qu'Auguste eut toujours pour Drusus, et il en donne deux particularités que je ne laisserai point tomber. Auguste fit l'épithaphe en vers qui fut gravée sur le tombeau de Drusus, et composa en prose l'histoire de ce grand homme. Je n'ignore pas que les plus grands princes, et les plus

ambitieux monarques sont sujets à des jalousies furieuses envers leur propre sang, qui leur font faire des choses très-préjudiciables à leurs intérêts, lorsqu'ils craignent qu'une gloire naissante, et qui croît à vue d'œil, ne chatouille trop les peuples. Mais je ne vois pas dans la conduite d'Auguste assez de marques de cette passion, pour croire qu'il ait jamais cessé d'aimer tendrement le prince, dont apparemment il s'imaginait être le père, et peut-être ne se l'imaginait-il pas sans en avoir de bonnes raisons. Quoi qu'il en soit, voyons les paroles de Suétone; nous y trouverons un admirable morceau du caractère de Drusus. *Fuisse autem creditur non minus gloriosi quam civilis animi. Nam ex hoste super victorias, opima quoque spolia captasse, summoque sapius discrimine duces Germanorum totâ acie insectatus: nec dissimulasse unquam pristinum se reipublicæ statum quandoque restitutum, si posset. Unde existimo nonnullos tradere ausos, suspectum eum Augusto, revocatumque ex provinciâ; et quia cunctaretur, interceptum veneno. Quod equidem magis, ne præmitterem, retuli quam quia verum aut verisimile putem: cum Augustus tantopere et vivum dilexerit, ut coheredem semper filiis instituerit, sicut quondam in senatu professus est; et defunctum ita pro concione laudaverit, ut deos precatus sit, similes ei Cæsares suos facerent; sibi que tam honestum quandoque exitum darent, quam illi dedissent. Nec contentus elogium tumulo ejus versibus à se compositis inculpasse, etiam vitæ memoriam prosâ oratione composuit* (31). Il aimait la belle gloire plus que le commandement, et il était encore tout pénétré de l'esprit romain: il voulait employer tout son crédit à rétablir la liberté de la république, quoique son intérêt particulier l'engageât à maintenir l'usurpation impériale, sous laquelle on vivait alors. On prétend même qu'il écrivit à Tibère pour l'exhorter à se joindre à lui, dans le dessein d'obliger Auguste à remettre les choses au premier état. Si quelque raison rendait probable la médisance que Suétone a rejetée, ce serait sans doute

(28) Tacit., *Annal.*, lib. II, cap. VII.

(29) Voyez Cluvier, in *Germaniâ antiquâ*.

(30) *Ne regnem militem attingent, Paullinus Pompeius inchoatum ante tres et sexaginta annos a Druso aggerem coercendo Rheno absolvit.* Tacit., *Annales*, lib. XIII, cap. LIII.

(31) Sueton., in *Claudio*, cap. I.

celle-ci ; c'est que Tibère montra la lettre qu'il avait reçue de Drusus sur ce sujet. C'est Suétone même qui le rapporte (32). En général, on était si persuadé à Rome de cette noble et incomparable inclination de Drusus, que ce fut la première cause de l'amour immense que le peuple témoigna pour Germanicus. *Drusi magna apud populum Romanum memoria, credebaturque, si verum potitus foret, libertatem redditurus, undè in Germanicum favor et spes eadem, nam juveni civile ingenium, mira comitas* (33).

(32) *Odiùm adversus necessitudines in Druso primum fratre detexit (Tiberius) proditiù ejus epistolâ, quâ secum de cogendo ad restituendam libertatem Augusto agebat. Idem, in Tiber., cap. L.*

(33) Tacit., *Annal., lib. I, cap. XXXIII.*

DRUSUS, fils de Tibère et de sa première femme, Vipsania fille d'Agrippa, ne fut point semblable à son père en fait de dissimulation (a) ; mais il ne lui ressemblait pas mal en impureté, en ivrognerie, et en cruauté (b). Il fut questeur l'an 764 (c) : on l'envoya en Pannonie après la mort d'Auguste, afin d'apaiser les légions mutinées. Il y réussit fort heureusement, et fut créé consul peu après son retour à Rome (d). Il commanda une armée dans l'Illyrie l'an 770. On lui donna cet emploi, tant afin qu'il pût acquérir l'affection de la soldatesque, que pour le tirer du sein des plaisirs où il se plongeait dans Rome (e). Il fomenta adroitement les divisions qui s'étaient glissées parmi les Allemands, et en tira beaucoup de profit (f) ; de sorte que le sénat

(a) Tacitus, *Annal., lib. III, cap. VIII.*

(b) Dio, *lib. LVII, pag. m. 699, 701.*

(c) *Idem, lib. LVI, pag. 672.*

(d) Tacit. *Annal., lib. I, ad ann. 767.*

(e) *Idem, lib. II, cap. XLIV.*

(f) Tacit. *An., lib. II, cap. LXII, LXIII, LXIV.*

lui décerna les honneurs de l'ovation. Il revint à Rome l'an 773 (g), et fut consul avec l'empereur son père, l'année suivante (h). Il y eut une dignité plus considérable encore que le consulat, dans laquelle il fut le collègue de l'empereur ; ce fut la puissance tribunitienne (A). Ayant obtenu du sénat l'admission à cette importante dignité, il n'eût pas manqué de succéder à Tibère, si Séjan n'y eût pourvu (i). L'ambition de ce favori n'avait point de bornes : et d'ailleurs le soufflet qu'il avait reçu de Drusus lui inspirait toutes sortes d'attentats. L'exécution lui en était d'autant plus facile qu'il entretenait un commerce criminel avec la femme de Drusus (B). Ainsi, de concert avec cette femme, il le fit empoisonner par l'eunuque Lygdus (k). Ce poison fit son effet : Drusus en mourut l'an 776. Il laissa des enfans (C), comme on le verra dans les remarques. Tibère marqua dans cette rencontre toute l'insensibilité que les stoïciens demandaient (D). Rien ne me paraît plus louable dans Drusus, que l'amitié qu'il conserva pour Germanicus (E), son cousin germain, et son frère d'adoption.

(g) *Idem, lib. III, cap. XL.*

(h) *Ibidem, cap. XXXI.*

(i) *Ibidem, cap. LVI, et seq.*

(k) *Et non pas Ligius, comme dans Moréri.*

(A) *Il... eut... la puissance tribunitienne.*] Auguste voulut appeler ainsi la suprême autorité, afin d'éviter les titres odieux de roi et de dictateur, et en porter néanmoins un qui prévalût à tous les autres. Il se donna pour collègue de cette dignité son gendre Agrippa, et après la mort d'A-

grippa, son beau-fils Tibère. A son exemple, Tibère voulut avoir un associé dans cette puissance, et choisit son fils. Les lettres qu'il écrivit au sénat touchant cette association, eurent toute la force d'un commandement. *Mittit litteras ad senatum, quæ potestatem tribunitiam Druso petebat. Id summi fastigii vocabulum Augustus repperit, ne regis aut dictatoris nomen adsumeret, ac tamen appellatione aliquâ cætera imperia præmiseret. M. deindè Agrippam socium ejus potestatis, quo defuncto, Tiberium Neronem delegit, ne successor in incerto foret. Sic cohiberi pravas aliorum spes rebatur; simul modestiæ Neronis, et suæ magnitudini fidebat. Quo tunc exemplo, Tiberius Drusum summæ rei admovet, cum incolumi Germanico integrum inter duos judicium tenuisset (1).* Si M. Moréri avait entendu ceci, il n'aurait point dit que Drusus à son retour d'Allemagne exerça la charge de tribun. Cela n'exprime point ce que Tacite vient de nous dire. Je passe par-dessus deux autres fautes de M. Moréri, contenues dans ces paroles : Drusus fut envoyé dans l'Illyrie pour apprendre l'art militaire, puis en Allemagne. La première expédition de Drusus fut celle de Pannonie, et la seconde celle d'Illyrie. Je ne pense pas qu'il ait été en personne dans l'Allemagne avec une armée, quoiqu'il y ait fomenté des divisions.

(B) *Séjan... entretenait un commerce criminel avec la femme de Drusus.* Elle s'appelait Livie, et était sœur de Germanicus. Elle fut premièrement mariée à Caius César, petit-fils d'Auguste, et après la mort de ce prince, à Drusus, fils de Tibère. Elle avait été fort laide au commencement, et puis elle était devenue tout-à-fait belle. Séjan eut assez mauvaise opinion de cette femme pour croire qu'en lui parlant d'amour, il l'engagerait à le seconder dans le dessein qu'il avait formé de faire périr son mari. Il lui parla donc d'amour, et jouit d'elle facilement; et puis il lui proposa que, si elle voulait empoisonner Drusus, il l'épouserait, et la ferait impératrice. Cette espérance in-

certaine l'obligea à renoncer par un crime abominable à une espérance certaine; tant il est vrai qu'une femme, qui a une fois prostitué son honneur, se laisse tourner l'esprit à droite et à gauche, selon le caprice de celui à qui elle s'est abandonnée. Ce n'est pas moi qui fais cette réflexion, c'est Tacite. Lisez ce qui suit, vous y trouverez le soufflet que Drusus donna à Séjan (2). *Drusus impatiens æmuli, et animo commotior, orto forte jurgio, intenderat Sejano manus, et contra tendentis os verberaverat. Igitur cuncta tentanti promptissimum visum ad uxorem ejus Liviam convertere. Quæ soror Germanici, formæ initio ætatis indecore, mox pulchritudine præcelsabat. Hanc, ut amore incensus, adulterio pellexit; et postquam primi flagitii potitus est (neque femina amissâ pudicitia alia abnuerit), ad conjugii spem, consortium regni, et necem mariti impulit. Atque illa cui avunculus Augustus, socer Tiberius, ex Druso liberi, seque ac majores et posteros municipali adulterio sedabat; ut pro honestis et presentibus, flagitiosa et incerta expectaret (3).* On donna un poison lent à Drusus, afin de faire penser qu'il mourait de maladie (4). Le médecin de Livie, nommé Eudémus, qui était aussi son adultère, fut admis à la confiance (5). La veuve somma Séjan de lui tenir sa parole (6) : Séjan la fit demander eu mariage à Tibère, et ne l'obtint point. Lorsqu'il eut été puni de ses crimes, Apicata, sa femme répudiée, fit savoir à l'empereur l'empoisonnement de Drusus et les crimes de Livie; sur quoi Tibère ordonna que Livie fût mise à mort; d'autres disent qu'en considération de sa mère il ne la fit point punir, mais que sa mère la laissa mourir de faim (7). Le sénat rendit de très-rigoureux arrêts contre la mémoire et contre les effigies de cette méchante femme (8).

(2) Si l'on en croit Dion, liv. LVIII, pag. 709, ce fut Séjan qui donna le soufflet.

(3) Tacit., Annal., lib. IV, cap. III, ad ann. 776.

(4) Idem, ibidem, cap. VIII.

(5) Idem, ibidem, cap. XXXIX.

(6) Ibidem, cap. III. Voyez aussi Pline, lib. XXIX, cap. I.

(7) Dio, lib. LVIII, pag. 721, ad ann. 784. Voyez aussi Suétone, in Tiberio, cap. LXII.

(8) Tacit., Annal., lib. VI, cap. II.

(1) Tacit., Annal., lib. III, cap. LVI, ad ann. 775.

J'ai dit que Séjan ne l'épousa pas ; cependant Glandorp a débité le contraire. *Primùm repulsam patitur, postea tamen cum non absisteret, fit voti compos* (9). Mais Suétone est plus croyable, qui nous représente Tibère leurrant Séjan de l'espérance de son alliance, dans le temps même qu'il se préparait à le ruiner, comme il fit fort peu après. *Spe affinitatis ac tribunitiæ potestatis deceptum inopinantem criminatus est pudendâ miserandâque oratione* (10).

(C) *Il laissa des enfans.*] Sa fille Julie fut mariée en premières noces à Néron, son cousin germain, fils aîné de Germanicus, et en secondes à Caius Rubellius Blandus (11). Peu après la mort de Germanicus, sa sœur Livie, femme de Drusus, accoucha de deux jumeaux, de quoi Tibère fut si aise qu'il s'en félicita en plein sénat (12). L'un de ces jumeaux mourut peu après son père : l'autre, nommé Tibère, devait succéder à l'empire avec Caius Caligula ; car l'empereur Tibère se déclara tous deux ses héritiers également (13) ; mais, comme Tibère l'avait prédit (14), Caligula fit mourir son cohéritier (15). N'oubliez pas qu'il fit casser le testament de Tibère ; par ce moyen il régna seul. Il adopta ensuite Tibère le petit-fils. *Fratrem Tiberium die virilis togæ adoptavit, appellavitque principem juventutis* (16). Je trouve ici une petite difficulté : si Tibère le petit-fils était né peu après la mort de Germanicus, comme Tacite l'assure, il avait dix-huit ans lorsque son aïeul mourut. D'où vient donc que son aïeul ne lui avait point fait prendre la robe virile ? Cela n'eût pas été inutile pour lui assurer la succession. On me répondra assurément qu'il le croyait illégitime à cause des adultères de Livie, et que cela fut cause qu'il le négligea (17). Au reste, on fit mourir

ce jeune homme pour un sujet fort léger. Il avait pris un remède contre une toux violente. On prétendit que c'était un antidote, et que par cette conduite il accusait Caligula de le vouloir faire empoisonner. *Fratrem Tiberium inopinantem repente immisso tribuno militum interemit..... caussatus... quòd antidotum oboluisset quasi ad præcavenda venena sua sumtum, cum... propter assiduam et vehementem tussim medicamento usus esset* (18).

(D) *Tibère marqua.... toute l'insensibilité que les stoïciens demandaient.*] On ne le vit point inquiet pendant que Drusus était malade, et il ne discontinua point d'aller au sénat, non pas même dans le temps qui s'écoula entre la mort et les funérailles de son fils. Lui seul, pendant que tout le sénat gémissait et fondait en larmes, posséda tout son sang-froid. *Tiberius per omnes valetudinis ejus dies nullo metu (an ut firmitudinem animi ostentaret) etiam defuncto necdum sepulto curiam ingressus : consulques sede vulgari per speciem mœstitiæ sedentes honoris locique admonuit, et effusum in lacrymas senatum, victo gemitu simul oratione continuâ erexit* (19). Il conserva tellement dans son discours le caractère de son esprit dissimulé et comédien, qu'il était facile de connaître qu'aucun sentiment de déplaisir ne le traversait. Lisez cela dans Tacite, vous n'y perdrez pas votre peine ; mais je doute fort que dans des traités de consolation, l'on fasse bien de citer un tel exemple (20) ; car Tibère n'en usait ainsi que parce qu'il n'avait aucune affection naturelle. Il trouvait Priam heureux d'avoir survécu à tous ses enfans (21).

(E) *Rien ne me paraît plus louable dans Drusus, que l'amitié qu'il conserva pour Germanicus.*] Germanicus avait été adopté par l'empereur : il était donc aussi-bien que Drusus le successeur présomptif ; mais d'ailleurs il était l'amour et les délices du peuple : il avait fait de belles actions ; il avait des qualités éminentes. Drusus

(18) Sueton., in Calig., cap. XXIII. Vide etiam Philonem, de Legat.

(19) Tacit., Annal., lib. IV, cap. VIII. Voyez aussi Suétone, in Tiberio, cap. LII.

(20) Sénèque, de Consol. ad Marciam, cap. XV, et bien d'autres s'en sont servis.

(21) Sueton., in Tiberio, cap. LXII.

(9) Glandorp., Onomast., pag. 452.

(10) Suet., in Tiber., cap. LXV.

(11) Tacit., Annal., lib. VI, cap. XXVII.

(12) Idem, lib. II, cap. LXXXIV, ad ann. 772.

(13) Sueton., in Tiberio, cap. ultimo.

(14) Dio, lib. LVIII, pag. 729.

(15) Sueton., in Calig., cap. XXIII.

(16) Ibid., cap. XV. Voyez aussi Dion, lib. LIX init.

(17) Dio, lib. LVIII, pag. 729. Sueton., in Tiber., cap. LXII.

ne possédait aucun de ces avantages. Comment se pouvait-il faire qu'il ne haït point un tel rival ? D'où pouvait venir qu'une âme si mal tournée rendait justice à Germanicus, aimait Germanicus ? Il faut reconnaître en cela l'empire bizarre du tempérament : les vices n'ont pas entre eux la liaison que l'on s'imagine ; et il y a telle vertu qui se conserve mieux dans un cœur, avec plusieurs vices éclatans, qu'avec des défauts médiocres. Je n'ai pas dit toutes les raisons qui étaient capables d'allumer la jalousie dans l'âme de Drusus. J'en ai même oublié les principales, que l'on trouvera bientôt dans les paroles de Tacite. La cour s'était partagée entre Drusus et Germanicus : les amis de l'un se brouillaient avec ceux de l'autre, et les chefs de ces deux factions étaient seuls d'accord : *Divisa et discors aula erat, tacitis in Drusum, aut Germanicum studiis. Tiberius ut proprium, et sui sanguinis Drusum fovebat : Germanico alienatio patrum amorem apud ceteros auxerat, et quia claritudine materni generis anteibat, avum Marcum Antonium, avunculum Augustum ferens. Contra Druso proavus eques Romanus, Pomponius Atticus, dedecere Claudiorum imagines vilebatur, et conjux Germanici Agrippina, fecunditate ac famâ Liviam uxorem Drusi præcellebat : sed fratres egregie concordés, et proximorum certaminibus inconcussi* (22). Voyez dans la note un autre passage de Tacite, où Tibère fait fort valoir au sénat l'amitié de Drusus pour les fils de Germanicus (23). L'historien touche la raison pourquoi l'on devait juger que Drusus faisait en cela une chose très-difficile : cette raison est la concurrence de l'autorité. Sur ce principe, lorsque Pison se vit accusé de la mort de Germanicus, il s'en alla trouver Drusus, et il espéra de le mettre facilement dans ses intérêts (24) ;

(22) Tacit., *Annal.*, lib. II, cap. XLIII.

(23) *Addidit orationem Cæsar multa cum laude filii sui, quod patria benevolentia in fratris liberos foret; nam Drusus (quamquam arduum sit eodem loci, omnium et concordiam esse) æquus adolescentibus, aut certe non adversus habebatur* Idem, *Annal.*, lib. IV, cap. IV.

(24) *Piso præmissis in urbem filio datusque mandatis per quæ principem inolliret, ad Drusum pergit, quem haud fratris interdu truceum, quam remoto annulo æquiorém sibi sperabat.* Idem, lib. III, cap. VIII.

il crut qu'un homme, qui aurait délivré Drusus d'un très-dangereux rival, ne serait pas vu d'un mauvais œil ; mais il n'en tira qu'une réponse fort vague, que l'on prit pour une leçon de Tibère ; car il n'y paraissait rien de l'humeur franche et peu circonspecte de Drusus (25).

(25) *Neque dubitabant præscripta ei à Tiberio, cum incallidus aliqui et facilis juvena sentibus tua artibus utretur.* Idem, *ibid.*

DRUSUS, fils de Germanicus et d'Agrippine, fut d'abord avancé aux charges avant l'âge compétent, et cela à la recommandation même de Tibère (a) ; mais ensuite il fut opprimé par les artifices de Séjan (A). Cet injuste favori eut la joie de le faire emprisonner, mais non pas celle de le voir mort : il mourut lui-même avant Drusus. La condition de celui-ci n'en fut pas meilleure : on l'abandonna de telle sorte à la fureur de la faim, qu'il rongea la bourre de son matelas (B). Il traîna ainsi sa vie jusques au neuvième jour. Après sa mort, Tibère eut la cruauté de l'accuser dans le sénat, et l'imprudence de découvrir par ce moyen les rigueurs qui avaient été exercées contre ce malheureux prince (C). Pendant sa prison, il courut un bruit qu'on l'avait vu dans les îles de la mer Égée. Tacite, en nous apprenant par qui ce faux Drusus fut pris, ne manque pas de toucher les secrets ressorts qui font jouer cette espèce de supposition (D). Je ne trouve point que Drusus ait eu d'autres charges que celle d'augure (b), et celle de gouver-

(a) Comparez Tacite, *Annal.*, lib. III, cap. XXIX, avec *Annal.*, lib. IV, cap. IV.

(b) Sueton., in *Calig.*, cap. XII.

neur de Rome (c). Il fut très-mal marié (E).

(c) Tacit. *Annal.*, lib. IV, cap. XXXVI, ad. ann. 778.

(A) *Il fut opprimé par les artifices de Séjan.*] Nous allons voir un manège détestable : Séjan avait des espions partout, et n'épargnait rien pour s'agrandir. Comme il aspirait à l'empire, il commença par se défaire de Drusus, qui en qualité de fils de Tibère occupait le premier rang dans l'ordre de la succession. Néron, fils aîné de Germanicus, suivait immédiatement Drusus; c'est pourquoi il fut le second objet des machinations de Séjan. Tout ce qu'il disait était rapporté au favori, et cela fournissait souvent matière d'accusation; car encore qu'il ne fût pas malintentionné, il lui échappait des paroles d'imprudence, à quoi les conseils précipités de ses amis ne contribuaient que trop. Ces gens-là, plus pour leur propre intérêt que pour le sien, ennuyés de sa mauvaise fortune, lui conseillaient de faire un peu le méchant, et lui disaient que c'était le vrai chemin de l'autorité. Là-dessus il lui échappait des paroles dont on lui faisait des crimes. *Maximè que insectarentur Neronem proximum successioni, et quamquam modesta juvena, plerumque tamen quid in præsentiarum conduceret oblitum; dum à libertis et clientibus adipiscendæ potentiaæ prosperi exstimulatur, ut rectum et fidentem animi ostenderet: velle id populum romanum, cupere exercitus, neque ausurum contra Sejanum, qui nunc patientiam senis, et segnitiam juvenis juxta insultet. Hæc atque talia audienti, nihil quidem pravæ cogitationis: sed interdum voces procedebant contumaces, et inconsultæ; quas adpositi custodes exceptas auctasque cum deferrent, etc.* (1). Il n'était pas à couvert des délateurs; car ses soupirs, ses veilles et son sommeil étaient rapportés au favori; sa femme en rendait compte à sa mère, et celle-ci à Séjan (2). Son frère Drusus (3)

lui devint contraire : Séjan eut l'adresse de le gagner, lui faisant entendre que la première place lui était sûre par la perte de Néron. Il jetait en même temps les semences de la ruine de ce Drusus, qui donna dans ce panneau, non-seulement à cause de son ambition, mais aussi à cause que selon la coutume il haïssait son frère, et lui enviait la préférence dont il le voyait favorisé par Agrippine leur commune mère. *Qui (Sejanus) fratrem quoque Neronis Drusum traxit in partes, spe objectâ principis loci, si priorem ætate et jam labefactum demovisset. Atrox Drusi ingenium super cupidinem potentiaæ, et solita fratribus odia, accendebatur invidia, quòd mater Agrippina promptior Neroni erat. Neque tamen Sejanus ita Drusum fovebat, ut non in eum quoque semina futuri exitii meditaretur; gnarus præferocem, et insidiis magis opportunum* (4). M. de Tillemont s'est trompé quand il a dit que la propre femme de Néron travaillait à sa ruine, en rendant compte à l'impératrice Livie de tout ce qu'il pouvait faire de plus secret (5). C'était à Livie sa mère, femme de Drusus, fils de Tibère, qu'elle en rendait compte, et non pas à Livie l'impératrice. J'ai oublié de marquer que Séjan fit donner des gardes à Néron et à sa mère Agrippine, et que ces gardes se contentaient de tenir registre de tout ce qu'ils observaient (6). Il suborna aussi des gens qui conseillaient à cette dame et à son fils de s'en aller à l'armée d'Allemagne, ou d'implorer la protection du public. On rejetait ces conseils, et on ne laissait pas d'être accusé d'y avoir prêté l'oreille.

(B) *On l'abandonna de telle sorte à la fureur de la faim, qu'il rongea la bourre de son matelas.*] Les artifices dont on a parlé dans la remarque précédente n'avaient garde de manquer leur coup entre les mains de Séjan, puisque Tibère ne demandait pas mieux que d'avoir sujet de perdre ces jeunes princes. Il subornait des gens qui les excitaient à murmurer et à le maudire; et quand il eut ramassé

(1) Tacit., *Annal.*, lib. IV, cap. LIX, ad ann. 779.

(2) *Ne nox quidem secura cum uxor vigilas, somnos, suspiria matri Livia, atque illa Sejanus patefaceret.* Idem, *ibid.*, cap. LX.

(3) *Celui-ci était fils de Germanicus.*

(4) Tacit., *Annal.*, lib. IV, cap. LX.

(5) Tillemont, *Histoire des Empereurs*, tom. I, pag. m. 146.

(6) Tacit., *Annal.*, lib. IV, cap. LXVII.

plusieurs chefs d'accusation, il en remplit une lettre avec une extrême animosité, et fit déclarer Néron et Drusus ennemis du bien public. Après quoi on envoya l'un dans l'île de Pontia, où on le contraignit de se tuer, un bourreau ayant paru devant lui avec les instrumens du dernier supplice, et lui ayant dit qu'il venait exécuter l'ordre du sénat : l'autre (c'était notre Drusus) fut emprisonné dans le palais, où on le laissa mourir de faim. Écoutez Suetone (7) : *Ut comperit ineunte anno pro eorum quoque salute publica vota suscepta, egit cum senatu, Non debere talia præmia tribui, nisi expertis et ætate provecis : atque ex eo, patefactâ interiore animi sui notâ, omnium criminationibus obnoxios reddidit : variâque fraude inductos, ut et concitarentur ad convitia et concitati perderentur, accusavit per litteras, amarissimè congestis etiam probris, et judicatos hostes fane necavit : Nerone in insulâ Pontia : Drusum, in imâ parte palatii. Putant Nerone ad voluntariam mortem coactum, cum ei carnifex, quasi ex senatus auctoritate missus, laqueos et uncas ostentaret : Druso autem ad cœcè alimenta subducta, ut tomentum è culcitrà tentaverit mandere (8) : amorum sic reliquiis dispersis ut vix quandoque colligi possent. Cela arriva (9) deux ans après la mort de Séjan. N'oublions pas que Tibère fut si consterné quand il apprit les machinations de ce favori, qu'il songea à tirer Drusus de prison pour l'opposer à Séjan. Tradidère quidam descriptum fuisse Macroni, si arma ab Sejano tentarentur; extractum custodiâ juvenem (nam in palatio attinebatur) duccem populo imponere (10).*

(C) *Tibère..... l'accusa..... et eut l'imprudence de découvrir, par ce moyen, les rigueurs qui avaient été exercées envers ce jeune prince.* Ceux qui gardaient Drusus firent un journal de ce qu'il avait fait, et de tout

ce qu'il avait dit pendant sa prison : ce journal était si exact, que l'on y voyait le nom des esclaves qui avaient battu ou épouvanté le prisonnier, quand il sortait de sa chambre. On y voyait les malédictions qu'il souhaita en mourant à l'auteur de sa cruelle persécution ; le refus qu'on lui fit d'un morceau de pain ; les coups dont les esclaves l'assommaient ; et choses semblables. Voilà ce que Tibère n'eut point de honte de faire lire dans le sénat. *Quin et invecus in defunctum, probra corporis, exitiabilem in suos, infensum reipublicæ animum objecit : recitarique factorum dictorumque ejus descripta per dies jussit. Quo non aliud atrocius visum : adstitisse tot per annos, qui vultum, gemitus, occultum etiam murmur exciperent ; et potuisse avum audire, legere ; in publicum promere, vix fides ; nisi quod Actii centurionis, et Didymi liberti epistolæ, servorum nomina præferrebant, ut qui egredientem cubiculo Drusum pulsaverat, exterruerat ; etiam sua verba centurio sævitia plena, tanquam egregium, vocesses deficientis adjecerat (11). Lessénateurs n'avaient-ils pas bien raison d'admirer et de redouter Tibère, qui levait si hardiment le masque, et sortait si visiblement de sa dissimulation ordinaire (12) ?*

(D) *Tacite, en nous parlant du faux Drusus, ne manque pas de toucher les secrets ressorts qui font jouer cette espèce de supposition.* Ceux qui n'étaient pas contents du gouvernement levèrent l'oreille au bruit d'un Drusus sauvé de prison ; et ceux qui aimaient les nouveautés, les révolutions, les aventures, ne la levèrent pas moins. Ces affranchis qui accompagnèrent le faux Drusus, et qui firent semblant de croire que c'était le vrai fils de Germanicus, trouvaient aisément créance. On ne parlait que des grands desseins de ce Drusus : c'en était assez pour remuer toute la Grèce. On accourait donc vers cette idole, et l'on souhaitait tellement de

(7) Sueton., in Tiberio, cap. LII.

(8) Tacite, Annal., lib. VI, cap. XXIII, ad ann. 786, va beaucoup plus loin : il dit que Drusus soutint sa vie pendant neuf jours avec cette nourriture. Drusus deinde exlinguitur cum se miserandis alimentis mandando è cubili tomento novam ad diem detinisset.

(9) L'an de Rome 786.

(10) Tacit., Annal., lib. VI, cap. XXIII. Voyez aussi Suetone, in Tiberio, cap. LXV.

(11) Tacit., Annal., lib. VI, cap. XXIV.

(12) *Obturbabant quidem patres specie detestanda, sed penetrabat pavor, et admiratio, calidum olim et tegeudis sceleribus obscurum huc confidentiâ venisse, ut tanquam dimotis parietibus ostenderet nepotem sub verbera centurionis, inter servorum ictus, extrema vitæ alimentâ frustra orantem. Idem, ibid.*

dire vrai, qu'on se persuadait enfin ses propres fictions. *Per idem tempus Asia atque Achaja exterritæ sunt, acri magis quàm diuturno rumore, Drusum Germanici filium apud Cyclades insulas, mox in continenti visum; et erat juvenis haud dispari ætate, quibusdam Cæsaris libertis, velut agnitus, per doiumque comitantibus. Alliciebantur ignari, famâ nominis, et promptis Græcorum animis ad nova et mira : quippe lapsus custodiâ pergere ad paternos exercitus, Ægyptum aut Syriam invasurum, fingeant simul, credebantque : jam juventutis concursu, jam publicis studiis frequentabatur, lectus presentibus, et inanium spe* (13). Poppéus Sabinus gouverneur de Macédoine ne s'endormit point ; et il eut raison de ne pas traiter la chose de bagatelle : les factieux pouvaient tirer de grandes utilités d'une telle fourbe. Il fit tant de diligences, qu'il se saisit du personnage. On se peut souvenir qu'au commencement du XVII^e. siècle presque tous les princes ennemis des Espagnols étaient bien aises que l'imposteur, qui se nommait Sébastien roi de Portugal, ne fût point reconnu pour imposteur ; et si les choses avaient été une fois mises en train, on eût vu toutes les puissances jalouses de la maison d'Autriche accourir au secours du prétendu Sébastien. Il y a eu des gens qui ont soutenu en Angleterre qu'on n'avait pas pris le duc de Montmouth (14), et que celui qu'on avait décapité comme tel était un autre homme. Cette sottise était une graine qu'on semait alors, et qui aurait pu porter fruit eu sa saison. Les esprits factieux étaient bien aises que cette opinion ne s'éteignît pas : le temps viendra, disaient-ils, que peut-être nous aurons besoin de ce duc pour attirer la populace. Vous trouverez des choses bien singulières touchant le bien que l'on prend de fomentier cette erreur ; vous les trouverez, dis-je, dans les Lettres historiques du mois d'octobre 1698 (15).

(E) *Il fut très-mal marié.*] Nous avons perdu l'endroit où Tacite avait

(13) *Idem, Annal., lib. V, cap. X, ad ann. 784.*

(14) *En l'an 1686.*

(15) *Pag. 457 et suivantes.*

fait mention du mariage de Drusus et d'Émilia Lépida (16). Si nous avons toutes les Annales de cet incomparable écrivain, nous saurions la persécution horrible que Drusus eut à souffrir de la part de cette femme. Elle fut sa délatrice, toute couverte qu'elle était de mille crimes qui la rendaient incapable d'être témoin. Elle demeura impunie pendant la vie de son père ; mais, dès qu'il fut mort, les délateurs la citèrent : et comme il était certain qu'elle avait commis adultère avec un esclave, elle ne s'amusa point à se défendre, elle trouva plus court de mettre fin à sa vie (17). La malédiction de Dieu était visible sur cette race. Germanicus même, et son illustre épouse, y furent enveloppés.

(16) *Æmilia Lepida quam juveni Druso nuptam retuli. Tacit., Annal., lib. VI, cap. XI, ad ann. 788. On ne trouve rien de cela dans les livres précédens.*

(17) *Idem, ibid.*

DUAREN (FRANÇOIS), professeur en droit civil à Bourges au XVI^e. siècle, était de Saint-Brieville de Bretagne. Il fut le premier des jurisconsultes français qui chassa des chaires de droit la barbarie des glossateurs, pour y faire paraître les pures sources de l'ancienne jurisprudence. Comme il souhaitait de ne partager cette gloire avec personne, il vit d'un œil d'envie la réputation de son collègue Éguinard Baron, qui mêlait aussi la belle littérature avec la science du droit. Cette jalousie le poussa à composer un ouvrage où il tâcha de diminuer l'estime que l'on avait pour son collègue (a) (A). On vit en lui la vérité de la maxime,

Pascitur in vivis livor, post fata quiescit ;
car après la mort de Baron il se montra des plus ardens à l'éterni-

(a) *Ex Sammarthano, in Elegiis, lib. I, pag. m. 38.*

ser, et il fit la dépense d'un monument à la gloire du défunt (b). Il eut d'autres collègues qui renouvelèrent ses inquiétudes. Il ne vit pas sans douleur que la gloire de Baudouin plus jeune que lui prenait un grand vol (c); et après avoir été délivré de cette écharde, il s'aperçut que Cujas, qui succéda à ce dangereux rival (d), avait encore plus de mérite. Il n'aima point ce nouveau venu, et il s'éleva entre eux des querelles dont les suites auraient pu causer de grands désordres dans l'université de Bourges, si Cujas n'avait quitté la partie en se retirant à Valence, pour y enseigner le droit (e). Duaren mourut l'an 1559 à l'âge de cinquante ans, sans avoir été marié (f). Vous trouverez dans Moréri plusieurs choses que j'ai omises afin d'éviter les répétitions; mais il faudra que j'explique mieux qu'il n'a fait ce qui concerne le défaut de mémoire (B). Il n'a rien dit d'un fait insigne dont je ne me tairai pas: c'est qu'on a dit que Duaren était protestant, et qu'il n'eut jamais le courage de se séparer de la communion de Rome. Baudouin le traita de nicodémite et de prévaricateur (C), et lui reprocha d'être plagiaire de Calvin (D). Il y a très-peu de gens qui observent ce que je vais rapporter. Duaren ayant quitté la charge de professeur, elle fut

donnée à Baudouin, qui trois ans après conseilla de le rappeler et lui céda le premier rang (E). Je rapporterai quelques autres faits qui serviront de supplément au Moréri (F). On fit une édition des ouvrages de Duaren à Francfort, l'an 1592, *in-folio* (G). On n'oublia pas d'y mettre son traité des plagiaires: c'est un écrit très-curieux, mais trop court pour un sujet aussi abondant que celui-là. On le pourrait enrichir de plusieurs autres pensées (H). Je donnerai quelques extraits d'une lettre qu'il écrivit contre Baudouin (I).

(A) *Il composa un ouvrage où il tâcha de diminuer l'estime que l'on avait pour son collègue.*] Ce dessein a été marqué très-fortement par Sainte-Marthe. *Hominum opinioni de Baronis doctrinâ concepte non nihil detrahere conatus est, editâ in eum de jurisdictione et imperio apologiâ malevoli animi teste in posterum futurâ* (1). J'ai cherché dans les œuvres de Duaren cet écrit-là, et j'ai été étonné de l'y voir si court (2) qu'il ne remplit pas tout-à-fait cinq pages; mais il paraît par le préambule (3) que l'auteur avait réduit son apologie à ce qu'on appelle *summa capita*, et qu'il avait supprimé le reste pour témoigner quelque complaisance à Baron. Il lui adresse cet abrégé, et le date du 1^{er}. de janvier 1549. Il observe que l'apologie avait été imprimée à son insu, l'année précédente, sous le nom d'*Ambrosius Letus*. M. Teissier coupe cet ouvrage en deux: il distingue du traité de *Jurisdictione et Imperio* l'*Apologia adversus Eguinarium Baronem*.

(B) *Il faudra que j'explique mieux que Moréri ce qui concerne le défaut de mémoire.*] M. Moréri débite que François Duaren était obligé de lire les harangues qu'il avait composées,

(b) *Posito suâ pecuniâ in ejus honorem monumento.* Sammarth., in *Elogiis*, lib. I, pag. m. 38.

(c) Papyr. Masso, *Elog.*, part. II, pag. 257.

(d) Bullart, *Académ. des Scienc.*, tom. I, pag. 228. Voyez l'article BAUDOUIN, remarque (L), tome III, pag. 205.

(e) Thuanus, *Histor.*, lib. XXIII, p. m. 471.

(f) Sammarth., *Elogior.* lib. I, pag. 38.

(1) Sammarth., *Elog.* lib. I, pag. m. 38.

(2) Dans l'édition de Genève, 1608, *in-folio*.

(3) Voyez la page 283 de la 11^e. partie des Œuvres de Duaren, édit. Aurel. Allobrog., 1608.

et que ce défaut de mémoire l'empêcha de faire part aux savans d'Allemagne de ses lumières dans la science du droit, ce qui fit qu'ils perdirent en quelque façon quelque chose de l'estime qu'ils avaient conçue pour lui. Il fallait dire que n'ayant pas la mémoire fort heureuse, il ne récitait jamais ses leçons par cœur; mais qu'il les lisait sur son papier; ce qui fit que, voyageant en Allemagne sans recueils, il n'eut jamais l'assurance de monter en chaire. On l'en pria en divers endroits: ce refus porta quelques ignorans et mauvais juges des choses, à mettre en doute sa capacité. *Erat Duarenus acerrimo quidem iudicio, sed memoriâ minus felici, neque unquam nisi ex scripto prælegebat. Quo factum est ut in Germanicâ itinere cum passim à doctissimis viris ad prælegendum provocaretur, nec eorum utique desideris obtemperare (quòd à suis commentariis destitutus omnino sibi diffideret) à nonnullis rerum imperitis et iniqûè judicantibus habitus sit indoctior* (4). Voilà l'original que M. Moréri a voulu traduire, et qu'il a gâté en trois endroits. Il a mis *harangues* au lieu de *leçons*: il a dit *faire part de ses lumières* (5) dans la science du droit, au lieu de *faire des leçons de jurisprudence*; il a donné aux savans ce qu'il ne fallait donner qu'aux ignorans. Il n'y a en effet que des ignorans qui soient capables de mépriser un fameux docteur, sous prétexte qu'il ne monte point en chaire pendant qu'il passe comme un voyageur dans un lieu d'académie. Soupçonnez tant qu'il vous plaira qu'il se défie de sa mémoire, et qu'elle dépend des recueils qu'il a laissés dans son cabinet, vous n'en pourrez point conclure, si vous savez bien juger des choses, qu'il n'est point habile. Notez que Sainte-Marthe insinue que Duaren refusa de monter en chaire, non pas à cause qu'il eût été obligé de lire, mais à cause que n'ayant pas ses papiers, il craignait de ne pouvoir point dresser une leçon où chaque chose fût bien citée. La plupart des professeurs ont leur écrit sous les yeux quand ils font leçon: leur charge ne

demande pas qu'ils en usent autrement, et de là vient que la qualité de lecteur en telle ou en telle science est synonyme à celle de professeur. Il faut donc croire que les professeurs et les étudiants d'Allemagne n'eussent pas été surpris de voir lire Duaren. Ceux donc qui jugèrent mal de lui se fondèrent sur ce qu'ils crurent, non pas qu'il n'avait point assez de mémoire pour pouvoir apprendre par cœur un discours d'une heure, mais qu'il n'en avait point assez pour composer un tel discours sans être aidé de ses manuscrits. Il importe peu qu'un professeur lise, ou qu'il récite par cœur: l'un vaut l'autre. Ils sont appelés à éclairer l'entendement, et non pas à remuer les passions. S'il s'agissait de prêcher, la différence serait bien considérable, et néanmoins encore aujourd'hui la plupart des prédicateurs anglais lisent leurs sermons au peuple.

Notons en passant combien les modes sont changeantes en pays même d'université. C'était au XVI^e. siècle une coutume générale que les professeurs étrangers qui passaient par une ville d'académie fussent priés de donner des leçons publiques. Cela, si je ne me trompe, n'est plus en usage. Mais entre les ministres la civilité demande essentiellement que ceux du lieu offrent la chaire aux étrangers. Et de là vient qu'un ministre ne voyage guère sans mettre dans sa valise les meilleurs de ses sermons; car il sait bien qu'on le priera de prêcher dans les autres villes. Les plaisans nomment ces sermons *pistolets de poche*.

(C) *Duaren était protestant* (*).....

(*) Teissier, tom. I, pag. 3-6 de ses Éloges, dernière édition, remarque d'après Catherinot, qu'en 1553, Duaren et tous les autres professeurs de la ville de Bourges, au nombre de huit, étaient tous suspects de luthéranisme, et on sait que ce soupçon, par rapport à Duaren, regardait particulièrement son *Traité des Bénéfices*, etc. Mais chacun ne sait pas un autre fait, qui ne peut qu'avoir de beaucoup augmenté la mauvaise opinion que Duaren avait déjà donnée de sa catholicité. H. Etienne, ch. 38 de son *Apol. d'Hérotote*, rapporte certains vers léonins scandaleux, insculptés dans un *tableau* de pierre de taille qu'on avait vu long-temps cramponné au-dessus du tronc, à un pilier de la cathédrale de Bourges: tableau qui, en 1566, avait depuis peu d'années été détaché, pour ôter de devant les luthériens cette pierre de scandale.

C'avait été Duaren, qui par la force de ses remontrances réitérées, était enfin venu à bout de faire enlever et supprimer ce tableau, dont

(4) Sammarth. , *Elog. lib. I, pag. m. 38.*

(5) On en peut faire part par écrit: ainsi M. Moréri met le genre au lieu de l'espèce.

Baudouin le traïta de nicodémitte et de prévaricateur.] M. Catherinot, avocat du roi à Bourges, observe qu'en 1550 Duaren fit imprimer son traité des *Bénéfices* (*) dans lequel il se rendit suspect d'hérésie par ses dogmes et par ses railleries. Aussi fut-il compris dans l'expurgatoire de Rome (6). Baudouin s'étoit retiré de Bourges, et faisant profession ouverte de la religion protestante à Strasbourg, écrivit contre Duaren sous le nom des juriconsults chrétiens (7), et lui rapprocha de n'être papiste qu'en apparence, et de combattre la religion de son cœur. Ceux qui n'auront pas ce livre en trouveront des extraits à la tête de la réponse de Théodore de Bèze aux injures de Baudouin, qui s'étoit dépeint lui-même dans les reproches qu'il avoit faits à Duaren. On trouve dans ces extraits que la Sorbonne obligea Duaren à chanter la palinodie (8). Nous verrons dans la remarque suivante le commerce qu'il avoit avec Calvin.

(D)..... et lui reprocha d'être plagiaire de Calvin.] Baudouin afferma que ce qui se trouve dans les livres de Duaren touchant la prêtrise avoit été pris des ouvrages de Calvin. On prétend qu'il ne fit cette remarque que pour l'exposer au feu des persécuteurs. Duaren conçut une extrême

le contenu se trouve de nouveau dans le *Fulmen brutum* d'Hotman, pag. 58 de l'édition augmentée de Leyde (Scaligeriana, au mot *Hotomanni Franco-Gallia.*), in-8°, grand papier, et en bien plus gros caractères que celle de Genève. *Ex eodem genere*, (traditionum) dit cette addition, qui suit immédiatement les huit vers à la louange des *Agnus Dei*, illud est carmen impium, ac planè nefarium, quod non multis antè annis Biturige in summo episcopali in tabulâ lapideâ incisum, et ad caput trunci sive tigilli pauperum affixum erat: sed Francisci Duareni admonitu, qui tum in illâ Academiâ jus civile profitebatur, exemptum ac disturbatum est.

Illic des devotè, cælestibus associo te, etc. REM. CRIT.

(C) Erreur. Le privilège pour l'impression de ce Traité n'est que du 19 de novembre de l'année suivante 1551. REM. CRIT.

(6) Catherinot, Calvinisme de Berri, pag. 4.
(7) Ce livre fut imprimé à Strasbourg l'an 1557.

(8) Tu nos fortasse alio trahere vis auribus constrictos. Equonam? an ad tribunal Sorbonicum ubi palinodiam turpen et nefariam canere tuo exemplo et more nobis persuadeas? Ignosce, Duarene, non possumus, malumus (ut ille olim Phloaxenus) ad Latumias. Balduinus, fol. 112, apud Theodor. Bezam, pag. 113, tom. II Opera.

indignation de cette supercherie; il s'en plaignit et par lettres, et de vive voix à Calvin, qui lui fit entendre raison. *In eâ pugnâ quàm veris armis destitui se videret Balduinus, ad illiberales insidias descendit, et Duareno ex puræ et orthodoxæ fidei approbatione invidiam constando, carnicum furori eum objecit. Capitale, ut scitur, in Galliâ erat, non tantum doctrinæ nostræ subscribere, sed libros etiam nostros furtim legere. Eonus hic pietatis sectator, dum ostendere conatur Duarenum ex me didicisse, et ex meis libris esse mutuatum quicquid in libro de Sacerdotiis probè et sincerè docuerat, non aliò spectavit quàm ut furiosis ecclesiæ hostibus gladium homini jugulando porrigeret. Si barbara hæc inhumanitas mihi displicuerit, nihil mirum: quin potius hoc uno stratagemate detestabilem se piis omnibus reddidit. Et tamen cum de eâ per litteras, et coram conquestus est Duarenus, hominem ingenio, facundiâ, eruditioneque sic instructum, ut in certamine longè futurus esset superior, mitigavi* (9). Joignez à cela un endroit de la réponse de Théodore de Bèze au même Baudouin (10).

(E) Duaren ayant quitté la charge de professeur, elle fut donnée à Baudouin, qui..... lui céda le premier rang.] Voici ma preuve (11): *Certè tam habitus jam tunc fuit pro jurisconsulto minimè vulgaris, ut non solum Gratianopolitani talem professorem requirerent, (tametsi quia istic (12) vixerat existimationem suam minuisset) sed et Bituriges eum accerserent ut Duareno qui tunc abdicarat succederet. Ceci regarde Baudouin en l'an 1548. Cum Barone conjunctissimus quandiu is deinde vixit, hoc est, triennium docuit totum jus civile Balduinus..... mortuo Barone auctor fuit ut Duarenum revocaretur, atque ut illi redeuntis ultro concessit priorem, in quo consistere poterat, locum, sic habuit toto quadriennio sine ullius simultatis significatio-*

(9) Calvinus, Respons. ad Balduin., pag. 368 Tractat. Theol.

(10) Il est à la page 231 du II^e. volume des Oeuvres de Bèze.

(11) Respons. ad Calvinum et Bezam pro Francisco Balduino, folio 83. Voyez d'autres preuves dans la remarque suivante.

(12) C'est-à-dire, à Genève.

ne bonum collegam (13). Je laisse la suite de ce passage, où l'on avoue qu'enfin il s'excita une querelle entre ces deux professeurs, après que Baudouin se fut retiré. Je laisse aussi la contradiction que l'on rencontre dans le revers du feuillet : elle est bien grossière. *Neque verò dubito quin si nunc Duarenus viveret Balduinum tam complecteretur à vobis nunc vexatum, quàm ab eo vestrarum partium suspecto fuit interdum* AALIENATUS (14). On venait de dire que pendant que Baudouin enseigna dans Bourges, il ne reçut de Duaren aucune marque d'inimitié, puis on avoue qu'il en reçut quelques-unes étant suspect de calvinisme. Ces soupçons ne peuvent pas concerner le temps qui suivit la sortie de Baudouin ; car il alla à Genève en sortant de Bourges, et puis à Strasbourg, et il se déclara hautement de la religion (15). Ils concernent donc son séjour à Bourges, pendant lequel, comme il l'avoue lui-même, il fut fort suspect de favoriser les protestans. Sa contradiction est donc claire et inexusable (16). L'un des passages que j'ai copiés nous fait connaître une faute de celui qui a fait l'éloge de Baudouin. *Reversus Lutetiam* (Balduinus), dit-il (17), *magnum jam quæsitum famam accersitur à Biturigibus ad docendum munus suscipiendum futurus collega Baronis et Duarenij jurisconsultorum*. Cela veut dire que l'université de Bourges appela Baudouin pour le faire collègue de Baron et de Duaren. Fausseté insigne ; car on l'appela pour une chaire que Duaren avait laissée. N'oublions pas que Baudouin fit des leçons dans cette université avant que d'y recevoir le doctorat. *Cum publicè juris civilis obscurioribus titulos interpretatus fuisset, incredibili omnium studio doctor est renunciatus voce Baronis* (18). Or, il le reçut le 12

de mars 1549 (19). Il faut donc dire qu'il commença ses leçons dès l'année précédente ; car il enseigna le droit à Bourges pendant sept ans (20), il quitta cette académie l'an 1555. Il faut remarquer cela pour corriger une faute touchant le temps de la mort d'Éguinard Baron. Quelques-uns disent qu'il décéda l'an 1556 (21). Ils se trompent ; car il ne vécut que trois ans depuis que Baudouin eut été fait son collègue. Si M. de Sponde a bien mis sa mort au 22 d'août 1550 (22), nous avons un nouveau sujet de dire que Baudouin commença son professorat à Bourges, en 1548. S'il l'eût commencé au mois de janvier, on trouverait plus de deux ans et demi entre sa première leçon et la mort de Baron, et cela suffit pour pouvoir dire qu'ils furent collègues trois ans ; car dans ces sortes de livres on ne s'attache pas à la précision des calculs. Il est certain que Baron mourut le 22 de septembre 1550, âgé de cinquante cinq ans (23).

(F) *Je rapporterai quelques autres faits, qui serviront de supplément au Moréri.* François Duaren était fils de Jean Duaren, qui exerçait en Bretagne une charge de judicature. Il lui succéda en cet emploi, il en fit quelque temps toutes les fonctions. *Jurisdictioni ante annos quindecim in Celticâ nostrâ Britannia non omnino infelicitè præfui, eoque magistratu in quo patri jam seni successeram vixdum adolescentiæ annos ingressus ita functus sum ut, etc.* (24). Il faisait des leçons sur les Pandectes, dans Paris, l'an 1536, et entre autres disciples il avait les trois fils du savant Budé (25). Il fut appelé à Bourges l'an 1538 (26), pour y enseigner la

(19) Catherinot, Calvinisme de Berri, pag. 4.

(20) Balduin., Respons. ad Calvin. et Bezam, folio 86.

(21) Ménage, Remarques sur la Vie de Pierre Ayrault, pag. 157.

(22) Spondan., ad ann. 1550, num. 12.

(23) M. Pinsson des Riolles, que j'avais consulté, vient de me l'écrire.

(24) Franc. Duareus, epist. ad Sebast. Albaspinæum, pag. m. 297, part. II Oper. Elle est datée du 24 de novembre 1550.

(25) Guilhelm. Budæus, epist. ad Jo. Duarenum. Elle est dans les Oeuvres de Duaren, pag. m. 300, part. II.

(26) *Annus jam agitur nonus ex quo in hanc civitatem juris docendi causâ publicè accitus sum. Duaren, præf. Disput. anniv., datée de Bourges en 1547.*

(13) Respons. ad Calv. et Bezam, folio 84.

(14) *Ibid.*, folio 84 verso.

(15) Voyez son article, remarque (B).

(16) *Illud verè dicere possum Balduinum in eâ urbe sæpè vestro nomine in periculum venissè dum vobis amicor esse credebatur, et erat forsasse quàm esse debebat, neque certè aliud habebant illi, quos laudas, innuci quod huic odiosè objectarent.* Responsio, ad Calvinum et Bezam, folio 83 verso.

(17) Papyr. Masso, Elog. tom. II, pag. 257.

(18) *Idem*, *ibid.*

jurisprudence, trois ans après qu'Alciat se fut retiré (27) : il se défit de cette charge l'an 1548, et s'en alla à Paris pour fréquenter le barreau, car il voulut joindre la théorie du droit avec la pratique. C'est ce qu'il témoigne dans une lettre écrite à François Baudouin qui lui avait succédé. *Cooptatum te in juris doctorum collegium et unum ex omnibus delectum, cui nos velut emeriti lampadem cursu traderemus, valde, ita me Deus amet, lator* (28). Cette lettre est datée du 13 de janvier 1549; mais il faut prendre garde que l'année commençait alors à Pâques, et ainsi, en comparant cette date avec celle de la lettre qu'il écrivit à Sébastien de l'Aubespine, on ne trouvera point de contradiction dans ses calculs. Il dit dans sa lettre à François Baudouin, qu'il fréquente le barreau du parlement de Paris depuis deux ans (29). Il assure dans l'autre lettre, datée du 24 de novembre 1550, qu'il le fréquente depuis trois ans : *In Basilicâ Parisiensi ad tres annos libenter versatus sum* (30). Ces deux dates appartiennent à la même année 1550, si l'on met au mois de janvier le commencement de l'an. Il se dégoûta des chicaneries du palais, et il fut bien aise que les conditions avantageuses que la duchesse de Berri, sœur du roi Henri II, lui fit offrir, lui fournissent une occasion favorable de se retirer du barreau, et d'aller reprendre honorablement à Bourges, l'emploi qu'il y avait eu. Il se remit à y professer la jurisprudence, l'an 1551. Aucun professeur en droit hormis Alciat n'avait jamais eu dans cette université une aussi bonne pension que celle qui fut accordée à notre Duaren. *Decretum mihi est ex aerario publico stipendium annuum ad vicena millia sestertiorum numerum, id est longè amplius et honorificentius (si unum Alciatum excipias) quàm jurisconsultus adhuc ullus habuisse in eâ ci-*

vitae dicatur (31). D'ailleurs il fut fait maître des requêtes de la duchesse de Berri (32). Notez que dans sa lettre à Sébastien de l'Aubespine, datée du 24 de novembre 1550, il fait mention des funérailles d'Eguinard Baron, qui furent un témoignage authentique du respect des écoliers pour la mémoire du défunt. Notez aussi qu'en 1554 il était fort disposé à s'en aller à Valence, où on lui offrait une chaire de droit civil. *Dum enitor, elaboro, contendo ut vobis morem geram cum bonâ herede meæ... veniâ... interim vobis hunc quasi arrhabonem quendam propensi mei in vos animi ac voluntatis mitto* (33). C'est ainsi qu'il parla en dédiant un ouvrage, l'an 1554, aux curateurs de l'académie de Valence.

Je n'ai parlé qu'en passant de son dégoût pour les chicanes du palais : mais comme il en fait une description fort éloquente, j'ai cru que je devais rapporter ici une partie de ses paroles (34). *In Basilicâ Parisiensi ad tres annos libenter versatus sum : tamet si (ut verum fatear) immodicos ac prope inexplicabiles litium anfractus, quibus illum forum præ cæteris abundat, magis quàm lites ipsas ac judicia, quibus humanum genus cavere non posse videtur, perinvitus nec absque ingenti fastidio illic viderim. Vix enim credibile est quanta ibi hominum, eorumque gravissimorum et lectissimorum, multitudo quàm minutis ac pusillis in rebus quotidie occupata sit. Ac ut de amplissimo purpuratorum Patrum ordine et conventu loquar, num tibi videntur pleraque eorum judicia, quæ statis legitimisque diebus òs èν τριποδὸς palam eduntur, non dicam augusto illo consessu, sed infimo aliquo tribunali satis digna esse ? Nam cum, etc.* Tout ce discours est fort sensé. Ces augustes assemblées qu'on appelle parlemens ont trop d'éclat pour la petitesse des causes dont elles décident, et l'on ne peut s'empêcher de

(27) *Triennio post discessum Alciati profiteri jus civile hïc cepi. Duarenus, in Orat. recitatâ in cooptatione Buguerii, pag. m. 305 Oper., part. II. Notez qu'il suppute mal; car Alciat sortit de Bourges en 1534.*

(28) *Idem, ibid., pag. m. 297.*

(29) *Studia jam biennium intermissa. Idem, pag. 294.*

(30) *Idem, epist. ad Sebast. Albaspin., pag. 297.*

(31) *Idem, ibid., pag. 298. Voyez la remarque (B) de l'art. BAUDOUIN, t. III, pag. 195.*

(32) *Idem, ibid.*

(33) *Duaren., epist. dedicator. Comment. in Titul. de Verborum Obligationibus. Elle est au commencement du premier tome de ses OEuvres.*

(34) *Idem, epist. ad Sebast. Albaspin., pag. 297.*

plandre un beau génie qui emploie bien du temps à se préparer à rapporter un procès. Que faut-il qu'il étudie, et qu'il examine? les phrases dont on taire s'est servi dans un testament ou dans un contrat de mariage, pour expliquer les desirs d'un petit particulier. J'ai ouï dire à un conseiller du parlement de Metz, que cette sorte d'étude est d'autant plus désagréable, qu'elle ne nourrit point l'esprit, et ne lui donne aucune étendue. Rapportons ici les vers de M. Perrault touchant le désavantage de nos avocats comparés avec ceux de l'antiquité (35).

*Je la vois s'applaudir de ses grands orateurs,
Je vois les Cicérons, je vois les Démosthènes,
Ornemens éternels et de Rome et d'Athènes,
Dont le foudre éloquent me fait déjà trembler,
Et qui de leurs grands noms viennent nous
accabler.*

*Qu'ils viennent, je le veux, mais que sans
avantage*

*Entre les combattans le terrain se partage;
Que dans notre barreau l'on les voie occupés
À défendre d'un champ trois sillons usurpés;
Qu'instruits dans la coutume, ils mettent leur
étude*

*A prouver d'un égot la juste servitude;
Qu'en riche appareil la force de leur art
Eclate à soutenir les droits de Jean Maillard.*

(G) On a fait une édition des ouvrages de Duaren à Francfort, l'an 1592, in-folio.] Le Catalogue d'Oxford, M. Pope Blount (36), et plusieurs autres, ne marquent que cette édition; mais j'ajoute que pendant la vie de Duaren on imprima un recueil de ses écrits à Lyon, l'an 1554, in-folio, chez Rouille; et qu'après sa mort on en fit dans la même ville et chez le même libraire une autre édition plus ample, l'an 1579, in-folio. Nicolas Cisner, qui avait été son disciple, et puis professeur en droit à Heidelberg, fournit plusieurs pièces à l'imprimeur. Cela paraît par la petite préface qu'il fit mettre au-devant de cette édition, et qu'il composa à Spire l'an 1578. Je l'appelle petite, afin de la distinguer de celle qu'il mit au-devant de la seconde partie des œuvres de Duaren, et qui peut passer pour une juste dissertation de modo et arte docendi atque discendi jura. Il la fit à Spire, l'an 1575. Je

n'ai point vu l'édition qui est marquée dans le texte de cette remarque: mais je sais qu'elle fut réitérée à Francfort, l'an 1607. Je me sers de celle de Genève, 1608, apud Petrum de la Rivière, et je suis bien fâché de n'y trouver pas les deux écrits de Duaren contre Baudouin (37).

(H) On pourrait enrichir de plusieurs autres pensées son traité des Plagiaires.] J'en vais fournir une. On ne parle presque jamais de ces gens-là, sans les comparer à la corneille d'Ésope (38). On a trouvé cette idée dans ces vers d'Horace :

*Quid mihi Celsus agit? monitus, multumque
monendus,*

*Privatas ut quærat opes, et tangere vitæ
Scripta, Palatinus quæcumque recepit Apollo:
Ne, si fortè suas repetitum venerit olim
Grex avium plumas, moveat cornicula risum,
Furtivis nudata coloribus (39).*

Duaren s'en est servi; car il se vante de pouvoir réduire facilement son plagiaire à l'état de cet oiseau. *Corniculam Horatianam planè mihi deprehendisse videor, quam furtivis nudare coloribus nihilo mihi difficilius esse puto quàm Aristophani illi poetarum Alexandrinorum furta detegere ac convincere* (40). Mais je n'ai encore vu personne qui ait comparé les plagiaires avec les perdrix. *Celui qui acquiert des richesses et non point selon le droit, est une perdrix qui couve ce qu'elle n'a point pondu: il les laissera au milieu de ses jours et sera trouvé fou à la fin* (41). Ces paroles sont du prophète Jérémie, et déclarent que ceux qui s'enrichissent du bien d'autrui ne conservent pas jusques à la mort ces richesses mal acquises. Les interprètes disent là-dessus que la perdrix dérobe les œufs des autres oiseaux, et qu'elle les couve; mais que les petits qu'elle fait éclore ne la reconnaissent point pour leur mère, et qu'ils la quittent, et vont trouver l'oiseau qui avait pondu ces œufs (42). Voilà le sort ordinaire

(37) *Epistole de Francisco Balduino. Defensio adversus Balbini scophanta maledicta.*

(38) *Ou plutôt au géai. Voyez M. Dacier sur la III^e. épître du 1^{er}. livre d'Horace, pag. m. 207.*

(39) *Horat., epist. III, lib. I, vs. 15.*

(40) *Duaren., epist. de Plagiari., pag. 296, part. II Oper.*

(41) *Jérémie, chap. XVII, vs. 11.*

(42) *Voyez Drusius, Observation. lib. IV, cap. XXIV, pag. m. 19.*

(35) *Perrault, dans le poëme intitulé: Le Siècle de Louis-le-Grand, pag. m. 175 du 1^{er}. tome de son Parallèle des anciens et des modernes.*

(36) *Pope Blount, Cens. Author., pag. m. 466.*

des écrivains plagiaires. Ils moissonnent ce qu'ils n'ont point semé, ils enlèvent les enfans d'autrui, ils se font une famille d'usurpation; mais ces enfans enlevés font comme les autres richesses mal acquises, *malè parta malè dilabuntur*; ils prennent les ailes et s'enfuient chez leur véritable père. Un auteur volé réclame son bien : et si la mort l'en empêche, un fils, un parent, un ami, fait valoir ses droits. Un homme même qui ne sera pas de ses amis lui rendra ce bon office, afin de se faire honneur de la découverte du vol, ou afin de couvrir de confusion le plagiaire. Ce que l'amour de l'équité n'inspirerait pas, la vanité, la malignité, le désir de la vengeance, le suggéreront; et ainsi tôt ou tard les productions enlevées abandonnent le voleur. Notez qu'il y a des plagiaires qui n'imitent pas en tout la perdriz : ils ne prennent pas la peine de couvrir : ils prennent les pensées et les paroles d'autrui toutes formées : il est vrai que quelquefois ils se tourmentent beaucoup pour leur faire prendre un autre air, afin que le vol ne se puisse pas découvrir facilement. Ils sont plus propres alors à être comparés à la perdriz. Je m'étonne au reste qu'on n'ait pas donné le nom de cet animal aux hommes qui nourrissent les enfans qu'un autre va faire chez eux. Ce nom leur conviendrait mieux que celui de cet oiseau (43) qui va pondre dans le nid d'un autre, et qui laisse couvrir l'œuf, et élever le petit. Peut-être n'a-t-on pas été persuadé que ce conte de la perdriz soit véritable. Il y a long-temps qu'un docte critique a insinué que saint Jérôme allègue à faux le témoignage de trois excellens naturalistes (44) : *Hieronymus testes citat hujus rei sanè luculentos, et quos, ut minus idoneos, rejicere nemo possit, Aristotelem videlicet, Theophrastum, et Plinium; sed an verè, fides penes ipsum esto, ego sanè apud illos aucthores nihil tale legerè memini. Locus Hieronymi est in commentariis ad eum locum* (45). Aiant, *inquit, scriptores naturalis historiæ tam bestia-*

rum et volucrum, quàm arborum herbarumque, quorum principes sunt apud Græcos Aristoteles et Theophrastus, apud nos Plinius secundus, hanc perdicis esse naturam, ut ova alterius perdicis, id est, aliena furetur, et eis incubet foveatque : cumque foetus adoleverit, avolare ab eo, et alienum parentem relinquere.

(I) *Je donnerai quelques extraits d'une lettre qu'il écrivit contre Baudouin.*) Je l'ai trouvée parmi les pièces qui accompagnent la réplique de Calvin ad Balduini convicia (46). Duaren la fit après avoir vu une harangue que Baudouin avait publiée en Allemagne, et qui était fort désoobligeante pour les professeurs de Bourges. Personne n'y était nommé, mais on connaissait sans peine à qui l'orateur en voulait, et que Duaren en particulier y avait été maltraité. Si nous en croyons cette lettre de Duaren, ceux qui étaient les plus favorables à Baudouin, ceux qui aimaient et qui estimaient ses talens, le louaient de telle sorte qu'il entraînait ordinairement un fâcheux mais dans leurs louanges, c'est-à-dire, mais il est vain, ambitieux, et dissimulé; nous sommes marris que cette tache paraîsse sur un visage si beau. *Ita eum laudant ferè ut in ejus laudibus excipiant ἀλαζονείαν, justum, ambitionem, φιλαυτίαν; præterea mirum simulandi dissimulandi artificium, et hoc veluti nevo decoram admodum speciosamque faciem nonnihil deformari doleant* (47). Était à Paris, l'an 1548 ou environ (48), il rendit une visite à Duaren, et lui présenta un livre qu'il lui avait dédié (49). Il avait envie de remplir la place de professeur que Duaren venait de quitter dans l'académie de Bourges, et lui demanda des lettres de recommandation. Il les obtint, et s'en trouva bien, car d'abord les magistrats de Bourges lui accordèrent une pension, et peu après il fut reçu professeur en jurisprudence, sans que la cérémonie de la réception lui coûtât rien. Il falloit qu'il surmontât les traverses d'É-

(43) *Le coucou.*

(44) Drusius, *Observat., lib. IV, cap. XXIV, pag. 100.*

(45) *C'est-à-dire, le verset 11 du chapitre XVII de Jérémie.*

(46) *Voyez la remarque (II) de l'article BAUDOUIN, citat. (66), tome III, pag. 201.*

(47) Duaren, *epist. de Fr. Balduino, pag. m. 58.*

(48) *Ibid., pag. 61.*

(49) *Il l'avait fait imprimer à Lyon.*

guinariis Baron et de quelques autres adversaires déclarés ; et depuis ce temps-là il fut toujours mal avec ce collègue , et il excita contre lui tant de tumultes , qu'on croit qu'il le fit mourir de chagrin. *Nec ulla fuit ex eo tempore simultatis inter cum et Baronem intermissio . . . adversus quem (Baronem) iste vindictæ cupiditate flagrans tantas excitavit tragœdias , ut à plerisque credatur Baro ob mororem ex eâ re conceptum decessisse* (50). Duaren retourna à Bourges après la mort de Baron , et y reçut de Baudouin toutes sortes de caresses respectueuses ; mais on l'avertit de s'en désier comme d'un homme qui par par plusieurs artifices avait tâché d'empêcher qu'il ne revînt , ou qu'au moins il ne recouvrât le rang qu'il avait eu autrefois. La défiance qu'on lui voulut inspirer fut dissipée facilement par les protestations de sincérité que Baudouin lui fit : mais enfin il ouvrit les yeux , et s'emporta hautement (51), et depuis ce temps-là il y ent entre eux une inimitié réelle , quoique l'apparence de la concorde allât son train. L'extérieur même de l'amitié se démentit en trois ou quatre rencontres où Baudouin se mit dans une extrême colère contre Duaren. Voici ce qui donna lieu au premier éclat. Baudouin se dispensait de monter en chaire sous prétexte que par ses écrits il pouvait mieux contribuer que par ses leçons à l'utilité et à la gloire de l'académie et de la ville. Il en fut censuré par les magistrats après que Duaren les eut avertis de cet abus (52). Quelque temps après il arriva une sédition dans les écoles de droit. Baudouin , obligé d'en rendre raison aux magistrats , plaida cette cause , et la perdit honteusement. Il crut que Duaren lui avait joué ce tour. Cette affaire procéda de ce que Baudouin choisissait le temps de ses leçons selon sa commodité , et non pas selon les heures qui avaient été assignées à chaque professeur. Cela fit naître des tumultes ; car Baudouin ne voulait

pas renoncer à l'heure qu'il avait choisie , quoique ce fût celle d'un autre qui voulait s'y maintenir (53). Fort peu de temps après il éclata de nouveau contre Duaren , lorsqu'il se vit privé de ses gages à l'égard de quelques mois , pendant lesquels il n'avait point fait de leçons ; car il faut noter qu'environ trois mois avant sa sortie de Bourges , il cessa de lire , sans dire un mot à ses collègues pour excuser les vacances qu'il prenait. On attribuaît cela au chagrin qu'il avait conçu de la sentence que les juges avaient prononcée contre lui. *Quod hominis factum plerique sic interpretabantur , ut dolori acerbissimo et agridudini ex recente illâ damnatione judicioque susceptæ , vulgò tribuerent* (54). Le dépit de ne toucher point ses gages à l'égard du temps de ses vacances lui fit jeter feu et flamme contre ses collègues ; et il sortit deux jours après de la ville sans leur dire adieu (55) : mais il promit aux magistrats de revenir. Notez que pendant deux ans il avait fait de grandes instances pour l'accroissement de sa pension , et que toutes ses peines avaient été inutiles. Il n'avait pu obtenir la moitié des gages dont Duaren jouissait (56). Celui-ci témoigne (57) que depuis qu'il avait vu que les protestans prêtaient l'oreille aux discours calomnieux d'un tel transfuge , il avait senti diminuer la passion de se retirer chez eux. Il allègue un bon mot de Simonide , c'est qu'il faut tenir pour des calomniateurs ceux qui ajoutent foi légèrement à la calomnie (58). Sa lettre est datée du 15 de juillet 1555. Je ne dois pas oublier qu'on y a remarqué (59) que Baudouin , qui se retira de Bourges à cause des chagrins insupportables qui l'y rongeaient , fit ac-

(50) Duaren , epist. de Fr. Balduino , pag. 61.

(51) *Nihil amplius dissimulandum ratus cum homine ex postulavi , et de jure amicitie necessitudinisque violato conquestus sum paulo liberius ac stomachosius.* Ibidem , pag. 63.

(52) *Ibid.*

(53) *Horam subindè mutabat arbitrio suo , et in aliorum possessionem non minus superbè et insolenter quàm turbulentè et seditiosè invadebat. Quâ ex re ii motus atque tumultus excitati sunt ut , etc.* Ibidem , pag. 64.

(54) *Ibid.*

(55) *Ibid.* , pag. 65.

(56) *Ibid.*

(57) *Ibid.* , pag. 68.

(58) *Scitum est illud Simonidis , non desines me auribus calumniari , cum ostendere vellet eos quoque calumniosiores habendos esse , qui aures calumniatoribus faciles præberent.* Ibid.

(59) *Ibid.* , pag. 66.

croire à ceux de la religion qu'il n'avait quitté cette académie qu'afin de se procurer la liberté de conscience. C'est ainsi que sont faits les hommes : ils donnent à leur prochain les fausses raisons de leur conduite , et gardent pour eux les véritables. Ils méritent tous, les uns plus les autres moins , qu'on leur applique le jeu de mots qui fut fait sur le fameux astrologue de Provence :

*Nostra damus cum verba damus , nam fallere nostrum est ,
Et cum verba damus , nil nisi nostra damus.*

DUELLIUS (a) (CAÏUS), consul l'an de Rome 493, défit la flotte des Carthaginois, et fut le premier de tous les Romains à qui le triomphe naval fut accordé (b). On lui érigea une colonne avec une belle inscription. C'était une de ces colonnes qu'on nommait *rostratæ* (c), à cause des proues de navire dont on les ornait. On déterra un morceau de celle-ci à Rome sur la fin du XVI^e. siècle. Les savans se sont exercés à déchiffrer l'inscription (d). Il y a des auteurs qui disent que l'on accorda à Duellius, en reconnaissance de sa victoire, la prérogative de se faire conduire à son logis au son des flûtes, et à la lumière des flambeaux quand il aurait soupé en ville (A); mais d'autres assurent que de sa propre autorité il s'empara de cet usage (B). Cette dernière opinion est plus vraisemblable que la première (C). Il fit bâtir un temple à Janus dans le marché aux herbes (e). On conte de lui une chose qui me paraît plus singulière que tous les honneurs

qu'il possédait dans la république. On prétend que sa femme parvint jusqu'à la vieillesse, sans savoir que son mari, qui était punais, fût en cela différent des autres hommes (D). Elle s'appela Bilia : il était juste que ce nom se conservât ; et néanmoins il nous serait entièrement inconnu, si saint Jérôme ne l'eût inséré dans ses ouvrages. Costar n'a pas eu raison de citer Érasme au sujet de la réponse de cette femme (E).

(A) *Des auteurs . . . disent que l'on accorda à Duellius . . . la prérogative de se faire conduire à son logis, au son des flûtes, et à la lumière des flambeaux, quand il aurait soupé en ville.*] Tite-Live est formel là-dessus (1) : *C. Duillius consul adversus classem Pœnorum prosperè pugnavit, primusque omnium Romanorum ducum navalis victoriae duxit triumphum : ob quam causam ei perpetuus honos habitus est, revertenti à cœnâ tibicine canente funale præferretur.* Après un témoin de cette importance il n'est pas nécessaire de faire parler Aurélius Victor, qui a dit : *Duillio concessum est ut prælucente funali et præcinate tibicine à cœnâ publicè rediret* (2).

(B) . . . *d'autres assurent que de sa propre autorité il s'empara de cet usage.*] Cicéron est aussi formel là-dessus qu'on le saurait être. *C. Duillium M. filium, qui Pœnos classe primus devicerat, redeuntem à cœnâ senem sæpè videbam puer, delectabatur crebro funali et tibicine que sibi nullo exemplo PRIVATUS suuserat ; tantum LICENTIÆ dabat gloria* (3). Florus est dans la même opinion. *Duillius Imperator non contentus unius diei triumpho, per vitam omnem ubi à cœnâ rediret præluere funalia, præcinere sibi tibias JUSSIT, quasi quotidiè triumpharet* (4).

(a) *D'autres disent Duillius.*

(b) Florus, *lib. II, cap. II.*

(c) Plinius, *lib. XXXIV, cap. V.*

(d) Pierre Ciaconius *fit un traité là-dessus, qui fut imprimé à Rome l'an 1608.*

(e) Tacit. *Annal., lib. II, cap. XLIX.*

(1) T. Livius, in *Építome, lib. XVII.*

(2) Aurel. Victor., de *Viris illustribus.*

(3) Cicero, de *Senectute, cap. XIII.*

(4) Florus, *lib. II, cap. II.* Voyez aussi Valère Maxime, *liv. III, chap. VI, num. 4.*

(C)... *Cette dernière opinion est plus vraisemblable que la première.*] Car il est plus facile de s'imaginer l'aussement qu'il y a eu des décrets publics sur certaines choses, que d'ignorer un décret réellement publié. Tite-Live a trouvé si vraisemblable que le sénat ou le peuple eussent décerné des honneurs particuliers à Duellius, qu'il a pu croire facilement que toutes les prérogatives dont Duellius avait joui avaient été des concessions de sa patrie; et il ne faut pas douter que les descendans de Duellius ne favorisassent cette erreur: ces flûtes, ces torches, leur apportaient plus de gloire, si elles étaient un don public, que si elles étaient une usurpation. Un historien y peut donc être trompé deux cents ans après; mais il n'eût pas été facile d'être dans l'erreur, s'il y eût eu sur cela un décret public: la famille en aurait trop soigneusement conservé les titres. Cicéron et tant d'autres écrivains n'eussent pu en prétendre cause d'ignorance. Quoi qu'il en soit, je m'étonne de n'avoir vu dans aucun commentateur (5) nulle réflexion sur les deux manières dont on rapporte les honneurs nocturnes de Duellius. La diversité ne roule pas sur des bagatelles: il y a beaucoup à perdre ou à gagner pour Duellius; et néanmoins ce n'est pas à cause de cela que je fais cette remarque; c'est afin d'accoutumer les jeunes gens à chercher entre les variations des historiens la raison des plus grandes vraisemblances.

(D) *Sa femme parvint jusqu'à la vieillesse, sans savoir que son mari, qui était punais, fût en cela différent des autres hommes.*] Duellius se plaignait un jour à sa femme qu'elle ne l'avait jamais averti d'un défaut qu'on venait de lui reprocher, c'est qu'il avait l'haleine puante. Je croyais, lui répondit-elle, que tous les hommes vous ressemblaient. Saint Jérôme raconte ceci plus amplement. Voyez la note (6).

(5) *Je ne me vante point de les avoir consultés tous.*

(6) *Duellius qui primus Romæ navali certamine triumphavit Bilian virginem duxit uxorem tantæ pulcritiæ, ut illo quoque sæculo pro exemplo fuerit, quo impudicitia monstrum erat, non vitium. Is jam senex et trementi corpore in quodam jurgio auditus exprobat sibi*

(E)... *Costar n'a pas eu raison de citer Érasme au sujet de la réponse de cette femme.*] Il avait attribué à Cicéron ce qui n'était dû qu'à Brutus, et en avait été censuré: il se justifia entre autres moyens par l'exemple de plusieurs grands hommes à qui de semblables fautes sont échappées: Sénèque, dit-il (7), a donné à Stilpon un bon mot de Bias, et à Ovide un vers de Tibulle (8). « Selon Plutarque, ce fut Hiéron, usurpateur de Syracuse, à qui sa femme répondit si modestement, *Vous avez tort de vous plaindre, je ne m'entends pas en haleine d'homme; j'avais cru que tous les autres l'avaient de même.* » Néanmoins, selon Érasme, cette sage et spirituelle réponse est de la femme de ce Duellius, qui le premier édit sur mer les Carthaginois. » Girac n'a pas manqué de lui dire qu'Érasme n'a que faire ici (9): en effet, nous venons de voir que saint Jérôme attribue cette réponse à la femme de Duellius; ainsi Érasme n'a point pris un nom pour un autre. C'est Costar qui a ignoré ce que les anciens ont dit touchant la dame romaine. Il a raison de dire que Plutarque rapporte cette aventure appliquée à d'autres gens, à Hiéron et à sa femme; mais Érasme n'a nullement ignoré cela: il l'a rapporté ainsi dans un autre endroit de son livre (10). Ce que je trouve de trop fort et de bien injuste dans la réplique de Girac, est qu'on accuse Costar d'avoir prétendu qu'Érasme avait commis une grossière bévue qui déshonorait extrêmement sa mémoire. Costar n'a prétendu rien moins que cela; son intérêt propre l'engageait à donner cette méprise pour très-légère.

os fetidum, et tristis se domum contulit. Cuius uxori questus esset quare nunquam se monuisset, ut huic vitio mederetur, Fecissem, inquit illa, nisi putassem omnibus viris sic os olere. Hieron., adv. Jov., lib. I.

(7) Costar, suite de la Défense de Voiture, pag. 55.

(8) *Ce vers est Arida nec pluvio supplicat herba Jovi. Voyez Sénèque, Quæstiones. natur., lib. IV, cap. I.*

(9) Girac, Réplique, chap. XV, pag. m. 130.

(10) *Il rapporte la réponse de la femme d'Hiéron. Apophth., lib. V, pag. m. 341, et celle de la femme de Duellius, ibidem, lib. VIII, pag. 619.*

DURANT (SAMUEL), ministre de Charenton, se fit aimer et considérer de son troupeau par plusieurs bonnes qualités. Il passa pour un grand prédicateur. Il mourut, je pense, l'an 1626: sa place fut remplie par M. Dailié (a). Il eut entre autres amis M. Arnauld, conseiller et secrétaire du roi, et contrôleur général des restes (A). C'est ce qu'on apprend par l'épître dédicatoire de sept de ses sermons imprimés l'an 1627. Frédéric Spanheim son parent (b), et Phéritier de ses livres, fit imprimer à Genève ces sept sermons, et en fit l'épître dédicatoire.

(a) Voyez la Vie de M. Dailié, pag. 12.

(b) Voyez la remarque (B) de l'article SPANHEIM, tome III.

(A) Il eut entre autres amis M. Arnauld, contrôleur général des restes. C'est ce que j'observe afin d'avoir lieu de faire voir qu'il y a eu plusieurs personnes de la religion dans la famille d'Arnauld. Celui dont je parle avait grand soin de se trouver à Charenton, et d'y attirer ceux qui le touchaient, et il contribuait franchement et ses peines et ses moyens à l'avancement du service de Dieu. Quelques-uns d'entre ses proches s'étant faits papistes, il en témoigna hautement son déplaisir. Lui et ses sœurs rendirent une assistance particulière à Samuel Durant jusqu'à la fin (1). L'Épître dédicatoire que je cite fait mention de M. de Montfermeil son neveu. On peut joindre ceci à la dernière partie de la remarque (D) de l'article d'ANTOINE ARNAULD l'avocat. (Tome II, p. 394, 95.)

(1) Spanh., Épître dédic. de sept sermons de Durant.

DURER (ALBERT), originaire de Hongrie (A), et né à Nuremberg le 20 de mai 1471 (a), fut

(a) Melch. Adam, in Vitis Phil. German., pag. 66.

un des meilleurs graveurs et des plus excellens peintres de son temps. « (b) Ayant pris un lé-
ger commencement de crayon » dans la boutique de son père, » qui était orfèvre, il s'associa » d'un peintre médiocre nommé » Martin Hupse, qui lui ensei- » gna à graver en taille-douce » et à manier les couleurs. AL- » BERT se fit encore instruire en » l'arithmétique, en la perspec- » tive et en la géométrie; après » quoi il entreprit à vingt-sept » ans (c) de faire part au public » de son travail. Le premier » ouvrage de son burin fut celui » des trois Grâces représentées » par trois femmes nues, par- » faitement arrondies, ayant un » globe sur leurs têtes, dans le- » quel est gravé la date de l'an » 1497. Il fit.... plusieurs piè- » ces de la Passion, qui furent » en si haute estime que Marc » Antoine de Bologne, graveur » assez expérimenté à Venise, » s'avança de les copier (B) et » d'y mettre la marque de l'au- » teur, afin de les faire passer » pour les originaux.... Comme » il n'a pas tant travaillé du » pinceau que du burin, on » trouve peu de ses peintures » que dans les palais de l'empe- » reur, et de quelques princes » souverains: elles sont faites » d'une manière si élégante, » qu'on ne peut rien voir de » plus beau, ni de mieux expri-

(b) Bullart, Académ. des Scienc., tom. II, pag. 383, 384.

(c) Il fallait dire à 26; car l'année 1497 n'est point la 27^e. de son âge, comme le suppose Bullart, qui le fait naître en 1470. M. Félibien a commis la même faute dans son IV^e. entretien, sur les Vies et sur les ouvrages des peintres, pag. 530, 531.

» mé (C) ». Le détail qu'on trouve dans le Vasari (*d*), sur les productions de son burin, est fort curieux; et ce n'est pas un petit éloge que l'aven de cet auteur italien, que les estampes d'Albert Durer portées en Italie, excitèrent les peintres de ce pays-là à perfectionner cette partie de l'art, et leur servirent d'un beau modèle. Il donne une infinité de louanges à la délicatesse de cet excellent graveur, et à la fécondité de sa belle imagination. Il est certain qu'Albert Durer avait un fonds inépuisable de dessins: et comme il ne pouvait pas se promettre de les exécuter tous pendant qu'il travaillerait sur le cuivre, car chaque ouvrage de cette nature lui coûtait beaucoup de temps, il s'avisa de travailler sur du bois (*e*). Les deux premiers ouvrages qu'il fit de cette manière sont une décollation de saint Jean-Baptiste, et la tête du même saint présentée dans un plat à Hérode. Ils parurent l'an 1510 (*f*). Son saint Eustache est une de ses meilleurs pièces (D). Je ne sais si l'on pourrait facilement accorder ensemble ceux qui disent qu'Albert Durer était très-mal marié, et ceux qui disent que pour peindre la Sainte Vierge il prit pour modèle et pour son original le visage de son épouse (E). L'empereur Maximilien l'aima, et le considéra très-particulièrement, et lui donna de bonnes pensions (*g*) et des lettres de noblesse,

et pour armes trois écussons d'argent en champ d'azur (*h*). Charles-Quint, et Ferdinand, roi de Hongrie son frère, imitèrent cette bienveillance et cette libéralité de l'empereur Maximilien (*i*). Cela n'empêche pas que l'on n'ait dit que ce grand peintre mourut fort pauvre (F), et qu'il fallut l'enterrer aux frais du public. Ce fut un homme dont la conversation était charmante (*k*); il aimait la joie et les divertissemens, mais d'une manière qui n'était point opposée aux bonnes mœurs. Il fut vertueux et sage; et il n'employa jamais son art à des représentations obscènes (G). Il composa quelques livres qui ont été imprimés. Celui qu'il entreprit d'écrire sur les règles de la peinture le fut aussi; mais comme il était d'un goût difficile contre lui-même, il y procéda lentement et ne vécut pas assez pour voir achevée l'édition de cet ouvrage (H). Il mourut à Nuremberg le 6 d'avril 1528 (I), et fut enterré au cimetière de l'église de Saint-Jean, où Bilibaldus Pirckheimérus son bon ami lui consacra une inscription sépulcrale fort honorable. Le Vasari le nomme *Duro*. M. Félibien, qui l'appelle *Durer* dans l'endroit où il parle amplement de lui, l'appelle *Dure* en d'autres endroits (*m*). Je ne remar-

(h) Bullart, Acad. des Sciences, tom. II, pag. 385.

(i) Voyez l'Építaphe d'Albert Durer dans Melch. Adam, Vitæ Philos. German., p. 70.

(k) *Idem*, *ibid.*, pag. 66.

(l) Melch. Adam., in Vitæ Philosoph. german., pag. 70; mais selon Reusnérus, in Diario, pag. 55, ce fut en 1527.

(m) Au II^e. entretien, pag. 224. Voyez aussi pag. 333 et suiv.

(d) Giorgio Vasari, Vite de' Pittori, parte terza, pag. m. 300, et seq.

(e) *Idem*, *ibid.*, pag. 301.

(f) *Idem*, *ibidem*.

(g) Melch. Adam., Vitæ Philosoph. german. pag. 67.

que cela, qu'afin de prouver, par un exemple, une chose que je dirai dans la remarque (B) de l'article ÉPHORE.

(A) *Il était originaire de Hongrie.*] Cula, village proche de Varadin, était la patrie de son père. C'est ainsi que je me hasarde de traduire ces paroles de Melchior Adam : *Fuit ejus pater Albertus ex vico Culá prope Voradium civitatem Hungariæ, natus* (1). Je soupçonne que par une faute d'impression il y a *Voradium*, au lieu de *Varadium*, dans le livre de cet écrivain. Cette faute a été fidèlement copiée par le sieur Paul Fréher : voyez la page 1439 de son Théâtre. M. Moréri n'a point compris ce que je vais copier : *Albertum Durerum è Pannoniâ oriundum accepimus, sed cujus majores in Germaniam commigrârunt* (2). Il a cru que cela veut dire que notre Albert était fils d'un Hongrois, dont la famille était pourtant originaire d'Allemagne. Rien de plus faux. Le Vasari n'a point connu la patrie d'Albert Durer; il le suppose flamand, et il le fait commencer à Anvers ses tailles-douces. *E nel vero*, dit-il (3), *se quest' uomo sì raro, sì diligente, e sì universale avesse havuto per patria la Toscana*, COM' EGLI HEBBE LA FIANDRA, *e avesse potuto studiare le cose di Roma, come habbiamo fatto noi sarebbe stato il miglior pittore de' paesi nostri, si come fù il più raro, e più celebrato, che habbiamo mai havuto i FIAMMINGHI.* Voici ce qu'il avait dit dans la page précédente : *Dopo questo Martino, cominciò Alberto Duro in Anversa, con più disegno, e miglior giudicio, e con più belle inventioni a dare opera alle medesime stampe.*

(B) *Ses pièces de la Passion furent si estimées que Marc Antoine de Bologne.... s'avance de les copier.*] M. Bullart fait ici une lourde faute : il confond Marc Antoine de Bologne avec un autre Marc Antoine, qui pour avoir été l'élève de Francesco Francia

fut surnommé Franci (4). Tant s'en faut que Marc Antoine de Bologne ait entrepris de contrefaire cet ouvrage d'Albert Durer, qu'il s'associa avec lui pour l'impression et pour le débit (5). Ce fut Marc Antoine Franci, qui jona le tour de friponnerie dont il est ici question. Le Vasari parle amplement de cela ; mais il ne dit pas que ce copiste ait eu besoin que le même Durer, qui lui intenta un procès, se mêlât de lui faire obtenir grâce. Il dit nettement que l'on n'accorda aucune autre chose au demandeur, si ce n'est que ce Marc Antoine ne mettrait plus à ses ouvrages le nom et la marque d'Albert Durer. *Havendo dunque contraffatto in rame d'intaglio grosso, come era il legno, che haveva intagliato Alberto, tutta detta passione, e vita di Christo in 36 carte, e fattovi il segno, che Alberto faceva nelle sue opere, cioè questo AE* (6), *riuscì tanto simile di maniera, che non sapendo nessuno, ch'elle fussero fatte da Marc' Antonio, erano credute d' Alberto, e per opere di lui vendute, e comperate. La qual cosa essendo scritta in Fiandra ad Alberto, e mandatogli una di dette Passioni contraffatte da Marc' Antonio, venne Alberto in tanta collera, che partitosi di Fiandra, se ne venne a Venetia, e ricorsò alla signoria, si querelò di Marc' Antonio, ma però non ottenne altro, se non che Marc' Antonio non facesse più il nome, e ne il segno sopraddetto d' Alberto nelle sue opere* (7). Voyez la note (8).

(C) *Ses peintures sont faites d'une manière si élégante, ... qu'on ne peut rien voir de mieux exprimé.*] Son tableau d'Adam et d'Ève est une de ses plus considérables peintures : il est au palais de Prague. Gaspar Vélius le loua très-finement ; car il fit deux vers où il supposa qu'un ange admirant cette représentation d'Adam et

(4) Vasari, Vit. de' Pittori, part. III, pag. 302.

(5) *Idem, ibid.*

(6) *C'est une faute : il fallait mettre A D. Voyez la citation (12).*

(7) Vasari, Vite de' Pittori, parte III, pag. 301.

(8) Bullart, Académ. des Sciences, tom. II, pag. 384, *s'est doac trompé ; car il a dit que le sénat de Venise eût rigoureusement puni ce fourbe, si ALBERT même n'eût procuré sa grâce.*

(1) Melch. Adam, in Vitis German, philosph., pag. 66.

(2) *Idem, ibid.*

(3) Giorgio Vasari, Vite de Pittori, terza parte, pag. m. 301.

d'Ève, s'écria, vous êtes plus beaux que lorsque je vous chassai du jardin d'Eden.

*Angelus hos cernens, miratus dixit : ab horto
Non ita formosos vos ego depuleram.*

M. Bullart, de qui j'emprunte ces choses (9), ajoute (10), 1^o. Qu'on voit encore en ce même palais, du pinceau d'ALBERT, un Christ portant sa croix, dont la ville de Nuremberg fit présent à l'empereur; une adoration des mages, et deux pièces de la Passion; 2^o. Qu'il fit pour un monastère, à Francfort, une Assomption dont la beauté valait un bon revenu aux religieux, par les libéralités qu'on leur faisait pour jouir d'une si rare vue; 3^o. Que ceux de Nuremberg conservent avec soin dans la salle des sénateurs, ses portraits de Charlemagne et de quelques empereurs de la maison d'Autriche; avec les douze apôtres, dont les draperies sont fort agréables; 4^o. Qu'il envoya à Raphaël son portrait fait par soi-même sur toile, sans aucun coloris, ni trait de pinceau, rehaussé seulement d'ombre et de blanc; mais avec tant de force et de netteté, que Raphaël vit avec admiration ce rare ouvrage, qui étant passé depuis en la possession de Jules Romain, a été placé parmi les raretés du palais de Mantoue.

(D) Son saint Eustache est une de ses meilleures pièces.] Voyons ce que le Vasari en a dit. *Ed appresso un san Eustachio inginocchiato dinanzi al cervo, che hà il crocifisso frà le corna, la qual carta è mirabile, e massimamente per la bellezza d'alcuni cani in varie attitudini* (11). Jean-Valentin André, docteur en théologie au duché de Wirtemberg, envoya un exemplaire de cet ouvrage à un prince de la maison de Brunswick, avec lequel il eut l'honneur d'entretenir un long commerce de lettres. Voici le remerciement qu'on lui fit de ce présent. *Beasti me iterum novo munere, sculpturâ magis quàm cœnâ, insignis illius pictoris Norici, quod literâ A. D. ad*

basin initiali incarcerationâ innuit, cui facile nihil deesse crederem, nisi ut Zeuxis aut Parrhasius, aut alius aliquis, cui æquè prona faveret Minerva, colores adderet, et nativam formam (12). Rapportons aussi les louanges que le même docteur en théologie donna à Durer, en répondant à la lettre de ce prince. *Eustachium Dureri, si non à meâ, certè summi artificis manu non ingratum Tibi fore, facile divinare potui, in quo viro illud mirandum est, quòd ex rudi et barbaro seculo primus Germanorum, non tantùm artis suæ perfectione, ad naturæ imitationem emerserit, sed nec secundum post se reliquerit, omnibus ejus partibus, sculpturâ, sculpturâ, statuariâ, architectonicâ, opticâ, symmetriâ, et similibus ita absolutis, ut nisi Mich. Angelum Bonarotum, Italum, cœvum et æmulum suum, patrem, non habuerit, iis operibus, (quorum maximam partem olim possedi) post se relictis, quæ unius hominis ætatem facile superent, et paupertate in frugali etiâ vitâ, perpetuâ comite. Hunc Itali hodiè plurimè faciunt, nobisque succensent, qui domesticâ nostrâ bonâ et ornamenta non agnoscamus* (13). N'oublions pas le soin que prit l'empereur Rodolphe II de faire dorer la planche de ce saint Eustache, et nous verrons en même temps que Durer y corrigea une faute dont Pirkheimer l'avait averti; c'est que les étriers du cheval étaient trop courts. *Durerianâ manu te apprime delectari crediderim, ce sont les paroles de Jean-Valentin André (14), cum pro accurato judicio discernas, quantum hic unus omnibus aliis artificio, diligentia, et naturæ æmulatione antecellat. Ex omnibus verò ejus specimenibus Eustachium in cœlaturâ primas tenere, à peritis rerum accepi, cujus cupream laminam cum imperator RUDOLPHUS II fel. mem. magno redemisset, inaurari voluit, ne amplius attereretur. Memini tamen legisse, à Bilibaldo Pirkheimero, viro nobili, et in repub. Noribergensi triumviro clarissimo Dureri Mecenatè, et Nutricio*

(9) Bullart, Académ. des sciences, tom II, pag. 384.

(10) *Lix mémé.*

(11) Vasari, *Vite de' Pittori, parte III, pag. 303.*

(12) Voyez le livre intitulé *Seneliana Augustalia*, imprimé à Ulm. Ce que j'en tire est à la page 201, dans une lettre datée du 10 de novembre 1646.

(13) *Ibidem*, pag. 203.

(14) *Ibidem*, pag. 308.

prope unico, cum nihil haberet, quod in Eustachianâ tabulâ improbare, tamen notâsse, stapedes breviores esse, quàm ut Eustachius huic equo insilire commodè possit, penamque artificii indixisse, ut equum instructum depingeret, ad equisonum institutum, quod ille egregiè præstitit quem sæpè cum voluptate vidi.

(E) *Je ne sais si l'on pourrait accorder ceux qui disent qu'Albert Durer était très-mal marié, et ceux qui disent que pour peindre la Sainte Vierge il prit pour son modèle... le visage de son épouse.*] Je trouve le premier de ces deux faits dans une lettre du prince Antoine-Ulric de Brunswick (15): *Quod addis, non solum memorabile, sed et admirabile fuisse, insigne illum Pictorem Noricum, (quem merito majusculâ literâ hic veneror) desperato etiam illo, abortivoque tempore, ad tantam perfectionem, et artis suæ excellentiam pervenire potuisse, id non minus et me afficit, dum insuper illud memoriâ repeto, quod à studiorum nostrorum ductore charissimo, non ita pridem mihi dictum, ipsum domi Xantippen habuisse pessimam, ac divinæ suæ mentis flagellatricem acerrimam. Sed uti multos magnos viros calamitas facit, ita non obstante hoc, fama de Durero nostro apud externos nihilominus adeo pererebruit, ut plurimi, Italorum cumprimis, ductum ipsius artificiosissimum sequi, impari tamen conatu et successu, ausi fuerint, neque adhucdum erubescant, aliorum picturas camino propius admove, fumosâ quâdam caligine, ut vetustatem eò melius mentiantur, obducere, atque addito Durero consueto signo non raro simplicioribus pro geniuo ipsius artificio malè vendere.* Vous voyez là notre Durer exposé à la même destinée que Socrate, à la persécution continuelle de son épouse, ce qui ne l'empêcha point de produire des ouvrages qui sont encore aujourd'hui l'admiration des Italiens. L'autre fait se trouve dans une lettre que le docteur Jean-Valentin André écrivit à ce même prince. *De morosiore ejus conjugæ, nihil mihi prius auditum, hoc verò accepti ab artificibus desiderari, quod in effingendâ Virgine Matre, cum puerulo Jesu, unam*

suam uxorem, quæ tamen minus elegantis et formæ et vultus fuerit, subindè expresserit, cum cætera symmetriæ humani corporis observatissimus fuerit. Ego tamen contrarium ipse possedi, et maximo dolore meo in Calvensi busto perhili, faciem sc. Deiparæ, vivis coloribus, justâ humani vultus magnitudine depictam, quæ elegantius, concinnius et formosius excogitari nihil potuit, et quam magno ære meo redemptam velim (16). Le docteur ne réfute pas ce qu'il avait entrepris de réfuter; car encore qu'il ait eu une très-belle Sainte Vierge faite par Durer, il ne s'ensuit pas que quelques autres portraits de la même sainte n'aient en les défauts dont on se plaignait, et dont on donnait pour cause la fantaisie qu'Albert Durer avait eue de représenter sa femme qui n'était rien moins que jolie.

(F) *On... a... dit que ce grand peintre mourut fort pauvre.*] Le Fioravanti a mis cela dans l'un de ses livres, et a prétendu que la prodigalité fit tomber ce peintre dans cette infortune. Notre docteur l'a réfuté et voici comment (17): *Sed et alia Viro egregio exprobrantur, quæ Noriberga constanter pernegat, ex quibus est, quod Fioravanti in memorabilibus refert, tam malæ frugis œconomum fuisse, ut tot operum confector, defunctus ex publico efferendus fuerit, cum mihi probatis documentis sit ostensum, non contemnendam æris et suppellectilis sortem post se reliquisse. Quod si ex publico ipsi funus decretum, id virtutis potius pretium, quàm infamiae notam Sen. populusque Noribergensis prudentiss. haud dubio voluit.*

(G) *Il n'employa jamais son art à des représentations obscènes.*] Il n'y eut que trop de peintres qui se donnèrent cette licence en ce temps-là; mais il ne se conforma jamais à de si mauvais exemples. *Cui autem obscurum est non paucos laudem et admirationem vulgi quævisisse obscenitate pingendi, dum que non nisi occultè fieri honestè nequeant, imò quæ ne occultè quidem facta, nefario scelere*

(16) *Ibidem*, 311.

(17) *Ibidem*. Notez qu'il avait avoué ci-dessus, citation (13), qu'Albert Durer fut toujours pauvre en vivant néanmoins avec beaucoup de frugalité.

(15) *Seleniana Augustalia*, pag. 309.

et probro vacent, tabulis expressa publicarunt? hos ne pudicos quisquam credet, quorum mens et dextera talia fuerit molita (18)...? Hoc igitur loco optimo jure admirabimur Durerum sanctimoniam et pudoris diligentissimum custodem (19)... Nulla spurcicies, nullum dedecus, in ipsius operibus extat, refugientibus scilicet talia omnia castissimi animi cogitationibus.

(II) *Son livre sur les règles de la peinture fut imprimé; mais comme il était d'un goût difficile contre lui-même, ... il ne vécut pas assez pour voir achevée l'édition de cet ouvrage.* Continons de citer Joachim Camérarius; car c'est de lui que Melchior Adam emprunte tout ce qu'il débite touchant Albert Durer. *Præquam absolvere omnia et correctæ edere, ut cupierat, posset, morte est ereptus, placidâ illâ quidem et optabili, sed profecto multorum judicio præmaturâ. Erat autem si quid omnium in illo viro quod vitii simile videretur, unica infinita diligentia et in se quoque inquisitrix sæpè parùm æqua. Hunc igitur mors ab inceptâ editione operis sustulit, quam tamen consummârunt amici ex illius præscriptione (20).* On acheva l'édition après sa mort. Notez que Durer n'avait point d'étude, et qu'il écrivit en allemand, et que ce qu'on a de lui en latin est une version faite par d'autres. Le livre dont je viens de parler fut mis en latin par Joachim Camérarius, et a pour titre : *De Symmetriâ Partium in rectis formis humanorum corporum.* Il fut imprimé à Nuremberg, in-folio, l'an 1532, et à Paris, l'an 1557 (21). On en publia une version italienne à Venise, l'an 1591. Les autres livres d'Albert Durer sont *Institutiones Geometricæ*, à Paris chez Wechel 1532 (22). *De urbibus, arcibus, castellis que condendis et muniendis*, à Paris chez le même, 1531 (23). *De varietate figurarum et flexuris partium ac gestibus imaginum*, à

Nuremberg, 1534 (24). On lui vola un écrit qu'il avait fait sur la symétrie des parties du corps des chevaux. Il sut bien d'où venait le coup, mais il aime mieux souffrir son dommage et son chagrin secrètement, que de s'écarter de sa modération et de sa douceur ordinaires, comme il l'eût fallu s'il eût intenté un procès à ces voleurs (25).

(24) Epit. Biblioth. Gesneri, pag. 19.

(25) Melch. Adam., in Vitis Philos. germ., pag. 70.

DURÉUS ou DURÉUS (JEAN), théologien protestant, Écossais de nation, au XVII^e. siècle, travailla avec un grand zèle à réunir les luthériens et les calvinistes. La forte passion de s'employer à ce grand œuvre, et l'espérance d'y réussir, l'engagèrent à faire comprendre à ses supérieurs qu'il ferait valoir plus utilement ses talents s'il voyageait par le monde, que s'il demeurait attaché à la conduite d'un seul troupeau. Ils agréèrent ses propositions, et lui permirent de courir de lieu en lieu, pour négocier l'accommodement des églises protestantes, il obtint même l'approbation et la recommandation de l'archevêque de Cantorbéry (a). J'ai dit ailleurs (b), qu'il fut secouru par l'évêque de Kilmore. Il le fut aussi par Joseph Hall, évêque d'Excester, comme il le reconnaît dans la préface de son *Prodromus*. Il commença par communiquer au public ses projets de réunion (A), et il comparut dans une fameuse assemblée des évangéliques d'Allemagne à Francfort, l'an 1634 (c). Les églises de Transilvanie lui

(a) Voyez le *Prodromus Tractatuum Irenicorum Joh. Duræi*, pag. 122.

(b) Voyez l'article BEDELL, remarque (D).

(c) *Prodromus Tract. Irenicor.*, pag. 111.

(18) Melch. Adam., in Vitis Philosoph. german., pag. 67.

(19) *Idem*, *ibid.*, pag. 69.

(20) Melch. Adam., in Vitis Philosoph. german., pag. 70, ex præfat. Joach. Camerarii, in *libro de Symmetriâ partium*.

(21) Epitome Biblioth. Gesner, pag. 19.

(22) Gesner, in Biblioth., folio 17 verso.

(23) *Idem*, *ibidem*.

envoyèrent en la même année leurs avis et leurs conseils (d). Il négocia ensuite avec les théologiens de Suède et de Danemarck ; il se tourna de tous les côtés, il consulta les académies, il fit courir leurs réponses, et il ne se sentait point rebuté encore par l'inutilité de ses peines, l'an 1661 (B) ; mais enfin il se trouva rebuté l'an 1674 ; et comme il n'espéra plus de procurer le bien de l'église par les moyens qu'il avait tentés jusque-là, il fit de nouvelles batteries, il recourut à un autre expédient ; ce fut de travailler à une nouvelle explication de l'Apocalypse (C), comme à une méthode sûre de réunir tous les chrétiens. Il jouissait alors d'une très-douce retraite au pays de Hesse (D). Je ne sais point en quelle année il mourut. Quelques-uns l'ont confondu avec le jésuite JEAN DURÉUS (E). On crut que les luthériens le regardaient de moins bon œil, quand on apprit que le parti des évêques commençait à décliner en Angleterre (F). On verra son voyage de Metz, et quelques autres particularités dans l'article FERRI (e).

La lettre, qu'il écrivit à Pierre du Moulin touchant l'état des églises d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, sous Cromwel, fut imprimée avec quelques autres pièces, à Londres l'an 1658, in-12, par les soins de Louis du Moulin. Elle est assez curieuse, et fait voir qu'il n'était pas ennemi des indépendans.

(d) Prodr. Tract. Irenicor., pag. 50 et seq.
(e) Aux remarques (E) et (F).

(A) Il commença par communiquer au public ses projets de réunion. } Je

trouve dans le Catalogue de la bibliothèque d'Oxford, son *Aliquot theologorum Gallie et trium ecclesiarum Anglicanarum episcoporum* (sc. *Davenanti, Mortoni et Halli*), *sententia de pacis rationibus inter evangelicos usurpandis*, imprimé l'an 1634. Je ne parle point des traités qui ont suivi celui-là : comme, *Hyponnemata de studio pacis ecclesiasticæ*, à Amsterdam, 1636. *Informatio de eis quæ in studio ecclesiasticæ concordie inter evangelicos prosequendo agitare instituit Duræus erga ecclesiarum danicarum theologos.*

(B) Il ne se sentait point rebuté encore par l'inutilité de ses peines l'an 1661. } Voyez le livre qu'il publia à Amsterdam cette année-là, et qui est intitulé *Johannis Duræi Irenicorum Tractatum Prodomus*, in quo præliminaries continentur tractatus de 1°. *pacis ecclesiasticæ remoris è medio tollendis* ; 2°. *concordiæ evangelicæ fundamentis sufficienter jactis* ; 3°. *reconciliationis religiosæ procurandæ argumentis et mediis* ; 4°. *methodo investigatoriâ ad controversias omnes, sine contradicendi studio et præjudicio pacificè decidendas. Qui præmittuntur collectorum inter protestantes consiliorum pacificorum harmoniæ, propediem Deo permitte adornandæ et in lucem edendæ.* La préface de ce livre est datée d'Amsterdam, le 1^{er}. d'octobre 1661. Il y rend raison des livres qu'il promettait au public, et il y propose les expédiens qu'il juge les plus capables de faire réussir son dessein. Il assure que le premier article, dont on était convenu dans les préliminaires de cette paix à venir, est que l'affaire ne passerait point par la dispute scolastique. Il était fort important de convenir de cela, car la voie de la dispute ne pourrait servir qu'à fomentier l'opiniâtreté des parties, qu'à éloigner de plus en plus la conclusion. Duréus en ce temps-là paraissait aussi prévenu que jamais de l'espérance de réussir ; et en partant pour l'Allemagne, il demanda aux théologiens d'Utrecht un témoignage authentique de leurs bonnes intentions, après leur avoir communiqué l'état où il avait mis l'affaire auprès du roi de la Grande-Bretagne, et auprès de l'électeur de Brandebourg ; et ce qui s'était passé à

la cour de Hesse, et les mesures qu'on prenoit actuellement à Genève, à Heidelberg et à Metz. Il souhaita d'avoir cet acte des théologiens d'Utrecht afin de le montrer aux Allemands : il l'obtint, et le publia à la fin de son *Prodromus*.

(C) *Il recourut à un autre expédient; ce fut de travailler à une nouvelle explication de l'Apocalypse.*] Il publia en français un petit livre l'an 1674, et l'intitula : *Touchant l'intelligence de l'Apocalypse par l'Apocalypse même. Comme toute l'Écriture Sainte doit être entendue raisonnablement.* Il déclare dans l'épître dédicatoire (1), qu'il n'a rien à se reprocher, encore qu'il abandonne la négociation pacifique qui a été continuée par tant d'années avec les ministres.. luthériens : il insinue clairement qu'il ne l'abandonne que par force, c'est-à-dire que parce qu'on ne voulait plus l'écouter, ni avoir commerce avec lui sur ce sujet. *Ayant achevé, dit-il (2), envers tous les intéressés, le travail qu'on peut attendre de moi, comme d'un solliciteur des conseils évangéliques; je n'ai rien à faire davantage avec les particuliers chefs de ce côté-là, depuis qu'ils me semblent avoir pris une résolution de se taire envers moi, quoiqu'on poursuit toujours de fomenter l'animosité accoutumée en l'esprit du vulgaire.. Mais puisque maintenant je me sens obligé à faire une fin à cette procédure, parce qu'on ne veut plus entretenir aucune communication avec moi touchant les propositions qui ont été légitimement offertes à tous, et sont sans exception quelconque : puis, (dis-je), que pour ces causes je suis forcé de désister de ma poursuite, (car je ne dois presser rien par importunité; ce qui ne se fait pas volontairement en conscience n'est pas de Dieu) j'ai pris une résolution plus générale (3). Il est bon de voir son aveu touchant l'inutilité de ses voyages et de ses fatigues. « Main-tenant me voyant arrivé à ce point, j'ai jugé à propos de considérer le fruit qui est revenu au public, ou à moi-même après tant de peines. » Quand donc je contemple le public,*

» je vois que Dieu ne permet point
 » que le fruit de cette semence soit
 » cueilli ou paraisse, devant que le
 » temps de la moisson soit venu. Et
 » quand je fais réflexion sur moi-même, le fruit principal qui m'est
 » revenu de mon travail tant au dehors qu'en dedans est ceci : Qu'au
 » dehors je vois la misère des chrétiens, qu'elle est beaucoup plus
 » grande que des païens et des autres nations; je vois la cause de cette
 » misère, je vois le défaut du remède, et je vois la cause de ce défaut :
 » c'est ici le sommaire de ce que j'ai profité par mon travail au dehors.
 » Et en dedans je n'ai autre profit que le témoignage de ma conscience
 » qui me console (4). » N'allez pas vous imaginer qu'après cet aveu il va prendre la résolution de se tenir en repos, car au contraire il s'engagea à une entreprise beaucoup plus vaste. Il n'a pu venir à bout de mettre d'accord les réformés et les luthériens, et il ne laisse pas d'entreprendre de réunir toutes les sectes chrétiennes. Mon entreprise nouvelle, dit-il (5), ne diffère en rien de la précédente quant à la substance de l'œuvre évangélique, mais seulement quant à la latitude de l'application de mon travail, et quant à la méthode de l'insinuer à la conscience de ceux auxquels je m'adresse; car je ne veux plus limiter mon application aux protestans seuls, mais ma visée s'étend à comprendre tous les chrétiens divisés en factions contre le but de la vocation céleste, qui nous est proposée en l'Évangile et attestée en l'Écriture Sainte. Mais la méthode qu'il veut teur est-elle capable de faire espérer de grands succès? Rien moins que cela, et cependant il s'en promet des merveilles (6). C'est de quoi nous parlerons dans un autre endroit (7).

(D) *Il jouissait d'une très-douce retraite au pays de Hesse.*] Madame la landgrave Hedwige Sophie, qui avait la régence du pays, avait assigné à Duréus un quartier fort commode, avec l'entretien d'une table bien fournie, et lui avait donné la

(4) Duréus, Épître dédicatoire, pag. 4 et 5.

(5) Là même, préface, pag. 17.

(6) *Quidlibet impotens sperare.* Moral., od. XXXVII libri I.

(7) Dans la remarque (F) de l'article FRAN.

(1) Ce livre est dédié à madame la landgrave de Hesse.

(2) Duréus, Épître dédicat., pag. 3 et 4.

(3) La même, pag. 7 et 8.

poste libre pour l'adresse de ses paquets. Il l'en remercie dans l'épître dédicatoire du livre dont j'ai parlé.

(E) *Quelques-uns l'ont confondu avec le jésuite JEAN DURÆUS.*] Ce jésuite était Écossais, et fit un livre contre la réponse de Witaker aux dix Raisons de Campien. Ce livre fut imprimé à Paris, l'an 1581, et à Ingolstadt, l'an 1585 (8). Le Catalogue de la bibliothèque d'Oxford l'attribue à Duræus le pacificateur. M. Baillet a cru que Duræus l'adversaire de Witaker était protestant (9).

(F) *On crut que les luthériens le regarderaient de moins bon œil, quand on apprit que le parti des évêques déclinaient en Angleterre.*] C'est ce que Vossius écrivit à Grotius au mois de janvier 1641. *Joannes Duræus jam quasi hebdomas est, quòd è Germa-*

(8) Alegambe, *Biblioth. societ. Jesu*, pag. 237.

(9) Baillet, *Jugemens des Savans*, tom. III, pag. 136.

nià huc, à suis in Britanniam revocatus. Quid promoverit, ex litteris ejus intelliges, quas ad te ut mitterem jussit. Plurimum autem metuo, ne in irritum cadant, quæcumque hactenus inter lutheranos egit. Jam decennio, antequàm ille hanc provinciam susciperet, nihil æquè objectabant lutherani, quam pacificatores omnes agere hanc causam malo dolo. Quamquam verò adventu D. Duræi, non omninò suam opinionem mutrant lutherani: plerique tamen aliquanto meliorem de eo sententiam conceperunt, eò quòd missus foret à Clero Anglicano (10). La suite est à la note (11).

(10) Vossius, *epist. CCCC I*, pag. m. 367. *Voyez aussi epist. CCCC V.*

(11) *Sed quid animi nunc, ad inendum cum ecclesiis gallicis et belgicis, fore putabimus, ubi cognorint, hoc agi in Britannia, ut accusatis, damnatis, ejectis omnibus, quos non longè à se abire, et omninò modestiæ, et pacis amantiore credent, triumphent soli, quos ipsi Calvinianos, in Angliâ autem puritanos nuncupant?* Idem, *ibid.*

E.

ÉBED-JÉSU. Cherchez HÉBEDJÉSU, tome VII.

ECHELLENSIS* (ABRAHAM), savant maronite dont M. le Jai se servit pour sa Bible polyglotte (a). Gabriel Sionita (b) du même pays que lui l'avait attiré à Paris, afin de le faire son compagnon d'œuvre dans l'édition de cette Bible (A). Ils se brouillèrent de telle sorte que leur querelle fit un éclat scandaleux : Gabriel Sionita porta ses plaintes au parlement, et diffama cruellement

son associé (c). M. Claude s'est servi de cette diffamation pour décréditer le témoignage d'Échellensis, allégué par M. Arnauld (B). Ceux qui répondirent à M. Claude ne tirèrent point d'affaire le maronite diffamé (C). La congrégation de *propagandâ fide* l'agrégea, environ l'an 1636, à ceux qu'elle faisait travailler à une version de l'Écriture en arabe (d). Elle le rappela de France, et il travailla à cette version à Rome l'an 1652. Il publia quelque chose dans la même ville, et il y mourut au mois de juillet 1664 (e). Consul-

* La *Biographie universelle*, tom. XII, page 457, contient un article curieux sur Echellensis; il est de feu Jourdain.

(a) *Cela montre qu'il a vécu au XVII^e. siècle.*

(b) M. de Breves, *ambassadeur à la Porte, l'avait amené en France l'an 1614*. Gassen-d., in *Vitâ Peireskii*, lib. III, pag. m. 281.

(c) *Voyez la remarque (A), citation (2).*

(d) L'abbé Nazari, dans son *Giornale de Letterati* du 29 de janvier 1672.

(e) Nazari, *ibidem*.

tez le Supplément de Moréri (f), où l'on trouve un article bien curieux sur ce personnage.

Pendant qu'il était à Rome professeur aux langues orientales, il fut choisi par le grand-duc Ferdinand II, pour traduire d'arabe en latin, le V^e., le VI^e. et le VII^e. livre des Coniques d'Apollonius. Il fut aidé dans cette version par Jean Alfonse Borelli (D), fameux mathématicien, qui y ajouta des commentaires. Tout cela fut imprimé à Florence avec le livre d'Archimède, de *Assumptis* (g), l'an 1661, in-folio. La préface contient quelques faits (E), qui seraient le meilleur morceau de cet article, si je les pouvais étaler avec leurs principales circonstances. Je parlerai de la querelle qui s'éleva entre M. de Flavigny et Abraham Echellensis, et l'on verra là un exemple bien sensible du désordre que les fautes d'impression peuvent causer, et du chagrin insupportable qu'elles donnent à un auteur (F).

(f) Sous Abraham Echellensis.

(g) Traduit aussi d'arabe en latin par Echellensis.

(A) *Gabriel Sionita l'avait attiré à Paris, afin de le faire son compagnon d'œuvre dans l'édition de la Bible polyglotte de M. le Jai.*] Ceci ne s'accorde pas avec ce que l'on débite dans le Supplément de Moréri : je ne saurais qu'y faire ; j'ai un bon garant, je ne fais que suivre M. Simon, et j'ai d'autant plus de droit de me fier à son témoignage, qu'il l'a destiné à sauver l'honneur de notre Echellensis dans une affaire de grand éclat. Tout le monde sait que la dispute de M. Arnauld et de M. Claude passait pour une très-grande affaire. M. Simon y entra pour combattre M. Claude, touchant l'opinion des Grecs ; il eut

besoin qu'Echellensis fût honnête homme, et que Gabriel Sionita fût un calomniateur. Or voici l'une de ses preuves quant au dernier fait. Gabriel fit venir Echellensis à Paris, et le reconnut pour son confrère : il ne le reconnaissait donc pas pour l'auteur de toutes les friponneries dont il l'accusa depuis (1). Chacun voit que M. Simon n'eût pas allégué un fait incertain, lorsqu'il voulait tirer un si grand usage contre M. Claude de ce qu'il lui répondait ; pouvait-il croire que M. Claude se payerait d'un fait douteux ? J'ai donc raison de croire que ce qu'il débite est préférable à ces paroles du continuateur de Moréri : *Monsieur le Jai, qui faisait travailler à la grande Bible, s'étant brouillé avec Gabriel Sionita maronite, fit venir de Rome Abraham Echellensis.* C'est assez nous faire entendre que ces deux maronites ne furent point compagnons d'œuvre pour l'édition de la Polyglotte de M. le Jay, et néanmoins M. Simon assure tout le contraire. *Gabriel Sionita adversus Abrahamum Echellensem supremæ Curie parisiensis libellum quandam supplicem obtulerat, in quo gravissimè de Abrahamo, qui ei Socus in editione Bibliorum Parisiensium adjunctus fuerat, conqueritur* (2). M. Nicolle l'assure aussi, comme on le verra ci-dessous.

(B) *M. Claude s'est servi de cette diffamation pour décréditer le témoignage d'Echellensis, allégué par M. Arnauld.*] Ce que M. Arnauld avait allégué touchant la foi des Melchites était tiré des notes de notre Echellensis sur le catalogue des livres chaldéens faits par Hébedjésu. Voici ce qu'on lui répond. « Le témoignage » d'Abraham Echellensis n'est digne » d'aucune foi, et je m'en rapporte à » Gabriel Sionita, son compatriote, » qui l'a dépeint comme un ignorant, » un brouillon, un fripon, un menteur, un imposteur, et un fourbe. » Ces deux hommes avaient l'un et

(1) *Si impostor erat Abraham cur Gabriel antequàm lis inter eos mota fuisset, eum fratris nomine compellavit? Si hæc vera sunt, quæ de Abrahamo Gabriel affirmavit, hunc impostorem potius esse existinaverim, cum ille ipsius rogatu et accerçitu Parisios venerit.* Richardus Simon, in Fide Ecclesiæ Orient., pag. 168.

(2) *Idem, ibid.*

» l'autre étudié dans le séminaire des
 » maronites à Rome, et ils s'étaient
 » l'un et l'autre absolument attachés
 » aux intérêts de l'église romaine ;
 » mais s'étant brouillés sur le sujet
 » d'une édition de la Bible en syria-
 » que, Gabriel se crut obligé de dire
 » à Abraham ses vérités, et de les faire
 » connaître au public. Il lui adressa
 » pour cet effet un écrit qu'il appelle,
 » *Commonitorium Apologeticum*, où
 » il le représente de la manière que
 » je viens de rapporter. Il lui repro-
 » che d'avoir mis en division tout le
 » séminaire de Rome, d'avoir trahi
 » le patriarche des maronites, d'avoir
 » trompé le prince Fachraddin, d'a-
 » voir fourbé le duc de Florence,
 » d'avoir été banni de son pays, d'a-
 » voir été emprisonné à Florence
 » pour ses crimes, et enfin il le me-
 » nace, pour sa dernière confusion,
 » de faire imprimer des lettres qu'il
 » a reçues du mont Liban, de Rome
 » et de Florence, touchant sa vie. En
 » voilà, ce me semble, assez pour
 » pouvoir révoquer en doute la sincé-
 » rité d'un homme (3).

(C) *Ceux qui répondirent à M. Claude ne tirèrent point d'affaire le maronite diffamé.*] M. Simon demeure d'accord que Sionita et Echellensis se brouillèrent, pour avoir eu trop en vue la bourse de M. le Jai : *Ita fit, ut dum quisque nummis D. le Jai, cujus sumptibus Polyglotta illa Biblia in vulgus edita sunt, inhiat, illi pacem diu tenere non poterint.* Ce n'est pas un trop bon préparatif à l'apologie d'un homme. Un coupeur de bourse en peut bien attirer un autre dans un lieu où il observe que la moisson est très-grande ; mais dans la suite il peut souhaiter d'être seul, s'il se trouve incommode du partage du butin. Ainsi la preuve que j'ai rapportée dans la remarque précédente n'est pas bien forte ; car puisque M. Simon avoue que ces deux Maronites étaient des escrocs, rien n'empêche que Sionita n'ait fait venir à Paris l'autre, encore qu'il le connût pour un fripon. De sorte qu'au lieu de justifier Echellensis, on ne fait que noircir son camarade. Le bon témoignage, qui fut rendu à Echellensis

par le père Morin (4), ne sert de rien contre M. Claude ; car le père Morin ne garantit pas le temps dont Sionita avait parlé ; si se contente de dire qu'Echellensis avait paru honnête et très-laborieux pendant son séjour de Paris ; mais ce n'était pas sur ce temps-là que l'accusateur faisait tomber les friponneries de son confrère. Voyons si un autre antagoniste de M. Claude a mieux défendu le parti de l'accusé.

Voici ses paroles : « Il n'y a pas plus de bon sens dans le mépris que M. Claude fait des passages qui sont cités par Ekellensis, sous prétexte que Gabriel Sionita, dont il était associé à la correction de la Bible polyglotte imprimée à Paris, s'étant brouillé avec lui, l'a chargé de diverses injures qui n'ont nul rapport avec la falsification des passages. Il ne sied pas bien à M. Claude de se rendre juge du différent de ces deux maronites, et encore moins de se rendre partie contre Ekellensis sur le seul témoignage de son adversaire. Mais, quoi qu'il en soit, tous ces reproches personnels ne lui donnent aucun droit de rejeter les passages qui sont cités dans les livres de cet auteur, parce qu'ils ne rendent point croyable que citant, comme il fait, les livres dont il les a pris, qui sont pour la plupart dans la bibliothèque vaticane, il ait eu la hardiesse de les inventer à plaisir (5). » Il n'y a rien de plus vague qu'une telle justification, et puisqu'on ne renvoie pas les lecteurs aux réponses d'Echellensis, mais qu'on se contente de dire qu'il faut demeurer neutre dans cette querelle, il y a bien de l'apparence que cet homme ne répondit rien, ou qu'il répondit très-mal. Ce que l'écrivain janséniste prend pour son pis aller est meilleur que tout le reste ; car après tout, il y a des circonstances où l'on peut croire

(4) *Multa silentio præterire visum est, quæ in commendationem Abrahami proferri possent, atque imprimis epistolam, quæ doctissimus Joannes Morinus amplissimum cardinaleni Franciscum Barberinum, de illius prohibite, vigiliis assiduis, et labore indefesso quandiu Parisiis commoratus est, certiorum facti. Kirchardus Simon, in Fide ecclesiæ Orient., pag. 198.*

(3) Claude, Réponse à la Perpétuité de la Foi défendue, liv. II, pag. m. 30 du II^e. tome in-8^o.

(5) Réponse générale au nouveau livre de M. Claude, liv. I, chap. XIII, pag. 214. On attribue cette Réponse à M. Nicollet.

qu'un malhonnête homme n'oserait être faussaire.

(D) *Il fut aidé dans la version.... d'Apollonius par Jean-Alfonse Borelli.*] Cela était fort nécessaire, car celui qui devait traduire n'entendait point les mathématiques (6), et ainsi, quelque habileté qu'il eût dans la langue arabe, il eût bronché à chaque pas. D'autre côté Borelli ignorait absolument cette langue (7), mais il entendait la matière du manuscrit, et par le moyen des figures géométriques il devinait le vrai sens d'Apollonius, pour peu que le traducteur lui expliquât quelques mots. *Porrò quod hæc in re magis mirandum est, c'est le témoignage que reud Echellensis au grand génie de Borelli, nec silentio prætereundum, ea erat viri illi doctissimo singularis ingenii perspicacitas, ut sæpè in abstrusis quibusdam locis, non ex integris, inquam, præmissis, sed ex unicuique dictione totam illationem inde colligeret, non sensu, sed totidem penè verbis, ac si arabica legeret verba, et lingue veteranus esset professor* (8).

(E) *Sa préface.... des Coniques d'Apollonius contient quelques faits.*] Il nous apprend qu'il reçut mille bienfaits du grand-duc Ferdinand II, non-seulement lorsqu'en pleine prospérité il résidait à sa cour, avec le titre de député de l'émir Fachraddin, mais aussi après la ruine de ses affaires. Voyons comment il s'exprime : *Memini profectò, nec ex animo meo excidet, imo clavo fixum trabali manet, quanta in me contulit magnus Ferdinandus secundus ornamenta, quantà in me usus est liberalitate et beneficentiâ, non tantùm dum fortuna mihi arridebat, non solum dum res succedebat prosperè, non modò dum ad illum ab amico Fachraddino missus singulari felicitate fruebar, sed etiam in naufragio, et jacturâ illi barbaricâ, in Carvellinâ conjuratione et proditiõne, in adversissimâ fortunâ* (9).

(6) *Versabatur* (difficultas) circa disciplinæ vocabulorum intelligentiam et notionum quarum ignari eramus, et penitus jejuni. Echellensis, præf. ad Apollon. Conica.

(7) *Licet Arabici idiomatis sim prorsus ignarus.* Jo. Alphonsus Borellus, præf. ad Apollonium.

(8) Echell., præf. ad Apollon. Conica.

(9) *Idem, ibidem.*

(F) *Voici un exemple... du désordre que les fautes d'impression peuvent causer, et du chagrin... qu'elles donnent à un auteur.*] « On sait que » M. de Flavigny écrivit deux lettres » contre ce magnifique ouvrage de la » Bible en sept langues de M. le Jai. » Un habile maronite, professeur royal » en langue syriaque et arabe, nommé » Abraham Echellensis, venu de Rome à Paris, avait eu quelque part » à cette Bible. C'était lui qui avait » donné le texte arabe et syriaque du » livre de Ruth, avec la version latine. M. de Flavigny écrivit l'année » 1647 sa troisième lettre contre Echellensis et son livre de Ruth, » prétendant qu'il était rempli de » fautes. Au milieu de la seconde » page du premier feuillet il mit ces » passages seuls, qui sont tirés du » VII^e. chapitre de saint Matthieu. Au » vers. 3. *Quid vides festucam in oculo fratris tui, et trabem in oculo tuo non vides?* Au vers. 5. *Ejice primum trabem de oculo tuo, et tunc videbis ejicere festucam de oculo fratris tui.* Il voulait faire entendre à Echellensis par ces paroles, qu'ayant laissé beaucoup de fautes dans le livre de Ruth, il reprochait mal à propos à son confrère maronite Gabriel Sionita, professeur royal comme lui, d'en avoir laissé quelques-unes dans les livres arabes et syriaques qu'il avait fait imprimer dans la Bible de M. le Jai. Le maronite, se trouvant obligé de répondre, commença par accuser le docteur d'un crime énorme commis sur ce passage; d'avoir voulu par une impiété sans exemple corriger le texte sacré de l'Évangile, et en retrancher un mot honnête pour donner place à un autre qui ne l'était point. Il exagère ce prétendu crime d'un style piquant et outrageant. Voici comme il s'y prend dans sa première lettre, qu'il intitule, *Epistola Apologetica prima*, imprimée in-8^o. en l'année 1647, page 11 : *Ad primum quòd atinet, tua judaïca modestia ac pietas, humanissime Flavignane, non summo perè elucescit, ut alia cetera loca omittam, ex his verbis quæ in me retulisti ex cap. 7 divi Matthæi, v. 3 et v. 5 quomodo autem sacro sancti evangelii verba deprava-*

» vasti , et illusisti in hoc loco , ac
 » sacra immiscuisti profanis , ne ex-
 » pectes à me ut illa secundum sa-
 » crilegam emendationem tuam hic
 » referam , solum enim meminisse ani-
 » mus horret , luctuque refugit . Quam-
 » obrem non in meis , sed in tuis
 » scriptis id legatur : O acerrimum
 » hebraicæ veritatis propugnatorem !
 » hebraicus textus , ubi verbum ali-
 » quod inhonestum occurrit , honestis
 » velat verbis : Tu verò hebraicæ lin-
 » guæ professor , illiusque textus im-
 » portunè ad stomachum usque de-
 » jensor ac rabula , sacrosancti euan-
 » gelii sacrosancta verba impietate
 » inauditè turpas , fœdas , et spurcè
 » illis abuteris . Ex quo liquidò ap-
 » paret , quos mirabiles progressus in
 » pietate et lectione sacrarum scrip-
 » turarum , quas crepas semper , fe-
 » ceris . Ex verbis tuis , Flavignane ,
 » quisnam sis optimè cognoscimus ,
 » quia qualis homo est , talis etiam
 » ejus oratio , orationi autem facta
 » simillima factis vita , ut ex Socrate
 » refert Cicero , lib. 5. Quæst. Tus-
 » cul. et le reste , qui va jusqu'à six
 » pages. Voilà de grands mots. Voilà
 » une accusation atroce. Voilà bien
 » du bruit qu'on fait , et bien des in-
 » jures qu'on dit à un docteur. C'est
 » une impiété qu'on lui attribue , c'est
 » un sacrilège dont on l'accuse , c'est
 » un soupçon qu'on fait naître contre
 » ses mœurs. Qui croirait que ces re-
 » proches si sanglans ne sont fon-
 » dés que sur une faute d'impression
 » (10) ? » M. Chevillier , qui me four-
 » nit ce long passage , explique en quoi
 » consistait cette faute , et comment
 » elle avait été commise par l'impri-
 » meur , depuis que M. de Flavigny eut
 » revu la dernière épreuve. Le mal vint
 » de ce que la première lettre du mot
 » oculo s'échappa fortuitement des formes
 » quand l'imprimeur toucha à une
 » ligne mal dressée. M. de Flavigny ap-
 » prenant ce qu'Abraham Echellensis
 » lui reprochait ne pouvait trouver la
 » faute dans son imprimé : il fallut que
 » son ami M. d'Auvergne , professeur
 » royal en arabe , la lui montrât de son
 » doigt , avant qu'il le reconnût. Il
 » écrivit aussitôt sa quatrième lettre....
 » il jura publiquement son innocence

en termes de l'Écriture.... (11) : il dit
 qu'il fallait que la fièvre chaude eût
 fait perdre l'esprit à l'imprimeur ,
 et qu'il fût devenu frénétique quand il
 imprima le mot avec cette suite (12).
 Sa colère n'était pas tout-à-fait étein-
 te (13) trente ans après l'impression
 de sa lettre.

(11) *Là même*, pag. 171.

(12) *Là même*, pag. 172.

(13) *Là même*.

ÉDOUARD IV , roi d'Angle-
 terre , se nommait comte de la
 Marche lorsqu'il monta sur le
 trône , l'an 1461. Il était fils d'un
 duc d'Yorck , qui avait tâché de
 détrôner Henri VI , et qui en
 serait venu à bout si un reste de
 ménagement pour les apparen-
 ces n'eût arrêté les effets de son
 ambition (a). Son fils ne ména-
 geant rien fut plus heureux (A) :
 il ne s'amusa point à se faire
 conférer le titre de protecteur ,
 il alla tout droit à la royauté ,
 et l'emporta brusquement , quo-
 ique Henri VI fût plein de vie.
 Il marcha peu après contre ce
 prince , et gagna sur lui une vic-
 toire signalée proche d'Yorck ,
 et le contraignit de se sauver en
 Écosse avec Marguerite d'Anjou
 sa femme , princesse de beau-
 coup de cœur , et plus propre
 que son époux à relever le parti
 vaincu (b). Elle passa en France
 pour y demander du secours ,
 et n'obtint que peu de chose.
 Néanmoins , dès quelle fut re-
 tournée à Barwick , elle assem-
 bla assez de soldats pour faire
 un petit corps d'armée , et entra
 avec son mari dans le comté de
 Northumberland , et s'avança
 jusque vers Durham. Elle y fut

(a) Voyez la remarque (A).

(10) Chevillier , Origine de l'imprimerie de
 Paris , II^e. partie , chap. V , pag. 169 et suiv.

(b) D'Orléans . Révolutions d'Angleterre ,
 tom. II , pag. 285 , édit. de Paris , en 1693.

jointe par des renforts considérables ; mais tout cela fut défait par les troupes d'Édouard, l'an 1463 (c). Elle et son époux furent contraints encore une fois de se sauver en Écosse (d). Les principaux de leurs partisans périrent ou dans le combat, ou par le dernier supplice. La seule ville d'Yorck en vit périr vingt-cinq sur l'échafaud (e). La désolation de ce parti fut beaucoup plus grande (B), après que le roi Henri, qui se déguisant avait osé retourner en Angleterre, eut été mené à Londres les jambes liées sous le ventre de son cheval (f). On l'enferma dans la Tour. La bonne fortune d'Édouard se démentit quelque temps après : il mécontenta en plusieurs manières le comte de Warwick, qui avait été le principal instrument de la dégradation de Henri VI (C). Il se maria désavantageusement (D), et se fit haïr des Anglais par cette mésalliance. Ce comte, ayant attiré dans sa faction le duc de Clarence, frère d'Édouard, lui donna sa fille en mariage, et projeta avec lui de remettre sur le trône Henri VI. Il s'en fallut peu qu'ils n'exécutassent cette entreprise ; car ils enlevèrent Édouard dans son camp (g) : mais comme il trouva le moyen de s'évader du lieu où on le gardait, ils ne purent tirer aucun avantage du bonheur qu'ils avaient eu de se rendre maîtres de sa personne. Le général de leurs troupes fut battu par

Édouard, qui lui fit trancher la tête. Cette disgrâce les obligea à passer en France, pour solliciter le secours qu'ils se promettaient de Louis XI (h). Ils y furent fort bien reçus : Marguerite d'Anjou, femme du roi prisonnier, joignit ses intrigues aux leurs ; le prince de Galles, son fils, épousa la seconde fille du comte ; ce mariage fut ménagé par Louis XI comme une chose qui fortifierait notablement la faction : elle se fortifiait d'un autre côté en Angleterre ; les amis du comte y préparaient toutes choses pour détrôner Édouard qui, bien loin d'être sur ses gardes, comme le duc de Bourgogne son beau-frère l'y exhortait, ne perdait ni un jour de chasse, ni une des parties de plaisir qu'il faisait souvent avec les dames (i). Le comte débarqua heureusement à Dartmouth les troupes que le roi de France lui prêta, et fut bientôt joint par beaucoup d'Anglais. Édouard marcha contre lui avec une belle armée ; il se disposait à mettre ses troupes en bataille, lorsqu'il apprit que le marquis de Montaigu, en qui il s'était fié jusque-là, avait crié le premier, vive le roi Henri, et que, d'autres y ayant répondu, le mal s'était successivement communiqué à tous les quartiers, et que partout on entendait crier, vive le roi Henri (k). « Il déli- » béra avec ses amis du parti » qu'il avait à prendre : les cho- » ses parurent si désespérées, » qu'on n'en trouva point de » meilleur que celui..... de

(c) Là même, pag. 292.

(d) Là même, pag. 294.

(e) Là même.

(f) Là même, pag. 296.

(g) Là même, pag. 312, à l'ann. 1470.

(h) Là même, pag. 316.

(i) Là même, pag. 319.

(k) Là même, pag. 323.

» passer la mer, et d'aller cher-
 » cher du secours chez les étran-
 » gers, pendant que les servi-
 » teurs du roi lui prépareraient
 » le retour (l). » Il s'embarqua
 en effet, et fit voile vers la Flan-
 dre : quelques pirates (m), grands
 ennemis des Anglais, l'attaquè-
 rent, et le poursuivirent jus-
 qu'à Alcmaar (n) où il débarqua
 (o). Cependant le comte de War-
 wick mena son armée à Londres,
 et remit le roi Henri sur le trône
 (p). On convoqua un parlement,
 où Édouard fut déclaré traître
 et usurpateur de la couronne,
 ses biens confisqués, et les édits
 portés sous son nom annulés (q).
 Il ne put obtenir du duc de
 Bourgogne qu'un petit secours
 en cachette : il ne laissa pas de
 s'engager à retourner en Angle-
 terre, se fiant sur les amis qu'il
 y avait, sur les lettres qu'il en
 recevait, et plus encore sur le
 penchant du peuple anglais pour
 les nouveautés (r). Il débarqua
 et il s'avança dans le pays sans
 opposition : il fut joint par le
 duc de Clarence, qui débaucha
 autant de soldats qu'il lui fut
 possible, et qui abandonna le
 parti du roi sans ménagement.
 En un mot, quoique le roi fût
 dans Londres avec un nombre
 considérable de seigneurs de sa
 faction, et que le comte de War-
 wick (s) leur eût mandé qu'ils

tinssent seulement trois jours,
et qu'il les assurait du secours,
Édouard ne se fut pas plus tôt
présenté qu'il trouva toutes les
portes ouvertes (l). Les femmes le
servirent beaucoup (E). Il remit
Henri dans la Tour, sans que per-
sonne s'y opposât, quoique ce fût
un très-bon prince (F); et il mar-
cha promptement pour donner
bataille au comte. Il le défit
entièrement (u), et le tua, et
peu après il gagna une semblable
victoire sur la reine Marguerite.
Il fit mourir quantité de gens :
le roi prisonnier fut de ceux-là ;
mais la reine son épouse fut
épargnée, et on la mit même
en liberté après quelque temps
de prison (x). Le duc de Claren-
ce s'étant brouillé à la cour fut
puni de mort (G). Tant de sup-
plices et tant de sang répandu
devaient naturellement exciter
dans les esprits beaucoup de haine
contre Édouard : néanmoins
il régna tranquillement, et avec
l'admiration de ses sujets. Il se
liga avec le duc de Bourgogne
contre Louis XI, et jamais peut-
être il n'y eut une occasion plus
belle que celle-là de conquérir
toute la France ; mais il aima
mieux faire la paix, et vivre vo-
luptueusement. Cette paix hon-
teuse à la France à certains
égards est excusable quand on
considère l'état des choses (H).
Les deux rois se virent à Péqui-
gni en Picardie, et se firent
bien des caresses. Celui de Fran-
ce pria l'autre de venir se diver-

(l) D'Orl., Révol. d'Ang. t., II, pag. 324.

(m) Comines les appelle Ostrelins.

(n) Fille de la Hollande septentrionale.

(o) D'Orléans, Révolutions d'Angleter., tom. II, pag. 329.

(p) Au mois d'octobre 1470.

(q) D'Orléans, Révolutions d'Angleter., tom. II, pag. 327.

(r) Là même, pag. 333.

(s) Des affaires importantes l'avaient appelé fort avant au nord du royaume. D'Orléans, Révolut., tom. II, pag. 334.

(t) Là même, pag. 335, à l'ann. 1471.

(u) Le 14 d'avril 1471.

(x) D'Orléans, Révolutions d'Angleter., tom. II, pag. 346.

tir avec les dames de Paris, et eût été bien fâché d'être pris au mot (I). Il craignait beaucoup que les Anglais ne se repentissent de l'accord (K). La déclaration de la guerre contient une chose remarquable; car Édouard exposa qu'il voulait être roi de France, afin de faire du bien à la nation (L). Il mourut le 13 d'avril 1483, dans la quarante-unième année de son âge. Quelques-uns disent que le chagrin de se voir frustré de l'espérance de marier sa fille avec le dauphin (M) fut la cause de sa mort. Toutes les précautions qu'il avait prises pour assurer la couronne à son fils Édouard V furent inutiles; car *celui même, qu'il avait chargé en mourant de lui affermir la couronne sur la tête*, la lui ravit (N). Ce fut le duc de Gloucester, frère d'Édouard. Il fit mourir le roi Édouard V, et l'autre fils d'Édouard IV, et déclarer bâtardes leurs deux sœurs (N). A son tour, il se vit un concurrent qui le tua dans une bataille, et qui s'empara du royaume. Ce fut Henri VII. On ne vit jamais de plus fréquentes ni de plus sanglantes révolutions. *De ma souvenance*, dit Philippe de Comines (z), *sont morts en ces divisions d'Angleterre bien quatre-vingts hommes de la lignée royale d'Angleterre dont une partie j'ai connu : des autres m'a été conté par les Anglois demourans avec le duc de Bourgogne tandis que j'y estoie*. Jamais aussi

l'Angleterre n'avait produit plus de grands hommes qu'en ce temps-là, capables de former et d'exécuter une entreprise importante, courageux, intriguans, rusés au souverain point. Il est ordinairement funeste à un état d'être fécond de cette manière; et apparemment les révolutions n'eussent pas été moins fréquentes en ce pays-là au siècle suivant, si ces grands hommes y eussent laissé des successeurs (O). Mais ceux qui disent qu'on n'a point vu de pareilles choses dans d'autres pays ignorent l'histoire (P). Notez que la mariée ne fut point en bon état sous le règne d'Édouard IV (Q).

(A) *Édouard... ne ménageant rien fut plus heureux.*] Un historien moderne, ayant conduit sa narration jusques au combat où le comte de Pembroc (r), quitenait pour Henri VI, fut battu, insère cette réflexion : « Ce » fut là qu'on reconnut, parmi beau- » coup de qualités par lesquelles le » comte de la Marche ressemblait au » feu duc son père, la différence de » leur génie. Le duc avait fait com- » me ceux qui s'efforçaient inutile- » ment de démêler le nœud gordien : » il avait long-temps disposé les choses » au dénoûment où il ne put parve- » nir. Le comte imita Alexandre, et » coupant tout d'un coup ce nœud fa- » tal, parvint sans circuit à la royauté. » Il ne fut pas plus tôt à Londres, qu'il » fit assembler les prélats, les sei- » gneurs, les principaux bourgeois, et » leur exposa vivement l'ancienne pré- » tention de sa maison, l'accord fait » dans le dernier parlement entre le » duc son père et Henri, dont celui- » ci étant infracteur, il soutint que » la couronne était dévolue de plein » droit à l'héritier de celui-là. Il pou- » sa si chaudement l'affaire, qu'il fut » sur-le-champ déclaré roi sous le » nom d'Édouard IV, le troisième » de mars de l'année mil quatre

(y) *Là même*, pag. 352.

(z) Philippe de Comines, liv. I, chap. VII, pag. m. 41. Voyez aussi liv. III, chap. IV.

(r) Il était frère utérin du roi Henri VI.

» ceut soixante et un (2). » On entendra mieux ce passage, si je rapporte ce que l'auteur avait dit des ménagemens du duc d'York. Ce duc s'était mis en tête de supplanter Henri VI; mais il observa la précaution convenable à une telle entreprise. Il y parut tard, et quand il y parut ce fut avec la protestation ordinaire à tous les rebelles de n'en vouloir point au roi, mais aux ministres qui gouvernaient mal le royaume (3). Sa faction fut nommée la Rose blanche; l'autre fut nommée la Rose rouge: elles commencèrent à se faire une guerre ouverte (4) l'an 1454 (5): les deux armées étaient en présence à dix milles de Londres, quand le roi fit demander au duc ce qu'il prétendait, et pourquoi il était en armes. Le duc, qui avait intérêt de cacher ses desseins à ses troupes, répondit que ses intentions n'étaient point d'attaquer le roi, mais d'éloigner de lui un mauvais ministre qui abusait de son autorité (6), et pour montrer qu'il disait vrai, il promit de licencier son armée, pourvu qu'on mît en prison ce mauvais ministre (7). On le prit au mot, et il se trouva bien attrapé; car il n'osa se dédire. Quelque temps après il profita de la conjoncture d'une maladie du roi pour faire arrêter le duc de Sommerset chez la reine même; mais la crainte qu'il eut qu'on ne pénétrât plus avant qu'il ne voulait dans ses desseins, l'empêcha vraisemblablement de s'abréger par un coup violent le chemin des formalités qu'il faudrait garder dans un parlement pour faire périr son adversaire, et par-là il fut encore une fois la dupe de sa politique (8). Le roi guérit, et parla en roi selon la leçon de la reine, ce qui fut cause que l'on élargit Sommerset. Le duc d'York se retira de la cour, leva des

troupes, et les amena vers Londres, protestant toujours qu'il n'en voulait pas au monarque, mais à son ministre (9). Il battit l'armée royale, et fit prisonnier le roi. Il se suivit lui-même, et agissant sur son premier plan.... il affecta plus que jamais des manières respectueuses envers l'infortuné monarque.... et lui fit faire une entrée dans Londres qui avait tous les dehors d'un triomphe, mais qui, à la considérer dans ses suites, était une vraie captivité (10). On l'obligea de convoquer un parlement, qui lui donna trois tuteurs, dont le duc d'York fut le premier, sous le nom de protecteur du royaume.... Ainsi il ne resta plus à Henri de la royauté que le nom de roi: le duc en avait le solide, et n'avait plus qu'un pas à faire pour avoir tout; mais il attendait que la voix publique l'exciât à faire ce pas décisif, voulant avoir avec la couronne la gloire d'être forcé de la prendre. Il se vit bien loin de son compte (11); car la reine fit un gros parti, qui fit déclarer dans un nouveau parlement, que le prince, ayant l'âge mûr et l'esprit sain, n'avait pas besoin de protecteur, qu'ainsi l'assemblée jugeait à propos de décharger le duc d'York d'un soin superflu, et injurieux à la capacité du monarque, entre les mains duquel serait incessamment remis le grand sceau, qu'il confierait à celui de ses sujets qu'il en jugerait le plus capable (12). » Après divers événemens, il se donna une bataille à Northampton (13): le roi y fut fait prisonnier: le duc d'York apprit en Irlande ce bon succès, et passa tout aussitôt en Angleterre: il fit tellement apercevoir qu'il aspirait à la couronne, qu'on n'en douta plus. Il la demanda même en termes clairs et formels au parlement (14); mais comme la compagnie garda un morne silence après qu'il eut harangué, il vit bien que ses affaires n'iraient pas où il souhaitait. Il voulait être roi, mais il avait dans l'esprit de l'être avec l'agrément de

(2) D'Orléans, Histoire des Révolutions d'Angleterre, livre VI, pag. 284 du II^e tome, à l'année 1451. Je me sers de l'édition de Paris, 1693, in-4^o.

(3) Là même, pag. 253.

(4) Là même, pag. 257.

(5) Moréri, dans l'article d'Édouard IV, met le commencement de cette guerre à l'an 1461: il se trompe.

(6) D'Orléans, Révolut. d'Angleterre, tom. II, pag. 261.

(7) C'était le duc de Sommerset.

(8) D'Orléans, Révolut. d'Anglet., pag. 264.

(9) Là même, pag. 265, à l'ann. 1456.

(10) Là même, pag. 266.

(11) Là même, pag. 267, à l'ann. 1457.

(12) Là même, pag. 268.

(13) Là même, pag. 276, à l'ann. 1460.

(14) Là même, pag. 278.

ses sujets (15). On trouva un tempérament dont les parties se contentèrent. Il fut établi que le roi conserverait *la couronne sa vie durant*, et qu'elle passerait à sa mort au duc d'York et à ses enfans. La reine ne voulut point consentir à un traité si injurieux au prince de Galles son fils : elle arma en diligence pour le soutien de ses droits. Le duc marcha contre elle ; mais il fut tué dans la bataille qui se donna peu de jours après (16).

Voilà comment son ambition le confondit pour avoir été trop raffinée. Il ne se contentait pas de la qualité de roi ; il voulait de plus avoir la gloire de se faire prier de régner. Il n'osa user de violence pour se faire élire : il craignait de là quelque flétrissure de réputation : et en attendant qu'enfin on se servirait des formalités les plus solennelles pour lui mettre en main le sceptre, il mourut sans y parvenir. S'il eût fait ce que fit son fils, son règne eût été bien long : il perdit le fruit de ses peines, parce qu'il n'employa point toutes ses forces ; le ménagement en ces choses-là est presque toujours nuisible. La fortune ne hait pas qu'on lui ravisse ses faveurs (17), elle vent qu'on soit bouillant ; elle vomit les tièdes (18). *Ries est profectò stulta nequitie modus* (19). Je me souviens d'une réflexion de Mézerai qui n'est pas mauvaise : *Comme il est aussi peu de grands crimes poussés jusqu'au bout*, dit-il (20), *que de vertus héroïques*, ces gens (21), *en ayant commencé un sans nécessité, n'en surent faire un second qui leur était nécessaire pour couvrir le premier*. C'est ainsi que Dieu réprime le mal : il ne permet point qu'on le pousse à bout, et il dispense ordinairement les choses avec une économie qui fait que ceux dont la hardiesse n'a point de bornes ont l'esprit borné, et que ceux qui ont

assez de génie pour connaître tout ce qu'il serait à propos de faire n'ont pas le courage de l'exécuter. C'est par-là que l'innocence opprimée respire, et même qu'elle se dégage assez souvent. *Hoc uno modo, judices, sæpè multorum improbitate depressa veritas emergit, et innocente defensione interclusa spirat : quod aut ii, qui ad fraudem callidi sunt, non tantum audent quantum excogitant : aut illi, quorum eminet audacia atque projecta est, à consiliis malitiæ deseruntur : quod si aut confidens astutia, aut callida esset audacia, vix ullo obsisti modo posset* (22). L'assemblage d'une extrême audace avec une malignité inventive et ingénieuse serait un torrent à quoi il ne serait pas possible de résister (23) ; ce serait une foudre qui abattrait tout ce qu'elle frapperait. Aucun trône ne se pourrait soutenir contre des factieux qui auraient ces deux talens. C'est par les crimes que les crimes se maintiennent (24). Je pourrais citer bien d'autres sentences sur ce lieu commun : mais en voilà suffisamment pour aujourd'hui : finissons par dire que le texte de cette remarque demandait que je donnasse un petit détail de la conduite du duc d'York, non pas tant parce que cela fait mieux connaître ce qui appartient à cet article, que parce qu'il s'agissait de montrer que son fils le surpassa dans l'art des révolutions.

(B) *La désolation du parti de Henri VI fut beaucoup plus grande.*] Dès qu'on eut appris que Henri VI était en prison, ce qui restait des Lancastres se dispersa dans les contrées voisines. La reine mena son fils en France. *Le comte de Pembroke erra caché et inconnu par l'Angleterre. Edmond, nouveau duc de Somerset depuis la mort de son frère Henri, se retira en Flandre avec Jean son cadet, et Henri Holland duc d'Excestre. Quoique la duchesse de Bourgogne fût infante de Portugal, petite-fille d'une Lancastre et affectionnée à cette maison, tout parut*

(15) Là même, pag. 279.

(16) Là même, pag. 281, à l'ann. 1460.

(17) Voyez l'article de CHARLES-QUINT, remarque (K) tome V, pag. 70.

(18) *Fortuna fortes metuit, ignavos premit*. Seneca, in Medea, act. II, vers 159.

(19) Seneca, in Agamemnoe, act. II, scen. I, v. 150.

(20) Mézerai, Abrégé chronol., tom. VI, pag. m. 66, à l'ann. 1591.

(21) C'est-à-dire, les seize qui avaient fait mourir le président Brisson.

(22) Cicer., Orat. pro Cluent., cap. LXV.

(23) *Vix et nequitia quicquid oppugnans truit*. Phædrus, fab. VII libri II.

(24) *Da freno, et omnem prona nequitiam incita*.

Per scelera semper sceleribus tutum est iter. Seneca, in Agamemna, act. II, scen. I, v. 114.

tellement suspect à ces princes, qu'ils n'osèrent se déclarer qu'après avoir demeuré long-temps cachés à la suite de cette cour, où à peine trouvaient-ils de quoi vivre. Philippe de Comines raconte qu'il en vit un mendiant son pain ; marchant nu-pieds, et dans un état pitoyable, jusqu'à ce qu'étant reconnu, on lui donna une petite pension, aussi-bien qu'aux deux Sommersets, quand ils se furent fait connaître (25).

(C) Il mécontenta en plusieurs manières le comte de Warwick, qui avait été le principal instrument de la dégradation de Henri VI.] « Les services que les rois ne peuvent reconnaître les rendent d'ordinaire gratuits. Un homme de qui ils ont beaucoup reçu semble être en droit de leur demander beaucoup ; et quiconque a droit de tout demander importune lorsqu'ils même qu'il ne demande rien. Édouard devait sa couronne au comte de Warwick : c'était un service au-dessus de toute récompense, et lequel étant joint d'ailleurs à des actions fort éclatantes, avait attiré à ce seigneur de grands applaudissemens des peuples. Le roi en conçut de la jalousie, et s'imaginant qu'on le comparait avec le comte de Warwick comme Saül avec David, craignait qu'on ne dit en Angleterre comme autrefois en Israël : *Saül en a tué mille, et David dix mille* (26). » Voilà le premier mécontentement. Ce comte ne fut pas récompensé selon ses mérites (27), et il s'aperçut qu'Édouard le regardait d'un œil jaloux. Cela renferme beaucoup de choses désagréables : car il est impossible qu'un roi qui porte envie à la gloire d'un de ses sujets ne le désoblige en plusieurs manières.

Le second mécontentement vint de l'ambassade dont ce comte fut chargé, pour traiter le mariage de son maître avec Bonne de Savoie, sœur de la reine de France. Ce mariage fut conclu, et l'on n'attendait plus que le retour d'un ambassadeur que le

(25) D'Orléans, Révolutions d'Angleterre, tom. II, pag. 296, 297, à l'ann. 1464.

(26) *Là même*, liv. VII, pag. 300.

(27) Il avait reçu néanmoins du roi Édouard de quoi accroître son revenu de 80,000 écus de rente. Matthieu, Histoire de Louis XI, liv. V, chap. VI, pag. 239.

roi de France avait envoyé à Édouard, pour lui en faire signer le traité (28), lorsqu'on apprit que le nouveau roi d'Angleterre avait épousé la veuve d'un chevalier. « (29) Toute l'Angleterre vit ce mariage avec une extrême indignation : mais personne n'en eut tant de chagrin que le comte de Warwick, qui ne douta point que le roi ne l'eût voulu jouer pour le rendre ridicule à toute l'Europe, en l'envoyant demander une grande princesse, pendant qu'il épousait une demoiselle.... La conduite d'Édouard envers le comte, quand il fut de retour à Londres, acheva de l'irriter contre lui. Ce seigneur avait espéré que son maître se mettrait au moins en devoir d'adoucir son chagrin, ou par de bonnes paroles ou par de mauvaises excuses ; mais on ne lui parla de rien, et on le traita avec une hauteur dont un homme moins fier que lui aurait eu peine à s'accommoder. Pour comble d'outrage, il apprit que ce monarque débauché avait tenté la pudeur de sa nièce, d'autres disent de sa sœur, et avait voulu faire une maîtresse dans sa famille (30), pendant qu'il prenait une femme dans une autre. »

Warwick plein du désir de vengeance résolut de remettre Henri sur le trône, et il exécuta heureusement ce projet ; et voilà de quelle manière il se jouait de la couronne : il en priva Henri VI, pour la donner à Édouard, et puis il l'ôta à Édouard, pour la redonner à Henri VI : preuve évidente qu'il n'écouloit ni les lois, ni la justice, mais ses intérêts et sa passion. Il eût eu assez de crédit pour monter lui-même sur le trône ; mais il crut qu'il y avait plus de gloire à faire des rois qu'à régner (31). Le caractère de son ambition ne le portait pas à régner, mais à gouverner ceux qui régnaient (32). Au reste, on

(28) D'Orléans, Révolut. d'Angleterre, tom. II, pag. 302.

(29) *Là même*, pag. 305.

(30) Voici les paroles de Polydore Virgile, Nec abhorret à veritate Edouardum tentasse, ut aiunt, rescio quid in domo Comitibus, quod ab honestate omnino abesset, cum homo esset qui facile puellas oculis alliceret casque deperiret.

(31) D'Orléans, Révolutions d'Angleterre, tom. II, pag. 306 ; il cite Thomas Morus.

(32) *Là même*, pag. 338.

ne voit presque jamais que ceux qui élèvent sur le trône un usurpateur jouissent long-temps de ses bonnes grâces. Ce n'est pas toujours à cause de la maxime : *on aime la trahison et non pas les trahitres* ; ce n'est pas toujours à cause qu'on s'imagine que des gens qui ont travaillé à détrôner leur premier maître ne se feront pas un scrupule de détrôner le second : c'est principalement à cause que ces gens-là se persuadent qu'on ne les récompense pas selon leurs mérites, et qu'un prince qui leur est redevable de la souveraineté doit leur accorder tout ce qu'ils demandent (33). Il ne le peut faire, ni ne le doit. Là-dessus ils se dépitent, ils en viennent à des reproches, ils se font disgracier. Commentons un peu ces paroles : *Les services que les rois ne peuvent reconnaître les rendent d'ordinaire ingrats, etc.* (34).

Le premier passage que je veux citer est dans les Mémoires du duc de la Rochefoucauld (35). « Il était difficile que la reine eût une reconnaissance proportionnée aux grands services que M. le prince lui avait rendus, et que M. le prince se contentât dans la modestie qu'il devait après avoir si utilement servi ; car les dettes de cette nature ne se pouvant payer, produisent ordinairement de la haine dans l'esprit du souverain, et en même temps inspirent des pensées de domination aux sujets. » M. de la Châtre me fournit le second passage. *Depuis que nous avons des obligations extraordinaires à des personnes, il semble que nous redoutions leur présence, comme si elles nous incitaient sans cesse à la reconnaissance, et blâmaient notre ingratitude dans le moindre retardement* (36). Philippe de Comines nous a conservé une très-bonne pensée de Louis XI, et il la rapporte au sujet de quelques grands qui ne s'étaient pas bien trouvés d'avoir mis à un trop haut prix les services qu'ils avaient rendus à leur maître. Il nomme entre autres le comte de Warwick : « Advient très-souvent

» que cette audace vient d'avoir bien
» servi, et qu'il semble à ceux qui en
» usent, que leurs mérites sont tels
» que l'on doit beaucoup endurer
» d'eux, et qu'on ne s'en peut passer.
» Mais les princes, au contraire, sont
» d'opinion qu'on est tenu à les bien
» servir, et le tiennent bien en leur
» dit : et ne désirent qu'à se des-
» cher de ceux qui les rudoient. En-
» cores en ce cas me faut alléguer
» nostre maistre en deux choses, qui
» une fois me dit, parlant de ceux
» qui font grand service (et m'en al-
» legua son auteur, et de qui il le
» tenoit) que avoir trop bien servi
» perd aucunes fois les gens, et que
» le plus souvent les grands services
» sont recompensez par grande in-
» gratitude : mais qu'il peut aussi
» bien advenir par le défaut de ceux
» qui ont fait lesdits services, qui
» trop arrogant veulent parler
» et user de leur bonne fortune, tant
» envers leurs maîtres, que leurs
» compagnons, comme de la mescon-
» noissance du prince. Me dit davan-
» tage qu'à son advis, pour avoir
» biens en cour, c'est plus grand
» heur à un homme, quand le prin-
» ce, qu'il sert, luy a fait quelque
» grand bien, à peu de desserte,
» pourquoy il luy demeure fort obli-
» gé, que ce ne serait s'il luy avait
» fait un si grand service que ledit
» prince luy en fust très-fort obligé :
» et qu'il aime plus naturellement
» ceux qui luy sont tenus, qu'il ne
» fait ceux à qui il est tenu (37). »
Voyons le jugement de Montaigne là-
dessus : *Quand je lus Philippe de
Comines, dit-il* (38), *il y a plusieurs
années, très-bon auteur certes, j'y
remarquai ce mot pour non-vulgaire :*
*Qu'il se faut bien garder de faire
tant de service à son maître, qu'on
l'empêche d'en trouver la juste ré-
compense. Je devais louer l'invention,
non pas lui. Je la rencontrai en
Tacitus, il n'y a pas long-temps :*
*Beneficia eò usque leta sunt, dum vi-
dentur exolveri posse; ubi multum an-
tevenère, pro gratià odium redditur*
() Et Sénèque vigoureusement : Nam*

(33) Voyez tome V, pag. 246, la remarque (B) de l'article COLONNA (Pompée).

(34) Je les ai rapportées au commencement de cette remarque.

(35) Rochefoucauld, Guerre de Paris.

(36) La Châtre, Mémoires.

(37) Philippe de Comines, liv. III, chap. dernier, pag. m. 191, 192.

(38) Montaigne, Essais, liv. III, chap. VIII, pag. m. 280.

(*) Le bienfait est agréable jusques à ces

qui putat esse turpe non reddere, non vult esse cui reddat (*1). *Q. Cicero d'un biais plus lâche : Qui se non putat satisfacere, amicis esse nullo modo potest* (*2). Je voudrais que Montagne n'eût point tronqué le passage de Sénèque : il en a ôté le commencement et la fin, et c'étaient des pièces qui portaient coup. Voyez la note (39), et considérez ceci; c'est la suite de ce que Montagne rapporte : *Tibi habe quod accepisti, non repeto, non exigo. Profuisse tutum sit : nullum est odium perniciosius quam ex beneficii violati pudore*. On pouvait aussi citer la XIX^e. lettre de Sénèque, car on y trouve que les bienfaits produisent la haine : *Nullum habet majus malum occupatus homo, et bonis suis obsessus, quam quod amicos sibi putat, quibus ipse non est : quod beneficia sua efficacia judicat ad conciliandos amicos, cum quidam, quod plus debent, magis oderint. Leve æs alienum debitorem facit, grave inimicum* (40). Pline le jeune, qui connaissait admirablement tous les lieux communs du panégyrique, n'a pas oublié de remarquer que son héros ne ressemblait point aux autres princes : ils ne croient presque jamais qu'ils aient de l'obligation à quelqu'un ; et s'ils le croient, ils n'aiment pas cette personne. *Utriusque curd, utriusque vigilantia obstrictus est, Cæsar. Sed in principe rarum ac propè insolitum est, ut se putet obligatum; aut si putet, amet. Debes ergo, Cæsar, et solvis* (41).

(D) *Il se maria désavantageusement.*] « Il était d'une complexion susceptible de toutes les natures d'amours : il en avait de vagues et de fixes, d'enjoués et de sérieux ; attaquant toutes les femmes par un

termet qu'on le puisse reconnaître : quand il les outrepatte de loin, on paie de haine pour gratitude. Tacit., *Annal.* IV, c. 18.

(*1) *Car celui-là qui croit que ce luy seroit honte de manquer à la récompense, voudroit que celui qui la doit recevoir ne fût point.* Senec., *Epist.* LXXXI.

(*2) *Car quiconque pease ne satisfaire pas à quelqu'un ne peut nullement être son amy.* Cicero, in *Epist.*

(39) *Eo perductus est furor, ut periculo issima res sit beneficia in aliquem magna conferre, nam qui putat, etc.* Senec., *Epist.* LXXXI.

(40) *Idem*, *Epist.* XIX, pag. m. 200.

(41) *Plin.*, in *Paneg.*, cap. LXI.

» esprit de débauche, et s'attachant » de temps en temps à quelques-unes » par des passions suivies. Celle qu'il » eut pour Elisabeth Wodville, fille » du baron de Rivers et de Jacqueline » de Luxembourg, qui étant veuve » du duc de Bedford avait épousé ce » seigneur, fut de ce dernier caractère. Il était allé à la chasse vers » Grafton, demeure du baron, et y » était entré pour rendre une civilité » à sa femme.... Elle avait sa fille » avec elle, qui étant veuve du chevalier Jean Gray, tué au service » d'Henri VI, à la seconde bataille » de Saint-Alban, avait perdu une » partie de son bien dans la confiscation de celui de son mari. La jeune » veuve, voulant profiter d'une occasion si favorable de recouvrer ce » qu'on lui avait fait perdre, prit » adroitement son temps durant cette » visite pour demander cette grâce au » roi (42). » Elle l'obtint, et n'accorda point au roi celle qu'il lui demandait : *Je ne m'estime pas assez*, lui répondit-elle, *pour croire que je puisse être reine; mais je ne m'estime pas assez peu, pour me résoudre à être maîtresse. Je ne puis aimer qu'un mari; puisque vous ne le pouvez être, contentez-vous que je vous honore comme mon roi, et que j'aie pour vous toute la reconnaissance que l'on doit à son bienfaiteur.* « Elle acheva de » l'enflammer par les remontrances » qu'elle lui fit pour lui persuader » d'étouffer la passion qu'il avait pour » elle, quand elle le vit tout-à-fait » hors d'état de profiter de ses leçons. » Elle le mena si loin par cet artifice, » qu'il résolut de l'épouser, quelque » engagement qu'il eût ailleurs, et » quelque effort que fit pour l'en détourner la duchesse d'York, sa » mère, laquelle après y avoir employé inutilement les plus fortes » raisons, poussa la chose jusqu'à » solliciter une des maîtresses du roi, » nommée Elisabeth de Luci, de déclarer que ce prince inconstant lui » avait engagé sa foi, et qu'elle ne » s'était abandonnée à lui qu'en conséquence de la promesse qu'il lui » avait faite de l'épouser. La duchesse » retarda de quelques jours le ma-

(42) D'Orléans, *Révolutions d'Anglet.*, liv. VII, tom. II, pag. 302, à l'ann. 1465.

» riage du roi son fils par le bruit de
 » cet engagement, et par la dénon-
 » ciation qu'elle en alla faire elle-
 » même à l'évêque ; mais, le fait bien
 » examiné, on trouva par le témoi-
 » gnage de la personne intéressée,
 » qu'elle s'était laissé séduire par l'es-
 » pérance, mais non pas par la pro-
 » messe du mariage. Cet obstacle étant
 » donc levé, et rien n'étant plus ca-
 » pable d'en faire aux volontés d'É-
 » douard sur ce point, il épousa
 » madame Gray avec toutes les so-
 » lennités et toute la pompe d'une
 » noce royale (43). »

On ne sait pas ce qui serait arrivé, si Édouard eût eu une femme lorsqu'il parla d'amour à la jeune veuve. Peut-être n'eût-il pas trouvé tant de résistance, et peut être ne témoigna-t-on tant de dédain pour la qualité de maîtresse, que parce qu'on le voyait dans la liberté de se choisir une épouse. Thomas Morus insinue qu'il y eut de l'artifice dans le procédé de la dame : elle prêcha lorsque l'auditeur n'en pouvait plus profiter. Au fond, une femme de qualité qui a de l'esprit répond toujours comme fit la dame Gray. Cela peut servir et ne saurait nuire, car il y a de bons moyens de remédier au mal d'un premier rebut, et l'on mène loin un homme quelque grand qu'il soit, lorsqu'il est bien amoureux et garçon, et qu'on sait lui faire entendre que s'il n'aime pour le sacrement, il ne tiendra jamais rien. On a vu ailleurs (44) qu'une maîtresse d'Henri VIII le poussa par une ruse semblable jusques au divorce.

(E) *Les femmes le servirent beaucoup.*] « Philippe de Comines dit que » trois choses rendirent si facile à ce » roi l'entrée de cette grande ville. La » première fut le nombre de ses amis, » qui s'étaient sauvés dans les églises, » regardées encore en ce temps-là » comme des asiles inviolables. La se- » conde fut les grandes dettes qu'É- » douard avait contractées dans Lon- » dres, chacun étant bien aise de » voir son créancier en état de payer. » La troisième, furent les bourgeois » ses qui avaient eu part à ses bon- » nes grâces, lesquelles lui gagnèrent

» leurs maris (45). » Les paroles de Philippe de Comines sur ce dernier point, sont celles-ci (46) : *Plusieurs femmes d'estat et riches bourgeoises de la ville, dont autresfois il avoit eu grande privauté et accointance, luy gagnèrent leurs maris et de leurs parens.* Voilà un bouheur assez singulier. D'autres rois, et surtout en d'autres pays, auraient perdu leur couronne pour avoir trop caressé les femmes de leurs sujets : en voici un qui la recouvre par cette voie. Donnons la description de sa vie voluptueuse : *Il avoit ja accoustumé ses aises et ses plaisirs douze ou treize ans, plus que prince qui ait vescu de son temps ; car nulle autre chose n'avoit en pensée qu'aux dames et trop plus que de raison, et aux chasses, et à bien traiter sa personne. Quand il alloit en la saison à ces chasses, il faisoit mener plusieurs pavillons pour les dames ; et en effet, il y avoit fait grande chere ; et aussi il avoit le personnage aussi propice à ce faire qu'homme que jamais je veisse ; car il estoit jeune et beau, autant que nul homme qui ait vescu en son temps, je dy à l'heure de cette adversité ; car depuis s'est fait fort gras (47).*

(F) *Il remit Henri VI dans la Tour, sans que personne s'y opposât, quoique ce fût un très-bon prince.*] J'ai fait quelque part une observation qu'il me doit être permis de confirmer par des exemples lorsque j'en trouve. Tout auteur a droit de justifier ses sentimens, et de profiter pour cela de tout ce que sa lecture lui peut fournir. J'ai dit (48) que la trop grande faiblesse, ou la trop grande bonté des princes, ont été plus souvent la cause de leur détournement, que leur trop grande méchanceté. Henri VI, le jouet de la fortune, captif plusieurs fois, massacré enfin dans la prison, était la meilleure âme qui se pût voir. « Il avoit toutes les vertus qui font un homme de bien, mais peu des qualités qui font un grand roi, dont il

(45) D'Orléans, Révolutions d'Anglet., tom. II, pag. 335, à l'ann. 1471.

(46) Comines, tiv. III, chap. VII, pag. m. 164.

(47) Comioes, *ibid.*, chap. V, pag. 156, à l'ann. 1470.

(48) Dans la remarque de l'article AMPHÈRES, tome I^{er}, pag. 523.

(43) *Là même*, pag. 304. Il cite Thomas Morus.

(44) Dans le texte de l'article BOLEYN, entre les citations (d) et (e) tome III, pag. 527.

» ne savait pas même l'art de se
 » donner les apparences. Ainsi il ne
 » fut pas plus tôt en cet âge, où l'on
 » commence à montrer ce qu'on est
 » quand on ne peut feindre ce qu'on
 » n'est pas, qu'on le reconnut bon,
 » débonnaire, tempérant, juste, vrai-
 » ment chrétien; mais mou, facile,
 » paresseux, faible, n'agissant que
 » par le mouvement qu'on lui don-
 » nait, et le recevant par habitude de
 » ceux qui s'étaient mis une fois en
 » possession de le lui donner (49). »
 Peu s'en est fallu qu'on ne l'ait mis au
 catalogue des saints qu'on invoque.
 Lisez ce qui suit : *Prince de peu de
 talents et de grandes vertus, fort
 malheureux selon le monde, fort heu-
 reux selon l'Évangile. Il fut méprisé
 des hommes, qui l'ont regardé comme
 un esprit faible, imprudent, stupide
 même et peu sensé; c'est ainsi qu'en
 parle Comines, injuste contre son or-
 dinaire à la mémoire de ce pieux roi;
 mais le ciel a relevé sa gloire par des
 miracles faits à son tombeau, qui l'ont
 fait révéler comme un saint. Henri
 VII demanda sa canonisation : on
 ne sait ce qui l'empêcha de la pour-
 suivre ou de l'obtenir. Quelques-uns
 croient que ce monarque, naturelle-
 ment ménager, craignit les frais de
 cette cérémonie, chose peu croyable
 d'un si grand roi; d'autres disent
 qu'on répondit à Rome qu'il fallait
 mettre de la différence entre un hom-
 me de bien et un saint, raison encore
 moins vraisemblable, puisque l'église
 ne connaît point de sainteté plus éle-
 vée que celle d'un homme qui sait
 conserver une vie pure dans la cor-
 ruption de la cour, et une patience
 constante parmi de longues adversi-
 tés. Il y a bien plus d'apparence à ce
 que d'autres en ont écrit, qu'Henri
 VII mourut avant qu'on eût fait les
 informations nécessaires à cette cano-
 nisation, à laquelle son successeur ne
 se trouva ni en mesures, ni en hu-
 meur de s'intéresser (50). Si au lieu de
 tant de vertus chrétiennes, Henri VI
 avait possédé les qualités d'un guer-
 rier et d'un politique, qui sait mettre
 tout en œuvre pour se faire craindre,
 on ne lui eût pas débauché ses sujets*

avec la même facilité. S'il eût été un
 aussi mauvais garçon que les chefs de
 ses rebelles, il les eût réduits à leur
 devoir, et il serait mort sur le trône.
 On l'a vu abandonné de tout le mon-
 de dans sa capitale : pourquoi? Est-
 ce qu'on pouvait se plaindre de ses
 violences? nullement. Pourquoi donc?
 C'est qu'il n'était armé que de sa ver-
 tu, *solâ majestate armatus*. Faible
 ressource dans une guerre civile, que
 de n'avoir de son côté que le témoi-
 gnage de sa conscience, et le bon
 droit. Pour renverser un monarque
 qui a su se faire craindre *per fas et
 nefas*, il faut un orage ou un ouragan;
 mais pour faire tomber un prince
 scrupuleux et débonnaire, il ne faut
 que souffler dessus.

(G) *Le duc de Clarence... fut puni
 de mort.*] Ce fut pour avoir trop par-
 lé, quand il sut que le frère de la
 reine aspirait à épouser l'héritière de
 Bourgogne. La jalousie, l'indigna-
 tion, le dépit, le firent parler d'au-
 tant plus indiscrètement, en cette oc-
 casion, qu'il aspirait à ce mariage,
 et qu'il intriguait pour cela secrète-
 ment avec la duchesse de Bourgogne
 sa sœur. Sa colère éclata contre
 le roi même, dont il tint de mauvais
 discours, disant entre beaucoup d'au-
 tres choses injurieuses à ce prince,
 qu'il n'était pas fils du duc d'York,
 qu'il avait usurpé le trône contre la
 bonne foi sur Henri, qui, selon un
 traité solennel et autorisé par le pa-
 rlement, en devait demeurer en pos-
 session durant sa vie. La reine et ses pa-
 rens ne manquèrent pas de relever
 toutes ces paroles, et d'y mettre toute
 la glose nécessaire à les faire enten-
 dre dans le sens qu'ils leur voulaient
 donner (51)..... Édouard en fut si vi-
 vement frappé, qu'il traduisit son
 frère au parlement, et lui fit faire
 son procès. On prétend qu'il adoucit
 sa peine, en changeant le genre de
 mort auquel il avait été condamné
 en celui d'être noyé dans un tonneau
 de vin grec. L'adoucissement est bi-
 zarre, et quoi qu'en dise le chancelier
 Morus, qui veut faire passer cette ac-
 tion pour un effet de clémence en ce
 roi, j'y trouve quelque chose de bar-
 bare, qui choque plus l'humanité que

(49) D'Orléans, Révolutions d'Anglet., tom.
 II, livre VI, pag. 234.

(50) Là même, liv. VIII, pag. 343, 344.

(51) D'Orléans, Révolutions d'Anglet., tom.
 II, liv. VII, pag. 347, à l'ann. 1476.

le plus cruel supplice (52). Voyez la note (53).

(II) *Cette paix, honteuse à la France, est excusable quand on considère l'état des choses.*] L'auteur que je cite nous la donne pour le chef-d'œuvre de Louis XI (54). Mais, ajoute-t-il, elle fut si glorieuse à Édouard, que ceux des Français qui n'allaient pas autant au solide que leur roi, et qui ne voyaient pas si loin, en eurent honte, et eussent mieux aimé courir encore un plus grand risque que d'être en sûreté à ce prix. En effet, le roi d'Angleterre se fit rechercher d'une manière que la majesté de la monarchie française peut à peine souffrir dans la nécessité. Une pension de cinquante mille écus, payable dix ans durant à ce prince pour les frais de son entreprise, fut ce qu'il y eut dans ce traité de plus humiliant pour la France, et de plus honorable à Édouard, qui retourna dans son pays chargé des dépouilles d'un prince avec qui il avait fait amitié. Voyez l'une des remarques de l'article Louis XI (55) : j'y ai allégué un long passage d'un auteur français, qui observe que ce prince fut accusé de poltronnerie en cette rencontre. Le père d'Orléans n'a pas tort de dire que cette pension, payable dix ans durant, fut l'endroit le plus honteux; car il faut savoir que c'est sur ce fondement que les Anglais se glorifient d'avoir rendu tributaire à leur couronne la monarchie de France. Je laisse aux hommes d'état à examiner si ce fondement est solide; il me semble qu'il ne l'est pas, et qu'afin de se vanter raisonnablement qu'on a eu pour tributaire une nation, il faut que ce terme ait été mis dans le traité, et qu'on l'ait contrainte de convenir que l'argent qu'elle paiera sera nommé un tribut. Or, c'est ce qui ne se trouve point dans les arti-

cles du traité conclu entre Louis XI et Édouard IV; et il est certain que les Français et les Anglais donnèrent toujours un nom différent aux sommes payées; ceux-là les nommèrent *pension* (56), et ceux-ci *tribut*. Bien plus, Philippe de Comines assure que ce n'était ni l'un ni l'autre (57). Mais au fond, serait-ce de quoi tant se glorifier, si l'on eût forcé Louis XI à promettre pendant dix ans un tribut à l'Angleterre, lui qui avait son royaume plein de mécontents, et qui savait que son connétable le trahissait, et qu'il s'éleverait des conspirations très-dangereuses dans le cœur de son royaume, dès que toutes les forces de l'Angleterre et de la maison de Bourgogne, jointes ensemble, auraient fait une irruption sur les frontières? Si Édouard profitant des conjonctures, et secondé par tant d'alliés au dedans et au dehors, eût réduit son ennemi à lui promettre un tribut, serait-ce une preuve bien solide de sa supériorité? Où est la nation assez puissante et assez brave pour ne pas tomber dans cette nécessité, si tous ses voisins conspirent contre elle dans le temps de sa discorde? Je ne crois point que la France eût eu lieu de s'applaudir ou d'insulter la Hollande, si après la prise d'Utrecht, l'an 1672, elle lui eût accordé la paix sous la condition d'un tribut payable pendant quelques années. Elle était secondée de l'Angleterre, et de deux princes de l'empire, et attaquait un pays plein de dissensions, et qui n'était secouru encore de qui que ce fût.

Au reste, il ne se faut pas étonner que la conduite d'Édouard IV ait été blâmée; car, selon toutes les apparences, il aurait conquis quelques provinces s'il avait poussé sa pointe, et peut-être même qu'il aurait pu partager avec le duc de Bourgogne tout le royaume de France. Philippe de Comines assure que Louis XI avait bien peur que les Anglais ne se repentissent d'avoir perdu une si belle occasion. Rapportons ce qu'il dit. *Un gen-*

(52) *Là même, pag. 348.*

(53) *Georges, duc de Clarence, frère du roi d'Angleterre, choisit de mourir dans un vaisseau de Malvoisie, pour mourir non sine quâdam voluptate quam adferre solent levis dissolutionis animi, dit Sénèque, ou pour s'enivrer et se soustraire de l'horreur et sentiment de la mort.* Mathieu, Histoire de Louis XI, liv. X, pag. 550.

(54) D'Orléans, Révolutions d'Anglet., tom. II, pag. 350.

(55) *La remarque (G).*

(56) Voyez Philippe de Comines, liv. VI, chap. IX, pag. 390, 391.

(57) *Et si lui fut rompue la pension qu'il (Édouard) prenoit, qu'il appelloit tribut; mais ce n'estoit ne l'un ne l'autre, et luy déclara cy-dessus. Comines, liv. V, chap. dernier, pag. 343.*

tilhomme de Gasconne, serviteur du roy d'Angleterre, appelé Louis de Bretailles, lequel estoit très-mal content de cette paix : et pource qu'il ne connoissoit de long-temps, parla à moy privément, et disoit que nous nous moquerions fort du roy d'Angleterre. Et luy demanday quantes batailles le roy d'Angleterre avoit gaignées. Il me dit neuf, où il y avoit esté en personne. Je luy demanday combien il en avoit perdu : il me respondit qu'il n'en avoit perdu qu'une, et que c'estoit celle que nous lui faisons perdre, et qu'il reputoit cette honte plus grande de le renvoyer en cet estat, qu'il ne faisoit l'honneur qu'il avoit eu à gagner les autres neuf. Je contay cecy au roy, qui me dit que c'estoit un très-mauvais paillard, et qu'il le falloit garder de parler. Il l'envoya querir à son disner, et le fit disner avec luy, et luy offrit de très-beaux et bons partis, s'il eust voulu demeurer par deça ; et quand il vit qu'il ne vouloit demeurer, il luy donna mille escus constant, et luy promit faire des biens à des frères qu'il avoit par deça ; et je luy dis quelque mot en l'oreille, afin qu'il mist peine d'entretenir l'amour qui estoit commencée entre les deux rois. Il n'estoit rien au monde dont le roy eust plus grande peur, que de ce qu'il luy eschapist quelque mot, pourquoy les Anglois pensassent qu'il se moquist d'eux (58). On verra dans la remarque (K) un parcel endroit de cet auteur. Il est certain que cette paix n'aurait point duré, si Louis XI n'eût corrompu par présents et par pensions les ministres et les favoris du roy d'Angleterre (59). Notez qu'il y a des circonstances où chacun des princes qui concluent une paix encourent le blâme de tout le monde. Celle dont nous parlons fut désagréable et aux Français et aux Anglais ; à ceux-là, parce qu'ils n'y trouvèrent aucune gloire ; à ceux-ci, parce qu'ils jugèrent qu'elle leur fit perdre une occasion intaillible de conquêtes utiles et glorieuses. Mais comme les plus belles apparences trompent quelquefois, il serait arrivé peut-être que la

guerre ne leur aurait pas procuré autant d'avantages que la paix leur en procura. Si la France, après la prise d'Utrecht, l'an 1672, se fût contentée des conditions que les Provinces-Unies, qui lui demandoient la paix, eussent acceptées, combien eût-on vu de critiques de ce traité, qui eussent dit que Louis XIV n'avait su se prévaloir de ses avantages, et qu'en profitant de cette occasion, il eût subjugué tout le pays ? Ce fut, dit-on, par cette vue que le ministre qui présidait aux affaires de la guerre, fit rejeter toutes les raisons de M. de Pomponne qui conseillait de faire la paix. On eut lieu de se repentir avant la fin de la campagne suivante de n'avoir point suivi ce conseil, et l'on assure que le roi, contraint d'abandonner ses conquêtes, dit hautement, *Pomponne avait raison*. Admirez la bizarrerie des événemens. La France se trouva mal d'avoir refusé la paix à un ennemi presque terrassé, et le Turc en même temps se trouva mal de l'avoir donnée à un ennemi qui était réduit à d'étranges confusions. La Porte fut éblouie des conditions avantageuses que les Polonois lui offrirent après la prise de Kaminiec : elle s'en contenta et les laissa en repos ; mais ils reprirent courage après la retraite du sultan, et ne tinrent point leurs promesses, et se moquèrent de lui ; de sorte qu'en même temps l'on a eu sujet de condamner la conduite de deux princes : celle de l'un, parce qu'il n'avait point accordé la paix ; celle de l'autre, parce qu'il l'avait accordée. Que sait-on si Édouard IV ne se fût pas fait blâmer d'avoir rejeté les offres de Louis XI ?

(1) *Le roi de France le pria de venir se divertir avec les dames de Paris, et eût été bien fâché d'être pris au mot*] Je ne saurais mieux faire que de me servir de la narration de Philippe de Comines. « Après le serment » fait, nostre roy, qui avoit bien la » parole à commandement, commen- » ça à dire au roy d'Angleterre, en » se riant, qu'il falloit qu'il vinst à » Paris, et qu'il le festoyerait avec les » dames ; et qu'il luy bailleroit mon- » seigneur le cardinal de Bourbon » pour confesseur, qui estoit celuy » qui l'absoudroit très-volontiers de » ce péché, si aucun y en avoit com-

(58) Philippe de Comines, liv. IV, chap. X, pag. 238, 239.

(59) Voyez Philippe de Comines, liv. VI, chap. II.

» mis. Le roy d'Angleterre le prit à
 » grand plaisir, et parloient de bon
 » visage; car il sçavoit bien que ledit
 » cardinal estoit bon compagnon.....
 » (60). Quand le roy se fut retiré de
 » cette veue, il parla à moy au long
 » du chemin, sur deux poincts. Il
 » trouva le roy d'Angleterre si prest
 » de venir à Paris, que cela ne luy
 » avoit point pleu, et disoit : *C'est un*
 » *très-beau roy : il aime fort les fem-*
 » *mes ; il pourroit trouver quelque*
 » *affetée à Paris qui luy pourroit*
 » *bien dire tant de belles parolles,*
 » *qu'elle luy feroit envie de revenir ;*
 » *et que ses prédécesseurs avoient trop*
 » *esté à Paris et en Normandie, et que*
 » *la compagnie de l'autre ne valoit*
 » *rien deça la mer ; mais que delà la*
 » *mer il le vouloit bien pour bon*
 » *frère et amy (61). »*

(K) *Louis XI craignoit que les*
Anglais ne se repentissent de l'ac-
cord.] Cela paraît par le passage que
j'ai cité ci-dessus (62) de Philippe de
Comines, et par celui que je vais citer.
L'un de ces Anglais (63) se com-
mença à repentir de cet appointement,
et me dit à une fenestre, que s'ils
eussent veu beaucoup de telles gens
avec le duc de Bourgogne, par aven-
ture n'eussent-ils pas fait la paix.
Monseigneur de Narbonne, qui au-
jourd'huy s'appelle monseigneur de
Fouez, ouit cette parole, et luy dit :
Estiez-vous si simples de penser que le
duc de Bourgogne n'étoit grand nombre
de tels gens ? Il les avoit seulement en-
voyez rafraîchir ; mais vous aviez si
bon vouloir de retourner, que six
cents pippes de vin, et une pension
que le roy vous donne, vous ont ren-
voyez bientost en Angleterre. L'An-
glais se courrouça, et dit : C'est bien
ce que chacun nous disoit, que vous
vous moqueriez de nous ; appelez-
vous l'argent que le roy nous donne,
pension ? c'est tribut, et par saint
George, vous en pourriez bien tant
dire, que nous retournerions. Je rom-
pis la parole, et la convertis en moc-

querie ; mais l'Anglois n'en demeura
point content, et en dit un mot au
roy, qui merveilleusement s'en cour-
rouça audit seigneur de Narbonne
(64). Ce n'étoit point sans sujet qu'il
se fâcha de l'indiscrétion de ce rail-
leur : elle pouvait être extrêmement
préjudiciable (65). Mais lui-même
n'avoit pas été assez discret : il lui
était échappé un mot de risée tou-
chant les vins et les présens qu'il
avoit envoyez à l'ost des Anglois
(66). Il en vit d'abord la conséquence,
et n'oublia rien pour la prévenir (67).

(I) *Édouard exposa qu'il vouloit*
être roi de France afin de faire du
bien à la nation.] Le hérault apporta
au roi Louis XI une lettre de defiance
de par le roi d'Angleterre en beau
langage et en beau stile.... Il re-
querroit au roi qu'il lui rendist le
royaume de France qui lui apparte-
noit, afin qu'il peust remettre l'église,
et les nobles, et le peuple en leur li-
berté ancienne, et oster des grandes
charges et travaux en quoy ils estoient ;
et en cas de refus il protestoit des
maux qui ensuivroient (68). O le beau
prétexte ! qui est néanmoins un pan-
neau grossier où les peuples donnent
rarement ; car dès qu'ils songent un
peu aux suites d'une domination étran-
gère, et fondée sur le droit de con-
quête, ils ne demandent point desem-
blables libérateurs. On se moquerait
bien aujourd'hui d'un tel manifeste.

(M) *Il se vit frustré de l'espérance*
de marier sa fille avec le dauphin.]
Ce mariage avait été arrêté au traité
de Péquigni, l'an 1475. Il y avoit esté
juré et promis que dedans l'an on devoit
envoyer querir la fille du roi d'An-
gleterre que jà avoient fait intituler
madame la dauphine (69). Louis XI
éluda toujours les instances qui lui
furent faites d'exécuter cet article. Il
n'eut jamais vouloir d'accomplir ce
mariage : car les ages des deux n'es-
toient point sortables : car la fille () ,*

(64) Comines, liv. IV, chap. XI, pag. 244.

(65) Voyez Matthieu, Histoire de Louis XI, liv. VI, chap. dernier, pag. n. 332.

(66) Comines, liv. IV, chap. X, pag. 239.

(67) Là même. Voyez aussi Matth., Hist. de Louis XI, liv. VI, chap. dernier, pag. 329.

(68) Comines, liv. IV, chap. V, pag. 213.

(69) Idem, liv. VI, chap. II, pag. 353.

(*) Elle se nommait Elisabeth, qui fut mariée à Henri VII, roi d'Angleterre, père d'Henri VIII.

(60) Comines, liv. IV, chap. X, pag. 236.

(61) Là même, pag. 237.

(62) Citation (58).

(63) C'est-à-dire des Anglais qu'Édouard avait laissés en otage auprès de Louis XI, et que Louis XI avait menés avec lui quand il s'aboucha avec les ambassadeurs du duc de Bourgogne.

qui de présent est reyne d'Angleterre, estoit trop plus vieille que monseigneur le dauphin, qui de présent est nostre roy. Ainsi sur ces dissimulations, un mois ou deux de terme gagné, en allant et venant, estoit rompre à son ennemy une saison de luy mal faire : car sans doute, si ce n'eust esté l'espérance dudit mariage, le roi d'Angleterre n'eust jamais souffert prendre les places si près de luy, sans mettre peine de les deffendre (70). Enfin, le dauphin fut accordé avec Marguerite d'Autriche (71), ce qui déplut au roy d'Angleterre amèrement ; car il le tint à grand honte et moquerie.... et si se douta que le mespris ne luy en fust grand en Angleterre, et qu'il fust cause de rebellion contre luy : et par especial pource qu'il n'avoit voulu croire conseil : et si voyoit le roy en grande force et près de luy ; et en prit le dueil si grand, que des qu'il en sceut les nouvelles il tomba malade, dont tost après il mourut, aucuns disent d'un caterre. Quoy qu'il en soit, on dit que la douleur qu'il avoit dudit mariage fut cause de la maladie dont il mourut en briebs jours (72).

(N) Le duc de Gloucester fit déclayer bâtarde les deux sœurs d'Édouard V.] Servons-nous des termes naïfs de Philippe de Comines (73). « Après le trépas du roy Édouard, » le dit duc de Clocestre avoit fait » hommage à son neveu, comme à » son roy et souverain seigneur, et » incontinent après commit ce cas » (74), et en plein parlement d'Angleterre, fit degrader deux filles du dit roy Édouard, et déclarer basses, sous couleur de quelque cas qu'il prouva par un évesque de Bas, en Angleterre, qui autres fois avoit eu grand credit avec ledit roy Édouard, et puis le desappointa et tint en prison, et le rançonna d'une somme d'argent, lequel évesque disoit que ledit roy Édouard avoit

» promis foy de mariage à une dame » d'Angleterre, qu'il nommoit : pour- » ce qu'il en estoit amoureux, pour » en avoir son plaisir, et en avoit » fait la promesse entre les mains » dudit évesque, et sur cette promesse » coucha avec elle : et ne le faisoit » que pour la tromper : toutesfois » tels jeux sont bien dangereux, tes- » moins telles enseignes : J'ay veu » beaucoup de gens de cour, qui » n'eussent point perdu une bonne » aventure, qui leur eust pleu en » tel cas, par faute de promettre : » Ce mauvais évesque garda cette » vengeance en son cœur, par aven- » ture vingt ans. »

(1) Les révolutions n'eussent pas été moins fréquentes... si ces grands hommes... eussent laissé des successeurs.] C'est-à-dire si après leur mort il se fût trouvé en Angleterre quelques seigneurs aussi ambitieux, aussi intrépides, et aussi capables de soutenir habilement un complot, que ceux-là l'avaient été. Car voilà les principes et les ressorts des révolutions. Ne les cherchez point dans l'inconstance du peuple : quelque muable qu'il soit, il se tiendra coi, si quelque force extérieure ne l'agite, si ses tribuns, si ses démagogues, si de grands seigneurs ne le remuent par l'activité de leurs intrigues ambitieuses, etc. Il ressemble aux eaux de la mer, ordinairement tranquilles pourvu que les vents ne soufflent pas (75) : et si, à l'exemple de certains endroits de la mer, où sans l'aide des vents la fermentation d'une matière souterraine produit quelquefois une espèce de tourmente, il se mutine de lui-même, ce n'est qu'un feu de paille, lorsque des personnes d'importance ne s'érigent point en chefs de parti. Notre Édouard IV le savait bien. Il conta à Philippe de Comines qu'en toutes les batailles qu'il avoit gagnées, que dès ce qu'il venoit au dessus il montoit à cheval, et crioit qu'on sauvast le peuple, et qu'on tuast les seigneurs, car de ceux n'eschappoit nul ou bien peu (76).

(70) Comines, liv. VI, chap. II, à l'ann. 1477, pag. 354.

(71) Fille de Maximilien d'Autriche et de Marie, héritière de Bourgogne.

(72) Comines, liv. II, chap. IX, pag. 390, 291. Voyez aussi pag. 388.

(73) Là même, pag. 391.

(74) C'est-à-dire, de faire mourir ce jeune roi et l'autre fils d'Édouard.

(75) Ex quo intelligi potuit id quod sapè dicium est, ut mare quod sua natura tranquillum sit, ventorum vi agitari atque turbari, sic et popululum romanum sua sponte esse pacatum, hominum seditiosorum vocibus ut violentissimis tempestatibus concitari. Cicero, in Orat. pro Cluentio, cap. XLIX.

(76) Comines, liv. III, chap. V, p. 155.

C'est par-là qu'il vint enfin à régner tranquillement : s'il eût épargné le duc de Clarence son frère, il se fût exposé à de nouveaux troubles. Il ne faisait qu'exécuter la vieille maxime de Périander (77), et de Tarquin le Superbe (78). Je ne prétends point nier qu'une autre cause n'ait contribué à faire cesser en Angleterre, au XVI^e. siècle, les translations de la couronne contre l'ordre de la succession, qui avaient été si fréquentes dans le XV^e. Cette autre cause fut la supériorité de génie et de courage de ceux qui régnerent, ou de leurs ministres. Ôtez ces deux causes, vous comprendrez aisément que ces translations auraient dû se faire plus souvent au XVI^e. siècle qu'au XV^e. ; car ces sortes de révolutions sont comme les faux miracles dont le premier est plus difficile à établir que les suivans. Dès qu'on est venu à bout de persuader une fable miraculeuse, on en établit une autre avec moins de peine. Le premier miracle fraie le chemin au second, et les deux premiers au troisième (79), et ainsi des autres, non pas à l'infini, mais jusqu'à certaines bornes qui dépendent des temps et des lieux. Disons la même chose sur les infractions des lois de la succession à la couronne. Le premier exemple est plus difficile à établir que les suivans ; mais dès qu'il est établi, voilà une brèche qui ne se ferme qu'à la longue : c'est pourquoi pour peu qu'on se hâte, on la trouve toute ouverte à l'établissement d'une seconde infraction, qui fait encore la brèche plus large qu'elle n'était, de sorte qu'un troisième usurpateur y passe plus aisément que les deux autres, et ainsi de suite. Quand vous avez lu dans l'Histoire Auguste que le sénat a reconnu deux ou trois fois de reconnaître pour empereurs ceux que les soldats avaient créés, ne vous étonnez plus de voir si peu d'empereurs qui se succèdent les uns aux autres se-

lon les lois. Étonnez-vous plutôt de voir quelquefois trois ou quatre régnes de suite dans une même famille. Car un général d'armée, qui s'est fait mettre par les soldats à la place de l'empereur qu'il a fait mourir, n'a point de raison de prétendre que son général d'armée se contentera d'être général. Pourquoi, dira celui-ci, obéirais-je à un homme, qui étant à mon poste n'a point voulu obéir à son souverain ? Il l'a tué, et il s'est fait proclamer empereur par ses soldats. Ne puis-je pas faire la même chose ? N'ai-je pas autant de droit que lui de m'élever de la charge de général à celle de maître de tout l'empire ? Vous voyez donc que par une suite naturelle une révolution en amène une autre, et que plus elles ont été fréquentes dans un siècle, plus le devraient-elles être dans le suivant. Elles le seraient effectivement, si la Providence divine n'y remédiait, ou par la stérilité de gens capables de soutenir une intrigue de cette nature, ou par la vigueur supérieure de ceux qui régnerent.

Notez qu'il n'y eut rien qui contribuât davantage aux troubles sous le règne d'Henri VI, que le prétexte que l'on fondait sur ce que ce prince était fils d'un usurpateur ; car, puisque les lois fondamentales avaient été violées en faveur de son père, il n'était pas fort étrange qu'un duc d'York tâchât de l'exclure. Le duc de Gloucester, qui s'empara de la couronne au préjudice du fils d'Édouard IV, ne pouvait-il pas soutenir qu'il ne faisait qu'éloigner le fils d'un usurpateur ? Car Édouard IV était monté sur le trône pendant la vie d'Henri VI, quoique par un acte du parlement Henri VI dût régner jusqu'à sa mort. Ce même acte avait donné l'exclusion au fils légitime d'Henri VI. Tout cela autorisait le duc de Gloucester à ne respecter en nulle manière les enfans d'Édouard IV, et à demander que le parlement fit pour lui des actes semblables à ceux que l'on avait faits pour son frère, et au préjudice du fils d'Henri VI.

(P) *Ceux qui disent qu'on n'a point vu de pareilles choses dans d'autres pays ignorent l'histoire.*] La seule lecture de Justin nous montre de plus grands désordres dans la Syrie sous les Séleucides, et dans l'Égypte sous les

(77) Voyez Aristote, *Politiq.*, liv. III, chap. XI, et liv. V, chap. X. Hérodote, liv. V, chap. XCII, pag. m. 324; et Diogen. Laërt., liv. I, num. 100, veulent que Thrasybule ait donné ce conseil à Périander.

(78) *Ibi inambulans tacitus summa papaverum capita dicitur baculo decussisse*, etc. Liv., lib. I, cap. LIV.

(79) *Prodigia eo anno multa nuntiata sunt, quæ quò magis credebant simplices ac religiosi homines, eò etiam plura nunciabantur.* Livius, lib. XXIV, cap. X.

Ptolomées ; et cela n'égale point les fréquentes révolutions que l'on vit dans la Macédoine après la mort d'Alexandre. Le même historien les rapporte avec une exclamation (80).

(Q) *La marine ne fut point en bon état sous le règne d'Édouard IV.*] Lorsqu'en 1470 le comte de Warwick repassa en Angleterre avec les secours que Louis XI lui donna, il n'avait à craindre que la flotte du duc de Bourgogne. On ne parle point des vaisseaux du roi Édouard. Cette flotte eût empêché le trajet des troupes du comte, si une tempête ne l'eût dispersée (81). Cinq ans après il fallut que le même duc de Bourgogne envoyât cinq cents bateaux de Hollande et de Zélande à Édouard, pour faire passer l'armée anglaise de Douvres à Calais (82).

(80) *Tanta vel mobilitas militum vel fortuna varietas erat, ut vicissim reges nunc exules, nunc reges viderentur.* Justin., lib. XXVI, cap. II, pag. m. 457.

(81) Voyez Philippe de Comines, liv. III, chap. V.

(82) Voyez le même Comines, liv. IV, chap. V.

ÉGIALÉE, en latin *Ægialæa*, fille d'Adraste, roi d'Argos, et femme de Diomède (A), fut si déréglée dans ses impudicités, que l'une des imprécations d'Ovide, contre un homme qu'il haïssait mortellement, fut de lui souhaiter une telle femme (B). On dit (a) que Vénus, pour se venger de Diomède (C), qui l'avait blessée au bras devant Troie, inspira à son épouse une ardente lubricité (D), qui la faisait courir après tous les jeunes gens; mais elle s'attacha principalement à un homme qu'elle trouva sous sa main, et qui était à toute heure à sa portée; il était fils de Sthénéus, et il s'appelait Comète. C'était à lui que Diomède avait laissé l'intendance de sa maison, et le soin de gouver-

ner son état pendant son absence. On ne sait pas s'il s'acquitta bien de cette charge: mais pour cette autre sorte de vicariat qui ne lui avait pas été commise, j'entends la lieutenance de mari, il s'en acquitta d'autant plus soigneusement qu'il la remplissait par inclination; car Vénus l'avait rendu amoureux d'Égialée. Cette femme ne se contenta pas de déshonorer son mari; elle attenda de plus sur sa vie dès qu'il fut de retour à Argos (E), et il eut bien de la peine à éviter cet assassinat, en se sauvant au temple de Junon. Il se retira peu après en Italie. Il y en a qui disent qu'il s'y retira tout droit (b), n'ayant point voulu retourner chez lui à cause qu'il avait ouï parler de la mauvaise conduite de sa femme.

Ennodius suppose 1°. qu'il se détermina à se rembarquer dès qu'il apprit l'infidélité de son épouse, et à s'éloigner pour jamais d'un lieu où il ne pouvait vivre sans déshonneur; 2°. qu'en se plaignant de sa destinée, il fit l'éloge de la première conduite de sa femme (F).

(b) Servius, in *Æneid.*, lib. VIII, vs. 9.

(A) *Elle était femme de Diomède.*] Par ce mariage Diomède, qui était petit-fils d'Adraste (car il était fils de Tydée et de Déipyle (1) fille d'Adraste), devint aussi son gendre. C'est pourquoi ceux qui ont mis *gener* au lieu de *genus* dans ce passage d'Ovide ont eu bon nez:

Seu gener Adrasti, seu furtis aptus Ulysses, Seu pius Æneas eripuisse ferunt (2).

(B) *L'une des imprécations d'Ovi-*

(1) C'est ainsi qu'Apollodore la nomme, pag. m. 49. D'autres, comme Stace, la nomment Déiphile.

(2) Ovid., *Fastor.* lib. VI, vs. 433. Voyez Méziriac, sur l'Épître de Pénélope, pag. 77.

(a) Schol. Homeri *Iliad.*, lib. V, vs. 412.

de, contre un homme qu'il haïssait mortellement, fut de lui souhaiter une telle femme.] Voici ses paroles :

*Nec tibi contingat matrona pudicior illâ
Quâ pouit Tydeus erubuisse nura* (3).

J'ai dit ci-dessus (4) que l'on souhaitait aux malfaiteurs que leurs femmes les déshonorassent. Depuis ce temps-là j'ai appris du docte M. Drelincourt, qu'on trouve dans l'Iliade la confirmation de cela. En effet, Homère nous apprend que ceux qui juraient un traité de paix souhaitaient aux infracteurs entre autres peines celle du cocuage (5).

Le même M. Drelincourt m'a indiqué le verset 11 du XII^e. chapitre du II^e. livre de Samuel. J'ai lu dans le Ménagiana que les Lacédémoniens souhaitaient trois ou quatre choses à ceux à qui ils voulaient du mal ; ils leur souhaitaient la passion de bâtir, celle d'avoir de beaux habits et des chevaux, et des galans à leurs femmes (6). Hadrien Valois écrit à M. Ménage que la forme de cette imprecation se trouve en trois endroits dans Suidas.... au mot ἀμβολάς, en celui de δακνόμενος, et au mot οἰκοδομῆν (7). Le président Brisson n'a cité que deux endroits de Suidas dont l'un diffère de ces trois-là. Voici ses paroles (8) : *Lacedæmonios quidem cùm acerbissimâ excretionem adversus eos quos vehementer odissent, uti vellent, inter cætera domis exitia, hoc imprecarî solitos traditum est* (*), *ut eorum uxores adulteris delectarentur.*

(C) *Vénus, pour se venger de Diomède....*] Voilà une étrange sorte de vengeance, et qui fait bien voir que les poètes du paganisme ont prostitué la gloire de Dieu à toutes sortes d'abominations ; car quoi de plus injuste que de punir le péché d'un homme en poussant sa femme à pécher ? Ils

ont attribué cent tours de cette nature à Vénus, comme quand ils ont dit qu'elle échauffa tellement le cœur de Clio, que cette pauvre muse se laissa faire un enfant. Voilà ce que l'on gagnait par ses sages remontrances ; car toute la faute de Clio avait été de représenter à Vénus le tort qu'elle se faisait en aimant Adonis (9). N'ont-ils point dit (10) que Tyndare père d'Hélène eut le malheur d'avoir des filles bigames, trigames, et désertrices de leurs maris, à cause qu'il avait oublié Vénus dans un sacrifice qu'il offrait à tous les dieux ? Si l'on s'était contenté de faire faire de tels tours par cette seule déesse, la chose serait moins étrange ; mais on les a aussi fait pratiquer par la déesse des sciences et des beaux-arts, quelque chaste qu'on la représentât. Voyez dans Parthénus comment Minerve châtia une faute d'Alcinoë (11). J'en fais un article à part.

(D).... *inspira à son épouse une ardente lubricité.*] Les termes dont se servent les auteurs grecs sont beaucoup plus forts que ceux-là. Lycophron désigne Égialée de cette façon :

*Ὅταν θρασεῖα θουράς οἰσρήσῃ κύν
Πρὸς λέκτρα.*
*Quando audax lasciva canis stimulatibit
Ad concubitum* (12).

Son scoliaste emprunte de Mimnerme l'explication de cette énigme, et il la paraphrase ainsi : *Ὅταν ἡ θρασεῖα θουράς καὶ ἡ ὀρμητικὴ κύν ἦτοι ἡ γυνὴ Διομήδους Αἰγιάλεια οἰσρήσῃ καὶ μανικῶς ὀρμήσῃ πρὸς τὰ λέκτρα καὶ τὰς μίξεις.* Le scoliaste d'Homère (13), sans avoir égard à l'éloge que son texte donne à Égialée d'être femme à regretter extrêmement la perte de son mari (14), dit qu'elle enrageait d'amour : *Ἐκμῆναι περὶ πορνεῖαν ὡς περὶ πᾶσαν τὴν τῶν γένων*

(9) *Κλειᾷ δὲ Πιέρου τοῦ Μάγνητος ἠράσθη κατὰ μῆνιν Ἀφροδίτης ὄνειδισε γὰρ αὐτῇ τὸν τοῦ Ἀδωνίδος ἔρωτα συνελθοῦσα δὲ ἐγέννησεν ἐξ αὐτοῦ παῖδα Ἰάκινθον. Clio Pierum Magnæ filium Veneris irâ, quâd ei Adonidis amorem exprobrasset, deperivit, cuius compressu Hyacinthum filium concepit. Apoll., lib. I.*

(10) Stesich., apud Schol. Euripid., in Orest.

(11) Parthen., cap. XXVII.

(12) Lycoph., in Cassand., v. 612.

(13) In Iliad., lib. V, vs. 412.

(14) Stace, Sylv. V, liv. III, mot Égialée entre les femmes très-fidèles à leurs maris,

(3) *Idem*, in Ibia., vs. 349.

(4) Citation (16) de l'article CΑΙΝ.

(5) *Ἄλοχοι δ' ἄλλοισι μιγείεν. Uxores vero nllis misceantur. Homeri Iliad., lib. III, vs. 301.*

(6) Ménagiana, pag. 341 de la première édition de Hollande.

(7) Là même, pag. 342. Il fallait dire οἰκοδομῆ.

(8) Barnab. Brissonius, ad Leg. Juliam de Adult., pag. 135, edit. Lugdun. 1538.

(*) Suid., in verbo δακνόμενος et in verbo ἴππος.

ἡλικίαν συγχωρεῖεν ἀσελεγεινοῦσαν. Voyez Eustathius sur le vers 486 de Denys le Périégète, où il a pris un nom pour un autre (15); Μιχθῆναι, dit-il, Σθενέλω τῷ του Κομήτου : il fallait dire Κομήτη τῷ τοῦ Σθενέλου.

(E) *Elle attentait... sur la vie de son mari dès qu'il fut de retour à Argos.*] Si l'on avait le catalogue de toutes les femmes qui l'ont imitée, je veux dire qui après avoir manqué de fidélité à leurs maris, ont tâché encore de les faire mourir, on aurait un fort gros recueil. Nous avons vu ci-dessus (16), que la femme de Domitien mériterait une place dans une pareille liste. Mais, quelque grand que soit le nombre de cette sorte de femmes, il est pourtant beaucoup plus petit que celui des femmes qui se bornent à l'adultère; et qui, à cela près, sont commodes et officieuses envers leurs maris, moyennant qu'ils soient patients : car si vous y prenez garde, vous trouverez que presque toutes les femmes galantes, qui se défont, ou qui tâchent de se défaire de leurs maris, ne se portent à cet attentat qu'à cause qu'ils sont jaloux, et qu'ils mettent des obstacles à la liberté que leurs épouses veulent avoir de se divertir. Bannissez du cœur des maris cette jalousie inquiète qui les porte à traverser les galanteries de leurs femmes, vous mettez leur vie à couvert de l'assassinat et du poison : et si les Lacédémoniens eussent supposé que l'on aurait la patience dont quantité de maris se pourvoient de bonne heure en plusieurs climats, et quelquefois même par un principe d'économie, ils n'eussent pas eu une grande idée de l'imprécation dont j'ai parlé ci-dessus ; mais supposant sans doute que les galanteries d'une femme inspireraient au mari une humeur chagrine qui causerait une discorde fatigante, et dont la partie gênée tâcherait de se délivrer par toutes sortes de moyens, ils crurent que cette imprécation était très-forte. Ne m'allez point dire que les gazettes, et surtout dans l'article de France, nous parlent

souvent de certains procès criminels intentés à des épouses dont les maris ont été tués, ou l'ont pensé être ; car qu'est-ce, je vous prie, en comparaison de tant d'autres qui vivent tranquillement jusqu'à ce qu'une mort naturelle les sépare de leurs femmes adultresses ? Gardez-vous bien aussi de me citer M. Tiquet, si bon et si débonnaire qu'il demanda grâce pour sa femme, convaincue de l'avoir fait assassiner, et tellement convaincue qu'elle a perdu la vie sur un échafaud (17), après avoir confessé son crime : cela ne prouve point qu'il eût laissé à sa femme toute la liberté qu'elle pouvait souhaiter. En un mot, si la maxime de Caton le censeur (18), que les mêmes femmes qui commettent adultère sont aussi des empoisonneuses, était véritable en ce temps-là que les Romains ne faisaient que commencer à jouir des dérèglements du luxe, elle ne le fut point dans les siècles de l'extrême corruption, et ne l'est point aujourd'hui ; car à mesure que la corruption s'augmente, on s'apprivoise avec le cocuage, on le compte pour peu de chose, on le souffre patiemment, et par-là on désarme l'adultresse, on ne l'oblige point à recourir, ou au bras de ses galans, ou au poison.

(F) *Ennodius suppose... que Diomède fit l'éloge de la première conduite de sa femme.*] On trouve parmi les OEuvres d'Ennodius un petit discours qui a pour titre, *Verba Diomedis cum uxoris adulteria cognovisset* (19). Diomède reconnaît là que sa femme avait été un miroir de pudicité. La nature et l'éducation avaient concouru à la rendre chaste, de sorte que sous la protection de ces deux remparts on ne la croyait point capable d'une action impure. *Ut gemino defensa propugnaculo nullatenus facinorum crederetur ictibus subjacere, nec durâ castimonia obscenitatis evisceratione molliore* (20). Elle n'avait point aimé à se parer d'or et de perles, et s'était toujours

(17) *A Paris, en 1699.*

(18) *J'en parlerai dans la remarque (O) de son article sous le mot PORCEUS, tome XII.*

(19) *C'est le XXIV^e, parmi ceux qui sont appelés Dictiones. Il est à la page 331 du XV^e. tome de la Bibliothèque des Pères, édition de Paris, 1644.*

(20) *Ennodius, ibid.*

(15) *Voyez M. de Boissien sur l'Ibis d'Ovide, pag. 72, où il suppose que cette faute est dans le texte de Denys; mais elle n'est qu'un commentaire d'Eustathius.*

(16) *Dans l'article DOMITIA, remarque (B), tome V, pag. 559.*

comportée en femme d'honneur. *In summa*, conclue-t-on, *talis perit*, *quales solent à maritis lacrymas impetrare. Circaeo, ut aiunt, poculo à se translata est, et in votum migravit adulteri* (21). Ces paroles font honneur à Diomède : elles sont sages, et ne tiennent rien de l'emportement injuste que l'on trouverait dans les discours d'une infinité de maris en pareil cas. Ils oublieraient alors toutes les bonnes qualités de leurs femmes, ils appelleraient pruderie, hypocrisie, trahison, toute la sagesse qu'elles auraient fait paraître. Disons aussi que cet opuscule d'Ennodius est d'une morale dangereuse. Il peut inspirer de la défiance aux maris les plus contents, car si une femme d'une vertu aussi exquise que celle de Diomède n'est pas à l'épreuve de l'absence de son époux, comment s'assurera-t-on de la continence de celles qui aiment à se parer, et qui n'ont reçu ni de la nature, ni de l'éducation, les ressources nécessaires ? Mais il est vrai qu'il y a peu de maris qui soient absents de leur maison aussi long-temps que Diomède : et si les généraux grecs, qui furent dix ans au siège de Troie, trouvèrent à leur retour que leurs épouses n'avaient pu vivre sans des galans, ils devaient s'attribuer une partie de la faute. Pourquoi les laissaient-ils seules pendant tant d'années ? On aurait dû, quand ils partirent, leur donner le même avis qu'une maîtresse de prélat donna un jour à son galant. « M. l'E... de... »
 « allant un jour dire adieu à madame »
 « la comtesse de V.... qu'il aimait, »
 « lui témoigna le chagrin qu'il avait »
 « de s'éloigner d'elle, quoique ce ne »
 « fût que pour peu de temps. Après »
 « un grand nombre d'honnêtetés ré- »
 « ciproques, M. L... de... se leva »
 « pour s'en aller, et la comtesse en le »
 « reconduisant lui dit : Au reste, mon- »
 « sieur, faites votre voyage le plus »
 « court que vous pourrez, et souvenez- »
 « vous qu'une maîtresse est un béné- »
 « fice qui oblige à résidence (22). »

(21) *Idem*, *ibidem*.

(22) *Ménagiana*, pag. 112 de la première édition de Hollande.

Allemand : c'est le plus ancien historien qui soit sorti de cette nation (a). Pour un homme du IX^e. siècle il écrivait fort éloquemment ; et c'est ce qui a fait croire à quelques critiques que celui qui le publia (b) lui polit un peu le style : mais cette conjecture est démentie par les anciens manuscrits (c). Quelques-uns (d) disent que l'histoire qu'il a composée de Charlemagne * est d'autant plus sincère qu'il avait vécu familièrement avec ce prince. C'est une mauvaise raison : cela peut seulement prouver qu'il connaissait mieux les choses ; mais le souvenir de l'honneur que le prince lui avait fait n'était-il pas un engagement à la flatterie ? Un auteur moderne l'accuse d'une extrême partialité (A). Je ne sais ce qu'il faut croire de ses aventures avec une fille de Charlemagne (B).

(a) Vossius, de *Histor. latin.*, pag. 302.

(b) *Le comte Herman de Nuenar*.

(c) *Voyez le père Labbe, de Script. eccles.*, tom. I, pag. 273.

(d) Siegbert., de *Viris illustr.*, cap LXXXIV, et ex eo Vossius, et Labbe, *ub. supra*.

* Le président Cousin a donné une traduction de l'ouvrage d'Éginhart, dans l'*Histoire de l'Empire d'Occiden. L'Histoire de Charlemagne*, par Éginhart, traduction nouvelle, 1812, in-12, est de M. Denise.

(A) *Un auteur moderne l'accuse d'une extrême partialité.*] Il va bien plus loin, il lui attribue des imputures infâmes (1). Il dit que ce qu'on a débité touchant la fainéantise des rois de la première race sont des fables impertinentes : *Ces rois n'ayant manqué de se soutenir que par le défaut de l'âge, et cette montre ridicule de leur personne sur un char tiré par des bœufs n'étant qu'un menson-*

ÉGINHART, secrétaire de l'empereur Charlemagne, était

(1) *Voyez le livre intitulé L'esprit de Gerson*, chap. XXXV, pag. 204. Il fut imprimé l'an 1691, in-12.

ge effronté de l'imposteur Éginhart, sans vérité ni sans fondement (2). Il ajoute qu'Éginhart est l'inventeur de la fable que tant d'écrivains débitent comme un fait certain; c'est que le pape Zacharie approuva la déposition du roi Childéric, et l'usurpation de Pepin. En réfutant Éginhart, dit-il, (3), on réfute tous ceux qui ont écrit sur sa bonne foi. Voyons de quelle manière il le réfute.

« Éginhart était chapelain et créa-
» ture de Charlemagne, dont il a
» écrit la vie. Toute son attache n'a
» été que de supposer faussement une
» infinité de fables pour déprimer
» les rois de la race Mérovingienne;
» qu'il a fait malicieusement passer
» pour des lâches et des fauécans,
» afin de colorer et d'excuser autant
» qu'il serait possible l'attentat cri-
» minel de l'usurpation de Pepin.
» C'est dans cette vue que par igno-
» rance ridicule, il donne de la bar-
» be à des enfans de huit ans, et des
» enfans à ceux qui n'étaient pas nés,
» et qu'il noircit d'opprobres de jeu-
» nes princes qui n'ont eu pour tout
» défaut qu'une vie trop courte pour
» faire connaître leurs vertus : c'est
» par cette même malignité d'esprit
» qu'il a inventé cette ridicule pro-
» menade des rois dans un char tiré
» par des bœufs, le premier jour de
» mai, et leur retraite obscure dans
» le château de Mamaca, qui n'a
» jamais été, puisque dans le temps
» qu'il enferme ces rois dans cette
» solitude imaginaire, on fait voir
» par auteurs contemporains qu'ils
» étaient à la tête de leurs armées,
» ou dans d'autres opérations telles
» que leur âge le pouvait permettre.
» Cette malice d'Éginhart règne visi-
» blement dans tout le cours de son
» ouvrage; mais quand il a voulu
» parler de l'abdication de Childéric,
» il a cru qu'il disculperait entiè-
» rement Pepin, s'il rendait le pape
» complice de son attentat; et il l'a
» fait avec si peu de circonspection,
» et avec un anachronisme si rem-
» pli d'ignorance, qu'il dit que Chil-
» déric fut dégradé par le comman-
» dement du pape Étienne : *Jussu*
» *Stephani pontificis exauctoratus;*

» et cependant Pepin était proclamé
» roi avant qu'Étienne fût pape, puis-
» qu'il n'a été pape, élu dans Rome,
» qu'à la fin du mois de mars de l'an
» 752, et que la proclamation de
» Pepin fut faite dès le premier de
» mars. Il est même si mauvais chro-
» nologiste, quoique presque con-
» temporain, qu'il dit que Pepin ré-
» gna quinze ans depuis que Childé-
» ric fut tonda (4). Or, Pepin mourut
» au mois de septembre l'an 768, et
» fut proclamé au mois de mars de
» l'an 752, qui font seize ans et
» demi : ainsi l'on voit le peu de
» créance que mérite cet auteur fa-
» buleux; et comment dirait-il quel-
» que chose de certain du règne de
» Childéric et de Pepin, lui qui s'a-
» voue si ignorant et si peu versé
» dans la lecture, qu'ayant entrepris
» d'écrire l'histoire de Charlemagne;
» il dit qu'il ne dira rien de son en-
» fance ni de sa jeunesse, parce qu'au
» moment qu'il écrit, il n'y a plus
» de personne vivante qui pût lui en
» rien dire? *Nec quisquam modò su-*
» *peresse invenitur, qui horum se di-*
» *cat habere notitiam. Qui que ce*
» *soit*, dit-il, *ne se trouve qui puisse*
» *dire en avoir connaissance.* D'où
» l'on peut juger sur quels beaux mé-
» moires il avait compilé son histo-
» re (5), et parlé des choses précé-
» dentes.»

Je n'ai pas le temps d'examiner si tous ces reproches sont valables : je me contente de dire que l'auteur me paraît beaucoup mieux fondé, quand il réfute ce que l'on débite touchant la demande faite au pape par les Français, et touchant la réponse de ce pape. La demande n'a nulle ombre de sens commun, et la réponse est d'une injustice ridicule.

(B) *Je ne sais ce qu'il faut croire de ses aventures avec une fille de Charlemagne.*] Marquard Fréher a

(4) Cette censure est mal fondée, puisqu'Éginhart s'est servi de cette phrase, quinze ans ou plus, cum per quindecim annos aut eo amplius Franci imperaret. In Vita Caroli Magni.

(5) Cette censure tombe dès qu'on lit tout le passage d'Éginhart, où on voit ces paroles : Quia neque scriptis usquam aliquando declaratum est; ce qui suppose qu'il consultait ou les écrits ou la vive voix. Il pouvait se trouver des livres sur d'autres choses, encore qu'il ne s'en trouvât pas sur l'enfance de Charlemagne.

(2) Chap. XXXVI, pag. 206.

(3) Là même, chap. XXXVII, pag. 217.

publié une chronique (6), où on lit que notre Éginhart s'insinua de telle sorte dans les bonnes grâces d'Imma, fille de Charlemagne, qu'il en obtint tout ce qu'il voulut*. Charlemagne, ayant découvert ce petit mystère, ne fit pas comme l'empereur Auguste (7); car il maria ces deux amans, et leur donna de très-belles terres. Fréher n'ajoute aucune foi à ce conte. Voyez la lettre CIV d'un recueil de lettres écrites à Goldast, et publié l'an 1678. Il est l'auteur de cette lettre, et il y remarque que Vincent de Beauvais rapporte une semblable histoire de l'empereur Henri III. Je suis sûr que la plupart de mes lecteurs se plaindraient de moi, si je ne racontais pas comment Charlemagne s'aperçut des bonnes fortunes d'Éginhart, et qu'ils me sauront gré d'avoir vu ici ce récit. Voilà les raisons qui m'obligent à insérer dans cet article le précis de cette petite histoire.

Éginhart, chapelain et secrétaire de Charlemagne, s'acquittait si bien de ses emplois, qu'il était aimé de tout le monde. Il le fut même ardemment d'Imma, fille de cet empereur, et il conçut aussi pour elle beaucoup de passion. La crainte des suites les empêchait de se joindre; mais elle n'empêchait pas que de part et d'autre le feu de l'amour n'allât tous les jours en augmentant. Il se résolut enfin à faire un coup de hardiesse, ne pouvant plus réfréner l'ardeur qui le transportait. Il se glissa de nuit à l'appartement de la princesse; il frappa tout doucement à la porte; il fut admis dans la chambre sur le pied d'un homme qui avait à parler de la part de l'empereur: il parla tout aussitôt d'autre chose, et il apaisa sa flamme le plus agréablement du monde. De-

*nique cum idem vir egregius inremediabiliter amando cœstaret, auresque virginis per internuncium appellare nec præsumeret, novissimè sumptâ de semetipso fiduciâ, nocturno tempore latenter ad puellæ tendebat habitaculum. Ibidemque pulsans clanculum et intrare permissus tanquam allocuturus juvenculam de regali mandato, statim versâ vice solus cum solâ secretis usus alloquiis et datis amplexibus cupito satisfecit amori (8). Il se voulait retirer avant la pointe du jour; mais il s'aperçut que, pendant qu'il s'était bien divertî avec Imma, il était tombé beaucoup de neige. Il craignit donc que la trace de ses pieds ne le découvrit, et il s'entretint de son inquiétude avec la princesse. Ce fut à délibérer sur les moyens de sortir de ce mauvais pas: enfin la princesse trouva la clef, elle s'offrit de charger sur ses épaules son amant, et de le porter jusques au delà de la neige. *Cùmque nimîâ sollicitudine fluctuantes quid facto opus esset deliberarent, tandem elegantissima juvencula, quam audacem faciebat amor, consilium dedit ut ipsa quidem super se insidentem inclinata exciperet, eumque usque ad locum illius hospitio contiguum ante lucanum deportaret, ibique eo deposito rursùm per eadem vestigia cautiùs observata rediret (9). L'empereur avait passé cette nuit-là sans dormir, et l'on croit que cette insomnie fut un effet tout particulier de la providence (10). Il se leva de grand matin, et regardant par la fenêtre il vit sa fille qui avait de la peine à marcher sous le fardeau qu'elle portait, et qui après s'en être défait se retirait au plus vite. *Intuitus est filiam suam sub præfato onere nutanti gressu vix incedere, et ad conductum locum depositâ quam gestabat sarcinâ celeri repedare cursu (11). Il fut ému et d'admiration et de douleur; mais croyant qu'il y avait quelque chose de divin à tout cela, il prit le parti de dissimuler. *Quibus multo intuitu perspectis, Imp. partim admiratione, partim dolore permotus, non tamen absque di-****

(6) Chronicon Laurishamensis Cœnobii publicè par Fréher inter rei Germanicæ scriptores.

* Leduchat dit que le tombeau d'Éginhart se voit à Selgenstratt. Il ajoute: « Les comtes d'Espach, qui se croient descendus de lui, » firent un jour ouvrir son tombeau, où l'histoire » des amours de ce fameux secrétaire et d'Imma, » fille de Charlemagne, se trouva gravée » en peu de mots sur une lame de plomb. » Leduchat cite pour autorité Hubert Thomas, *Vie de l'Electeur Palatin*, II, pag. 10, et termine en disant: « D'ailleurs la chronique qui en parle » est un manuscrit du X^e. siècle. » Il aurait pu remarquer que les contes pour être anciens n'en sont pas moins des contes.

(7) On croit qu'il exila Ovide, parce qu'il le crut trop favorisé de Julie.

(8) Chronicon Laurishamense, pag. 62.

(9) *Ibidem*.

(10) *Eam noctem imperator divino (ut creditur) nutu insonnem duxit. Ibidem.*

(11) *Ibidem*.

vini dispositione id fieri reputans, sese continuit, et visa interim silentio suppressit. Eginhart bien assuré que son action ne demeurerait pas longtemps inconnue résolut de se retirer, et se jeta aux pieds de son maître pour lui en demander la permission : il alléguait que ses longs services n'avaient pas été récompensés. L'empereur lui répondit qu'il y penserait, et lui marqua un certain jour où il lui ferait savoir ses intentions. Le jour venu il assembla son conseil, et y déclara le crime de son secrétaire : il raconta de point en point ce qu'il avait vu, et demanda les avis de la compagnie sur une affaire qui déshonorait sa maison. *Imperatoriam inquiring majestatem nimis injuriam esse et despectatam in indignam filiam suce notarique sui copulatione, et exinde non mediocri sese agitari perturbatione. Quibus nimio stupore percussis, et de rei novitate et magnitudine quibusdam adhuc ambigentibus rex innouit eis evidentius, referens eis à primordio quid per semetipsum oculatâ fide cognoverit, consiliumque eorum atque sententiam exostulans super hoc* (12). Les avis furent partagés : plusieurs conseillers opinèrent à une rude punition ; les autres, ayant bien pesé la chose, conseillèrent à l'empereur de la décider lui-même, selon sa divine prudence. Voici quelle fut sa décision. Il déclara qu'en châtiât Eginhart il augmenterait plutôt la honte de sa famille qu'il ne la diminuerait et qu'ainsi il aimait mieux couvrir cette ignominie sous la voile du mariage (13). On fit entrer le galant, et il fut dit que, pour satisfaire aux plaintes qu'il avait faites de n'être pas payé de ses longs services, on lui donnât en mariage la fille de l'empereur : *Je vous donnerai une fille, lui dit Charlemagne, cette porteuse qui vous chargea si bénévolement sur son dos* (14).

(12) Chronicon Laurishamense, pag. 63.

(13) *Tam tristic facti à notario meo non exigam pœnas, per quas infamia filie mee magis videbitur augeri, quam minui. Unde dignus et laudabilis imperii nostri gloriæ arbitramur congruere, ut, datâ adulescentiâ veniâ, legitimo eos matrimonio conjugam, et ei probrosâ honestatis colorem superducam.* Ibidem.

(14) *Juri vestro nuptum tradam meam filiam, vestram scilicet portatricem, que quandoque aliâ succineta vestrâ subvectioni satis se morigeram exhibuit.* Ibidem.

Tout à l'heure on fit venir la princesse, et on la mit entre les mains d'Eginhart, aussi bien doté que le pouvait être la fille d'un si grand prince. *Protinus ad regis edictum cum multo comitatu adducta est ejus filia, quæ roseo vultum perfusa rubore tradita est per manus patris in manus prædicti Eginhardi, cum dote plurimâ prædiorum quoque nonnullorum, cum innumeris aureis argenteisque donariis, aliisque pretiosis suppellectilibus* (15).

Voilà le précis de l'aventure : il n'y a guère de contes dans le Décaméron de Boccace, ni dans l'Heptaméron de la reine de Navarre, qui valussent celui-là si on le brodait : et je suis sûr qu'entre les mains de M. de La Fontaine, il serait devenu l'une des plus plaisantes narrations qui se puissent lire. La taille-douce fournirait un parallèle de nouvelle invention entre les effets de l'amour et les effets de l'amitié, entre Énée chargé de son père Anchise, et Imma chargée de son galant. Charlemagne (16) voyant de loin cette porteuse ne serait pas un des moindres ornemens du tableau, si le peintre représentait heureusement les réflexions de ce bon père (*). Imma est ici, com-

(15) Ibidem.

(16) *Il y en a qui disent qu'il s'était levé afin de contempler les astres. Voyez Comiers, dans son Traité des Comètes, pag. 238.*

(*) M. Bayle n'a pas su, ou ne s'est pas souvenu en cet endroit, que Jacob Cats, grand pensionnaire de Hollande, a mis cette historiette, ou ce conte, en vers flamands. On les trouve dans ses OEuvres, imprimées à Amster., 1658, in-folio. Il faut qu'il y en ait une édition précédente, comme l'année de l'impression du livre suivant le fait assez connaître. Il y a dans celle-ci trois tailles-douces ; l'une représente par des livres Eginhart enseignant Imma, et ensuite se baisant debout tous deux ; l'autre représente Imma portant Eginhart sur ses épaules. Charlemagne les regarde par une fenêtrée de son palais, et deux de ses gardes les arrêtent par son ordre ; la troisième représente Eginhart et Imma devant Charlemagne, qui décide de leur sort. Gaspar Barlée a mis aussi ce conte en vers latins hexamètres, en traduisant ceux de Cats, sous ce titre : *Virgo Ἐγδοσφόρος, sive Emma Caroli Magni filia Egiardum scriptorem Anasium suum lumeris portantis facta et nuptia.* On trouve ce joli poème, pag. 161 et suiv. de ce livre : *Faces Augustæ, sive poemata, quibus illustriores nuptiæ à nobili et illustri viro D. Jacobo Catsio, Eg. et Præpot. Holl. ac Frisicæ occidentalis Ordi. Syndico, antehac Belgicis versibus conscriptæ, jam à Caspare Barlæo et Cornelio Boyo latino Carminibus celebrantur. Ad serenissimam principem Elizabetham Fred. regis Bohemæ et Electoris Palatini filiam, Dor-*

me la matrone d'Éphèse dans Pétrone, celle qui invente des expédiens ; mais elle emploie son propre corps au remède nécessaire.

draci, 1643, in-8°. Dans ce livre il n'y a que deux tailles-douces, pag. 175 et 179 : savoir, les deux dernières mentionnées ci-dessus. On trouve aussi ce poème, mais sans les tailles-douces, pag. 642 et suiv. de ce livre : *Casparis Barlœi Antuerpiani poemata, editio quarta, alterâ plus parte auctior, pars prima Heroicorum, Amst.*, 1645, in-12.

M. Jean Hermann Schmincke, dans une dissertation latine, qui est dans ce livre, *Eginhartus de Vita et Gestis Caroli Magni*, etc., qu'il a donné au public en 1711. *Trajecti ad Rhenum, ex Officiâ Guilielmi vande Water, in-4°*, prouve qu'Imma n'était pas fille de Charlemagne : et les journalistes de Trevoux, parlant de ce livre, pag. 656, décembre 1711, font connaître qu'ils sont du même sentiment. Ils y ont persisté, pag. 640, avril 1715, lorsqu'ils ont parlé d'un poème et d'un autre ouvrage du père Jean Weinckes, qui sont dans ce livre, *Naurchia Seligenstadiana, etc. Francof. ad Mœnum, apud Joan. Philip. Andream 1714, in-fol.* Ce père dit dans son poème, qu'Imma était fille de Charlemagne ; mais il dit le contraire au chap. 2 de son autre ouvrage, où il raconte et rejette la fable d'un mauvais commerce, qui fut suivi du mariage entre Eginhart et Imma fille de Charlemagne. *REM. CRIT.*

ÉGNATIA, ville d'Italie, au pays des Salentins, entre Bari et Brindes (a). Elle n'était considérable que par la pierre miraculeuse qu'elle se vantait de posséder (A). Si tout le monde avait été de l'humeur d'Horace, cette pierre aurait plus contribué à la honte qu'à la gloire des habitans d'Égnatia. Il se moque de leur prétendu miracle, et il le renvoie à croire aux Juifs (B). Il y avait d'autres lieux anciennement où l'on débitait de pareils prodiges (C), et même de plus extraordinaires (D). La crédulité des peuples encourageait les directeurs de la religion à renvier les uns sur les autres en matière de miracles.

(a) Ces deux villes s'appelaient, l'une Barium, et l'autre Brundisium.

(A) Elle n'était considérable que par la pierre miraculeuse qu'elle se vantait de posséder.] Le bois, qu'on

mettait sur cette pierre, s'allumait aussitôt. *Reperitur apud auctores... in Salentino oppido Egnatiâ. imposito ligno in saxum quoddam ibi sacrum, protinus flammam existere* (1). Nous allons voir que cette pierre était à l'entrée du temple, et qu'elle allumait l'eucens.

(B) Horace se moque de leur prétendu miracle, et le renvoie à croire aux Juifs.] Voici comme il parle :

..... *Dehinc Gnatia lymphis
Irahis extracta dedit risusque jocosque,
Dum flammâ sine, thura liquescere limine
sacro
Persunderè cupit. Credat Judæus Apella
Non ego* (2).

M. Dacier (3) se déclare pour ceux qui croient qu'Horace n'insulte ici la nation juive, que parce qu'il n'ignorait pas ce que l'on disait du sacrifice d'Élie : c'est qu'un feu céleste avait consumé l'oblation. Je ne trouve aucun inconvenient dans cette pensée de M. Dacier : je dirai seulement qu'Horace pouvait aussitôt donner à croire ces choses aux Perses qu'aux Juifs : *Ferunt, si justum est credi, etiam ignem cœlitus lapsum apud se sempiternis focolis custodiri, cujus portionem exiguum ut faustam præisese quondam Asiaticis regibus dicunt.* C'est ainsi qu'Ammien Marcellin s'est exprimé en parlant des mages de Perse dans le chapitre VI du livre XXIII.

(C) Il y avait d'autres lieux..... où l'on débitait de pareils prodiges.] Solin fait mention d'une colline qui était encore plus miraculeuse que le temple d'Égnatia. Elle était dans la Sicile, proche d'Agrigente. On n'avait que faire d'apporter du feu sur l'autel : il suffisait d'y arranger des sarmens ; ils s'allumaient d'eux-mêmes, quelque verts qu'ils fussent, pourvu que le sacrifice fût agréable au dieu à qui on l'offrait. Non-seulement la flamme naissait d'elle-même en ce cas-là, mais aussi elle s'écartait de part et d'autre, comme pour se jeter sur ceux qui faisaient les repas du sacrifice, et n'incommodait nullement ceux qu'elle touchait. On connaissait seulement à cette marque qu'il ne manquait rien aux cérémonies du jour.

(1) Plinius, lib. II, cap. CVII.

(2) Horat., sat. V., lib. I, vs. 97.

(3) Dans ses remarques sur ces paroles d'Horace.

*Nec longè indè collis Vulcanius, in quo qui divinæ rei operantur, ligna vitea super ars struunt, nec ignis adponitur in hanc congeriem : cum prosicias intulerunt, si adest Deus, si sacrum probatur, sarmenta licet viridia sponte concipiunt, et nullo in-flagrante halitu, ab ipso numine fit accendium. Ibi epulantes adludit flamma, quæ flexuosis excessibus vagabunda, quem contigerit non adurit : nec aliud est quàm imago nuncia perfecti ritè voti (4). Ceci est plus conforme aux événemens de l'Écriture, et beaucoup plus singulier que le miracle d'Égnatia. Un feu céleste envoyé sur les victimes a quelquefois témoigné parmi les Juifs que Dieu agréait leur culte (5); et c'est un signe plus exprès d'une providence particulière de voir que le feu ne s'allume de lui-même que lorsque les cœurs sont bien disposés, que de voir qu'il s'allume de lui-même en tout temps. Ce dernier cas souffre les soupçons d'une cause naturelle, ou d'une supercherie : l'autre ne les souffre pas, ou les souffre moins. Servius assure qu'anciennement on n'allumait point le feu sur l'autel, mais qu'on attirait par des prières un feu divin. *Apud majores aræ non incendebantur sed ignem divinum precibus eliciebant qui incendebat altaria* (6). Pausanias raconte, comme témoin oculaire, une chose assez surprenante. Il y avait deux villes dans la Lydie, où l'on pratiquait ce que je vais rapporter. Chacune de ces deux villes avait un temple, dans lequel il y avait une chapelle destinée à la cérémonie en question. On voyait des cendres d'une couleur fort particulière sur l'autel de cette chapelle. Un magicien entraît là, et ayant mis du bois sec sur le foyer, et la tiare autour de sa tête, il récitait certaines prières contenues dans un livre; et cela fait, on voyait sortir du foyer une flamme très-brillante, sans qu'on eût mis le feu au bois (7). Cet homme était plus hardi que les prêtres grecs, qui font*

(4) Solinus, cap. V, pag. m. 20.

(5) Voyez tome II, pag. 49, la remarque (H) de l'article ΔΕΣ.

(6) Servius, in Æneid., lib. XII, vs. 200.

(7) Ἄνευ δὲ δὴ πυρὸς ἀνάγκη πᾶσα ἀφθνήαι τὰ ξύλα, καὶ περιφανῆ φλόγα ἐξ αὐτῶν ἐκλάμψαι. Sponte sua à lignis nullo igne admoto purissima emicat flamma. Pausan., lib. V, sub finem, pag. m. 176.

accroire que tous les ans aux fêtes de Pâques, ils recueillent dans une chapelle du Saint-Sépulcre un feu céleste que Dieu leur accorde miraculeusement. Ils n'osent rien faire devant le peuple. C'est une cérémonie qui se passe sous la custode. Comme les prêtres latins n'ont pas adopté cette tromperie, ils sont les premiers à s'en moquer; et l'on dit assez hardiment aux Grecs, quand ils se vont enfermer dans la chapelle destinée à ce prétendu miracle, *Vous seriez bien attrapés si vous n'aviez pas choisi un bon fusil.*

Je laisse les rencontres particulières où le feu s'est allumé de lui-même sur les autels, pour être un heureux présage à quelques personnes. Ce fut un des présages de la grandeur de Tibère. *Ingresso primam expeditionem ac per Macedoniam ducente exercitum in Syriam accidit, ut apud Philippos sacrata olim victricium legionum aræ sponte subitis collucerent ignibus* (8). Séleucus connut à un pareil signe sa future élévation (9). Le consulat de Cicéron fut précédé d'un pareil présage : Cicéron apprit cela de sa femme, et l'inséra dans un poème. Il aurait pu aisément connaître qu'il n'y avait rien de surnaturel : il n'est point rare que si l'on jette du vin sur des cendres chaudes, parmi lesquelles il y a presque toujours un peu de braise, les esprits de vin prennent feu; voilà tout le prodige que la femme de Cicéron rapporta à son mari. *Hoc uxori Ciceronis dicitur contigisse, cum peracto sacrificio libare vellet in cinerem; ex ipso cinere flamma surrexit, quæ flamma eodem anno consulem futurum ostendit ejus maritum, sicut Cicero in suo testatur poemate* (10). D'autres disent que ce prodige se fit voir aux dames qui célébraient la fête de la bonne déesse. Le feu qui était allumé sur l'autel paraissait éteint, et cependant il s'éleva tout à coup du milieu des cendres et des tisons une grande flamme (11). Cela pouvait être fort naturel : nous voyons tous les jours que des restes d'un fagot

(8) Sueton., in Tiberio, cap. XIV. Dion rapporte la même chose, liv. LIV, à l'ann. 734, pag. m. 603.

(9) Appianus, in Syriac., pag. m. 82.

(10) Servius, in Virgil., Eclog. VIII, vs. 106.

(11) Plutarchus, in Ciceroe, pag. 870.

qui ne rendaient plus de flamme se ralumèrent d'eux-mêmes. Les dames s'en alarmèrent; mais les vestales dirent à la femme de Cicéron qu'elle lui allât promptement signifier qu'il eût à exécuter ses desseins pour le salut de la patrie, et que la déesse lui promettait un bon succès. Il s'agissait alors de ce qu'on ferait aux complices de Catilina, détenus dans les prisons. La femme de Cicéron exécuta promptement l'ordre des vestales, et anima son mari (12). Ceci a bien l'air d'un conte brodé sur un autre. On aura changé les circonstances du fait dont Cicéron décora son poëme, et ainsi pour un prodige on en aura donné deux. Quoi qu'il en soit, il ne passa pas en dogme, qu'un feu qui s'allumait de lui-même fût toujours un bon présage; car nous voyons dans Virgile que, sur un pareil accident, on souhaite que l'augure soit bon :

*Aspic: corripuit tremulis altaria flammis,
Sponte sua, dum ferre moror, cinis ipse.
Bonum sit (13).*

La remarque de Servius, qu'on peut voir en note, était la preuve dont M. Salden eût dû se servir; car celle qu'il donne ne vaut rien. *Licet et factum nonnunquam sit*, dit-il (14), *ut ignes illi non tantum boni, sed et infasti quicquam presignificârint*. Sur quoi il cite l'aventure de Lavinie, dont Virgile a fait mention au VII^e. livre de l'Énéide. Mais le prodige qu'on voit là ne consiste point en ce que le feu prit de lui-même sur l'autel; il consiste en ce que le feu sauta sur les longs cheveux de Lavinie, et lui brûla toute sa coiffure. Elle était auprès de son père à l'autel.

*. . . . Castis adolet dum altaria TEDIS
Et juxta genitorem adstat Lavinia virgo,
Visa (nefas) longis comprehendere crinibus
ignem,
Atque omnem ornatum flammâ crepitante cremari (15).*

Lisez ce que Tite-Live raconte de la flamme que l'on vit autour de la tête de Servius Tullius (16).

(12) Plutarch., *ibid.*

(13) Virg., *eclog. VIII., vs. 105. Sur quoi Servius remarque: Optat ut hoc signum bonum sit, quia ignis medius est, et qui possit etiam nocere.*

(14) Salden., *Oi. Theol., pag. 336.*

(15) Virgil., *Æneid., lib. VII., vs. 71.*

(16) Livius, *dec. I., lib. I., cap. XXXIX.*

(D)..... *et même de plus extraordinaires.* } Le temple de Vénus, sur la montagne d'Éryce en Sicile, était l'un des plus célèbres qui fussent parmi les anciens païens. Mille choses le distinguaient: je ne parlerai que d'une. Le grand autel était tout à découvert, *sub dio*: la flamme s'y conservait nuit et jour sans braise, sans cendres, sans tisons, au milieu de la rosée et des herbes qui renaissaient toutes les nuits (17).

(17) Ælian., *Hist. Animal., lib. X., c. L.*

ÉGNATIUS* (JEAN-BAPTISTE), l'un des doctes personnages du XVI^e. siècle, enseigna les belles-lettres dans Venise, sa patrie, avec beaucoup de réputation. Il se rendit si utile à la jeunesse que, lorsqu'au déclin de son âge il demanda qu'on le déclarât *emeritus*, il ne l'obtint point (A), parce qu'on crut que cela serait préjudiciable aux étudiants. Il obtint enfin dans son extrême vieillesse, la démission qu'il souhaitait; et il reçut de la république de Venise un témoignage glorieux et lucratif de la considération particulière qu'on avait pour lui (B). Les ouvrages qu'il publia (C) ne représentèrent son mérite qu'imparfaitement; car il parlait beaucoup mieux qu'il n'écrivait, et il faisait mieux paraître sa belle mémoire et l'étendue de sa science dans ses leçons et dans ses conversations que dans ses livres (D). Il n'était pas moins recommandable par sa vertu que par son savoir (E); et l'on prétend que sa bonne vie fit honneur à l'état ecclésiast-

* Ginguéné, qui lui a consacré un long article dans son *Histoire littéraire d'Italie*, tom. VII, pag. 208 et suiv., dit que son véritable nom était Cipelli. Il le changea, selon l'usage de son temps, quand il commença à se faire un nom.

tique auquel il se consacra (a). Il mourut âgé de quatre-vingts ans, le 4 de juillet 1553 (b), et laissa ses biens et sa belle bibliothèque à trois illustres familles de Venise (F). Peu de temps après on publia une lettre où on l'accusait de n'avoir eu nulle religion ni pendant sa vie, ni à l'heure de sa mort (c). J'ai dit ailleurs (d) qu'il fut brouillé avec Sabellic, et qu'ils se réconcilièrent. On prétend qu'il fut si sensible aux injures littéraires qu'il avait reçues de Robortel qu'il en voulut tirer raison avec son épée (e). La critique que M. Teissier a faite du traducteur de M. de Thou pouvait s'étendre plus loin, et même jusques à l'original (G). Il faudra dire quelque chose contre M. Moréri (H).

(a) Thuan., lib. XII, pag. 253. Voyez ci-dessous la citation (10).

(b) Idem, ibidem.

(c) Voyez la remarque (E).

(d) Dans la remarque (F) de l'article SABELLICUS, tome XIII.

(e) Voyez l'article HIPPOXAX. Remarque (F) vers la fin, tome VIII.

(A) *Il se rendit si utile à la jeunesse que, lorsqu'au déclin de son âge il demanda qu'on le déclarât emeritus, il ne l'obtint point.*] C'est ce qu'un de ses disciples a fait savoir au public. *Nos qui juvenes eramus, dit-il (1), illum cujus ætas jam senescebat, ut jam tum cessaret, imprudenter fortissè quidem, sed tamen amicè monebamus, illud usurpantes :*

Solve senescentem maturè sanus equum, ne
Pecceat ad extremum ridendus, et illa ducat.

Ille verò, qui vir prudentissimus esset, et optinè, qui sit orbis in rebus humanis, nòsset, ut in otium solitudinemque se conferre cupiebat, sic etiam sæpè tentavit : sed quod cupiebat, à senatu Veneto, qui juven-

(1) Sebastianus Corradus, in *Questurâ, initio.*

tatem talis et tanti viri consuetudine fructuque privari nolebat, id nunquam, nisi senex admodum, potuit impetrare.

(B) *Il reçut de la république de Venise un témoignage glorieux et lucratif de la considération qu'on avait pour lui.*] Il reçut cette grâce du sénat, qu'encore qu'il n'enseignât plus, on lui donna tous les ans les mêmes appointemens qu'il avait eus quand il enseignait, et, par un décret du conseil des dix, ses biens furent affranchis de toute sorte d'impositions. Ces paroles sont la traduction que M. du Ryer a faite de ce latin de M. de Thou. *Eas (bonas litteras) non mediocri studio illustravit, et scriptis et publicâ xl annorum professione cum summâ totius Italie admiratione; ob il ab illustrissimo senatu eam gratiam consecutus, ut quanquam publico munere defunctus, eodem stipendio, quod proficundo meruerat, quotannis donaretur, et ejus bona ex decemviralis consilii decreto publico censu eximerentur (2).* Le Ghilini ne confirme pas tout à fait cela : il dit que les gages d'Egnatius furent de 300 écus par an pendant la profession, et de 200 depuis la dispense de l'exercer (3). Le court éloge qu'on trouve d'Egnatius à la tête de son traité posthume de *Exemplis illustrium virorum*, n'entre point dans tout ce détail ; mais nous y lisons ceci : *Vir et scientiâ et religione insignis.... adeò universæ Venetæ civitati ob singularem eruditionem ac morum probitatem charus, ut ex senatûs decreto ducentis aureis nummis quotannis jam publico munere defunctus ac planè emeritus quoad vixerit donaretur.*

(C) *Les ouvrages qu'il publia.*] Gesner en a donné cette liste : *De romanis Principibus vel Cæsaribus libri tres* (4). C'est un ouvrage qui comprend un abrégé de la vie des empereurs depuis César jusqu'à Constantin Paléologue, et de puis Charlemagne jusqu'à Maximilien 1^{er}. Il fut traduit en français par maître Geoffroi Tory de Bourges ; et cette version fut imprimée à Paris, l'an 1529

(2) Thuan., lib. XII, pag. 253, col. 1, ad ann. 1552.

(3) Ghilini, Teatro, parte I, pag. 96, 97.

(4) Gesner, in Biblioth., folio 387.

(5). L'abbé de Marolles en donna une autre version française, l'an 1664. Le Ghilini a coupé en deux ce livre (6); car il nous donne le *de Cæsari-bus libri tres*, comme un ouvrage distinct du *de romanis principibus*. C'est ainsi que les faiseurs de catalogues ont multiplié mal à propos en mille rencontres les ouvrages des auteurs. Mais continuons de copier Gesner. *Item, Annotationes in vitas Cæsarum apud Suetonium, nempè Æliani, Spartiani, Julii Capitolini, Lampridii, Flavii Vopisci, Trebellii Pollionis, Vulcatii Gallicani*. Ces paroles ont été fidèlement copiées par les abrégiateurs de Gesner : cependant il était facile de sentir qu'elles sont pleines de fautes. Il ne fallait point de virgule après *Æliani*, et au lieu d'*Æliani*, il fallait dire *Ælii*. Le pis est qu'en supposant qu'elles sont correctes, l'on suppose de toute nécessité qu'Élien, que Spartien, que Jules Capitolin, que Lampridius, que Flavius Vopiscus, que Trebellius Pollion, que Vulcatius Gallicanus, sont des empereurs romains dont Suétone a écrit la vie. Or cette supposition est si absurde et si monstrueuse, qu'il n'y a presque point d'écolier dans une seconde classe qui ne s'en moquât. Comment donc a-t-elle passé pour véritable dans l'esprit de Josias Simler, et dans l'esprit de Jean-Jacques Frisius, qui ont fait un abrégé et un supplément de Gesner ? Ils sont plus inexcusables que Gesner, car s'il a vu les épreuves, il a pu ne point prendre garde aux omissions des imprimeurs. Il ne nous arrive que trop souvent de corriger les épreuves la tête si pleine de ce que nous avons mis dans la copie, que nous le lisons par cœur, et sans nous apercevoir de ce que les imprimeurs ont sauté. Les autres livres d'Égnatius cités par Gesner sont de *Origine Turcarum*; *Observationes in Ovidium*; *Interpretamenta in familiares Epistolas Ciceronis*; *Panegyricus in Francorum Regem* (7); *Racemationes que obscuriores aliquot Aulhorum locos*

interpretantur (8); *Exemplorum libri novem*. Le Ghilini assure que les notes de cet auteur in *Dioscoridem ab Hermolao Barbaro translatum* et la harangue *ad meretrices*, et soixante-dix autres harangues ont vu le jour. L'abbé de Marolles (9) observe que le petit traité de l'Origine des Turcs, composé par notre Égnace, se trouve imprimé dans le recueil des ouvrages concernant l'histoire du gouvernement de la Turquie et de l'empire ottoman, chez Jean Oporin, en 1556. Notez que les neuf livres d'exemples furent imprimés après sa mort. C'était un ouvrage qu'il composa dans sa vieillesse : il le fit sur le modèle de Valère Maxime, mais il ne vécut pas assez pour y mettre la dernière main. Il le recommanda par son testament au noble Marco Molino, procureur de Saint-Marc, qui ordonna à son fils de le publier. Ce fils s'acquitta de la commission assez promptement. L'épître dédicatoire qu'il mit au-devant du livre est datée du 30 d'avril 1554 : elle contient en peu de mots un fort bon éloge d'Égnatius, dont on met la mort en cet endroit-là au 2 de juillet 1553 (10). L'édition dont je me sers est de Paris, *apud Bernardum Turisanum viâ Jacobæd sub Aldinâ bibliothecâ*, 1554, in-16. Voici le titre du livre : *Joannis Baptistæ Egnatii viri doctissimi, de exemplis illustrium virorum Venetæ civitatis atque aliarum gentium*.

(D) *Il parlait mieux qu'il n'écrivait, et il faisait mieux paraître.... sa science dans ses leçons. . . . que dans ses livres.*] Corradus observe que ceux qui accusaient d'ignorance Égnatius pouvaient être plus facilement réfutés par le témoignage des personnes qui avaient ouï ce professeur, que par les livres de l'accuse. *Quamvis ipsius scriptis, que jam multa leguntur, facile refutare possemus, quia tamen ille multò meliùs, ut Ser. Galba, ut Q. Hortensius, ut alii, dixit, quàm scripsit, faciliùs eos testibus, qui sunt adhuc innumera-biles, confutari posse, si res pos-*

(5) Voyez l'abbé de Marolles, dans son *Augmentation de l'Histoire romaine*, tom. II, pag. 287.

(6) Ghilini, Teatro, partie I, pag. 97.

(7) L'Építome de Gesner marque qu'il fut imprimé à Venise, l'an 1540.

(8) Grutérus les a insérés au 1^{er}. volume du *Thesaurus Criticus*.

(9) *Augment. de l'Histoire romaine*, tom. II, pag. 287.

(10) Je crois qu'il faut préférer cette date au 1^{er}. Nov. Quintil. de M. de Thou.

cat arbitramur (11). Il rapporte un fait curieux. Égnace, prononçant une barangue qu'il avait apprise par cœur, était sur le point de finir lorsqu'il vit entrer le nonce du pape. Il reprit son discours depuis le commencement, et répéta en d'autres termes ce qu'il avait dit, mais avec plus d'éloquence que la première fois; de sorte que ses amis lui conseillèrent de n'écrire plus. *Nos certè, quod omnes, qui tunc Venetiis erant, audire potuerunt, affirmare non dubitamus: illum quum pontificis olim legatus orationi, quam memoriter jam penè totam dixerat, intervenisset, illud idem, quod pronunciarat, diversis verbis à principio repetitum multò meliùs elegantiusque dixisse. Quare quum descendisset, sic nos illi diximus: Tu verò posthac nihil unquam scribito* (12). Pour connaître l'étendue de sa science et la force de sa mémoire, il faut lire ce qui suit: on y verra que les sénateurs de Venise l'allaient souvent consulter. *Habuit vir ille, quod de L. Lucullo dicitur, divinam quandam memoriam rerum: quas quidem res penè omnes ut legerat, vel audiverat, sic iis, qui scire volebant, memoriter jucundèque narrabat. Res verò tam multas ille legerat, vel audiverat, ut omnium maximè studiosus, atque etiam planè curiosus fuit, ut de omni re, quæcumque in disceptationem, quæstionemque vocaretur, copiosissimè, tanquam Gorgias, posset, et soleret etiam sæpè disputare. Nam de jure civili cautè, de totius orbis et cœli regionibus, ac gentium moribus peritè, de poëtica divinitus, de philosophiâ sapienter, atque de religione piè respondebat. Quòd si quis eum, ut de rebus ad historiam, vel ad rhetoricam pertinentibus loqueretur, rogasset, id ille sic libenter, sic humaniter, sic ornatè, sic copiosè faciebat, ut verè Lydus, quod aiunt, in campum videretur esse provocatus. Quare, præter studiosos adolescentes, quorum maximâ frequentiam semper Égnatii janua, et vestibulum frequentari solebant, multi nobilissimi et optimi senatores, ut magnis de rebus deliberarent, ad eum penè quoti-*

diè veniebant, ita ut ejus domus oraculum totius civitatis verè posset appellari (13).

(E) *Il n'était pas moins recommandable par sa vertu que par son savoir.* C'est l'éloge qu'Érasme lui donne en même temps qu'il lui ôte la qualité de Cicéronien. Voyez la note (14). Le Ghilini dit aussi qu'Égnace se fit aimer par sa doctrine et par ses mœurs: *Per la singolare sua dottrina ed integrità di costumi* (15). L'auteur de l'épître dédicatoire dont j'ai déjà fait mention s'étend beaucoup là-dessus, et d'une manière bien affirmative; car après avoir étalé les dons de l'esprit, je veux dire la mémoire, l'imagination, la science, l'éloquence d'Égnatius, son adresse à mêler comme il fallait la douceur et la gravité dans les censures, et à instruire la jeunesse, il conclut par ces paroles: *Postremò verò, si omnes ejus morès diligenter inspicias, perfectum sanè atque absolutum innocentissimæ vitæ exemplar sese offert. Universa enim ejus vita, nihil aliud quàm ardentissimam religionem, christianamque pietatem spirat. Poterat omnis Veneta civitas in hoc uno perindè atque in purissimo speculo sese ad omnem pietatem, eruditionemque componere* (16). Il paraît si assuré de son fait, qu'il ne prend point la peine de réfuter ceux qui avaient publié, dans une lettre satirique, qu'Égnatius avait vécu et était mort sans religion: il se contente de crier contre leur audace, et de se moquer de leur folie: *Illud unum præterire nequeo, homunciones quosdam nefario scelere aulaces, in tam singularis, tamque omnium judicio probati viri memoriam invecotos, atque malè consarcinatâ epistolâ, ac vix coherenti tam placidos manes violare fuisse ausos. Ut jam exclamare libeat, ô mores, ô tempora! Undè repentè tam inopinata atque inmania monstra? Undè isti tam*

(13) *Idem, ibidem, pag. 3.*

(14) *Virum non minus probum et integrum quam eruditum et eloquentem nominasti, sed cui Tulliani cognominis honorem negant doctorum suffragia. Doctè loqui maluit quàm Cicéronianè, et quod voluit assequutus est. Erasmus, in Ciceroniano pag. m. 72.*

(15) Ghilini, Teatro, tom. I, pag. 97.

(16) Marcus Molinus, Epistola Dedicat. Exemplorum Egnatii. Voyez aussi la remarque (B), à la fin.

(11) Corradus, in Quæsturâ, pag. 2.

(12) *Idem, ibidem.*

infesti Calydonii apri spumoso ore in præclarum omnium virtutum sylvam debacchantes, universamque optimi ac doctissimi viri famæ existimationis-que segetem indignè devastantes? Ergo iterum opus est Hercule? Jam 13 instat labor? Dū vestram fidem. Sed attende quæso quid præclari isti censors damnent. Egnatium parvum christianè vixisse, atque eadè, quæ vixerit, pietate defunctum esse. Il nimirum quod quemvis hominem christianum offendere potuisset. Sed quæ tandem in urbe hoc levissimi homines mentiti sunt? Nempè in illd, quæ hunc genuit, educavit, atque ad amplissimos honores summo judicio promovit, ac publicis decretis toties decoravit. O insignem audaciam, & manifestam calumniam! Vides quàm liberè, quàm confidenter pronuncient, quàm gravem notam defuncto homini inurant. Quid quæso reliquum erit christiano homini, si religionem adimas non solum in cætera vitâ, sed etiam sub ipsam mortis tempus, quando vel perditissimi homines resipiscere solent? Verùm, ne tam argutum illorum mendacium non careret ratione, ἀζήματα protulerunt; quod etiam, ne præter rerum scientiam, linguarum cognitionem illis deesse putes, græcè explicârunt ἀδύνατον ἔστι κακῶς ζῶντα, ἢ κακῶς ἀποθαιεῖν. Sed præstiterit fortassè hanc illorum dementiam risisse (17).

(F) *Il laissa ses biens et sa belle bibliothèque à trois illustres familles de Venise.] Elle contenait beaucoup de médailles et beaucoup d'antiques. Lisez ces paroles de M. de Thou: Treis amplissimas patritii sanguinis familias Molinam, Lauretanam et Bragadenam, supremis tabulis heredes instituit; quæ in hæreditate præcipuè numeratur copiosa librorum suppellex, nummis antiquis aureis, argenteis et æreis, aliisque præterea veteris ævi monumentis instructissima (18).*

(G) *La critique de M. Teissier.... pouvait s'étendre jusqu'à l'original.] Voyons d'abord les paroles de du Ryer. « Jean-Baptiste Egnatius était » de Venise, de bonne maison, mais » pauvre, et fut disciple d'Angelo*

» Politio, qui rétablit en Italie les » bonnes lettres presque mortes, et » qui ayant enseigné quarante ans » durant avec l'admiration de toute » l'Italie, reçut cette grâce du sénat » etc. (19). » Voici la remarque de M. Teissier (20): Si l'on s'arrêtait à la construction grammaticale des termes de M. du Ryer, il semblerait qu'Angelo Politio, qui a rétabli les bonnes lettres en Italie, a aussi enseigné l'espace de quarante ans dans Venise. Cependant il est certain que c'est d'Egnace que M. de Thou a voulu parler, et que Politio, qui était un des plus savans et des plus polis écrivains de son siècle, mourut dans sa quarantième année, en 1553 (21). Ce critique pouvait remarquer deux autres choses; l'une que le mot latin Politianus doit être traduit Politien, et non pas Politio, nom inconnu dans la république des lettres, quand il s'agit du célèbre Angelus Politianus; l'autre, que M. de Thou n'est point la cause innocente de l'erreur de son interprète, car l'arrangement de ses paroles ne souffre point une meilleure version que celle de du Ryer. Hic et annus abstulit, dit-il (22), Johannem Baptistam Egnatium familiæ honestâ, sed in tenui re, Venetiis natum, Angeli Politiani, qui bonas litteras in Italid intermortuas excitavit discipulum, quique eas non mediocri studio illustravit, et scriptis, et publicâ xl annorum professione cum summa totius Italiæ admiratione. M. Périzonius a observé (23) que les écrivains modernes sont quelquefois cause de l'obscurité et des équivoques du latin, par la mauvaise situation qu'ils donnent aux mots.

(H) *Il faudra dire quelque chose contre Moréri.] 1^o. Il ne devait pas dire qu'Egnace a été en estime sur la fin du XV^e. siècle, c'est une expression très-impropre touchant un homme qui n'est mort qu'en 1553. 2^o. Il ne fal-*

(19) Du Ryer, traduction de M. de Thou. citée par Teissier, t. I, p. 74, édit. de 1656.

(20) Teissier, là même, pag. 75.

(21) C'est une faute d'impression: il fallait dire 1494, comme dans la première édition de M. Teissier.

(22) Thuau., lib. XII, pag. 253.

(23) Voyez les écrits de M. Périzonius contre M. Fracius.

(17) Marcus Molinus, Epistola Dedicat. Exemplorum Egnatii.

(18) Thuau., lib. XII, pag. 253.

lait pas donner en preuve de la vieillesse de ce professeur que Gesner le vit à Venise, l'an 1543: il fallait dire qu'il vécut encore dix ans; mais comme Vossius ne s'était servi que de cette observation de Gesner (24), je ne m'étonne pas que M. Moréri se soit fixé à cela: je m'étonne bien davantage de ce que Vossius n'a point su ce que l'építome de Gesner et M. de Thou pouvaient lui apprendre sur l'année mortuaire d'Egnatius.

(24) Vossius, de *Histor. Lat.*, pag. 678

EIMERIC (NICOLAS), dominicain et inquisiteur général dans le royaume d'Aragon au XIV^e. siècle. Son Directoire des Inquisiteurs fut imprimé à Barcelonne en 1503. François Pegna en fit faire à Rome deux éditions, l'une en 1578, et l'autre en 1585*.

* N. Eimeric, né à Gironne vers 1320, mort le 4 janvier 1399, n'a point de place dans la *Bibliotheca hispana* d'Antonio; mais il a un long et curieux article dans la *Bibliotheca scriptorum ordinis prædicatorum*, des pères Quetif et Echard, I, 709, — 717. On y donne les titres de 35 ouvrages d'Eimeric. Le plus curieux (et il l'est beaucoup) est le *Directorium Inquisitorum* dont parle Bayle. L'abbé Morellet en a donné un excellent abrégé sous ce titre: *Le Manuel des Inquisiteurs à l'usage des inquisitions d'Espagne et de Portugal, etc.*, 1762, in-12, réimprimé à la suite de l'*Histoire des Inquisitions*, par l'abbé Goujet, 1769, 2 vol. in-12.

EYSENGREIN (MARTIN), en latin *Eysengreinius*, docteur en théologie au XVI^e. siècle, publia beaucoup de livres, dont vous trouverez le catalogue dans l'építome de la Bibliothèque de Gesner. Le Moréri vous apprendra qu'il était né à Stuttgart, au pays de Wirtemberg, et qu'il fut vice-chancelier de l'académie d'Ingolstad, et qu'il mourut l'an 1578. J'ajoute à cela qu'il était d'une très-bonne famille (a), et fils d'un fort honnête

(a) Georg. Lieblerus, in Scholiis ad Ser-

homme, et qu'il avait été de la religion protestante (b). Il avait même déclaré dans un ouvrage public qu'il voulait y persévérer constamment et invariablement, et il l'avait dédié à Vergério pour le féliciter d'avoir reconnu la vraie église, et d'avoir abandonné le parti de l'Ante-Christ. Néanmoins il se jeta peu après dans la communion romaine, environ l'an 1560 (c), et il témoigna dans la suite beaucoup d'animosité contre les protestans. Il les attaqua par plusieurs écrits où il traitait la controverse avec toute la violence et selon tous les lieux communs de ce temps-là. George Liébler, professeur en physique dans l'académie de Tübinge, réfuta l'un de ces écrits (A). Je ne sais pas si notre homme était parent de GUILLAUME EYSENGREIN dont j'ai parlé en un autre endroit (B).

mon. Mart. Eysengreini de Puero Jesu, pag. 43.

(b) *Idem*, *ibid.*, pag. 1.

(c) *Idem*, *ibidem*.

(A) Georges Liébler. . . . réfuta l'un de ces écrits.] C'est une homélie allemande sur l'évangile du premier dimanche après l'Épiphanie. Elle roule sur ce que le fils de Dieu fut trouvé assis au temple de Jérusalem au milieu des docteurs. Liébler la traduisit en latin, et la publia en cette langue avec des scolies, l'an 1575 (1). Il accuse l'auteur de fatiguer le public par plusieurs petits livrets qui ne valaient rien, *Tu spretd meâ fideli admonitione, hactenus multos parvos et pravos edidisti libellos, quos an quisquam hactenus respondo dignatus sit, haud scio. Mihi quidem cum initio aliqui venissent in manus, eis que responderere vellem, ita visi sunt indocti et inepti, ut chartarum tam tur-*

(1) *A Tübinge*, in-4^o. C'est un écrit de 86 pages.

piter contaminatarum vehementer me misereret, et omninò eorum lectione postea abstinere. Sed cum infelici partu adeò sis fecundus, ut subindè nova monstra per abortum edas, etc. (2). Il l'accuse aussi d'un grand verbiage destiné à grossir le nombre des feuilles. *Neque enim mihi libet tuam imitari inanem loquacitatem, quã nihil aliud agis, quàm ut multas paginas frustra expleas, et magnos facias libros, in quibus res paucas benè et rectè doceas* (3). Il conclut par quelques remarques sur une homélie où Eysengrein avait expliqué la prophétie de Siméon touchant l'Enfant Jésus.

(B) *Je ne sais s'il était parent de GUILLAUME EYSENGREIN, dont j'ai parlé en un autre endroit* (4).] Il était chanoine de Spire, sa patrie, et contemporain de notre Martin. Il publia à Ingolstadt, en 1566, un ouvrage qui a pour titre : *Centenariù XVI, continentes Descriptionem rerum memorabilium in ecclesiâ, contra Matthiam Flacium Illyricum*. Il avait publié à Dillingen, en 1564, *Chronicon Spirense*, ouvrage où il y a bien des mensonges, comme l'a remarqué Christophe Lehman dans la préface de ses Annales de Spire (5).

(2) Liebler., Schol. in Sermon. Mart. Eysengreini, pag. 1.

(3) *Idem, ibid., pag. 7.*

(4) Dans la remarque (E) de l'article *ILLYRICUS*, tome VIII.

(5) Voyez l'Introductio in Historiam ecclesiasticam, de Caspar Sagittarios, pag. 519.

ÉLICH (LOUIS-PHILIPPE), en latin *Elichius*, vivait au commencement du XVII^e siècle. Je pense qu'il était de Marpourg. Il y soutint une dispute politique de *Magiâ diabolicâ*, et il voulut y faire imprimer un livre sur la même matière, avec une préface remplie de mauvaises choses (a); mais on le lui défendit; et les magistrats ayant fait fouiller chez lui y trouvèrent

(a) *Cum præfatione spurcâ et pietati moribusque adversâ.* Tobias Tandlerus, in Repulsione Calumniar. Elichii.

plusieurs livres sur quoi il avait écrit des notes un peu scandaleuses (b). On les confisqua, et on le cita devant les juges. Il promit avec serment et par écrit de renoncer à ces études frivoles; néanmoins il fit imprimer son livre à Francfort l'an 1607 (A), et y joignit une préface sanglante contre le sénat académique de Marpourg. On voulut lui en faire rendre compte; mais il s'évada, et se fit catholique romain (c). Ce n'est là qu'une partie du mal que l'on dit de lui dans l'imprimé que je cite. Il publia à Francfort, en 1609, un autre livre qu'il intitula : *Innocentius, sive de miserâ hominis libri tres, in ignominiam et confusionem superborum editi*.

(b) *Plurimi libri scholis enormibus ac non tolerandis conspurcati.* *Idem, ibid.*

(c) Tiré de Tobie Tandlerus, in Repulsione Calumniarum Elichii.

(A) *Il fit imprimer son livre à Francfort, l'an 1607.*] Il lui donna pour titre de *Dæmonomagiâ, de Dæmonis cacurgiâ et Lamiarum energiâ*. Il y réfuta fièrement ceux qui révoquèrent en doute ce qui se dit des sorcières et de leur transport actuel aux assemblées du sabbat. Il attaqua nommément Tobie Tandler, professeur en médecine à Wittemberg, qui avait publié une harangue de *Fascino et Incantatione*, l'an 1606. Ce Tandler, la faisant réimprimer avec quelques autres pièces de même nature, l'an 1603, y joignit une très-courte réponse aux calomnies d'Elichius. C'est de là que j'ai tiré la matière de cet article.

ÉLICHMAN (JEAN), natif de Silésie, pratiqua la médecine à Leyde (a). Il se maria l'an 1638 avec une femme qui était d'une

(a) Crenius, in præfatione Fascis I Exercitationum Philologico-Historicarum.

famille de bourgmestre (b). Il n'en jouit pas long-temps, car il mourut l'an 1639 (c). Il entendait bien seize langues (d), et il était si habile dans le persan, qu'au jugement de Saumaise, l'Europe n'a jamais produit un homme qui l'égalât en cela, et n'en produira peut-être jamais un semblable (e). Il croyait que la langue allemande et la persane venaient d'une même source, et il en donna plusieurs raisons (f). Il composa en arabe une lettre (g) qui fut imprimée à Iène l'an 1636. Sa dissertation *De termino vitæ secundum mentem Orientalium* (h) parut l'an 1639. Elle eût été beaucoup plus longue, s'il ne fût mort en y travaillant. Sa version latine du tableau de Cèbes fut imprimée à Leyde l'an 1640, avec la version arabe et le grec, par les soins de M. de Saumaise, qui y joignit une préface très-ample.

(b) Beverovicus, de *Vitæ termino*, part. III, pag. m. 139.

(c) Konig., *Biblioth.*, pag. 270.

(d) Christianus Ravius, pag. 12 *primæ Panegyricæ*, apud Crenium, *ibid.*

(e) Salmas., *præfat. in Tabul. Arabic. Cebetis*.

(f) *Id.*, *ibid.*

(g) De *Usu Linguae Arabicæ in Medicinâ*. Voyez Kon. *Bibl.*, pag. 270.

(h) Elle est à la fin de la III^e. partie de l'ouvrage de Bévêrovicius de *Termino Vitæ*.

ÉLIE *, l'un des plus grands prophètes du Vieux Testament,

* *Chaufepié*, dans un assez long article, ne donne pas la Vie d'Élie, mais examine quelques questions qui lui sont relatives; il adresse à Bayle plusieurs reproches: 1°. d'être peu favorable à la révélation et aux saints hommes dont elle rapporte l'histoire; 2°. de s'être fait (Voyez la note B) un malin plaisir de grossir le nombre de ceux qu'elle fit tuer. Les longues remarques de Joly ne sont aussi que la défense de simples opinions qui tiennent aux dogmes.

vivait sous le règne d'Achab. Son histoire véritable se trouve dans le Dictionnaire de Moréri: j'y renvoie les lecteurs, et me contente de rapporter quelques contes apocryphes qui le concernent. Il y a eu parmi les Juifs une tradition assez commune (a), qui porte qu'il ne le faut point distinguer de Phinéas, fils du grand-prêtre Éléazar (A), et que le prophète qui a vécu parmi les hommes, tantôt sous le nom de Phinéas, tantôt sous le nom d'Élie, n'était point un homme, mais un ange (b). Saint Épiphane rapporte une chose qui n'est pas plus recevable que celles-là: je parle d'une vision de Sobac, père d'Élie. Après que sa femme fut accouchée, il crut voir des hommes vêtus de blanc, qui saluèrent le nouveau-né et le couvrirent de feu, et lui firent avaler de la flamme. Voilà les langes dont ils enveloppèrent le petit Élie. Voilà le lait dont ils le nourrirent. Sobac s'en alla consulter l'oracle de Jérusalem, et apprit ce que la vision signifiait. On l'assura que son fils habiterait dans la lumière, et qu'il jugerait Israël par le feu et par l'épée (c) (B). C'est une opinion assez commune depuis long-temps parmi les chrétiens, qu'Élie n'est pas mort et que Dieu le conserve en vie ou dans le paradis terrestre, ou dans le ciel, ou ailleurs, pour s'en servir vers la fin du monde

(a) *Videri potest ea traditio in tractatu Juchasin, folio 11, quam etiam amplectitur R. Salomon apud Liranum, etc. Ægidius Gamartus, de Rebus gestis Elie, pag. 71.*

(b) *Hanc eorum traditionem referunt Lirranus, Abulensis Magallianus, Serarius. Idem, ibid., pag. 100.*

(c) *Epiphanius, de Vitis Prophetæ, pag. m. 237.*

contre l'Ante-Christ. Il y en a qui assurent qu'il souffrira alors le martyre, et que lui et Énoch sont les deux témoins dont il est parlé dans le chapitre XI de l'Apocalypse(d) : et comme d'ailleurs on lui attribue une continence très-exacte (e), on conclut qu'il sera honoré de trois couronnes ; de celle de docteur, de celle de vierge, et de celle de martyr (f). On prétend que sa continence a surpassé celle des autres prophètes qui ont vécu dans le célibat ; car il ne s'est pas contenté de demeurer vierge, il a voulu aussi que ses disciples renouçassent aux femmes (g) ; et c'est lui que l'on regarde comme le premier fondateur de la vie monastique. Les carmes se vantent d'être issus de son institut, et rapportent mille contes que les autres moines ne laissent point impunis. Il n'y a rien de plus impudent qu'un certain conte des Gnostiques, touchant ce prophète (C). L'Apocalypse d'Élie a passé communément parmi les pères pour un livre supposé ; mais Origène semble parler d'un livre de ce prophète comme d'une production légitime (D). Il y a long-temps qu'on parle d'une tradition que l'on fait venir faussement d'Élie, et qui assure que le monde ne durera que six mille ans, dont deux mille ont dû précéder la loi, deux mille être sous la loi, et les deux autres doivent être sous le Messie

(h). Les Juifs ont dit qu'Élie, sept ans après avoir été enlevé, écrivit du ciel une lettre au roi Joram (E), et qu'il composa dans le paradis les fastes de tous les siècles (i). Remarquez que ce prophète, qui va presque de pair avec Moïse, est si peu connu du côté de l'extraction, qu'on met encore en disputes s'il était d'un tel ou d'un tel pays, d'une telle ou d'une telle tribu, etc. (k). J'ai cité un minime (l), qui avait dessein de composer un ouvrage sur les actions d'Élie. Cet ouvrage eût été fort long ; car ce que les amis de l'auteur en ont publié après sa mort est un volume de quatre cents pages in-4°. qui contient seulement les *Prolegomènes*.

Vous trouverez dans Baronius que Basile le Macédonien, empereur de Constantinople, fit bâtir des temples en l'honneur et sous le nom du prophète Élie, dans sa ville capitale (m). Ce fut l'une des preuves qu'un religieux carme avança pour faire voir que le père Papebroch avait nié témérairement que le mont Carmel puisse être compté entre les saints lieux que les premiers pèlerins du christianisme allaient visiter (n). Chacun voit l'imper-

(h) Ægid. Camart., pag. 288 : vide etiam Beroaldi Chronicon, lib. II, cap. III.

(i) Voyez Cunéus, de Republ. Hebræor., lib. III, cap. I.

(k) Voyez le père Petau, in Epiph. ad Hæres. LV, pag. m. 218.

(l) Gilles Camart : il a été général de l'ordre. Son ouvrage intitulé, Elias Thesbitæ, sive de Rebus gestis Eliæ Prophetæ Commentarius posthumus, fut imprimé à Paris l'an 1631.

(m) Voyez le père Papebroch, Respons. ad Exhibitionem Error., pag. 155.

(n) *Ibidem*.

(d) Voyez Alcazar et Viégas, sur le chap. XI de l'Apocalypse, cités par Camart., *ibid.*, pag. 121.

(e) Hieron, lib. I, adv. Jovin., et multi alii patres, apud Camart., pag. 277.

(f) Ægid. Camart., pag. 279.

(g) *Idem*, pag. 278.

tinence de cette preuve. On verra dans le livre que je cite (6), qu'un théologien de l'ordre de saint François mit à bout les carmes d'Anvers, dans une dispute publique, l'an 1594. Il attaqua une thèse où l'on assurait qu'Élie s'engagea par vœu au célibat. Il cita un docteur juif qu'on nomme *Rabben Haccados* c'est-à-dire *notre saint maître*, et qui vivait avant Jésus-Christ. Ce rabbin assure qu'Élie avait un frère dont la femme fut stérile jusques à la mort d'Élie, et par conséquent le prophète n'avait pu se consacrer à la continence, car la loi lui commandait d'épouser sa belle-sœur, en cas qu'elle devint veuve.

(6) Papebr., Respons. ad Exhibitionem Error., pag. 227, 228.

(A) *Une tradition . . . porte qu'il ne le faut point distinguer de Phinées, fils du grand-prêtre Éléazar.*] Cette tradition est fort ancienne; car Origène en a fait mention (1). Je pense qu'on l'a fondée sur les promesses qui furent faites à Phinées, après qu'il eut tué l'homme qui se souillait avec une femme madianite. François George de Venise (2) ne s'éloigne pas de ce sentiment des rabbins. Pierre Damien (3) paraît l'embrasser de tout son cœur: il croit que Phinées, à cause du zèle qui l'embrasa à la vue d'un objet si scandaleux, sera conservé en vie dans le paradis terrestre jusques à la fin du monde, et que c'est lui qui, sous le nom du prophète Élie, fut enlevé sur un charriot de feu. Il cite un passage de l'Écriture (4), pour faire voir que Phinées vivait encore du temps de David.

(B) *On assura . . . qu'il jugerait Israël par le feu et par l'épée.*] Cela ne s'accorde pas trop mal avec cet esprit vengeur dont Élie fut animé en quel-

ques rencontres (5), comme quand il fit massacrer les prêtres de Bahal (6), et tomber le feu du ciel sur les soldats de son roi (7). Les docteurs de l'intolérance ne sont pas bien aises qu'on les avertisse que Jésus-Christ a aboli cet esprit (8): un tel avertissement est une leçon importune; et ils diraient volontiers comme Félix, à qui-conque leur en parle: *Va-t'en maintenant; quand nous aurons la commodité nous te rappellerons* (9). Je ne m'étonne point qu'ils soient fâchés qu'on les empêche de s'autoriser d'un tel exemple; car que peut-on voir de plus fort en faveur des massacreurs par zèle de religion, que la conduite d'Élie? Un homme qui n'avait aucun caractère dans l'état, aucune charge politique, aucune part au droit du glaive; un homme, dis-je, dont la charge ne consistait qu'à prophétiser, assemble tous les prophètes de Bahal, qui étaient 450; il y joint les prophètes des Bocages, qui étaient au nombre de 400, et avait l'honneur d'être commensaux de la reine (10); il les convainc par un miracle qu'ils adoraient un faux Dieu; et tout aussitôt il donne ordre qu'on les saisisse (11), et qu'on prenne bien garde qu'aucun n'échappe; et il les fait tous égorger, sans avoir daigné demander au roi Achab là présent, s'il l'avait pour agréable; et sans les avoir exhortés à se convertir. On ne peut pas dire qu'ils avaient agi contre leur conscience (12); car s'ils eussent cru que Bahal était une fausse divinité, ils ne s'eseraient point exposés à l'examen, et par le crédit qu'ils avaient auprès de la reine ils auraient éludé sans peine le défi du prophète Élie. On voit de plus qu'ils invoquent leur divinité avec toute l'ardeur possible, et qu'ils

(5) *Spiritus severitatis et ultionis exertunt fuisse in Eliâ et collegis magis quam in discipulis evangelicis.* Martyr, in lib. II Regum, cap. I.

(6) 1^{er} livre des Rois, c. XVIII, vs. 40.

(7) 1^{er} Livre des Rois, chap. I.

(8) Évangile de saint Luc, chap. IX, vs. 55, 56.

(9) Actes des Apôtres, chap. XXIV, vs. 26.

(10) 1^{er} livre des Rois, c. XVIII, vs. 19.

(11) *Là même*, vs. 40.

(12) *L'auteur du Commentaire philosophique semble supposer cela, pour se mieux tirer de l'objection que les docteurs intolérans fondent sur la conduite d'Élie.*

(1) Tractat. VII in Joannem, apud Ægidium Camartum, de Reb. gest. Eliæ, pag. 71.

(2) Tom. VI. Problem. CCCLXI, apud Camart, *ibid.*

(3) *Lib. I*, Epist. VI, apud Camart, pag. 72.

(4) *Lib. I* Paralipom., cap. IX, vs. 19.

se donnent cent coups de couteau en son honneur. Ils espéraient sans doute d'être exaucés. Les théologiens sont obligés de reconnaître, afin de pouvoir disculper Élie, qu'il reçut invisiblement de Dieu une mission extraordinaire et spéciale pour faire mourir ces prophètes, et que Dieu lui révéla que c'étaient des réprouvés qu'aucune exhortation à la repentance ne toucherait (13). Pierre Martyr à la vérité allègue les lois de Moïse contre les idolâtres, la loi du talion, etc.; mais après tout il se réduit à l'inspiration particulière, et c'est là une raison à quoi il n'y a nulle réplique parmi les chrétiens. *Omnia hæc privato instinctu Dei agebantur contra legem in communi propositam. Ipse legislator cum aliquid contra suas leges jubet, mandatum ejus pro lege habendum est* (14). Au reste, jamais il n'y eut d'impertinence égale à celle du cordelier Fenardent, qui accuse Pierre Martyr d'avoir vomé des injures contre le prophète Élie, et de s'être contredit ensuite. *Pergit idem* (Vermilius) dit-il (15), *vineta sua, quod aiunt, cedere, cum scribit, ad id vocatus erat Elias ut judicium divine severitatis exsequeretur, nec ex seipso, verum ex Deo et angeli monitu ita duriter se gerebat. Potuit quidem specie tenus homicida videri, nec tamen pro tali habendus est, cum solum fuerit Dei minister.* Fenardent fait les mêmes plaintes contre Calvin : il l'accuse d'avoir dit que *Elias fuit homo depravatus, nimis vehementi zelo correptus... peccavit etiam quiritando se solum à clade ac persecutione restare : raptum item fuit spiritu servitutis et vindictæ* (16). Il cite le Commentaire de Calvin sur les versets 2 et 3 du chapitre XI de l'Épître aux Romains. Je n'y ai rien trouvé qui approche de cela. Au fond la liberté que ces écrivains protestans pourraient avoir prise de censurer en quelque chose la conduite de ce prophète, ne

saurait être blâmée sans qu'on blâme saint Chrysostome (17) : *Qui acerri- nis verbis Eliam crudelitatis et cujusdam ἀπαθείας arguit. Deinde alibi* (18) *eundem quasi penitus ad divina monita insensibilem, dum variis factis et exemplis ad commiserationem induceretur.*

(C) *Il n'y a rien de plus impudent qu'un certain conte des Gnostiques touchant ce prophète.* } Ils disaient que si une âme qui montait au ciel ne savait pas bien répondre aux vertus qui la questionnaient à l'entrée, elle était renvoyée sur la terre. Il fallait surtout qu'elle pût répondre qu'elle n'avait point laissé d'enfans; car si elle répondait le contraire, on la renvoyait, et on l'obligeait à demeurer dans ce monde jusques à ce qu'elle eût recueilli tous ses enfans, et qu'elle se fût réunie à eux. Ils contaient qu'Élie montant au ciel rencontra un grand obstacle qui l'obligea à redescendre sur la terre. Un démon femelle lui vint dire : *Alte-là, où vas-tu? j'ai des enfans de toi, tu ne peux point monter au ciel en les laissant sur la terre. Et comment, répondit-il, aurais-tu des enfans de moi? n'ai-je point vécu toujours dans la continence? J'en ai eu pourtant, reprit-elle, j'ai su profiter de tes songes.* Ceux qui entendent le latin ne trouveront pas ceci obscur. *Ὅτε ἐνυπνίους ἐνυπνιαζόμενος πολλάκις ἐν τῇ ἀπορροίᾳ τῶν συμμάτων ἐκενώθης, ἔγώ ἤμην ἢ μεταλαβοῦσα ἀπὸ σου τὰ σπέρματα, καὶ γενῶσά σοι υἱούς.* *Cum in somnis effusione seminis sæpè corpus exhaurires, ego abs te illud excepi, tibi que filios peperì* (19). Saint Épiphane réfute très-bien cette impertinence par la raison de l'impossibilité; car la nature spirituelle des démons ne souffre point qu'ils soient le sujet passif d'aucune génération. Il n'est pas si aisé de réfuter ceux qui disent qu'un démon peut intervenir en qualité de principe actif dans la production d'un animal : non pas que du fond de sa substance il puisse fournir les matériaux néces-

(13) *Certus erat spiritu Dei eos non esse convertendos aut immutandos.* Petrus Martyr., *Comment. in I lib. Regum, cap. XXVIII, folio m. 141 verso.*

(14) *Ibidem, folio 141.*

(15) Fenardent, Theomach, calvinist., lib. IX, cap. III, pag. m. 437. Il cite le Commentaire de Martyr, in lib. IV Regum, cap. I, et le cite fidèlement.

(16) *Ibidem, pag. 436.*

(17) *Homilia in SS. Petrum et Eliam, apud Camart., de Rebus gestis Eliæ proph., pag. 127.*

(18) *Homilia de Eliâ, apud eundem Camart., ibidem.*

(19) *Epiph., Hæc. XXVI, lib. I, tom. II, num. 13, pag. m. 95.*

saires, car un esprit est un être immatériel; mais il peut, dit-on, se servir de la semence d'un mâle, et la transporter où il faut, et diriger de telle sorte les mouvemens de la matière que cette semence se convertisse en un corps organisé. Ceux qui tiennent cela possible ont raison de dire que l'enfant qui serait ainsi produit serait fils de l'homme dont la semence aurait été employée; car d'où vient, je vous prie, qu'un homme est censé le père d'un enfant conçu dans le sein d'une créature qu'il voit dans un lieu public, sans songer à autre chose qu'à assouvir sa brutalité? N'est-ce point à cause que le premier fonds sur quoi le corps du petit enfant est bâti a été tiré du corps de cet homme? N'en peut-on pas dire autant par rapport à cette autre génération? La différence ne laisserait pas d'être grande; car ceux qui seraient pères de cette façon extraordinaire pourraient d'ailleurs conserver parfaitement leur virginité, et ainsi la sottise des Gnostiques touchant Élie est en toutes façons extravagante.

(D) *Origène semble parler d'un livre de ce prophète, comme d'une production légitime.* En expliquant ces paroles de saint Matthieu (20), *Alors fut accompli ce dont le prophète Jérémie avait parlé; et ils ont pris 30 pièces d'argent, etc.*, il observe qu'on ne trouve dans aucun livre des Juifs, canonique ou non canonique, que Jérémie ait prophétisé cela; et il soupçonne ou qu'au lieu de Jérémie il faut dire Zacharie, où que Jérémie avait fait un livre qui n'avait jamais été publié. Là-dessus il dit que Jérémie ne serait point le seul prophète dont on aurait des écrits occultes, et que ces sortes d'écrits ont été cités par saint Paul. Il en donne pour exemple ce passage (21): *Ainsi qu'il est écrit, ce sont les choses qu'œil n'a point vues, qu'oreilles n'a point ouïes, et qui ne sont point montées au cœur de l'homme, que Dieu a préparées à ceux qui l'aiment.* Il soutient qu'on ne le trouve dans nul livre canonique, mais seulement dans les ouvrages occultes du prophète Élie. Cette opinion fut re-

lancée par saint Jérôme, après avoir dit que le passage de saint Paul se trouve dans Isaïe (22), non pas mot à mot, mais quant au sens, ce qui suffisait à l'apôtre (23). Les livres attribués à Élie ne paraissent pas dans le catalogue des ouvrages apocryphes, condamnés par le pape Gélase. Il ne laisse pas d'être vrai que l'Apocalypse d'Élie, l'Assomption d'Élie, etc., passaient pour des livres supposés (24).

(E) *Il écrit du ciel une lettre au roi Joram.* Ce sentiment est fondé sur un passage de l'Écriture mal entendu. *Alors lui vint un écrit de la part d'Élie le prophète, où étaient telles paroles: Ainsi a dit l'Éternel, etc.* (25). Le vrai sens de ce passage est, que l'on porta au roi Joram un écrit qui avait été trouvé parmi les papiers d'Élie.

(22) Chap. LXIV, vs. 4.

(23) *Quasi Hebræus ex Hebræis assumis apostolus Paulus de authenticis libris in epistola quam scripsit ad Corinthios, non verbum ex verbo reddens, quod facere omnino contemnit, sed sensuum exprimens veritatem quibus utitur ad id quod voluerit roborandum.* Hieron., in caput LXIV Isaïe.

(24) Voyez Camart, pag. 286, 287.

(25) 11^e. livre des Paralipomènes, chap. XXI, vs. 12.

ÉLISABETH, reine d'Angleterre, fille d'Henri VIII et d'Anne Boleyn, a été une des plus illustres personnes dont l'histoire fasse mention. Ce ne serait point lui rendre assez de justice, que de dire que jamais femme n'a régné avec plus de gloire qu'elle; il faut ajouter qu'il y a peu de grands monarques dont le règne puisse entrer en parallèle avec le sien (A). Son règne est le plus beau morceau, et le plus bel endroit de l'histoire d'Angleterre; et il a été l'école où tant d'habiles ministres (B), et tant de grands hommes d'état se sont formés, que l'Angleterre n'en a jamais eu un plus grand nombre. On en peut dire autant par rapport

(20) Chap. XXVII, vs. 9.

(21) 11^e. Épître aux Corinthiens, chap. II, vs. 9.

aux hommes de guerre (a). Je ne m'amuserai point à rapporter les principaux événemens de sa glorieuse vie. On les trouve dans une infinité de livres que chacun peut consulter, et dont quelques-uns sont très-nouveaux (b). Je m'attacherai plutôt à ramasser certaines choses qui, pour n'être pas si importantes, ne laissent pas d'être curieuses, et qui n'ont pas été remarquées par tant d'auteurs. Lorsque la Hollande et la Zélande lui offrirent de la reconnaître pour leur souveraine, elle dit à leurs ambassadeurs qu'il ne serait ni beau ni honnête qu'elle s'emparât du bien d'autrui, et que les Hollandais avaient tort d'exciter tant de tumultes à cause de la messe. Elle continua plaisamment cet entretien (C). Ce fut peut-être pendant cette audience qu'un jeune homme qui avait suivi les ambassadeurs exprima d'une façon très-grossière les sentimens que la vue d'une si belle reine lui inspirait (D). Il ne s'en trouva pas mal; au contraire, cela lui valut une distinction. Le ressentiment que cette reine conserva contre Buzenval (E), qui avait trouvé à redire à la manière dont elle parlait français, est très-remarquable, et doit servir de leçon. Ce que je m'en vais dire est plus connu. À son avènement à la couronne, elle balança entre les deux religions, et choisit enfin la réformée (F). C'était, même selon le monde, le parti

de la prudence. Elle n'aurait jamais régné, si le roi d'Espagne n'avait eu beaucoup plus de haine contre la France, que de zèle pour la religion catholique (G). Ce fut ce qui sauva la vie à Élisabeth : cette circonstance peut suffire à énerver l'accusation d'ingratitude qui lui a été intentée (H). C'est une chose un peu fâcheuse qu'on puisse lui reprocher d'avoir violé les promesses qu'elle fit en succédant à sa sœur (c). Elle s'engagea à conserver le papisme, qui était alors la religion dominante, et cependant elle l'abolit peu après. Cette conduite a rendu peut-être un très-grand service à la religion protestante dans la fameuse révolution de 1688 (I). On ne saurait dire jusques à quel point la médisance a répandu son plus noir venin sur cette reine (K). Cela était inévitable, vu les édits sévères qu'elle fut contrainte d'exécuter par raison d'état contre les papistes. Quelques-uns perdirent la vie, un grand nombre d'autres souffrirent ou les rigueurs de la prison, ou les inconvénients de l'exil (L); et ce furent ceux-ci principalement qui composèrent plusieurs libelles diffamatoires contre la réputation d'Élisabeth. Ils en firent un monstre de barbarie, d'avarice et d'impudicité. Il n'y a guère d'auteurs protestans, qui n'élèvent jusques aux nues la chasteté de cette princesse; et il y a des mémoires qui assurent qu'elle n'aurait pu sans risquer sa vie s'exposer à devenir grosse d'enfant (M). On fait un

(a) Voyez les paroles du père d'Orléans, dans la remarque (A) à la fin.

(b) Voyez surtout l'Histoire d'Angleterre, par M. de Larrey, imprimée à Rotterdam, chez Reinier Leers, 1698.

(c) Voyez son Histoire, par M. Leti, tom. I, pag. 331 et suiv.

problème de sa chasteté dans les écrits d'un moderne qui est de la religion (N). Il est bien plus facile de sauver sa gloire à cet égard, et quant aux édits contre les papistes, qu'à l'égard de l'infortunée reine d'Écosse (O); et néanmoins on ne saurait justement lui attribuer la louange qu'un historien romain a donnée à Agrippine, de s'être dé faite des faiblesses de son sexe en s'attachant à des occupations d'homme (P). Le pape Sixte eut une estime particulière pour Élisabeth (Q), et l'on dit même qu'il entretenait des intelligences avec elle au préjudice du roi d'Espagne. Ce que M. Leti conte là-dessus ne manque point de vraisemblance (R). Je n'ai rien dit de l'érudition de cette reine. C'est pourtant un endroit qui mérite de l'admiration (d). Son règne, comblé si long-temps des bienfaits de la providence, finit par la plus noire mélancolie dont on ait jamais parlé (S). Quelques-uns veulent que la mort du comte d'Essex ait causé ce cruel chagrin (T). Quelques controversistes ont publié une mauvaise plaisanterie qui n'a point de vraisemblance (e) : ils ont dit que le maréchal de Biron se vantait d'avoir vu danser le chef de l'église réformée. Ils auraient dû faire débiter cela par un autre ambassadeur; car Élisabeth n'était plus d'âge à danser (f), lorsque Hen-

ri IV envoya vers elle le maréchal de Biron. Si Balzac avait pris garde à la vieillesse de cette reine (g), il se serait bien gardé de dire qu'elle était si charmante que le comte d'Essex aimait mieux mourir que de lui demander la vie, de peur d'être encore importuné de son amour et de ses caresses (h). Il n'y a pas pour une incongruité dans ce discours. On verra dans la dernière remarque les fautes de M. Moréri (U).

Le pape Clément VIII tint des discours fort désobligeans de cette reine, et qui témoignaient qu'il n'était pas bien informé de l'état de l'Angleterre (X).

qu'elle joua de l'épINETTE. Voyez la remarque (G) de l'article GONTAULT (Charles de) tome VII.

(g) Le comte d'Essex fut exécuté l'an 1601, et la reine était née l'an 1533.

(h) Balzac, dans son Prince, num. 62. Notez qu'il dit cela en se moquant, et pour réfuter les poètes qui avaient préféré la beauté de cette reine à celle d'Hélène. Réputation pitoyable.

(A) Il y a peu de grands monarques dont le règne puisse entrer en parallèle avec le sien.] De peur qu'on ne m'accuse d'outrer les choses afin de flatter cette reine, je mettrai ici les louanges qu'un jésuite lui a données dans un livre qu'il a publié à Paris. Élisabeth, dit-il (1), est de ces personnes dont le nom nous imprime d'abord dans l'esprit une idée qu'on ne remplit point dans les peintures qu'on en fait. Jamais tête couronnée ne sut mieux l'art de régner, et n'y fit moins de fautes dans un long règne. Les amis de Charles-Quint pouvaient compter les siennes, les ennemis d'Élisabeth ont été réduits à lui en chercher, et ceux qui avaient le plus d'intérêt à décrier sa conduite, l'ont admirée. Ainsi en elle s'est vérifiée la parole de l'Évangile, que souvent les enfans du siècle sont plus prudents selon leurs vues, et les fins

(d) Voyez le Caractère de la reine Élisabeth, par le sieur Bohun, imprimé à la Haye, 1694, pag. 5 et suiv. Voyez aussi les paroles de Balzac, remarque (Q).

(e) Voyez Osiander, in Grotium de Jure Belli et Pacis, pag. 465.

(f) Plusieurs historiens disent qu'elle dansa; mais d'autres se contentent de dire

(1) Le père d'Orléans, Histoire des Révolutions d'Angleterre, tom. II, pag. 459, édition de Paris, 1693.

qu'ils se proposent, que les enfans de lumière. La vue d'Élisabeth fut de régner, de gouverner, d'être maîtresse, de tenir ses peuples dans la soumission, et ses voisins dans le respect; n'affectant ni d'affaiblir ses sujets, ni de conquérir sur les étrangers, mais ne souffrant pas que personne donnât atteinte au pouvoir suprême, qu'elle savait également maintenir par la politique et par la force. Car personne de son temps n'eut plus d'esprit qu'elle, plus d'adresse, plus de pénétration. Elle ne fut pas guerrière, mais elle sut si bien former des guerriers, que depuis long-temps l'Angleterre n'en avait vu ni un plus grand nombre, ni de plus expérimentés.

(B) Son règne... a été l'école où tant d'habiles ministres.] Voyez leur nom et leur caractère dans un livre qui fut imprimé à Rouen, l'an 1683, sous le titre de *Fragmenta regalia*, ou le *Caractère véritable d'Élisabeth, reine d'Angleterre, et de ses favoris*. L'original de ce livre est en anglais: Robert Naunton, secrétaire d'état et maître de la cour des gardiens sous Jacques I^{er}, en est l'auteur. Cet ouvrage a été traduit en français tout de nouveau (2), et imprimé avec le *Secret des Cours*, ou les *Mémoires de Walsingham*. L'auteur de la traduction observe qu'il y a long-temps que ces deux ouvrages ont été imprimés ensemble, et qu'il s'est servi de la quatrième édition en les traduisant. Il ne se sert point du titre de *Fragmenta regalia*, etc., mais de celui de *Fragmens*, ou *Remarques de Robert Nanton sur le règne et sur les favoris de la reine Élisabeth*.

(C) Elle continua plaisamment cet entretien.] Voilà bien de quoi se tant gendarmes, leur dit-elle, que la messe! si vous ne voulez pas y assister comme à un mystère, assistez-y comme à une comédie. Hé quoi, si j'allais tout à l'heure jouer cette comédie, vous croiriez-vous obligés de vous en fuir? Il faut noter qu'elle était vêtue de blanc. C'est dans les *Annales* de Reidanus que j'ai lu cette particularité. *Recenti multorum memoriae observari verba ejus ante annos XII ad*

Aldegondium et Paulum Buysium Arausionensis Patrumque legatos prolata, immeritò Hollandæ unum ob missæ sacrum tantos motus ciere, nec decoram iis præfractam adèd adversus regem contumaciam: quando fidem divinitati missæ habere non adstringantur, aspectarent tanquam fabulam. Quid, inquit (et erat candido amicta vestimento), vobisne flagitio foret, me hoc habitu, si histriionam ordiret, intueri (3)? Il y avait là de quoi décontenancer les ambassadeurs.

(D) Un jeune homme... exprima d'une façon très-grossière les sentimens que la vue d'une si belle reine lui inspirait.] Je me servirai des termes de du Maurier. *Le prince Maurice, dit-il (4), étant un jour en bonne humeur, dit à mon père que la reine Élisabeth d'Angleterre, par une faiblesse ordinaire de son sexe, désirait si fort d'être tenue pour belle (5), que messieurs les états ayant envoyé une célèbre ambassade des principaux du pays, suivis de beaucoup de jeunesse des Provinces-Unies, un Hollandais de la suite des ambassadeurs, à la première audience qu'ils eurent, après avoir considéré attentivement la reine, dit à un gentilhomme anglais qu'il avait connu en Hollande, qu'il ne savait pas pourquoi on parlait si peu avantageusement de la beauté de la reine; qu'on lui faisait grand tort, qu'il la trouvait fort à son gré; et s'il en était le maître, il lui ferait bien voir qu'elle était capable d'enflammer un honnête homme; ajoutant d'autres discours de jeunesse qu'on peut mieux penser que représenter: ce qu'il disait regardant souvent la reine, et puis se retournant vers l'Anglais. La reine qui avait la vue attachée sur ces particuliers, plus que sur les ambassadeurs, sitôt que l'audience fut fi-*

(3) Reidanus, *Annal.*, lib. VI, pag. 135, ad ann. 1587.

(4) Du Maurier, *Mémoires pour servir à l'Histoire de Hollande*, pag. 254, édition de Paris, 1680.

(5) Cette reine, brillante de cent qualités héroïques, avait cette faiblesse de souhaiter d'être vue belle de tout le monde: et sur ce sujet, j'ai oui dire à mon père qu'ayant été d'espéché vers elle, dans chaque audience qu'il eut, elle se déganta plus de cent fois pour lui faire voir ses mains qui étaient très-belles et très-blanches. Du Maurier, *là même*, pag. 256. Voyez la remarque (P).

(2) On l'a imprimé en Hollande, l'an 1694, quoique le titre porte par des mystères où l'on ne comprend rien, à Cologne, chez ***, 1695.

nie, envoya querir l'Anglais, et lui ordonna, sur peine de son indignation, de lui dire de quoi l'avait entretenu le Hollandais, étant assurée qu'ils avaient parlé d'elle : ce quelle avait reconnu à leur mine et à leurs gestes. L'Anglais s'étant fort longtemps excusé, sur ce que ce n'étaient que des bagatelles indignes d'être dites à Sa Majesté; enfin la reine l'ayant pressé extraordinairement, il fut contraint de lui dire naïvement la chose, et de lui avouer la passion extrême que ce Hollandais témoignait d'avoir pour sa personne royale. L'issue de l'affaire fut, que les ambassadeurs furent régalez chacun d'une chaîne d'or de huit cents écus, et ceux de leur suite d'une cent chacun; mais le Hollandais, qui avait trouvé la reine si belle, eut une chaîne des ambassadeurs, et il l'a portée à son cou toute la vie. M. de Fontenelle a trouvé moyen d'enchâsser ceci, droitement selon sa coutume, dans ses dialogues des morts (6).

(E) *Le ressentiment que cette reine conserva contre Buzenval.* Du Maurier avait oui dire à son père, Qu'elle était implacable contre ceux qui témoignaient le moindre mépris de sa personne. Sur quoi il conta qu'un certain Français, nommé Descombes, ayant rapporté à cette reine qu'étant à la table de M. du Plessis-Mornay pendant le siège de Paris, M. de Buzenval, qui avait résidé à Londres de la part du roi, en la contrefaisant avait dit que la reine parlait fort désagréablement français, disant souvent, mais avec un accent long et ridicule, paar Dieu, paar maa foi. Elle en garda le souvenir, pour se venger et du railleur, et de celui qui avait souffert qu'on eût raillé publiquement d'elle; car peu après M. du Plessis ayant été envoyé ambassadeur extraordinaire en Angleterre pour demander secours contre la ligue, il fut très-mal reçu, et ne put rien obtenir; sur quoi mon père ayant été dépêché vers le comte d'Essex, à Douvres, pour voir s'il n'y avait rien à espérer, il lui répondit qu'il y avait un malheur inconnu en cette affaire, et qu'il n'avait jamais vu l'esprit de la reine

si aliéné des affaires de France. Ainsi, pour apaiser cette princesse, le roi Henri IV envoya extraordinairement en Angleterre, M. le vicomte de Turenne, depuis duc de Bouillon, suivi de M. de Buzenval, qu'il devait laisser ambassadeur ordinaire près de la reine. Pour le vicomte, il fut très-bien reçu, mais elle ne voulut pas voir M. de Buzenval; et comme M. de Turenne lui eût dit qu'il avait ordre du roi de le laisser là, elle lui dit précisément et absolument qu'elle ne voulait point de lui: et le vicomte sut de quelques Anglais que cette aversion venait des contes qu'il avait faits de la reine au siège de Paris. Ce M. de Buzenval..., tout habile qu'il était, fit une grande faute de se moquer en public d'une si puissante princesse, de l'assistance de laquelle le roi avait tant de besoin à son avènement à la couronne: aussi il se fit un grand préjudice, et à son maître: ce qui prouve qu'il faut toujours parler des grands avec respect (7).

(F) *Elle balança entre les deux religions, et choisit enfin la réformée.* Indubitablement si toutes choses eussent été égales de part et d'autre, elle eût préféré la religion réformée à la religion romaine; car on l'avait élevée dans celle-là. Mais je crois aussi que, pour éviter les risques qu'un renversement de la religion qu'elle trouvait établie lui faisait envisager, elle aurait suivi le catholicisme, si elle y avait trouvé son avantage. La manière dure dont le pape la traita (8) la contraignit à jeter les yeux sur le parti protestant. Elle comprit clairement qu'en demeurant catholique elle ne pourrait disconvenir qu'elle ne dût la couronne à une vraie usurpation, ou à une condescendance de la cour de Rome, qui exposerait tous les jours son trône à mille disputes. Étant catholique, elle devait confesser que le divorce de son père avec Catherine d'Aragon était nul, et

(7) Du Maurier, Mémoires.... de Hollande, pag. 256 et suiv.

(8) Il lui fit dire qu'elle était bâtarde, et qu'il ne révoquerait point les bulles de ses prédécesseurs: qu'elle avait été bien hardie d'oser monter sur le trône et qu'elle n'avait à espérer aucune grâce, si elle ne renonçait à ses prétentions, et ne se remettait entièrement à la décision du saint siège. Lett. Hist. d'Elisabeth, tom. I, pag. 315, à l'ann. 1558.

(6) Première partie, pag. m. 82.

qu'ainsi Anne Boleyn n'avait pu être que la concubine d'Henri VIII. Or, dans les monarchies héréditaires, un bâtard ne peut exclure la parenté légitime sans renverser une loi fondamentale, et par conséquent sans devenir un usurpateur. Il fallut donc qu'Élisabeth abandonnât l'église romaine, afin de pouvoir soutenir que la cour de Rome avait tort de condamner le mariage d'Anne Boleyn. Mais outre cela son esprit si pénétrant lui faisait trop bien connaître la situation des affaires générales, pour la laisser un moment en doute qu'en se déclarant contre le pape, elle mettrait dans ses intérêts tous les protestans de l'Europe, et que par ce moyen elle nourrirait la guerre civile tant qu'elle voudrait chez ses voisins. Mézerai remarque que la cour de France mit le pape en mauvaise humeur contre Élisabeth (9), parce que l'exclusion de cette princesse pouvait assurer le royaume d'Angleterre à Marie Stuart, reine d'Écosse, femme du dauphin. Cette vue était bonne, mais la France jouait alors de malheur.

(9) *Elle n'aurait jamais régné, si le roi d'Espagne n'avait eu plus de haine contre la France que de zèle pour la religion catholique.*] L'un des principaux moyens dont Dieu s'est servi pour l'établissement du protestantisme, et dont il se sert encore pour le faire prospérer, est la jalousie naturelle de la France et de la maison d'Autriche. Tour à tour chacune de ces deux puissances a mieux aimé travailler à l'avantage des protestans, afin de nuire à sa rivale, que de souffrir l'agrandissement de sa rivale sur les ruines des protestans. Philippe II donna un exemple insigne de cette étrange jalousie. La reine d'Angleterre son épouse, prévoyant que la catholicité ne durerait pas dans son royaume, si sa sœur lui succédait, la voulait faire mourir : mais Philippe, prévoyant un autre malheur, beaucoup plus considérable pour lui que la ruine du catholicisme d'Angleterre, si

Élisabeth n'y régnait pas, la préserva de tout mal. Voici ce qu'en dit M. du Maurier (10). « On immole souvent la religion par intérêt et par raison d'état : témoin ce que la même reine Élisabeth a dit autrefois à mon père, qu'elle tenait la vie du roi Philippe II son beau-frère, quoi que le plus grand de ses ennemis. Aussi elle l'avait peint dans la rue le de son lit, et le faisait considérer à tout le monde comme son sauveur. Effectivement il empêcha sa sœur Marie de la faire mourir : car cette reine Marie, seconde femme du roi Philippe, étant grande catholique, et fort infirme, craignait avec raison que sa sœur Élisabeth, qui était huguenote, venant à lui succéder, ne bannit un jour d'Angleterre la religion catholique, comme il arriva depuis : et pressait fort le roi son mari de lui faire trancher la tête, la tenant prisonnière dans la tour de Londres. Mais le roi Philippe s'y opposa fortement, de peur que l'héritière d'Élisabeth, Marie Stuart, qui lors avait épousé le roi François II, ne devint reine de toute la Grande-Bretagne par succession : et que la joignant à la France, comme il était indubitable si elle avait des enfans, il ne se formât, par l'union de tant de royaumes, une puissance formidable qui réussit en fumée son vaste dessein de monarchie universelle. » Comme l'auteur écrivait cela pendant la guerre qui fut terminée à Nimègue, l'an 1678, il ne manqua pas de reprocher aux Espagnols qu'ils faisaient ce qu'ils avaient tant blâmé : ils étaient ligués avec la Hollande, et ils avaient publié une infinité de livres contre les alliances de la France avec cette même république et avec les Suédois ; ensuite de quoi il ajouta ces mémorables paroles : « Ainsi il n'y a personne qui ne voie que le seul intérêt gouverne le monde, et qui ne dise qu'un grand capitaine a eu raison d'écrire que les princes comman-

(9) *Le roi, qui avait intérêt.... de ne pas laisser prendre à Élisabeth une couronne qu'il croyait appartenir à la femme de son fils le dauphin, fit en sorte que le pape reçut mal l'envoyé de cette princesse, et la traita d'illégitime.* Mézerai, Abrégé Chronol., tom. IV, pag. m. 714, à l'ann. 1558.

(10) Mémoires... de Hollande, dans la préface. Le sieur Bohun, de la société royale, dans son *Traité du Caractère de la Reine Élisabeth*, traduit en français et imprimé à la Haye, l'an 1691, avoue, pag. 21, que la même jalousie d'état empêcha Philippe de consentir à la mort d'Élisabeth.

» dent aux peuples, mais que l'inté-
 » rêt commande aux princes. Ce qui
 » est si véritable, que souvent pour
 » cet intérêt on dévoue ce qu'il y a
 » de plus sacré entre les hommes ; et
 » que la plupart des souverains n'ob-
 » servent les règles de la justice et
 » de la religion, qu'en tant qu'ils les
 » trouvent conformes à ce malheu-
 » reux intérêt.» Ceci confirme admi-
 rablement ce que j'ai dit ci-dessus
 (11) de la RELIGION DU SOUVERAIN. Au
 reste l'Angleterre n'avait garde de
 demeurer catholique, puisque d'un
 côté le roi d'Espagne empêcha qu'Éli-
 sabeth ne pérît, et que de l'autre le
 roi de France ne permit pas que cette
 princesse trouvât à la cour de Rome
 l'accueil sans lequel son catholicisme
 ne pouvait vivre (12).

(H) ... *Cette circonstance peut suf-
 fire à énerver l'accusation d'ingrati-
 tude qui lui a été intentée.* Le jésuite
 qui se déguisa sous le nom d'*Andréas
 Philopatrus* (13), pour réfuter l'édit
 que cette princesse publia contre les
 papistes, l'an 1591, fit quelques re-
 marques sur ce qu'elle se plaignait de
 la conduite du roi d'Espagne. C'était
 fort mal reconnaître, disait-il, les
 obligations qu'elle avait à ce monar-
 que, qui avait empêché trois fois que
 l'on ne la fit mourir. Étant passé en
 Angleterre au mois de juillet 1554, il
 épousa la reine Marie, et la trouva
 disposée à faire mourir Elisabeth comme
 complice de la conspiration de
 Thomas Viat (14); mais il l'en dé-
 tourna, et la porta même à souffrir
 qu'Elisabeth revint à la cour. On dé-
 couvrit un nouveau complot au mois
 de mars 1555. Elisabeth fut soupçon-
 née de complicité, et l'on délibérait
 fort sérieusement d'exercer contre
 elle la rigueur des lois. C'était l'avis
 des conseillers de la reine; mais le roi
 Philippe et les Espagnols qui lui ser-
 vaient de conseil firent prendre le
 parti de la clémence, et l'on se con-
 tenta de résoudre que deux gentils-
 hommes catholiques seraient mis au-

près d'Elisabeth pour veiller sur ses
 actions (15). Elle sut si bien les trom-
 per que, sans qu'ils y prissent garde,
 elle noua une intrigue, pour faire que
 Thomas Stafford, réfugié en France,
 repassât en Angleterre et prit le titre
 de roi, et se mariait avec elle. Il res-
 passa en effet au mois d'avril 1557,
 s'empara d'une place maritime; mais
 il fut pris bientôt après, et puni de
 mort avec quelques-uns de sa faction.
 Elisabeth se vit alors dans un grand
 péril, et n'aurait pas évité le dernier
 supplice, si la protection du roi d'Es-
 pagne ne l'avait tirée d'affaire (16).
 Je n'examine point la vérité ou la
 fausseté de ces trois complots; la dis-
 cussion s'en peut voir dans les histori-
 es Britanniques : je dis seulement
 que le reproche d'ingratitude fondé
 sur ces trois bienfaits du roi Phi-
 lippe II n'est point légitime; car outre
 que depuis qu'Elisabeth monta sur le
 trône jusques au temps de l'édit de
 l'an 1591, il tint envers elle une con-
 duite qui rendait justes les plaintes
 que le prétendu Philopâtre a condam-
 nées, il ne méritait point de recon-
 naissance pour avoir sauvé cette prin-
 cesse : il ne l'avait point fait pour l'a-
 mour d'elle; il n'avait eu en vue que sa
 propre utilité; il avait trouvé sa ré-
 compense amplement et suffisamment
 dans la conservation de la vie d'Éli-
 sabeth. Ce n'était point par un prin-
 cipe de clémence qu'il en avait usé de
 la sorte, mais par une malignité con-
 tre la France, ou pour le moins par
 une prudence politique nécessaire à
 son ambition. Quand un bienfait pro-
 cède d'une telle source, il faut ren-
 voyer à l'une des fables de Phèdre (17)
 ceux qui se plaignent de ce que l'on
 n'en est pas reconnaissant. Voici une
 autre considération : la gratitude entre
 les souverains n'est pas soumise
 aux mêmes règles que la gratitude
 des particuliers envers les particu-
 liers. On a fort loué Louis XII, d'avoir
 dit que le roi de France ne devait
 point venger les injures du duc d'Or-
 léans. Il ne s'en faut guère qu'avec

(11) Remarque (H) tome I, pag. 258 de l'art.
 AGÉSILAS II, et la remarque (C) d'ARISTIDE,
 tome II, pag. 344.

(12) Voyez ci-dessus, citation (9), ce qui a
 été cité de Mézerai.

(13) C'était Robert Persons. Voyez Alegambe,
 pag. 415.

(14) Andreas Philopatrus, Respons. ad edic-
 tum Regine Anglie, pag. m. 88, 89.

(15) Idem, *ibidem*, pag. 90, 91.

(16) Idem, *ibidem*.

(17) *Faceres si causâ meâ
 Gratum esset.
 Nunc quia laboras ut fruaris reliquiis
 Quas sunt rosuri, simul et ipsos devores,
 Noli imputare vanum beneficium mihi.*

Phæd., fabul. XXII, lib. I.

autant de raison il n'eût pu dire que le roi de France n'est pas obligé à reconnaître les services rendus au duc d'Orléans. Croyez-vous qu'un duc d'Orléans qui monterait sur le trône par une guerre civile, où il serait redevable de la victoire aux puissans secours qu'un prince voisin lui aurait fournis, serait obligé de se liguier avec ce prince, ou de ne se pas liguier avec les ennemis de ce prince? S'il n'épouse pas les intérêts de ce bienfaiteur, ne sera-t-il pas ingrat? Ne le sera-t-il pas encore bien plus, s'il épouse les intérêts des princes qui attaqueront son bienfaiteur? Il n'y a qu'un point à savoir pour résoudre ces questions? Est-il de l'intérêt de l'état, dont notre duc d'Orléans est devenu maître, que ce prince voisin qui l'a tant aidé n'augmente point sa puissance, et perde même une partie des conquêtes qui le rendent formidable à ses voisins? En ce cas-là, il doit oublier les bienfaits reçus, et dire, ce n'est pas au roi de France à s'acquitter des obligations du duc d'Orléans; il ne doit point se joindre par reconnaissance avec ce prince attaquant ou attaqué; et il doit même quelquefois se joindre avec ceux qui déclarent la guerre. Telle est la loi de la politique, telle est la jurisprudence d'état; et c'est en vertu de cette jurisprudence, qu'Élisabeth était bien fondée à traverser Philippe II. Les Provinces-Unies avaient les dernières obligations à cette reine et à Henri IV, les deux plus fermes appuis de leur liberté naissante. Néanmoins, si l'intérêt de l'état eût demandé que l'on affaiblît ou le pouvoir des Anglais, ou le pouvoir des Français, elles auraient dû y concourir avec les ennemis de ces deux nations, et il y a bien de l'apparence qu'elles l'eussent fait. De savoir comment cette politique s'accorde avec les lois éternelles de la morale, et comment une telle opposition entre les devoirs des particuliers et les devoirs des souverains ne fait point brèche à la certitude immuable des idées de l'honnête homme et de la vertu, c'est une autre question. Il suffit de dire que, dans l'état où se trouvent les sociétés, l'intérêt public est un soleil à l'égard d'une partie considérable des vertus. Ces vertus sont des étoiles qui disparaissent, qui s'évanouissent

à la présence de cet intérêt. *Salus populi suprema lex esto.* Naudé touche quelque chose de cela dans ses Coups d'État.

(I) *Cette conduite a rendu peut-être un très-grand service à la religion protestante dans la révolution de 1688.*] Une promesse solennelle faite par serment est une barrière qu'on ne peut guère violer sans commettre sa réputation. On a donc lieu de croire qu'un prince lié par une telle promesse la gardera, quand ce ne serait que pour éviter la flétrissure de la renommée: mais si l'on voit qu'en certains cas, par un privilège spécial des matières de religion, une grande reine ait manqué à une promesse de cette nature, sans qu'elle ait cessé de passer pour une héroïne et pour la merveille de son siècle, on n'ose plus s'assurer sur les bons effets que la crainte d'encourir le blâme d'avoir faussé son serment est capable de produire. Ainsi les Anglais ont pu se persuader que Jacques II ne craindrait point les mauvaises suites d'un manquement de parole en matière de religion, et qu'il espérerait que sa mémoire n'en souffrirait pas plus de préjudice que celle d'Élisabeth, dont il ne ferait que suivre les traces. N'ayant donc point lieu de s'assurer sur son serment, ils ont travaillé de bonne heure à l'empêcher d'imiter leur héroïne. Voilà comment il y a des choses qui servent en plusieurs manières, et pour le présent et pour l'avenir. En général, on peut assurer qu'il n'y a rien qui n'ait ses usages dans un état (18).

(K) *La médisance a répandu son plus noir venin sur cette reine.*] Le sieur Bohun se plaint nommément de quatre auteurs, qui sont Sandérus, Florimond de Raimond, George Cone, et l'anonyme qui publia le *Didymus Vericus*. Il dit, (19) que Sandérus, non content de diffamer Anne de Bouleyn..., voulut aussi calomnier et déshonorer Élisabeth. Il inventa pour cet effet plusieurs contes dissolus, et les plus infâmes satires contre elle et ses ministres, tâchant de faire croire

(18) Voyez tome V, pag. 547, l'article DOLABELLA (Publ. Cornet.) au texte, citation (c).

(19) Bohun, Caractère de la reine Elisabeth, pag. 412.

au monde qu'elle était coupable de rapine, d'incontinence, de vilaine débauche et de fraudes, et de faussetés horribles pour renverser la nation anglaise. L'auteur du *Dulymus veridicus* (20) entreprit de souiller les oreilles par des discours les plus dissolus, et de ruiner de réputation la plus célèbre princesse de la terre... Il inventa quantité de faussetés et des choses absurdes et incroyables, qui ressembaient aux représentations et aux fantaisies des poëtes et des peintres. Il ne faut pas oublier ce que remarque le sieur Bohun, touchant les peines que l'on établit contre les libelles. La fureur, dit-il (21), et l'impudence de ces faiseurs d'ouvrages diffamatoires portèrent la reine à traiter fort sévèrement tous ceux qui composaient des libelles ou des vers pour noircir la réputation des autres; elle défendit de les distribuer et même de les lire, et les fit brûler par la main du bourreau. Sa rigueur passa jusque contre ceux qui faisaient courir sous main de faux bruits au désavantage ou au déshonneur du gouvernement, crainte que ses peuples ne fussent par ces moyens-là excités à des rébellions et à des soulèvements. Je n'ai point pris garde qu'il ait parlé d'un reproche qu'on a fait à cette reine de n'avoir été protestante que dans l'extérieur. Non-seulement on a soutenu qu'elle avoua au sieur de Lansac qu'elle était persuadée de la primauté du pape (22), et à l'ambassadeur d'Espagne qu'elle croyait la réalité (23); mais on a dit aussi qu'elle chassa les évêques qui se présentaient pour la voir dans sa dernière maladie. *Denique aversionem ejus à totâ reformatione et grege ministrorum, horror quem erga Pseudo-Episcopos in supremo morbo ad se accedentes præ se tulit, adeò ut eos Presbyteros de sepibus (phrasis ea est Anglorum erga mendicos et meretrices, victu tectoque carentes) vocatos ab aspectu*

(20) Bohun, Caractère de la reine Élisabeth, pag. 414.

(21) La même, pag. 417.

(22) Person, in Resp. ad Coquam, cap. XV, p. 263, 264, apud Henricum Fitz Simon, in Britannicâ ministrorum, lib. III, cap. V, p. 318.

(23) Comitii (postea Duci) Ferriæ calem Christi presentiam esse juravit: quod ejusdem Ducis testantur ad regem litteræ (novembr. 16 anui 1558) in Archivis Cymancæ in Hispaniâ conservatæ. Idem, ibid.

suo facessere jusserit, luculenter demonstrat (24).

(L) Un grand nombre d'autres souffrirent ou les rigueurs de la prison, ou les incommodités de l'exil. Les protestans d'Angleterre avouent la dette; ils ne nient point le fait (25); mais ils soutiennent que les attentats des papistes contre le gouvernement et contre la reine méritèrent ce châtement. N'ayez pas peur de trouver cette remarque dans les libelles des catholiques d'Angleterre. Vous y trouverez bien les châtimens, avec les figures de rhétorique qui peuvent le mieux les amplifier; mais on n'avoue point les entreprises séditeuses qui les précédèrent, et qui les causèrent. Il y a peu de relations où l'ordre des événemens ne se confonde. Ce n'est pas toujours la mauvaise foi qui produit cette confusion: un zèle trop turbulent en est cause quelquefois; la nature fait le reste sans une malice affectée. La constitution de l'homme est telle qu'il s'imagine que les maux qu'il souffre sont grands, et que ceux qu'il fait sont petits. Il ne sent point ceux-ci, il sent ceux-là: ainsi, lors même qu'il se souvient d'avoir été l'agresseur, il prétend avoir sujet de se plaindre; il ne met point en ligne de compte ce qu'il a fait, il ne parle que de ce qu'il a enduré. Le zèle, quand il n'est pas bien conduit, n'applique notre mémoire qu'aux maux de la vérité persécutée, et fait qu'on oublie qu'on ait provoqué les persécuteurs. Si ces deux causes ne suffisent pas, la mauvaise foi, qui toute seule dérangerait les événemens, achève la confusion. Quoi qu'il en soit, j'ai observé que la principale différence qui règne entre les relations des catholiques et celles des protestans consiste dans l'ordre des faits: chaque parti tâche de donner la première place aux maux qu'il a endurés: il en fait un grand détail, et passe légèrement sur ceux qu'il a fait souffrir en représailles, ou comme une juste punition. C'est ce qu'il prétend. Il n'y a rien qui embrouille davantage la tête aux lecteurs non préoccupés; car, pour savoir très-

(24) Id. Fitz Simon, *ibid.* Il cite Discuss. Personii, c. 2, à pag. 216 ad pag. 220.

(25) Voyez Bohun, Caractère d'Élisabeth, pag. 411.

exactement tout ce que l'on peut blâmer, ou que l'on peut excuser dans chaque parti, il est absolument nécessaire de considérer les faits dans leur véritable situation. Si les catholiques n'avaient fait main basse sur les protestans qu'après avoir vu ceux-ci renverser temples et autels, images et croix, etc., leurs violences ne seraient pas si criminelles. Voilà pourquoi il importe de céder à son adversaire le premier rang. Un auteur moderne a déclaré qu'il ne voulait point examiner qui sont ceux dont les récits transposent les événemens (26). La discussion n'est pas toutefois si pénible en certains cas; mais quelquefois on s'y trouverait si embarrassé, qu'à moins d'être secouru par quelque révélation qui fit le contraire de l'Apocalypse (27), on n'arriverait pas légitimement à la certitude.

(M) *Des mémoires assurent qu'elle n'aurait pu, sans risquer sa vie, s'exposer à devenir grosse d'enfant.*] Les historiens, qui rapportent les raisons pourquoi elle ne se maria point, n'oublient pas celle-ci; c'est que le mariage lui eût été périlleux. Écoutons Mézerai à l'occasion du duc d'Alençon : « La chose passa si avant que la reine » lui donna un anneau pour gage de » sa foi : mais les brigues contraires » à cette alliance, et ses femmes qui » savaient le danger où elle serait si » elle avait des enfans, en firent tant » de bruit, et rompirent la tête de » leur maîtresse par tant de cla- » meurs, qu'elle le lui redemanda » (28). » L'abbé Siri rapporte qu'elle commanda à ses officiers d'empêcher qu'on touchât à son corps, et qu'on le vît nu après sa mort, par des raisons qu'il n'est pas difficile de comprendre à ceux qui savent l'histoire de cette princesse (29). Voyez

(26) Voyez la 1^{re}. lettre de la Critique générale de Maimbourg.

(27) On ne dit ceci qu'en supposant, comme a fait M. Jurieu, que le Saint-Esprit avait dérangé les choses que lui, M. Jurieu, a arrangées. Voici une partie du titre du chapitre XII de son Accomplissement de l'Apocalypse, II^e. partie: Arrangement en abrégé des événemens que le Saint-Esprit avait dérangés dans les Visions.

(28) Mézerai, Abrégé chronol., tom. V, pag. 253, à l'ann. 1581.

(29) Journal des Savans, du 6 sept. 1677, pag. m. 282, dans l'extrait des Memorie reconditte di Vittorio Siri.

ci-dessous la remarque (X), vers la fin.

(N) *On fait un problème de la chasteté d'Élisabeth, dans les écrits d'un moderne.... de la religion.*] Ce moderne est M. Leti, dont voici les paroles (30) : « Je ne sais si elle a été » aussi chaste qu'on le dit; car enfin » elle était reine, elle était belle, » jeune, pleine d'esprit, elle aimait » la pompe des habits, les divertissemens, les bals, les plaisirs, et d'avoir pour favoris les gens les mieux faits de son royaume : c'est tout ce que j'en puis dire au lecteur. » Il est certain qu'il faut avoir de la charité ou beaucoup de retenue pour ne soupçonner rien d'impur dans la conduite d'une jeune reine, qui a toujours quelque favori, et qui le choisit toujours parmi les seigneurs les plus braves, les plus jeunes, et les mieux faits de son royaume. Si Élisabeth a conservé dans cette conduite une parfaite continence, comme je le veux bien croire, elle a fait tout le contraire de cette maxime, si non castè, saltem cautè. On ne la saurait louer sur ses précautions; car elle ne savait point les apparences; tout ce qui lui reste, c'est qu'au fond elle conservait le réel de la chasteté; elle livrait les dehors aux soupçons et aux jugemens du public, et se contentait de garder le corps de la place.

(O) *Il est plus facile de sauver sa gloire à cet égard... qu'à l'égard de l'infortunée reine d'Écosse.*] Il y a sans doute beaucoup d'excès et beaucoup de mauvaise foi dans les éloges et dans les apologies de cette reine; mais les fautes qu'elle peut avoir commises n'excusent pas Élisabeth qui la fit mourir. On n'a pas laissé de publier cent apologies de cette action; car qu'y a-t-il de si excrable que l'on ne puisse donner à justifier à certaines plumes vénales qui, sans sortir de leur *Polyanthéa*, trouvent des exemples du fait en question? Le bon est qu'après avoir lu ces apologies avec quelque sorte de tentation de les approuver, on sent renaître l'empire de la droite raison qui dissipe tous les charmes du rhétori-

(30) Leti, Hist. d'Élisabeth, tom. II, pag. 513. Voyez aussi pag. 349 et suiv., où il rapporte plusieurs faits et des bons mots touchant les galanteries de cette reine.

cien apologiste. Le proverbe de l'Écriture : *Le More changera-t-il sa peau et le léopard ses taches* (31) ? convient admirablement à ceux qui ont entrepris de justifier Élisabeth sur le supplice de la reine réfugiée. *Aethiopen lavas*, peut-on dire à chacun d'eux. Il fant bien que cela soit, puis-que le sieur Bohun, grand panégyriste de cette reine, la condamne sur cet article sans rémission, et très-fortement. *La plus méchante action de tout son règne*, dit-il (32), fut le traitement qu'elle fit à Marie d'Écosse. Cette reine ayant été chassée par ses sujets, et privée non-seulement de son autorité royale, mais aussi de sa liberté, de ses biens et de sa couronne, vint pauvre et désolée en Angleterre, sur la promesse d'Élisabeth. Elle la reçut d'abord fort bien, et ordonna qu'on la traitât en reine; mais ensuite elle la fit retenir prisonnière; et, sous prétexte que Marie formait des desseins contre sa vie, elle lui fit faire son procès, la fit condamner, et enfin exécuter, et en fit un triste et inouï exemple de sa cruelle et injuste sévérité. Elle pollua, pour ainsi dire, son règne, par cette action du sang innocent, non d'un ennemi, mais d'une princesse à qui elle avait donné asile, et qu'elle avait reçue chez elle.

(P) *On ne saurait justement lui attribuer... de s'être défait des faiblesses de son sexe en s'attachant à des occupations d'homme.*] La passion qu'elle avait de passer pour belle, les soins qu'elle prenait de faire voir sa beauté, la complaisance qu'elle témoignait à ceux qui étaient vivement touchés de ses charmes (33), sont incontestablement une faiblesse de femme qu'Agrippine n'avait point; car si cette dame romaine avait eu ces infirmités, on n'eût pas pu dire véritablement, *sed Agrippina æqui impatiens, dominandi avida, virilibus curis feminarum vitia exuerat* (34). Elle eût mérité encore moins ce grand éloge, si elle eût fait à de jeunes gens les mêmes caresses qu'Élisabeth leur a prodiguées. Citons un auteur qui rapporte ce qu'il a vu, ce qu'il a oui.

Il dit que la cérémonie de créer comte de Leicester et baron de Denbigh milord Robert, se fit à *Westminster avec beaucoup de solennité, la reine aidant elle-même à lui mettre les ornemens de cérémonie. Il était à genoux devant elle dans un grand sérieux, pendant que la reine ne se pouvait pas empêcher de lui faire cent caresses, tantôt en le pinçant doucement, tantôt en lui passant la main sur la tête ou sur l'épaule, quoique l'ambassadeur de France et moi y fussions présens* (35). Celui qui parle de la sorte avait été envoyé à la cour d'Élisabeth par Marie Stuart reine d'Écosse. *La reine ma souveraine*, dit-il (36), *connaissant l'humour de la reine Élisabeth, m'avait ordonné de ne me pas trop tenir sur le grand sérieux avec elle, et que pour éviter que ma conversation ne lui devînt ennuyeuse, il fallait quelquefois dire le mot pour rire : c'est pourquoi lui faisant une fois rapport des différentes modes et coutumes des pays étrangers, je fis entrer dans la conversation jusqu'aux busques des femmes. Elle me dit sur cela, qu'elle avait des habits de chaque pays, et de toutes les façons, et en effet elle en prit tous les jours un différent du depuis, s'habillant tantôt à l'anglaise, tantôt à la française, tantôt à l'italienne, et continua ce changement durant tout le temps de mon séjour à Londres. A la fin, elle voulut savoir de moi quelle sorte d'ajustement lui allait le mieux, à quoi je répondis, qu'à mon avis c'était la mode italienne; et il sembla que cette réponse ne lui déplaisait pas; car elle aimait fort à faire parade de ses cheveux blonds; en sorte qu'un petit bonnet à l'italienne était ce qui lui plaisait le plus. Ses cheveux étaient plutôt dorés que blonds; mais d'une frisure belle et naturelle en apparence. Elle me demanda là-dessus quelle couleur de cheveux était réputée la plus belle, celle de ma reine ou la sienne? Et voyant que j'hésitais d'y répondre sérieusement, elle me pressa de me déclarer sur ce point. Je dis qu'elle était la plus belle reine en Angleterre, et que la mienne l'était en*

(31) Jérémie, chap. XIII, vs. 23.

(32) Bohun, Caractère de la reine Élisabeth, pag. 404.

(33) Voyez la remarque (D).

(34) Tacit., Annual., lib. VI, cap. XXV.

(35) Jacques Melvil, Mémoires, tom. I, pag. 148.

(36) La même, pag. 154 et suiv.

Écosse (37). Mais cela ne la satisfaisait pas encore, je dis qu'elles étaient toutes deux les plus belles de leur pays; que sa majesté était effectivement plus blanche que la reine d'Écosse, mais que celle-ci était aussi fort belle. Elle voulut savoir encore quelle des deux était la plus grande, à quoi je répliquai que c'était ma reine. Il faut donc, répondit-elle, qu'elle soit trop grande; car je ne suis ni trop grande, ni trop petite. Vous voyez là une reine d'Angleterre qui s'occupe de modes et de coiffures: il ne paraît pas que ce fussent de simples amusements; on dirait qu'elle en faisait son affaire capitale, si l'on ne savait d'ailleurs son attachement aux fonctions de la royauté. Mais il faut dire qu'elle trouvait du temps pour tout: elle s'appliquait aux soins de régner comme si elle n'eût songé à nulle autre chose, et elle était attentive à s'ajuster, et à se parer avec avantage, comme si elle eût borné à cela tous ses travaux. Considérez d'autre côté ses conversations avec l'envoyé d'Écosse, c'était moins l'interroger que le mettre à la question pour lui faire dire qu'elle était plus belle que Marie Stuart. On découvre par-là qu'elle la considérait comme une rivale sur le chapitre de la beauté, et que, par le tour qu'elle donnait à ses discours, elle engageait les gens à lui donner la préférence sur cette rivale. Cela tient beaucoup du cœur et de l'esprit féminin. Chacun sait avec quelle adresse les femmes vont à la quête de l'éloge, tantôt en se méprisant afin d'être contredites, tantôt en s'informant s'il est vrai que telles et telles aient un éclat, une blancheur, une taille incomparables, etc.

Remarquez une différence notable entre Agrippine et la reine Elisabeth. Celle-ci ne pouvait point se résoudre à se marier, quoiqu'elle trouvât des gens assez à son gré pour les croire dignes de son choix; l'autre se voyant veuve, et encore jeune, demanda un mari à Tibère, et lui représenta qu'une honnête femme ne trouvait sa

(37) Cette réponse ne signifiait rien, car lorsqu'il n'y a qu'une reine dans un pays, elle y est la plus belle reine, quelque laide qu'elle puisse être. Il y a une plaisanterie bourgeoise, qui est de dire, je suis la plus belle de la table, quand quelque fille ou femme est la dernière qui reste.

consolation que dans un époux (38). C'était parler rondement; car on sait bien que, quand une femme n'est pas honnête, elle trouve suffisamment hors du mariage de quoi contenter la nature. L'envoyé d'Écosse déclara fort librement à la reine d'Angleterre la raison pourquoi il s'imaginait qu'elle ne voulait pas se marier. *Je l'estime comme un frère*, disait-elle parlant de milord Robert, qu'elle fit comte de Leicester, *et c'est le meilleur ami que j'aie. Aussi si j'avais pu me résoudre à me marier, ç'aurait été avec lui; mais n'y pouvant pas contraindre mon humeur, ce me serait un grand contentement de voir que la reine ma sœur voulût le choisir pour son époux, n'y ayant personne à qui je puisse souhaiter de si bon cœur qu'il ait part à la succession avec elle (39).* Votre majesté est assurée de n'avoir jamais d'enfans, lui dit l'envoyé d'Écosse, étant résolue, comme elle dit, de ne se pas marier. « Il est vrai, dit-elle, j'y suis résolue; » et je ne me marierai jamais, si la reine ma sœur ne m'y force par sa conduite. Je sais, madame, répondis-je, que vous parlez sincèrement, et il n'est pas nécessaire de m'en donner des assurances. Car vous savez qu'étant mariée, vous ne seriez que reine, au lieu qu'à présent vous êtes roi et reine tout ensemble. Je sais que votre grand cœur ne saurait souffrir un maître (40). »

(Q) *Le pape Sixte, eut une estime particulière pour Elisabeth.* Il la mettait au nombre des trois personnes qui, à son dire, méritaient seules de régner; les deux autres étaient lui-même et Henri IV. *Votre reine, dit-il un jour à un Anglais, est née heureuse, elle gouverne son royaume avec beaucoup de bonheur, et il ne lui manque autre chose que de se marier avec moi pour donner au monde un autre Alexandre (41).* M. Jurieu

(38) At Agrippina pericax iræ, et morbo corporis implicata, cum viseret eam Cæsar, profusus diu ac per silentium lacrymis, mox invidiam et precos orditur: *subveniret solitudini, daret maritum, habilem adhuc juventam sibi, neque aliud probris, quam ex matrimonio, solatium.* Tacit., Annal., lib. IV, cap. LIII.

(39) Melvil, Mémoires, tom. I, pag. 148.

(40) Là même, pag. 152.

(41) Lcti, Histoire d'Elisabeth, tom. II, pag. 131.

a exprimé cela un peu plus cavalièrement. « Ce bon pape disait qu'il eût » bien voulu coucher seulement une » nuit avec Élisabeth, reine d'Angle- » terre, assuré qu'ils feraient ensem- » ble un nouvel Alexandre-le-Grand. » Cela est digne de la gravité et de la » chasteté d'un pape... C'était ce mé- » me bon pape qui disait que cette » Élisabeth était bien heureuse d'a- » voir pu faire sauter une tête cou- » ronnée, et qu'il portait envie à sa » félicité (42). » Balzac, par je ne sais quelle prudence, a substitué aux expressions de ce pape un autre langage qui leur ôte l'air naturel. Je reprendrai la chose d'un peu plus haut, afin qu'on voie toutes les louanges que cet écrivain français a données (43) à cette reine dans une lettre qu'il écrivit à un mylord (44). *Mon intention, lui dit-il, ne fut jamais de toucher à la véritable gloire de votre héroïne. Bien ai-je cru qu'il la fallait plutôt considérer par la magnanimité de son âme dont toute votre postérité goûtera les fruits, que par une légère fleur du corps que non-seulement la mort fait tomber, mais qui s'enfuit aux premières approches de la vieillesse (45). Je viendrais d'un autre monde, si j'ignorais les éloges qu'elle a reçus en celui-ci de la voix de tous les peuples. Je sais qu'on l'a nommée l'Étoile du Nord, la Déesse de la mer, la véritable Téthys. J'ai lu ces mots dans une lettre que Henri-le-Grand lui écrivait au plus fort de ses travaux, et dans la violence de la ligue : Je serai, madame, votre capitaine général. Celui même qui l'excommunia en parlait avec estime ; et c'était, comme vous savez, un prince de très-haute intelligence, et très-savant en l'art de régner. Il prenait plaisir de s'en faire entretenir par les ambassadeurs résidens auprès de lui, et disait quelquefois en se jouant, que s'il eût été marié avec elle, la grandeur et l'autorité fussent sorties d'un*

(42) Apologie pour la Réformat., tom. I, pag. m. 153, 154.

(43) Dans la X^e. lettre du VI^e. livre, pag. 205 de l'édition in-folio.

(44) Au comte d'Excester. La lettre qu'il lui écrivit est datée du 25 juin 1634.

(45) S'il se veut justifier, comme il y a de l'apparence, du passage que j'ai cité vers la fin du texte de cet article, il n'y procède pas trop soûvement.

si redoutable mariage. Mais quand elle ne serait pas arrivée à ce haut degré de réputation, et qu'on la dépouillerait de toutes ces glorieuses marques d'estime, deux considérations, à la vérité moins spécieuses aux yeux du monde, mais plus sensibles à mon esprit, m'obligeraient de révéler sa mémoire. C'est, MONSIEUR, qu'elle n'a pas méprisé nos muses, et qu'elle a aimé votre maison (46). J'ai appris de Camdenus la connaissance qu'elle avait des bonnes lettres, jusqu'à avoir traduit avec succès en langue latine des tragédies de Sophocle et des harangues d'Isocrate. J'ai appris du même auteur la part que les vôtres ont eue en sa confiance, etc.

Notez que M. Jurieu devait citer d'Aubigné à l'égard du second fait ; car il ne l'avait lu que dans la Confession catholique de Sanci, et dans l'Histoire universelle de cet auteur. *Le pape ayant fait trancher la teste au comte de Pepoli.... (ce sont les paroles du sieur d'Aubigné) se resjouissoit d'une teste de comte entre ses plus privez ; mais ayant sceu ce qui s'estoit passé en Angleterre, il se mit à n'estimer rien au monde, ni en félicité, ni en grandeur, au prix de la roine Elizabet, et (comme pleurant les conquestes d'Alexandre) disoit d'elle : O beata femina, che hai gustato il piacer di far saltare una testa coronata (47) !*

(R) *Ce que M. Leti conte, touchant les intelligences de Sixte V avec Élisabeth, ne manque point de vraisemblance.*] Le pape Sixte V haïssait et redoutait le roi d'Espagne : il devait donc naturellement lui souhaiter de mauvais succès, et aimer mieux que l'hérésie se maintint en Angleterre, que de voir Philippe II devenir le maître d'un si bon pays. Les papes, en tant que souverains, suivent les principes de la religion du souverain, et par conséquent ils sacrifient les intérêts du catholicisme à l'intérêt de leur puissance particulière. De quoi leur servirait, par exemple,

(46) Le comte à qui Balzac écrivait avait pour nom de famille Cécile.

(47) D'Aubigné, Histoire universelle, tom. III, liv. II, chap. XXXII, pag. m. 279. Voyez aussi la Confession catholique de Sanci, liv. I, chap. I.

qu'un roi d'Espagne subjuguât les protestans, si par ce moyen il se rendait si formidable à la cour de Rome, que l'on n'osât plus y refuser quelque chose aux Espagnols, de crainte de voir revenir l'année 1527, et l'emprisonnement de Clément VII? C'est un moindre mal au pape de n'être pas reconnu ni en Hollande ni en Angleterre, que s'il y était reconnu, et que cela mit en état quelque prince catholique d'obtenir à Rome de gré ou de force toutes ses demandes. Si ce principe de spéculation ne suffit pas à convaincre que Sixte V a fait échouer, autant qu'il a pu, les entreprises du roi d'Espagne contre Elisabeth, nous trouverons bientôt une raison de pratique qui achevera la conviction. Lorsque Louis XIV faisait des progrès si considérables et si rapides contre les Provinces-Unies, l'an 1672, le cardinal Altieri, qui était pape d'effet, quoiqu'un autre s'appelât le pape Clément X, apprenait ces nouvelles avec un mortel chagrin, parce qu'il n'aimait point la France, et que M. le duc d'Étrée, ambassadeur de cette couronne, le mortifiait autant qu'il pouvait (48). De plus fraîche date, on a vu Innocent XI sourd à tout ce qui aurait pu favoriser les affaires du roi Jacques, et ardent promoteur de tout ce qui était contraire à la France (49). C'est qu'il craignait plus l'agrandissement de Louis XIV, qu'il ne souhaitait l'agrandissement du catholicisme. Il craignait d'être écrasé sous la trop grande puissance de ce prince, et ainsi il était bien aise que les protestans fussent en état de la réfréner, et de la diminuer. D'où nous pouvons mieux connaître la situation heureuse des affaires des protestans, puisque non-seulement la jalousie éternelle de la France et de la maison d'Autriche leur fera toujours trouver des alliés et des protecteurs dans les états de contraire religion, mais que la cour de Rome même fera, selon l'exigence des occasions, ce que Sixte fit

au préjudice du roi d'Espagne, et ce qu'a fait Innocent XI au préjudice de Louis XIV. Cette cour n'est pas moins intéressée que les autres à maintenir l'équilibre.

Mais à quoi bon chercher des exemples? Il ne faut que considérer Sixte lui-même par rapport à Henri-le-Grand. Il est sûr qu'ayant pris garde combien la ligue augmentait la force des Espagnols, il changea de batterie, et qu'il favorisa en France le parti des protestans; et s'il ne fût pas mort, il eût donné tous ses soins à ôter au roi d'Espagne la couronne de Naples (50). Il traversait si visiblement la ligue, que les Espagnols le menacèrent de protester contre lui, et de pourvoir par d'autres voies à la conservation de l'église qu'il abandonnait (51). Sa mort combla de joie les ligueux: un de leurs prédicateurs (52) l'annonçant aux Parisiens se servit de ces paroles: *Dieu nous a délivrés d'un méchant pape et politique: s'il eût vécu plus long-temps, on eût été bien étonné d'ouïr prêcher dans Paris contre le pape, et il l'eût fallu faire* (53). Ce ne fut point pour avoir connu le grand mérite de Henri IV et les fourberies de la ligue (54), que ce pape prit des mesures contraires aux intérêts de la catholicité: ce fut à cause que les bons succès des hérétiques étaient autant de pris sur le roi d'Espagne qu'il haïssait.

(S) *Son règne..... finit par la plus noire mélancolie dont on ait jamais parlé.*] Le commentaire de ces paroles m'est fourni par M. Silhon. *Qui aurait cru, dit-il (55), que le cours d'un tel règne et d'une telle vie (56) eût abouti à une satiété de régner et de vivre..... et qu'il se fût rencontré un précipice creusé au bout d'une si belle carrière? Après quoi il rapporte le précis d'une relation qui a échappé à l'histoire, dit-il, et*

(50) Voyez Maimbourg, Histoire de la Ligue, liv. IV, pag. m. 428.

(51) Maimbourg, *là même*.

(52) Aubry, curé de Saint-André-des-Arcs.

(53) Maimbourg, Histoire de la Ligue, liv. IV, pag. 429.

(54) Maimbourg, *là même*, pag. 427, allègue ces raisons. C'est donner à gauche.

(55) Silhon, ministre d'état, III^e. part., chap. VII, pag. m. 112.

(56) Il venait de faire l'éloge du règne d'Elisabeth.

(48) Voyez le livre intitulé, Mémoires des Intrigues de la Cour de Rome, depuis l'année 1669, jusques en 1676, imprimé à Paris, l'an 1677, pag. 204 et suiv.

(49) Voyez la lettre de Louis XIV au cardinal d'Étrée, insérée par M. Leti au II^e. tome de la Monarchie universelle, pag. 458.

qui est dans une lettre qu'un gentil-homme de l'ambassadeur de France, résidant auprès de cette princesse, en écrivit à un de ses amis à Paris. Comme cette lettre est imprimée, j'aime mieux en prendre ce qui sert à mon sujet, que d'employer les paroles de M. Silhon. « Je vous dirai, » monsieur, que l'opinion commune » et de ses médecins et de ceux qui » la servaient privément à sa chambre, est que sa maladie ne procède » que d'une tristesse qu'elle avait » fort secrètement quelques jours » devant que s'en plaindre, et se » fondeut en ce jugement sur ce qu'il » n'est apparu aucun signe de mal » qui fût mortel en elle, outre » celui de l'âge, ayant eu toujours » l'urine, le poux et les yeux bons » jusqu'à la fin. Et aussi qu'en » tout le cours de sa maladie, principalement, elle n'a jamais voulu user d'aucun remède que l'on lui ait proposé, nonobstant les prières et menace de sa mort que ses serviteurs et médecins lui faisaient, comme si ou l'apprehension du mépris de sa vieillesse, ou quelque autre ressentiment secret que l'on attribue au regret de la mort du feu comte d'Essex (57), l'eussent émue à la chercher et désirer elle-même. Quoi que ce soit, c'est la vérité que dès lors qu'elle se sentit atteinte de mal, elle dit de vouloir mourir. Elle n'a fait aucun testament ni déclaration de son successeur, et ne s'est mise au lit que trois jours avant sa mort, en ayant demeuré plus de quinze assise sur des coussinets, et vêtue, les yeux fichés en terre, sans vouloir parler ni voir personne. L'archevêque de Cantorbéry, primat d'Angleterre, l'évêque de Londres avec son aumônier n'ont pas laissé de l'assister à sa fin, où elle a témoigné beaucoup de signes de dévotion et de reconnaissance envers Dieu (58). » Cette relation est très-éloignée du narré de M. Leti, selon lequel la reine fut sept semaines sans raisonner, et dans un délire per-

pétuel que sa fièvre lui causait, et qui cessa trois jours avant qu'elle mourût (59). « Selon les mémoires de » l'abbé Siri, cette reine étant assise » sur son lit tout habillée, tenant » les yeux collés à terre et le doigt » dans sa bouche, qui fut la posture » où elle voulut mourir, elle fit venir » sa musique ordinaire qu'elle entendit tranquillement jusqu'au dernier » soupir de sa vie, pour mourir, dit » agréablement cet auteur, *come era vissuta allegramente* (60). » Je m'étonne qu'ils ne lui prêtent les dernières paroles d'Auguste (61).

(T).... *Quelques-uns veulent que la mort du comte d'Essex ait causé ce cruel chagrin.*] Depuis l'exécution de ce comte, la reine fut assez longtemps aussi gaie que de coutume, et elle le témoigna surtout pendant l'ambassade du maréchal de Biron. Il y a donc bien de l'apparence que si elle mourut de chagrin à cause du comte d'Essex, ce ne fut pas tant parce qu'elle l'avait fait mourir, que parce qu'elle vint à connaître qu'il avait recouru à sa clémence, par une voie dont elle lui avait promis l'infailibilité. M. du Maurier nous expliquera ce petit mystère. *Il ne sera pas inutile, dit-il (62), ni désagréable d'ajouter ici ce que le même prince Maurice tenait de M. Carleton, ambassadeur d'Angleterre en Hollande, qui est mort secrétaire d'état, si fort connu sous le nom de milord Dochester, homme d'un très-grand mérite; que la reine Élisabeth donna une bague au comte d'Essex dans la plus grande ardeur de sa passion, lui disant qu'il la gardât bien; et quoi qu'il pût faire, en lui rendant ce dépôt, qu'elle lui pardonnerait. Depuis, les ennemis du comte l'ayant emporté sur l'esprit de la reine, et d'ailleurs se trouvant irritée du mépris que le comte faisait de sa beauté, que l'âge ruinait, elle lui fit faire son procès: et dans le temps de sa condamnation, attendait toujours qu'il lui rendît cette bague pour*

(59) Vie d'Élisabeth, tom. II, pag. 532.

(60) Dans le Journal des Savans du 6 sept. 1677, pag. m. 282.

(61) *Amicos admissos percunctatus, ecquid iis videretur mimum vite commodè transegit, adjecti et clausulam, etc.* Suet., in Augusto, cap. C.

(62) Du Maurier, Mémoires pour servir l'histoire de Hollande, pag. 260.

(57) Voyez la remarque suivante.

(58) Ces paroles sont tirées d'une lettre insérée dans la suite des Mémoires d'état, imprimés à Paris, in-8°. l'an 1623. La lettre dont je parle est à la page 376 de ce 1^{er} volume, et est datée de Londres, le 3 d'avril 1603.

lui donner grâce, selon sa parole. Le comte, dans la dernière extrémité, eut recours à la femme de l'amiral Havard sa parente, et la fit supplier par une personne confulente, de bailler cette bague à la reine en main propre; mais son mari, l'un des ennemis capitaux du comte, à qui elle le dit imprudemment, l'ayant empêchée de s'acquitter de sa commission, elle consentit à sa mort, indignée contre un esprit si rogue et si altier, qui aimait mieux mourir que de recourir à sa clémence. Quelque temps après cette amirale étant tombée malade, et abandonnée des médecins, envoya dire à la reine qu'elle avait une chose de grande importance à lui dire devant que de mourir. La reine étant au chevet de son lit, ayant fait retirer tout le monde, l'amirale lui rendit hors de temps cette bague du comte d'Essex, s'excusant de ne lui avoir pu donner plus tôt, sur ce que son mari l'en avait empêchée. La reine se retira aussitôt, frappée d'une douleur mortelle, fut quinze jours à soupirer, sans rien prendre du tout, se couchant tout habillée, et se relevant cent fois la nuit. Enfin elle mourut de faim et de douleur d'avoir consenti à la perte de son amant, qui avait recouru à sa miséricorde.

(U) *Voici les fautes de M. Moréri.*]

1°. Il ne devait pas dire qu'Élisabeth Jaissa dans l'église les noms d'évêque, de chanoine, de curé, etc. : les évêques de l'église anglicane ne sont point des évêques titulaires, ils exercent actuellement les fonctions de l'épiscopat, et ils ont sur les curés les prééminences hiérarchiques qui ont lieu dans la communion de Rome. 2°. Il ne fallait point exagérer à plusieurs reprises la persécution des catholiques romains, sans exprimer les actes de rébellion qui les exposèrent à cette tempête. Un fidèle historien devait marquer en premier lieu leurs complots contre le gouvernement de la reine, et puis les châtimens rigoureux dont elle punit ces complots. La transposition de ces deux choses serait une noire infidélité dans l'historien (63) : il ne pourrait sans perfidie faire précéder les châtimens, s'ils n'avaient été qu'une suite des complots. Quel nom donnera-t-on donc

à la conduite de M. Moréri, qui supprimé entièrement ces complots? Une telle omission n'est pas simplement une faute, c'est un crime; c'est ce que les Latins nommeraient *scelus*, ou pour le moins *flagitium*. Je ne considère ici M. Moréri que comme auteur, et si je l'accuse d'un crime, ce n'est que d'un crime d'historien. 3°. *Le plus grand crime que l'on imposa à la reine d'Écosse, dit-il, fut d'avoir fait ses efforts pour sortir de sa captivité.* Il se trompe, on lui en imposa d'autres bien plus atroces. S'il avait dit que ce fut le plus grand crime qu'on pouvait lui imposer justement, il aurait pu se battre en retraite, et disputer le terrain à la faveur des relations opposées que les deux partis publient; mais c'est une question de fait que l'on décide invinciblement en trois mots, que de savoir sur quoi les juges se fondèrent. On n'a qu'à lire le procès : M. Moréri ni ses partisans ne peuvent tenir contre cela, ni alléguer un seul mot pour leur justification. 4°. Il n'est point vrai que Henri III ait appris avec déplaisir la mort de Marie, ni qu'il eût envoyé Bellièvre pour sauver cette malheureuse reine. L'ambassade de Bellièvre ne fut qu'une comédie. Les ligueux surent bien reprocher à Henri III d'avoir poussé à la roue pour faire périr Marie Stuart (64). M. du Maurier a découvert le mystère (65). 5°. La Virginie n'est point une île. 6°. Élisabeth n'est point morte le 4 d'avril, mais le 3. 7°. Il est faux que le 4^e. d'avril nouveau style, soit le 24^e. de mars, selon le vieux calendrier. 8°. Le règne d'Élisabeth a duré quarante-quatre ans et quelques mois : il ne fallait donc pas dire qu'elle mourut après un règne de trente-cinq années. Ce qu'il y a d'étrange est qu'on n'a donné que trente-cinq ans à un règne dont on avait mis le commencement au mois de novembre 1558, et la fin au mois d'avril 1603. L'intelligence des mathématiques n'a pas été en fait de science le fort de cette princesse, comme l'assure M. Moréri (66) : je ne vois pas même que M. Bo-

(64) *Voyez Louis d'Orléans, dans son Catholique anglais, et Jacques le Bossu, à la page 43 du 1^{er}. devis.*

(65) *Dans la préface de ses Mémoires. Voyez la Critique générale de Maimbourg, lettre II.*

(66) *Elle avait une belle connaissance de*

(63) *Voyez ci-dessus la rem. (L).*

l'un, qui marque en détail (67) les sciences qu'elle avait apprises, lui attribue d'avoir jamais manié Euclide. Ce sera donc la 9^e. faute.

(X) *Le pape Clément VIII tint des discours..... désobligeans..... et qui témoignaient qu'il n'était pas bien informé de l'état de l'Angleterre.*] Voici ce qu'on trouve dans une lettre du cardinal d'Ossat, écrite de Rome le 1^{er}. de février 1595. « Le » pape me répondit..... que l'An- » gleterre avait été conquise autre- » fois, et qu'elle le pourroit bien être » à présent qu'elle étoit peu unie en » soi, pour la diversité de religions, » et régée par une femme vieille, » sans mari, et sans successeur cer- » tain : que cette femme devoit aussi » meshui être au fond de ses finan- » ces, ayant fait plusieurs dépenses : » que d'ailleurs il avoit observé que » les femmes, qui avoient régné lon- » guement, et aimé le déduit en leur » jeunesse et en la vigueur de leur » âge, devenoient puis après, en leur » vieillesse, méprisées de ceux-là mê- » mes à qui elles s'étaient adonnées : » Et m'alléguâ deux reines de Sicile, » qu'il disoit avoir vécu de même : » desquelles l'une, en sa vieillesse, » enduroit d'être souffletée par un » qui l'avoit entretenue en sa jeunes- » se : qu'aussi croyoit-il, que cette- » ci devoit être désormais peu esti- » mée de ceux-là mêmes qui l'avoient » autrefois aimée et prisée : que lui et » moi n'étions point si vieux, que » pour toutes ces considérations il » n'espérât que nous la pourrions voir » un jour subjuguée (68). » M. Ame- » lot de la Houssaie fait trois remarques sur cela. La 1^{re}. contient ces paroles : *Clément VIII était assurément mal informé de l'état d'Angleterre, qui ne fut jamais plus florissante, ni plus puissante par mer et par terre, que sous le règne d'Élisabeth : et Sixte V, son prédécesseur, parlaient bien autrement que lui de cette reine, dont il disait à tout propos, C'h'era un gran cervello di principessa.* La 2^e. remarque consiste en ceci : « Jeanne II, » reine de Naples et de Sicile, se

» laissait battre par le sénéchal Gio- » vanni Caracciolo, son galant : » mais à la fin elle s'en lassa, et le » fit assassiner. Par où finissent ordi- » nairement ces royales amours. » Voyons la 3^e. remarque : *Je ne sais pas si tout ce que l'on a dit ou écrit des amours et des amans de la reine Élisabeth est bien vrai ; mais il est certain, qu'elle n'avait point de vulve ; et que la même raison qui l'empêchait de se marier la devait empêcher d'aimer le déduit. Elle pouvait bien aimer, et elle aima en effet passionnément le comte d'Essex ; mais de la manière qu'elle était faite, elle ne pouvait connaître charnellement aucun homme sans souffrir d'extrêmes douleurs, ni devenir grosse (69) sans s'exposer inévitablement à perdre la vie dans le travail de l'accouchement. Et elle en était si persuadée, qu'un jour qu'elle fut priée avec des instances importunes, de vouloir épouser le duc d'Alençon, qui la recherchait avec passion, elle répondit qu'elle ne croyait pas être si peu aimée de ses sujets, qu'ils voulussent l'ensevelir avant le temps.*

(69) Voyez ci-dessus la remarque (M).

ÉLISÉE *, disciple du prophète Élie et son successeur, a fait un grand nombre de miracles, comme on le peut voir dans le Dictionnaire de Moréri. Il arriva un grand prodige lorsqu'il naquit : le veau d'or qui était à Silo poussa un mugissement si fort, qu'on l'entendit à Jérusalem. Sur quoi le grand prêtre consultant les pierres de son pectoral, trouva qu'il venait de naître un prophète qui détruirait les idoles (a). On a lieu de croire qu'Épiphanie qui raconte cela s'est fondé sur une fausse tradition (A). Les Juifs qui ont dit qu'Élie, étant devenu incapa-

toutes les sciences, et surtout des mathématiques. Moréri, tom. I, pag. n. 1092.

(67) Caractère de la reine Élisabeth, pag. 3 et suiv.

(68) Lettres d'Ossat, tom. I, pag. 399.

* Élisée a un article dans le *Dict. de Chau- sepié* ; mais le nom de Bayle ne s'y trouve pas une seule fois.

(a) Epiphanius, de Vitis Prophet., pag. n. 237, 238.

ble d'exercer sa charge, reçut ordre de la céder à Élisée, ne méritent pas d'être réfutés (B).

(A) *Épiphane..... s'est fondé sur une fausse tradition.*] La Vie des prophètes composée par saint Épiphane est en plusieurs choses la copie d'un ouvrage de même nature composé par Dorothee. Quelques-uns prétendent que ce Dorothee a été évêque de Tyr (1), et qu'il souffrit le martyre sous Julien l'apostat (2). Mais Baronius soutient (3) qu'il n'y a point eu de tel Dorothee évêque de Tyr. Belarmin avoue que l'ouvrage faussement attribué à Dorothee est rempli de fables (4). Voici comment un théologien anglais a critiqué la narration d'Épiphane touchant Élisée. 1°. Épiphane n'a point su la situation d'Abelmuth : il a dit qu'Élisée y était né, et que ce lieu appartenait à la tribu de Ruben. Il ne fallait pas dire Abelmuth, mais Abelmehol, comme il paraît par le premier livre des Rois, au verset 16 du chapitre XIX. Si les copistes ont fait cette faute, il en faut décharger saint Épiphane, et ne lui laisser que l'erreur de géographie. Abelmehol, la patrie d'Élisée, était au delà du Jourdain (5) : elle n'était donc pas située dans la tribu de Ruben ; car le partage de cette tribu fut au delà de cette rivière (6). Dorothee a fait faire cette faute à saint Épiphane. 2°. Lorsqu'Élisée fut né à Galgal, le veau d'or qui était à Silo mugit. Épiphane commet là une autre erreur de géographie dont Dorothee n'est pas responsable. Il est clair qu'il prend Abelmuth et Galgal pour le même lieu, en quoi il se trompe. Sa faute est venue de n'avoir pas bien compris la ponctuation des paroles de

Dorothee. *Dorotheus scripserat, postquam Elizæus natus est, in Galgalis vitulus aureus mugitum edidit, quomodo interpungendum esse locum Dorothei, vel potiùs authorem interpunxisse apparet ex Isidoro qui ita rem istam narrat, Elizæo nato vitulam auream cum magno boatu clamasse in Galgalis..... Epiphanius non animadvertens hanc interpunctionem, putavit illud in Galgalis referendum esse potiùs ad sententiæ partem præcedentem quàm ad sequentem, ad Elizæum potiùs quàm ad vitulam (7).* 3°. Ayant pris pour la patrie d'Élisée le lieu où l'auteur qu'il copiait avait placé le veau d'or, il a fallu qu'il placât ailleurs cette idole, et il l'a mise à Silo où elle ne fut jamais. Il n'est point nécessaire de dire que le miracle dont nous parlons se rapporte à l'un des veaux d'or de Jéroboam : or comme l'un de ces veaux fut mis à Dan, et l'autre à Béthel, il est sûr qu'il se trompe, soit que comme Dorothee on en mette l'un dans Galgal ; soit que comme saint Épiphane on le mette à Silo. 4°. Venant au prodige même, nous remarquerons que saint Épiphane en pouvait aisément connaître la fausseté : car si l'oracle du pectoral avait répondu que le prophète qui était né ce jour-là abattra et détruirait les idoles, Élisée aurait aboli l'idolâtrie de Jéroboam, il aurait fait fondre, ou mis en pièces, les deux veaux d'or : il ne l'a point fait ; il est donc faux que l'oracle ait fait la réponse qu'on lui attribue ; et ainsi le mugissement du veau d'or est une fable. Je ne m'arrête point aux observations du docteur anglais, sur la distance entre Jérusalem et les lieux où étaient les veaux de Jéroboam ; car, outre que les chiffres ont été falsifiés par les imprimeurs, je ne trouve point que la distance fasse ici rien à l'affaire. Il est aussi facile de faire entendre le mugissement d'une statue à vingt ou à trente lieues, qu'à vingt ou à trente pas : quiconque pourra faire le dernier miracle pourra faire le premier : ainsi je voudrais que notre docteur n'eût pas plaisanté là-dessus. Sa raillerie contre Torinus est froide comme la glace : il dit que Torinus ayant peur qu'une génisse ne

(1) Les théologiens de Paris, dans l'approbation de cet ouvrage de Dorothee publié par Margarin de la Bigne dans la Bibliothèque des Pères.

(2) Sixtus Senensis, Biblioth., lib. IV.

(3) Annotat., in Martyrol., apud Rainoldum, de libris Apocryphis, præf. CXXXVIII, pag. 153.

(4) Tom. I, controv. III, lib. II, cap. II, apud Rainold., ib.

(5) Quemadmodum manifestum est partim ex 1 Reg. 4 collato cum 3 Joshuæ, partim idque planius ex Judic. 7. Rainoldus, de libris Apocryph., pag. 157.

(6) Voyez le livre des Nombres, c. XXXII, et celui de Josué, chap. XXXI.

(7) Rainoldus, de libris Apocr., pag. 158.

fût point capable de pousser un si fort mugissement, a traduit le mot *δάμας* une vache, et non pas une génisse. *Albanus Torinus interpretis ejus operis videtur aliquod tale formidasse, cum Græcam vocem (δάμας) quâ septuaginta interpretes usi sunt pro vitulo vel vitulâ, ipse interpretatus sit, bovem : Bos illa aurea, et quæ sequuntur, videtur ille mihi metuisse ne vitula non posset tantum mugitum edere : itaque maluisse bovem dicere (8).*

(B) *Les Juifs qui ont dit qu'Élie, étant devenu incapable d'exercer sa charge, reçut ordre de la céder à Elisée, ne méritent pas d'être refusés.* | Rapportons premièrement les paroles de l'auteur qui me doit servir de témoin, et puis nous y ferons une courte réflexion. *Judæi etiam impingunt Eliæ spiritus coërendi impotentiam, quâ ineptus fuerit redditus ad prophetiæ munus obeundum, atque ideò jussus fuerit loco suô successorum assumere.* Celui qui parle de la sorte (9) prétend ne rien dire qu'il n'ait lu dans Pierre Martyr, dont il cite le commentaire sur le 1^{er} livre des Rois (10). Je n'ai rien trouvé de semblable dans l'endroit qu'il cite. Quoi qu'il en soit, selon cette rêverie des Juifs, Élie n'aurait plus été capable de gouverner ses enthousiasmes, ou l'impétuosité de son esprit prophétique; et ainsi tout comme un vieillard qui à cause de son âge succomberait trop facilement à la colère, il aurait fallu le contraindre à se faire déclarer *emeritus*, et à céder son emploi à Elisée, comme à un sujet plus propre à s'en acquitter dignement. Quelle impertinence! car pour ne pas dire qu'un tel fait ne se trouve point conforme aux narrations de l'Écriture, n'est-il pas certain que l'esprit qui saisissait les prophètes, et qui enlevait si souvent Élie d'un lieu en un autre, était supérieur aux prophètes, et n'avait pas besoin d'être réprimé ou réfréné? Ajoutez que le danger d'aller trop loin est plus à craindre dans un jeune homme.

(8) Rainoldus, de libris Apocr., pag. 160.

(9) Ægidius Camartus, de Rebus gestis Eliæ, pag. 127 : il cite Pierre Martyr Vermilius in 3 reg., c. 19, v. 20.

(10) Je compte pour le 1^{er} livre celui que les catholiques romains nomment le III^e.

ELMACIN* (GÉORGE), auteur d'une histoire des Sarrasins, ou plutôt d'une chronologie de l'empire mahométan, naquit en Égypte vers le commencement du XIII^e. siècle. Je parlerai de sa famille (A). Il a conduit son ouvrage depuis Mahomet jusques au calife Mustadit Billa, mort l'an 512 de l'hégire (a). Il marque année par année, mais en peu de mots, ce qui concerne l'empire des Sarrasins, et y entremêle quelques morceaux de l'histoire des chrétiens de l'Orient. Il s'attache surtout à l'Arabie, à la Syrie, à l'Égypte et à la Perse. Il fallait que son mérite fût bien éclatant, puis qu'encore qu'il fit profession du christianisme, il ne laissa pas d'occuper un poste de distinction et de confiance auprès des princes mahométans (b). Ceux qui considéreront les mesures qu'il devait garder dans ce postelà, ne trouveront pas étrange qu'il ait parlé honorablement des califes, et qu'il n'ait jamais employé des termes injurieux à la religion mahométane. Il y a des gens d'une sensibilité scrupuleuse qui n'approuveront pas les épithètes d'*orthodoxe*, d'*empereur des fidèles*, etc., dont il honore les sectateurs de Mahomet : encore moins approuveront-ils qu'en parlant de cet imposteur, il dise *Mahomet de glorieuse mémoire*. Ils seront capables de soutenir, en consé-

* Jourdain a, dans la *Biographie universelle*, XIII, 92. donné un article qui comble celui de Bayle.

(a) C'est notre année 1118.

(b) La charge de secrétaire. *Ipsa velut notario usi fuerit ad secretiora consilia.* Golius, *præf. Hist. Sacrae.*

quence de ce langage, qu'il était mahométan; mais, s'ils le font, il sera aisé de les convaincre de mensonge (B). Son histoire a été traduite d'arabe en latin par Erpénus, et imprimée en ces deux langues à Leyde, l'an 1625 *in-folio* (C).

(A *Je parlerai de sa famille.*) En voici le précis. Notre Elmacin était petit-fils d'Abultibus, dont l'aïeul s'était établi dans l'Égypte où le calife lui avait accordé des privilèges. Cet aïeul était un marchand syrien, et faisait profession du christianisme. Il laissa un fils qui se mit au service de la cour en qualité de notaire: Abultibus, fils de celui-ci, fut habile dans le notariat, et fut donné par les magistrats du Grand-Caire au conseil de l'Arabie. Il eut cinq fils dont quatre furent évêques: l'autre, nommé Abulmécarimus, épousa la sœur de Simon Elmacin, notaire fameux qui, ayant été trois ans au service du conseil de guerre, sous Joseph Saladin (1), se fit moine, et vécut plus de trente ans en cet état exemplairement. Abulmécarimus se fit aussi moine après la mort de sa femme, et mourut l'an 606 de l'hégire. Il avait eu trois garçons, dont le second qui fut père de notre Elmacin, et qui s'appelait *Abuljasirus Elaamidus*, obtint la charge de notaire du conseil de guerre, lorsque son oncle maternel Simon Elmacin la quitta pour entrer en religion. Il exerça quarante-cinq ans cette charge, et mourut l'an 636 de l'hégire (2), après avoir vécu fort pieusement (3).

(B) *Il sera aisé de les convaincre de mensonge.* Car non-seulement on ne voit pas à la tête de son livre la déclaration en forme que les écrivains de cette secte ont accoutumé de faire avec une affectation superstitieuse, qu'ils sont musulmans: non-seulement on voit qu'il prend un grand soin d'insérer dans ses annales plusieurs choses qui regardent les chrétiens, et qui tournent à leur louange, ce qu'un musulman éviterait comme

un crime; mais on voit aussi à la fin de son ouvrage un petit détail de sa famille, qui témoigne d'une manière incontestable qu'il était chrétien. Or, touchant la délicatesse de ceux qui condamnent l'emploi des noms honorables envers les fausses religions, voyez l'auteur de la Critique générale de l'Histoire du Calvinisme (4).

(C) *Son histoire a été traduite d'arabe en latin....., et imprimée en ces deux langues* (5).... l'an 1625, *in-folio.* Le traducteur était déjà mort, et ce fut Golius qui prit soin de l'édition, et qui y mit une préface d'où j'ai tiré cet article. On y apprend qu'Erpénus avait dessein de joindre quantité de notes et d'éclaircissemens à sa traduction. C'est dommage que la mort l'ait empêché de le faire; car il eût pu dire là-dessus cent choses curieuses, qui seraient d'ailleurs nécessaires pour bien entendre l'original. Elmacin a commencé son ouvrage à la création du monde. Hottinger a eu en manuscrit la partie qui s'étend depuis ce temps-là jusques à la fuite de Mahomet (6).

(4) *Lettre XXX, pag. 289 et suiv. de la troisième édition.*

(5) *Notez que la traduction fut imprimée en même temps à part sans l'arabe.*

(6) *Hotting., Bibl. orient., cap. II, pag. 75, apud Cave, de Scriptor. eccles., pag. 718.*

ELMENHORST (GEVERHART) mérite d'être compté parmi les hommes de lettres qui ont fleuri au commencement du XVII^e. siècle. Il était de Hambourg, et il s'attacha à l'étude de la critique. Les livres qu'il publia (A) témoignent qu'il avait beaucoup de lecture (a). Il n'eut point Scalliger pour lui dans sa querelle avec Wouwer (B). Il mourut l'an 1621.

Sa bibliothèque subsistait encore l'an 1648; mais son fils était sur le point de la vendre, et pria Vossius de lui procurer

(1) *Environ l'an de l'hégire 569, qui répond à l'an 1173 de Jésus-Christ.*

(2) *Le 1238^e. de Jésus-Christ.*

(3) *Tiré de l'Histoire d'Elmacin, vers la fin.*

(a) *Voetius, Disputat., tom. III, pag. 400, l'appelle virum diligentissimum et diffusissimæ lectionis.*

la permission d'en faire l'encan à Leyde (b).

(b) Vossius, Ep. DLIV, pag. m. 455.

(A) *Les livres qu'il publia.*] Il a fait des notes sur Minucius Félix, sur Arnobe, sur le traité de Gennadius de *ecclesiasticis Dogmatibus*, sur les lettres de Martial, évêque de Limoges, et sur Apulée. Il ne vécut pas assez pour voir sortir de dessous la presse ce dernier ouvrage.

Notez qu'il fit imprimer à Leyde : en 1618, le Tableau de Cèbes, avec la version latine et les notes de Jean Caselius.

(B) *Il n'eut point Scaliger pour lui dans sa querelle avec Wouwer.*] Cela paraît par une lettre de Scaliger, insérée depuis peu dans un livre tout rempli de choses curieuses (1). L'auteur de ce livre est un savant Allemand, nommé M. Crénus. La querelle de Jean Wouwer avec Elmenhorst était née de ce que chacun d'eux avait publié des notes sur Minucius Félix. L'édition de Wouwer fut suivie de fort près par celle de notre Elmenhorst, qui apparemment se vantait de mériter la préférence. Scaliger lui écrivit qu'une prétention de cette nature serait mal fondée, et lui donna d'autres avis mêlés de plaintes. La lettre est datée du 26 de mars 1603. La suscription porte : *Ornatissimo juveni Geverhardo Elmenhorstio* ; ce que je remarque afin de faire connaître qu'Elmenhorst mourut avant d'avoir atteint la vieillesse.

(1) *Inutilé* : *Animadversiones Philologicæ et Historicæ*, Roterodami, 1605, in 8°. Voyez les *Addenda et Emendanda de la II^e partie de ces Animadversiones* : l'auteur y reconnaît que cette lettre de Scaliger est la CCLIX^e. du III^e livre des *Lettres de Scaliger imprimées à Leyde*, 1627.

ÉMÉRI (SÉBASTIEN), avocat au parlement de Paris au XVI^e. siècle, « ne voulut jamais se » charger, lors du différent de » la duchesse d'Angoulême avec » le connétable de Bourbon, des » intérêts de cette princesse; et » il fit même une satire sanglante contre Poyet, qui fut » depuis chancelier de France,

» parce que dans cette occasion » il avait lâchement encensé à la » fortune. Cette pièce fit beau- » coup de bruit, et causa même » la disgrâce de l'auteur, qui » eut ordre de se retirer de la » cour. Il se retira dans le Bour- » bonnais ; et de chagrin de ne » pouvoir plus retourner à la » cour, il entra en effet dans » l'ordre de saint François, d'où » il sortit ensuite par le désir » d'une plus grande réforme, » pour entrer dans celui des » chartreux, dont on le voulut » faire général quelques années » après : mais la résistance qu'il » fit fut si grande qu'on fut » obligé de le laisser dans sa » cellule, dont il se fit une règle » inviolable de ne jamais rom- » pre la solitude par la commu- » nication avec les séculiers * » (a). » M. ÉMÉRI, conseiller au parlement de Paris, est de cette famille. Il a hérité des biens de M. ÉMÉRI, son oncle, qui est mort conseiller à la cour des aides, l'an 1703, et dont le père avait eu la même charge (b).

* Leclerc demande de tout cela des preuves de meilleur aloi.

(a) *Mercuré Galant*, février 1703, pag. 201.

(b) *Là même*, pag. 199, 200.

ÉMILE (PAUL), en latin *Æmilius*, était de Vérone. La réputation qu'il s'était acquise au delà des monts * fut cause

* Leclerc dit qu'on ignore entièrement si Paul Emile avait de la réputation quand il vint en France; et il ajoute que ce fut le cardinal Charles de Bourbon qui l'y amena, après l'avoir connu à Rome. Le cardinal étant mort en 1588, Paul Emile fut réduit à accepter une place de régent en quelque classe d'humanité; il y avait donc plus de dix ans que Paul Emile était en France, quand Louis XII monta sur le trône.

qu'Étienne Poncher, évêque de Paris, conseilla au roi Louis XII de lui faire faire en latin l'histoire des rois de France (a). On l'attira pour cet effet à Paris, et on lui donna un canonicat dans l'église cathédrale. Il se retira au collège de Navarre pour travailler à cette histoire (b), et il s'appliqua à ce travail avec un grand soin : il y employa bien des années sans avoir pu mettre la dernière main au X^e. livre (c), qui devait comprendre les commencemens du regne de Charles VIII. C'était un homme difficile sur son travail (A); il trouvait toujours quelque chose à corriger. Quoique j'aie lu ce que plus de vingt auteurs disent de lui, je n'ai encore trouvé personne qui rapporte en quel temps il vint à Paris, ce qu'il faisait avant cela en Italie, quelle est la première édition de son histoire, et si elle précéda sa mort. Il mourut l'an 1529 (B), et fut enterré dans l'église cathédrale de Paris. L'histoire de France qu'il a composée plaisait beaucoup à Juste Lipse, et passe généralement parlant pour bien écrite (C); mais d'ailleurs on la condamne en plusieurs choses (D), et il y a beaucoup de Français qui la méprisent. C'est à tort qu'on l'a censuré de n'avoir rien dit de la sainte Ampoule de Reims (E). Un auteur français a témoigné quelque chagrin de ce que la cour préféra un étranger à tous les Français pour la fonction d'historiographe. Ce

qu'il a dit là-dessus est plein de mensonges (F). N'oublions pas que Paul Émile vivait exécutivement : ses mœurs étaient aussi pures que son langage (G). Il faudra dire quelque chose d'un ouvrage qui lui a été attribué par Jules-César Scaliger (H), et du vacarme de Scioppius sur ce sujet.

(A) *Il était difficile sur son travail.*] Érasme lui attribue le même défaut qu'on attribuait à cet ancien peintre qui ne croyait jamais avoir fini ses tableaux (1). *Huic vitio affinis fuit vir eximie doctus Paulus Emilius Veronensis, qui sibi nunquam satisfacerebat, sed quoties recognoscebat sua, mutabat plerique : diceres opus non correctum, sed aliud : idque subindè faciebat. Quæ res in causâ fuit, ut citius elephantii pariant quàm ille quicquam edere posset. Nam historiam quam edidit, plusquàm triginta annis habuit præ manibus. Et suspicor huc adactum ut evulgaret* (2). Nous verrons ci-dessous s'il est vrai qu'il mit trente ans à composer l'histoire de France, comme Érasme et plusieurs autres l'assurent.

(B) *Il mourut l'an 1529.*] J'ai lu cela dans son Histoire de France, à l'édition de Bâle, 1601, *in-folio*, au-dessous de quelques vers latins où il parle de sa condition. Sa mort est mise par Bucholcer (3) et par Vossius (4), au 5 de juillet 1529. M. de Sponde l'anticipe de près de dix ans; car il la met au 5 de mai 1519 (5). Il se trompe : je citerai ci-dessous Érasme qui, dans un livre dont l'épître dédicatoire est datée de l'an 1528, a parlé de Paul Émile comme d'un auteur vivant. Voici une preuve assez forte.

(1) *C'était Protogène : Manum de tabulâ tollere nesciebat. En cela Apelles se vantait de le surpasser. Voyez Érasme, Apoph., lib. VI, pag. m. 524.*

(2) *Id., ibid.*

(3) Buchol., *in Indice chron., pag. m. 518.*

(4) Vossius, de Hist. lat., *pag. 675.*

(5) Spond., *Ann. eccles., ad ann. 1488, num. 5, pag. 189, edit. Lugd., 1678 : il cite Gall. Christ., in Præf. Paris., num. 103.*

(a) *Voyez la remarque (F).*

(b) Launoïus, *Hist. Gymnasii Navarræ, pag. 13.*

(c) *Voyez la remarque (F).*

Le père du Breul (6) assure que l'épithaphe de Paul Émile, gravée sur une tombe plate de pierre, en la croisée septentrionale de l'église de Notre-Dame de Paris, contient ces mots : *Paulus Æmilii Veronensis, hujus ecclesiæ canonicus, qui præter eximiam vitæ sanctitatem, quantâ quoque doctrinâ præstiterit, index atque testis erit historia de rebus gestis Francorum, posteris ab eodem edita. Obiit anno Domini 1529, die quintâ mensis maii.* Cette preuve serait démonstrative pour ceux mêmes qui n'ont pas été sur les lieux, si les imprimeurs ne faisaient jamais de fautes dans les inscriptions publiques; mais ils y corrompent si souvent les chiffres, qu'on n'ose plus s'y fier. Nous en trouverons un exemple sans sortir de notre matière. M. B., dans sa Description de la ville de Paris, rapporte la même épithaphe de Paul Émile, et au lieu d'*index* il met *judex*: et au lieu de 1529, il met 1526 (7). Notez qu'il assure que l'on ne sait pas précisément l'endroit où cet auteur fut enterré, et que l'on pouvait lire son épithaphe il n'y a pas long-temps. C'est un signe qu'on ne la trouve plus.

(C) *L'Histoire de France qu'il a composée plaisait beaucoup à Juste Lipse, et passe généralement pour bien écrite.* Elle est divisée en dix livres, et s'étend depuis Pharamond jusqu'à l'an 1488, qui est le cinquième du règne de Charles VIII. Le X^e livre fut trouvé parmi ses papiers en assez mauvais état; il fallut, pour le donner au public tel que nous l'avons, rassembler beaucoup de feuilles raturées. Un parent de l'auteur se donna ce soin. Vous verrez dans ce latin comment il s'appelle. *Ac libros quidem novem perfecit: decimum morte præventus reliquit imperfectum. Sed eum propinquus illius Daniel Zavarisius Veronensis, ex schedis dispersis, multâque liturâ obductis, collegit ac digessit ita uti nunc legitur* (8). Michel Vasosan expose que l'édition qu'il dédie à François I^{er}. mérite un meilleur accueil,

(6) Du Breul, Antiquités de Paris, liv. I, pag. m. 14.

(7) A la page 182 du II^e. tome, édition de la Haye, 1685.

(8) Vossius, de Hist. lat., pag. 674.

puisqu'on y a joint le X^e. livre, envoyé depuis peu d'Italie par Pierre Danes (9). Il venait de dire qu'il publiait cette histoire mieux imprimée et plus correcte, *elegantius à nobis excusum (opus) et castigatum.* Son épître dédicatoire est datée de Paris, le 5 de mai 1539; d'où l'on a sujet d'inférer qu'avant l'année 1539 il y avait eu une édition qui ne contenait que neuf livres. Je m'exprime avec cette retenue, parce que je sais que le terme *elegantius* n'est pas nécessairement comparatif. Voici une chose qui pourrait porter à croire que l'auteur mourut avant la première édition. On assure dans la même épître dédicatoire, que si la mort ne l'eût prévenu, il eût dédié son livre à François I^{er}. *Paulus ipse si viveret, tuæ majestati, cujus auspiciis ceptum opus ferè absolvit, consecraret. Quare quoniam morte præventus id non potuit, vicariam illi operam in hac re præstabo* (10). Cela pourrait faire révoquer en doute ce que dit Érasme, qu'apparemment Paul Émile fut engagé à l'impression de son Histoire de France par une espèce de contrainte. *Suspicio huc adactum ut evulgaret* (11). Il s'exprime ainsi dans un ouvrage dont l'épître dédicatoire est datée du 26 de février 1531, d'où nous pouvons conclure que la première édition de Paul Émile fut antérieure à cette année-là; mais comme il se pouvait faire, me dira-t-on, qu'Érasme ne connût pas précisément les circonstances de cette édition, et qu'il ne songeât pas bien, ni au temps qu'elle parut, ni au temps que l'historien mourut, nous ne devons pas conclure de ses paroles, qu'en effet l'auteur publia lui-même son livre. Alléguons donc quelque chose de plus fort à ceux qui proposent ces difficultés: montrons-leur qu'Érasme connaissait les qualités et le style de cette histoire de France, avant même que Paul Émile fut décédé. Je le

(9) *Eo etiam nomine gratior esse debet quod accessit liber decimus ad nos nuper ex Italiâ missus à Petro Danesio.* Michael Vasosanus, epist. ded. Notez qu'il n'y a aucun substantif dans ce qui précède, auquel on puisse rapporter le mot gratior.

(10) Michael Vasosanus, epist. dedic. Hist. P. Æmilii.

(11) Erasmus, in Apophth., lib. VI, pag. 524.

prouve par les paroles de son *Ciceronianus* que l'on verra ci-dessous (12). Ou répliquera peut-être qu'il l'avait lue manuscrite, mais j'ai de la peine à croire qu'en cet endroit-là, il eût voulu se prévaloir d'un exemple qui n'eût pas été public. Je penche donc fort à croire que Paul Émile avait publié quelque chose : nous avons vu même que son épitaphe lui attribue l'édition de son histoire de France. Une lettre écrite l'an 1516 nous apprend qu'il faisait enfin imprimer l'histoire de France, à laquelle il avait travaillé plus de vingt années. *Ex oratore vestro cognovi Paulum Emiliium tandem vulgare rerum Gallicarum Historiam. Non enim poterit non esse absolutissimum opus quod à viro non minus docto quam diligenti plus annis viginti sit elaboratum* (13). C'est Érasme qui parle ainsi, et vous voyez qu'il tenait d'un ambassadeur de François I^{er}. cette nouvelle. Mais il n'est plus question de conjecturer ou de raisonner. Une lettre écrite à Paris vient de m'apprendre qu'il y a, dans la bibliothèque du roi, une édition des quatre premiers livres de Paul Émile, faite à Paris, sans que l'année y soit marquée ; mais elle est constamment avant l'an 1520, et des premières années de François I^{er} ; cet exemplaire lui ayant été présenté avant qu'il eût pris la couronne fermée. Notons une erreur d'Érasme. Il est faux qu'en 1516 Paul Émile eût travaillé plus de vingt ans à cet ouvrage. Il fut appelé en France par le roi Louis XII ^{*1}, pour y travailler : or ce prince ne commença d'être roi qu'en 1498 ; et ainsi, quand même il eût commencé son règne par appeler cet auteur, il n'y aurait eu tout au plus que dix-huit ans que Paul Émile composait l'histoire de France, lorsqu'Érasme fit la lettre que j'ai citée ^{*2}. Ceux qui disent que cet historien employa trente ans à son ouvrage doivent supposer qu'il vint en France la première année du règne de Louis XII ; car sans cela leur supputation ne serait pas juste, puisqu'il mourut l'an 1529. M. de Sponde (14)

a eu grand tort de supposer ces trois choses : 1^o. que Louis XII attira Émile en France ; 2^o. que cet écrivain s'occupait pendant trente ans à composer une histoire ; 3^o. qu'il mourut en 1519. Si le premier et le troisième de ces deux faits étaient véritables, le second serait très-faux ; car il serait ridicule de supposer que Paul Émile s'occupait à cette histoire dix ans avant que Louis XII l'y employât. Notez qu'elle a été souvent réimprimée ; je me sers de l'édition de Paris, *in-folio*, chez Vascosan, 1550, qui avait été précédée par celle de 1539, et par celle de 1544, et qui fut suivie par celle de 1555, *in-8^o*. et par celle de 1566, *in-folio*, les unes et les autres chez le même Vascosan. Du Chesne (15) cite l'édition de 1576, *ex Officinâ Vascosani*. Ne lui en déplaise, cela lui fait peu d'honneur ; un auteur comme lui, dans un ouvrage qu'il intitule, *Bibliothèque des Auteurs qui ont écrit l'histoire et Topographie de France*, doit marquer les diverses éditions, et nommément les premières *. J'ai déjà parlé de l'édition de Bâle, 1601, *in folio*. Disons un mot des versions françaises. Simon de Monthiers, avocat à Rouen, mit en français les deux premiers livres ; ils furent imprimés à Paris, *in-4^o*, chez Vascosan, 1556 (16). Jean Regnard, gentilhomme angevin, seigneur de la Mictière, traduisit les cinq premiers livres : il furent imprimés à Paris, *in-folio*, par Claude Micard (17). Il traduisit aussi les cinq derniers, s'il en faut croire les libraires qui ont publié en français l'histoire entière de Paul Émile. J'ai l'édition de Paris, 1598, *in-folio* (18).

Voici le jugement de Juste Lipse (19) ;

(15) Du Chesne, *Bibliothèque des auteurs qui ont écrit l'histoire de France*, pag. 60, édition de 1618.

* Les premières éditions de P. Émile sont sans date. Leclerc en cite deux, dont l'une, suivant le père Lelong, serait d'environ 1500, et l'autre postérieure de quelques années à 1500.

(16) Du Verdier et la Croix du Maine.

(17) Là même.

(18) Chez Robert Fouet. *L'épître dédicatoire à Henri III est signée par Frédéric Morel : elle n'a point de date ; mais je sais que l'édition de ce Frédéric Morel est de Paris, en 1581, in-fol.*

(19) Lipsius, *Not. ad primum librum Politicorum*, cap. IX, pag. m. 217. Tom. IV *Opera*, edit. Vesal., 1675. On cite dans Moréri, Juste Lipse, *Not. in lib. I Polit.*

(12) Dans la remarque (F), citat. (33).

(13) Erasmus, *epist. XVI, lib. I, p. 60, 61.*

*1 Voyez la note sur le texte.

*2 Voyez la note sur la remarque (G).

(14) Spondanus, *Annal. ecclesiast., ad ann. 1588, num. 5.*

il est fort avantageux, quoique mêlé de quelques traits de censure : PAULUS ÆMILIUS, *ut rem dicam*, penè unus inter novos, veram et veterem historię viam vidit, eamque firmo pede calcavit. Genus scribendi ejus doctum, nervosum, pressum; ad subtilitatem et argutias inclinans, et relinquens defigensque aliquid in animo seriù lectoris. Sententias et dicta sæpè miscet, paria antiquis. Rerum ipsarum sedulus scrutator, severus judex: nec legi nostro ævo, qui magis liber ab affectu. Dedecus ævi est, quòd minus illi placeat, quasi pauci sint qui capiant hæc bona. In tantis tamen virtutibus etiam hæc labeculæ. Quòd stilum parum necit, et spargit dividitque eum in minuta quædam membra. Hoc cum in omni seriois oratione parum congruum, tum in Annalibus minime (20): quorum est, ut ille ait, tarda quædam et iners scriptura (*). Deindè, quòd inæqualis. Alibi nimium anxius et castigatus, ideòque subobscurus; alibi (sed rarer) laxus et solutus. Vetustatis etiam nescio quid affectat in nominibus hominum, locorum, urbium inmutandis, et in veterem formam redigendis: sæpè eruditè, interdum vanè, sed, ut ego judico, semper indecorè. Quorsum Chartierius Gallorum cancellarius, Quadrigarius mihi sit? Ille ipse cancellarius, dicatur præfectus juris? Et ubique rex Tarraconensis, Castulonensis, dux Gelibensis: qui nobis et majoribus fuerunt, Arragoniæ, Castellæ, Geldriæ? Taha infinita sunt audacter et ambitionè innovata, et cum fraude pariter ac cruce lectoris. In his, et paucis aliis, si refingere leviter eum nobis fas: (audeo dicere) virum daremus supra omnem hanc novitiam, et ad priscam laudem. Remarquez qu'entre autres louanges, Lipse donne à Paul Émile celle d'avoir bien examiné les choses, et de n'avoir point sacrifié aux préventions. La Popelinière ni Boccler ne conviennent point de cela. Outre plusieurs autres fautes, dit le

(20) La Popelinière, qui a copié ce jugement de Lipse, a mal entendu cet endroit. Ce qui, trouvé mal séant, dit-il au VIII^e livre de l'Histoire des Histoires, pag. 439, en tout grave et sérieux narré, est bien souffert és Annales, desquelles, comme dict Tacite, la composition est pesante et grossière.

(*) Tacitus, de Causis corrupt. Elog., cap. XXII.

premier (21), qu'aucuns remarquent au style et apparence de cest auteur, à laquelle seule s'arreste Lixsius, nous monstrerons ailleurs le peu de joy et vérité qu'on peut tirer de ses escrits. Voici la pensée de Boecler. Paulus Æmilius, cui de scriptoribus Gallicis plurimum creditur, sæpè historiam confundit, sæpè non ex rerum fide, sed ex impetu calami interpolat, fingit multa, ut animo concepit, non commemorat ut memoriis publicis ea debere potuit. Non parum adulari pontificiæ curiæ doctus (22). Si l'on pouvait faire fond sur les éloges que les libraires font répandre sur les auteurs qu'ils impriment, on aurait une haute idée du mérite de Paul Émile; car voici ce que l'on trouve dans l'épître dédicatoire de son ouvrage (23): Quo in negotio sic versatus est vir eloquentissimus, ut non solum recentiores omnes, qui eandem materiam tractarunt, superaverit, sed etiam veterum historicorum permultos qui populi Romani res gestas scripserunt, longo intervallo post se reliquerit. Etenim si vel rerum gestarum fidem vel dicendi genus studiosè velis expendere, nihil per Deos immortales hoc quidem genere scribendi absolutius inveniri possit. Res gestas liberè quidem, sine ullâ tamen aut similitatis aut gratiæ suspicione, narrat. Ordinem temporum ita diligenter observat, ut hoc nomine Livio sit præferendus, quòd semper sibi constet, nec usquam pugnautia loquatur: quòd plerumque in illo deprehendere licet. Regiones porrò et loca quæ res postulat ita describit, ut illa oculis lustrare videaris. Ad hæc, consilia deindè acta, postremo eventus ita suo ordine inseruntur, ut lector etiam parum attentus turbari nullo modo possit. Genus dicendi fusum atque tractum, et cum lenitate quædam æquabili profluens (24), ita ut eum

(21) La Popelinière, Histoire des Histoires, pag. 440.

(22) Joh. Henric. Boecler., in præfat. Ser. Cæsar. German., apud Pope Blount, Cens. Author., pag. m. 384.

(23) Michaël Vasosanus, epist. dedicat. Historiæ Pauli Æmilii. Frédéric Morel, d'diant à Henri III la version française de cette Histoire, copia presque tous les éloges donnés à l'auteur dans l'épître dédicatoire de Vasosan.

(24) Cela est bien différent de ce que Paul Jove, in Elog., cap. CXXXIX, pag. 282, dit

Livio aliquanto magis compositum et perspicuum sentire possit.

(D) . . . D'ailleurs on la condamne en plusieurs choses.] C'est ce qu'on va lire dans un passage de M. Sorel. « On » donne cette louange à Paul Émile, » d'avoir été le premier qui a mis les » règles anciennes en pratique pour » notre histoire. On tient que son » style est grave et nerveux, et est » quelquefois aigu et subtil, mais » docte et sentencieux partout. Voilà » ce qu'en pensent ceux qui sont » amoureux de la belle latinité. Nous » avons à leur dire que, si nous vou- » lons nous servir de cet auteur, » comme d'un auteur classique, pour » apprendre à bien parler, il y a » quelque raison de l'estimer; mais » qu'il vaudrait bien autant s'adres- » ser aux historiens romains qui doi- » vent mieux savoir leur langue. Il ne » faut pas croire aussi que son beau » latin doit faire trouver son his- » toire meilleure : les naturels Fran- » çais ont dû savoir notre histoire » mieux que lui; et l'on ne remarque » pas qu'il ait été fort soigneux d'en » faire recherche. Ce qui rend son » ouvrage plus ample, ce sont ses » harangues et ses autres pièces con- » trouvées à plaisir. Ce qui concerne » la vérité de l'histoire y est fort en » abrégé, et cela est obscur et em- » barrassé. Nous ne demeurons pas » satisfaits pour ces pièces oratoires » faites selon le modèle des Grecs et » des Romains; elles ne sont pas tou- » tes en lieu convenable, parce qu'en » plusieurs endroits l'historien a fait » parler des barbares doctement et » éloquemment, ce qui se voit pres- » que partout (25). Pour un exem- » ple remarquable, quoiqu'on trouve » dans nos histoires les plus certai- » nes, que cet avocat appelé *Hauier*, » ou *Hanier*, qui fit une invective » devant le roi Louis Hutin contre » Enguerrand de Marigny, s'en ac- » quitta pitoyablement, et dit quan- » tité de sottises, Paul Émile, qui lui » change jusqu'à son nom, l'appelant » *Annalis*, le fait parler avec une » éloquence affectée, qui n'a rien de

que Paul Émile a écrit avec une brièveté laco-
nique.

(25) Conférez avec ceci la remarque (L) de
l'article *ABDÉRAHE*, tome I^{er}, pag. 33, et celle
de l'article *VALDES* (Jacques), tome XIV.

» semblable à ce qu'on rapporte de
» lui. Il fait aussi prononcer une dé-
» fense par cet Enguerrand qui, sui-
» vant ce qu'on en a écrit, n'eut au-
» cune liberté de parler, de sorte
» que tout cela n'est que pour exercer
» la plume de l'historien. Cela donne
» du divertissement aux lecteurs,
» mais ce n'est pas un moyen d'être
» informé de la vérité (26).» Du Haillan a critiqué Paul Émile par un autre
endroit; il l'a trouvé trop diffus sur
les matières étrangères, et trop serré
sur son principal sujet. *Il a elegamment et latinement fait l'histoire de
France, dit-il (27), mais trop brevément
ès affaires de France, et plus
estendue qu'il ne seroit besoning aux
guerres saintes, aux schismes de l'é-
glise, et aux affaires d'Italie.*

(E) *C'est à tort qu'on l'a censuré de
n'avoir rien dit de la sainte ampoule
de Reims.*] Claude du Verdier prend
ce silence pour une malignité. *Pauli
Ænili Vcronensis, dit-il (28), mal-
ignum silentium non silebo, qui mul-
torum non meminit quæ ad Gallorum
gloriam pertinerent. Nec ea ignorás-
se dici potest, quæ nullus ante ipsum
præterit, ut oleum illud ad unctio-
nem regum coelitus demissum, et lilia
similiter: quibus si fidem non adhi-
buit, eam saltem hominum mentibus
opinionem insitam esse dicere oportuit.* Vossius approuve ce silence (29).

(F) *Un auteur français a témoigné
du chagrin de ce que la cour préfé-
ra un étranger à tous les Français,
pour la fonction d'historiographe.*
*Ce qu'il a dit là-dessus est plein de
mensonges.*] Le passage que je m'en
vais rapporter est un peu long; mais
je m'assure qu'il ne fatiguera point
ceux qui demandent une connais-
sance exacte et bien circonstanciée.
Ils vont connaître de cette sorte les
pensées de l'auteur que j'ai ici à
critiquer (30). « Le roy Loys dou-

(26) Sorel, Bibliothèque française, au chap.
IV de la Guide de l'Histoire de France, pag.
m. 37a.

(27) Du Haillan, dans la préface de son His-
toire de France.

(28) Claud. Verderius, in Auctor. Censione,
pag. 88, apud Pope Blount, Cens. cel. Aucto-
rum, pag. 385.

(29) Vossius, de Hist. lat., pag. 675.

(30) La Popelinière, liv. I de l'Histoire nou-
velle des Français, pag. 371 et suiv. Voyez-le
aussi Histoire des Histoires, liv. VIII, pag.
438.

» ziesme, bien que bon prince, et
 » vraiment surnommé le père du
 » peuple, peu affectionné pourtant
 » à l'honneur de ses subjects, ou
 » mal conseillé : ou assez tost pour
 » les deux occasions : ne daignant
 » resveiller ny eschauffer aucun des
 » siens pour suppléer au défaut des
 » historiens François (comme si la
 » France fust despourueü de bons
 » esprits) acheta, et fit venir par
 » les inductions de l'évesque Poncher
 » et autres Paul Æmile de Vérone
 » en Lombardie. Persuadé par ses
 » conseillers aussi favorables en cela
 » que plusieurs autres qui les ont
 » suivis jusques à ce jour, qu'un
 » Italien pourroit beaucoup mieux
 » relever, mais estouffer plutost, l'hon-
 » neur perdu entre les siens, que nul
 » autre de ses François. Dessein aussi
 » légèrement suivy et practiqué, voi-
 » re confirmé par François premier,
 » son successeur, lequel.... par men-
 » nes faveurs, accreut la genereuse
 » liberalité de Poncher (31) d'une
 » prébende en Nostre-Dame de Paris,
 » qu'il conféra au Veronnois. Ne s'ad-
 » visant du prejudice qu'il faisoit à
 » tant de beaux esprits qu'il avoit
 » esveillé et bien subtilisé, pour s'em-
 » ployer en ceste vacation aussi bien
 » qu'és autres. Et notamment à frère
 » Robert Gaguin religieux aux Ma-
 » thurins de Paris. Lequel avoit ja
 » donné un si beau commencement
 » à l'Histoire de France en latin, que
 » s'il eust été aussi bien animé par
 » les preeminences royales que fut
 » l'Italien, la France eust, peut-estre,
 » dés lors esté affranchie d'un tel
 » opprobre entre les estrangiers. Mais
 » le pauvre moine n'ayant (fauté de
 » moyens) les aisles assez fortes pour
 » faire voler et cognoistre ses graces
 » au delà les cloistres de son couvent,
 » son esprit ainsi lié et comme pri-
 » sonnier, fut forcé de monstrier,
 » que les graces, pour grandes qu'el-
 » les soient, faissent aussi tost, et
 » ne peuvent luire sans matiere pro-

» pre pour en entretenir et envoyer la
 » chaleur plus avant. Ces deux gen-
 » tils et bien affectionnez esprits à
 » l'honneur de cet estat, s'combat-
 » toient comme à l'envy soubz ces
 » deux princes, à qui rendroit plus
 » de tesmoignage de sa suffisance et
 » devotion au bastiment de l'Histoire
 » des François, qu'ils faisoient en mes-
 » me langue, mesme ville, soubz
 » pareils mémoires et subjects, mais
 » non soubz semblable liberalité roya-
 » le : nous laisserent heritiers de
 » leurs beaux labeurs. Mais P. Æmile
 » dressa son histoire avec tel soing,
 » éloquence et verité, que les Fran-
 » çois n'ayans jusques-là rien veu de
 » si louable, la receurent pour la
 » premiere de toutes les histoires fran-
 » çaises. Et laquelle, à bien dire,
 » a depuis servy de fonds et vive
 » source, de laquelle tous les survi-
 » vans ont tiré et fait decouler tous
 » ces petits ruisseaux, desquels ils
 » ont pensé estancher la soif des plus
 » alterez de leur temps. Gaguin,
 » prieur de la Trinité, autrement du
 » convent des Mathurins, ne s'y mons-
 » tra moins liberal du temps, de la
 » peine et de tous ses moyens que
 » l'autre. Mais, soit qu'il se sentist
 » aussi despourveu des graces de la
 » nature que des faveurs de son prin-
 » ce et autres, s'y rendant inférieur
 » en beauté d'accidens, ordre, elo-
 » quence et gravité de subjets, il ne
 » peut acquerir autre avantage sur
 » ce Lombard, que d'être plus sim-
 » ple et veritable en son narré, et
 » plus soigneux à rechercher nom-
 » bre de notables particularitez que
 » le peu d'affection au pays avoit
 » fait mespriser à P. Æmile. »

Il y a trois faussetés impardonna-
 bles dans ce discours. Premièrement,
 Gaguin n'était pas François comme
 la Popelinière le suppose ; il était
 Flamand, et presque aussi étranger
 que Paul Émile. Ainsi l'opposition
 entre les faveurs de ce Lombard,
 et les disgrâces de ce prétendu Fran-
 çais est ridicule. En second lieu,
 Gaguin était mort depuis treize ans
 (32), lorsque François 1^{er}. monta sur
 le trône. Comment donc ose-t-on se
 plaindre que ce monarque lui fit un
 grand préjudice par les libéralités

(31) *L'évesque Poncher de Touraine fut, le Mécenas de P. Emile, et travailla le plus à le tirer d'Italie pour venir dresser l'Histoire des François en latin. Même le voyant mal moyen- né en France pour y élever un tel corps d'histoire, lui donna la prébende à Nostre-Dame de Paris, du revenu de laquelle il fournit à la plupart des frais de son œuvre. La Pop., là même, pag. 343, 344.*

(32) *Il mourut l'an 1501.*

qu'il accorda à l'Italien? Comment ose-t-on nous représenter ces deux historiographes comme deux compétiteurs, qui disputent très-long-temps le prix de la course? L'un mourut trois ans après que Louis XII eut commencé de régner : l'autre fut attiré à Paris par ce monarque, et y vécut jusques à la quinzième année de François I^{er}. J'ajoute que si l'on compare les faveurs et les libéralités de la cour de France envers Gaguin, avec celles dont Paul Émile fut gratifié, on trouvera que les services du prétendu Français reçurent plus de récompenses que ceux du Lombard. Enfin je dis qu'il est absurde prétendre que si Gaguin avait eu de bonnes pensions il aurait fait une histoire aussi bonne que celle de Paul Émile. Eût-il eu dix mille livres de gages par an, il n'aurait jamais atteint ce compétiteur. Le goût et la connaissance de l'antiquité et de la belle latinité se trouvaient en lui dans un degré si médiocre que, pour le louer dignement, il suffit de dire qu'il n'est pas aussi barbare qu'on l'était alors dans les cloîtres. *Robertus Gaguinus non ita pridem habitus est magni nominis, dictione tamen quam scriptis vendibilior; verum suo seculo : nunc vix inter latinè loquentes recipitur* (33). Voilà le rang qu'Érasme lui donne : c'est le traiter selon son mérite. Le Véronais était un autre homme; et c'est avec beaucoup d'injustice que l'on blâme Louis XII de l'avoir préféré à ses sujets. Il n'y avait en ce temps-là, (34) dans tout le royaume, aucun écrivain qui égalât Paul Émile pour ce qui concerne la belle latinité et les lois de l'art historique; sans que pour cela je prétende qu'on ait pu le faire marcher de pair avec les Salluste et les Tite-Live :

..... *Quique alter haberes
Et Titus, et Crispus, nostræ unus conditor
ingens
Historiæ, Æmili* (35).

Notons encore une méprise de la Popelinière. Il a dit que Louis XII

(33) Erasmus, in Ciceroiano, pag. m. 73.

(34) Je parle des premières années du règne de Louis XII.

(35) Rodolphus Botereius, in Lutetiâ, apud Du Breul, Antiquités de Paris, liv. I, pag. m. 14.

retira de Vérone Paul Émile (36). Cela n'est pas vrai : cet auteur était à Rome quand on l'appela en France. C'est ce qu'on peut inférer des vers latins qui se trouvent au commencement de son histoire, et où il parle de sa famille et de son état¹. On le peut aussi recueillir des vers latins qui se trouvent au commencement de la traduction française, signés *Fed. M. F.*

(G) *Ses mœurs étaient aussi pures que son langage.* Citons encore Michel Vascosan: *Atque hoc etiam nomine prestantius esse debet hoc opus, quòd non ingenium solum Francorum regibus suppeditatum est, ut Cyro à Xenophonte, sed etiam autoritas spectatissimi atque in primis probati viri. Non enim magis in eo fuit admiranda eruditio excellens, cum pari eloquentiâ, quam perpetua vitæ integritas atque sanctimonia.* L'épithaphe rapportée ci-dessus (37) confirme cela. Si vous voulez un témoin plus irréprochable, lisez ce qui suit. *Pauli Æmiliî et reconditam eruditionem, et diligentiam, et vitæ sanctitatem, et summam in historiâ fidem exosculor. Tullianam dictionem nec affectavit, nec habet* (38). Ces paroles sont d'Érasme, et je les ai tirées d'un livre dont l'épître dédicatoire est datée du 14 de février 1528; et notez qu'Érasme parle là de Paul Émile comme d'un auteur qui vivait encore.

(H) *Il faudra dire quelque chose d'un ouvrage qui lui a été attribué par Scaliger, etc.* Jules - César Scaliger se vanta d'avoir lu un livre qui contenait l'histoire de la maison della Scala, et qui avait été mis en beau latin par Paul Émile². *Non-*

(36) La Popelinière, Histoire des Histoires, pag. 437.

¹ Parmi ces vers il y a un distique que transcrit Leclerc et que voici :

*Incolui Romam. Retinet me Gallia. Cardio
Karlus habet. Gallis condimus historias.*

les mots *Cardo Karlus* signifient, d'après l'explication de la Monnaie, *Cardinalis Knrolus*, patron d'Émile. Ce distique prouve que dès 1488, date de la mort du cardinal, P. Émile avait commencé son ouvrage.

(37) Dans la remarque (B).

(38) Erasmus, in Ciceroiano, pag. m. 72.

² Leclerc observe que les Scaliger père et fils ne sont pas trop dignes de foi lorsqu'ils parlent des prérogatives de leur prétendue maison.

dum hæc nomina, quæ Comitum atque Marchionum circumferuntur, exorta erant : et Scaligerorum storebat imperium. Vultus annales nostros asseramus : quos rudes, atque barbaros (ut tunc ea ferebat ætas) vir bonus atque eloquens Paulus Æmilius pulcherrimis latinæ donavit monumentis (39). Joseph Scaliger rapporte cela plus amplement, dans une lettre qu'il fit sur l'antiquité de sa maison, l'an 1594. *Injuria temporis*, dit-il (40), *malevolentia hostium, imperitia scriptorum, eos curiculos in generis nostri memoriâ egerunt, ut de totius nominis Scaligeri ruinâ metuendum esset, nisi præstò fuisset eloquentissimus vir, et antiquarum originum vindex Paulus Æmilius Veronensis, qui nactus in Norico acta et annales prospæpie nostræ vetustissimos, pingui stilo, ut ipse ait, conceptos, edolavit eos, et latinè loqui docuit. Ex eo libro patrens meus ea excerpsit, quæ ad nostri generis claritatem præcipuè pertinere visa sunt. Cætera per otium describere non licuit. Quod utinam fecisset, et nobis edendi laborem reliquisset !* Il en parla aussi dans la première édition de son Commentaire sur Catulle, l'an 1576, et dans la seconde, l'an 1600 ; mais d'une manière qui, par rapport à certaines circonstances, ne s'accordait point avec ce que j'ai cité de sa lettre de *vetustate et splendore Gentis Scaligeræ*. Scioppius l'insulta cruellement sur ces petites variations, et soutint de plus que tout ce que les deux Scaliger avaient avancé touchant cet ouvrage de Paul Émile, était une fable et une imposture. Il se fonda entre autres raisons sur ce que l'on n'avait indiqué ni le lieu où l'on se vantait d'avoir lu ce manuscrit, ni le nom de la personne qui possédait cet ouvrage ; et sur ce que les auteurs qui avaient fouillé les bibliothèques de Bavière avec le plus de diligence, n'avaient jamais rencontré ces annales-là (41), *Ut sum curiosulus*, dit-il (42),

(39) Jul. Cæsar Scaliger., Orat. in luctu Audedi Cæsaris filii, pag. m. 74, 75.

(40) Joseph. Scaliger, in Epistolâ de vetustate et splendore Gentis Scaligeræ, pag. 8 et 9.

(41) Scioppius, in Scaligero hypobolimo, folio 40 verso.

(42) Idem, ibid.

libet de Paulo Æmilio nonnulla exquirere. Primum, est ne verisimile Æmilius in Norico unquam fuisse et germanicum sermonem, eumque vetustissimum, intellexisse ? Et quo in angulo Baviaræ istos Scaligerorum Annales invenit, qui summam Aventini, Hundii, Lazii et ipsorum Scaligerorum Bavarorum diligentiam effugerint ? Potuine fieri, ut illustris vir Marcus Velserus reip. Augustanæ præfectus, singulare illud ætatis nostræ ornamentum, ne serenissimi quidem Baviaræ principis auctoritate subnixus eosdem illos Annales alicundè non erueret ? Et fuit ne quisquam, libi de hoc Æmilius libro (tu quatuor libros fuisse in Cattullum scribis) vel tenuissimam unquam auditionem acceperit ? Joseph Scaliger répliqua qu'il y avait bien des livres qui étaient encore inconnus, et qu'ainsi, de ce que le manuscrit de Paul Émile ne paraissait pas, l'on ne pouvait point conclure qu'il n'eût jamais existé (43). Il convainquit Scioppius d'une menterie, puisqu'il était faux que Jules-César Scaliger eût prétendu que Paul Émile avait traduit cet ouvrage de l'allemand (44). *Ego quæro undè colligunt Julium dixisse eos Annales linguâ noricâ scriptos ? Sed Julii versus consulere nulla invidia est. Ii sunt in libello de regnorum eversionibus.*

Nam Paulus utrumque Æmilius monet referri Deprompta libro, quem, ut retulit, fide vetustâ

Incude latinâ igneque Noricum recoxit. Torellius omiserat ista Saraina . . .

Et puero patet illorum Annalium librum noricum ideò dici à Julio, quod in Norico compositus, et ibi ab Æmilio inventus, non utique quòd linguâ noricâ scriptus esset. Quem magis idoneum verborum Scaligeri interpretem dare possumus, quàm ipsum Julium Scaligerum (45) ? Là-dessus Joseph Scaliger rapporte les paroles de son père, qui se trouvent au commencement de cette remarque (46). Scioppius ne nia point qu'il n'eût erré en cela : mais il soutint que ce

(43) Jos. Scaliger, Confutatio Fabulæ Burdonum, pag. 389, 390.

(44) Ibidem, pag. 386, 387.

(45) Jos. Scaliger, Confutatio Fabulæ Burdonum, pag. 386, 387.

(46) Ci-dessus, citation (39).

n'avait pas été un article considérable du procès (47) ; et il prétendit qu'on n'avait pu rien répondre à ses autres observations. Je finis par cette note : Paul Emile fut l'un des héros de Jules-César Scaliger, qui le régala d'un petit poëme conjointement avec Torellus Saraina, et qui inséra ce poëme dans un ouvrage intitulé *Herodes* (48).

(47) *Breviter concedo tibi, verba patris tui, quibus Æmilium Annales Noricos Latinos fecisse dicit, non rectè à Scippio intellecta fuisse (tamen id adhuc controversi juris est); sed nego id attulisse Scippium quasi de quo tecum litigare vellet. Oporinus Grubicius, Amphot. Sciop., pag. 271.*

(48) Voyez les Poésies latines de Scaliger, à la page 321, édit. de 1591.

ÉMILIUS (ANTOINE), en latin *Æmilius*, professeur en histoire dans l'académie d'Utrecht, naquit le 20 de décembre 1589, à Aix-la-Chapelle, où son père s'était retiré pour la religion (A). Il fit ses premières études dans sa patrie, et au pays de Juliers, sous Jean Kunius, et puis à Dordrecht, sous Adrien Marcellus, et sous le célèbre Gérard-Jean Vossius. Lorsqu'il eut achevé ses classes il alla à Leyde, et s'attacha principalement aux leçons de Baudius. Il alla voir ensuite les académies des pays étrangers, et mit quatre ans à ce voyage. Il logea à Heidelberg chez David Paréus, et vit à son aise la bibliothèque palatine. A Saumur, il fut connu avec distinction de M. du Plessis-Mornay, qui lui fit avoir autant de livres qu'il souhaita. De retour à son pays, il remplit la place de Vossius, qui avait exercé le rectorat du collège de Dordrecht. Il était alors dans sa vingt-sixième année. Trois ou quatre ans après (a) il se trans-

porta à Utrecht, pour y exercer un semblable emploi. L'ayant rempli quelques années, il le quitta je ne sais pourquoi, et le reprit au bout de quatre ans (b), joint à une charge plus honorable, savoir à celle de professeur en histoire dans l'école illustre. Cette école fut érigée peu après en académie : Émilius y continua sa profession jusques à sa mort, et y fit estimer son érudition et son éloquence. On voulut l'attirer à Leyde pour remplir la profession grecque que Vossius, appelé à Amsterdam, laissait vacante. Il s'arrêta pourtant à Utrecht; mais pour l'aider à prendre cette bonne résolution messieurs d'Utrecht lui augmentèrent ses gages, sans quoi, comme on l'avoue dans son oraison funèbre (c), il aurait infailliblement changé de demeure. Le principal thème de ses leçons, pendant plus de vingt-six ans que dura sa charge, fut tiré des Annales de Tacite. Il mourut le 10 de novembre 1660 (d). On n'a point dit dans son oraison funèbre qu'il eût bien de l'attachement pour la nouvelle philosophie. Cela eût renouvelé la mémoire de ses liaisons avec Descartes (B). Il publia en 1651 un recueil de harangues et de poésies latines.

(b) L'an 1634.

(c) *Haud dubiè secutura fuerat alia (vocatio) priori pinguior, secutura dico, sed longo intervallo in locum Heinsii emeriti, nisi Pallas Ultrajectina huic conatui injectisset securim aucto stipendio Æmiliano sub decessum Schotani jurisconsulti ad pensatores Batavos.*

(d) Tiré de son Oraison funèbre, prononcée par Daniel Berckringéus le 21 de nov. 1660. Le *Diarium* du sieur Witte met mal sa mort à l'année 1661.

(a) L'an 1619.

(A) *Son père s'était retiré à Aix-la-Chapelle pour la religion.*] Il s'appelait *Jean Melès* (1) : dans sa jeunesse, il fut marchand à Auvers ; il le fut ensuite à Rome, et puis, partout où il demeura. Il était né catholique ; mais ayant remarqué à Rome que plusieurs pendant la messe s'entretenaient de leurs fortunes d'amour, il entra en défiance sur sa religion, et l'examina de plus près : il s'en dégoûta de plus en plus, et il embrassa secrètement la réformée. Enfin, pour en faire profession ouverte, il quitta le pays de Liège, et fut s'établir à Aix-la-Chapelle, d'où il se réfugia dans le duché de Juliers, lorsque l'empereur fit fermer le temple et l'école de ceux de la religion à Aix-la-Chapelle. Enfin, il se réfugia à Dordrecht (2).

(B) *Il eut des liaisons avec Descartes.*] Émilius, en faisant l'oraison funèbre de Reneri, qui avait publiquement enseigné les opinions de M. Descartes dans l'académie d'Utrecht, donna beaucoup d'éloges à M. Descartes. Il suivit en cela son inclination et le désir du premier magistrat d'Utrecht, *qui lui envoya ordre exprès de faire les éloges de M. Descartes et de la nouvelle philosophie dans l'oraison funèbre de M. Reneri* (3). L'auteur de l'éloge envoya sa harangue manuscrite à M. Descartes, avec une lettre respectueuse. On répondit comme l'on devait à ces avances d'honnêteté, et ce fut le commencement de la liaison. Ceci se passa en l'année 1639. Il n'était pas besoin alors de faire le Nicodème, d'être disciple caché *propter metum Judæorum*, car la tempête contre Régius n'avait pas encore commencé : ainsi ce ne serait pas une preuve du courage d'Émilius ; mais en voici une : non-seulement il ne voulut point participer aux procédures qui furent faites par l'académie d'Utrecht, l'an 1642, contre M. Descartes et contre M. Régius, son sectateur, mais il *forma aussi opposition au jugement* qui fut rendu (4).

(1) *Son fils Antoine latinisa ce nom honorablement, puis qu'il le convertit en celui d'une très-illustre famille de Rome, Gens Emilia.*

(2) Tiré de l'Oraison funèbre d'Antoine Emilius.

(3) Baillet, Vie de Descartes, tom. II, p. 22.

(4) Là même, pag. 255.

EMMA, fille de Richard II, duc de Normandie, femme d'Ételrède, roi d'Angleterre, et mère de saint Édouard, qui fut aussi roi d'Angleterre, avait beaucoup de part au gouvernement sous le règne de son fils, et un tel crédit à la cour, que le comte de Kent, qui avait eu une grande autorité sous plusieurs règnes, conçut contre elle une violente jalousie. Il ne voulait point qu'une femme partageât avec lui le ministère d'état, c'est-à-dire, pour l'ordinaire, l'autorité d'ordonner sous le nom du prince tout ce qu'on veut, et voici l'expédient qu'il employa pour se défaire de cette rivale. Il l'accusa de plusieurs crimes, et gagna quelques grands seigneurs qui confirmèrent ses accusations auprès du roi ; de sorte que ce bon prince, qui apparemment ne serait jamais entré dans le calendrier sans sa grande simplicité (A), crut facilement que sa mère était criminelle, et fut la trouver inopinément pour lui ôter tout ce qu'elle avait amassé. Il alléguait pour ses raisons que c'était un bien mal acquis, et le fruit d'une avarice insupportable. Elle eut son recours dans cette disgrâce à l'évêque de Winchester son parent : mais ce fut une nouvelle matière de calomnie pour ses ennemis ; car le comte de Kent lui fit un crime des visites trop fréquentes qu'elle rendait à cet évêque (B), et l'accusa d'avoir avec ce prélat un commerce d'impudicité. Le roi continuant à être crédule, il fallut qu'Emma se justifiait par les voies ordinaires en ce temps-là, c'est-à-

dire qu'elle marchât sur des fers ardents (C). Cette dure épreuve montra clairement son innocence. Le roi l'ayant reconnue se soumit à la peine des pénitens (a). Je ne trouve point ce que devinrent les accusateurs ; et il faut avouer qu'il y a plusieurs réflexions à faire sur la coutume de ces siècles-là (D).

(a) Voyez Théophile Raynaud, *Hoplothee*, sect. II, serie II, cap. VI, qui cite Polydore Virgile, Nicolas Harpsfeld et Rodolphe Cestrensis. Notez que le père d'Orléans a rapporté cette histoire avec beaucoup de netteté dans le 1^{er}. tome des Révolutions d'Angleterre.

(A) Édouard, son fils..... ne serait jamais entré dans le calendrier sans sa grande simplicité.] Je veux dire que la canonisation ne lui aurait jamais assigné un jour de fête. Il est certain que ceux qui sont sur le trône ont plus de besoin que les autres du secours du tempérament pour devenir saints. S'ils n'ont pas reçu de la nature un esprit simple, doux, bénin, humble, ils se conçoivent des passions qui les engagent à une conduite peu conforme à la perfection chrétienne : mais avec les qualités que j'ai marquées, ils se laissent conduire comme des moutons à leurs directeurs spirituels, et ce sont de grandes avances pour obtenir un jour à la cour de Rome la béatification, et ce qui s'ensuit. Je ne prétends pas exclure les exceptions que l'on jugera nécessaires. Mais, quoi qu'il en soit, l'auteur que je cite a reconnu la simplicité de saint Édouard (1).

(B) On lui fit un crime des visites trop fréquentes qu'elle rendait à l'évêque de Winchester.] Le monde a toujours été médisant, et n'a jamais voulu croire que les longues et fréquentes conversations des personnes de différent sexe soient exemptes d'impureté. Soyez veuve, soyez vieil-

le, soyez reine douairière ; ayez besoin de conseil, choisissez un ecclésiastique plutôt qu'un laïque pour confident ; rien ne vous sauvera des mauvais soupçons et des traits de la médisance. Emma est peut-être la cent millième parmi les femmes de haut rang, qui ont fait causer de leur conduite.

(C) Il fallut... qu'elle marchât sur des fers ardents.] Un certain Robert, qui fut en suite archevêque de Cantorbéri, seconda vigoureusement les machinations du comte de Kent. Ce fut lui qui fit en sorte que l'on condamnat la reine mère à se purger par cette épreuve du feu. La coutume de ce temps-là voulait que la personne accusée passât nu-pieds sur neuf coutres de charrue rougis au feu. Il fut dit qu'Emma ferait neuf pas sur ces coutres pour elle-même, et cinq pour l'évêque de Winchester dont elle avait fort à cœur la réputation. Elle accepta le parti, et passa en prières toute la nuit précédente auprès du tombeau de saint Suintin. Le jour venu on fit, dans la même église où elle passa la nuit, toutes les cérémonies requises ; après quoi, en présence d'Édouard et de tous les grands du royaume, elle marcha sur les neuf coutres au milieu de deux évêques. Elle était habillée comme une petite bourgeoise, et nne jusqu'au genou, et regardait toujours vers le ciel. Le feu lui fit si peu de mal, que l'on marchait déjà hors de l'église, lorsqu'elle demanda quand serait-ce qu'elle arriverait au lieu où étaient les coutres (2). Ayant su que tout était fait, elle remercia Dieu d'avoir donné à connaître si clairement son innocence. Le roi Édouard se mit à genoux devant sa mère et lui demanda pardon, et voulut que pour réparer l'offense qu'on avait faite tant à elle qu'à l'évêque de Winchester, les évêques donnassent la discipline à lui Édouard ; et pour cet effet on lui découvrit les épaules, et on le fouetta en pénitent (3). Les coutres furent

(2) *Cum progrediendo decursi essent vomeres, jamque extra ecclesiam procederent cingentes Emmam episcopi, interrogavit Emma, equando nil vomeres esset perventura, quæ rei exitum edocta immensas gratias pro tanti probri absensione Deo egit.* Theoph. Raynaudus, *Hoploth.*, sect. II, ser. II, cap. VI, pag. 204.

(3) *Rex matri supplex ad pedes accidit, et pro molestiâ matri ac episcopo Aluino creati*

(1) *Reginam Emmam apud filium Eduardum sanctum quidem sed simplicis animi dehonesta vit.* Apud regem omnes ex suo ingenio simplici et candido (metientem). Theoph. Raynaudus, *Hoploth.*, sect. II, ser. II, cap. VI, pag. m. 204. J'ajoute le mot metientem ; le sens le demande.

enterrés dans un cloître de Winchester.

(D) *Il y a plusieurs réflexions à faire sur la coutume de ces siècles-là.* Les histoires sont remplies d'événemens tout pareils à celui-ci. On voit que l'épreuve du fer chaud était souvent pratiquée en divers lieux de l'Europe, et que les personnes qui s'y soumettaient s'en tiraient à leur honneur. Pourquoi ne continue-t-on plus à s'en servir depuis long-temps ? Est-ce qu'on a reconnu qu'elle était sujette à l'illusion, et que l'artifice humain la pouvait faire réussir en faveur du crime ? Si cela est, il ne faudrait pas tenir pour justifiés ceux et celles qui ont marché sur les coutres sans sentir aucune douleur. Est-ce, qu'il ne faut point tenter Dieu ? Mais pourquoi le tentait-on donc en ce temps-là ? Pourquoi ne condamne-t-on ceux qui autorisaient cet usage ? Pourquoi croira-t-on que Dieu faisait voir par un miracle une innocence qui ne méritait pas cette grâce, puisqu'elle recourait à un crime : c'est celui de tenter Dieu ? Il est fort difficile de résoudre ces difficultés sans l'intervention d'une cause occasionnelle ; mais avec cette hypothèse on les résoudrait aisément. On n'aurait qu'à supposer une intelligence qui aurait pris soin des innocens ; et qui par ses desirs aurait déterminé le premier moteur à ne point suivre dans cette rencontre la loi générale de la communication des mouvemens. On pourra ensuite supposer, non pas comme les païens, que ces sortes d'intelligences meurent ; mais qu'elles passent à d'autres emplois, et qu'alors elles ne continuent plus de présider à ces épreuves. Voilà comment il se pourrait faire que certains miracles fussent en vogue en un temps, et cessassent en un autre. Il n'en faudrait rien conclure contre l'immutabilité des lois générales. On se tromperait peut-être si l'on croyait qu'entre les esprits créés, il n'y a que l'âme de l'homme qui soit sujette au changement.

nudo dorso ritu penitentium plagas ab episcopo excepit. Theoph. Raynaudus, *Hoploth.*, pag. 204.

EMMIUS (URBO), savant professeur à Groningue, naquit à

Grétha, village de l'Oostfrise, le 5 de décembre 1547. Il était fils du ministre de ce village (A). Il n'avait que neuf ans lorsqu'on l'envoya étudier à Emden : il y demeura jusqu'à l'âge de dix-huit ans, après quoi il fut envoyé à Brème, l'an 1565, pour profiter des leçons du célèbre Jean Molanus. Étant retourné chez son père, on ne l'envoya point tout aussitôt aux académies ; on le fit passer quelque temps à Norden, où le collège se rétablissait alors. Mais quand il eut passé l'âge de vingt-trois ans on l'envoya à Rostock, où l'académie était florissante. Il y entendit les leçons de David Chytræus, théologien et historien célèbre, et celles de Henri Brucéus, habile mathématicien et médecin. La nouvelle de la mort de son père l'obligea à s'en retourner en Oostfrise, après avoir séjourné à Rostock plus de deux ans ; et l'affliction de sa mère fut cause qu'il ne fit point un voyage en France, comme il l'avait souhaité. Il demeura auprès de la bonne femme trois ans de suite ; après quoi, comme le temps l'avait un peu consolée, il s'en alla à Genève, et y demeura deux ans. Lorsqu'il fut de retour en son pays, il eut à son choix deux conditions, celle de ministre et celle de recteur de collège. Comme il était si timide naturellement qu'il n'osait presque rien dire en compagnie (a), il n'osa s'engager au minis-

(a) *A priore ad quam aninus ferebat, retraxit eum verecunda modestia que hæreditaria ad eam naturæ ejus instita fuit, ut nimis penè modestè de se sentiens, in hominum, cœtu sari vix audeat.* Vit. Prof. Groning., pag. 32.

tère , quoique son inclination l'y portât. Il s'engagea donc au rectorat d'une école (b), l'an 1579. Il la fit fleurir extrêmement ; mais on lui ôta cette fonction , l'an 1587 , parce qu'il ne voulut point souscrire à la confession d'Augsbourg. A cause de ce refus quelques luthériens zélés lui firent ôter ses gages et la permission d'enseigner. Il fut appelé à Leer au même pays d'Oostfrise , l'an 1588 , pour une fonction semblable à celle qu'il avait perdue. Il donna à l'école de Leer un tel éclat , qu'elle surpassa celle de Norden , où les luthériens ne purent jamais réparer la décadence qu'elle souffrit depuis la destitution d'Emmius. Ils avaient chassé de Groningue plusieurs personnes qui suivaient la réforme de Calvin. La conformité de fortune fit que ceux d'entre ces exilés qui se retirèrent à Leer , lièrent une amitié très-étroite avec notre Emmius ; ce qui fut cause que lorsque la ville de Groningue s'associa avec les Provinces-Unies , et qu'elle songea à rétablir son collège , la recommandation de plusieurs personnes fit jeter les yeux sur lui. On l'appela pour le rectorat de ce collège , et on lui donna pouvoir d'y établir et d'y abroger tels statuts qu'il trouverait à propos. Il prit possession de cet emploi , l'an 1594 , à l'âge de quarante-sept ans , et l'exerça près de vingt années consécutives , au bien et à l'avantage de la jeunesse que l'on envoyait en foule dans cette école. Au bout de ce temps-là messieurs de Gronin-

gue , ayant érigé leur collège en académie (c) , donnèrent à Emmius la profession en histoire et en langue grecque. Il fut le premier recteur de cette nouvelle académie , et il en fut un des plus beaux ornemens par ses leçons , jusques à ce que les infirmités de la vieillesse le contraignirent de ne plus paraître en public. Il ne devint pas inutile pour cela , ni à la république des lettres , ni à l'académie de Groningue ; car il continua de faire des livres (B) , et de communiquer ses sages conseils au sénat académique , dans toutes les affaires de conséquence. C'était un homme dont l'érudition ne faisait pas tout le mérite : il était capable de donner des conseils aux princes mêmes. Guillaume Louis , comte de Nassau , gouverneur de la province de Frise et de celle de Groningue , le consultait très-souvent (C) , et il ne s'écartait guère du conseil qu'il en recevait. Voilà une qualité qu'on ne trouve pas ordinairement parmi ceux qui ont passé toute leur vie dans la poussière de l'école. Il y eut quelques autressingularités dans Emmius : il se fixa à Groningue (D) , et rejeta les vocations qui lui furent adressées de divers endroits , et il ne s'entêta point de son pays ; car au contraire il réfuta fortement les contes que les historiens frisons débitent sur les antiquités de leur nation (E). Cet amour de la vérité lui fit beaucoup d'ennemis (d). Il mou-

(c) Ce fut l'an 1614 , et non pas , comme l'assure Valère André , Biblioth. Belg. , pag. 842 , l'an 1607.

(d) Voyez la remarque (E).

(b) Ce fut celle de Norden en Oostfrise.

rut à Groningue le 9 de décembre 1625, à l'entrée de sa soixante et dix-neuvième année (e). La connaissance de l'histoire fut son fort (F). Il a été loué par plusieurs grands hommes (G), et nommément par Scaliger. Il laissa postérité (H). Les magistrats firent mettre son portrait dans la maison de ville.

(e) *Tiré de sa Vie, imprimée avec celle des Professeurs de Groningue. Cette Vie n'est presque autre chose que l'Éloge d'Ubbo Emmius, que Nicolas Mulérius, docteur en médecine, et professeur en mathématique à Groningue, publia sans y mettre son nom, l'an 1638.*

(A) *Il était fils du ministre de Grétha.*] Ce ministre s'appelait Emmo Diken : il avait été disciple de Luther et de Mélanchthon, et fort considéré de Jean Lascus, qui eut pendant quelque temps l'intendance des églises de ces quartiers-là. Sa femme, mère de notre Ubbo Emmius, était fille d'Egbert Tiarda, qui avait été trente ans de suite bourgmestre de Norden, et qui avait un frère nommé Ubbo Emmius, bon juriconsulte, qui donna son nom à celui dont il s'agit en cet article. Le père d'Emmo Diken était un bon paysan, qui avait sous sa direction l'écluse du lieu (1).

(B) *Il continua de faire des livres.*] Ce fut alors qu'il travailla aux trois tomes du *Vetus Græcia illustrata*, dont le premier contient une description géographique de la Grèce ; le second l'Histoire des Grecs ; le troisième la forme particulière de chaque état, ou de chaque république de la Grèce. Si les imprimeurs avaient usé de la diligence qu'ils avaient promise, il eût eu la satisfaction de voir sortir cet ouvrage de dessous la presse avant sa mort ; mais leurs délais ordinaires furent cause que ce livre ne vit le jour qu'en 1626 (2). Le sieur Paul Fréher en a ignoré la publication (3). L'auteur avait publié des ouvrages d'importance avant que de travailler à

celui-là : tels sont, ses *Décades rerum Frisicarum*, et en général tout ce qu'il a composé tant sur l'Histoire de Frise et de Groningue, que sur la description géographique de ces pays-là. Tels sont encore ses ouvrages de chronologie et de généalogie, qui comprennent dans une méthode fort travaillée, l'histoire romaine et l'histoire générale. Je ne dis rien de son histoire de Guillaume Louis, comte de Nassau, gouverneur de Frise, où l'on trouve non-seulement l'éloge de ce seigneur, mais aussi un abrégé de l'histoire des Provinces-Unies, depuis l'an 1577 jusqu'à 1614. Je ne dis rien non plus de ses Disputes Théologiques contre Daniel Hofman, ni du livre qui a pour titre *Vita et sacra Eleusinia Davidis Georgii, qui monstra pudendorum errorum aut furorum veterum à se recocta mundo propinavit, ex libris ejus mysticis eruta* (4). Il travaillait lorsqu'il mourut à l'histoire de Philippe, roi de Macédoine, père d'Alexandre-le-Grand. Son dessein était de montrer pour l'usage des Provinces-Unies, par quelles obliques ce Philippe avait opprimé la liberté de la Grèce. Il avait déjà conduit cette histoire jusqu'à l'an quinze du règne de ce monarque (5).

(C) *Guillaume Louis, comte de Nassau..... le consultait très-souvent.*] On ferait tort à la mémoire d'Ubbo Emmius, si l'on n'apprenait pas à toute la terre les honneurs qu'il reçut de ce gouverneur de Frise. Voici donc de quelle manière son historien en a parlé : *Ab eo tempore quo sedes suas Groningæ habuit, per annos xxxvi affectum illustrissimi principis GUILHELMUM LUDOVICI comitis Nassovici, gubernatoris nostri quondam laudatissimæ memoriæ, tam benevolam et benignum semper sensit Emmius, ut humilioris sue conditionis sibi conscius, in ruborem sæpè daretur. Nam viri hujus cordatum ingenium Nestoreamque in consiliis dandis prudentiam sæpè expertus Heros inclytus, eum ad se accersere, benignè habere, per filios domesticos, per literas in maximis negotiis consulere, et à mente ejus haul ternerè recedere, in more positum habebat* (6).

(1) *Tiré de la Vie d'Ubbo Emmius imprimée parmi celles des Professeurs de Groningue.*

(2) *Vit. Profess. Groning., pag. 50.*

(3) *Theat. Frèheri, pag. 1521.*

(4) *Frèher., ibidem.*

(5) *Vit. Profess. Groning., pag. 50.*

(6) *Ibidem, pag. 47.*

(D) *Il se fixa à Groningue.*] J'ai parlé deux ou trois fois (7) de la vie ambulatoire des professeurs. En voici un qui fut préservé de la maladie épidémique de ceux de son ordre. Certè præter alios, *Dordrechtani, Leovardienses, his excitati, ad similem apud se functionem, Emdani verò ad aliud vitæ genus capessendum, amplissimis propositis præmiis eum invitârunt. Sed ille gratis quibus debebat actis, non suum lucellum, sed republicæ literariæ commodum semper quærens, Groningæ, quoad Deo visum, manere, quàm aliò transferri maluit, et quod aliis in simili casu occinere solebat, ipse ad usum quoque suum revocavit dictum hoc vulgare,*

Si quâ sede sedes, quæ sit tibi commoda sedes,

Illâ sede sede, nec ab illâ sede recede (8).

Il y a bien peu de gens qui ressemblent à Issachar (9), fils du patriarche Jacob.

(E) *Il réfuta fortement les contes que les historiens frisons débitent sur les antiquités de leur nation.*] On a pu voir ci-dessus dans l'article ABGILLUS combien Suffridus Pétri est crédule (10). Il n'est pas le seul des auteurs frisons qui s'est plu à débiter mille fables. Le pis est qu'on s'est fâché contre ceux qui les ont proscrites : Ubbo Emmius se fit des querelles pour cela, et se vit exposé à cent médisances. Ne croyez pas que ce soit par vanité qu'il affecte de parler de ses ancêtres paternels et maternels, et de la manière dont il avait été élevé. Ce sont autant d'articles qu'il devait à sa justification : on avait tâché de le rendre méprisable par tous ces endroits, en haine de sa bonne foi contre les

vieilles légendes de son pays. « (11)
» Patriam et originem paulò accuratiùs in historiâ descriptam, aliaque
» sua posteris reliquit, ob sinistrum
» quorundam affectum, quibus quasi
» sudes in oculis erat, ingenua viri
» in dicendo scribendoque libertas ;
» præsertim quoties de jure libertateque Frisiorum mota esset controversia. Coëgit quoque hoc facere
» eum adversariorum iniquitas, qui
» cùm fabulas suas ab eo temni ac
» refelli indignis ferrent animis, eum
» convitiis conspuere et boni nominis
» ejus famam lacerare voluerunt, eum
» ignarum ignotumque sibi, et cujus
» conditionis sit, clamitantes. Quibus
» ille responsum hoc debuit (*): *Me
» quod attinet, sum origine et patriâ
» Frisius non minùs quàm hi qui
» me flagellant, si modo hujusmodi
» hi sunt, honestâ domo utraqûe natus, honestâ quoque in re, in literis voluntate ac sumptu meorum, sine onere aliorum, honestè domi forisque educatus, idque cum diminutione hæreditatis mee. Adversariis meis affectu in communem patriam et gentem nostram non concedo ; seil affectum veritati in historiâ vim facere non patior, in traque terminos me contineo. Verum tradere tuerique ante omnia laboro : et hunc laborem difficillem Frisius meis impendo gratis, solo patriæ ac veritatis studio ductus, et hoc inter negotia assiduâ cum valetudinis jacturâ præsto. »*

(F) *La connaissance de l'histoire fut son fort.*] Ce que l'on a dit de l'étendue de ses connaissances, accompagnée d'une présence de mémoire tout-à-fait heureuse, est très-difficile à croire. On débite que sans nulle préparation, et sans se tromper aux circonstances du temps, du lieu, des personnes, il pouvait répondre à toutes sortes de questions sur l'histoire de quelque pays que ce fût, tant ancienne que moderne. Il savait non-seulement les actions, les événemens, les motifs, mais aussi l'intérêt des peuples, leur forme de gouvernement, le génie des princes, les moyens dont ils ont usé pour s'agrandir, leurs al-

(7) Voyez ci-dessus la citation (12) de l'article DICIVS, tome V, pag. 433.

(8) Vitæ Profess. Groning., pag. 45.

(9) Il a vu que le repos était bon. Genève, chap. XLIX, vs. 15.

(10) Voici un passage de M. de Thou, qui concerne Suffridus Petri et Emmius : *Postea à Frisicæ ordinibus invitatus, origines, colonias, nobilitatem, libertatem, jura gentis suæ illustranda suscepit, in quibus aliis repetendis dum admisisit fabularum signentis nimium stilo indulget, multorum reprehensiones incurrit, ut UBBO EMMIUS, qui eam provinciam summâ fide ac admirandâ simplicitate postea executus est, potius lampada tradidisse, quàm ei in scribendâ patriâ historiâ præluxisse videatur. Thuan., lib. CXIX, pag. 816, ad ann. 1597.*

(11) Vit. Profess. Groning., pag. 40.

(*) De Orig. et antiq. Fris., pag. 3 et 4.

liances, leur extraction. Il savait de plus la figure, la situation, la grandeur des villes et des forteresses, les positions des fleuves et des grands chemins, les contours des montagnes, etc. De peur qu'on ne s'imagine que j'exagère, je citerai les propres paroles de son historien. *In omni omnium populorum ac gentium historiâ versatissimus, de cujusque gentis ac cujuslibet temporis historiâ rogatus ex tempore disserebat, recitatis omnium locorum, temporis, et personarum circumstantiis, haud secus ac si præmeditatus et paratus accederet ad historias istas exponendas; ut satis appareat non fuisse eam superficialiam ipsi cognitionem, quæ multis contigit, sed quæ paucis exactam, solidam, ad interiora penetrantem atque descendentem. Notissimas habebat in veteri et novâ historiâ, non solum res gestas, earumque causas et eventus, cujusque populi πολιτείαν, sed et urbes arcesque à formâ, situ, magnitudine, simulque vias publicas, fluvios, montium tractus, geniumque loci, principum ingenia, mores, cupiditates, ambitus artesque quibus ad honores grassati, quibus propinquitatibus subnixi, quo sanguine creti* (12).

(G) *Il a été loué par plusieurs grands hommes.*] L'auteur de sa Vie a recueilli plusieurs éloges que M. de Thou, Scaliger, Douza, Heinsius, David Chytraeus, et quelques autres lui ont donnés. Ils sont d'une grande force, et principalement ceux qui viennent de Scaliger; car il a traité de divine l'histoire de Frise d'Ubbo Emmius (13).

(H) *Il laissa postérité.*] Il se maria à Norden, l'an 1581. Sa femme qui mourut en couche avec son fruit lui laissa un garçon qui mourut à l'âge de dix-neuf ans. Il demeura veuf pendant trois années, et puis il se maria avec Marguerite de Berghen, fille d'un bourgeois d'Emden, laquelle lui survécut, avec deux enfans, un fils et une fille: le fils s'appelait Wesselus Emmius, il était ministre de Groningue lorsque son père mourut. Son frère

puîné était mort à Orléans peu de mois avant leur père (14).

(14) *Tiré de la Vie d'Ubbo Emmius.*

ENCOLPIUS, auteur d'une histoire de l'empereur Alexandre, dont il avait été fort aimé (a). J'ajoute deux choses à ce qu'en a dit Moréri. La première est que cette histoire ne subsiste point, et que l'écrivain anglais qui se vanta de l'avoir traduite du grec, passe justement pour un imposteur (A). La seconde ne sera que le développement d'une action qu'Encolpius avait décrite, et que Moréri ne fait nullement connaître. Je ne prétends pas qu'il ait été obligé de la rapporter; mais si je la rapporte, j'espère que mes lecteurs n'en seront pas mécontents (B).

(a) *Quo (Encolpio Alexander) familiarissimo usus est. Lamprid., in Alexandro Severo, cap. XXVII.*

(A) *L'écrivain anglais, qui se vanta d'avoir traduit du grec l'histoire d'Encolpius, passe justement pour un imposteur.*] Il vivait sous le règne de Henri VIII, et s'appelait Thomas Elyot. Il publia un livre intitulé *Image of Governance compiled of the Acts and Sentences notable of Alexander Severus*; c'est-à-dire, *l'Idée du Gouvernement, tirée des actions et des sentences notables d'Alexandre Sévère*. Il se vanta d'avoir traduit cet ouvrage sur le manuscrit grec d'Encolpius, qu'un gentilhomme napolitain, nommé Pudéric, lui avait prêté. Mais on a montré (1) qu'il avait pris des matériaux dans Lampridius et dans Hérodien; qu'il avait mal entendu, ou détourné en un autre sens plusieurs choses que ces deux historiens ont dites; et qu'il a inventé quantité de faits qu'ils n'ont point dits. Seldénus (2) a cru qu'il avait fait

(12) *Vitæ Profess. Groning., pag. 48.*

(13) *Hankins, dans le volume de Romanorum Rerum Scriptoribus, lib. II, pag. 188, rapporte une partie des éloges imprimés avec la Vie d'Emmius.*

(1) *Voyez l'Histoire romaine de M. Wotton, imprimée en anglais, à Londres, l'an 1701.*

(2) *Seldén., in Euly, pag. 474, 475. Voyez Tillemont, Histoire des Empereurs, tom. III, pag. m. 372.*

une version d'un manuscrit grec composé par un moderne ; mais M. Wotton n'en croit rien , et il remarque que Baléus ayant partagé en deux classes les écrits de Thomas Elyot, l'une pour les compositions , l'autre pour les traductions , a mis dans la première l'ouvrage dont il s'agit ; ce qui prouve qu'en ce temps-là l'on ne doutait point que l'Encolpius prétendu ne fût supposé (3). Je m'imagine que ce Thomas Elyot fut encouragé à cette fraude par le succès qu'avait en le Marc Aurèle de Guévara. Je dis ailleurs (4) que cet Espagnol tâcha de persuader qu'il avait tiré d'un vieux manuscrit la vie de cet empereur , laquelle il donnait comme un modèle du gouvernement : il l'intitula *l'Horloge des Princes*.

(B) *Si je..... rapporte une action qu'Encolpius avait décrite, j'espère que mes lecteurs n'en seront pas mécontents.* Elle est fort singulière. « Lampride rapporte qu'Ovinius » Camillus, sénateur, et d'une famille » la très-ancienne, voulut s'élever à » l'empire. Alexandre en fut averti , » et on lui en donna des preuves indubitables. Sur cela il envoya prier » Camillus de venir au palais, et témoigna lui être obligé de ce qu'il » s'offrait de lui-même à se charger » du fardeau des affaires, au lieu » qu'il y fallait contraindre les autres » malgré eux. Après cela il alla au » sénat avec Camillus, qui tremblait » de peur, agité par les remords de » sa conscience, l'associa à l'empire, » et lui donna un appartement dans » le palais, le fit manger avec lui, et le » fit revêtir d'ornemens impériaux » plus magnifiques que les siens. Il y » avait alors quelque guerre contre » les Barbares, qui demandait la présence de l'empereur : Alexandre » offrit à Camillus de l'y mener avec » lui, s'il n'aimait mieux aller lui seul » (5). Alexandre qui allait à pied invita Camillus à en faire autant : mais » comme il était fort délicat, se trou-

» vant las au bout de deux lieues , » Alexandre l'obligea de monter à » cheval ; et comme il ne put même » le suivre à cheval que durant deux » jours, il lui fit donner un carrosse. » Enfin, Camillus demanda par grâce » ce de renoncer à l'empire, protestant ou sincèrement, ou par crainte, qu'il aimait mieux mourir que de » vivre de la sorte : et Alexandre lui » permit de se retirer dans ses terres à » la campagne, l'assurant qu'il n'avait » rien du tout à craindre ; et il le recommanda même aux soldats. Camillus vécut ainsi long-temps dans » ses terres. Mais, depuis, l'empereur » qui régnait alors (car on ne croit » point que ce fût Alexandre (6),) le » fit tuer, parce qu'il savait la guerre » et était aimé des soldats. Lampride » ajoute que le peuple attribuait cette » action à Trajan, quoi qu'aucun de » ses historiens n'en parlât, au lieu » que plusieurs auteurs la rapportent » d'Alexandre, dans l'histoire de sa » vie (7).

Il faut ajouter, pour faire honneur à Lampridius, qu'il a remarqué expressément qu'un historien ne doit point suivre les opinions du vulgaire, quand elles ne s'accordent pas avec les auteurs. L'histoire, dit-il, est tout autrement véritable que les bruits du peuple : puis donc que les historiens de Trajan ne lui donnent point cette action, et qu'elle est donnée à l'empereur Alexandre par ceux qui ont fait sa vie, il faut rejeter les discours du peuple qui l'attribuent à Trajan. *Scio vulgum hanc rem, quam contextui, Trajani putare : sed neque in vita ejus id Marius Maximus ita exposuit, neque Fabius Marcellinus, neque Aurelius Verus, neque Statius Valens, qui omnem ejus vitam in literas miserunt. Contra autem et Septimius, et Acholius, et Encolpius vitæ scriptores, cæterique de hoc talia prædicaverunt : quod ideò addidi, ne quis vulgi magis famam sequeretur, quàm historiam, quæ rumore utique vulgi verior reperitur.* Cette observation de Lampridius est fort judicieuse. Le fait en question

(3) Tiré du Journal de Leipsic, nov. 1702, pag. 489, dans l'extrait du livre de M. Wotton.

(4) Voyez la remarque (H) de l'article GUÉVARA, tome VII.

(5) Lamprid., in Alexandro Severo, cap. XLVIII. Je me sers de la traduction de M. de Tillemont, Histoire des Empereurs, tom. III, pag. 344, 345 : il croit que ceci se passa l'an 228.

(6) Ceci ne se trouve pas dans Lampridius, qui dit seulement, sed post jussu imperatoris occisus est. Voyez les commentateurs.

(7) Tillemont, Histoire des Empereurs, tom. III, pag. 345.

est si notable, que les historiens de Trajan ne l'auraient point oublié, s'il avait appartenu à cet empereur. Mille et mille exemples prouvent que les actions singulières et les sentences insignes sont attribuées par les peuples tantôt à un roi, tantôt à un autre. On en a usé de même à l'égard des saints : leurs zéloteurs ont attribué aux uns ce qui avait été déjà dit des autres. Il eût été à souhaiter que les légendaires eussent dans ces occasions-là, imité l'exemple de Lamprius.

ÉNÉE, en latin *Æneas Tacticus*, est un des plus anciens auteurs grecs qui aient écrit de l'art militaire (A). Quelques bibliographes (a) disent que le manuscrit de son livre se trouve dans la bibliothèque du Vatican ; mais apparemment cela ne se doit entendre que d'un traité particulier publié par Casaubon (B). Les fautes de M. Moréri ne sont pas de conséquence (C).

(a) *Les abrégiateurs de Gesner.*

(A) *C'est un des plus anciens auteurs grecs qui aient écrit de l'art militaire.* Cinéas de Thessalie, conseiller de Pyrrhus roi des Épirotes, et disciple d'Épicure, avait mis en abrégé le livre d'Énée touchant le devoir d'un général (1). De plus, dans ce qui nous reste d'Énée il n'y a aucun exemple qui ne précède la 110^e. olympiade, et si l'on y fait mention de quelques machines qui commençaient d'être en vogue au temps d'Aristote, on n'y parle point de quelques autres qui furent inventées quelque temps après Aristote (2). Nous pouvons donc avancer sans témérité, que s'il n'est pas cet ÉNÉE de Stymphalie qui fut général des Arcadiens, environ la 103^e. olympiade (3), il n'est pas fort éloigné de ce temps-là.

(1) Elianus, in *Tacticis*, cap. I.

(2) Casaub., in *præfat. Æneæ de Tolerandâ Obsidione*.

(3) Xénophon, de *Rebus gestis Græcor.*, lib. VII, pag. m. 368. Notez qu'au livre IV de *Expedit. Cyri*, pag. m. 109, il parle d'un autre

(B) *D'un traité particulier publié par Casaubon.* On y explique la manière dont il faut soutenir un siège, et il fut joint à l'édition de Polybe, l'an 1609. La préface nous apprend, 1^o. qu'on le donne sur un manuscrit copié d'après un exemplaire venu d'Italie, et que ce manuscrit est dans la bibliothèque du roi très-chrétien ; 2^o. qu'Énée avait composé quelques autres livres. Naudé (4) a eu tort de dire que le *Commentarius Poliorceticus* d'Énée est différent du traité de *Tolerandâ Obsidione*; car voici le titre de ce traité-là dans l'édition de Casaubon : Τακτικὸν τε καὶ πολιορκητικὸν ὑπόμνημα περὶ τοῦ πῶς χρῆ πολιορκούμενον ἀντέχειν. *Commentarius tacticus et poliorceticus de tolerandâ obsidione.*

(C) *Les fautes de M. Moréri ne sont pas de conséquence.* 1^o. Il dit qu'Énée fit un ouvrage de l'Art Militaire, et que Cinéas fit un abrégé de ce livre. Cela n'est point exact. Élien se sert du nombre pluriel quand il parle des œuvres d'Énée sur l'art militaire. Αἰνεῖας τε διὰ πλείονων, καὶ στρατηγικὰ βιβλία ἰκανῶς συνταξάμενος, ὃν ἐπιτομὴν ὁ ἑταρὰδὸς Κινέας ἐποίησε (5). *Æneas qui pluribus libris rem militarem copiosè exposuit : eorum (6) epitomen Cinæas Thessalus exposuit.* M. Moréri cite un ouvrage de Vossius (7) où se trouvent ces paroles d'Élien : pourquoi donc a-t-il affecté de s'exprimer comme il a fait ? 2^o. Il dit que Gesner assure que l'ouvrage d'Énée est manuscrit en la bibliothèque du Vatican. Gesner ne dit rien d'Énée ; ce sont ceux qui ont abrégé Gesner qui disent que le livre d'Énée de *Re militari* est au Vatican. Casaubon applique cela au traité de *Tolerandâ Obsidione*. Notez que Vossius, à la page 217 du livre de *Scientiis Mathematicis*, attribue à Gesner ce que j'ai repris Moréri de lui avoir attribué.

Énée de Stymphalie, qui périt dans l'expédition du jeune Cyrus, vers la fin de la 94^e. olympiade.

(4) De *Studio Militari*, pag. m. 45.

(5) Elian. *Tactic.*, cap. I.

(6) Pourquoi donc Vossius, de *Scient. Mathematicis*, pag. 287, dit-il seulement que Cinéas fit un abrégé des *Tactiques* d'Énée ?

(7) Vossius, de *Histor. græc.*, lib. IV, cap. XI.

ÉPHORE, orateur et historien, était de Cume dans l'Éolie (a). Isocrate, dont il était disciple (b), lui conseilla d'écrire une histoire. J'ai dit ailleurs (c) qu'il donna le même conseil à Théopompe, l'un de ses autres écoliers, et j'ai marqué la différence de génie qui se rencontrait entre ces deux-là. Éphore, ne voulant point se charger des confusions et des bagatelles du temps fabuleux, commença par le retour des Héraclides au Péloponnèse (d), et il conduisit son ouvrage depuis cette fameuse époque jusqu'à la vingtième année du règne de Philippe de Macédoine, père d'Alexandre-le-Grand. C'était un intervalle d'environ sept cent cinquante ans. Il divisa cette histoire en XXX livres, à chacun desquels il ajouta une préface (e). Les jugemens varient beaucoup sur le mérite de cet auteur : les uns le louent, les autres le blâment et l'accusent de tromperies tant actives que passives (A). Il composa d'autres livres (B); et l'on en fit un contre lui, où l'on marqua ses larcins (C). Tout cela s'est perdu. J'ai parlé ailleurs (f) du jugement que l'on fit des longues harangues qu'il inséra dans son histoire. On se moqua bien de lui sur la manière dont il fit mention de sa patrie (D). Il laissa un fils dont je dirai quelque chose (E). Il

ne tint qu'à lui de suivre la cour d'Alexandre : on l'y souhaitait, et il refusa cet honneur (g). Diodore de Sicile (h) n'approuve pas qu'il ait avoué que les barbares étaient plus anciens que les Grecs.

(g) Plut. de Repug. Stoïc., pag. 1043, D.

(h) Lib. I, cap. IX.

(A) *Les uns le louent, les autres le blâment et l'accusent de tromperies tant actives que passives.*] Diodore de Sicile le compte pour l'un des trois historiens que l'on estimait le plus (1). Les deux autres sont Callisthène et Théopompe. S'étant plaint que plusieurs de ceux qui avaient fait des histoires eussent négligé l'économie et la distribution des sujets, il déclare qu'Éphore n'était pas tombé dans ce défaut, et que son ouvrage n'était pas moins estimable par l'élégance du style, que par l'ordre des matières. Ἐφορος τὰς κοινὰς πράξεις ἀναγράφων οὐ μόνον κατὰ τὴν λέξιν, ἀλλὰ καὶ κατὰ τὴν οἰκονομίαν ἐπιτέτευχε. *Ephorus res passim gestas describens non verborum elegantia duntaxat, sed accuratâ ordinis quoque observatione, probi officio historici fungitur* (2). Nous verrons ci-dessous (3) qu'on l'a préféré à Théopompe; c'est dire beaucoup. Les éloges que Strabon lui donne ne sont pas petits. Il le regarde comme un personnage digne de mémoire (4). Il le cite souvent, et il en donne pour raison l'exactitude de ses recherches, reconnue et louée par Polybe, juge très-compétent Ἐφορος δ' ὃ τὸ πλείστον χράμεθα διὰ τὴν περὶ ταῦτα ἐπιμέλειαν καθάπερ καὶ Πλούσιος μαρτυρῶν τυγχάνει ἀνὴρ ἀξιόλογος. *Ephorus quo plurimum utimur ob diligentiam in talibus rebus (quod et Polybius testatur) vir magne autoritatis* (5). Ayant marqué un défaut dans cet auteur, il ajoute que cela ne l'empêche pas de surpasser les autres historiens. Τοιοῦτος δ' ἂν Ἐφορος ἑτέρων ἡμῶς κρείτ-

(1) Diodor. Siculus, lib. IV, cap. I.

(2) Idem, lib. V, in it.

(3) Dans la remarque (C).

(4) Ἄνθρωπος ἀξιόλογος. *Vir memorid dignus.* Strab., lib. XIII, pag. 428.

(5) Strabo, lib. IX, pag. 290.

(a) Strabo, lib. XIII, pag. 428.

(b) Plut., in Vitâ Isocr., pag. 837.

(c) Dans l'article THÉOPOMPE, remarque (B), tome XIV.

(d) Diodor. Siculus, lib. IV, cap. I.

(e) Idem, lib. XVI, cap. LXXVII, pag. m. 795.

(f) Dans la remarque (G) de l'article THÉOPOMPE, tome XIV.

των ἐσί· καὶ αὐτὸς ὁ ἑσπουδασμένος οὐ-
 τας ἐπαινέσας αὐτὸν Πολύβιος, καὶ φήσας
 περὶ τῶν Ἑλληνικῶν καλῶς μὲν Εὐδοξόν,
 κάλλιστα δ' Ἐφωρον ἐξηγεῖσθαι περὶ κτί-
 σεων, συγγενειῶν, μετανασάσεων, ἀρχη-
 γητῶν. *Talis cum sit Ephorus, alius
 tamen est melior : et ipse Polybius
 ita studiosè eum laudans, dicensque
 de rebus Græcis Eudoxum bellè,
 Ephorum optimè scripsisse, de origi-
 ne urbium, cognitionibus, migra-
 tionibus, ducibus atque auctoribus*
 (6). Ce défaut est une contradiction
 assez manifeste (7), et d'autant
 moins excusable que l'auteur avait
 pris beaucoup de peine pour éclair-
 cir le sujet, et pour réfuter ceux qui
 en avaient parlé peu exactement. Il
 s'était même félicité de sa diligence :
 Οἱ δ' ὡσπερ καταβρωκῶς ἐπιλέγει· ὅτι
 ταῦτα καὶ τὰ τοιαῦτα διακριβοῦν εἰώθα-
 μεν, ὅταν ἤ τι τῶν πραγμάτων ἢ παν-
 τελῶς ἀπορούμενον, ἢ ψευδῆ δόξαν ἔχον.
*Tamen Ephorus, quasi re præclarè
 gestà, addit hanc se accuratè
 adhibere solere, cum aut dubia omni-
 nò res est, aut falsa de eà obtinet
 opinio* (8). Ce n'est pas la seule con-
 tradiction qui soit échappée de sa plu-
 me : il tomba quelquefois dans cette
 espèce de faute : Δοκί μοι τάναντία
 ποιεῖν, ἔσθ' ὅτε τῆ προαιρέσει καὶ ταῖς
 ἐξαρχίς ὑποσχέσεισι. *Videtur mihi non-
 nunquàm contrarium ejus facere quod
 ab initio instituerat ac promiserat* (9).
 Ces paroles sont de Strabon, qui en
 donne tout aussitôt une preuve, car
 il dit qu'Éphore ayant censuré les
 auteurs qui mêlent des fables avec
 l'histoire, s'étend sur les louanges de
 la vérité, et promet de suivre prin-
 cipalement cette vertu en rapportant
 ce qui concerne l'oracle de Delphes,
 n'y ayant rien de plus absurde que
 de mentir lorsque l'on traite d'un oracle
 si éloigné de la tromperie. Προσί-
 θησι τῶν περὶ τοῦ μαντείου τούτου λόγων,
 σεμνὴν τινα ὑπόσχουσι, ὡς πανταχοῦ
 μὲν ἄριστον νομίζουσι τ' ἀληθές, μάλιστα
 δὲ κατὰ τὴν ὑπόθεσιν ταύτην· ἀτο-
 πον γάρ, εἰ περὶ μὲν τῶν ἄλλων ἀεὶ
 τὸν τοιοῦτον τρόπον διάκομεν, φησὶ περὶ
 δὲ τοῦ μαντείου λέγοντες, ὅ πάντων ἐστὶν
 ἀψευδέστατον, τοῖς οὕτως ἀπίστοις καὶ
 ψευδέσι χρησόμεθα λόγους. *Sermoni de*

*hoc oraculo promissum adjicit gravi-
 tatis plenum, se cum aliàs veritatem
 maximi facere, tum vel apprimè in
 hoc argumento. Absurdum enim est,
 inquit, si veritatem aliis in rebus
 sectantes, de oraculo dicturi omnium
 veracissimo, ita incredibilibus et falsis
 utamur narrationibus* (10). Cela est
 fort sensé : un tel discours fait hon-
 neur et à la personne, et au jugement
 d'Éphore ; mais la suite n'y répond
 point ; car la narration que cet auteur
 donne touchant l'oracle de Delphes,
 ne vaut guère mieux que l'opinion
 populaire.

Il parla si fausement de l'Égypte,
 qu'il fit connaître non-seulement qu'il
 n'y avait jamais voyagé, mais aussi
 qu'il n'avait pas eu soin de s'en in-
 former exactement à ceux qui la con-
 naissaient (11). C'est le sentiment de
 Diodore de Sicile. Peu après l'ayant
 convaincu de mensonge, il fait cette ré-
 flexion : Οὐκ ἂν τις παρ' Ἐφόρω ζητήσκειν
 ἐκ παντὸς τρόπου τὰ κριβεῖς, ὅρων αὐτὸν
 ἐν πολλοῖς ἀληγορηκότα τῆς ἀληθείας.
*Certi quid apud Ephorum nemo in-
 quiret, qui viderit in multis eum ne-
 gligere veritatem* (12). Sénèque nous
 en donne encore une plus mauvaise
 opinion, lorsqu'il rejette son témoi-
 gnage au sujet d'une comète. Rappor-
 tons tout ce qu'il dit, car nous y ver-
 rons de quel poids doit être en géné-
 ral l'autorité des historiens quand ils
 parlent des prodiges. *Nec magnà
 molitione detrahenda est auctoritas
 Ephoro : historicus est. Quidam incre-
 dibilium relatu commendationem par-
 rant, et lectorem aliud acturum, si
 per quotidiana duceretur, miraculo
 excitant. Quidam creduli, quidam
 negligentes sunt : quibusdam menda-
 cium obrepat, quibusdam placet. Illi
 non evitant, hi appetunt. Et hoc in
 commune de totà natione : quæ ar-
 probare opus suum, et fieri populare
 non putat posse, nisi illud mendacio
 aspersit. Ephorus verò non religio-
 sissimæ fidei, sæpè decipitur, sæpè
 decipit* (13). Vous verrez dans Vossius

(10) *Idem, ibid.*(11) *Scriptor hic non solum ipse locorum Ægypti naturam non vidisse, sed nec ab iis, quibus regionis illius ratio cognita est, diligen-ter percunctatus nobis videtur. Diodor. Sicul. lib. I, cap. XXXIX, pag. m. 35.*(12) *Idem, ibidem.*(13) *Seneca, Quæst. naturalis, lib. VII, cap. XVI, pag. m. 908.*(6) *Strabo, lib. X, pag. 320.*(7) *Voyez Strabo, lib. XIII, pag. 319.*(8) *Idem, ibid., pag. 320.*(9) *Idem, lib. IX, pag. 290.*

(14) quelques mensonges d'Éphore, et le mépris que Duris de Samos, Dion Chrysostome, et Suidas (15), avaient pour son style. Denys d'Halicarnasse (16) et Diodore de Sicile (17) en faisaient un tout autre jugement, et ils étaient bons connaisseurs. Quoi qu'il en soit, je m'imagine que tous ceux qui aiment l'histoire regrettent la perte des écrits d'Éphore. Pour moi je la regrette beaucoup. Notez que Vossius n'a pas bien caractérisé toutes les erreurs qu'il lui reproche ; car il le blâme d'avoir trompé ses lecteurs sans être trompé lui-même, en parlant d'un temple d'Hercule (18) : *Decipitur quidem, cum..... tradidit..... decipit autem in eo quod de Herculis fano in Hispaniâ finxit, ut est apud Strabonem initio libri III, et fuere id genus apud Ephorum permulta. Undè et Diodorus Siculus lib. 1. οὐκ ἄν τις, etc.* (19). En 1^{er}. lieu, il est très-probable qu'il disait cela de bonne foi ; que gagnait-il à écrire une telle chose contre sa conscience ? Il était si mal informé de l'état des Espagnols, qu'il ne les prenait que pour une ville. Joseph infère de là que les Grecs connurent tard ce qui concernait les nations occidentales. Vossius ne désapprouve pas cette conséquence : pourquoi donc veut-il qu'Éphore ait bien su la vérité touchant ce temple ? En 2^e. lieu, Strabon n'est pas bien cité, car il ne désigne point en particulier si Éphore écrivait selon ses lumières, ou contre. En 3^e. lieu, le passage de Diodore de Sicile ne prouve point qu'il y ait eu dans les ouvrages d'Éphore plusieurs faussetés opposées à la connaissance de l'auteur. On l'accuse au contraire d'avoir négligé de s'instruire. Si l'on critiquait à la rigueur, on trouverait presque partout des *undè* aussi mal placés que celui de Vossius.

(14) Vossius, de Hist. græcis, pag. 36, 37.

(15) Ἐφορος ἦν τὸ ἦθος ἀπλοῦς, τὴν δὲ ἐρμηνείαν τῆς ἱστορίας ὑπτιος καὶ ναθρὸς καὶ μηδέμιαν ἔχων ἐπίτασιν. Ephorus ingenio quidem erat simplici: in dictione verò historical supinus, et seguis ac contentione carens. Suidas, apud Vossium, ibid.

(16) Dionys. Halicarn., de Collocat. Verborum, cap. LXXXI, pag. m. 58.

(17) Diodor. Sicul., lib. V, init. J'ai cité ses paroles ci-dessus, citation (2).

(18) Vossius, de Hist. græcis, pag. 36.

(19) Voyez la suite ci-dessus, citation (12).

(B) *Il composa d'autres livres.*] Un traité Περὶ τῶν εὐρημάτων, de *Rebus inventis*. Strabon en a fait mention (20). Un Περὶ ἀγαθῶν καὶ κακῶν, de *Bonis ac malis*, divisé en XXIV livres (21). Un Περὶ παραδόξων τῶν ἑκασάχου, de *Rebus passim admirabilibus*, divisé en XV livres (22). Un Περὶ ὀρακίων πολιτισμάτων, de *Civitatibus Thraciæ*. Harpocration en a cité le IV^e. livre (23). Un intitulé Ἐπιχώριος, où il traitait de sa patrie (24). Le père Hardouin lui attribue un traité particulier de l'origine des villes (25), et un autre de l'accroissement du Nil ; mais les auteurs qu'il allègue (26) ne témoignent point cela, car Polybe a seulement prétendu qu'Éphore expliquait très-bien dans son histoire la fondation des villes, leurs colonies, etc. ; et pour ce qui est du scoliaste d'Apollonius il n'a prétendu citer que ce qu'Éphore avait dit du Nil dans la même histoire. Ce n'est point par des traités particuliers de géographie qu'il a mérité d'être mis au nombre des géographes (27) ; mais à cause qu'il s'était fort attaché à la description des lieux dont le cours de son histoire le faisait parler (28). Ne doutons point qu'il n'ait publié quelques harangues, ou quelque traité de rhétorique, puis que Cicéron s'est servi des termes que je m'en vais rapporter : *Onitto Isocratem discipulosque ejus Ephorum et Naucratem, quamquam orationis faciendæ et orandæ auctoribus locupletissimi, summi ipsi oratores esse debeant* (29). Comment douteriez-vous qu'il n'eût écrit sur la rhétorique, puisque nous savons que son traité Περὶ λέξεως, de *Dictione*, a été cité par Théon ? *Eidem (Theoni) et laudatur Ἐφορος ἐν τῷ περὶ λέξεως.*

(20) Strabo, lib. XIII, pag. 428.

(21) Suidas, in Ἐφορος.

(22) *Id.*, ib.

(23) Harpocrat. *Vocæ* Αἰνός.

(24) Plut., de Vitâ Homeri, init. apud Vossium, de Hist. græcis, pag. 36.

(25) Jonsius, pag. 67, semble aussi le lui donner.

(26) Hardouin, in Indice Autorum Plinij. Il cite Polybe apud Strabon., lib. X, pag. 465, quant au *Traité* de Origine Urbium, et le Scoliaste d'Apollonius, in lib. IV, vs. 269, quant au *Traité* de Nili Incremento.

(27) Strabon, lib. I, init. *Uy* a mis.

(28) *Ibid.*, lib. VIII, init.

(29) Cicero, in Oratore, cap. LI.

Cujus operis penè initio hexametrum effundere ait (30). C'est ainsi que Vossius s'exprime : on peut l'accuser d'un péché de commission et d'un péché d'omission ; car il assure que le vers que l'on trouvait proche du commencement de ce traité était hexamètre : nous ne voyons point cela dans Théon ; et il ne dit pas que ce vers se rencontrait dans le même lieu où Ephore condamna la cadence et les nombres du discours, circonstance que Théon rapporte, et qui fait une singularité qu'il ne fallait pas omettre. Le passage de ce sophiste, rapporté un peu au long, nous fera voir une autre faute de Vossius. Συγγράμης δ' ἄξιου, ὅταν εἰς ἐκεῖνά τις ἐμπέσῃ ποτὲ τὰ μέτρα, ἅπερ ἔχει ὁμοίτητα πρὸς τὸ πεζὸν ὅσον ἐστὶ τὸ ἰαμβικόν διὸ καὶ πάντες οἱ συγγραφεῖς, ἀκόντες ἐμπιπτοῦσιν εἰς τὸ γένος τούτου ὁ γούν Ἐφορος ἐν τῷ περὶ λέξεως, δι' αὐτοῦ τοῦ ἀπαγορεύοντος λόγου, μὴ τῇ εὐρύθμῳ χρῆσθαι διαλέκτῳ, εὐθύς ἐν ἀρχῇ εἶχον εἴρηκεν, εἰπὼν πάλιν δὲ περὶ τῆς εὐρύθμου διέξομαι (31). *Venia tamen dari solet iis qui fortè in versus, qui quàm proximè ad solutum accedunt orationeui, incidunt* (32), *quales iambici : quod omnibus ferè scriptoribus invitis evenire solet. Ephorus certè in libro de sermone, eo ipso loco, ubi nimis numerosam usurpare elocutionem vetat, statim initio versum ipse extulit, hoc modo,*

Posthac modos orationis inquiram.

Théon venait de condamner sans quartier la prose où il se trouvait de grands vers pompeux, et puis il excuse les vers qui ressemblent à la prose, comme sont les iambes, et il dit que presque tous les écrivains tombent malgré eux dans ce défaut, qu'il leur échappe de cette espèce de vers. Il en donne pour exemple notre Ephore, mais il ne dit pas, comme Vossius le prétend, que ce vers-là fût presque à l'entrée du traité. Notez que ce qu'Ephore a dit d'Homère (33) n'était pas dans un traité particulier sur ce poète, mais dans celui qu'il composa touchant sa patrie (34). Son traité περὶ

εὐρημάτων fut réfuté par le philosophe Straton, comme Pline nous l'apprend. *Stratone qui contra Euphori εὐρηματα scripsit* (35). C'est ainsi que le père Hardouin a corrigé ce passage, où on lit *contra Euphori theoremata*. Jonsius insinue cette correction (36). Notez qu'on parle d'un ΕΥΡΗΜΑΤΩΝ auteur d'un livre Περὶ τῶν εὐρημάτων, de *Rebus inventis*. Vossius (37) prétend qu'Athénée l'a cité (38), et qu'il ne faut point corriger Εὐφορος pour μετ' Εφορος ; car, dit-il, celui qu'Athénée allègue en cet endroit-là est tout-à-fait différent de l'historien. Cela pourrait-être, mais je ne crois pas qu'on en pût donner la moindre preuve. Le père Hardouin (39) a cru qu'il fallait lire Εφορος, tout comme dans le chapitre XII du VIII^e. livre d'Athénée dont il applique ces deux passages à l'historien Ephore ? Les deux endroits de Clément d'Alexandrie (40) allégués par Vossius, peuvent fort bien convenir à ce même historien, et ainsi l'on a lieu de croire que les copistes ont mis là Εὐφορος pour Εφορος. Cela leur est arrivé dans le grand *Etymologicon* (41), où l'on cite Εὐφορος ἐν τῇ Εὐρώπῃ. Il fallait dire Εφορος, car nous apprenons de Strabon (42), que le IV^e. livre de l'historien Ephore était intitulé Εὐρώπη. C'est Vossius qui fait cette observation : pourquoi ne croirait-on pas que la même faute s'est glissée dans Diogène Laërce, comme l'ont jugé Aldobrandin et Jonsius (43) ? M. Ménage (44) aime mieux suivre l'opinion de Vossius ; mais c'est pure courtoisie, puisque Vossius n'a point prouvé son sentiment. Le grand Scaliger (45) affirme qu'on a mis deux fois Εὐφορος pour Εφορος dans Clément Alexandrin, et que par une semblable faute nous trouvons Εφορος au lieu

(35) Plin., lib. I, in *Indice*, lib. VII.

(36) Jonsius, de *Script. Hist. Phil.*, pag. 44.

(37) Vossius, de *Hist. græc.*, pag. 367.

(38) Athen., lib. IV, cap. XXV, pag. 182.

(39) Hardouin, in *Indice Autorum Plinii*.

(40) L'un est in lib. I *Stromat.*, pag. 306, l'autre, *ibid.*, pag. 339.

(41) In *Voce ἐπιτοχόμενων*, apud Vossium, de *Hist. græc.*, pag. 367.

(42) Strabo, lib. VII.

(43) Voyez M. Ménage, in *Diogen. Laërt.*, lib. I, num. 41, pag. 23.

(44) *Ibidem*.

(45) Scaliger *Animad.* in *Eusebium*, ad ann. 1101, pag. m. 62.

(30) Vossius, de *Hist. græcis*, pag. 36.

(31) Theo, *Progymnasm.*, cap. II, p. m. 25.

(32) Ces deux mots ont été omis dans la traduction qu'Heinsius a corrigée.

(33) Voyez Plutarque, de *Homero*, et *Tatien Orat. ad Græcos*.

(34) Voyez Scaliger, in *Eusch.*, num. 1101, pag. m. 62.

d'Εὐφορος dans Diogène Laërce à la Vie de Thalès. Il croit aussi que l'Euphorbus de la Chronique d'Eusèbe (46) n'est autre que notre Éphorus, que l'on a d'abord changé en Euphorus, et puis en Euphorbus. Il est sûr qu'Eustathius (47), appuyé sur le témoignage d'Étienne de Byzance, a cité un Euphorus qui se nomme Éphorus dans le livre de cet Étienne (48). J'adopterais facilement l'opinion de Scaliger ; car il ne faut jamais multiplier les auteurs, non plus qu'aucune autre chose, sans nécessité.

Voilà bien des minuties, me dirait-on. Oui, répondrai-je ; mais qui se trouvent dans les ouvrages des plus savans hommes de ce siècle. C'est une fatalité inséparable de la critique ; et n'en déplaît aux censeurs, je ferai encore une remarque de même nature. Quand le nom d'un écrivain est rapporté si diversement dans un ouvrage qu'il semble qu'on puisse juger qu'il s'agit là de plus d'un auteur, il ne faut pas toujours s'en prendre aux copistes, la faute peut fort bien être dans l'original : ne doutons point qu'Athénée n'ait pu écrire tantôt Εὐφορος, tantôt Ἐφορος, quoiqu'il eût en vue le même auteur. On m'avouera qu'il se trouverait aujourd'hui des écrivains qui ayant à parler du père Bouhours, dans un ouvrage de longue haleine, le nommeraient quelquefois *Bours*, quelquefois *Bouours*, quelquefois *Bohours*. J'ai vu des lettres écrites par d'habiles gens, où tel nom propre était orthographié tantôt d'une façon et tantôt d'une autre : tantôt Bordeaux ou Tholose, et tantôt Bourdeaux ou Toulouse. Voyez la remarque (B) de l'article DÉMÉTRIS, et l'article DURER à la fin.

(C) *L'on fit un livre... où l'on marqua ses larcins.*] Eusèbe nous a conservé un beau fragment du 1^{er} livre de Porphyre *περὶ τῆς φιλολογικῆς ἀπρόσεως, de erudito auditu*. On voit là une dispute entre deux savans, dont l'un préférait Éphore à Théopompe (49), et l'autre traitait Éphore de pla-

giaire, et l'accusait d'avoir pris de Daimachus, de Callisthène et d'Anaximène jusqu'à trois mille lignes mot à mot *Αὐταῖς λέξεσιν ἔστιν ὅτε τρισχιλίουσ ὄλουσ μεταπιθέντουσ στιχοῦσ. Tria nonnunquam versuum millia totidem verbis in sua transtulerit* (50). Je ne trouve point que son adversaire uie le fait ; il se contente de récriminer, il dit seulement que Théopompe a été un grand plagiaire. On verra dans un autre lieu (51) ce que c'est. Porphyre, quelques pages après, assure qu'on avait deux livres d'un certain Lysimachus *περὶ τῆσ Ἐφόρου κλοπῆσ, de furto Ephori*, et qu'Alcée, poète satirique, avait censuré d'un air moqueur les voleries de cet historien.

Il se présente ici une petite difficulté. Daimachus, l'un des auteurs qui selon Porphyre furent pillés par Éphore, fut envoyé en ambassade à la cour du fils d'Androcottus, roi des Indes ; il a donc vécu après Éphore, et par conséquent Porphyre se trompe. Voilà une raison chronologique dont Vossius (52) s'est servi pour réfuter Casaubon (53), qui a cru que le Daimachus volé par Éphore est celui qui était natif de Platée, et que Plutarque (54) et Athénée (55) ont cité. Il est sûr que celui qu'Athénée cite avait fait une relation des Indes, et qu'il était de Platée (56). Il est donc certain que celui dont Casaubon parle ne diffère point du Daimachus qui fut envoyé aux Indes (57) sous le règne d'Alitrochade, fils d'Androcottus (58). Il s'agit donc de savoir si Éphore a pu être plagiaire d'un tel Daimachus. La chronologie, dit-on, y répugne, car Androcottus régnait aux Indes lorsque Séleucus bâtissait les fondemens de la puissance qu'il obtint depuis (59). Vossius trouve très-forte

Porphyrius, apud Eusebium, Præpar., lib. X, cap. III, pag. 464.

(50) Idem, ibid.

(51) Dans l'article THÉOPOMPE, remarq. (M), tome XIV.

(52) Vossius, de Hist. græc., pag. 76.

(53) Casaub., in Diogea. Laert., lib. I, num. 30.

(54) Plut., in Paral. Solon. et Poplic., p. 111.

(55) Athen., lib. IV, pag. 394.

(56) Harpocrat., voce Εγγυθῆκη.

(57) Strabo, lib. II, pag. 48.

(58) D'autres le nomment Sandrocottus.

(59) Sandrocottus eâ tempestate quâ Seleucus futurâ magnitudinis fundamenta jaciebat, Indiam possidebat. Justin., lib. XV, sub fin, pag. m. 341.

(46) Euseb., num. 1101.

(47) Eustathius, in Iliad., lib. II, folio 275, apud Jonsium de Script. Hist. Philos., pag. 44.

(48) Steph., de Urbibus, Voce Ἀλιζῶνες.

(49) Αὐτὸν καὶ Θεοπόμπου προὔτιθει. Eum ipsi quoque Theopompi anteponebat.

cette raison. *Cave igitur putes*, dit-il (60) après l'avoir alléguée, *Ephorum pleraque hujus Daimachi in historiam suam totidem verbis transcripserunt. . . . nam Ephorum tanto esse antiquiorem satis ex iis, quæ supra diximus, liquet*. Pour moi, je ne la trouve point forte. Éphorus étudia l'éloquence sous Isocrate en cinq ans (61), lorsqu'Alexandre le fit rétablir dans sa patrie. Il vit le règne de Ptolomée en Égypte. Pourquoi donc ne croirait-on pas qu'Éphore vécut jusqu'à l'entier établissement de la monarchie de Séleucus? Rien ne nous empêche de supposer que le règne d'Androcottus fut assez court, et que Daimachus était avancé en âge lorsqu'on l'envoya aux Indes. Il pouvait donc avoir publié des histoires avant qu'on l'envoyât. Éphore pouvait les avoir lues, et ne pas faire plus de difficulté d'y moissonner que dans celles d'Anaximène, son contemporain. Il ne faut point du tout prétendre que Porphyre ait cru qu'Éphore pillât l'Histoire des Indes composée par Daimachus: il a entendu sans doute quelque autre ouvrage, comme vous diriez l'Histoire des Grecs attribuée visiblement par Plutarque à ce Daimachus (62), qui fit aussi un *Traité de Bellicis machinamentis* (63), et peut-être même un *Traité de Religion* (64). Si M. Ménage (65) avait bien examiné toutes ces choses, il n'aurait pas adopté l'opinion de Vossius. Elle a aussi été adoptée dans le *Recueil des Plagiaires* (66), et l'on y attend des méthodes d'absoudre Porphyre, dont il n'a aucun besoin. *Eadem reprehensio in Porphyrium cadit, ad quem provocat Casaubonus, nisi vel doceant eruditi alium quendam fuisse Daimachum Ephoro supparem aut antiquiorem, vel nomen Daimachi apud Porphyrium fuisse corruptum* (67).

Au reste, tous les curieux doivent savoir gré à Eusèbe d'avoir sauvé du

(60) Vossius, de Hist. græcis, pag. 76.

(61) Voyez son article [l'article ISOCRATE n'existe pas].

(62) Plut., in Paral. Solon. et Poplic., pag. 211.

(63) Πολιορκητικὰ ὑπομήματα. Voyez Stephanus Byzantinus, voce Λακεδαίμων.

(64) Voyez Plutarque, in Vita Lysandri, pag. 439.

(65) Menagius, Not. ad Diogen. Laërt., lib. I, num. 30.

(66) Thomasius, de Plagio Litterario, p. 180.

(67) Idem, ibid.

naufage un si beau morceau de Porphyre: mais il me semble qu'il ne devait point l'employer dans un ouvrage intitulé *Præparatio Evangelica*; car de quoi sert-il, ou pour l'avantage de la religion chrétienne, ou pour la confusion des fausses divinités, que les auteurs grecs aient été plagiaires les uns à l'égard des autres? N'est-ce pas une coutume de tous les pays et de tous les temps? Les pères de l'Église ne prenaient-ils pas bien des choses les uns des écrits des autres? Ne fait-on pas cela tous les jours de catholique à catholique, et de protestant à protestant? Eusèbe a été plus judicieux quand il a fait voir que les Grecs avaient été plagiaires à l'égard des barbares (68): cela sert de quelque appui aux histoires saintes. D'où l'on peut conclure en passant qu'il était moins désavantageux aux Grecs de s'être pillés les uns les autres, que d'avoir pillé les richesses étrangères. Ce désavantage est une exception aux règles communes. *Le marin disait que prendre sur ceux de sa nation c'était larcin; mais que prendre sur les étrangers c'était conquête, et je pense qu'il avait raison. Nous n'étudions que pour apprendre, et nous n'apprenons que pour faire voir que nous avons étudié*. Ces paroles sont de M. de Scudéri (69). *Si j'ai pris quelque chose, continue-t-il, dans les Grecs et dans les Latins, je n'ai rien pris du tout dans les Italiens, dans les Espagnols ni dans les Français, me semblant que ce qui est étude chez les anciens est volerie chez les modernes*. La Mothe-le-Vayer est du même sentiment, car voici ce qu'il a dit dans l'un de ses livres: « Prendre des anciens et » faire son profit de ce qu'ils ont écrit, » c'est comme pirater au delà de la » ligne; mais voler ceux de son siècle » en s'appropriant leurs pensées et » leurs productions, c'est tirer la laine aux coins des rues, c'est ôter les » manteaux sur le Pont-Neuf (70). » Je crois que tous les auteurs conviennent de cette maxime, qu'il vaut mieux piller les anciens que les modernes, et qu'entre ceux-ci il faut épargner ses compatriotes préférablement aux é-

(68) Euseb., Præp. Evangel., lib. X, cap. V.

(69) Scudéri, préface d'Alaric.

(70) La Mothe-le-Vayer, lettre CXXXIX, pag. 261 du XII^e tome.

trangers. La piraterie littéraire ne ressemble point en tout à celle des amateurs. Ceux-ci se croient plus innocens lorsqu'ils exercent leurs brigandages dans le Nouveau-Monde, que s'ils les exerçaient en Europe ; les auteurs, au contraire, arment en course bien plus hardiment pour le Vieux-Monde, et ils ont lieu d'espérer qu'on les louera des prises qu'ils y feront. « Celui qui a fait des annotations sur » la Jérusalem du Tasse a cru lui » faire honneur en faisant remarquer » dans son poëme deux ou trois mille » endroits imités de divers auteurs : » et les commentateurs de Pétrarque » et de Ronsard ont aussi fait la même chose (71). » Tous les plagiaires, quand ils le peuvent, suivent le plan de la distinction que j'ai alléguée ; mais ils ne le font point par esprit de conscience ; c'est plutôt afin de n'être pas reconnus. Qu'un jeune ministre français se serve des prédications de M. Daillé, ou de celles de quelque autre ministre de la nation, cachera-t-il son pillage ? Ne doit-il pas craindre que les auditeurs ne sachent bientôt d'où il a pris ce butin ? La prudence veut donc qu'il les dépayse, et qu'il se pare des ornemens d'un prédicateur anglais. Malheur à lui néanmoins s'il y a une trop grande disproportion entre ce qu'il vole et ce à quoi il le coud (72). Elle fait juger aux connaisseurs, non-seulement qu'il est plagiaire, mais aussi qu'il l'est maladroïtement. Ils se persuadent qu'il a gâté une excellente matière, et qu'il l'avait dérobée, puisqu'il y a mis une si mauvaise forme (73). Le meilleur remède à cela ne vaut rien du tout. Ce serait de débiter, sans y rien changer, ce que l'on emprunte ; mais c'est en ce genre-là le souverain crime : *L'on peut dérober à la façon des abcilles sans faire de tort à personne, mais le vol de la fourmi, qui enlève le grain entier ne doit jamais être imité* (74).

(71) Scudéri, préface d'Alaric.

(72) *Purpureus, latè qui splendeat unus et alter*

Assuitur pannus.
Horat., de Arte poët., vs. 15.

(73) *Qui bene vertendo et eandem describendo malè, ex*

Græcis bonis latinus fecit non bonas.

Terentius, in prologo Eunuchi, v. 7.

(74) La Mothe-le-Vayer, lettre CXXXIX du XII^e, tome, pag. 260.

Si vous aimez mieux cette pensée en latin, lisez ce qui suit : *Multum interest apum more circumvolitans agilis Thyra ex variis floribus odorem excerptas, an verò ignavum fucos pecus imitando mel ex alveariis suffurris.* C'est ce que Frischlin représentait à son ennemi.

(D) *On se moqua bien de lui sur la manière dont il fit mention de sa patrie.*] En ce temps-là, dit-il, la ville de Cumes était en repos. Σκόπτεται δὲ καὶ ὁ Ἐφορος διότι τῆς πατρίδος οὐκ ἔχων ἔργα φράζειν ἐν τῇ διαριθμήσει τῶν ἄλλων πράξεων, οὐ μὲν οὐδ' ἂν ἀμνημονεῖτο αὐτὴν εἶναι θέλων, οὕτως ἐπιφωνεῖ. Κατὰ δὲ τὸν αὐτὸν καιρὸν Κυμαῖοι τὰς ἡσυχίας ἦγον. *Ephorus notatur falsè, quòd in rerum gestarum enumeratione, cum nihil haberet quòd à suis diceret actum, et tamen patriæ vellet mentionem facere, ita acclamaverit : Eo tempore quieti erant Cumæi* (75). N'eût-il pas bien mieux valu ne rien dire de ce peuple, que de le faire paraître sous une forme si peu honorable ?

(E) *Il laissa un fils dont je dirai quelque chose.*] Ce fils s'appelait Démophile, et était homme de lettres, car on crut qu'il avait mis la dernière main à l'histoire de son père, c'est-à-dire, qu'il en avait achevé vers la fin ce qu'Éphore avait laissé imparfait. De là vient qu'Athénée (76) ayant à citer le dernier livre de cet ouvrage paraît incertain s'il doit le donner à Éphore, ou à Démophile. Le père Hardouin n'a pas bien compris cela ; car il suppose (77) qu'Athénée doute si les trente livres que cette histoire comprenait étaient l'ouvrage du père ou celui du fils. La conjecture de Jonsius me semble solide. *Causa quare ita dubitet* (Athénée), dit-il (78), *est quòd Ephorus belli non ita pridem confecti historiam imperfectam filio pertexenulam fortè reliquerit.* Cinq ou six lignes après, il ne parle plus en doutant ; il affirme, et il se fonde sur l'autorité d'un célèbre historien : *Brevi autem post.... historiam suam Ephorus imperfectam necdum absolutam Demophilo filio tradidit pertexendam, tes-*

(75) Strabo, lib. XIII, pag. 428.

(76) Athen., lib. VI, cap. IV, pag. 232.

(77) Hardouin, in Indice Autorum Plinii.

(78) Jonsius, de Scriptor. Hist. Phil., p. 43

te Diodoro. *Ut ita Athenæus historiam belli Phocici à patre et filio simul descriptam utriusque eorum dubiè non immeritò tribuat* (79). Je n'ai point trouvé que Diodore de Sicile observe qu'Éphore chargea son fils de suppléer à son histoire ce qui y manquait, et je trouve que si Jonsius a lu cela dans Diodore de Sicile, il n'a pas dû parler tantôt en doutant, forté, tantôt d'un ton décisif.

(79) Jonsius, de Script. Hist. Phil., pag. 44.

ÉPICURE, l'un des plus grands philosophes de son siècle, naquit à Gargettium (A) dans l'Attique, l'an 3 de la 109^e. olympiade (a) (B). Son père Néoclès, et sa mère Chérestрата (C), furent du nombre des habitans de l'Attique que les Athéniens envoyèrent dans l'île de Samos (b). C'est ce qui fit qu'Épicure passa dans cette île les années de son enfance. Il ne revint à Athènes qu'à l'âge de dix-huit ans (c). Ce ne fut pas pour s'y fixer; car à l'âge de vingt-trois ans il alla trouver son père qui demeurait à Colophon; et depuis, il séjourna en divers endroits avant que de se fixer à Athènes, comme il fit à l'âge d'environ trente-six ans (d). Il se mit à ériger une école dans un beau jardin qu'il acheta (e) : il y vécut avec ses amis fort tranquillement, et il y éleva un grand nombre de disciples. Ils vivaient tous en commun avec leur maître (D), et l'on n'avait jamais vu de société mieux ré-

glée que celle-là. Le respect que ses sectateurs conservèrent pour sa mémoire est admirable. Son école ne se divisa jamais; on y suivit sa doctrine comme un oracle (f). Son jour natal était encore solennisé du temps de Pline, et l'on fêtait même tout le mois de sa naissance. Ils mettaient son portrait partout (g). Il écrivit beaucoup de livres, et il se piquait de ne rien citer (E). Il mit dans une extrême réputation le système des atomes. Il n'en était pas l'inventeur (h); mais il y changea quelque chose, et ce ne fut pas toujours une vraie réparation : car, par exemple, ce fut gâter le système, que de ne pas retenir la doctrine de Démocrite touchant l'âme des atomes (F). Ce qu'il enseigna sur la nature des dieux est très-impie (G). Quant à sa doctrine touchant le souverain bien ou le bonheur, elle était fort propre à être mal interprétée, et il en résulta de mauvais effets qui décrièrent sa secte : mais au fond elle était très-raisonnable, et l'on ne saurait nier qu'en prenant le mot de bonheur comme il le prenait, la félicité de l'homme ne consiste dans le plaisir. C'est en vain que M. Arnauld a critiqué cette doctrine (H). Les stoïciens qu'on pourrait nommer les pharisiens du paganisme, firent tout ce qu'ils purent contre Épicure, afin de le rendre odieux et de le faire persécuter. Ils lui imputèrent de

(a) Diog. Laërt., in Epicuro, lib. X, num. 14.

(b) Diog. Laërt., in Epicuro, lib. X, num. 1.

(c) *Ibidem*.

(d) Voyez Gassendi de Vita et Moribus Epicuri, lib. I, cap. III.

(e) Laert., in Epicuro, lib. X, num. 10.

(f) Voyez la remarq. (D).

(g) Gassendi, de Vita et Moribus Epicuri, lib. II, cap. IV, ex Cicero., lib. V, de Finib., init. et ex Plinio, lib. XXXV, cap. II.

(h) Voyez l'art. de LEUCIPPE, tome IX.

ruiner le culte des dieux, et de pousser dans la débauche le genre humain. Il ne s'oublia point en cette rencontre (i) : il exposa ses sentimens aux yeux du public ; il fit des ouvrages de piété, il recommanda la vénération des dieux, la sobriété, la continence ; et il est certain qu'il vécut exemplairement, et conformément aux règles de la sagesse et de la frugalité philosophique (k) : mais on fit courir des impostures contre ses mœurs (I), et il y eut un transfuge de sa secte, qui en dit beaucoup de mal (K). Un fort savant homme a soutenu depuis deux ans (L) que ce philosophe n'a point nié la providence divine (L). Quoiqu'il ne nous reste aucun des ouvrages d'Épicure, il n'y a point d'ancien philosophe dont les sentimens soient plus connus que les siens. On est redevable de cela au poète Lucrèce et à Diogène Laërce, et plus encore au savant Gassendi, qui a travaillé avec une extrême diligence à ramasser tout ce qui se trouve sur la doctrine et sur la personne de ce philosophe dans les anciens livres, et à le réduire en un système complet. Si jamais on a eu sujet de connaître que le temps fait enfin justice à l'innocence opprimée, c'est à l'égard d'Épicure : car il s'est élevé tant d'illustres défenseurs de sa morale (M) pratique, et de sa morale spéculative, qu'il n'y plus que des entêtés ou des ignorans qui en jugent mal. Il

mourut dans les douleurs d'une rétention d'urine, avec une patience et une constance toute particulière, l'an 2 de la 127^e. olympiade (m). Il commençait d'entrer dans sa soixante-douzième année. On ne saurait dire assez de bien de l'honnêteté de ses mœurs, ni assez de mal de ses opinions sur la religion. Une infinité de gens sont orthodoxes et vivent mal : lui au contraire, et plusieurs de ses sectateurs, avaient une mauvaise doctrine, et vivaient bien (N). N'oublions pas qu'il avait une très-bonne morale par rapport à l'obéissance qui est due aux magistrats (O). Il fut beaucoup plus célèbre après sa mort que pendant sa vie (P), comme Sénèque l'a remarqué, et comme Métrodore l'avait prédit.

Il ne sera pas inutile de donner ici un exemple de la malignité et de la mauvaise foi que l'on employait en censurant Épicure. Il fit un ouvrage intitulé *le Festin*, et il y traita la question : Quel est le temps le plus propre à s'approcher d'une femme ? Ses censeurs voulant avoir un prétexte de médire représenterent infidèlement son procédé, ils en changèrent les circonstances. Il faut bien qu'il ait été innocent, puisque Plutarque a eu l'équité de faire voir qu'il n'y avait rien là qui ne fût digne d'un philosophe (Q). Le même Plutarque a fait un traité exprès pour prouver que l'on ne peut vivre agréablement dans les principes d'Épicure. Il fait voir entre autres choses que la

(i) Rondellus, de Vitâ et Moribus Epicuri, pag. 19, 20.

(k) Voyez la remarque (N).

(l) On écrit ceci l'an 1695.

(m) Diog. Laërt., lib. X, num. 15 et 23.

doctrine qui rejette la providence de Dieu, et l'immortalité de l'âme, ôte à l'homme une infinité de consolations pendant la vie, et le réduit au désespoir quand il faut mourir (R). Je ne regrette point que cet auteur se soit abstenu d'examiner si ceux qui niaient la providence dogmatisaient plus conséquemment que ceux qui la reconnaissaient, je veux dire, si en supposant, comme faisaient tous les philosophes, que la matière ne devait qu'à elle-même son existence, il n'était pas d'un plus solide raisonnement de soutenir que les dieux n'agissaient point sur la matière, que de soutenir qu'ils en disposaient à leur fantaisie. Encore un coup, je ne regrette point que Plutarque ne soit point entré dans l'examen de cette question : car il était trop prévenu contre l'épicuréisme, et trop engagé dans certaines hypothèses, pour ne pas embarrasser et embrouiller ce grand sujet ; mais je suis fâché de n'avoir lu aucun livre où il y eût quelque chose touchant cette discussion. Il me semble que parmi tant d'apologistes d'Épicure, il y en devait avoir quelques-uns qui en condamnant son impiété, s'efforçassent de montrer qu'elle coulait naturellement et philosophiquement de l'erreur commune à tous les païens sur l'existence éternelle de la matière (S). Je ferai quelques observations là-dessus, qui montreront entre autres choses, 1°. que quand on n'est point dans le système de l'Écriture à l'égard de la création, plus on raisonne conséquemment plus on s'égaré ;

2°. que ce système est le seul qui ait l'avantage d'établir les fondemens solides de la providence et des perfections de Dieu (T). Il n'y a rien de plus pitoyable que la méthode dont Épicure se servait pour expliquer la liberté (U) des actions humaines.

(Λ) *Il naquit à Gargettium.*] C'est pour cela que Stace le nomme *Gargettius auctor* (1), et *Senior Gargettius* :

*Deliciæ quas ipse suis digressus Athenis
Mallet deserto senior Gargettius horto* (2).

Cicéron lui en avait montré l'exemple. *Catius... quæ ille Gargettius, etiam antè Democritus ἰδοῦσα, hic spectra nominat* (3). Élien (4) et plusieurs autres se sont servis du même surnom en parlant de notre Épicure. Je m'étonne donc que Cruquius ait pu croire que Stobée, en se servant de ce surnom, a désigné un autre Épicure. *Toutefois, dit-il, Stobée fait souvent mention d'un certain Épicure qu'il surnomme aussi Gargettien.* On ne parle pas ainsi quand il s'agit du grand Épicure, ou, si on le fait, on mérite d'être sifflé, comme ce bon provincial qui disait un nommé *Turenne* (5). C'est à Cruquius à choisir, et, quelque parti qu'il prenne, il se convaincra d'une bévue. S'il dit qu'il a cru que le *Gargettius Epicurus* de Stobée est le fondateur de la secte des Épicuriens, il avouera qu'il a parlé impertinemment : on ne se sert pas des termes *Epicuri cujusdam*, quand on parle de ce fondateur (6). S'il dit qu'il a ignoré que l'épithète de *Gargettius* fût propre au grand Épicure, il reconnaîtra qu'un fait très-commun ne lui était pas connu. Je ne le crois point coupable de l'incivilité rustique, ou plutôt de l'impertinence qui

(1) *Stat., lib. II, Silva II, vs. 113.*

(2) *Idem, lib. I, Silva III, vs. 93.*

(3) *Epist. XVI libri XV ad Familiares.*

(4) *Lib. IV, cap. XIII Var. Histor.*

(5) *Ménage, Anti-Baillet, tom. I, pag. 39.* Je le lui avais ouï dire dans sa *Mercuriale* à propos de ce qu'une personne de la compagnie venait de conter, qu'un certain M. Cospean avait fait une certaine chose.

(6) *Voyez tome II, pag. 407, la remarque (F) de l'article ARNAULD (Auloine), docteur de Sorbonne.*

se trouve dans les termes *un certain Épicure*, appliqués à celui de cet article. Je crois que, se souvenant qu'il y a eu diverses personnes du nom d'Épicure (7), il s'est figuré que celui à qui Stobéc donne l'épithète de *Gargettien* est un de ceux qui sont différents du fondateur de la secte épicurienne. Afin que mes lecteurs puissent juger si ma conjecture est bien fondée, je rapporterai tout le passage de Cruquius. Je le tire de son Commentaire sur ces paroles d'Horace, *Gallicis hanc Philodemus*, qui sont au vers 121 de la II^e. satire du I^{er}. livre. *Fuit hic Philodemus Epicurus (ut Strabo scribit) patria Gaduræus, quem Asconius Pedianus in oratione Cic. pro Lucio Pisone scribit Epicureum fuisse eâ ætate nobilissimum: sed arbitrator apud Asconium legendum esse pro Epicureum, Epicurum dictum, ut habet Strabo, vel hunc ex illo restituendum: tamen Epicuri cujusdam (quem etiam Gargettium nominat) frequens est mentio apud Stobæum. Ce tamen témoigne que l'auteur aimerait mieux que l'on mit le mot *Epicurus* dans Asconius Pedianus, que si l'on mettait dans Strabon le mot *Epicureus*, et je ne sais même s'il n'a pas voulu insinuer que l'Épicure *Gargettius* de Stobéc, et l'Épicure *Gaduræus* de Strabon, ne diffèrent que parce que les copistes ont altéré l'orthographe. En tout cas, il insinue manifestement que puisque Stobéc a fait mention d'un Épicure Gargettien, il est très-probable que Strabon parle d'un Épicure Gadarien. Or, c'est distinguer, ce me semble, ces deux Épicures d'avec celui qui fut fondateur de secte. On pourrait critiquer bien d'autres choses à Cruquius. 1^o. Le Philodème d'Horace n'est point celui d'Asconius Pedianus; car les maximes de celui d'Horace, en matière d'amour, sont directement opposées à celles du Philodème de Pedianus (8). 2^o. Il n'est pas vrai qu'on puisse lire dans Strabon (9) *Epicurus**

au lieu d'*Epicureus*. 3^o. La harangue de Cicéron n'est pas pour Pison, mais contre Pison, et d'une manière très-violente.

(B) *l'an 3 de la 109^e. olympiade.*] Il faut relever ici une faute de Vossius. Il met la mort d'Épicure à la 107^e. olympiade. *At Epicurus est mortuus Olymp. CVII, quo tempore Philippus Alexandri M. parens, duodecimum regnabat annum* (10). On ne peut pas le disculper en disant qu'il avait écrit *Olymp. CXXVII*, qui est le vrai temps de la mort de ce philosophe (11), mais que l'imprimeur oubliâ deux lettres numériques. Cette apologie serait ici très-inutile: ce serait le précipiter dans une erreur aussi palpable que celle dont on le voudrait justifier; on le chargerait d'avoir cru que l'an 12 du règne de Philippe, père d'Alexandre-le-Grand, appartient à la 127^e. olympiade. Concluons donc que la faute était dans son manuscrit. Or il est bien étrange que sa mémoire ait été assez infidèle ce jour-là, pour lui laisser écrire qu'Épicure sortit du monde avant qu'Alexandre montât sur le trône.

(C) *Et sa mère Chérestrate.*] Je ne sais sur quoi se fonde M. Moréri, quand il dit qu'elle était sortie d'une famille très-noble. Laërce et Gassendi qu'il cite n'en disent rien. Il la nomme Chérecrate dans l'article d'Épicure: c'est sa seconde faute. Ses péchés d'omission lui peuvent être reprochés, car il y avait deux choses curieuses à dire sur cette femme.

I. Elle s'en allait avec son fils *juste dans les maisons désertes, pour en chasser les lutins à force de prières*. C'est ainsi que le docte M. du Rondel (12) a rendu ce grec de Diogène Laërce: *Σὺν τῇ μητρὶ περιόντα αὐτὸν ἐς τὰ οἰκίδια καθαρμῶς ἀναγινώσκων* (13). Il a expliqué la chose plus amplement dans son édition latine, et toujours d'une manière avantageuse

Voyez *là-dessus M. Ménage, qui croit, avec le vieux Scoliaſte d'Horace, que ce poète a parlé de ce Philodème.*

(10) Vossius, de Histor. græc., lib. I, cap. XXI, pag. m. 137.

(11) Laert., lib. X, num. 15.

(12) Du Rondel, dans la Vie d'Épicure, pag. 3 et 4.

(13) Diog. Laert., in Epicuro, lib. X, num. 4.

(7) Diog. Laërce, liv. X, num. 26, en compte quatre. M. Ménage, *ibid.*, en compte trois autres, outre lesquels Gassendi, Préfat. de Vitâ et Moribus Epicuri, parle d'un Epicure, faiseur d'emplâtres, dont Galien fait mention.

(8) Voyez M. Dacier, sur la II^e. satire du I^{er}. livre d'Horace, pag. n. 176.

(9) Lib. XII, pag. 52. Diogen. Laerce, liv. X, num. 3, appelle épicurien ce Philodème.

à Épicure. *Certum est*, dit-il (14), *Epicurum utpotè pusionem et matris asseclam hinc hausisse pietatem suam ineffabilem*, ἰστέριστα ἀλεκτον, *ex illoque tempore fuisse divis ad-dictissimum, ut patet ex illâ porten-tificâ superstitione, quæ cum matre Epicurus circumeundo ædiculas carmina lustralia*, καταρμούς, *legeret, vel ad affectus moderandos, vel ad spectra abigenula; quasi Hecates dia-coni fuisset, in cujus nomine plera-que patrare tum poterant miracula.* Quand je dis qu'il a tourné la chose d'une manière avantageuse à Épi-cure, je ne prétends pas lui imputer d'avoir prétendu que l'occupation de Chérestрата fût honorable. Il a trop d'esprit et d'érudition pour ne savoir pas qu'on regardait comme un em-ploi vil et mercenaire celui de ces vieilles femmes, qui allaient lire certains formulaires de prières afin de purifier les maisons ou les personnes (15). Ce métier d'exorciste ne passait point pour honorable. L'orateur Eschi-ne, fils d'une femme qui l'avait exer-cé, essuya mille reproches honteux sur ce sujet de la part de Démosthène. Épicure et lui se trouvaient dans le même cas : ils avaient aidé chacun sa mère dans cette cérémonie ; Dé-mosthène le reproche à l'un et les stoïciens à l'autre. Voici ce qu'un des nouveaux commentateurs de Laërcé (16) a remarqué sur ces paroles κα-θαρμοὺς ἀναγινώσκειν. *Eadem expro-brat Æschini Demosthenes in orat. de Coronâ* (17). Τῇ μητρὶ τελευτῆ τὰς φίλων ἀνεγίνωσκας καὶ τὰλλα συνεσ-κευάρισ, etc. *Nempe Epicuri mater dicitur fuisse ancilla piatrix quæ do-mos circumibat, et piaculo aliquo contactos solvebat, aut totam domum expiabat. Epicurus verò matrì præ-i-bat carmen piaculare : utrumque mi-nisterium ἀπμων.* Notez qu'il y a eu des auteurs célèbres, qui ont compo-

sé de ces formulaires d'expiation (18). On me dira peut-être qu'on ne trou-ve point que les formulaires de Chéres-trata et de son fils Épicure aient été des exorcismes de lutins ; mais qu'im-porte ? M. du Rondel ne laisse pas d'avoir eu un fondement légitime pour avancer ce qu'il a dit ; car il est indubitable que les païens ont eu des cérémonies destinées à chasser les spectres. M. Lomécier a cité Ovide (19), Valérius Flaccus (20) et Lucien (21). Or, voici de quelle manière le tour qu'a pris M. du Rondel est avanta-geux à Épicure. Ce philosophe, ne croyant pas que les dieux se mêlas-sent de nos affaires, était suspect d'irréligion : cela le rendait odieux et l'exposait à l'infamie. Il n'y a donc rien de plus propre à lui conserver sa réputation, que de dire que depuis sa plus tendre jeunesse il allait lire des prières dans les maisons, pour le service de son prochain. C'était un acte de piété superstitieuse.

II. La seconde chose curieuse qu'on pouvait dire de Chérestрата, c'est qu'au dire de son fils, elle avait eu dans son corps cette quantité d'atomes dont le concours est nécessaire pour former un sage. Ἡ δὲ μήτηρ ἀτό-μους ἔσχευ ἐς αὐτῇ ποσαύτας, οἷαι συνελθοῦσαι σοφὸν ἀν ἐγέννησαν. *Ma-trem quoque suam in se tot tantasque habuisse atomos, quarum congressu sapiens eleretur* (22). Plutarque allè-gue cela comme une preuve de la vanité d'Épicure. Cette preuve n'est pas mal choisie, car c'est une grande présomption que de croire que l'on a été formé de l'élite des atomes, et qu'on a eu une mère en qui la nature avait rassemblé tout autant d'ingré-diens qu'il en fallait pour la forma-tion d'un sage. Je ne vois personne qui ait rapporté fidèlement ce passage de Plutarque. Tout le monde s'ima-gine que ce fut Néoclès, frère d'Épi-cure, qui dit cela de sa mère. Gas-sendi, qui entendait bien le grec,

(14) Du Rondel, de Vitâ et Moribus Epicuri, pag. 3.

(15) *Et venit quæ lustrat anus lectumque, locunque, Præferat et tremula sulphur et ova manu.*

Ovid., de Arte amandi, lib. II, vs. 329. Voyez Lomécier, de Lustrationibus Gentilium, cap. XIII, pag. 119.

(16) Joachimus Kuhnii, pag. 544, edit. Laërtii, Amstelod., 1692.

(17) Voyez Lomécier, de Lustrationibus, pag. 119.

(18) Épiménide en est un. Voyez Vossius, de Poëtis grecis, pag. 17.

(19) Lib. V, Fastor., apud Lomécier de veterum Gentil. Lustrationibus, pag. 231, 232.

(20) Argon., lib. III, vs. 448, apud eund., pag. 309.

(21) In Nocyom., apud eund., pag. 313.

(22) Plut., in Tractatu quòd non possit suavi-ter vivi juxta Epicurum, pag. 1100, A.

n'aurait point commis cette faute (23), s'il avait eu recours à l'original; mais comme il crut que les traductions étaient fidèles, il ne passa pas plus loin. La version latine et la version d'Amyot sont telles, que l'on ne pourrait pas soutenir qu'elles ne contiennent pas le sens de l'original : néanmoins elles sont défectueuses, parce qu'elles sont également susceptibles de deux interprétations. Elles peuvent aussi bien signifier que Néoclès disait cela, qu'Épicure le disait. D'où l'on peut recueillir en passant que les Vaugelas et les Bouhours ont plus de raison qu'on ne pense de recommander un arrangement de mots qui exclue jusqu'aux moindres ambiguïtés. Naudé, avant Gassendi, avait commis cette faute. *Néoclès*, dit-il (24), *disait à la louange d'Épicure son frère, que, lors de sa génération, la nature avait assemblé tous les atomes de la prudence dans le ventre de sa mère.* Il est clair que c'est une paraphrase bien libre du grec de Plutarque, ou plutôt que c'en est une falsification. Le père Rapin s'est égaré encore plus. *Épicure*, dit-il (25), *était naturellement sage, puisqu'il était né philosophe jusque dans le plaisir : il était si éclairé que son frère Néoclès dit, dans Plutarque, que la nature avait assemblé tous les atomes de la sagesse et de la science pour composer sa personne, pendant qu'il dit lui-même qu'il ne sait rien.* Ce qu'il y a ici de rare est de voir que l'on allègue comme une preuve de la modestie d'Épicure ce que Plutarque avait allégué pour le convaincre d'orgueil. On suppose qu'il rejette très-humblement les éloges que son frère lui présente, et c'est lui-même qui se donne ces éloges dans l'auteur qu'on cite. Tant il est vrai que quand on s'amuse à appliquer des passages pris hors de la source, ou qu'on se hasarde à en tirer des conséquences avant que d'être assuré du sens littéral et

original, on s'expose à d'étranges mengeries!

M. Chevreau a suivi l'erreur de Gassendi et du père Rapin. Voyez la deuxième page du premier tome du *Chevreana*.

(D) *Ses disciples vivaient tous en commun avec leur maître.*] Laërce (26) témoigne qu'Épicure avait tant d'amis, que les villes mêmes n'auraient pu les contenir. On allait à lui de toutes les villes de la Grèce et de l'Asie (27). L'Égypte même lui envoyait des disciples (28). La ville de Lampsaque, où il avait professé la philosophie (29), lui en envoyait beaucoup. Il ne voulut pas imiter Pythagoras, qui enseignait qu'entre amis les biens doivent être communs : il trouvait qu'un tel établissement marquait de la défiance (30), et il aimait mieux que les choses fussent sur un pied que chacun contribuât volontairement aux besoins des autres quand cela était nécessaire. Il est sûr que cette idée approche plus de la perfection que ne fait la communauté des biens, et qu'on ne saurait assez admirer l'union des disciples d'Épicure, et l'honnêteté avec laquelle ils s'entraidaient, chacun demeurant le maître de son patrimoine. Voici un beau passage de Cicéron. *De quâ (amicitiâ) Epicurus quidem ita dicit, omnium rerum quas ad beatè vivendum sapientia comparaverit, nihil esse majus amicitia; nihil uberius, nihil jucundius. Neque verò hoc oratione solum, sed multò magis vitâ et moribus comprobavit. Quod quàm magnam sit, fictæ veterum fabulæ declarant, in quibus tam multis tamque variis ab ultimâ antiquitate repetitis, tria vix amicorum paria reperuntur, ut ad Orestem pervenias profectus à Theseo. At verò Epicurus unâ in domo, et eâ quidem angustâ, quàm magnos, quantûque amoris conspiratione consentientes tenuit amicorum greges? Quod fit etiam nunc ab Epicureis* (31). Qu'on nous vienne dire après cela que des gens qui

(23) De Vitâ et Moribus Epicuri, lib. I, cap. VIII.

(24) Apologie des grands Hommes, chap. XVII, pag. m. 502.

(25) Réflexions sur la Philosophie, num. 29, pag. 361, édition de Hollande, 1686. Voyez les Nouvelles de la République des Lettres, mai 1686, art. IV, pag. 528, où l'on ne fait qu'insinuer que c'est mal traduire Plutarque.

(26) Lib. X, num. 9.

(27) Voyez Gassendi, de Vitâ et Moribus Epicuri, lib. I, cap. VII.

(28) Idem, ibid., ex Plutarcho.

(29) Pendant quatre ans, selon Suidas.

(30) Laërt., lib. X, num. 21.

(31) Cicero, de Finibus, lib. I, cap. XX.

nient la providence, et qui établissent pour leur dernière fin leur propre satisfaction, ne sont nullement capables de vivre en société; que ce sont nécessairement des traîtres, des fourbes, des empoisonneurs, des voleurs, etc. Toutes ces belles doctrines ne sont-elles pas confondues par ce seul passage de Cicéron? Une vérité de fait, comme celle que Cicéron vient d'attester, ne renverse-t-elle pas cent volumes de raisonnemens spéculatifs? Voici la secte d'Épicure dont la morale pratique sur les devoirs de l'amitié ne s'est nullement démentie pendant quelques siècles: et nous allons voir qu'au lieu que les sectes les plus dévotes étaient remplies de querelles et de partialités, celle d'Épicure jouissait d'une paix profonde. On y suivait sans contestations, sans contradictions, la doctrine du fondateur (32). *Dolet profectò mihi eos (successores Platonis) omnia molitos non esse, ut plenam sibi atque integram in omnibus cum Platone consensu defendere. Et eà quidem Plato dignus erat, qui magno illo Pythagorà ut melior non fuerit, non fuit tamen fortassè deterior: quem discipuli quòd sequuti omnes ac venerati fuerint, id etiam egere potissimum, ut summo apud omnes in pretio habeatur. Hoc ipsum Epicurei, perperam illi quidem, sed tamen cum intelligerent, nullà unquam in re ab Epicuro dissidere visi sunt, sed potius eadem omninò se cum sapiente suo sentire professi, jure propterea id nominis habuere. Quin etiam, qui longissimo deinceps intervallo consequuti Epicurei sunt, ii nec abs se mutuo, nec ab eodem Epicuro tantillum, quod quidem meminisse attineat, discessere. Imò sceleris apud eos, vel potius impietatis ille damnatur, qui novi quippiam in vixerit. Quare nemo prorsus il audeat. Sed eorum dogmata ob constantem illam omnium inter se perpetuamque concordiam, in altissimà quãdam et tran-*

quillissimà pace versantur. Ita hæc Epicuri secta verè cuiusdam reipublicæ persinilis est, quam ab omni seditioe remotissimam, mens quãdam una communis, unaque sententia moderetur. Quam illi disciplinam et antea sequuti sunt multi perlibenter, et sequuntur etiam nunc, atque adeò, ut sumillimum veri est, in posterum sequentur. At stoicos inter factiones extitère, quæ ab ipsis eorum commissæ principibus, ad nos usque propagatæ sunt (33). Voilà ce que dit un homme qui vivait dans le II^e. siècle: l'union des disciples d'Épicure s'était conservée jusqu'à ce temps-là, et ne paraissait point menacée de quelque revers. C'est ce que Numénius témoigne. Sa conjecture n'a pas été démentie, que je sache.

Parlons ici d'une chose que j'ai promise dans les dernières lignes de l'article de CARNEADE. L'une des accusations intentées à Épicure fut d'avoir parlé satiriquement des plus illustres philosophes. Diogène Laërce (34), voulant montrer que c'était une calomnie insensée, se contente de dire qu'on avait des témoignages suffisans de l'honnêteté et de la débouaiereté extrême d'Épicure envers tout le monde. Il allègue les statues d'airain érigées à ce philosophe, le grand nombre de ses amis, l'attachement immuable de tous ses disciples, et la succession perpétuelle de son école. Il dit que les leçons d'Épicure furent un chant de sirène qui captiva tous ses auditeurs, excepté Métrodore de Stratonice, qui le quitta pour s'attacher à Carneade: Οἷτε γνῶριμοὶ πάντες, ταῖς δογματικαῖς αὐτοῦ σειρήσι προκατασχθέντες, πλὴν Μητροδόρου τοῦ Στρατονικέως πρὸς Καρνεάδην ἀποχωρήσαντος, τάχα ἑαυθενθέντος ταῖς ἀνυπερβλήτοις αὐτοῦ χρῆσιςταισι. C'est-à-dire, selon la version latine imprimée avec le grec de Diogène Laërce: *Prætereà omnes discipuli quos illius dogmaticæ syrenes occuparunt, præter unum Metrodorum Stratonicensem, qui ab illo se ad Carneadem contulit: cui fortè gravis erat viri incomparabilis bonitas. Selon cette traduction, la bonté extraordinaire d'Épicure fut cause que ce Métrodore le quitta. Ce*

(32) *Ea quæ Epicuro placuerunt, ut quasdam Solonis aut Lycurgi leges ab Epicureis omnibus servari. Themistius, orat. IV, apud Gas-sendum, de Vitâ et Moribus Epicuri, lib. II, cap. V. Apud istos quicquid dicit Hermachus, quicquid Metrodorus ad unum refertur. Omnia quæ quisquam in illo contubernio loquutus est, unus ductu et auspiciis dicta sunt. Seneca, pist. XXXIII.*

(33) Numenius, apud Euseb. Præpar. Evang., lib. XIV, cap. V, pag. 727.

(34) Laërt., lib. X, num. 9.

sens choque d'abord les lecteurs ; mais il s'accorde parfaitement bien avec le but de Diogène Laërce , et quand on a fait une sérieuse attention aux bizarreries du cœur humain , on ne trouve point incroyable qu'il y ait des gens qui se trouvent rebutés , importunés et fatigués de l'excessive bonté de leur bienfaiteur. C'est pourquoi , si l'on suppose que Diogène Laërce a voulu dire que Métrodore , qui de tous les disciples d'Épicure fut le seul qui l'abandonna , ne le fit peut-être , que parce que les trop grandes bontés d'Épicure lui étaient à charge , on trouvera un raisonnement suivi et un fait assez possible : on trouvera que la désertion même de Métrodore sert à prouver l'humanité incomparable dont il s'agissait d'assurer la louange et la possession à Épicure. Mais , comme il arrive plus fréquemment , sans comparaison , que les marques excessives d'amitié attirent les gens , qu'il n'arrive qu'elles les éloignent , il y a une interprétation des paroles de Laërce mille fois plus naturelle que celle qui a couru jusqu'ici ; c'est de dire que Métrodore ne se sépara d'Épicure pour s'attacher à Carnéade , que parce peut-être qu'il se trouva accablé du poids des bontés que Carnéade avait eues pour lui. Cette interprétation est moins favorable au but de l'auteur que la première , et néanmoins elle ne le traverse pas beaucoup ; car si vous supposez que rien ne débaucha Métrodore que l'amitié extraordinaire , et que les caresses excessives de Carnéade , vous ne pourriez pas soutenir que sa désertion ébranle ce que l'on a dit du bon naturel d'Épicure , et qu'on a prouvé entre autres raisons par l'attachement fidèle de ses disciples. Ainsi rien n'empêche que nous ne prenions pour plus naturel ce nouveau sens des paroles de Diogène Laërce. Ce n'est pas peut-être ce qu'il a voulu dire , car cet auteur n'ayant guère plus d'exactitude dans ses raisonnemens que dans ses récits , on peut fort bien se tromper en lui imputant les pensées qui semblent avoir la plus grande liaison avec ses phrases. Quoi qu'il en soit , faisons savoir au public que M. de la Monnoie est l'auteur de la nouvelle interprétation que l'on a vue ci-dessus ; mettons ici

l'extrait d'une de ses lettres : « Je suis » persuadé avec Gassendi , que lors- » que Diogène écrit que , de tous les » disciples d'Épicure , Métrodore est » le seul qui le quitta pour s'attacher » à Carnéade , on ne doit pas enten- » dre que Métrodore ait été auditeur » d'Épicure , mais simplement qu'il » a été le seul épicurien qui ait chan- » gé de secte , et renoncé à la philo- » sophie d'Épicure pour suivre celle » de Carnéade. M. Ménage déclare » qu'il serait volontiers de ce senti- » ment sans ces mots de Diogène , » τάχα βαρυνθέντος ταις ἀνυπερέλιπταις » αὐτοῦ χρηστότησιν , par où il paraît , » dit-il , que , nonobstant toutes les » explications de Gassendi , il fallait » que ce Métrodore fût contemporain » d'Épicure , puisque ce ne fut que » pour se défaire des honnêtetés fati- » gantes d'un si bon maître desquel- » les il était accablé , qu'il cessa d'é- » tre épicurien , et passa de ce parti » à celui de Carnéade. M. Ménage ni » M. Gassendi n'ont pas vu que le » véritable sens du passage de Diogène » est que , si Métrodore , d'épicurien » qu'il était auparavant , devint sec- » tateur de Carnéade , ce ne fut peut- » être qu'à cause des bontés sans » bornes dont celui-ci l'accablait. Le » pronom αὐτοῦ , qui doit être enten- » du de Carnéade , a été jusqu'ici » mal rapporté à Épicure , et c'est ce » qui a fait tout l'embarras (35). »

Ceux qui rapportent le pronom αὐτοῦ à Épicure , doivent convenir que Diogène Laërce est coupable d'une insigne fausseté ; c'est-à-dire , qu'il a cru que Carnéade et Épicure ont philosophé en même temps. Gassendi (36) montre fort bien que c'est une erreur grossière. Il fait voir qu'Épicure mourut avant que Carnéade naquît. Il remarque que Métrodore n'a point passé de la secte d'Épicure à l'école du Carnéade , dont Cicéron a parlé à la fin du Ve. livre de *Finibus* ; car ce Carnéade était lui-même épicurien , *Epicuri familiaris*. Il prouve aussi que Métrodore de Stratonice n'a point été auditeur d'un Carnéade contemporain d'Épicure et d'Arcésilas , mais du Carnéade qui fut le quatrième successeur d'Arcésilas , et qui

(35) La Monnoie , remarque MS.

(36) Gassendi , de *Vitâ et Moribus Epicuri* , lib. IV , cap. VIII , pag. m. 205.

fonda la troisième académie. On peut ajouter à ses preuves ce que Jonsius (37) observe, que Métrodore de Stratonice n'a pu être ami d'Épicure, qui était mort avant que la ville de Stratonice fût fondée. Notez que Jonsius (38) et M. Ménage (39) s'accordent à dire que Diogène Laërce s'est exprimé en homme qui voulait apprendre à ses lecteurs qu'Épicure et Carnéade florissaient en même temps. C'est rejeter l'explication de Gassendi (40); et je ne m'étonne point qu'ils la rejettent, car elle est forcée au dernier point. Il se figure que l'historien n'a voulu dire que ceci : c'est que Métrodore était le seul épicurien qui eût quitté le parti, et qu'il l'avait quitté à cause que la tendresse d'Épicure, mort depuis assez long-temps, vivait encore dans la secte : *Quòd bonitas verò Epicuri gravis illi* (Métrodoro Stratoniceo) *fuisse dicatur, intelligi potest de eà quam Epicurus tametsi mortuus spiraret adhuc in summâ illâ consensione, charitate, et sui memorid apud sectatores* (41). On n'a pas besoin d'un si mauvais dénoûment, quand on explique le passage comme fait M. de la Monnoie. Il ne faut pas que j'oublie que M. Foucher (42) se prévalut de ces paroles de Diogène Laërce, pour soutenir sa fausse supposition que Carnéade et Épicure avaient vécu en même temps. M. Lantini lui répondit entre autres choses que, *Diogène Laërce n'est pas un auteur bien sûr, et qu'il est aisé de remarquer dans son histoire plusieurs endroits qui se contrarient à cause qu'il a suivi des auteurs qui sont contraires* (43). Nous trouverons une de ces contradictions sans sortir de notre sujet : nous avons vu qu'il assure que Métrodore de Stratonice était le seul qui eût abjuré, et néanmoins peu auparavant il avait dit que Timocrate, disciple d'Épicure,

avait quitté cette école (44), et publié ensuite bien des médisances contre son ancien professeur (45). Je n'ai lu personne qui ait relevé cette faute. Si Gassendi l'eût aperçue, il n'aurait pas employé le raisonnement que l'on va voir : *Savè, dit-il* (46), *si Metrodorus à vivente adhuc Epicuro defecisset, quæsitum non fuisset ex Arcesilâ (qui duodecim annis Epicuro supervixit) (*) cur homines à cæteris ad epicureos, ab epicureis verò ad cæteros non commigrarent*. N'est-il pas certain que Timocrate se sépara d'Épicure ? Puis donc que sa désertion n'empêcha point la demande qui fut faite à Arcésilas, pourquoi passe-t-on des autres écoles à celle d'Épicure, et non pas de celle-ci aux autres ? La désertion de Métrodore n'eût point empêché cette demande, et par conséquent Gassendi se sert d'une très-mauvaise preuve. Le proverbe, *une hirondelle ne fait pas le printemps*, est la solution de ceci ; car quoiqu'on sût l'inconstance d'un seul sectateur d'Épicure, on ne laissait pas de juger en gros que personne ne quittait l'épicurisme.

(E) *Il écrit beaucoup de livres, et il se piquait de ne rien citer.*] Diogène Laërce, en parlant des philosophes qui ont le plus écrit (47), met Chrysippe au premier rang et Épicure au second : c'est ainsi qu'il dispose des places dans sa préface ; mais dans son X^e. livre, il dit absolument et sans réserve qu'Épicure est celui de tous les auteurs qui a le plus composé (48). Ses ouvrages, continue-t-il, montent à 300 volumes, et l'on n'y voit rien qui nesoit de lui : il n'y rapporte les paroles d'aucun auteur, il ne cite personne. Mais pour Chrysippe, qui ne voulait point souffrir qu'Épicure le surpassât en nombre

(44) Μαθητὴς δὲ αὐτοῦ τῆς σχολῆς ἐκφοιτήσας. Ipsiusque (Epicuri) discipulus ejus relietâ scholâ. Diog. Laert., lib. X, num. 6.

(45) Voyez la remarque (K).

(46) Gassendi, de Vitâ et Moribus Epicuri, pag. 205.

(*) Apud Laërt., lib. IV.

(47) Diog. Laert., in Proœmio, num. 16.

(48) Γέγονε δὲ πολυγραφώτατος ὁ Ἐπίκουρος πάντας ὑπερέλλόμενος πλῆθει βιβλίων. Scripsit autem Epicurus infinita volumina, adeò ut illorum multitudine cunctos superâvit Idem, lib. X, num. 26.

(37) Jonsius, de Scriptor. Hist. Phil., pag. 350.

(38) Idem, ibid., pag. 111.

(39) Menag., in Diogen. Laërt., lib. X, num. 9, pag. 471.

(40) Gassendi, de Vitâ et Moribus Epicuri, lib. IV, cap. VIII, pag. 205.

(41) Idem, ibidem.

(42) Voyez le Journal des Savans du 6 août 1691, pag. m. 511.

(43) Journal des Savans du 24 mars 1692, pag. m. 210.

de compositions, il ne faisait qu'entasser témoignage sur témoignage, de sorte que si on lui eût ôté ce qu'il citait, on l'eût réduit à la carte blanche. Καὶ Ἀπολλοδώρου δὲ ὁ Ἀθηναῖος ἐν τῇ συναγωγῇ τῶν δογματικῶν βουλόμενος παριστάνειν, ὅτι τὰ Ἐπικουρίου οἰκεία δυνάμει γεγραμμένα, καὶ ἀπαράθετα ὄντα, μυριοπληθῆ ἐσι τῶν Χρυσίππου βιβλίων, φησὶν οὕτως αὐτῇ τῇ λέξει, Ἐγὰρ τις ἀφέλοι τῶν Χρυσίππου βιβλίων ὅς' ἀλλότρια παρατίθεται, κενὸς αὐτῷ ὁ χάριτος καταλείψεται. *Apollodorus quoque Atheniensis in collectione dogmatum, cum vellet asserere Epicurum viribus suis fretum conscripsisse et absque auctororum testimoniis, esse ejus incomparabiliter plura quam Chrysippi opera, sic ad verbum dixit: Nam si quis tollat de Chrysippi libris, que aliena sunt, vacua illi charta relinquetur* (49). Son émulation était telle, qu'aussitôt qu'il voyait paraître quelque nouveau livre d'Épicure, il en composait un autre (50); et cela si à la hâte, pour ne demeurer pas long-temps en reste, qu'il ne relisait point sa composition, ce qui l'engageait à des redites, et lui faisait avancer bien des choses peu correctes. Diogène cite ailleurs (51) Apollodore, qui prouva par cette raison qu'Épicure avait composé plus de livres que Chrysippe. Celui-ci n'avait fait que copier ce que d'autres avaient dit; mais Épicure avait tout tiré de son propre fonds.

Puisque l'occasion s'en présente, disons quelque chose sur ces deux manières de composer, je parle de celle d'Épicure et de celle de Chrysippe. On aurait grand tort de prétendre, généralement parlant, que la méthode d'Épicure est celle des grands génies, et celle qui coûte le plus, et que la méthode de Chrysippe est celle des petits esprits, et celle qui coûte le moins. Prenez bien garde que par la méthode de Chrysippe j'entends seulement la coutume de ramasser des autorités. Je n'entends pas la négligence personnelle de ce philosophe, et les excès où il se portait en compilant. Cela posé, je soutiens qu'il y a d'aussi grands auteurs et des génies

aussi sublimes dans la secte de Chrysippe, que dans la secte opposée; et je le prouve par les trois grands noms que Gabriel Naudé va produire sur les rangs. *Il me semble, dit-il* (52), *qu'il n'appartient qu'à ceux-là qui n'espèrent jamais d'être cités, de ne citer personne; et c'est une trop grande ambition de se persuader d'avoir des conceptions capables de contenter une si grande diversité de lecteurs sans rien emprunter d'autrui; car s'il y eut jamais auteurs qui pussent véritablement s'estimer tels, c'eût été sans controverse Plutarque, Sénèque et Montaigne, qui n'ont autrefois rien laissé chez les autres de ce qui pouvait servir à l'embellissement de leurs discours; témoin les vers grecs et latins qui se rencontrent presque à chaque ligne de leurs œuvres, et entre autres cette consolation de sept ou huit feuillets que le premier envoya à Apollonius, dans laquelle on peut remarquer de compte fait plus de cent cinquante vers d'Homère, et presque autant d'Hésiode, Pindare, Sophocle et Euripide. Et de plus je ne crois point que ces nouveaux censeurs de la façon d'écrire soient si peu judicieux, que d'opposer aux autorités précédentes celle d'Épicure, lequel en trois cents volumes qu'il laissa, n'avait pas mis et inséré une seule allégation, parce que ce serait me fournir les moyens de leur condamnation, vu que les œuvres de Plutarque, Sénèque et Montaigne sont tous les jours lues, feuilletées, vendues et réimprimées, où à grande peine le catalogue de celles d'Épicure nous est-il resté dans Diogène Laërce. On pouvait joindre Cicéron à ces trois exemples, et l'on ne saurait condamner ceux qui y joignent Apulée, puisque c'était un des hommes de son siècle qui avait le plus d'esprit. Comptez bien tous les exemples qui suivent.*
 « Nous voyons dans ce beau dialogue
 » des plus illustres orateurs de Rome
 » qu'ils ne croyaient pas que leur
 » éloquence pût être corrompue par
 » des citations, ni les discours d'Aper
 » nous apprenant qu'on désirait alors
 » que les oraisons fussent parées des
 » beautés de la poésie d'Horace, de

(49) *Idem, lib. VII, num. 181.*

(50) *Idem, lib. X, num. 26.*

(51) Voyez la citation (49).

(52) Naudé, *préface de l'Apologie des grands Hommes.*

» Virgile ou de Lucain; pour ne rien
 » dire de celle d'Ennius ou de Ne-
 » vius, qui remplit des pages en-
 » tières dans les œuvres philosophi-
 » ques de Cicéron (53)... et nous
 » pouvons encore remarquer par l'A-
 » pologie d'Apulée, l'une des plus
 » éloquents pièces de toute l'anti-
 » quité, nonobstant les impuretés de
 » quelques locutions dont nous avons
 » déjà parlé, que du temps des An-
 » tonins on ne pensait pas que les
 » passages grecs et latins dussent gê-
 » ner un bel ouvrage, vu que celui-
 » là est rempli de textes de Platon et
 » de plusieurs autres philosophes,
 » avec un grand nombre de vers d'Ho-
 » mère, de Catulle et de Virgile (54).»
 La Mothe-le-Vayer plaide là sa cause,
 car c'était le plus grand citeur du
 monde. On dira tant qu'on voudra
 que ses livres seraient meilleurs, s'ils
 n'étaient pas si farcis de pensées étran-
 gères : on ne niera jamais, sans man-
 quer de discernement et de goût, qu'il
 n'eût beaucoup de génie. On dira tant
 qu'on voudra que les écrits de Costar
 sont trop pleins d'autorités, on l'appel-
 lera tant qu'on voudra le protecteur
 des lieux communs (55), il n'en
 sera pas moins vrai que c'était un fort
 bel esprit. M. Ménage qui lui donne
 cet éloge est lui-même l'un des au-
 teurs qui feront le plus d'honneur à la
 France. Je ne vois guère de gens qui
 lui contestent le titre de Varron fran-
 çais (56). En un mot, c'est un grand
 auteur; cependant il disait lui-même :
Mademoiselle de Scudéri.... a fait
80 volumes qu'elle a tous tirés de sa
tête, et moi j'ai tiré de côté et d'autre
tout ce que j'ai composé (57). Con-

(53) Voyez la 1^{re} partie de la Prose cha-
 grine de la Mothe-le-Vayer, pag. 341 du 1^{er}
 tome, où il est dit que Cicéron, Sénèque et Pla-
 tarque, dans leurs Œuvres philosophiques, ne
 laissent passer aucune occasion de rapporter ce
 qu'ils avaient appris des plus grands poètes,
 orateurs et philosophes anciens à leur égard,
 dont ils tâchaient d'imiter les ouvrages, et
 dont ils avaient fait leurs lieux communs.

(54) La Mothe-le-Vayer, Discours de l'Élo-
 quence française, pag. 84 du 1^{er} tome de
 l'édition, in-12.

(55) C'est le titre que Furetière lui donne dans
 la Nouvelle allégorique.

(56) Il surpasse même Varron, qui était
 savant sans être poli. M. Ménage avec beaucoup
 d'érudition possédait jusqu'à la bagatelle du bel
 esprit.

(57) Ménagiana, pag. 290 de la première édi-
 tion de Hollande.

tentons-nous de ces exemples : n'allé-
 guons point les Tiraqueau, les Bris-
 son, les Servin, et telles autres gran-
 des lumières du parlement de Paris ;
 ne disons pas qu'ils citaient prodigieu-
 sement, et qu'on le faisait aussi dans
 ces pièces d'apparat que les pre-
 miers présidents où les gens du roi ré-
 citaient en ce siècle-là (58) à l'ouver-
 ture des audiences. Ne parlons point
 non plus des excellents et des admirables
 plaidoyers de M. le Maître, l'or-
 nement du même barreau au siècle
 suivant. Qui ne sait qu'ils sont pleins
 de citations (*)?

C'est donc une vérité de fait incon-
 testable, qu'il se trouve de grands
 génies et de grands auteurs dans la
 secte de Chrysispe, et que ce n'est
 pas le propre des génies et des auteurs
 de cette espèce, de ne citer rien ou
 de citer peu. Parlons présentement de
 l'autre question : examinons quelle
 méthode de composer est la plus pé-
 nible.

Je crois qu'on peut réduire à deux
 classes les grands citeurs : il y en a
 qui se contentent de piller les auteurs
 modernes, et de ramasser en un
 corps les compilations de plusieurs
 autres qui ont travaillé sur la même
 matière. Ils ne vérifient rien, ils ne
 recourent jamais aux originaux : ils
 n'examinent pas même ce qui précède
 et ce qui suit dans l'auteur moderne
 qui leur sert d'original; ils n'écri-
 vent point les passages; ils marquent
 seulement à leur imprimeur les pag-
 es des livres imprimés d'où il faut
 tirer ces passages. On ne peut nier
 que cette méthode de faire des livres
 ne soit très-aisée, et que, sans fatiguer
 beaucoup la tête d'un écrivain, elle
 ne le puisse mener bientôt à dix gros
 volumes. Il y a d'autres citeurs, qui
 ne se fient qu'à eux-mêmes; ils veu-
 lent tout vérifier, ils vont toujours à
 la source, ils examinent quel a été le
 but de l'auteur, ils ne s'arrêtent pas
 au passage dont ils ont besoin, ils
 considèrent avec attention ce qui le
 précède, ce qui le suit. Ils tâchent de
 faire de belles applications, et de
 bien lier leurs autorités : ils les com-

(58) C'est-à-dire, au 17^{me} siècle.

(*) Non pas qu'ils aient été ainsi prononcés;
 mais M. le Maître orna de ces citations ses pla-
 idoyers, particulièrement dans une édition, qu'il
 en fit faire exprès. Chacun sait cela. REM. CRIT.

parent entre elles, ils les concilient, ou bien ils montrent qu'elles se combattent. D'ailleurs ce peuvent être des gens qui se font une religion, dans les matières de fait, de n'avancer rien sans preuve. S'ils disent qu'un tel philosophe grec croyait ceci ou cela, qu'un tel sénateur ou capitaine romain suivait certaines maximes, ils en produisent les preuves tout aussitôt; et parce qu'en certaines occasions la singularité de la chose demande plusieurs témoignages, ils en ramassent plusieurs. Je ne crains point de dire de cette méthode de composer, qu'elle est cent fois plus pénible que celle de notre Épicure, et qu'on ferait un livre de mille pages en moins de temps selon la dernière méthode, qu'un livre de quatre cents pages selon la première. On comprendra mieux cela par un exemple. Qu'un habile homme ait à prouver qu'un tel père de l'église a été d'un tel sentiment (59), je suis sûr qu'il lui faudra plus de jours afin d'assembler les passages qui lui seront nécessaires, qu'afin de raisonner à perte de vue sur ces passages. Ayant une fois trouvés ses autorités et ses citations, qui peut-être ne rempliront pas six pages, et qui lui auront coûté un mois de travail, il aura dans deux matinées vingt pages en raisonnemens, en objections et en réponses à des objections : et par conséquent ce qui naît de notre propre génie coûte quelquefois beaucoup moins de temps que ce qu'il faut compiler (60). Je suis sûr que M. Corneille aurait eu besoin de plus de temps pour justifier une tragédie par un grand ramas d'autorités, que pour la faire; et je suppose le même nombre de pages dans la tragédie, et dans la justification. Heinsius mit peut-être plus de temps à justifier (61) contre Balzac, son *Herodes infanticida*, qu'un métaphysicien espagnol n'en met à un gros volume de disputes où il débite tout de son crû. Je pense que les plaidoyers où M. le Maître ramassa quantité

d'autorités, lui coûtèrent plus que les autres; et qu'ils furent composés avec plus de peine que ceux de M. Patru qui ne citait presque rien.

Je n'entre point dans la question de la préférence : je dirai seulement que les auteurs qui n'empruntent rien sont pour l'ordinaire moins instructifs que ceux qui répandent leurs recueils. *Une bonne pensée, de quelque endroit qu'elle parte, vaudra toujours mieux qu'une sottise de son crû* (62), *n'en déplaît à ceux qui se vantent de trouver tout chez eux, et de ne tenir rien de personne* (63). J'ajoute qu'il n'y a pas moins d'esprit ni moins d'invention à bien appliquer une pensée que l'on trouve dans un livre, qu'à être le premier auteur de cette pensée. Cela paraît dans les entretiens de Voiture. On a ouï dire au cardinal Du Perron, que l'application heureuse d'un vers de Virgile, était digne d'un talent (64). Je laisse ceux qui comparent la première production d'une pensée avec l'acte de la génération, et l'art d'appliquer les vieilles pensées avec la puissance de ressusciter. C'est se déclarer trop partial pour les recueils : néanmoins, j'alléguerai les paroles de celui qui s'est montré si prévenu. « Comme » beaucoup de personnes pêchent en » l'usage immodéré des allégations, » il y en a assez d'autres ridicules » dans une sorte d'affectation de ne ci- » ter jamais personne, et de prendre » tout chez eux; semblables à cet » Hippias Élien, qui se vantait har- » diment de ne rien porter que ses » mains n'eussent fait. Car j'attribue » facilement à cette vanité le grand » mépris que quelques-uns font de » toute sorte d'autorités, pour mon- » trer qu'ils ne produisent rien que » d'eux-mêmes, que les belles pensées » sortent de leur tête, comme Pallas » de celle de Jupiter, et qu'ils en- » gendrent comme lui sans l'aide » d'autrui. A quoi néanmoins on » pourrait répondre, que la généra- » tion se fait par une action si com- » mune dans tous les ordres de la na- » ture, qu'il n'y a pas lieu de faire

(59) On n'entend pas toutes sortes de sentimens; mais certaines opinions particulières qu'on ne fait qu'insinuer par-ci par-là.

(60) Voyez les nouvelles Lettres du Critique de M. Maimbourg, au commencement de la X^e. lettre, pag. 298. 299.

(61) Cette Apologie contient deux cent soixante quatre pages, in-8^o.

(62) Voyez Saint-Amant, préface du Moïse sauvé.

(63) La Mothe-le-Vayer, tom. IX, pag. 341.

(64) Voyez l'abbé de Marolles, dans la préface de son Abrégé de l'Histoire de France.

» tant de cas d'une chose si facile ; au
 » lieu que c'est un miracle de ressus-
 » citer les morts en les faisant parler
 » de telle sorte, que comme on a dit
 » dans la religion que les ossemens
 » avaient opéré plus de merveilles
 » que les corps animés, on peut sou-
 » tenir de même dans la rhétorique,
 » que ceux qui ne sont plus ont beau-
 » coup plus de force à nous persua-
 » der, que n'en ont les vivans (65). »

(F) *Ce fut gûter le système des atomes . . . que de ne pas retenir la doctrine de Démocrite touchant l'âme des atomes.*] Saint Augustin ne nous permet pas de douter que Démocrite n'ait cru que tous les atomes étaient animés. *Democritus*, dit-il (66), *hoc distare in naturalibus questionibus ab Epicuro dicitur, quod iste sentit inesse concursioni atomorum vim quandam animale et spiritalem . . . Epicurus verò neque aliquid in principis rerum ponit præter atomos.* Prétendre qu'un assemblage d'atomes inanimés peut être une âme, et peut envoyer des images qui nous donnent des pensées ; c'est se payer d'une hypothèse plus confuse que le chaos d'Hésiode. C'était néanmoins la prétention d'Épicure. *Quorum corpusculorum concursu fortuito et mundos innumerabiles, et animantia, et ipsas animas fieri dicit, et Deos quos humana forma, non in aliquo mundo, sed extra mundos, constituit, et non vult omnino aliquid, præter corpora, cogitare : quæ tamen ut cogitet, imagines dicit ab ipsis rebus, quas atomis formari putat, defluere, atque in animum introire subtiliores, quam sunt illæ imagines, quæ ad oculos veniunt* (67). Mais en supposant une fois que tous les atomes ont une âme, on conçoit sans peine que leurs divers assemblages forment diverses espèces d'animaux, diverses manières de sentimens, diverses combinaisons de pensées ; et par-là on est à l'abri de l'objection foudroyante de Galien : *Cum atomus una dolere non possit, quod alterationis, et sensus incapax sit, si dum caro acupungitur, atomus una non sentiat,*

non sensuras duas, nec treis, nec quatuor, nec plures; perindèque fore, ut si adamantum, aliarumve rerum invulnerabiliu acervus fodiat. Et, ut digiti connexi absque dolore separantur; sic in atomos diductum, absque ullo doloris sensu, cum sese mutuo solum contingant (68). Plutarque avait déjà fait une semblable objection à Colotes (69). Qu'on se tourne de tous les côtés imaginables, comme ont fait Lucrèce et Gassendi (70), pour soudre cette difficulté, on ne pourra pas même l'effleurer, et ce qu'on dira de meilleur est que tous les philosophes qui reconnaissent que les principes des corps mixtes sont privés de sentiment, s'exposent autant qu'Épicure à la même difficulté. Il faut dire les choses comme elles sont, l'hypothèse de l'âme du monde, ou celle des automates, est la seule voie de se tirer de cet embarras ; car il serait dangereux de reconnaître dans les bêtes une âme immatérielle comme dans l'homme : et pour ce qui est de la distinction de nos péripatéticiens entre la matière et l'âme matérielle des bêtes, c'est un vain subterfuge qui n'est pas moins foudroyé par l'objection de Galien, que les atomes d'Épicure (71). Au reste, il n'est pas plus absurde de supposer que les atomes sont essentiellement animés, que de supposer qu'ils existent et qu'ils se meuvent d'eux-mêmes. Voyez l'article de LEUCIPPE, à la remarque (E).

Ceux qui voudront voir d'autres différences entre Démocrite et Épicure n'auront qu'à consulter Cicéron (72).

(G) *Ce qu'il enseigne sur la nature des dieux est très-impie.*] Ce serait observer un peu trop négligemment les lois sacrées de l'équité, que d'accuser Épicure d'avoir cru que les dieux ne méritent pas notre culte, nos respects et nos hommages : car il a professé ouvertement le contraire,

(68) Galenus dum interpretatur illud Hippocraticis, si unum esset homo, non doleret, quia non foret unde doleret. Apud Gassendum, Phys., sect. III, lib. VI, cap. III Oper., tom. II, pag. 343. Il cite lib. de Const. art., cap. 4 de elem. 3 et 4.

(69) Plut., adv. Colot., pag. 1111.

(70) Voyez Gassendi, ibidem.

(65) La Mothe-le-Vayer, tom. IV, pag. 83, 84.
 (66) August., epist. LV1 : j'ai cité ce passage tout entier tome V, pag. 474, citation (107) de l'article DÉMOCRITE.

(67) August., epist. LV1, pag. m. 273.

(71) Voyez les remarques (C) et (I) de l'article DICARQUE, disciple d'Aristote, tome V.

(72) Lib. I de Finib.

et publié d'excellens livres sur le culte que l'on doit aux dieux (73). J'avoue qu'on lui objectait qu'en agissant selon ses principes il ne devait avoir nulle religion; mais en cela on ne faisait que disputer sur le droit, on ne niait pas le fait, on tombait d'accord de sa religion extérieure. Nous ne saurions produire un témoin plus digne de foi que Sénèque. Or voici ce qu'il en dit : *Tu denique, Epicure, Deum inermem facis; omnia illi tela, omnem detraxisti potentiam. . . hunc non habes quare verearis, nulla illi nec tribueuli nec nocendi materia est. . . Atqui hunc vis videri colere, non aliter quam parentem : grato, ut opinor, animo : aut si non vis videri gratus, quia nullum habes illius beneficium, sed te atomi et istæ micæ tuæ fortè ac temerè conglobaverunt, cur colis? Propter majestatem, inquis, ejus eximiam, singularemque naturam. Ut concedam tibi : nempe hoc facis nullâ spe, nullo pretio inductus. Est ergo aliquid per se expetendum, cujus te ipsa dignitas ducit : id est honestum* (74). Nous avons là en peu de mots la religion qu'Épicure professait : il honorait les dieux à cause de l'excellence de leur nature, encore qu'il n'attendit d'eux aucun bien, et qu'il n'eût craint aucun mal (75). Il leur rendait un culte qui n'était point mercenaire; il ne considérait aucunement son propre intérêt, mais les seules idées de la raison qui demandent que l'on respecte et que l'on honore tout ce qui est grand et parfait. On ne se trompait pas peut-être, lorsqu'on l'accusait de n'agir ainsi que par politique (76), et afin d'éviter la punition qui lui eût été immanquable s'il eût renversé le culte des dieux; mais quand même cette accusation aurait été bien fondée, elle n'aurait pas laissé d'être téméraire. L'équité veut que l'on juge de son

prochain sur ce qu'il fait, et sur ce qu'il dit; et non pas sur les intentions cachées que l'on s'imagine qu'il a. Il faut laisser à Dieu le jugement de ce qui se passe dans les abîmes du cœur. Dieu seul est le scrutateur des reins et des cœurs. Et après tout, pourquoi ne voudrions-nous pas qu'Épicure ait eu l'idée d'un culte que nos théologiens les plus orthodoxes recommandent comme le plus légitime et le plus parfait? Ils nous disent tous les jours que quand on n'aurait ni le paradis à espérer, ni l'enfer à craindre, l'on serait pourtant obligé d'honorer Dieu, et de faire tout ce que l'on croirait lui être agréable (77). Je rapporterai ci-dessous (78) le témoignage que Diogène Laërce a rendu à la piété d'Épicure.

Ainsi la seule preuve du texte de cette remarque est qu'Épicure réduisait la nature divine à l'inaction : il lui ôtait le gouvernement du monde, il ne la reconnaissait point pour la cause de cet univers. C'est une énorme impiété. Les auteurs ne s'accordent pas sur la question, s'il enseignait que les dieux étaient composés d'atomes. S'il avait enseigné cela, il aurait ôté à la nature divine l'éternité et l'indestructibilité, dogme affreux et infiniment blasphématoire; mais je ne crois point qu'on puisse le lui imputer; car l'un de ses premiers principes était que Dieu étant bienheureux et immortel, ne fait du mal à personne, et ne se mêle d'aucune affaire. *In illis selectis ejus brevibusque sententiis quas appellant κυρίας δόξας, hæc, ut opinor, prima sententia est, quòd beatum et immortale est, id nec habet, nec exhibet cuiquam negotium* (79).

Nous voyons que le premier point de méditation qu'il donnait à ses disciples était l'immortalité et la félicité de Dieu. *Πρώτον μὲν, τὸν Θεὸν, ζωὸν ἀφθαρτον καὶ μακάριον νομίζον, ὡς ἡ κοινὴ τοῦ Θεοῦ νόσις ὑπεγράφη· μὴτὲν μίτῃ τῆς ἀφθαρσίας ἀλλότριον, μίτῃ τῆς μακαριότητος ἀλοικίειον αὐτῷ πρόσπαπτε· πᾶν δὲ τὸ φυλάττειν αὐτοῦ δυνάμενον τὴν μετὰ ἀφθαρσίας μακαριότητα, περὶ αὐτὸν δόξαζε. Primum quidem, Deum esse*

(73) *De sanctitate, de pietate adversus Deos libros scripsit Epicurus. At quo modo in his loquitur? Ut Coruncanum aut Scævolam pontifices maximos te audire dicas.* Cicero, de Natura Deorum, lib. I, cap. XXI.

(74) Senec., de Beneficiis, lib. IV, cap. XIX.

(75) Voyez ce que Cicéron fait débiter par l'épicurien Velleius au I^{er}. livre de Natura Deorum, cap. VIII et seqq.

(76) Voyez Cicéron, là même, cap. XLIV, fin.

(77) Voyez Cassendi, de Vita et Moribus Epicuri, lib. IV, cap. III.

(78) Dans la remarque (P).

(79) Cicero, de Natura Deorum, lib. I, cap. XXX. Voyez aussi cap. XVII.

animal immortale ac beatum, puta, sicut communis de Deo dicitur intelligentia; nihil illi aut ab immortalitate alienum, aut à beatitudine, applicans. Cæterum omne quod illius cum immortalitate beatitudinem servare possit, de eo opinare (80). Il ne croyait donc pas que les dieux eussent été faits comme le monde par la rencontre fortuite des atomes; il sentait bien que par-là il les eût visiblement assujettis à la mort. *Idem facit in natura Deorum, dum individuorum corporum concretionem fugit ne interitus et dissipatio consequatur, negat esse corpus Deorum, sed tanquam corpus: nec sanguinem, sed tanquam sanguinem* (81). Tertullien (82) et saint Augustin (83) soutiennent pourtant qu'il disait que la nature divine était composée d'atomes; mais Lactance a mieux rapporté le sentiment de ce philosophe. *Deos, dit-il* (84), *aiunt incorruptos, æternos, beatos esse: solisque dant immunitatem, ne concursu atomorum concreti esse videantur: si enim Deos quoque ex illis constituissent, dissipabiles fierent, seminibus aliquando resolutis, atque in naturam suam revertentibus.* Je finis cette remarque par censurer ces paroles de M. Moréri: *Les sentimens d'Épicure pour l'âme et pour la divinité ne semblent pas raisonnables à quelques-uns.* Est-il possible qu'un prêtre ait parlé ainsi d'un sentiment qui renverse l'immortalité de l'âme, et la providence de Dieu?

(H) *C'est en vain que M. Arnauld a critiqué cette doctrine.*] Pour rendre plus intelligible ce que j'ai à dire, j'observe d'abord que presque tous les anciens philosophes, qui ont parlé du bonheur de l'homme se sont attachés à une notion externe, et c'est ce qui a produit parmi eux un grand partage de sentimens (85). Les uns ont

(80) Diog. Laërt., *lib. X, num. 123.*

(81) Cicero, de *Natura Deorum, lib. I, cap. XXV, fin.*

(82) Tertull., *adv. Gentes, cap. XLVII.*

(83) *Quorum corpusculorum concursu fortuito et mundos innumerabiles, et animalia, et ipsas animas fieri dicit et Deos.* August., *epist. LVI, pag. 273.*

(84) Lactant., de *Trâ Dei, cap. X, pag. m. 538.*

(85) *Ne croyez pas néanmoins ce que tant de gens nous disent, que selon Varron il y avait deux cent quatre-vingt huit opinions différentes*

mis le bonheur de l'homme dans les richesses; d'autres dans les sciences; d'autres dans les honneurs; d'autres dans la réputation; d'autres dans la vertu, etc. Il est clair qu'ils ont attaché l'idée de la béatitude, non pas à sa cause formelle, mais à sa cause efficiente; c'est-à-dire, qu'ils ont appelé notre bonheur ce qu'ils ont jugé capable de produire en nous l'état de félicité, et qu'ils n'ont point dit quel est l'état de notre âme quand elle est heureuse. C'est cet état que je nomme la cause formelle du bonheur. Épicure n'a point pris le change; il a considéré la béatitude en elle-même, et dans son état formel, et non pas selon le rapport qu'elle a à des êtres tout-à-fait externes, comme sont les causes efficientes. Cette manière de considérer le bonheur est sans doute la plus exacte et la plus digne d'un philosophe. Épicure a donc bien fait de la choisir, et il s'en est si bien servi, qu'elle l'a conduit précisément où il fallait qu'il allât: le seul dogme, que l'on pouvait établir raisonnablement selon cette route, était de dire que la béatitude de l'homme consiste à être à son aise, et dans le sentiment du plaisir, ou en général dans le contentement de l'esprit. Cela ne prouve point que l'on établit le bonheur de l'homme dans la bonne chère, et dans le commerce impur que les sexes peuvent avoir l'un avec l'autre; car tout au plus ce ne peuvent être que des causes efficientes, et c'est de quoi il ne s'agit pas: quand il s'agira des causes efficientes du contentement, on vous marquera les meilleures; on vous indiquera d'un côté les objets les plus capables de conserver la santé de votre corps, et de l'autre les occupations les plus propres à prévenir l'inquiétude de votre esprit: on vous prescrira donc la sobriété, la tempérance, et le combat contre les passions tumultueuses et déréglées qui ôtent à l'âme son état de béatitude, c'est-à-dire, l'acquiescement doux et tranquille à sa condition. C'étaient là les voluptés où Épicure faisait consister le bonheur de l'homme. On se récria sur le mot de volupté; les gens qui étaient déjà gâtés en abusèrent; sur la nature du souverain bien. C'est un jeu d'esprit de Varron. Voyez saint Aug., de *Civité Dei, lib. XI, cap. I.*

les ennemis de sa secte s'en prévalurent, et ainsi le nom d'épicurien devint très-odieux. Tout cela est accidentel au dogme, et n'empêche pas qu'Épicure n'ait solidement philosophé. Bien entendu qu'il commettait une grande faute, en ne reconnaissant pas qu'il n'y a que Dieu qui puisse produire dans notre âme l'état qui la rend heureuse.

Passons à M. Arnauld. Il critiqua de toutes ses forces cette doctrine du père Mallebranche, *Tout plaisir est un bien, et rend actuellement heureux celui qui le goûte* (86). L'auteur des Nouvelles de la République des Lettres, en donnant l'extrait du livre de M. Arnauld, se déclara sur cet article pour le père Mallebranche. *Il n'y a rien de plus innocent, dit-il (87), ni de plus certain que de dire, que tout plaisir rend heureux celui qui en jouit pour le temps qu'il en jouit, et que néanmoins il faut fuir les plaisirs qui nous attachent aux corps. . . Mais, dit-on, c'est la vertu, c'est la grâce, c'est l'amour de Dieu, ou plutôt c'est Dieu seul, qui est notre béatitude. D'accord en qualité d'instrument ou de cause efficiente, comme parlent les philosophes; mais en qualité de cause formelle, c'est le plaisir, c'est le contentement qui est notre seule félicité.* Là-dessus M. Arnauld prit à partie le novelliste de la République des Lettres, et lui adressa un avis (88), dans lequel il le réfuta de point en point, et selon toutes les règles de sa manière de combattre, qui était sans doute celle d'un très-habile logicien. Le novelliste répliqua (89), et soutint toujours son dogme, et s'attacha principalement à ôter les équivoques qui ont été répandues sur cette matière par la diversité des phrases *trypologiques* dont on s'est servi, la plupart des écrivains ayant donné à la cause le nom de l'effet, je veux dire, ayant appelé bonheur ou malheur, non pas ce qui l'est effective-

ment, mais ce qui le cause. Il s'engagea même à réfuter ceux qui s'imaginent que les plaisirs de nos sens ne sont point spirituels : il soutint qu'à ne les considérer que selon leur *entité* physique ils sont purement spirituels, et qu'on ne peut les appeler corporels qu'en conséquence d'un rapport accidentel et arbitraire qu'ils ont au corps; car ce rapport n'est fondé qu'en ce qu'il a plu à Dieu d'établir pour la cause occasionnelle de ces plaisirs, l'action de certains objets sur le corps de l'homme. M. Arnauld ne voulut pas avoir le dernier : il réfuta tout de nouveau son adversaire par une docte dissertation (90), où il n'y a rien de plus important, ce me semble, que la dernière partie. Elle a pour titre, *Examen d'une nouvelle spéculation touchant la spiritualité et la matérialité des plaisirs des sens.* Il la commence de cette manière : « Il ne me reste plus, » monsieur, qu'à vous dire un mot » de la plus importante chose de votre écrit. C'est une pensée métaphysique si subtile et si abstraite, que j'ai » une double peur; l'une, de n'avoir » pas tout-à-fait bien pris votre pensée; » l'autre, de ne pouvoir dire la mienne d'une manière qui puisse être » entendue de tout le monde. Vous » prétendez, monsieur, qu'il faut » distinguer deux choses dans les plaisirs des sens, leur *spiritualité* que » vous regardez comme leur étant essentielle; et leur *matérialité* que » vous voulez qui leur soit *accessoire* » et *accidentelle* : d'où vous concluez » qu'un plaisir des sens pourrait demeurer *idem numero*, et n'avoir » rien de matériel, parce que la matérialité en peut être séparée (91). » Il développe ensuite fort nettement la doctrine de son adversaire, et le combat d'une manière très-digne de sa logique et de son habileté; mais je crois pourtant qu'il n'a pas raison dans le fond, et qu'il n'a pas assez pris garde à la différence qui se trouve entre nos sentimens et nos idées. Le rapport de nos idées à leur objet est essentiel; et il a raison de dire que Dieu ne pourrait pas faire que l'idée

(86) Voyez les Réflexions philosophiques et théologiques sur le nouveau Système de la Nature et de la Grâce, liv. I, chap. XXI, pag. 407 et suiv.

(87) Nouvelles de la République des Lettres, mois d'août 1685, art. III, pag. 876.

(88) Voyez les Nouvelles de la République des Lettres, mois de décembre 1685, art. I.

(89) Voyez les mêmes Nouvelles, mois de janvier 1686, pag. 93.

(90) Voyez la Bibliothèque universelle, tom. VI, pag. 379.

(91) Arnauld, Dissertation sur le prétendu bonheur des Sens, v. 15. 108.

du cercle fût séparée du rapport au cercle. Mais il n'en va pas de même de nos sentimens. Notre âme pourrait sentir du froid sans le rapporter à un pied, ni à une main, tout comme elle sent la joie d'une bonne nouvelle et le chagrin, sans le rapporter à aucune des parties du corps; et si pendant qu'elle est unie à un corps elle rapporte à quelque partie de ce corps la douleur et certains plaisirs, le sentiment de brûlure, le chatouillement, etc., ce n'est que par un établissement tout-à-fait libre de l'auteur de son union avec le corps; ce n'est qu'afin qu'elle puisse mieux veiller à conserver la machine qui lui est unie. Si cette raison cessait, il ne serait plus nécessaire qu'elle rapportât hors de soi ses sentimens, et néanmoins elle serait toujours susceptible de la modification qu'on nomme douleur, plaisir, froid, chaud : Dieu pourrait lui imprimer toutes ces modifications ou sans se régler sur aucune cause occasionnelle, ou en se réglant sur une cause occasionnelle qui ne serait pas un corps, mais les pensées de quelque esprit. L'auteur de l'Art de penser a raison de dire *qu'il est très-possible, qu'une âme séparée du corps soit tourmentée par le feu, ou de l'enfer ou du purgatoire, et qu'elle sente la même douleur que l'on sent quand on est brûlé, puisque lors même qu'elle était dans le corps, la douleur de la brûlure était en elle et non dans le corps, et que ce n'était autre chose qu'une pensée de tristesse qu'elle ressentait, à l'occasion de ce qui se passait dans le corps auquel Dieu l'avait unie* (92). Mais il n'a pas raison de supposer qu'il faudrait que Dieu disposât tellement une certaine portion de la matière à l'égard d'un esprit, que le mouvement de cette matière fût une occasion à cet esprit d'avoir des pensées affligeantes. Un être tout-à-fait immatériel pourrait faire la fonction d'une telle cause occasionnelle, et en ce cas-là notre âme pourrait sentir le même plaisir que nous nommons sensuel et corporel : elle le pourrait, dis-je, sentir sans le rapporter à une bouche, ou à une oreille, comme nous y rapportons présentement le plaisir de la

(92) Art de penser, I^{re} partie, chap. IX, pag. m. 86.

bonne chère et de la musique. D'où il résulte que le plaisir, de quelque espèce qu'on le suppose, peut faire le bonheur de l'âme en quelque état qu'on la suppose, unie ou non avec la matière. Cela mériterait un discours à part. Si le novelliste de la République des Lettres n'avait pas été malade quand la dissertation de M. Arnauld parut, il l'aurait réfutée; et il jugea qu'il serait trop tard de la réfuter lorsque sa santé lui permit de prendre la plume.

(1) *On fit courir des impostures contre ses mœurs.*] On le fit passer pour un goinfre, pour un impudique, pour un nouveau Sardanapale; et comme, selon la coutume de ces siècles-là (93), il reçut au nombre de ses disciples quelques femmes qui aimaient la philosophie, on fit passer son école pour un franc bordel. On disait que la courtisane Léontium, étant devenue curieuse de philosophie, et s'étant adressée à ce philosophe, n'avait pas discontinué son premier métier, et qu'elle faisait plaisir de son corps à toute la bande, et nommément à Épicure tout à découvert (94). On ne se contenta pas de répandre ces médisances dans la conversation; on les inséra dans des livres, et ce qu'il y eut de plus injuste, on forgea des lettres lascives que l'on publia sous le nom de ce philosophe. Διότιμος δὲ ὁ Στωϊκὸς δυσμενῶς ἔχων πρὸς αὐτὸν πικρότατα αὐτὸν διαβέβληκεν ἐπιστολὰς φέρον πεντήκοντα ἀσελγείας, ὡς Ἐπικούρου, καὶ τὰ εἰς Χρύσιππον ἀναφερόμενα ἐπιστήλια, ὡς Ἐπικούρου συντάξας. Diotimus autem stoicus infesto adversus illum animo acerrimè insectatus eum est, quinquaginta circumferens lascivas, veluti ab Epicuro scriptas, epistolas, easque quæ Chryssippi feruntur, veluti sub Epicuri nomine componens (95). Nous avons encore une lettre attribuée à Léontium; mais c'est une pièce supposée. On

(93) Voyez Gassendi, de Vitâ et Moribus Epicuri, lib. VII, cap. V.

(94) Ἡ δὲ οὐχ ὅτε φιλοσοφεῖν ἤρξατο, ἐπαύσατο ἐπαιρούσα, πᾶσι τε τοῖς Ἐπικουρείοις συνῆν ἐν τοῖς κήποις Ἐπικούρου δὲ καὶ ἀναφανδόν. Quæ philosophia operam navare cum incarpisset non ideò scortari destitit, sed Epicureis omnibus in hortis se prostituit, et palam quidem Epicuro. Athenæus, lib. XIII, pag. 588.

(95) Diog. Laërtius, lib. X, num. 3.

feint que Léontium écrivit à Lamia les chagrins qu'elle avait à essayer auprès d'Épicure, vieillard de quatre-vingts ans, et retombé en enfance, couvert de poux, et de si mauvaise humeur qu'il ne faisait que grogner contre sa maîtresse et que l'assassiner de ses soupçons : Οὐδεν δυσπαρέσύτερον, ὡς εἰκέν, ἐστὶ πάλιν μαιρακισμομένου πρεσβύτου· οἷα με Ἐπίκουρος οὗτος διαίκει, πάντα λοιδορῶν, πάντα ὑποπτεύων, ἐπιστολάς ἀδιαλύτους μοι γράφων· ἐκδιόκων ἐκ τοῦ κήπου μὰ τὴν Ἀφροδίτην, εἰ Ἄδωνις ἦν, ἢ δὴ ὀρθόδοκοντα γενονάς ἐστι· οὐκ ἂν αὐτοῦ ἦνεσχύμων, φθειριώντος, καὶ πολυνοσοῦντος, καὶ καταπετικημένου, εὖ μάλα πόκις, ἀντὶ πίκων, *Nihil est, ut mihi videtur, reperuascense esse importunius : Quo sanè modo erga me Epicurus iste se habet, omnia improbens, omnia in suspitionem vertens, litteras ad me ambagiosas scribens ; abacturus sanè ex horto ipsam Venerem, tametsi Adonis foret, natus jam ut est, annum octoginta. Absit illius amore tener, qui et scatet pediculis, et planè morbidus est, contractus præ senio, nec injuriâ vellera gestans pro pileis, etc.* (96). La supposition de cette lettre est évidente, puisque Léontium mourut avant Épicure (97), et qu'Épicure ne vécut qu'un peu plus de soixante et onze ans. Ce qu'il y a de certain, c'est que Métrodore, l'un des principaux amis d'Épicure, couchait avec cette Léontium ; peut-être l'avait-il épousée : au pis aller il la tenait pour sa concubine ; or, dans le paganisme, le concubinage n'était pas fort décrié. Danaë, fille de Léontium, ne fut pas plus chaste que sa mère (98). Quelques-uns prétendent que Léontium coucha avec un certain Corniade, et qu'il pouvait savoir combien de fois, car il tenait registre de ses débauches ; quand il voulait repasser par sa mémoire ses bonnes fortunes et ses bons jours, il consultait son papier journal : *Non ineptè quis intelligat, ce sont les paroles de Gassendi* (99),

(96) *Ex secundo libro Alciphronis, apud Gassend., de Vitâ et Moribus Epicuri, lib. VII, cap. II.*

(97) *Métrodore et Léontium, sa concubine, laissèrent un fils, dont Epicure fait mention dans son testament comme un orphelin qu'il recommande. Voyez Gassendi, ibid., cap. VI.*

(98) *Athenæus, lib. XIII, pag. 593. Voyez l'article LÉONTIUM, remarque (D) tome IX.*

(99) *De Vitâ et Moribus Epicuri, lib. VII, cap. I.*

ex hoc contubernio desumptum quod Plutarchus scribit Corniadem quasi ex ephemeride repetere solitum quoties cum Hediâ et Leontio rem habuisset, Thasium bibisset, opipare cœnasset. D'autres prétendent que Gassendi s'est laissé tromper ici par le traducteur latin de Plutarque, et que le grec porte que les gens modestes et sages n'entretiennent point dans leur esprit les images des plaisirs passés, et ne font pas ce qui exposa Corniade à la moquerie ; ils ne récitent pas comme s'ils lisaient dans leurs tablettes ou dans leur livre de compte, combien de fois il ont eu affaire avec Hédia ou avec Léontium, etc. Ceux qui sont capables d'entendre le grec que je cite, pourront juger du vrai sens. J'aimerais mieux suivre celui de Gassendi. Οὐτὲ τοὺς μετρίους καὶ σώφρονας εἰκὸς ἐνδιατρίβειν τῇ ἐπινοίᾳ τῶν τοιούτων, οὐδὲ ἄπερ ἐσκοπτε τὸν Καρνιάδην πράττοντα, οἷον ἐξ ἐφημερίδων ἀναλέγεσθαι, ποσάκις Ἡδείᾳ καὶ Λεοντία συνῆλθον, ἢ τοῦ Θάσιον ἔπιον, ποιάς εἰκάδας εἰδείπνησαν πολυτελέστατα, δεινὴν γὰρ ἐμφαίνει καὶ θηριώδη περὶ τὰ γινόμενα καὶ προσδοκώμενα τῆς ἡδονῆς ἔργα παραχρῆν καὶ λύσσαν ἢ τοσαύτη πρὸς ἀναμνήσεις βάρχευσις αὐτῆς τῆς ψυχῆς καὶ πρόσχυσις. *Neque probabile est, modestos ac temperantes homines hujusmodi cogitationibus immorari, aut ea facere, ob quæ Carneadem subsannat ille, tanquam ex ephemeridibus repertentem, quoties cum Hedeiâ aut Leontio rem habuisset, ubi Thasium vinum bibisset, quibus ivilibus splendidissimè cœnasset. Atrocem enim ac belluinam in fruentibus aut expectandis voluptatibus exagitationem animi ac rabiem designat tanta ipsius ad recordandum bacchantio atque adhesio* (100). Voyez dans Gassendi, au VII^e. livre de la Vie d'Épicure, une solide réfutation des calomnies que j'ai rapportées. Voyez aussi la remarque (N). Notez qu'au lieu de Καρνιάδην, il me semble qu'il faudrait lire Καρνεάδην dans cet endroit de Plutarque ; car on sait que l'un des amis d'Épicure se nommait Carnéade. J'ai cité sur ce sujet un passage de Cicéron dans la remarque (M) de l'article ARCESTILAS, tome II, page 252.

(100) *Plut. non posse vivi suaviter juxta Epicur., pag. 1089, C, ex versione Xylaudri.*

(K) *Il y eut un transfuge de sa secte, qui en dit beaucoup de mal.*] Ces gens-là, pour l'ordinaire, médisent furieusement du parti qu'ils quittent. L'envie de se venger de quelque injure, ou de faire accroire que ce n'est point par inconstance qu'ils en sont sortis, les pousse à le décrier; et quelque suspects qu'ils puissent être, ils ne laissent pas de trouver beaucoup de crédules. Je me souviens d'avoir lu qu'une religieuse, qui sortit de Port-Royal fort mécontente, débita plusieurs petits contes dont les jésuites se prévalurent dans leurs écrits (101). Mais parlons du transfuge dont il est ici question. Il était frère de Métrodore, et il s'appelait Timocrate. Il publia que l'on faisait des assemblées nocturnes dans le jardin d'Épicure, desquelles il n'avait pu s'échapper qu'avec mille difficultés (102). Comme il y avait quelques femmes parmi les disciples d'Épicure, je vous laisse à penser quels commentaires on faisait sur ces paroles de Timocrate. On est allé jusqu'à comparer avec le sabbat des sorciers ces conventicules d'Épicure (103); et je ne doute point qu'on n'en ait dit la même chose que des assemblées des adamites. *Præter commensationes et computationes possunt eaintelligi que in nocturnis bonæ deæ sacris patrari quondam objecta sunt* (104). Outre cela Timocrate faisait passer Épicure pour un goulu et pour un ivrogne, que les excès de la goinfretrie faisaient vomir deux fois chaque jour (105). Épicure n'épargna pas ce déserteur de sa secte; il écrivit contre lui, et le traita durement. On voit dans un ouvrage de Cicéron, qu'à fin d'insulter ce philosophe, on suppose que ses démêlés avec Timocrate n'étaient fondés que sur une

bagatelle. *Cum Epicurus.... Metrodori sodalis sul fratrem Timocratem, quia nescio quid in philosophiâ dissentiret, totis voluminibus conciderit* (106). Il n'y a nulle bonne foi dans cette objection; et si jamais l'empirement d'un écrivain était excusable, ce serait dans des disputes semblables à celles d'Épicure contre son disciple fugitif.

(L) *Un fort savant homme a soutenu, qu'Épicure n'a point nié la providence divine.*] Ce savant homme s'appelle M. du Rondel. Il était professeur en éloquence dans l'académie de Sedan, depuis un assez bon nombre d'années, lorsqu'on supprima cette académie, l'an 1681. Il se retira en Hollande, où son mérite lui fit bientôt trouver de l'emploi: on l'appela à Maastricht pour être professeur aux belles-lettres. Il y exerce cette charge avec beaucoup de réputation. Avant que de quitter sa patrie, il avait donné au public une édition de Musée en grec et en latin, avec des notes (107); la Vie d'Épicure, en français (108); et une dissertation de *Gloria* (109). Depuis qu'il est hors de France, il a publié des réflexions sur un chapitre de Théophraste (110), une dissertation sur le Chénix de Pythagore (111), et un traité de *Vita et Moribus Epicuri* (112). C'est dans ce dernier ouvrage qu'il a entrepris de prouver qu'Épicure n'a point nié la providence de Dieu. Ceux qui voudront connaître le mérite de ses productions (113), et qui ne les auront pas, feront bien de consulter les journalistes qui en ont parlé. Ils y trouveront une partie des éloges qui sont dus à sa profonde érudition et à son esprit pénétrant. Quand il voudra produire les trésors de son cabinet, le public sera convaincu qu'il faudra que les journalistes emploient les ex-

(101) Voyez les lettres intitulées, les Imaginaires et les Visionnaires.

(102) *Ἐαυτὸν τε διηγῆται μόλις ἐκφυγεῖν ἰσχύσας τὰς νυκτερινὰς ἐκείνας φιλοσοφίας καὶ τὴν μουσικὴν ἐκείνην συναγωγῆν.* Seeque ipsum narrat vix effugere potuisse nocturnas illas philosophandi consuetudines arcanamque illam conventiunculam: Laërt., lib. X, num. 6.

(103) *Cur item illud sodalitiūm comparetur regi sociorum Ulyssis, ac jam à nostrorum perisque dictæ Magorum synagogæ.* Cassend., de Vita et Moribus Epicuri, lib. VII, cap. I.

(104) *Id.*, ib.

(105) Laërt., lib. X, num. 6.

(106) Cicér., de Naturâ Deorum, lib. I, cap. XXXIII.

(107) A Paris, chez Cramoisi, 1678, in-8°.

(108) A Paris, chez Antoine Collier, 1679, in-12. On l'a réimprimée en Hollande avec un titre captieux. Voyez les Nouvelles de la République des Lettres, mois de janvier 1686, pag. 86.

(109) Imprimée à Leyde, 1680, in-12.

(110) A Amsterdam, 1685, in-12.

(111) A Amsterdam, 1690, in-12.

(112) A Amsterdam, 1693, in-12.

(113) *Jc ne prétends pas en avoir donné le liste complète.*

pressions les plus remplies de louange, s'ils veulent lui rendre justice. Je m'étendrais davantage sur cette matière, si l'amitié qui est entre nous ne m'avait appris que je ne lui ferais pas plaisir. Voyez la préface du projet de ce Dictionnaire que je lui ai adressée. Au reste, on ne pouvait pas soutenir plus doctement, ni plus finement qu'il a fait, le paradoxe de l'orthodoxie d'Épicure, sur le chapitre de la providence. Il n'a pas oublié de se prévaloir (114) du *VIS AEDITA QUEDAM* de Lucrèce. Lorsque M. Minutoly eut su que ce livre de M. du Rondel avait paru, il m'écrivit que dans le recueil de Jean-Michel Brutus il y a une lettre de Pierre Victorius à Jean della Casa, archevêque de Bénévent, qui roule sur la question si Lucrèce qui, dans le commencement de son poème, invoque Vénus, ne pèche pas en cela contre la doctrine d'Épicure, et si cela est compatible avec l'inaction que ce philosophe donnait aux dieux.

(M) Il s'est élevé tant d'illustres défenseurs de sa morale. † Le savant Gassendi remarque qu'aussitôt que l'on commença de ressusciter les belles-lettres au XV^e. siècle, il y eut d'habiles gens qui parlèrent pour Épicure opprimé depuis tant de siècles barbares sous un tas de préjugés. *Cum Epicurus infamis fuisset habitus totid illd penè sæculorum serie, quâ litteræ bonæ sepultæ jacuerunt; vix tamen libros humaniores, pulvere excusso, rediisse in manus ante duo ferè sæcula, quàm omnes penè eruditii symbolum pro eo contulerunt* (115). Il nomme Philelphe, Alexander ab Alexandro, Cælius Rhodiginus, Volaterran et Jean-François Pic (116). Il observe sur la foi de Jean Trithème que Baptiste Guarinus a fait un livre de la secte d'Épicure. Il ajoute que Marc-Antoine Bonciarius en avait composé un, pour établir qu'Épicure est de tous les anciens philosophes celui qui s'est le plus approché de la vérité (117). Enfin, outre Palingénius, dont il rapporte plusieurs vers à la louange

(114) Pag. 79.

(115) Gassendi, de Vitâ et Moribus Epicuri, lib. VII, cap. VII, pag. m. 224.

(116) Je m'étonne qu'il oublie Laurent Valle.

(117) Voyez les Paroles de Gassendi, t. III, pag. 546 dans l'article BONCIARIUS, remarque (C), citation (6), où j'ai trouvé une faute.

d'Épicure, il remarque qu'André Arnaud, auteur provençal, a fait une apologie de ce philosophe. *Andreas Arnaudus Forcalqueriensis in hæc Provinciâ Prosenescallus, in libello cui nomen Joci, Apologiam pro Epicuro inter cætera edidit, brevem illam quidem, et foliolis paucis; sed in quâ tamen ea delibantur ex Laërtio præsertim, atque Senecâ, unâ convincatur, quòd vir ille pereruditus initio proposuit, fuisse Epicurum injustiùs lacessitum, et laniatum ab obrectatoribus* (118). Les curieux ne me sauront pas mauvais gré de trouver ici un plus long éclaircissement touchant cette apologie. J'en suis redevable à l'obligeant et très-docte M. Minutoly (119). Voici ce qu'il m'écrivit au mois de novembre 1693. « Je trouvai » l'autre jour un petit livre imprimé à » Avignon, intitulé : *Andræ Arnaudi, Joci, Epistolæ, Rara, Epigrammata, Tumuli, Apologiæ*. Cette » dernière classe de pièces contient » les Apologies de Bacchus, d'Épicure, de Phalaris et d'Apulée. . . . » Dans le Recueil des Épîtres, il y en » a une de *Guirandus Arnaudo*, où » après lui avoir parlé avantageusement de Ravisius Textor, dont il » lui envoyait les dialogues comme » une nouveauté, il lui dit : *In cujus dialogo miraberis Textorem non scripta tantam doctrinam testantur, tam malè de Epicuri voluptate testari, nec animadvertisse Epicurum opinione Sardanapalium, re stoïcissimum, Bacchanalia simulasse, et Curios vixisse.* » Epigr. 152.

» Nam licet illecebris hominem velit esse beatum,
» Stoicus interea moribus ipse fuit.

» *Ita Frusius, sed tu fusiùs nuper dicebas et docebas, cum non sine miratione opinionem quorundam rapiebas ad paradoxum de Baccho, Epicuro, Phalaride et Apuleio. O nostri sæculi felicitudo, si omnes Epicuri essent, nulla hypo-crisis; si Bacchi, nulla Bacchanalia; si Phalarides, nulla injustitia; si Apuleii, nulla ineloquentia.* »

J'ai oublié de dire que Gassendi a

(118) Gassendus, de Vitâ et Moribus Epicuri, lib. VII, cap. VIII, pag. 224.

(119) Pastour et professeur à Genève.

fait mention d'Érycius Putéanus parmi ceux qui ont loué Épicure. Le fameux don Francisco de Quévédo, fit imprimer à Madrid une apologie de ce philosophe, l'an 1635. Son livre est intitulé *Epiceteto Español en versos con consonantes, con el origen de los Estoicos y su defensa contra Plutarcho, y defensa de Epicuro contra la opinion comun* (120). Je n'ai point vu celle que Sarrazin a écrite en notre langue pour la morale d'Épicure. Le sieur Colomiés en fait mention dans la page 125 de sa Bibliothèque choisie. Mais j'ai vu les Réflexions de M. de St.-Evremond sur cette matière * : elles sont curieuses et de bon goût. On les trouve dans l'édition de ses œuvres, contrefaite en Hollande, l'an 1693, à la fin du III^e. tome. On les avait imprimées à Amsterdam, l'an 1684, avec trois ou quatre pièces du même auteur. M. le baron des Coutures publia la morale de ce philosophe, avec des réflexions, l'an 1685: l'édition de Paris fut contrefaite deux fois en Hollande la même année (121). Ce livre fait voir Épicure par un très-beau côté, et vaut un panégyrique. Il nous produit le chancelier de l'église et de l'université de Paris (122), sur le pied d'un apologiste d'Épicure. La Mothe-le-Vayer (123) et Sorbière (124) ont joué le même rôle; mais je ne crois point qu'en quelque pays, ou en quelque temps que l'on ait écrit pour ce philosophe, on ait égalé notre Gassendi. Ce qu'il a fait là-dessus est un chef-d'œuvre, le plus beau et le plus judicieux recueil qui se puisse voir, et dont l'ordonnance est la plus nette et la mieux réglée. M. le chevalier Temple, si illustre par ses ambassades et par ses beaux livres, s'est dé-

claré depuis peu le défenseur d'Épicure, avec une adresse toute particulière (125).

(N) *Lui et plusieurs de ses sectateurs avaient une mauvaise doctrine, et vivaient bien.* Rien n'est plus capable d'éteindre la dévotion dans le cœur de l'homme, et de faire entièrement renoncer au culte de Dieu, que de croire que Dieu ne fait aucun bien ni aucun mal au genre humain, qu'il ne châtie point ceux qui l'offensent, et qu'il ne récompense point ceux qui le servent. Les chrétiens les plus dévots, s'ils veulent être sincères, avoueront que le plus fort lien qui les unit à Dieu, c'est de le regarder sous l'idée de bienfaisant; c'est de considérer qu'il distribue des récompenses infinies à ceux qui lui obéissent, mais que d'ailleurs il punit éternellement ceux qui l'offensent. Voici un homme qui s'acquittait des devoirs de la religion suivant la coutume de son pays (126), sans aucun motif d'intérêt; car il faisait profession de croire que les dieux ne distribuaient ni peines ni récompenses (127). « Il était fort assidu aux » temples, et la première fois que Dio- » clès le vit, il ne put s'empêcher de » s'écrier : quelle fête ! quel spectacle » pour moi de voir Épicure dans un » temple (128) ! tous mes soupçons » s'évanouissent, la piété reprend sa » place, et je ne vis jamais mieux la » grandeur de Jupiter, que depuis » que je vois Épicure à genoux. Ω » πανήγυρις ὀφθαλμῶν, etc. » J'ajoute à cela ces paroles de Laërce : *Τῆς μὲν γὰρ πρὸς Θεοῦ ὁσιότητος, καὶ πρὸς πατρίδα φιλίας ἀλεκτος ἡ διάθεσις* (129). Selon quelques-uns elles veulent dire, *qu'il eut un attachement ineffable à la piété et à l'amour de la patrie* (130); mais

(120) Nic. Antonio, *Bibl. Script. Hisp.*, tom. I, pag. 354.

[* Ces réflexions avaient été attribuées mal à propos à M. de Saint-Evremond. Elles sont de Sarrazin, et ont été insérées dans les *nouvelles Oeuvres* de cet auteur, imprimées à Paris en 1674. Voyez la *Vie de Saint-Evremond* de M. des Mazaux, pag. 241, édit. de 1726. *Nov. de l'Édit. d'Amst.*]

(121) Voyez les *Nouvelles de la République des Lettres*, mois de janvier 1686, art. IX, pag. 86.

(122) M. Coquequin, dans l'*approbation* du livre, laquelle contient quatre pages.

(123) *Traité de la Vertu des Païens*, au tom. V de ses *Oeuvres*, in-12.

(124) *Lettre XX.XIII*, in-4^o.

(125) Voyez ses *Oeuvres* mêlées; on les a traduites d'anglais en français, et imprimées à Utrecht, l'an 1694.

(126) On le voyait incessamment aux temples. Il faisait force sacrifices, et force offrandes, etc. Du Rondel, *Vie d'Épicure*, pag. 29. Voyez toute la suite du passage, et dans l'édition latine, voyez pag. 60.

(127) *Là même*, pag. 34 de l'édition française.

(128) Voyez une application de ceci dans les *Nouvelles de la République des Lettres*, mois de déc. 1684, au catalogue des livres nouveaux, num. II.

(129) Laërt., *lib. X*, num. 10.

(130) Gassendi a traduit, *nam sanctitatis quidem in Deos et charitatis in patriam fuit in eo affectus ineffabilis.*

jusqu'ici les éditions de Laërce nous fournissent une autre interprétation. Les paroles grecques y signifient qu'Épicure ne se relâcha jamais ni dans le culte des dieux, ni dans le zèle pour le bien de la patrie : *Nam quid de cultu in Deos, et de amicitia adversus patriam dicam, quam constantissimè usque ad finem tenuit ?* Il semble que le traducteur ait lu non pas ἀλεκτος, comme il y a dans l'imprimé, mais ἀλλκτος. De quelle façon qu'on traduise, on trouve là un grand éloge de la piété d'Épicure.

Pour réfuter pleinement ceux qui l'accusent de goinfrerie, il suffit de les renvoyer au témoignage que ses ennemis mêmes lui ont rendu sur le chapitre de la frugalité. Voyez Sénèque qui en qualité de grand stoïcien a dû le mordre en toutes rencontres, pour peu que les apparences lui fussent contraires ; il ne laisse pas de convenir qu'on faisait très-mauvaise chère dans le jardin d'Épicure. *Eo lubentius*, dit-il (131), *Epicuri egregia dicta commemoro, ut istis, qui ad illa confugient, spe malè inducti, qui velamentum seipsos suorum vitorum habituros existimant, probem, quocumque ierint, honestè esse vivendum. Cum adierint, eos hortulos, et inscriptum hortulis, Hospes hic benè manebis, hic summum bonum voluptas est : paratus erit istius domicilii custos, hospitalis, humanus, et te polentè excipiet, et aquam quoque largè ministrabit, et dicet : Ecquid benè acceptus es ? Non irritant, inquam, hi hortuli famem, sed extinguunt : nec majorem ipsis potionibus sitim faciunt, sed naturali et gratuito remedio sedant.* Pen s'en faut que, de l'aveu de Sénèque, les hôtes de notre Épicure ne vécussent au pain et à l'eau. Voyez plusieurs semblables autorités dans le livre que je cite (132). Pour ce qui est du plaisir vénérien, non-seulement les maximes et les conseils d'Épicure étaient extrêmement sages (133), mais il prêchait tellement d'exemple, que Chrysippe son perpétuel antagoniste se vit obligé d'expliquer ce phénomène, par l'insensibilité de tempérament qu'il lui impu-

ta. *Scribit Stobæus quempiam fuisse qui et non iri captum amore virum sapientem dixit, et ipsius Epicuri exemplo inter cæteros id probavit : Chrysippum autem contradixisse, et Epicurum quod attineret, excepisse nihil ex ejus exemplo concludi, quoniam foret ἀναίσθητος, sensu carens* (134). Je renvoie aux beaux recueils de Gassendi (135); mais je ne puis me passer de ces paroles de Cicéron : *Ac mihi quidem, quod et ipse bonus vir fuit, et multi Epicurei fuerunt, et hodiè sunt, et in amicitis fideles, et in omni vitâ constantes et graves, nec voluptate, sed officio consilia moderantes, hæc videtur major vis honestatis, et minor voluptatis. Ita enim vivunt quidam, ut eorum vitâ refelatur oratio, atque ut cæteri existimantur dicere meliùs quàm facere, sic hi mihi videntur meliùs facere quàm dicere* (136). Vous voyez là Épicure et plusieurs de ses sectateurs ornés de l'éloge de bons amis, d'honnêtes gens, de personnes graves qui remplissaient exactement les devoirs de la vertu. On leur objecte seulement qu'ils ne vivaient pas selon leurs principes : objection qui n'est pas moins vraie contre les orthodoxes, et qui à leur égard est mille fois plus honteuse. Cicéron vous met en fait qu'il n'y a rien à redire aux mœurs d'Épicure, et qu'on lui reproche seulement de n'avoir pas eu assez d'esprit pour mettre d'accord ses dogmes avec sa conduite. *Ratio ista quam defendis, præcepta quæ didicisti, quæ probas, funditus evertunt amicitiam, quamvis eam Epicurus, ut facit, in cælum efferat laudibus. At coluit ipse amicitias, quasi quis illum neget, et bonum virum, et comem, et humanum fuisse. De ingenio ejus in his disputationibus, non de moribus quaeritur* (137).

On s'étonnera peut-être qu'Épicure ayant pratiqué une si belle morale, soit tombé dans une infamie qui a rendu odieuse et sa secte et sa mémoire, pendant plusieurs siècles, partout où il a été connu. Je fais là-

(134) Gassend., de Vitâ et Moribus Epicuri, lib. VII, cap. IV : il cite Stobée, Serm. de Ven. et Am.

(135) Ibid., et cap. V, VI, VII.

(136) Cicero, de Finib., lib. II, cap. XXV.

(137) Idem, ibidem, d. C.

(131) Seneca, epist. XXI.

(132) Gassendi, de Vitâ et Moribus Epicuri, lib. VI, cap. III et IV.

(133) Voyez Laërce, lib. X, num. 118.

dessus trois petites observations. J'observe premièrement qu'il faut reconnaître ici comme en plusieurs autres choses l'empire de la fatalité. Il y a des gens heureux; il y a des gens malheureux: c'est la meilleure raison qu'on puisse donner de leur diverse fortune. Je dis en second lieu que la concurrence d'Épicure avec le célèbre philosophe qui fut le fondateur des stoïciens, a dû produire de fâcheuses suites. Les stoïciens faisaient profession d'une morale sévère: se commettre avec ces gens-là c'était à peu près le même inconvénient que d'avoir aujourd'hui des démiés avec les dévots. Ils intéressaient la religion dans leur querelle; ils faisaient craindre que la jeunesse ne fût pervertie; ils alarmaient tous les gens de bien; on ajoutait foi à leurs délations: le peuple se persuada aisément que le vrai zèle et l'austérité des maximes vont toujours ensemble. Il n'y avait donc point d'aussi grands destructeurs de réputation que ces gens-là. Il ne faut donc pas trouver étrange qu'à force de décrier Épicure, et d'employer contre lui les fraudes pieuses, les suppositions de lettres, ils aient formé des impressions désavantageuses qui ont duré fort long-temps. Je dis en troisième lieu, qu'il était facile de donner un mauvais sens aux dogmes de ce philosophe, et d'effaroucher les gens de bien avec le terme de volupté dont il se servait. Si l'on n'en avait parlé qu'en y ajoutant ses explications, on n'eût pas gendarmé le monde; mais on écartait avec soin tous les éclaircissemens qui lui étaient favorables; et puis il se trouva quelques Épicuriens qui abusèrent de sa doctrine. Ils ne se débauchèrent pas à son école, mais ils eurent la finesse de mettre à convert leurs débauches sous l'autorité d'un si grand nom. *Non ab Epicuro impulsit luxuriantur, sed vitium delitit, luxuriam suam in philosophia sinu abscondunt; et eo concurrunt, ubi audiunt laudari voluptatem. Nec aestimatur voluptas illa Epicuri (ita enim mehercules sentio) quam sobria et sicca sit: sed ad nomen ipsum advolant, quærentes libidinibus suis patrocinium aliquod ac velamentum* (138). Consultez Gas-

(138) Seneca, de Vita beati, cap. XII, pag. m. 625. Voyez les Pensées sur les Comètes, pag. 535.

sendi, qui développe ceci à merveille, et qui montre de quelle manière plusieurs grands hommes, entraînés par le torrent, ont suivi de siècle en siècle les préjugés établis, sans examiner les choses au fond. Plusieurs pères sont dans le cas; mais Grégoire de Naziance ne se laissa point tromper (139), et je me souviens d'avoir lu dans Origène (140), que les sectateurs d'Épicure s'abstenaient de l'adultère autant que les stoïciens, quoiqu'ils le fissent par un différent motif.

(O) *Il avait une très-bonne morale par rapport à l'obéissance qui est due aux magistrats.*] Nous avons vu ci-dessus (141) comment on le loue de n'avoir jamais varié dans le zèle pour le bien de la patrie. Il n'en sortit point dans le temps fâcheux, il voulut avoir sa part des maux que souffraient ses compatriotes. Il se nourrit de fèves, et il en nourrit ses disciples, pendant que Démétrius assiégeait Athènes, et il les partagea avec eux, comptées une par une: *Κυάμους πρὸς ἀριθμὸν μετ' αὐτῶν διανεμήμενον Fabas cum ipsis ad numerum partitum* (142). Il souhaitait de bons souverains, et se soumettait à ceux qui gouvernaient mal (142*). C'est une maxime très-nécessaire au bien public; c'est le fondement de la sûreté de tous les états. Je suis témoin, disait un sage moderne (143), et non pas un juge de la vie des princes; et quand je n'approuverais pas leur conduite, je me tiendrais ferme à ce vieux oracle: *Bona tempora voto expetere, qualiacunque tolerare*. Cela est pris de Tacite (144), et se trouve aussi dans la harangue qu'un empereur fit à ses soldats. *Χρὴ δ' ἀνδρας γενναίους τε καὶ σώφρονας εὐχῆσθαι μὲν ὑπάρχειν τὰ βέλ-*

(139) *Il a reconnu que les mœurs d'Épicure étaient fort réglées*, lamb. XVIII. Voyez Cas-sendi, lib. VII, cap. IV.

(140) Origenes contra Celsum, lib. VII, pag. 375.

(141) Remarque (N), citat. (129).

(142) Plut., in Demetr., pag. 905, A.

(142*) *Semper vota fecit pro reipublicæ prosperitate ac veterè regimine, acquirèit vero tempore præsentis ac dominis sorte datis. Donec iracundos habuit magistratus, patiens fuit ac docilis; quum verò bonos ac mites, gratus fuit ac obsequiosus*. Rondellus, de Vita et Moribus Epicuri, pag. 126.

(143) Balzac, lettre XXIV du XIV^e livre, pag. 613 de l'édit. in-fol.

(144) Hist., lib. IV, cap. VIII.

τῆσα, φέρειν δὲ τὰ προσπίπτοντα. *Decet autem viros fortes atque moderatos optima quidem optare, sed ferre quæcumque incidant* (145).

(P) Il fut beaucoup plus célèbre après sa mort que pendant sa vie.] Sénèque, parlant de plusieurs grands hommes qui n'avaient pas reçu de leur siècle la justice qu'ils méritaient, n'oublie pas Épicure. *Quam multorum profectus, dit-il (146), in notitia fama evasere post ipsos? quam multos Epicurum, quanto opere non tantum eruditores, sed hæc quoque imperitorum turba miretur. Hic ignotus ipsis Athenis fuit, circa quas delituerat. Multis itaque jam annis Metrodoro suo superstes, in quidam epistola, cum amicitiam suam et Metrodori, gratâ commemoratione cecinisset, hoc novissimè adiecit, nihil sibi et Metrodoro inter bona tanta nocuisse, quod ipsos illa nobilis Græcia non ignotos solum habuisset, sed penè inauditos. Numquid ergò non postea, quam esse desierat, inventus est? numquid non opinio ejus emicuit? Hoc Metrodorus quoque in quidam epistola confitetur, se et Epicurum non satis eminuisse; sed post, se et Epicurum, magnum paratumque nomen habituros, apud eos qui voluissent per eadem ire vestigia.* Remarquez qu'au temps de Sénèque, non-seulement les doctes, mais aussi les ignorans avaiènt de l'admiration pour Épicure. Un père de l'église va témoigner que Métrodore ne se repaissait pas d'illusions, ou de vaines espérances, en s'imaginant que la secte d'Épicure, son bon ami, ferait plus de bruit dans les siècles à venir, qu'elle n'en faisait pendant leur vie. Lactance déclare que cette secte a toujours été plus florissante que les autres (147).

(Q) *Plutarque a eu l'équité de faire voir qu'il n'y avait rien dans... son Festin, qui ne fût digne d'un philosophe.*] On connaît ses préventions contre Épicure, et ainsi l'on est assuré qu'il ne lui fait point de grâce, et que s'il le justifie, c'est parce qu'il

trouve qu'on le critique mal à propos. Il commence par dire qu'on le deschiroit comme homme impudent qui avoit importunément mis en avant un propos, qui n'estoit ni beau ni honneste, et encore moins nécessaire, mesmement en un banquet où il y avoit force jeunes gens, d'aller faire mention des œuvres de Venus, un homme vieil et ancien comme lui, devant de jeunes adolescens, et proposer la question, s'il est meilleur avoir affaire aux femmes devant ou après le souper, cela sembloit procéder d'extrême incontinence (148). Il dit ensuite que Zopirus le medecin, qui estoit fort versé dans la lecture de ce philosophe, représenta à ces critiques : « Qu'ils n'avoient pas assez diligemment leu le convive d'Épicurus, parce qu'il n'avoit pas pris ceste question à traiter dès le commencement, comme un sujet expressément choisi, pour terminer encore leur devis à ne parler d'autre chose que d'icelui : mais ayant fait lever les jeunes hommes de table, pour se pourmener après le souper, il en commença à discourir pour les induire à continence et temperance, et les retirer des cupiditez dissolues, comme de chose toujours dangereuse à faire tomber l'homme en quelque inconvenient, mais qui faisoit encore plus de mal à ceux qui en usoient après avoir bien beu et fait grand chere en un festin. Et quand bien, dit-il, il eust pris pour son principal sujet, le discourir de ce point-là, est-il impertinent et du tout malseant à un philosophe de traiter et enquerir du temps propre et commode à coucher avec les femmes, ou bien (estant certain qu'il vaut trop mieux en user en temps oportan, et avec raison, qu'autrement) est-il deshoneste d'en deviser en un festin à la table, encore qu'il ne fust pas impertinent d'en disputer ailleurs? Quant à moi, il me semble au contraire, qu'on pourroit avec raison reprendre et blâmer un philosophe qui disputeroit publiquement de plein jour en son escole, devant toute

(148) Plutarque, au III^e. livre des Propos de table, chap. VI : je me sers de la version d'Amyot.

(145) *Alexander Severus, apud Herodian., lib. VI, cap. III, pag. m. 262.*

(146) *Seneca, epist. LXXIX, pag. m. 325.*

(147) *Epicuri disciplina celebrior semper fuit quam cæterorum. Lactant., divin. Instit., lib. III, cap. XVII.*

» sorte de gens, de ceste matiere; mais
 » estant la table mise devant ses fa-
 » miliers et amis, là où il est quelque-
 » fois expedient de diversifier, en
 » buvant, un propos qui sera ou tie-
 » de ou froid, comment voulons-nous
 » qu'il soit deshoneste de dire et
 » d'ouïr chose qui soit salubre et
 » utile aux hommes pour l'usage de
 » la compagnie des femmes? car
 » quant à moi, par le chien (149),
 » j'aïmeroï mieux que les esquarter-
 » lemens de Zénon eussent esté cou-
 » chez en quelque livre de banquet,
 » et en quelque joyeux traité, qu'en
 » une composition si grave, et si sé-
 » riense, comme sont les livres du
 » gouvernement de la chose publi-
 » que (150). » Voilà donc Épicure
 justifié par un écrivain qui n'étoit
 guère de ses amis; le voilà, dis-je,
 justifié et quant au fond, et quant
 aux manières, contre un tas de mé-
 disans qui avoient tort dans le fond,
 et qui rapportaient de mauvaise
 foi les circonstances. Mais voici une
 autre sorte de justification. Plutarque
 l'imite: il traite à table la
 même question; il la tourne de tous
 les côtés; il en raisonne en grand
 maître. C'est néanmoins l'un des plus
 graves auteurs du paganisme, et celui
 qui se déclaroit le plus constamment
 pour les bonnes mœurs. Ce qui doit
 apprendre à nos faux dévots, et à nos
 faux délicats, qu'ils se scandalisent
 témérairement de la liberté qu'on s'est
 donnée dans ce Dictionnaire, de rap-
 porter ce qu'on nomme matières gras-
 ses. Nos médecins chrétiens, je parle
 même de ceux qui conservent soig-
 neusement le caractère de la gravité,
 et qui témoignent beaucoup de zèle
 pour la pureté des mœurs, ne traitent-ils pas la même question que l'on
 blâmait Epicure d'avoir traitée? Quel
 que soit leur style, la peuvent-ils
 examiner sans remuer des ordures,

(149) C'étoit un serment parmi les anciens Grecs.

(150) Il y a au grec Νῆ τὸν κύνα, καὶ τοῦ Ζήνωνος ἀν' ἐβουλόμην διαμερισμοῦς ἐν συμποσίῳ τινὶ καὶ παιδία μάλλοισι ἢ σπουδῆς ποσαύτης ἐχομένα συγγράμματι τῆ πολιτεία κατατιπτάχθαι. *Per canem adjuro, optare me suos illos dianerismos obscuros Zenonem in convivio aliquo aut joco quam in tam serio de republica opere possuisse.* Plut., in Sympos., lib. III, cap. VI, pag. 653.

et sans offrir à l'esprit une infinité d'images obscènes? Mais ne serait-on pas ridicule de prétendre sous ce prétexte, qu'ils ne doivent pas la discuter, quelque utiles que puissent être les réglemens, les ménagemens, les observations qu'ils étalent? Notez qu'Amyot, évêque d'Auxerre, et grand aumônier de France, n'a fait nul scrupule de publier en français le chapitre dont j'ai cité des morceaux: cependant il est tout farci de matières grasses qu'il a exprimées bien naïvement. Avouons aussi que la morale de Plutarque y est très-belle: il veut par un principe de religion, qu'on prenne la nuit: *Car tout le monde*, dit-il (151), *n'a pas le grand loisir d'Epicurus, ni provision pour toute sa vie de ce grand repos qu'il disoit avoir acquis par les lettres et l'estude de philosophie, ains n'y a celui qui ne se trouve par chacun jour assailli de plusieurs affaires, et de plusieurs exercices qui le travaillent infiniment, ausquels il n'est ni beau ni bon d'exposer le corps ainsi resolu, afoibli et debilité d'un furieux exploit de concupiscence. Parquoi laissons lui tenir quant à lui sa folle opinion, que les Dieux estans immortels et bien heureux, ne se soucient et ne s'entretient point de nos affaires: mais nous obeissans aux lois, us et coutumes de nostre pays, ainsi comme tout homme de bien doit faire, donnons-nous bien garde d'entrer le matin au temple, et de mettre la main aux sacrifices, venans tout freschement de faire un tel acte. Car il est honeste qu'interposans la nuit et le sommeil entre deux, et y mettans suffisant espace et intervalle, nous nous y venions presenter purs et nets, comme nous estans levez en un autre jour nouveau avec toute nouvelle pensée, ainsi que dit Democritus.*

(R) *La doctrine qui rejette la providence de Dieu, et l'immortalité de l'âme, ôte à l'homme une infinité de consolations, etc.* Plutarque prouve cela si solidement, qu'après avoir lu ce qu'il expose, on ne peut être assez étonné du pouvoir qu'ont sur notre esprit les premières impressions de certains objets. La première idée qui se présente à ceux qui veulent

(151) *Idem*, pag. 655.

examiner l'état de l'irréligion, est Pidée d'une liberté fort heureuse selon le monde, dans laquelle on satisfait tous ses désirs sans aucune crainte, sans aucun remords. Cette idée s'enracine si avant dans l'âme, et en occupe tellement la capacité, que si quelqu'un nous vient dire que l'état d'un homme pieux n'est point comparable, en fait d'avantages temporels, à celui d'un épicurien, nous rejetons cela comme un mensonge très-absurde. Et cependant ce mensonge prétendu a de son côté une foule de raisons très-fortes, comme Plutarque l'a fait voir. La bonne foi de cet auteur dans cette partie de sa dispute me paraît considérable, en cas qu'il ait bien connu combien ses raisons pouvaient servir à disculper l'épicurisme ; car s'il est certain qu'en niant la providence de Dieu et l'immortalité de l'âme, on se prive de mille douceurs et de mille consolations, ce n'est point par des motifs d'intérêt, par amour-propre, par attachement à la volupté, qu'Épicure a choisi l'hypothèse philosophique qu'il a enseignée. Il aurait plutôt choisi l'autre, s'il se fût déterminé par de semblables motifs. Il y a beaucoup de choses à dire sur cette matière ; mais il vaut mieux les renvoyer à un autre livre (152), où j'examinerai aussi une objection que M. le Fèvre a proposée contre Plutarque. Il l'accuse de s'être contredit, et pour le prouver il allègue ce que Plutarque disputant contre Épicure a observé sur les avantages et sur le bonheur temporel de la religion, et ce que le même Plutarque a soutenu en un autre endroit, que la superstition est pire que l'athéisme (153).

(S) Quelques *apologistes d'Épicure* auraient dû s'efforcer de montrer que son impiété coulait naturellement... de l'existence éternelle de la matière.] Il y eut parmi les physiciens du paganisme une grande diversité d'opinions sur l'origine du monde, et sur la nature de l'élément, ou des élémens dont ils prétendirent que les corps particuliers furent formés. Les uns

soutinrent que l'eau fut le principe de toutes choses, d'autres donnèrent cette qualité à l'air, d'autres au feu, d'autres à des parties *homogènes*, etc. : mais ils s'accordèrent tous en ce point, que la matière du monde était improdue. Il n'y eut point de dispute entre eux sur la question si quelque chose avait été faite de rien ; ils convinrent tous que cela était impossible, et par conséquent l'éternité indépendante qu'Épicure attribuait aux atomes n'était point un sentiment que les autres sectes pussent condamner à l'égard de cette existence nécessaire et incréée, car chacune d'elles attribuait la même nature aux principes qu'elle admettait. Or je dis que cette impiété une fois posée, que Dieu n'est point le créateur de la matière, il est moins absurde de soutenir, comme faisaient les épicuriens, que Dieu n'était pas l'auteur du monde, et qu'il ne se mêlait pas de le conduire, que de soutenir, comme faisaient plusieurs autres philosophes, qu'il l'avait formé, qu'il le conservait, et qu'il en était le directeur. Ce qu'ils disaient était vrai ; mais ils ne laissaient pas de parler inconséquemment, et c'était une vérité intruse ; elle n'entraît point dans leur système par la porte, elle y entraît par la fenêtre ; ils se trouvaient dans le bon chemin, parce qu'ils s'étaient égarés de la route qu'ils avaient prise au commencement. S'ils avaient su s'y conduire, ils n'eussent pas été orthodoxes, et ainsi leur orthodoxie était une production bâtarde et monstrueuse, elle était sortie de leur ignorance par accident ; ils en étaient redevables à l'incapacité de raisonner juste. Ce reproche était encore beaucoup plus fort à l'égard des philosophes qui précéderent Anaxagoras, puisqu'ils expliquèrent la génération du monde, sans y faire intervenir le doigt de Dieu (154). Si après cela ils admettaient la providence divine, ils raisonnaient beaucoup plus mal que ceux qui ne l'admettaient qu'après avoir supposé que l'entendement divin présida au débrouillement du chaos et à la première formation des parties de ce monde.

(152) Dans la suite des Pensées diverses sur les Comètes.

(153) Tanaquil le Fèvre, préface de sa traduction du Traité de Plutarque, touchant la Superstition. Voyez-le aussi à la fin de ses Remarques sur ce Traité.

(154) Voyez l'article ANAXAGORAS, remarque (F), tome II, pag. 38.

Si je n'en disais pas davantage, la plupart de mes lecteurs s'imagineraient que je débite un paradoxe aussi impie que le dogme même d'Épicure. Il faut donc développer tout ceci le plus nettement qu'il sera possible. Pour cet effet, je dois établir d'abord ce fondement que, selon le système de tous les philosophes païens qui croyaient un Dieu, il y avait un être éternel et incréé distinct de Dieu : c'était la matière. Cet être ne devait son existence qu'à sa propre nature. Il ne dépendait d'aucune autre cause, ni quant à son essence, ni quant à son existence, ni quant à ses attributs et à ses propriétés. On n'a pu donc dire sans choquer les lois et les idées de l'ordre, qui sont la règle de nos jugemens et de nos raisonnemens, qu'un autre être a exercé sur la matière un si grand empire, qu'il l'a tout-à-fait changée; et par conséquent, ceux qui ont dit que la matière, ayant existé par elle-même, éternellement sans être un monde, a commencé à être un monde lorsque Dieu s'est appliqué à la mouvoir en cent façons différentes, à la condenser en un lieu, à la raréfier en un autre, etc., ont avancé une doctrine qui choque les notions les plus exactes à quoi l'on soit tenu de se conformer en philosophant. Si Épicure avait ainsi questionné un platonicien, dites-moi, je vous prie, de quel droit Dieu a été à la matière l'état où elle avait subsisté éternellement? quel est son titre? d'où lui vient sa commission pour faire cette réforme? Qu'aurait-on pu lui répondre? Eût-on fondé le titre sur la force supérieure dont Dieu se trouvait doué? Mais en ce cas-là ne l'eût-on point fait agir selon la loi du plus fort, et à la manière de ces conquérans usurpateurs, dont la conduite est manifestement opposée au droit, et que la raison et les idées de l'ordre nous font trouver condamnable? Eût-on dit que Dieu étant plus parfait que la matière, il était juste qu'il la soumit à son empire? mais cela même n'est pas conforme aux idées de la raison. Le plus excellent personnage d'une ville n'est pas en droit de s'en rendre maître; et il ne peut y dominer légitimement, à moins qu'on ne lui confère l'autorité. En un mot, nous ne connaissons point d'autre titre lé-

gitime de domination, que celui que la qualité de cause, ou la qualité de bienfaiteur, ou celle d'acheteur, ou la soumission volontaire, etc., peuvent conférer. Or, rien de tout cela n'a lieu entre une matière incréée et la nature divine: il faut donc conclure que, sans violer les lois de l'ordre, Dieu ne pourrait se rendre maître de cette matière pour en disposer à sa fantaisie. Si vous m'alléguez ce qui se passe entre l'homme et les autres animaux, cet empire qu'il exerce sur les bêtes sans les avoir ni produites, ni nourries (155), je vous répondrai (156) que ses besoins ou ses passions étant la base de cet empire, cela ne peut point servir à faire comprendre que Dieu se soit emparé du commandement sur la matière, lui qui n'a besoin de rien (157), et qui trouve en soi-même tout le fond de sa béatitude infinie, et qui n'est capable d'aucune passion, et qui ne peut faire aucune action qui ne soit parfaitement conforme à la justice la plus exacte. Un platonicien qu'on presserait de la sorte, se verrait contraint de dire que Dieu n'exerça son pouvoir sur la matière que par un principe de bonté. Dieu, dirait-il (158), connaissait parfaitement ces deux choses: l'une, qu'il ne ferait rien contre le gré de la matière en la soumettant à son empire; car comme elle ne sentait rien, elle n'était point capable de se fâcher de la perte de son indépendance; l'autre, qu'elle était dans un état de confusion et d'imperfection, un amas informe de matériaux dont on pouvait faire un excellent édifice, et dont quelques-uns pouvaient être convertis en des

(155) On parle ainsi, parce qu'on considère les hommes et les bêtes en général, et non pas un homme en particulier qui achète, qui nourrit, etc., une telle ou une telle autre bête.

(156) On suppose que c'est Épicure qui répond cela, et non pas un homme qui a lu dans la Genèse quelle est la source légitime de l'autorité que nous exerçons sur les animaux.

(157) *Omnis enim per se divini natura necesse est*

Immortali ovo summa cum pace fruat.... Ipsa suis pollens opibus, nihil indiga nostri.

Lucrét., lib. I, vs. 57.

(158) Notez qu'il faudrait que ce platonicien, pressé par les objections d'Épicure, abandonnât le sentiment que Plutarque attribue à Platon touchant l'âme de la matière. Voyez la remarque (U), vers la fin.

corps vivans, et en des substances pesantes; il voulut donc communiquer à la matière un état plus beau et plus noble que celui où elle était. Y a-t-il là quelque chose qui ne soit digne de l'être souverainement juste, et souverainement bon? Voilà, ce me semble, ce qu'un platonicien pourrait répondre de plus sensé; mais il me semble aussi qu'Épicure ne demanderait pas mieux que de voir réduire à ces termes-là cette controverse. Il aurait beaucoup de difficultés à proposer:

I. Il demanderait d'abord s'il peut y avoir un état plus convenable à une chose, que celui où elle a toujours été, et où sa propre nature, et la nécessité de son existence, l'ont mise éternellement; une telle condition n'est-elle pas la plus naturelle qui se puisse imaginer? ce que la nature des choses, ce que la nécessité à laquelle tout ce qui existe de soi-même doit son existence, a réglé et déterminé, peut-il avoir besoin de quelque réforme? ne doit-il pas durer nécessairement une éternité, et n'est-ce pas une preuve que toute réforme viendrait trop tard, et serait par conséquent incompatible avec la sagesse du réformateur?

II. Mais supposons la maxime, *Il vaut mieux tant que jamais, præstat serò quàm nunquam*, comment fera ce réformateur pour changer l'état et la condition de la matière? ne faudra-t-il pas qu'il y produise le mouvement; et pour cela ne faudra-t-il pas qu'il la touche, et qu'il la pousse? S'il la peut toucher et pousser, il n'est pas distinct de la matière; et s'il n'est pas distinct de la matière, c'est à tort que vous admettez deux êtres incréés, l'un que vous appelez matière, l'autre que vous appelez Dieu. S'il n'y a en effet que de la matière dans l'univers, notre dispute est finie: cet auteur du monde, ce directeur, cette providence divine dont il s'agissait, s'en vont en fumée. S'il est distinct de la matière, il n'a aucune étendue; dites-moi donc comment il se pourra appliquer à des corps pour les chasser de leur place? Le platonicien répondrait que la matière a eu toujours du mouvement, et qu'ainsi il a seulement fallu le diriger: mais on lui répliquerait que, pour diriger le mou-

vement de certains corps, il en faut remuer d'autres. Cela paraît dans la manœuvre des vaisseaux, et dans toutes les machines: c'est pourquoi la nature divine, si elle n'était pas corporelle, ne pourrait pas plus aisément donner une nouvelle détermination à un mouvement existant, que produire de nouveau le mouvement. Notez qu'Aristote a trouvé absurde la supposition du mouvement éternel de la matière. Il réfute très-bien Platon qui a dit qu'avant la formation du monde, il y avait dans les élémens une agitation déréglée (159): il le convainc de contradiction; et il observe en général contre tous ceux qui ont enseigné que le mouvement antérieur à l'existence du monde était en désordre, qu'ils avançaient une absurdité, vu que le mouvement qui convient à plus de choses, et plus long-temps, doit être censé naturel; d'où il s'ensuit que la production du monde serait plutôt un renversement de l'état de la nature, qu'une introduction du vrai état naturel: Ἔστι, τὸ ἀτάκτως, οὐδέν ἐστίν ἕτερον, ἢ τὸ παρὰ φύσιν, ἢ γὰρ τάξις ἡ εἰκεία, τῶν αἰσθητῶν φύσις ἐστίν· ἀλλὰ μὴν καὶ τοῦτο ἄτοπον καὶ ἀδύνατον, τὸ, τὸ ἄπειρον ἄτακτον ἔχειν κίνησιν· ἐστὶ γὰρ ἡ φύσις ἐκείνη τῶν πραγμάτων, ὅταν ἔχει τὰ πλείω, καὶ τὸν πλείω χρόνον. Συμβαίνει οὖν αὐτῆς τούαντίον, τὴν μὴ ἀταξίαν εἶναι κατὰ φύσιν, τὴν δὲ τάξιν καὶ τὸν κόσμον παρὰ φύσιν· καίτοι οὐδὲν ὡς ἔτυχε γίγνεται τῶν κατὰ φύσιν: *Præterea inordinatè quippiam fieri nihil aliud est, quàm fieri propter naturam: ordo enim proprius sensibilium natura nimirum est. At verò et hoc absurdum est ac impossibile, infinitum inquam inordinatum motum habere. Est enim ea naturarum inquam plures et majori tempore habent. Contrarium igitur ipsis accidit, inordinationem quidem esse secundum naturam, ordinem verò mundumve præter naturam: et tamen nihil eorum, quæ sunt secundum naturam, sit fortè fortunà* (160).

(159) Πρὶν γενέσθαι τὸν κόσμον ἐκινεῖτο τὰ σοιχεῖα ἀτάκτως. *Elementa inordinatè movebantur, antè quàm mundus esset.* Plato, in *Timæo*, apud Aristotelem de *Cælo*, lib. III, cap. II, pag. m. 370, G.

(160) *Arīstot.*, de *Cælo*, lib. III, cap. II, pag. 371, B.

C'est pourquoi il remarque qu'Anaxagoras, qui supposa que les parties de la matière étaient en repos quand le monde commença d'être produit, avait entendu habilement cette affaire-là (161). Revenons à Épicure.

III. Ne comptons pour rien toutes mes raisons *à priori*, si vous voulez, dirait-il encore au platonicien. Je renonce même à cette objection, c'est que la bonté pour être louable doit être accompagnée du jugement. Or, nous ne voyons pas que les personnes judicieuses, quelque bon que soit leur naturel, s'ingèrent de leur propre mouvement dans les désordres domestiques de leur prochain : ils se contentent de mettre un bon ordre chez eux (162). Un prince sage remédie aux abus de son état ; mais il ne se mêle point de réformer les monarchies voisines ; il en laisse le soin à ceux à qui elles appartiennent. L'on pourrait présupposer sur cette idée de sagesse, que Dieu ne pouvait pas entreprendre de remédier aux imperfections de la matière. Il n'en était pas responsable, puisqu'il n'avait eu nulle part à la production des corps. C'était l'ouvrage de la nature, et c'était donc à elle d'en disposer. Je renonce à cette instance, dirait Épicure, et je vous permets de vous servir de l'exemple de ces héros, qui ont été mis au rang des dieux pour avoir rendu de grands services au genre humain (163) ; voyons d'un autre sens si ces motifs de bonté dont vous parlez n'ont pas dû céder à des raisons de sagesse.

IV. Un agent sage n'entreprend point de mettre en œuvre un grand amas de matériaux, sans en avoir bien examiné les qualités, et sans avoir reconnu qu'ils sont susceptibles de la forme qu'il aurait envie de leur don-

ner. Et si la discussion de leurs qualités lui fait connaître qu'ils ont des défauts incorrigibles, qui feraient que leur nouvelle condition serait pire que la première, il se garde bien d'y toucher, il les abandonne à leur état, et il juge qu'il se conduira, et plus sagement, et avec plus de bonté, en laissant les choses comme elles sont, qu'en y donnant une autre forme qui deviendrait pernicieuse. Or vous convenez, vous autres platoniciens (164), qu'il y a eu dans la matière un vice réel, qui a été un obstacle au projet de Dieu ; un obstacle, dis-je, qui n'a point permis à Dieu de faire un monde exempt des désordres que nous y voyons ; et il est certain d'autre côté que ces désordres rendent la condition de la matière infiniment plus malheureuse, que ne l'était l'état éternel, nécessaire, et indépendant sous lequel elle avait été avant la génération du monde. Tout était insensible sous cet état : le chagrin, la douleur, le crime, tout le mal physique, tout le mal moral, y était inconnu. On n'y sentait à la vérité aucun plaisir ; mais cette privation de bien n'était pas un mal ; car elle ne saurait être un malheur qu'en tant qu'on s'en aperçoit, et qu'on s'en afflige. Vous voyez donc qu'il n'était pas d'une bonté sage de faire changer d'état à la matière, pour la métamorphoser en un monde tel que celui-ci. Elle contenait en son sein les semences de tous les crimes et de toutes les misères que nous voyons ; mais c'étaient des semences infécondes, et dans cet état elles ne faisaient pas plus de mal que si elles n'eussent pas existé : elles n'ont été pernicieuses et funestes

(161) Ἦοικε δὲ τοῦτο γε αὐτὸ καλῶς Ἀναξαγόρας ὑπολαβεῖν, ἐξ ἀκινήτων γὰρ ἀρχεται κοσμοποιεῖν. Videtur autem Anaxagoras hoc ipsum bene accepisse : ex immobilibus enim incipit conficere mundum. Id., *ib.*, C.

(162) Voyez Erasme sur le proverbe, *Tribus in nostris quæ prava aut recta geruntur, qui est le LXXXV^o. de la VI^e. centurie de la 1^{re}. chilinde, pag. m. 222.*

(163) *Romulus, et Liber pater, et cum Castore Pollux,*

Postingentia facta, Deorum in templâ recepti, Dum terras hominumque colunt genus, aspera bella

Componunt, agros assignant, oppida condunt.

Horat., *epist. I, lib. II, vs. 5.*

(164) *Nota, Materiam inobsequentem et ab eâ Prava esse. Plato sæpè hæc tangit, et huc transit : ut cum dicit Materiam, aut in eâ Ψυχὴν, ἄτακτον, καὶ κακοποίηον, Animam incompositam et mali auctorem, sive maleficam iterumque : ἐναντίαν καὶ ἀντιπαλὴν τῇ ἀγαθοῦργῳ φύσει : adversariam et rebellem beneficæ Naturæ, id est Deo. Animam sive vim in Materîâ dicit : neque enim ipsam per se vult malam, sed latens in eâ aliquid, quod in generatione se exerit et promit. Imò duas Mundi animas ab eo statui, natu jam grandiore, in libris de Legibus ; et cum diu fluctuâset, beneficam ac maleficam, Plutarchus est auctor. Lipsius, *Phys. Stoicor., lib. I, dissert. XIV, pag. m. 867.* Il cite Plutarque, de Iside et Osir. Il devoit le citer aussi de *Animæ procreat. ex Timæo.* Voyez aussi Maxime de Tyr, *serm. XXV.**

qu'après que les animaux en ont été éclos par la formation du monde. Ainsi la matière était une camarine qu'il ne fallait pas remuer (165). Il fallait la laisser dans son repos éternel, et se souveir que plus on agite une matière puante, plus on répand à la ronde son infection. Ne doutons pas que la nature divine ne se soit conduite par cette idée. Ce n'est donc pas elle qui a fait le monde.

V. On ne pourrait pas répondre à Épicure que Dieu ne prévoyait pas la malignité des âmes, qui seraient écloses de ces semences de la matière; car il répliquerait tout aussitôt : 1°. que par-là on attribuerait à Dieu une ignorance qui aurait eu des suites funestes; 2°. que pour le moins Dieu aurait remis les choses au premier état, après avoir vu les mauvais effets de son ouvrage; et qu'ainsi le monde n'aurait pas duré jusqu'au temps où lui, Épicure, disputait sur la doctrine de la providence avec un platonicien.

VI. Sa dernière objection serait la plus forte de toutes. Il aurait représenté à son adversaire que la notion la plus intime, la plus générale, la plus infaillible que l'on ait de Dieu, est que Dieu jouit d'une parfaite bonté (166). Or, cela est incompatible avec la supposition de la providence; car s'il gouverne le monde, il l'a créé; s'il l'a créé, il avait prévu tous les désordres qui y sont, ou il ne les avait pas prévus. S'il les avait prévus, ou ne peut pas dire qu'il eût fait le monde par un principe de bonté, ce qui renverse la meilleure réponse du platonicien. S'il ne les avait point prévus, il est impossible qu'en voyant le mauvais succès de son ouvrage, il n'ait eu un très-grand chagrin. Il se sentait convaincu d'avoir ignoré les qualités des matériaux, ou de n'avoir pas eu la force d'en vaincre la résistance, comme il l'avait espéré sans doute. Il n'y a point d'ouvrier qui

(165) Voyez Érasme sur le proverbe *Movere Camarinam. C'est le LXIV^e de la I^{re}. centurie de la I^{re}. chiliade. Il cite ce vers grec :*

Μὴ κινεῖν καμαρίναν, ἀκίνητος γὰρ ἀμείνων.

Ne moveas camarinam, etenim non tangere præstat.

(166) Voyez les vers de Lucrèce cités ci-dessus, citation 157, et dans la remarque (N) de l'article ΣΕΠΙΟΣΑ, num. V, tome XIII.

puisse connaître sans chagrin que ses espérances l'ont trompé; qu'il n'a pu parvenir à son but; qu'ayant eu dessein de travailler au bien public, il a fait une machine ruineuse, etc. Nous avons bien des idées pour connaître que Dieu ne se peut jamais trouver dans un tel cas; mais non pas pour connaître que, si par impossible il s'y trouvait, il ne serait pas à plaindre, et très-malheureux.

VII. Si vous supposez ensuite, qu'au lieu de ruiner un tel ouvrage, il s'obstine à le conserver, et à travailler sans fin et sans cesse ou à la réparation des défauts, ou à faire en sorte qu'ils ne s'augmentent, vous nous donnez l'idée de la plus malheureuse nature qui se puisse concevoir. Il avait voulu construire un magnifique palais pour y loger commodément les créatures animées, qui devaient sortir du sein informe de la matière, et pour les y combler de bienfaits, et il se trouva que ces créatures ne firent que s'entremanger, incapables qu'elles étaient de continuer à vivre, si la chair des unes ne servait d'aliment aux autres. Il se trouva que le plus parfait de ces animaux n'épargna pas même la chair de son semblable; il y eut des anthropophages, et ceux qui ne se portèrent pas à cette brutalité, ne laissèrent pas de se persécuter les uns les autres, et d'être en proie à l'envie, à la jalousie, à la fraude, à l'avarice, à la cruauté, aux maladies, au froid, au chaud, à la faim, etc. Leur auteur luttant continuellement avec la malignité de la matière productrice de ces désordres (167), et obligé d'avoir toujours la foudre à la main (168), et de verser sur la terre la peste, la guerre et la famine qui, avec les roues et les gibets dont les grands chemins abondent, n'empêchent pas que le mal ne se maintienne, peut-il être regardé comme un être heureux? Peut-on être heureux, quand au bout de quatre mille ans de travail on n'est pas plus avancé qu'au pre-

(167) *Utrum... Deus quod vult efficiat, an in multis rebus illum tractanda desituant, et à magno artifice pravè formentur multa, non quia cessat ars, sed quia id in quo exercetur sæpè inobsequens arti est. Senecæ, in præf., lib. I. Quest. natur.*

Neque

(168) *Per nostrum patimur scelus
Iracunda Jovem ponere fulmina.*
Horat., od. III, lib. I, vs. 35.

mier jour dans l'ouvrage qu'on a entrepris, et que l'on souhaite passionnément d'achever? Cette image d'infortune n'est-elle pas aussi parlante que la roue d'Ixion, que la pierre de Sisyphus, que le tonneau des Danaïdes. Je ne dis rien qui ne soit très-vraisemblable, quand je suppose qu'Épicure se persuadait que les dieux se seraient bientôt repentis d'avoir fait le monde, et que la peine de gouverner un animal aussi indocile et réfractaire que l'homme, troublerait leur félicité. Ne voyons-nous pas dans l'Écriture que le vrai Dieu, s'accommodant à notre portée, s'est révélé comme un être qui, après avoir connu la méchanceté de l'homme, se repentit, et fut marri de l'avoir créé (169), et comme un être qui se fâche, et qui se plaint du peu de succès de sa peine (170)? *Il dit, quant à Israël, j'ai tout le jour étendu mes mains contre un peuple rebelle et contredisant* (171). Je sais bien que le même livre qui nous apprend toutes ces choses nous apprend aussi à rectifier l'idée qu'elles présentent d'abord; mais Épicure, déstitué des lumières de la révélation, ne pouvait pas redresser sa philosophie. Il fallait nécessairement qu'il suivît la route qu'un tel conducteur lui montrait. Or, en le suivant fidèlement, et appuyé sur ces deux principes, l'un que la matière existait par elle-même, et ne se laissait point manier selon les désirs de Dieu; l'autre que la félicité de Dieu ne peut jamais être troublée le moins du monde, il a dû trouver son port dans cette conclusion-ci, c'est qu'il n'y a point de providence divine. Nous tirerons de cela quelques conséquences au profit des vérités de la religion chrétienne. Voyez la remarque qui suit. Notez que si au lieu de mettre Épicure aux prises avec un platonicien, je l'avais fait disputer avec un prêtre d'Athènes, il aurait remporté la victoire plus facilement. Voyez la remarque suivante.

(I) *Le système de l'Écriture est le seul qui ait l'avantage d'établir les fondemens solides de la providence et des perfections de Dieu.*] Les objections d'Épicure, qui ont été éta-

(169) Genèse, chap. VI, vs. 5 et 6.

(170) Esaïe, chap. V et passim alibi dans les prophètes et dans les psaumes.

(171) Épître aux Romains, chap. X, vs. 21.

lées dans la remarque précédente, et qui pouvaient mettre à bout les philosophes du paganisme, disparaissent et s'évanouissent comme de la fumée par rapport à ceux à qui la révélation a enseigné que Dieu est le créateur du monde, tant à l'égard de la matière qu'à l'égard de la forme. Cette vérité est d'une importance non-pareille; car on en tire comme d'une source féconde les dogmes les plus sublimes, et les plus fondamentaux, et l'on ne saurait poser l'hypothèse opposée à celle-là sans ruiner plusieurs grands principes du raisonnement. De ce que Dieu est le créateur de la matière, il résulte : 1°. Qu'avec l'autorité la plus légitime qui puisse être, il dispose de l'univers comme bon lui semble; 2°. qu'il n'a besoin de d'un simple acte de sa volonté pour faire tout ce qu'il lui plaît; 3°. que rien n'arrive que ce qu'il a mis dans le plan de son ouvrage. Il s'ensuit de là que la conduite du monde n'est pas une affaire qui puisse ou fatiguer ou chagriner Dieu, et qu'il n'y a point d'événemens, quels qu'ils puissent être, qui puissent troubler sa béatitude. S'il arrive des choses qu'il a défendues, et qu'il punit, elles n'arrivent pas néanmoins contre ses décrets, et elles servent aux fins adorables qu'il s'est proposées de toute éternité, et qui font les plus grands mystères de l'Évangile. Mais pour mieux connaître l'importance de la doctrine de la création, il faut aussi jeter la vue sur les embarras inexplicables à quoi s'engagent ceux qui la nient. Considérez donc ce qu'Épicure pouvait objecter aux platoniciens comme on l'a vu ci-dessus, et ce qu'on peut dire aujourd'hui contre les sociniens. Ils ont rejeté les mystères évangéliques, parce qu'ils ne les pouvaient accorder avec les lumières de la raison. Ils ne se seraient point suivis, s'ils étaient tombés d'accord que Dieu a créé la matière; car ce principe philosophique *ex nihilo nihil fit, rien ne se fait de rien*, est d'une aussi grande évidence que les principes en vertu desquels ils ont nié la Trinité et l'union hypostatique. Ils ont donc nié la création; mais que leur est-il arrivé? C'est de tomber dans un abîme en fuyant un autre abîme (172) : il a fallu qu'ils recon-

(172) *lucidit in Scyllam cupiens vitare Cha-*

nussent l'existence indépendante de la matière, et que cependant ils la soumissent à l'autorité d'un autre être. Il a fallu qu'ils avouassent que l'existence nécessaire peut convenir à une substance qui est d'ailleurs toute chargée de défauts et d'imperfections, ce qui renverse une notion très-évidente, savoir que ce qui ne dépend de quoi que ce soit pour exister éternellement, doit être infini en perfection; car qui est-ce qui aurait mis des bornes à la puissance et aux attributs d'un tel être? En un mot, ils ont à répondre à la plupart des difficultés que j'ai supposé qu'Épicure pouvait proposer aux philosophes qui admettaient l'éternité de la matière (173). Inférez de là en passant qu'il est très-utile à la vraie religion que l'on fasse voir que l'éternité de la matière entraîne après soi la destruction de la providence divine. On montre par ce moyen la nécessité, la vérité et la certitude de la création.

Je suis sûr qu'un des plus grands philosophes de ce siècle, et en même temps l'un des écrivains les plus zélés pour les dogmes de l'Évangile, tombera d'accord qu'en faisant l'apologie d'Épicure telle qu'on l'a vue *ex hypothesi* dans la remarque précédente, on rend beaucoup de service à la vraie foi. Il enseigne non-seulement qu'il n'y aurait point de providence, si Dieu n'avait point créé la matière, mais même que Dieu ignorerait qu'il y eût une matière, si elle était créée. Je rapporterai un peu au long ses paroles : les sociniens y trouveront leur condamnation. « Que les philosophes sont stupides et ridicules! Ils s'imaginent que la création est impossible, parce qu'ils ne conçoivent pas que la puissance de Dieu soit assez grande pour faire de rien quelque chose. Mais conçoivent-ils bien que la puissance de Dieu soit capable de remuer un fétu? S'ils y prennent garde, ils ne conçoivent pas plus clairement l'un que l'autre; puisqu'ils n'ont point d'idée claire

» d'efficace ou de puissance. De sorte
 » que s'ils suivaient leur faux principe, ils devraient assurer que Dieu
 » n'est pas même assez puissant pour
 » donner le mouvement à la matière.
 » Mais cette fausse conclusion les engagerait dans des sentimens si impertinens et si impies, qu'ils devraient bientôt l'objet du mépris et de l'indignation des personnes même les moins éclairées. Car ils se trouveraient bientôt réduits à soutenir qu'il n'y a point de mouvement ou de changement dans le monde, ou bien que tous ces changemens n'ont point de cause qui les produise, ni de sagesse qui les règle (174)..... Si la matière était créée, Dieu ne pourrait la mouvoir ni en former aucune chose. Car Dieu ne peut remuer la matière, ni l'arranger avec sagesse, sans la connaître. Or, Dieu ne peut la connaître, s'il ne lui donne l'être. Car Dieu ne peut tirer ses connaissances que de lui-même. Rien ne peut agir en lui, ni l'éclairer. Si Dieu ne voyait donc point en lui-même, et par la connaissance qu'il a de ses volontés, l'existence de la matière, elle lui serait éternellement inconnue. Il ne pourrait donc pas l'arranger avec ordre ni en former aucun ouvrage. Or, les philosophes demeurent d'accord aussi bien que toi, que Dieu peut remuer les corps. Ainsi, quoiqu'ils n'aient point d'idée claire de puissance ou d'efficace, quoiqu'ils ne voient nulle liaison entre la volonté de Dieu et la production des créatures, ils doivent reconnaître que Dieu a créé la matière, s'ils ne veulent le rendre impuissant et ignorant, ce qui est corrompre l'idée qu'on a de lui et nier son existence (175).»

Ne finissons pas sans faire cette observation. J'ai fait disputer Épicure contre un philosophe platonicien. Ce n'était pas ménager les avantages; car il serait venu plus facilement à bout de la plupart des autres sectes que de celles de Platon. Mais son plus grand avantage eût été de disputer avec un prêtre.

rybdim. Voyez Érasme, *chil.* I, centur. V, num. 4.

(173) Notez qu'on assure qu'il y a eu des sociniens qui sont devenus spinosistes, à cause des difficultés qu'ils ont trouvées dans l'hypothèse d'un principe matériel existant par lui-même et distinct de Dieu.

(174) Le père Mallebranche, Méditations chrétiennes, IX^e. méditation, num. 3, pag. m. 150.

(175) Là même, num. 5, pag. 141, 142.

Donnons un essai de cela : seignons qu'Épicure lui disait : Vous me traitez d'impie, parce que j'enseigne que les dieux ne se mêlent point du gouvernement du monde; et moi je vous accuse de ne savoir pas raisonner, et outre cela de faire un grand tort aux dieux. Est-ce suivre les lumières de la raison, que de croire que Jupiter a toute puissance sur la machine du monde, lui qui est fils de Saturne et petit-fils du Ciel? C'est bien à une divinité de trois jours comme lui, à conduire la matière qui est un être éternel et indépendant! Sachez que tout ce qui a commencé n'est que d'hier et d'aujourd'hui en comparaison de l'éternité. Ne renversez donc point l'ordre, en soumettant à un dieu si jeune la matière de l'univers. Passons à l'autre point; répondez-moi, s'il vous plaît : les dieux sont-ils contents de leur administration, ou en sont-ils mécontents? Prenez bien garde à mon dilemme : s'ils sont contents de ce qui se passe sous leur providence, ils se plaisent au mal; s'ils en sont mécontents, ils sont malheureux : or, il est contre les notions communes qu'ils aiment le mal, et qu'ils ne soient pas heureux. Ils n'aiment point le mal, répondrait le prêtre; ils le regardent comme une offense qu'ils punissent sévèrement : de là viennent les pestes, les guerres, les famines, les naufrages, les inondations, etc. Je conclus de votre réponse, répliquerait Épicure, qu'ils sont malheureux; car il n'y a point de vie plus malheureuse que d'être continuellement exposé à des offenses, et continuellement exposé à s'en venger. Le péché ne cesse point parmi les hommes; il n'y a donc aucun moment dans la journée où les dieux ne reçoivent des affronts : la peste, la guerre, et les autres maux que vous venez de nommer, ne cessent jamais sur la terre; car s'ils finissent de temps en temps dans un pays, ils ne finissent jamais à l'égard de tous les peuples, et ainsi, les dieux n'ont pas plus tôt achevé de se venger d'une nation, qu'il faut qu'ils commencent d'en punir une autre. C'est toujours à recommencer : quelle vie est-ce que cela? Que pourrait-on souhaiter de plus atroce à son mortel ennemi (176.)

(176) *Hostibus eveniant talia dona meis.*

J'aime bien mieux leur attribuer un état tranquille et sans aucun soin. Mais, dirait le prêtre, vous voulez donc qu'ils regardent de sang-froid et sans y apporter nul remède les désordres du genre humain? Cette indifférence leur est-elle bien honorable? Ne sont-ils pas venus depuis que le ciel était formé? dirait Épicure : ne dites-vous pas que le plus ancien des dieux qui règnent présentement compte le Ciel pour son grand-père? Ils n'ont donc point fait le monde; ce n'est donc point à eux à s'intéresser à ce qui se passe sur la terre ou ailleurs? Ils savent que la matière existe de toute éternité et qu'on ne change pas la nécessité fatale des êtres qui existent par eux-mêmes : ils laissent donc passer le torrent, et n'entreprennent pas de réformer un ordre immuable. Et il ne faudrait pas s'étonner que leurs perfections fussent limitées; car vous avouez que celles de la matière qui existe éternellement sont fort petites. Votre Jupiter et ses assesseurs au conseil céleste n'ont pas bonne grâce de vouloir punir l'impudicité, eux qui sont si infidèles à leurs épouses, et qui ont violé tant de filles. Vous ne sauriez du moins nier, répondrait le prêtre, que le dogme de la providence ne serve beaucoup à tenir les peuples dans leur devoir. Ce n'est pas de quoi il s'agit, lui répondrait-on : ne changez pas l'état de notre dispute. Nous cherchons, non pas ce qui peut avoir été établi comme une invention utile, mais ce qui émane véritablement des lumières de la raison.

(U) *Rien de plus pitoyable que sa méthode.... d'expliquer la liberté.*] Il n'y a point de système d'où la nécessité fatale de toutes choses sorte plus inévitablement que de celui qu'Épicure emprunta de Leucippe et de Démocrite; car ce qu'ils disaient, que le monde s'était formé par hasard, ou par rencontre fortuite des atomes, n'excluait que la direction d'une cause intelligente, et ne signifiait point que la production du monde ne fût la suite des lois éternelles et nécessaires du mouvement des principes corporels. Aussi est-il certain que Démocrite attribuait toutes choses à un destin nécessitant. *Quàm duæ sententiæ fuissent veterum philosopho-*

rum ; una eorum qui ceuserent , omnia ita fato fieri , ut id fatum vim necessitatis afferret , in quâ sententiâ DEMOCRITUS , Heraclitus , Empedocles , Aristoteles fuit ; altera eorum , quibus viderentur sine ullo fato esse animorum motus voluntarii : Chrysippus tanquam honorarius arbiter , etc. (177). Epicure , ne pouvant s'accommoder d'une opinion qui paraissait renverser toute la morale , et réduire l'âme humaine à la condition d'une machine , abandonna sur ce point le système des atomes , et se rangea du parti de ceux qui admettaient le franc arbitre dans la volonté de l'homme. Il se déclara contre la nécessité fatale , et il prit même des précautions inutiles ; car , de peur que l'on n'inférât que , si toute proposition est vraie ou fausse , tout arrive fatalement , il nia que toute proposition soit vraie ou fausse (178). Cependant il aurait pu accorder cela sans que personne en eût pu raisonnablement conclure la nécessité du fatum. Considérez bien de quelle manière Cicéron lui montre la vérité de ce que je viens de dire. *Licet enim Epicuro concedenti , omne enuntiatum aut verum aut falsum esse , non vereri ne omnia fato fieri sit necesse. Non enim æternis causis naturæ necessitate manantibus , verum est id quod ita enunciatur : Descendit in Academiam Carneades , nec tamen sine causis. Sed interest inter causas fortuito antegressas , et inter causas cohibentes in se efficientiam naturalem. Ita et semper verum fuit : Moriatur Epicurus , quum duo et septuaginta annos vixerit , archonte Pythagarato : neque tamen erant causæ fatales cur ita accideret : sed quod ita cecidisset , certè casurum sicut cecidit fuit* (179). Cette doctrine de Cicéron a été amplement développée dans les cours de philosophie des jésuites : il n'y a point de philosophes plus ardents qu'eux à soutenir que *duarum propositionum contradictoriarum de futuro contingenti , altera est determinatè vera , altera falsa ;*

et néanmoins on ne voit guère de gens qui se déclarent plus qu'eux pour le dogme de la liberté d'indifférence. Concluons de là qu'il se trouve des moyens de concilier le franc arbitre de l'homme avec l'hypothèse que toute proposition est vraie ou fausse. Mais , comme Epicure n'était pas fort assuré de son fait , il craignit de s'embarrasser s'il ne niait ce dogme : il n'en connaissait pas tous les tenants et aboutissans ; et ainsi , pour jouer au plus sûr , il aime mieux se retrancher dans la négative. Chrysippe n'y était guère plus éclairé ; car il croyait qu'à moins de prouver que toute proposition est vraie ou fausse , il ne viendrait pas à bout de prouver que toutes choses arrivent par la force du destin. *Contendit omnes nervos Chrysippus , ut persuadeat omne æζίζωμζ aut verum esse aut falsum. Ut enim Epicurus veretur , ne , si hoc concesserit , concedendum sit fato fieri quæcunque fiant (si enim alterutrum ex æternitate verum sit , esse id etiam certum ; et si certum , etiam necessarium : ita et necessitatem et fatum confirmari putat) ; sic Chrysippus metuit , ne , si non obtinuerit , omne quod enunciatur , aut verum esse aut falsum , omnia fato fieri possint ex causis æternis rerum futurarum* (180). Ni l'un ni l'autre de ces deux grands philosophes ne comprit que la vérité de cette maxime , toute proposition est vraie ou fausse , est indépendante de ce qu'on appelait fatum : elle ne pouvait donc point servir de preuve à l'existence du fatum , comme Chrysippe le prétendait , et comme Epicure le craignait. Chrysippe n'eût pu accorder , sans se faire tort , qu'il y a des propositions qui ne sont ni vraies ni fausses , mais il ne gagnait rien à établir le contraire ; car , soit qu'il y ait des causes libres , soit qu'il n'y en ait point , il est également vrai que toute proposition , le grand Mogol ira demain à la chasse , ou n'ira pas , est vraie ou fausse. On a eu raison de considérer comme ridicule ce discours de Tiresias (181) , tout ce que je dirai arrive-

(177) Cicero , de Fato , cap. XVII. Voyez ci-dessous , citation (183).

(178) Voyez Cicéron , de Nat. Deor. , lib. I , cap. XIX et seqq. , et Quæst. academ. , lib. IV , cap. XIII.

(179) Idem , de Fato , cap. IX.

(180) Idem , ibid. , cap. X.

(181) Quid hoc refert vaticinio illo ridiculo Tiresiæ ? quidquid dicam aut erit aut non. Boetius , de Consol. philosoph. , lib. V , prosa III , pag. m. 124.

ra ou non , car le grand Apollon me confère la faculté de prophétiser (182). Si par impossible il n'y avait point de Dieu, il serait pourtant certain que tout ce que le plus grand fou du monde prédirait arriverait, ou n'arriverait pas. C'est à quoi ni Chrysippe ni Épicure ne prenaient pas garde.

Mais voyons ce qu'Épicure inventa pour se tirer de l'embarras du destin. Il donna à ses atomes un mouvement de déclinaison, et il établit là le siège, la source et le principe des actions libres; il prétendit que par ce moyen il y avait des événemens qui se soustrayaient à l'empire de la nécessité fatale. Avant lui, on n'avait admis dans les atomes que le mouvement de pesanteur, et celui de réflexion. Celui-là se faisait toujours par des lignes perpendiculaires, et ne changeait jamais dans le vide; il ne recevait du changement que lorsqu'un atome se choquait avec un autre. Épicure supposa que, même au milieu du vide, les atomes déclinaient un peu de la ligne droite, et de là venait la liberté, disait-il. *Sed Epicurus declinatione atomi vitari fati necessitatem putat: itaque tertius quidam motus oritur extra pondus et plagam, quum declinat atomus intervallo minimo, id appellat ἐλάχιςτος: quam declinationem sine causa fieri, si minus verbis, re cogitur confiteri.... Hanc Epicurus rationem induxit ob eam rem, quod veritas est, ne, si semper atomus gravitate ferretur naturali ac necessaria, nihil liberum nobis esset, quum ita moveretur animus, ut atomorum motu cogeretur. Hinc Democritus auctor atomorum accipere maluit necessitate omnia fieri, quam à corporibus individuis naturalibus motus avellere* (183). Remarquons en passant que ce ne fut pas le seul motif qui le porta à inventer ce mouvement de déclinaison, il le fit servir aussi à expliquer la rencontre des atomes; car il vit bien qu'en supposant qu'ils se mouvaient tous avec une égale vitesse, par des lignes droites

qui tendaient toutes de haut en bas, il ne ferait jamais comprendre qu'ils eussent pu se rencontrer, et qu'ainsi la production du monde aurait été impossible. Il fallut donc qu'il supposât qu'ils s'écartaient de la ligne droite (184). Lucrèce nous va décrire ce double usage du mouvement de déclinaison.

Illud in his quoque te rebus cognoscere aevenit:
Corpora cum deorsum rectum per inane feruntur,
Ponderibus propriis incerto tempore fermè,
Incertisque locis spatium decedere paulum;
Tantum quod momentum mutatum dicere possis.
Quod nisi declinare solerent, omnia deorsum,
Imbris uti guttæ, caderent per inane profundum:
Nec foret offensus natus, nec Plaga creata
Principiis: ita nil unquam natura creasset. (185).

.....
Denique si semper motus connectitur omnis,
Et vetere exoritur semper novus ordine certo,
Nec declinando faciunt primordia motus
Principium quoddam, quod fati fœdera rumpat,
Ex infinito ne causam causa sequatur:
Libera per terras undè hæc animantibus extat,
Undè est hæc (inquam) fatis avolsa voluntas,
Per quam progredimur, quo ducit quemque voluptas (186)?

.....
Quare in seminibus quoque idem fateare necessest,
Esse aliam præter plagas, et pondera causam
Motibus, undè hæc est nobis innata potestas:
De nihilo quoniam fieri nil posse videmus.
Pondus enim prohibet, ne plagis omnia fiant,
Externâ quasi vi, sed ne mens ipsa necessum
Intestinum habeat cunctis in rebus agendis;
Et devicta quasi cogatur ferre, patique:
Id facit exiguum CLINAMEN principiorum,
Nec regione loci certâ, nec tempore certo (187).

S'il s'agissait de montrer les absurdités de cette doctrine, on en montrerait plusieurs; car, en 1^{er}. lieu, qu'y a-t-il de plus indigne d'un philosophe que de supposer du bas et du haut dans un espace infini? C'est néanmoins ce qu'Épicure supposa; car il prétendit que tous les atomes se mouvaient de haut en bas. S'il

(182) *O Laërtiade, quicquid dicam aut erit aut non.*

Divinam etenim magnus mihi donat Apollo.
 Horat., sat. V, lib. II, vs. 59.

(183) Cicero, de Fato, cap. X.

(184) Voyez Cicéron, au 1^{er}. livre de Fin., cap. VI.

(185) Lucrèce, lib. II, vs. 216.

(186) *Idem, ibidem, vs. 251.*

(187) *Idem, ibidem, vs. 284.*

eût supposé qu'ils se mouvaient par toutes sortes de lignes droites, il eût assigné une bonne cause de leur rencontre, sans être obligé de recourir au prétendu mouvement de déclinaison. En 2^e. lieu, ce mouvement-là l'engageait à se contredire. Il enseignait que de rien on ne faisait rien, et cependant la déclinaison des atomes ne dépendait selon lui d'aucune cause; elle venait donc de rien. Cette conséquence est d'autant plus forte, que nous avons vu (188) que Lucrèce avoue que les actions libres de notre âme viendraient de rien, si les atomes n'avaient pas le mouvement de déclinaison. Il prétend qu'elles ne dépendent ni du mouvement de pesanteur, ni du mouvement de répercussion des atomes; car, en ce cas-là, il serait contraint de reconnaître qu'elles se trouvent dans l'enchaînement des causes éternelles et nécessaires, et par conséquent qu'elles sont assujetties à la fatale nécessité dont il veut les exempter. Et ce qui fait selon lui que ne dépendant nullement ni de la pesanteur, ni de la répercussion des atomes, néanmoins elles ne sont pas faites de rien, c'est que les atomes ont un mouvement de déclinaison. Je conclus de là que ce mouvement se fait de rien, ou, ce qui est la même chose, qu'il n'a point de cause (189), et je précipite Epicure dans l'abîme qu'il a voulu fuir. S'il répond qu'il est autant de la nature des atomes de décliner, que de se mouvoir de haut en bas, et de s'entre-choquer toutes les fois qu'ils se rencontrent, je réplique que leur déclinaison ne sert de rien à la liberté humaine, et n'empêche pas la fatalité : je lui soutiens *ad hominem* que toute la fatalité des stoïques est conservée; car il avoue que le mouvement de pesanteur et celui de répercussion introduisent inévitablement la nécessité fatale. En 3^e. lieu, il est absurde de supposer qu'un être

qui n'a ni raison, ni sentiment, ni volonté, s'écarte de la ligne droite dans un espace vide, et qu'il s'en écarte non pas toujours, mais en certains temps et en certains points de l'espace non réglés (190). Pour 4^e. absurdité, je lui allègue la disproportion qui se rencontre manifestement entre la nature de la liberté, et le mouvement quel qu'il puisse être d'un atome qui ne sait ni ce qu'il fait, ni où il est, ni qu'il existe. Quelle conséquence y a-t-il entre ces propositions, *l'âme de l'homme est composée d'atomes qui, en se mouvant nécessairement par des lignes droites, déclinent un peu du droit chemin, donc l'âme de l'homme est un agent libre*? Cicéron a très-bien jugé de cette hypothèse d'Epicure, quand il a dit qu'il serait beaucoup moins honteux d'avouer que l'on ne peut pas répondre à son adversaire, que de recourir à de semblables réponses. *Hoc persæpè faciūtis, ut cūm aliquid non verisimile dicatis, et effugere reprehensionem velit, afferatis aliquid, quod omnino ne fieri quidem possit: ut satius fuerit illud ipsum de quo ambigebatur, concedere, quàm tam impudenter resistere: velut Epicurus cūm videret, si atomi ferrentur in locum inferiorem suo pte pondere, nihil fore in nostri potestate, quod esset earum motus certus et necessarius, invenit quo modo necessitatem effugeret, quod videlicet Democritum fugerat: ait atomum, cūm pondere, et gravitate directò deorsum feratur, declinare paululum. Hoc dicere turpius est, quàm illud quod vult, non posse defendere* (191). Il a très-heureusement décrit l'embarras où ce philosophe se trouva. *Nec quùm hæc ita sint, est causa cur Epicurus fatum extimescat, et ab atomis petat præsidium, easque de viâ deducat, et uno tempore suscipiat res duas inenodabiles: unam, ut sine causâ fiat aliquid, ex quo existet, ut de nihilo quippiam fiat; quod nec ipsi, nec cuiquam physico placet: alteram, ut quim duo indi-*

(188) Ci-dessus, citation (187).

(189) Les anciens objectèrent cela à Epicure: Ἐπικούρω μὲν γὰρ οὐδὲ ἀκαρὲς ἐγκλίνας τὴν ἀτομον συχωροῦσιν, ὡς ἀνάτιον ἐπεισάγοντι κίνησιν ἐκ τοῦ μὴ ὄντος. Sanè Epicuro ne momentaneam quidem atomi inclinationem concedunt, quòd enim dicant motum absque causâ ex non ente introducere. Plutarch., de Animæ procreant., ex Timæo, pag. 1015.

(190) Id facit exiguum clinamen principiorum

Nec regione loci certâ, nec tempore certo.

Lucrèt., lib. II, vs. 292.

(191) Cicér., de Naturâ Deorum, lib. I, cap. XXX.

vidua per inanitatem ferantur, alterum è regione moveatur, alterum declinet (192). Il était facile, ce me semble, de l'embarrasser : Comment voulez-vous, lui pouvaient-on dire, que la liberté de l'homme soit fondée sur un mouvement d'atomes qui se fait sans aucune liberté ? la cause peut-elle donner ce qu'elle n'a pas ? cent atomes qui se penchent sans savoir ce qu'ils font, peuvent-ils former un jugement par lequel l'âme se détermine avec connaissance de cause, au choix de l'un des partis qui se présentent ? Épicure eût pu connaître par-là combien il lui importait d'attribuer à chaque atome une nature animée et sensitive, comme il semble que Démocrite l'avait fait (193), et comme Platon avait supposé que la matière avait une âme avant même que Dieu eût construit le monde : *Ἀκοσμία γὰρ ἦν τὰ πρὸ τῆς τοῦ κόσμου γενέσεως ἀκοσμία δὲ, οὐκ ἀτόματος, οὐδὲ ἀκίνητον, οὐδὲ ἀψυχός. . . . Ὁ γὰρ Θεὸς οὔτε σῶμα τὸ ἀτόματον, οὔτε ψυχὴν τὸ ἀψυχὸν ἐποίησεν. Fuit nimirum, antequam mundus nasceretur, materies, non corporis eò, non motus, non animæ expertis. . . . Etenim Deus neque corpus de incorporeo, neque animam de inanimo redigit* (194).

Il ne faut pas oublier ce que Cicéron rapporte, c'est que Carnéade inventa une solution bien plus subtile que tout ce que les épicuriens avaient forgé. Ce fut de dire que l'âme avait un mouvement volontaire dont elle était la cause. *Acutiùs Carneades, qui docebat posse epicureos suam causam sine hac commentitiâ declinatione defendere. Nam quàm doceret esse posse quandam animi motum voluntarium, id fuit defendi melius, quàm introducere declinationem, cujus presertim causam reperire non possunt : quo defenso, faciliè Chrysippo possent resistere* (195). . . . *De ipsâ atomo dici potest, quàm per inane moveatur gravitate et pondere, sine causâ moveri, quia nulla causa accedit extrinsecus. Rursus*

autem, ne omnes à physicis irrideamur, si dicamus quicquam fieri sine causâ, distinguendum est, et ita dicendum, ipsius individui hanc esse naturam, ut pondere et gravitate moveatur, eamque ipsam esse causam cur ita feratur. Similiter ad animorum motus voluntarios non est requirenda externa causa : motus enim voluntarius eam naturam in seipso continet, ut sit in nostrâ potestate, nobisque pareat, nec id sine causâ. Ejus enim rei causa, ipsa natura est (196). Il est certain que Carnéade leur fournissait là une réponse non-seulement beaucoup plus solide que celle qu'ils employaient, mais aussi la plus ingénieuse et la plus forte que l'esprit humain puisse produire. J'avoue qu'on eût pu lui demander ces actions volontaires de l'âme, qui ne dépendent point d'une cause externe, dépendent-elles de la nature de l'âme comme le mouvement de pesanteur dépend de la nature des atomes selon Épicure ? En ce cas-là, vous n'ôtez point la fatalité des stoïques ; car vous n'admettez aucun effet qui ne soit produit par une cause nécessaire. Ni Carnéade, ni aucun autre philosophe païen, n'était capable de répondre rien de positif à cette question.

(196) *Ibid.*, d. l.

ÉPISCOPIUS * (SIMON), l'un des plus habiles hommes du XVII^e. siècle, et la principale colonne de la secte des arminiens, était d'Amsterdam. Il y naquit l'an 1583, et y ayant fait ses classes, il alla étudier à Leyde, l'an 1600. Il y reçut le degré de maître ès-arts, l'an 1606. Il s'attacha ensuite à l'étude de la théologie, et y fit de si grands progrès, qu'en peu de temps il fut jugé digne du ministère. Les bourgmestres d'Amsterdam souhaitèrent qu'il y fût promu ; mais parce que, durant les démêlés de Gomarus et d'Armi-

(192) *Idem*, de Fato, cap. IX.

(193) Voyez la remarque (F).

(194) Plutarchus, de Animæ procreat., ex Timæo, pag. 1014, B.

(195) Cicero, de Fato, cap. XI.

* Son nom de famille était BISSCUOP.

nus , il avait pris le parti de ce dernier , il trouva plusieurs obstacles à sa réception : de sorte qu'il se dégoûta de l'académie de Leyde , et s'en alla à Franeker , en 1609. Il ne s'y arrêta pas long-temps ; car il s'aperçut que pour avoir disputé avec trop de feu , il avait irrité le professeur Sibrandus Lubertus grand gomariste. Il quitta donc Franeker , et retourna en Hollande où il fut reçu ministre l'an 1610 , et donné à un village (a) qui dépend de Rotterdam. Il fut l'un des députés à la conférence qui fut tenue à la Haye , l'an 1611 , devant les états de la province , entre six ministres contre-remontrants et six ministres remontrants ; et il y fit extrêmement éclater son esprit et sa doctrine. L'année suivante il fut choisi pour remplir à Leyde la profession de théologie que Gomarus avait quittée volontairement , et il vécut en paix avec Polyander , son collègue , quoiqu'ils eussent des sentimens opposés sur la prédestination. Les fonctions de sa charge et les études de son cabinet furent un fardeau léger en comparaison des insultes et des médisances où il se vit exposé pendant les troubles de l'arminianisme (A) ; car le feu de la division et de la haine gagna bientôt les esprits du peuple. Les états de Hollande ayant invité Épiscopus au synode de Dordrecht , afin qu'il y eût séance comme les autres professeurs des sept provinces unies , il s'y rendit des premiers , accompagné de quelques ministres remon-

a) Il s'appelle Bleisvic .

trans ; mais le synode ne souffrit point qu'aucun d'eux comparût à l'assemblée sur le pied de juge , et ne les voulut admettre que comme des gens cités. Il fallut céder à cette nécessité. Ils se présentèrent : Épiscopus harangua , et déclara qu'ils étaient prêts à conférer avec le synode. On lui répondit que la compagnie n'était point là pour conférer , mais pour juger. Ils la récuserent , et ne voulurent point acquiescer au règlement qu'elle fit , c'est qu'ils ne pourraient expliquer et défendre leurs sentimens , qu'autant qu'elle le jugerait nécessaire. Sur le refus d'acquiescer à ce règlement , ils furent chassés du synode , et l'on se prépara à les juger sur leurs écrits (b). Ils défendirent leur cause à coups de plume , et ce fut Épiscopus qui composa la plupart des pièces qu'ils produisirent dans cette occasion , et qu'on publia quelque temps après. Il furent déposés de leurs charges par le synode ; et parce qu'ils ne voulurent point signer un écrit qui contenait une promesse de ne faire en particulier aucune fonction de ministre , ni directement ni indirectement , ils furent bannis des terres de la république. Épiscopus s'arrêta dans le Pays-Bas Espagnol autant que dura la trêve (B) , et ne fut pas si occupé des affaires de son parti

(b) *Cùm synodus libertatem illam limitibus istis circumscribere vellet , quantum ipsa satis esse posse et debere judicaret ; ipsi verò tamen iniquis conditionibus , quibus causam suam prodrent , per conscientiam acquiescere non possent , tandem à synodo sunt ejecti , tanquam indigni cum quibus ipsa ulterius quicquam ageret. Synodusque se ad eos ex scriptis ipsorum judicandos accinxit. Stephanus Carcellæus , præf. Oper. Episcopii.*

abattu, qu'il ne travaillât contre l'église romaine pour les vérités communes à tous les corps protestans (C). Lorsque la guerre des Espagnols et des Hollandais eut recommencé, il alla en France, et travailla par ses écrits, autant qu'il lui fut possible, à fortifier et à consoler ses frères (D); et enfin, un temps plus favorable s'étant présenté, il revint en Hollande, l'an 1626, pour être ministre de l'église des remontrans à Rotterdam. Il s'y maria l'année suivante (E), et il se transporta à Amsterdam en l'année 1634, pour y régir le collège que ceux de sa secte y érigeaient. Il mourut dans cet emploi, le 4 d'avril 1643 : ce fut d'une rétention d'urine. Il avait perdu la vue quelques semaines auparavant (c). Il composa plusieurs livres depuis son retour en Hollande, et ne garda pas toujours la modération de style que ses principes de tolérance, joints aux devoirs évangéliques, exigeaient de lui d'une façon spéciale. Ses amis s'efforcent de l'excuser là-dessus (F). On dit que ses OEuvres ont été goûtées en Angleterre parmi les évêques; mais qu'il s'y élève présentement quelques auteurs qui prennent à tâche de les décrier, comme si c'étaient des livres très-dangereux. On ne peut nier que la distinction qu'il observe, quand il dit que certains articles qui ont toujours passé pour fondamentaux sont véritables,

(c) *Tiré de la préface de ses OEuvres, composé par Étienne Courcelles. On ne se rend point garant (N.B.) des faits qu'on emprunte de là, soit dans le corps, soit dans les remarques de cet article.*

mais qu'il n'est pas absolument nécessaire de les croire pour obtenir le salut, ne puisse avoir de mauvaises suites. On a blâmé depuis peu le savant père Mabillon au sujet des OEuvres d'Épiscopus (G). Les arminiens firent en 1690 une démarche d'éclat, qui témoigne combien l'honneur de ce ministre leur est cher. On sait qu'ils chargèrent un de leurs professeurs d'accuser publiquement de calomnie M. Jurieu (H), qui avait mal parlé d'Épiscopus. J'ai oublié de dire que les ouvrages posthumes * de ce docte arminien furent fournis au sieur de Courcelles par François Limbourg, gendre de Rembert Épiscopus, frère de notre Simon (d); et que dans la préface, qui m'a fourni cet article, on n'a rien dit du voyage qu'Épiscopus fit en France, l'an 1615, au sujet duquel ses adversaires répandirent plusieurs faux bruits (I) : mais au lieu de faire mention de ce voyage effectif on y a parlé d'un voyage imaginaire sous l'an 1610.

* Le père Niceron, tome III de ses Mémoires, dit que les OEuvres d'Épiscopus ont été imprimées à Amsterdam, 1650, 2 vol. in-fol., et réimprimées à la Haye, 1678, 2 vol. in-fol. Sur cela Joly observe que le 1^{er}. volume est de 1650, le second de 1665. Quant à l'édition de 1678, elle ne contient que le tome 1^{er}, de 1650, sans faire aucune mention du second. « On en a usé ainsi, dit Joly, parce que le second tome ne contient que des ouvrages peu importants. »

(d) Steph. Curcellæus, *præf.*, in Op. Episcopii.

(A) *Ses études furent un fardeau léger en comparaison des insultes et des médisances où il se vit exposé pendant les troubles de l'arminianisme.* } La dispute sur la prédestination commença dans les académies, et sauta bientôt sur les chaires des prédicateurs, et se répandit de là dans

les familles, et porta même le feu de la division parmi les personnes du gouvernement (1). Tout était en ruine et en trouble, et dans ce conflit personne n'était plus exposé aux malédictions de la populace que les plus habiles gens du parti arminien, parce qu'on les regardait comme la première cause de ces désordres (2). Jugez si l'on épargnait Épiscopius dont l'habileté était fort connue. Il fut insulté à Amsterdam, dans le temple et dans la rue, la seconde année de sa profession de Leyde, parce qu'en assistant au baptême d'une de ses nièces, il avait répondu quelque chose au ministre officiant, qui demandait si la doctrine de son église n'était point la vraie et la parfaite doctrine du salut. Épiscopius, au lieu de répondre à cette question, selon la coutume, par un signe d'acquiescement, prit la parole pour témoigner qu'il n'acquiesçait que sous une certaine restriction. Le ministre s'emporta, et le traita de jeune présomptueux. Le peuple s'échauffa, et peu s'en fallut qu'Épiscopius, qu'on chargea d'injures, et dans l'église et dans les rues, ne fût battu et lapidé. Si l'on me demande pourquoi il avait voulu s'éclaircir, je répondrai que ce fut à cause qu'Uytembogard en pareil cas, ayant répondu par un *oui* tout simple, éprouva quelque temps après qu'on lui reprocha dans les rues d'avoir renoncé aux dogmes des remontrants. Ce premier péril d'Épiscopius fut suivi bientôt après d'un second; car un maréchal, qui le vit un jour passer, sortit de sa forge avec une barre de fer, et se mit à courir après lui en criant à l'arminien, au perturbateur de l'église. Épiscopius aurait été assommé par ce brutal, s'il n'eût pris la fuite, et si d'autres gens ne fussent venus au secours. L'auteur que je cite (3) raconte que le 19 de février

1617, la maison du frère aîné d'Épiscopius fut pillée par la canaille d'Amsterdam, sous le faux prétexte qu'un certain nombre d'arminiens y entendaient la prédication. Voilà les suites inévitables des disputes de théologie, lorsque l'esprit de modération ne les retient pas enfermées dans l'enceinte des auditoires, et lorsqu'on alarme et qu'on effarouche la multitude. Ce qui doit apprendre une chose qu'on ne pratiquera jamais, c'est qu'il n'en faut venir là que dans les cas d'une extrême nécessité. Ce doit être l'*ancora sacra* des anciens (4), cette ancre que l'on n'employait que dans le dernier péril.

(B) *Il s'arrêta dans le Pays-Bas Espagnol autant que dura la trêve.* Henri IV avait moyenné une trêve de douze ans entre l'Espagne et les Provinces-Unies, l'an 1609. Dès qu'elle fut expirée, la guerre recommença en 1621. Épiscopius et ses confrères furent exilés l'an 1618; et depuis ce temps-là jusques au renouvellement de la guerre, ils se tinrent à Anvers. La raison qu'ils en ont donnée, et qui est très-vraisemblable, est que cela les mettait plus à portée d'avoir soin de leurs églises et de leurs familles. Mais quelques-uns de leurs ennemis eurent assez de malignité pour les accuser de n'avoir choisi cette demeure, qu'afin de comploter avec l'Espagne contre la religion réformée et contre la liberté de la patrie. C'est un grand plaisir et une grande commodité, que de se voir dans le parti qui triomphe; mais, pour l'ordinaire, c'est un engagement à calomnier l'autre parti: car comme la victoire que l'on remporte est mêlée de beaucoup de violences exercées contre le parti terrassé, il faut que pour les justifier, et pour empêcher que les bonnes âmes ne plaignent les persécutés, on débite contre eux les plus odieuses accusations. Je n'applique point ceci aux arminiens: J'EN AVERTIS EXPRESSÉMENT

ET EN GROSSES LETTRES MES LECTEURS; mais voici les paroles de l'un d'eux: *Antuerpiæ durantibus inter Hispaniarum regem et ordines inducibus domicilium eligunt, non ut cum patriæ hostibus consilia agerent, aut ad-*

(1) *Ab academia cathedris in ecclesiarum primum ambones et postea in vulgus dimanasset, ino etiam reipublicæ proceres quorum erat tanto malo remedium asserre in studii contrariâ scidisset.* Steph. Curcellæus, præfat. in Opera Episcopii.

(2) *Maximu tempestatum fluctus celeberrimos quosque doctrinâ viter Remonstrantes seriebant, quibus veri ignara plebs et affectu potius quam iudicio duci solita omnem turbarum culpam imputabat.* Idem, ibid.

(3) Steph. Curcellæus, præfat. in Opera Episcopii.

(4) Voyez dans Érasme le proverbe *Sacram ancoram solve: c'est le XXIV^e. de la I^{re}. centurie de la I^{re}. chiliade.*

versus religionem reformatam quicquam molirentur, quemadmodum malevoli quidam miserie illorum insultantes dicitabant : sed quia propinquus erat ille locus, et ex quo ecclesiis suis dilectis et familiis commodiùs quam ex remotiore prospicere poterant (5).

(C) *Il travailla contre l'église romaine pour les vérités communes à tous les corps protestans.*] Non-seulement il composa de concert avec ses confrères une confession de foi, non-seulement il la fit suivre bientôt par l'*Antidotum adversus synodi Dordracenæ canones*, mais il disputa aussi avec une grande force contre Pierre Wadingus. C'était un jésuite (6) qui lui fit mille honnêtetés, et qui tâcha de l'attirer dans le giron de son église, en profitant de l'état de mécontent où il le voyait. Il déploya les raisons les plus captieuses des controversistes de son parti ; et, ne se rebutant point par les réponses qui lui étaient faites, il changea ses disputes de conversation en disputes par écrit. Il composa deux lettres, l'une sur la règle de la foi, l'autre sur le culte des images, et les envoya au professeur réfugié. Celui-ci ne manqua pas d'y faire une très-solide réponse, tout aussitôt (7). Elle n'a vu le jour qu'après sa mort. On la publia en 1644, et on l'a insérée depuis dans l'édition *in-folio* de toutes ses œuvres.

(D) *Il travailla par ses écrits.... à fortifier et à consoler ses frères.*] Je ne parle pas seulement de plusieurs lettres particulières qu'il faisait tenir en Hollande, mais aussi des ouvrages qu'il composa pour le public pendant son séjour en France; de ce nombre sont les remarques sur quelques chapitres de l'épître de saint Paul aux Romains, son *Bodekerus ineptiens*, son *Examen Thesium Jacobi Capelli*, et sa réplique à Cameron, etc. (8).

(E) *Il s'y maria l'année suivante.*] Ce fut avec la veuve (9) de Henri de Nielles, ministre de Rotterdam, frère

de ce Charles de Nielles que les remontrants regardaient comme l'un de leurs principaux confesseurs. Il fut long-temps en prison : on voit plusieurs de ses lettres parmi celles que les remontrants ont publiées. Il recouvra sa liberté, et fut ministre à Amsterdam (10). Épiscopus perdit sa femme sur la fin de l'année 1641, et n'en eut jamais d'enfans (11).

(F) *Ses amis s'efforcent d'excuser l'aigreur de son style.*] Courcelles, ne pouvant disconvenir qu'Épiscopus n'eût pu écrire certaines choses avec plus de modération (12), ajoute que diverses causes le poussèrent à se servir de ce style : 1°. dit-il, Épiscopus n'était jamais l'agresseur ; il ne provoqua jamais personne : il ne faisait que repousser les attaques. 2°. Les écrits qu'il réfuta étaient quelquefois très-violens : on en donne pour exemple le livre que les professeurs de Leyde publièrent sous le titre de *Confessionis Remonstrantium Censura*, et l'on prétend qu'ils furent poussés par de très-puissans motifs à parler sur ce ton-là. Il fallait persuader au public que les docteurs contre-remontrants avaient justement condamné les arminiens au synode de Dordrecht, et justement excité les magistrats à user d'une grande sévérité contre ce parti. Cette condamnation synodale, ce zèle ardent à aigrir les magistrats, étaient deux choses qui pouvaient flétrir la réputation de ces messieurs, s'il se trouvait que le parti condamné ne fût coupable que d'erreurs légères : il fallait donc, pour l'honneur des juges, qu'on donnât un portrait hideux de ce parti ; et parce que le public commençait à dire que les cinq fameux articles n'étaient pas un sujet valable de persécuter des gens, il fallut soutenir que la confession des remontrants était toute pleine d'hérésies exécrables ; que tout y était gâté depuis le commencement jusques à la fin, et que le titre même était une plaie, et là dessus se mettre bien en colère. *Quam* (Confessionis Remon-

(5) Steph. Curcellæus, *præfat. in Opera Episcopii.*

(6) *Il était Irlandais de nation. Voyez Allemagne.*

(7) *Voyez la préface de cet ouvrage d'Épiscopus.*

(8) *Ex præfatione Steph. Curcellæi.*

(9) *Elle s'appelait Marie Pesser.*

(10) *Ex Curcellæo, præfat. in Opera Episcopii.*

(11) *Ibidem.*

(12) *Quia etsi forte quædam lenius dici poterint, quam ab eo factum fuerit, gravissimas tamen ita scribendi causas habuerit. Curcellæus, præf. in Opera Episcopii.*

strantium Censuram) acerbissimam esse, nemo qui vel obiter inspexerit negare potest. Nempè existimationis suæ interesse putabant, ne injustè primum remonstrantes in synodo Dor-draceni condemnassent, et postea magistratus ad eos persequendos instigasse crederentur. Jam enim vulgò dictitabatur non satis esse causæ in quinque illis decantatis de prædeterminatione articulis, cur ita in eos sæviretur, cum in iis totum christianum orbem, exceptâ duntaxat Calvini scholâ, Remonstrantes secum conspirantem haberent. Ideò persuasum omnibus voluerunt professores isti confessionem illorum horrendis hæresibus scatere, nihil in eâ à capite ad calcem, imò ne in titulo quidem, sani esse (13). Cet auteur insinue donc que les professeurs de Leyde n'écrivirent si durement que par politique, et que leur colère n'était qu'une passion de commande, destinée à éloigner le scandale du public et la flétrissure de leur propre réputation. 3°. Enfin il dit que la patience d'Episcopus fut mise à bout, en voyant que ces messieurs fouillaient dans les intentions secrètes et dans les replis du cœur, lorsqu'ils ne trouvaient rien à mordre sur les paroles de la confession de foi qu'ils censuraient. Voilà un moyen infailible de trouver toujours que son adversaire est hérétique; car il aura beau tenir le langage des orthodoxes, on lui dira qu'il cache au fond de son cœur le poison de l'hérésie (14). Imò quod omnes modestiæ limites excedit, cum in confessionis verbis et phrasibus nihil occurrebat quod cum specie aliquâ admordere possent, in Dei κηρυγματος jura temerario ausu involantes suspicionem lectoribus ingerere studuerunt, un ita ex animo sentirent Remonstrantes prout oratione suâ profitebantur. Nihil ergò mirum si adeò barbaram et christianis planè indigna agendi ratio D. Episcopium moverit ut duro nodo durum cuneum adhiberet, et sordida illa censurae ulcera acriori apologiæ sale et aceto aliquando perfiricaret; quod etiam adversus unum aut alterum censoribus illis similem

usurpavit (15). Quand ces excuses seraient meilleures, il serait toujours vrai de dire que ceux qui en ont besoin sont moins louables que ceux à qui elles ne sont pas nécessaires.

(G) On a blâmé le père Mabillon au sujet des œuvres d'Episcopus.] Une lettre imprimée l'an 1691, sous le titre de *Avis important à M. Arnauld, sur le projet d'une nouvelle Bibliothèque d'auteurs jansénistes*, contient ce qui suit (16). Le père Mabillon, dans son *Traité des Études monastiques* « a fait dans toutes les » formes l'éloge des *Institutions théo-* » *logiques* d'Episcopus, où le soci- » nianisme, comme vous savez, est » autorisé. M. Nicolle n'eut pas plus » tôt appris ce bel éloge, qu'il recom- » manda fortement qu'on en donnât » avis à l'auteur, afin de l'ôter; mais » il n'y avait plus de remède: le livre » était publié. Plusieurs jeunes abbés » avaient déjà demandé à quelques » libraires de Paris avec bien de l'em- » pressement les ouvrages de cet ar- » minien, dont le père Mabillon con- » seillait si expressément la lecture : » c'est un grand bonheur que les li- » braires n'en aient aucun exemplaire, » n'y ayant point de théologien qui » soit si fort opposé à la doctrine de » saint Augustin, et même à celle de » toute l'église qu'Episcopus, qui a » même introduit dans son parti la » tolérance des religions. Voici, mon- » sieur, l'extrait de ce père: *Je ne » saurais m'empêcher de dire ici que » si l'on avait retranché quelques en- » droits des Institutions théologiques » d'Episcopus, dont Grotius jaisait » tant de cas qu'il les portait partout » avec lui, on s'en pourrait servir » utilement pour la théologie. Cet » ouvrage est divisé en quatre livres, » dont l'ordre est tout différent de » celui qui est communément en usa- » ge. Le style en est beau; la ma- » nière de traiter les choses répond » fort bien au style; et on ne perdrait » pas son temps à le lire, si on l'avait » purgé de quelques endroits où il » parle contre les catholiques, ou en » faveur de sa secte. Quelle purga- » tion, je vous prie, peut-on faire » d'un auteur qui met en doute les*

(13) *Ibidem.*

(14) Voyez contre la conduite de telles gens, divers endroits du Fantôme du jansénisme, et la préface du *Janua colorum reserata*.

(15) Curcellæus, *præfat. in Opera Episcopii.*

(16) *Pag. 16.*

» mystères de la trinité et de l'incarnation, ne jugeant pas que la création de ces mystères soit nécessaire au salut, parce qu'on ne les trouve pas, selon lui, clairement dans l'Écriture? Il fait le même jugement de nos autres mystères : d'où il conclut qu'on n'a aucune raison de rejeter de sa communion les sociniens. Le père Mabillon serait plus excusable, s'il n'avait pas lu le livre d'Épiscopus; mais il a témoigné lui-même qu'il l'avait emprunté du bibliothécaire de M. l'archevêque de Reims (17), et qu'il l'a gardé plus de deux mois. » L'auteur de l'*Avis* parle deux pages après d'un chanoine régulier qui témoigna à ses amis que la lecture de *Grotius* a commencé à lui ouvrir les yeux. « Il n'est pas le seul de sa communauté qui ait parlé de cette manière: plusieurs y dogmatisent; et il y en a quelques-uns qui lisent en particulier les œuvres de Courcelles, qui renferment en abrégé la théologie d'Arminius, et une bonne partie de celle des sociniens. Il est bien à craindre que les louanges excessives que le père Mabillon a données aux Institutions théologiques d'Épiscopus, ne fassent naître l'envie à quelques bénédictins de chercher ses ouvrages, ou d'avoir la théologie de Courcelles ».

(H) *Les arminiens.... chargèrent un de leurs professeurs d'accuser publiquement de calomnie M. Jurieu.*] M. Leclerc, professeur dans le collège des arminiens à Amsterdam, et l'un des plus savans hommes de ce siècle, eut ordre de ses supérieurs, dit-on, de publier une lettre adressée à M. Jurieu, où il expose que ceux qui ont quelque lecture des écrits d'Épiscopus, et qui connaissent la société des remontrants, n'ont pas besoin qu'on les justifie dans leur esprit; et que pour ceux qui n'ont point lu cet auteur, et qui n'ont jamais conversé avec aucun remontrant, s'ils étaient assez injustes pour juger sur la sim-

ple accusation de M. Jurieu, sans s'informer davantage des faits dont il s'agit, ils ne mériteraient pas que l'on essayât de les désabuser; ils ne sauraient ce que c'est qu'équité, et auraient apparemment l'esprit bouché pour toute sorte de justification; qu'aussi est-on persuadé qu'il n'y a aucune personne équitable dans les Provinces-Unies ni ailleurs, qui soit disposée à croire cet accusateur sur sa parole; que ce n'est donc pas pour désabuser le public qu'il adresse cette lettre à M. Jurieu, c'est pour tâcher, s'il était possible, de le faire rentrer en lui-même et l'engager à demander pardon à Dieu du péché qu'il a commis, en calomniant son prochain d'une manière si odieuse; qu'une chose pourrait bien faire espérer qu'il serait en état de donner gloire à Dieu après avoir lu cette lettre, c'est que dans ce qu'il dit il paraît bien plus de zèle inconsidéré et d'entêtement que d'artifice et de préméditation; car enfin accuser sans preuves un auteur célèbre, et dont les livres sont entre les mains de tout le monde, d'avoir eu des opinions qu'il rejette formellement, et qui n'ont aucune liaison nécessaire avec ses principes, ce n'est pas le moyen de gagner personne.

Après ce préambule M. Leclerc entre en matière. Vous accusez Épiscopus de deux choses, dit-il; la première c'est d'être socinien, et la seconde c'est d'être ennemi de la religion chrétienne. Ce dernier chef n'est qu'une conséquence de l'autre, selon votre manière de raisonner: de sorte que si l'on avait prouvé que le premier est une grossière calomnie, on vous aurait convaincu, suivant vos principes, d'accuser sans raison, de la plus détestable hypocrisie que l'on puisse concevoir, une personne qui a toujours fait profession de croire en JÉSUS-CHRIST, et qui a donné des preuves éclatantes de sa foi. Plus l'accusation est atroce, plus les preuves doivent être claires; et cependant vous n'en apportez aucune qui ait quelque sorte de vraisemblance. On fait voir ensuite qu'à l'égard de la trinité et du sacrifice de JÉSUS-CHRIST, Épiscopus a été très-éloigné du sentiment des sociniens: on indique plusieurs de ses livres où, sur ces deux chefs capitaux,

(17) Jugez par-là combien les OEuvres d'Épiscopus sont rares en France. Il faut que les bénédictins les empruntent à un prélat qui a été très-curieux d'assembler les livres qu'on trouve le plus difficilement. Voyez le catalogue de sa Bibliothèque, imprimé à Paris, l'an 1693, in-folio.

il a expliqué très-nettement sa pensée, et réfuté celle des sociniens. On montre que M. Jurieu a cité infidèlement deux endroits d'Épiscopus, l'un touchant le mystère de la trinité, et l'autre touchant la peine éternelle des réprouvés; et après avoir ainsi réfuté la première accusation, on reverse facilement la seconde, tant parce qu'elle n'est qu'une conséquence de la première, que parce que la conduite et les livres d'Épiscopus témoignent très-clairement qu'il avait de la vertu et de la conscience, et du zèle pour la religion chrétienne. On marque l'endroit de son *Institution* (18), où la vérité du christianisme est prouvée d'une manière si nette et si forte, que si les libertins pesaient bien ses raisons, on pourrait espérer qu'il n'y en aurait jamais plus au monde : et vous le traitez, monsieur, d'ennemi du christianisme (c'est ainsi que parle M. Leclerc à M. Jurieu) sans qu'il paraisse seulement que vous ayez lu ses écrits ou examiné sa vie ! *En vérité, il n'y a que le trouble du zèle aveugle, qui paraît en vous il y a long-temps, qui puisse me faire dire, Seigneur, pardonnez-lui; car en effet vous ne savez ce que vous faites. Vous ne pouviez choisir de meilleur moyen de passer pour homme peu instruit des devoirs du christianisme, et même de la société civile, que de parler de la sorte. Il n'y a plus que quelque peu de femmelettes chargées de péchés, et qui vont au sermon sans y rien entendre, comme elles n'entendent rien dans l'Évangile, qui s'y puissent laisser tromper.*

Cette démarche si éclatante des remontrants est un signe manifeste qu'Épiscopus avait été calomnié; car il n'y a nulle apparence que M. Leclerc eût voulu mettre son nom à la lettre dont je parle, s'il eût cru possible que M. Jurieu justifiait ses accusations : mais ce qui n'était qu'un signe, ou, si l'on veut, qu'une forte présomption de l'innocence d'Épiscopus, en est devenue une preuve démonstrative par le silence de l'accusateur. De notoriété publique sa réputation lui est d'un prix infini : il n'y a donc que l'impossibilité absolue de soutenir son accusation qui l'ait obligé à se taire,

(18) C'est le liv. VI, sect. I, c. II et III,

et à souffrir patiemment la flétrissure publique dont la lettre de M. Leclerc le couvre. Et après cela qu'on nous vienne dire que M. Jurieu est tellement possédé de l'esprit vindicatif, qu'il n'a jamais donné un exemple de patience. L'âme du monde la plus débonnaire n'aurait pas souffert, comme il a fait, sans ouvrir la bouche, l'injure atroce du professeur arminien; injure qui, en supposant l'innocence d'Épiscopus, n'est qu'un acte de justice. On s'étonnera peut-être que les supérieurs de l'accusateur ne se soient pas intéressés à sa gloire, autant que tout le parti arminien s'est intéressé à la gloire d'Épiscopus. Dès que celui-ci fut accusé, son parti se remua pour faire voir au public son innocence; mais personne n'a obligé l'accusateur à se purger aux yeux du public, et à effacer la note de calomniateur dont M. Leclerc l'a stigmatisé. Mais cette différence de conduite ne doit point surprendre. L'honneur d'Épiscopus tire plus à conséquence pour tout son parti, que la gloire de M. Jurieu pour les églises wallonnes; et de plus, encore que la raison veuille que toute l'infamie qu'un accusé mériterait, si on l'accusait justement, retombe sur celui qui le calomnie, on n'en juge pas néanmoins ainsi en pays de droit canon (19). Trouver des hérésies dans un livre, encore qu'il n'y en ait point, est une chose qui passe souvent pour une marque de zèle : on en est quitte pour un avis d'aller désormais moins vite; et quelquefois même on n'essuie pas cette remontrance. Il est donc plus nécessaire d'aller au secours d'un docteur accusé injustement qu'au secours d'un faux délateur d'hérésie.

Deux raisons solides m'ont engagé à faire cette remarque. La première est qu'il n'y a rien qui soit du ressort de ce Dictionnaire autant que les faussetés de fait; de sorte que sans une affectation, et sans une acception de personnes qui aurait été blâmée fort justement, je n'aurais pu passer sous silence le mensonge difflamatoire qui a été publié contre Simon Épiscopus. En second lieu, il se présentait une occasion de faire connaître M. Jurieu

(19) Entendez ceci seulement par rapport à la pratique assez fréquente; car du reste les lois canoniques ne soumettent pas moins que les civiles le calomniateur à la peine du talion.

par un beau côté, je ne devais pas la négliger, j'aurais été mauvais économiste. Il lui est glorieux d'avoir réparé par son silence le tort qu'il avait fait à la mémoire de ce savant homme. Il aurait pu inventer cent chicaneries, cent détours, cent équivoques pour soutenir son accusation; et il pouvait être assuré qu'une infinité de gens auraient cru sur sa parole tout ce qu'il aurait voulu du ministre arminien. M. Leclerc s'était engagé envers le public de ne revenir point à la charge. Qui peut donc nier que M. Jurieu ne mérite beaucoup d'éloges, de ce qu'il a mieux aimé se taire, et modérer son ressentiment, que de se prévaloir de son esprit inventif, et des favorables préventions de ses lecteurs, et de la promesse de M. Leclerc? J'avoue qu'il serait encore beaucoup plus louable si, au lieu de se taire, il avait confessé publiquement qu'il s'était trompé; mais on ne parvient pas tout d'un coup à la vertu héroïque : on y va par degrés; et c'est un bon commencement que de ne pas répliquer à l'apologie de celui que l'on a calomnié.

(1) *Il fit un voyage en France, au sujet duquel ses adversaires repaurent plusieurs faux bruits.*] Ils dirent qu'il avait eu de secrètes conférences avec le père Coton, afin de machiner avec lui la ruine de l'église réformée, et celle des Provinces-Unies. Ils soutinrent qu'il affecta de ne point s'entretenir avec M. du Moulin ministre de Paris, et qu'il ne songea pas même à lui faire une visite. Il proteste que ce sont des impostures, et qu'il n'avait vu qu'une fois le père Coton, et cela par un pur hasard, lorsque ce jésuite, revenant de chez le roi, montait en carrosse (20). Prenant à témoin la personne à qui il écrivit, il déclare que rien n'est plus faux que l'affectation dont on l'accuse par rapport à du Moulin, et il observe que

(20) *Utinam Deus hoc illis non imputet! impenitentia devenit, ut quæ clam quæ palam affirmare non dubitaverit, secreta me et arcana consilia agitasse cum patre jesuitarum Cotonæ, in perniciem reip. et ecclesiæ nostræ; cum ego eum non nisi semel redeuntem à rege et currum suum ascendentem, idque obiter et intranscursum, viderim. Episcopus, Epist. ad Jasonem Bylandum. C'est la CCLII^e. dans l'édition in-fol. des Epist. ecclesiasticæ et theologice, pag. 414. Elle est datée du 1^{er}. d'octobre 1615.*

Plancius, l'un des ministres d'Amsterdam, était celui qui le couvrait de ces calomnies. Enfin, il dit que tout le monde commençait à reconnaître la fausseté sur la seconde accusation. *Neque hoc solum, sed et quòd colloquium cum D. Molinæo studio declinaverim, neque unquam de compellendo eo cogitaverim: Quam rem falsam et vanam esse, tu si ita videritur, testimonio tuo confirmare potes, et quicquid eâ in re à te et me factum est verbulo significare, etiamsi forte opus non sit futurum. Manifestum enim hujusmodi mendacium vanitate suâ propriâ diffluit tandem, et sponte suâ extinguitur atque evanescit* (21). Sans faire application de rien au sujet dont il s'agit, je remarque que généralement parlant les chefs de parti, dans les disputes de littérature ou de religion, ne dépendent pas assez en espions. Ce n'est pas qu'ils n'aient une extrême curiosité de savoir tout ce que font et tout ce que disent leurs adversaires, mais ils croient légèrement tous les rapports, et ils se pressent trop de les appuyer du poids de leur témoignage. Le zèle est quelquefois cause qu'on se persuade de qu'un hérétique est capable des plus infâmes complots; et de cette persuasion on passe aisément à une autre, c'est qu'on s'imagine qu'il forme actuellement toutes les machinations dont on le juge capable. S'est-on mis cela dans la tête, on pratique ce que dit l'Écriture, *de l'abondance du cœur la bouche parle* (22), on convertit ses soupçons, ses persuasions en discours publics, en accusations formelles.

(21) *Epist. ecclesiasticæ et theologice, pag. 414.*

(22) *Saint Matthieu, chap. XII, vs. 34.*

EPPENDORF (HENRI D'), gentilhomme allemand (A), serait aujourd'hui fort inconnu dans la république des lettres, s'il n'avait eu un grand démêlé avec Érasme. Il soutint cette querelle avec beaucoup de vigueur, et jamais peut-être le grand Érasme ne trouva un adversaire qui le réduisit à des conditions d'accommodement si désagréables.

Les articles de cette pacification n'ayant pas été observés, Eppendorf en fit du bruit, et publia un ouvrage qui contient l'histoire de cette dispute (B). Nous y apprenons qu'il était sorti de son pays pour s'avancer dans les sciences; qu'il avait été disciple du célèbre Zasius, professeur en droit; qu'il avait fait un fort long séjour à Strasbourg; et qu'il était demeuré neutre entre les factions violentes que la réformation de Luther excita dans l'Allemagne (C). Il faut avouer qu'afin de tirer raison d'un écrit injurieux qu'on avait fait contre lui, il se servit d'un moyen très-propre à réfréner les auteurs les plus médisans (D).

(A) *Gentilhomme allemand.*] Voici ce qu'on trouve là-dessus dans l'ouvrage qu'il intitula *ad D. Erasmi Roterodami libellum, cui titulus, Adversus mendacium et obtractationem utilis Admonitio, justa Quere-la, et qu'il fit imprimer à Hagenau (1), l'an 1531. Natus sum in agro cui gens mea nomen dedit, non longè à Friburgo, urbe Misniæ celebri, avos, atavos, parentes item (quibus et claris et optimis progressus sum) tam soleo jactare quàm aliis suas sordes exprobro. Quid enim meè refert quid lenè, quove aut sacerdote aut monacho, quibusve è sterquiliniis quis proreperit, modo ingenii dotibus damna quæ non suâ culpâ accidunt, rependat, superetque? Il me semble que je vois ici un reproche de bâtardise fait tacitement à Erasme. Notez qu'on accusait Eppendorf de se vauter de noblesse quoiqu'il fût fils d'un roturier (2).*

(B) *Il publia un ouvrage, qui contient l'histoire de sa dispute avec Erasme.*] Vous en avez vu le titre, et l'an-

née de l'impression, dans la remarque précédente. C'est un livre que je n'ai pas lu, mais on m'en a envoyé de longs extraits (3), qui m'ont fait connaître l'état de cette dispute aussi bien que si je m'étais servi de mes propres yeux. Eppendorf fut le demandeur dans ce procès; il porta sa plainte contre Erasme aux magistrats de Bâle qui promirent de faire justice. Il s'agissait d'une lettre injurieuse dont il accusait Erasme d'être l'auteur. Il demanda trois choses outre la rétractation de la lettre: 1°. Qu'Erasme lui dédiât un livre; 2°. qu'il écrivit en sa faveur au duc de Saxe; 3°. que pour réparer l'injure qu'il lui avait faite il fût obligé de donner aux pauvres trois cents ducats (4). Erasme répondit qu'il désavouait la lettre (5), et que, s'il s'apercevait de l'amitié d'Eppendorf, il ne ferait point scrupule de lui dédier un livre. Il promit d'écrire au duc de Saxe; mais il ne voulut rien promettre sur le dernier point. Voici plus au long et en latin ce qu'il répondit: *Ad quam postulationem sic respondit (Erasmus): Epistolam quam prælegit non agnosco, nec arbitror me scripsisse talia, nec exemplar in meis schedis reperio, et Epistola ducis, si profertur, testabitur me talia non scripsisse; tantum admonui ducem, ut illum ad honestam functionem ab otio revocaret, aut certè quietem mihi ab illo impetraret. De inscriptione libelli, si videro animum illius factum amicum, non gravabor, majora facturum amicitie nomine. Quàm sit illi princeps iratus nescio, aut quas irarum causas habeat mihi non constat: habebat Eppendorphiens Emserum hostem capitalem apud principem, si ex meè querelâ princeps factus est alienior, non gravabor hoc meis litteris civiliter scriptis mitigare, quatenus licet cum tantis principibus agere. De eleemosinis ipse curabo, cum mihi Deus in mentem miserit; nec*

(3) M. Bachelier des Marsets, naif de Reims, et demeurant à Paris, et pourvu d'une belle bibliothèque, a eu la bonté de les faire, et de me les envoyer le plus obligeamment du monde par M. Jannicon.

(4) Cent pour ceux de Bâle, et deux cents pour ceux de Strasbourg.

(5) Cum tamen, dit Eppendorf, vix ovum ovo tam simile esset, sic per omnia referebat Erasmus.

(1) Apud Joannem Sercerium.

(2) Dux (Saxoniæ) non admisit hominem, negans se velle eum agnoscere qui non agnosceret patrem suum. Jactavit enim se nobitem, quum sit plebeus. Erasmus, epist. I. III, lib. XXX, pag. 1040.

*meâ refert quomodo hic aut Friburgi vixerit; quo sanctius vixit, hoc magis gaudeo. De aureis quos postulat sibi dari prestat silere, ne videatur ob hanc causam intendisse litem; agat amicè et desinat populum in me concitare, uberius illi prodesse possum officii quam si dem 200 aureos. Beatus Rhénanus, qui se portait pour médiateur dans cette querelle, mit la réponse d'Érasme entre les mains d'Eppendorf. Celui-ci, se trouvant lésé à l'égard du second article, puisqu'on exigeait de lui qu'au préalable il promit son amitié à une personne qui lui avait fait un affront, il fallut qu'Érasme s'engageât sans condition à la dédicace d'un livre, et voici sous quel formulaire : *Erasmus Roterodamus Henrico Eppendorphio S. D. Divites divitibus mittunt equos, aulea, gemmas et aurum, muta nimirum munera nec duratura, postremo que nec meliorem, nec ornatiorem reddunt eum cui mittuntur, et pauperiorem alium à quo proficiuntur: inter eos verò quos litterarum communis amor foederavit, aliud donorum genus conneare decet, quæ nec exhauriunt largientem, et fructum simul ac decus afferunt accipienti. Proinde libellum mitto, tuo dictum nomini, litterariæ societatis olim inter nos initæ monumentum, quam ego perpetuam esse vehementer cupio: nec tantum permitteremus malis linguis ut nostram amicitiam Musarum auspiciis conciliatam dirimant, utcumque moliti sunt nos inter nos committere. Sed non te remorabor amplius, quo tibi vacet audire quid loquatur libellus.* Eppendorf content sur les deux articles ne le fut point sur le troisième. Il trouva beaucoup d'artifice dans le tour que l'on prenait, en faisant semblant de ne pas entendre à quel usage il avait destiné l'argent qu'il voulait que son adversaire payât (6). Il se plaignit d'être accusé d'exciter la populace. Trois jours se passèrent en contestations sur ces griefs-là; enfin, on s'en remit à la décision de deux arbitres, qui furent Boniface Amerbach, et Rhénanus. Voici la sentence qu'ils prononcèrent en présence de Louis Bérus,*

(6) *Cum articuli mei habeant propter impetitam et innocentiam et simplicitatem meam pauperibus esse elargiendam pecuniam.*

et de Henri Glaréan, *Quoniam ex consensu utriusque nobis jus fecistis dissidii inter vos amicè componendi, visum est nobis ut D. Erasmus ad evitandam molestiam et alendam Christianam concordiam præstet duos articulos sicut scripto recepit: pro tertio eodem animo non gravabitur in subsidium pauperum dare florenos circiter viginti, nostro arbitrio dispensandos. Et hæc facienda censemus citra notam alterutrius, tantum ut utrinque offensis, querelis et suspicionibus abolitis, de integro certamen inter vos sit benevolentiae, cum oblivione præteritorum omnium, perinde quasi nihil esset aut dictum aut factum. D. Henricus Eppendorphius premit, si quid scripsit: et utrique liberum relinquimus, an vicissim aliquo benevolentiae symbolo, an potius mutuo animo contenti esse velint. Actum Basileæ postridie purificationis anno M. D. XXVIII.* Les parties acquiescèrent à cette sentence, et s'embrassèrent en signe de réconciliation. Le lendemain on les fit dîner ensemble: mais peu s'en fallut que la guerre ne recommençât; car Eppendorf à l'issue du repas ayant averti Érasme de tenir prête la lettre qu'il avait promis d'écrire au duc de Saxe, et Érasme ayant répondu qu'il n'écrirait qu'au chancelier, il s'éleva entre eux une forte contestation, et ils se séparèrent ce jour-là très-peu satisfaits l'un de l'autre. Le lendemain Érasme écrivit au prince, et envoya sa lettre ouverte à Eppendorf qui en fut content. Bientôt après il courut des bruits désavantageux à Érasme, comme s'il eût consenti à un accord qui le flétrissait. Vous allez voir qu'il se plaignit des fanfaronnades de son adversaire. Le passage sera un peu long, parce que je suis bien aise d'y enfermer ce qui regarde l'accord, de la manière qu'Érasme le racontait. Mon lecteur pourra comparer ensemble les narrations de chaque partie. *Opinor Dilectum tibi narrasse de reatu meo. Ego hæc in re obscuravi consilio Beati Rhenani, et Ludovici Beri. Alioqui sciebam illum nihil acturum. Fumos hominis jam olim novi. Sed Beati ingenio semper abusus est ad hujusmodi dramata. Turbam amoliti sumus qualibuscunque conditionibus, pacem iniquam*

*æquo bello præferentes. Nihil omis-
sum est. Compromissum est. Adhibi-
ti duo testes. Arbitri datis dextris
stipulati sunt obsequium. Pronun-
ciatum est de scripto arbitrium. As-
sensimus utrique. Subscriptimus ma-
nu utrique. Deindè bibimus ex eodem
poculo, fracto inter nos pane, datæ
dextræ. Oninatus sum amicitiam fore
perpetuam. Annuit ille, et compro-
bavit. Exhibitum est omnibus convi-
vium çivium. In abitu petiit epistolam
ad ducem. Id præter pacta præstiti,
ne quam darem occasionem. Petiit
præfationem in librum ipsi dicandum.
Id, quanquam absurdum et ineptum,
tamen autore Bonifacio feci. Quid
consecutum est? Mox dicitur misisse
famulum proprium, qui sub nundina
s vulgaret atrocem rumorem, Eras-
mum esse damnatum Basileæ, conditio-
nibus gravissimis, ut scriberet librum
et epistolam contra seipsum, deindè
daret pecuniam. Et hic ante abitum
jactavit se adegisse Erasmus ad con-
ditiones, ad quas ipse nollet descen-
dere pro tribus millibus aureorum. Hic
rumor mirum quantum exhilaravit
Pseudo-Evangelicos. Qui triumphi!
Quæ exultatio de nihilo! Hæc ego
suspicabar futura, sed neque Beato,
neque vero potui persuadere, qualis
esset artifex (7).*

Cette paix fut mal observée, les
hostilités en paroles et en manuscrits
ne cessèrent presque jamais, et enfin
les livres furent de la partie. Érasme
en publia un où Eppendorf fut mal-
traité. C'est celui qui fut réfuté par
Eppendorf dans l'ouvrage imprimé à
Haguenau l'an 1531 : j'en ai rapporté
le titre. Notons que ces guerres litté-
raires ressemblent beaucoup à celles
des princes; chacun des contestans se
vante d'avoir observé religieusement
le traité de paix, et accuse l'autre de
mille et mille infractions. Eppendorf
expose que depuis l'accord il fut aver-
ti qu'Érasme continuait de le décrier
(8), et qu'il agirait prudemment s'il
se défendait. Il n'en voulut rien croire
jusqu'à ce qu'on lui montra des
lettres d'Érasme. Respondi me nihil
horum expectare ab Erasmo, nec
putare eum bonorum et præclarorum

*virorum arbitrium violaturum : quid
dicam, litteras mittunt hujus animi
testes, queror apud amiculos, al-
terum item ex judicibus coram ap-
pello : quid mihi post pactum acci-
dat, injurias tam atroces diù susti-
nere non posse. Et tamen interim
expectat dominus Erasmus à me
multas salutes, honorificam mentio-
nem, litteras amicas : nec saltem has
efflagitat, verùm etiam urgere me
vult ut in omnibus conviviis eum
per ora hominum veham. In Utopiâ
forsitan offenduntur, qui pro tam
insignibus maleficiis bonas gratias
referunt. Officiû ducat quod par pari
non retulerim ; post initam concor-
diam non scripsi unam litteram in
Erasmm, et quæ ante concordiam
ad tuendum nomen meum adornâ-
ram, concordia sic jubente suppres-
si. Si nous consultants Érasme, il nous
dira que son adversaire viola la paix
avant même que de sortir du lieu de
la signature, et que c'était un men-
teur insigne, qui n'avait été à la
diète d'Augsbourg, l'an 1530, que
pour y répandre des faussetés (9).
Scripsit ad me dux, ut Julii litteris
fidem haberem. Julius scripsit aman-
tissimè doctissimèque multa, quorum
hæc erat summa, ut præfationi adde-
rem libellum Eppendorphio dicatum,
veluti ex fœdere, quoniam ille mul-
tis violârît fœdus, priusquam exiret
Basileam, nec post destiterat de me
hostiliter et scribere et loqui, subindè
recitans furiosum librum, quem in
me scripsit. Nec in aliud quærebat
librum, nisi ut iterum gloriaretur,
ad quas condiciones adegisset Eras-
mum. Sperabat ex arbitrorum sen-
tentia nonnihil prædæ : id quoniam
fefellit, factus est ex inimico inimi-
cior ; et quum nemo nesciret, illum
omnia fecisse contra pacta, tamen
perindè petit suum jus, quasi omnia
præstiterit : nec pudet quicquam.
Decreveram omnia perpeti potius,
quàm levissimi hominis nomine meas
chartas contaminare : sed postea-
quàm ille nullum facit mentiendi fi-
nem, causæ summam perstrinxi ex-
cuso libello, ne toties fatigem ama-*

(7) Erasmi, epist. XLVI, lib. XXX, p. 1933.
Elle est datée de Bâle au mois d'avril 1528.

(8) Nomen meum ignominiosè in libello
suis transfundere.

(9) Qui videtur hæc potissimum de causâ ven-
nisse Augustam ut in eâ celebritate hominum
seminaret sua mendacia, quæ non aliter ex se
gignit quàm aranea filum. Erasmus, epist.
LIII, lib. XXX, pag. 1940.

nuens meos (10). Pour entendre le commencement de ce passage, il faut savoir qu'Eppendorf n'ayant pu parler au duc de Saxe, ni voulu dire ses raisons à Simon Pistorius, auquel ce prince l'avait renvoyé, obtint qu'il les pourrait dire à Jules Pflug. *Tandem improbitate suâ perfecit, ut dux causam delegaret Julio Pflug, cujus aures Eppendorphi noster explevit innumeris mendaciis, quod erat illi bonum atque commodum, quod Julius nec Eppendorphium nôsset, nec causam* (11). Il lui fit connaître sa cause par de beaux côtés à la faveur de mille mensonges. C'est Érasme qui l'assure. Après quoi le duc de Saxe écrivit à Érasme d'ajouter foi à la lettre de Jules Pflug.

(C) *Il était demeuré neutre entre les factions. que la réformation. excita dans l'Allemagne.]* Sans doute il était de ceux qui croyaient que la communion romaine avait besoin de réformation, et que les protestans ne la réformaient pas bien. Ainsi il déplaisait aux uns et aux autres. On en vint jusqu'à l'accuser d'être pensionnaire des papistes et des luthériens, tout à la fois. Il se représente comme un homme qui cherchait à vivre à l'abri de cette tempête, et qui ne sachant pas bien encore de quel côté était la justice, attendait que le temps fit voir plus clair dans cette affaire. Voici ses paroles : *Oblatae sunt nuper littere scriptae ad principem quemdam virum, ubi nefandissimus scurra scripserat me quingentes aureos habere à lutheranis totidemque à pontificiis, ut vocant, utrosque à me emungi auro atque haberi ludibrio, me enim neque novum neque vetus evangelium curare. Quid facerem? Risi impudentiam nebulonis : nec ita multo post in colloquium accersitus rogatusque ab eo, qui Romanae sedi plurimum favet, quidnam mihi de praesenti rerum statu videretur? prodidi liberè quae tum in animo haberem : Rursus evangelicis aperui quae mihi pro meo plusquam juvenili captu, temerè aut erigi aut novari viderentur, non admodum bonam gratiam apud utrosque iniens. Volui in hunc*

usque diem ab negotio illo quod evangelicum vocant esse integer, precans saltem ut in fatali nunc illâ et memorabili rerum immutatione nobis miseris mortalibus eveniat quod faustum, felix bonumque sit. Nec nomen alicui sectae daturus, nisi novus aliquis Solon huc me perpulerit : tum scias me saniori subscripturum parti, etiam si vita impendenda sit. A ne juger des choses que par les principes de la lumière naturelle, le parti qu'Eppendorf choisit était raisonnable. Il voulut attendre le dénoûment de cette affaire, avant que de se ranger ou du côté qui soutenait les abus, ou du côté qui les combattait. L'un et l'autre lui paraissaient trop ardens : la tempête lui semblait trop forte de part et d'autre ; il disait comme Cicéron, *quem fugiam habeo, quem sequar non habeo* (12), et il aimait trop la paix pour s'embarquer dans cette guerre de religion. Mais ce fut en vain qu'il espéra de se tenir sur le rivage, spectateur tranquille des émotions de cette mer. Il se trouva plus exposé à l'orage que s'il eût été sur l'une des flottes. C'est là le destin inévitable de ceux qui veulent garder la neutralité pendant les guerres civiles, soit d'état, soit de religion. Ils sont exposés à l'insulte des deux partis tout à la fois ; ils se font des ennemis sans se faire des amis, au lieu qu'en épousant avec chaleur l'une des deux causes, ils auraient eu des amis et des ennemis. Sort déplorable de l'homme, vanité manifeste de la raison philosophique ! Elle nous fait regarder la tranquillité de l'âme et le calme des passions comme le but de tous nos travaux, et le fruit le plus précieux de nos plus pénibles méditations ; et cependant l'expérience fait voir que, selon le monde, il n'est point de condition plus disgraciée que celle des âmes qui ne veulent point s'abandonner aux flots des factions, ni de condition moins incommode que celle des hommes qui hurlent avec les loups, et qui suivent le torrent des passions les plus agitées. Ils ont entre autres avantages celui de ne pas connaître qu'ils ont tort ; car il n'y a point de gens plus inca-

(10) Erasm., epist. I. III, lib. XXX, p. 1940.

(11) *Idem, ibid.*

(12) Cicero ad Atticum, epist., VII, lib. VIII.

pables de connaître les défauts de leur faction, et le bien qui se peut trouver dans l'autre parti, que ceux qui sont transportés d'un zèle ardent et d'une vive colère, et sous les liens d'une forte préoccupation. *Beati pacifici*, dit l'Écriture (13), bienheureux les pacifiques. Cela est très-vrai quant à l'autre monde; mais dans celui-ci ils sont misérables : ils ne veulent point être marteau, et cela fait que continuellement ils sont enclume à droite et à gauche.

(D) *Il se servit d'un moyen très-propre à réfréner les auteurs les plus médisans.*] Il porta sa cause devant les juges, et il demanda entre autres réparations d'offense, que l'agresseur fût condamné à une amende au profit des pauvres. Voilà un remède très-efficace contre la bile de quantité d'écrivains. Ils sont et plus querelleux, et plus difficiles à réconcilier que les gens de guerre. C'est dit-on, parce que les gens de guerre vidant leurs disputes l'épée à la main, il y va de la vie; mais les auteurs qui se querellent ne s'exposent pas à verser leur sang, il ne leur en coûte que du papier et de l'encre. S'ils exposaient leur peau à la pointe d'une épée comme à la pointe d'une plume, ils seraient plus pacifiques. Disons aussi que si leur bourse encourait quelque danger pour chaque injure qu'ils diraient, leur style serait plus honnête; et qu'ainsi notre Eppendorf recourut à une bonne méthode. Il doit être permis aux auteurs de se critiquer les uns les autres à l'égard de l'érudition ou d'un faux raisonnement; les juges civils n'ont rien à voir là-dessus. Mais il serait à souhaiter qu'ils exerçassent la rigueur des lois par des amendes pécuniaires, pour le moins, contre les auteurs qui attaquent leur prochain, et qui le chargent d'injures à d'autres égards. Cela bannirait des livres une infinité de phrases diffamatoires, et introduirait la modération dans les procès du Parnasse, où elle est fort peu connue.

(13) Évangile de saint Matthieu, chap. V, vs. 9.

ÉRASME (DIDIER, en latin *Desiderius*), naquit à Rotterdam, le 28 d'octobre 1467. (A).

On ne peut nier qu'il ne soit bâtard (B) : c'était un scrupule mal fondé que de n'oser publier cela au commencement du XVII^e. siècle (C); la chose était déjà (a) trop connue : mais on ne peut nier quelques circonstances odieuses que les ennemis d'Érasme ont publiées touchant sa naissance (D). A l'âge de neuf ans il fut envoyé à Deventer, où il fit de très-bons progrès dans ses études; car il n'est pas vrai, comme bien des gens le croient, qu'il ait eu l'esprit tardif (E). A quatorze ans il n'avait ni père ni mère, et il fut mis sous la conduite de certains tuteurs qui en usèrent fort mal. Ils le contraignirent d'entrer dans l'état ecclésiastique : il s'en défendit long-temps; mais enfin il fallut prendre le froc parmi les chanoines réguliers* au monastère de Stein, proche de Tergou. Quelque temps après il entra chez l'évêque de Cambrai avec la permission de ses supérieurs, et sous l'habit de son ordre; et ne voyant pas que ce fût un protecteur sur lequel il pût compter, il fit en sorte qu'on l'envoyât à Paris. Ayant étudié dans cette fameuse ville au collège de Montaigu, il passa en Angleterre : il y trouva bien des gens qui lui rendirent justice, et ils s'accommoda merveilleusement de l'érudition et des autres avantages du pays (F); mais ne voyant pas qu'il y dût attendre tout ce qu'on lui avait fait espérer, il fit un voyage en Italie. Il sé-

(a) Voyez les remarques (C et D).

* Joly croit qu'Érasme se détermina pour cet ordre sur les conseils de B. Vulcanius qui avait été son précepteur. V. VULCANIUS, tom. XIV.

journa plus d'un an dans la ville de Bologne, puis il alla à Venise où il publia ses *Adages*, ensuite à Padoue, et enfin à Rome où sa réputation était grande. Il aurait pu s'y établir avec avantage, si les promesses magnifiques de ses amis d'Angleterre ne l'eussent fait revenir en ce pays-là, au commencement du règne de Henri VIII. Il se fût fixé là tout le reste de sa vie, s'il y eût trouvé ce qu'on lui avait promis; mais ne l'y trouvant pas il passa en Flandre où il fut fait conseiller de Charles (b) d'Autriche (c). Je n'ai pas dit qu'il se fit recevoir docteur en théologie dans l'université de Turin. Il passa plusieurs années à Bâle, et y publia un très-grand nombre de livres : il en partit lorsque la messe y fut abolie, et se retira à Fribourg dans le Brisgaw, d'où il sortit quelques années après pour des raisons de santé, et s'en retourna à Bâle (G), où il mourut le 12 de juillet 1536. Il y fut enterré honorablement, et l'on y fait encore beaucoup d'honneur à sa mémoire (H). Nous verrons ailleurs (d) comment elle est honorée dans sa patrie; et si l'on peut contester à Rotterdam la gloire d'être le lieu où il est né. Il serait superflu de remarquer que c'était un des plus grands hommes qu'on ait jamais vus dans la république des lettres : c'est une vérité peu contestée. Il eut beaucoup d'ennemis, et entre autres Jules-César Scaliger, qui

publia contre lui les injures les plus choquantes, mais non pas celle de bâtard (I). La cause de cette querelle n'a pas été bien rapportée dans le *Scaligérana* (K). Cela est un peu surprenant; car qui devait mieux savoir la vérité de cette affaire que le fils de l'agresseur? Érasme parut fort sensible à cette invective, et tâcha d'en faire périr les exemplaires (L). Il en méconnut pendant quelque temps le vrai auteur (M), et l'attribua à un autre avec une extrême confiance; ce qui mérite d'être observé. Ceux qui ont nié qu'on ait eu envie à Rome de le faire cardinal ont eu tort (N). Le bruit qui avait couru à Paris, qu'on travaillait dans Rotterdam à une nouvelle édition de ses Œuvres, était mal fondé (O). On faisait espérer sa Vie (P); mais nous n'avons point vu encore l'accomplissement de cette promesse. De tous ses ouvrages ceux qui ont été le plus souvent imprimés sont ses *Colloques* (Q), et son *Éloge de la folie* (R). Il eut de la peine à souffrir qu'on le peignît (S), mais enfin il y donna les mains : Holbein, fameux peintre, et son ami particulier, fit son portrait, que Bèze orna d'une épigramme qu'on a fort louée (e). Parce que Érasme n'embrassa point la réformation de Luther, et qu'il condamna cependant beaucoup de choses qui se pratiquaient dans le papisme, il s'est attiré mille injures, tant de la part des catholiques que de la part des protestants (T). Jamais homme n'a été

(b) *Qui depuis fut l'empereur Charles-Quint.*

(c) *Tiré de sa Vie, composée par lui-même.*

(d) *Dans l'art. de ROTTERDAM, tome XII.*

(e) *Voyez en la critique dans la remarque (S).*

plus éloigné que lui de l'humeur impétueuse de certains théologiens qui approuvent les voies de fait, et qui se plaisent à corner la guerre. Pour lui, il aimait la paix et il en connaissait l'importance (U). Il était un peu trop sensible aux libelles qu'on faisait contre lui. Cela paraît par ses plaintes contre les imprimeurs de ces libelles (X). On l'a cru auteur de plusieurs livres qui n'étaient pas de sa façon (Y). On conte que la lecture des épîtres *Obscurorum Virorum* fit en lui un grand effet (Z). Il y aura ci-dessous une remarque pour les fautes de Moréri (AA), et une autre pour quelques erreurs que je me contente d'indiquer (BB). Je ne pense pas qu'on ait eu raison de dire que Coelius Rhodiginus accusa Érasme d'être plagiaire (CC).

On aurait eu plus de raison si l'on avait dit qu'il a été accusé de n'avoir eu qu'une connaissance très-petite de la langue grecque (DD), et d'avoir écrit trop à la hâte une bonne partie de ce qu'il faisait imprimer (f). Nous avons vu (g) le reproche qu'on lui fit d'avoir trop aimé à boire : je ne doute point que ce ne fût une calomnie ; car dans le même lieu où il avoue qu'il n'avait pas vécu assez chastement, il proteste qu'il avait toujours été fort sobre (EE), et qu'il avait été fâché de ne pouvoir vivre sans boire ni sans manger. Ce que Matthieu Sladus, recteur du collège d'Amsterdam, et grand adversaire des arminiens, déclara

ma violemment contre lui (FF), fut solidement réfuté par Gaspar Barlaeus, dans un ouvrage qui a pour titre *Bogermannus ἐπιγρόμηνος*. Il court un bruit (h) qu'on va commencer à Leyde une édition de toutes les Œuvres d'Érasme, qui sera dirigée par M. Leclerc *. Cette entreprise est très-louable, et tous les amateurs des belles-lettres doivent souhaiter qu'elle soit exécutée. On prétend que cette nouvelle édition contiendra quelques écrits qui n'ont jamais été imprimés. Elle sera sans doute plus belle que celle qu'on fit à Bâle, l'an 1540, en neuf volumes *in-folio*, et qu'on dédia à l'empereur Charles-Quint. L'épître dédicatoire fut faite par Béatus Rhemanus.

(h) On écrit ceci en 1699.

* Cette édition a été publiée à Leyde, de 1703 à 1706, 10 vol. in-fol. Joly renvoie à ce qu'en dit la *Bibl. choisie de Leclerc*, dont les tomes V et VI contiennent une vie d'Érasme, tirée de ses lettres.

(A) Il naquit . . . le 28 d'octobre 1467.] Si je me détermine pour cette année, ce n'est pas que j'ignore que plusieurs font naître Érasme en 1465 ; c'est afin de me conformer à l'inscription de la statue de Rotterdam, où il est probable qu'on n'a point mis 1467 plutôt que 1465, sans avoir choisi ce qui a paru le meilleur après un bon examen. M. Joly s'est servi de la même réflexion. Il n'y a gueres d'apparence, dit-il (1), qu'il soit né en 1465, comme aucuns tiennent, fondez sur ce qu'en son épitaphe qui est à Basle, il est porté qu'il mourut plus que septuagénaire (2), le 12 juillet 1536 : ce qui ne seroit pas s'il estoit né en 1467,

(1) Joly, Voyage de Munster, pag. 144.

(2) Il se trompe : l'épitaphe dit, jam septuagenarius, déjà septuagénaire, titre qui convient à un homme dès qu'il a soixante-neuf ans passés. L'objection ne laisse pas d'être bonne, puisque l'inscription de l'épitaphe est incompatible avec la naissance d'Érasme le 28 d'octobre 1467, portée par l'inscription de la statue.

(f) Voyez, tome IV, p. 237, la citation (61) de l'article BUDÉ.

(g) Dans la remarque (I), citat. 67.

car cette inscription de Rotterdam doit estre plus assurée que toute autre chose, estant à croire qu'on a mieux seu le temps de sa naissance à Rotterdam, qui estoit sa patrie, qu'à Basle où il estoit étranger, veu principalement qu'on ne peut recueillir quasi rien de certain touchant cela par ses écrits, ni mesme par ses lettres, pource qu'il paroist que luy-mesme n'en estoit pas tout-à-fait bien informé, et qu'il y a eu aussi bien de l'erreur en la date de ces lettres par ceux qui les ont copiées et imprimées. La dernière partie de ce passage est nécessaire à la première; car si Érasme avait su exactement l'année de sa naissance, il eût été aussi facile de la bien marquer à Bâle sur son tombeau, qu'à Rotterdam sur sa statue. Je croirais volontiers qu'il ne l'a point sué précisément, et de la manière qu'il croyait savoir le jour qu'il naquit. Aussi se contente-t-il de marquer au commencement de sa vie, qu'il était né la veille de St. - Simon et de St. - Jude, *in vigiliâ Simonis et Judæ* (3)*. Mais d'autre côté je ne doute point qu'il ne placât sa naissance avant l'année 1467. De là vint que Boniface Amerbach, son héritier; Jérôme Frobenius et Nicolas Épiscopius, les exécuteurs de son testament, choisirent pour son épitaphe l'expression un peu vague de *jam septuagenarius*, qui convient mieux à un homme décédé le 12 de juillet 1536, lorsqu'on le suppose né avant le 28 d'octobre 1467, que lorsqu'on le suppose né ce jour-là. Béatus Rhénanus fait assez connaître qu'Érasme n'avait pu rien apprendre de certain là-dessus à ses amis; il le fait, dis-je, assez connaître, non pas sans attribuer à David ce que Moïse a dit de la durée de notre vie. *Vixit ad septuagesimum annum, quem communem humanæ vitæ terminum regius propheta David statuit, aut certè non multum est supergressus, nam de anno quo natus est apud Batavos nobis non constat: de die constat, qui fuit ad quintum Kalend. Novembris. apostolis Simoni et Judæ sacer*

(3) C'est-à-dire, le 27 d'octobre; et néanmoins presque tous les auteurs marquent, comme l'inscription de Rotterdam, le 28 d'octobre pour le jour de sa naissance.

* Joly dit qu'Érasme n'était pas mieux instruit du jour précis que de l'année de sa naissance.

(4). Le passage qui suit en sera une nouvelle preuve: je le tire d'une lettre qu'Érasme écrivit à un professeur (5) qui médissait de lui cruellement. Érasme lui signifie que s'il s'en voit attaqué publiquement, il lui fera bien sentir qu'il a encore bec et ongles, quoiqu'il ait déjà soixante et dix ans. *Quòd si cognovero, quod equidem non spero, te vel tantillum contra me publicare, experieris (nè fallor) Erasmus jam 70 annos natum neque edentulum esse omninò neque exunguem.* Cette lettre, datée du 9 de janvier 1535, est la LXVIII^e. du XXX^e. livre, dans l'édition de Londres. Ce mois de janvier, dira-t-on (6), appartient à l'année 1536: soit; il sera toujours vrai par ce passage qu'Érasme croyait être né avant l'année 1467. J'avoue qu'il ne l'a pas toujours cru; car dans la XIX^e. lettre du II^e. livre, datée du mois de février 1516, il dit qu'il n'est que dans sa quarante-neuvième année: *annum ago, non plus quàm andequinquagesimum.* La lettre (7) qu'il écrivit à Jacques de Horn, le 17 d'avril 1519, porte qu'il était dans sa cinquante-troisième année, ce qui marque qu'il était né l'an 1466.

Mais ce n'est pas seulement sur les années 1465 et 1467 que roule la naissance d'Érasme: on la promène un peu plus, grâce aux fautes d'impression, et peut-être aussi quelquefois à celles d'auteur. Chytræus (8) la met à l'an 1466. Magirus (9) à l'an 1417. Voyez l'index chronologique de Bucholcer, à l'an 1465. Le père Théophile Raynaud l'a placée à l'an 1469 (10). Les diversités sur la mort d'Érasme ne sont pas moindres. König (11) la met en 1526. L'auteur des notes sur Priolo, en 1546. Moréri en 1516, le 11 juillet. Du Verdier Vau-Privas (12), et Hoffman font cette dernière faute. Mel-

(4) Beat. Rhénanus, *epist. dedicat.* Origen.

(5) Il s'appelait Pierre Curtius, et il professait à Rome la rhétorique.

(6) L'année n'a pas toujours commencé en janvier; mais puisque le testament d'Érasme est daté du 12 de février 1536, il faut qu'il ait suivi notre façon de dater; car autrement il faudrait que son testament fût rapporté à 1537.

(7) C'est la XXXII^e. du livre V.

(8) Chron. Saxon.

(9) Eponymol., pag. 317.

(10) Voyez la remarque (D).

(11) Bibl. vet. et nova, pag. 277.

(12) Prosopographie, tom. III, pag. 2428.

chior Adam la met le 6 des ides de juillet (c'est le 10). On a mis sous la taille-douce d'Érasme, à la tête de ses épitres de l'édition de Londres, qu'il est mort le 30 de juillet. Dans l'édition de sa Vie, in-12, il y a quelques pièces au commencement, et entre autres le conte de la prétendue restitution de l'argent qu'on lui avait pris à Douvres (13), à la fin de quoi on met qu'il mourut le jour des ides de juillet; c'est le 15. Il ne faut plus se fier aux inscriptions en marbre et en bronze, puisqu'on falsifie en tant de façons celle du tombeau d'Érasme, qui contient en gros caractères la date du 4 des ides de juillet, c'est-à-dire du 12 de juillet. Elle marque aussi que Boniface Amerbach était l'héritier d'Érasme, et que Jérôme Frobenius et Nicolas Episcopius étaient les exécuteurs de son testament. Ainsi Melehiour Adam (14), Swert (15), Magirus (16), Bullart (17), ne rapportent pas l'épithaphe telle qu'elle est; car ils y donnent à tous trois également la qualité d'héritiers. Fréhéus le fait aussi dans son Théâtre, page 844, et Catherinot, dans l'Art d'imprimer, page 6. C'est une chose fâcheuse que les altérations des copistes s'étendent jusqu'aux inscriptions sépulcrales; car sur d'autres choses cela pourrait causer des contestations malaisées à terminer. Il y a des écrivains, comme celui qui a fait les Délices de la Hollande (18), qui se trompent quant au lieu où Érasme est mort. Ils disent que c'est à *Fribourg en Alsace*.

(B) *On ne peut nier qu'il ne soit bâtard.*] Il avoue lui-même que son père et sa mère ne furent jamais mariés. Il est vrai qu'il dit que sa mère n'accorda la dernière faveur que sous espérance du mariage, et que quelques-uns même prétendent que la promesse lui en fut donnée : *Clam habuit rem cum dictâ Margaretâ, spe conjugii, et sunt qui dicant intercessisse verba* (19); mais quoi qu'il

en soit, il naquit illégitime, et il n'a jamais été légitimé *per subsequens matrimonium*. Il sera donc mis avec justice, pendant que le monde sera monde, dans le catalogue des bâtards illustres. Pontus Heutérus ne l'a pas oublié dans la longue liste qu'il a donnée de cette sorte de bâtards (20), et jusque-là on ne peut pas se plaindre qu'il ait suivi l'humeur passionnée qui éclate dans ses écrits : mais il devait s'expliquer un peu plus exactement qu'il n'a fait, sur le caractère de celui à qui Érasme doit la vie. Il appelle Érasme fils de prêtre : cela est vrai en un certain sens, comme il est vrai qu'une personne qui devient monarque, communique la qualité de fils de roi aux enfans qu'il avait déjà : cependant puisque, selon la maxime des jurisconsultes, il faut étendre ce qui est favorable, et rétrécir ce qui ne l'est pas, on ne doit jamais appeler simplement et absolument fils de prêtre, que celui qui est né d'un homme actuellement prêtre au temps de la génération; car c'est un plus grand déshonneur d'être né illégitime d'un homme actuellement prêtre. Érasme est dans ce dernier cas : il prétend même que son père ne s'engagea à la prêtrise, que par le chagrin que lui donna la fausse nouvelle qu'on lui écrivit à Rome que sa maîtresse était morte, et qu'ayant connu la fourbe à son retour, il vécut très-honnêtement à l'égard de cette fille, qui de son côté ne songea qu'à bien élever leur commun fils, sans se vouloir marier.

Voilà ce qu'on trouve dans une Vie d'Érasme composée par lui-même, à ce qu'on prétend, et publiée par Mérule l'an 1607, sur l'original qu'Érasme avait laissé en dépôt à Conrad Goclénus, professeur en langue latine à Louvain. C'est un écrit composé avec la dernière négligence, et où l'on ne trouve qu'une grande simplicité, sans aucun détail étendu. On vous y apprend naïvement pour toutes particularités touchant la mère d'Érasme, qu'elle s'appelait Élisabeth, et qu'elle était de Sévenbergue (21), et fille d'un certain médecin nommé

(13) Voyez la remarque (BB).

(14) *In Vitâ Erasmi*.

(15) *Athen. Belg.*, pag. 207.

(16) *Eponymolog.*, pag. 319.

(17) *Académie des Sciences*, tom. II, pag. 162.

(18) *Pag.* 156, *édition de 1685*. Voyez aussi le *Ceremoniale politico*, tom. V, pag. 763.

(19) *Erasmus*, in *Vitâ suâ*, à *Merulâ*, anno 1607, et *Scrivierio*, anno 1615, *vulgatâ*.

(20) *In Tractatu de liberâ hominis nativitate*, seu de *liberis naturalibus*.

(21) *C'est une ville du Brabant, à trois lieues de Bréda*.

Pierre, *filia medici cujusdam Petri*. A l'égard du père on n'y saurait voir d'où il était, ni où il demeurait. Ainsi le lecteur ne fera pas mal de recourir à une lettre de Badius (22), où l'on trouve, 1°. que le père d'Érasme était bourgeois et habitant de Tergou, d'honnête famille, et assez savant pour ce temps-là; aimant d'ailleurs à rire et à débiter de bons mots, de sorte qu'il en remporta le surnom de *Praet*, ou de facétieux (23); 2°. que le temps des couches s'approchant, il fut trouvé à propos d'envoyer la mère à Rotterdam, afin de mieux cacher la déconvenue; et que le père donna son nom de Gérard à l'enfant; 3°. qu'à cette faute près il n'y eut rien à redire dans la mère d'Érasme, et qu'elle se pouvait vanter comme Didon,

Huic uni forsam potui succumbere culpæ.

Il est certain que son péché, fort différent d'ailleurs de ce qu'on nomme conduite de débauchée, a produit un homme si excellent, que si elle eût assez vécu pour voir le mérite extraordinaire de son fils, elle aurait eu plus de sujet que la mère de Pierre Lombard, de Gratien et de Comestor (24), de se servir de la réponse qu'on attribue à celle-ci; car vingt auteurs comme ces trois-là ne valent pas la moitié d'Érasme. Mais elle mourut de peste, lorsque son fils courait la treizième année.

De la manière que Badius en parle, le bon Gérard eut la direction du baptême de son fils*. Cependant, la Vie d'Érasme porte que Gérard, n'ayant pu faire changer de résolu-

(22) Elle est datée du 18 d'octobre 1606, et par une faute d'impression on l'a marquée la XXVII^e. au lieu de la XXVIII^e. de la 11^e. centurie, dans l'édition in-12 de 1650.

(23) Badius se sert du terme d'*Eutrapelus*, qui répond à celui-là; témoin ce passage de M. Le Camus, évêque de Bellai, dans ses livres contre M. Drelincourt. Certes cette phrase, de blancs-signés donnés à la Vierge-Marie, est si facétieuse, qu'il semble qu'en recueillant ces belles perles vous vouliez vous exercer en la vertu d'eutrapélie.

(24) On fait un conte qui est faux, que ces trois auteurs étaient bâtards d'une même mère, laquelle ne crut point avoir besoin de s'en repentir, à cause des services qu'ils avaient rendus à l'église.

* Les paroles de Badius rapportées par Joly, disent seulement que Gérard assistant au baptême de son fils, lui donna lui-même son nom

tion à ses père, mère et frères, qui voulaient à toute force qu'il fût homme d'église, vinda le pays secrètement, et leur fit savoir qu'il ne les verrait plus, et s'en alla à Rome, laissant grosse la fille qu'il avait dessein d'épouser. Valère-André Dessélin (25) copie fort exactement ce que Badius avait dit à la louange du père d'Érasme; mais Boxhornius (26) y fait une altération notable, puisqu'il veut que ce bon prêtre ait été surnommé *Praet*, à cause de l'éloquence de ses sermons. Il aurait fallu, pour altérer conséquemment le passage de Badius, donner aux prédications du père d'Érasme, le caractère de Ménot, de Maillard, de Barlette, du petit père André, etc.; car le terme de *facundia*, dont se sert Boxhornius, ne répond pas à la vertu d'*eutrapélie*. Je voudrais savoir d'où il a pris que Gérard était de Sévenbergue. La Vie d'Érasme ne dit cela que de la mère, et Badius se contente d'assurer que le père était bourgeois et habitant de Tergou. Valère André réunit ce qu'ils assurent séparément: *Patrem habuit*, dit-il, *Gerardum Septimontanum, civem et incolam urbis Gaudanæ*. M. Seckendorf se trompe, quand il dit (27) qu'un jeune homme de Rotterdam était le père d'Érasme.

(C) C'était un scrupule mal fondé, que de n'oser publier cela au commencement du XVII^e. siècle.] La lettre de Badius, que j'ai citée, fait voir que Mérula eut de grands scrupules à combattre, avant que de se déterminer pleinement à la publication de l'écrit que Goclénius avait eu en dépôt. Il craignit assez long-temps de faire tort à la mémoire d'Érasme, et de s'attirer par la découverte de ce secret l'indignation des partisans de ce grand homme. Badius lui représenta par des raisons fort solides, que le meilleur parti avait été d'imprimer. *Nec est quod in eo pertimescas offensam cujusquam probi, quasi scilicet invidiosâ proditione detexeris quædam arcana digna sacro silentio . . . nec ipse alio animo seriem vite suæ penes principem amicorum deposuit, quam ut se rebus humanis exempto*

(25) Valer. Andr., *Biblioth. belg.*, pag. 175.

(26) Theatr. Urbium Holl., pag. 284.

(27) *Histor. Lutheran.*, lib. I, pag. 140.

posteritas hujus horribilis secreti particeps esset (28). Mais puisqu'il oublie la raison que je m'en vais dire, il faut qu'il ait ignoré qu'on eût déjà fait à Érasme le reproche d'être fils de prêtre. Cette raison est qu'on ne gagnait rien par la suppression de cette vie d'Érasme, et qu'au contraire la publication pouvait servir à exténuer le bruit de la renommée, sur la faute de son père et de sa mère, qui avait été déjà rendue publique avec de fausses circonstances qui la grossissaient. Il n'y a point de doute que Badius ne se fût servi de cette raison, s'il avait su ce qui était dans le catalogue de Looséus, imprimé en 1581, et dans le livre de Pontus Heuterus, imprimé en 1600. Je ne parle point de ce que Dessélius cite de Paul Jove, et je ne m'étonne pas que Badius ne sût point ce qui était dans les lettres supprimées de Jules-César Scaliger. On verra bientôt ce que c'est. Badius n'était pas obligé de connaître un livre de Dessélius, qui n'était pas encore imprimé; je crois même qu'il est fort digne d'excuse de n'avoir pas cru que Paul Jove ait parlé de la bâtarde d'Érasme; car un fort habile homme m'a assuré, 1°. que cela ne se trouve point dans les Œuvres de Paul Jove, et qu'ainsi Dessélius cite mal; 2°. que le premier qui ait éventé par un écrit public ce secret de la naissance d'Érasme, est l'auteur qui se cacha sous le nom de Philaléthés (29). « Jean Hérold dans son » *Philopseudès*, ou réponse apologétique, opposée au dialogue publié » sous le nom de *Philaléthés*, contre » la mémoire d'Érasme, quelque cinq » ans après sa mort, se trouve fort » embarrassé sur l'objection touchant » la naissance d'Érasme; et ne pouvant s'en tirer, semble donner d'a » bord les mains en disant : *Ut donemus te verum dicere, per Christum dic, rogo, an parum videatur tibi homo ille optimus à te toties la-* » *cessitus, nisi hanc quoque notam addas ?* L'adversaire, sans traiter Érasme positivement de fils de prêtre, avait dit qu'il était *ex condemnato concubitu natus*. Hérold proteste

» de l'énormité de l'injure, et dit que » de tous ceux qui avaient écrit jus » que-là contre Érasme, personne » ne s'était encore avisé de lui faire » un tel reproche. Il avait raison » (30). »

(D) *On peut nier quelques circonstances odieuses... touchant sa naissance.* Les ennemis d'Érasme ont répandu sur sa naissance beaucoup plus de déshonneur qu'il n'y en avait effectivement. Plusieurs catholiques romains le reconnaissent : entre autres Valère André qui, ayant dit que Gérard embrassa la cléricature à son retour de Rome, en conclut que Paul Jove a eu grand tort d'écrire qu'Érasme était né d'un père qui était curé auprès de Tergou (31). Le père Théophile Raynaud a débité le même mensonge, sur la foi d'un catalogue des illustres écrivains d'Allemagne (32). *Erasmus, si joculari homine in scelere licet, non fuisse filium regis, licet is qui eum genuit fuerit coronatus, ut de alio quodam dixit Petrus Bles. Epist. 21, fuisse inquam, Erasmus patre Gondani* (lisez Gondani) *in Batavia oppidi prope Rotterodanum, Parocho genitum, ex famulâ, catalogus illustrium Germanice Scriptorum prodit, etc* (33). C'est-à-dire, *S'il est permis en matière criminelle de plaisanter contre un plaisant, nous pouvons dire qu'Érasme, quoiqu'il n'ait pas été fils de roi, a eu néanmoins pour père une tête couronnée, c'est à savoir un curé de Tergou, ville de Hollande, proche de Rotterdam; lequel voyant sa servante enceinte de ses œuvres, et voulant cacher le crime, la fit aller à Rotterdam, où elle accoucha d'Érasme, en 1469.* Nous verrons ci-dessous que Scaliger dit encore plus de mal du père d'Érasme.

(30) Ces paroles sont prises d'un mémoire de M. de la Monnoie. Je le citerai encore dans la remarque (L).

(31) *Reversus* (Roma) *sacris initiatus est; unde parente parocho, Gaudanæ civitatis vicino, natum fuisse, præposterè Jovius scripsit.* Valer. And., *Biblioth. belg.*, pag. 175. Notez qu'Érasme dit dans sa *Vie*, que son père se fit prêtre avant que de revenir au pays. Bullart, *Académie des Sciences*, tom. II, pag. 160, dit la même chose que Valère André.

(32) Je crois que c'est celui qui a été fait par un prêtre natif de Tergou, nommé Cornélius Looséus, imprimé à Mayence, en 1581.

(33) Th. Rayn., *Erstem. de libris*, pag. 25.

(28) Bandius, *epist. XXVIII, cent. II.*

(29) C'est-à-dire, selon lui, Hortensio Lando. Voyez l'art. LANDO, remarque (A) tome IX.

Pour donner un exemple des altérations que souffrent les faits en passant de main en main, d'un compilateur à l'autre, je veux représenter ici comment dom Pierre de Saint-Romuald a copié le passage de ce jésuite. *Érasme*, dit-il, *n'étoit pas fils de roy, bien que celui qui l'avoit engendré fust couronné, car le curé du lieu de sa naissance estoit son pere qui l'avoit eu de sa servante, s'il en faut croire le père Théophile Regnaud* (34). Il se nommoit du commencement *Gherardus Gherardi*, mais, il voulut qu'on l'appellast *Dulier-Érasme*, prenant plaisir de changer de nom, en quoy il a esté invité par plusieurs autres, et particulièrement par *Capnion*, qui se nommoit auparavant *Reuchlin* qui signifie fumée, par *Pierre Martyr*, dit auparavant *Vermilius*, par *Martin Bucer* qui se déguisa sous le nom de *Arétius Felinus*, etc. (35). Ce bon feuillant ne sait pas même le nom du jésuite qu'il copie; mais de plus il lui impute à tort d'avoir dit qu'Érasme est né à la paroisse de son père. Les exemples qu'il donne des changemens de nom contiennent plusieurs méprises. Si le mot *invité* a été mis par les imprimeurs à la place d'*imité*, comme il y a de l'apparence, l'auteur allégué *Reuchlin* fort mal à propos, *Reuchlin*, dis-je, qui a précédé et non pas suivi *Érasme*. S'il n'y a point là faute d'impression, *Pierre Martyr* et *Martin Bucer* sont mal donnés pour modèle, puisqu'Érasme les a précédés. Joignez à cela que *Pierre Martyr* n'a point changé le nom de *Vermilius* en celui de *Martyr*: il s'est fait appeler toutes sa vie *Petrus Martyr Vermilius*; les deux premiers étaient son nom de baptême: l'autre était son nom de famille. Il est vrai que pour abréger, ou pour d'autres raisons, on l'a plus souvent cité et allégué sous le nom de *Martyr*, que sous celui de *Vermilius*. Quant à *Bucer*, il n'a pris le nom d'*Arétius Felinus* qu'à la tête de quelque livre; il n'y a donc point de conformité entre ce qu'il a fait et le changement de nom de notre *Érasme*.

Les paroles de *Théophile Raynaud* ont déplu à son grand admirateur

(34) Il fallait dire *Raynaud*.

(35) Abrégé du Trésor chronol., tom. III, à l'année 1536, pag. 289 et 290, édit. de 1660.

Guy Patin. Je m'étonne, dit-il (36), comment un savant homme, tel qu'est le père *Théophile Raynaud*, s'est emporté aux mêmes médisances. Il est vrai qu'Érasme était bâtard et fils de prêtre, comme on peut aisément voir dans sa Vie, qu'il a écrite lui-même. Néanmoins les moines n'ont pas été les premiers qui lui ont reproché le malheur de sa naissance; c'a été *Scaliger* le père, dans son *Ciceronianus*, et ensuite toute la confrérie des capuchons. Cet auteur venait de dire qu'Érasme ne fut jamais moine, qu'il fut seulement novice dans un collège de chanoines réguliers de *Saint-Augustin*, où son tuteur l'avait fourré, âgé de quatorze ans seulement, pensant l'y faire demeurer pour avoir son bien; mais le compagnon, dit-il, n'en voulut point tâter. Je sais bien que quelques-uns ont dit qu'il avait fait profession.

Il y a quelque chose à reprendre là-dedans. 1°. Il ne sied pas bien à un homme qui prend le parti d'Érasme, avec autant de chaleur que ce médecin, d'avouer sans l'éclaircissement donné ci-dessus, que ce grand homme était fils de prêtre. 2°. Il est bien vrai que *Jules-César Scaliger* lui en a fait des reproches; mais non pas dans son *Ciceronianus*, ou plutôt dans les deux harangues qu'il a faites contre le *Ciceronianus* d'Érasme (37). 3°. En fin il est très-vrai qu'Érasme fit profession dans l'ordre des chanoines réguliers de *saint Augustin*. J'avoue qu'il eut bonne envie de se dégager de leurs mains avant la fin du noviciat, et que l'émission de ses vœux fut beaucoup moins un acte de sa volonté que l'effet d'une timidité de tempérament, qui l'empêchait de faire triompher ses lumières et son inclination de toutes les différentes machines dont on étourdissait son esprit: mais enfin il subit le joug, comme il l'avoue lui-même dans sa Vie (38), et dans une longue lettre à

(36) Lettre CCLXXVII, tom. II.

(37) Les deux pièces de *Scaliger* sont intitulées, l'une pro M. Tullio Cicerone contra Desider. Erasmus Roterodamum, orat. I; l'autre, contra Desider. Erasmus Roterodamum, oratio II.

(38) *Parantem abire ante professionem partim pudor humanus, partim necessitas coëncit.*

Lambert Grunnius (39). Et lorsque la providence lui suscita un libérateur qui le tira de la clôture, je veux dire un évêque de Cambrai, qui le voulut avoir auprès de lui pour un voyage de Rome, il ne se contenta pas de la permission de son évêque, il y joignit aussi celle de son prieur (40), et garda l'habit de l'ordre pendant plusieurs années. *Nec horum quicquam factum est*, dit-il (41), en parlant de lui-même à Grunnius, *nisi permissu atque adeò jussu Episcopi ordinarii, permissu præpositi, tum domestici tum generalis, denique cum pace totius sodalitatís. Quamquam autem esset libera conscientia, sciretque se voto adacto non teneri, illud tamen interim dedit.... ne vestem mutaret.*

(E) *Il n'est pas vrai.... qu'Érasme ait eu l'esprit tardif.*] Il courut en Hollande une tradition qui me paraît mal fondée, c'est qu'Érasme eut au commencement l'esprit si bouché et si tardif, qu'il fallut employer bien des années à lui apprendre quelque chose. On se sert même de cet exemple pour consoler les pères et mères dont les enfans ne font nul progrès; et cela me fait souvenir de la comédie du Malade imaginaire, où M. Diafoirus dit de son fils Thomas, *Que lorsqu'il était petit, il n'avait jamais été ce qu'on appelle mièvre et éveillé; qu'on le voyait toujours doux, paisible et taciturne; qu'il ne disait jamais mot, et ne jouait jamais à tous ces petits jeux que l'on nomme enfans; qu'on eut toutes les peines du monde à lui apprendre à lire, et qu'il avait neuf ans qu'il ne connaissait pas encore ses lettres.* Bon, disait sur cela son père en soi-même, *les arbres tardifs sont ceux qui portent les meilleurs fruits: on grave sur le marbre bien plus malaisément que sur le sable, mais les choses y sont conservées bien plus long-temps; et cette lenteur à comprendre, cette pesan-*

teur d'imagination est la marque d'un bon jugement à venir (42). On dit que Thomas d'Aquin, dont l'esprit a été si pénétrant et si vaste, passait, durant ses études, pour une grosse bête *, et que ses camarades d'école l'appelaient *bœuf muet*. Suarès, qui a été l'un des plus subtils scolastiques du XVII^e. siècle, fit son cours de philosophie avec si peu de succès, qu'il se crut incapable d'y réussir de sa vie (43). Quand donc ce que tant de bonnes gens disent d'Érasme serait vrai, il n'y aurait pas lieu d'en être surpris; mais la question est si ce n'est pas une fable. Je crois qu'oui, et je me fonde sur une chose que j'ai lue dans une harangue de David Chytraeus (44), et sur quelques autres temoignages.

Chytraeus raconte que Rodolphe Agricola ayant lu les compositions des disciples de son ami Hégius, qui avait rendu fort célèbre l'école de Deventer, trouva celle d'Érasme la meilleure de toutes, et souhaita de voir ce jeune écolier, qui avait alors quatorze ans (45). On le fit sortir de sa classe pour saluer Agricola, qui le prit par le derrière de la tête, et l'ayant considéré fixement, lui dit: *Vous serez un jour un grand homme.* Si Érasme n'avait point employé quelques traits d'un esprit et d'un jugement fort avancé, Agricola n'eût point été curieux de le voir. Il y avait donc dans cette composition de classe quelque tour et quelque finesse qui signifiait beaucoup (46) pour un aussi bon juge qu'Agricola. Or peut-on dire qu'un écolier ait l'esprit lourd et tardif, lorsqu'à douze ou à quatorze ans il donne de telles preuves de sa force? Et il faut bien se souvenir qu'en ce temps-là, on ne poussait point les études

(42) Voyez la remarque (N) de l'article XÉNOCRATE, tome XIV.

* Joly assure tout simplement que ce n'est qu'un conte.

(43) Alegambe, Bibliotheca Script. Societ. Jesu, pag. 136.

(44) De Laudibus Westphaliæ.

(45) D'autres, comme Melchior Adam, in Vita Erasmi, ne lui en donnent que douze.

(46) Bucholcer, Ind. chron., pag. m. 420, dit qu'Agricola préféra cet écrit aux autres, Propter inventionis acumen, orationis puritatem et liguras aptè ceu flosculos interspersos. Val. André, Bibl. belg., pag. 175. se sert des mêmes paroles, et Melchior Adam aussi, in Vita Hégii.

(39) *In summâ, vicerunt improbitate. Adulescens et animo abhorrens et verbis reluctans coactus est campistrum accipere, non aliter quam bello capti vincientis manus victori præbent; ut diutius victi tormentis faciant, non quod volunt, sed quod collubuit potentiori.* Erasm., epist. V, lib. IV, pag. 1291.

(40) *Adjunxit auctoritatem prioris et generalis.* Idem, in Vita sua.

(41) Idem, epist. V, lib. IV, pag. 1291.

des enfans avec la précipitation d'aujourd'hui, et qu'il y avait une extrême barbarie dans les écoles.

Ce que je m'en vais dire après Bèatus Rhénanus réfutera peut-être encore mieux la tradition que je combats présentement. Cet auteur raconte que Jean Sintheimus, l'un des meilleurs régens de Deventer, fut si content des progrès d'Érasme, qu'il l'embrassa un jour et le baisa en lui disant, *courage, vous arriverez un jour au haut faite de l'érudition* (47). Érasme n'avait pas encore quatorze ans. Il en avait neuf quand sa mère le mena à Deventer, l'ayant tiré d'Utrecht où il avait été enfant de chœur à la cathédrale. Son esprit brilla d'abord; il comprenait en un instant ce qui lui était enseigné; il le retenait bien, et il surpassait tous ses compagnons. Il savait Térence et Horace sur le bout du doigt, tant il avait la mémoire bonne, et l'esprit subtil. *Ingenium Erasmi mox eluxit, quum statim quæ docebantur perciperet et fideliter retineret, æquales suos omnes superans.... Fuit memoriâ felicissimâ, nam puer totum Terentium et Horatium memoriter complexus est* (48). *Terentii comoedias puer non secus tenebat ac digitos, memoriâ namque fuit tenacissimâ, ingenio perspicacissimo* (49). C'est Rhénanus qui nous l'apprend, et il mérite sans doute plus de créance qu'une opinion populaire, dont je ne vois d'autre fondement que ces paroles de la Vie d'Érasme: *Son père l'envoya à l'école dès qu'il eut quatre ans, il ne fit nul progrès durant les premières années dans ces études désagréables, pour lesquelles il n'était point né. Dès qu'il eut neuf ans, on l'envoya à Deventer. Il est difficile d'entendre ceci, la chose est trop enveloppée: car quelles études désagréables et pour lesquelles il ne fût point né, lui pouvait-on faire à l'âge de cinq ou six ans? N'était-il point né pour apprendre à lire et à écrire, à décliner et à conjuguer en*

latin? Il faut qu'il veuille parler de quelque autre chose, de la musique peut-être, ou de tel autre exercice des enfans de chœur. Mais quand même il n'aurait pu faire en cela nul progrès, on n'aurait pas ce qu'on prétend; la tradition que je réfute n'en serait pas moins fausse.

(F) *Il s'accommoda.... de l'érudition et des autres avantages de l'Angleterre.*] Il regardait l'Angleterre comme sa patrie d'adoption, et ne voulait pas lui faire une moindre part de ses services qu'à sa patrie de naissance (50). Il marque en divers endroits qu'il était charmé de ce pays-là, où il avait rencontré plusieurs illustres Mécènes, et le triomphe des sciences; *apud Anglos triumphant bonæ literæ* (51), *recta studia* (52). Il avoue ingénument (53) que le grand éclat des lettres dont il avait félicité l'Angleterre commençait à l'en rendre un peu jaloux. Il prétend même que les gens doctes dont elle abondait en toute sorte de sciences, pouvaient être un objet d'envie pour l'Italie (54). Il remarque (55) que cette gloire était un ancien partage de la nation; et il nous apprend que les grands seigneurs s'y distinguaient par la culture des sciences: ce qui est encore aujourd'hui un avantage en quoi la noblesse anglaise surpasse celle des autres nations. Il y a du plaisir à lire l'opposition qu'il fait entre les repas des gens d'église et ceux des milords. Il ne s'agissait dans les premiers que de bien boire, et avec grand bruit, sans oublier cent basses plaisanteries, et cent furieuses médisances; mais dans les derniers on s'entretenait modestement des sciences et de la piété. *O miras rerum humanarum vicissitudines! Olim litterarum ardor penes religionis professores erat: nunc illis magnâ ex parte ventri, luxui, pecuniæque vacantibus amor eruditionis*

(50) *Neque tamen defeci nec unquam defecturus sum ab eximio Mæcenate meo archiepiscopo Cantuariensi. Verum in confinio constitutus confido futurum ut utriusque satisfactionem patriæ, tum ei in quâ natus sum, tum ei in quam sum cooptatus. Erasmus, epist. XIX, lib. II.*

(51) *Idem, lib. XVI, epist. XIX.*

(52) *Ibidem, epist. XX.*

(53) *Ibidem, epist. XXVII.*

(54) *Ibidem, epist. XII.*

(55) *Ibidem, epist. XXVII.*

(47) *Complexus aliquando puerum, macte ingenio Erasme, inquit, tu ad summum eruditionis fastigium olim pervenies, simulque osculum dedit et dimisit. Beat. Rhenan., epist. præfixa Operibus Erasmi, edit. 1540.*

(48) *Idem, ibidem.*

(49) *Idem, epist. dedicat. Operibus Origenis præfixa.*

ad principes profanos ac proceres aulicos demigrat. Nam quæ Schola, quod monasterium usquam tam multos habet insigni probitate doctrinæque præditos, quàm vestra habet aula? An non optimo jure nos nostrî pudeat? Sacerdotum ac theologorum convivia madent vinolentiâ, scurrilibus opplentur jocis, tumultu parùm sobrio perstreperunt, virulentis obsecrationibus scatent: et ad principum mensas modestè disputatur de iis que ad eruditionem ac pietatem faciunt (56). S'il disait tant de bien de l'Angleterre, lorsqu'il en parlait sérieusement, il n'en faisait pas une description moins pleine d'attraits lorsqu'il prenait son style enjoué. Voyez ce qu'il écrit à Andrelin, pour l'attirer en ce pays-là. *Si Britannicæ dotes satis pernosses, Fauste, næ tu alatis pedibus huc accurreres: et si polagra tua non sineret, Dædalum te fieri optares. Nam ut è plurimis unum quiddam attingam; sunt hic nymphæ divinis vultibus, blandæ, faciles, et quas tu tuis carocnis faciliè anteponas. Est præterea mos nunquam satis laudatus. Sive quò venias, omnium osculis exciperis; sive discedas aliqùò, osculis dimittis: relictis, redduntur suavità; venit ad te, propinantur suavità; disceditur abs te, divuluntur basia; occurrit alicubi, basiatum affatim; denique quocunque te moveas, suaviorum plena sunt omnia. Quæ si tu, Fauste, gustasses semel quàm sint mollicula, quàm fragrantia, profectò cuperes non decennium solum, ut Solon fecit, sed ad mortem usque in Angliâ peregrinari* (57). Vous voyez que les Angloises ne lui plaisaient pas moins que les Anglois.

(G) *Il sortit de Fribourg.... pour des raisons de santé, et s'en retourna à Bâle.*] Marie, reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, le voulait faire venir dans le Brabant: cela fut cause qu'il se transporta à Bâle, tant pour y faire imprimer son *Écclesiastes* auquel il n'avait pas mis encore la dernière main, que pour dissiper les restes d'une longue maladie. Il fut loger chez Jérôme Frobenius son ancien ami: son dessein était de se mettre sur le Rhin, pour se rendre aux

Pays-Bas, dès que sa santé serait rétablie, et que l'ouvrage qu'il avait en main serait imprimé. Attendant cela il fut attaqué d'une maladie mortelle. Voilà ce qu'on trouve dans une lettre de Rhénanus (58); mais Érasme dit quelque part qu'il avait dessein en sortant de Bâle de se retirer à Besançon. Et ce qui est bien notable, il dit qu'encore qu'il fût à Bâle chez des amis très-sincères, il aimait mieux mourir ailleurs; la raison qu'il en allègue est qu'ils faisaient profession d'une autre foi. *Si mea bene novisses, debebas illi respondere, me necessario valetudinis causâ reliquisse Friburgum, hoc animo, ut ecclesiastâ, absoluto Besontium peterem, ne non essem in ditione Cæsaris; sed hic ingravescens valetudo cogit libernare. Hic enim, quanquam sum apud amicos sincerissimos, quales Friburgi non habebam, tamen ob dogmatum disensionem malim alibi finire vitam. Utinam Brabantia esset vicinior* (59)!

(H) *L'on fait dans Bâle beaucoup d'honneur à la mémoire d'Érasme.*] Les voyageurs ne parlent pas moins d'Érasme lorsqu'ils ont Bâle sous leur plume, que lorsqu'ils y ont Rotterdam; de sorte que l'on peut dire qu'il ne rend pas moins célèbre le lieu où il est mort, que celui où il est né. Aussi doit-on avouer qu'il avait fait un séjour plus considérable dans la première de ces deux villes que dans aucun autre lieu: un séjour, dis-je, plus considérable, non pas peut-être pour la durée, mais au moins pour l'importance de ses occupations. Il se plaisait beaucoup à Bâle (60): il en sortait quelquefois, mais il y retournait; *hic illius arma, hic currus fuit* (61). La révolution qui y survint en 1529, au fait de la religion, fut la seule cause qui l'empêcha d'y planter pour jamais ses tabernacles. *Obscurum esse non potest mihi non omnia probari quæ isti (Evangelici) faciunt, quæ si probassem, non tanto meo tùm periculo tùm dispendio reliquissem ci-*

(58) *C'est l'épître dédicatoire de l'Origène d'Érasme. Vous la trouverez à la tête des Lettres d'Érasme, à l'édition de Londres, 1642.*

(59) *Erasmus, epist. LXXIV, lib. XXX, pag. 1931.*

(60) *Voyez sa X^e lettre du XXI^e livre.*

(61) *C'est ce que Virgile, Æn., lib. I, vs. 16, disait de Carthage par rapport à Junon.*

(56) *Erasmus, epist. XXVI, lib. VI.*

(57) *Idem, epist. X, lib. V, pag. 315.*

vitatem cui tot annis affueram, sed jam pridem ipsorum sodalitas totus adhererem (62). Quoi qu'il en soit, on montre à Bâle la maison où il mourut (63) : on y nomme *collège d'Érasme* celui où les professeurs en théologie font leurs leçons pendant l'hiver, et où se tiennent quelquefois les assemblées de l'académie. Le cabinet d'Érasme est une des plus considérables raretés de la ville : on y montre son anneau, son cachet, son épée, son couteau, son poinçon, son testament écrit de sa propre main, son portrait par Holbein, qui est un chef-d'œuvre, etc. Les magistrats achetèrent ce cabinet l'an 1661, et en donnèrent neuf mille écus aux descendans de Boniface Amerbach héritier d'Érasme (64). Ils en ont fait présent à l'académie, si nous en croyons M. Patin (65). Mais un autre voyageur dit qu'elle déboursa mille écus. Voyez le Voyage de Suisse des sieurs Reboulet et Labruné.

(1) *Jules Scaliger publica lui les injures les plus choquantes, mais non pas celle de bâtard.*] Quelques-uns s'imagineroient sans peine que ce nouveau Jules César n'avait point oui parler de la naissance d'Érasme ; car s'il en avait su quelque chose, diront-ils, il n'eût point manqué de l'appeler fils de putain dans les deux invectives qu'il publia contre lui, et qu'il remplit des plus atroces injures qu'un déclamateur emporté puisse ranger en bataille. Ce n'est pas qu'Érasme lui eût fait le moindre mal ; il avait seulement blâmé la prévention excessive de ceux qu'on nommait alors Ciceroniens, qui croyaient qu'il n'y avait point de salut pour le latin hors des écrits de Cicéron (66) ; et en même temps il avait remarqué quelques taches dans ce soleil de l'éloquence romaine. Scaliger cria là-dessus au meurtre, au parricide, et au triple parricide. Il jeta toutes sortes d'ordures sur la tête d'Érasme, il l'ap-

pela cent fois ivrogne. Il soutint qu'Érasme, gagnant sa vie chez Alde Manuce au métier de correcteur, laissait beaucoup de fautes que l'ivresse l'empêchait de remarquer. *Non tu in Aldi officinâ quæstum fecisti corrigendis exemplaribus ? Nonne errores eos qui tum illis in libris legebantur haud tam erat librorum atramento, quàm tuo confecti vino ? Haud tam illorum somnum olebant, quàm tuam exhalabant crapulam* (67) ? En un mot, ses exclamations et ses invectives ne furent pas moindres que celles dont Cicéron se servit à la vue d'une horrible conspiration contre l'état.

*Sacrilegum strueret cum Catilina nefas,
Cum gener atque socer diris concurreret armis,
Mæstaque civili cæde maderet humus* (68).

On demanderait volontiers en voyant toutes les tempêtes que Scaliger a excitées, si Érasme n'est point quelque scélérat qui a mérité la roue :

..... Utrum
Minxerit in patrios cineres, an triste bi-
dental

Moverit incestus (69) ?

ou s'il n'est point quelque capitaine visigoth ou ostrogoth, qui ait résolu d'exterminer toutes les sciences et tous les beaux-arts, et de mettre le feu à toutes les bibliothèques ? Jugez si l'on peut s'empêcher de rire, quand on trouve que l'unique sujet de l'emportement qui éclate dans ces deux déclamations de Scaliger, beaucoup plus dignes d'être appelées *Stéliteutiques*, que celles de saint Grégoire de Nazianze contre Julien l'apostat, est qu'Érasme a combattu une pernicieuse superstition qui s'introduisait dans la république des lettres, et qui allait mettre aux fers l'étude de l'éloquence. Mais brisant là sur cette matière, qui a été si noblement et si agréablement touchée dans le XII^e. Entretien de Balzac, laisserons-nous conclure que si Scaliger eût oui dire que son adversaire était bâtard, il en aurait fait d'étranges vaearmes ? Nous ne saurions admettre cette conclusion, et voici pourquoi.

Parmi les lettres de Jules-César Scaliger, que son fils avait supprimées,

(67) Julius Cæsar Scaliger, orat. II.

(68) Martial, lib. IX, epigr. LXXII.

(69) Horat., de Arte poet., vs. 470.

(62) Erasmus, epist. ad fratres German. inferioris.

(63) Relat. Histor. de Charles Patio, pag. 130.

(64) M. Patin ne l'appelle que légataire.

(65) Relations historiques, pag. 123.

(66) Vaugelas a eu pendant quelque temps une pareille prévention pour l'histoire romaine de Coeffeteau : il disait qu'il n'y avait point de salut hors de l'histoire romaine, non plus que hors de l'église romaine.

il y en a une fort longue (70), où il justifie son premier emportement par un emportement peut-être beaucoup plus énorme. C'est là qu'il appelle Érasme fils de putain, et qu'il déclare que s'il ne l'avait pas fait auparavant, ce n'est pas qu'il n'eût ouï parler de la chose; c'est parce qu'il n'en était pas assuré, et qu'il ne voulait pas mettre en risque le crédit de ses véritables accusations, en les mêlant avec des faits incertains. Dira-t-on que cela est un peu douteux, et que Scaliger paraît trop en colère dans ses deux invectives, pour ne donner pas lieu à ses lecteurs de juger qu'un peu d'incertitude dans un bruit comme celui-là, ne l'aurait point empêché de s'en servir contre Érasme; qu'il n'avait qu'à se ménager une retraite sous le caillon de la renommée, à l'exemple des satiriques outrés, et qu'on ne voit pas que sur d'autre oui-dire, qui n'ont rien de plus probable que celui-là, il ait fait tant le scrupuleux; que c'est donc peut-être une ruse que ce qu'il dit sur ce sujet, et une ruse assez ordinaire aux écrivains médisans; car s'ils apprennent quelque chose contre la réputation de leur adversaire, après la publication de leurs premières satyres, ils se font honneur de n'en avoir point parlé, et convertissent en un silence de raison un silence qui a été pleinement involontaire? Je n'ai rien à répondre à ces conjectures, sinon qu'il n'y avait pas long-temps que Scaliger avait envoyé à l'imprimeur sa seconde harangue, lorsqu'il écrivit la lettre qu'on vient de citer (71). Mais venons au fait et au passage de cette lettre. L'auteur y outre le crime du père et de la mère d'Érasme, il prostitue celle-ci, et fait celui-là un prêtre concubinaire, condamné enfin au bannissement, après l'inutilité des peines canoniques qui lui avaient été réitérées pour ses recluses. *Ego verò mentiri? quòd te putidum atque nocturnum caput, spurium in illd oratione appellare ausus non sim? Neque enim incerti quidquam à me adferri debuit. Verum hoc erat tamen. At non constabat. Eras tunc atque*

etiam nunc spurius es, Erasme, hoc multi mihi è commilitonibus retulerunt nostris. Verùm ei rumori fidem non habui neque objeci tibi, ne vera compertaque cætera dicenti mihi omnia fides non haberetur. Nunc populares tui, aliquot etiam vicini viri boni nobiles ex incesto natum concubitu, sordidus parentibus, altero sacrificulo, alteri prostituta; qui pater tuus semel atque iterum à pontifice castigatus, cum ex illius præceptionibus ad vetera scelera novi propensione fieret irritatior, exilio mulctatus verit solum (72).

(K)... *La cause de cette querelle n'a pas été bien rapportée dans le Scaligéran.] Nous venons de voir avec quelle aigreur on s'emporta contre Érasme: voyons maintenant ce que Joseph Scaliger a dit de cette querelle. Mon père, dit il, a fait une oraison contre Érasme, lequel depuis écrivit que mon père n'était point auteur de cette oraison, qui miles erat. Mon père en fit une autre où il se mit fort en colère. Erasme sachant qu'il la ferait imprimer, attira de ses amis qui achetèrent tous les exemplaires qu'ils purent pour les supprimer; tellement qu'aujourd'hui on n'en trouve plus. Mon père vit depuis la folie qu'il avait faite d'écrire contre Érasme... Il avait écrit beaucoup d'épîtres contre Érasme qui étaient imprimées, mais je les ai fait supprimer, et en ai les exemplaires crans qui m'ont coûté 72 écus d'or, 36 doubles pistoles; j'ai commandé à Jonas de les brûler après ma mort. Mon père attaquait Érasme en soldat. Depuis, après avoir étudié, il vit qu'Érasme était un grand personnage. Peut-être mon père n'avait pas lu, ou n'entendait pas Érasme.... Pœnituit patrem adversus illum scripsisse, il vit sa faute, sed fuerat irritatus cum vocaretur ab Erasmo miles quasi per contemptum, ut Amphitheatrum (73) vocat Dominus Plessæum et Lanouium, milites per contemptum.... Duas epistolas scripserat (Érasmus) ad amicos, quas ipsius amici ad patrem miserunt: unam illarum curavit pater excudi in quâ mirabatur suo libro militem respondisse, ut Vasaten-*

¹ (70) C'est la XV^e. dans l'édition de Toulouse. Il l'écrivit à Arnoul Ferron, qui n'approuvait point qu'il eût publié tant d'injures contre Érasme.

(71) Voyez ses Lettres, pag. 35.

(72) Julius Cæsar Scaliger, epist. XV, pag. 45.

(73) Il parle d'un livre du jésuite Scribanus, intitulé Amphitheatrum honoris.

sis Plessœum tractavit tanquam miratus militem posse sacra tractare. Mon lecteur s'aperçoit assez par la fréquente répétition de la même chose, que ceci est tiré du livre qu'on appelle *Scaligerana*, où l'on voit les conversations domestiques de Scaliger. L'article d'Érasme y contient plusieurs autres choses honorables, et plus vraies que quelques-unes de celles qu'on vient de lire.

Car, 1^o. il n'est pas vrai que l'irritation de Jules-César Scaliger ait été fondée sur quelque terme de mépris qu'Érasme eût employé contre lui, vu que sa première harangue contre le *Ciceronianus*, pleine d'injures et d'emportement, fut composée avant qu'Érasme lui eût rien fait ou rien dit, et peut-être même avant qu'il eût osé parler de lui en façon du monde (74). Ainsi la colère de Scaliger ne pourrait venir de quelque injure qu'il aurait reçue d'Érasme, que par rapport tout au plus au second écrit. 2^o. Il ne paraît point par cet autre écrit, ni qu'Érasme ait traité de soldat Jules-César Scaliger, ni que celui-ci ait regardé cela comme une offense. Ce n'eût pas été un sujet de colère pour ce prince de Vérone, car il se piquait d'avoir été à la guerre; et rien ne lui pouvait être plus honorable que de passer pour soldat, et pour auteur en même temps. Il s'était vanté lui-même et avec insulte, de ce que tout jeune et tout soldat qu'il était (75), il faisait la leçon à son adversaire sur un aphorisme d'Hippocrate. Mais quel qu'ait été son goût là-dessus, il est du moins fort certain qu'on n'a nulle preuve qu'Érasme l'ait mis en colère en le traitant de soldat.

J'en ai deux bonnes raisons : l'une est qu'on ne trouve dans la seconde harangue de Scaliger aucune plainte, ni réplique qui ait du rapport à ce reproche; et qu'au contraire on y trouve des endroits (76), où l'auteur

(74) On voit dans la 11^e. harangue de Scaliger, pag. m. 32, qu'Érasme chargea un Flamand de s'informer et de l'informer quel homme étoit Scaliger.

(75) *Hem Erasmè, quanto pudore tuo, quanto glorie tue periculo ab juvene homine, a rudis oratore, à non oratore, à MILITE... doceris!* Orat. I.

(76) Pag. 16, 17, 42, edit. Tkolos., 1620, in-4^o.

prévient lui-même les objections, qu'il lui semble que son aveu d'avoir appris à la guerre certains faits qu'il avait publiés pour ternir la réputation d'Érasme fournira à sa partie. On entendra mieux ceci, si l'on se souvient qu'Érasme avait débité dans le monde que Scaliger n'était pas l'auteur de la harangue publiée sous son nom. Scaliger qui en fut très-offensé réfuta cette prétention d'Érasme; et parce qu'il craignit de l'avoir fortifiée en avouant qu'il avait porté les armes, comme si un homme qui n'aurait pas étudié toute sa vie n'était pas capable d'être orateur, il alla au-devant de cette instance. Ce qui prouve invinciblement qu'Érasme ne s'en était point servi. Mon autre preuve est tirée de la lettre même d'Érasme, que Scaliger publia à la tête de sa seconde harangue: son fils en parle comme on l'a vu ci-dessus. Les deux amis auxquels Érasme l'avait écrite conjointement la communiquèrent à Scaliger, sans y joindre aucun mot de civilité ni d'avis. Érasme dans cette lettre dit qu'il sait de bonne part que la harangue que Scaliger avait publiée contre lui n'était point une production de Scaliger (77); mais il ne dit nullement ce que Joseph Scaliger lui impute, qu'il s'étonnait qu'un soldat eût répondu à son livre.

Allez vous fier après cela à ce que les hommes doctes vous disent au coin de leur cheminée. En voici un des plus haut montés, qui à tout propos dit et répète touchant son propre père deux ou trois mensonges, que des pièces publiques et originales réfutent évidemment. Il veut qu'Érasme ait nié que Scaliger fût l'auteur de la harangue, qu'il l'ait nié, dis-je, par la raison que Scaliger était un homme de guerre: il veut que par-là Érasme ait fort irrité Scaliger; il veut qu'Érasme ait été dans l'admiration qu'un soldat lui ait fait une réponse; enfin il veut qu'on voie cette admiration dans une lettre que son père fit imprimer; il veut tout cela, et ce-

(77) *Julius Scaliger Lutetia edidit in me orationem impudentissimam mendacis ac furiosis convitiis distentam, cujus tamen ipsum non esse autorem multis ac certis argumentis compertum habeo. Sed hoc calcamentum ab alio mihi non ignoto constitutum ille inquit. Notez qu'au lieu d'inquit, il faut lire induit.*

pendant il n'en est rien ; et sur sa parole tous les auteurs le débitent , comme M. Pope Blount dans son laborieux et très-utile recueil , intitulé *Censura celebriorum Authorum* (78) , et Magirus dans son *Eponymologium* (79) , etc. Les excuses alléguées par Joseph Scaliger , que son père attaqua Érasme en soldat , et avant que d'avoir étudié , et que peut-être il n'avait pas lu , o n'entendait pas Érasme , ne paraissent point solides ; car la harangue contre le *Ciceronianus* fut imprimée en 1531. L'auteur avait alors quarante-sept bonnes années , beaucoup d'étude et de connaissance des écrits de son adversaire , et une grande érudition. Il avait étudié avec une ardeur merveilleuse pendant qu'il avait porté les armes , et il y avait alors assez long-temps qu'il s'était consacré tout entier aux lettres , comme nous l'apprenons de l'auteur même du *Scaligeriana* (80). Ce qu'il dit de la suppression des lettres de son père contre Érasme , et que des écrivains fort exacts (81) ont entendu des deux harangues , parce qu'en effet il n'eût pas épargné sa bourse pour supprimer aussi les harangues , s'il n'avait été persuadé qu'elles étaient disparues , est beau , et doit être tenu pour certain ; encore que son intention ait été rendue inutile , par le soin que prit M. de Maussac de faire réimprimer à Toulouse , et les harangues et les lettres en question , l'an 1620. Au reste , ce n'est point seulement en conversation que Scaliger a commis ces fautes : vous en trouverez une bonne partie dans sa réponse à Scipius (82) , c'est-à-dire , dans un ouvrage où il apportait toute sorte d'application , sachant bien qu'il avait affaire au plus redoutable critique qui fût au monde.

Je voudrais qu'on nous eût appris où , quand , et par les soins de qui

l'édition que Joseph Scaliger supprima fut faite. Le repentir dont il parle s'accorde fort bien avec une lettre que son père écrivit à Omphalius (83) , et avec les vers qu'il composa sur la mort d'Érasme , et qui commencent par *Tunc etiam moreris* ; mais non pas avec quelques passages de ses livres (84) , où il le traite fort durement , et cela sur une fausse supposition quelquefois.

Mais enfin cette grande sensibilité pour le reproche d'être soldat , serait-elle un roman qui n'eût aucun fondement dans l'histoire ? Je n'en trouve point d'autre origine qu'une lettre (85) , où Jules-César Scaliger rapporte que pendant les contestations qui s'élevèrent à Paris , sur la permission d'y imprimer sa première harangue , les amis d'Érasme trouvèrent moyen d'en faire faire une copie , et de la lui envoyer secrètement ; et qu'après l'avoir lue il les conjura par tout ce qu'ils avaient de plus sacré de s'opposer à l'impression , et qu'autrement la gloire qu'il avait acquise avec tant de peine , et qui leur était commune avec lui , serait ruinée par un jeune inconnu , et par un homme de guerre étranger , *unius juvenis ignoti , militis , peregrini operâ*. Il est donc vrai pour le moins que Scaliger avait oui dire qu'Érasme écrivait à ses amis l'appelait soldat ; mais il n'est pas vrai que cela ait mis Scaliger dans une plus grande colère. Ce qui augmenta son indignation fut uniquement de se voir méprisé d'Érasme , qui ne daigna point lui répondre , et dont il ne fut traité que de cocu volontaire , à l'égard de la harangue dont il se sentait l'auteur. Ce mépris fut la plus cruelle manière de se venger qu'Érasme aurait pu mettre en usage. On avait compté sur la gloire d'être le tenant contre lui , et de s'acquérir par-là un grand nom dans la république des lettres , et il fallut décompter pour le coup , et chercher

(78) Imprimé à Londres , 1630 , in-folio.

(79) Imprimé à Francfort et à Leipsic , 1687 , in-4°. L'Histoire des Savans en a parlé en décembre 1688.

(80) *Epistola de vetust. Gentis Scaligeræ* , et Jul. Caesaris Scalig. Vita.

(81) Baillet , Jugement des Savans , tom. II , pag. 13 , et tom. III , pag. 134. Beauval , Histoire des Ouvrages des Savans , décembre 1688 , pag. 359.

(82) Je citerai les passages dans les remarques (L) et (M).

(83) Elle est la XVII^e. dans l'édition de Toulouse : l'auteur y témoigne sa disposition à se réconcilier avec Érasme.

(84) Poétic. , lib. III , cap. LXXXIII , et lib. IV , cap. I. Not. in Aristot. , Hist. animal. , lib. IV , cap. VIII , (vide Vossium de Idolol. , lib. IV , cap. XIII.) Exercitat. , in Cardan. CCXXXIX et alibi , ut patet ex indice , voce Erasmus.

(85) C'est la XII^e. dans l'édition de Toulouse.

une autre porte. Qui n'en serait outré de dépit ? Jules Scaliger fit une harangue là-dessus : *Est mihi perfecta oratio qua rusticitati quorundam respondebam qui ita dictarent, Erasmus à scribendo manum abstinuisse, qui me indignum putaret quicum loqueretur* (86).

(L) *Érasme fut fort sensible à l'invective de Scaliger, et tâcha d'en faire périr les exemplaires.*] Ceux qui ont fait imprimer dans la Hollande la Vie d'Érasme, avec plusieurs de ses lettres qui n'avaient point encore paru, conviennent (87) qu'il fit ramasser et brûler par ses émissaires tous les exemplaires de la seconde harangue que Scaliger avait publiée contre lui, à Paris; tellement, disent-ils, qu'aujourd'hui on ne la peut trouver nulle part. Cette dernière circonstance était fautive, lorsque l'édition dont je me sers fut faite; car elle est de l'an 1642; et dès l'an 1620 ou 1621, les deux harangues de Scaliger avaient été réimprimées à Toulouse *. Quoi qu'il en soit, ils confirment ce qu'on trouve dans le *Scaligerana*, touchant ce complot d'Érasme contre la seconde harangue de Scaliger; ce complot, dis-je, qui fut si heureux, qu'on la chercha vainement au bout de quelques années chez tous les régens de Paris. *Curavi conquiri Parisiis apud omnes pedantes, nemo habet: per emissarios septem aut octo curavit omnia exemplaria conquiri et comburi* (88). Cela nous doit persuader la vérité de ce que dit Scaliger le père, dans une lettre à Arnoul Ferron (89), qu'un Flamand, à l'instigation d'Érasme, brûlait partout où il passait autant d'exemplaires qu'il pouvait recouvrer de la première harangue, ou par achat, ou par emprunt. Les deux harangues avaient donc été exposées au même sort à peu près; pourquoi donc Joseph Scaliger, et ceux qui ont publié la Vie d'Érasme, n'ont-ils parlé de cette perquisition et de cette brûlure des exemplaires que par rapport à la seconde ?

(86) *Epist. XIII, pag. m. 30, 31.*

(87) *Dans un petit Mémoire inséré à la page 332 de l'édition de Leyde, 1642.*

* Ce fut dès 1620, in-4^o, dit Joly.

(88) *Scaligerana, pag. 74.*

(89) *C'est la XV^e. dans l'édition de Toulouse.*

Je crois que les émissaires furent plus exacts contre celle-ci que contre l'autre, et que ce fut la raison pourqu'on ne réimprima que la première à Cologne, l'an 1600. Si ceux qui la publièrent eussent pu trouver la seconde, ils les eussent infailliblement fait imprimer toutes deux. Joseph Scaliger nous dit, que la première oraison a été imprimée par les jésuites avec son épître de la vie de son père, mais détronquée où ils ont voulu. Je ne sais point s'il entend l'édition de Cologne en 1600, qui, selon Draudius (90) et le catalogue de la Bibliothèque de M. de Thou (91), ne contient pas d'autres additions que des poésies sacrées de Jules-César Scaliger, ou s'il parle de quelque autre. En ce dernier cas, il paraîtrait encore plus visiblement qu'on avait mieux réussi à la suppression de la seconde harangue qu'à celle de la première.

Voilà ce que je pus dire sur cette matière dans mon projet: à présent j'ai quelque chose à y joindre par la faveur que m'a fait l'illustre abbé (92) qui m'envoya des remarques de M. de la Monnoie. J'ai appris par-là qu'Érasme n'a pas été en état de faire périr les exemplaires de la seconde harangue de Scaliger, puisqu'il était mort quand elle sortit de dessous la presse. On en verra la preuve dans les paroles suivantes (93). « La première déclamation de Jules Scaliger contre Érasme, envoyée à Paris dès l'an 1529, y fut imprimée in 8^o. par Pierre Vidouc, sur une permission du lieutenant Morin, datée du 1^{er}. de septembre 1531. La seconde, quoiqu'achevée dès le 25 septembre de l'an 1535, ne fut point imprimée chez le même Vidouc qu'en 1537: il y a au-devant une lettre d'Hubert Sussanneau (94) à Hubert de Pradine, où il lui

(90) *Biblioth. classica, pag. 1327, 1444, edit. 1625.*

(91) *Part. II, pag. 367.*

(92) *M. l'abbé Nicaise. Voyez tome III, pag. 43, la remarque (B) de l'article BALBUS BALBI, au troisième alinéa.*

(93) *Elles sont prises du Mémoire de M. de la Monnoie.*

(94) *La Croix du Maine l'appelle Hubert Sussan, mais Sussanneau était son vrai nom, Sa lettre à Hubert de Pradine n'a pas été réimprimée.*

» parle de cette seconde pièce de
 » Scaliger contre Érasme , sur la-
 » quelle il eut un entretien à Agen,
 » avec Scaliger lui-même. *Inter col-*
 » *loquendum*, dit-il, *de oratione suâ*
 » *adversus Erasmus secundâ per-*
 » *cunctatus est. Legisse dixi, sed*
 » *manu scriptam. Ibi ille subira-*
 » *tus : O amici, inquit, si unquam*
 » *ulli amici sunt, jam pridem exisse*
 » *oportuit, ante complures menses*
 » *opusculum in hoc Lutetiam mis-*
 » *sum ; et huc ad me propter viam*
 » *perlongam, et non satis tutam,*
 » *rarò admodum nunciù adferuntur.*
 » *Proindè te per musas, Sussannœ,*
 » *rogo, atque etiam multis precibus*
 » *obsecro, si qui sunt Lutetie tua*
 » *manulata curaturi, commendatio-*
 » *ne editionis maturitatem adjuva.*
 » Ensuite de quoi Sussanneau recom-
 » mande à son ami de diligenter cette
 » édition, et de choisir P. Vidoue
 » pour imprimer. La lettre est de
 » Bordeaux, le 5 de juin, sans date
 » d'année. Il est sûr que ce n'est pas
 » 1535, puisque la lettre d'Érasme
 » ad *Merbelium et Laurentiam*, à
 » laquelle cette seconde invective
 » sert de réponse, ne fut rendue que
 » le douzième de septembre de cette
 » année à Scaliger, comme il nous
 » l'apprend lui-même dans l'épître
 » dédicatoire. Il faut donc que ce soit
 » nécessairement 1536. Les soins de
 » Sussanneau et de son ami eurent
 » leur effet, la pièce vit apparem-
 » ment le jour sur la fin de la même
 » année, quoique le libraire, pour con-
 » server plus long-temps la grâce de
 » la nouveauté à l'édition y ait fait
 » mettre la date de l'année suivante
 » en ces termes : *Venit Lutetie è*
 » *regione Gynnasii Remensis, apud*
 » *P. Vidovæum, MDXXXVII.*
 » Cette oraison est à la suite de la
 » première. Les exemplaires n'en sont
 » pas si rares, qu'il ne s'en trouve en-
 » core plusieurs. J'en ai un dans mon
 » particulier, et je me souviens en
 » avoir vu plus de quatre autres. »
 » Cela étant, il faudra désormais dire,
 » pour peu qu'on veuille être exact,
 » qu'Érasme n'a contribué à la brûlure
 » des exemplaires de la seconde haran-
 » gue, que parce qu'en sa considé-
 » ration, et peut-être même à sa sollici-
 » tation, ses partisans jetèrent au feu
 » tous les exemplaires qu'ils purent trou-

ver (95). Car il faut se souvenir qu'É-
 rasme n'ignorait pas que Scaliger était
 revenu à la charge : *Scaliger rursus*
evomuit nescio quid libelli in me,
quemadmodum et Petrus Curtius.
Neutrum vidi. C'est ainsi qu'il parle
 dans une lettre écrite le 11 de mars
 1536 (96). Ses émissaires lui firent
 savoir sans doute que la seconde haran-
 gue était à l'imprimerie : ils le lui
 firent, dis-je, savoir dès que le ma-
 nuscrit fut arrivé à Paris ; il parla
 donc de cette pièce le 11 de mars 1536,
 comme d'un livre imprimé, il ne sa-
 vait pas la négligence que les amis
 de Scaliger ou les libraires avaient
 eue à l'égard de l'impression (97).
 Nous allons voir que son fils ne savait
 guère les circonstances de ce fameux
 démêlé.

Établissons d'abord ces deux chos-
 es : 1°. qu'une lettre d'Érasme, écrite
 le 18 mars 1535, et communiquée
 à Scaliger, le 12 de septembre de la
 même année, déterminâ celui-ci à
 composer une seconde harangue con-
 tre celui-là, laquelle fut achevée
 avant le 25 du même mois (98) ; 2°.
 qu'au mois de juin 1536, cette secon-
 de harangue n'était pas encore im-
 primée (99), quoique l'auteur se fût
 figuré qu'elle était en vente quelques
 mois auparavant (100). Inférez de
 tout cela que le fils de Jules-César
 Scaliger se trompe, lorsqu'il dit, 1°.
 qu'Érasme fit brûler les exemplaires
 de la seconde harangue ; 2°. qu'après
 cette exécution il écrivit une lettre,
 où par mépris il donnait à son adver-
 saire le nom de soldat, et l'accusait
 par ce moyen d'avoir été incapable
 de composer de telles harangues ; 3°.
 que Scaliger, ayant su cela, écrivit
 une troisième harangue, dont la mort

(95) Il est sûr que les deux harangues reçurent ce traitement, *nostrarum orationum exusta exemplaria.* Jul. Cæsar. Scalig., epist. XVI, pag. 55.

(96) C'est la LI^e. du XXVII^e. livre, pag. 1566.

(97) Voyez ci-dessus, citation (94), le passage de la lettre de Sussanneau.

(98) Voyez l'épître dédicatoire de la II^e. harangue.

(99) Ci-dessus la Lettre de Sussanneau.

(100) *Eam... muneri misi P. Rubrio... Spéroque esse Lutetie jam in vulgus editam.* Scaliger, epist. XIV, pag. 35. Elle est sans date, mais il y est fait mention du premier jour de janvier 1536, selon la façon présente de compiler.

d'Érasme interrompt l'édition ; 4°. qu'Érasme étant averti de cette troisième harangue, écrivit en 1535 (101) que Scaliger le menaçait de quelque livre. Chacun peut connaître par lui-même, et sans que je les remarque, les anachronismes et les autres méprises de Joseph Scaliger : je me contente donc de mettre ici ses paroles. *Erasmus, qui ubique gentium ὀτακωσῆς habuit, in quibus etiam mercenarios non paucos, tantum abest, ut aliter, quam Scaligerum vocaverit, ut, quia monitus erat eum se se semper militasse, hoc solo argumento negare ausus sit eum auctorem fuisse orationis, quam pro Cicerone adversus illum scripsit ; idque testatus est epistolâ quam ad amicos duos scripsit. Quod coegit Julium aliam orationem scribere, quâ se prioris auctorem asserit ; que unâ cum epistolâ illâ Lutetiâ apud Vidoveum edita est. Sed Erasmus homo vaferrimus per emissarios suos omnia exemplaria magnis sumptibus conquesta flammis aboleri curavit. Unum exemplar Josephus reliquit Aginni. Neque ullum præter illud postea nancisci, aut videre potuit. Tanta fuit emissariorum Erasmi diligentia. Quum autem postea in aliâ epistolâ eum per contumeliam militem vocaret, et hoc solo alius vellet persuadere tantum eruditionis illi non fuisse, ut ejusmodi orationes meditari potuisset, ob eam causam Julius ad tertiam orationem commentandam animum appulit, cujus editionem mors Erasmi interpellavit : et cum reliquis operibus ejus in direptione suppellectilis primo bello civili perit. . . . De hac tertii oratione monitus ab emissariis ita scribit ad Damianum à Goes, anno MDXXXV : Aiant Doletum quendam in me scribere. Minitatur nescio quid et Julius Scaliger (102). Je ne sais que croire de la menace dont Érasme fait mention dans sa lettre à Damien de Goes ; car Jules-César Scaliger proteste qu'il ne songeait plus à sa querelle (103), quand*

il reçut le 12 de septembre 1535, la lettre qu'Érasme avait écrite à Merbellius et à Jean Laurentia. Or, la lettre d'Érasme à Damien de Goes est datée du 21 de mai 1535.

(M) *Il en méconnut pendant quelque temps le vrai auteur.*] Disons un mot de la confiance avec quoi Érasme assurait que Scaliger ne fit que prêter son nom à la première de ces deux harangues. Cela m'est connu, disait-il, par plusieurs preuves certaines : multis ac certis argumentis comper tum habeo. Il avait assuré dans d'autres lettres (104), qu'Aléandre était le véritable auteur, et qu'il en était aussi certain que de sa propre existence ; mais qu'il le fallait dissimuler pour ne pas le rendre plus furieux par la découverte de sa fourberie. *Julii Scaligeri libellum tam scio illius (Aleandri) esse, quam scio me vivere. Id tamen dissimulandum est, ne magis insaniam prodito fuce.* Il répète la même chose, et la fortifie de raisons dans la LVIII^e. lettre du XXX^e. livre. Cependant il était très-vrai qu'autre que Jules-César Scaliger n'avait composé cette harangue (105). D'où paraît que les plus habiles gens donnent à gauche, dans l'attribution des livres à tels ou à tels auteurs ; et si Érasme, qui était la douceur et la modestie même, a décidé à faux d'un fait de cette nature avec tant de hardiesse, il ne faut faire aucun fond sur ce que des esprits fiers, emportés de tempérament et d'habitude, opiniâtres et fanatiques, peuvent déclamer d'un ton magistral sur un tel sujet. Il donna dans une semblable illusion à l'égard d'un autre ouvrage, car il prit Aléandre pour l'auteur d'un livre qui avait paru sous le nom d'Étienne Dolet. *Aleander denuò emisit librum furiosum sub nomine Doleti* (106). Cependant il n'était pas vrai qu'Aléandre en fût l'auteur : cet ouvrage était effectivement de celui dont le nom paraissait au titre (107).

(104) *Epist. ad Goclenium edita cum Vitâ Erasmi, pag. m. 326 : c'est la LVI^e. du livre XXX dans l'édition de Londres.*

(105) *Il offre dans sa II^e. harangue, de montrer l'original écrit de sa main, raturé, etc.*

(106) *Erasmus, epist. LXX, lib. XXX, pag. 1979, datée du 2 septembre 1535.*

(107) *Voyez Jules-César Scaliger, epist. XIV, pag. 35.*

(101) *Cette lettre est la LXXIX^e. du XXX^e. liv.*

(102) *Confusiat. fabulæ Burdoonum, pag. 278 et seq.*

(103) *Coactus feci ut de integro descendorem in certamen quod à me jam decertatum esset. Epist. dedicat., II orat. Vterum inimicitarum memoriam quæ à me sanè deposita essent renovarent. Epist. XIV, pag. 34.*

Cette faute d'Érasme est plus pardonnable que celle que Joseph Scaliger a commise dans ces paroles : *Nihil Erasmus tam seriò affectavit quàm ex militid ejus (Julii Scaligeri) eum litterarum imperitium probare, quàm tamen aliter se sentire apud amicos dissimulare non potuerit : quod quidam ad Couradum Goclenium epistolâ testatur : Julii, inquit, Scaligeri libellum tam scio illius esse, quàm scio me vivere. Id tamen dissimulandum est, ne magis insaniam pro ditio fucò. Vides credidisse et dissimulasse, ex quo conscientiam hominis aestimare licet* (108). Il est très-certain que par *illius* il faut entendre Aléandre, et qu'ainsi on a eu grand tort, après s'y être trompé, d'accuser Érasme de fourberie.

(N) *Ceux qui ont nié qu'on ait eu envie à Rome de le faire cardinal, ont eu tort.* } Boissard (109) témoigne qu'on disait qu'Érasme avait refusé le cardinalat, et que les autres ecclésiastiques avaient regardé comme un miracle le refus d'une dignité aussi briguée que celle-là. Lorenzo Crasso (110) prétend que c'était un conte plus digne de risée que de foi; mais il s'expose lui-même à l'insulte de ses lecteurs, puisqu'il est très-vrai qu'il n'a tenu qu'à Érasme d'être cardinal. Il le serait devenu sans doute sous le pape Hadrien VI, s'il eût voulu lui aller faire sa cour, comme il en fut instamment sollicité par ce pape même, son compatriote, son ami et son compagnon d'études (111). *Il s'excusa d'entreprendre ce voyage, tant à cause de ses grandes infirmités, que principalement pour fermer la bouche à ses ennemis, qui publieraient partout qu'il était allé courir après les dignités de l'Église* (112). Mais sous le pape Paul III l'affaire fut poussée plus loin : le cardinalat devint un fruit mûr pour Érasme : il ne restait pour le cueillir qu'à vouloir y tendre la main. C'est ce qu'il nous apprend lui-même. *Quùm statuisset (Paulus III) in futuram synodum aliquot eruditos in cardinalium ordinem allegere, propositum est et de Erasmo. Sed obi-*

ciebantur impedimenta, valetudo aut oheunda munia inutilis, ac census tenuis. Ajunt enim esse senatus consultum quo submoventur ab eâ dignitate quibus annui reditus sunt infra tria ducatorum millia. Nunc hoc agunt ut me onerent præposituris, ut hinc justo censu parato doner purpureo galero (113). Il témoigne dans la même lettre qu'il avait à Rome un ami qui se remuait extrêmement pour cela, encore qu'il lui eût écrit diverses fois qu'il ne songeait ni à bénéfice, ni à pensions, se sentant près de sa fin. On trouve le même fait dans une autre lettre (114) avec une plus expresse déclaration de la répugnance d'Érasme. *Paulo III visum est..... itaque nunc magno ambitu agitur ut me præposituris onerent, reclamantem ac manibus pedibusque recusantem, ac perpetuò etiam recusaturum.* Rhéanus parle non-seulement de ce dessein de Paul III; mais il dit aussi que ce pape conféra la prévôté de Deventer à Érasme, et pria la reine de Hongrie, gouvernante du Pays-Bas, de lui en assurer la possession; mais comme Érasme ne se souciait point de ce bénéfice, il n'envoya point à cette reine la lettre du pape (115). M. Joly (116) cite le témoignage de Pierre Bembo, et celui de M. de la Roche-posé, évêque de Poitiers, et plusieurs lettres d'Érasme (117) pour confirmer ce que j'ai dit que Lorenzo Crasso a traité de ridicule. Un autre écrivain (118) cite pour le même sujet deux ou trois lettres qui ne disent pas, comme il prétend, qu'Érasme fut désigné le premier, et nommé pour remplir l'éminente dignité de cardinal, et que Louis As, docteur de Louvain, qui était son ami, et depuis évêque, lui fut envoyé de la part du pape Paul III, avec des lettres de créance qui l'en assuraient. Néanmoins la chose est certaine, quant à ce qui en a été prouvé ci-dessus par les propres paroles d'Érasme. Je ne trouve point ce

(113) Erasmus, epist. XXVIII, lib. XXVII.

(114) La XXV^e. du XXVII^e. livre.

(115) Epist. præfixa Operib. Erasmi.

(116) Avis pour l'Institution des Eofans, pag. 99.

(117) *Quelques-unes des Lettres qu'il cite ne contiennent pas le fait dont il est question.*

(118) J. Richard, prieur de Beaulieu Saiote-Avoye, pag. 37 des Sentimens d'Érasme.

(108) Confutat. fabulæ Burdon., pag. 280.

(109) In Iconibus.

(110) Istorìa dei Poet. grec., pag. 150.

(111) Erasmus, epist. III et IV, lib. XXIII.

(112) Sentimens d'Érasme, pag. 22, 23.

Louis As dans les lettres qu'on nous cite (119), je n'y trouve (120) qu'un Louis Berus, chanoine de Bâle, qui avait donné au pape une lettre d'Érasme, et auquel le pape renvoie celui-ci pour être plus amplement informé de ses bonnes intentions. Il faut bien aider à la lettre, pour trouver là un exprès dépêché à Érasme par Paul III, afin de lui apprendre qu'il avait été nommé le premier au cardinalat. S'il eût reçu un tel message, il en aurait parlé dans les deux lettres que j'ai citées; car c'eût été quelque chose de plus positif que ne l'est de dire qu'on travaillait à lever l'un des obstacles de sa promotion, en lui cherchant des bénéfices et des supplémens, comme pour un cardinal pauvre. Je suis le plus trompé du monde, si M. Richard n'a point tiré ces paroles, *il fut désigné le premier et nommé, etc.*, d'une lettre qu'il ne cite pas. C'est la LXVIII. du XXX^e. livre, où Érasme raconte que le pape Paul III ayant chargé deux cardinaux d'exhorter les savans d'Allemagne à secourir la religion, l'un de ces cardinaux avait résolu de nommer Érasme tout le premier. Mais qu'il y a loin de là à une nomination au cardinalat, notifiée par un exprès du pape! Il n'est rien de plus ordinaire que d'étendre plus qu'il ne faut le sens de ce que l'on cite; la raison en est qu'on n'évite guère ce grand inconvénient qu'au moyen d'une application exacte, qui fait qu'on ne compose que peu de pages par jour.

On peut juger présentement si M. Patin le fils a donné dans la véritable cause, lorsqu'il a dit que, *sans la mort prématurée d'un pape, Érasme eût été élevé aux premiers honneurs de l'église* (121). Il entend sans doute Hadrien VI; or, nous avons vu que le peu d'ambition d'Érasme, et non pas la courte vie de ce pontife, le tint éloigné de la pourpre.

(O) *Le bruit... qu'on travaillait dans Rotterdam à une nouvelle édition de ses œuvres était mal fondé.*] C'est Guy Patin qui m'apprend que ce bruit

(119) *L'Index des Lettres d'Érasme de l'édition de Londres, très-exact et très-utile, ne marque aucun Louis As.*

(120) *Epist. XXVI, lib. XXVII.*

(121) Charles Patin, *Relations historiques*, pag. 129.

courut à Paris. *J'apprends, dit-il (122), que ceux de Rotterdam, par honneur qu'ils portent à la mémoire de celui qui a été l'honneur de leur pays, font faire à leurs dépens une nouvelle impression de toutes les œuvres d'Érasme. Voilà une nouvelle qui me rejouit fort. Il y a encore de la vertu au monde, et d'honnêtes gens qui ont du courage. Je prie Dieu qu'il soit vrai.*

(P) *On faisait espérer sa Vie.*] Écoutons encore M. Patin. *Nous avons ici un honnête homme qui travaille à la Vie du bon Érasme, qui a été un grand et excellent personnage, qui mourut à Bâle, l'an 1536, le 12 juillet. Il a eu le malheur de ne pas plaire aux moines, mais cela lui est commun avec tant d'honnêtes gens, que je ne conseille à personne de s'en affliger* (123). Il parla du même ouvrage un an après. *Nous avons ici un fort savant homme de condition et de probité qui a presque achevé la Vie d'Érasme, et par-là vous voyez qu'il y a encore d'honnêtes gens au monde qui chérissent la vertu. Il y a deux cents ans qu'il était en nourrice, car il naquit l'an 1467; et à mon gré il a été dans le christianisme le plus bel esprit après saint Augustin et saint Thomas d'Aquin, n'en déplaise à quelques moines qui ne l'aiment point parce qu'il les a trop décriés et trop bien dépeints* (124).

Plusieurs bonnes raisons me persuadent que la vie dont M. Patin parle là n'est point celle que M. Mercier, sous-principal du collège de Navarre, a publiée à Paris, avec les Colloques d'Érasme, commentés et repurgés. On me persuaderait aisément que c'est celle dont M. Battier, *savant homme de Bâle, en Suisse*, parla à M. Colomiers, l'an 1668 (125). Il lui dit que M. Joly, chanoine de Notre-Dame à Paris, *faisait la Vie d'Érasme, et qu'il avait lu sept fois pour cela toutes les œuvres de ce grand homme.* Voilà donc une Vie d'Érasme à met-

(122) *Tome I, lettre CXV, datée du 15 août 1657.*

(123) *Tome III, lettre CDLVIII, datée du 2 sept. 1667.*

(124) *Tome III, lettre CDLXXVI, datée du 13 septembre 1668.*

(125) Colomiers, *Bibliothèque choisie*, pag. 139.

tre dans la *Bibliotheca promissa et latens* de M. Alméloveen (126). La Vie d'Érasme, promise (127) par Mallincrot, doyen de Munster, est encore une pièce pour la même bibliothèque. Ce doyen avait fait la Vie d'Érasme par années, ce qui est une excellente méthode, et qui éclaircit cent difficultés, comme on le peut voir dans la Vie de Cicéron, composée par François Fabricius. Il serait bon qu'on travaillât à celle d'Érasme sur ce modèle, et qu'on marquât exactement la première édition de tous ses livres, car les plus doctes s'y trompent (128). Verheiden donnait une grande idée d'un manuscrit gardé comme une relique, par Othon Werckman de Nimègue, et contenant la Vie d'Érasme, écrite de la propre main d'Érasme. C'est celle que Mériula fit sortir de dessous la presse cinq ans après (129). Un auteur très-laborieux et très-exact (130) a mis entre les écrivains de la vie d'Érasme, Mériula et Scriverius, qui n'ont fait que publier des pièces que d'autres avaient composées, et n'y a point mis Béatus Rhénanus, qui a composé réellement un beau discours sur la vie de cet illustre. Ce petit défaut n'est que dans le X^e. indice : le corps de l'ouvrage dit là-dessus ce qu'on doit savoir.

Il court un bruit (131) que M. Joly a mis sa Vie d'Érasme entre les mains des censeurs de livres, afin d'avoir leur approbation, et d'obtenir ensuite le privilège d'imprimer. Souhaitons que cette nouvelle soit véritable, et que ces messieurs n'aient pas la dureté qui oblige tant d'écrivains à se plaindre qu'on garde long-temps les manuscrits, et qu'on y efface beaucoup de choses. Voyez les Nouvelles de la République des lettres, à l'article III de février 1685.

(126) C'est une liste des livres qui ont été promis au public et qui n'ont pas été imprimés. Elle fut imprimée l'an 1692. Un Allemand nommé Rodolphus Martinus Meelfuhrerus a publié en 1699, Accessiones à cette Bibliothèque promissa et latens. Voyez les Acta de Leipsic, 1699, pag. 359.

(127) In præfat. Tractatus de arte Typographica.

(128) Voyez la remarque (R).

(129) Cette Vie d'Érasme contient un avis au lecteur dans l'édition dont je me sers, (qui est de Leyde, 1672) où l'on voit que l'original est dans la bibliothèque de Jérôme de Backère.

(130) Teissier, Catal. Auct., pag. 373.

(131) On écrit ceci en 1699.

(Q) Ceux de ses ouvrages qui ont été le plus souvent imprimés sont se ; Colloques.] MM. Hofman et Moréri disent qu'un peu après l'édition qu'Érasme fit faire de ses Colloques à Bâle, à l'âge de soixante ans, Colinet*, qui les réimprima à Paris l'an 1527, en tira jusqu'à vingt-quatre mille exemplaires, qui, selon M. Hofman, furent tous vendus. Un fait aussi singulier que celui-là demandait une exposition un peu plus circonstanciée ; de sorte que ces messieurs se purgeraient malaisément ici de tout péché d'omission. Ils devaient nous apprendre que ce libraire usa de ruse pour augmenter le débit, qu'il se pouvait promettre d'ailleurs bien grand, à cause que l'édition était belle et de fort petite taille. Sa ruse fut de faire courir le bruit que ce livre serait défendu. *Colivex quidam excuderat, ut aiunt, ad 24 millia Colloquiorum in modum enchiridii, sed eleganter. Id fecerat non studio mei, sed amore quæstus. Quid multis? nihil erat in manibus præter Colloquia. Præcesserat nescio quis rumor, fortè à typographo studiosè sparsus, fore ut hoc opus interdiceretur: ea res acuit emptorum aviditatem. Itaque Bedda, etc.* (132). La crainte que l'on en eût fit que chacun s'en voulut pourvoir de bonne heure. Ce grand débit fut cause que Bedda, l'ennemi déclaré d'Érasme, sollicita l'interdiction des Colloques, et l'obtint ; mais apparemment cette interdiction fit plus de bien que de mal à Colinet. On voit par là que les souplesses semblables à celle que l'auteur de la Religion des Hollandais attribue à un libraire d'Amsterdam, par rapport à un livre socinien, n'ont pas commencé en Hollande. Il prétend que ce livre fut condamné au feu à la prière même du libraire, afin que le prix en augmentât. Ces sortes de supercheries n'é-

* Leclerc remarque avec raison qu'au lieu de Colinet, il fallait mettre Simon de Colines, véritable nom de l'imprimeur, appelé en latin Colinaeus. La circonstance des vingt-quatre mille exemplaires, rapportée par Vigneul-Marville (B. d'Argennes), paraît sans vraisemblance à Leclerc et à Joly.

(132) Erasmus, epist. XXIX, lib. XIX. Notez que dans le livre intitulé Sentimens d'Érasme, pag. 73, cette lettre est dite adressée Alphonse Vallesco en 1528 ; mais c'est Alfonso Vallesio en 1529.

taient point celles dont Erasme se plaignait le plus ; car on lui jouait des tours d'une tout autre conséquence. On publiait sous son nom des livres qu'il n'avait pas faits (132*) : on vendait aux libraires quelques manuscrits qu'il n'avait dictés que pour des usages domestiques ; et l'on faisait tout cela pour l'amour du gain, parce qu'on s'imaginait que son nom à la tête d'un méchant ouvrage, le ferait vendre. C'est de cette manière que ses Colloques virent le jour la première fois (133). Il n'en eut jamais chez lui ni l'original ni la copie ; mais un certain Holonius, en ayant recouvré d'ailleurs un exemplaire manuscrit, le donna pour bien de l'argent à Frobenius, qui le fit imprimer long-temps avant l'année 1522 (134). Cela déplut beaucoup à l'auteur, qui, ne pouvant y remédier, tâcha de mettre l'ouvrage en meilleur état, par des additions faites à la hâte. *Colloquia me invito atque etiam irato prodierunt. Quibus adjeci quædam in gratiam typographi, levi sanè brachio, ut qui uno die interdum tria absolverim colloquia* (135). On peut voir dans la XXXIII^e. et dans la XLII^e. lettre du XXI^e. livre, ses justifications touchant ses Colloques, de l'utilité desquels il fit aussi une lettre qui mérite d'être lue. On l'imprime ordinairement à la fin de cet ouvrage. Mais surtout il est bon de voir le mémoire qu'il envoya aux théologiens de Louvain, où entre autres choses il représente qu'il faut bien considérer quelles sont les personnes qu'il introduit sur la scène (136) ; car comme les lois du dialogue veulent que chacun des interlocuteurs parle, non pas selon les sentimens des auteurs, mais conformément à son caractère ; il n'y aurait rien de plus injuste que d'imputer aux auteurs ce qu'ils font dire à leurs personnages. Autrement il faudrait croire qu'on est Turc, lorsqu'on fait parler un Turc selon ses principes. *Nisi fortè, si Turcam loquentem facerem, mihi imputandum putent quidquid ille dixerit* (137). Il est bon de voir ce qu'il

dit pour excuser les discours qu'il a supposés à la Folie, in *Moriae Encomio* : cela est fort sensé. *Non perpendunt id quod in dialogis est potissimum, persone decorum..... quasi verò si quis Ethnicum cum Christiano loquentem faciat, nefas sis Ethnicum quicquam dicere quod abhorreat à doctrinâ christianâ* (138). Joignez à ceci le Commentaire de Lystrius sur la préface de l'*Encomium Moriae*. La seule chose qu'on peut opposer à cela est qu'un dialogiste ou tel autre écrivain qui, sous la fiction d'un personnage emprunté, veut débiter des pensées, doit choisir des sujets qui, par les lois de la vraisemblance, ne l'engagent point à dire ce qui n'est pas édifiant. C'est là toute l'objection à faire : si l'on y joint cette autre, savoir, que quiconque prête à des hérétiques tout ce qui se peut avancer de plus fort pour leur hérésie, plaide la cause de son cœur, ou tombe dans un jugement ridicule et téméraire. Quoi qu'il en soit, il y a très-pen de livres qui aient fait tant de bruit que les Colloques d'Erasme. On les a lus publiquement dans les collèges ; on a fait défense en divers endroits de les lire (139), ou même de les débiter (140). Les cardinaux et les prélats délégués par le pape Paul III, pour la réformation des abus, trouvèrent que de demander la défense d'enseigner ces Colloques dans les écoles (141) était un article qui importait à leur commission. Ils ont été traduits en diverses langues (142), on les a commentés, on les a châtés (143), etc. Je me souviens d'un passage des lettres d'Erasme, où il se plaint que ses Colloques, dépravés par un jacobin, avaient paru à Paris, avec la préface que le corrupteur avait fabriqué sous le nom d'Erasme : *Lutetia rursus Dominicanus quidam corrupti mea Colloquia, et addidit*

(138) *Idem, chil. II, centur. II, num. 40.*

(139) *A Paris, en 1528 Erasmus, epist. LXX, lib. XX; epist. XXIIX, lib. XIX.*

(140) *En Angleterre, en 1526. Idem, epist. XXXIII, lib. XXI. A Dôle, en 1536. Idem, epist. LV, lib. XXVII.*

(141) *Sleidan, lib. XII.*

(142) *Voyez Colomiès, Bibliothèque choisie, pag. 140, 142.*

(143) *Baillet, Jugem. sur les Critiq., tom. III, pag. 152.*

(132*) *Frasmus, epist. XLII, lib. XXVII.*

(133) *Idem. ibidem.*

(134) *Epist. Erasmi LVII, lib. XXX.*

(135) *Frasmus, Purgat. advers. Epist. Lutheri, pag. 54, 55.*

(136) *Idem, epist. LVII, lib. XXX.*

(137) *Idem, ibidem.*

*Prefationem meo nomine in qua da n-
no me ipsum* (144).

(R) *et son Éloge de la Folie.*] Bucholcer, qui a marqué quelquefois (145) la date des écrits d'Érasme, s'est abusé (146) à l'égard de la première édition de *l'Encomium Moriae*, en la plaçant au 9 juin 1508. S'il avait lu le catalogue des compositions d'Érasme, contenu dans une lettre de l'auteur à Jean Botzhémus, il aurait su qu'il ne fallait pas se régler sur la date de l'épître dédicatoire, *V. Idus Junias* 1508, puisqu'Érasme assure qu'ayant fait ce livre en Angleterre, il le méprisait de telle sorte qu'il ne daigna le faire imprimer (147), et qu'il était à Paris lorsque Richard Crocus en fit faire une méchante édition. Si M. Patin le fils s'était souvenu de cet endroit, il n'aurait pas compté (148) pour la première des cent éditions, plus ou moins, qui ont été faites de cet Éloge de la Folie, celle de Froben, à Bâle, en 1514. Il paraît par une lettre d'Érasme (149) que Badius imprima ce livre l'an 1512. *Accepi*, dit-il, *postremus Badii litteras..... in quibus scribit Moriam à se formulis excusant, quam tamen hic non vidimus.* Hérold, dans son *Philopseudes*, semble reconnaître Badius pour le premier qui ait imprimé l'Éloge de la Folie : *Vix igitur tum Badius*, dit-il parlant en la personne d'Érasme, *Moriam absoverat Leone X inaugurato Basileam huc me contuli.* Cet ouvrage fut très-bien reçu du public ; il plut principalement aux personnes de qualité : les moines dérégés, les théologiens bourrus s'en fâchèrent, et bien des gens désapprouvèrent le Commentaire de Lystrius, parce qu'il développa des choses de l'obscurité desquelles ils avaient tiré du profit. *Vix aliud majore plausu exceptum*

(144) Erasmus, epist. XXXII, lib. XXI, pag. 1101. Elle est datée du jour de Pâques 1526.

(145) In Indice chronolog.

(146) Pag. m. 457.

(147) Il nous apprend dans sa II^e. childe, au proverbe XL de la II^e. centurie, qu'il le fit en sept jours, sans le secours d'aucun livre.

(148) Épître dédicatoire de l'édition qu'il a faite à Bâle de ce livre, en 1676, in-8^o, avec des figures d'Holbein.

(149) La XV^e. du X^e livre, datée de 1512. Ce passage et le suivant n'ont été fournis dans le Mémoire de M. de la Monnoie.

est, præsertim apud Magnates. Paucos tantum monachos, eosque deterimus, ac the'ogios nonnullos morosiores offendit libertas : sed plures offensi sunt, ubi Lystrius adjectit Commentarios, quod autem profuerit non intelligi (150). Voyez ce qu'a dit l'auteur moderne qui a critiqué le Calvinisme (151).

(S) *Il eut de la peine à souffrir qu'on le peignit.*] C'est qu'il n'était guère content de son visage * : *Ac ne facie quidem propriâ delectabatur, vixque extortum est amicorum precibus ut se pingi pateretur.* C'est lui-même qui dit cela dans sa Vie : mais il faut qu'il n'y ait en que le premier coup qui lui ait coûté, puisqu'il est constant qu'Holbein l'a peint plusieurs fois (152). Il ne le peignit qu'à demi-corps, ce qui donna lieu à une épigramme de Théodore de Bèze qui a été fort estimée Du Verdier-Vau-Privas, à la page 2392 du III^e. tome de sa *Prosopographie*, l'attribue fausement à Buchanan, et la donne pour une épitaphe. Bèze s'en reconnaît l'auteur en parlant d'Érasme dans ses *Icônes*. Voici cette épigramme.

*Ingens ingentem quem personat orbis Eras-
mum,*

Hic tibi dimidium picta tabella refert.

At cur non totum? mirari desine, lector,

Integra nam totum terra nec ipsa capit.

Je conviens qu'il faut avoir de l'esprit pour faire ces quatre vers, et qu'ils semblent démentir la maxime qu'une pensée pour être belle doit être vraie ; mais, tout considéré, j'aimerais mieux soutenir qu'il n'y a que du faux brillant dans cette épigramme, puisqu'elle n'aboutit qu'à une fausse pensée, que de choquer la maxime. Je prouve que la pensée de Bèze est une fausse pensée, parce qu'un peintre n'a pas plus de peine à faire un portrait grand comme nature lorsque c'est le portrait d'un savant ou d'un

(150) Erasmus, epist. ad Botzhemum.

(151) Nouvelles Lettres de l'auteur de la Critique générale du Calvinisme de Maimbourg, pag. 737.

* Joly remarque qu'Érasme dit aussi qu'il n'était pas content de ses ouvrages. On n'en conclut pourtant pas qu'ils sont mauvais. Pourquoi donc conclure que son visage était laid ? Ce n'est tout au plus qu'une induction que dérivent des témoignages formels rapportés par Joly.

(152) Voyez la Vie d'Holbein, à la tête de l'Encomium Moriae de l'édition de Patin.

héros dont la gloire vole partout, que quand c'est le portrait d'un misérable qui n'est connu que dans son village. Ainsi la raison alléguée par le poëte, pourquoi Érasme n'a été peint qu'à demi-corps, est tout-à-fait chimérique (153). Il y en a qui ont cherché d'autres finesses, et même un peu bien malignes, dans l'épigramme ; comme si l'on avait fait allusion à cette espèce de neutralité qu'il semble qu'Érasme ait voulu garder entre le pape et les luthériens (154) : mais cela même serait d'un esprit faux, puisque jamais une semblable raison n'a pu rendre malaisées à peindre les cuisses d'un homme. Je ne dois pas oublier qu'il y a dans la traduction latine de Louis Gucciardin (155) une addition qui porte que l'on garde à Rotterdam, dans un lieu public, un portrait d'Érasme qui le représente très-naïvement tel qu'il était quatre ans avant qu'il mourût ; que ce portrait fut envoyé par le sénat et par le peuple de Bâle, et que c'est celui sur lequel Bêze a composé l'épigramme si subtile, *Ingenus ingentem*, etc. Tous ceux que j'ai consultés m'ont répondu qu'ils n'avaient jamais ouï dire que messieurs de Bâle eussent fait un tel présent à messieurs de Rotterdam, ni que le portrait d'Érasme ait été jamais gardé en un lieu public dans cette dernière ville. J'ai seulement appris qu'on a pu l'y voir chez M Brakel, contre-amiral de la Meuse (156), et que c'est un excellent original du fameux Holbein. J'ai lu dans le Vasari, à la page 307 de la III^e partie de la Vie des Peintres, qu'Albert Durer avait fait la taille-douce de la tête d'Érasme.

(T) *Il s'est attiré mille injures tant de la part des catholiques que de la part des protestans* *.] Il n'est pas ici

(153) *Æmilius, professeur à Utrecht, a imité cette pensée de Théodore de Bêze, dans le distique qui a été mis sous la taille-douce de la demoiselle Schurman.*

Non nisi dimidiâ spectatur imagine virgo

Maxima quâd totam nulla tabella capit.

(154) *Apud Verheiden, Elog. præst. theolog., pag. 19.*

(155) *Pag. 308 édit. Amhem., 1616. L'auteur de cette version latine s'appelle Regnerus Vitellius Zirivous.*

(156) *Il fut tué dans la bataille navale de la Manche le 10 de juillet 1690.*

* Joly, après avoir dit qu'on avait écrit pour

question de savoir si la conduite qu'Érasme a tenue par rapport à la religion est bonne ; je dirai seulement qu'il a été, ce me semble, un de ces temoins de la vérité qui soupiraient après la réformation de l'Église, mais qui ne croyaient pas qu'il y fallût parvenir par l'érection d'une autre société, qui s'appuyât d'abord sur des ligueurs, et qui passât promptement à *verbis ad verbera*. Il se faisait une notion trop bornée de la présence de Dieu, et ne considérait pas assez qu'elle nous conduit au même but, tantôt par une route, tantôt par une autre. Ainsi, avec son *non amo veritatem seditiosam* (157), il demeura dans le bourbier, et s'imagina fausement qu'il n'était que de se tenir au gros de l'arbre, puisque la manière dont Luther écrivait, et les guerres qui accompagnaient sa réformation, étaient un préjugé que le temps de la délivrance n'était pas encore venu. Mais il eut beau vivre et mourir dans la communion romaine, et se faire dire bien des injures par quelques zélés protestans, il n'en a pas été moins maltraité, et durant sa vie, et après sa mort, par plusieurs écrivains catholiques, comme le seul livre de Gaspar Chicocius suffit à le faire voir (158). C'est dommage que l'auteur des *Sentimens d'Érasme*, publiés en 1688, en soit demeuré à la première partie. Voyez le précis que nous donne des pensées d'Érasme, touchant la pacification de l'Église, M. Seckendorf (159). Il les a tirées de l'exposition du psaume LXXXIV, publiée l'an 1533. On ne saurait nier qu'à tout prendre Érasme n'ait été ce qu'on appelle catholique ; mais il ne vit pas sans joie les premières démarches de Luther, et il ne fut pas médiocrement inquiet lorsqu'il crut le luthéranisme prêt à se perdre. Il crut, l'an 1528, que Lu-

et contre la catholicité d'Érasme, cite les ouvrages et les auteurs.

(157) *Si Lutherus omnia bene scripssisset, mihi tamen magnopere displiceret seditiosa libertas. Ego vel nulli malim in nonnullis, quam tanto orbis tumultu pro veritate digladiari.* Erasmus, *epist. XXVI, lib. XVII, pag. 769.* Voyez aussi la II^e lecture du I^{er} livre, pag. 8 et 9.

(158) Voyez l'article SAWICKI, remarque (B) tome XIII. Voyez aussi ce que disait ALÉANDRE, tome I, pag. 246, remarque (I).

(159) *Hist. Lutheran., lib. III, pag. 49.*

ther avait rétracté la plupart de ses doctrines, et s'était exposé par-là au mépris de ses confrères comme un radoteur. Cela déplaisait à Erasme, parce qu'il craignait que les moines, délivrés de cette tempête, n'excitassent de nouvelles tragédies. Il ouvrit son cœur là-dessus à Gattinara, chancelier de Charles-Quint. *Inlies nutescit febris Lutherana, adeo ut ipse Lutherus de singulis propemodum scribat palinodias, ac ceteris habeatur ob hoc ipsum hæreticus ac delirus. Sed vereor ne quorundam monachorum stultiâ inprobis excitet nobis aliam tragœdiam* (160). A cela se rapporte ce qu'il écrivit la même année à un comte de l'empire: *Si inclinât factio Lutherana, quod ut fiat ipsi sedulo dant operam, exorietur intolerabilis pseudomonachorum tyrannis* (161). Il avait déjà été accablé d'injures par Luther et par quelques autres plumes du même parti: cependant il n'eût pas voulu la décadence de cette secte; il était bien aise qu'elle donnât de l'occupation aux moines, et qu'elle les tint en respect. Il écrivit l'année suivante deux lettres qui sont fort désobligeantes pour les luthériens (162). Luther l'accusa d'athéisme publiquement, en 1534 (163).

(U) *Il aimait la paix, et en connaissait l'importance.* Une des plus belles dissertations que l'on puisse lire est celle d'Erasme sur le proverbe, *Dulce bellum inexpertis*. Il y fait voir qu'il avait profondément médité les plus importants principes de la raison et de l'Évangile, et les causes les plus ordinaires des guerres. Il fait voir que la méchanceté de quelques particuliers et la sottise des peuples, produisent presque toutes les guerres; et qu'une chose dont les causes sont si blâmables est presque toujours suivie d'un très-pernicieux effet. Il prétend que ceux que leur profession devrait le plus engager à déconseiller les guerres, en sont les instigateurs. *Si quis exactius rem excutiât, reperiet omnia ferè*

christianorum bella vel è stultitiâ, vel è malitiâ nasci. Nonnulli juvenes, et rerum imperiti, majorum malis exemplis, historiarum, quas de stultis prodiditère stulti monumentis, ad hoc inflammati, dehinc instigantibus adulatorum hortatibus, extimulantibus jureconsultis ac theologis, assentantibus, aut conviventibus episcopis, fortassis et exigentibus, temerè magis quàm malitiosè bellum suscipiunt, et tanto totius orbis malo discunt bellum rem esse modis omnibus fugiendam. Alios occultum odium, alios ambitio, alios animi feritas in bellum impellit. Quandoquidem ne nostra quidem Hias quicquam præterquam stultorum regum et populorum continet iras (164). Les lois, poursuit-il, les statuts, les privilèges, tout cela demeure sursis pendant le fracas des armes: les princes trouvent alors cent moyens de parvenir à la puissance arbitraire, et de là vient que quelques-uns ne sauraient souffrir la paix. *Sunt qui non aliam ob causam bellum movent, nisi ut hinc viâ facilius in suos tyrannidem exerçant. Nam pacis temporibus, senatus autoritas, magistratum dignitas, legum vigor, nonnihil obstant, quo minus liceat principi quidquid libet. At bello suscepto, jam omnis rerum summa ad paucorum libidinem devoluta est. Evehantur quibus bene vult princeps, deiciuntur quibus infensus est, exigitur pecunie quantum libet. Quid multis? Tum demum sentiunt se verè monarchas esse. Colludunt interim duces, donec infelicem populum usque ad radicem arrosent. Hoc animo qui sint, an eos putas gravatim arrepturos oblatam quamcunque belli occasionem?* Cette dissertation se trouve dans les Adages d'Erasme, et a été imprimée à part, sous le titre de *Bellum*. L'auteur y promet un livre qu'il avait écrit à Rome, sous le pape Jules II. Je ne sais s'il a été jamais imprimé; il devait avoir pour titre *Antipolemus*.

(X) *Il était.... trop sensible aux libelles qu'on faisait contre lui. Cela paraît par ses plaintes contre les imprimeurs de ces libelles.* Voyez la III^e. lettre du XXI^e. livre, où il blâme les bons offices qu'un de ses amis avait

(160) Erasmus, epist. LXIII, lib. XX, pag. 1024.

(161) Idem, epist. LXXXII, lib. XX, pag. 1030.

(162) L'une in Pseudoevangelicos, l'autre ad Fratres Germaniæ inferioris.

(163) Voyez Seckendorf, lib. III, pag. 77.

(164) Erasmus, Adag., chap. IV, cent. I, num. I, pag. m. 859.

rendus à un libraire, que l'on voulait châtier pour l'impression de quelques écrits satiriques. Érasme montre à son ami que cette indulgence était mauvaise, parce que cet homme, bien loin de renoncer à l'impression des libelles, s'y appliquait plus que jamais. On le voulait justifier par la raison qu'il ne savait comment faire pour nourrir sa femme et ses enfans (165). Qu'il mendie, répondit Érasme, ou qu'il prostitue sa femme; car ce crime serait moindre que ne l'est celui de ruiner la réputation de son prochain. Il fallait être piqué au vif par une satire, quand on en venait à un tel langage. Le latin de l'auteur plaira beaucoup aux connaisseurs : rapportons-le donc; on y verra dès l'entrée qu'Érasme représentait à son ami, qui était de la religion, que les libelles et les figures satiriques, dont les luthériens remplissaient l'Europe, apporteraient du préjudice à leur parti. *An vos creditis talibus præsidis processurum Evangelii negotium? magis metuo ne talium stulta malitia et malitiosa stultitia, subvertat cum bonas litteras, tum Evangelium, si fieri possit, et vos vestraque civitatem aliquando pertrahat in grave discrimen.* Scottus, *inquis, habet uxorem et teneros liberos. Num ista excusatio videatur justa, si serinüs meis effractis sustulisset aurum? Non opinor. Et tamen hoc quod facit longè sceleratius est. Nisi fortè putas mihi famam esse vitiorum pecuniâ. Si deest undè alat liberos, mendicet. Pudet, inquis. Et hujusmodi facinorum non pudet? Prostituat uxorem, et ad calices vigilantium naso stertat adultero? Nefarium, inquis, magis nefarium est quod facit. Nulla lex punit capite qui uxorem prostituat, at capitalem pœnam denunciant omnes iis qui libellos edunt fumosos* (166).

(Y) *On l'a cru auteur de plusieurs livres qui n'étaient point de sa façon.*] Il s'était fait beaucoup d'ennemis par la liberté de sa plume. Il avait cen-

(165) *On m'a dit depuis quelques jours (en 1665,) qu'un certain homme, qui publie des satires continuëes, dit pour ses raisons, qu'il ne saurait à quoi s'occuper pour entretenir son ménage, s'il ne se servait aussi de sa plume.*

(166) *Erasmus, epist. III, lib. XXI, pag. 166, écrite à Gaspar Héliën, l'an 1524.*

suré assez hardiment les désordres des ecclésiastiques; de là vint qu'ils ne perdirent aucune occasion de le faire passer pour un hérétique et pour un impie : ils le firent passer nommément pour assesseur de Luther, et ils lui attribuaient des livres dont Luther s'était reconnu l'auteur. *Quorundam tanta est perversitas, ut ea quoque mihi tribuant, que Lutherus in conventu Cæsaris agnovit pro suis* (167). On lui imputa le livre intitulé *Captivitas Babylonica*, parce que les deux premières paroles de cet ouvrage sont presque les mêmes que celles qu'Érasme avait mises à la tête d'un panegyrique (168). N'était-ce pas une belle preuve? Voilà comme sont faits aujourd'hui les gens qui ne peuvent endurer qu'on se moque de leurs dangereuses rêveries (169); qu'on s'en moque, dis-je, afin d'en préserver ses frères : ils s'érigent tout aussitôt en délateurs, et allèguent les plus impertinentes preuves du monde, et trouvent assez de sots qui s'en payent, ou qui font semblant de s'en payer. On attribua à Érasme deux autres livres dont il ne connaissait pas même le titre, et dans l'un desquels il était assez maltraité. *Aleander indicavit mihi tribui duos libellos, quorum alteri titulus est Ebulbus, alteri Lamentationes Petri. Emoriar si unquam mihi fuerat auditus titulus antequàm ille protulisset. Priorem necdum quivi nancisci. In altero sic tractor, ut si sciam autorem, sim illi gratiam non optimam habiturus* (170). Dans une autre lettre (171), il raconte, 1°. que les théologiens de Louvain lui avaient attribué une satire de Hatténus, intitulée *Nemo*; 2°. qu'on lui avait aussi imputé celle qui avait pour titre *Fœbris*; et néanmoins, dit-il, ni mon génie ni mon style n'ont rien

(167) *Idem, epist. XIV, lib. XVII, pag. 758, col. 2: elle fut écrite l'an 1521.*

(168) *Fassus est quosdam fuisse suspicatos hoc opus esse meum, quod initium esset, Vellim, nolim, non admodum abhorrens ab exordio panegyrici mei, quo Philippo ex Hispaniis reverso gratulor, qui sic incipit, vobis nolis: bella conjectura. Ibidem.*

(169) *C'est par la maxime, Plurima sunt risu digna revinci ne gravitate adorentur. Elle est de Tertullien.*

(170) *Erasmus, epist. XIV, lib. XVII, pag. 758.*

(171) *La I^{re}. du livre XI, écrite le 1^{er}. de juin 1518.*

qui ne soit très-éloigné de cet ouvrage, *cum tamen totus genius totaque phrasis à meâ dissentiât*; 3°. qu'on lui imputait la harangue de Mosellanus contre les adversaires des trois langues savantes, et le livre de Fischer (172) contre Le Fèvre, sans considérer combien le style de ce prélat était différent de celui d'Érasme, *cum tanta sit orationis dissimilitudo*; 4°. qu'on lui imputait l'Utopie de Thomas Morus, et un certain écrit qui favorisait la France; 5°. qu'on donnait pour preuve la conformité de style; 6°. qu'il n'avait jamais rien écrit, et qu'il n'écrirait jamais rien sans y apposer son nom. *Nullum adhuc opus conscripsi neque conscripturus sum, cui non præfigam meum nomen*. Ceux qui considéreront les paroles que je citerai tout à l'heure, auront lieu de s'étonner qu'il y ait encore des gens qui ne voient pas l'illusion des preuves tirées de la conformité du style. *Impiungent (suspicionem mihi) non alio jreti argumento quàm stili, qui tamen mei non admodum similis est, nisi meus mihi parùm est cognitus; nequam quid mirum adeò foret, si quid illic aut alibi cum phrasi meâ congrueret? cum nemo fermè scribat hisce temporibus, qui non aliquid mei stili referat, propterea quòd meæ lucubrationes multorum manibus terantur, adeò ut in horum etiam libris qui scribunt adversùm me, non rarò stilum meum agnoscam, neque meis pennis transfigi sentiam* (173).

(Z) *La lecture des épîtres obscurorum Virorum* (174) fit en lui un grand effet.] Elle le fit tant rire, qu'un abcès qu'il avait au visage, en creva; il ne fut plus nécessaire de le percer, comme les médecins l'avaient ordonné. Je cite les paroles de mon auteur : *Adeò ejus lectione in risum profusus fuit, ut abscessum in facie enatum, quem Medici scicare jusserant, præ nimio risu ruperit*. Simler, qui remarque cela dans la Vie de Bullinger, observe que Jean-Jacques Ammien, natif de Zurich, avait

(172) *Roffensis Episcopus, évêque de Rochester.*

(173) Erasmus, epist. I, lib. XI, pag. 545. Voyez aussi la 1^{re}. lettre du livre XII.

(174) *Quibus non tantum genus dicendi, sed mores quoque theologorum salè perstringuntur*. Simler, in Vita Bullingeri, folio 6 verso.

prête à Érasme le livre qui le fit tant rire, et avec tant d'utilité. Ne mettra-t-on pas ceci entre les exemples du profit de la lecture ?

(AA) *Il y aura ci-dessous une remarque pour les fautes de Moréri.*] La 1^{re}. est celle-ci : *Le père d'Érasme prit la fuite avec la fille d'un médecin, nommée Marguerite, qui était déjà grosse de lui*. Nous avons montré ci-dessus (175) que Marguerite ne s'enfuit point avec son galant, et qu'elle ne fit que se transporter dans une ville voisine, pour y accoucher pendant qu'il gagnait pays. La 2^e. est de dire qu'Érasme prit l'habit de chanoine régulier de saint Augustin dans le monastère de Sion. Il est bien vrai que ses tuteurs le voulurent faire entrer dans ce monastère, qui était auprès de Delft, et la principale maison de l'ordre : mais pour le coup il éluda leurs poursuites, et lorsqu'il y fallut succomber, ce fut dans le couvent de Stein, près de Tergou, qu'il s'enrôla dans cette milice. Je ne trouve point ni par le récit qu'il fait lui-même de ses aventures, dans sa vie et dans sa lettre à Lambert Grunnius, ni par les préfaces de Rhénanus, qu'il ait jamais étudié dans le couvent de Sion, comme Boxhornius et Valère André l'assurent. La 3^e. est de dire qu'à l'âge de soixante ans il alla à Bâle; car toute la suite de l'article montre que, selon Moréri, ce fut alors qu'Érasme fit le voyage de Bâle pour la première fois. Or, il est aisé de montrer que cela est faux, et voici comment. La soixantième année d'Érasme tombe ou à l'an 1525 ou à l'an 1527, puisque sa naissance est placée par Moréri indéfiniment ou à l'an 1465 ou à l'an 1467. S'il se trouve donc qu'Érasme ait été à Bâle l'an 1516 et l'an 1518 (or cela est clair par ses lettres (176)), il est évident que Moréri s'est trompé. Nous avons cité, ci-dessus (177), un homme qui dit qu'Érasme alla à Bâle peu après

(175) *Dans la remarque (B).*

(176) *La XIX^e du II^e livre, la LIII^e. et LV^e. du III^e. et la XVII^e. du XV^e. Joignez à cela que Melch. Adam in Vita Erasmi, parlant de la sortie d'Érasme hors de Bâle en 1529, dit qu'il avait commencé d'y venir il y avait quinze ans, y revenant de temps en temps du Brabant. Cela est tiré de la X^e. lettre d'Érasme, liv. XXIV.*

(177) *Dans la remarque (R).*

l'installation de Léon X. Or, ce pape fut élu au mois de mars 1513. La 4^e. faute est de même nature que la troisième; il dit qu'Érasme étant allé à Bâle, *y fit imprimer ses Colloques, qui furent d'abord débités*. Visiblement c'est marquer la première édition de ce livre; mais on a vu ci-dessus qu'il s'en était fait plusieurs éditions avant l'année 1522. La 5^e. faute est de dire, qu'Érasme *ayant su que les hérétiques revenaient à Bâle, où ils avaient fait des désordres incroyables, il se retira à Fribourg, l'an 1529*. Car c'est supposer que les réformés avaient été chassés de Bâle quelque temps auparavant. Or il n'y a rien de plus fabuleux que cette supposition. Leur parti alla toujours en augmentant depuis l'an 1522, jusqu'à ce qu'en l'an 1529 l'autre fut entièrement ruiné; toutes les images qui faisaient la charge de douze charrettes ayant été rangées devant la maison de ville en neuf piles, et brûlées pour terminer le différent du petit peuple, qui les voulait faire servir à des usages domestiques (178). La 6^e. est que *tous les doctes du pays portèrent Érasme sur leurs épaules, dans l'église cathédrale de Bâle, où il fut enterré*. Il aurait fallu pour cela que le cercueil n'eût pas été moindre que le lit du roi de Basçan, dont il est fait mention au chapitre III du Deutéronome; car autrement tous les savans du canton de Bâle n'auraient pas trouvé où y placer leurs épaules. Il fallait dire que ceux qui portèrent le corps étudiaient dans l'académie de Bâle, et que tous les autres étudiants, avec tous les professeurs et une bonne partie des magistrats assistèrent à la pompe funèbre. *Elatus est humeris studiosorum ad eadem cathedralam atque ibi... honorificè sepultus; nam in pompâ funebri non consul modò, sed etiam è senatoribus plerique visabantur, academicæ professorum ac studiosorum aberat nemo* (179). Je ne dis rien sur ce qu'on place sa mort à l'onzième de juillet 1516, il est trop visible que ce sont deux fautes d'impression. Pour le moins est-il visible que si Moréri a mis le onzième de juil-

let au lieu du douzième, ce sont les imprimeurs qui ont mis 1516 au lieu de 1536. M. Hofman a mis aussi le onzième de juillet, et a commis seulement la 3^e. et la 4^e. faute de M. Moréri.

(BB)... *et une autre pour quelques erreurs que je me contente d'indiquer*.] Je n'examinerai point présentement s'il est vrai, comme Boissard l'avait ouï dire, qu'Érasme ait été recteur de l'université de Bâle, et qu'ayant été maltraité par les écoliers, il ait jeté au feu une partie des privilèges de cette université. Je ne réfuterai point non plus l'historiette qu'on voit à la tête de la Vie d'Érasme, et dans Melchior Adam (180), savoir que Henri VIII, roi d'Angleterre, donna ordre qu'on le fouillât, et qu'on lui ôtât toute la monnaie qu'on lui trouverait, au delà de ce qu'il est permis d'en emporter hors du royaume; et qu'Érasme s'étant présenté au roi pour s'en plaindre, le fit bien rire, et en reçut un présent avec des lettres qui enjoignaient aux commis de lui restituer ce qu'ils lui avaient ôté. Si la chose s'était passée de cette façon, Érasme ne l'aurait point supprimée, lorsqu'il raconta dans un livre (181) la perte qu'il avait faite de son argent à Douvres.

(CC) *Je ne pense pas qu'on ait raison de dire que Cœlius Rhodiginus accusa Érasme d'être plagiaire*.] Érasme se plaint un peu de Cœlius Rhodiginus, en le louant pourtant beaucoup; il s'en plaint (182), dis-je, à cause qu'il avait remarqué dans le volume des *Leçons Antiques* quelques traces de cette ingratitude d'auteur, qui fait qu'on profite des travaux d'autrui, non-seulement sans l'avouer, mais même avec de mauvaises intentions contre celui qu'on dépouille. Et comme d'ailleurs il ne se plaint point que Rhodiginus l'ait accusé d'aucun vol, j'ai quelque penchant à croire que le savant M. Morhof a pris l'un

(180) M. Patin le fils la rapporte sans la réfuter, dans la Vie d'Érasme qu'il a mise à la tête de l'Encomium Morie, qu'il a fait imprimer à Bâle en 1676.

(181) In Catal. Lucubrat. ad Joan. Potzheimm Abstemium. Voyez aussi Rhenanus, in epist. præfixâ Operibus Erasmi.

(182) Erasmus, chiliad. I, centur. I, pag. 26, edit. Basil., 1546.

(178) Lexicon Hofmanni, tom. I, pag. 258, edit. 1677.

(179) Rhenanus, epist. dedic. Origenis.

pour l'autre, quand il a dit que *Rhodiginus fit un petit procès à Érasme, comme si celui-ci lui avait dérobé quelques pensées concernant les Adages* (183). Rhodiginus, ajoute-t-il, ne doit pas se glorifier d'avoir fourni deux ou trois gouttes à cette fontaine, puisqu'il n'a dit que très-peu de choses touchant quelques proverbes, dans ses *Antiques Leçons*. Il est certain que la première édition du livre de Rhodiginus a été postérieure de plusieurs années à la publication de celui d'Érasme sur les Adages. J'ajouterais que l'auteur étant déjà mort quand Érasme fit la plainte rapportée ci-dessus, l'on ne voit pas en quel temps il aurait pu faire le procès dont parle M. Morhof, ni se glorifier de ses subsides; j'ajouterais, dis-je, cela, si je ne découvrais que les paroles d'Érasme sont trompeuses. Il dit qu'en écrivant cette plainte, il apprit la mort de Cœlius Rhodiginus : *Cum hæc scriberem, ex eruditorum litteris cognovi Rhodiginum obiisse supremum diem* (184). Mais c'est une queue qu'il ajouta à une nouvelle édition. La plainte avait paru dans une édition précédente, et pendant la vie de Rhodiginus.

C'est un fait que l'on peut prouver par une lettre que Rhodiginus écrivit à Érasme, le 22 d'avril 1519 (185). Il lui raconte qu'il fut fort surpris lorsqu'on l'assura qu'Érasme était fâché contre lui. La cause de cette rancune, disait-on, était que les sentimens d'Érasme avaient été combattus dans les *Antiques Leçons* avec des airs d'autorité, et avec un ton de maître : *Te, ait, in antiquarum lectionum Commentariis ab ejus sententiâ diversum abiisse, atque id tanquam docere cuperes* (186). Rhodiginus s'étant justifié sur ce point, ajoute qu'il avait lu depuis quelques jours la plainte qu'Érasme avait insérée dans la dernière édition de ses Adages. Il assure, 1°. que c'était le seul ouvrage d'Érasme qu'il eût lu lorsqu'il publia son livre; 2°. que par cette lecture il sentit presque qu'on lui arrachait les en-

traîles, vu qu'ayant travaillé longtemps sur cette matière, il se voyait obligé de l'abandonner. Le parti qu'il prit fut d'habiller d'une autre manière ce qu'il avait préparé : *Facto tuo, qui occupasti, ad restim mihi rediit res. Evigilata mihi tot noctes periere, hausta lucernarum fuliginis, sudoribus toties rigate vestes in nihilum recidere... nova fuit redordienda tela* (187). Ce fut une partie des matériaux des *Leçons Antiques*. Il promet à Érasme de lui en dédier un livre. Tout ceci me persuade de plus en plus que M. Morhof s'est trompé.

(DD) *Il a été accusé de n'avoir eu qu'une connaissance très-petite de la langue grecque.*] Voyez ce que je rapporte dans la remarque (E) de l'article CASTELLAN, et joignez-y ce passage de M. Baillet (188) : « Il y a un » autre point qui fait tort à cette uni- » versalité de doctrine que quelques- » uns ont voulu attribuer à Érasme, » et qui paraît avoir plus de fonde- » ment, c'est qu'on prétend qu'il n'a- » vait qu'une connaissance assez su- » perficielle et assez imparfaite de la » langue grecque. Halésius dit (*) » qu'il faut tomber d'accord qu'Éras- » me avait beaucoup de subtilité, de » sûreté, et de facilité dans la critique » des auteurs latins; mais qu'il n'en » était pas de même pour les Grecs. » Le célèbre Marianus Victorius (**) » qui nous a donné le saint Jérôme, » allait encore plus loin, et il disait » qu'Érasme ne savait point du tout » cette langue. » L'abbé de Billi au- » rait pu être ajouté à ces deux té- » moins; lisez ces paroles de Girac : *Il est même si aveugle d'esprit et de corps, dit-il* (189), en parlant de Costar, *que bien qu'Érasme soit l'écrivain du monde le plus fautif, il n'a pu encore découvrir aucune de ses fautes. Cependant il s'est abusé en une infinité de lieux, jusque-là que l'abbé de Billi (***) affirme sérieuse-*

(187) *Là même, pag. 118.*

(188) Baillet, *Jugem. des Savans, tom. III, pag. 146.*

(*) Males., *Not. ad Chrysost., in Paul. ad Hebræos.*

(**) Mar. Vic. Reat., *præfat. ad Hier. Op., item poster. Scaligeran., pag. 74.*

(189) Girac, *Réplique à Costar, sect. XV, pag. m. 133.*

(***) *Quod quidem èd magis miror quòd in Chrysostomo quoque, quo nemo unquam lucu-*

(183) Morhof., *Polyhistor., pag. 252.*

(184) Erasmus, *Adag., chil. I, cent. I, pag. 16.*

(185) C'est la XXX^e. dans le recueil des Lettres de Gadius, imprimées à Utrecht l'an 1697.

(186) *Epist. Gndii, pag. 117.*

ment, que dans la version que cet auteur a faite de huit homélies de saint Chrysostome, il y a trouvé de compte fait plus de cent cinquante erreurs très-grossières : et ailleurs (*), il est contraint de compter par myriades les bévues qui se rencontrent en la traduction entière des homélies sur saint Paul, quoique personne n'ait jamais écrit avec moins d'obscurité que saint Chrysostome ; et ceux qui ont comparé la richesse et la beauté de son expression à l'or pouvaient avec autant de raison en comparer la netteté au cristal le plus pur et le plus poli, et aux fontaines les plus claires et les plus vives. Erasme, néanmoins, était un fort habile homme ; et je crois que les fautes qu'il a faites, en traduisant ce grand saint, ne viennent que du mépris qu'il en avait ; puisqu'il était parvenu à un tel degré d'insolence, qu'il ose se vanter, dans une lettre à l'évêque Tonstallus, que quand il serait ivre, il écrirait de meilleures choses que saint Chrysostome dans ses Commentaires sur les actes. C'est ainsi que les beaux esprits de ces derniers temps se donnent carrière. J'ai consulté la lettre qui fut écrite à ce Tonstallus, et je me suis vaincu par-là que Girac ne se sert point d'hyperbole ; mais il y a dans le passage d'Erasme une petite queue qui semble insinuer qu'il ne croyait pas que les écrits qu'il méprisait à ce point-là fussent de saint Chrysostome. Voici le passage tout entier : j'en laisse le jugement à mes lecteurs. *Ex Chrysostomo in Acta veteram Homilias tres, cujus opere me pœnituit, quum nihil illic viderem Chrysostomi. Tuo tamen hortatu recepi codicem in manum, seil nihil unquam legi in-doctius. Ebrius ac stertens scriberem meliora. Habet frigidus et ineptos sensiculos, nec eos ipsos commodè potest explicare. Ex Commentariis in epistolam ad Corinthios posteriorum verti Homilias sex, eundem artificem illic loqui sentio. Itaque non est animus bonas horas collocare malè. Aliud spirat Chrysostomus* (190).

lentius faciliusque scripsit, hoc illi nimis quam accidisse deprehendi : ac præsertim in octo prioribus in post. ad Corint. epist. homiliis, in quibus hoc seriò affirmare queam eum plusquam

(*) *I. eod.*, c. 19.

(190) Erasme, *epist. LIX, lib. XXVI, p. 1478.*

(EE) *Il avoue qu'il n'avait pas vécu assez chastement : il proteste qu'il a été sobre.* || Il dit cela dans une lettre qu'il écrivit l'an 1524, et qui contient un beau portrait des dispositions de son cœur. Je n'en marquerai que ces deux traits. Il assure qu'il n'a jamais été l'esclave de Véuus, et que même il n'en avait pas eu le loisir à cause des grands travaux de l'étude ; mais qu'enfin les fautes qu'il peut avoir faites de ce côté-là ont cessé depuis longtemps, l'âge l'ayant délivré de ce tyran, ce qui fait qu'il trouve très-agréable la vieillesse. Ces dernières paroles contiennent beaucoup de vertu ; et il n'y a que trop de gens qui ne pourraient s'en servir sans une insigne menterie, tant ils suivent l'esprit de Malherbe, et non pas celui de Sophocle (191) ! Pour ce qui concerne la sobriété, Erasme ne pouvait rien dire qui sié mieux à un philosophe chrétien, ni qui convienne à moins de gens que ce qu'il a dit. *Et juvenis cibum ac potum semper ita sumpsit, ut pharmacum. Ac sæpenumerò doluit, non licere sine cibo potuque perpetuò degere. Veneri nunquam servitum est, nè vacavit quidem in tantis studiorum laboribus. Et si quid fuit hujus mali, jam olim ab eo tyranno me vindicavit ætas, que mihi hoc nomine gratissima est* (192). Des choses qu'il avance, l'une, qu'il n'avait nourri son corps que par une espèce de nécessité, et qu'il avait pris les alimens comme un remède et comme une médecine ; l'autre, que ses études ne lui avaient pas laissé beaucoup de loisir, la première est digne de foi, et la seconde est indubitablement prouvée par le grand nombre de livres qu'il a donnés au public. Or, ces deux faits une fois posés, on ne peut raisonnablement disconvenir de ce qu'il assure de sa chasteté. Il ne la donne point pour parfaite ; il avoue qu'il n'a pas toujours résisté à l'amour impur ; mais il nie qu'il ait été aux gages de cette iniquité-là pour la servir, il soutient que s'il n'en a pas été le maître en tout temps, il n'en fut jamais l'esclave. Un homme de grand loisir, et fort soigneux de nourrir

(191) Voyez la remarque (C) de l'article MALHERBE, tome X.

(192) Erasme, *epist. V, lib. XXIII, pag. 1211, F.*

son corps, serait suspect de mensonge s'il tenait le même langage ; car l'oisiveté et la bonne chère sont les nourrices de la luxure (193). *Sine Cerere et Libero friget Venus*, disait Térence (194) : *Distento ventre, distenduntur ea quæ ventri adhærent*, disait saint Jérôme. Qu'on n'aille point objecter qu'il y a des personnes sobres et laborieuses qui sont fort sujettes à l'impureté ; un peu d'exceptions à la règle générale, fondées sur les qualités occultes du tempérament, ne doivent point nous servir de guide quand il s'agit de juger notre prochain ; et ainsi, pendant qu'on ignore si Érasme a été d'un tempérament à faire brèche à la règle générale, l'on doit croire qu'en négligeant de se bien nourrir, et en s'appliquant beaucoup à étudier, il a émoussé la pointe de l'amour, et s'est garanti de la servitude. Joignez à cela que son caractère, la réputation qu'il avait acquise, et la profession qu'il faisait d'être sage et honnête homme, l'engageaient nécessairement à sauver les apparences, et à ne se porter à la transgression des lois de la chasteté qu'avec beaucoup de circonspection. Or pour cela il faut être un homme de grand loisir ; il faut tourner sa vue non pas vers la *Vénus volgivaga*, vers ces Thais qui expédient sur-le-champ le premier venu, mais vers des personnes qui, de leur côté, soient obligées à sauver les apparences. Elles exigent des préliminaires, elles se font assiéger dans toutes les formes : se sont-elles rendues, c'est un bénéfice qui demande la résidence (195), mille soins grands et petits : c'est un ciel qui, non plus qu'auparavant, ne conserve pas toujours la même sérénité ; les froideurs, les jalousies, les plaintes, les éclaircissemens, les ruptures, les réconciliations continuent à y produire bien des changemens, et cela sans nulle règle.

(193) *Fac monitis fugias otia prima meis.
Hæc ut ames faciunt : hæc ut fecere
tuentur.*

*Hæc sunt jucundi causa cibusque mali.
Otia si tollas, pertere Cupidinis arcus, etc.
Ovidius, de Remedio Amoris, vs. 136 et seq.*

(194) Terent., *Eunuch.*, act. IV, sc V, vs. 6. Voyez la remarque (I) de l'article ΕΡΜΙΤΕ, num. IV.

(195) Voyez ci-dessus pag. 103 la citation (22) de l'article ΕΓΓΑΛΕΕ.

*In amore hæc omnia insunt vitia : injuriæ,
Suspicionis, inimicitia, induciæ,
Bellum, pax rursùm : incerta hæc si tu pos-
tules*

*Ratione certa facere, nihilo plus agas,
Quàm si des operam, ut cum ratione insa-
nias* (196).

Il est rare qu'on ne tombe qu'une fois dans cette espèce d'engagement, on ne s'en retire qu'avec un morceau de chaîne qui forme bientôt une nouvelle captivité :

*Nec tu, cum obstiteris semel, instantique ne-
gâris*

Parere imperio, rupi jam vincula dicas.

*Nam et lactata canis nodum abripit : atta-
men illi,*

*Cum fugit, à collo trahitur pars longa cate-
næ* (197).

On m'avouera qu'un homme qui, à l'exemple d'Érasme, a presque toujours la plume et les livres à la main, ne saurait trouver assez de temps pour toutes ces choses, et qu'ainsi Érasme a parlé raisonnablement quand il a dit que ses études ne lui avaient point permis de s'attacher à l'amour.

(FF) *Matthieu Sladus.... déclama violemment contre Érasme.*] Il empoisonna le plus malignement qu'il lui fut possible, un passage qu'il trouva dans la première édition des lettres d'Érasme, où il semblait que l'auteur révoquait en doute l'autorité de saint Paul. *Ego sane nec Hieronymo, nec Augustino sic addictus esse vellem, vix etiam Paulo, ut omnia illius scripta tuerer ac probarem* (198). Notez qu'Érasme ajouta dans les autres éditions ce correctif : *Ut aliquid dicam ὑπεβολικῶς*. Barleus (199) ne manqua pas de bien crier contre Matthieu Sladus, qui n'avait pas eu l'équité d'avoir égard à ce correctif. Il exagéra l'injustice que l'on commet quand on reproche aux auteurs les fautes qu'ils ont corrigées eux-mêmes, et il fit une bonne apologie d'Érasme sur ce point-là, comme aussi sur l'accusation d'avoir favorisé l'arianisme que le même Sladus lui avait intentée. Ce n'était que renouveler les vieilles plaintes que les moines avaient publiées. L'apologiste rapporte quelques-

(196) Terent., *Eunuch.*, act. I, sc. I, vs. 14.

(197) Persius, sat. V, vs. 157.

(198) Erasmus, epist. ad Petrum Barbarium. C'est la III^e. du I^{er}. livre, et elle est datée de Bruges, le 13 d'août 1521.

(199) Barleus, in Bogermanno ἐλεγχόμενος. pag. 47 et seq.

unes de leurs impertinences, et n'oublie point (200) celle de Jean Standitius, cordelier anglais et évêque de Saint-Asaph, qui se plaignit au roi son maître de ce qu'Érasme avait mis *sermo* au lieu de *verbum*, au commencement de l'Évangile de saint Jean. Il remarque (201) que les fils de Martin Lydius, professeur en théologie à Franeker, gardaient précieusement le manuscrit de l'apologie *pro Erasmi theologiâ*, que leur père avait composée.

(200) Barleus in Bogërmanno ἐλεγχομένω, pag. 58, 59
(201) *Ibidem*, pag. 60.

ÉRÈSE, dans l'île de Lesbos, était la patrie de Théophraste (a). L'orge qui croissait dans son territoire donnait une farine si blanche, qu'on la croyait propre à faire un morceau divin. De là vient que les poètes ont supposé que Mercure allait à Érèse, afin de faire emplette de cette farine pour la bouche des dieux (A). Henri Étienne parle de cela à propos de la bonne table des gens d'église (B); mais il n'a point cité Athénée, comme il eût dû faire. Consultez Hadrien Junius (b).

(a) Strabo, lib. XIII, pag. 452.

(b) Animadv., lib. III, cap. IV.

(A) Les poètes, ont supposé que Mercure allait à Érèse, pour la bouche des dieux.] Un poète sicilien, nommé Archestratè, a fait mention de ce conte dans un poème (1) où il traitait de la bonne chère. Nous n'avons plus ce poème; mais Athénée en a cité plusieurs endroits; et entre autres celui dont il est ici question (2).

(B) . . . Henri Étienne parle de cela à propos de la bonne table des gens d'église.] Voici ses paroles (3):

(1) Il était intitulé Γαστρονομία. On l'a cité aussi sous d'autres titres, Voyez Athénée, lib. I, pag. 4.

(2) Lib. III, cap. XXIX, pag. m. 111.

(3) Apologie pour Hérodote, pag. m. 264, 265.

Quand il est question d'exprimer en un mot un vin bon par excellence, et fuit-ce pour la bouche d'un roi, il faut venir au vin théologal. Pareillement, s'il est question de parler d'un pain ayant toutes les qualités d'un bon et bien friand pain (voire tel que celui de la ville Érésus, pour lequel Mercure prenait bien la peine de descendre du ciel, et en faire provision pour les dieux, si nous croyons au poète Archestratè) ne faut-il pas venir au pain de chapitre ?

ERFORD, capitale de Thuringe, et l'une des plus grandes villes d'Allemagne (A), fut donnée aux archevêques de Mayence par l'empereur Othon (B), après la mort de Burcard, seigneur de Thuringe. Cet empereur consentit que son fils Guillaume, qui obtint cet archevêché, possédât non-seulement cette ville-là, mais aussi toute la Thuringe. Les successeurs de Guillaume se maintinrent dans cette possession jusqu'à ce que Louis-le-Barbu s'empara de la Thuringe, et la laissa à ses descendants, qui en ont joui près de deux siècles sous le titre de landgraves. Elle passa ensuite, par mariage, dans la maison des marquis de Misne, qui est la même que celle des ducs de Saxe d'aujourd'hui. Une si longue non-jouissance a fait que les archevêques de Mayence ont renoncé à leurs droits sur la Thuringe; mais ils n'ont jamais renoncé à leurs prétentions sur Erfort: ils en ont toujours été reconnus seigneurs. Il est vrai que pendant un assez long temps ils n'ont eu guère que le titre: les bourgeois ont prétendu avoir racheté, en divers temps, tous les droits des archevêques, et ils ont même soutenu que ces prélats, n'étant

point seigneurs du territoire , ne pouvaient posséder en propriété dans la ville un seul pouce de terre. Les archevêques reprenaient plus ou moins d'autorité, selon la diversité des factions qui divisaient les bourgeois ; mais lorsque la ville , ayant embrassé la réformation de Luther , se fut mise sous la protection des ducs de Saxe , les archevêques ne purent plus s'y faire valoir. Gustave , roi de Suède , s'assura de cette ville ; et parce qu'elle s'était détachée du parti des Suédois , elle fut soumise tout de nouveau par les armes du général Banner. Ils consentirent , par le traité de Westphalie , qu'elle retournât sous l'obéissance des archevêques. Les habitans prétendirent que cela ne se devait entendre que d'une obéissance chimérique , et pareille à celle qu'ils avaient rendue dans les derniers temps : mais l'archevêque de Mayence soutint au contraire que , par cet article de la paix , il devait rentrer dans tous les droits d'une véritable seigneurie. L'empereur se déclara pour lui , et mit la ville d'Erford au ban de l'empire. Après quoi cet archevêque , assisté des troupes que la France lui envoya , contraignit les habitans à se soumettre (C) ; de sorte que présentement il est maître de la ville , et de la (a) citadelle (b). L'académie d'Erford , qui avait

été si florissante , tomba en ruine à cause de l'insolence des écoliers (D).

(A) *C'est une des plus grandes villes d'Allemagne.*] « On ose même » dire que , par son circuit , elle sur- » passe toutes celles d'Allemagne. » Elle a , de plus , beaucoup de lieux » qui sont de sa dépendance , et qui » consistent en trois seigneuries , et » en soixante-douze villages. Elle tire » son nom du château d'Essort , situé » à sept lieues de là , dont le sei- » gneur avait dans la ville le droit » de péage. Beaucoup d'historiens » croient que le monastère de Saint- » Pierre sur le mont , y a été bâti par » Dagobert , roi de France ; d'autres » par le roi Pepin , seigneur de Thu- » ringe ; et on voit encore sur la » porte de ce monastère six lieues » de lis (1). »

(B) *Erford . . . fut donnée . . . par l'empereur Othon.*] Comme tout le corps de cet article a été tiré d'un extrait qui vient de la main de M. Sallo , je me suis contenté de dire avec lui , *l'empereur Othon* ; mais de peur qu'un mot si vague ne me fasse blâmer d'une extrême négligence , j'ajoute ici qu'il s'agit d'Othon 1^{er}. , et je cite un auteur qui mérite d'en être cru. La ville d'Erford , dit-il (2) , *ne fut enclose de murailles qu'en l'année 1163 , long-temps après que l'empereur Othon 1^{er}. l'eut donnée , avec la Thuringe , à son frère (3) Guillaume , archevêque de Mayence.*

(C) *L'archevêque de Mayence , assisté des troupes que la France lui envoya , contraignit les habitans d'Erford à se soumettre.*] Voici encore un passage de M. Heiss (4). « A » ce propos d'Erford , il est bien rai- » sonnable que nous nous souvenions » de la générosité que le roi très- » chrétien eut , l'année 1664 , d'en- » voyer à ses dépens à l'électeur de » Mayence , Jean Philippe de Schon- » born , son allié , un puissant secours

(a) Elle s'appelle de Saint-Ciriac , à cause qu'elle a été bâtie en un lieu où il y avait autrefois un couvent de religieuses de ce nom. Journal des Savans du 19 janvier , 1665. Les Allemands l'appellent Cyriactsburg.

(b) Tiré d'un Mémoire touchant la ville d'Erford duquel on voit un extrait dans le Journal des Savans du 19 janvier 1665.

(1) Heiss , Histoire de l'Empire , liv. VI , chap. I , pag. 198 du II^e. tom. , première édition de Hollande.

(2) Heiss , là même , pag. 199.

(3) Il est fils d'Othon , dans l'extrait du Journal des Savans.

(4) Hist. de l'Empire , liv. VI , chap. I , pag. 199.

» de troupes, commandées par le
 » comte de Pradel, qui en était gé-
 » néral, pour l'aider à réduire la vil-
 » le à son obéissance, en exécution
 » du ban que l'empereur avait fait
 » publier contre elle. » Voilà de quoi
 contenter ceux qui veulent qu'une
 narration soit soutenue de la circon-
 stance du temps, et de celle des per-
 sonnes, etc. Ils ne sont pas blâmables
 d'avoir ce goût ; car, sans cela, un
 récit est un corps sans âme, ou une
 machine démontée, *arena sine calce* ;
 et cependant une infinité d'auteurs
 ne donnent que de ces récits.

(D) *L'académie d'Erfort tomba en ruine à cause de l'insolence des écoliers.*] Eobanus Hessus avait eu jus-
 qu'à quinze cents auditeurs dans cette
 célèbre académie : Luther y reçut
 ses premiers degrés, et l'appelait le
 paradis de l'Allemagne. Les choses
 changèrent de face : les bourgeois ne
 pouvant plus endurer les débauches
 et les insultes des écoliers, prirent
 les armes, assiégèrent les collèges,
 s'en emparèrent, battirent ou tuèrent
 autant d'étudiants qui leur tombèrent
 entre les mains, et ne se donnèrent
 aucun repos qu'ils ne les eussent tous
 chassés hors de la ville. Je vais citer
 un long passage d'une harangue d'Al-
 stédius (5), dans laquelle il se plaint
 amèrement de la vie déréglée des
 écoliers. *Quàm vellem nobis semper
 ob oculos versaretur catastrophe flo-
 rentissimæ academix Erfordiensis !
 Cùm studiosi illic loci se petulan-
 tiùs gererent adversus cives, cùm
 tumultibus nocturnis urbem lacesse-
 rent, cùm lapidibus tecta domosque
 obruerent, cùm fenestras et fores
 hospitum frangerent, populus magno
 agmine exciis collegiorum domos
 almotis bellicis tormentis obsedit,
 expugnavit, ac ut quemque studio-
 sorum juvenum obvium habuit, velut
 hostem, arripuit, vulneravit, truci-
 davit, neque priùs quævit, quàm vi-
 tulantium adolescentum multitudo
 mœnibus urbis esset prostrigata. Jacet
 ex illo die etiamnum, olim florentis-
 sima academia, quam Lutherus, qui
 primam ibi lauream consecutus est,
 paradisum Germanix id ætatis fuisse
 testatur : in quâ Eobanus Hessus*

(5) Elle a pour titre : de Providentiâ Dei circa
 Scholarum decrementum. Elle est dans son
 Encyclopédie, col. 2764 et suivantes.

*mille et quingentos auditores habuit ;
 que denique id fuit in Germaniâ,
 quod Bononia in Italiâ, mater scilicet
 studiorum.*

ERMITE (DANIEL L'), en latin
Eremita, natif d'Anvers, et se-
 crétaire du duc de Florence (a),
 vers le commencement du XVII^e.
 siècle, était une assez bonne plu-
 me (A), mais ses mœurs et sa
 conduite ne répondaient point
 à la profession des belles-lettres,
 à laquelle il s'était voué. Scali-
 ger avait conçu assez d'estime
 pour lui, et l'avait fort recom-
 mandé à Casaubon ; de quoi il
 se repentit peu après (B), ayant
 su que ce jeune homme s'était
 fait catholique. Casaubon a parlé
 assez amplement de cette aven-
 ture (C). Ce changement de re-
 ligion n'empêcha pas que l'Er-
 mite ne conservât de bons senti-
 ments pour Scaliger. Il le témoi-
 gna publiquement après même
 que Scaliger fut mort ; car il
 écrivit pour lui contre le terri-
 ble Scioppius (D). Il s'en trouva
 mal : Scioppius le réfuta à sa ma-
 nière, c'est-à-dire en publiant
 mille contes diffamatoires con-
 cernant la vie de Daniel l'Ermite
 (E). Celui-ci mourut de la vérole
 à Livourne, l'an 1613. Quelques-
 uns aiment mieux dire qu'on l'em-
 poisonna (b). Il avait du penchant
 à la médisance, et il le fit con-
 naître par ses Relations d'Alle-
 magne (F). La manière de com-
 poser un panégyrique, qui lui

(a) Valer. André, Biblioth. Belg., pag. 169.

(b) Obiit Liburnæ ex morbo gallico, anno
 à Christo nato 1613. Sunt qui veneno extinc-
 tum scribunt. Quid juvat humanos scire at-
 que evolvere casus, si fugienda facis et fa-
 cienda fugis? Swert., Athen. Belgicæ, pag. 203.

est attribuée, convient à quantité d'orateurs (G). Le docte Conringius, en le faisant parvenir jusqu'à la vieillesse, se trompe (H).

On imprime à Utrecht quelques opuscules de Daniel l'Ermitte, et entre autres le traité de *Aulicâ et Civili vitâ*. Ils étaient en manuscrit dans la bibliothèque du duc de Florence, et l'on y doit renvoyer l'original après que l'édition sera faite. M. Grævius réfutera dans la préface les médisances de Scioppius. J'ai appris cela par une lettre qu'il me fit l'honneur de m'écrire au mois de juin 1699. Au reste, les paroles dont je me servis dans l'une de mes remarques, *il n'est pas ici question d'examiner si Bacchus empiète plus sur Vénus que celle-ci sur Bacchus* (c), ont obligé un homme d'esprit, et qui a fait plusieurs grands voyages, à m'écrire qu'il eût souhaité que je n'eusse point omis cette matière. Il m'a prié d'en parler dans la seconde édition, quand ce ne serait que pour réfuter certaines choses qu'on lui a souvent soutenues en Espagne et en Italie. Je ne saurais faire tout ce qu'il voudrait, ni lui refuser absolument tout ce qu'il demande. On verra donc ci-dessous quelques recueils et quelques notes qui ont du rapport aux vues qu'il a bien voulu me communiquer (I). La plupart des personnes désintéressées lui avoueront sans dispute ce qu'il a soutenu, que l'impudicité est moins débordée aux pays froids qu'aux pays chauds.

(c) Dans la remarq. (F) de cet article, citation (28).

(A) C'était une assez bonne plu-

me.] Le panégyrique du duc de Florence qu'il publia, l'an 1608, fut estimé. *L'Epistolica Relatio* (1) de *Itinere Germanico quod legatione magni Etruriae Ducis ad Rodolphum II Imp. Principesque et republicas aliquot Germaniae anno 1609 peractum fuit*, et sa lettre de *Helveticorum, Rhetorum, Sedonensium Situ, Republicâ, et moribus*, méritent d'être lues. Voici le jugement que Scaliger fit de lui (2) : *Quas (litteras) ad te ab *** scriptas mihi misisti aliquam bonæ frugis spem faciunt. Interest illud ingenium quibusdam finibus coerceri, in quibus si contineatur et illam luxuriam depascatur, nihil ab eo nisi bonum expectandum est. Ses vers latins furent insérés dans le II^e. tome des Délices des poètes flamands.*

(B) *Scaliger... l'avait fort recommandé à Casaubon; de quoi il se repentit peu après, ayant su qu'il s'était fait catholique.*] Nous venons de voir ce qu'il écrivit à Casaubon, le 15 d'août 1603, et voici ce qu'il lui écrivit, le 8 de décembre de la même année. *Proh facinus indignum! quid de *** audio? adeò immutatum ingenium ejus, ut alius ab eo quem tibi commendavi discederet? Me verò stipitem qui in aliis ἐξυβλέπτεις sum, in isto ἐμνώπισσα, ἐτύφλωσσον..... Nescio an unquam quicumque mihi acciderit quod aut justius aut gravius doluerim, tum quia in illâ ætatuâ vulpem non deprehenderim, tum quia à me expresserit ut se tibi commendarem. Sed vœ illi qui in te ingratus fuit, et me hominem stultum qui vulpem non hominem tibi commendavi! Obstrinxerat me aliquo privato beneficio, non tamen quod æquare comitatem quâ illum amplexus sum, sed tamen (quæ est προθυμία mea) quantumcumque esset quod mihi præstitisset pro magno beneficio habui, neque potui illum splendidiùs remunerari, quàm si illi portam aperirem ad amicitiam tuam.* Je crois, avec M. Colomiés (3), qu'il s'agit ici du changement de religion de Daniel l'Ermitte;

(1) Christophle Arnoldus la cite honorablement dans la Vie de Marc Velsérus.

(2) *Epistola XCVII, pag. 243, edit. Francosf., 1628. Il écrivit cela à Casaubon. La lettre est datée du 15 d'août; l'année y manque; c'est 1603.*

(3) *In Clavi Epistolarum Scaligeri, pag. 152 Opusculorum, edit. Ultraj., 1669.*

mais je ne sais pas pourquoi ceux qui publièrent les lettres de Scaliger ménagèrent la mémoire de ce personnage, en faisant mettre des étoiles à la place de son nom. Ils n'arrangèrent pas bien les deux lettres où il est parlé de lui ; car ils comptent pour la XCVII^e. celle où Scaliger juge de cet homme ce que l'on a lu dans la remarque précédente, et ils comptent pour la LXXXVIII^e. celle où il en dit ce que je viens de citer. M. Colomiés, qui a cru qu'il s'agit de Daniel l'Ermite dans l'une et dans l'autre, devait bien s'apercevoir du mauvais arrangement ; car, selon sa supposition, il est visible que la lettre XCVII est antérieure à la lettre LXXXVIII^e. Cela est visible par un autre endroit. Scaliger, dans la XCVII^e. avertit qu'il a reçu le commentaire de Casaubon sur l'histoire d'Auguste, et dans la LXXXV^e. il marque qu'il a déjà averti deux fois de la réception de ce livre : il est donc certain que la lettre XCVII fut écrite avant la LXXXV^e. Or celle-ci est datée du 19 septembre 1603 : il faut donc, pour suppléer la date d'année qui manque à la lettre XCVII, ajouter 1603 au xviii Kalend. septembris marqué par l'auteur. C'est à quoi n'ont pas pris garde ceux qui ont publié ces lettres, ils ont mis celle-ci parmi celles de l'an 1604, assez loin de la lettre LXXXVIII, datée du 8 de décembre 1603.

(C) ... *Casaubon a parlé assez amplement de cette aventure.*] Il conçut de l'amitié et de l'estime pour ce personnage sur la recommandation de Scaliger (4) ; il lui procura une condition, et il travaillait à le faire entrer précepteur chez M. de Montatterre. La chose était presque conclue, quand l'Ermite trouva moyen de se fourrer chez M. de Vic, qui se préparait à l'ambassade de Suisse. M. de Vic était un fort honnête homme ; mais extrêmement attaché aux menues dévotion de son parti, et frappé de l'humour convertisseuse : *Est autem Vicquius optimus vir qui-*

(4) *Urgebat optimus et tunc observantissimus Eremita noster. Casaub., epist. ad Scaligerum. C'est la CCLXXXIII^e. pag. 324, edit. Græviano, 1656 : elle fut écrite au mois de février 1603. Ego illum semper tuâ maxime gratiâ habui charissimum, et quibuscunque potui officiis sum prosecutus. Idem, epistola CCLXXXV ad eund. Scaligerum.*

*dem et en τοῖς μαρτυροφιλώτατος, sed superstitionibus τῶν ἐξ ἐναντίας supra fidem obnoxius (5). Il eut bientôt gagné l'Ermite ; une seule conférence avec un des grands clabaudiers de ce temps-là en fit la raison. C'est de quoi Casaubon ne se pouvait pas consoler. Il connaissait la force du convertisseur, et celle du converti : il savait que l'Ermite était plus docte que le moine portagais ; et cependant il apprit que, du premier choc, le moine terrassa l'Ermite. *Adolescentem πρὸς τὰ μαθήματα εὐφυῆ et bene doctum ab imperitissimo planè, cui nullus inest melioris eruditionis sensus, primò congressione devictum esse, indignissimè fero (6). Mais il découvrit bientôt la raison d'une si petite résistance : l'Ermite ne demandait pas mieux que de se persuader que la religion la plus riche était aussi la meilleure. Ergo, mi Daniel, Lusitanus iste mirabile aliquod pietatis arcanum te docuit, antè tibi incognitum? Ego qui hominem intus et in cute novi satis acceptum habeo non te ab illo, sed ipsum à te potuisse doceri : non acumen in eo tantum, non eruditio, non lectio patrum, ut ad primum ejus congressum herbam porrigere cogereris. Victus igitur es non quia resistere non poteris, sed quia volebas optabasque vinci (7). La convoitise des richesses qu'on avait remarquée en lui parut un mauvais augure (8). La condition qu'on lui procura lui valait cinquante écus par an (9). Cette somme lui parut d'abord bien grande, puis bien médiocre, et après cela un rien. Il épiait toutes sortes d'occasions de s'engraisser, et surtout il jetait la vue sur les maisons épiscopales. Casaubon l'empêcha deux fois de s'y engager, mais il ne s'opposa pas à son entrée chez M. de Vic. Le jeune homme s'y fit papiste, et alla en Suisse avec cet ambassadeur. Son père, bon**

(5) *Idem, epist. CCLXXXIV.*

(6) *Idem, epist. CCLXXXV.*

(7) *Idem, epist. CCLXXXVI, datée le onzième d'avril 1603.*

(8) *Erat mihi dudum hoc ingenium suspectum propter incredibilem in eâ etate opum situm, quam non levibus notis in eo deprehenderam. Casaubonus, epist. CCLXXXV.*

(9) *Collocaveram ipsum in honestâ conditione ubi præter victum quinquaginta annuos aureos habebat. Idem, ibid.*

vieillard et bon protestant, fut ac-cablé de cette révolte : il tâcha de ramener au bon chemin son enfant prodigue, et il semble même qu'il lui fit chanter la palinodie ; mais ce fut une action trompeuse. Casaubon fit savoir à Leyde, que Daniel l'Ermité était un mangeur d'images, et l'homme du monde le plus affamé de mes-ses (10). Autre tromperie ; car il n'en usait ainsi que pour aller aux pen-sions. On lui avait entendu dire que toutes les controverses des catholi-ques et des protestans lui paraissaient indifférentes, et que, pour lui, il était tout prêt à s'accommoder aux temps selon l'intérêt de ses affaires ; et il se moqua un jour de la sottise de ceux qui ne choisissent pas bien le chemin de la fortune. *Vir fide dignus et sibi notissimus his diebus narrabat mihi audisse se cum diceret, omnia sibi quæ hodiè disputantur æquè et pro-bari et improbari, paratamque se ad omnia pro tempore et rerum suarum emolumento. Cum vir pius hanc vo-cem abominaretur, cachinno Eremitæ est exceptus, stultitiam eorum πικρῶς ridentis qui nescirint τὰ ἴδια εἶ τιθεσθαι* (11).

(D) Il écrivit pour Scaliger contre . . . Scioppius.] Scioppius assure (12) que Daniel l'Ermité est l'auteur de l'*Epistola nobilissimi et literatissimi viri Patavio ad Gasp. Scioppium Romam scripta. Excusa* anno 1610. Je ne pense pas qu'il se trompe.

(E) ... Scioppius le réfuta . . . en publiant mille contes diffamatoires.] Il y avait cinq ans que Scioppius l'avait vu à Rome : l'Ermité, dit-il, se joignit avec les deux frères Rubeins et avec deux autres Flamands, pour aller à Tivoli, et ces messieurs furent horriblement scandalisés de ses discours pendant ce petit voyage. Il ne leur parlait que de Pétrone, et des pastures de l'Arétin, et il insultait rudement ceux qui paraissaient choqués de l'impureté de

cette conversation. Bien plus, il pei-gnit toutes sortes de saletés sur les murailles du cabaret où ils logèrent. *In toto ille itinere illud unum agere visus est ut Petronium velut unicum et, quemadmodum ipse loquebatur, divinissimum pæderastiæ descriptorem, magistrum, et artificem . . . omnibus quotquot sunt, Græcis ac Latinis Scriptoribus multum ad lau-dem anteferebat. In quo ne parùm profecissis crederetur, non modò obscenissimis picturis diversoriù parietes implevit, sed perpetuo varia τῆς συνουσίας schemata in ore habuit, et tanquam Elephantidos libellorum commentatorem atque interpretem ageret, historias peccare docentes, quibus vel Hippolyto fibula lazari ac nequitia persuaderi posset, recitare non cessavit. Ac si quis ex comitibus ejus nequitiam reprehenderet, suas-que aures tam impuris et nefandis sermonibus violari nollet, huic ille hypocrisin et pudicitia simulationem invidiosè objiciebat. Nec enim quemquam mortalium castum ac pudicum esse persuasum habet, conjecturâ scilicet de animo suo ductâ, sed ple-rosque sive propter Dysopian, sive quòd animi satis non habeant pœnas-que metuant, suam cujuscunque generis libidinem dissimulare et occultare credit. Itaque verisimile non est quàm se comites ejus avisos esse dixerint, simul ac Romam reversi à tam propudioso monstro liberatos se senserunt. Nam piaculares sibi facti videbantur, cum ejusmodi execrabi-les turpissimi et impudentissimi scur-ræ sermones, quos neque suburranae puellæ æquo animo audirent, in aures suas admiserunt* (13). Ayant dis-paru quelque temps après, on s'ima-gina que la misère l'avait réduit à se jeter dans quelque chartreuse ; mais on sut qu'il s'était retiré à Sienne, où il fit sa cour à l'archevêque Ascagne Piccolomini, qui le recommanda à Silvio Piccolomini, grand chambellan du duc de Florence ; et par ce moyen il obtint une pension de ce prince, en récompense d'un panégyrique qu'il fit lors du mariage du grand-duc avec Madeleine d'Autriche. Il sollicita si bien pour être envoyé en Allemagne avec le député qui allait faire savoir à

(10) Scito neminem hodiè vivere Missarum inexplabilem, aut stuentiorem quare illa παλαιφθῆ simulata fuit, mendax et ὑποκριτικῆ. In dies ejus herus expectatur, quo præ-sente veram vocem audiet à me iste Protus. Idem, epist. CCCXXXII, ad Scaligerum scripta VI kal., april. 1604.

(11) Idem, epist. CCLXXXV.

(12) Scioppius, in Oporini Grubini Ampho-tid, Scioppian., pag. 335 : ce livre fut imprimé l'an 1611.

(13) Scioppius, ubi supra, pag. 336, 337.

plusieurs princes de l'empire, et à plusieurs villes impériales, la mort du père du grand-duc, qu'il obtint ce qu'il souhaitait. A quoi servirent de beaucoup les raisons de Silvio Piccolomini, qui représenta qu'un tel homme étant Allemand pourrait, en plusieurs rencontres, servir de bon interprète et de bon espion tout à la fois. L'Ermite se vanta, dans une lettre écrite d'Augsbourg, qu'il était l'un des envoyés du grand-duc, ce qui parut très-ridicule à Léonard le Coq *, confesseur de Christine de Lorraine, grande-duchesse de Toscane. Étant de retour à Florence, il fit cent contes sur l'ivrognerie des Allemands, afin de faire sa cour aux Italiens. Il fit bien rire ceux-ci quand il leur parla des études de Maurice, landgrave de Hesse, et des vers que faisait ce prince en l'honneur de la jeunesse qui prenait le degré de bachelier. Il leur conta que ce landgrave, avec le marquis d'Anspach, et avec le prince d'Anhalt, avait bu à la santé du roi de France, et à celle du roi d'Angleterre, et à la male mort du roi d'Espagne, et qu'il avait fait boire à la ronde ce vœu-là, et l'avait porté à l'envoyé du grand-duc. *Florentiam reversus, nihil prius habuit, quam Germaniam veluti porcorum patriam Italiam, quorum in eo gratiam aucupabatur, describere; quantumve principes Germani quotidie potare ac vomere soleant, satis festivè commemorare: sed in nullâ historid tam faventes expertus est auditores, quam cum de Grammaticâ Mauritii Hassie Landgravii, deque Carminibus, quibus ille novis Baccalareis et magistris honorem gratulari soleat, narravit. Hoc enim Italiam, præsertimque Florentinam, usque adeo insolens ac novum videtur, ut id ad Ovidii metamorphoses rectissimè adijci posse existiment. Cum porrò ex eodem Aretalogo suo audiunt, quod idem Landgravius simul cum Marchione Brandenburgico Onspacensi, et Christiano Anhaltino, pro salute regum Gallie et Anglie, proque peste ac mala morte regis Catholici votivum poculum circumtulerrit, idque legato Florentino propi-*

* Ce confesseur s'appelait Cocqueau, ainsi que le remarque Leclerc. Mais on avait traduit son nom par *Cocquaxus*.

*nare nihil veritus fuerit, non videntur Itali tam barbaram inmanitatem satis pro merito execrari posse (14). Il était fort officieux envers la noblesse luthérienne qui allait d'Allemagne à Florence. Ces jeunes gentilshommes étaient ravis de trouver là un Flamand qui entendait l'italien, et qui les instruisait des coutumes, et ils allaient volontiers loger chez son hôte. Il faisait par ce moyen bonne chère à peu de frais, et puis il prenait la peine de les introduire chez les courtisanes, où ils avaient l'honnêteté de le défrayer, sans quoi il eût eu bien de la peine à contenter la nature (15). Il mena un jour au logis d'une courtisane un catholique qui avait communiqué le jour précédent, et qui n'étant pas d'humeur à retomber sitôt en faute, et soupçonnant qu'on le menait au bordel, balançait s'il entrerait. L'Ermite lui fit serment que c'était le lieu où il avait sa bibliothèque et son étude. On ajouta foi à son serment, et l'on entra: la courtisane était sortie, et néanmoins on ne laissa pas de connaître à plusieurs enseignes que c'était un mauvais lieu. On s'en plaignit à l'Ermite, qui ne fit que rire de cette plainte, soit qu'il se moquât des scrupules de celui qui la faisait, soit qu'il le prît pour un hypocrite. Il ramassait tout ce qu'il pouvait trouver de dissertations politiques et de pasquinades; et en chargeait les gentilshommes luthériens qui, avec cette marchandise se croyaient tous transformés en hommes d'état, et faisaient sonner bien haut le nom de Daniel l'Ermite. *Quidquid consultationum ac relationum de rebus politicis undeunde corrogare potuit (sicut ejusmodi frivolorum, quos vocant discursuum plena est Italia) tum præcipue pasquinos sive satyras, quibus summi Pontifices, cardinales, omnis Clerus, præcipue Jesuitæ, contumeliosissimè ac plerumque mendacissimè infamantur, cum eis communicat. Et illi postea**

(14) Scioppius, in Opor. Crub. Amphot. Sciopp., pag. 341, 342.

(15) Cum illud nescio quid satietatem ejus, tentare cepit, venasque inflavit tetra libido, quia non habet infelix Quintilla quod dare possit, lenonis opera ei navanda, et adventoribus ad ipsam perducendis, amcam sibi propitiam morigeramque facit. Scioppius, ibidem, pag. 343.

mercibus ejusmodi onusti, plurimum-que tibi de tantarum rerum scientiâ... gratulantes, consummatissimos politicos se factos putant (16). Celui-ci d'ailleurs se débitait à Florence pour un homme consommé dans les affaires du gouvernement, et promettait un commentaire qui surpasserait tout ce qui avait été écrit sur Tacite (17). Il haïssait extrêmement l'inquisition, et il avait écrit une lettre au secrétaire du grand-duc, dans laquelle il froissait terriblement les inquisiteurs, qui l'avaient contraint de retrancher certaines choses à son panégyrique, qu'ils jugeaient impies et destituées de christianisme. *Atheias quidem specimen vel hodiè Panegyricus ejus nobis exhiberet, nisi non pauca, impietatem et omnis Christianæ religionis vacuitatem redolentia, inquisitores indè sustulissent: quod quidem usque eò Eremitæ doluit, ut Epistolâ Laurentio Usimbardo Magni Ducis secretario inscriptâ dolentissimè et rabiosissimè in Inquisitorum ruditatem, barbariem, inscitiam ac tyrannidem invecus fuerit* (18). La crainte de l'avenir ne lui donnait pas moins de haine pour ce redoutable tribunal, que le ressentiment du passé. Il avait gagné un vilain mal avec les femmes, et depuis ce temps-là il avait tourné ses amours d'un autre sens. *Criminis nomine quàm habeat Eremita, cur ab inquisitione metuat, nequamquam ignorant ii, qui eum sciunt, ex quo Scabiem ei Gallicam affricuit.*

Famæ non nimium bonæ puella,
Quales in mediâ sedent Suburrâ,

toti propemodum femineo, et quem-admodum ipse serîo censet, sequiorî sexui inimicum esse factum, et illud Umbri Callimachi suum fecisse:

Hostis si quis erit nobis, amet ipse puellas;
Gaudet in puero, si quis amicus erit

Une autre cause lui avait donné de l'aversion pour le sexe. Ayant su qu'une

(16) *Ibid.*, pag. 345.

(17) *Parum adhuc profecisse se putat; nisi etiam Florentinis imponat, sequè ingentem Statistam, quem vulgò dicunt, sive politicum et civilis scientiæ imprimis gnarum videri faciat. Eo consilio passim factat, se commentarios politicos in Tacitum moliri, quibus cornici oculum configat. Idem, ibid.*

(18) *Ibidem*, pag. 351, 352.

(19) *Ibidem*, pag. 352.

troupe de chanteuses était venue à Florence au temps des noces du grand-duc, afin de gagner quelque chose à jouer des instrumens, et peut-être aussi par d'autres voies moins permises, il s'en alla avec un riche Silésien à leur logis, et fit des efforts incroyables pour être introduit dans leur chambre; mais n'ayant pu en venir à bout, il s'en vengea par les injures les plus vilaines dont il se put aviser, qu'il leur chanta long-temps à la porte. Elles s'en plainquirent à la grande-duchesse, et l'on eut tant d'égard à leur requête, que l'Ermite fut mis en prison, et qu'il n'en serait jamais sorti que pour aller aux galères, si Scipion de l'Escale n'eût intercédé pour lui: moyennant cette intercession, il en fut quitte pour l'estrapade (20). *Auxit ejus erga mulieres odium, quòd propter ipsas non ut prius Penalem, sed penè Capitalem in fraudem inculisse se pensent. Cum enim Citharistrias sive Fidicinas quasdam mulieres satis speciosas, quæ occasione nuptiarum Magni Ducis ex arte, atque haud scio an etiam ex corpore suo, questum facturæ Florentiam venerant, in hospitio Coronæ divertere accepisset, comite Silesio quodam Equite, eodemque Lutherano, quod is benè nummatus non minus in se lenonem ac perductorem suum, quàm in ipsas amicas liberalis fore videretur, ad diversorium illarum venit, omnique vi diruptis penè claustris atque valvis, in cubiculum earum ut admitteretur contendit, ac postquàm nihil profecit, irritus et exclusus ostium occentare, ac benè diù turpissimum ante oculos convicium eis facere non destitit* (21). Mais quand il eut fait de sérieuses réflexions sur les inconveniens qu'il y a à se faire brûler vif, il se radoucit un peu envers les filles de joie, et il passa par-dessus la crainte d'un second mal vénérien. *Mox tamen ut satietatem hominis, postquàm se alicubi in Magni alicujus amici flore Liberi sancidisset, libido distenta rursùm tentare cepit,*

(20) *Cum plus semel Sursum Chorda subductus ac vicissim dimissus fuisset, nec paulo molestiore quàm Petronii sui Emolpus oscillationis genere lusisset, Scioppinus, in Opor. Grub. Amphot. Sciopp., pag. 360.*

(21) *Ibid.*, pag. 359.

quòd à malà illà bestid , quam Vivi-comburium dicunt , malè metueret , utcumque in gratiam cum Suburraniis puellis rediit , et recidivi Galliani illius morbi periculum infra fiduciam posuit , fraudavitque animum dissidentem (22). Comme il traitait de fable l'histoire de Jésus-Christ, il aimait à dire du mal des inquisiteurs et des gens d'église, et il avait cent contes à faire sur ce sujet qu'il tournait burlesquement (23). Un jour Scipion de l'Escale ne pouvant souffrir cette langue satirique, le souffleta d'importance (24). Voilà l'idée que Scioppius nous donne de Daniel l'Ermite. Je ne réponds ni qu'elle soit infidèle, ni qu'elle ne le soit pas; je sais seulement que Scioppius était un homme fort satirique. Mais Casaubon nous a dit (25) des choses qui donnent assez de vraisemblance à ces contes de Scioppius.

(F) *Il avait du penchant à la médisance : il le fit connaître par ses Relations d'Allemagne.*] La lettre qu'il publia tient un peu de la satire. Conringius ne décide pas que les médisances qui s'y trouvent contre quelques cours de l'empire soient fausses : mais il avoue qu'elles peuvent faire rougir. *Non nihil illa epistola simile quid habet famosis litteris , siquidem quedam de Germanicis principibus eorumque aulis scripsit , quæ pudorem incutiunt. An falso an vero scripserit animo , nescio* (26). J'ai déjà parlé des reproches que Scioppius fait à l'Ermite d'avoir divertì les Italiens par de bons contes sur l'inclination à boire qui se remarque dans l'Allemagne. C'est une consolation aux Italiens, accablés de mille satires sur le péché de luxure, d'opposer leur sobriété à l'ivrognerie des pays septentrionaux, d'où leur viennent les tempêtes satiriques : et il me semble même que les controverses de

religion se sont quelquefois mêlées dans ces reproches mutuels. On ne peut nier que les chrétiens de l'Europe ne soient sujets à deux grands vices, à l'ivrognerie et à l'impudicité. Le premier de ces deux vices règne dans les pays froids, l'autre dans les pays chauds. Bacchus et Vénus ont fait ainsi le partage de ces nations. Il se trouve que la réforme ayant partagé en deux cette partie du christianisme, la portion soumise à Vénus est demeurée comme elle était, mais la principale partie de la portion de Bacchus a renoncé au papisme. De là vient que l'Italie et l'Espagne sont plus alertes pour décrier l'ivrognerie, et pour en faire un grand crime aux nations du Nord (27); comme si cela pouvait servir de compensation à l'égard des crimes de l'impudicité, et empêcher que l'une des religions ne réduise l'autre au silence par les reproches de mauvaise vie. Il n'est pas ici question d'examiner si Bacchus empicte plus sur Vénus que celle-ci sur Bacchus (28). Il me suffit d'avoir expliqué par un petit commentaire la flatterie de Daniel l'Ermite. Casaubon et Scioppius, si opposés partout ailleurs, seraient tombés aisément d'accord sur les traits à employer dans son tableau. *Homo procaz et dicax*, selon Casaubon (29), *quales esse solent qui per gradus syncretismi in apostasiam labuntur*.

(G) *La manière de composer un panégyrique, qui lui est attribuée, convient à quantité d'orateurs.*] Cette manière consistait à lire avec attention les anciens panégyristes, et à recueillir leurs phrases et leurs pensées, et les appliquer ensuite au sujet qu'il entreprenait de louer. C'est ainsi qu'en usent une infinité de gens. Il n'y a presque point de louange qu'on ne trouve dans les anciens panégyristes. Peu s'en faut que Pline n'ait épuisé toutes les idées de la perfection d'un

(22) Scioppius. in Oper. Grub. Amphot. Sciopp., pag. 360.

(23) *Ibid.*, pag. 363, 364.

(24) *Cum more suo Eremita scurraretur , et de inquisitorum sumà atque honore ita , uti dixi , improbissimè maledicentissimè detrahere nec monitus desineret , Scalger , qui tum aderat , scurrant pugnis et colaphis ita accipit , et os ejus ferream aitéd molle reddidit , ut , etc.* *Ibid.*, pag. 369.

(25) Dans la remarque (C).

(26) Conringius, Dissert. MSS. rerum PP. epud Magirum, Eponymol., pag. 320.

(27) J'ai ouï dire qu'un moine flamand prêchait à ses auditeurs, que Dieu jugerait l'ivrognerie selon les idées des Espagnols et des Italiens, et l'impudicité selon les idées des nations septentrionales.

(28) Voyez la remarque (I).

(29) Epist. CDLVIII, pag. 551, apud Magirum Eponymolog., pag. 321. Je cite ainsi, parce que cela ne s'accorde point avec l'édition que j'emploie.

souverain. On ne s'informe guère présentement si le prince qu'on veut louer est orné des qualités que l'on trouve si noblement exprimées dans les anciens : on suppose qu'il les a ; les pensées et les termes ne coûtent plus guère après cette supposition, on les trouve toutes faites (*) dans d'autres panégyristes ; toute la peine qu'on a consiste à faire quelques petits changemens selon les temps et les lieux. Daniel l'Érmite, si l'on en croit son adversaire, aurait été bien embarrassé au cas qu'il lui eût fallu composer un second panégyrique un peu après le premier ; car il épuiserait tous ses recueils en la première fois, et il avait besoin d'un terme considérable pour ramasser de nouvelles fleurs. Les phrases de Scioppius sont assez belles pour mériter que je les rapporte. *Quoniam à multis jam annis legendis panegyricarum orationum scriptoribus vetustis, itemque Martialis, Ausonii et similibus præfaciunculis pedestri sermone contertis, quasdam sententiarum verborumque argutiolas floresque laboriosè comportarat, Magni Ducis et Magdalene Austriacæ nuptias occasionem suam ratus est, quâ suam faciundiam iis, qui patricias artes istas ac solemnem criticâ hodiernis facum ignorant, vendidit. Edidit ergo panegyricum, in quo omnem suam scientiam ita consumpsit, ut si repente nec opinantè novè alicujus orationis scribendæ necessitas imposita fuisset omninò jejunos, siccos nudosque, et ab omni cùm verborum... tum sententiarum quoque instrumento flagitiosissimè imparatus futurus fuerit, etc. (30).*

(H) *Conringius, en le faisant parvenir jusqu'à la vieillesse, se trompe.* Scaliger et Casaubon parlent de lui comme d'un jeune homme, l'an 1603 (31) ; puis donc qu'il est mort l'an 1613, on ne peut en parler comme a fait Conringius (32).

(I) *Quelques recueils et quelques*

(*) M. Bayle devait dire, ce me semble, *tous faits* ; car il ne peut pas rapporter toutes faites, à pensées, qui est devant, termes. REM. CRIT.

(30) Scioppius, in Opor. Græb. Amphot. Scioppian., pag. 338.

(31) Voyez les remarques (B) et (C).

(32) *Dii in Italiâ vixit, ibique in aula Florentinâ tandem consenuit.* Conringius, Dissert. MSS. Rerum PP., apud Magir, Eponymolog., pag. 320.

notes, qui ont du rapport aux vues qu'il a bien voulu me communiquer.]

Il m'a écrit qu'étant sur les lieux, dans les endroits de l'Europe les plus dévoués au catholicisme, il se plaisait à faire faire attention à l'énorme et à l'effrénée lascivité qui y règne. On s'aperçut qu'il prétendait en tirer des conséquences à l'avantage des protestans, et l'on ne manqua pas de lui dire qu'il s'abusait ; qu'il ne faut point intéresser la religion dans cette cause ; que les vices dont il s'agit sont des vices de climat, et non pas des vices de religion ; que si l'Italie était protestante, elle serait sujette aux mêmes défauts que l'on y voit aujourd'hui ; et qu'il faut penser la même chose touchant les couronnes du Nord, si elles étaient catholiques. On ajoutait que les catholiques d'Allemagne n'aiment à boire ni plus ni moins que les protestans du même pays, et que la diversité de religion entre les Polonois et les Moscovites n'empêche pas qu'ils n'aient en penchant excessif et prodigieux à s'enivrer (33). Qu'en tout cas il fallait user de compensation. Passez-nous notre défaut en faveur de notre sobriété, lui disait-on, et nous vous passerons l'ivrognerie ; vous gagnerez au change, car ce ne sera point en faveur de la chasteté des pays froids que nous laisserons passer les dérèglemens bachiques. Cette chasteté est une chimère. On est aussi impudique dans les pays septentrionaux que dans les pays méridionaux, et tout l'avantage qui pourrait appartenir à ceux-là ne regarde que le péché contre nature ; car pour l'autre il n'y règne pas moins qu'en Italie. L'on alléguait, afin de prouver ce paradoxe, les effets de la bonne chère, et ceux du bon vin. Les viandes sont plus succulentes dans les pays chauds, on l'avouait, et répandent partout le corps, plus promptement et en plus grand nombre leurs parties spiritueuses ; ces parties-là se dégagent aisément des flegmes et des terrestrités par la digestion et par la circulation ; le soleil a déjà fait la moitié de l'œuvre avant que l'estomac commence d'agir. Mais ce qui manque à la qualité des alimens dans

(33) Voyez Matthias à Michow, lib. II, cap. III, de Sarmatiâ Europæâ.

les pays froids, on le supplée par la quantité. On y mange beaucoup, et on y boit encore mieux ; les habitans des pays chauds ne mangent guère, et au lieu de vin ils se servent de liqueurs rafraîchissantes, et par-là ils diminuent d'autant les forces de Vénus, tout comme les autres les augmentent par leur crapule. La personne qui m'a écrit ne pouvait assez s'étonner d'un tel discours, et comme par ses voyages incomparablement plus considérables que ceux d'Ulysse, il a mérité l'éloge que l'on a donné à ce prince grec (34), c'est-à-dire, qu'il a conféré ensemble les mœurs de plusieurs nations, il ne pouvait souffrir qu'on le renvoyât à l'expérience. Informez-vous de ceci, lui disait-on, à ceux qui ont voyagé dans les pays froids; ils vous diront qu'ils y ont trouvé le sexe beaucoup plus fragile, et d'une plus petite résistance qu'aux pays chauds. Ils s'étonnaient de la promptitude et de la rapidité de leurs requêtes; ils rencontraient l'heure du berger au bout de la première demande; et c'est ce qui les oblige de mettre ce bon avis entre les instructions qu'ils donnent à ceux qui entreprennent de tels voyages : *Quand quelque incommodité, ou d'autres raisons valables, vous défendent de profiter de l'occasion, gardez-vous bien de cajoler avec les empressements d'un homme qui veut obtenir ce qu'il demande, vous seriez pris au mot, et la honte et l'affront vous en resteraient. Quelques-uns prétendent, ajoutait-on, que cette facilité d'accorder la jouissance ne vient pas d'impudicité, mais d'un naturel simple, paresseux et débonnaire: c'est un abus; si vous leur vouliez ôter la bourse, vous les trouveriez d'une fermeté et d'une vigueur extraordinaires. A d'autres, à d'autres, leur répondait mon voyageur: je sais ce qui en est, et que tout ce que vous dites sont de faux contes. Voilà le précis de sa lettre, et voici mes compilations ou mes remarques.*

(34) Πολλῶν δ' ἀνθρώπων ἴδεν ἄστεα καὶ
 ῥῆον ἔγνα.

*Multorum autem hominum vidit urbes et
 mores cognovit.*

Homér., *Odyss.*, lib. I, vs. 3.

Voiez aussi Horace, de *Arte poetica*, vs. 142, où il a traduit ainsi ce vers grec de l'*Odyssée*,
 Qui mores hominum multorum vidit et urbes.

I. Je citerai en 1^{er}. lieu un passage de Sorbière, où la tolérance que l'on a dans Rome pour les lieux de prostitution est comparée avec celle qu'on a en Hollande pour l'ivrognerie. Ce fut l'une des choses que Sorbière répondit pour réfuter l'espérance que l'on avait eue que son voyage de Rome le ferait rentrer dans la communion des protestans. *Le défaut de quelques particuliers, dit-il, ne doit point nuire au public, ni la licence de certaine police, à la sévérité qui est gardée dans les tribunaux de la conscience, où l'on condamne ce que les raisons du sage gouvernement ne permettent pas de punir des peines temporelles avec une pareille rigueur. Vous ne devez pas douter, monsieur, que ce que je vous touche, et qu'il semble que vous avez voulu reprocher à l'Italie, n'ait été examiné souventes fois, et par de bons vieillards qui n'avaient point d'intérêt à cette connivence; et que si les choses humaines eussent été capables de la perfection que vous faites bien d'y souhaiter, on n'eût taché de la leur donner. Mais en chaque pays les hommes ont de vicieuses inclinations, et de particulières intempérances qu'il est bien malaisé de corriger, sans se mettre au hasard de gâter quelques autres choses qui demeurent en leur entier. Et c'est pour cela, à mon avis, que dans tout le Septentrion la sobriété est estimée une petite vertu, ou du moins l'ivrognerie y est tolérée, si même elle n'y passe pour une galanterie ou pour l'effet d'une indispensable civilité; ce qui ne vous empêche pas de croire que la vraie religion s'y est réfugiée. Je sais bien que les prédicateurs protestans déclament à l'encontre; mais cependant le magistrat la tolère, et croit avec quelque apparence, que sans la permission de ce défaut, les hommes y demeureraient dans l'insociabilité, comme ailleurs on y craint des vices pires que celui que l'on y souffre. Courcelles, professeur arminien à Amsterdam, réfuta cela entre autres raisons par celle-ci: « Que c'est autre chose de conniver à un vice qu'il est impossible d'arracher d'autout, et autre de l'autoriser par des lois ou permissions publiques » (35). » Et qu'entre les protestans la*

(35) Courcelles, Réponse à Sorbière, pag. 16.

magistrature et la charge de pasteur ne sont pas jointes en une seule personne, comme elles le sont au pape.

II. Je dis en 2^e. lieu, que ceux qui accusent les habitans des pays froids de n'être pas moins impudiques que les habitans des pays chauds, leur laissent un grand avantage, puisqu'ils exceptent la non-conformité. Mais on ne se contenta pas de cet avantage dans une dispute qui s'éleva entre un Allemand et un Italien. Celui-là prétendit qu'à l'égard même de la pailardise, en général, l'Italie, était plus dans le désordre. *Lepida est inter Italum et Germanum altercatio..... ille nimiam hanc bibendi consuetudinem, tanquam probrosam objiciebat; iste inconcessam Venerem exprobrabat, tanto perniciosiorem ebrietate, quanto leges severiores in eam lateæ. Sed elegans epigramma apponam:*

Ut nos vina juvant, sic vos Venus improba
vexat,
Proposita est Veneri Julia, nulla mero (36).

III. Il est certain qu'il y a des voyageurs qui ont été assez médisans pour publier que les femmes n'ont pas beaucoup de vertu dans les pays froids, et qu'elles succombent à la tentation avec beaucoup de vitesse. Je ne citerai qu'un gentilhomme français, dont la relation vient d'être réimprimée à Amsterdam. *Il n'est pas extraordinaire, dit-il (37), de voir de belles personnes en Danemarck : les villageoises y sont communément fort jolies, et les jeunes filles ont presque toutes un air dégagé, des manières égrillardes, et une physionomie fine..... elles étalent leurs cheveux sur de grands bourrelets..... Ce sont des tresses blondes propres à faire dire mots nouveaux à un poète amoureux. La vertu des Danoises semble être faite pour leur beauté; c'est-à-dire, qu'elle en permet l'usage, et ne souffre pas que ce soit un trésor inutile; ce n'est point toutefois en elles une inclination vicieuse; c'est une facilité nonchalante, et je suis persuadé qu'elles pèchent seulement pour n'avoir pas*

la force de se défendre de laisser pécher les hommes. On peut opposer à cela le témoignage d'un autre Français, qui assure que les Danoises sont si graves et si modestes, qu'elles ne laissent rien espérer à ceux qui les voient. Elles ne tendent aucun piège aux yeux, dit-il; elles ne montrent ni la gorge ni les cheveux; elles n'ont rien de coquet dans leur marcher ni dans leurs gestes. Voici son latin: il exprime tout cela avec plus de force.

*Cæterum illæ suâ nimia gravitate atque modestiâ omnem amorem, et familiaritatis spem, et occasionem excludunt. Nullæ ibi prætereuntium oculis insidie tenduntur, nullum est incendendi, aut vibrandi sese tenocinium; non pectus detegunt, non capillos crispant, ac ne ostendunt quidem (38). Cet écrivain est en cela d'autant plus digne de foi, qu'en d'autres rencontres il s'est plu à représenter l'incontinence des gens du Nord. Il en veut surtout aux ecclésiastiques. Il conte (39) qu'un vieux ministre suédois se mit tellement en belle humeur, après avoir vidé plusieurs fois son grand gobelet, qu'on l'entendit chanter des chansons infâmes. Ce ministre était savant, et avait une fille qui parlait latin. Il se divertissait encore avec d'autres femmes, quoique la sienne fût en vie. L'auteur accompagne cela d'une réflexion, qui est que Luther a tort de prétendre que le mariage des prêtres peut réfréner leur lasciveté. *Deprehendimus hujusmodi homines, tametsi litteratos, et senes, et in oculis omnium positos, cum sive vino, sive cervisiâ incaluerunt, non in ineptas tantum voces, sed in turpes etiam atque incestas efferrî. Circumferatur (inquiabat ille) cantharus: adducatur virgo nuda. Atque hoc carmen cavens repetebat, addebatque, en, inquit, cantilena quam juvenes personabamus. Didicimus postea, illum hæc etiam ætate petulco more in oves suas insilire. At enim uxorem habebat, in quam libidinem istam desumpmare poterat. I nunc, et Luthero crede, nefandorum sacerdotum lasciviam matrimonium com-**

(36) Dempsterus, Paralipom. ad Rosinum de Antiq. romanis, lib. V, cap. XXX, pag. m. 866.

(37) Mémoires du chevalier de Beaujeu, liv. I, chap. II, pag. 53, édition d'Amsterdam, 1700.

(38) Carolus Ogerius, in Itinere Danico, pag. 34, 35.

(39) Idem, in Itinere Suecico, pag. 20.

pesci posse (40). L'auteur ne s'arrête pas en si beau chemin, il ajoute bien d'autres choses à sa première remarque : On ne saurait croire, dit-il (41), combien la passion de boire, et celle de jouir des femmes, sont bouillantes dans la plupart de ces gens-là. Le fait est notoire quant au premier point, *de potu manifestum est*; et j'ai remarqué quant au second, qu'il n'y a rien qu'ils inculquent davantage aux plus chastes théologiens, que la nécessité du mariage, si l'on souhaite de vivre chastement et pieusement. *De altero verò observavi, nihil magis castissimis theologis inculcari, quam hanc matrimonii necessitatem omnibus, qui castè, ac piè vivere cupiant, esse subeundam. Hanc doctrinam adolescentulis ipsis, qui nondùm puberes sunt, et nondùm de Venere cogitant, in infimis scholis insinuant* (42). Ils insinuent cette doctrine dans les basses classes à des écoliers, qui étant encore au-dessous de l'âge de puberté ne songent point à l'amour. Ils répandent parmi le peuple un faux bruit que le pape Urbain VIII se propose de se marier, et que tous les cardinaux ont la même envie. *Eò denique amentix ac impudentix devenerunt perversissimi doctores, ut apud populum rumores spargant, Urbanum hunc VIII Pontificem romanum de uxore ducendâ cogitare, idemque consilium omnium cardinalium animos subiisse; quam stolidissimam fabulam non in hac modo Sueciâ, que longius ab hominibus abest, sed jam in ipsâ Daniâ audieramus* (43). N'est-ce pas insinuer qu'au dire de ces docteurs, la réformation de l'église se ferait sous de malheureux auspices, si elle ne commençait par l'abrogation du célibat, et par la célébration du mariage du souverain pontife, et de tous les membres du sacré collège? Et n'est-ce pas prétendre que ces mêmes docteurs éprouvent en leur personne une telle incapacité de s'abstenir de l'autre sexe, qu'ils ne croient pas qu'on puisse vivre chastement hors du ma-

riage? Mais continuons d'entendre M. Ogier. Un autre ministre s'excusant, dit-il, de ce qu'il ne pouvait pas nous loger chez lui assez commodément, comme il l'aurait souhaité, alléqua pour ses raisons, que sa fortune était presque renversée sens dessus dessous, et que la vie lui était à charge. On lui en demanda la raison : je n'ai plus de femme. répondit-il (44). Peut-être, reprit M. Ogier, ne vous est-il pas permis d'en épouser une seconde. Cela m'est permis, lui répliqua-t-on en gémissant, mais il faut attendre que l'année du deuil soit expirée. L'auteur ajoute qu'en considérant ce qu'il a vu, et ce qu'il a examiné, il juge que la loi du célibat est le seul obstacle qui les empêche de se réunir à la communion de Rome, *Hunc solum matrimonii et concubii obicem eos à nostrâ communionem dividere*. Quand on parle si désavantageusement des Suédois par rapport à la continence, n'est-on pas bien digne de foi à l'égard des choses que l'on avoue sur la chasteté des danoises? J'ai pu donc opposer M. Ogier au chevalier de Beaujeu. J'avoue qu'on me peut faire une objection assez spécieuse. M. Ogier parle de ce qu'il a vu l'an 1634, et l'autre de ce qu'il a vu l'an 1679. C'est un intervalle plus que suffisant à changer toute la face des affaires dans la république des bienséances. Les modes qui tendent à la suppression des lois de l'austérité et de la modestie, font un progrès si surprenant, qu'un voyageur qui va deux fois au même pays se croit transporté dans un nouveau monde; car quand il compare à la conduite des filles et des jeunes femmes, celle que leurs mères avaient tenue, il observe que presque tout a passé du blanc au noir.

IV. Généralement parlant, on n'a rien de bon à dire contre ce que les Italiens objectent, que le vin et la bonne chère excitent à l'impureté : c'est la doctrine constante des anciens païens et des anciens pères; l'expérience de tous les temps et de tous les lieux la confirme. Il n'y a rien que les auteurs ascétiques re-

(40) Carolus Ogerius, in Itin. Suecico, p. 209.

(41) *Mirum est quantum hæc tam potus, quam concubitûs libido in plerisque his hominibus ardeat.* Idem, *ibid.*

(42) Idem, *ibid.*

(43) Idem, *ibid.*, pag. 210.

(44) *Suas quippe fortunas penè esse subversas vitamque sibi invisam: cum rogarem, quid rei esset: uxorem, inquit, non habeo amplius.* Idem, *ibid.*

commandent avec plus de force que le jeûne et les abstinences à ceux qui sont consacrés au célibat. Tertullien outrait la plupart des choses, et il vint enfin jusqu'à condamner plusieurs alimens, et à presser plus qu'il ne fallait les xérophages. Néanmoins on ne saurait l'accuser d'avoir eu recours à l'hyperbole, quand il a marqué la liaison de la gourmandise et de l'impudicité, en nous faisant prendre garde à la situation des organes. Il vaut mieux représenter cela dans la langue dont il s'est servi. *Monstrum haberetur libido sine gula, cum duo hæc tam unita atque concreta sint, ut si disjungi omnino possent, ipsi prius pudenda non adhærent. Specta corpus et una regio est. Denique pro dispositione membrorum ordo vitiorum: prior venter, et statim cætera sanguine substructa lascivia est: per edacitatem salacitas transit* (45). Clément d'Alexandrie remarque qu'afin de n'exciter pas la passion vénérienne, il est bon de ne point manger de chair, et il cite un homme qui a dit que le vin et la chair rendent le corps plus robuste, et l'âme plus faible. *Τὰχ' ἂν τις τῶν γνωστικῶν, καὶ ἀσκήσεως χάριν σαρκοφαγίας ἀποχοιτο, καὶ τοῦ μὴ σφριζᾶν περὶ τὰ ἀφροδίσια τὴν σάρκα. Οἶνος γάρ, φησὶν Ἀνδροκύδης, καὶ σαρκῶν ἐμφορῆσεις, σῶμα μὲν ῥωμαλέον ἀπεργάζονται, ψυχὴν δὲ νοχਾਲοστέραν. Fortasse autem ex iis, qui sunt præditi cognitione, exercitationis quoque gratiâ abstinerit à carnibus aliquis, et ne caro nimis luxuriet, et nimio impetu feratur ad rem veneream. Vinum enim, inquit Androcydes, et carnis ingurgitationes, corpus quidem robustum efficiunt, animam verò debiliorem* (46). Il y a dans les poètes grecs plusieurs sentences de même nature. Consultez Érasme sur le proverbe, *Sine Cerere et Baccho friget Venus* (47). On a principalement jugé que le vin excitait à la luxure; et de là vint qu'Aristophane le nomma le lait de Vénus (48). Les anciens Romains le défendirent très-sévèrement aux femmes, parce qu'ils

le considérèrent comme une chose qui préparait le chemin à l'adultère: *Vini usus olim Romanis feminis ignotus fuit, ne scilicet in aliquod dedecus prolaberentur: quia proximus à Libero patre intemperantie gradus ad inceperantem Venerem esse consuevit* (49). Martial décrivant la vie sordide d'un homme, dit, entre autres choses, que lorsque le vin l'avait échauffé il n'avait choisi d'autre objet qu'une paysanne.

Villica vel duri compressa est nupta coloni, Incaluit quoties saucia vena mero (50).

Les Thraces étaient décriés anciennement comme une nation également abandonnée à l'ivrognerie et à l'impudicité: *Fuisse apud Thracas (Alcibiadem) homines vinolentos rebusque veneris deditos* (51). Ces paroles sont de Cornélius Népos. L'un de ses commentateurs (52) a ramassé un assez bon nombre d'autorités pour prouver la liaison de ces deux vices. Il a cité un scoliate (53) qui a dit que la tradition du *Phallus* associée à Bacchus était fondée sur ce que les actions vénériennes étaient une suite du vin. Il n'a pas oublié Agrippine, cette abominable femme qui, pour conserver son autorité, tâcha de lier avec l'empereur son fils un commerce incestueux: elle prenait son temps lorsqu'il avait bu, c'était alors qu'elle se montrait à lui bien ornée, et qu'elle lui faisait des avances (54).

Toutes ces choses favorisent ceux qui prétendent que l'impudicité n'a pas moins de vogue dans les pays froids que dans les pays méridionaux; car il est sûr qu'on mange beaucoup plus de viandes, et qu'on boit beaucoup plus de vin dans les pays froids que partout ailleurs: le vin même le plus fort n'y suffit pas, on y fait une consommation prodigieuse d'eau-de-vie, et l'on y prend un grand soin de se bien nourrir d'alimens propres à réchauffer. Ce sont de grands obstacles à la chasteté. Quelle opinion peut-on

(49) Valer. Maxim., *lib. II, cap. I, num. 5, pag. m. 134.*

(50) Mart., *épigr. LXVI, lib. IV.*

(51) Cornel. Nepos, *in Vitâ Alcibiad., sub fin.*

(52) Janus Gëbhardus.

(53) *Celui d'Aristophane in Acharn.*

(54) Voyez Tacite, *Annal. lib. XIV, cap. II.*

(45) Tertullian., de Jejun., *cap. I, pag. 544.*

(46) Clem. Alexander. Strom., *lib. VII, pag. 718, C.*

(47) C'est le *XCVII^e. de la III^e. centurie de la II^e. chliade.*

(48) Athen., *lib. X, pag. 444.*

avoir de ces jeunes filles de Flandre, qui terrassent, le verre à la main, les officiers d'une garnison (55)? Je veux qu'elles aient la tête assez forte pour boire beaucoup de vin sans s'enivrer; est-ce à dire qu'elles l'aient assez bonne pour ne point passer à l'autre débauche? Il est bien à craindre que la faiblesse de la partie supérieure ne soit la faiblesse de la partie inférieure. Et qu'y a-t-il de plus vraisemblable que ce qu'on suppose que l'une de ces héroïnes bachiques répondit à un officier: *Si nous étions aussi bien maîtresses de l'Amour, que nous le sommes de Bacchus, vous ne feriez pas si bien vos affaires que vous les faites en ce pays-ci.* Si elles avaient lu Ovide, elles sauraient qu'il y a long-temps que l'on regarde la bouteille comme un grand réveille-matin de Cupidon.

*Dant etiam positis aditum convivia mensis:
Est aliquid, præter vina, quod indè petas.
Sæpè illic positi, teneris adducta lacertis,
Purpureus Bacchi cornua pressit Amor,
Vinaque cum bibulas sparsere Cupidinis alas,
Permanet, et capio stat gravis ille loco.
Ille quidem pennas velociter exciuit udas:
Sed tamen et spargi pectus amore nocet.
Vina parant animos, faciuntque caloribus
aptos:*

Cura fugit, multo diluiturque mero.

*Illic sæpè animos juvenum rapuere puellæ:
Et Venus in vinis, ignis in igne fuit (56).*

Un écrivain allemand que j'ai cité, rend témoignage en faveur de la prétention des Italiens. Il reconnaît deux choses : l'une, que le vin est le précurseur et l'incendiaire de la luxure; l'autre, que le froid de l'air augmente les forces de cette passion, en concentrant au dedans la chaleur du corps, et que le vin est comme une huile qui, étant répandue sur le feu intérieur, l'embrace plus violemment. Voici ses paroles (57) : *Ebrietas pedissequa est libido, Bacchusque certus Veneris hortator et armiger Apuleio appellatur, neque fortius homines in Venerem stimulantur, quam cum mero alioque generosiore potu incaluerunt.... Alterum (frigido cælo esse natum) intendendam ad libidi-*

nem non minimum conferre norunt omnes, præsertim cum interiore parte per frigus cohibitus calor, vino, quasi suffuso oleo, gravius succendatur (58). Un autre Allemand (59) déplore la corruption qui règne dans certains collèges parmi les écoliers, et dit qu'elle se remarque principalement in *Sueviâ vinosâ.*

V. Mais voici une chose qui ne favorise pas la prétention des Italiens : on boit trop dans les pays froids; et par cet excès on renverse ce que le vin pris avec mesure avait produit : le remède sort du milieu du mal; car autant qu'il est véritable qu'un homme entre deux vins se sent plus d'inclination et plus de disposition à transgresser le précepte de la chasteté, autant est-il véritable qu'un homme tout-à-fait ivre n'y a pas beaucoup de disposition. Ovide, qui pouvait donner des aphorismes dans cette matière, aussi sûrs que ceux d'Hippocrate, sera ici mon témoin.

*Quid tibi præcipiam de Bacchi munere, que-
ris?*

*Spe brevitis monitis expedire meis.
Vina parant animum Veneri, nisi plurima
sumas;*

*Ut stupeant multo corda sepulta mero.
Nutritur vento, vento restinguitur ignis.
Lenis alit flammam, grandior aura necat.
Aut nulla ebrietas, aut tanta sit, ut tibi cu-
ras*

*Eripiat: si qua est inter utramque, no-
cet (60).*

Je joindrai à ce témoignage celui d'un moderne dont l'esprit sera admiré pendant qu'il y aura des connaisseurs. Je parle de Michel de Montaigne. Il remarque que l'on commençait en France à boire moins: *Serait-ce qu'en quelque chose, demande-t-il (61), nous allussions vers l'amendement? Vraiment non: mais ce peut être que nous nous sommes beaucoup plus jetés à la paillardise que nos pères. Ce sont deux occupations qui s'entr'empêchent en leur vigieur. Elle a affaibli notre estomac d'une part; et d'autre part la sobriété sert à nous rendre plus coints, plus damerets pour l'exercice de l'amour.* Je serais

(58) *Idem, ibid., pag. 155.*

(59) *Lyserus, in Polygamia triumphat., pag. 352.*

(60) *Ovidius, de Remedio amoris, sub fia., vs. 803.*

(61) *Montaigne, Essais, liv. II, chap. II, pag. m. 20.*

(55) *Voyez le Furetiériana, pag. 177 et suiv., édition de Hollande.*

(56) *Ovid., de Arte amat., lib. I, vs. 229 et seqq.*

(57) *Janus Gebhardus, Not. ad Cornel. Nepot., in Alcib., num. LXXVII, pag. m. 154.*

hiâmable si je n'alléguais le grand Aristote, qui dit que de trop boire rend mal propre à l'acte vénérien, et qui en donne des raisons. Athénée rapporte cela dans l'endroit où il fait mention de l'ivrognerie d'Alexandre-le-Grand, vice, dit-il, qui, peut-être, fut la cause de son peu d'inclination à l'amour des femmes (62) : *Μή ποτ' ὄν δια τούτο οὐδέ πρὸς τὰ ἀφροδίσια εἶχεν ὀρμὴν ἐξυδρῶσθαι γὰρ φησιν ὁ Ἀριστοτέλης ἐν τοῖς προβλήμασι φυσικαῖς τῶν τοιοῦτων τὴν γυνήν. Ob inmodicam fortè illam vini appetentiam, ad Venerem ideò proclivis non fuit (Alexander), quoniam, ut explical Aristoteles in questionibus physicis, hominum ejusmodi genitura in aquam eliquescat.*

VI. Quoi qu'il en soit, je ne pense pas qu'on puisse nier que les vices du midi ne fassent plus de progrès au septentrion, que les vices du septentrion n'en font au midi; et par conséquent il faut dire que Bacchus n'empîète pas sur Vénus, autant que celle-ci sur Bacchus. L'ivrognerie est détestée dans la plupart des pays chauds; elle y passe pour une infamie : l'injure la plus atroce qu'on puisse dire à un Espagnol est de l'appeler ivrogne; on m'a assuré qu'un valet, à qui son maître aurait donné un tel nom, pourrait s'en plaindre aux magistrats, et ne le ferait pas inutilement, quoiqu'au reste il souffre avec beaucoup de patience, et sans droit de plainte l'injure de coquin, de pendar, de b....., etc. On ne voit point que la paillardise soit ainsi traitée dans aucun pays du monde : les hommes dans les pays les plus glacés sont en possession de se divertir au jeu d'amour, sans que cela leur attire quelque flétrissure; et bien loin d'en avoir honte, généralement parlant, ils en font gloire, et tournent en ridicule ceux qui vivent autrement. L'empire de Vénus ne doit point être divisé comme la terre en cinq zones, une torride, deux tempérées, et deux froides : toutes les zones y sont torrides, avec la différence du plus ou du moins (63). Jamais monarchie ne fut plus universelle que celle-là; aucun coin du monde n'en a évité le joug : il y a

quelques particuliers qui aspirent à l'indépendance, et qui s'engagent même par vœu, à ne reconnaître pas le souverain; mais ils sont quelquefois les plus fidèles sujets de cet empire. Les païens ont fait profession de croire que la monarchie de Vénus s'étendait plus loin que celle d'aucune autre divinité. Le ciel fut le partage de Jupiter, la mer celui de Neptune, l'enfer celui de Pluton; mais Vénus régnaît dans ces trois mondes : toute la nature animée fut son lot :

*Illâ, quibus superas omnes, cape tela, Cupido,
Inque Dei pectus celeres molire sagittas,
Cui triplicis cessit fortuna novissima regni.
Tu superos, ipsumque Jovem, tu numina ponti:
Tartara quid cessant? cur non matrisque,
tuunque
Victa donas, ipsumque regit qui numina ponti.
Imperium profers! agitur pars tertia mundi.
.....
..... Dixit Venus. Ille pharetram
Solvit, et arbitrio matris de mille sagittis
Unam seposuit: sed quâ nec acutior ulla,
Nec minus incerta est, nec quæ magis audiat arcum:
Oppositoque genu curvavit flexile cornu,
Inque cor hamatâ percussit arundine ditem (64).*

(64) Ovidius, *Metam.*, lib. V, vs. 366.

ESCHYLE, en latin *Æschylus*, poète tragique, était d'Athènes (A). Il y a mille disputes sur l'année de sa naissance (B); mais on peut savoir certainement en quel temps il a fleuri, puisqu'on sait (a) qu'il signala sa bravoure à la bataille de Marathon (b), à celle de Salamine et à celle de Platée. Il apprit lui-même au public qu'il s'appliqua à faire des tragédies par ordre de Bacchus (C). Quelques-uns ont dit qu'il n'y travaillait qu'après s'être bien enivré (D) : ils voulaient dire peut-être qu'il s'abandonnait de telle sorte aux transports outrés de son imagination, qu'il

(62) Athen., lib. X, cap. X, pag. 434.

(63) *Conférez la remarque (E) de l'article BOREE, tome III, pag. 575.*

(a) Scholiastes, in *Vitâ Æschyli.*

(b) *Donnée la 2^e. année de la 72^e. olympiade.*

écrivait plutôt en homme qui aurait trop bu qu'en homme de sens rassis. Le caractère de son génie a été admirablement représenté par M. le Fèvre de Saumur (c). Ce poète n'est pas à la vérité l'inventeur de la tragédie ; mais il y fit plusieurs changemens (E), qui la portèrent si près de la perfection, qu'il mérite plus de louanges que ceux qui le précédèrent. Il ne ménagea pas assez la religion en quelques rencontres, ce qui lui attira des affaires qui pensèrent lui être funestes (F). Le chagrin qu'il eut de voir que ses pièces plaisaient moins aux Athéniens que les pièces de Sophocle, beaucoup plus jeune que lui (G), l'obligea à sortir de sa patrie et à se retirer auprès de Hiéron, roi de Syracuse (d). Ceci n'est pas sans difficulté (H). Il ne vécut que trois ans depuis qu'il fut arrivé dans la Sicile. Les habitans de Géla lui dressèrent un tombeau avec une belle inscription (I). Les Athéniens marquèrent publiquement l'estime toute particulière qu'ils avaient pour ses tragédies (K). Il ne nous en reste que sept, quoiqu'il en eût composé un très-grand nombre. La meilleure édition d'Eschyle est celle de Londres 1663 (L). Voyez dans Moréri la manière dont on a dit que ce pauvre poète fut tué. Ce fut d'un coup de tortue (M), et ce fut un aigle qui lui fit tomber sur la tête cette tortue. J'ai oublié de dire que Saumaise, rebuté des difficultés qu'il rencon-

trait dans Eschyle, a déclaré que ce poète est plus obscur que l'Écriture-Sainte (N). M. Moréri a fait un assez bon nombre de fautes (O).

(A) *Il était d'Athènes.*] Macrobe (1) qui l'a fait Sicilien s'est trompé : et qu'on ne dise pas qu'il parle d'un autre Eschyle ; car il parle de celui qui fit une tragédie intitulée *Ætna*. Or, il est certain que celui qui composa cette tragédie ne diffère point de celui qui fut vaincu par Sophocle, et qui de dépit s'exila d'Athènes, sa patrie, et se retira auprès d'Hiéron roi de Syracuse. Hiéron bâtit alors la ville d'*Ætna*, et cela fut cause qu'Eschyle fit la tragédie de ce nom (2). Le docte Giraldis n'aurait pas bronché comme il a fait, s'il eût pris garde à cette particularité. Il prétend (3) que l'Eschyle de Macrobe était de Sicile, et différent de celui dont il nous reste des tragédies. Il ne sait même si Athénée n'a point parlé de cet autre Eschyle sicilien, en disant (4) qu'Eschyle s'est servi de termes siciliens. Je ne sais ce que veulent dire ces paroles, *fuit Cyrenæus* (*Æschylus*) *familiaris Callimachi. Athenæus lib. viii.* Elles sont dans le Valère Maxime *Variorum*, sur le chapitre XII du IX^e livre. On les donne pour être de Colérus.

(B) *Il y a mille disputes sur l'année de sa naissance.*] La Vie d'Eschyle, composée par son scoliaste, porte qu'il naquit en la 40^e. olympiade, et qu'il donna des preuves de sa valeur dans la bataille de Salamine. Ces deux faits sont incompatibles ; car cette bataille se donna la dernière année de la 74^e. olympiade (5). Eschyle pouvait-il faire le devoir d'un bon soldat à l'âge d'environ cent quarante ans ? On ne dispute point parmi les critiques si le nombre 40 a été fourré dans cette Vie d'Eschyle par des copistes

(1) Saturn., lib. V, cap. XIX.

(2) Scholiastes, in Vitâ Æschyli.

(3) In Dialogis de Poët. græc.

(4) Athen., lib. IX.

(5) Selon d'autres, la première de la 75^e. olympiade ; différence qui peut venir de ce que les derniers mois d'une olympiade, et les premiers de la suivante, répondent à la même année des Romains.

(c) Dans la Vie des Poètes grecs. Voyez aussi M. Baillet, Jugem. sur les Poètes, tom. I, pag. 148 et suiv.

(d) Scholiastes, in Vitâ Æschyli.

ignorans : tout le monde le confesse ; mais on dispute quel autre nombre il faut mettre à la place de celui-là. Casaubon (6) y substitue 63 ; Samuel Petit (7), 65 ; Meursius (8), 70. Cette dernière opinion est insoutenable, puisqu'Eschyle se signala à la journée de Marathon la seconde année de la 72^e. olympiade, à ce que dit l'auteur de sa Vie. Vossius corrige comme Meursius, et pour n'être pas embarrassé de l'objection, il suppose que le scoliaste a remarqué, non la naissance, mais l'état florissant d'Eschyle (9). C'est un abus ; le scoliaste s'est servi du mot *γενούς*. Stanley se fondant sur les marbres d'Arondel, met la naissance de ce poëte à l'an quatrième de la 63^e. olympiade. Selon ces marbres, Eschyle mourut à l'âge de soixante-neuf ans, lorsque Callias était archevêque, c'est-à-dire, l'an premier de la 80^e. olympiade. La conséquence que Stanley (10) a tirée de ce principe est juste. M. Barnes dans la vie d'Euripide se règle aux mêmes marbres, touchant la naissance d'Eschyle.

(C) *Il apprit lui-même..... qu'il s'appliqua aux tragédies par ordre de Bacchus.*] Étant encore petit garçon il fut envoyé à la campagne pour garder des vignes. Il songea une nuit que Bacchus lui commandait de faire des tragédies : dès qu'il fut jour il essaya d'obéir à cette divinité, et il trouva que son travail lui réussissait heureusement et sans peine. Ἐφη δὲ Διοσχύλος μεράκιον ἐν καθεύθειν ἐν ἀγρῷ φυλάσσωσαν σαφυλάς, καὶ οἱ Διότυσον ἐπιστάνα κελύσαι τραγωδίαν ποιῆν ὡς δὲ ἦν ἡμέρα (πείθεσθαι γὰρ ἐθέλειν) ἔφατο ἠδὲ πειρώμενος ποιῆν. Hoc autem ipse de se scriptum reliquit, puero sibi olim dum uvas custodiret : in agro dormienti Bacchum imperasse ut tragediam scriberet : sequè eum primum illuxisset dicto audientem periclitatum quid in eâ re posset, omniaque se minime negotio consecutum (11).

(6) De Satyricâ Poësi, libro I, capite V, apud Stanleium, Not. in Æschyl., pag. 702, 703.

(7) Miscellan., lib. III, cap. XIV, apud eundem, ibid.

(8) De Archont., apud eundem, pag. 704.

(9) Vossius, de Poët. græc., pag. 25.

(10) Not. in Æschyl., pag. 704.

(11) Pausanias, lib. I, pag. 19.

(D) *Quelques-uns ont dit qu'il n'y travailla qu'après s'être bien enivré.*] C'est ce que Chaméléon avait remarqué dans son livre de la vie d'Eschyle. Μεθύων δὲ ἐπίοις τὰς τραγωδίας Διοσχύλος, ὡς φησι Χαμαιλέον. (12). De là vint qu'on lui reprocha qu'il faisait ses tragédies comme il fallait, mais sans savoir ce qu'il faisait. Ce fut de Sophocle qu'il recut ce coup : Σοφοκλῆς οὖν ὀνειδίσειν αὐτῷ, ὅτι εἰ καὶ τὰ δέοντα ποιεῖ, ἀλλ' οὐκ εἰδώς γι. *Quapropter ei Sophocles objecit, etiamsi ea traderet scriptis que oporteret, il tamen inscientem facere* (13). Il était bien heureux d'attraper le point de la perfection à tâtons et par hasard, ce que tant d'autres ne sauraient faire avec toute leur étude. On lui a reproché une autre faute, c'est d'avoir été le premier qui ait introduit des gens ivres dans une pièce de théâtre, comme s'il avait voulu justifier ses défauts en les imputant aux héros de ses tragédies (14). Chaméléon n'est pas l'unique témoin qu'on puisse citer ; Callisthène avait dit la même chose. Οὐ γὰρ ὡς τὸν Διοσχύλον ὁ Καλλισθένης ἔφη του λέγων, τὰς τραγωδίας ἐν οἴνῳ γράφειν, ἐξορμῶντα καὶ ἀναθερμαίνοντα τὴν ψυχὴν. *Non enim ut Æschylus dixit alicubi Callisthenes tragedias scripsisse quum vino prolutus incaluisset* (15). Plutarque rapporte la même chose, et prétend que toutes les pièces d'Eschyle, sans en excepter celle qu'on faisait passer pour un enthousiasme du dieu Mars (16), étaient l'effet d'une inspiration bachique (27). Pour ôter toute équivoque, je dois avertir que, par cette inspiration bachique, j'entends une ivresse réelle et sans métaphore, et non pas des transports tels que ceux dont parle Horace dans l'ode XIX du II^e. livre, et dans la XXV^e. du III^e., où il est visible qu'il s'agit de

(12) Athenæus, lib. I, pag. 22, et lib. X, pag. 428.

(13) Idem, ibid.

(14) Idem, lib. X, pag. 428.

(15) Lucian., in Demosthenis Encom., Oper., tom. II, pag. m. 924.

(16) Elle a pour titre Ἑπτα ἐπι Θήβαις, septem contra Thebas.

(17) Plut., Sympos., lib. VII, quæst. X, pag. m. 715. Stœley, Not. in Æschyl., pag. 701, a rétabli très-ingénieusement ce passage : il veut qu'au lieu de μέγιστον Ἄρεως, on lise μέσων Ἄρεως.

l'enthousiasme du dieu de la poésie. Voyez le commentaire de M. Dacier : vous y trouverez que Bacchus et Apollon n'étaient que le même dieu.

(E) *Il fit plusieurs changemens à la tragédie.*] Horace ne les a pas tous marqués :

*Ignotum tragicæ genus invenisse Camææ
Dicitur, et plaustris vixisse poemata Thes-
pis,
Quæ canerent agerentque peruncti sæcibus
ora.
Posthunc personæ pallæque repertor honestæ
Æschylus, et modicis instravit pulpita lignis,
Et docuit magnamque loqui, vitique cothur-
no (18).*

Voici la note de M. Dacier. « Il n'est » pas si aisé d'inventer que d'ajouter » aux inventions des autres. Les chan- » gemens que Thespis avait déjà faits » à la tragédie donnèrent lieu à Es- » chyle d'en faire de nouveaux et de » plus considérables. Il donna un mas- » que à ses acteurs ; car *persona* est » ici un masque, et non pas un *per- » sonnage* ; les habilla de robes trait- » nantes, leur chaussa le brodequin ; » au lieu de charrette, fit bâtir un » théâtre médiocrement exhaussé, et » changea entièrement le style, qui » devint grave et sérieux, au lieu » qu'il était auparavant fort burles- » que, et λέξις γελοία. Mais je m'é- » tonne qu'Horace ne dise rien des » changemens plus importans qu'A- » ristote attribue à Eschyle : car il dit » dans sa Poétique, qu'il ajouta un ac- » teur à celui de Thespis ; qu'il dimi- » nua les chants du chœur, et qu'il in- » venta un premier rôle, πρωταγωνιστήν » λόγον. Cela méritait d'être remarqué » (19). » On attribue à Eschyle une » innovation qui s'accordait peu avec » l'impétuosité de sa verve. Les anciens lui donnent la louange d'avoir » le premier éloigné des yeux des spec- » tateurs les meurtres et les choses atro- » ces (20). C'est donc lui qui a le pre- » mier pratiqué la règle, qu'il ne faut » pas ensanglanter le théâtre. M. Da- » cier prétend que ceux qui trouvent » dans les tragédies d'Eschyle l'inob-

servation de cette règle se trompent. Touchant ce qu'il dit, après Aristote, qu'Eschyle diminua le chœur, j'ajoute ce petit mot. Un accident très-fâcheux donna lieu à cette réforme. Dans la tragédie des Euménides (c'était une pièce d'Eschyle), le chœur, composé de cinquante personnes, paraissant sur le théâtre avec des habits affreux (21), épouvanta de telle sorte les spectateurs, que les femmes grosses se blessèrent, et que les petits enfans s'évanouirent. Là-dessus on fit une loi pour réduire à quinze les personnes qui composaient le chœur (22). Philostrate (23) a parlé fort avantageusement de la réforme du théâtre, inventée et perfectionnée par Eschyle. Les décorations, les machines, les tombeaux, les autels, les fantômes, les furies, les trompettes qui parurent sur le théâtre, furent l'invention de ce poète (24).

(F) *Il ne ménagea pas assez la religion en quelques rencontres, ce qui lui attira des affaires qui pensèrent lui être funestes.*] On l'avait condamné comme un impie, à cause d'une pièce de théâtre, et l'on était sur le point de le lapider, lorsqu'Amynias, son frère, retroussant sa manche, fit voir au peuple qu'il avait perdu une main au service de la république. Amynias avait été ainsi estropié à la bataille de Salamine, où il s'était signalé plus qu'aucun Athénien (25). Les juges, faisant réflexion sur sa valeur et sur l'amitié qu'il portait à son frère, firent grâce à Eschyle, et le déclarèrent absous. C'est ainsi qu'Élien raconte la chose (26). J'ai lu quelque part (27) qu'il aurait été lapidé sur le théâtre, s'il ne se fût retiré auprès d'un autel de Bacchus, et qu'ensuite on le déféra aux juges, parce que dans une tragédie il avait porté quelque coup sur les mystères

(21) Eschyle fut le premier qui mit des serpens sur la tête des furies au lieu de cheveux.

(22) Voyez le Scholiaste d'Aristophane in Equit., et Julius Pollux, lib. IV, cap. XV, apud Stanleium, pag. 702, 707.

(23) Philostrate, in Vita Apollonii, lib. VI, cap. VI.

(24) Vita Eschylæ editioni Robortelli præfixa, apud Stanleium, pag. 702.

(25) Voyez Diodore de Sicile, liv. XI, chap. XXXVII.

(26) Var. Histor., lib. V, cap. XIX.

(27) Apud Bentleium, Not. ad Malalæ chron., pag. 14.

(18) Horat., de Arte poetiçâ, vs. 275.

(19) Dacier, sur Horace, tom. X, pag. 290, édition de Hollande.

(20) Dacier, là même, pag. 214, sur ces paroles d'Horace :

Nec pueros coram populo Medea truci-
det, etc.

de Arte poetiçâ, vs. 185.

de Cérés. Platon est fort raisonnable lorsqu'il ordonne que l'on ne permette pas de jouer les tragédies où les dieux soient maltraités de la manière qu'ils ont été dans quelques vers qu'il rapporte : il défend aussi aux précepteurs de se servir de semblables livres pour l'instruction de leurs élèves (28). Les vers dont je parle sont d'Eschyle. Il y joue les dieux cruellement : il introduit Thétis, parlant à peu près en cette manière. *Apollon, le jour de mes noces, chanta un hymne où il assurait que j'aurais un fils qui vivrait long-temps sans aucune maladie ; il me remplissait de joie par ses louanges et par les belles espérances qu'il me donnait. Je croyais qu'il serait un véritable prophète, et cependant c'est lui-même qui a tué mon cher fils.* Il n'y a point de gens qui se donnent plus de carrière en fait de maximes libertines, que ceux qui composent les pièces de théâtre ; car si on les veut tirer en cause, ils peuvent répondre qu'ils ne font que prêter à des profanes ou à des personnes dépitées contre leur fortune, les discours que le vraisemblable exige. Il est bien certain que l'auteur d'une tragédie ne doit point passer pour croire tous les sentimens qu'il étale, mais il y a des affectations qui découvrent ce qu'on peut mettre sur son compte ; et quoi qu'il en soit, on peut justement interdire le théâtre à certaines pièces, soit que l'auteur y débite, soit qu'il n'y débite pas ses sentimens. Cirano Bergerac répandit dans son Agrippine quelques impiétés qui la firent interdire (29).

(G) *Ses pièces plaisaient moins aux Athéniens que les pièces de Sophocle, beaucoup plus jeune que lui.*] Voilà une disgrâce à quoi les plus fameux auteurs sont sujets. Il y en a qui s'élèvent de telle sorte sur leurs rivaux, que la voix publique leur confère hautement la royauté dans la science qu'ils ont cultivée. L'un domine sur les pièces de théâtre, un autre sur les romans, etc. : par malheur cette monarchie n'est pas toujours viagère. Il vient un soleil levant qui attire à peu près tous les suffra-

ges ; et alors le grand auteur, qui avait porté la couronne plusieurs années, se voit dégradé par un jeune homme, et ce sont pour lui cent coups de poignard, contre lesquels c'est une bien faible consolation que de se plaindre du mauvais goût ou de l'injustice du public, et que d'en appeler au jugement de la postérité (30). Le poète, qui représente si bien les désavantages de la longue vie (31), ne devait pas oublier qu'elle expose à cette fâcheuse disgrâce les auteurs du premier rang. Ils devraient mourir dès que leur gloire est parvenue à son comble, et ne donner pas le temps à un nouvel astre de gagner sur eux le haut point de l'horizon (32). Quoi qu'il en soit, on prétend que le triomphe de Sophocle sur Eschyle fut accompagnée d'une distinction merveilleuse. La dispute avait été établie pour honorer une insigne solennité que l'on célébrait alors (33). Cimon, qui était le principal acteur dans cette fête, nomma les juges, un de chaque tribu, et c'était la première fois que Sophocle donnait une pièce de théâtre. Quel coup de masse pour Eschyle, de se voir vaincu par un coup d'essai, lui qui était un vétérans tout couvert de gloire, et fier de plusieurs triomphes poétiques ! Cela fut cause qu'il abandonna son pays natal. *Νικήσαντος δὲ τοῦ Σοφοκλέους, λέγεται τὸν Αἰσχύλον τριταθῆ γενόμενον καὶ βεβήσας ἐνερχόντα, χρόνον οὐ πολὺν Ἀθήνησι διαγαγεῖν, εἶπ' ὄχθεσθαι δι' ὄργην εἰς Σικελίαν, ὅπου καὶ τελευτήσῃ περὶ Γέλαν τίθαπται.* *Victore Sophocle, Æschylum fama tenet discruciatum, atque id iniquo animo ferentem non diu Athenis hæsisse, inde profectum fuisse ex indignatione in Siciliam, ubi defunctus quoque et circa Gelam humatus est* (34). Le scoliaste le rapporte ; il est vrai qu'il ajoute que d'autres veulent que c'ait été Simonide, et non pas Sophocle, qui ait triomphé d'Eschyle. La dispute entre Simonide et Es-

(30) *C'est ce que fit Eschyle, quand il succomba. Je consacre, dit-il, mes pièces au temps.* Athen., lib. VIII, pag. 374.

(31) Juvenal, sat. X, vs. 190 et seqq.

(32) *Hæc data pœna diis viventibus.*

Idem, ibid., vs. 243.

(33) *C'était l'invention et la translation des os de Thésée.* Plut., in Cimon., pag. 483.

(34) Plut., ibid., F.

(28) Plato, de Repub., lib. II, sub finem.

(29) Voyez la Guerre des Auteurs, par Guéret, pag. n. 155.

chyle n'était point de tragédie à tragédie, mais d'épique à épique. En cela Simonide se battait par son fort, et Eschyle par son faible. Une imagination gigantesque comme celle d'Eschyle, un tour d'esprit comme le sien, son affectation du sublime outre n'étaient pas propres à l'épique (35). On remarque que jamais les femmes n'ont paru avec de l'amour dans ses tragédies : il aurait mal représenté cette passion : mais il était incomparable quand il s'agissait de représenter une femme transportée de fureur (36). Quant au reste il faut avouer que le sujet de cette épique était favorable à Eschyle ; car elle devait être composée en l'honneur de ceux qui avaient perdu la vie à la journée de Marathon : or il s'intéressait extrêmement à cette journée, parce qu'il y avait donné des preuves de son courage, et qu'il préférerait cette gloire à celle que ses vers lui avaient acquise : voyez la remarque suivante. J'avertirai en passant que tout le monde n'a pas entendu Suidas, lorsqu'il a dit qu'Eschyle se retira en Sicile, parce que les hautes s'étaient rompus pendant la représentation de l'une de ses tragédies. Quelques-uns ont pris cela au sens littéral, et n'ont pas considéré qu'en ce temps-là cette aventure faisait beaucoup d'honneur à Eschyle ; ç'aurait été une marque que ses pièces attiraient une telle foule de spectateurs, que les sièges incapables de les porter crevaient sous eux. Il faut prendre la chose comme Scaliger l'a entendue ; c'est-à-dire, que la pièce d'Eschyle, en cette occasion, fut méprisée, et une pièce de rebut. *Eandem forsam occasionem innuit Suidas, qui Eschylum in Siciliam demigrasse refert, quod dum fabulam exhibuerit ruerent subsellia δια τὸ πρῶτον τὰ ἱκρία ἐπιδεικνυμένου αὐτοῦ*, subsellia frangere dicebatur, qui, ut comici lo-

quantur, non stetit, sed exiit, hoc est non placuit, sicut à viro doctissimo Josepho Scaligero jamdiu monitum est Auson. lect. Nec me movet quod alii aliter Juvenalis verba fregit subsellia versu, sint interpretati (37).

(H) *Ceci n'est pas sans difficulté.*] J'ai déjà dit que selon les marbres d'Arondel, il faut mettre la naissance d'Eschyle à la dernière année de la 63^e. olympiade, et sa mort, à l'an 1^{er}. de la 81^e. Or, selon Diodore de Sicile (38), il faut mettre la mort du roi Hiéron à la seconde année de la 78^e. olympiade : il n'est donc point vrai, comme tant de gens l'assurent, qu'Eschyle se soit retiré auprès du roi Hiéron, et qu'il soit mort trois ans après. Il a survécu environ douze ans à ce prince. Je ne sais si l'on ne pourrait pas supposer qu'il se retira deux fois en Sicile, et que les auteurs qui parlent de lui ne distinguent pas ces deux voyages. On convient que la victoire que Sophocle remporta sur lui, l'obligea à s'en aller à la cour d'Hiéron. Sophocle commençait alors à entrer en lice, et pouvait avoir vingt-huit ans. Cette dispute tombe sur les dernières années de la 77^e. olympiade. Hiéron mourut trois ans après, plus ou moins. Il est probable qu'Eschyle, perdant un si bon patron, quitta la Sicile, et s'en retourna dans sa patrie, d'où d'autres mécontentemens le contraignirent à sortir tout de nouveau quelques années après. Quelle meilleure retraite pouvait-il choisir que la Sicile, où il avait sans doute laissé des amis, quand il en était sorti la première fois ? Notez que ce furent les habitans de Géla qui lui bâtirent un sépulcre (39). Si Hiéron eût été en vie, n'aurait-il pas voulu se faire honneur de ce monument ? Et il est probable qu'il l'aurait bâti dans Catanée, sa ville favorite, laquelle il fit nommer Etna (40). Et voici une nouvelle difficulté. Il voulut au commencement de la 76^e. olympiade (41), que la ville de Catanée changeât et de nom et d'habitans ; et il se pressa d'achever l'établissement de cette nouvelle ville. Or

(35) Voyez M. Le Fèvre, dans la Vie d'Eschyle.

(36) *Fœminam amantem nunquam exhibuit, sicut ab Aristophane in Ranis observatum est : at in exprimendâ insaniam usque ad stuporem simul et commiserationem eliciendum, qui Casandra orationem in Agamemnone legerit nemo unquam superatum agnoscet.* Stanleius, pag. 706. Le passage d'Aristophane in Ranis, est dans la II^e. scène du I^{er}. acte, pag. m. 243.

(37) Stanleius, pag. 707.

(38) Diod. Sicul., lib. XI, cap. LXXVI.

(39) Voyez la remarque (1).

(40) Diod. Sicul., lib. XI, cap. XLIX.

(41) Ibidem.

les auteurs disent que quand Eschyle se retira à la cour d'Hiéron, il le trouva occupé à bâtir la ville d'Étna, et qu'il fit un poëme sur cette nouvelle ville. Il ne s'était donc pas retiré par le dépit du triomphe de Sophocle; car ce jeune poëte ue le vainquit qu'après le milieu de la 77^e. olympiade (42). De toutes les parties de l'ancienne histoire, celle qui concerne les savans est sans contredit la plus confuse et la plus inaccessible aux justes calculs d'un chronologue.

(1) *Les habitans de Géla lui dressèrent un tombeau avec une belle inscription.*] Voici les paroles du scoliaste qui a fait la vie d'Eschyle.
 Ἀποθανόντα δὲ Γελᾶσι πολυτελεῶς ἐν τοῖς δειμοσίαις μνήμασι θάψαντες, ἐτίμησαν μεγαλοπρεπῶς ἐπιγράφαντες οὕτως :

Αἰσχύλον Εὐφορίωνος Ἀθηναῖον τὸδε
 κεῖθει
 Μνήμα καθαρθίμενον πυροφόροιο Γέ-
 λας.
 Ἄλκην δὲ εὐδόκιμον Μαραθῶνιον ἄλσος
 ἄν εἴποι
 Καὶ βαθυχαιτίεις Μῆδος ἐπιστά-
 μενος.

*Mortuum Geloï inter publica monu-
 menta sepelientes magnificè hono-
 rantur, hoc inscribentes epitaphium :*

Euphorione patre et patriâ Æschylus ortus
 Athenis
 Mortuus ad lacti conditur arva Gelse,
 Virtutis specimen, Marathonie campe, fateris
 Atque experte tuo, Medæ comate, malo.

Pausanias ne nous permet pas de douter qu'Eschyle lui-même ne soit l'auteur de cette épitaphe. Je rapporterai ses paroles, parce que Romulus Amasée ne les a pas entendues Φρονῆσαι δὲ Ἀθηναίους ἐπὶ τῇ νίκῃ ταύτῃ μάλιστα εἰκάζω. Καὶ δὴ καὶ Αἰσχύλος, ὡς ἰ τοῦ βίου προσεδουκᾶτο ἡ τελευταῖα, τῶν μὲν ἄλλων ἐμνημόνευσεν οὐδένος δόξης ἐς τοσοῦτον ἦκων ἐπὶ ποίησιν· καὶ πρὸ Ἀρτεμισίου καὶ ἐν Σαλαμῖνι ναυμαχίῃσας ὁ δὲ, τό τε ἄνημα προτεθέν, καὶ τὴν πόλιν ἔγραψεν, καὶ ὡς τῆς ἀνδρείας μαρτυρας ἔχει τὸ Μαραθῶνιον ἄλσος καὶ Μῆδων τοὺς ἐς αὐτὸ ἀποδάντας. *Nullam autem fuisse victoriam quâ sint magis Athenienses gloriantur, quàm ea quam ex Marathonii pugna sunt adepti, hinc præcipuè ut credam ad-*

(42) Anno tertio olympiadis septuagesimæ septimæ. Samuel Petitus, *Miscellan.*, lib. III, cap. XVIII, pag. 173.

ducor; quòd Æschylus, cùm propè jam esset ut è vitâ decederet, qui de seipso autè prorsis conticuerat, vir tantû in poësi nominis celebritate, cujusque virtus navalibus preliis antè ad Artemisium et Salaminem entuerat, de Marathoniiâ pugnâ cùm suum carmen ederet, in ipsâ operis fronte suum et patriæ nomen inscripsit: Marathonium enim saltum, et Persas qui illuc descenderunt, sue testes virtutis citat (43). Le traducteur, ce me semble, s'est trompé trois fois. 1^o. Quand il a dit qu'Eschyle n'avait jamais parlé de soi auparavant. 2^o. Quand il a présupposé que ce poëte se signala à la bataille navale d'Artémisium et à celle de Salamine, avant que de le faire à la bataille de Marathon. 3^o. Quand il a cru qu'Eschyle mit à la tête d'un poëme composé sur la journée de Marathon, ce de quoi parle Pausanias. Ce n'est point la pensée de l'auteur grec : il avait dessein de prouver que la victoire de Marathon était celle dont les Athéniens se glorifiaient le plus; et pour cet effet, il allègue qu'Eschyle, se sentant proche de la mort, mit à part toute autre chose, et se contenta d'écrire son nom et celui de sa patrie, et de marquer que Marathon et les Médes qui y avaient perdu la vie étaient les témoins de sa valeur. Cependant il s'était fait un grand nom par ses poésies, et il s'était trouvé aux journées d'Artémisium et de Salamine. Quand on compare les paroles de Pausanias avec l'épitaphe d'Eschyle, on ne peut douter qu'il n'ait eu en vue cette épitaphe; mais si l'on voulait douter opiniâtrément que ce poëte fût l'auteur de l'inscription que les habitans de Géla gravèrent sur son sépulcre, l'on devrait être renvoyé à Athénée (44), qui remarque qu'Eschyle, ayant acquis une extrême réputation par ses vers, ne choisit pas cependant cette

(43) Pausanias, *lib. I, pag. 13.*

(44) Αἰσχύλος τιλικαύτην δόξαν ἔχων διὰ τὴν ποιητικὴν, οὐδὲν ἥττον ἐπὶ τοῦ τάφου ἐπιγραφῆνας ἤξίωσε μάλλον τὴν ἀνδρείαν ποιήσας ἀλκὴν δ' εὐδόκιμον, etc., Æschylus quamvis maximam famam consecutus esset ob poëticen, nihilo secius monumento inscribi fortitudinem maluit, dicens præclarau animi fortis constantiam, etc. *Athea.*, lib. XIV, pag. 627.

partie de sa gloire pour le sujet de son épitaphe ; il aime mieux employer la gloire que sa valeur lui avait acquise (45). Pour preuve de cela Athénée cite les deux derniers vers de l'épita- phe qu'on a vue ci-dessus.

(K) *Les Athéniens marquèrent pu- bliquement l'estime.... qu'ils avaient pour ses tragédies.*] Ils firent un décret public pour établir que ses tragé- dies seraient jouées après sa mort ; et il fut le seul dont les pièces furent ainsi honorées (46). C'est pourquoi on l'a introduit se glorifiant que sa poé- sie n'était pas morte avec lui, comme celle d'Enripide était morte avec son auteur (47). Philostrate, au VI^e. cha- pitre du VI^e. livre de la Vie d'Apollonius, observe que les Athéniens considérèrent Eschyle comme le père de la tragédie ; et il semble même nous apprendre qu'ils l'invoquaient après sa mort pendant les fêtes de Bacchus. *Εκάστου δὲ καὶ τεθνεῶτα ἐς Διονύσια, in Dionysii festis etiam mortuum invo- cant* : c'est ainsi qu'a traduit Rhinuc- cinus. Morel a traduit *convocant*. Vi- génère a traduit *ayant encore accoutu- mé de l'invoquer aux jeux et fêtes de Dionysius*. Mais sans doute il n'a voulu dire autre chose, si ce n'est qu'ils le conviaient à ces fêtes, en tant que par un décret public ils ordon- naient que ses tragédies y fussent jouées, d'où il arrivait qu'il rempor- tait de nouveaux triomphes. Consul- tez Vossius, à la page 30 de son *Traité des Poètes grecs*. Quintilien diminue un peu cet honneur ; car il se contente de dire que l'on permit dans Athènes, de faire combattre les tragédies d'Es- chyle après avoir été corrigées ; et il remarque que plusieurs de ceux qui les corrigèrent gagnèrent le prix. De ce nombre furent Euphion et Bion fils d'Eschyle (48). Le scoliaste qui a fait la Vie d'Eschyle donne une autre forme au décret des Athéniens : il prétend qu'ils ordonnèrent que tous ceux qui voudraient jouer les tragédies d'Eschyle obtiendraient un chœur (49). Il dit aussi que tous les poètes

tragiques avaient de coutume d'aller au tombeau d'Eschyle, pour faire honneur à sa mémoire, et qu'ils jouaient là leurs pièces. Quintilien encore un coup n'était pas homme à rapporter ces historiettes ; car il dé- grade ce poète du rang que d'autres lui donnent. Quelques-uns (50) le met- tent au-dessus de Sophocle et d'Euri- pipe, d'autres, sans décider de la pri- mauté, veulent que chacun de ces trois poètes ait excellé en certaines choses (51). Mais voici le jugement de Quin- tilien. *Tragedias primus in lucem Æschylus protulit, sublimis et gravis, et grandiloquus sepe usque ad vitium: sed nullis in plerisque et incompositus, propter quod correctas ejus fabulas in certamen deferre posterioribus poetis Athenienses permisere; suntque eo modo multi coronati. Sed longè clarius illustraverunt hoc opus Sophocles at- que Euripides: quorum in dispari di- cendi viâ uter sit poëta melior, inter plurimos queritur* (52). Le philosophe Ménédème donnait toujours à Eschyle le premier rang. Voyez sa Vie dans Diogène Laërce, au livre II, section 133.

(L) *La meilleure édition d'Eschyle est celle de Londres* (53).] Thomas Stanley la publia, l'an 1663, *in-folio*. Il y joignit une traduction latine et un savant commentaire de sa façon, les notes du vieux scoliaste, les frag- mens des pièces perdues, les diverses leçons des manuscrits, et les obser- vations de quelques doctes critiques qui ont travaillé sur ce poète. Voici l'ordre des éditions précédentes. La première fut celle d'Alde Manuce à Venise, l'an 1518 : elle ne comprenait que six tragédies (54). Turnèbe les fit réimprimer à Paris, l'an 1552, avec des *varie lectiones*. La même année Fran- çois Robortel publia les sept tragédies d'Eschyle, à Venise, avec ses con- jectures et celles de Michel Sophiani, et

λου χορόν λαμβάνειν (d'autres lisent χρυ- σόν) quod quicunque fabulas Æschyli docere vellet choro (juxta alios auro) donaretur.

(50) Aristophanes, in Ranis.

(51) Plutarchus, apud Stanleium, et Phryni- chus apud Photium, citante eodem Stanleio, pag. 701, 702.

(52) Quintilian., lib. X, cap. I.

(53) Voyez le Journal des Savans du 2 mars 1665.

(54) Celle qui a pour titre Choëphoræ y man- que.

(45) Alcée eut le même goût. Voyez tome II, p. 278 la citation (36) de l'article ΑΡΧΑΙΟΤΕΧΝΗΣ.

(46) Scholiastes Aristophanis, apud Stanleium, pag. 707.

(47) Aristophanes, in Ranis.

(48) Vide Vossium, de Poet. græcis, pag. 30.

(49) Τὸν βουλομένον διδάσκειν τὰ Αἰσχύ-

avec tout autant de scolies qu'il avait pu ramasser en consultant les vieux exemplaires. Cinq ans après on vit sortir de l'imprimerie de Henri Étienne une édition qui surpassa les précédentes. Elle contenait tout l'Agamemnon qui jusque-là n'avait paru que tronqué : on corrigea en plusieurs endroits le texte d'Eschyle, on fit la même chose sur les scolies, et on les donna plus amples. Ce fut le travail de Pierre Victorius. On y joignit les Observations de Henri Étienne. Enfin Guillaume Cantérus publia une nouvelle édition à Anvers, l'an 1580, dans laquelle il corrigea une infinité de fautes, et disposa chaque vers selon son ordre, ce qui n'avait point été fait encore. La version latine que Jean Sauromannus publia chez Oporin ne vaut rien (55). Ceux qui travailleront à perfectionner les dictionnaires historiques ne devront pas oublier l'histoire des éditions.

(M) *Il fut tué.... d'un coup de tortue.*] Valère Maxime (56) cité par M. Moréri, n'est pas le seul qui dise cela : Suidas l'assure en deux endroits (57) : le scoliaste d'Eschyle l'assure aussi (58). Pline l'avait dit avant eux (59), et avec cette circonstance qu'Eschyle s'était mis en rase campagne, afin d'éviter l'effet d'une prédiction qui le menaçait ce jour-là de la chute de quelque chose. *Ingenium est ei (aquilæ) testudines raptas frangere è sublimi jaciendo : quæ sors interemit poetam Æschylum prædictam satis (ut ferunt) ejus diei ruinam securi oculi fide caventem* (60).

(N) *Saumaise.... a déclaré que ce poëte est plus obscur que l'Écriture Sainte.*] Voici les paroles de Saumaise (61) : *Quis Æschylum possit adfirmare græcè nunc scienti magis patere explicabilem quàm Evangelia aut Epistolas apostolicas ? Unus ejus Agamemnon obscuritate superat quantum est librorum sacrorum cum suis hebraïsmis et syriasmis, et totû hellenisticâ suppellectile vel farragine.*

(55) Tiré de la préface de Thomas Stanley.

(56) *Lib. IX, cap. XII.*

(57) *In voce Αισχυλος et in voce Χελώνων.*

(58) *In Vitâ Æschyli.*

(59) *Ceci ne se rapporte pas à Val. Maxime.*

(60) *Plin., lib. X, cap. III, pag. m. 391.*

(61) *De Hellenisticâ, pag. 37, epist. dedicatior.*

(O) *M. Moréri a fait un assez bon nombre de fautes.*] Ayant dit qu'Eschyle avait témoigné de son trois batailles, qu'il n'était pas moins homme de guerre qu'homme de lettres, il ajoute que, pour donner quelque marque plus particulière de son courage, il suffit de dire qu'il était frère de ce fameux Cynégire qui, s'étant fait couper les deux mains en arrêtant un vaisseau ennemi, ne laissa pas de faire la guerre aux Barbares. Je trouve quatre fautes dans ces paroles.

1°. Avoir un frère très-brave n'est nullement une preuve qu'on soit brave. 2°. Pour le moins ce n'en est pas une preuve si convaincante, qu'afin d'en persuader les lecteurs, il suffise de la proposer. 3°. Pour le moins ce n'en est pas une marque plus particulière que celle qui est empruntée du courage qu'on a fait paraître dans trois grandes occasions. 4°. Quant à Cynégire, il fallait s'en tenir à ce qu'Hérodoté en dit : c'est qu'il fut tué ayant eu la main coupée, la main, dis-je, avec quoi il tenait un vaisseau des Perses. Les autres choses que les Grecs y ont ajoutées ressemblent moins à l'histoire qu'aux légendes de Roland et des quatre fils Aïmon. Qui pourrait croire qu'un homme à qui on aurait coupé tout fraîchement les deux mains eût la force de prendre un vaisseau de guerre à belles dents, et de le tenir en état ? *Cynægiri quoque militis atheniensis gloria magnis scriptorum laudibus celebrata est, qui post prælii innumeras cædes, cum fugientes hostes ad naves egisset, onustam navem dextrâ manu tenuit, nec prius dimisit, quàm (manum) amitteret; tum quoque amputatâ dextrâ, navem sinistrâ comprehendit, quam et ipsam cum amisisset, ad postremum morsu navem detinuit. Tantam in eo virtutem fuisse, ut non tot cædibus fatigatus, non duabus manibus amissis victus, truncus ad postremum, veluti et rabida fera, dentibus dimicaverit* (62). Je croirais aussitôt ce que Pline dit de la Remore dans le 1^{er}. chapitre du III^e. livre. 5°. La cinquième faute de M. Moréri est qu'il dit qu'Eschyle, depuis les batailles de Marathon, de Salamine et de Platée, s'adonna à la

(62) *Justinus, lib. II, cap. IX.*

tragédie. Il avait écrit lui-même (63) qu'il s'y adonna n'étant encore que petit garçon, et il disputa le prix de la tragédie contre Pratinas, environ vingt ans avant la bataille de Platée (64). 6°. Le scoliaste ne met point la mort de ce poète sous la 78^e. olympiade.

(63) *Ci-dessus, citation (11).*

(64) *En la 70^e. olympiade. Suidas, in Πρατινας.*

ÉSÉCHIEL, l'un des quatre grands prophètes dont les écrits sont une partie du Vieux Testament, était fils du sacrificateur Buzi (a), et descendait d'un grand-sacrificateur (b). Il fut transporté en Babylone avec le roi Jéchonias. Il commença de prophétiser cinq ans après (c), et continua de le faire pendant vingt ans (d). Il fut tué par celui qui commandait les Juifs en ce quartier-là, homme qui adorait les idoles, et qui ne put souffrir que ce prophète l'en censurât (e). On enterra Éséchiel dans le sépulcre de Sem (A), et il se faisait un très-grand concours de peuple à ce tombeau, par principe de dévotion. Les Chaldéens voulurent un jour tailler en pièces cette multitude de dévots; mais ils éprouvèrent qu'Eséchiel était un autre Moïse (B). Voilà ce qu'on trouve dans la vie de ce grand prophète, attribuée à saint Épiphane. On y trouve quelques autres miracles du même prophète. Les Juifs, entêtés de leurs rêveries superstitieuses et ridicules, ont conté cent choses extraordinaires tou-

chant son tombeau (C). Quelques-uns de leurs docteurs ont délibéré qu'il s'en fallut peu qu'une assemblée de rabbins, délibérant sur le livre de ses prophéties, ne conclût à le chasser du canon des écritures (D). On a voulu dire que Pythagore fut son disciple (E). Le plus docte et le plus laborieux commentateur qui ait paru jusques ici sur Éséchiel, est celui de deux jésuites espagnols (f), en trois volumes *in-folio*. Il ne faut point confondre avec ce prophète, un Éséchiel, poète juif, dont on a encore une tragédie grecque (F).

(f) Pradus et Villalpandus.

(A) *On enterra Éséchiel dans le sépulcre de Sem.*] L'auteur que je cite (1) assure qu'on voyait encore ce tombeau composé de deux cavernes; mais un auteur qui a vécu sous le règne de Constantin (2) raconte que le sépulcre d'Eséchiel était le même que celui de Job, de Jessé, de David, proche de Béthléem. Benjamin de Tudèle (3) rapporte que le roi Jéchonias ayant été mis en liberté, s'en alla avec trente-cinq mille Juifs faire bâtir une magnifique voûte sur le tombeau d'Eséchiel, entre le Chobar et l'Euphrate. Il prétend que l'on voyait peints sur les murailles de la voûte, Jéchonias et tous ceux qui l'avaient suivi. L'image de Jéchonias était la première, et celle d'Eséchiel la dernière. Nous dirons ci-dessous ce que cet auteur rapporte touchant les pèlerinages et les dévotions qui se faisaient à ce monument.

(B) *Les Chaldéens.... éprouvèrent qu'Eséchiel était un autre Moïse.*] Les Chaldéens n'étaient pas sans crainte à la vue d'un tel concours de pèlerins; c'est pourquoi ils résolurent un

(a) Éséchiel, chap. I, vers. 3.

(b) Epiphanius, in Vitâ Ezechielis.

(c) Éséchiel, chap. I, vers. 2.

(d) Epiphanius, in Vitâ Ezechielis.

(e) *Idem, ibidem.*

(1) Epiphanius, (*aut qui sub nomine Epiphanius scripsit Vitas prophetarum,*) in Vitâ Ezechielis.

(2) *Scriptor Itinerarii Hierosolymitani, apud Huet., Demonstrat. Evangel., pag. 458, edit. Lips., 1634.*

(3) *In Itinerario, pag. m. 78.*

jour de faire cesser ces attroupemens de dévots, en faisant main basse sur ceux qui étaient alors autour du sépulcre. Mais le prophète arrêta les eaux du fleuve, et fit que quand les Israélites eurent gagné l'autre rivage, tous les Chaldéens qui osèrent les poursuivre furent submergés. Il obtint à ces mêmes dévots mourans de faim une grande multitude de poissons. On prétend que pendant sa vie il fut transporté de Chaldée en Judée, afin de convaincre les incrédules (4). Si Abrahamiel s'était fondé sur cela, il aurait pu dire qu'Éséchiel a prophétisé, et dans le pays de Chanaan, et dans la Chaldée; il aurait pu, dis-je, le soutenir sans craindre qu'on le réfutât de la manière que M. Huet le réfute. *Facessat etiam Abrahamiel qui Ezechielem et in terrâ Chanaan, et extra eam vaticinatum esse docet, cum quinto demum post deportationem suam anno futura prædicere aggressus sût* (5).

(C) *Les Juifs ont conté cent choses extraordinaires touchant le tombeau d'Éséchiel.* Benjamin de Tudèle, qui vivait au XII^e. siècle, assure (6) que jusques à ce temps-là, le tombeau de ce prophète avait été regardé comme un lieu saint; qu'on s'y rendait des pays les plus éloignés pour y faire ses prières; que ces voyages de dévotion commençaient avec l'année, et duraient jusques à la fête de l'expiation; que les chefs du peuple juif ne manquaient pas de partir de Bagdad pour se rendre à ce sanctuaire et pour faire mettre des tentes à douze milles à la ronde; que les marchands arabes y allaient tenir une foire; que le jour de l'expiation on étalait un grand livre écrit de la propre main d'Éséchiel, et qu'on le lisait; et depuis le temps que le prophète avait allumé lui-même une lampe sur son sépulcre, on n'avait jamais souffert qu'elle s'éteignît, car on avait eu grand soin de mettre de l'huile et de la mèche dans cette lampe toutes les fois qu'il en avait fallu; qu'il y avait là une très-belle bibliothèque, à laquelle tous ceux qui mouraient sans enfans laissaient leurs livres; que même les sei-

gneurs mahométans allaient là faire des prières, tant ils étaient remplis d'amour pour Éséchiel; que tous les Arabes en usaient de même, et qu'on vénérât tellement ce saint lieu à cause du bienheureux Éséchiel, que même dans le temps de guerre, ni les mahométans, ni les juifs n'y faisaient tort à personne.

Un autre rabbin (7) va nous conter encore plus de merveilles. Un roi de Babylone ayant voulu voir les reliques du prophète Éséchiel, ce grand faiseur de miracles, on lui répondit que cela n'était point possible: comme c'est un saint, vous ne pourriez pas, lui dit-on, le déterrer; et parce que cette réponse ne lui faisait point passer son envie, on le pria de faire l'essai sur le sépulcre de Baruch, disciple d'Éséchiel. Il ordonna donc qu'on déterrait Baruch; mais tous ceux qui voulurent y mettre la main tombèrent morts. Par le conseil d'un Israélite il commanda aux Juifs de le déterrer. Ils s'y préparèrent par un jeûne de trois jours, et vinrent à bout de ce travail sans aucun dommage. Le roi trouvant que c'était trop pour un seul lieu d'avoir le sépulcre d'Éséchiel et celui de Baruch, ordonna qu'on transportât ailleurs le cercueil de celui-ci. Quand on l'eut porté un mille, les porteurs n'eurent plus la force de faire un pas: les chevaux et les mulets dont on se voulait servir se trouvèrent dans la même impuissance (8). Le rabbin Salomon expliqua ainsi ce prodige: C'est ici le lieu, dit-il, que le prophète choisit pour sa sépulture. On s'en rapporta à son interprétation, et l'on bâtit en

(7) R. Petachias Ratisboneosis. *Il vivait au XII^e. siècle. Son Voyage a été publié en hébreu et en latin par M. Wagenseil, l'an 1687.*

(8) Comparez avec ceci ce que l'on conte de l'image de Notre-Dame de Czestochovie en Pologne. Ladislas, duc d'Opolie, la voulut transporter, l'an 1328, dans son duché; mais quand elle fut arrivée à Clermont auprès de Czestochow, elle ne voulut point bouger de cette montagne, où elle s'appesantit de telle sorte qu'il se douta de sa volonté, qui lui fut ensuite révélée par un songe. Il y bâtit une église. *Le Laboureur, Voyage de la reine de Pologne, III^e. part., pag. 22.* Le dimanche des Rameaux 1430, les husites de Bohême pillèrent ce temple: ... ils emportaient l'image vers la Silésie; mais à quatre cents pas de la montagne elle se fixa de telle sorte, qu'ils ne purent pas l'entraîner, quelque peine qu'ils prissent pour en venir à bout à force de chevaux frais. *Là même.*

(4) *Ex Epiphania, in Vitâ Ezechielis.*

(5) Huet., *Demonstr., pag. 458.*

(6) *In Itinerario, pag. 78 et seq.*

ce lieu-là un beau monument à Baruch. Ce qui suit regarde le tombeau d'Éséchiel. Il est dans un bois, à une journée, ou à une demi-journée de Bagdad, entouré d'une muraille, et accompagné d'un beau bâtiment. Il n'y a qu'une très-petite porte dans la muraille : les Juifs en ont la clef : quand ils veulent entrer par cette porte, il faut qu'ils marchent à quatre pieds, tant elle est basse ; mais le jour de la fête des tabernacles, jour où il aborde là une prodigieuse affluence de monde (9), cette porte s'élargit et se hausse d'elle-même, jusques à pouvoir laisser passer des personnes montées sur des chameaux. Dès que la fête est finie, la porte retourne au premier état, et cela à la vue de tout le peuple qui se trouve là pour apporter ses offrandes au tombeau d'Éséchiel. Il n'y a point de maux contre quoi l'on se recommande plus dévotement et plus fréquemment à l'intercession de ce prophète, que contre la stérilité. Un homme qui ne se sent pas propre à engendrer, et une femme qui ne se sent pas propre à concevoir, recourent ordinairement à faire des vœux au tombeau de ce prophète. Ils y recourent aussi pour lever la stérilité de leurs bestiaux (10). Un prince qui avait une cavale stérile, et qui demeurait à quatre journées de ce sépulcre, s'engagea par vœu à consacrer au prophète le poulain que sa cavale ferait, si elle venait à porter. La cavale fit un poulain que le prince trouva si beau, qu'il le garda ; mais le poulain prit la fuite, et s'en alla de lui-même vers le sépulcre d'Éséchiel : la porte de la muraille s'ouvrit aussi d'elle-même afin qu'il entrât. Le prince n'ayant pu trouver ce poulain, avec quelque diligence qu'il l'eût fait chercher partout, s'imagina que peut-être il le trouverait au tombeau de ce prophète : son vœu lui fit naître cette pensée. Il l'y trouva et ne put jamais le faire sortir, la porte trop étroite ne le souffrait pas : alors,

par le conseil d'un Juif, il mit des pièces d'argent sur le tombeau, et dès qu'il en eut mis pour la valeur du poulain, la porte s'élargit autant qu'il fut nécessaire (11). Tous les Ismaélites, qui vont au sépulcre de Mahomet, passent par celui d'Éséchiel, et y laissent des offrandes, et lui font cette prière : *Monseigneur Éséchiel, si je reviens en bonne santé, je vous donnerai telle ou telle chose* (12). Ceux qui entreprennent un long voyage mettent en dépôt à ce tombeau ce qu'ils ont de plus précieux, et disent : *Monseigneur Éséchiel, gardez-moi ce précieux dépôt jusqu'à ce que je revienne, et ne permettez point qu'autre que mes héritiers y touche*. Plusieurs de ces dépôts ont eu le temps de pourrir en ce lieu-là. On y met aussi des livres : un homme qui en voulut dérober un, devint aussitôt aveugle. Ce lieu est orné très-richement ; on y tient trente lampes allumées nuit et jour. L'argent des vœux est employé aux réparations de la synagogue, et à marier des orphelins, et à faire étudier plusieurs pauvres écoliers. Les présens et les *ex voto* sont en si grand nombre, qu'il y a deux cents personnes préposées à les garder à tour de rôle. Autrefois il y avait une colonne de feu sur le tombeau du prophète ; mais quelques profanes s'étant une fois mêlés avec les quatre-vingt mille dévots que la fête des tabernacles assemble, firent disparaître cette colonne (13).

Voilà bien des fables ; mais on en peut inférer certainement cette vérité : c'est que l'invocation des saints et depuis long-temps une pratique des Juifs ; car pour n'insister pas sur les autres preuves, nous voyons ici le rabbin Pétachias, qui fait des offrandes et des prières à Éséchiel, et qui prétend qu'elles opérèrent un grand miracle. *Ipsæ R. Petachias ad Ezechielis sepulchrum se contulit, obryzum, sive auri grana manibus secum affe-*

(9) Le nombre des juifs qui s'y rendent est de soixante ou de quatre-vingt mille. Pevegrin. R. Petachias, apud Joh. Christoph. Wagenacilium, exercitat. IV, pag. 179.

(10) Comparez avec ceci ce qu'on lit dans le Supplément du Voyage de M. Burnet, pag. 192. Je ces héros que l'on fait bénir à Rome, le jour de Saint-Antoine.

(11) *Pauxillatim successivè eousque argentum monumento ingressi quoad pretium æquavit, et dilatata porta, pullus egressus est. Petach., Pevegrin., pag. 180.*

(12) *Domine Ezechiel, si (sanus salvus) rediero, dabo tibi hoc aut illud, ibidem, pag. 181.*

(13) *Tiré du Voyage du rabbin Petachias, pag. 181.*

rens. *Ea cum ex manibus fortè fortitudinè excidissent, domine Ezechiel, inquit, tui honoris causa excessi : (et ceu facere me par erat, dona mea quæ tibi litarem, mecum attuli.) Sed amisi grana (aurea, huic rei destinata, improvidè) et perierunt illa; nihilominus ubicunque locorum jacent, tua sunt. (Dixerat hæc) et mox conspicit oculis suis, è longinquo, aliquid sideris instar micare : cum gemmam esse suspicaretur, eo se contulit, et rem scrutatus est, reperitque grana sua aurea, ac proinde Ezechielis sepulchro illa dedicavit (14). On ne publierait pas ces fables parmi les Juifs, si l'invocation des saints leur paraissait une chose défendue. Les protestans ont raison de déplorer la honteuse crédulité de ce peuple, et la hardiesse de ses écrivains à publier cent mille sornettes; mais chacun doit apprendre par les choses qui se passent dans son parti, que la pente dans cet endroit-là est très-glissante. Combien y a-t-il de choses dans la pratique des protestans d'aujourd'hui, qu'ils n'eussent pas approuvées il y a cent ans? Je suis assuré que l'auteur des Pastorales a publié plus de faux miracles qu'il ne devait : mais je ne suis pas moins sûr qu'on lui en a écrit beaucoup plus que l'on n'en trouve dans ses lettres. Or considérez un peu qu'à la réserve d'un très-petit nombre de gens, dont la plupart étaient des laïques, personne n'a témoigné que ce débit d'événemens mystérieux le choquât. Où en serait-on déjà si les prédictions que l'auteur fondait là-dessus avaient eu quelque sorte de succès? Généralement parlant, où en serait-on déjà, si l'on n'était pas tenu en respect par l'esprit de contradiction, à la vue de ce qui se passe dans la communion romaine?*

(D) *On a débité qu'il s'en fallut peu qu'une assemblée de rabbins.... ne conclût à le chasser du canon des Écritures.*] Le Talmud contient un traité (15) où on lit que les rabbins, considérant qu'il y a dans les prophéties d'Éséchiel quelques passages qui semblent contraires à la doctrine de Moïse, mirent en délibération s'il ne

serait pas à propos de rejeter l'ouvrage de ce prophète. Les voix ayant été recueillies, on allait prononcer la sentence de dégradation, lorsqu'un certain Ananias représenta qu'il se faisait fort de concilier les différences que l'on trouvait entre Moïse et Éséchiel : et comme il fournit sur-le-champ une méthode de concilier ces différences, de laquelle on se contenta, on laissa le livre d'Éséchiel au nombre des canoniques. Voyez ce que M. Huët (16) a répondu à cette remarque de Spinosa.

(E) *On a voulu dire que Pythagore fut son disciple.*] On se fonde sur un passage de Clément Alexandrin; mais ce fondement est assez infirme, puisque ce père lui-même rejette ce qu'il rapporte. Voici ses paroles (17) : *Ἀλέξανδρος δὲ ἐν τῷ περὶ Πυθαγορικῶν συμβόλων, Νασαράτα τῶ Ἀσσυρίῳ μαθητεύσαι ἰσχυροῦν τὸν Πυθαγόραν, ἰστούμεν τούτων ἡγούνται τινες· οὐκ ἔστι δὲ, ὡς ἔπειτα δηλαθίσταται.* *Alexander autem in libro de symbolis Pythagoricis refert Pythagoram fuisse discipulum Nazarati Assyrii; quidam enim existimant Ezechielem : sed non est, ut ostendetur postea.* On doit excuser ceux (18) qui prétendent que Clément Alexandrin veut dire que Pythagoras est Éséchiel, selon le sentiment de quelques-uns; car si l'on ne consulte que les lois de la grammaire, cette explication est aussi bonne que l'autre. Tous les livres grecs et latins sont remplis de ces équivoques : on y trouve des périodes où il y a deux ou trois personnes, et au bout de cela un pronom qui se peut rapporter également à toutes les trois. Il faut deviner, à force de méditations sur ce qui précède ou sur ce qui suit, où doit tomber le rapport. Je crois avoir dit plus d'une fois que notre langue, lorsqu'on sait bien observer ses règles, n'est point sujette à ces inconvéniens. Mais encore qu'on puisse excuser ceux qui entendent de travers ce passage de Clément d'Alexandrie, il est sûr que

(16) *Ubi supra.*

(17) *Clem. Alexandr., Stromat., lib. I, pag. 304.*

(18) *Le père Rapin est de ceux-là. Clément d'Alexandrie, dit-il, pag. m. 287 de la Comparaison de Platon et d'Aristote prétend que Pythagoras passa dans l'opinion de quelques savaus de son temps pour le prophète Ezéchiel, mais sans aucun fondement.*

(14) *Ibidem, pag. 180, 181.*

(15) *C'est celui de Sabbatho. Voyez Huëtii Demonstrat. Evāgel., pag. 467.*

quand on pèse mûrement le fil du discours, on s'aperçoit que le mot *τοῦτον* se rapporte à Nazaratus, et non pas à Pythagore. *Sunt qui hæc Clementis verba ita interpretentur, quasi Ezechielem non Zaratum, sed Pythagoram haberi à quibusdam voluerit; quod non ita esse cognoscet, quisquis locum totum attentè lustraverit* (19).

(F) *Il y a un ÉSÉCHIEL, poète juif, dont on a encore une tragédie grecque.*] La tragédie qu'on a de lui a pour titre *Ἐξαιωνίη*; elle roule sur la sortie d'Égypte. Il fut, dit-on, l'un des interprètes qui travaillèrent à la Bible des septante. La chronologie le souffre; car il est cité par des auteurs qui ont précédé l'ère chrétienne, et qui ne remarquent pas qu'il fût mort depuis peu de temps. *Certè non Eusebium solum et Clementem Alexandrinum præcessit ætate, sed et Alexandrum Polyhistorum qui fuit L. Sulle æqualis, et Demetrium judæum qui ex ejus scriptis fragmenta depromit apud Eusebium. Vixisse autem Demetrium hunc inter Ptolemæos Philopatora et Lathyrum paulo post patrefaciam* (20). Je viens de lire dans le Journal de Hambourg, une chose qui me persuade que l'on ne distingue pas toujours l'un de l'autre, le prophète Éséchiel, et le poète Éséchiel. Voici les paroles du journaliste (21). *L'exemple des Grecs et des Romains n'est pas le seul par lequel cet auteur (22) prétend faire voir l'estime que les anciens ont faite des poèmes dramatiques. Il y joint celui des Hébreux, qui ne les ont pas jugés contraires à la pureté du culte de Dieu, et qui ont cru même pouvoir s'en servir à représenter les plus mémorables événements de leur histoire. Il cite pour le prouver le fragment d'une tragédie intitulée la sortie d'Égypte, qu'il attribue à Éséchiel. Il y a peu de gens, à*

mon avis, à qui ce fragment soit connu; et j'avoue que je n'en avais jamais ouï parler jusques ici, non pas même à feu M. Frémond d'Ablancourt, qui trouva des poèmes dramatiques partout le Vieux Testament, et qui s'en était fait une clef pour l'explication de plusieurs endroits difficiles, et en particulier pour celle du Cantique des Cantiques et du livre des psaumes (23). Comme je n'ai point le livre dont le journaliste donne là l'extrait, je ne puis point dire si l'on s'y est exprimé d'une manière à donner lieu de prétendre que l'on attribue au prophète Éséchiel cette tragédie.

(23) Journal de Hambourg du 1^{er}. d'octobre 1694, pag. 68, 69.

ESMENDREVILLE (JEAN DU BOSC, SEIGNEUR D'), président en la cour des aides de Rouen, passa par les mains du bourreau avec le ministre Marlorat et quelques autres, comme l'un des principaux auteurs de la résistance que cette ville avait faite aux armes du roi dans la première guerre civile sous Charles IX. « (a) Il était digne d'une » meilleure destinée, pour avoir » en sa personne tout ce qui se » peut désirer de grandes qua- » lités en un magistrat accom- » pli. Il avait été élevé comme » les illustres de son temps, qui » aspiraient à la possession des » belles sciences, et principale- » ment de la jurisprudence, » qu'il alla puiser dans sa source » au voyage qu'il fit exprès en » Italie..... Il fut reçu con- » seiller et commissaire aux re- » quêtes du palais, à Rouen, le » dernier jour de juin 1544, et » passa de là à la charge de se- » cond président à la cour des

(19) Huet., *Demonst. Evangel.*, pag. 459. *Il lit dans ce père, non pas Ναζαράτος, mais Ζάρατος. Voyez Seldenus, de Diis Syris, lib. II, cap. I.*

(20) *Idem*, Huet., *ibid.*, pag. m. 69. *Il cite Euseb., de Preparat. Evangel., lib. IX, cap. XXI; et Clem. Alexandr., Stromat., lib. I.*

(21) *C'est un ministre français, nommé M. Dartis, homme d'esprit, et auteur de fort bons livres.*

(22) *C'est-à-dire, l'auteur de la Dissertation sur la condamnation du Théâtre.*

(a) Le Laboureur, *Addit. aux Mémoires de Castelnaud, tom. I, pag. 878, 879.*

» aides de la même ville, le 26
 » janvier 1562, qui fut l'année
 » même de sa mort, ayant été
 » décapité et son corps pendu le
 » 1^{er}. de novembre ensuivant (b).
 » Il laissa de N. Guyot, sa pre-
 » mière femme, trois fils et deux
 » filles, qui n'eurent rien de
 » ses biens; Catherine Guérin
 » sa seconde femme, se maria
 » avec Robert du Tour. Martin
 » du Bosc, seigneur de Bour-
 » neville, son frère puîné,
 » homme d'armes de la compa-
 » gnie du vidame de Chartres,
 » acquit par décret la seigneurie
 » d'Esmendreville, et de lui et
 » d'Isabeau le Moine, sa fem-
 » me, dame de Surdeval, sont
 » descendus les autres seigneurs
 » d'Esmendreville. Il était ca-
 » tholique, et c'est de lui qu'il
 » est parlé comme d'un grand
 » ligueur dans le Catholicon
 » d'Espagne. » Cette famille est
 ancienne (A), et a produit di-
 verses branches. Le président
 d'Esmendreville est auteur de
 quelques livres (B). Mézerai l'ap-
 pelle *Jacques du Bosc Mandre-*
ville (C), passionné huguenot,
 poursuit-il, *mais qui s'était rui-*
né par son mauvais ménage (c).
 M. le Laboureur (d) rapporte ce
 dernier fait.

(b) Le Laboureur, *Addit aux Mémoires de Castelnaud, tom. I, pag. 881.*

(c) Mézerai, *Hist. de Charles IX, pag. 85 du III^e. vol. in-folio.*

(d) *Additions à Castelnaud, tom. I, pag. 879.*

(A) *Cette famille est ancienne.*] Il était fils de LOUIS DU BOSQ, seigneur de Radepont, d'Esmendreville, etc., et avait pour frère aîné, 1^o. LOUIS DU BOSQ, seigneur de Radepont, duquel sont issus les seigneurs de Radepont et de Fleuri; 2^o. ROBERT DU BOSQ, seigneur de Beaumontel, qui ne laissa que

deux filles. Il était petit-fils de LOUIS DU BOSQ, seigneur de Radepont, et arrière-petit-fils de ROBIN DU BOSQ, seigneur d'Esmendreville, de Branville, etc., dont le père, GUILLAUME DU BOSQ, seigneur de Tendos, de la Chapelle, et d'Esmendreville, fut en otage pour le roi Charles VII, en Angleterre, et mourut le 1^{er}. novembre 1430. Il était fils de GUILLAUME DU BOSQ, seigneur de Coquereumont, de Feseamp, d'Esmendreville, etc., mort l'an 1409, et petit-fils de JEAN DU BOSQ qui mourut l'an 1381, et était fils de MARTIN DU BOSQ, seigneur de Tendos, lieutenant du grand-maître des eaux et forêts de Normandie. Ce Martin mourut l'an 1360, et fut père de deux autres fils, savoir, 1^o. de MATHIEU DU BOSQ, seigneur de Bréteville, qui fut père de SIMON DU BOSQ, docteur en décret, moine de Saint-Ouen, abbé de Jumièges, camérier du pape; 2^o. de NICOLE (1) DU BOSQ, évêque de Bayeux. *Ce prélat servit également à l'honneur et à l'agrandissement de sa maison; car ce fut lui qui acheta les terres d'Esmendreville, d'Espinai et du bois d'Annebout, et autres biens... Il fut premièrement conseiller au parlement de Paris, ensuite évêque de Bayeux, l'an 1374, puis premier président clerk de la chambre des comptes, à mille livres parisis de gages sa vie durant. Les lettres de la création, en date du 13 février 1398, portent que cette charge lui était donnée pour reconnaître les fidèles services qu'il avait rendus pendant quarante ans. Par autres lettres du dernier décembre 1380, il fut fait conseiller du roi, sur le fait du domaine et des subsides, à mille francs d'or de gages, demeurant (2) néanmoins toujours premier président de la chambre des comptes. Il mourut le 19 septembre 1408. Il avait été employé dans deux ambassades importantes, l'une en Bretagne l'an 1394 avec le duc de Bourgogne, et l'autre à Ardres, l'an 1381, pour la négociation de la paix avec les Anglais, à 12 francs par jour pour sa dépense. Il fut enterré*

(1) Voyez l'errata de M. le Laboureur.

(2) Je copie mot à mot M. le Laboureur; mais il est visible qu'il y a erreur aux chiffres; car si cet évêque fut créé premier président l'an 1398, il ne pouvait pas jouir de cette charge l'an 1380 avec celle de conseiller sur le fait du domaine.

dans la chapelle de Saint-Louis en l'église des Cordeliers de Paris (3). Voyez dans M. le Laboureur diverses branches de cette famille.

(B) *Ilest auteur de quelques livres.*] Pendant son voyage d'Italie « il composa un livrelatin, imprimé l'an 1532, » intitulé *Joannis Boschæi Neustrii* » *περί δικαιογυμίας* (4). Outre cela, il fit » un traité de la vertu et des propriétés du nombre septenaire, et de la » raison pour laquelle Justinien avait » divisé ses pandectes en sept parties. » Il y réfute quelques opinions qu'il » avait vu soutenir publiquement au » fameux docteur Alciat, son contemporain ; et on a encore quelques autres ouvrages manuscrits de » lui (5). » Théodore de Bèze (6) le fait auteur d'un ouvrage de *Numæ Pompiliî sacrîs*, qui déplut beaucoup aux catholiques romains.

(C) *Mézerai l'appelle Jacques du Bosc-Mandreville.*] M. de Mézerai se trompe souvent aux noms de baptême. Quant à la faute de *Mandreville* pour *Ésmandreville*, il s'en faut prendre à ceci. La prononciation est la même dans la plupart des provinces, et parmi plusieurs personnes par tout le royaume, soit que vous disiez *le président de Mandreville*, soit que vous disiez *le président d'Ésmandreville*. Ceux qui veulent être exacts jusque dans les moindres choses ne se fient pas à la prononciation, ils consultent la vraie orthographe des noms propres. M. de Thou ne l'avait pas consultée, puisqu'il a latinisé le nom de ce président par *Mantrevilla* (7). Cela est peu surprenant en comparaison de ce qu'on voit dans l'histoire ecclésiastique des églises réformées. Bèze, qui en est l'auteur, rapporte les procédures qui furent faites, et les arrêts qui furent rendus contre *Esmandreville*, *Marlolorat*, etc., et le nomme toujours *Mantreville*. Est-ce que les greffiers

mêmes qui dressèrent ces procédures et ces arrêts ne savaient pas le vrai nom de ces criminels? Est-ce que Théodore de Bèze se servit d'une mauvaise copie (*)?

(*) On lit *Mandreville*, tom. II, pag. 620 de l'histoire ecclésiast. de Bèze, et l'indice de ce tome suppose qu'on ne lit pas autrement dans tout le volume, aux endroits où il est parlé de cet infortuné magistrat. L'*Index Thuani* le nomme *Mantreville*, et d'Aubigné *Mandreville*, tom. I, pag. 222 de son histoire, dernière édition. Mais il y a de l'apparence qu'on disait indifféremment *Mantreville* ou *Mandreville*, et *Esmandreville*; comme Pasquier, liv. III, chap. XXIX de ses Recherches, appelle *Touteville* le fameux cardinal réformateur de l'Université de Paris, appelé *Estouteville* par Naudé, chap. VI de son Addition à l'histoire du roi Louis XI, pag. 192 de l'édition de 1630. REM. CRIT.

ÉSOPE, en latin *Æsopus*, nom de quelques anciens personnages dont je vais parler dans des articles séparés. Je commence par celui auquel l'ordre du temps et le mérite tout ensemble doivent conférer la première place.

ÉSOPE, le premier ou le principal auteur des apologues (A), était Phrygien, et florissait au temps de Solon, c'est-à-dire vers la 50^e. olympiade (a). Sa vie, telle que *Planude* nous l'a donnée, est si connue de tout le monde, jusques aux petits enfants, que cela seul pourrait me déterminer à n'en point donner d'extraits. Mais une autre raison me détermine à n'avoir aucun égard à cet ouvrage, c'est que tous les habiles gens conviennent que c'est un roman (B), et que les absurdités grossières que l'on y trouve le rendent indigne de toute créance. Renvoyant donc à M. Moréri ceux qui souhaiteront un article tiré de *Planude*, je ne dirai ici que des choses qui viennent de bonne main

(a) Voyez la remarque (C).

(3) Tiré de M. le Laboureur, Additions à Castelnau, tom. I, pag. 897 et suiv.

(4) Il y a dans M. le Laboureur *δικαιογυμίας*. Ce livre est ordinairement marqué sous le titre, de *Legitimus Nuptiis*.

(5) Le Laboureur, Additions à Castelnau, tom. I, pag. 878.

(6) Beza, Resp. ad Balduin., pag. 229, tom. II *Operum*.

(7) Thuan., lib. XXXIII, pag. 668, ad annum 1562.

(b). Plutarque assure (c). 1°. que Crésus envoya Ésope (C) à Périandre, tyran de Corinthe, et à l'oracle de Delphes; 2°. que Socrate ne trouva point d'autre expédient pour obéir au dieu des songes, sans faire tort à sa profession, que de mettre en vers les fables d'Ésope (d) (D); 3°. qu'Ésope et Solon se virent à la cour de Crésus, roi de Lydie (e); 4°. que ceux de Delphes ayant fait mourir Ésope (E) cruellement et injustement, et s'étant vus exposés pour cette injustice à divers fléaux, firent publier qu'ils étaient prêts de faire satisfaction à la mémoire d'Ésope (f); 5°. qu'ayant transigé sur cela avec un homme de Samos, ils furent délivrés du mal qui les affligeait. On peut aisément connaître par la conversation qu'Ésope et Solon eurent ensemble, que si le premier tint le langage d'un courtisan, le dernier parla en vrai philosophe (F). Cela n'empêche pas qu'on ne doive convenir qu'Ésope employa contre les défauts des hommes les leçons les plus sensées et les plus ingénieuses dont on se pût aviser (G). Ceux qui ont dit que ses apologues sont les plus utiles de toutes les fables de l'antiquité (H) savent bien juger des choses. La réponse qu'il fit à Chilon est merveilleuse (I). Il n'y a point d'apparence que les fables qui portent aujourd'hui son nom soient les mêmes qu'il avait fai-

tes : elles viennent bien de lui pour la plupart, quant à la matière et à la pensée, mais les paroles sont d'un autre (K). Si toutes les fables des poètes avaient ressemblé à celles-là, il n'eût pas été nécessaire que Strabon en eût entrepris l'apologie (L). Il est mal aisé de comprendre pourquoi Sénèque pose en fait que les Romains n'avaient point encore essayé leur plume sur cette sorte de composition (M). Les Athéniens élevèrent une statue à Ésope (g). Quelques-uns croient que c'est lui qui, sous le nom de Locman, est devenu si célèbre parmi les orientaux. Il a été mis au nombre des personnes ressuscitées (N).

Depuis la première édition de cet ouvrage, j'ai lu la vie d'Ésope composée par Méziriac. On en verra ci-dessous quelques extraits (O).

(g) Phædrus, Fabul. X., lib. II.

(A) *C'est le premier ou le principal auteur des apologues.*] Je n'ai pas voulu dire qu'Ésope en a été l'inventeur, car Quintilien n'est pas de ce sentiment. *Ille quoque fabulæ, dit-il (1), quæ etiamsi originem non ab Æsopo acceperunt, (nam videtur eorum primus autor Hesiodus) nomine tamen Æsopi maximè celebrantur, ducere animos solent, præcipuè rusticorum et imperitorum, qui et simplicius quæ ficta sunt, audiunt, et capti voluptate, facillè iis quibus delectantur consentiunt.* C'est donc à Hésiode, que j'aimerais mieux attribuer la gloire de l'invention; mais sans doute il laissa la chose très-impairfaite. Ésope la perfectionna si heureusement, qu'on l'a regardé comme le vrai père de cette sorte de productions.

Æsopus auctor quam materiam repperit, Hanc ego polivi versibus senariis.

(1) Quint., Institut. Orator., lib. V, cap. XI, pag. m. 241.

(b) C'est-à-dire empruntées des anciens auteurs.

(c) In Convivio Sapientum, pag. 150.

(d) De audiendis Poëtis, pag. 16.

(e) In Vitâ Solonis, pag. 94.

(f) De Serâ Numinis Vindictâ, pag. 556, 557.

C'est par-là que Phèdre commence ses fables. Aviénus fait la même observation dans la préface des siennes (2). Priscien se sert du mot d'inventeur à l'égard d'Ésope; mais il se corrige peu après, et réduit l'affaire aux termes qu'il faut: *Usi sunt eâ, (fabulâ) dit-il, vetustissimi quoque autores, Hesiodus, Archilochus, Plautus, Horatius. Nominantur autem ab inventori- bus fabularum alie Æsopiæ, alie Cyriæ, alie Libyæ, alie Sybariticæ, omnes autem communiter Æsopiæ, quoniam in conventibus frequenter solebat Æsopus fabulis uti.* Cela n'est pas exact; car si Hésiode, qui est plus ancien qu'Ésope, s'est servi de la fable, il s'ensuit qu'Ésope n'en a pas été l'inventeur. Des quatre espèces de fable dont Priscien parle, il y en a trois qui ont un nom de pays, et non pas le nom de leur inventeur. Enfin, si toutes ces quatre espèces sont communément appelées *Æsopiæ*, parce qu'Ésope parlait ordinairement par fables, pourquoi peu de lignes auparavant avait-on dit que les fables qu'on nommait *Æsopiæ*, s'appelaient ainsi à cause de leur inventeur? Apollion est tombé dans la plupart de ces fautes. Καλέται δὲ, dit-il (3), Συβαριτικός, καὶ Κίλιξ, καὶ Κύπριος, πρὸς τοὺς εὐρόντας μεταθίβει τὰ ὄνόματα, νικᾷ δὲ μᾶλλον Αἰσωπος λέγεσθαι τῷ τὸν Αἰσωπον ἄριστα πάντων συγγράφαι τοὺς μυθούς. *Vocatur autem et Sybaritica, et Cilix, et Cypria, accepto ab inventori- bus nomine. Verum quoniam Æsopus egregiè præter ceteros conscripsit fabulas, evicit ut potiùs Æsopia diceretur.* Macrobe fait une remarque qui ne sera pas ici hors de propos. Il distingue entre *fabula* et *fabulosa narratio*: il veut qu'une fable soit un récit absolument faux, et qu'une narration fabuleuse soit un amas de fictions bâties sur un fondement véritable. C'est le propre des poèmes épiques et des romans. Macrobe donne les fictions d'Ésope pour un exemple de fables, et les récits d'Hésiode, les rituels ou les livres de religion, pour un exemple de narrations fabuleuses. *In quibusdam et argumentum ex ficto locatur, et per*

mendacia ipse relationis ordo contetur, ut sunt illæ Æsopiæ fabulæ elegantia fictionis illustres. At in aliis argumentum quidem fundatur veri soliditate: sed hæc ipsa veritas per quædam composita et ficta profertur, et hoc jam vocatur fabulosa narratio, non fabula, ut sunt cerimoniarum sacra, ut Hesiodi et Orphei que de Deorum progenie actuve narrantur (4). Freinshémus n'a pas bien compris la pensée de Macrobe, lorsqu'il a voulu s'en servir pour expliquer le passage de Priscien, où il est dit qu'Hésiode, Archilochus, etc., mirent la fable en usage. Freinshémus donne sur cela un avis; c'est qu'il y a une grande différence entre les fables d'Hésiode et celles d'Ésope; celles d'Hésiode sont des narrations fabuleuses; celles d'Ésope sont proprement une fable (5). Il prend cette distinction au sens de Macrobe, et le cite: c'est s'égarer; car lorsque Quintilien et Priscien et d'autres disent qu'Hésiode emploie la fable, ils veulent dire qu'il se sert des fictions de l'apologue: ils n'ont point pensé aux narrations fabuleuses qu'il a chantées sur la naissance et sur les actions des dieux (6). Ainsi les fables d'Hésiode dont il est question, et celles d'Ésope, sont de la même nature.

(B) *Tous les habiles gens conviennent que sa vie par Planude est un roman.*] C'est avec raison que dans le Moréri de Hollande, on a averti le lecteur que Planude n'a point donné l'histoire d'Ésope, mais un amas de mensonges et d'absurdités. M. de la Fontaine n'ignorait pas le jugement du public sur cette vie d'Ésope: *Je ne vois presque personne, dit-il (7), qui ne tiennè pour fabuleuse celle que Planude nous a laissée; il l'a pourtant suivie, et il a dit même qu'il a trouvé à la fin peu de certitude dans la critique de l'ouvrage de Planude. Elle est en partie fondée, poursuit-il,*

(4) Macrobius, in Somo. Scipion., lib. I, cap. II.

(5) Freinshem., in Notis ad Fabulas Phædri, inii.

(6) Considérez ces paroles de M. Méoage, in Laërt., lib. I, num. 72. Dictus est Æsopus λογοποιός, non quòd primus muta loqui docuerit, nam ante enim Hesiodus hoc fecerat in sermone Lusciniæ ad accipitrem; sed quia præcipuè hoc scribendi genus sectatus est.

(7) La Fontaine, préface des Fables choisies.

(2) *Hujus materiæ ducem nobis Æsopum noveris, qui responso Delphici Apollinis monitus ridicula orsus est, ut legenda firmaret.*

(3) In Præexercitamentis.

sur ce qui se passe entre Xantus et Ésope : on y trouve trop de niaiseries. Il répond que de pareilles choses arrivent à tout homme sage. Mais si cette réponse lui paraissait fort solide, pourquoi a-t-il retranché de l'ouvrage de Planude ce qui lui semblait trop puérile, ou qui s'écartait en quelque façon de la bienséance? Voilà donc M. de la Fontaine qui approuve par ses actions une critique qu'il avait combattue par ses paroles. Ce n'est pas la seule chose qu'on lui puisse critiquer? car on lui peut soutenir que les faussetés historiques, le roi de Babylone Lycérus, contemporain de Necténabo, roi d'Égypte, et semblables ignorances, sont la principale raison qui fait rejeter la vie d'Ésope. M. de la Fontaine n'a point retranché cela, et voici pourquoi : *Comme Planude*, dit-il (8), *vivait dans un siècle où la mémoire des choses arrivées à Ésope ne devait pas être encore éteinte, j'ai cru qu'il savait par tradition ce qu'il a laissé.* Si Planude avait vécu deux cents ans après Ésope, ses connaissances venues de la tradition auraient été déjà bien incertaines. Un homme qui se tient bien sur ses gardes ne croit guère, touchant la vie d'un particulier, les traditions de deux siècles : il demande si les faits qu'on conte ont été mis par écrit au temps de leur nouveauté; et si on lui dit que non, mais que la mémoire s'en est conservée de père en fils et de vive voix, il sait bien que le pyrrhonisme est le parti de la sagesse. A plus forte raison faut-il rejeter les faits de Planude, s'ils ne viennent que de la tradition, puisqu'il n'est venu au monde que dix-huit siècles après Ésope, plus ou moins. Si M. de la Fontaine avait pris garde à cela, aurait-il dit que *Planude vivait dans un siècle où la mémoire des choses arrivées à Ésope ne devait pas être encore éteinte?* Quelqu'un a fort bien dit que sur les choses qui regardent les patriarches et les prophètes, les Juifs du VI^e. siècle ne sont pas plus dignes de foi que ceux du XVII^e. ; je parle des Juifs qui ne citent que des traditions venues de vive voix. Disons la même chose touchant Ésope. Il n'était pas plus certainement connu, par la tradition, aux

moins grecs du XIII^e. ou du XIV^e. siècle, qu'il l'est à ceux d'aujourd'hui.

J'oubliais la crasse ignorance de Planude en fait de chronologie. Il ne savait pas qu'Ésope a vécu long-temps avant Euripide : il a introduit Ésope alléguant deux ou trois vers d'Euripide, et nommant même Euripide. Concluons de là que toutes les duretés qu'Ésope dit à la femme de son maître la première fois qu'il la voit, sont de l'invention de Planude; et s'il a forgé cette première conversation, il a pu forger bien d'autres choses. Il suppose que le philosophe Xanthus ayant acheté Ésope, en fut grondé par sa femme à cause de la laideur prodigieuse de cet esclave, et qu'Ésope dit à cette femme : *Vous voudriez, mademoiselle, que monsieur votre mari vous eût acheté un valet bien jeune, bien fait, bien vigoureux; qui vous vît toute nue dans le bain, et qui jouât avec vous à un jeu funeste à l'honneur de votre époux. O Euripide, votre bouche était une bouche d'or, puis que ces paroles en sont sorties* (9). Il récita des vers d'Euripide contre les femmes. N'est-il pas vrai que Planude, se voulant décharger d'un lieu commun qui lui pesait dans la tête, a fait parler ainsi Ésope sans jugement? j'ai lu dans M. Ménage (10) que cette faute de chronologie a été marquée par Méziriac, et par le père Vavasseau. Quant à ce dernier, comme j'ai son livre de *ludicrâ Dictione*, j'ai pu vérifier la citation de M. Ménage. Elle est très-juste; car voici les paroles du jésuite (11) : *Quale autem, Balzaci, putas quòd Æsopo primum in herilenu domum ingresso, cumque hero* (12)

(9) Σύ, ᾧ δέσποινα, ἐσούλου τὸν φιλόσοφον ἀνίστασθαί σοι δοῦλον νέον, εὐσωματοῦντα, σφριγᾶντα, ὃν ἔδει γυμνὴν σε καὶ τῷ βαλανείῳ θεασάσθαι, καὶ τοὶ πρὸς παίξεν τὰ εἰς αἰσχρὴν τοῦ φιλοσόφου; Εὐριπίδῃ, χρυσοῦν ἐγὼ σου φημί τὸ σῶμα τοιαῦτα λέγων. *Tu, o domina, velles philosophum emisse tibi servum juvenem, bono habitu, vigentem, qui te nudam in balneo spectaret, et tecum luderet in dedecus philosophi; o Euripides, aureum ego tuum inquam or talia dicens.* Planudes, in *Vitâ Æsopi*, pag. m. 25.

(10) In Diog. Laërt., lib. I, num. 72.

(11) Vavass., de ludicrâ Dictione, pag. 19.

(12) Il fallait hera.

(8) Là même.

colloquenti sententiolam affingit Euripidis adversus mulieres, atque ipsum etiam Euripidem appellari nomine facit qui octoginta (13) *minimum anis natus est postquam Esopus vivere desuit?* Mais pour la vie d'Esopé par le savant Méziriac, il m'a été impossible de la trouver : je ne la connais que par ces paroles de M. Pellisson, au catalogue des œuvres de Méziriac (14). *La véritable vie d'Esopé en français : je dis la véritable, parce que celle de Planule est tenue pour fabuleuse par les savans.* Voyez la remarque (O).

(C) *Plutarque assure que Crésus envoya Esopé.*] Je trouve probable qu'Esopé a été à la cour de Crésus, encore que j'aie lu dans Séthus Calvisius, qu'il florissait l'an 3 de la 46^e. olympiade ; qu'il mourut l'an 4 de la 53^e. ; et que Crésus monta sur le trône l'an 2 de la 54^e. Calvisius a beau citer Suidas, je me fie plus à Plutarque, qui observe en divers endroits qu'Esopé parut à la cour de Crésus, et qu'il fit des voyages pour ce prince. Mademoiselle de Scudéri (15) a donc pu le faire trouver à cette cour avec Solon, et avec plusieurs autres grands personnages ; elle a pu, dis-je, supposer cela sans se servir du privilège des anachronismes, dont les faiseurs de romans ne sont pas moins en possession que les poètes. Elle a très-bien fait soutenir à Esopé son personnage, dont les ingénieuses fables, dit-elle, cachent une morale si solide et si sérieuse sous des inventions naïves et enjouées. J'ai bien peur que M. de la Fontaine n'ait pas aussi bien ajusté ses comptes dans un ouvrage historique, que mademoiselle de Scudéri, dans un roman. Il met (16) la naissance d'Esopé vers la 57^e. olympiade ; or il se trouve que Crésus perdit son royaume et la liberté dans la 58^e. olympiade : où placerons-nous donc ce qui s'est passé entre Crésus et Esopé, au dire même de M. de la Fontaine ? J'ai

dit que je préférerais l'autorité de Plutarque à celle de Suidas, et je ne m'en repens point ; car il n'y a que des brouilleries incompatibles dans Suidas. D'un côté il dit que les habitans de Delphes précipitèrent Esopé, la 54^e. olympiade, et de l'autre qu'Esopé composa deux livres vers le milieu de la 40^e. olympiade, touchant ses aventures de Delphes. Il ajoute qu'Esopé a vécu auprès de Crésus (17), avec l'avantage d'avoir part à l'amitié de ce prince. Scaliger (18) prétend que le dernier de ces deux passages réfute l'autre : sa raison est qu'un homme qui fait l'histoire de ce qui lui est arrivé à Delphes, n'a pu être précipité à Delphes. Mais cela ne prouve point que Suidas se soit trompé au premier passage : Esopé aurait pu aller à Delphes plus d'une fois, et l'histoire de ses aventures pourrait concerner seulement son premier voyage. Pour réfuter Suidas, il fallait dire, 1^o. qu'un homme de la condition d'Esopé n'a pu être de conséquence dans sa première jeunesse ; qu'il aurait donc eu pour le moins trenteans lorsqu'en la 40^e. olympiade, il faisait l'histoire de son voyage de Delphes ; il aurait donc eu quatre-vingt-six ans lors que ceux de Delphes le précipitèrent, en la 54^e. olympiade. Or, il est absurde de le faire si âgé. 2^o. Si Esopé avait été assez important pour publier ses aventures de Delphes, dans la 50^e. olympiade, il n'aurait pas pu vivre jusques au règne de Crésus. L'autorité de Suidas est donc nulle ici. Celle d'Eusèbe est plus forte. Il place la mort d'Esopé à l'an 4 de la 54^e. olympiade.

(D) *Socrate ne trouva point d'autre expédient, pour obéir au dieu des songes... que de mettre en vers les fables d'Esopé.*] Pour voir ce fait dans une juste étendue, il faut recourir à Platon, qui nous dira que Socrate se sentait souvent averti en songe de s'appliquer aux exercices des muses (19). Il prit cela pour autant d'exhortations à continuer ce

(13) *Cela ne s'accorde point avec les paroles de l'extrait des Fables d'Esopé publiées par M. Lestrange.* Entre autres le père Vavasseur fait remarquer qu'on fait citer Euripide par Esopé qui vivait près de deux cents ans avant Euripide. L'anachronisme est un peu violent. *Histoire des ouvrages des Savans*, décembre 1692, pag. 153.

(14) *Histoire de l'Académie française*, pag. m. 262.

(15) *Voyez la II^e. partie du Grand Cyrus.*

(16) *Dans la Vie d'Esopé.*

(17) Διέτριψε παρὰ Κροίσου φιλούμενος.

(18) *Animadv.*, in Euseb., num. 1453, pag. 92, 93.

(19) Μουσικὴν ποίει καὶ ἐργάζου. *Fac musicam atque exerce.* Plato, in Phædonæ, pag. m. 46, C. *Il paraît par ce qui suit, que μουσι-*

qu'il faisait : il crut que la philosophie était le grand et le véritable métier des Muses. Mais quand il se vit condamné à mort, il pensa que la poésie était peut-être l'exercice que les songes lui ordonnaient. Ainsi afin de jouer au plus sûr (20), il se résolut d'obéir à l'ordre du dieu des songes, en l'interprétant selon le sens ordinaire. Il se mit donc à faire des vers, et il commença par un poème en l'honneur du dieu (21) dont la fête était alors célébrée. Ensuite considérant que, pour être poète, il fallait débiter des fables, et qu'il n'était point de profession à cela, il mit en vers quelques-uns des apologues d'Ésope : ceux qui lui revenaient les premiers dans la mémoire (22). Socrate, le jour même de sa mort, fit cette réponse à Cébès, pour lui rendre raison des poésies qu'il avait faites en prison. Cébès lui avait demandé la cause de cette nouvelle conduite. Plutarque va nous expliquer le tempérament que Socrate imagina, pour concilier ensemble le caractère de poète et celui de philosophe. Ce fut de choisir une manière de fables qui contenaient des vérités très-solides, et une excellente règle des mœurs : "Ὅθεν ὁ Σωκράτης ἐκ τινῶν ἐνυπνίων ποιητικῆς ἀψάμενος, αὐτὸς μὲν, ἅτε δὴ γεγονὼς ἀληθείας ἀγωνιστὴς τῶν ἀπανταρίων, οὐ πιθανὸς ἦν οὐδ' εὐφρῆς ψευδῶν δημιουργός· τοῦ δὲ Διῶπου τοῦς ἔπεσι μύθους ἐνόμιζεν, ὡς ποίησιν οὐκ οὐσαν ἢ ψεύδος μὴ πρόσεσι. *Itaque Socrates quibusdam somniis ad scribendum carmen compulsus, quum ipse, ut qui per omnem vitam pro veritate decertasset, facultate probabilia mendacia fabricandi destitueretur, Esopi fabellas argumentum sibi delegit : poësin non putans eam à quâ abesset mendacium* (23). M. de la Fontaine, l'homme de France qui réussissait le

mieux à tourner un conte, ne s'est pas cru obligé à suivre scrupuleusement le narré de Platon. On pourra juger par les remarques suivantes, si le tour qu'il a donné à ce récit est aussi heureux qu'il le devrait être, venant d'une telle plume.

1°. Le commencement et la fin du narré de M. de la Fontaine ne semblent pas être faits l'un pour l'autre (24). *A peine les fables qu'on attribue à Ésope virent le jour, que Socrate trouva à propos de les habiller des livrées des muses.* Voilà le commencement. *Il employa à les mettre en vers les derniers momens de sa vie.* Voilà la fin. Le commencement nous prépare à voir beaucoup d'impatience dans Socrate : la fin nous apprend qu'il attendit jusqu'à l'heure de sa mort : et comme il vécut soixante et dix ans, il est aisé de connaître qu'il ne se pressa pas beaucoup ; car on ne peut pas dire que les fables d'Ésope ne parurent que vers les dernières années de la vie de Socrate : elles parurent pendant la vie de l'auteur, et il se passa environ cent ans entre la mort d'Ésope et la naissance de Socrate. Jugez si l'on a pu dire qu'à peine ces fables virent le jour, que Socrate jugea à propos de les mettre en vers.

2°. M. de la Fontaine a conduit de telle sorte le fil de sa narration, que l'on ne saurait y voir si Socrate traduisit les fables d'Ésope le jour même de sa mort, ou quelques jours auparavant ; et qu'on y trouve plus vraisemblable le premier parti que le dernier. Cependant le premier est faux.

3°. L'auteur avance que le songe était revenu depuis la condamnation de Socrate ; cependant Socrate ne dit point cela à Cébès. 4°. L'auteur suppose que Socrate fut exhorté en songe à s'appliquer à la musique, et qu'il fut en peine sur le sens d'un pareil songe, à cause de l'inutilité de la musique par rapport aux mœurs. Mais il est visible, par la narration de Platon, que Socrate ne s'imagina jamais que le dieu des songes exigeât de lui qu'il fût chanter et jouer des instrumens. Ce philosophe supposa toujours qu'au sens littéral, ses songes l'exhortaient à la poésie.

κὴν se doit prendre ici pour la poésie, pour cet art auquel les Muses président.

(20) "Ἀσφαλέστερον γὰρ εἶναι μὴ ἀπίενας πρὶν ἀφοσιώσασθαι ποιήματα πειθόμενον τῷ ἐνυπνίῳ. *Tutius enim ferè arbitratus sum antequam è vitâ migrarem ab hoc me officio liberare, et parentem insonnia poemata facere.* Plato, *ibid.*

(21) C'était Apollon.

(22) Plato, in Phædone, pag. 46, C.

(23) Plutarchus, de Audiendis Poëtis, pag. 16, C.

(24) La Fontaine, préface des Fables choisies.

(E) *Ceux de Delphes ayant fait mourir Ésope.*] Cette histoire se voit dans Plutarque (25). Il raconte qu'Ésope vint à Delphes, bien chargé d'or et d'argent, et ayant ordre de Crésus d'offrir un grand sacrifice à Apollon, et de donner à chaque habitant une somme considérable. La querelle qui s'éleva entre lui et ceux de Delphes, fut cause qu'après avoir fait le sacrifice il renvoya à Crésus l'argent qu'il avait reçu de lui : il jugea que ceux à qui ce prince l'avait destiné s'en étaient rendus indignes. Les habitans de Delphes machinèrent de l'accuser de sacrilège, et prétendant l'avoir convaincu, le précipitèrent du haut d'un rocher. Dieu irrité de cette action les châta par la peste et par la famine : de sorte que, pour faire cesser ces fléaux, ils firent signifier dans toutes les assemblées de la Grèce, que si quelqu'un venait exiger pour l'honneur d'Ésope la vengeance de sa mort, ils lui donneraient satisfaction. A la troisième génération il se présenta un homme de Samos (26), qui n'avait autre relation à Ésope, sinon qu'il était issu des personnes qui avaient acheté à Samos ce fabuliste. Les Delphiques donnèrent contentement à cet homme, et se délivrèrent par là des maladies et de la disette qui les tourmentaient (27).

(F) *Si Ésope parla en courtisan, Solon parla en vrai philosophe.*] Solon ne relâcha rien de ses maximes rigides auprès de Crésus : il lui parla de la vanité des grandeurs humaines sur le même ton que s'il eût eu à consoler un pauvre malade; et il n'eut aucune complaisance pour les préjugés de ce monarque, infatué de la pensée que les richesses sont la source du bonheur. Cela déplut fort à Crésus, de sorte qu'il renvoya Solon sans lui donner aucune marque d'estime. Ésope, qui avait été mandé par ce prince,

(25) Plut., de serâ Numinis Vindictâ, pag. 556, 557.

(26) Il s'appelait *Idmon*, selon Plutarque, et *Jadmon*, selon Hérodote, liv. II, chap. CXXXIV, qui dit qu'il étoit fils du fils de *Jadmon*, chez qui Ésope avait servi en même temps que Rhodope la courtisane.

(27) Καὶ τοῦτω τινὰς δίκας δόντες οἱ Δελφοὶ τῶν κακῶν ἀπὸ ἀλλήλων. *Hinc pro delicto satis dedisse Delphos, itaque eos malis liberatos fuisse.* Plut., de serâ Numinis Vindictâ, pag. 557, A.

se voyait fort honoré dans cette cour : il fut mari de la disgrâce de Solon, et lui parlant en ami, *voyez-vous, Solon*, lui dit-il, *ou il ne faut point s'approcher des rois, ou il faut les entretenir de choses qui leur soient très-agréables. Ce n'est point cela*, répondit Solon, *il faut ou ne leur rien dire, ou leur dire de bonnes choses* (28). On ne saurait nier que cet avertissement d'Ésope ne sente son homme qui connaît la cour et les grands : mais la réponse de Solon est la véritable leçon des théologiens qui dirigent la conscience des princes.

(G) *Ésope employa contre les défauts des hommes les leçons les plus sensées et les plus ingénieuses dont on se pût aviser.*] Peut-on voir des inventions plus heureuses que les images dont Ésope s'est servi pour instruire le genre humain ? Elles sont très-propres pour les enfans, et ne laissent pas d'être utiles aux personnes d'âge : elles ont tout ce qui est nécessaire pour la perfection d'un précepte, je veux dire le mélange de l'utile avec l'agréable (29). Aulu-Gelle exprime très-bien cela dans le XXIX^e. chapitre du II^e. livre de ses Nuits attiques. *Æsopus ille à Phrygiâ fabulator haud immeritò sapiens existimatus est; quàm quæ utilia moniti suasutque erant, non severè, non imperiosè præcepit et censuit, ut philosophis mos est, sed festivos delectabilesque apologos commentus, res salubriter ac prospicienter animadversas, in mentes animosque hominum cum audientium quâdam illecebrâ induit.* De tous temps on les a fait succéder aux contes des bonnes nourri-

(28) Ὁ δὲ λογοποιὸς Αἰσωπὸς (ἐτύχων γὰρ εἰς Σάρδεις γεγονὼς μετὰ πεμπτος ὑπὸ Κροίσου, καὶ τιμωμένος) ἠχθρόσθη τῷ Σόλωνι, μηδεμίᾳς τυχόντι φιλανθρωπίας, καὶ προτρέπων αὐτὸν, ὧν Σόλων (ἔφη) τοῖς βασιλεῦσι δεῖ ὡς ἦκιστα ἢ ὡς ἧδιστα ὁμιλεῖν. Καὶ ὁ Σόλων, Μὰ Δι (εἶπεν) ἀλλ' ὡς ἦκιστα ἢ ὡς ἄριστα. *Erat eadem tempestate Sardibus fabularum scriptor Æsopus, quem Cræsus accitum in honore habebat. Hic vicem Solonis doluit illiberaliter dimissi, monensque eum, cum regibus, Solon (inquit), est aut nequam aut quàm optime.* Plutarch., in Solone, pag. 544.

(29) Omne luit punctum qui miscuit utile dulci,

Lectorem delectando pariterque monendo.

Horat., de Arte poetica, vs. 243.

ces. *Æsopi fabellas quæ fabulis nutrimentarum proximè succedunt narrare sermone puro et nihil se supra modum extollente, deinde eandem gratitudinem stylo exigere condiscant* (30). Et jamais elles ne sont tombées dans le mépris. Notre siècle, quelque délicat et quelque orgueilleux qu'il soit, les estime et les admire, et leur donne cent sortes de formes. L'inimitable la Fontaine leur a procuré de nos jours un grand honneur et un grand éclat. On parle avec grand éloge du travail d'un bel esprit d'Angleterre sur ces mêmes fables. Il se nomme M. Lestrangé ou l'Estrangé. Voyez ce que M. de Beauval en dit dans son journal du mois de décembre 1692.

(H) *Ses apologues sont les plus utiles de toutes les fables de l'antiquité.*] Platon en a fait ce jugement; car ayant banni Homère de sa république, il y a donné à Ésope une place très-honorable. Il souhaite que les enfans suçent ces fables avec le lait : il recommande aux nourrices de les leur apprendre; car on ne saurait s'accoutumer de trop bonne heure à la sagesse et à la vertu. C'est de la préface de M. de la Fontaine que j'emprunte ces paroles. Il a raison de parler ainsi, car encore que Platon n'ait nommé aucun fabuliste dont il veuille que l'on apprenne les inventions aux enfans, il suffit qu'il dise qu'il y a des fables à rejeter, et des fables à retenir, et qu'il mette entre les fables à rejeter, celles qui représentent les dieux comme auteurs de plusieurs actions blâmables. Telles sont, ajoutet-il, les fables d'Homère et les fables d'Hésiode. On peut inférer de là qu'il a mis les fables d'Ésope entre celles qu'il faut retenir : or voici de quelle manière il recommande celles de cette classe (31) : *Τὸς δὲ ἐγκριβέντας (μύθους) πείσομεν πὰς τροφούς τε καὶ μητέρας λέγειν τοῖς παισὶ, καὶ πλάττειν τὰς ψυχὰς αὐτῶν τοῖς μύθοις πολὺ μᾶλλον ἢ τὰ σώματα ταῖς χερσίν.* Quos denique elegerimus (fabulas) per nutrices et matres pueris narrandas curabimus, ut ipsorum animi fabulis multò magis informentur quàm corpora manibus. Apollo-

nus de Tyane s'est plus clairement expliqué que Platon sur la préférence des fables d'Ésope. Elles sont plus propres, dit-il (32), que toutes les autres fables à nous inspirer la sagesse; car celles des poètes ne font que corrompre l'oreille des auditeurs : elles représentent les amours infâmes des dieux, leurs incestes, leurs querelles, et cent autres crimes : elles nous font voir des pères qui dévorent leurs enfans. Ceux qui entendent parler de semblables choses, rapportées par les poètes comme des faits véritables, apprennent à aimer les femmes, les richesses, la domination; à croire qu'ils ne pèchent point en satisfaisant leurs désirs les plus déréglés, puisqu'ils ne font qu'imiter les dieux. Ésope, non content d'avoir rejeté en faveur de la sagesse les fables de cette nature, a inventé une nouvelle méthode. Apollonius, continuant son parallèle, montre par plusieurs autres raisons, combien les fables d'Ésope surpassent celles des poètes; après quoi il fait un conte qu'il avait appris de sa mère, pendant son enfance : c'est qu'Ésope étant berger, et faisant paître son troupeau auprès d'un temple de Mercure, demandait souvent à ce dieu, et avec des vœux ardens, la possession de la sagesse. Il avait un grand nombre de compétiteurs. Qu'arriva-t-il ? Ils entrèrent tous dans le temple de Mercure les mains biens garnies : chacun apporta de riches offrandes. Ésope qui était pauvre fut le seul qui n'offrit rien de précieux; il ne présenta qu'un peu de lait et de miel, et quelques fleurs, qui n'étaient pas même liées ensemble (33). Mercure en distribuant la sagesse eut égard au prix des offrandes : il donna selon cette proportion à l'un la philosophie, à un autre la rhétorique, à un autre l'astronomie, à un autre l'art poétique. Il ne se souvint d'Ésope qu'après avoir achevé sa distribution, et s'étant souvenu en même temps d'une fable que les Heures lui avaient contée, lorsqu'il était au maillot, il com-

(32) Voyez Philostrate dans la Vie d'Apollonius, liv. V, chap. V.

(33) Il n'avait pas pris la peine d'en faire un bouquet : serait-il juste, disait-il à Mercure, que je négligeasse mon troupeau, pendant que je n'appliquerais à des bouquets ? Philostrate, Vie d'Apollonius, liv. V, chap. V.

(30) Quintil., Instit., lib. I, cap. IX.

(31) Plato, de Republicâ, lib. II, pag. m. 604, B.

munique à Ésope le don d'inventer des apologues, qui était resté seul au logis de la Sagesse. Un critique outré, se fondant sur ce récit de Philostrate, ferait un procès à M. de la Fontaine, à l'occasion de ce qu'on va lire. *Je ne sais comme les anciens n'ont point fait descendre du ciel ces mêmes fables, et comme ils ne leur ont point assigné un dieu qui en eût la direction, ainsi qu'à la poésie et à l'éloquence* (34).

On pourrait s'être souvenu de ce passage de Philostrate, et avoir parlé néanmoins comme a fait M. de la Fontaine; car il n'y a point eu une tradition bien établie dans la bonne antiquité, touchant l'origine céleste de l'apologue. Je n'ai garde de citer Strabon; car encore que son apologie des fables comprenne les fictions d'Ésope, il est certain qu'elle est destinée principalement à justifier celles d'Homère. C'est une étrange sorte d'apologie, puisque Strabon reconnaît ingénument qu'il a été nécessaire que les législateurs et les républiques adoptassent les contes des poètes, afin d'imprimer dans l'esprit des peuples les sentimens de religion; car ne vous imaginez pas, dit-il, que les femmes, que le menu peuple, puissent être conduits à la foi et à la piété par des discours philosophiques, ou a besoin pour cela de superstitions, et sans les fables vous ne sauriez former la superstition. Il a donc fallu forger des fables, afin de s'en servir comme de spectres et de fantômes pour faire peur aux ignorans. La philosophie n'est que pour peu de gens: les fables sont un bien public: elles remplissent les théâtres.

Οὐ γὰρ ὅλῃον τε γυναικῶν, καὶ παντὸς χυδαίου πλήθους ἐπαγαγεῖν λόγῳ δυνάτων φιλοσόφῳ, καὶ προκαλέσασθαι πρὸς εὐσέβειαν, καὶ ὀπίσθητα καὶ πίσιν, ἀλλὰ δεῖ καὶ διὰ δεισιδαιμονίας τοῦτο δ' οὐκ ἄνευ μυθοποιίας, καὶ τερατείαις. Κεραυνὸς γὰρ, καὶ αἰγίς, καὶ τρίαινα, καὶ λαμπάδες, καὶ δράκοντες, καὶ θυρσόλοχα τῶν Θεῶν ὅπλα μῦθοι, καὶ πᾶσα θεολογία ἀρχαϊκῆ ταῦτα δ' ἀπεδέξαντο οἱ τὰς πολιτείας κατασπῆσάμενοι μορμολύκας τινὰς πρὸς τοὺς νηπιόφρονας.
"Αὐτὴ μὲν οὖν πρὸς ὀλίγους, ἢ δὲ ποιητικῆ δημοφελεστέρα, καὶ θέατρα πληροῦν δυνάμενα.

(34) La Fontaine, préface des Fables choisies.

ναμένω. Fieri enim non potest, ut mulierem, ac promiscue turbæ multitudo, philosophicâ ratione excitetur ducaturque ad religionem, pietatem, ac fidelem, sed superstitione præterea ad hoc opus est, quæ incuti sine fabularum portentis nequit. Etenim fulmen, ægis, tridentis, facès, angues, hastæque deorum thyrsis præfixæ, atque universa prisca theologia, fabulæ sunt, receptæ à civitatum autoribus, quibus veluti larvis insipientium animos terrent. . . . Verùm hæc ipsa (philosophia) ad paucos pertinet: poetica in publicum utilior est, quæ etiam theatra implere valet (35).

(I) La réponse qu'il fit à Chilon est merveilleuse.] Chilon, l'un des sept sages de la Grèce, était déjà vieux en la 52^e. olympiade (36), lorsqu'Ésope était dans sa fleur. On ne sait pas bien où et quand Chilon, ayant demandé à Ésope quelle était l'occupation de Jupiter, remporta cette réponse: *Il abaisse les choses hautes, et élève les choses basses* (37). Mais on ne peut douter que cette réponse ne soit l'abrégé de l'histoire humaine. Prenez l'histoire par quelque bout qu'il vous plaira, et suivez-en les progrès depuis le commencement jusqu'à la fin, vous verrez partout des exemples de l'alternative qu'Ésope voulait signifier. Le monde est un véritable jeu de bascule; tour à tour on y monte et on y descend. On doit admirer dans ce jeu-là les profondeurs d'une sage providence, et l'activité de nos passions. Un homme est-il devenu riche, ses enfans, élevés dans l'opulence, se remplissent de vanité, sont prodigues et se ruinent. Les enfans de ceux-ci, n'ayant pour toute ressource que leur industrie, travaillent nuit et jour pour s'enrichir, et s'élèvent. Un royaume acquiert une très-grande puissance, il s'enorgueillit, il traite fièrement ses voisins: chacun craint d'être conquis; et,

(35) Strabo, lib. I, pag. 13.

(36) Diog. Laërt., lib. I, num. 72, in Chilone.

(37) Φασὶ δ' αὐτὸν καὶ Αἰσώπου πυνθῆσθαι, ὃ Ζεὺς τί ἐπιποιῶν, τὸν δὲ φάναι, τὰ μὲν ὑψηλὰ ταπεινοῦν, τὰ δὲ ταπεινὰ ὑψηλῶν. Ferunt eum et Æsopum interrogasse quidnam faceret Jupiter, illumque respondisse. excelsa humiliat, et humilia extolli. Idem, ibid., num. 69. Voyez l'Index Achilleus de M. Dreincourt, num. 377.

pour se tirer du danger, on forme des liguees si formidables qu'elles abaissent le prince qui s'était tant élevé. Cette règle a ses exceptions ; car il y a des familles et des états qui conservent très-long-temps leur élévation. La république romaine, qui abolit tant de souverains, s'augmenta de plus en plus pendant quelques siècles. Les païens étaient si persuadés que le ciel prenait à tâche d'humilier les choses hautes, qu'ils s'imaginèrent des dieux à qui la prospérité des hommes causait une violente jalousie. Les philosophes mêmes, qui niaient la Providence, reconnaissaient un je ne sais quoi qui affectait de renverser les grands (38). Si l'homme n'était pas un animal indisciplinable, ne se serait-il pas corrigé de son orgueil, après tant de preuves de la maxime d'Ésope, réitérées en chaque pays et en chaque siècle ? D'ici à deux mille ans, si le monde dure autant, les réitérations continuelles de la bascule n'auront rien gagné sur le cœur humain. Pourquoi donc les réitérer sans fin et sans cesse ? Il faut mettre le doigt sur la bouche, et adorer humblement la sagesse du conducteur de cet univers, et reconnaître en même temps la corruption infinie de notre nature, et sa servitude sous le joug des impressions machinales, maladie invétérée qui ne cède qu'aux opérations miraculeuses de la grâce. Si l'on connaissait toute l'étendue de cette servitude, et le détail des lois de l'union de l'âme avec le corps, on ferait un livre sur les causes de la réciprocation contenue dans la réponse d'Ésope ; un livre, dis-je, qu'on pourrait intituler : *De centro oscillationis moralis*, où l'on raisonnerait sur des principes à peu près aussi nécessaires que ceux de M. Huygens, et des autres philosophes qui ont traité *De centro oscillationis*, ou des vibrations des pendules.

(K) *Ses Fables... viennent bien de lui quant à la matière; mais les paroles sont d'un autre.* Je veux dire de Planude. C'est le sentiment d'un très-bon critique. *Verisimile ac propè certum videntur*

(38) *Usque adeò res humanas vis abdita quædam Oberit, et pulchros fasces, sævasque secures Proculcare ac ludibrio sibi habere videtur, Lucræti, lib. V, vs. 123.*

dit-il (39), *Planudem partim auri-bus accepisse à majoribus natu commenta Esopica, partim legendo diversis ex auctoribus mutuatum: quædam etiam invenisse per se et concinnasse ad arbitrium suum: etiam ἐπιμύθων et appendiculam illam explicatæcem fabulæ subjectisæ plerumque ex suo sensu: omnia porro verbis complexum fuisse propriis et suis.* Il confirme sa conjecture par la conformité de style que l'on observe entre la Vie d'Ésope, et les fables d'Ésope. Or personne n'ignore que Planude est l'auteur de cette Vie. Il est remarquable qu'Henri Étienne, dans son Trésor de la langue grecque, n'a jamais cité les fables d'Ésope (40) : ce qui montre qu'il les a prises pour l'ouvrage d'un Grec moderne. On ne sera pas fâché de trouver ici quelques autres preuves du sentiment de François Vavasseur. Ce savant jésuite observe (41) qu'il est fait mention du Pirée dans l'une des fables d'Ésope : or le Pirée ne fut bâti qu'environ la 76^e. olympiade ; avant cela le Phalère était le port des Athéniens : ce serait donc le Phalère et non le Pirée qu'Ésope aurait allégué ; Ésope, dis-je, qui mourut (42) long-temps avant que Thémistocle fit construire le Pirée. On trouve dans l'explication de l'une des fables d'Ésope ces paroles de saint Jacques (43), *Dieu résiste aux orgueilleux, mais il fait grâce aux humbles.* Ὁ μύθος δηλοῖ, ὅτι Κύριος ὑπερηφάνους ἀντιτάσσει, ταπεινοῖς δὲ δίδωσι χάριν, *Fabula declarat quòd Deus superbis resistit, humilibus autem dat gratiam.* Couchez de là que c'est Planude qui a composé cette fable, ou qui du moins y a joint cette explication. Si ce n'est point Planude, c'est quelqu'autre chrétien, ou du moins un juif (44), et ne me dites point qu'il y a certaines notions communes qui peuvent aussitôt sortir de la plume d'un Phrygien, que de celle de Salomon ou de Planude ; car ou-

(39) Franciscus Vavassor, de Ludierâ Dictione, pag. 21.

(40) Le père Vavassor, de Ludierâ Dictione, fait cette remarque.

(41) *Ibidem*, pag. 19.

(42) Dans la 54^e. olympiade, selon le père Vavasseur, là même. Voyez ci-dessus la remarque (C).

(43) Epist., cap. IV, vs. 6.

(44) La même sentence se trouve au III^e. chapitre des Proverbes de Salomon.

tre qu'il est fort rare que le hasard fournisse précisément les mêmes paroles et le même arrangement de lettres à deux personnes, pour exprimer la même pensée, il est sûr qu'Ésope n'aurait pas mis Κύριος dans la maxime dont il s'agit. Ce mot ne se prend par excellence pour Dieu que dans la version des septante et dans les auteurs qui les imitent (45).

Le père Vavasseur n'est pas le premier qui a pris Planude pour l'auteur des fables d'Ésope que nous avons aujourd'hui. Nevelet, qui publia, en 1610, un recueil des fabulistes, se déclara pour ce sentiment. *Ex MSS, illis quos habuit ne unicus quidem vulgatas jam habuit Æsopi fabulas, quas à Planude, ut Æsopi Vita est, scriptas existimo* (46). Les manuscrits dont il parle étaient dans la bibliothèque de Heidelberg, et lui avaient fourni environ CXXXVI fables, qu'il ajouta à celles d'Ésope qui étaient déjà imprimées. S'il joignit ces CXXXVI fables à celles d'Ésope, ce n'est pas qu'il l'en crût l'auteur; car il avoue qu'il ne sait à qui les attribuer, et qu'elles paraissent être de plusieurs auteurs: il attribue à quelques moines celles où il est parlé de la vie monastique avec éloge (47). Le père Vavasseur (48) remarque qu'il y a CL fables dans la compilation de celles d'Ésope, faite par Planude, et qu'il y en manque trois (49) que l'antiquité donnait à Ésope. La compilation de Nevelet comprend CCXCVI fables d'Ésope.

Notez que l'observation touchant le mot Κύριος a besoin d'un correctif. Le père Vavasseur prétend que c'est le propre des septante interprètes d'employer ce mot pour désigner Dieu, et qu'ainsi Ésope ne s'en serait point servi en ce sens-là. *Adde quòd horum interpretum proprium fuit pro ἑὐρητὴν Κύριον hic, ut ubique vertunt, usurpare, quòd Æsopum facere non convenit, sed τὸν Θεὸν appellare, seu τὸ*

Θεῶν (50). Je crois qu'il a raison à l'égard d'Ésope: mais je ne suis plus dans la pensée où j'étais pendant la première édition de cet ouvrage. Je sais présentement qu'un auteur païen, qui a vécu depuis les apôtres, a donné à Dieu le nom Κύριος, et qu'il l'a joint même avec celui d'ἐλέησον, comme on l'a fait dans les litanies de l'église. Arrien est cet auteur-là; voici ses paroles: *Νῦν δὲ τρέμοντες τὸ ὀρθήριον κρατοῦμεν καὶ τὸν Θεὸν ἐπικαλούμενοι δέόμεθα αὐτοῦ, Κύριε ἐλέησον, ἐπίτρεψον μοι ἐξελεῖν. At nunc tremebundi porramur avicularum, et Deum implorantes rogamus ipsum supplices: Misere mei, Domine, da ut possim evadere* (51). Il ne faut pas oublier que dans le même chapitre il observe que ceux qui allaient consulter un devin lui donnaient le nom Κύριος; citons cela. *Διὰ τοῦτο κολακούμενοι τοὺς Μάντιες κληρονομήσω, Κύριε, τὸν πατέρα; ἴδωμεν, ἐπεκθυσώμεθα. Ναὶ Κυριε, ὡς ἡ τύχη θέλει; ἐπὶ ἀν' ἐπιτη κληρονομήσεις, ὡς παρ' αὐτοῦ τὴν κληρονομίαν ἐληψήσεται, εὐχαριστοῦμεν αὐτῶν. C'est-à-dire, c'est pourquoï nous flattons les devins: Seigneur, hériterai-je de mon père? voyons, consultons les entrailles des victimes. Oui, Seigneur; quelle est la volonté de la fortune? et quand il a répondu, vous hériteriez, nous le remercions comme si c'était de lui que nous reçoissions la succession. Arrien se moque très-justement de cette pratique.*

(L) *Si toutes les fables des poètes avaient ressemblé aux siennes, il n'eût pas été nécessaire que Strabon en eût entrepris l'apologie.*] Nous avons vu ci-dessus (52) quelle est cette apologie. L'auteur y oubliâ le principal point. C'est celui que Platon et Apollonius de Tyane ont touché, quand ils ont dit que ceux qui voient commettre aux dieux toutes sortes d'infamies sont portés à croire qu'il n'y a point de mal à en faire autant (53). Que pouvait répondre Strabon à une telle objection? Les conseils de la rhétorique l'ont dû porter à faire semblant de n'avoir point su que l'on

(45) Voyez le père Vavasseur, pag. 19 et 20, et les Nouvelles de la République des Lettres, déc. 1684, art. I, vers la fin.

(46) Isaacus Nicolaus Neveletus, in præfat.

(47) Idem, ibidem.

(48) De Ludicrà Dictione, pag. 16.

(49) Lucien, in Philotimo, parle de l'une. Aulu-Gelle, lib. II, cap. XXIX, parle d'une autre. Elie, Var. Hist., lib. X, cap. V, parle d'une autre. Mais cette dernière ne semble point avoir été un apologue.

(50) Vavasser, de Ludicrà Dictione, pag. 20.

(51) Arrianus, in Epicteto, lib. II, cap. VII, pag. m. 85. M. du Rondel m'a indiqué ce passage.

(52) Dans la remarque (H).

(53) Voyez la remarque (H), citation (32), et les Pensées sur les Comètes, pag. 559.

objectât une telle chose contre les fables des poètes.

(M) *Sénèque.... pose en fait que les Romains n'avaient point essayé leur plume sur cette sorte de compositions.*] Voici ce que dit Sénèque : *Non audeo te usque eò producere ut fabellas quoque et Æsopæos logos, intentatum Romanis ingenii opus, solitè tibi venustate connectas* (54). Lorsque Sénèque parlait ainsi, n'avait-on point vu à Rome les fables de Phèdre, qui sont un ouvrage incomparable ? Lipse répond à cette question que Phèdre n'était point Romain, et que Sénèque parle seulement des esprits romains, *Romanis ingenii*. J'ai de la peine à croire que Lipse, habile homme autant qu'il l'était, se soit payé d'une si méchante raison. Est-ce que les comédies de Térence, né en Afrique, ne passaient point pour la production d'un auteur romain ? Pourquòi les fables de Phèdre, né dans la Thrace, et affranchi d'un empereur, n'auraient-elles pas le même sort ? Il est sûr que Sénèque oppose la langue latine à la langue grecque : il veut donc dire qu'il n'y avait encore que des livres grecs sur la matière des apologues. Dirons-nous que Phèdre ne publia point lui-même ses fables, et qu'ainsi elles pouvaient être encore un manuscrit particulier du temps de Sénèque ? Cela n'est ni vraisemblable, ni compatible avec tous les préambules de l'auteur. Il faut donc dire que Sénèque avait oublié qu'il y eût un livre au monde qui s'appelât les fables de Phèdre. Des gens aussi habiles que lui ont été sujets, dans ces derniers siècles, à de semblables mensonges.

(N) *Il a été mis au nombre des personnes ressuscitées.*] Ptolomée, fils d'Hephæstion, en parlait peut-être amplement : nous n'en savons aujourd'hui que ces deux lignes : *Ὁς Αἰσωπος ἀναμειβὴς ὑπὸ Διτρώων ἀνεβίωσεν, καὶ συνεμάχησε τοῖς Ἕλλησι περὶ Θερμοπύλων.* Comme Ésope, tué par les habitans de Delphes, ressuscité, et combattit avec les Grecs au passage de Thermopyles (55). Si je ne me trompe, c'était le titre d'un chapitre, dans

(54) Seneca, de Consol. ad Polybium, cap. XXVII.

(55) Photius, in Biblioth., num. 190, pag. 489.

l'ouvrage dont Photius nous a conservé quelques extraits, et il ne ressemblait pas à un chapitre de la chronique des anciens preux. Scaliger (56), ayant cité les paroles grecques qu'on vient de lire, s'écrit fort justement : *nugæ Græculorum*; mais je n'entends pas ce qu'il avait dit avant que de les citer, *Nugatur Græculus Alexander apud Photium* 252. Il me semble qu'il en veut à un certain Alexandre, qui avait fait un recueil de choses extraordinaires (57). Mais outre que Photius le place sous le numéro 189, il ne nous dit point que cet auteur ait parlé d'Ésope. Si l'on en croit un auteur du XVI^e siècle, Platon le comique avait parlé de cette résurrection (58). Disons plutôt, si l'on en croit Suidas (59).

(O) *La Vie d'Ésope, composée par Méziriac. On en verra.... quelques extraits.*] C'est un petit livre imprimé à Bourg en Bresse, l'an 1632. Il ne contient que 40 pages, in-16. Il est devenu extrêmement rare. M. Simon de Valhebert (60), bibliothécaire de M. l'abbé Bignon, a eu la bonté de m'envoyer son exemplaire. Voici ce que j'en tire. Il est plus probable qu'Ésope était né à Cotiœum, bourg de la Phrygie, qu'il n'est probable qu'il naquit à Sardis, ou à l'île de Samos, ou à Mésambrie dans la Thrace. Le premier maître qu'il servit fut un certain Zémarchus, ou Démarchus, surnommé Carasius, natif et habitant d'Athènes (61). Il y a donc de l'apparence que ce fut là qu'il apprit la pureté de la langue grecque comme en sa source, et acquit la connaissance de la philosophie morale, qui pour lors était en estime... Par succession de temps, il fut vendu à Xanthus, natif de l'île de Samos, et du-

(56) Scalig., Animadv. in Eusebium, num. 1453, pag. 93.

(57) Θαυμασιῶν συναγωγῆ, Admirabilium collectio. Photius, num. 189, pag. 408.

(58) Πορὸ ἐξ Ἑλλάδος ἔστιν ἃ Ἔσopiον ἕνεκα ἔβρισησαν ἄλλοις, quod comicus item Plato, significavit. Cæd. Rhodiginus, lib. XV, cap. XXVI, pag. in. 824.

(59) Ἰν' Ἀναξίωτοι. Voyez là-dessus une note de François Portus, qui contient un passage du scolaste d'Aristophane.

(60) Voyez l'épître dédicatoire des Origines de la langue française de M. Méurge, à l'édit. in-folio, 1694.

(61) Méziriac, ex Aphthoio.

depuis au philosophe *Idmon* ou *Iadmon*, qui était aussi *Samien* de nation, et qui l'affranchit (62). Après avoir recouvré sa liberté, il acquit en peu de temps une fort grande réputation parmi les Grecs, ... si bien que le bruit de sa rare sagesse étant parvenu jusqu'aux oreilles de *Crésus*, il l'envoya quérir, et l'ayant pris en affection l'obligea par ses bienfaits à s'engager à son service jusqu'à la fin de ses jours. . . . Il voyagea par la Grèce, soit pour son plaisir, soit pour les affaires particulières de *Crésus*; et passant par *Athènes* (63), peu de temps après que *Pisistratus* eût usurpé la puissance souveraine, et aboli l'état populaire, et voyant que les *Athéniens* portaient le joug fort impatiemment . . . il leur raconta la fable des grenouilles qui demandèrent un roi à *Jupiter*. . . . Il s'assembla de rechef avec les sept sages (64), en la ville de *Corinthe*, chez le tyran *Périander* (65). . . . Quelques-uns (66) rapportent que, pour montrer que la vie de l'homme est remplie de beaucoup de misères, et qu'un plaisir est accompagné de mille douleurs, *Ésope* souloit dire que *Prométhée* ayant pris de la boue pour en former et pétrir l'homme, il la détrempa, non avec de l'eau, mais avec des larmes. Voici une autorité qui confirme l'opinion de *Xénophanes* que le mal surpassa le bien.

Je laisse quelques autres faits recueillis par *Méziriac*: on les peut trouver dans les remarques de cet article. Il conclut son petit livre par ces paroles: « Certes, si l'on demeure d'accord que ce (67) soit une œuvre légitime d'*Ésope*, il faut avouer que nous n'avons point d'écrit qui soit plus ancien que celui-ci, excepté les livres de *Moïse*, et quelques autres du *Vieux Testament*. » Avec le respect qui est dû à la mémoire de ce savant personnage, je dirai qu'il a fini par une méprise bien

lourde; car qui ne sait que les poésies d'*Homère* et celles d'*Hésiode*, ont précédé tout ce qu'*Ésope* a pu produire? N'avoue-t-il pas lui-même (68) que l'honneur de l'invention des fables est dû au poète *Hésiode*? D'où vient donc que peu de pages après il fait *Ésope* antérieur à *Hésiode*? Distractions d'esprit*.

Notez que *M. Ménage* (69) lui impute faussement d'avoir réfuté la bévue chronologique de *Planude*, à l'égard de la citation d'*Euripide*.

(68) *Idem*, ex *Quintiliano*.

* *Joly*, après *Sallengre* qu'il cite, pense que ce n'est qu'une faute d'impression, et qu'après le mot écrit, l'imprimeur de *Méziriac* a oublié ceux-ci: en prose. L'addition de ces mots, en effet, rendrait nulle la critique de *Bayle*.

(69) Voyez la remarque (B), citation (10).

ÉSOPE, auteur d'un éloge de *Mithridate*, était lecteur de ce prince. Il fit aussi un ouvrage sur *Hélène* (a), dans lequel il débita une chose qui a tout l'air d'une fable (A). L'article où *M. Moréri* a parlé de cet *Ésope* est tout plein de faussetés (B).

(a) *Suidas*, in *Ἀἴσωπος*.

(A) Il débita une chose qui a tout l'air d'une fable.] Il disait qu'on trouve, dans un poisson nommé *pan*, une pierre que les rayons du soleil peuvent mettre en feu, et qui s'appelle *astérites*. On en fait de bons philtres, ajoutait-il. C'est *Suidas* qui nous l'apprend. Il y a quelque apparence qu'*Ésope* parla de ce philtre, parce que pour excuser *Hélène* il feignit que *Pâris* ne l'enleva qu'après lui avoir donné de l'amour par des moyens extraordinaires.

(B) L'article de *M. Moréri*. . . est tout plein de faussetés.] 1°. L'on y voit d'abord qu'*Ésope*, historien grec, écrivait l'histoire d'*Alexandre-le-Grand* en lettres. C'est ainsi que *M. Moréri* a traduit ce latin de *Vossius*, *Vitam Alexandri Magni litteris prodidit* (1). On s'est imaginé sans doute que cet *Ésope* était à la suite d'*Alexandre*, et qu'il mandait des nouvelles de l'armée à ses amis, et que le recueil de

(62) *Idem*, ex *Schol. Aristoph.* in *Aves*, *Ilerodoto* et *Plutarcho*.

(63) *Idem*, ex *Phedro*.

(64) *Méziriac* avait déjà dit qu'*Ésope* s'était trouvé avec eux à la cour de *Crésus*.

(65) *Idem*, ex *Plutarcho*.

(66) *Idem*, ex *Themistio*.

(67) C'est-à-dire, les *Fables* qui paraissent sous son nom.

(1) *Voss.*, de *Histor. græc.*, pag. 316.

ses lettres fut ensuite une histoire de ce conquérant. 2°. M. Moréri ajoute qu'il est différent (il parle de l'historien épistolaire) de celui dont Diogène Laërce fait mention en la vie de Chilon. Un homme qui aurait su que Diogène Laërce parle là d'Ésope le Phrygien, n'aurait point parlé comme a fait M. Moréri; car outre que cet Ésope doit être caractérisé par le merveilleux talent qu'il avait pour l'apologue, il faut savoir que M. Moréri venait de donner un long article touchant Ésope le Phrygien. Il a donc cru que les personnes nommées Ésope, dont il parle dans l'article suivant, diffèrent d'Ésope le Phrygien; il est donc incontestable qu'il a ignoré que l'Ésope de la Vie de Chilon est celui qui s'est acquis un si grand nom par ses fables. Nous pouvons donc compter cela pour la seconde fausseté. La troisième consiste en ce qu'il a dit qu'Ésope, auteur de l'Éloge de Mithridate, était ami de Pompée. Il cite Suidas et Vossius; ce n'est pas qu'il ait consulté le premier de ces deux auteurs: il l'a vu cité par le dernier, et cela lui suffisait. Voici d'où est venue sa méprise: il avait lu ces paroles dans Vossius (2): *Pompeii familiari (3) ac Mithridatici belli scriptori subdatur Mithridatis anagnostes Aesopus, cui Mithridatis encomium nomen peperit.* Il a cru que cela signifiait qu'Ésope était ami de Pompée. C'est ainsi qu'il prenait la peine d'examiner attentivement ce qu'il copiait.

(2) Voss., de *Histor. græc.*, pag. 528, 529.

(3) Il entend l'historien Théophraste, dont il venait de parler.

ÉSOPE, auteur grec d'une histoire romanesque d'Alexandre-le-Grand. On ne sait en quel temps il a vécu: son ouvrage a été traduit en latin par un certain Julius Valérius, qui n'est guère plus connu qu'Ésope. Le manuscrit de cette version a été entre les mains de François Juret (a), et de Gaspar Barthius (b). Ce dernier attribue tout l'ou-

(a) Voyez ses Notes sur la Lettre LIV du livre de Symmaq., édit. 1601.

(b) *Adversar.*, lib. II, cap. X.

vrage à un moine: je rapporterai (A) ce que lui et Freinsheimius en ont dit.

(A) *Je rapporterai ce que Barthius et Freinsheimius en ont dit.*] Voici ce qu'on trouve dans la liste que le savant Freinsheimius nous a donnée de tous les auteurs de l'histoire d'Alexandre (1). JULIUS VALERIUS. *Latinam fecit historiam fabulosam de Alexandro, quæ ab aliis Aesopo, ab aliis Callistheni adscripta fuit. Unde fabulas suas certatim hauserunt Antoninus, Vincentius, Urspergensis, alii. Pretium videbatur adscribere hoc loco judicium C. Barthii ex 2, 10, adversariorum. Talia multa in non ineredito monacho sunt, qui vitam Alexandri magni prodigiosis mendaciis faretam edidit ante aliquam multa secula: quæ fabula tantum olim fidei habuit, ut à prudentibus etiam scriptoribus sit testimonio citata, qualis sanè ante plus quàm quatuor secula fuit in Angliâ Silvester Giraldus, qui non dubitavit ejus cælionis auctoritate uti. An ea egregia historia edita unquam sit nescio, nos in chartâ scriptam habemus, sed tanti vix æstimamus, ut in bibliothecam recipiamus. Est idem auctor quem Aesopum vocat, et interpretatum à Julio Valerio Franciscus Juretus ad Symmachi, lib. 1, epist. 54, editione quidem priore. Ego verò neque de auctore neque de interprete credo Romani Græcive hominis esse, maxima enim in eo Græci sermonis ignorantia, nec ulla Romani notitia est. Hactenus Barthius. Typis excusa est Germanicè, anno 1486. Argentorati. Citatur et Salmasio ad Solinum pag. 1025, vetus scriptor qui res Alexandri fabulosè composuit. Il y a beaucoup d'apparence que ce roman a été forgé durant les siècles de la barbarie; et comme tout était bon à des gens aussi fins critiques que Vincent de Beauvais, il ne faut pas s'étonner du cas qu'on fit de ce mauvais livre.*

(1) Elle est à la tête de son Commentaire sur Quinte-Curce.

ÉSOPE (CLODIUS), comédien célèbre, florissait au VII^e. siècle de Rome. Lui et Roscius ont été

les meilleurs acteurs qu'on ait vus parmi les anciens Romains; lui pour le tragique, et Roscius pour le comique. Cicéron se mit sous leur discipline pour se perfectionner dans l'action (a). Ésope faisait des dépenses prodigieuses. On a fort parlé d'un repas où il fit servir un plat de terre qui coûtait dix mille francs (A). Ce plat ne fut rempli que d'oiseaux qui avaient appris à chanter ou à parler, et qui coûtaient chacun six cents livres. Le fils d'Ésope ne donna pas moins dans le luxe que son père. Il ne se contentait pas de donner à ses conviés les oiseaux qui coûtaient le plus, comme sont ceux que l'on instruit à chanter, il leur donnait aussi à avaler des perles dissoutes. Quelques-uns parlent de cela comme s'il en eût fait métier et coutume (B); mais d'autres insinuent qu'il ne fit avaler des perles qu'une seule fois (C). Horace ne parle que d'une perle de grand prix (D), que le fils d'Ésope avala dissoute dans du vinaigre. Ésope, malgré ses grandes dépenses, mourut riche de près de deux millions (b). On dit qu'il se passionnait de telle sorte sur le théâtre, et qu'il se remplissait si étrangement de son sujet qu'il en devenait extatique. Il tua un jour un homme pendant ces transports (E). M. Moréri a fait ici quantité de lourdes fautes (F).

(a) Plutarq., in Cicer. Vita, pag. 863.

(b) *Æsopum ex pari arte ducentis sestertium reliquisse filio constat.*, Macrob., Saturn., lib. II, cap. X. Ducentis sestertium selon Cassendi, in Abaco Sestertiorum, sont 1,861,111 livres et quelques sous.

(A) On a fort parlé d'un repas.] C'est dans Plin que nous trouvons

cette histoire : on va voir ses paroles selon l'édition du père Hardouin. *Maximè insignis est in hęc memoriā Clodii Æsopi tragici histrionis patina HS. centum taxata, in quā posuit aves cantu aliquo aut humano sermone vocales HS. sex singulas coemptas : nullā aliā inductus suavitatis nisi ut in his imitationem hominis manderet, ne quæstus quidem suos reveritus illos opimos et voce meritos* (1). Le père Hardouin a corrigé ce passage (2) : il a mis cent mille sesterces, qui valent selon lui dix mille livres, monnaie de France. Voilà pour le prix du plat : quant à celui des oiseaux, il a mis dans le passage, six mille sesterces, c'est-à-dire, deux cents écus de France. A l'égard de cent mille sesterces, il confirme sa correction par un passage de Plin, et par un passage de Tertullien; car Plin a parlé ainsi dans le chapitre XII du livre XXXV. *Nos cum unam Æsopi tragediarum histrionis in natura avium diceremus sestertii centum stetisse, non dubito indignatos legentes.* Pour ce qui est de Tertullien (3), il a dit que le plat d'Ésope avait coûté *centum millium*. Il me semble que Plin veut trop faire l'homme d'esprit, et que sa pensée en devient fautive. Ésope, dit-il, ne trouva point d'autre ragoût dans cette espèce d'oiseaux, si ce n'est qu'en les mangeant il mangeait une copie d'homme : il ne respecta pas même ce gain immense qu'il avait fait avec sa voix. Il est facile de comprendre l'allusion de Plin. Il veut reprocher à Ésope de n'avoir pas eu assez de respect pour ses semblables : Ésope en qualité de comédien n'était qu'un copiste d'homme; sa voix n'était que l'imitation de celle des autres hommes, et il avait acquis des sommes immenses par le moyen d'une telle imitation : il ne devait donc pas les prodiguer à la destruction des oiseaux qui comme lui copiaient l'homme. On m'avouera que c'est trop subtiliser. Mais quand Plin ajoute que les excès du père surpassent les excès

(1) Plin., lib. X, cap. LI, pag. m. 443.

(2) Voyez les corrections du X^e. livre, num. 62, 63.

(3) De Pallio, pag. m. 32. Voyez là-dessus les Commentaires de Saumaise, vous y trouverez les corrections du père Hardouin.

du fils, à cause que c'est un plus grand désordre de manger des langues d'homme, que de manger les plus excellentes productions de la nature (4), ne découvre-t-il pas manifestement la fausseté de sa pensée? Ne montre-t-il pas qu'il explique mal l'intention d'Ésope? Le ragoût que ce comédien trouvait dans cette sorte d'oiseaux procédait de ce qu'ils coûtaient beaucoup. Il n'en faisait pas un mets de sa table parce qu'ils avaient su parler, (cette cause n'entraîne que par accident dans son motif) mais parce qu'on n'avait pu les acheter qu'à un prix extraordinaire. S'il y avait eu des oiseaux qui, sans avoir appris à parler, eussent été encore plus rares et plus chers que ceux-là, il en eût garni son plat avec plus de joie. Lisez ce qui suit. *O miserabiles quorum palatum nisi ad pretiosos cibos non excitatur! Pretiosos autem non eximius sapor aut aliqua faucium dulcedo, sed vanitas et difficultas parandi facit* (5). Pétrone a bien touché cette partie du luxe, dans son *ales phasiacis petita Colchis, etc.*

(B) Il donnait... à avaler à ses conviés des perles dissoutes. Quelques-uns parlent de cela comme s'il en eût fait métier et coutume.] Valère Maxime en parle sur ce pied-là. *Huic* (6) *nimirum magis Æsopus tragædus*, dit-il (7), *in adoptionem dare filium suum, quam bonorum suorum hæredem relinquere debuit non solum juvenem, sed etiam furiosæ luxuriæ juvenem: quem constat cantu commendabiles aviculas immanibus emptas petitiis in cœnâ pro ficedulis ponere, acetoque liquatos magnæ summæ uniones potionibus aspergere solitum, amplissimum patrimonium tanquam amaram aliquam sarcinam quam celerimè abjicere cupientem.* Je ne crois pas me tromper en assurant qu'on a confondu, dans ce passage, deux choses qui devaient être distinguées. Il ne fallait point attribuer au fils d'Ésope la dépense en perles dissoutes, et la

dépense en oiseaux qui savaient chanter: celle-ci devait être mise sur le compte du père, et l'autre sur le compte du fils. Pline et Tertullien seront mes garans: ils distinguent le luxe du père d'avec le luxe du fils; ils attribuent au père d'avoir dépensé de grosses sommes pour la façon d'un certain plat, et pour le remplir d'oiseaux qui avaient appris à chanter et à parler; ils ne disent point qu'il fit dissoudre des perles pour les boire. C'est au fils qu'ils attribuent cette prodigalité, et ils ne lui attribuent point l'autre. Voyez Pline à l'endroit que j'ai cité (8); vous trouverez qu'il ajoute aux paroles déjà rapportées: *Dignus prorsus filio à quo devoratas diximus margaritas.* Nous verrons dans la remarque suivante le passage auquel il renvoie son lecteur. Mais voici ce qu'a dit Tertullien: *Quâ (gulâ) Æsopus histrio ex avibus ejusdem pretiositatis ut canoris et loquacibus, quibusque centum millium patinam confiscavit. Filius ejus post tale pulpamentum potuit sumptuosius esurire, margaritas nanque vel ipso nomine pretiosas dehausit, credo, ne mendicibus patre cœnasset* (9).

(C)... D'autres disent qu'il ne fit avaler des perles qu'une seule fois.] Pesez bien les paroles que je mets ci-dessous; vous trouverez, je m'assure, qu'elles marquent que le fils d'Ésope ne tomba dans cet excès qu'un jour qu'il régala ses amis. Considérez principalement la comparaison que Pline a faite entre le fils de ce comédien et Cléopâtre, et vous trouverez qu'il n'a point cru que cette débauche ait été réitérée; car si elle l'avait été, il aurait eu grand tort de ne le point dire: l'infériorité qu'il voulait donner à Cléopâtre en aurait été beaucoup plus sensible. *Nec ferent tamen hanc palmam, (Antonius et Cleopatra) spoliabunturque etiam luxuriæ gloriâ. Prior id fecerat Romæ in unionibus magnæ taxationis Clodius tragædi Æsopi filius, relictus ab eo in amplis opibus hæres, ne Triumviratu suo nimis superbiat Antonius, penè histrioni comparatus, et quidem nullâ sponsione ad hoc producto, quo magis regium fiat; sed ut experiretur in gloriâ palati, quid saperent*

(8) Lib. X, cap. LI, pag. 443.

(9) Tertullianus, de Pallio, pag. vi. 56.

(4) Non sit tamen, ut verum fitear, facile inter duos judicium turpitudinis: nisi quod minus est summas rerum naturæ opes quam hominum linguas cœnasse. Plin., lib. X, cap. LI.

(5) Seneca, Consol. ad Helviam, cap. IX.

(6) C'est-à-dire, à Caius Sergius Orata, dont il venait de représenter la gourmandise extraordinaire.

(7) Val. Maxim., lib. IX, cap. I, num. 2.

margaritæ : atque, ut mirè placuere, ne solus hoc sciret, singulos unio- nes convivis quoque absorbendos de- dit (10).

(D) . . . *Horace ne parle que d'une perle de grand prix.*] Représentons-nous deux hommes, dont l'un avale une perle en présence des amis qu'il traite, et l'autre ne se contente pas de cela, il en fait aussi avaler une à chacun des conviés; nous trouverons une différence très-notable entre ces festins : le dernier nous paraîtra infiniment plus somptueux que le premier, toutes choses étant égales d'ailleurs. C'est pourquoy, si le fils d'Ésope a fait ce que Pline lui attribue, il est certain que son festin a été tout autrement remarquable, que s'il eût été le seul qui eût avalé une perle. Je passe plus avant, et je dis que la principale singularité de ce festin, et l'endroit par où il se devait le plus attacher à la mémoire des hommes, était que chacun des conviés y but la dissolution d'une perle. D'où vient donc qu'Horace ne dit rien de cette insigne et de cette principale singularité? Il est certain que si Pline l'avait oubliée, il aurait montré qu'il ne savait pas choisir entre deux choses remarquables celle qui l'était le plus, et qu'il aurait négligé ses avantages; car ayant à faire voir qu'un simple bourgeois de Rome, fils d'un comédien, avait primé Cléopâtre, il eût passé sous silence ce qui relevait principalement l'action du bourgeois au-dessus de celle d'une grande reine. On peut faire la même objection à Horace : son raisonnement eût été beaucoup plus fort, s'il avait dit du fils d'Ésope tout ce que Pline en a dit. Pourquoi donc l'a-t-il oublié? Pourquoi choisir entre deux faits très-notables celui qui l'est beaucoup moins? Pourquoi négliger les avantages de sa preuve et de sa moralité? On me répondra peut-être qu'il ne savait sur la prodigalité de ce fils de comédien que ce qu'il en dit. Mais c'est donner lieu à une autre difficulté. Comment s'est-il pu faire que le festin de cet homme ne soit venu à la connaissance d'Horace que par l'endroit le moins remarquable, que par un fait fort singulier, je l'avoue, si on le considère

en lui-même, mais peu singulier, si on le compare à l'autre? Quoi qu'il en soit, voyons les paroles de ce poète :

Filius Æsopi detractam ex aure Metellæ (Scilicet ut decies solidum exsorberet) aceto Diluit insignem baccam; qui sanior, ac si Illud idem in rapidum flumen, jaceretve cloacam (11)?

Un vieux scolaste d'Horace dit que cette Métella était la femme du fils d'Ésope. D'autres (12) disent qu'elle n'était point sa femme, mais qu'elle l'honorait de ses bonnes grâces, et qu'elle lui fit présent de cette perle qui valait vingt-cinq mille écus. Ils ajoutent qu'elle pourrait bien être la sœur de Q. Cæcilius Métellus, mariée à L. Lucullus. Nous examinerons ceci quelque jour (13).

(E) *Il tua un jour un homme pendant ces transports.*] La chose mérite bien d'être rapportée. Voyons ce qu'en dit Plutarque. Τὸν δ' Αἰσωπον τοῦτον ἰσοροῦσιν ὑποκρινόμενον ἐν θεάτρῳ τὸν περὶ τῆς τιμωρίας τοῦ θύεσου βουλευόμενον Ἀτρέα, τῶν ὑπεριπῶν τινος ἀφῆκε παραδραμόντος ἕξω τῶν ἑαυτοῦ λογιζομένων διὰ τὸ πάθος ὄντα τῷ σκίπτρῳ πατάξαι καὶ ἀνελεῖν. *Hunc Æsopum tradunt dum in theatro agit Atræa de puniendo delibèrantem Thyeste ita fuisse motum, ut impos mentis ministrum quemdam qui repentè prætercurrèbat seriret sceptro, et occideret* (14).

(F) *M. Moréri a fait ici quantité de lourdes fautes.*] 1^o. Il est faux qu'Ésope le comédien fût poète tragique. 2^o. Il était sur son déclin (15), lorsqu'en l'an de Rome 698, le théâtre de Pompée fut dédié. Un bon chronologue ne l'aurait donc point placé vers l'an 700 de Rome. 3^o. Les auteurs cités par M. Moréri ne disent point qu'Ésope fût ami de Cicéron. Si l'on voulait parler de cette amitié, il faudrait citer d'autres gens; et, faute de les avoir cités, on mérite, à certains égards, la qualité de menteur. Il aurait fallu citer Cicéron même : j'ai dé-

(11) Horat., sat. III, lib. II, vs. 239.

(12) M. Dacier, sur ce passage d'Horace, tom. VII, pag. m. 301.

(13) Dans l'art. MÉTELLA, remarq. (A) t. X.

(14) Plutarque, in Cicero. Vita, pag. 863.

(15) *Honoris causâ in scenam redierant it quos ego honoris causâ de scenâ decessisse arbitrabar. Deliciae verò tuæ noster Æsopus ejusmodi fuit, ut ei desinere per omnes homines liceret. Is jurare cum capisset, vox eum defecit in illo loco, si sciens fallo. Cicero, epist. I, lib. VII ad Famil.*

(10) Plin., lib. IX, cap. XXXV.

jà cité l'endroit où il le traitait de *noter Æsopus* (16), et où il nous fait savoir une aventure fort singulière, c'est qu'Ésope, déjà tout usé, voulant paraître aux jeux magnifiques que Pompée donna au peuple, en dédiant son théâtre, ennuya tous les spectateurs, et manqua tout-à-fait de voix lorsqu'il récita l'endroit du serment où l'on exprimait les peines que l'on voulait bien subir, si l'on jurait avec fraude. Dans une autre lettre, Cicéron recommande à son frère Quintus de s'informer d'un esclave qui s'en était fui de chez Ésope. *Æsopi tragædi nostri familiaris Licinius servus tibi notus aufugit* (17). Macrobe est aussi un homme qu'on peut citer sur cette matière (18). 4°. Ce que dit M. Moréri, qu'Ésope accompagnait souvent Cicéron lorsqu'il allait entendre les harangues d'Hortensius, comme Valère Maxime le remarque, est une insigne fausseté. Charles Étienne a été ici le mauvais guide de M. Moréri : il avance le même fait, et cite Valère Maxime, qui dit seulement que Roscius et Ésope allaient écouter Hortensius (19). 5°. M. Moréri rapporte très-mal ce que Pline a dit touchant le luxe d'Ésope. Il a ignoré qu'au lieu de *sexcentum sestertium*, il faut lire *centum sestertium* (20). N'a-t-il pas été étonné de la prodigieuse somme à quoi il faisait monter le prix d'un plat? Et si les dix mille livres à quoi ce prix monte selon le calcul du père Hardouin, en supposant qu'il faut lire *centum*, sont quelque chose d'incroyable, quel monstre ne sera-ce pas que de dire, en retenant la leçon *sexcentum*, que chaque grand sesterce valait 25 écus? Ne faut-il pas que M. Moréri admette comme une conséquence inévitable, que le plat de terre d'Ésope avait coûté 45 mille livres? Au reste, ce qu'il appelle le

grand sesterce est la même chose que mille sesterces. Or, je trouve que selon les auteurs les plus exacts, la valeur de mille sesterces surpasse de beaucoup 25 écus. Mille sesterces, selon Gassendi, valent 93 livres, un sou, un denier, etc. Selon le père Hardouin, ils valent cent livres. Ainsi M. Moréri se trouve partout du côté du vent. 6°. Il n'est pas vrai que le plat d'Ésope fût rempli de langues d'oiseaux; il était rempli d'oiseaux mêmes. On dirait que M. Moréri a voulu confondre ceci avec le luxe de Vitellius (21), et qu'il a pris l'un pour l'autre. 7°. Pline ne dit point que ces langues avaient été achetées six écus la pièce. Il dit, dans les bonnes éditions, que chaque oiseau avait coûté six mille sesterces, c'est-à-dire, six cents francs, selon le calcul du père Hardouin; et il dit, dans les éditions ordinaires, que chaque oiseau avait coûté six sesterces, *nummis sex*. On ne saurait s'imaginer rien de plus plaisant que la traduction que M. Moréri a donnée de ces mots latins. Il a cru que le *nummus* de Pline était un écu de France, et ce n'était qu'un sesterce, c'est-à-dire, environ deux sous de notre monnaie; d'où paraît que cette leçon ordinaire impute à Pline deux absurdités; car en ce cas-là il dirait que les oiseaux qui avaient le mieux appris à chanter et à parler ne coûtaient qu'environ douze sous la pièce, et qu'Ésope en achetant de cette sorte d'oiseaux avait fait un acte insigne de luxe et de prodigalité. 8°. Personne n'a dit, non pas même Valère Maxime, que le fils d'Ésope mettait de la poudre de perle en tous ses breuvages. C'est monter mille degrés au-dessus du bon Valère Maxime, qui n'avait déjà que trop usé d'hyperbole, quand il avait parlé de cela comme d'un usage ordinaire de ce fils prodigue. 9°. Ce qu'il y a de merveilleux, c'est de prétendre, comme fait M. Moréri, que les perles qu'on aurait tirées des oreilles d'une maîtresse, fourniraient assez de poudre pour qu'on en pût mettre dans tous les

(16) Voyez la citation précédente.

(17) *Idem*, epist. II, lib. I ad Quintum fratrem.

(18) *Histriones non inter turpes habitos Cicero testimonio est, quem nullus ignorat Roscio et Æsopo histrionibus tam familiariter usum, ut res rationesque eorum suâ sollertid tueretur, quod cum aliis multis, tum ex epistolis quoque ejus declaratur.* Macrobius, Saturn., lib. II, cap. X.

(19) Val. Maxim., lib. VIII, cap. X, num. 2.

(20) Voyez la remarque (A).

(21) *In hac (patinâ) scarorum jecinora, phasianorum et pavonum rebella, Lyncæus phoenixopterum, murænarum lactes à Parthiâ usque fretoque Hispanico per navarchos ac tirenes petitarum, commiscuit.* Sueton., in Vitellio, cap. XIII.

brevages qu'on avalerait. 10°. Et ce qu'il y a de plus étonnant, c'est de voir qu'il s'appuie du témoignage d'Horace, et qu'il cite même les vers où ce poète dit expressément que le fils d'Ésope fit dissoudre une perle dans du vinaigre, et l'avalait. Ce fut donc une affaire d'un moment, qui, selon Horace, ne fut point réitérée. 11°. Horace n'a point remarqué que Métella fût la maîtresse du fils d'Ésope. 12°. Enfin il ne fallait pas citer le XXX^e. livre de Pline, mais le X^e.

ESPAGNE (JEAN D'), natif de Dauphiné, et ministre de l'église française de Londres au XVII^e. siècle, a publié divers opuscules (A), et un entre autres qui a pour titre : *Erreurs populaires es points généraux qui concernent l'intelligence de la religion.*

On trouve qu'il a fort bien réussi en expliquant la doctrine de la communion eucharistique. Il a critiqué assez librement un ouvrage de Calvin, sans respecter la faveur publique et tout-à-fait singulière dont cet ouvrage avait été honoré (B).

(A) *Il a publié divers opuscules.*] On les rassembla en un corps dans l'édition de Genève 167..., qui est en trois volumes (1), in-12. Cet auteur est assez digne d'être lu : son livre des erreurs populaires contient de très-bonnes choses. Il le dédia à Charles I^{er}, roi d'Angleterre. Il nous apprend dans l'épître dédicatoire, que le premier de ses livres fut publié par commandement du roi Jacques. Cela montre que M. Allard (2) ne marque pas bien les temps, lorsqu'il dit que *Jean d'Espagne* était ministre à Londres, l'an 1662.

(B) *Il a critiqué... un ouvrage de Calvin, sans respecter la faveur publique... dont cet ouvrage avait été honoré.*] Cet ouvrage de Calvin est un catéchisme divisé en LV sections.

(1) L'édition de la Haye, 1674, ne contient que deux tomes in-12.

(2) Bibliothèque du Dauphiné, pag. 87.

Il sert de texte pour l'un des sermons du dimanche, dans les églises de la confession de Genève, et c'est l'un de leurs livres liturgiques. Il fut reçu avec applaudissement dès qu'il parut, et il a été traduit en plusieurs langues. *Eodem anno*, c'est-à-dire en 1540 (3), *scripsit* (Calvinus) *catechismum gallicè et latinè... quem tantè fecerunt calvinistæ, ut non modò vernaculis plurimis linguis, utpote germanicè, scoticè, belgicè, hispanicè, sed etiam hebraicè donatus sit ab Emanuèle Stephelio, et græcè ab Henrico Stephano* (4). Voilà le livre que Jean d'Espagne a critiqué.

(3) J'examinerai cette date dans la remarque (B) de l'article SCULTINGIUS, tome XIII.

(4) Natalis Alexander, *Histor. eccles.*, tom. VIII, pag. 135, in-folio.

ESPAGNET (JEAN D'), président au parlement de Bordeaux, a été l'un des savans hommes du XVII^e. siècle. Il goûta la nouvelle philosophie ; et l'on a vu des marques publiques du progrès qu'il y avait fait (A). Il publia, en 1616, un vieux manuscrit intitulé *le Rozier des guerres* (B), et l'accompagna d'un traité de sa façon, sur l'institution du jeune prince. C'est de lui que parle le père Abram, dans son commentaire sur les oraisons de Cicéron (C).

J'avais oublié de dire qu'en publiant le *Rozier des guerres* il n'imita point ceux qui changent le vieux langage des manuscrits qu'ils font imprimer. Il suivit son original avec la dernière exactitude, et en retint même ponctuellement toute l'orthographe. La raison qu'il en donna peut confirmer une remarque que j'ai faite sur la nouvelle édition des lettres du cardinal d'Ossat (a) (D).

(a) Voyez l'article OSSAT, au texte, vers la fin, tome XI.

(A) Il donna des marques publiques du progrès qu'il avait fait dans la nouvelle philosophie.] On lui attribue un livre qui a pour titre : *La Philosophie naturelle des Anciens, rétablie en sa pureté* (1).

Allongons un peu cette remarque qui était trop courte dans la première édition (2). En l'année 1623, il fut imprimé à Paris un livre intitulé : *Enchyridion Physicæ restitutæ* *, lequel on a su être un ouvrage de messire Jean d'Espagnet, président au parlement de Bordeaux, parce que quelques personnes qui étaient de sa connaissance en ont assuré, et qu'on a aussi tiré des conjectures de cela, à cause qu'au commencement du livre, il y a cette devise : *Spes mea est in agno*, et au-devant du traité de chimie, *Penes nos unda Tagi*, qui sont deux anagrammes de son nom. On peut dire que c'est le premier livre qui ait paru en France, où il y ait une physique complète, contraire à celle d'Aristote. Cependant l'auteur prétend que ce n'est que l'ancienne philosophie qu'il a rétablie en ses droits. Il y a mis pourtant beaucoup de choses de son invention. Il réfute l'opinion de la matière première, qu'on a tenue être étendue partout, sans être aperçue en aucun lieu, et désire incessamment l'alliance des formes, sans en avoir aucune, étant la base et le supôt des contraires, c'est à savoir des élémens qu'on dit en être produits. Il remontre que ce fondement de la nature est imaginaire; qu'il n'y a aucune contrariété dans les élémens, et que celle qui s'y remarque ne procède que de l'excès de leurs qualités, et que lorsqu'elles sont tempérées, il ne s'y trouve point de contrariété. Néanmoins il croit qu'il y a une matière première dont les élémens résultent, et deviennent la matière seconde des

choses, qui sont l'eau et la terre, car il ne tient point l'air ni le feu pour élémens. Les élémens, selon son opinion, ne se transforment point de l'un en l'autre; il n'y a que l'eau qui monte en vapeur, et la vapeur devient eau par circulation. Pour le vrai feu du monde, il le place dans le soleil (3), lequel il n'appelle pas seulement l'œil de l'univers, mais l'œil du créateur de l'univers, par lequel il regarde d'une manière sensible ses créatures sensibles, et qui est le premier agent du monde. Dans tout le reste de son livre, il se trouve beaucoup de particularités très-curieuses touchant l'origine des choses, leur subsistance et leurs divers changemens, ce qui se rapporte fort au dessein que ce nouveau philosophe a eu de parler de choses chimiques. Aussi a-t-il mis ensuite un traité qu'il appelle, *Arcanum hermeticæ philosophiæ opus*, dans lequel il parle de la matière de la pierre philosophale et de ses digestions, des degrés du feu, de la figure des vaisseaux et de celle du fourneau, de la composition de l'élixir et de sa multiplication.... Ce livre a été traduit en français depuis quelques années, sous le nom de la Philosophie des Anciens rétablie en sa pureté.

(B) Il publia... un manuscrit intitulé le Rosier des Guerres.] On l'avait trouvé à Nérac dans le cabinet du roi. M. d'Espagnet a cru que son édition était la première, et que Louis XI était l'auteur de ce livre; mais il se trompa. Ce livre avait été imprimé, in-folio, l'an 1523; et cette édition est plus ample que celle de l'an 1616. Il manquait au manuscrit de Nérac toute la II^e. partie, et les trois derniers chapitres de la première (4). Le prologue seul est capable de nous convaincre que Louis XI n'est pas l'auteur de l'ouvrage (5), comme on l'assure dans le titre : c'est néanmoins lui qui parle pour donner des instructions au dauphin son fils.

(1) Voyez la préface du sieur de la Montagne, au-devant du livre intitulé, *Le Monde dans la Lune*, imprimé à Rouen, 1656, in-8°. C'est la traduction d'un livre anglais.

(2) Sorel, de la Perfection de l'homme, pag. 249, édition de Paris, 1655.

* La Bibliothèque française remarque que cet *Enchyridion* n'est que l'introduction de l'*Arcanum philosophiæ hermeticæ*, qui n'est cependant pas plus ample que l'*Enchyridion* et « qui, chez ceux qui s'appliquent à la recherche de la pierre philosophale, passe pour une pratique sûre mais énigmatique du grand œuvre. »

(3) Notez qu'il croit que la lumière du soleil et toute autre lumière est spirituelle, et que notre feu matériel est spirituel en quelque sorte. Sorel, de la perfection de l'homme, pag. 250.

(4) Voyez Naudé, Addition à l'Histoire de Louis XI, pag. 72, et in Syntagm., de Studio militari, pag. m. 73.

(5) Naudé, là même.

Voyez la Bibliothèque choisie du sieur Colomiés (6), et la remarque (Z) de l'article Louis XI, tome IX.

(C) *C'est de lui que parle le père Abram, dans son Commentaire sur les oraisons de Cicéron.*] Je ne fais cette remarque qu'en faveur de ceux qui se trouveraient dépayés à la lecture de ces paroles : *Atque etiam nunc pueros à sagis rapi solere, et dæmonibus devoveri testatur Spagnetus in suâ præfatione ad Petrum Anchoranum* (7). Cela veut dire que le président d'Espagnet, dans la préface qu'il a mise au-devant d'un livre de Pierre de Lancre, conseiller au parlement de Bordeaux, témoigne que les sorcières volent des enfans, et les consacrent au démon.

(D)... *Il en retint même ponctuellement toute l'orthographe. La raison qu'il en donna peut confirmer une remarque que j'ai faite sur la nouvelle édition des lettres du cardinal d'Os-sat.*] « Ce petit traité du Rozier, dit-il (8), m'a semblé si beau, que je ne l'ai pas voulu farder ny déguiser, ains l'ai laissé en sa naïveté toute entiere ; et bien que son langage ne soit pas à l'usage de ce siècle, il ne laissera pas de se faire bien entendre, estant si plein de sens et de bon suc, qu'avec son jargon il fera taire les langues affétées de la cour et du palais. J'ay aussi voulu conserver soigneusement l'orthographe, parce qu'en ostant ou adjoustant une lettre, on change bien souvent le mot, et d'un ancien on en fait un nouveau. On a par ce moyen, à mon jugement, corrompu le langage de Philippe de Comines dans son histoire ; pensant emender l'orthographe, et polir la diction, on a arraché les marques de l'antiquité, tellement que le style de son livre n'est pas celui de son temps, ainsi que nous pourrions juger tant par ce petit manuscrit, que par plusieurs autres de mesme aage qui se trouvent es celebres bibliothèques, notamment par l'histoire du roi Charles VI, faite par messire Jean Juvenal des Ursins, et depuis peu

» mise en lumiere par le sieur de Go-
» defroy. J'estime que cette plaie pro-
» cède de l'insuffisance des correc-
» teurs, lesquels voulant corriger l'es-
» criture l'ont falsifiée, et se sont ren-
» dus plagiaires.

ESPINE (JEAN DE L'), ministre de l'église réformée. Cherchez SPINA, tome XIII.

ESSARS (CHARLOTTÉ DES), maîtresse du roi Henri IV, et puis du cardinal de Guise (a), se maria avec le maréchal de l'HOSPITAL, comme je l'ai dit ailleurs (b) ; mais il faut que je rectifie ici une faute qui m'échappa (A), et que j'ajoute que cette dame se mêlait trop des grandes intrigues (B).

(a) Voyez la remarq. (B) de l'art. GUISE (Louis de Lorraine, cardinal de), tome VII.

(b) Dans la remarq. (B) de l'article de ce maréchal, tome VIII.

(A) *Il faut que je rectifie ici une faute qui m'échappa.*] M'étant fié au père Anselme, je crus que le maréchal de l'Hospital avait épousé en secondes noces Françoise Mignot, l'an 1633, d'où je conclus qu'il avait répudié sa première femme, Charlotte des Essars, et je fis sur ce sujet quelques réflexions. Je tirai cette conséquence de ce que le père Anselme a mis la mort de Charlotte des Essars à l'an 1651. J'ai su depuis la seconde édition de ce Dictionnaire, que le second mariage de ce maréchal fut contracté l'an 1653 (1). Il ne faut donc point prétendre que le premier fut déclaré nul. J'avais résolu d'effacer mes réflexions ; mais des gens pour qui j'ai beaucoup de déférence m'ont conseillé de les laisser où elles étaient. Ils m'ont représenté qu'elles ne sont fausses que dans l'application particulière à Charlotte des Essars, et que pourvu que j'avertisse mes lecteurs qu'elles devaient être rectifiées à cet égard-là, on ne trouverait pas mauvais que j'en eusse sauvé un passage qu'on peut

(1) Voyez l'errata du père Anselme.

(6) Pag. 15.

(7) Abram., in Cicero, Orat., tom. I, pag. 194, col. 2.

(8) Espagn., dans son avertissement au lecteur.

appliquer justement en plusieurs rencontres.

(B) *Elle se mêlait trop des grandes intrigues.*] Je n'en donnerai qu'un exemple. Elle avait un fils au service du duc de Lorraine; un fils, dis-je, qui se faisait appeler le chevalier de Remorantin, et qu'elle avait eu du cardinal de Guise. Elle crut que le moyen de l'avancer était de rendre quelque service au duc de Lorraine, en le réconciliant avec la France, et en le faisant rétablir dans ses états. Elle engagea donc M. du Hallier, son mari, qui commandait en Lorraine, à conseiller à la cour de France de traiter avec le duc, et en même temps elle sollicita la princesse de Cantecroix, que ce duc avait épousée quoiqu'il fut déjà marié, d'employer toute son adresse à lui persuader l'accommodement (2). La négociation fut agréée de part et d'autre, et se termina par le traité de Saint-Germain en 1641; mais le duc n'exécutant point ses promesses, et ne se voyant pas en état de se maintenir, se retira avec ses troupes dans son ancien poste, entre Sambre et Meuse. « Pour colorer au moins » sa retraite, il dépêcha un courrier » au cardinal de Richelieu, par lequel il l'avertissait que ce qui l'obligeait à se retirer, n'était pas qu'il eût dessein de violer son traité; mais que la crainte, que madame du Hallier lui avait donnée, qu'il avait dessein de la faire arrêter, en était l'unique cause. Pour justifier que cette crainte n'était pas fondée en l'air, il lui envoya un billet, écrit de la main de cette dame à la mère supérieure des filles de la congrégation de Nancy, nommée Angélique, et fort sa confidente, par lequel elle la pria de lui faire savoir, que les ombrages que ses déportemens donnaient à la cour du roi, y faisaient songer aux moyens de se saisir de sa personne. Le cardinal fut si piqué de la hardiesse qu'avait eue madame du Hallier à donner cet avis, que son mari, qui était alors occupé au recouvrement des petites places de Lorraine, et attaché au siège de Chaté, reçut ordre du roi, par un courrier exprès, d'envoyer sa femme dans une de ses

» maisons, de changer le major de la » garnison de Nancy, et de mettre en » sa place un nommé Belcastel, qui » n'était pas de ses amis; et qu' aussitôt après la réduction de Chaté, » il allât rendre compte à la cour de » ses actions, et de celles de sa femme (3)...... M. du Hallier obéit exactement aux ordres du roi; et comme il en avait toujours été aimé, et estimé d'une fidélité incorruptible, » il fut renvoyé quelque temps après » en Lorraine, avec ordre d'achever » de reprendre toutes les places qu'on » avait rendues au duc, et de les remettre sous le pouvoir de sa majesté. Pour sa femme, de l'ambition de laquelle on avait pris sujet de » défiance, elle fut obligée de rester dans la maison où elle avait été » reléguée (4).

(3) Mémoires de Beauvau, pag. 76.

(4) Là même, pag. 77.

ESSÉ * (ANDRÉ DE MONTALEMBERT, SEIGNEUR D'), *d'une des plus nobles et anciennes familles de Poitou*, commandait dans Landrecies lorsque l'empereur Charles-Quint assiégea la place, l'an 1543. Il la défendit si bien, avec de mauvaises fortifications et une garnison accablée de misères, que l'empereur fut contraint de se retirer, le 5 de novembre, après un siège de trois mois et demi. D'Essé obtint pour récompense de ce service, la charge de gentilhomme de la chambre de François I^{er}. Il fut envoyé en Écosse par Henri II, pour y commander l'armée que ce prince y fit passer au secours des Écossais, contre les Anglais: il y fit de belles actions, et à son retour il fut fait chevalier de l'ordre. « Ce fut aussi lui qui défen-

* L'article de ce seigneur appartenait, dit Leduchat, à la lettre D: son surnom était Dessé. Dessius, dans M. de Thou, est rendu par de Dessé, dans l'index Thuani.

(2) Mémoires de Beauvau, pag. 70, 71.

» dit Térouenne contre l'armée
 » de Charles-Quint, et qui en-
 » fin y périt, ayant été tué sur
 » sa brèche, après y avoir sou-
 » tenu trois assauts redoublés
 » qui durèrent dix heures. Il
 » fut privé par sa mort, de la di-
 » gnité de maréchal de France,
 » qui lui était destinée, selon
 » du Bouchet, auteur des An-
 » nales d'Aquitaine. Mézeraidit,
 » dans l'Histoire de France,
 » qu'il est l'honneur immortel
 » du Périgord, se trompant à
 » l'égard du nom de son pays,
 » puisqu'il était de Poitou. Bran-
 » tôme parle amplement de lui
 » sous le nom d'Essé (a). »

(a) Tiré d'une Lettre insérée dans le
 Mercure Galant, d'août 1705, pag. 317 et
 suiv.

ÉTAMPES (a), en latin
Stampæ, ville de France dans
 la Beauce, avec titre de duché.
 Elle est située sur la rivière de
 la Juine, entre Paris et Orléans,
 dans un pays assez fertile. Il y a
 bailliage, prévôté, élection, ma-
 réchaussée et grenier à sel; deux
 collègiales de fondation royale:
 une sous le titre de Notre-Dame,
 avec une dignité et dix ou onze
 chanoines; et une sous le titre
 de Sainte-Croix, avec deux digni-
 tés et dix-neuf chanoines; cinq
 paroisses et diverses maisons re-
 ligieuses. Le roi Robert jeta les
 premiers fondemens du château
 d'Étampes, lequel fut détruit
 à la réquisition des habitans, au
 commencement du règne d'Hen-
 ri IV. Le prince de Condé y mit

(a) Voyez tome XVI, les Avertissemens
 sur la seconde édition, [où Bayle disait ne
 pouvoir alors donner cet article, ayant reçu
 les mémoires trop tard.]

en garnison, en 1562, une partie
 des troupes que d'Andelot avait
 amenées d'Allemagne, qui pen-
 dant six semaines qu'elles y res-
 tèrent, firent horriblement souf-
 frir les habitans, et surtout les
 ecclésiastiques. Cette ville est
 de l'ancien domaine de la cou-
 ronne. Le roi Charles IV l'érigea
 en comté en faveur de Charles
 d'Évreux, son cousin. Aupara-
 vant elle était baronie, ainsi
 qu'il se voit dans les lettres de
 son érection en comté, qui son-
 du mois de septembre 1327.
 Étant revenue à Charles VII, il
 la donna, en 1421, à Richard de
 Bretagne; et depuis, ayant été
 réunie au domaine de la couron-
 ne, Louis XI la donna à Jean
 de Foix: les lettres de donation
 sont de l'an 1498, au mois d'av-
 ril. Gaston de Foix, fils de Jean,
 ayant été tué à la bataille de Ra-
 venne, Anne de Bretagne, fem-
 me de Louis XII, devint com-
 tesse d'Étampes par la donation
 que lui en fit le roi son mari,
 en l'année 1513, au mois de
 juin. Après la mort de cette
 princesse, qui arriva l'année sui-
 vante, le comté d'Étampes passa
 à madame Claude de France, sa
 fille aînée, qui depuis fut mar-
 riée à François I^{er}, pour lors
 duc de Valois. Cette bonne prin-
 cesse étant morte, le roi en don-
 na la jouissance à Jean de la
 Barre. Après la mort de celui-ci
 François I^{er} érigea Étampes en
 duché, en faveur de Jean de la
 Brosse de Bretagne et d'Anne de
 Pisseleu, son épouse, laquelle
 avait beaucoup de part aux bon-
 nes grâces du roi: son nom est
 assez connu dans l'histoire. Hen-
 ri II les déposséda de ce duché,

en 1553, pour engratifier Diane de Poitiers, sa favorite, femme de Louis de Brézé, grand sénéchal de Normandie. Charles IX, étant parvenu à la couronne, le rendit à Jean de la Brosse, au mois d'avril 1562. Étant mort sans postérité, Henri III en gratifia, en 1576, le duc Jean Casimir; mais y ayant renoncé l'année d'après, le roi le donna par engagement à la duchesse de Montpensier, d'entre les mains de qui il le retira pour le donner à Marguerite de Valois, sa sœur, reine de Navarre; et cette princesse le donna quelques années après à Gabrielle d'Étrée, duchesse de Beaufort, qui l'a laissé à César, duc de Vendôme, fils naturel du roi Henri IV. La postérité illustre de ce prince en est encore en possession. Il y en a qui prétendent qu'Artus Gouffier, grand maître de France, a été comte d'Étampes. L'acte de donation ne s'en trouve point. Si cela est, il faut que la possession de madame Claude de France ait été interrompue. En tout cas, ce seigneur n'en a pas joui fort long-temps, étant mort en 1518. Pendant les troubles de 1652, la ville d'Étampes, au grand regret des habitans, toujours fidèles au roi, fut livrée par un perfide à l'armée des princes, laquelle y fut aussitôt assiégée par l'armée du roi, qui, après avoir resté devant la ville près de six semaines et fait plusieurs attaques où il y eut quantité de monde de tué de part et d'autre, fut enfin obligée de lever le siège pour aller à la rencontre du duc de Lorraine, qui venait au

secours des princes avec une armée de neuf à dix mille hommes.

CONCILES D'ÉTAMPES.

La ville d'Étampes a été honorée de plusieurs conciles provinciaux et d'un concile national. On ne sait point le sujet du 1^{er}. : il fut tenu en 1048, et convoqué par Gerduin, archevêque de Sens. Voilà ce qu'on en lit dans la *Vie des archevêques de Sens : Gerduinus synodum Stampis habuit, anno 1048, in qua Imbertus Parisiensis, Ysambertus Aurelianensis, Maynardus Trecentis, Hugo Nivernensis, Gilbertus Antissiodorensis, et Galtherius Meldensis, adfuere rege Henrico presente*. Le 2^e. fut assemblé par Richérius, Richer, archevêque de Sens, en 1092, au sujet de l'ordination d'Yves de Chartres, faite par Urbain II. Cet archevêque prétendait qu'Yves était criminel de lèse-majesté, pour s'être fait ordonner hors du royaume sans permission du roi, et ainsi qu'il devait être déposé. Le 3^e. se tint en 1112. Daimberg, archevêque de Sens, y présida. On s'y plaignit d'abord de la mauvaise conduite de l'évêque de Troyes sur quoi il lui fut écrit par le concile. Ensuite on procéda à la consécration d'un évêque de Nevers; et enfin on y fit plusieurs réglemens pour la réformation des mœurs. Le concile national tenu à Étampes l'an 1130, a été assemblé par les soins de Louis-le-Gros : ce fut pour savoir quel parti il fallait prendre entre le pape Innocent II, et Pierre de Léon qui se faisait appeler Ana-

clet II. Saint Bernard, qui s'y trouva, dit hautement qu'Innocent avait été canoniquement élu, et que l'on n'avait pu valablement procéder à une autre élection. Tout le concile se conforma au jugement de saint Bernard, et Innocent fut reconnu pour vrai et légitime successeur de saint Pierre. Ce pape vint exprès de Chartres à Étampes, pour donner aux habitans des marques de sa reconnaissance. Il y resta deux jours, et logea dans l'abbaye de Morigni, ordre de saint Benoît, à demi-quart de lieue d'Étampes. C'est ce que nous apprenons de la chronique de cette abbaye, qui n'a jamais reconnu d'autre supérieur que l'archevêque de Sens. Louis-le-Jeune, auparavant son voyage en Orient, assembla son parlement à Étampes et laissa la régence du royaume à Raoul, comte de Vermandois, et à Suger, abbé de Saint-Denis. Dans la contestation entre Alexandre III et le cardinal Octavien qui avait pris le nom de Victor, le même prince assembla, en 1160, l'église gallicane à Étampes, pour savoir lequel il devait reconnaître; et, sur le jugement des évêques, le roi adhéra à Alexandre.

ÉTAMPES (ANNE DE PISSELEU, DUCHESSE D'), maîtresse de François I^{er}, donna de l'amour à ce prince peu après qu'il fut sorti de prison. Elle était alors fille d'honneur de madame la régente (a), et s'appelait madoiselle de Heilli (A). Elle avait suivi cette princesse allant au-

(a) Louise de Savoie, mère de François I^{er}.

devant du roi son fils jusques aux frontières d'Espagne (B). Le roi se divertit avec elle tant qu'il lui plut, et quoique personne n'en doutât, il ne laissa pas de lui trouver un mari qu'il fit duc d'Étampes (C). Le mariage n'empêcha point qu'elle ne retint son premier poste auprès du roi : sa faveur monta au plus haut point (D), et dura autant que ce prince. Par la jalousie furieuse qu'elle conçut contre la maîtresse du dauphin (b), elle se porta à une noire perfidie (E), que le cardinal de Lorraine empêcha qu'on ne punit (F), et qui aurait fait passer la France entre les mains des étrangers, si Charles-Quint avait su se prévaloir de l'occasion. Comme elle en avait usé très-mal avec son mari (c), elle n'eut aucune ressource après la mort de François I^{er}, et elle se vit réduite à passer le reste de ses jours dans une maison de campagne (G). On dit qu'elle y vécut dans les sentimens des réformés (H). Le duc d'Étampes avait fait faire des informations contre elle (I), où l'on vit une chose bien merveilleuse, c'est que le roi Henri II subit l'interrogatoire en faveur de ce malheureux mari. M. Varillas a ignoré et le temps et les motifs de cette aventure (K). J'examine ailleurs (d) les autres fautes chronologiques que lui et son copiste (e) ont faites. J'ai de la peine à croire que François I^{er} ait jamais dit sérieusement qu'il ne

(b) C'était Diane de Poitiers, veuve du grand sénéchal de Normandie.

(c) Voyez les remarques (C), (I) et (K).

(d) Dans l'art. de POITIERS (Diane) t. XII.

(e) L'auteur des Galanteries des Rois de France.

couchait pas avec cette dame (L), et je doute fort qu'elle eût souhaité qu'on eût cru cela.

Si ce qu'un savant homme rapporte était véritable, il faudrait dire que l'amour de François I^{er}. pour elle ne commença point au temps que l'on a marqué (f), c'est-à-dire lorsque ce prince revint en France après sa prison de Madrid; car ce savant homme suppose qu'elle était maîtresse du roi avant que le connétable de Bourbon eût pris le parti de Charles-Quint. Or il le prit en 1523, et François I^{er}. ne fut mis en liberté qu'en 1526.

(f) Dans la remarq. (B).

(A) Elle..... s'appelait mademoiselle de Heilli.] Elle était fille de Guillaume de PISSELEU, seigneur de Heilli, et d'Anne Sanguin, sa seconde femme (1). Il fut marié trois fois, et eut trente enfans. Il était fils de Jean de PISSELEU, seigneur de Heilli, qui avait eu l'honneur d'être des chevaliers du sacre de Louis XI, et qui avait été assez considérable pour épouser Jeanne de Dreux, princesse du sang royal, après la mort de Marie de Hargicourt, sa première femme, mère de Guillaume, père de la duchesse d'Étampes (2).

(B) Elle avait suivi la régente..... jusques aux frontières d'Espagne.] Selon M. Varillas (3), la régente excita sans y penser cette nouvelle passion du roi, en menant au-devant de lui jusque au mont de Marsan, la jeune Anne de Pisseleu, que l'on appelait la demoiselle de Heilli, et qui venait d'entrer en qualité de fille d'honneur dans la maison de cette princesse. Tous les historiens conviennent que la régente s'avança jusqu'à Bayonne, et M. Varillas l'avait assuré dix pages auparavant. Pourquoi donc abrège-t-il ici le voyage? Voudrait-il dire

qu'elle laissa ses filles d'honneur au Mont-de-Marsan, et que sans cette partie de son train elle poussa jusqu'à Bayonne? Mais ne serait-ce pas débiter des paradoxes à plaisir? L'auteur des Galanteries des rois de France n'ayant fait que copier M. Varillas à l'égard de François I^{er}., ne me demandez pas s'il s'est arrêté au Mont-de-Marsan. Je ne saurais me persuader que Brantôme ne se trompe point, lorsqu'il prétend que madame la régente produisit la demoiselle Heilli au roi François, à son retour d'Espagne à Bordeaux (4).

(C) Le roi ne laissa pas de lui trouver un mari.] Elle épousa Jean de Brosse, fils de René de Brosse et de Jeanne, fille de Philippe de Comines. Ce René avait suivi le duc de Bourbon, et fut tué à la journée de Pavie, le 24 de février 1525. Par arrêt du parlement de Paris, donné le 13^e. jour d'août 1522, il avait été condamné à être décapité et ensuite pendu, avec confiscation de tous ses biens. Il était issu de Jean de Brosse, et de Nicole de Châtillon, dite de Bretagne, comtesse de Pentheure, très-riche héritière, lequel Jean de Brosse était fils unique de Jean de Brosse, maréchal de France, qui descendait de mâle en mâle des anciens vicomtes de Limoges. Jean de Brosse, fils de René, implorant en vain le bénéfice du traité de Madrid, afin de rentrer en possession des biens que la rébellion de son père lui avait fait perdre, et ne trouvant point d'autre voie pour y entrer que celle du cocuage, se résolut d'épouser la demoiselle de Heilli. Le roi, en faveur de ce mariage, lui fit rendre les biens confisqués, et y ajouta le duché d'Étampes (5) : il le fit aussi chevalier de l'ordre, et gouverneur de Bretagne. Le nouveau duc d'Étampes ne s'en trouva point plus heureux; car, « outre que tous ces biens et ces » grandeurs lui venaient d'une source » empoisonnée, dans laquelle il ne » s'osait mirer, de peur de voir un » monstre en sa personne, il en jouit » si peu heureusement que, comme » il ne servait que de titre à sa femme, non-seulement il ne les possé-

(1) Le Laboureur, Additions aux Mémoires de Castelnau, tom. I, pag. 863.

(2) Là même.

(3) Varillas, Hist. de François I^{er}., liv. VI, pag. m. 101, à l'ann. 1526.

(4) Brantôme, Dames galantes, t. II, p. 394.

(5) Tiré de M. le Laboureur, Additions à Castelnau, tom. I, pag. 863.

» da que de nom, mais encore il en
» paya l'usure de son propre (6).»
Comme il n'eut point d'enfans, ses
biens passèrent à Sébastien de Luxem-
bourg, vicomte de Martigues, fils de
Charlotte sa sœur, et père d'une fille
unique qui fut femme d'Emanuel de
Lorraine, duc de Mercœur (7).

(D) *Sa faveur monta au plus haut point.*] Elle s'en servit pour enrichir sa famille : à sa recommandation Antoine Sanguin son oncle devint abbé de Fleur, évêque d'Orléans, cardinal, et enfin archevêque de Toulouse. Elle donna à Charles, son second frère, l'abbaye de Bourgueil et l'évêché de Condom. François, son troisième frère, fut abbé de Saint-Cornille de Compiègne, et évêque d'Amiens; et le quatrième, nommé Guillaume, fut pourvu de l'évêché de Pamiers. Deux de ses sœurs furent encore abesses, l'une de Maubuisson, et l'autre de Saint-Paul en Beauvoisis : elle maria les autres dans les maisons de Barbançon Canini, et de Chabot Jarnac, et la dernière et la mieux aimée n'eut point d'enfans de François de Bretagne, comte de Vertus et de Goello, baron d'Avaugour. D'Adrien de Pisseleu sieur de Heilli, son frère aîné, sont sortis les autres seigneurs de Heilli jusqu'à présent (8). Il y a des historiens qui prétendent que cette duchesse, le connétable de Montmorenci et l'amiral Chabot, eurent la meilleure part dans les affaires (9); et que Charles-Quint, craignant qu'on ne l'arrâtât à la cour de François 1^{er}., ne trouva point de meilleur expédient que de gagner cette femme, qui gouvernait absolument le roi (10). Il la gagna, dit-on, par le présent d'une riche bague, qu'il laissa tomber exprès afin que la duchesse la ramassât, et qu'il pût lui dire galamment qu'il ne voulait point reprendre une chose qui était tombée en si bonnes mains (11). Mézerai rejette cela comme un conte fait à plaisir (12); mais

il avoue (13) que le roi ne pouvait rien refuser à cette dame, et qu'elle eut assez de crédit, 1^o. pour contribuer beaucoup à remettre en grâce l'amiral Chabot, qui avait été dégradé et déclaré indigne de ses charges, par un arrêt solennel; 2^o. pour perdre le chancelier Poyet. Son malheur, à ce qu'on tient, dit-il (14) en parlant de ce chancelier, lui vint de l'antichambre des dames. La duchesse avait fait obtenir des lettres royales à la Renaudie qui plaidait contre du Tillet, et qui les porta au sceau avec une recommandation de cette dame. Le chancelier, qui supportait du Tillet, refusa de sceller, à moins que l'on n'y changât quelque chose qui n'était point selon sa pensée. La dame en étant avertie s'offensa de ce mépris au dernier point, et s'en vengea cruellement; car elle porta le roi à faire mettre en prison le chancelier, qui fut ensuite foudroyé par un arrêt du parlement. Quelques historiens (15) disent qu'elle avait eu beaucoup de part à la disgrâce du connétable; mais ils disent aussi que la reine de Navarre se joignit à la duchesse pour perdre le chancelier *. Les lettres royales de la Renaudie furent montrées au roi avec les ratures que Poyet y avait faites, et on n'oublia point de représenter au prince que cela choquait son autorité (16). Il se contenta de dire à la Renaudie de reporter ses lettres au chancelier, et de lui commander plus précisément, au nom de sa majesté, de les expédier sans modification. La Renaudie retourna vers le chancelier, et lui fit son message d'un ton arrogant, en présence de la reine de Navarre, qui le sollicitait alors pour un de ses domestiques, convaincu d'avoir enlevé une très-riche héritière. Le chancelier..... prit les lettres de la Renaudie, et les montrant à la reine de Navarre, il ajou-

(13) *Là même*, pag. 1009, à l'ann. 1540.

(14) Mézerai, Hist. de France, pag. 1014, à l'ann. 1542.

(15) Varillas, Hist. de François 1^{er}., liv. IX, pag. 397.

* Leclerc dément le récit de Varillas, et ne croit pas que le chancelier ait parlé à la reine, comme on prétend qu'il le fit. D'ailleurs lors de la destitution de Poyet, la reine de Navarre était en Béarn.

(16) Varillas, Histoire de François 1^{er}., liv. IX, pag. 413.

(6) Le Laboureur, *là même*, pag. 864.

(7) *Là même*.

(8) *Là même*.

(9) Varillas, Histoire de François 1^{er}., liv. IX, pag. m. 3^o.

(10) *Là même*, pag. 389.

(11) *Là même*, pag. 390, 391.

(12) Mézerai, Hist. de France, in-folio, tom. II, pag. 1007.

za : Voilà le bien que les dames font à la cour. Elles ne se contentent pas d'y exercer leur empire, elles entreprennent même de violer les lois, et de faire des leçons aux magistrats les plus consommés dans l'exercice de leurs charges. *Encore que le chancelier n'eût entendu parler que de la duchesse, il arriva malheureusement pour lui que la reine de Navarre y prit part, à cause que les termes étaient équivoques, et pouvaient s'expliquer aussi bien de la sollicitation qu'elle venait de faire au chancelier pour le rapt que son domestique avait commis, que de la violence qu'on lui faisait en le contraignant de sceller les lettres de la Renaudie..... Elle ne fut pas plus tôt sortie de la maison du chancelier, qu'elle alla trouver la duchesse, pour lui faire part de l'emportement de ce magistrat; et ne la quitta qu'après avoir concerté avec elle les moyens de la dérédiéter auprès du roi. C'est un grand désordre, il faut l'avouer, que la destinée des gens, leur faveur, leur disgrâce dépendent de la fantaisie d'une coquette, qui scandalise tout un royaume par le commerce criminel qu'elle entretient tambour battant avec le prince : mais si l'on s'amusait à s'écrier, *ô tempora ! ô mores !* si l'on faisait l'étonné et le surpris, on passerait justement pour un étranger dans le monde : car on admirerait comme quelque chose d'extraordinaire ce qui a été toujours très-commun, et qui l'est encore (17), et qui selon toutes les apparences le sera jusques à la fin du monde. Ce qui console les esprits chagrins là-dessus, c'est que ces puissances coquettes sont fort exposées au jeu de la bascule (18).*

(E) *Elle se porta à une noire perfidie* *.] La duchesse d'Étampes s'apercevant que la santé de François I^{er}. diminuait tous les jours, et ayant tout à craindre après la mort de ce prince, soit parce qu'elle ne pouvait pas espérer que son mari la voulût reprendre, soit parce que la maîtresse

du dauphin aurait toute sorte de pouvoir; cette duchesse, dis-je, dans cette situation, noua des intelligences avec Charles-Quint. Elle n'ignorait point l'antipathie qui était entre les deux frères, le dauphin et le duc d'Orléans; cela lui fournit des ouvertures pour ses négociations : elle porta l'empereur à favoriser la faction du duc d'Orléans; et dès qu'elle eut su les dispositions de sa majesté impériale à donner à ce jeune prince l'investiture du Milanais, ou du Pays-Bas, elle forma une liaison si étroite avec l'empereur, qu'il ne se passa plus rien de secret à la cour ni dans le conseil dont il ne fût ponctuellement averti : et de fait la première lettre qu'il reçut par la voie du comte (19) lui rendit un office si signalé, qu'elle sauva sa personne et toute son armée (20). Il était en Champagne avec une très-puissante armée, mais il manquait de vivres, et ainsi ses soldats étaient sur le point de se débander, lorsque le comte lui écrivit un billet, dont la substance était : *Que le dauphin avait fait un grand amas de toutes les provisions nécessaires pour la subsistance de son armée dans Épernay; que cette ville était très-faible d'elle-même; mais que les Français avaient cru que l'empereur ne penserait point à la surprendre, parce que la rivière de Marne se trouvait entre elle et lui; que l'ordre avait été donné de rompre le seul pont sur lequel ils pouvaient passer; mais que la duchesse en avait si finement éludé l'exécution, que le pont était encore en état de servir : d'où le comte concluait, que sa majesté impériale n'avait qu'à se hâter pour avoir de quoi rafraîchir son armée, et pour jeter celle de France dans la même nécessité dont il se délivrerait. L'empereur profita de l'avis, et parut lorsqu'on s'en défiait le moins, devant Épernay, dont les habitants intimidés lui ouvrirent les portes. Il était encore dans la joie de cette conquête qui rétablissait ses affaires, lorsqu'il reçut un second billet du comte, qui*

(17) *Cæsus multis hic cognitus,*
Et è medio fortunæ ductus acervo.

Juvénal, sat. XIII, vs. 9.

(18) Voyez ci-dessus la remarque (1) de l'article ESORE, le premier, etc. pag. 284.

* Les témoignages qu'en rapporte Bayle ne satisfont ni Leclerc ni Joly.

(19) C'était le comte de Bossu, l'homme d'affaires de la duchesse d'Étampes, et son négociateur avec Charles-Quint. Il était de la maison de Longueval.

(20) Varillas, Hist. de François I^{er}, lib. XI, pag. 101, à l'ann. 1544.

marquait qu'il y avait dans Château-Thierry un autre magasin de farines et de blés, non moins considérable que celui d'Épernay; qu'il n'y avait alors aucunes troupes destinées pour le garder; et que si le dauphin le perdait, il lui serait impossible de suivre de près l'armée de sa majesté impériale, ni par conséquent d'en empêcher les principaux progrès. L'empereur, attiré par le fruit incomparable qu'il avait recueilli du premier avis, tourna ses enseignes du côté de Château-Thierry, qu'il força avec peu de perte; la bourgeoisie, à qui l'on n'avait point envoyé de troupes, n'ayant pu soutenir l'assaut. L'abondance de toutes choses qui s'y rencontra au delà même de l'espérance des Impériaux, etc. (21). La cour de France, réduite aux plus étranges embarras, fit « tout ce qui se pouvait » faire dans une telle conjoncture: « mais le secret qui devait être l'âme » de cette grande affaire n'était point » gardé; et la France aurait infailliblement changé de maître, si » quelque chose de plus fort que le » raisonnement humain ne se fût » opposé à la révolution prochaine » dont elle était menacée. Le dauphin n'agissait que de concert avec » le roi son père; et le roi ne prenait aucunes mesures que la duchesse ne fit aussitôt savoir par le » comte de Bossu, à l'empereur (22). » La consternation fut si grande dans Paris, que les plus riches bourgeois s'enfuirent avec ce qu'ils avaient de plus précieux, les uns vers Orléans, et les autres du côté de Rouen (23). Une femme fut la cause de tout ce désordre (24), *dux femina facti*; une femme eût alors renversé la monarchie, si la tête n'eût tourné à Charles-Quint, ou plutôt s'il ne se fût élevé des jalousies secrètes entre lui et Henri VIII, roi d'Angleterre (25), avec lequel il avait partagé d'avance

tout le royaume. François I^{er}. en fut quitte à bon marché, et se vit en paix au mois de septembre de la même année (26).

Comme M. Varillas s'est toujours plu à conter des choses qui tinsent du merveilleux, je ne me fierais pas trop au récit qu'il vient de faire, si je n'en voyais la substance dans M. de Mézerai. L'armée des Français, dit-il (27), avait abondance de commodités, et celle des Impériaux en était si dépourvue, que dans peu de jours elle allait périr, si la trahison d'une femme ne lui eût rendu l'embonpoint et la vigueur. Il y avait lors deux brigues à la cour: celle de la dame d'Étampes, maîtresse du roi, et celle de Diane de Poitiers, maîtresse du dauphin. La première de ces dames, piquée d'une furieuse jalousie contre la seconde. . . . s'était attachée aux intérêts du duc d'Orléans, pour avoir un appui en ce prince, si le roi lui venait à manquer. . . . et avertissait l'empereur de tout ce qui se traitait au conseil, se fiant aux belles promesses qu'il lui faisait, qu'au cas que la paix se pût conclure, il rendrait le duc d'Orléans l'un des plus puissans princes de l'Europe. Et l'on dit (28) que, comme il était en si pressante nécessité qu'il ne pouvait racheter sa vie et son armée qu'en la remettant à la discrétion de ses ennemis, elle lui donna avis qu'il y avait une grande quantité de vivres à Épernay, l'une des étapes de notre camp, et que même le dauphin ayant donné charge à un capitaine d'infanterie de rompre le pont et de jeter dans la rivière toutes les provisions qui ne se pourraient pas sauver dans trois jours, elle retarda l'exécution de ce commandement par les inventions de Longueval qui était son confident et son ami bien familier. Ainsi les ennemis ayant trouvé abondance de vivres et de bu-

(26) Le traité de Crespi fut conclu le 18 de septembre 1544.

(27) Tome II, in-folio, pag. 1031.

(28) Mézerai parle plus affirmativement dans la Vie de Henri II. Nicolas Bossu-Longueval, dit-il, pag. 1058 du II^e. volume, qui avait été de la cabale de la dame d'Étampes, accusé NON SANS SUJET d'avoir donné avis aux Impériaux de prendre Épernay et Château-Thierry, racheta sa vie par sa belle maison de Marchez, près de Laon, qu'il donna à l'archevêque de Reims par une vente supposée. Voyez la remarque suivante.

(21) Varillas, Hist. de François I^{er}., liv. XI, pag. 101, à l'ann. 1544.

(22) Là même, pag. 103.

(23) Là même, pag. 104.

(24) La description que M. de Mézerai a faite, tom. II, in-folio, pag. 1031, de la consternation des Parisiens, est affreuse. Les fuyards étaient pillés en chemin et les femmes violées.

(25) Il était en même temps sur les côtes de P^ouardie, où il prenait des villes.

tin dans cette ville , et encore plus grande quantité dans Château-Thierry, qu'ils surprirent par les avis de la même dame , se rafraîchirent tout à leur aise , etc.

(F) . . . que le cardinal de Lorraine empêcha qu'on ne punit.] Je me servirai des paroles de M. Varillas pour expliquer tout ce mystère d'iniquité : voici ce qu'il dit en rapportant l'état où étaient les choses , la première année du règne de Henri II. « Le comte » de Bossu était la principale cause » des progrès que l'empereur avait » faits en Champagne avant le traité » de Crespi , et l'on s'imaginait que » la seule protection de la duchesse » d'Étampes avait été capable de » l'exempter du supplice. Après que » la faveur de cette dame eut expiré » par la mort du roi , on s'avisa de » mettre Bossu en justice , et l'on » crut que son procès servirait à » maintenir la réputation de la France , en apprenant aux étrangers » que si l'empereur s'était avancé si » près de la ville capitale , ce n'avait » été qu'à la faveur d'une insigne » trahison , dont la peine avait bien » pu être différée , mais non pas » omise. Bossu ne s'oublia pas dans » une conjoncture si dangereuse ; et » se sentant criminel , il ne chercha » de salut que dans la protection du » cardinal de Lorraine (29). » Il lui fit dire qu'il lui donnerait son château de Marchez , pourvu que sa personne et les autres biens qu'il possédait en France fussent en sûreté (30). La proposition fut acceptée : le cardinal sollicita la grâce de Bossu. « L'ex » pédiat qui lui servit le plus fut » de montrer au roi que le crime de » Bossu lui était commun avec la » duchesse d'Étampes ; et que par » conséquent on ne le pouvait rechercher dans les formes , sans y » comprendre cette duchesse , ni sans » noircir le commencement de son règne par un affront insigne fait sans » nécessité à la mémoire de son père , » en abandonnant à la vengeance de la » justice l'objet qu'il avait si tendrement aimé durant près de vingt-

» deux ans. Le roi se rendit à cette » raison , quoiqu'elle ne fût pas sans » réplique ; et Bossu sortit heureusement d'affaire (31). »

(G) Elle se vit réduite à passer le reste de ses jours dans une maison de campagne.] Voici ce que Mézerai en dit , lorsqu'il parle des changements qui se firent à la cour , après la mort de François I^{er}. « Pour la dame » d'Étampes , elle se retira dans une » de ses maisons , méprisée de tout le » monde et de son mari même , qui » était Jean de Brosse , où elle vécut » encore quelque années dans l'exercice secret de la religion réformée , » corrompant beaucoup d'autres personnes par son exemple (32). » M. Varillas raisonne amplement sur les motifs qui portèrent la sénéchale (33) à ne point pousser sa vengeance jusqu'aux dernières extrémités ; et il conclut par ces paroles (34) : « Quoi » qu'il en soit , la sénéchale se contenta de témoigner de l'indifférence » pour tout ce qui regardait la duchesse , et la laissa jouir en paix de » tout ce dont elle avait profité sous » le règne précédent , quoiqu'il y eût » eu dans sa conduite assez de choses » qui , dans la rigueur des lois , pouvaient être recherchées. Il était aisé » de voir que la duchesse , d'Étampes » avait été plus heureuse en ce point » que tout le monde et qu'elle même » n'avait cru , puisqu'il n'y avait aucun courtisan qui n'eût parié sa » perte. Elle se retira dans une des » maisons de campagne qu'elle avait » achetées ; et elle y supporta avec » d'autant plus de facilité l'absence » et la haine du duc d'Étampes son » mari , qu'elle n'avait jamais eu » beaucoup d'estime pour lui. Les » relations particulières n'en découvrent pas la cause ; mais s'il est » permis de la deviner par le procès » verbal de ce duc contre elle , qui se » trouvèrent entre les manuscrits de Loménie , on jugera qu'il fallait bien » qu'il eût peu d'esprit , ou qu'il fût

(31) Varillas , Histoire de Henri II , liv. I , pag. 68.

(32) Mézerai , tome II , in-folio , pag. 1058.

(33) C'est-à-dire , Diane de Poitiers , maîtresse de Henri II.

(34) Varillas , Histoire de Henri II , liv. I , pag. 34 , à l'ann. 1547.

(29) Varillas , Hist. de Henri II , liv. I , pag. 67 , à l'ann. 1547.

(30) Il fit proposer cela par Nicolas de Pelvé , fils de sa sœur , et domestique du cardinal.

» beaucoup insensible (35) puisqu'il
 » contribua à sa propre infamie,
 » en décrivant sa femme avec autant
 » de soin que les personnes de
 » sa qualité, lorsqu'elles sont pru-
 » dentes, en prennent pour établir
 » ou pour augmenter leur réputa-
 » tion. »

(H).... *On dit qu'elle y vécut dans les sentimens des réformés* *.] Nous avons vu ce que Mézerai a dit sur ce fait : il ne s'y est pas étendu comme Varillas, qui en recherche les motifs, et qui en rapporte plusieurs circonstances. « Les jugemens de Dieu, dit-il (36), sont terribles sur les péchés d'habitude, et principalement sur ceux qui sont contraires à la pureté. Il y avait vingt et un ans que la duchesse d'Étampes vivait dans un désordre public, et le calvinisme lui parut la plus propre de toutes les sectes pour étouffer les remords de sa conscience, parce que d'un côté elle ôtait la nécessité de la confession; et d'un autre côté elle le déclarait que tous les hommes étaient également ennemis de Dieu, et qu'ils n'étaient distingués les uns des autres que par une justice imputative. Il n'y avait rien de plus commode que ces deux maximes pour entretenir la duchesse d'Étampes dans son crime; et elle se les persuada si fortement, que non seulement elle devint calviniste, mais de plus elle protégea autant qu'elle put, sans trop se découvrir, ceux que l'on avait arrêtés pour la nouvelle hérésie, et que l'on condamnait irrémédiablement au feu. Elle eut besoin en cela de tous ses charmes et de toutes ses ruses : car encore que l'amour que François I^{er}. avait pour elle la première fois qu'il l'a vit au Mont-de-Marsan, où elle avait accompagné la duchesse

d'Angoulême sa mère, en qualité de fille d'honneur, n'eût point diminué; il y a néanmoins de l'apparence que s'il eût appris qu'elle fût devenue calviniste, il l'aurait aussi peu épargnée qu'il maltraita son valet de chambre Maltrou, pour le même sujet, en le blâmant de sorte qu'il en perdit l'esprit, et qu'au sortir du Louvre, il se précipita dans le premier puits qu'il rencontra. Mais après la mort de François I^{er}., la duchesse d'Étampes ne crut plus être obligée à la profonde dissimulation qu'elle avait jusque là observée. Elle vécut à la calviniste dans sa maison de campagne; et toute la précaution qu'elle prit fut de ne point entretenir de ministre. Elle n'alla plus à la messe que dans les jours solennels, et elle ne se contenta pas de pervertir ceux de ses domestiques qui eurent la faiblesse de changer de religion pour lui plaire, et de chasser les autres; mais de plus elle ne dépensait du revenu des grands biens qu'elle avait acquis durant sa faveur, que ce qui lui était absolument nécessaire pour l'entretien de sa famille, et elle en mettait le reste dans l'endroit que l'on appelait alors la boîte à Perrette; c'est-à-dire entre les mains de ceux qui le distribuèrent aux pauvres calvinistes, ou qui l'employaient à corrompre les pauvres gens de métier ou de la campagne, qui ne faisaient point de scrupule de renoncer à l'ancienne religion, parce qu'en leur donnant de l'argent, on leur assurait que rien ne leur manquerait à l'avenir, pourvu qu'ils embrassassent la nouvelle religion et qu'ils y persévérassent. »

Je fais deux réflexions sur ce récit.

(35) Ces paroles seront examinées dans la remarque (K).

* Leducbat dit que toute la preuve qu'il pourrait donner du protestantisme de la duchesse d'Étampes se réduit à un argument négatif tiré de Brantôme, qui, parlant de la duchesse d'Étampes et de la duchesse de Valentinois, exalte beaucoup le catholicisme de cette dernière, et ne dit pas un mot des sentimens de l'autre sur la religion. Joly dit que Brantôme, qui manque de la première et de la plus nécessaire des qualités pour un historien, c'est-à-dire, la fidélité, ne mérite pas d'être cité.

(36) Hist. de Henri II, liv. I, pag. 34.

La 1^{re}. est mon étonnement sur le silence de Théodore de Bèze. S'il est vrai que la duchesse d'Étampes ait été charitable envers ceux de sa religion, et qu'elle ait tant contribué à faire croître le nombre des réformés, il l'a su certainement. D'où vient donc que son Histoire des Églises, où l'on trouve tant de choses de beaucoup moindre importance, ne contient rien touchant cette dame? Je veux que, par des raisons de politique, il ait affecté de ne la point joindre avec la reine de Navarre, comme a fait le

sieur Maimbourg (37), pour persuader à François I^{er}. d'ouïr les prédicateurs du parti : je veux qu'il ait cru que l'on ferait quelque déshonneur à la réforme, si l'on avouait que cette dame, actuellement plongée dans un adultère public, favorisait la nouvelle religion ; mais je demande pourquoi il aurait eu le même ménagement, lorsqu'il s'agissait des bons offices qu'elle rendait à la cause pendant sa retraite ? Était-il honteux à l'église réformée qu'une telle femme en fit profession ; une femme, dis-je, qui avait criminellement perdu sa virginité ; qui ensuite avait été infidèle à son mari, à son galant (38), à son roi, à sa patrie ; qui avait abusé de sa faveur pour commettre mille injustices ; à qui enfin toute la France pouvait imputer le malheur de tant de familles ruinées et de tant de femmes violées, la honte d'un traité de paix désavantageux, et la perte d'une occasion très-favorable de ruiner l'armée de Charles-Quint et de se venger glorieusement de tous les affronts qu'on avait reçus de ce mortel ennemi du nom français ? Mais outre que Théodore de Bèze pouvait ignorer les détestables intrigues de cette duchesse avec Charles-Quint, et la noire et déloyale ingratitude dont elle se rendit coupable envers un roi qui l'aimait si tendrement ; voulons-nous que ce ministre soit plus délicat que l'Écriture ? Les évangélistes ont-ils fait difficulté de publier que la Madeleine avait suivi Jésus-Christ ? Les apôtres n'ont-ils point mis (39) Raab la paillardise dans la nuée des témoins les plus illustres que le Vieux Testament nous puisse fournir pour le soutien de notre foi ? Quel mal pouvait faire aux églises réformées l'aveu que leur historien aurait fait, qu'une maîtresse du grand roi François I^{er}., désabusée des vanités de la cour, aurait reconnu les superstitions papales et donné gloire à la vérité, afin d'expier ses fautes passées ? Je conclus que

Théodore de Bèze et ses semblables, n'ayant point parlé d'un fait qu'ils ne pouvaient ignorer et qu'ils n'avaient aucune bonne raison de supprimer, il faut attendre à le croire qu'on en produise de fortes preuves. Je sais que l'auteur moderne de l'histoire de l'Édit de Nantes assure (40) que cette duchesse favorisait ouvertement les luthériens, et qu'après la mort du roi elle vécut fort retirée, dans tous les exercices de la religion protestante, protégeant de tout son pouvoir ceux qui en faisaient profession ; mais, comme je me persuade qu'il n'a dit cela que sur la parole de Mézerai, je ne change point de sentiment.

Ma 2^e. réflexion regarde les controverses à quoi M. Varillas s'est ingéré de toucher d'une manière tout-à-fait propre à lui attirer mille duretés de la part de quelque théologien bilieux. Je ne crois point qu'aucune secte chrétienne ait des dogmes qui puissent accommoder une femme plongée dans l'habitude de l'adultère, au vu et au su de tout le monde : mais de toutes les communiions occidentales il n'y en a point qui dût être moins au goût de la maîtresse de François I^{er}., que celle qu'on nomme le calvinisme ; car elle livrait la guerre à outrance non seulement à l'adultère et à la galanterie, mais aussi aux vanités de la cour, au jeu, à la danse, aux discours libres, etc. Jugez si cet évangile pouvait fort tenter notre duchesse d'Étampes. Les deux raisons de l'historien sont très-mauvaises ; car la confession n'est pas l'unique moyen de réveiller la conscience, et n'est pas même un moyen de la réveiller qui fasse de grands progrès. La sénéchale de Normandie ne valait pas mieux que la duchesse d'Étampes, quoique M. Varillas nous apprenne (41) qu'elle avait une aversion prodigieuse pour les anti-catholiques. Il y a plus : cet auteur avoue que pendant la vie de François I^{er}. cette duchesse n'osa témoigner ses sentimens : il fallait donc qu'elle subît les austérités de la discipline romaine, les jeûnes, la confession, etc. ; qu'aurait-elle donc gagné à suivre intérieurement le système de Calvin ? Si elle y trouvait

(37) Histoire du Calvinisme, liv. I, pag. m. 22.

(38) Il y a beaucoup d'apparence que le comte de Bossu couchait avec elle. Pesez bien les expressions de Mézerai, ci-dessus, citation (27). Voyez aussi la remarque (1), et consultez Braniôme, Vie de Henri II, pag. 6.

(39) Voyez l'Épître aux Hébreux, chap. XI, vers. 31.

(40) Tom. I, liv. I, pag. 8 et 9.

(41) Varillas, Histoire de Henri II, liv. I, pag. 36.

quelque chose de commode, il ne lui était pas permis de s'en prévaloir : ainsi tout le charme était levé, et le leurre perdait sa force. Ajoutez à cela qu'elle ne pouvait adhérer intérieurement au calvinisme, sans croire qu'en assistant à la messe elle commettait le plus grand de tous les crimes ; et par conséquent rien n'était plus propre à lui bourreler la conscience, que de suivre la loi des réformateurs dans une cour où il fallait qu'elle professât régulièrement le catholicisme. Car pour ce qui est du dogme de la justice imputative, M. Varillas en juge comme un aveugle des couleurs, puisque tous les protestans reconnaissent que cette justice ne sert de rien sans la repentance : il n'est donc pas vrai qu'elle soit la seule chose qui distingue les bons d'avec les méchants.

Depuis la première édition de ce Dictionnaire, j'ai découvert que Florimond de Rémond a dit quelque chose du prétendu luthéranisme de la duchesse d'Étampes. Il la met au nombre des dames que les luthériens avaient attirées à leur cordèle, et qui leur donnaient accès auprès de la reine de Navarre, sœur de François I^{er}. Il met dans la même catégorie les *dames de Cani, de Pisseleu, sœur de cette duchesse*, et il assure que *celles-ci en gagnèrent quelques autres. La conquête de ces simples âmes, ajoute-t-il, et de ce fragile sexe fut bien aisée ; car la rigueur des lois et règles de l'église, et surtout cette gêne de la confession, était insupportable à plusieurs d'entr'elles* (42). Mais outre qu'il ne cite aucun auteur, il insiste si peu sur ce fait-là, il en donne si peu de particularités, il est si destitué de circonstances, qu'il ne me fait point changer d'opinion. Je crois que ses lumières se réduisaient à un ouï-dire vague, qu'il voulait mettre à profit, afin d'avoir lieu de débiter un lieu commun. C'est celui du stratagème de l'ancien serpent qui fit succomber la première femme. Cet historien a ramassé là-dessus je ne sais combien de moralités et d'autorités. Ce lieu commun est pitoyable : il a le défaut de pouvoir être rétorqué ; il n'y aucune secte qui ne puisse s'en

(42) Florimond de Rémond, Histoire de la naissance et progrès de l'hérésie, liv. VII, chap. III, pag. m. 84.

servir. Voyez la critique générale de l'histoire du Calvinisme (43).

(1) *Le duc d'Étampes avait fait faire des informations contre elle.*] Nous trouverons encore en faute M. Varillas : *Elle était en si mauvaise intelligence*, dit-il (44), *avec le duc d'Étampes, son mari, qu'il avait fait faire une enquête juridique de sa conduite depuis son mariage : ce qu'on ne pouvait imputer qu'à la jalousie qui l'obligeait à prendre des mesures si honteuses, afin de se venger de sa femme lorsqu'elle aurait perdu la protection du roi.* Si M. Varillas avait bien lu les manuscrits dont il se vante qu'on lui a donné communication, il ne raisonnerait pas comme il a fait sur les motifs du duc d'Étampes. Il saurait que les enquêtes sur la conduite de la duchesse furent faites longtemps après la mort de François I^{er}, et que le mari n'avait point pour but de faire connaître que son épouse n'avait point gardé la foi conjugale. Il aurait fallu qu'il eût été le plus niais de tous les hommes, s'il avait cru que son cocuage avait besoin d'informations pour devenir un fait certain. Toute la France en était persuadée, en aurait juré et se serait hautement moquée de quiconque aurait traité la chose de problématique. L'enquête ne fut donc point une affaire de jalousie, et ne tendait point à un dessein de vengeance, après que François I^{er} ne serait plus. Je l'ai déjà dit, elle fut faite après la mort de ce monarque ; et j'ajoute qu'elle tendait à faire voir, non pas le tort que le duc d'Étampes avait souffert en son honneur, par la conduite de sa femme, mais celui qu'il avait souffert en ses biens : de quoi il voulait ramasser des preuves pour s'en servir dans un procès. M. le Laboureur va nous l'apprendre. Le duc, dit-il (45), *non-seulement ne posséda que de nom les biens que François I^{er} lui fit, mais encore il en paya l'usure de son propre. En voici une preuve de la propre bouche, et attestée par serment en justice, du*

(43) Au paragraphe XIII de la XXX^e. lettre, troisième édition. Voyez aussi la remarque (D) de l'article GRÉGOIRE I^{er}, tome VII.

(44) Varillas, Histoire de François I^{er}, liv. XI, pag. 96.

(45) Le Laboureur, Additions aux Mémoires de Castelnau, tom. I, pag. 864.

roi Henri II, qu'il supplia de vouloir déposer en sa faveur, au procès qu'il avait contre Odet de Bretagne, comte de Vertus, son cousin, comme héritier de François de Bretagne, son frère aîné, comte de Vertus ; lequel François ayant épousé Charlotte de Pisseleu, sœur de la duchesse d'Étampes, elle obligea le duc son mari de lui faire telle raison qu'il lui plut sur ses prétentions, à cause de Madeleine de Brosse, dite de Bretagne, son aïeule. En suite de l'examen à futur que le roi lui accorda à Paris, le 3 juin 1556, il lui fit encore la grâce de subir l'interrogatoire, le 12 dudit mois, en l'hôtel vulgairement appelé la Maison Maigret, dans la rue Sainte-Avoïe, qu'il donna depuis au connétable de Montmorenci : en présence duquel il déclara, que le duc d'Étampes lui a dit souvent qu'il craignait bien que le mariage du comte de Vertus avec la sœur de la dame d'Étampes se fit à ses dépens ; que le bruit a été tout commun que Longueval maniait toutes les affaires de la duchesse (46), et que le duc s'est souvent plaint qu'il lui faisait faire plusieurs choses à son désavantage ; que les honneurs qu'a eus ledit Longueval sont assez connus, et venaient de la faveur de ladite dame ; que ledit duc s'est souvent plaint que ladite dame recevait les gages de son état de gouverneur de Bretagne, et lui ne jouissait de rien ; qu'il se douloit le plus des contrats qu'on faisait pour la dame d'Avau-gour ; que le duc s'est plusieurs fois plaint à lui, qu'il était contraint de faire plusieurs actes et contrats au désavantage de lui et de sa maison, selon le vouloir de ladite duchesse, dudit de Longueval, et autres leurs ministres ; sur quoi, etc.

(K) *M. Varillas a ignoré et le temps et les motifs de cette aventure.*] Cela paraît clairement par notre remarque précédente ; mais en voici de nouvelles preuves. *Au lieu*, dit-il (47), en parlant de la duchesse d'Étampes, *de ménager dans sa faveur le duc.... son mari, dont l'humeur assez insensible et peu sujette aux plaisirs de l'amour aurait été amusée par de*

légères marques de la libéralité du roi et par de vains emplois, pourvu qu'il les eût reçus dans le temps qu'il en avait besoin, elle l'avait mécontenté jusqu'au point qu'il s'était emporté au delà de la bienséance, par le plus étrange caprice que la jalousie ait jamais inspiré, en publiant lui-même son déshonneur par l'enquête juridique de la conduite de sa femme, dont on a déjà parlé. Ce procédé qui les rendait irréconciliables était à la duchesse l'espérance de retourner auprès de son mari ; et la réduisait à ce point de misère, que la sénéchale, après la mort du roi, pourrait se servir du même mari comme d'un instrument pour la tourmenter, jusqu'à ce que sa vengeance fût pleinement assouvie. Voilà M. Varillas très-persuadé que l'enquête juridique du duc d'Étampes était déjà faite l'an 1544, du vivant de François I^{er}. ; et néanmoins elle ne fut faite qu'en 1556. Ainsi tous les beaux raisonnemens qu'il y fonde ne sont que de belles chimères. C'est un écueil dangereux pour tous les historiens qui se plaisent trop à rechercher les motifs de la conduite des cours, et qui ne se plaisent pas assez à consulter la chronologie. Nous voyons de plus celui-ci très-persuadé qu'un caprice étrange de jalousie poussa le duc à faire informer juridiquement contre sa femme ; et néanmoins ces informations ne procédèrent que de l'envie de gagner un grand procès. Au reste, M. Varillas n'est pas le seul qui prétende que ce mari eut la faiblesse d'étaler lui-même son déshonneur au yeux du public. L'abbé de Saint-Réal n'en jugeait pas autrement. Voici ses paroles (48) : « Ce » que vous avez dit, repris-je, de Cé- » sar, qui ne voulut pas porter témoi- » gnage contre le galant de sa femme, » me fait souvenir d'un autre mari » dont j'entendis parler il y a quelque » temps, et qui ne fut pas si délicat. » C'est celui de la belle duchesse » d'Étampes, première maîtresse de » François I^{er}. Après la mort de ce » prince, le bon homme voulut re- » prendre un procès contre elle (49)

(48) Césarion, *entretien I*, pag. 24, édit. de la Haye, 1685.

(49) M. le Laboureur me paraît beaucoup plus croyable : il dit, *Addit.* à Castelneau, *tom.*

(46) Voyez la remarque (E), citation (19).

(47) Varillas, *Histoire de François I^{er}.*, liv. XI, pag. 98., à l'ann. 1544.

» qu'il n'avait pu poursuivre jusqu'à-
 » lors, à cause de la considération
 » que le roi avait conservée toute sa
 » vie pour cette dame; et ayant be-
 » soin de prouver en justice cette im-
 » possibilité, il fit faire une infor-
 » mation, où Henri II, et les pre-
 » mières personnes de la cour témoi-
 » gnèrent à sa requête, dans les ter-
 » mes les plus honnêtes qu'ils purent
 » choisir, le grand pouvoir de sa
 » femme sur le feu roi, et l'étroite
 » amitié qui avait été entre ce prince
 » et elle. » M. le Laboureur ne s'é-
 » loigne pas de cette façon de juger. *Le*
pauvre duc, dit-il (50), *doit avoir*
bien pâti, pour avoir été obligé de
laisser à la postérité ce monument in-
jurieux de sa honte et de son malheur.
 M. Varillas a donc quelques suffragans,
 quoiqu'ils ne s'expriment pas aussi
 fortement qu'il s'exprime, quand il
 assure (51) *qu'il fallait bien que le*
duc d'Étampes eût peu d'esprit, ou
qu'il fût beaucoup insensible, puis-
qu'il contribua à sa propre infamie,
en décrivant sa femme avec autant de
soin, que les personnes de sa qualité,
lorsqu'elles sont prudentes, en pren-
nent pour établir ou pour augmenter
leur réputation.

N'en déplaise à ces messieurs, il me
 semble qu'ils vont un peu de travers
 dans la sentence qu'ils prononcent
 contre ce duc. Il n'était point dans le
 cas où les maris qui publient leur co-
 euage se déshonorent. Quand on est
 cocu par une force majeure, et qu'on
 se pourvoit envers le public par des
 démarches éclatantes qui témoignent
 que bien loin d'être cocu volontaire,
 l'on enrage de ne pouvoir pas repousser
 l'insulte, on conserve hautement tout
 son honneur et toute sa réputation.
 Si la qualité de souverain n'efface pas
 l'infamie à l'égard d'une maîtresse,
 elle l'efface pour le moins à l'égard de
 tout mari qui témoigne hardiment
 son indignation; et bien loin qu'un
 mari se déshonore en donnant des
 preuves publiques du mépris qu'il a
 conçu pour sa femme, qu'il se désho-
 norerait au contraire s'il lui servait de
 couverture; et si, pour empêcher

qu'elle ne passât pour impudique, il
 se reconnaissait le père des enfans
 qu'elle aurait du prince. Je sais bien
 que les courtisans appellent sottise la
 mauvaise humeur d'un mari qui n'a
 point l'adresse de parvenir aux pen-
 sions, aux charges, aux gouvernemens
 de province, en consentant de bon
 cœur que son épouse accorde les der-
 nières faveurs au souverain; mais je
 sais aussi que, d'autre côté, ils mépri-
 sent tout cocu volontaire qui a cette
 adresse; et qu'ils font de cruelles rail-
 leries de sa corne d'abondance. Et il
 est si vrai que, même selon le juge-
 ment corrompu du siècle, un mari se
 fait honneur de n'avoir nul ménage-
 ment pour sa femme, devenue maî-
 tresse du prince, qu'on croirait le
 bien louer dans une épithaphe, dans
 une oraison funèbre, et dans de sem-
 blables pièces, en marquant cette
 conduite; et qu'on n'oserait y louer
 d'une conduite toute contraire, ceux
 qui auraient dissimulé cet affront afin
 de faire fortune. Le genre humain est
 bien corrompu, mais non pas jusques
 au point que le trafic qu'un mari peut
 faire de son épouse soit censé une
 conduite honorable. C'est un moyen
 que l'on n'emploie que trop souvent
 pour parvenir aux richesses: il était
 connu à l'ancienne Rome (52), il n'a
 jamais discontinué; et cependant il
 ne se sépare point tout-à-fait du mé-
 pris et de la honte qu'il mérite.

Outre cela, il faut bien considérer
 la différence qui se trouve entre notre
 duc d'Étampes, et César, ou tout
 autre particulier qui plaide pour se
 faire déclarer cocu. Les galanteries de
 la femme de César n'étaient point pu-
 bliques: les accusés ne convenaient
 point du fait: disons la même chose
 sur les procès d'adultère qui occupent
 quelquefois les tribunaux. Mais pour
 la duchesse d'Étampes, elle ne dis-
 convenait point qu'elle fût la maî-
 tresse de François I^{er}. Ce prince le
 niait encore moins (53); de sorte que
 leur commerce passait par toute l'Eu-
 rope pour un fait certain et incontes-
 table. Ainsi le duc n'ajoutait rien à
 son infamie par son enquête: on ne
 doit donc pas le prendre, ni pour un

J, pag. 864, que le duc plaidait, non contre sa
 femme, mais contre le comte de Vertus, son
 cousin.

(50) *Le Laboureur, là même, pag. 865.*

(51) *Histoire de Henri II, liv. I, pag. m. 34.*

(52) *Sontator erit, cave te roget: ultro*
Penelopen facilis potiori trade.

Horat., sat. V, lib. II, vs. 75.

(53) *Voyez la remarque suivante.*

homme de peu d'esprit, ni pour un homme insensible, sous prétexte de l'information : on ne doit pas le comparer à ces maris qui manifestent des aventures domestiques, qu'il dépend d'eux de tenir toujours sous le rideau. Une enquête juridique n'est pas un monument aussi à craindre que l'histoire. Or, le duc d'Étampes devait être fermement persuadé que cent bons historiens éterniseraient l'adultère de son épouse. Puis donc que l'enquête lui pouvait être d'un grand usage dans un procès de conséquence, on le doit louer de l'avoir faite ; car en ne la faisant pas il n'empêchait point que sa honte (si honte il y avait) ne retint tout ce qu'elle avait de public.

Il me reste une chose à dire qui suffirait seule à sa justification. C'est qu'il ne fit point des enquêtes pour prouver son cocuage, mais pour prouver que sa femme lui avait fait perdre beaucoup de bien. Pourrait-on blâmer un homme qui, dans un procès où il est question du recouvrement de ce bien, fait connaître par des procédés juridiques, que sa femme le lui a ôté injustement ? On se persuade, à moins qu'on n'y prenne garde de près, qu'il n'y a point de femmes plus complaisantes envers leurs maris, que celles qui leur font porter des cornes. Voyez là-dessus l'un des contes de M. de la Fontaine (54). C'est pourquoi les parties du duc d'Étampes auraient pu prétendre que sa femme lui avait fait cent passe-droits, afin de lui faire porter patiemment le mauvais titre qu'elle lui donnait. Il fut donc obligé de justifier juridiquement qu'elle lui avait causé de très-grandes pertes.

Qu'on ne le blâme donc pas d'avoir joint à la qualité de cocu de chronique celle de cocu de registre ; car celle-ci était contenue éminemment dans la première, et ne pouvant pas aggraver son déshonneur, elle pouvait lui épargner un grand dommage. Blâmez tant qu'il vous plaira ceux qui, n'ayant pas à craindre que leur déshonneur soit inséré dans les annales de l'état, le portent au greffe du parlement, et l'y font enregistrer ; mais ne blâmez point

ceux qui en usent ainsi lorsque d'ailleurs ils ne sauraient éviter la plume des plus sincères historiographes. Le comte de Bussi-Rabutin reçut une lettre, en 1668, où il est parlé d'un homme qui se trouvait au premier cas. Voici en quels termes cela est conçu : *Pour la lettre de madame de . . . à monsieur de . . . elle n'a point couru. Le mari l'a montrée au roi, et l'a donnée au parlement. Ainsi n'étant point cocu de chronique, au moins le sera-t-il de registre* (55).

(L) *J'ai de la peine à croire que François 1^{er}. ait jamais dit sérieusement qu'il ne couchait pas avec cette dame.* L'auteur que je contredis ici n'est pas d'un poids à me donner des scrupules sur la liberté dont je me sers envers lui. Voyons ses paroles : *Le roy François donc delivré de prison retournant d'Espagne, madame la regente sa mère le vint trouver à Bordeaux accompagnée de plusieurs dames et damoiselles, entre lesquelles estoit Anne de Pisseleu qui depuis fut comtesse de Pontievre, et après duchesse d'Estampes à cause de son mary. Dame qui fut tousjours depuis favorisée du roy, car il faisoit pour elle ce qu'il eust denié à d'autres : et quoy qu'on soubconnoist moins honnestement qu'il ne falloit de ceste privauté, si est-ce que le roi s'en purgea, et protesta qu'il n'aimoit ceste dame que pour sa grace et gailhardise. Quoi qu'il en just, on tient qu'il s'en servoit au licit, veu mesmes qu'il estoit assez enclin à l'amour des femmes, ce qui estoit le seul deffaut et vice dont ce prince estoit entaché* (56). Il est contre la vraisemblance que ce prince se soit jamais avisé de protester tout de bon, qu'il ne se passait rien de malhonnête entre lui et la duchesse d'Étampes. Il avait trop d'esprit et trop de monde, pour ne savoir pas que personne n'ajouterait foi à de telles protestations, après la connaissance que l'on avait de son penchant vers le sexe. Et d'ailleurs sur le pied où étaient les choses, il eût craint de se rendre méprisable à toute sa cour, s'il eût passé pour un jeune prince qui aurait servi long-temps une belle

(54) On peut voir aussi un livre qui fut imprimé en Hollande, l'an 1682, sous le titre de, les Privilèges du Cocuage. C'est un dialogue entre un cocu et un jaloux.

(55) Lettres de Bussi-Rabutin, tom. II, lettre CLIII, pag. 335, édition de Hollande.

(56) Du Verdier Vau-Privas, Prosopogr., tom. III, pag. 2347.

filles sans lui rien demander, ou sans en obtenir rien. La protestation qu'on lui impute serait moins éloignée de la vraisemblance, s'il eût commencé à s'attacher à la duchesse lorsqu'ils étaient l'un et l'autre dans l'âge de maturité; mais il en parut amoureux dès le retour de sa prison: il n'avoit que trente-deux ans; la demoiselle de Heilli était une jeune fille pleine de charmes: quelle apparence qu'il ne se soit pas pressé d'en venir à la conclusion, et qu'il n'ait point frappé au but dans quelque temps? Que si la vertu de la belle avait été invincible, il aurait sans doute porté ses soupirs vers un autre objet, avant la fin de l'année. Mais je ne vois point d'auteur qui soit assez simple pour louer notre Anne de Pisseleu par rapport à la chasteté. La crédulité de l'auteur que je réfute s'est arrêtée à moitié chemin; car s'il a été persuadé que François 1^{er}. protesta de son innocence, il n'a point cru qu'il fallût ajouter foi à cette protestation. Si elle méritait d'être crue, et si d'ailleurs la duchesse avait été du parti des réformés, ceux-ci auraient eu dans leur communion le plus grand exemple de chasteté qui ait paru sur la terre. En ce cas-là cette duchesse aurait surpassé, par rapport à cette vertu, non-seulement les vierges du martyrologe, mais aussi les héroïnes de roman. Qu'on ne s'étonne pas des situations de ce parallèle: je ne suis pas le premier qui dise (57) que les exemples de vertu que l'on forgeait dans nos grands romans d'autrefois (58) allaient plus loin que la pratique des plus saintes femmes. Car les héroïnes de roman se conservent pures et nettes de toute tache, dans la vie de la cour, obsédées d'un amant très-accomplis qu'elles aiment, enlevées de temps en temps, et toujours au milieu des tentations les plus dangereuses. La chasteté des cloîtres, celle des vierges martyres, n'a pas les mêmes difficultés à vaincre: elle est donc moins merveilleuse que ne le serait celle des dames de la Clélie. Mais comme celles-ci, au bout de deux ou trois ans, plus ou moins, trouvaient la fin de leur peine dans un heureux mariage, leur vertu incorruptible n'égalait

point celle qu'il faudrait attribuer à la duchesse d'Étampes, si jamais le roi n'avait joui d'elle.

ÉTIENNE de Bysance, auteur d'un dictionnaire géographique dont il ne nous reste qu'un abrégé fort imparfait. Cherchez STÉPHANUS, tome XIII.

EUCLIDE *, natif de Mégare, et disciple de Socrate (A), ne suivit point l'esprit de son maître; car au lieu de s'attacher principalement à la doctrine des mœurs, il se mit à raffiner les subtilités de la logique. Il fonda une secte qui passe pour une branche, ou plutôt pour une continuation de l'école de Xénophanes, de Parménide et de Zénon d'Élée (a). Ceux qui suivirent sa méthode de philosophie furent nommés Mégariens, *Megarici*, et ensuite disputeurs, et enfin dialecticiens (b). On ne connaît guère le détail de ses opinions, et il est assez difficile de comprendre quelque chose dans sa doctrine sur la nature du bien (B). Il n'employait que des conclusions dans ses disputes (C); et par-là nous pouvons juger de l'ardeur et de l'impétuosité qu'il y apportait. Nous en pouvons juger aussi par le caractère d'esprit qu'il inspira à ses disciples. Ce fut une rage ou une fureur de disputer (c). Eubulide, qui lui succéda, fut l'inventeur de divers sophismes extraordinairement captieux et embarrassans (D). Alexinus, qui succéda à Eu-

* L'article de la *Biographie universelle* est de M. Lacroix qui donne quelques détails sur les principales éditions d'Euclide.

(a) Cic., Acad. Quest., lib. IV, cap. XLII.

(b) Diogen. Laërt., lib. II, num. 106.

(c) Voyez la remarq. (D).

(57) Voyez l'abbé de Villiers, dans ses Réflexions sur les défauts d'autrui.

(58) Cassandre, Cléopâtre, Cyrus, Clélie, etc.

bulide, fut grand amateur de la dispute, et s'y porta avec tant de véhémence, qu'il en acquit un surnom (*d*). Diodore, autre disciple d'Eubulide, s'entêta et s'infatua si fort de cette espèce de combats, qu'il mourut de déplaisir, pour n'avoir pu soudre sur-le-champ les questions de dialectique que Stilpon lui avait faites (*e*). Si cette secte avait contribué quelque chose à l'éclaircissement de la vérité, il faudrait regarder cela comme un prodige; car rien n'est plus propre à brouiller et à obscurcir les matières, et à jeter des doutes dans l'esprit des auditeurs et des lecteurs, que l'application aux subtilités, et aux quintessences de la controverse (*E*), qui dégénèrent presque toujours en chicanes, en opiniâtreté, en mauvaise foi et en vanité de sophiste. Nous ne savons rien du système de physique de ces philosophes; et il n'y a guère d'apparence que leur passion de raffiner les idées dialecticiennes leur ait laissé ou l'envie ou le loisir de travailler à l'explication des effets de la nature. J'ai lu dans Aristote (*f*), qu'ils enseignaient qu'il n'y a point de puissance séparée de son acte, c'est-à-dire, qu'une cause qui ne produit pas actuellement un effet n'a pas le pouvoir de le produire. C'est un des paradoxes impies des spinosistes. Aristote l'a bien réfuté (*g*). Je renvoie au

Supplément EUCLIDE le géomètre, et je marquerai ici quelques fautes du père Rapin (*F*).

(A) *Il était disciple de Socrate.*] Cicéron (1), Strabon (2), et Diogène Laërce (3) témoignent cela; mais aucun d'eux n'a rapporté une circonstance très-curieuse que nous trouvons dans Aulu-Gelle; c'est qu'Euclide n'osant aller à Athènes, à cause que les Athéniens avaient établi la peine de mort contre tous les Mégariens qui y viendraient, y allait de nuit, déguisé en femme, et après avoir reçu des instructions de Socrate, s'en retournait à Mégare le lendemain matin avec le même déguisement. Notez qu'il avait été disciple de ce philosophe avant que cet arrêt sévère des Athéniens eût été rendu. *Decreto suo Athenienses caverant, ut, qui Megaris civis esset, si intulisse Athenas pedem prehensus esset, ut ea res ei homini capitalis esset.... Tum Euclides, qui indidem Megaris erat, quique ante id decretum et esse Athenis et audire Socratem consueverat, postquam id decretum sanxerunt, sub noctem, quum advesperasceret, tunicâ longâ muliebri indutus et pallio versicolore amictus, et caput ricâ velatus è domo suâ Megaris Athenas ad Socratem commiebat; ut vel noctis aliquo tempore consiliorum sermonumque ejus fieret particeps: rursusque sub lucem millia passuum paulò amplius viginti, eadem veste illâ tectus redibat* (4). Aulu-Gelle rapporte là ce qu'il avait ouï dire à un célèbre philosophe platonicien, nommé Taurus, qui faisait en même temps une opposition entre ce qu'on avait pratiqué envers Socrate, et ce que faisaient alors les philosophes: Nous voyons aujourd'hui les philosophes, disait-il, aller enseigner dans les maisons riches, et attendre jusqu'à midi que les disciples aient dissipé les vapeurs du vin. *At nunc, inquit, videre est philosophos ultrò currere, ut doceant, ad fores juvenum divitum; eosque ibi sedere atque*

(d) Ἄνὴρ φιλονεικώτος διὸ καὶ Ἐλεγγίνος ἐπεκλήθη. *Vir acer et contentiosus viribus ac nervis clarus: undè et Elenxinus cognominatus est.* Diogen. Laërtius, lib. II, num. 109.

(e) *Idem, ibidem.*

(f) Aristot., *Metaphys.*, lib. IX, cap. III.

(g) *Idem, ibidem.*

(1) Cicero, *Academ.* Quæst., lib. IV, cap. XLII.

(2) Strabo, lib. IX, circa init., pag. m. 271.

(3) Diogen. Laërt., lib. II, in Socrate, num. 47.

(4) Aulus Gellius, lib. VI, cap. X.

opperiri propè ad meridiem, donec discipuli nocturnum omne vinum edormiant (5). Il y aura bien des gens qui ne liront point ceci sans se souvenir de la comédie du Bourgeois Gentilhomme, où l'une des plus agréables scènes (6) est composée d'un maître de philosophie, d'un maître de musique, d'un maître à danser, d'un maître d'armes, etc. Je ne sais si jamais Aristophane et Lucien raillèrent plus cruellement les philosophes, que Molière les joua en cet endroit. Il les représente comme des gens qui vont montrer dans les maisons, à l'exemple d'un maître à danser et d'un maître d'armes; et puis il suppose qu'ils se querellent avec ces autres maîtres, et qu'ils en sont bien battus. Notez que la jurisprudence n'a pas été moins avilie que la philosophie. La plupart des jeunes gens faisaient venir un siffleur des institutes, et ne se donnaient point la peine d'aller aux leçons publiques. M. le Tellier, qui est mort chancelier de France, fit faire des réglemens contre cet abus.

(B) *Il est assez difficile de comprendre quelque chose dans sa doctrine sur la nature du bien.*] Il le faisait unique, sous différens noms : on l'appelle, ajoutait-il, tantôt prudence, tantôt Dieu, tantôt entendement, et ainsi du reste (7). Il rejeta toutes les choses contraires au bien, et enseigna même qu'elles n'avaient aucune existence (8). C'est ainsi que sa doctrine est représentée dans Diogène Laërce; mais voici de quelle manière Cicéron la représente, *Euclides Socratis discipulus Megareus, à quo iidem illi Megarici dicti, qui id bonum solum esse dicebant, quòd esset unum et simile, et idem et semper* (9). Il faut ou que Cicéron, ou que Diogène Laërce aient mal décrit ce dogme d'Euclide; car s'il n'y a qu'un bien, et si le bien est toujours semblable à soi-même, et toujours unique, comme Cicéron le suppose, comment pouvait-on dire que la prudence, Dieu, l'entendement étaient le bien? La prudence et l'intelligence de l'homme ne

diffèrent-elles pas de Dieu? sont-elles semblables à Dieu? sont-elles une simple et unique essence avec Dieu? Je crois franchement qu'aucun de ces auteurs n'a bien compris la doctrine des Mégariens; et que ceux-ci mêmes, ou ne la comprenaient pas, ou n'en donnaient pas une bonne explication. On y entrevoit quelques raisons de ce que nos théologiens enseignent de la nature du souverain bien. Il semble aussi que notre Euclide ait eu quelque petite notion de ce qu'ils enseignent sur la nature du mal. Ils disent que le mal n'est rien, et qu'il ne consiste que dans une pure privation. A qui est-ce que les Mégariens espéraient de faire accroire que les maladies, les chagrins, les vices, et toutes les autres choses contraires au bien, sont des chimères qui n'ont aucune existence? Leur système à cet égard-là était un chaos.

(C) *Il n'employait que des conclusions dans ses disputes.*] Les paroles de Diogène Laërce sont celles-ci (10) : *Ταῖς τε ἀποδείξεσιν ἐνίστατο, οὐ κατὰ λήμματα, ἀλλὰ κατ' ἐπιφορὰν. Utebatur probationibus, non his que per assumptiones, sed que per conclusiones fiunt.* Cette version latine est meilleure que celle d'Aldobrandin que je m'en vais copier : *Argumentorum conclusiones non sumptionibus, sed conclusionibus refellendis oppugnabat.* Parlons plus librement : la version d'Aldobrandin ne vaut rien; il a beau citer Cicéron, qui a remarqué que le mot ἀπόδειξις signifie *argumenti conclusio* (11), et que le mot λήμμα signifie *sumptio* (12) : il ne persuadera jamais qu'il y ait du sens dans ces paroles, *combattre les conclusions des argumens, non en réfutant les propositions, mais en réfutant les conclusions.* Gassendi, ce me semble, a très-bien développé la pensée de Diogène Laërce. *Duo ferè solum, dit-il (13), novimus ex Laërtio. Unum quòd soleret Euclides ceterorum demonstrationes non sumptionibus impugnare, sed conclusionibus duntaxat, nimirum quasi consequutiones*

(5) Aulus Gellius, lib. VI, cap. X.

(6) *La III^e, du I^{er}, acte.*

(7) Diogen. Laërt., lib. II, num. 106.

(8) *Idem, ibid.*

(9) Cicero, *Academ. Quæst.*, lib. IV, cap. XLII.

(10) Diogen. Laërt., lib. II, num. 107.

(11) Cicero, in *Quæst. academ.*, lib. IV, cap. VIII.

(12) *Idem*, de *Divinat.*, lib. II, cap. LIII.

(13) Gassend., de *Logic.*, cap. III, pag. 40, tom. I *Operum*.

forent satis perspicuae, illationes congererat, Ergò, Ergò; quæ arguendi ratio, quasi respirare non sinens, est omnium urgentissima, quare et cum hoc modo foret instans, premens, ac vehemens, notatus fuit à Timone quasi quandam litigii, seu contentionis rabiem, λύσαν ἐρισμοῦ, Megaricis inspiravisset. Alterum quòd, etc. Il n'y a rien, sans doute, qui soit plus capable d'embarrasser et d'étourdir ceux qui soutiennent une thèse, que la véhémençe avec quoi un disputant entasse des conclusions l'une sur l'autre, donc, donc, donc, C'est ce que faisait Euclide.

(D) *Eubulide... fut l'inventeur de divers sophismes extraordinairement captieux et embarrassans.*] Voici leurs noms: le menteur, le trompeur, l'Électre, le voilé, le sorite, le cornu, le chauve (14). Vous trouverez dans Gassendi (15) une bonne explication de tous ces sophismes, fortifiée d'exemples. Vous la trouverez aussi dans M. Ménage (16). Je me contenterai de faire connaître ce que c'était que le menteur. On supposait un homme qui disait *je mens*, et puis on argumentait de telle manière que de ce qu'il disait vrai, on concluait qu'il mentait, et de ce qu'il mentait, on concluait qu'il disait vrai. *Si dicis te mentiri, verumque dicis, mentiris: dicis autem te mentiri, verumque dicis, mentiris igitur* (17). Pour embarrasser davantage, on faisait considérer que dans les raisonnemens semblables à celui-là quaut à la forme, la conclusion était vraie: comment donc oserez-vous rejeter la conclusion de celui-ci, disait-on, pendant que vous admettez celle des autres? Cicéron remarque que Chrysippe, qui formait lui-même ces difficultés, n'en pouvait donner la solution. *Qui potes hanc non probare, quini probaveris ejusdem generis superiorem? Hæc Chrysippea sunt, ne ab ipso quidem dissoluta* (18). On bâtissait le même sophisme sur ce qu'Épiménide, qui était de l'île de Crète, avait dit que tous les Crétois étaient menteurs. Il a donc

menti en disant cela, concluait-on, donc les Crétois ne sont pas menteurs, donc ils sont dignes de créance, donc il faut ajouter foi à l'affirmation d'Épiménide, donc tous les Crétois sont menteurs. Aristote (19) a reconnu que ces sophistiqueries étaient presque inexplicables. Le jurisconsulte Africanus, ayant posé un cas où le nœud était indissoluble, le compare au sophisme dont il s'agit ici. *Dixi τῶν ἀπίρων hanc questionem esse: qui tractatus apud dialecticos τὸ ψευδόμενον dicitur, etenim quidquid constituerimus verum esse, falsum reperietur* (20). Il est bon de voir comment Sénèque se moque de ceux qui perdaient du temps à ces vaines subtilités: *Quid me detines in eo, quem tu ipse Pseudomonon appellas, de quo tantum librorum compositum est? Ecce tota mihi vita mentitur: hanc coargue, hanc ad verum, si acutus es, redige* (21). Quelques-uns s'échêrent sur pied en s'appliquant trop à méditer ces sortes de choses: ils y contractèrent une maigreur qui leur fit perdre la vie; et cela fut mis sur leur épitaphe (22): *Κινδυνεύεις οὖν ποτε διὰ ταύτας τὰς φροντίδας, ὥσπερ ὁ Κῶος Φιλητᾶς, ζητῶν τὸν καλούμενον ψευδολόγον τῶν λόγων, ὁμοίως ἐκείνω διαλυθῆναι. ἰσχνὸς γὰρ πάνυ τὸ σῶμα διὰ τὰς ζητήσεις γενόμενος, ἀπέθανεν ὡς τὸ πρὸ τοῦ μνημείου αὐτοῦ ἐπίγραμμα δηλοῖ.*

Ξεῖνε, Φιλητᾶς εἰμί· λόγων ὁ ψευδόμενος με
* Ὀλεσε, καὶ νυκτῶν φροντίδες ἐσπέριον.

Est itaque periculum, ne ob has curas aliquando, ut Philetas Cous, pervestigans ex rationibus, falsas et mendaces, exolutus pereas. Nam corpore ob id studium valdè attenuato is obiit: quod insculptum ejus monumento declarat hoc epigramma.

Hospes, Philetas sum, mendax et captiosa ratio
Me perdidit, vespertinæque ac nocturnæ studiorum curæ.

On pourrait donc dire sans hyperbole

(14) Diogen. Laërt., lib. II, num. 108.
(15) Gassend., de Logic., cap. III, pag. 40, tom. I Operum.
(16) Menag., in Laërt., lib. II, num. 108.
(17) Cicero. Academ. Quæst., lib. IV, cap. XXVIII et XXIX.
(18) Idem, ibidem.

(19) Aristot., Ethic. ad Nicomach., lib. VII, cap. III.
(20) Africanus, lib. LXXXVIII, D, ad L. Falcid. Vide ibi Cujacium, item Menag., in Diogen. Laërtium, lib. II, num. 108.
(21) Senec., epist. XLV, pag. m. 241.
(22) Athen., lib. IX, pag. 401, E. Voyez aussi Hesychius Illustris, in Philetâ.

et sans figure, que les inventions d'Eubulide étaient des sophismes à tuer les gens. Les subtilités de Stilpon, son condisciple, ne furent pas moins meurtrières (23). Ceci rapproche du vrai ce que Timon le Phliasien objectait à notre Euclide : son terme de *rage de dispute* en devient moins hyperbolique.

Ἄλλ' οὐ μοι τούτων φλεδόνων μέλει,
οὐδὲ γὰρ ἄλλου
Οὐδενός, οὐ Φαίδωνος, ὅτις γέ μιν, οὐ
δ' ἐριδάντεω
Εὐκλείδου, Μεγαρεῶσιν ὅς ἔμβαλε λύσ-
σαν ἐρισμοῦ.

Non ego horum nugatorum curam gero,
nec alterius
Cujusquam; non Phædonis, quisquis ille
sit, nec litigiosi
Euclidis, qui Megarensibus contentionis rabi-
em innoxit (24).

Notez que les scolastiques se sont es-crimés sur cette matière: on n'a qu'à voir ce qu'ils disent touchant les propositions qu'ils nomment *seipsas falsificantes* (25).

Comme j'ai parlé assez amplement du *sortite* dans un autre endroit (26), il n'est pas nécessaire d'y revenir. Je dirai seulement qu'il me semble que le sophisme qu'on nommait le *chauve* était une espèce de *sortite*, et qu'il consistait à demander le nombre précis de cheveux qu'il faut arracher à un homme pour le rendre chauve. Un ou deux suffisent-ils? Il fallait répondre que non : on continuait d'interroger, en passant de trois à quatre, et de quatre à cinq, etc.; et si enfin vous répondiez ce nombre *suffit*, vous vous trouviez obligé de confesser que la différence du chauve et du non chauve, consiste en un seul cheveu. Voyez Gassendi, à la page 41 du 1^{er}. tome de ses œuvres.

(E) Rien n'est plus propre à obscurcir les matières et à jeter des doutes. . . . que l'application aux. . . . quintessences de la controverse.] De tous les exercices philosophiques il n'y en a point à qui la médiocrité

(23) Voyez le corps de cet article, à la citation (e).

(24) Timon, apud Diog. Laërtium, lib. II, num. 107, pag. m. 142.

(25) Voyez Arriaga, disput. II, in Summulas, sect. IV, subsect. IV, pag. m. 21 et 22.

(26) Dans la remarque (O) de l'article de CΥΚΛΙΣΤΡΕ, tome V, pag. 175.

soit plus nécessaire qu'à celui de la dispute; car dès qu'on y passe certaines bornes, on tombe dans des inutilités, et même dans des travers qui gâtent l'esprit, et qui l'empêchent de trouver la vérité. C'est à cela qu'on peut appliquer fort justement ces paroles d'Aulu-Gelle (27) : *Hos aliosque tales argute delectabilisque desidiae aculeos quàm audiremus, vel lectitaremus; neque in his scrupulis aut emolumentum aliquod solidum ad rationem vite pertinens, aut finem ultimum quaerendi videremus* : *Enniamum Neoptoleum probabamus, qui profecto ita ait* :

Philosophandum est paucis : nam omninò haud placet.

Une dispute bien réglée et bien limitée (28), et où l'on ne se propose que d'éclaircir les matières, est la chose du monde la plus utile dans la recherche de la vérité; et l'on n'a pas tort de dire que la dispute ressemble au choc de deux pierres qui en fait sortir le feu qu'elles renferment invisiblement (29). Mais il est fort difficile de tenir un juste milieu dans cette fonction : c'est par rapport à cela principalement que l'on pourrait faire la remarque de Tacite : *Retinuit quod est difficillimum, ex sapientiâ ou in sapientiâ modum* (30). Pour peu qu'on lâche la bride à la passion de disputer, on se fait un goût de fausse gloire qui engage à trouver toujours des sujets de contredire, et dès lors on n'écoute plus le bon sens, et l'on s'abandonne à la passion de passer pour un grand maître de subtilités. On peut pardonner à un professeur la peine qu'il prend d'éveiller par cette voie l'esprit d'un jeune écolier; mais on ne saurait excuser Euclide, ni ses successeurs, d'avoir fait leur capital de cela toute leur vie, et d'avoir voulu se distinguer par des inven-

(27) Aulus Gellius, lib. V, cap. XV. Il dit, dans le chapitre suivant : ejusdem illius Enniani Neoptolemi. . . consilio utendum est, qui degustandum ex philosophiâ censet non in eam ingurgitandum.

(28) Voyez l'Art de penser, III^e. part., chap. XIX, num. 7, pag. m. 354, où les bons et les mauvais effets de la dispute sont très-bien décrits.

(29) *Quærit pars semina flamma
Abstrusa in venis silicis.*

Virgil., Æn., lib. VI, vs. 6.

(30) Tacit., in Vita Agricole, cap. IV.

tions qui ne tendaient qu'à embarrasser l'esprit. Elles ne servaient de rien à la correction du vice ; elles ne pouvaient guérir d'aucun défaut important, et outre cela elles n'avançaient en aucune manière la connaissance des vérités spéculatives : elles étaient beaucoup plus propres à la retarder. Voilà deux défauts énormes. Sénèque a très-bien décrit le premier. *Invenissent forsitan necessaria, nisi et superflua quæstissent. Multum illis temporis verborum cavillatio eripuit, et captiosæ disputationes, quæ acumen irritum exercent. Neclimus nodos, et ambiguum significationem verbis alligamus, deinde dissolvimus. Tantum nobis vacat? jam vivere, jam mori scimus? Totâ illò mente pergendum est, ubi provideri debet, ne res nos, non verba decipiant. Quid mihi vocum similitudines distinguis, quibus nemo unquam nisi dum disputat, captus est? res fallunt: illas discerne. Pro bonis mala amplectimur... Adulatio quàm similis est amicitia?... Doce quemadmodum hanc similitudinem dignoscere possim. Venit ad me pro amico blandum inimicus: vitia nobis sub virtutum nomine obrepunt: temeritas sub titulo fortitudinis latet: moderatio vocatur ignavia: pro cauto timidus accipitur. In his magno periculo erratur: his certas notas imprime. Cæterum qui interrogatur, an cornua habeat, non est tam stultus, ut frontem suam tentet: nec rursus tam ineptus aut hebes, ut non habere se nesciat, quod tu illi subtilissimâ collectione persuaseris. Sic ista sine noxâ decipiunt: quomodò præstigatorum acetabula et calculi, in quibus fallacia ipsa delectat. Effice, ut quomodò fiat intelligam: perdidit usum. Idem de istis captivibus dico: quo enim nomine potius sophismata appellent? nec ignorantem nocent, nec scientem juvant. Si vis utique verborum ambiguitates diducere, hoc nos doce, beatum non eum esse, quem vulgus appellat (31). On ne peut rien voir de plus sensé ni de plus beau que ces paroles de Sénèque. Passons au second défaut.*

L'esprit de dispute dégénère facilement en fausse subtilité. Ceux qui le cultivent tombent dans leurs pro-

pres pièges; et après avoir embarrassé leur antagoniste, ils se trouvent eux-mêmes incapables de se soutenir contre les sophismes qu'ils ont inventés, et que l'on peut employer contre leurs dogmes. Voyez ce que j'ai dit de Chrysippe (32) : c'est un grand exemple de ce que je viens de remarquer. Il faisait profession d'être dogmatique ; et il ne laissait pas de travailler pour les intérêts du scepticisme, autant presque que Carnécade qui faisait profession de n'assurer rien. L'un et l'autre sacrifiaient principalement aux subtilités de leur esprit : ils se mettaient peu en peine de la vérité, pourvu qu'ils eussent la joie de faire briller et triompher leurs objections. Celui qui a dit qu'à force de contester, on fait perte de la vérité (33), n'était pas un malhabile homme. Combien y a-t-il de gens qui jouissent d'une profonde tranquillité dans une ferme persuasion de la véritable doctrine, qui se rempliraient de doutes s'ils voulaient entendre les raisons de part et d'autre ? Et combien y en a-t-il qui, au lieu de dissiper leur incertitude, s'y plongeraient davantage, s'ils prêtaient l'oreille aux répliques et aux dupliques de deux subtils disputeurs ? Ceux-là, je veux dire ceux qui ne doutent point, se plaindraient du mauvais office que la dispute leur aurait rendu, et la maudiraient à peu près dans les mêmes termes qu'un orateur a employés pour exprimer le pouvoir de l'éloquence. *Malam, inquit, crucem importunæ isti eloquentiæ, quæ me securum animi, compositumque in alteram partem, jam suspensum, et utroque trahentem malè perdidit, quasi in foro disceptaretis apud judicem, adeò me contorto pugnacique isto genere dicendi exanimastis (34).* Ceux-ci, je veux dire ceux qui ont quelques doutes, se plaindraient d'être beaucoup plus flottans qu'auparavant, et diraient aux deux antagonistes ce que Térence attribue à l'un de ses personnages,

..... Fecistis probè :
Incertior sum multò quàm dudum (35).

(32) Dans les remarques (E), (F), (Q) de son article, tome V.

(33) *Ninium altercando veritas amittitur.*

(34) *Famian. Strada, Prolus. II, lib. II, pag. m. 242.*

(35) *Terentius, in Phormione, act. II, sc. III, vs. 18 et 19.*

(31) Senec., epist. XLV, pag. m. 240.

Saint Augustin a cru que les disputes subtiles de la logique étaient tellement à craindre, qu'il fallait demander à Dieu, par des processions publiques, la grâce de n'y être pas exposé (36). C'est un instrument dont on peut tirer de bons usages contre le mensonge : mais il n'en demeure point là ; car, après avoir détruit l'erreur, il attaque la vérité : il ressemble à ces poudres corrosives qui, après avoir mangé les chairs baveuses d'une plaie, rongeraient aussi la chair vive, et carieraient les os, si on les laissait faire. N'allons pas si avant, contentons-nous de considérer les mauvais effets de la dispute, par les raisons que Montaigne expose. Nos disputes, dit-il (37), devraient être défendues et punies comme d'autres crimes verbaux. Quel vice n'éveillent-elles et n'amoncellent, toujours régies et commandées par la colère ? Nous entrons en inimitié, premièrement contre les raisons et puis contre les hommes. Nous n'apprenons à disputer que pour contredire ; et chacun contredisant et étant contredit, il en advient que le fruit du disputer, c'est perdre et anéantir la vérité. Ainsi Platon, en sa République, prohibe cet exercice aux esprits ineples et mal nés.... Que sera-ce enfin ? l'un va en orient, l'autre en occident : ils perdent le principal, et l'écartent dans la presse des incidens. Au bout d'une heure de tempête, ils ne savent ce qu'ils cherchent : l'un est bas, l'autre haut, l'autre côtier. Qui se prend à un mot et une similitude. Qui ne sent plus ce qu'on lui oppose, tant il est engagé en sa course et pense à se suivre, non pas à vous. Qui se trouvant faible de reins, craint tout, refuse tout, mêle dès l'entrée et confond le propos : ou sur l'effort du débat, se mutine à se taire

(36) *Facere non possum, quin hic referam, quæ de beato Augustino, viro Διαλεκτικωτάτω, qui que de logicæ plures libros reliquit, tradit beatus Ambrosius serm. 92, illius scilicet pertinaciam et disputationis acrimoniam supplicationibus publicis compescendam, et quasi averruncandam existimasse. Menag., in Diog. Laërt., lib. VII, num. 83, pag. 296.*

(37) Montaigne, *Essais*, liv. III, chap. VIII, pag. m. 252, 253. Voyez ce que l'auteur de l'Art de penser, III^e part., chap. XIX, num. 7, pag. 256, a jugé de ces pensées de Montaigne.

tout plat par une ignorance dépitée, affectant un orgueilleux mépris, ou une sottisement modeste fuite de contention. Pourvu que celui-ci frappe, il ne s'enquiert pas combien il se découvre. L'autre compte ses mots et les pèse pour raison. Celui-là n'y emploie que l'avantage de sa voix et de ses pounions. En voilà un qui conclut contre soi-même : et celui-ci qui vous assourdit de préfaces et digressions inutiles. Cet autre s'arme de pures injures, et cherche une querelle d'Allemagne, pour se défaire de la société et conférence d'un esprit qui presse le sien. Ce dernier ne voit rien en la raison, mais il vous tient assiégé sur la clôture dialectique de ses clauses, et sur les formules de son art.

On pourrait dire très-justement que l'esprit et le caractère de notre Euclide et de ses successeurs ont régné dans les écoles chrétiennes depuis le fameux dialecticien Abélard. Mais qu'a-t-on produit par-là en faveur de la vérité ? Quels sont les dogmes philosophiques que les nominaux et les réaux, les thomistes et les scotistes ont éclaircis ? Qu'ont-ils fait que multiplier les opinions, et trouver l'art de soutenir le pour et le contre, à la faveur de plusieurs termes barbares ? Ce que l'un soutient, l'autre le nie ; et ils ont tous deux des distinctions et des subterfuges pour s'empêcher d'être réduits au silence. Ils ont fait triompher tour à tour les dogmes les plus opposés : or voici la suite naturelle de cette méthode de philosopher. M. Robault la décrit admirablement. « On remarque, dit-il » (38), une opiniâtreté invincible dans » la plupart de ceux qui ont achevé » leur cours de philosophie, et qui » probablement ne sont tombés dans » une si pernicieuse disposition d'esprit, que parce qu'ils ne sont pas » accoutumés à des vérités convaincantes, et qu'ils voient que ceux » qui soutiennent en public quelque » doctrine que ce soit, triomphent » toujours de ceux qui tâchent de » prouver le contraire : de manière » qu'à leur égard toutes choses ne » passent que pour des probabilités. » Ils ne regardent pas l'étude comme

(38) Robault, *préface de sa Physique*.

» un moyen pour parvenir à la dé-
 » couverte de nouvelles vérités ; mais
 » comme un jeu d'esprit dans lequel
 » on s'exerce, et dont toute la fin n'est
 » que de confondre tellement le vrai
 » avec le faux, par le moyen de quel-
 » ques subtilités, qu'on puisse égale-
 » ment soutenir l'un et l'autre, sans
 » paraître jamais forcé à se rendre
 » par aucune raison, quelque opinion
 » extravagante que l'on puisse défen-
 » dre. Et c'est en effet le succès ordi-
 » naire de toutes les actions publi-
 » ques, où, souvent dans la même
 » chaire, des opinions toutes con-
 » traïres sont alternativement propo-
 » sées, et triomphent également,
 » sans que les matières en soient plus
 » éclaircies, ni qu'aucune vérité en
 » soit mieux établie. » Je ne dis rien
 d'un mal infiniment plus considérable
 que cet esprit disputeur et dialecti-
 cien a produit. Il est passé des chaires
 de philosophie aux auditoires de théo-
 logie, et y a rendu problématiques
 les plus grands points de la morale
 chrétienne (39) ; car quel est le dogme
 de morale que les casuistes relâchés
 n'aient ébranlé et tellement obscur-
 ci, que le seul moyen d'avoir quelque
 certitude est d'écouter uniquement
 la simplicité de l'Écriture, sans aucun
 égard aux raisons subtiles et captieu-
 ses de ces docteurs ?

Nous verrons dans la remarque
 suivante quelques pensées du père
 Rapin, qui ne représentent pas moins
 le défaut de nos philosophes de Mé-
 gare, que celui des scolastiques.

(F) *Je marquerai quelques fautes
 du père Rapin.*] Ce ne sera qu'après
 l'avoir fait connaître par un beau
 côté : « (40) Les esprits trop vifs et
 » trop subtils ne sont pas toujours
 » les plus propres à la philosophie. Il
 » vaudrait mieux s'épaissir l'imagi-
 » nation par quelque chose de gros-
 » sier, que de la laisser évaporer en
 » des spéculations trop fines. Le bon
 » sens tout simple de Socrate triom-
 » pha de tout l'art et de toute la fi-
 » nesse des sophistes. La philosophie
 » ne devint abstraite que quand elle
 » cessa d'être solide : on s'attacha à

» des formalités, quand on n'eut plus
 » rien de réel à dire ; et l'on ne s'a-
 » visa de recourir à la subtilité,
 » que quand on n'espéra plus faire
 » valoir la raison par sa simplicité
 » (*¹). Ce Protagoras, qui chercha
 » le premier des raisonnemens cap-
 » tieux, ne prit cet air subtil que
 » parce qu'il n'avait rien que de
 » faux dans l'esprit.... On gâta tout,
 » dit Sénèque (*²), à force de raffiner
 » sur tout. Car pour faire une vaine os-
 » tentation d'esprit, on quitta ce qu'il
 » y avait d'essentiel dans les sciences :
 » on commença à affaiblir la vérité des
 » choses par l'artifice des paroles ;
 » on se servit de sophismes, quand
 » on manqua de bonnes raisons. Ce
 » fut par cet art nouveau que Nau-
 » siphane et Parménide renversèrent
 » tout Ainsi la simplicité
 » de la raison se corrompt par l'ar-
 » tifice du discours, et l'on se joua
 » de la vérité au lieu de la traiter
 » avec respect. Ce fut le défaut des
 » Espagnols du dernier siècle : ils
 » firent de la philosophie comme de
 » la politique : ils portèrent par la
 » qualité de leur esprit, né aux ré-
 » flexions, l'une et l'autre à des sub-
 » tilités inconcevables : il n'y eut
 » point de disciple qui ne raffinat sur
 » son maître. D'où arriva un désor-
 » dre semblable à celui dont s'était
 » autrefois plaint Sénèque (*³) : la
 » dispute devint tout le fruit de la
 » philosophie, et l'on s'en servit
 » moins pour guérir l'âme, que
 » pour exercer l'esprit ». Cela est bon
 et beau : notre Euclide et notre Eu-
 bulide eussent pu s'y reconnaître.
 Mais voyons ce que le père Rapin dit
 d'eux nommément.

« Euclide de Mégare subtilisa en-
 » core davantage ce qu'il y avait déjà
 » de subtilité dans la dialectique, et
 » il y ajouta un air de disputer plus
 » vif, en donnant plus d'ardeur à son
 » discours : il porta même cela à un
 » excès qui donna lieu à Timon de
 » lui reprocher d'avoir inspiré à

(*¹) *Habet hoc ingenium humanum, ut cum
 ad solida non suffecerit, in futilibus alteratur.*
 Verulam., de Augm. Scient.

(*²) *Vide quantum mali fecerit nimia subti-
 litas et quam infesta sit veritati.* Sen., epist.
 XCVIII.

(*³) *Philosophia non in remedium animi,
 sed in exercitationem ingenii inventa.* Seneca,
 lib. VII. cap. I, de Brevel.

(39) Voyez l'article LOYOLA, remarque (S)
 tome IX.

(40) Rapin, Réflexions sur la Philosophie,
 num. 28, pag. m. 358, 359.

» ceux de Mégare *une rage de dis-*
 » *puter* (*1), par cette logique cap-
 » *tive et sophistique* qu'il leur
 » *apprit, que Socrate n'approuvait*
 » *pas, parce qu'il n'y avait aucune*
 » *sincérité dans sa manière.* Ce fut
 » *Euclide, et son disciple Eubulide,*
 » *qui inventèrent ces sophismes, les-*
 » *quels furent depuis si fameux dans*
 » *l'école dont Diogène Laërce fait*
 » *mention* (**), et qui après tout n'ont
 » *rien de réel que leur subtilité,*
 » *comme, le dilemme, l'argument*
 » *cornu, l'Électre, le sorite, ces in-*
 » *terrogations mégariques si célèbres*
 » (41), dont parle Plutarque, et toutes
 » ces chicanes de leur façon,
 » qui rendirent la dialectique si mé-
 » prisable à Athènes, que Socrate fut
 » obligé de la traiter de ridicule,
 » dans ses discours contre les sophis-
 » tes, pour en détromper les esprits.
 » Ce fut de cet Euclide que Démos-
 » thène apprit l'art du dilemme et
 » ces manières pressantes qui le ren-
 » dirent si véhément dans le ca-
 » ractère d'éloquence qu'il prit (42).»
 Il y a six fautes dans ce passage. 1°. Socrate était mort quand la logique d'Euclide parut : il ne fut donc point en état de la blâmer. 2°. Le dilemme n'a point été mis par Diogène Laërce entre les sophismes qu'Euclide et Eubulide inventèrent. Je ne crois point que d'autres auteurs l'aient mis dans cette liste; et dans le fond, il est faux que le dilemme soit un sophisme. C'est une aussi bonne manière de raisonner que le syllogisme; et s'il y a des dilemmes faux, il y a aussi des syllogismes qui ont cette mauvaise qualité : mais, sous prétexte que l'on peut faire des syllogismes sophistiques, on se tromperait beaucoup, si l'on disait que le syllogisme est un sophisme. Appliquez tout cela au dilemme, et vous trouverez que notre père Rapin s'est trompé, et quant à sa citation, et quant à la chose même. 3°. Si Socrate n'a pu désapprouver la dialectique d'Euclide, encore moins a-t-il pu traiter de ridicule celle d'Eubu-

lide, disciple et successeur d'Euclide. 4°. Démosthène apprit d'Eubulide et non pas d'Euclide, l'art de raisonner. C'est ce qu'Apulée (43), et Diogène Laërce (44), témoignent. 5°. Après avoir mis le dilemme entre les sophismes qui *rendirent la dialectique si méprisable à Athènes, que Socrate fut obligé de la traiter de ridicule,* il ne fallait point le donner pour une cause de ce caractère d'éloquence qui fit admirer Démosthène (45). 6°. Ce ne fut point par le dilemme, mais par l'enthymème, selon la notion des rhéteurs; soit qu'on prenne l'enthymème selon la notion des rhéteurs, soit qu'on le prenne selon la notion des logiciens. Je passe au père Rapin la citation de Pierre Ramus. C'était Laërce qu'il eût dû citer.

Justifions la première de ces six censures. Il est certain que les disciples de Socrate ne fondèrent point d'école pendant la vie de leur maître, et qu'Euclide ne se retira d'Athènes qu'après la mort de Socrate (46). Il se retira à Mégare en ce temps-là, et il devint fondateur d'une école de philosophie; et par conséquent la dialectique qu'il enseigna, et à laquelle il donna un nouvel air de subtilité, fut postérieure à la mort de Socrate. Disons en passant qu'il reçut chez lui à Mégare, Platon et les autres philosophes d'Athènes (47), lorsque la même tyrannie qui avait fait périr Socrate les obligea à se retirer en un lieu de sûreté.

(43) Apuleius, in Apologiâ, pag. m. 283.

(44) Diogen. Laërt., in Euclide, lib. II, num. 108.

(45) Rien ne fut plus admirable dans cet orateur que la véhémence.

(46) Voyez Platon, in Phaedone, où il dit qu'Euclide fut présent aux derniers discours de Socrate.

(47) Diogen. Laërt., lib. II, num. 106. Ilesychius Illustris, in Euclide.

EUDES, duc d'Aquitaine, contemporain de Charles Martel, se trouve mêlé dans les plus grandes affaires de son temps. On ne sait pas trop bien le détail de sa généalogie; mais il y a quelque apparence qu'il était fils de Bertrand, duc d'Aquitaine,

(*1) *Ἀύσαν ἐρισμοῦ.* Ram., lib. I Dialect., cap. VII.

(*2) Diog., lib. II.

(41) Voyez tome V, pag. 164, la remarque (G) de l'article CHRYSIPPE.

(42) Rapin, Réflexions sur la Logique, num. 3, pag. 372.

et frère puîné de saint Hubert (a). Il profita des troubles de la cour de France, et des malheurs où l'invasion des Sarrasins plongea l'Espagne ; car pendant que ceux-ci ne songeaient qu'à l'affermissement de leur nouvelle domination, et que l'on travaillait vainement en France à soumettre l'Austrasie où les maires du palais s'étaient rendus indépendans, ils s'empara non-seulement de la première et de la seconde Aquitaine, entre la Loire et la Garonne, mais aussi de tout le pays de Toulouse et d'Uzes. Les Gascons en même temps se répandirent sur les pays d'entre la Garonne, la mer Océane, et les Pyrénées. Il ne faut pas s'étonner si Eudes ayant de telles forces se vit recherché par Chilpéric II, roi de France. Rinfroi, maire du palais, avait essayé de remettre sous l'obéissance de la couronne française le royaume d'Austrasie, avec le secours des Frisons ; mais Charles Martel l'avait attaqué si à propos dans les Ardennes, en 716, qu'il l'avait mis en déroute. Chilpéric et Rinfroi, son maire, furent contraints de prendre la fuite ; et ayant été encore battus l'année suivante, ils avaient tout à craindre de Charles Martel. Dans cette perplexité, ils eurent recours au duc d'Aquitaine ; et bien loin de le quereller sur son agrandissement, ou sur ses usurpations, ils le déclarèrent souverain (A), et le prièrent de concourir avec eux contre l'ambition démesurée et rebelle de leur ennemi. Eudes assembla toutes ses troupes,

et alla joindre l'armée de Chilpéric auprès de Paris, et lorsqu'ils eurent été battus il amena en Aquitaine ce malheureux roi, qui avait besoin de cet asile pour être à couvert des attentats du vainqueur ; car ce vainqueur se frayait ouvertement le chemin à l'usurpation, qui éclata dans la suite selon les formes les plus solennelles (b). La retraite de Chilpéric en Aquitaine, et sa défaite auprès de Soissons, arrivèrent l'an 719. Charles le poursuivit jusques en Tourainc. Quelque temps après il envoya des ambassadeurs à Eudes pour lui redemander Chilpéric. Eudes ne voulut le rendre qu'après avoir tiré parole qu'il serait traité selon sa dignité. Il lui fit de grands présens, et il fut peut-être la principale cause de ce que prince ne mourut pas dans un monastère. Il rendit un service signalé à la nation deux ans après, par la victoire qu'il remporta devant Toulouse sur les Sarrasins. Ces infidèles, aspirant à la conquête des Gaules, ne se furent pas plus tôt rendus maîtres de Narbonne, qu'ils s'avancèrent jusques à Toulouse, et qu'ils en firent le siège. S'ils n'y eussent pas perdu Zaman leur général, et une grande partie de leurs troupes, on peut s'imaginer eu quelle passe ils eussent été. Cette défaite ne les empêcha point de revenir peu après, et de s'emparer de Carcassonne, de Nîmes, et de toute la Septimanie, jusques au Rhône : si bien qu'Eudes, qui ne trouvait guère raisonna-

(a) Voyez Audigier, Orig. des Franc., tom. II, pag. 226.

(b) Lorsque Pepin, son fils, fit déposer le roi légitime, et se fit élire à sa place, l'an 752.

ble de souffrir que Charles Martel allât à grands pas à l'usurpation de la couronne (B), se trouvait bien embarrassé : il craignait les Sarrasins, et il ne voulait point dépendre d'un homme qui n'avait pas plus de droit que lui à la puissance souveraine. Les précautions qu'il prit furent, d'un côté, de favoriser sous main les cabales qui s'élevaient dans la Neustrie (c), et de l'autre de s'allier avec Munuza, vaillant capitaine maure auquel les Sarrasins avaient confié la Cerdagne. Munuza devenu amoureux de la fille d'Éudes (C), qui était très-belle, s'engagea pour l'obtenir à se soulever. Il arriva donc qu'Éudes persuadé que les Sarrasins ne se pourraient pas prévaloir de son absence, assez occupés chez eux par la besogne que Munuza leur taillerait, fit une irruption dans la Neustrie. Cette entreprise ne lui réussit pas ; il fut vaincu (d) par Charles Martel, et son pays fut pillé par l'armée victorieuse. Son gendre fut encore plus malheureux, comme nous le dirons en son lieu (e) : il périt dans les troubles qu'il excita ; et alors Abdérame qui l'avait vaincu, ne trouvant rien qui l'empêchât de pénétrer dans l'Aquitaine, y entra avec une armée très-nombreuse. Éudes dépêcha des ambassadeurs à Charles, pour le prier de le secourir, et sans attendre l'arrivée de ce secours il eut la hardiesse de s'engager à une bataille avec les Sarrasins dès qu'ils

eurent passé la Dordogne (f). La politique eut peut-être plus de part que le courage à cette action : il s'était imaginé que s'il battait Abdérame avant l'arrivée de Charles, il pourrait gagner une autre victoire sur celui-ci en cas de besoin ; pour ne rien dire de la gloire qu'il avait à attendre, s'il chassait les infidèles sans qu'un autre y contribuât. Il se battit bien ; mais enfin après une longue résistance il fut mis en fuite. Quoiqu'on dise que sa perte fut très-grande (D), il ne laissa pas avec ce qu'il put rassembler de troupes de s'avancer vers le lieu où Charles devait passer la Loire, il combattit avec lui dans la fameuse bataille où Abdérame fut tué (E), le 7 d'octobre 732. Mais il ne put se résoudre à laisser en paix la Neustrie ; il reprit encore les armes en 735. Ce fut pour la dernière fois ; car il mourut de chagrin dans la même année (F), ayant vu que Charles était entré dans l'Aquitaine et y avait tout mis à feu et à sang. Hunaud, son fils, aussi ambitieux que lui, ne voulut point reconnaître Charles. Cela fit recommencer la guerre, qui, après divers succès tantôt heureux tantôt malheureux, se termina au désavantage de Hunaud. Il fut obligé de se soumettre, et on lui laissa le duché (g).

(f) Isidore de Badajos, *cité par Catel*, Mémoires de l'Hist. du Languedoc, pag. 527, dit que la bataille se donna entre la Garonne et la Dordogne. Voyez-le aussi, pag. 529.

(g) Voyez l'Histoire de France de Corde-moi.

(c) C'est ainsi qu'on appelait la partie occidentale de la monarchie française.

(d) En 731.

(e) Voyez l'article MUNUZA, tome X.

(A) Chilpéric et . . . son maire . . . le déclarèrent souverain.] J'aurais pu

dire qu'ils le déclarèrent roi, car voici comme parle Frédégaire : *Chilpericus itaque et Raganfredus legationem ad Eudonem ducem dirigunt, auxilium postulantes, rogant : REGNUM et munera tradunt.* Il ne faut pas s'imaginer que *regnum* signifie là un simple ornement de tête, nommé *couronne*, envoyé au duc d'Aquitaine; il faut entendre la dignité et l'autorité dont la couronne est le symbole. C'est ainsi que M. Valois l'a entendu. *Ut suo*, dit-il (1), *summoque jure ac regia potestate in Aquitania dominaretur, provinciam regie ditioni exempta.* Je fais cette remarque après un auteur moderne (2), qui semble accuser le savant père le Cointe d'avoir cru qu'on ne donna point à Eudes l'autorité royale; mais qu'on lui envoya seulement une couronne. Dans le passage que ce père cite (3), *regnum* se prend pour une couronne, j'en conviens; cependant ce n'est pas une couronne sans relation à l'autorité souveraine. Rhéginon confirme mon sentiment, lorsqu'il dit, sous l'année 735, que Charles Martel priva Eudes et du royaume et de la vie, *Eudonem regno simul et vita privavit.* L'auteur moderne cite pour un troisième témoin, une inscription de saint Maximin, qui porte qu'en 710, sous Eudes, très-pieux roi des Français, et pendant le temps de la descente des Sarrasins, on transféra le corps de sainte Marie-Madeleine in *Anno nativitatis Domini 710, sexta die mensis decembris.... regnante Odoino piissimo rege Francorum, tempore infestationis gentis persulæ Saracenorum*; mais cette autorité a deux grands défauts: l'un, que l'année 710 n'est point un temps où l'inondation des Sarrasins se fit craindre dans les Gaules; l'autre, qu'Eudes pour le plus n'a été que roi d'Aquitaine; et voici une inscription qui le traite de roi des Français. Je m'étonne que M. Audigier n'ait point aperçu de faute dans le chiffre 710. Ce n'est point dans son livre une faute d'impression; mais, quoi

qu'il en soit, c'est une faute. Catel, en rapportant cette inscription, l'a ponctuée de telle sorte qu'elle tombe sur l'an 716 (4). *Anno nativitatis Domini septuagesimo decimo sexto, die mensis decembris, etc.* J'ai lu dans Belleforet (5), qu'en l'an 741, les Sarrasins détruisirent la ville d'Aix en Provence, et que ce fut alors que Girard de Roussillon, comte de Bourgogne et de Provence, fit transporter d'Aix à Vézelay le corps de la benoite Marie-Madeleine.

(B) Il ne trouvait guère raisonnable de souffrir que Charles Martel allât à grands pas à l'usurpation de la couronne.] On ne sait lequel vaut mieux ou de se fâcher, ou de se moquer de l'indigne partialité de tant d'écrivains, qui traitent de brouillons et de rebelles tous ceux qui voulurent s'opposer à l'ambition de Charles Martel, et à celle de Pepin. Ces mêmes auteurs auraient tourné la médaille, si la fortune se fût déclarée pour ces prétendus rebelles; et alors les titres de factieux, de perturbateurs du repos public, de perfides et de traîtres, eussent été réservés pour les Martels et pour les Pepins: tant il est vrai qu'il y a du peuple partout, parmi les historiens comme parmi la petite bourgeoisie!

..... Sed quid
Turba Remi? Sequitur fortunam ut semper,
et odit
Damnator. Idem populus si Nortia Tusco
Favisset; si oppressa foret securus senectus
Principis, hæc ipsa Sejanum diceret horridi
Augustum (6).

(C) Munuza devint amoureux de la fille d'Eudes.] Les erreurs de quelques auteurs, touchant cette affaire, seront examinées dans les remarques de l'art. MUNUZA, tome X.

(D) On dit que sa perte fut très-grande.] Roderic de Tolède (7) en donne une idée affreuse, comme si Dieu seul savait le nombre de ceux qui périrent en cette occasion. Je l'ai déjà remarqué dans l'article d'ABDÉRAHE (8); mais voici les paroles de cet his-

(4) Mémoires de l'Histoire du Languedoc, pag. 524. Il l'emprunte de frère Beroard Guido en sa Chronique des Papes, et en la Vie de saint Nicolas III.

(5) Chronique de France, folio m. 52.

(6) Juven., sat. X, vs. 73.

(7) Histor. Arabum, cap. XIV.

(8) Remarque (D).

(1) Adrianus Valesius, Hist. Francor.

(2) Audigier, Origine des Français, tom. II, pag. 235.

(3) Romanus pontifex in signum imperii titur regno, et in signum pontificii utitur mitra. Innocent. III, apud Audigier, Origine des Français, tom. II, pag. 233.

torien : *Abderamen. . . . cum annes Garannæ et Dordoniæ pertransisset, Eudonem de quo diximus invenit ad prælium præparatum, sed infelicitate præteritâ comitatus in fugam dilabitur fugitivus, et tot ibi de ejus exercitu ceciderunt quod ejus numerus omnæ humanæ scientiæ occultatur.* Il ajoute un fait très-faux : savoir qu'Abdérâme pillâ et brûla la ville de Tours.

(E) *Il combattit avec Charles Martel dans la fameuse bataille où Abdérâme fut tué.*] Plusieurs historiens (9) lui donnent la principale part à cette insigne victoire (10) ; car ce fut lui, disent-ils, qui força le camp des Sarrasins, où ayant tout passé au fil de l'épée, sans distinction d'âge ni de sexe (11), il alla charger l'ennemi par derrière; et alors comme ils se crurent enveloppés de toutes parts, ils perdirent courage, et se débandèrent. Mais si ces historiens n'avaient pas eu de meilleurs mémoires sur ce fait-là, que sur ce qu'ils avancent hardiment qu'Èves introduisit Abdérâme dans la France, ils ne mériteraient pas d'être crus. Je sais bien que Frédégaire * débite ce dernier fait. Voyez Catel, au livre III de ses Mémoires de l'histoire du Languedoc, où en examinant cette question il penche vers la négative, quoiqu'il avoue qu'Adon de Vienne, les Annales publiées par Pithou, Sigebert, Marianus Scotus, Hermau Contract, et plusieurs autres historiens, ont écrit qu'Èudes, pour s'opposer à Charles Martel, avait appelé les Sarrasins à son aide. J'ai réfuté cela dans l'article d'ABDÉRÂME (12).

(F) *Il mourut de chagrin dans la même année.*] L'annaliste de Fulde s'est trompé en mettant sa mort sous l'an 728. Rhéginon s'est aussi trompé dans les paroles rapportées ci-dessus, où il dit que Charles ôta à Èudes la vie et le royaume. Frédégaire raconte la chose plus exactement : il dit que Charles ayant appris la mort

d'Èudes, tint conseil, repassa la Loire, alla jusques à la Garonne, prit Blaie, etc.

ÈVE *, femme d'Adam, fut ainsi nommée par son mari à cause qu'elle devait être la mère de tous les vivans (a). Elle fut formée d'une des côtes d'Adam, et amenée auprès de lui afin qu'elle fût sa femme (b). Dieu leur donna sa bénédiction, et leur commanda de *fisonner, de multiplier, et de remplir la terre* (c), et néanmoins Adam ne s'avisa de son devoir conjugal qu'après que lui et sa femme eurent violé la défense que Dieu leur avait faite. Ce fut Ève qui désobéit la première à l'ordre de Dieu. Elle se laissa tromper par les mensonges et par les belles promesses du serpent (A), et puis elle sollicita son mari à la même désobéissance. Les incommodités de la grossesse, les douleurs de l'accouchement et la sujétion à son mari furent les peines à quoi Dieu la condamna. Adam ne la connut qu'après qu'ils eurent été chassés du jardin d'Èden (B). Ce n'est pas une preuve nécessaire que cela fût incompatible avec l'état d'innocence (C). Ils eurent plusieurs enfans, dont Caïn fut le premier, Abel le second : quant à Seth, il ne vint au monde qu'après qu'Abel eût été tué par Cain. Voilà ce qui est indubitable, puisque la pa-

(9) De Serres, Du Haillan, etc.

(10) Voyez la remarque (K) de l'article ABDÉRÂME, tome I, pag. 32.

(11) Les Sarrasins étaient entrés en France, dit-on, avec femmes et enfans.

* Leclerc observe que, dans cette remarque et dans la suivante, Bayle devait citer le continuateur de Frédégaire, et non Frédégaire lui-même, mort avant le temps dont on parle.

(12) Remarque (L) tome I, pag. 32.

* Joly trouve cet article fort long, et dit que Bayle abuse de son temps et de celui de ses lecteurs, en suppléant par des contes impertinens, et qu'il reconnaît pour tels, à ce que Moïse ne nous a pas appris au sujet de la première femme.

(a) Genèse, chap. III, vs. 20.

(b) Là même, chap. II, vs. 22.

(c) Là même, chap. I, vs. 28.

role de Dieu le dit ; mais comme elle n'en dit pas davantage, on peut faire tel cas qu'on voudra des autres choses qui ont été débitées concernant Ève. Par exemple, qu'elle accouchait tous les ans (*d*), et chaque fois d'un garçon et d'une fille (*D*), ou même d'un plus grand nombre d'enfants de chaque sexe : et qu'elle vécut 940 ans (*e*) (*E*). Il n'y a rien là qui soit contre la probabilité ; mais ce que je m'en vais dire sent tout-à-fait le roman et la vision monacale, c'est qu'elle ait institué la religion de certaines filles qui doivent demeurer vierges, et *garder inextinguible le feu* qui était descendu du ciel sur la victime d'Abel, et que l'on nomma *Vesta* ou *flamme de Dieu* (*f*). Voilà l'origine des Vestales, selon ce beau conte. Nous verrons ailleurs qu'on la rapporte à la femme de Noé. C'est encore une fable très-grossière que de dire, comme l'on a fait (*g*), qu'Ève coupa une branche de l'arbre de science de bien et de mal, et en fit un gros bâton avec quoi elle contraignit son mari de manger du fruit de cet arbre. D'ailleurs, c'est une pensée tout-à-fait profane que de dire comme quelques-uns ont fait (*h*), qu'Ève était elle-même l'arbre de science de bien et de mal dont le fruit avait été défendu (*i*). Quant à ceux qui croient que si elle n'avait point

goûté de ce fruit, il n'y aurait jamais eu d'amour entre les deux sexes (*F*), mais seulement de l'amitié, on ne saurait ni réfuter solidement leur pensée, ni l'appuyer sur de bonnes preuves.

Je rapporterai encore deux ou trois extravagances des rabbins. Quelques-uns d'eux disent qu'Ève fut formée de la queue de son mari. Ils prétendent (*k*) que Dieu, ayant donné d'abord une queue au corps d'Adam, s'aperçut ensuite qu'elle diminuait la beauté de cet ouvrage, et qu'ainsi il prit la résolution de la couper ; mais il ne laissa pas de s'en servir pour en produire la femme qu'il donna au premier homme (*l*). Cette femme, disent-ils, était si belle, que le prince de tous les anges en devint fort amoureux (*m*) (*G*), et c'est ce qui le fit déchoir de son état d'innocence. Il n'y eut qu'elle qui put éteindre l'ardeur amoureuse d'Adam : il avait tenté en vain toute voie (*H*), et c'est ce qui lui fit dire, *à cette fois cette-ci est os de mes os, et chair de ma chair* (*n*). Voilà quelle est leur fureur non-seulement à débiter des pensées abominables, mais aussi à les fonder sur l'Écriture, par une méthode d'interprétation la plus absurde qui se puisse. Les imaginations d'un auteur juif qui a vécu au XVI^e. siècle, et qu'on nomme ordinairement Léon Hébreu (*o*), ne sont guère plus soli-

(*d*) Voyez la Chronique de Génébrard.

(*e*) Salianus, Ann., tom. I, pag. 231.

(*f*) Saint-Romuald, Abrégé du Trésor chronol., à l'ann. du monde 99.

(*g*) Apud Saldenum, Otia Theolog., pag. 607.

(*h*) Ibidem.

(*i*) Voyez la remarq. (B).

(*k*) Voyez la Bibliothèque rabbinique de Bartolucci, tom. I, pag. 69.

(*l*) Ibidem, tom. III, pag. 396.

(*m*) Ibidem, tom. I, pag. 322.

(*n*) Genèse, chap. II, vs. 23.

(*o*) Il était fils du rabbin Abrabanel. Voyez tome I, pag. 83, la remarque (I) de l'article ABRABANEL.

des. Il prétend (p) que l'homme que Dieu forma au sixième jour était tout ensemble mâle et femelle, et que cet homme, après avoir fait la revue des animaux terrestres et des oiseaux, sans en avoir trouvé aucun dont la compagnie et l'aide lui pussent être agréables et suffisantes, fut plongé dans un profond assoupissement, afin qu'étant divisé en deux il fût tiré de la solitude où Dieu ne trouvait pas bon de le laisser. Après cette division, la femme, qui auparavant n'avait point de nom particulier, fut nommée Ève. L'auteur concilie le mieux qu'il peut son hypothèse avec les androgynes de Platon (q), et s'imagine que l'homme n'eût jamais péché, si les deux sexes qu'Adam contenait au commencement en unité de personne, n'eussent été séparés (l). Il prétend aussi que dans chaque sexe il y avait une partie masculine, et une partie féminine. Les explications de cet écrivain ne sont guère propres à disculper la providence divine par rapport à la chute d'Adam, et ne s'éloignent pas beaucoup de la pensée de ceux qui prétendent que le premier péché fut un acte d'amour impudique. Voyez la remarque (1). En faisant ainsi le procès à ces docteurs infidèles, n'épargnons pas un bel esprit de la communion de Rome, Français de nation. Il fit un sonnet qui a été imprimé, et qui, pour ne rien dire de pis, est extrêmement profane (K).

(p) Léon Hébreu, Philosophie d'Amour, dialogue III, pag. m. 612, 613.

(q) Voyez tome I, pag. 202, la remarque (F) de l'article ADAM.

On aurait beau recourir aux privilèges de la poésie : ce serait une excuse frivole : la justice des poètes ne s'étend pas jusque-là ; et combien y a-t-il de cas, où leurs maximes contre la morale, et contre la foi, peuvent-être légitimement condamnées selon les formes juridiques de l'inquisition ? Voyez la remarque (I) de l'article de Garrasse. Un autre bel esprit, Italien de nation, noble Vénitien, le célèbre Lorédano, en un mot ; ce bel esprit, dis-je, a mérité quelque censure pour n'avoir pas assez ménagé les bienséances à la gloire d'Ève ; car il suppose qu'après qu'elle eut été chassée du paradis avec son mari, elle l'exhorta à lui rendre le devoir conjugal en exécution de l'ordre que Dieu lui avait donné de croître et de multiplier (r). Le *decorum* exigeait que l'on supposât qu'Adam fût le demandeur. Il y a quelques autres choses à reprendre dans le Lorédano (L). Un écrivain allemand a été infiniment plus favorable à la première de toutes les femmes : il croit que le péché d'Adam est plus grand que celui d'Ève, et que Dieu ne la chassa point du paradis ; qu'il n'y eut qu'Adam qui fut châtié de cette peine. Nous verrons sur quoi il se fonde (M).

(r) Voyez la remarque (L).

(A) *Elle se lascia tromper... par les belles promesses du serpent.*] Je n'aurais jamais fait, si je voulais rapporter toutes les faussetés qui se trouvent dans les livres par rapport à ce serpent. 1^o. Les uns ont dit (1) que ce fut

(1) Joseph., Antiquit., lib. I, cap. II; Aben Ezra ad Genes. III.

l'animal même que nous appelons ainsi qui tenta la femme d'Adam, et ils supposent qu'en ce temps-là le serpent avait des conversations familières avec l'homme, et qu'il ne perdit l'usage de la parole qu'en punition de la malice avec laquelle il avait abusé de la simplicité de cette femme; mais cette opinion est si absurde, qu'il est étonnant de dire qu'un auteur tel que Joseph n'ait pas eu honte de l'avancer. Je m'étonne moins de cela, que de voir qu'un aussi grand visionnaire que Paracelse ait dit (2) que non-seulement le premier serpent a eu la force, par une permission spéciale de Dieu, d'élever Adam et Ève à un degré sublime de connaissance naturelle, mais qu'encore aujourd'hui toutes sortes de serpens retiennent la connaissance des plus hauts mystères naturels, par une volonte particuliere de Dieu. 2°. Quelques rabbins (3) conviennent avec Joseph que le tentateur d'Ève n'était qu'un serpent; mais au lieu de dire, comme fait cet historien, que le serpent tenta cette bonne femme, poussé d'un esprit d'envie par la considération du bonheur promis à l'homme, en cas qu'il ne désobéit point à Dieu, ils disent que l'esprit d'impudicité l'y poussa. Il aperçut Adam et Ève jouissant l'un de l'autre, comme les lois du mariage le permettent: il les vit tout nus occupés à cet exercice; cet objet fit naître en lui des passions fort déréglées; il souhaila d'occuper la place d'Adam, et il espéra que ce bonheur lui arriverait si Ève devenait veuve: or il crut que son embuscade ne serait funeste qu'au mari, parce que ce serait le mari qui mangerait la pomme tout le premier; il résolut donc de dresser la batterie. Peut-on débiter des impertinences plus mal concertées? Un tentateur qui aurait eu ces motifs, aurait-il fait manger la pomme à la femme, en l'absence de son mari. 3°. Si nous en croyons Abarbanel (4), le serpent ne fut tentateur que par les mauvaises conséquences qu'on tira de sa conduite. Il n'eut aucun dessein de faire du mal, il ne dit pas un seul

mot à Ève; il eut facilement l'industrie que les autres bêtes n'eurent pas de monter sur l'arbre de science de bien et de mal, et d'en manger du fruit. Ève voyant qu'il ne s'en portait pas moins bien, en conclut qu'il n'y avait rien à craindre de cet arbre, et en mangea sans avoir peur d'en mourir. N'est-ce pas mépriser l'Écriture encore plus qu'Ève n'aurait méprisé la défense, que d'expliquer ainsi un récit où il est parlé si précisément d'un dialogue entre le serpent et la femme? 4°. Quelques anciens hérétiques ont rêvé que le serpent tentateur fut une vertu (5), que Jaldabaoth produisit sous la forme d'un serpent. Ce Jaldabaoth avait du dépit qu'une divinité plus grande que lui eût fait marcher l'homme, qui auparavant n'était qu'un ver, et qu'elle lui eût donné la connaissance des divinités supérieures; car Jaldabaoth eût été bien aise de passer seul pour le vrai Dieu. Le dépit donc lui fit produire le serpent du paradis, à la parole duquel Ève ajouta foi, comme à celle du fils de Dieu. Ces hérétiques avaient une grande vénération pour le serpent; car c'est lui, disaient-ils, qui ayant pris du fruit de l'arbre, a communiqué la science du bien et du mal au genre humain. On les appelait Ophites. 5°. Ils poussaient plus loin leurs furieuses rêveries, si nous en croyons saint Augustin (6): car ils prétendaient que le serpent tentateur était Jésus-Christ; et c'est pour cela qu'ils nourrissaient un serpent qui, à la parole de leurs prêtres, se glissait sur leurs autels, et se repliait sur leurs oblations et les léchait, après quoi il se renfermait dans sa caverne: et quant à eux ils croyaient alors que Jésus-Christ était venu sanctifier leurs symboles, et ils faisaient leur communion. Le sentiment le plus véritable, savoir qu'Ève fut séduite par le démon caché sous le corps d'un serpent, a été joint à mille suppositions par la licence que l'esprit humain s'est donnée. 6°. Car il y a des rabbins (7) qui disent que Sammaël, le prince des diables, se mit à cheval sur un serpent de la grandeur d'un chameau,

(2) Paracels., de *Myster. Vermium*, apud Rivinum, *Serpent. seduct.*, pag. 24.

(3) Salom. Jarchi, apud Rivinum, *ibidem*, pag. 27.

(4) Apud Rivinum, *ibid.*, pag. 95 et seq.

(5) Tertullianus, de *Præscript. adv. Hæret.*, cap. XLVII, Epiphân., *Hæres.* XXXVII.

(6) August., de *Hæres.*, cap. XVII.

(7) Vide Rivinum, pag. 5, 43, 44.

et qu'avec cet équipage il s'approcha d'Ève pour la tenter. 7°. Il y en a qui disent (8) que ce tentateur tira de grands avantages de ce qu'Ève ne rapporta point la défense dans les mêmes termes que Dieu la leur avait faite. Dieu leur avait défendu de manger de l'arbre de science de bien et de mal, mais Ève dit au serpent que Dieu leur avait défendu de manger de cet arbre, et de le toucher. Or comme elle passait près de cet arbre, le serpent la prit et la poussa contre, et lui ayant fait remarquer qu'elle n'en était point morte, il en inféra qu'elle ne serait pas morte non plus si elle en avait mangé. Quelques pères et quelques théologiens modernes (9) condamnent Ève, sur son peu d'exactitude à rapporter ce qu'elle avait oui de Dieu, et l'on peut dire que c'était un mauvais présage pour la mémoire de l'homme. C'était apparemment la première fois qu'on redisait à un autre ce que l'on avait oui dire : on y fit bien des changemens, et l'on était encore dans le bienheureux état d'innocence. Se faut-il étonner que tous les jours l'homme pécheur fasse des récits infidèles, et qu'un fait ne puisse passer de bouche en bouche pendant quelques heures sans être défiguré ? Cela soit dit en passant, comme aussi ce que je vais ajouter ; c'est qu'il y a des auteurs qui veulent qu'Ève n'ait su la défense que par le rapport d'Adam, et qu'Adam lui ait fait accroire de son chef qu'il ne leur était pas même permis de toucher à l'arbre ; qu'il lui ait, dis-je, fait accroire afin de la rendre plus circonspecte. Précaution inutile. 8°. Quelques-uns (10) nient que le serpent ait parlé à Ève : il se fit entendre, disent-ils, ou par son sifflement, ou par quelques signes ; car en ce temps-là l'homme entendait la voix de toutes les bêtes. Cajetan (11) n'a point voulu reconnaître dans la tentation d'Ève l'intervention de la voix : il veut que le serpent ne se soit servi que de suggestions intérieures. 9°. Un rabbin,

nommé *Lanjado*, a tellement poin-tillé (12) sur l'expression *vous mourrez de mort*, qu'il a cru que le serpent présupposa qu'elle contenait la menace d'une double mort, dont l'une devait dépendre de la qualité du fruit défendu, et l'autre de la défense d'en manger ; ou bien l'une devait être causée par le bois de l'arbre, l'autre par le fruit : là-dessus le serpent, par un vrai tour de sophiste, et comme s'il avait voulu fuir le mensonge à la faveur des équivoques, nia que cette menace dût être suivie de l'effet par rapport au bois de l'arbre ; il persuada donc à Ève de goûter de ce bois ; et comme elle y trouva un goût agréable, elle conclut que le fruit serait encore tout autre chose : ainsi elle en mangea. Distillateurs des saintes lettres, vous seriez moins blâmables, si vous abusiez de votre loisir dans les distillations chimiques, pour la recherche du fantôme de la pierre philosophale. 10°. On a feint que le serpent se donna un visage semblable à celui d'une belle fille, lorsqu'il voulut tenter Ève. Nicolas de Lyra fait mention de cette creuse fantaisie (13), et l'on voit dans les Bibles allemandes, imprimées avant Luther, entre autres figures, celle d'un serpent qui a un visage de fille tout-à-fait joli :

Desinit in piscem mulier formosa superne (14).

Les sirènes étaient aussi un composé monstrueux, dont la partie supérieure ressemblait à une fille. Leur voix trompeuse et traîtresse peut bien être comparée à celle de ce serpent ; mais plutôt à Dieu qu'Ève eût fait ce que l'on a dit d'Ulysse ! Elle prêta trop l'oreille aux discours de ce séducteur : ce n'est pas qu'il faille ajouter beaucoup de foi à tous les beaux complimens qu'Alcimus Avitus fait intervenir de part et d'autre (15) ; car, selon le narré de Moïse, cette grande affaire se vida en très-peu de mots. Jamais il n'y eut entreprise de telle importance : il s'agissait de la destinée du genre humain pour tous

(8) *Apud Rivinum*, pag. 73.

(9) Ambrosius, de Paradiso, cap. II. Rupertus de Trinit., lib. III. Cajetanus, Pererius, Calvinus, Ofcolampadius, Lutherus, Gerhardus, *apud Rivinum*, pag. 73, 74.

(10) *Apud Rivinum*, pag. 103.

(11) *Ibidem*, pag. 104.

(12) *Ibidem*, pag. 122.

(13) *Voyez Rivinus*, pag. ult.

(14) Horat., de Arte poet., vs. 4.

(15) *Voyez les Nouvelles de la République des Lettres*, juillet 1686, pag. 764. On y a relevé quelques fautes de Carasse.

les siècles à venir : la félicité éternelle, ou la damnation éternelle de tous les hommes en dépendait, sans compter toutes les sottises, et tout le ridicule de la vie présente ; et cependant il n'y eut jamais d'affaire si promptement terminée ; jamais peut-être le démon n'a eu si bon marché de l'homme. Apparemment les pensées criminelles des particuliers, qui ne tirent point à conséquence, lui ont toujours plus coûté que celle qui était décisive pour tout le monde ; et il faut avouer que les deux têtes à qui Dieu avait donné en dépôt le salut du genre humain, le gardèrent si mal que rien plus : ils livrèrent la place à l'ennemi presque sans combat ; et au lieu de se battre pour un si précieux dépôt, autant que l'homme pécheur se bat pour sa religion et pour sa patrie, *pro aris et focis*, ils ont fait moins de résistance qu'un enfant à qui l'on veut ôter sa poupée. Ils agirent comme s'il n'y fût allé que d'une épingle : *sic erat in factis*. Gardons-nous bien toutefois de croire, ou que Moïse a trop abrégé cette narration, ou que, suivant le génie des Orientaux, il cacha sous le voile de quelques fables ce funeste événement. Ce serait trop commettre les intérêts de nos vérités fondamentales ; et après tout, la grande innocence d'Ève, et son inexpérience de toutes choses, doivent diminuer l'admiration de sa courte et de sa faible résistance. Il n'y a rien tel pour s'empêcher d'être trompé, que d'être excessivement méchant et fourbe. Les gens de bien sont ceux qui donnent le plus aisément dans le panneau.

*Incapables de tromper,
Ils ont peine à s'échapper
Des pièges de l'artifice.*

*Un cœur franc ne saurait soupçonner en autrui
La fourberie et la malice,
Qu'il ne sent point en lui.*

C'était donc un triomphe infiniment plus utile que glorieux, que celui que le démon remporta sur la première de toutes les femmes ; et l'on pourrait presque l'apostropher ainsi, lui et le serpent qui lui servit de second :

Egregiam verò laudem et spolia ampla re-
fertis,

Tuque puerque tuus, magnum et memorabile
nomen.

Una dolo divùm si femina victa duorum
est (16).

(16) Virgil., *Æn.*, lib. IV, vs. 93.

Car ce que nous représente un auteur moderne, que les bons anges n'auraient pas laissé la partie si inégale entre un démon tout-à-fait expérimenté dans les affaires, et une femme qui ne venait que d'être produite, et qui n'avait jamais vu ni le lever ni le coucher du soleil, ne mérite point d'autre réponse, si ce n'est qu'une pareille raison prouvant trop ne prouve rien. *Quod si hoc totum*, dit-il (17), *ab inscitâ et imbecillitate mulieris provenisse dixeris, æquum utique fuisset ignaræ et imbecillæ feminæ succurrisse ex alterâ partè bonos angelos. Æqui spectatores rerum humanarum haud tulissent tam imparè congressum. Quid enim, si dolo mali dæmonis multiscii et in rebus versatissimi victa fuerit imbellis femina, quæ solè non dùm orientem vel occidentem viderat recens in lucem edita, et rerum omnium inexperta? Meruit certè tam charum caput quod annexam sibi tenuit humani generis salutem, meruit, inquam, custodiam angelicam.*

(B) *Adam ne la connut qu'après qu'ils eurent été chassés du jardin d'Éden.*] Il n'y a que des gens plus soumis à leur imagination qu'à l'autorité de l'Écriture, qui puissent nier qu'Adam et Ève ne soient sortis vierges de ce jardin ; et c'est à tort que Cornélius à Lapide (18) accuse les protestans de le nier. 1^o. Je renvoie donc au pays des fables ceux qui disent que Caïn a été conçu dans le paradis terrestre, et qu'Ève ne fut pas plus tôt produite, qu'elle fut rendue femme. Adam n'ayant usé d'aucune remise à jouir d'elle tout aussitôt qu'il l'eut vue. L'auteur des vers sibyllins soutient que comme l'exemption de toute honte était un des privilèges de l'innocence, l'homme en cet état exerçait le devoir du mariage à la vue du soleil, et aussi librement que les bêtes (19) ; mais c'est un auteur apocryphe et indigne de toute créance. Les rabbins qui ont eu l'effronterie de débi-

(17) Burnet, Archæol., pag. 44x, edit. Amstelod., 1694.

(18) In Genes., cap. IV, vs. 1. Voyez Heidegg., Histor. Patriarchar., tom. I, pag. 168.

(19) Καὶ ὡς θῆρες δὴ βίβεισκον ἀπὸ σκοπιῶσι. Luce palam vulgo coëntes more ferarum., lib. I, pag. 45, edit. Gallæi.

ter (20) que le serpent conçut de l'amour pour Ève, en la voyant sur le fait avec son mari, et qu'à cette vue il forma le noir complot de les séduire, sont beaucoup moins supportables que la prétendue sibylle, et que ces autres rabbins qui ont dit qu'Adam dormait pendant le dialogue d'Ève avec le serpent (21); et qu'il s'était endormi pour se délasser de ses corvées conjugales. Ces derniers rabbins ne laissent pas d'être fort extravagans. Nous en verrons d'autres dans la remarque suivante, qui, sans éviter la rêverie, établissent le fait que nous soutenons ici avec un père de l'église (22); c'est qu'Adam n'a songé à la célébration de ses noces que lorsqu'il n'a plus été dans le paradis: *Nuptiæ terram replent, virginitas paradisum* (23). 2°. Évitions aussi l'extrémité opposée. Il y a des gens qui ont débité qu'Adam différa quinze ans, ou même trente ans, la consommation de son mariage. D'autres poussent la chose plus loin, et soutiennent qu'Adam et Ève, d'accord de partie, et pour pleurer leur péché, ne rompirent leur continence qu'au bout de cent ans. Les raisons qui réfutent cela sont fort bonnes, soit qu'on les tire du besoin que le monde avait alors d'être peuplé, et de la commission qu'ils avaient reçue de Dieu sur ce sujet; soit qu'on les tire des dispositions où leur âge, la constitution de leur corps, et les premiers feux de la convoitise les devaient mettre. *Probabiliter censet Torniellus in Annal. Cæm genitum esse mox post expulsionem Adæ et Evæ ex Paradiso, scilicet primo anno mundi et Adæ, tum quia Adam et Eva creati sunt in saturâ perfectâ et habili ad generandum, tum quia post peccatum mox acres libidinis et copulæ stimulos senserunt, tum quia ipsi erant soli in mundo, et per eos Deus volebat statim propagari et multiplicari toto orbe genus humanum* (24). 3°. Ceux qui disent qu'Adam n'eut aucune part à cette continence de plusieurs années sont des rêveurs indignes d'être écoutés. Ils

(25) supposent qu'il demeura excommunié cent cinquante ans pour avoir mangé du fruit défendu, et qu'il vécut pendant ce temps-là avec une femme qui comme lui avait été formée de la terre, et qu'ils nomment Lilia. Ils ajoutent qu'il engendra les diables par son commerce avec cette femme, et qu'enfin lorsque son excommunication fut levée, il épousa Ève qui était sortie de sa tête, et engendra des hommes. Ce récit est plus confus que celui qu'on trouve dans d'autres livres (26); savoir qu'Adam voulant faire pénitence se tint éloigné d'Ève pendant cent trente ans, et s'attacha à une autre femme nommée Lilita, de laquelle il n'engendra que des démons. Ce fruit était digne d'une pénitence si déréglée. Mais d'autre côté Épiphane fait mention d'une secte d'hérétiques (27), qui disait que le diable avait eu affaire avec Ève comme un mari avec sa femme, et qu'il en avait eu Caïn et Abel. Voyez ci-dessous la remarque (G). Voilà des compensations; Adam quitte Ève pour faire des diables avec une autre femme, et le diable va trouver Ève pour faire des hommes avec elle. 4°. Mais ce qu'il faut principalement condamner, c'est l'erreur profane et libertine de ceux qui disent que l'arbre de science de bien et de mal n'était autre chose que le plaisir de l'amour: d'où ils concluent que la chute de nos premiers pères ne fut autre chose de la part de la femme, que l'envie de perdre sa virginité, et de la part de l'homme, que l'accomplissement de ce désir. Corneille Agrippa n'est pas le premier qui a débité cette sottise: les cathares, les manichéens, les priscillianistes, les basilidiens, l'avaient avancée depuis longtemps (28); et il paraît par le livre du comte de Gabalis que c'est un des dogmes de la cabale, et que les initiés et les adeptes n'expliquent pas autrement l'histoire de la tentation. *Le sage démêle aisément ces chastes figures*, dit cet auteur; *quand il*

(25) *Apud Saint-Romuald, Abrégé du Trésor chronologique, tom. I, pag. m. 35.*

(26) *Voyez Heidegger, Histor. Patriarchar., tom. I, pag. 168.*

(27) *Epiph., Hæres. XL.*

(28) *Vide Hadrian, Beverland, de Peccato Origis., pag. 44, 45.*

(20) *Apud Rivinum, Serp. Seduct., pag. 27.*

(21) *Apud eundem, pag. 77, 78.*

(22) *Hieronymus, lib. I in Jovin.*

(23) *Voyez la remarque suivante.*

(24) *Coru. à Lapide, in Gènes., cap. IV, vs. 1.*

voit que le goût et la bouche d'Ève ne sont point punis, et qu'elle accouche avec douleur, il connaît que ce n'est pas le goût qui est criminel : et découvrant quel fut le premier péché par le soin que prirent les premiers pécheurs de cacher avec des feuilles certains endroits de leur corps, il conclut que Dieu ne voulait pas que les hommes fussent multipliés par cette lâche voie. Robert Flud n'avait donc garde de s'écarter de ce sentiment absurde (29). *Graviter erravit Cornelius Agrippa* in declamat. De Orig. peccati, et *Robertus Flud*, sub nomine *anagrammatisato Rudolphi Otreb.* in tract. theologico-philosophico, de Vitâ, Morte, et Resurrectione, lib. 2, cap. 2 et 3, *dum tradunt, primum et originale peccatum aliud nihil fuisse, quàm copulam carnalem viri mulierisque, et nullum alium Diemonem Evam tentasse arbitratur, quàm illum de quo ait Job, cujus virtus est in humbīs et in umbilico potestas. A quâ etiam opinione non planè alienus videtur Philo Judæus* de Opific. mund., fol. 26 et seqq. (30). Quand on accorderait qu'il y a quelque chose de figuré dans le récit de Moïse, on n'en devrait pas être moins certain qu'il le faut prendre à la lettre par rapport à l'ordre du temps. Or, il est incontestable que le premier congrès d'Adam et d'Ève est rapporté dans l'Écriture, comme postérieur à la sentence que Dieu prononça contre leur crime. Reyssénus a solidement réfuté la fable de ces libertins (31). Voilà quatre faussetés sur un seul chef.

(C)..... *Ce n'est pas une preuve... que cela fût incompatible avec l'état d'innocence.*] Plusieurs des anciens pères, trop prévenus des prééminences de la virginité, ont prétendu (32) que si l'homme eût persévéré dans l'innocence, il ne fût point entré dans le commerce du mariage, et que la multiplication du genre hu-

main se serait faite tout autrement ; mais saint Augustin a soutenu le contraire par de puissantes raisons (33) : car enfin, la bénédiction de Dieu, l'ordre de multiplier, et la différence des sexes sont des choses qui ont précédé le péché ; et il serait absurde de dire que le péché a été absolument nécessaire, afin que les générations humaines fournissent à Dieu le nombre de ses prédestinés (34). Il est vrai que saint Augustin accorde que dans l'état d'innocence la génération se fût faite sans aucun mélange de passion, et sans la perte de la virginité, et que les parties naturelles auraient été pleinement soumises à la raison ; de sorte que, selon lui, la révolte de ces parties fut la suite la plus prochaine et la plus immédiate de la désobéissance de nos premiers pères, comme il y parut à la honte dont ils se trouvèrent saisis sur-le-champ, et qui les obligea à se faire des ceintures. *Voluntati membra illa* (in Paradiso) *ut cætera cuncta servirent. Ita genitale arum vas in hoc opus creatum seminarat, ut nunc terram manus* (35). *Seminaret igitur prolem vir, susciperet femina genitalibus membris, quando id opus esset, et quantum opus esset, voluntate motis, non libidine concitatis* (36). *Ita tunc potuisset utero conjugis salvâ integritate feminei genitalis virile semen immitti, sicut nunc potest eadem integritate salvâ ex utero virginis fluxus menstrui cruoris emitti* (37). Il semble que certains rabbins aient attribué cela à une qualité naturelle du fruit défendu : les principes mécaniques de la nouvelle philosophie leur fourniraient de quoi défendre cette pensée. Ces docteurs ajoutent (38) que la science que le tentateur promettait à nos premiers pères, par le moyen de ce fruit, était qu'ils auraient envie de s'accoupler, la seule chose qui manquait à leurs connaissances (39). Voilà comment

(29) *Jacobus Mollerus*, in *Tractatu de Hermaproditis*, cap. VI, pag. 176.

(30) Voyez dans la remarque (1) ce qui sera cité de Léon Hébreu.

(31) *Injustâ Detestatione sclerati libelli Adr. Beverlandi. Voyez aussi Polygam. triumphat.*, pag. 233 et sequent. *Saldeni Otia theol.*, pag. 59⁵ et seq.

(32) *Vide Salianum*, tom. I, pag. 174.

(33) *August.*, de *Civit. Dei*, lib. XIV, cap. XXI et seqq.

(34) *August.*, *ibidem*, cap. XXIII.

(35) *Idem*, *ibidem*.

(36) *Idem*, *ibidem*, cap. XXIV.

(37) *Idem*, *ibidem*, cap. XXVI.

(38) *Apud Rivinum*, pag. 127 et seq.

(39) *Unicum rem ignoravit, cõitum nempè.* *Aben Ezra*, *apud Rivin.*, pag. 127.

cet arbre leur devait ouvrir les yeux : Adam devait s'apercevoir de la beauté de sa femme, à laquelle il ne faisait point d'attention, trop occupé qu'il était aux choses intellectuelles ; et ils devaient considérer l'un et l'autre les parties destinées aux fonctions du mariage. En conséquence de quoi ils devaient produire d'autres hommes, et devenir semblables à Dieu dans la puissance de faire de nouveaux êtres. Se peut-il voir une impiété plus hardie que celle qu'on trouve dans Abarbanel (40) ; c'est que Dieu, par jalousie contre l'homme, et pour être le seul qui produisît, lui fit défense de manger de l'arbre qui donnait la force d'engendrer ? Les rabbins appliquent à cela le proverbe *Figulus figulo invidet, faber fabro*, et il y en a qui soutiennent (41) qu'Adam fit fort bien de manger du fruit défendu, parce que sans cela l'homme aurait été comme une bête, ne discernant point le bien et le mal, et qu'il n'aurait eu que la parole pardessus la bête. Le savant Maimonide a réfuté cette extravagance. Il semble que ces gens-là aient cru que la machine d'Adam et d'Ève était tellement construite, qu'elle avait besoin que les parties spiritueuses du fruit défendu y débouchassent quelques obstructions, faute de quoi ils auraient été toujours insensibles et impuissans, comme ceux dont le titre de *frigidis et maleficiatis* fait mention.

(D) *On a débité qu'elle accouchait chaque fois d'un garçon et d'une fille*] Il y a des gens qui ont cru que Caïn et Abel étaient frères jumeaux ; mais on peut aisément prouver le contraire par la narration de Moïse. Aussi n'est-ce point le sentiment le plus commun. On aime mieux supposer qu'il naissait un fils et une fille à chaque accouchement, et puis on suppose que celle qui était née avec Caïn épousa Abel, et que celle qui était née avec Abel épousa Caïn, et ainsi des autres (42). On prétend affaiblir par-là l'inceste autant qu'il se pouvait affaiblir. Mais il n'était pas nécessaire pour cela, ni pour aucune autre raison, que les jumeaux

fussent de différent sexe ; car si Ève avait accouché la première fois de deux garçons, et la seconde fois de deux filles, les mariages auraient pu se faire aussitôt, et sans un plus grand inceste que dans l'autre supposition. Quoi qu'il en soit, le sentiment le plus ordinaire porte qu'il naissait un fils avec une fille : et l'on s'est même mêlé de nous apprendre comment s'appelaient les filles. La sœur jumelle de Caïn s'appelaît Calmana (43), ou Caimana (44), ou Débora (45), ou Azrum (46) : celle d'Abel s'appelaît Delbora (47), ou Avina (48). Saint Épiphane, dans l'hérésie XXXIX, fait mention d'Azura et de Sava comme de deux filles d'Adam (49), et il dit que Sava fut femme de Caïn. Cédrenus et quelques autres donnent le nom d'Asua à la fille aînée d'Adam, et la font femme de Caïn. Selon Tostat, il était bien vrai que les rabbins donnaient à Caïn sa sœur jumelle pour femme, mais elle s'appelaît Calmana. Voyez la remarque (F) de l'article d'ABEL. Ceux qui ont osé affirmer ces sortes de particularités méritaient, pour le châtiment de leur crédulité téméraire, de tomber dans des variations encore plus grandes que celles que nous remarquons en eux. La confusion des langues doit être le sort des entreprises trop audacieuses ; or quelle hardiesse n'est-ce pas que de vouloir pénétrer au delà du déluge, et jusqu'à la première origine des choses, sans l'aide de l'unique historien qui nous soit resté ? On bâtirait plutôt la tour de Babel, qu'on ne trouverait de si loin le nom des filles d'Adam. Il fallait quant à cela, et quant à plusieurs autres choses, s'en tenir au seul texte de Moïse. Il ne fallait chercher que ce qu'on pouvait apprendre des écrivains inspirés. Eux seuls savaient les choses ; le reste n'était que des contes. Il fallait leur dire ce que les anciens poètes disaient

(43) Corn. à Lapide, in *Genesis*, pag. 95.

(44) Comestor, *apud* Salian., pag. 178.

(45) Methodius, *apud* Raderum. Not. in Chron. Alexandr., citante Saliano, pag. 175.

(46) Saldus Patricides, *apud* Heidegg., tom. I, pag. 169.

(47) A Lapide, in *Genesis*, pag. 95.

(48) Saldus Patricides, *apud* Heidegg., tom. I, pag. 169.

(49) *Vide* Heidegg., *ibidem*, et Salian., pag. 183.

(40) *Apud* Rivinum, pag. 129.

(41) *Apud* eundem, pag. 126.

(42) Voyez Heidegg., *Illostor. Patriarchar.*, tom. I, pag. 169, 198.

aux muses , c'est à vous qui savez ces choses à nous les apprendre :

Et meministis enim divæ, et memorare potestis,

Ad nos vix tenuis famæ perlabitur aura (50).

Nous réfutons, dans l'article de Caïn, ceux qui disent qu'Ève n'avait en encore que deux enfans lorsqu'Abel fut massacré.

(E)... *et qu'elle vécut 940 ans.*] Si vous demandez des témoins, on vous en donnera trois, Marianus Victor, Génébrard, et Feuardet (51) : mais cent mille comme ceux-là seraient incapables de diminuer l'incertitude d'un tel fait. Au reste, je vois des auteurs (52) qui trouvent digne de remarque qu'Ève ait vécu dix ans plus qu'Adam, malgré tant de grossesses et tant d'accouchemens, malgré la domination perpétuelle de son mari, la mort d'Abel, le schisme des Caïnites, et le regret continuel de sa faute. Ils ont tort de fourrer dans cette liste l'autorité d'Adam sur sa femme ; car à moins que de le prendre pour un mauvais mari, on ne peut pas regarder cette autorité comme une chose qui ait été capable d'abrégier la vie d'Ève. Quoi qu'il en soit, ils doivent donner à cette première femme le meilleur tempérament du monde ; car ils prétendent que puisque son mari a pu vivre 930 ans, et communiquer à ses fils pour plusieurs générations les principes d'un si long âge (cela ne convient pas moins à Ève qu'à lui), il faut qu'il ait été d'une très-vigoureuse complexion. Sa longue pénitence, disent-ils, et le chagrin d'avoir perdu tant de biens, et pour lui, et pour toute sa postérité, affaiblissent peut-être son tempérament ; mais on ne sait pas qu'il ait jamais été malade. Tournez la chose comme vous voudrez, ce sera toujours un argument du plus au moins,

(50) Virgil., *Æneid.*, lib. VII, vs. 645, à l'imitation de cet endroit d'Homère, *Iliad.*, lib. II, vs. 485.

Ἡμεῖς γὰρ θεαί ἐστε παρέστέ τε ἴστέ τε πάντα,

Ἡμεῖς δὲ κλέος οἶον ἀκούομεν οὐδέ τι ἴδμεν.

Vos enim deæ estis, adestisque scitisque omnia,

Nos autem famam solum audimus neque quicquam scimus.

(51) Solian., tom. I, pag. 231.

(52) *Idem*, *ibidem*.

qui montrera que le corps d'Ève était mieux constitué que celui de son mari. *Quantum porrò seluit Adami rebur, quæ firmitas laterum, quis nervorum vigor, quis contextus musculorum docet nongentorum et triginta annorum atas, nullo quod sciatur languore debilitata, eademque in multorum sæculorum posteros propagata, etsi fortassis illam totius corporis firmitatem nonnihil tam diuturna pœnitentia, tam multiplex tristitia, de tot tantisque bonis sibi suisque amissis, afflixerit* (53).

(F) *Quelques-uns croient que si elle n'avait point goûté du fruit défendu, il n'y aurait jamais eu d'amour entre les deux sexes.*] J'ai rapporté (54) les paroles de saint Augustin, qui témoignent clairement que selon lui les pères auraient produit des enfans avec toute la tranquillité que sentent nos laboureurs lorsqu'ils sèment une terre. On pouvait lui objecter que les bêtes sont demeurées dans l'état de leur création, et que néanmoins elles se portent à multiplier leur espèce avec une ardeur incroyable (55). Ce que que l'on nomme *libido*, et tout ce que l'on peut concevoir de plus impur et de plus fougueux sous ce terme, se voit manifestement parmi les bêtes quand le feu d'amour les anime : elles n'ont pourtant rien fait qui les ait tirées de leur état naturel Il semble donc que ces mouvemens impétueux et accompagnés de volupté, soumis néanmoins à la raison, n'aient rien d'incompatible avec l'état d'innocence. Saint Augustin n'aurait pas manqué de se retrancher sur les différences qui se rencontrent essentiellement entre une créature raisonnable, et faite à l'image de Dieu, et les bêtes brutes ; et il serait très-malaisé de le forcer dans de tels retranchemens. Laissons-l'y donc en repos, et nous contentons de dire que puisqu'il fallait que l'homme, depuis son péché, fût dans l'impuissance

(53) *Idem*, *ibidem*, pag. 109.

(54) Dans la remarque (C), citation (35). Voyez le Maître des Sentences in 19 distinct. secund., et d'autres auteurs, apud Casp., à Reies Elys. Jucund. Quæst. Câmpo, quæst. XLII, num. 2.

(55) *Indè feræ pecudes persultant pabula læta,*

Et rapidos tranant annes.
Luvret., lib. I, vs. 14.

d'obéir exactement aux lumières de la raison, il n'y avait rien de plus nécessaire que d'introduire l'amour dans le monde ; car on ne comprend pas que sans cela le genre humain eût pu subsister. Les passions, par rapport au bien naturel des sociétés, sont la même chose que la repentance, par rapport aux biens célestes, une planche après le naufrage ; et puisque la raison devait devenir si faible, on ne devait pas recourir à un meilleur pis-aller que l'est celui des passions, entre lesquelles l'amour est sans contredit la principale, et en quelque manière l'âme du monde. Voyez ce qu'en dit Lucrèce, à la suite de ce que j'ai mis en note :

..... *Ita capta lepore*
Te sequitur cupidè, quòd quamque inducere
pergis.
Denique per maria, ac montes, fluviosque
rapaces,
Frondiverasque domos avium, camposque
virentes,
Omniùs incitiens blandum per pectora
anorem
Efficit, ut cupidè generatim sæcla propagent.
Quæ quoniam rerum naturam sola gubernat,
Nec sine te quidquam dias in luminis oras
Exoritur, neque fit lætum, neque amabile
quidquam ;
Te sociam studeo scribundis versibus esse,
Quos ego de rerum naturâ pangere con-
nor (56).

Voyez ce qui a été dit sur l'utilité des passions et des préjugés par le critique de Maimbourg, dans le II^e. tome de ses nouvelles Lettres, depuis la page 499 jusqu'à la page 572. Voyez aussi les Nouvelles de la république des lettres, au mois de septembre 1686, article 1^{er}., page 989.

(G) *Les rabbins disent..... que le prince de tous les anges en devint fort amoureux.*] Ils le nomment Samaël, et ils le font père de Caïn, qui, selon leurs rêveries, n'était que frère utérin d'Abel ; et ils reconnaissent là ce que les médecins nomment *superfétation*. Lisez ce latin : *Ingreditur ad Evam (nempè Samaël) equitans super serpentem, et gravulavit eam Caino ; deindè ascendit Adam, et fœcundavit eam Abele (57).* Le père Bartolucci ajoute qu'ils supposent que tous les peuples de la terre, excepté

les Juifs, doivent rapporter leur origine à de semblables adultères de la femme d'Adam. *Non Samaël solum cognovit Evam, sed et serpens ipse antiquus cum Evâ coïvit, ex cujus semine omnes mundi nationes (Judæis exceptis) provenire dicunt (58).* Ils la font aussi la mère de plusieurs démons. *Adamum intra spatium centum triginta annorum demones procreasse ex Liluh..... Evam autem demonum concubitum per idem tempus appetisse, ex quâ demones nati sunt, volunt (59).* Ce qu'il y a de plus étrange, c'est qu'ils appuient toutes ces chimères sur des paroles de l'Écriture, qu'ils torquent et qu'ils sophistiquent misérablement.

(H) *Il n'y eut qu'elle qui pût éteindre l'ardeur amoureuse d'Adam : il avait tenté en vain toute autre voie,]* Employons ici les termes d'un religieux italien (60). *Quid mirum si hæc dicant (savoir, 1^o. qu'Adam connut Ève le même jour qu'il fut créé ; 2^o. qu'elle conçut quatre enfans : Caïn, Abel et deux filles ; 3^o. qu'ils se hâtèrent de consommer leur mariage, parce que leur conduite à cet égard-là devait être une leçon et un exemple à toutes les bêtes, pour travailler à la multiplication des individus ; 4^o. qu'aucune créature ne précéda l'homme dans cette fonction (61) :) quæ minora æstimantur, cum de protoparente Adamo ita sinistra sentiant, ut etiam ipsam nefarie incontinentiæ, quod referre pudet, insimulent ? In Ialkut, tom. I. n. 24, ante Evæ formationem omnia jumenta, ferasque campi carnaliter cognovisse aiunt his verbis..... dixit R. Eleazar, quid sibi vult, hæc vice ? (Vulg. hoc nunc) Gen. 2, 23, ad docendum, quòd ingressus fuerat Adam super omne jumentum et feram, neque refrigerata est illius concupiscentia, quousque copulata est ei Eva. Le père Bartolucci remarque qu'il y a quelques rabbins modernes qui disent qu'il faut entendre cela dans un sens métaphorique ; mais il soutient le contraire, vu que les dernières paroles, quousque copu-*

(58) *Idem, ibidem.*

(59) *Idem, ibid., pag. 222.*

(60) *Idem, ibid., pag. 75, 76.*

(61) *Non coïvit aliqua creaturarum ante primum hominem. Bartolucci, Biblioth. Rabbini, tom. I, pag. 75.*

(56) *Lucret., ibidem, vs. 15 et seqq.*

(57) *Bartolucci, Bibl. Rabbini, tom I, pag. 291, traduisant un passage du Ialkut, sect. Bersèschit, pag. 26.*

Lata est ei Eva se doivent prendre au sens littéral, et que la pensée du rabbin est si claire qu'on doit s'étonner que certains auteurs chrétiens aient voulu la traîner à un sens allégorique. Salomon Iarchi (62), continue-t-il, l'a entendue littéralement.

(1) *Léon Hébreu..... s'imagine que l'homme n'eût jamais péché si les deux sexes.... n'eussent été séparés.*] Léon Hébreu suppose que le serpent ne pouvait tromper la femme pendant qu'elle était jointe avec l'homme, ni tromper l'homme et la femme conjointement (63). Ainsi la puissance de pécher fut une suite de la division des deux sexes; division que Dieu avait faite pour de bonnes fins: savoir, afin que chacun des deux sexes servît d'aide à l'autre dans l'œuvre de la génération. Disons quelque chose des allégories que cet écrivain ajoute à cela. Il prétend (64) que chaque homme et chaque femme sont composés de partie masculine et de partie féminine. L'entendement est la partie masculine, la matière ou le corps est la partie féminine. Ces deux parties étaient de fort bonne intelligence au commencement: *La corporité sensuelle féminine estoit obéissante et servante à l'intellect et raison masculine: en sorte qu'il n'y avoit aucune diversité en l'homme, et la vie du tout estoit intellectuelle* (65). La défense de manger de l'arbre de science de bien et de mal signifiait qu'il ne fallait point qu'Adam détournât son intellect vers *les actes de sensualité* (66), ni vers l'acquisition des choses utiles; car les objets sensuels, corporels et corruptibles, font que l'intellect qui y est trop adonné devient matériel et corruptible, *c'est-à-dire sujet à peine et condamnation* (67). Toutefois, ajoute ce docteur juif, *la divinité ne permit pas que l'obéissance de la partie corporelle féminine à l'intellectuelle masculine fût constante.* Dieu prévint que l'union de ces deux parties ferait de plus en plus immortelle et parfaite

l'essence de l'homme, mais que d'autre côté elle serait très-préjudiciable à *la partie corporelle et féminine*, tant à l'égard de l'individu qu'à l'égard de la propagation de l'espèce humaine; car 1°. *quand l'intellect s'enflamme en la cognition et amour des choses éternelles et divines, il abandonne le soin du corps, et le laisse mourir devant le temps.* 2°. *Ceux qui sont ardents aux contemplations intellectuelles, desprésent les amours corporels, et fuyent le lascif acte de la génération: tellement que ceste intellectuelle perfection causeroit la perdition de l'espèce humaine.* C'est pourquoi Dieu délibéra de mettre quelque division tempérée entre la partie féminine sensuelle et entre la partie masculine intellectuelle, afin que (68) *la sensualité tirât l'intellect à aucuns desirs et actes corporels, nécessaires pour la sustentation corporelle individuelle, et pour la succession de l'espèce.* Et c'est ce que signifie le texte, quand il dit: Il n'est pas bon que l'homme soit seul, faisons-lui aide au-devant ou *vis-à-vis* de luy, c'est-à-dire que la partie sensuelle féminine ne fust pas tellement suyvante l'intellectuelle que elle ne luy feist quelque résistance, l'attirant aucunement aux choses corporelles, pour l'aide de l'estre individuel, et de l'espèce. Pour ce qui regarde le sommeil où Adam tomba, et pendant lequel Dieu lui ôta une côte, pour en former Ève, notre auteur prétend que cela veut dire (69) que *la veille intellectuelle première et l'ardente contemplation d'Adam fut interrompue, et que l'intellect commença à s'encliner à la partie corporelle, comme un mary à sa femme, et avoir soin tempéré de la sustentation d'icelle, comme de sa partie propre, et de la succession du semblable, pour sustentation de l'espèce: tellement que la division d'entre la moitié masculine et féminine fut faite pour bonne et nécessaire fin: et depuis survint la résistance de la matière féminine, et l'inclination de l'intellect masculin vers icelle, avec intempéré pourchas de la nécessité corporelle: et ne fust plus modérée*

(62) *In Postillâ Genes., ad hunc locum.*

(63) Léon Hébreu, Philosophie d'amour, dial. III, pag. m. 616.

(64) *Là même, pag. 618.*

(65) *Là même, pag. 619.*

(66) *Là même, pag. 620.*

(67) *Là même, pag. 621.*

(68) *Là même, pag. 622.*

(69) *Là même, pag. 623.*

par raison, comme il estoit juste qu'elle le fust, et comme c'estoit l'intention du créateur : ainçois cedant et obéyssant à l'intellect à la matière par se trop plonger en la sensualité, le péché humain s'en ensuyvit. Et c'est ce que denote l'histoire, quand elle dit que le serpent trompa la femme, lui disant qu'elle mangeast de l'arbre deffendu de cognoistre bien et mal : pource que, quand ils en mangeroyent, leurs yeux s'ouvroient, et seroyent comme dieux qui cognoissent bien et mal. Quoy voyant la femme, et que l'arbre estoit bon à manger, et beau et delectable, et de cognoissance desirable; mangea du fruit, et en feit manger à son mary avec elle, et lors s'ouvroient leurs yeux, et cogneurent qu'ils estoient nuds : et cousurent ensemble des feuilles de figuier, et en firent des ceintures. Le serpent est l'appétition charnelle, qui incite et trompe premierement la partie corporelle féminine, quand il la trouve aucunement divisée de l'intellect son mary, et resistente aux estroites loix d'iceluy, afin qu'elle s'embourbe aux delectations charnelles, et qu'elle s'offusque par l'acquisition des superflus richesses (qui est l'arbre de cognoistre bien et mal, par les deux raisons que je vous ai dites), lui monstrant que par cela leurs yeux s'ouvroient, c'est-à-dire que ils cognoistront plusieurs choses de telle nature que sont celles qu'il leur montre en cest arbre de bien et de mal : et que paravant ils ne cognoissoient point : assavoir plusieurs astuces, et cognitions appartenantes à lascivie et à avarice : à quoy paravant ils ne s'amusoient point. Et dit qu'ils seroyent semblables aux dieux en cela : c'est-à-dire, en l'opulente génération : car ainsi comme Dieu est intelligent, et que les cieus sont causes productives des créatures à eux inférieures, ainsi l'homme, moyennant les méditations charnelles continuelles, viendrait à engendrer grande lignée. En ce cas la partie corporelle féminine non-seulement ne se laissa pas regler, comme il estoit juste par son intellectuel mary : ainçois l'attira au bourbier des choses corporelles, mangeant avec luy du fruit de l'arbre deffendu : et incontinent s'ouvroient

leurs yeux : non pas les intellectuels, car ceux-là se fermerent plustost, mais ceux de la fantaisie corporelle environ les actes charnels lascifs : et pourtant se cogneurent estre nuds : c'est-à-dire qu'ils cogneurent l'inobédience des actes charnels à l'intellect : et pour ce procurerent couvrir leurs instrumens génitaux, comme vergongneux et rebelles à raison et sapience.

On peut censurer deux choses dans cette doctrine de Léon Hébreu. La première est qu'il dit assez clairement que le premier péché d'Ève fut un acte d'incontinence ; d'où il résulte que le fruit de l'arbre qu'elle fit manger à son mari ne fut autre chose que de l'exciter à jouir d'elle. En second lieu, cet auteur fait tenir à Dieu une conduite très-indigne de la souveraine perfection. Il suppose que la jonction des deux sexes dans le premier homme, était un état d'immortalité et de vie intellectuelle qui excluait la malheureuse capacité de pécher ; et que néanmoins Dieu renversa bientôt cet état, afin de remédier à deux inconvénients : c'est que l'homme négligerait trop son corps, et s'abstiendrait des actes charnels d'où découlaient les générations. Dieu prévint ces deux désordres, c'est pourquoi il sépara ce qu'il avait joint. N'eût-il pas bien mieux valu, dira-t-on à ce faux docteur, former à part ces deux sexes, que de les unir, et peu après les désunir ? Fallait-il faire un ouvrage où il y aurait des défauts qui obligeraient bientôt à le défaire ? Et si Dieu prévint ces deux suites de la jonction, ne prévint-il pas aussi les suites de la désunion ? Ne prévint-il pas que les deux sexes devenant sujets à la sensualité seraient entraînés au dérèglement par la force du plaisir ? Ces inconvénients-là n'étaient-ils pas plus mauvais que les deux autres, et ne demandaient-ils pas pour le moins autant de remède ? Il me semble voir dans cette conduite celle de ces juges qui, ne voulant pas mettre en liberté formellement un prisonnier, ni le tenir en prison, le gratifient du bénéfice du *laxior custodia*, ou avertissent même sous main le geôlier de lui fournir les occasions de s'enfuir. La partie féminine, pendant la jonction à la masculine, était sous une si

bonne garde, qu'elle ne pouvait pas s'écarter de son devoir; et on la met en état de se servir et d'abuser de la liberté. Que pense- rions-nous d'un médecin qui emploierait les incisions, *Pure, seca*, pour guérir ceux qui ne seraient pas assez adonnés au plaisir des sens, et qui ne guérirait pas ceux qui y seraient trop adonnés; qui chasserait le mépris du viu, et laisserait en repos l'ivrognerie (70)? Il faut donc rejeter comme abominables les hypothèses de cet auteur juif.

(K) *Un bel esprit..... fit un sonnet..... profane.*] On voit bien que je désigne le fameux sonnet de Sarrasin, *Quand Adam vit cette jeune beauté*. La conclusion est non-seulement trop satirique contre le sexe, mais aussi d'un libertinage qui va jusqu'à l'impunité.

*Cher CHARLEVAL, alors en vérité,
Je crois qu'il fut une femme fidèle;
Mais comme quoi ne l'aurait-elle été?
Elle n'avait qu'un seul homme avec elle.
Or en cela nous nous trompons tous deux,
Car, bien qu'Adam fût jeune et vigoureux,
Bien fait de corps, et d'esprit agréable;
Elle aimait mieux, pour s'en faire conter,
Prêter l'oreille aux fleurettes du Diable,
Que d'être femme et ne pas coqueter (71).*

On dirait que Sarrasin écrivit cela pendant l'accès d'une furieuse jalousie, et ayant appris tout fraîchement que sa maîtresse avait eu beaucoup de civilité pour quelques jeunes blondins qui l'avaient loué; car voilà l'un des caprices de l'amour. Un homme n'est jamais plus disposé à pester contre les femmes en général que lorsqu'il sait que celle qui l'aime, et qu'il aime, écoute agréablement les douceurs que d'autres lui disent; qu'elle s'engage volontiers à un tête-à-tête; qu'elle se divertit fort bien où il n'est pas, etc. Il voudrait que dès qu'une femme a lié avec lui une intrigue d'amour, elle regardât de haut en bas tous les autres hommes, et rejetât dédaigneusement toutes leurs cajoleries, et devint à leur égard chagrine, incivile, farouche, brutale; et quand il voit tout le contraire, comme cela lui arrive assez souvent, il se dépite, et

il s'emporte avec si peu d'équité, qu'il faut que tout le beau sexe en pâtisse. Il se déchaine contre toutes les femmes; il les accuse toutes d'être coquettes essentiellement: et s'il faisait alors une logique, et qu'il en fût au traité des universaux, il donnerait la coquetterie pour le *proprium quarto modo* du sexe féminin, pour cette propriété *quæ convenit onni, soli, et semper subjecto*, et *cum eo reciprocatur*. Il serait fort éloigné de cette injustice s'il n'était pas amoureux; car il ne verrait rien de condamnable dans le plaisir qu'elles trouvent à être flattées et cajolées, et dans la manière honnête et civile dont elles répondent à un compliment. Il ne donne pas même dans cette injustice lorsqu'il est fort amoureux, et qu'on n'est coquet que pour lui; c'est donc la jalousie qui le fait tant déclamer; c'est elle qui le porte à répandre ses médisances non-seulement sur la maîtresse infidèle, ou prétendue infidèle, mais aussi sur toutes les femmes en général, comme si la coquetterie en était inséparable. Peut-on voir un caprice plus bourru et plus aveugle que celui de ces galans jaloux? Ils ne peuvent pas même endurer que leurs maîtresses témoignent à leurs maris une complaisance caressante. Voici l'une de leurs plaintes à ce sujet-là.

*Je penserais n'être pas malheureux,
Si la beauté dont je suis amoureux
Pouvait enfin se tenir satisfaite
De mille amans avec un favori:
Mais j'enrage que la coquette
Aime encor jusqu'à son mari (72).*

(L) *Il y a quelques autres choses à reprendre dans le Lorédano.*] Je ne considère ici que son ouvrage de la Vie d'Adam: c'est un livre qui a été traduit d'italien en français: cette traduction, faite sur une huitième édition, imprimée à Venise, par *Valvasense* (73), fut publiée à Paris l'an 1695, et contrefaite bientôt après à Amsterdam. On a vu, dans le *Mercurie Galant* du mois de décembre de la même année, une fort bonne critique de cet écrit (74). M. Basnage de Beau-

(70) *C'est-à-dire, qu'il ne la combattrait que par des remèdes palliatifs, et dont il connaîtrait et prévoirait l'inutilité.*

(71) Sarrasin, *Poésies*, pag. 61, édition de Paris, 1658, in-12.

(72) Bussi Rabutin, *Histoire amoureuse des Gaules*.

(73) *Préface de la traduction française.*

(74) *Voyez la remarque (A) de l'article VALVASENSE, tome XIV.*

val le critique finement dans son mois de mars 1696 (75). On ne saurait dire trop de mal d'un pareil livre, ni pardonner à l'auteur la licence qu'il s'est donnée de mêler à un sujet comme celui-là tant d'inventions romanesques, et si éloignées de la gravité, et si propres à une histoire comique. Arrêtons-nous seulement à quelques pensées qui ont du rapport à Ève. L'auteur assure (76) que *ce fut un effet de la bonté de Dieu envers Adam, de vouloir qu'il dormît alors (77) sachant bien qu'en peu de temps il perdrait le repos dans la compagnie de sa femme... Adam étant doué de l'esprit de prophétie, continue-t-il, pouvait prévoir les maux que la naissance d'Ève devait causer à tout le genre humain; ainsi Dieu l'excite peut-être à dormir, de peur qu'il ne s'opposât à la création de sa femme... Ne semblait-il pas que Dieu, en créant une seule femme pour Adam, faisait entendre aux hommes qu'ils devaient se contenter d'un seul mariage? mais peut-être le faisait-il pour une autre raison: c'est qu'il ne voulait pas multiplier ses peines, en lui donnant plusieurs femmes, n'y ayant rien d'ordinaire qui soit plus capable d'exercer la patience de l'homme, et de troubler son repos, que les soins du mariage (78). Il suppose (79) qu'Ève était si belle, qu'Adam fut sur le point de l'adorer comme une divinité (80). Il n'y a point de roman où l'on fasse une déclaration d'amour plus passionnée que celle qu'Adam fait ici (81). L'auteur ne trouve point d'incident plus vraisemblable pour prévenir la suite des emportemens avec lesquels le premier homme exprimait la tendresse de son cœur, que de feindre que Dieu vint lui-même interrompre la conversation (82). Adam avertit sa femme de ne point toucher à ce fruit fatal qui devait apporter la mort au monde (83). « Cette défense*

» rendit Ève curieuse; car c'est ré-
 » veiller la curiosité d'une femme,
 » que de lui défendre quelque chose.
 » La défense excite et enflamme ses
 » désirs, qui sont pour l'ordinaire
 » ardens pour les choses permises,
 » mais insatiables pour les défen-
 » dues. Emportée donc par cette im-
 » patience, qui creusait le tombeau de
 » leur félicité, elle quitte Adam, pour
 » jouir sans témoin et sans reproche
 » de la vue d'un fruit qu'elle estimait
 » le plus exquis de tous, parce qu'il
 » était défendu (84). » Cela ne mar-
 » che point sans une moralité, qui ap-
 » prend aux femmes à se tenir sous les
 » yeux de leurs maris. « Plus une fem-
 » me s'éloigne de son mari, plus elle
 » s'approche de sa perte: tant qu'elle
 » en est séparée, elle est en danger
 » de se perdre: parce qu'elle fait naî-
 » tre l'occasion, et donne la hardiesse
 » à tout le monde de lui tendre des
 » pièges. Une femme étant toute seule
 » est exposée à la tentation même
 » d'un serpent. La lune s'éclipse,
 » lorsqu'elle est trop proche du so-
 » leil; mais la femme au contraire
 » souffre des éclipses funestes dans sa
 » pudicité, lorsqu'elle est éloignée de
 » son mari (85). » Laissons les compli-
 » mens que l'auteur suppose que le ser-
 » pent déguisé en jeune fille fit à Ève;
 » mais remarquons qu'il prétend qu'il
 » inséra une menterie dans sa réponse
 » (86), et qu'elle eut recours aux sou-
 » pirs, aux larmes, aux caresses et aux
 » baisers passionnés (87), afin de porter
 » Adam à manger la pomme qu'elle lui
 » offrait. Devineriez-vous jamais l'oc-
 » cupation que Lorédano donne à Dieu?
 » Cependant, dit-il (88), Dieu se pro-
 » menait dans le jardin, et prenait le
 » frais que les zéphirs donnent, lors-
 » que sur le déclin du jour ils soufflent
 » avec un peu plus de force. Cette ac-
 » tion de la divine majesté marquait
 » l'inquiétude que lui causait le péché
 » de l'homme; puisque, pour modérer
 » l'ardeur de sa juste colère, il sem-
 » blait mendier le secours de ces vents
 » toujours tempérés. Un poète païen ne
 » serait pas excusable d'avoir dit une
 » telle chose de Jupiter: nous laissons

(75) Article IV, pag. 327 et suiv.

(76) Lorédano, Vie d'Adam, pag. 37, 38, édition d'Amsterdam, 1696.

(77) C'est-à-dire, quand Ève fut faite.

(78) Loréd., Vie d'Adam, pag. 41.

(79) Là même, pag. 42.

(80) Là même, pag. 44.

(81) Là même, pag. 45.

(82) Là même, pag. 47.

(83) Là même, pag. 49.

(84) Là même, pag. 50.

(85) Là même, pag. 51.

(86) Là même, pag. 58.

(87) Là même, pag. 71.

(88) Là même, pag. 77.

cela , puisque nous n'avons promis que ce qui regarde la femme d'Adam.

L'auteur suppose (89) qu'elle tâcha d'adoucir les maux de son époux, qui cherchait de temps en temps quelque consolation entre les bras de sa femme, et qu'elle le fit souvenir que Dieu leur avait commandé de multiplier, et l'avertit de bien prendre garde de ne pas transgresser ce commandement. *Tûchons*, lui disait-elle (90), de recouvrer, par le moyen d'une postérité féconde, ce que nous avons perdu. *Faible et légère consolation pour de si grands maux, mais néanmoins nécessaire, puisque Dieu l'a ainsi ordonné. Gardons-nous de désobéir une seconde fois : notre désobéissance serait sans excuse; elle rebuterait la miséricorde divine, et nous serions pour jamais les objets de sa trop juste indignation. Suivons la volonté du ciel, en procurant la propagation de tout le genre humain. C'est le moyen de vaincre la mort qui doit triompher un jour de notre chair, puisque nous vivrons malgré elle en la personne de nos enfans, et de nos neveux, et dans la mémoire de notre postérité. Je ne dis pas que nous devions pour cela tarir entièrement nos larmes. Le regret d'avoir offensé mon Dieu ne finira qu'avec ma vie; et mon cœur, qui doit l'abandonner le dernier, ne vivra pas plus long-temps que ma douleur. Mais nous devons prendre garde de ne pas irriter par une nouvelle offense, ce Dieu qui nous a traités si favorablement : il n'y aurait pas moins d'impiété que de péril pour nous. Adam lui répondit, en souriant : je ne craindrai plus désormais que votre compagnie me soit fatale, puisque vous ne me sollicitez qu'au bien.... Il est juste de donner quelque relâche à nos maux, de soulager un peu nos sens accablés sous le poids de notre affliction, et de peupler la nature en obéissant à notre Dieu. Joignant alors les caresses aux paroles, il abandonna son âme au plaisir, et oublia pour quelque temps, entre les bras de sa femme, le funeste sujet de sa douleur. Si après la mort d'Abel le père et la mère s'engagèrent à la continence, ce fut Adam qui s'engagea le premier, et avec ser-*

ment, et sans avoir consulté sa femme (91). C'est traiter les choses comme dans les vieux romans, où les héros faisaient les avances (92); mais il eût mieux valu se conformer aux romans modernes, et à l'esprit de la nation judaïque, qui exigeait une grande retenue de la part des femmes, dans la demande du devoir conjugal; car si quelqu'une le demandait à haute voix, en sorte que les voisines pussent entendre que la conversation roulait sur ces matières, elle pouvait être répudiée (93).

(M) *Nous verrons sur quoi il se fonde.*] Tant s'en faut qu'il suppose, comme fait Lorédano, qu'Ève fut excitée par la défense à souhaïter le fruit défendu, qu'il suppose (94) au contraire que le serpent la tenta avant qu'elle songeât à l'arbre de science de bien et de mal. Il ajoute; 1°. qu'elle se laissa persuader qu'elle n'avait pas bien entendu la pensée de son mari, ou que son mari avait été trompé par quelque faux bruit; 2°. qu'ayant cru qu'il n'était point vrai que Dieu eût fait cette défense, elle mangea de ce fruit, et que sa faute consista en ce que, dans une affaire de si grande conséquence, elle prit son parti précipitamment, et sans consulter son époux; 3°. qu'ayant péché par ignorance (95), quoique ce ne fût pas par une faute moins atroce que celle d'Adam; car celle-ci fut volontaire, et contre la conscience; 4°. qu'Ève n'encourut point nécessairement la peine de la mort éternelle; car le décret de Dieu portait seulement que l'homme mourrait, s'il péchait contre sa conscience, si sciens prudens peccasset (96); 5°. qu'encore que sans injustice Dieu eût pu faire mourir Ève, il résolut néanmoins, tant il est miséricordieux en-

(91) *Là même*, pag. 141.

(92) *Voyez la remarque (C) de l'art. LONGUS.*

(93) *Eadem Maim.*, c. 24, § 12, et *Anmud Golah*, seu *liber præceptorum parvus*, ubi in glosse additur : *si fuerit exigens debitum conjugale à marito suo voce clarâ, ita ut ejus vicinæ audire potuerint eam loquentem de re istâ. Polygam. triumphatrix*, pag. 56, col. 1.

(94) *Voyez le livre intitulé Cogitationes nove de primo et secundo Adamo examini eruditorum compendiosè propositæ, imprimé à Amsterdam apud Eleutherium Aspidium, anno Domini 1700, in-8°. à la page 8.*

(95) *Ibidem*, pag. 10, 12.

(96) *Ibidem*, pag. 15.

(89) *Là même*, pag. 109.

(90) *Là même*, pag. 110.

vers ses ouvrages, de la laisser vivre, attendu qu'elle n'avait point péché malicieusement; 6°. qu'ayant été exempté de la peine enfermée dans le décret de Dieu, elle pouvait retenir toutes les prérogatives de sa première condition (97), à la réserve de celles qui ne pouvaient compatir avec les infirmités à quoi Dieu les condamna; 7°. qu'elle retint nommément la prérogative d'engendrer des enfans qui avaient droit à la béatitude éternelle, sous la condition d'obéir au nouvel Adam; 8°. que comme le genre humain devait sortir d'Adam et d'Ève, Adam ne fut conservé en vie que parce que sa conservation était nécessaire pour la génération des enfans; 9°. que ce fut donc par accident que l'arrêt de mort ne fut point exécuté contre lui (98); mais que d'ailleurs il fut châtié plus sévèrement que sa femme; 10°. qu'elle (99) ne fut point chassée du paradis comme lui : qu'elle fut seulement obligée d'en sortir pour aller trouver Adam dans les cas de nécessité, et que c'était avec un plein privilège d'y retourner. 11°. Que les enfans d'Adam et d'Ève furent sujets à la mort éternelle, non en tant qu'ils venaient d'Ève, mais en tant qu'ils venaient d'Adam (100). Ce sont à peu près les choses qui concernent Ève directement dans cet ouvrage. Ceux qui voudront voir les preuves et le but de cet auteur, et les conséquences qu'il tire de ces nouvelles pensées, feront bien de recourir à son livre.

On ne peut pas lui objecter comme au Lorédano, d'avoir contrevenu au *decorum*, en supposant qu'Ève allait trouver son mari, car c'était par une pure nécessité, puisqu'il n'était pas possible qu'Adam rentrât dans le paradis terrestre. Et d'ailleurs il y a beaucoup d'apparence que si l'on demandait à cet écrivain, *la femme d'Adam se servait-elle du droit qui lui avait été conservé de séjourner dans le jardin d'Éden?* il répondrait que non. Qu'aurait-elle fait là toute seule? Elle s'y serait bientôt ennuyée : les paysa-

ges les plus charmans, les jardins les plus délicieux, n'accommodent pas une femme qui n'y trouve aucune société, aucune sorte de compagnie. La solitude dans le plus beau lieu du monde est un grand fardeau, à moins qu'on ne soit philosophe, et homme contemplatif et méditatif. On doit donc croire que tant à cause de son intérêt personnel, qu'à cause que la raison l'exigeait, Ève eût préféré au séjour du paradis terrestre la cabane de son mari exilé. Le jardin d'Éden était pour elle partout où Adam établissait ses tabernacles (101). C'était là où elle devait se fixer afin de lui être une aide selon le but de sa création, et afin de partager avec lui tous les soins de sa famille. Voyez la note (102).

(101) Appliquez à cela ce qu'on a dit de Camille,
*..... Tarpeia sede perusta
 Gallorum facibus, Veiosque habitante Camillo,
 Illic Roma fuit.*
 Lucan., Pharsal., lib. V, vs. 27.

(102) Notez que l'auteur suppose qu'Adam demeurait fort proche du Paradis terrestre et cela par l'ordre de Dieu.

EUGÈNE IV, créé pape le 3 de mars 1431, était d'une famille roturière de Venise (a), et fils d'Angélo Condelmério, mais non pas neveu du pape Grégoire XII (A), comme on le dit dans le Moréri. Il portait l'habit de célestin *, lorsqu'il fut mené à Rome par le neveu de ce pape (b). Ce neveu était aussi célestin, et chanoine de la congrégation de Saint-George *in Algá*. Le confrère qu'il amena à Rome se rendit bientôt agréable à Grégoire XII, qui le fit son trésorier, et puis évêque de Sienne, et enfin cardinal. Martin V lui donna la légation du Picentin, et puis celle de Bologne. Ce car-

(97) Cogitationes novæ de primo et secundo Adamo examini, etc., pag. 16.

(98) *Ibidem*, pag. 18.

(99) *Ibidem*, pag. 19, 20.

(100) *Ibid.*, pag. 23. Voyez aussi pag. 60, 65, 140 et seq.

(a) Platina, in Vitâ Eugenii IV.

* Leclerc observe qu'il ne fut jamais célestin, mais qu'il était de la congrégation des chanoines de Saint-Georges *in Algá*.

(b) Platina, in Vitâ Eugenii IV.

dinal s'en acquitta avec beaucoup d'habileté et succéda à Martin V (c). Je ne m'étendrai pas sur le détail de ses actions; on le peut voir dans M. Moréri: je me contenterai de rapporter certaines choses qu'il a omises, et et qui méritaient extrêmement d'avoir place dans son Dictionnaire. Eugène commença son pontificat par une action qui eut de mauvaises suites. Il prêta l'oreille à des délateurs qui lui rapportèrent que Martin V, possédé d'une avarice démesurée, avait amassé de grands trésors. Il fit saisir, suivant le conseil de ces gens-là, Oddo Poccio vice-camérier de Martin; mais il donna ordre à Étienne Colonna, général de ses troupes, de le lui amener sans bruit, et sans l'exposer à l'ignominie. Cet ordre ne fut pas exécuté. La maison d'Oddo fut pillée par les soldats, et il fut traîné comme un voleur au palais du pape, à la vue de toute la ville. Eugène en fut fort fâché, et fit des menaces à Étienne Colonna, qui l'obligèrent à se retirer auprès du prince de Palestrine, et à lui persuader de chasser le pape; car à moins que de le faire, toute la maison Colonna, disait-il, est en danger de périr. Le prince ajoutant foi à ces discours, et ayant pitié des amis de Martin V, qui avaient été fort maltraités, résolut de se rendre maître de Rome. Il se saisit de la porte Appia, et s'avança jusques à l'église de Saint-Marc sans commettre nulle violence et sans trouver nulle résistance: mais en cet endroit-là il fallut se battre avec les soldats d'Eugène,

(c) *Ex eodem, ibidem.*

secondés par une bonne partie des habitans. Le combat fut rude; plusieurs y perdirent la vie de part et d'autre. Le prince de Palestrine fut obligé de se retirer; mais il exerça dans la suite toutes sortes d'hostilités. Le pape en fit autant sur les Colonnnes, et sur leurs fauteurs. Il tomba malade; soit qu'on l'eût empoisonné, soit à cause du chagrin que lui donnait une guerre si embarrassante. C'est pourquoi il ne songea qu'à faire la paix; et l'ayant conclue par la négociation d'Angélotto Fosco, citoyen romain (d), il recouvra sa santé (e). Ceci ce passa un peu avant que l'empereur Sigismond fit le voyage d'Italie. Le pape fit un traité avec lui, et le reçut magnifiquement à Rome, et l'y couronna (f). Quelque temps après il fut exposé à une terrible infortune: ce fut une révolution dans toutes les formes (B): les Romains se soulevèrent, et il eut bien de la peine à éviter par la fuite les effets de leur fureur; mais ils ne purent point se maintenir dans l'état de liberté que cette révolution leur donna; ils essayèrent de très-rudes châtimens. Eugène mourut le 22 de février 1447, à l'âge de soixante-quatre ans (g). Son pontificat, à quelques jours près, dura seize années, et fut un vrai train de guerre; car sans compter les contestations ecclésiastiques, et fort violentes, qui

(d) *Ex eodem Platina, ibidem.*

(e) Naclerus, *generat. XLVIII, fol. m. 934.*

(f) *L'an 1433.*

(g) Platina, *in Vitâ Eugenii IV; Volaterr., lib. XXII, pag. m. 815, ne lui donne que soixante-trois ans.*

régnèrent entre ce pape et le concile de Bâle, il fut mêlé dans toutes les guerres d'Italie; il excita le roi de Hongrie à prendre les armes contre les Turcs, et le dauphin à les prendre contre les Suisses (h). Il fut d'autant plus responsable des effets funestes de la première de ces deux guerres, qu'il avait envoyé en Hongrie un cardinal légat qui poussa le roi à violer un traité de paix solennellement conclu avec la Porte (i). La réflexion qu'il fit sur sa destinée est considérable (C), et une preuve de la vanité que trouvent dans les plus hautes élévations ceux qui les possèdent. N'oublions pas que pour faire voir qu'il n'était pas uniquement attaché aux occupations belliqueuses, il affecta de faire en personne, et avec beaucoup d'éclat, quelques cérémonies de religion, et de travailler à l'embellissement et à la réforme de quelques églises de Rome (D). Il était bel homme, et d'une mine vénérable, et tenait toujours les yeux baissés quand il se montrait en public (k). Il ne buvait point de vin, et observait quant à sa personne, les règles de la frugalité, quoiqu'il y eût dans son domestique beaucoup de magnificence (L). Il n'était point savant, mais il aimait les personnes doctes (E), et leur

fit du bien. Ce fut sous son règne qu'il y eut des cardinaux qui commencèrent à entretenir des meutes et de belles écuries, et à donner dans le luxe des ameublemens et des festins (F).

(A) *Il n'était point neveu du pape Grégoire XII* *.] M. de la Rochezozai, dans son *Nomenclator Cardinalium* (1), M. de Sponde, dans ses *Annales de l'Église* (2), et une infinité d'autres écrivains assurent qu'Eugène IV était fils de la sœur de Grégoire XII. Je crois qu'ils se trompent : ma raison est que Platine, ni Volaterran ne lui donnent point cette qualité, et qu'ils ne l'auraient point ignorée si elle eût été véritable, et que le silence de Platine est tellement conditionné, qu'il vaut une preuve positive. Cet auteur raconte qu'Antoine Corario, neveu de Grégoire XII, amena à Rome Gabriel Condelmério, de la même religion que lui (3), et avec lequel il avait vécu familièrement depuis sa jeunesse : *Roman iturus Gabrielem Condelmërium*, c'est le même qu'Eugène IV, *qui ejusmodi professionis erat, quicum ab ineunte ætate familiariter vixerat, secum aliquandiu recusantem duxit* (4). Sont-ce des circonstances où il soit possible à un auteur de ne dire pas qu'un tel est neveu d'un tel ? Et notez que Platine, mêlant ensemble les avancements de la fortune de ces deux hommes, donne toujours à Antoine Corario la qualité de neveu du pape, sans la donner jamais à l'autre. Quelque lecteur peu attentif et bien distrait aura trouvé là un piège, et n'aura point démêlé ce qui concerne Corario d'avec ce qui appartient à Condelmério ; il aura donc pris celui-ci pour le neveu de Grégoire XII, après quoi les historiens se seront suivis les uns les autres, sans s'informer plus amplement de la chose.

* Leclerc pense comme Bayle ; mais il ajoute que Philippe de Bergame est, à sa connaissance, l'auteur le plus ancien qui ait dit qu'Eugène IV était neveu de Grégoire XII.

(1) *A la page 73.*

(2) *Ad ann. 1408, num. 6; et ad annum 1431, num. 4.*

(3) *C'est-à-dire, cœlestin.*

(4) *Platina, in Eugenio IV, folio m. 307.*

(h) *Platina, ibid.*

(i) *Voyez la lettre LXXXI d'Énée Silvius.*

(k) *Vir aspectu insignis et veneratione dignus. Platina, in Vitâ Eugenii IV. Vultu alioqui decoro, ac venerabili, oculos in publico nunquam attollebat, ut à parente meo qui eum sequeretur accepi. Volaterr., lib. XXII, pag. 815.*

(l) *Splendidus in victu familie, parvus in suo, et à vino ita alienus ut abstemius merito vocaretur. Platina, in Vitâ Eugenii IV.*

(B) *Il fut exposé à une terrible infortune : ce fut une révolution dans toutes les formes.*] Philippe, duc de Milan, animé contre le pape, fit une irruption sur le territoire de Rome. La cavalerie qu'il y envoya était commandée par Nicolas Fortébrachio, guerrier fameux, et qui s'était retiré fort mécontent du service de ce pape; car ayant demandé qu'on lui payât ses appointemens, Eugène lui fit réponse qu'il se devait tenir pour suffisamment payé par le gain qu'il avait fait au pillage de quelques places. Indigné de cette réponse, il chercha un autre maître, et se voyant employé par le duc Philippe contre ce pape, il fit des ravages extraordinaires proche de Rome. La consternation fut grande dans la ville; le pape même fut quelque temps incertain où il irait. On allait en foule se plaindre à lui des pertes qu'on avait souffertes; et comme il n'avait alors que peu de santé, et qu'il ne savait de quel côté se tourner, il renvoyait les gens au cardinal son neveu et son camérier, homme fainéant et voluptueux, qui ne répondait autre chose à ceux qui lui allaient dire qu'ils avaient perdu leurs bestiaux, que ceci : *Vous aviez trop de confiance en vos bestiaux, les Vénitiens mènent une vie beaucoup plus honnête sans tout cela* (5). On fut si indigné de cette réponse, que l'on se mit à crier aux armes et à la liberté. On destitua tous les magistrats d'Eugène; on en mit d'autres à leur place, et l'on se saisit de la personne du cardinal son neveu. Le pape se voyant réduit à de si grandes extrémités, se déguisa en moine, et se mit sur une barque pour se sauver à Ostie. Il y arriva heureusement, malgré les pierres et les flèches qu'on tira sur lui, et puis il se fit conduire à Florence (6). Quelques écrivains disent (7) qu'on l'avait mis en prison dans l'église de Sainte-Marie, au delà du Tibre; mais qu'ayant trompé les gardes, il se mit sur un bateau de pêcheur, et descendit la rivière jusqu'à Ostie, poursuivi à coups de flèches

par les Romains. Volaterran (8) ajoute que ceux-ci se rendirent maîtres du Capitole et du château Saint-Ange; je crois qu'il en dit trop; car Platine, suivi en cela par un grand nombre d'écrivains, assure que le château Saint-Ange ne fut point pris. Quoi qu'il en soit, cette liberté de Rome ne dura guère: l'autorité du pape y fut rétablie en son absence, par Jean Vitelleschi, patriarche d'Alexandrie, qui usa d'une extrême sévérité envers les mutins. La révolution dont je parle arriva au mois de juin 1434. Elle est si remarquable, et tant d'auteurs (9) en ont parlé, que je m'étonne que M. Moréri l'ait omise. Il l'aurait pu prendre dans les Annales de M. Sponde (10). Ambroise de Camaldoli en fit mention dans son *Holæpericon*; et lorsque M. l'abbé de la Roche donna l'extrait de cet ouvrage, il n'oublia pas cet endroit-là (11).

(C) *La réflexion qu'il fit sur sa destinée est considérable.*] Étant sur le point de mourir, il se tourna vers les religieux qui l'environnaient, et, d'une voix entrecoupée de soupirs, il déclara qu'il eût beaucoup mieux valu, pour le salut de son âme, qu'il n'eût jamais été élevé au cardinalat et au papat. *Hic (Eugenius) cum esset morti proximus, apud Raynaldum anno M. ccccxlvi aliquid dixisse memorie proditur, quod nisi penitentiam ostendat, certè mihi terrorem injicit: Verba sunt: Cùmque à religiosis viris cinctus esset, interpuncta suspiriis voce, versoque ad eos vultu dixisse fertur: O Gabriel, quantò magis condixisset animæ tuæ salutem, ut nunquam cardinalatum, nec pontificatum obtinuisses, sed in tuo monasterio religiosam disciplinam coluisses! Hæc ex Vitæ Eugenii auctore, qui tunc claruit, et à Raynaldo laudatur* (12).

(D) *Il affecta de faire en personne, et avec beaucoup d'éclat, quelques cérémonies de religion, et de travailler à l'embellissement . . . de quelques*

(8) *Ibidem.*

(9) Blondus, saint Antonin, Platine, Volaterran, Nauclérus.

(10) *Ad ann. 1434, num. 4.*

(11) Voyez le Journal des Savans, du 2 mars 1682, pag. 79, édition de Hollande.

(12) Launois, epist. ultima, I part., pag. 82, edit. Cantabrig.

(5) *Eos nimiam spem in pecoribus collocasse: Venetos quidem sine gregibus et jumentis longè urbaniorum vitam ducere.* Platina, in Vitâ Eugenii IV, folio 310.

(6) *Ex Platina, in Eugenio IV, folio 310.*

(7) Volat., lib. XXII, pag. 814.

églises de Rome.] Cela parut lorsque Nicolas Tolentin fut canonisé, et que la mitre de saint Silvestre fut portée d'Avignon à Rome. Lisez ces paroles de Platine : vous y trouverez aussi qu'il chassa les chanoines séculiers de l'église de Saint Jean de Latran, et qu'il y établit des chanoines réguliers. *Interea verò Eugenius, ne rembellicam solùm curare videretur, Nicolaum Tollandinum ordinis sancti Augustini miraculis clarum in sanctos referens, à Sancto-Petro cum omni Clero supplicando ad Sanctum-Augustinum profectus solennia ipse celebrat, astante populo romano cardinaliumque omnium coetu : præterea verò pulsis omninò à Sancto-Joanne Laterano canonicis secularibus, admissisque tantummodò regularibus, et porticum illam extruxit quæ ab ecclesiâ ad sancta sanctorum, et claustrum ubi sacerdotes habitarent restituit : auxit et picturam templi à Martino antea inchoatam. Præterea verò sancti Sylvestri mitram Romam Avenione delatam ipsemet à Vaticano ad Lateranum detulit, magnâ cum veneratione et litaniâ sacerdotum omnium populique Romani (13).*

(E) *Il n'était point savant, mais il aime les personnes doctes.*] Selon Platine, il parlait avec plus de gravité que d'éloquence; il n'avait que peu de littérature; il savait bien l'histoire (14); il fut libéral envers tout le monde, et surtout envers les savans; il se plut à leur familiarité, car il eut pour secrétaires Léonard Aretin, Charles Aretiu, Poggio, Aurispa, Blondus, et George de Trébizonde. On le fait auteur de plusieurs livres; mais la liste qu'on en donne (15) contient tant d'écrits qui venaient de la plume de ses secrétaires, qu'on doit juger la même chose de tous les autres. La remarque que j'ai faite contre le Ghilini (16) peut avoir lieu en cet endroit-ci.

(F) *Ce fut sous son règne qu'il y*

(13) Platina, in Vitâ Eugenii IV, folio 320 verso.

(14) *Gravis in dicendo potius quàm eloquens, modicæ literaturæ : multæ cognitionis historiar præsertim.* Idem, ibid., fol. 321.

(15) *Voyez le Nomenclator Cardinalium, pag. 74, et la Bibliotheca pontificia du père Jacob, pag. 65 et seq.*

(16) *Dans l'article CHARLES-QUINT, remarque (C) tome V, pag. 66.*

eut des cardinaux qui commencèrent... à donner dans le luxe... des festins.] Et c'est une chose notable que le cardinal qui commença cette innovation avait été médecin. Lisez ces paroles de Volaterran : *Ludovicum patriarcham Aquileiensem, cum exercitu Florentinis auxilio misit (Eugenius IV) qui tunc ad Anglare oppidum à Picinino duce copiarum Philippi vicecomitis oppugnabantur; ex quo victoriâ potitisunt. Hic Ludovicus patriâ Pauluanus, arte medicus, ob sua merita pugne, in senatum ascitus, tantos sibi spiritus adsumperat, immemor generis, ut primus sit ausus cardinalium, canes equosque alere : convivorum, lautitiæque, ac suppellectilis plus quàm illi ordini parerat, splendorem introducere (17).*

(17) Volaterr., lib. XXII, pag. 815.

EUPHRATE, disciple de Platon, monta à un si haut point de faveur auprès de Perdicas, roi de Macédoine, qu'il régnait autant que ce prince. Ce fut un méchant homme et un délateur, et il fit exclure de la table de Perdicas tous ceux qui ne savaient pas la géométrie ou la philosophie (A). Parménion le fit mourir sous le règne de Philippe, successeur de Perdicas (a).

(a) *Tiré d'Athénée, lib. XI, sub finem, pag. 508.*

(A) *Il fit exclure de la table de Perdicas tous ceux qui ne savaient pas la géométrie ou la philosophie.*] Une cour, qui comme celle de Macédoine en ce temps-là, ne faisait que commencer de sortir de l'ignorance, prenait sans doute cette condition pour une espèce de tyrannie; car si les professeurs qui faisaient mettre sur la porte de leur auditoire, *Οὐδείς ἀγεωμέτρητος εἰσίτω* : *Que personne n'entre s'il ignore la géométrie*, exigeaient des préliminaires fort durs, que devaient penser les courtisans de Perdicas, lorsqu'ils voyaient que l'admission à la table de leur prince était attachée à une pareille loi? S'il n'eût fallu

qu'avoir un peu de lecture des poètes et des historiens, on eût pu satisfaire à la condition; mais Euphrate demandait qu'on fût géomètre ou philosophe: or ce sont deux caractères, et principalement le premier, qui ne sont au goût que de peu de gens, parmi même ceux qui cultivent les sciences.

EURYDICE, femme d'Amyntas, roi de Macédoine, donna quatre enfans à son mari: trois fils, Alexandre, Perdicas, et Philippe, père d'Alexandre-le-Grand, et une fille nommée Euryone. Ce fut une reine qu'on ne peut assez détester; car elle devint si amoureuse de son gendre, que pour l'épouser elle s'engagea à le mettre sur le trône, et à faire mourir son mari (A). Cette abominable conspiration eût été exécutée, si Euryone n'eût appris au roi les adultères et les pernicious desseins d'Eurydice. Le roi, convaincu des crimes de son épouse, ne la punit point: il lui fit grâce pour l'amour des enfans qu'il avait eus d'elle. Après qu'il fut mort, son fils Alexandre lui succéda et ne vécut guère, car Eurydice enragée de lubricité et d'ambition le fit périr. Elle exécuta le même crime sur Perdicas, son second fils, qui était monté sur le trône après la mort d'Alexandre (a). Les historiens qui nous restent l'ont laissée là, sans nous apprendre ce qu'elle devint, ni si elle fut punie de ses mauvaises actions. Il y a même des historiens, qui, sans faire mention d'elle ni en bien ni en mal, attribuent à d'autres causes la mort des deux princes qui régnèrent successive-

ment après Amyntas. Cela est un peu étrange (B). Je rapporterai un fait qu'on trouve dans les harangues d'Eschine (C), et je critiquerai quelque chose au jésuite Bissélius (D). Observons qu'Arrabée, prince des Lyncistes, issu des Bacchiades, était l'aïeul maternel de notre Eurydice (b).

(b) Strabo, lib. VII, pag. 226.

(A) *Elle devint si amoureuse de son gendre, que pour l'épouser elle s'engagea à le mettre sur le trône, et à faire mourir son mari.*] Voici les paroles de Justin qui nous apprennent cet affreux dérèglement. *Insidiis Eurydices uxoris, quæ nuptias generi pacta, occidendum virum, regnumque adultero tradendum susceperat, occupatus fuisset (Amyntas) nî filia pellicatum matris et sceleris consilia prodidisset* (1).

(B) *Cela est un peu étrange.*] Le Justin que nous avons est un abrégé d'une histoire générale que Trogue Pompée avait écrite assez amplement. Ne doutons point que les actions d'Eurydice ne se trouvassent dans cette histoire avec beaucoup plus d'étendue qu'on ne les voit présentement dans Justin; mais surtout ne doutons pas que Trogue Pompée n'eût lu dans de bons auteurs ce qu'il en narra. D'où vient donc que Diodore de Sicile ne fait aucune mention de cette reine? D'où vient qu'il dit qu'Alexandre, fils aîné d'Amyntas et son successeur (2), fut tué par Ptolomé Alorites, son frère (3), et qu'au bout de trois ans (4), ce Ptolomé reçut de Perdicas un semblable traitement (5)? N'avait-il point lu les mêmes auteurs que Trogue Pompée a consultés? S'il ne les avait point lus, nous pouvons nous plaindre de sa négligence; et s'il les avait lus, nous lui pouvons soutenir qu'il n'a point dû supprimer ce qui s'est dit d'Eurydice.

(1) Justin., lib. VII, cap. IV.

(2) Diodorus Siculus, lib. XVI, cap. II, pag. m. 736.

(3) Idem, lib. XV, cap. LXXI, pag. m. 712, ad ann. 1, olymp. 103.

(4) Idem, ibidem.

(5) Idem, lib. XVI, cap. II.

(a) Tiré de Justin, liv. VII, chap. IV et V.

Il aurait beau répondre qu'il le trouvait mal fondé, nous lui répondrions que pour le moins il devait dire qu'on l'avait injustement accusée d'avoir fait mourir ses fils. De prétendre qu'il a bien su qu'elle était coupable, mais qu'il l'a épargnée en dissimulant, n'est pas une chose vraisemblable; car quel intérêt avait-il à ménager une reine morte depuis si long-temps, et dont toute la postérité était éteinte?

(C) *Je rapporterai un fait qu'on trouve dans les harangues d'Eschine.*] Si nous ne connaissions Eurydice que par cet endroit, nous aurions beaucoup d'estime pour sa mémoire. Nous lisons dans cet orateur, que cette reine, après la mort d'Alexandre son fils aîné, se vit sur les bras une affaire très-embarrassante. Pausanias qui avait été exilé se prévalut des conjonctures, et ayant des troupes grecques à sa disposition, et plusieurs amis dans la Macédoine, il résolut de s'emparer du royaume. Eurydice le vit bientôt maître de quelques places, et trouva très-peu de fidélité dans ses amis. La division se glissa parmi les sujets; un très-grand nombre témoignèrent de l'inclination pour Pausanias. Dans cette fâcheuse extrémité elle fit venir Iphicrate, général des Athéniens, qui était proche d'Amphipolis, et lui mettant entre les bras son fils Perdicas, et sur les genoux son fils Philippe, elle le fit souvenir qu'il était leur frère d'adoption, et qu'il y avait eu toujours beaucoup d'amitié entre le feu roi Amyntas, et la république d'Athènes; et le supplia instamment que, pour ces raisons, il lui plût de travailler pour eux, et pour elle, et pour la conservation du royaume. Iphicrate fut si touché de ces prières, qu'il chassa Pausanias (6). Tout irait bien pour Eurydice, si l'on n'en savait point d'autres nouvelles; mais quand on songe aux narrations de Justin, on ne se sent point tenté de la louer de ce qu'elle fit auprès d'Iphicrate. La plus ambitieuse de toutes les mères, et la plus capable de sacrifier à son ambition la vie de ses enfans, aurait pu faire, en cette rencontre, tout ce

que fit Eurydice; car elle avait tout à craindre de Pausanias.

(D) *Je critiquerai quelque chose au jésuite Bissélius.*] Il assure sans réserve que Diodore de Sicile agit de mauvaise foi en ne disant rien des parricides d'Eurydice: c'est le sens de ces paroles: *Diodorus..... peptuus Eurydices parricidiorum dissimulato* (7). Je ne lui objecte point qu'on ne peut comprendre par quel principe cet historien aurait usé de dissimulation: je me contente de lui dire qu'il devait demeurer ferme sur la première censure; qu'il ne devait point varier; qu'il ne devait pas la réfuter en se réduisant à des termes vagues et de suspension: *Qui Diodorus, dit-il en un autre endroit (8), incertum quâ causâ studiove, de scelere ac parricidiis Eurydices altum silet.* Il ajoute une chose qui mérite encore plus d'être censurée: *Et è contrario: in Perdiccâ verbis claris culpam detorquet necati hujus Ptolemæi, quin et necis Alexandri prædecessoris: quando sic loquitur, simili fraude sublatus est à Perdiccâ Ptolemæus (quâ fraude scilicet Alexander quem paullò superius dixerat, dolo interemptum) nec addit, ab Eurydice.* Il se trompe: Diodore ne prétend en nulle manière charger Perdicas de la trahison qui fit périr Alexandre: il ne l'impute qu'à Ptolomée Alorite, comme il paraît clairement par un passage du livre XV (9). Si le père Bissélius avait connu cet endroit de Diodore, il n'eût point parlé comme il a fait; il eût su que cet auteur n'a voulu dire autre chose (10), sinon que Perdicas ôta la vie à Ptolomée Alorite, par une trahison semblable à celle dont s'était servi ce Ptolomée pour faire mourir Alexandre. Et voilà combien il importe de savoir ce qu'un auteur dit en divers endroits. D'ailleurs, à quoi songe Bissélius (11) de nous citer Guthberlet, auteur de trois jours, afin de prouver que le règne de cet Alexandre ne dura qu'un an, et que celui de Pto-

(7) Joannes Bisselius, *Illustrium Ruinarum, decad. IV, pag. m. 1118.*

(8) *Idem, ibid., pag. 1287.*

(9) Diodor. Siculus, *lib. XV, cap. LXXI.*

(10) *Dans le II^e. chapitre du livre XVI.*

(11) Bisselius, *Illustrium Ruinarum, pag. 1287.*

(6) *Tiré de la Harangue d'Eschine, de Falsâ legatione, pag. m. 250. Voyez aussi Cornélius Népos, in Vitâ Iphicratis, cap. III.*

Iomée Alorite dura trois ans ? Ne fallait-il pas prouver ces faits par Diodore de Sicile (12) ?

(12) Diodorus Siculus, *lib. XV, cap. LX, LXXI.*

EURYDICE, fille d'Amyntas, fils de ce Perdicas, roi de Macédoine, qui était frère de Philippe, père d'Alexandre-le-Grand, fut mariée avec son oncle (a) Aridée, fils naturel du même Philippe. Chacun sait que cet Aridée fut déclaré roi de Macédoine après la mort d'Alexandre (b). Il n'était guère propre à soutenir cette dignité, et surtout dans un temps de trouble comme celui de son règne. Aussi peut-on dire qu'il fut plutôt un roi titulaire qu'un roi effectif : sa femme Eurydice eut plus de part que lui aux fonctions de la royauté (c), principalement lorsqu'il fut question de s'opposer à Olympias, mère d'Alexandre, car alors elle fut bien plus jalouse de l'autorité, que si elle eût eu pour rival une personne de l'autre sexe (d). Elle se fia beaucoup en Cassander, et ordonna à Antigonus et à Polyperchon de lui céder le commandement des troupes, ce qui fit qu'il exécuta tout ce qu'elle prescrivait (e). Elle eut le malheur d'être abandonnée de ses soldats, lorsqu'elle voulut empêcher qu'Olympias ne revînt dans la Macédoine (f). Cette

désertion fit tomber tout aussitôt Aridée au pouvoir d'Olympias (g) : sa femme Eurydice s'étant sauvée dans Amphipolis y perdit sa liberté fort peu après (A). Olympias les fit enfermer dans un cachot, et les y traita inhumainement; et lorsqu'elle eut vu que sa cruauté faisait murmurer les Athéniens, elle fit tuer Aridée par des Thraces, six ans et demi après la mort d'Alexandre. Cette rigueur fut un frein trop faible pour la langue d'Eurydice; c'est pourquoi Olympias, indignée que sa prisonnière jasât trop, et ne cessât de crier que de la couronne lui était due plutôt qu'à elle, ne la voulut pas laisser vivre. Elle lui fit porter une épée, un licou et un verre de ciguë, et lui donna à choisir l'un de ces trois genres de mort. Eurydice, sans pleurer, ni sans rabattre de la fermeté de son courage, et avant même que le porteur se fût retiré, prit sa ceinture et s'en étrangla, ayant supplié les dieux que pareils présens fussent envoyés à Olympias (h). Après la mort de celle-ci, Cassander fit faire des funérailles royales à Aridée et à Eurydice (i).

(g) Diodor. Siculus, *lib. XIX, cap. XI.*

(h) Tiré de Diodore de Sicile, *ibid.*

(i) *Idem* Diodorus, *lib. XIX, cap. LII.*

(a) *Cyna, fille de Philippe, était mère d'Eurydice. Voyez les Prolegomènes de Freinshémus sur Quinte-Curce, chap. V.*

(b) Quint. Curtius, *lib. X, cap. VII; Justin., lib. XIII, cap. III.*

(c) Voyez Justin., *lib. XIV, cap. V.*

(d) Voyez Justin., *ibid.*

(e) *Quo beneficio devinctus Cassander, nihil non ex arbitrio muliebris audacia gerit.* Idem, *ibid.*

(f) Justin., *lib. XIV, cap. V.*

(A) Elle perdit sa liberté fort peu après.] On a dit dans le Supplément de Moréri, qu'elle fut faite prisonnière dans un combat. Cela n'est pas vrai. Je ne marque point les autres inexactitudes ni les omissions. Mon lecteur les pourra connaître en comparant ensemble les deux articles. Je dirai seulement que le père de notre Eurydice n'était point Amyntas III (1). Il

(1) C'est ainsi qu'on le compte dans le Supplément de Moréri.

est incertain s'il a jamais été roi ; et s'il ne l'a pas été, il ne le faut pas marquer d'une épithète numérale : s'il l'a été, il le faut nommer Amyntas IV. Ce qui fait ici l'incertitude est que Justin (2) marque que Perdiccas laissa un fils en bas âge, dont Philippe fut le tuteur pendant quelque temps. Je n'avertis pas mes lecteurs que si, d'un côté, les femmes sont beaucoup plus débonnaires, généralement parlant, que les hommes, il est vrai de l'autre que celles qui ont de la cruauté et de l'ambition surpassent les hommes en ces deux défauts. *Optimi corruptio pessima*. C'est bien pis quand la luxure est de la partie ; car alors elles n'épargnent ni la vie de leurs maris, ni celle de leurs enfans. Nous en avons un exemple dans l'autre Eurydice (3).

(2) Justin., lib. VII, cap. V.

(3) Celle de l'article précédent.

EURYDICE, dame illyrienne. Plutarque la loue et la propose en exemple, parce que encore qu'elle fût d'un pays barbare, et avancée en âge, elle se mit à étudier afin de se rendre capable d'instruire elle-même ses enfans (a). Elle consacra aux muses une inscription qui faisait foi de cela (b), et que Plutarque nous a conservée (c). On y apprend qu'il y avait dans l'Illyrie, une ville nommée Hiéropolis (d), dont les géographes ne parlent pas. Un commentateur de Plutarque a commis quelques bévues (A).

(a) Plutarch., de Liberis educandis, in fine, pag. 14.

(b) Elle contient quatre vers grecs.

(c) Plutarch., de Liberis educandis, pag. 14.

(d) Voyez la remarque.

(A) Un commentateur de Plutarque a commis quelques bévues.] Il était recteur du collège de Hambourg, et s'appelait Pierre Westhusius. Son livre, imprimé à Hambourg, l'an 1665, est intitulé *Plutarchi Chceroniensis de puerorum educatione libellus us analysis logicæ, grammaticæ,*

ethicæ, politicæ et historicæ illustratus. On y trouve (1) que l'Eurydice dont il est ici question était reine, et peu après (2) qu'elle était femme d'Orphée. Ces deux qualités ne s'accordent pas ensemble (3) : et d'ailleurs la femme d'Orphée n'eût pas eu besoin de faire leçon elle-même à ses enfans : car leur père, qui était habile, l'eût déchargée de cet emploi. S'il était mort avant elle, ma remarque serait fautive ; mais chacun sait qu'elle mourut jeune, avant son mari (4). Le commentateur (5) avance sans aucune preuve, qu'elle était née dans l'Illyrie. A quoi s'amuse-t-il de remarquer qu'Hiéropolis, ville d'Asie, était située vis-à-vis de Laodicée ? S'agit-il de cette Hiéropolis dans ces paroles de Plutarque *Εὐρυδικὴ Ἱεραπολιτὶς, Eurydice Hierapolitana* ? N'est-ce point une femme d'Illyrie qui parle ? Ce qu'il fallait faire là-dessus était de tâcher de déterrer cette ville des Illyriens, ou en tout cas il fallait dire que les géographes ne l'ont point connue.

(1) A la page 404.

(2) A la page 405.

(3) En vain alléguerait-on les auteurs qui semblent dire qu'Orphée régna.

(4) Virgile, Georg., lib. IV, vs. 458, la nomme puella.

(5) Pag. 405.

EURIPIDE, poète grec, l'un de ceux qui ont excellé dans la tragédie, naquit l'an 1^{er}. de la 75^e. olympiade, à l'île de Salamine, où son père et sa mère s'étaient retirés (A), un peu avant que Xerxès entrât dans l'Attique. On dispute sur leur condition (B); les uns la font noble, et les autres roturière. Un certain oracle mal entendu fut cause que l'on éleva Euripide comme ceux dont les Grecs voulaient faire des athlètes (C); mais la suite témoigna qu'il était plus propre à d'autres choses. Il apprit la rhétorique sous Prodicus, la morale sous Socrate (D), et la physique sous Anaxagoras; et

quand il eut vu les persécutions qu'Anaxagoras souffrit pour avoir dogmatisé contre l'opinion populaire, il abandonna la philosophie, et s'appliqua à la poésie dramatique (a). Il était alors âgé de dix-huit ans (b). Que ceci ne nous porte point à croire qu'il négligea dans la suite de sa vie l'étude de la morale et de la physique : ses ouvrages témoignent tout le contraire (E). Il composa un grand nombre de tragédies qui furent fort estimées, et pendant sa vie et après sa mort ; et l'on peut nommer de bons connaisseurs qui le regardent comme le plus accompli de tous les poètes tragiques (F). Ceux qui croient que si les poètes de Rome n'ont guère parlé de lui, c'est à cause que les syllabes de son nom n'avaient pas la quantité qui le pouvaient rendre propre à entrer dans les vers latins (G), donnent une conjecture vraisemblable. Ses vers rendirent un très-grand service aux soldats athéniens, dans la Sicile (H), et c'est une preuve que ses pièces jouissaient d'une merveilleuse approbation, et néanmoins elles remportèrent le prix assez rarement (I). L'émulation et enfin l'inimitié qui s'éleva entre lui et le grand Sophocle (K), lui causa peut-être moins de chagrins que les moqueries d'Aristophane, qui se plaisait à le maltraiter dans ses comédies. On croit que la principale raison qui le porta à se retirer à la cour d'Archélaus, roi de Macé-

doine, fut de voir les poètes comiques divertir les Athéniens à ses dépens (c). Il y a dans ses tragédies plusieurs rôles contre les femmes, et l'on ne saurait disconvenir qu'il ne se soit plu à médire du beau sexe. Cela fit qu'on lui affecta le titre d'*ennemi des femmes* (d) (L). Il se maria néanmoins (M), non-seulement avant que d'avoir éprouvé chez lui la vérité de ses lieux communs de théâtre, mais aussi après que la vie dérégulée de sa première l'eut contraint de la répudier. La seconde qu'il épousa fut pour le moins aussi débauchée que la première (e). Je ne sais avec laquelle des deux il trouva un jour l'un de ses propres comédiens ; mais il y a beaucoup d'apparence que ce fut avec la dernière, puisqu'on dit que l'ignominie à quoi cela l'exposait, et les railleries qu'en firent souvent les poètes comiques, l'obligèrent à sortir d'Athènes (f). Il y en a qui disent qu'ayant voulu se prévaloir de la permission que l'on donnait dans Athènes d'épouser deux femmes, il en prit deux tout à la fois, et les choisit si mal qu'elles mirent sa patience à bout, et

(c) Thomas Magister, *in ejus Vitâ.*

(d) Μισογύνης, *mulierum osor.*

(e) Suidas, *in Εὐριπίδης.* Manuel Moschopulus, Thomas Magister, *in Vitâ Euripidis.*

(f) Φωράσας δὲ τὸν αὐτοῦ ὑποκριτὴν Κηφισφῶντα ἐπὶ τῇ γυναικί, καὶ τὴν ἐντεῦθεν μὴ φέραν αἰσχύνην, σκωπτόμενος ὑπὸ τῶν Κωμικοποιῶν ἀφείς τὴν Ἀθήνησι διατρίβην εἰς Μακεδονίαν ἀπήρε. Cæterum quum suum proprium histrionem Cephisophontem cum uxore deprehendisset, et contumeliam exindè partam minimè ferret, sæpè taxatus à comædis, relictis Athenis in Macedonium se contulit. Thom. Magister, *in Vitâ Eurip.*

(a) Suidas, *in Εὐριπίδης.* Manuel Moschopulus, *in Vitâ Euripidis.* Voyez aussi Aulu-Gelle, *lib. XV, cap. XX.*

(b) Aulus Gellius, *ibid.*

lui firent concevoir de l'aversion contre tout le sexe (g). Quoi qu'il en soit, il fut très-bien accueilli à la cour d'Archélaüs. Ce prince aimait les savaus, et les attirait par ses libéralités. Il éleva Euripide à de grands honneurs (N). L'âge de ce poëte, et la chasteté que plusieurs lui attribuent, font qu'il ne faut pas croire légèrement ce que l'on conte de ses aventures de Macédoine (O). Il y fit une fin tragique : il se promenait dans un bois, et à sa manière il méditait profondément. Sa rêverie le mena sans doute trop loin : il fut rencontré un peu à l'écart par les chiens du prince qui était alors à la chasse. Ces maudits chiens le déchirèrent en pièces. Archélaüs le fit enterrer magnifiquement (P). La nouvelle de sa mort affligea de telle sorte les Athéniens, que toute la ville en prit le deuil (h). Un de ses amis, nommé Philémon en fut si touché, qu'il déclara que s'il croyait, comme quelques-uns l'assurent, que les morts conservent le sentiment, il se pendrait pour aller jouir de la vue d'Euripide (Q). Ce grand poëte avait près de soixante-quinze ans lorsqu'il mourut. On a rapporté diversement les circonstances de sa mort (R). Il ne fut jamais avec Platon en Égypte (S), quoi qu'en dise M. le Fèvre. Il ne nous reste qu'une vingtaine de ses tragédies ; bien qu'il en eût composé quatre-vingt douze (i). Il aimait à débiter

plusieurs sentences (T) pleines d'une bonne morale, et il se peignait lui-même par-là ; car c'était un homme sévère et grave, et indifférent pour les plaisirs. Il s'enfermait dans une affreuse caverne pour y composer ses ouvrages (U). Mais au reste toutes ses maximes n'étaient pas bonnes. Il en débita une sur la religion du serment (X), qui parut si cavalière, qu'on lui en fit un procès. Dans une autre rencontre il dogmatisa si gravement pour les avars, que toute la compagnie s'en émut (Y). Une autre fois on s'offensa tellement des deux premiers vers de sa Ménéalippe, qui semblaient attaquer l'existence du plus grand des dieux (Z), qu'il fut obligé de changer cela. Il a débité quelquefois des propositions impies : c'est le fondement sur quoi quelques-uns le font passer pour athée (AA). Je n'entre pas dans la discussion de ce point de fait ; je dis seulement en général, qu'il est absurde d'imputer à l'auteur d'une tragédie les sentiments qu'il fait débiter par ses personnages (BB). La manière dont Euripide reçut les avis du peuple, sur la correction d'un endroit de ses tragédies, et ce qu'il répondit à un poëte qui se glorifiait de composer aisément, sont deux choses qui peuvent recevoir un bon et un mauvais tour (CC). On l'a accusé d'avoir maltraité Médée par complaisance pour les Corinthiens (DD). Il n'est pas vrai qu'il y eût dans son Palamède quelque reproche tacite touchant la mort de Socrate (EE). Je m'étonne que si peu de gens fassent mention d'une chose qu'on

(g) Aulus Gellius, *lib. XV, cap. XX.*

(h) Thomas Magister, *in Vita Euripidis.*

(i) Suidas, qui le rapporte, dit aussi que selon d'autres il n'en composa que 75. M. Barnes a trouvé le titre de 84 pièces d'Euripide. Voyez son édition, pag. 55.

lit dans Eusèbe (FF). Quelques-unes des fautes de M. Moréri sont très-lourdes (GG). La meilleure édition d'Euripide est celle qu'un docteur de Cambridge publia *in-folio*, l'an 1694 (HH).

(A) *Il naquit.... à l'île de Salamine, où son père et sa mère s'étaient retirés.*] Le père d'Euripide se nommait Mnésarchus ; il était Athénien, de la tribu Oenoïde, et du bourg ou du peuple (1) qu'on nommait *Phyle*. C'est ce que je trouve dans la Vie d'Euripide que le docte M. Barnes a composée, et qu'il a mise à la tête de son excellente édition de ce poète. Mais d'autres savans (2) assurent que Phyla, de la tribu Ptolémaïde (3), était la patrie d'Euripide. J'aimerais mieux dire que c'était la patrie de Mnésarchus, père d'Euripide, et marquer expressément que l'île de Salamine est le lieu de la naissance de ce poète. M. le Fèvre eût mieux fait de s'exprimer de la sorte, que de dire *le lieu de sa naissance s'appelait Phyla, bourg de l'Attique* (4). Je sais bien que Clito, mère d'Euripide, n'accoucha de lui à Salamine que par accident, c'est-à-dire, qu'à cause qu'elle s'y réfugia avec plusieurs autres Athéniens, lorsqu'il fut jugé à propos de quitter la ville d'Athènes, au temps de l'irruption de Xerxès. Je sais bien encore que cette raison est très-bonne pour soutenir qu'Euripide est Athénien, et de la même patrie que son père ; mais enfin nous voulons savoir où les grands hommes sont nés, et ainsi il ne faut pas que l'on nous allègue la patrie de leurs pères dans des rencontres comme celle-ci, où les enfans naissent pendant une fuite ou un voyage de leurs mères. Clito était grosse d'Euripide quand elle sortit d'Athènes avec son mari,

pour se sauver à Salamine (5) : elle accoucha le jour même que les Grecs défirent la flotte du roi des Perses auprès de cette île (6), et l'on veut que parce que cette victoire fut gagnée proche de l'Euripe, l'enfant que Clito avait mis au monde fut appelé Euripide (7). Cette étymologie ne s'accorde point avec Suidas, qui fait mention de deux Euripides différens de celui-ci, et plus âgés que celui-ci. Ils étaient poètes tragiques tous deux ; et l'un était le neveu de l'autre. Joignez à cela qu'il est fait mention d'un capitaine athénienn, nommé Xénophon, fils d'Euripide, sous la seconde année de la guerre du Péloponnèse. Thucydide qui en parle (8) aurait apparemment ajouté que cet Euripide était le poète, si cela eût été vrai. Son silence m'empêche de croire que M. Barnes (9) suppose légitimement que ce Xénophon était fils de notre Euripide.

(B).... *On dispute sur leur condition.*] Quelques-uns disent que Mnésarchus, père d'Euripide, était un Béotien, qui selon toutes les apparences avait souffert en son pays la peine des banqueroutiers (10). On avait accoutumé, dans quelques endroits de la Béotie, d'amener sur la grande place les personnes qui ne payaient point leurs dettes ; on leur commandait de s'asseoir, et de jeter un boisseau. C'était une note d'infamie. Quant à Clito, femme de Mnésarchus, on veut qu'elle soit une revendeuse d'herbes ; et l'on se fonde non-seulement sur l'autorité d'un poète comique médisant de profession, mais aussi sur celle d'un historien. Le poète comique dont je parle est Aristophane (11) :

(5) Suidas, in *Εὐριπίδης*, et Manuel Moschopoulos, in *Vitâ Euripidis*.

(6) *Idem*, *ibid.* Hesychius Illustris, in *Εὐριπίδης*, et Thom. Magister, in *Vitâ Euripidis*.

(7) Josua Barnesius, in *Vitâ Euripidis editioni Cantabrigiensi*, 1694, *praefatâ*, num. 3.

(8) *Lib. II.*

(9) In *Vitâ Euripidis*, pag. 24.

(10) Stobæus, in *sermone περὶ νόμων*, folio 293, *apud Barnesium*, *ibidem*, pag. 4.

(11) Ὑπὸ Εὐριπίδου τοῦ τῆς λαχανοπωλητρίας. *Ab Euripide filio olerum venditricis.* Aristoph., in *Thesmophorias*, pag. m. 772. Ἀγρία γὰρ ἡμᾶς, ἃ γυναῖκες δὲ ἀκακά. Ἄτ' ἐν ἀγρίοισι λαχάνοις αὐτὸς πρᾶφεις. *Agrestibus enim nos, ὁ mulieres, afficit malis, utpote inter agrestia olera ipse enutritus. Idem,*

(1) En grec δῆμος, sorte de division qui avait lieu dans Athènes.

(2) Spon, Voyage de Grèce, tom. II, pag. m. 478.

(3) M. Spon, là même, pag. 477, remarque que Stéphanus et d'autres auteurs mettent Phyla sous la tribu Cécropide : pour lui, fondé sur un marbre et sur Hésychius, il la met sous la Ptolémaïde.

(4) Le Fèvre, Vie des Poètes grecs, pag. m. 97.

on verra le nom de l'historien dans ces paroles du chapitre XX du XV^e. livre d'Aulu-Gelle. *Euripidi poëta matrem Theopompus agrestia olera vendentem victum quæstusse dicit*. Joignez à cela le témoignage de Valère Maxime : *Quam matrem Euripides aut quem patrem Demosthenes habuerit , ipsorum quoque seculo ignotum fuit : alterius autem matrem olera , alterius patrem cultellos venditasse omnium penè doctorum literæ loquuntur* (12). Suidas ne dit rien de particulier touchant la naissance de Mnésarchus ; mais il dit qu'il n'est point vrai que la mère d'Euripide vendit des herbes : elle était, dit-il, très-noble, comme Philochorus le prouve. *Οὐκ ἀληθές δὲ ὡς λαχανόπωλις ἦν ἡ μήτηρ αὐτοῦ καὶ γὰρ τῶν σφόδρα εὐγενῶν ἐτύχχανεν, ὡς ἀποδείκνυσσι Φιλόχορος*. Il avoue que Mnésarchus et sa femme s'enfuirent dans la Béotie, et qu'ensuite ils habitèrent dans l'Attique. Cela laisse plutôt une mauvaise impression qu'une bonne, et confirme en quelque façon ce que dit Stobée. Notez qu'Aristophane, pour mieux empoisonner ses traits satiriques, suppose que la mère d'Euripide ne vendait que de très-mauvaises herbes. *Hæc est* (scandix) *quam Aristophanes Euripidi poëtae objicit joculariter, matrem ejus ne olus quidem legitimum venditasse, sed scandicem* (13). Les notes du père Hardouin nous apprennent en quel endroit Aristophane a plaisanté sur ce sujet, et ce que le scoliaste observe, et d'autres choses encore. Il cite la scène IV de l'acte II de la comédie *Acharnenses*, page 394. Il eût pu citer aussi le même poète, in *Equitibus*, Act. I, Sc. I, page 289 ; et in *Cerealiibus*, page 786, G, et page 790, F. M. Drelincourt m'en a averti.

(C) *Un... oracle mal entendu fut cause que l'on éleva Euripide comme... les athlètes.*] S'il était vrai, comme le prétend M. Barnes, que l'oracle d'Apollon fut consulté sur la destinée d'Euripide, pendant que Clito était grosse (14), il serait assez vrai-

semblable que ce n'était pas une vendeuse de choux ; car le mari d'une telle femme ne s'avisait guère d'importuner Apollon touchant le sort d'un enfant qui n'était point né. Je ne dis pas la même chose d'un enfant de six ou sept ans : il pouvait donner tant de marques singulières de grand esprit, ou de grand cœur, que son père, de quelque condition qu'il fût, pouvait avoir beaucoup d'impatience de savoir ce que deviendraient tant de belles espérances. Ainsi, pendant qu'on ignore en quel temps fut rendu l'oracle qui concerne notre Euripide, on n'en saurait rien conclure en faveur de sa noblesse, et contre ceux qui le font fils d'une vendeuse d'herbes. Or il est sûr que l'on ne sait rien touchant ce temps-là : l'auteur (15) que M. Barnes cite n'en dit pas un mot, il dit simplement que l'oracle fit cette

Ἔσαι σοι κούρος Μνησαρχίδη, ἔν τινα πάντες
Ἄνθρωποι τίσσοσι, καὶ ἐς κλέος ἐσθλῶν ὀρούσει,
Καὶ σεφέων ἱερῶν γλυκερὴν χάριν ἀμφιβάλλεται.
Te, Mnesarche, manet summo cumulandum honore
Filius, ac meritis summa ad fastigia laudis
Conscendens, lætas sacro ex certamine palmas
Auferet.

Il pouvait critiquer cet oracle mieux qu'il ne l'a critiqué : et j'admire que puisqu'il prenait à tâche de convaincre d'imposture la divinité d'Apollon, il lui a laissé passer le mensonge contenu dans ces trois vers grecs. Il faudrait être un grand chicaneur pour nier que cet oracle ne promette les couronnes que l'on gagnait aux jeux olympiques, pythiques, etc. Or nous ne lisons point (16) qu'Euripide ait gagné de ces sortes de couronnes : dès la première fois qu'il se présenta pour les disputer, il fut renvoyé (17).

responsum dedit Apollo. Barnes. , in Vitâ Euripidis, num. 3. *Nous verrons ci-dessous qu'Aulu-Gelle dit que ce furent des Chaldéens qui firent cette prédiction, après la naissance d'Euripide.*

(15) OEnomaüs, apud Eusebium de Præpar. Evangel. , lib. V, cap. XXXIII, pag. n. 227.

(16) Voyez Barnes, in Vitâ Euripidis, pag. 10.

(17) Voyez ci-dessous Aulu-Gelle, citation (20). Il dit pourtant qu'Euripide, depuis ce renvoi, disputa le prix, et l'obtint dans les combats moins célèbres.

ibid. , pag. 776. Aulu-Gelle, liv. XV, chap. XX, rapporte ces vers.

(12) Valer. Maximus, lib. III, cap. IV.

(13) Plin., lib. XXII, cap. XXII, pag. n. 203, 204.

(14) *Quam adhuc Clito mater illum in utero gereret, consulenti de eo oraculum patri hoc*

On me dira peut-être qu'Éuripide gagna des couronnes dans des combats poétiques. Je répondrai qu'il en gagna peu, et que sa gloire serait très-petite si on la mesurait à cela (18), et qu'en tous cas ce n'est pas ainsi qu'il fallait promettre les triomphes dramatiques. On pouvait donc reprocher à Apollon qu'il s'était trompé, et ne se pas contenter de ce reproche, c'est qu'il donnait l'épithète de sacrées à des couronnes qui ne la méritaient point (19). Quand donc j'assure dans le texte de cette remarque, que l'oracle fut mal entendu, je ne prétends pas nier que le sens qu'on donna aux termes ne soit le plus naturel; je prétends seulement dire qu'on se trompa, à cause qu'on n'attrapa point l'intention mal exprimée de celui qui avait parlé. Ce ne fut donc point Mnésarchus qui eut tort de se promettre que son fils deviendrait un grand athlète, ce fut Apollon qui eut tort de le lui prédire. Quoi qu'il en soit, Mnésarchus éleva son fils selon cette vue. Nous allons entendre un auteur qui n'attribue cette promesse qu'à des discours de bonne aventure, qu'à des astrologues, qu'à des Chaldéens en un mot. *Patri autem ejus (Euripidis) nato illo responsum est à Chaldæis, eum puerum, quum adolevisset, victorem in certaminibus fore. Id ei puerum fatum esse. Pater interpretatus athletam debere esse, roborato exercitatorque filii sui corpore, Olympiam certaturum eum inter athletas pueros duxit. Ac primò quidem in certamen per ambiguum ætatem receptus non est. Post Eleusinio et Theseo certamine pugnavit, et coronatus est. Mox, à corporis curâ ul excolendi animi studium transgressus, auditor fuit physici Anaxagoræ et Prodicis rhetoris, in morali autem philosophiâ Socratis, tragediam scribere natus annos duodeviginti adortus est (20).*

(D) Il apprit la morale sous Socrate.] J'ai cité ceux qui le disent : mais je dois observer ici qu'il y a beaucoup d'apparence qu'ils se trompent ; car Socrate était plus jeune

qu'Éuripide de près de treize ans. Cette différence d'âge a pu souffrir que quand le plus jeune de ces deux grands hommes eut atteint sa maturité, l'autre fût avec lui une amitié très-étroite, et profitât de sa docte conversation : mais ce n'est pas ce que l'on appelle faire son cours de morale sous un professeur en philosophie, être son écolier, son disciple. Je crois aisément avec M. Barnes, que Socrate profita beaucoup des conversations d'Éuripide : *Haud bene temporum rationes considerarunt, dit-il (21), qui Socratem Euripidis in Moralibus magistrum affirmant, ipso nempe discipulo duodecim ferè annis juniorem. Videtur potius is ex Euripide multa hausisse, quem et apud Platonem haud rarò laudare deprehenditur.* Je ne voudrais pas révoquer en doute ce qu'on lit dans Diogène Laërce (22) que Socrate aidait Éuripide à composer ses tragédies ; et, cela posé, je ne serais pas surpris que Socrate n'allât presque jamais à la comédie que quand on jouait quelque pièce d'Éuripide.

“Ο δὲ Σακράτης σπάνιον μὲν ἐπεφοίτα τοῖς θεάτροις, εἴποτε δὲ Εὐριπίδης ὁ τῆς τραγωδίας ποιητῆς ἠγωνίζετο καινῶς τραγωδίαις, τότε γὰρ ἀφικνεῖτο. Καὶ Πειραιῶι δὲ ἀγωνιζομένου τοῦ Εὐριπίδου καὶ ἐκεῖ κατήει ἔχαριε γὰρ τῷ ἀνδρὶ, δηλονότι διὰ τὴν σοφίαν αὐτοῦ, καὶ τὴν ἐν τῷ μετρίῳ ἀρετῆν. Socrates verò rarò vniebatur in theatra, nisi quando Euripides tragicus pœta cum novis tragediis certaret : tum enim accedere solebat. Et tunc quoque, cum Euripides in Piræo contenderet, eò descendebat. Nam amabat hominem, tum propter sapientiam, tum propter carminum virtutem et bonitatem (23). Je n'en serais pas même surpris, quoique je fusse persuadé que le philosophe n'avait nulle part aux productions du poète ; car les tragédies d'Éuripide contenaient tant de belles moralités, qu'elles étaient infiniment propres à plaire à Socrate. On a nommé Éuripide le philosophe du théâtre, σκηνικός φιλόσοφος (24) ὁ ἐπὶ τῆς σκηνῆς φιλόσοφος

(21) Barnes, in Vitâ Euripidis, num. 13, sub finem.

(22) Lib. II, in Socrate, inît.

(23) Elian. Var., Hist., lib. II, cap. XIII.

(24) Origenes contra Celsum, lib. IV, pag. 214. Voyez la remarque suivante.

(18) Voyez la remarque (I).

(19) C'est sur cela qu'Énomaus a fait rouler sa critique, apud Eusebium, Præparat. Evangel., lib. V, cap. XXXIII, pag. 223.

(20) Aulus Gellius, lib. XV, cap. XX.

(25). Au reste, c'est à tort que le père Schottus veut prouver par Diogène Laërce qu'Euripide choisit Socrate pour son maître, après la condamnation d'Anaxagoras. *Anaxagorā proceptore capitis damnato, ad Socratem se in academiā contulit, non intelligenti modo, sed et dicendi magistrum ed tempestate optimum. Ita enim Laërtius Diogeus* (26). Je ne copie point le long passage que le père Schottus a cousu à ces paroles. Je dis seulement que ce passage de Laërce ne nous apprend autre chose, si ce n'est que l'on a cru que Socrate aidait Euripide à faire des tragédies, et qu'après la condamnation d'Anaxagoras, il devint disciple d'Archélaüs. La grande faute de ce jésuite est d'avoir appliqué à Euripide ce que Laërce a dit de Socrate; car c'est de Socrate qu'il faut entendre qu'après la condamnation d'Anaxagoras, il fut entendu Archélaüs. Cette faute d'André Schottus est compliquée de plusieurs autres. Il n'a point su qu'Euripide, voyant le péril d'Anaxagoras, quitta la philosophie, et s'attacha au théâtre et non pas au philosophe Socrate. Il n'a point su qu'Euripide n'avait alors que dix-huit ans: jugez si Socrate beaucoup plus jeune qu'Euripide pouvait être le plus habile professeur de ce temps-là. Ce n'est point lui, mais Platon, qui a enseigné dans l'académie. Clément Alexandrin (27) et Eusèbe (28) ont erré avec bien d'autres: ils ont cru qu'Euripide avait été le disciple de Socrate.

(E) *Ses ouvrages témoignent tout le contraire.*] Ils sont pleins d'aphorismes de morale, comme on l'a dit dans la remarque précédente. Ils contiennent aussi plusieurs dogmes de physique. Voyez Diodore de Sicile (29), qui a rapporté deux fois le sentiment de ce poëte sur des choses qui concernent la philosophie naturelle. Mais rien ne témoigne mieux l'attachement d'Euripide à cette science, que la peine qu'il se donna pour savoir les opinions d'Héraclite. Ce phi-

losophe cacha ses écrits au temple de Diane, et crut qu'un jour on les tirerait de là pour les publier comme un ouvrage mystérieux, mais Euripide prévint l'effet de cette espérance: il se rendit assidu au temple de Diane, et à force de relire ce qu'Héraclite y avait mis, il le retint par cœur et le divulga. C'est dans Tatiën que j'ai lu ce conte; car pour Diogène Laërce, il dit bien (30) que notre poëte fut plus curieux que Socrate de recouvrer les ouvrages d'Héraclite, puisque ce fut lui qui en procura la lecture à Socrate; mais il ne dit rien de cette grande assiduité au temple de Diane. Voyons les paroles de Tatiën (31): Οὐτ' ἀνίπανησαιμι κατακρίβαντα τὴν ποιήσιν ἐν τῷ τῆς Ἀρτέμιδος ναῶ, μυστηριωδῶς ἕκαστος ἕσπερον ἢ ταύτης ἑκδοσις γένηται. Καὶ γὰρ οἷς μέλλον ἐστὶ περὶ τούτων, φασὶν Εὐριπίδην τὸν παραφροσίων κατ' ἴκοντα, καὶ ἀγαθινώσκοντα διὰ μνήμης κατ' ὀλίγον τὸ Ἡρακλείτου σκότους σπουδαίως παραδεδωκέναι. *Neque hoc in eo laudaverim quod carmina sua in fan- laudaverim quod carmina sua in fan- laudaverim quod carmina sua in fan- laudaverim quod carmina sua in fan-* *Dianæ occultavit* (32), *ut olim veluti per mysterium eleventur. Iam quibus ista curæ sunt Euripidem poetam tragicum ædem Dianæ frequentasse, et paulatim tenebras istas Heracliti relegendi memorias prorsus infixisse produnt.* J'ajoute ce que plusieurs ont observé (33), c'est qu'Euripide fit souvent paraître dans ses tragédies qu'il suivait les opinions d'Anaxagoras, son maître. J'ai déjà dit qu'il fut nommé le Philosophe du théâtre: Origène, Clément d'Alexandrie (34) et Eusèbe (35) le témoignent: Vitruve, que je devais nommer avant eux, le dit positivement: *Euripides auditor Anaxagoræ, quem Philosophum Athenienses scenicum appellaverunt* (36). Je ne crois point, quoique M. Ménage (37) l'assure, qu'Athénée et Diodore de Sicile l'aient aussi témoigné.

(30) *Lib. II, in Socrate, num. 22.*

(31) *Orat. contra Græcos, pag. 143, B.*

(32) *Diog. Laërce parle de cela, liv. IX, num. 6. M. Ménage, ibi, remarque contre M. Cuper, que Clément d'Alexandrie n'en a point parlé.*

(33) *Vide Casaubon. et Menag., in Diogen. Laërt., lib. II, num. 10.*

(34) *Voyez la remarque précédente, citation (25).*

(35) *Præp. Evangel., lib. X, cap. ultimo, pag. 504.*

(36) *Vitruv., lib. VIII, in præfat.*

(37) *In Diogen. Laërt., lib. II, num. 10.*

(25) *Clem. Alexandr., Stromat., lib. V, pag. 581, C.*

(26) *Schott. Nodor., Ciceronianor., lib. II, cap. XF.*

(27) *Admonit. ad Centes, pag. 60, A.*

(28) *De Præparat. Evangel., lib. V, cap. XXXI, pag. 227, A.*

(29) *Lib. I, cap. FII et XXXVIII.*

(F) *De bons connaisseurs.... le regardent comme le plus accompli de tous les poètes tragiques.*] J'ai dit ailleurs (38) qu'il y a partage parmi les critiques, sur la primauté d'Eschyle, de Sophocle et d'Euripide. Chacun de ces poètes a des partisans qui lui donnent la première place : il y a aussi des connaisseurs qui ne veulent rien décider. Quintilien semble choisir ce parti : cependant il est aisé de connaître, qu'à tout prendre, il donne la principauté à Euripide. Voici ce qu'il dit (39) : *Longè clariùs (quàm Eschylus) illustraverunt hoc opus Sophocles atque Euripides : quorum in dispari dicendi viâ uter sit poëta melior, inter plurimos quaeritur. Idque ego sanè, quoniam ad præsentem materiam nihil pertinet, in judicatum relinquo. Illud quidem nemo non fateatur necesse est, iis qui se ad agendum comparant, utiliorem longè Euripidem fore. Namque is et in sermone (quod ipsum reprehendunt, quibus gravitas et cothurnus et sonus Sophoclis videtur esse sublimior) magis accedit oratorio generi; et sententiis densus; et in iis quæ à sapientibus tradita sunt, penè ipsis par; et in dicendo ac respondendo, cuilibet eorum qui fuerunt in foro disertis, comparandus. In affectibus verò cum omnibus mirus, tum in iis qui miseratione constant, facilè præcipuus. Hunc et admiratus maximè est (ut sæpè testatur) et secutus, quamquam in opere diverso, Menander.* M. Barnes a recueilli (40) plusieurs éloges que les plus savans hommes de l'antiquité ont donnés à Euripide. Consultez-le, vous verrez que si ce poète n'a pas égalé Sophocle dans la majesté et dans la grandeur, il a compensé cela par tant d'autres perfections, qu'il peut aspirer au premier rang. Nous verrons bientôt que c'est suivant les conclusions d'un oracle. Les partisans de Sophocle se glorifient du jugement de Lucien : ils disent qu'il a pesé dans une balance les vers de Sophocle et ceux d'Euripide, et qu'il a trouvé les premiers plus pesans que les der-

niers, et par conséquent plus excellens, comme le bon or est plus pesant que le faux or. *Lucianus sophista, qui auctore Lactantio nec diis nec hominibus pepercit unquam, in libelli suspendit carmina tragicorum poëtarum, Sophoclis scilicet et Euripidis, comminisciturque Sophoclis versus tanquam plus gravitatis habentes terram petere, Euripidis verò veluti leviores ad cælum tendere, tanquam in tragico scribendi genere Sophocles sit Euripidi præferendus. Nec mirum igitur si Virgilius ait,*

Sola Sophocleo tua carmina digna cothurno, hoc est gravi et excocto, plus habente medullæ quàm corticis, gravitatis quàm levitatis (41). M. Barnes a cherché cela inutilement dans Lucien (42); et, quoi qu'il en soit, il prétend qu'on n'a point compris l'intention de cet auteur : il la croit plus favorable à Euripide qu'à Sophocle : il croit que Lucien s'est réglé sur ce qu'on lit dans Homère (43) touchant la destinée d'Achille, et la destinée d'Hector, mises dans une balance de Jupiter. Celle d'Achille, comme supérieure, tendit vers le ciel; celle d'Hector tendit vers la terre. Ma conjecture est qu'on a pris Lucien pour Aristophane (44). C'est Aristophane (45) qui suppose que Bacchus faisant mettre dans une balance un vers d'Euripide contre un vers d'Eschyle, trouva toujours que celui d'Eschyle pesa davantage. Or il est certain que le but d'Aristophane, dans cette pièce, est de faire voir que le premier rang parmi les poètes tragiques était dû à Eschyle, et le second à Sophocle. C'est ce que j'observe contre l'explication de M. Barnes.

(G) *Les syllabes de son nom ne.... pouvaient.... entrer dans les vers latins.*] Floridus Sabinus, répondant à Béroalde, qui avait médité d'Euripide, se sert entre autres observations de

(41) Johan. Baptista Pius, Annotat. posterior., cap. XXVIII, apud Barnes., in Vitâ Euripidis, pag. 19. Thomas Stablesius, Comment., in Æschyl., folio 701, et Lilius Gyrald., Poët. Hist., dialog. VII, sont aussi cités par Barnes, *la même.*

(42) *Je ne crois pas que Lucien ait fait mention de cela.* M. Drelincourt n'a écrit qu'on peut décider hardiment que Lucien n'en a rien dit.

(43) Iliad., X, vs. 212.

(44) Coelius Rhodigin., lib. XXIV, cap. X, est apparemment la source de la méprise.

(45) In Ranis, act. V, sc. III.

(38) Dans l'article d'ESCHYLE, remarque (K) pag. 268.

(39) Instit. Orator., lib. X, cap. I, pag. m. 463, 469.

(40) In Vitâ Euripidis, num. 20, 21.

celle-ci (46) : *Cumque Virgilius Sophoclem nominavit, hoc nempe versu,*

*Sola Sophocleæ tua carmina digna cothurno,
non ideò factum reor quòd eum Euripidi
anteponere voluerit, sed quia id nomen
heroïco metro melius conveniret. Cui et simile est
Propertianum illud ad Lynceum poetam,*

Desine et Eschyleo componere verba cothurno.

Non Æschylum scilicet quasi aliis præstantiorem nominavit Propertius, quem (61) rudem in plerisque et incompositum fuisse scimus, ut cujus fabulas in certamen correctas deferre posterioribus poetis permiserint Athenienses; sed quòd ab ejus nomine deductum nomen versu rectè clauderetur. An cum Horatii de Romano populo sic inquit :

*Serus enim Græcis admovit lumina chartis,
Et post Punica bella quietus quærere cepit,
Quid Sophocles, quid Thespis et Æschylus
utile ferrent (62),*

an ideòcò Euripidem non nominavit, quòd vel Thespis eum vel Æschylo duxerit postponendum? hoc ne ipse quidem Beroaldus per somnium affirmaret. M. Barnes adopte cette raison: Quòd autem Virgilius, dit-il (47), tanto elogio Sophoclem ornet, Euripidem verò ne nomet quidem, ùl non tam illius judicio tribuendum (nam et sepe eum imitatus est, ut in (63) annotationibus ostendimus) quàm legum metricarum necessitati, quandoquidem, ut supra diximus, Euripides apud Latinos, ut et apud Græcos sit vox minùs apta versu heroïco. Le dieu même de la poésie, l'Apollon de Delphes, fut contraint de céder aux lois de la quantité : il ne trouva point d'autre expédient que de renoncer aux vers hexamètres, et de répondre en vers iambiques, quand il fallut nommer Euripide : de sorte que s'il n'eût su faire que des hexamètres, il aurait fallu qu'il eût supprimé la sentence définitive qui régla les rangs entre trois illustres personnages (48).

(46) Franc. Floridus Sabinus, *Lectionum subcisivar. lib. II, cap. XIII, apud Barnes., in Vitâ Eurip., pag. 17.*

(61) *Ita Quintil., Institut. Oratoriar. lib. X, cap. I.*

(62) *II, epist. 1, vs. 161.*

(47) *In Vitâ Euripidis, pag. 19.*

(63) *Ileculb., vs. 992. Orest., vs. 1134. Phœniss., vs. 18, etc.*

(48) *Barnes., pag. 20.*

Nec absolum prorsus erit in hac controversiâ Pythii Apollinis judicium audire, qui Chærephonti tragico poetæ de amico suo Socrate consulenti hoc oraculum traditur dedisse (49) :

*Σοφὸς Σοφοκλῆς, σοφώτερος γ' Εὐριπίδης,
Ἄνδρῶν δ' ἀπάντων Σωκράτης σοφώτατος.*

*C'est-à-dire, Sophocle est sage, Euripide l'est encore plus; mais le plus sage de tous les hommes c'est Socrate. Le Giraldi s'est étonné que la prêtresse de Delphes se soit servie de l'iambique dans cette réponse, et non pas de l'hexamètre, selon la coutume (50). Il fallait bien qu'elle dérogeât à la coutume, puisque la nécessité n'a point de loi : Euripide et Socrate sont deux noms tout-à-fait mal propres au vers héroïque, les muses en corps ne sauraient les y ploycr. *Nec mirari debuit Lilius Giraldus (*) Pythiam sacerdotem iambicam trimetro respondisse, cum heroïco solita esset oracula reddere : nomina enim certè Socrates et Euripides heroïco versu aptare nec ipse potuit Apollo, nec musæ ipsæ (51). Qu'on aille dire après cela qu'il importe peu d'avoir un tel nom plutôt qu'un autre (52). Voilà Euripide qui a eu peut-être plus de part à l'admiration de Virgile, et à celle des autres poètes de la cour d'Auguste, que Sophocle; le voilà, dis-je, dépoüillé de cet avantage, parce qu'ils n'ont pu faire entrer son nom dans leurs hexamètres, et qu'à cause de cette impossibilité il a fallu immortaliser à son préjudice ceux qu'on croyait au-dessous de lui : mais les lois de la prosodie parlaient pour eux. Voilà un de ces combats de la raison et de la rime, dont M. Despréaux a si bien parlé (53). Horace, ayant à nommer une**

(49) *Suidas, in voce Σοφὸς.*

(50) *M. Barnes, pag. 20, remarque que cette prêtresse ne répondait pas toujours en vers hexamètres : Quiaquid fallitur vir doctus quòd putet Pythiam non nisi heroïcis uti solitam, nam ut cætera tacèam extat etiamnum apud Pausaniam oraculum Delphicum iambico metro ab ipsâ Pythiâ datum Tisuli Messenio. Il met en marge, Quare Anton. van Dalen hunc errorem errat cum aliis.*

(*) *Poët. Histor., dialog. VII, folio 271.*

(51) *Barnes., in Vitâ Eurip., pag. 20.*

(52) *Voyez l'article BALZAC, (Jean-Louis Guez de) remarque (A) tome III, pag. 68.*

(53) *Dans sa II^e. satire Joignez-y cette exclam-*

petite ville d'Italie, ne le put faire ; il fut obligé de la désigner par certaines propriétés : elle s'appelait Equotutium, ce mot ne pouvait être placé dans un hexamètre.

*Quattuor hinc rapimur viginti et millia rhedis
Mansuri oppidulo, quod versu dicere non est,
Signis perfacile est* (54).

Quelquefois c'est un bonheur d'avoir un nom intraitable par rapport aux lois poétiques (55).

(H) *Ses vers rendirent un très-grand service aux soldats athéniens, dans la Sicile.*] L'armée des Athéniens, commandée par Nicias, éprouva dans la Sicile tout ce que la mauvaise fortune peut faire sentir de plus funeste. Les vainqueurs abusèrent de leur avantage avec la dernière cruauté : mais quelque durement qu'ils traitassent les soldats athéniens, ils firent cent honnêtetés à tous ceux qui leur pouvaient réciter des vers d'Euripide. Plusieurs, qui après s'être sauvés de la bataille ne savaient que devenir, et erraient de lieu en lieu, trouvèrent une ressource en chantant les vers de ce poète. Ils gagnèrent leur vie à cela : on leur donnait et à manger et à boire, en récompense de ces chansons.

Τότε γάρ φασι τῶν σωθέντων οἴκαδὲ συχνοὺς ἀσπασάσθαι τὸν Εὐριπίδην φιλιφρόνας, καὶ διηγείσθαι τοὺς μὲν, ὅτι δουλεύοντες ἀφείθησαν, ἐκδιδάξαντες ὅσα τῶν ἐκεῖνου ποιμάτων ἐμμένοντο, τοὺς δ' ὅτι πλανᾶμενοι μετὰ τὴν μάχην, τροφῆς καὶ ὕδατος μετέλαβον τῶν μελῶν ἄσωντες. *Plures autem tunc commemorant, qui sospites domum reversi sunt, Euripidem benignè salutavisse, ac prædicasse alios fuisse se manumissos, quòd quæ ipsius carmina tenuerant memoriâ, illos ea docuissent, alios palantes post pugnam fuisse cibo et potu adjuutos, quum versus illius canerent* (56). Ce fut sans doute un très-grand plaisir à Euripide, que de voir venir chez lui plusieurs de ces malheureux, pour lui témoigner leur reconnaissance de ce que ses vers leur avaient sauvé la vie et la liberté. Les Siciliens donnèrent une autre

marque bien éclatante de leur estime pour Euripide. Un bâtiment caunien, poursuivi par des pirates, tâchait de se sauver dans quelque port de Sicile, et ne put en obtenir la permission, qu'après qu'on eut su qu'il y avait des personnes sur ce bâtiment, qui savaient des vers d'Euripide (57). Il ne faut pas oublier qu'on leur demanda s'ils en savaient. Cette seule question signifie plus que je ne saurais exprimer. Rapportons un passage de M. le Fèvre (58). « Euripide devait être tonclé » d'un sentiment de gloire bien doux, » quand il voyait chaque jour quel- » ques-uns de ces misérables, qui le » venaient remercier comme leur li- » bérateur, et lui dire que ses vers » avaient changé leur mauvais destin, » et leur avaient plus servi que s'ils » eussent eu un passe-port signé de la » main des cinq éphores, et des deux » rois de Lacédémone (59). C'était » donc un grand et glorieux poète » qu'Euripide ; mais que dirons-nous » des Siciliens de ce temps-là ? n'é- » tait-ce pas d'honnêtes gens ? Le mal » est qu'un si bel exemple n'a point » eu de suite, et qu'aujourd'hui telles » histoires ne passeraient en France » et en Espagne que pour des contes » de la vieille Grèce, que l'on a tou- » jours appelée mensongère. »

(I) *Ses pièces remportèrent le prix assez rarement.*] De soixante-quinze tragédies qu'il avait faites, il n'y en eut que cinq qui le remportassent. C'est Varron qui dit cela. *Euripidem quoque M. Varro ait cum quinque et septuaginta tragœdias scripserit, in quinque solis vicisse, cum eum sæpè vincerent aliqui poetæ ignavissimi* (60). Ceux qui vainquaient Euripide étaient la plupart du temps des poètes à la douzaine, comme Varron le remarque. Il ne s'en faut pas étonner : car alors la cabale (61), encore plus peut-être que présentement, décidait du sort des pièces ; et il n'y avait point de mauvaises voies que l'on

(57) *Idem, ibidem.*

(58) *Vic des Poetes grecs, pag. 96.*

(59) *Gylippus, général des Lacédémoniens, avoit battu les Athéniens en Sicile.*

(60) *Aulus Gellius, lib. XVII, cap. IV.*

(61) *Menander à Philemone nequaquam pari scriptore in certaminibus comœdiarum ambitu, gratiâque et factionibus sæpenumero vincebatur.*

nation de MM. de Port-Royal, Combien la rime n-t-elle engagé de gens à mentir ! *Art de penser, III^e part., chap. XIX, pag. m. 366.*

(54) *Horat., sat. V, lib. I, vs. 86.*

(55) *Voyez tome III, pag. 60, la fin de la remarque (C) de l'article BALESSENS.*

(56) *Plut., in Niciâ, sub finem, pag. 542, C.*

n'employât pour gagner la voix des juges. Voyez l'indignation d'Élien (62) sur ce qu'un certain Xénoclès, poète de nul mérite, fut préféré à Euripide, dans un combat de quatre pièces contre quatre pièces, lorsqu'on célébra la 80^e. olympiade. On pourrait s'imaginer qu'il y a deux fautes dans les paroles de Varron; car il y a des auteurs qui disent qu'Euripide composa quatre-vingt-douze tragédies, et qu'il vainquit quinze fois (63). M. Barnes a fourni le titre de quatre-vingt-quatre pièces de cet auteur. Voilà donc Varron convaincu de fausseté sur l'un de ces deux articles. Quant à l'autre, il y a des critiques qui lisent *quindecim* au lieu de *quinque* dans Aulu-Gelle (64) : leur raison est que les auteurs grecs témoignent qu'Euripide gagna quinze fois le prix. Cette raison est faible, puisque Suidas et Moschopolus, qui sont Grecs, ne parlent que de cinq victoires. Leur autorité vaut bien autant que celle de Thomas Magister, qui en compte quinze.

(K) *Il y eut de l'inimitié entre lui et le grand Sophocle.*] Il était presque impossible que deux si excellents poètes, qui aspiraient à la même gloire, s'aimassent. Athénée rapporte, sur leur querelle, je ne sais quelles particularités qui ne leur font point d'honneur (65). Si Euripide a écrit les lettres qu'on lui attribue, il faut qu'il ait vécu avec Sophocle dans une très-bonne intelligence. M. Barnes (66), qui donne ces lettres à Euripide, prétend que ces deux poètes furent mal ensemble assez long-temps, mais qu'enfin ils devinrent bons amis. Sophocle marqua une grande estime pour Euripide, quand il apprit la nouvelle de sa mort. Il faisait jouer une tragédie, et il y parut en habit de deuil, et fit ôter leurs couronnes à ses acteurs (67). C'est dans le fond une preuve très-équivoque d'amitié et de regret. Deux grands hommes qui aspirent à la même gloire, c'est-à-dire,

à s'exclure l'un l'autre de la supériorité, s'entr'estiment intérieurement plus qu'ils ne voudraient, mais ils ne s'entr'aiment pas. L'un d'eux vient-il à mourir? le survivant sera le premier à lui jeter de l'eau bénite. Il le loue alors et l'honore d'assez bon cœur : il est délivré des épines de la concurrence, et il rend justice de bonne grâce au mérite du défunt, parce qu'il a le plaisir de ne le plus craindre. Ajoutez à cela qu'il se ferait un grand tort auprès du public; s'il ne s'intéressait pas à la perte qu'on vient de faire : il montrerait trop sa jalousie.

(L) *On lui affecta le titre d'ennemi des femmes.*] Suidas, et Moschopolus assurent qu'on le lui donna, à cause de son naturel austère et indifférent (68). Il ne riait point, et ne se souciait point des plaisirs que l'on peut prendre avec une femme. Voilà donc l'origine de cette épithète. Si dans la suite on le vit pousser cent lieux communs contre les femmes, dans ses tragédies, et se plaire à découvrir aigrement les mauvaises qualités de quelques-unes, sous des descriptions générales, cela ne fit que confirmer la possession de ce titre; et il ne faut point douter qu'à cause que son étoile l'engagea à un fâcheux mariage, cette raison personnelle et domestique n'ait nourri sa mauvaise humeur, et ue lui ait fourni des pensées médisantes. *Mulieres ferè omnes in majorem modum exosus fuisse dicitur, sive quòd natura abhorruit à mulierum cœtu, sive quòd duas simul uxores habuerat, quum il decreto ab Atheniensibus factò jus esset; quarum matrimonii pertœdebat* (69). Mais d'ailleurs il n'y a rien de plus faux que de soutenir, qu'ayant quitté sa patrie à cause du déshonneur dont ses deux femmes l'avaient couvert, il conçut une haine générale contre le sexe, et se mit à les satiriser toutes pour la faute de quelques-unes. On réfute cela sans réplique en montrant

(62) Élian., Var. Hist., lib. II, cap. VIII.

(63) Thom. Magister le dit in Vitâ Euripidis.

(64) Isaacus Casanbonus in Agellio pro quinque legit quindecim, quoniam Græci, inquit, scriptores testantur Euripidem vixisse νηκῆσαι πέντεκαιδέκα. Barnes., pag. 26.

(65) Athen., lib. XIII, pag. 604.

(66) In Vitâ Euripid., pag. 27.

(67) Thom. Magister, in Vitâ Euripid.

(68) Σαυθρατὸς δὲ τὸ εἶδος ἦν, καὶ ἀμειδῆς καὶ φεύγων τὰς συνουσίας, ἴθεν καὶ μισογύνης ἐδοξάσθη. Subtristis autem erat et risu minimè deditus, nec coitus appetebat, undè et mulierum osor vocabatur. Voyez les vers grecs rapportés par Aulu-Gelle, au chap. XX du XV^e. livre.

(69) Aulus Gellius, lib. XV, cap. XX.

qu'il ne quitta sa patrie que peu d'années avant sa mort, et après que le théâtre d'Athènes avait retenti cent et cent fois de ses invectives contre les femmes. *Hæc ignominii motus Euripides in Macedoniam se contulisse dicitur, et perpetuò in omne genus mulieres odio exarsisse, suarum nimirum uxorum adulterarum gratiâ. Sed pace Grammaticasticorum liceat dicere, quod et probaturus sum, aliud huic nomini originem et causam dari. Euripides enim non modò quia tot sceleratas mulieres, tot veneficas, tot adulteras, et viricidas et incestas in scenam induxerit, verum etiam quòd tot aculeatis omnem illum sexum confoderet sententiis, apud veteres Μισογύνης audiebat..... et plures certè, si non omnes, illius tragœdiæ in quibus tantoperè mulieres perstringit, actæ erant antequàm ad iter in Macedoniam animum applicaret*(70). Il faut bien se souvenir que si Euripide a introduit sur la scène quelques femmes très-méchantes, il y a introduit aussi des héroïnes, et qu'il a parlé honorablement du sexe en plusieurs rencontres; mais cela n'a point effacé la note qu'il avait déjà encourue; le souvenir des offenses étouffe celui des bienfaits. Disons-le en latin après M. Barnes: *Quantum idem, cum res ferret haud minus honorificis fœminas testimoniis ornaverit, plurimas heroïnas ob virtutem eximias fabulis suis populo exhibendo, ut ostendimus plus semel in annotationibus nostris* (*), *mansit tamen affixum poetæ vocabulum, quia plus mordent pauca offensusculæ, quàm multa beneficia* (71). Souvenons-nous aussi qu'Aristophane, en faisant semblant de prendre parti pour le beau sexe contre Euripide, a plus outragé les femmes qu'Euripide ne l'avait fait. Je parle de la comédie où Aristophane suppose que les femmes intentèrent un procès à Euripide. *Fatendum est in Thesmophoriazasis non tam Euripidem adversus quem drama illud institutum putatur, quàm totum fœmineum genus hunc comicum perstringere videri, pecu-*

liari sibi cavillandi characterè usum, et quasi genio suo obsecundatum. Dùm enim Euripidem à mulieribus condemnatum fingit, quòd de iis malè esset in suis tragicis locutus, multò plura istius sexus flagitia in unice illà comœdia profert, quàm in omnibus suis tragicis Euripides inquam memoraverit, atque ita Euripidem accusando absolvit, mulieres verò laudando excusandoque maximè denigrat (72). Mais voulez-vous voir un homme qui, en trois mots, dit plus de mal du beau sexe qu'Euripide dans cinquante tragédies? considérez cette réponse de Sophocle. On lui demanda un jour pourquoi les femmes qu'il introduisait sur le théâtre étaient de bonnes et d'honnêtes femmes, au lieu que celles d'Euripide étaient très-méchantes: *Euripide*, répondit-il, *les représente comme elles sont, et moi comme elles devraient être. Fertur Sophocles nonnihil de hæc questione haud minus in fœminas aculeatum strinxisse; interrogatus enim quandoquidem Euripidis personæ mulieres malæ essent, cur ipsius è contra forent bonæ, Αὐτὸς μὲν ἔφη ποισὴν οὐκ εἶναι, Εὐριπίδης δὲ οὐκ εἶναι εἶπεν.* (73). Notez qu'Aristote rapporte généralement, et sans distinction de sexes, que Sophocle disait, *je représente les personnes telles qu'il faut qu'elles soient, et Euripide les représente telles qu'elles sont* (74).

(M)..... *Il se maria néanmoins.*] Ce même homme qui fuyait tant le congrès (75), s'humanisa d'assez bonne heure, et s'y engagea par contrat à l'âge de vingt-trois ans (76), afin de mettre à couvert sa chasteté. *Ut castitati quam unice colebat melius consuleret* (77). La femme qu'il épousa se nommait Chœrine (78), il en eut trois fils. Après qu'il l'eut répudiée, il en épousa une autre dont je ne sais pas le nom. Celui qui a fait l'*Index* des matières dans l'Athénée de Dalechamp, dit qu'Euripide per-

(72) Barnes., pag. 4.

(73) Idem., pag. 17.

(74) Aristot., de Poet., cap. XXXV, pag. m. 518, E.

(75) Φεύγων τὰς συνουσίας, qui congressus fugiebat. Suidas, in Εὐριπίδης.

(76) C'est la conjecture de Barnes, pag. 24.

(77) Barnes., in Vita Euripid., pag. 24.

(78) Suidas, in Εὐριπίδης.

(70) Barnes., pag. 19.

(*) Ad Troad., vs. 651, et Menalip., vs. 54, Protesilaum, vs. 5, etc.

(71) Ibidem.

dit en un même jour sa femme, deux fils et une fille, et nous renvoie à la page 60, où l'on ne trouve rien de semblable; mais on trouve à la page 61, qu' Euripide allant à Icare, fit une épigramme sur le désastre qui était venu chez un paysan. Une femme y était morte avec deux fils et une fille, pour avoir mangé des champignons. Jugez à quoi l'on s'expose quand on se fixe aux faiseurs des tables alphabétiques. Si l'on s'en rapportait à Athénée, l'on n'aurait pas bonne opinion de la chasteté d' Euripide. Il assure que ce poète aimait fort les femmes (79), et que Sophocle entendait dire à quelqu'un qu' Euripide le haïssait furieusement: dans les tragédies, répondit-il, j'en tombe d'accord; mais au lit il les aime passionnément. *Ἱερώνυμος γοῦν ἐν ἱστορικῶν ὑπομνήμασι φησὶ οὕτως, εἰπόντος Σοφοκλέϊ τινός ὅτι φιλογύνης ἐστὶν Εὐριπίδης, ἔγραψε ταῖς τραγωδίαις, ἔφη ὁ Σοφοκλῆς ἐπεὶ, ἔγραψε τῆ κλίμῃ φιλογύνης.* Hieronymus in historicis commentariis scribit, cum Sophocli diceret quidam Euripidem feminas aversari, eum respondisse, in tragædiis quidem, at in cubili esse illarum amantissimum (80). Stobée (81) rapporte la même chose, et l'emprunte des livres de Serin. Voyez la remarque (R). J'ai cité l'endroit d'Aulu-Gelle qui nous apprend qu' Euripide avait deux femmes tout à la fois. C'est le chapitre XX du XV^e livre.

(N) Archélaüs éleva Euripide à de grands honneurs.] Il le fit premier ministre d'état, si nous en croyons Solin. *Hic Archelaüs in tantum litterarum mirè amator fuit, ut Euripidi tragico consiliorum summam conderet: cujus suprema non contentus prosequi sumptu funeris, crines tonsus est, et mœrorem quem animo conceperat vultu publicavit* (82). Thomas Magister ne s'éloigne pas de cela, quoiqu'il n'ait rien spécifié. *Ab illo (Archelao) honestissimè susceptus est, honoribusque auctus ad summam dignitatem pervenit* (83). Peut-on voir une marque plus expresse d'une

grande considération, que ce que fit Archélaüs contre un homme qui avait choqué Euripide? Cet homme avait nom Décamnichus: il offensa un jour ce poète, en le traitant de punais. Le poète ne demeura point sans repartie, et donna à ce défaut de son haleine une cause glorieuse, je veux dire la fidélité avec laquelle il avait gardé des secrets qu'on lui avait confiés. *Εὐριπίδης ὀνειδίζοντος αὐτῷ τίνος, ὅτι τὸ σῶμα δυσῶδες ἦν, πολλὰ γὰρ, εἶπεν, αὐτῷ ἀπόρρητα ἐγκατεστάτην.* Euripides quum oris graveolentia illi à quodam objiceretur, multa enim, dixit, secreta in eo computruerunt (84). Archélaüs, ne le trouvant pas assez vengé par cette réponse, lui livra Décamnichus, afin que l'offense fût expiée par de bons coups d'étrivière. On prétend qu' Euripide se servit de la permission du prince, et l'on n'en saurait douter, si l'on veut croire le témoignage d'Aristote, car voici comme il parle: *Τῆς Ἀρχελάου δ' ἐπιθέσεως Δεκάμνιχος ἠγεμὼν ἐγένετο παροξύνων τοὺς ἐπιθεμένους πρῶτος.* Aitium δὲ τῆς ὀργῆς ὅτι, αὐτὸν ἐξέδωκε μαστηρῶσαι Εὐριπίδῃ τῷ ποιητῇ ὁ δ' Εὐριπίδης ἐχαλεπαίνει εἰπόντος τι αὐτοῦ εἰς δυσωδίαν τοῦ σώματος: c'est-à-dire, *Décamnichus fut le chef de l'entreprise formée contre Archélaüs, car il fut le premier qui excita, et qui irrita ceux qui tuèrent ce prince. La cause de sa colère fut qu' Archélaüs l'avait livré à Euripide pour être fouetté; et la cause de la colère d' Euripide était que Décamnichus lui avait dit quelque chose sur l'odeur désagréable de son haleine* (85). M. Barnes ne veut point qu'on ajoute foi à Aristote: sa raison est qu' Archélaüs ne fut tué que six ans après la mort d' Euripide (86). Cette raison ne me persuade pas; et il est aisé de comprendre que la mort du poète n'a pas dû éteindre le ressentiment de Décamnichus contre le roi. Supposez tant qu'il vous plaira, encore qu' Aristote ne le dise pas, que Décamnichus fit périr le pauvre Euripide, cela n'empêchera point qu'il ne soit très - vraisemblable que

(79) Φιλογύνης δ' ἦν καὶ Εὐριπίδης ὁ ποιητής. Fuit et mulierosus Euripides. Athen., lib. XIII, pag. 557. Voyez aussi pag. 603.

(80) Athen., lib. XIII, pag. 557.

(81) Sermon de Intemperantiâ.

(82) Solin., cap. IX, pag. m. 26.

(83) Thom. Magister, in Vitâ Euripid.

(84) Stobæus, serm. XXXIX, περὶ ἀπορρήτων.

(85) Aristot., lib. V de Republicâ, cap. X, pag. m. 305, F.

(86) Barnes., in Vitâ Euripidis, num. 30, sub fin.

la colère de cet homme contre le prince qui l'avait soumis à ce grand affront, conserva toute sa force et l'engagea à ménager au bout de six ans les occasions de vengeance qui se présentèrent. Nous verrons ci-dessous (87) s'il fit périr Euripide.

N'oublions pas la coupe d'or qui fut donnée à ce poëte par Archélaüs, avec un éloge très-honorable. Ce prince, l'ayant refusée à celui qui la demandait, la fit porter à Euripide, et dit à l'autre : Tu es propre à demander, et indigne de recevoir ; mais pour lui, il mérite de recevoir sans qu'il le demande. *Σὺ μὲν (εἶπεν) αἰτεῖν ἐπιτήδειος εἶ καὶ μὴ λαμβάνειν· οὗτος δὲ λαμβάνει καὶ μὴ αἰτῶν. Tu quidem, inquit, ad petendum idoneus es, non accipiendum : ille autem ad accipiendum etiam non petens* (88).

(O) *Il ne faut pas croire légèrement ce que l'on conte de ses aventures de Macédoine.*] Il avait soixante-douze ans lorsqu'il s'en alla à la cour de Macédoine, et on lui a rendu témoignage qu'il avait toujours été éloigné des galanteries criminelles, *Σκοτῆς Κυπρίδος ἀλλότριος* (89). Quoi qu'il en soit, rapportons ce que l'on conte de lui. On (90) veut que dans un festin que le roi de Macédoine fit à ses amis, Euripide, ayant bu plus qu'il ne fallait, se mit à baiser le poëte Agathon, assis à côté de lui, et âgé d'environ quarante ans, et que, sur la demande du prince, si Agathon lui semblait encore un objet aimable, il répondit : *Par Jupiter, je le trouve tout-à-fait aimable, car dans les belles personnes l'automne même est quelque chose de beau* (91). Plutarque prétend que ce fut Archélaüs qui dit cela afin d'excuser Euripide qui l'on voyait caresser un homme bien fourni de barbe (92) ; mais dans d'au-

tres endroits (93) il attribue à Euripide cette pensée : tant il est vrai qu'il était en possession de faire servir une même historiette à divers usages. Il en faisait présent tantôt à l'un, tantôt à l'autre ; il s'en servait à deux mains, et y faisait même des changements, selon le besoin (94). *Neque enim inusitatum Plutarcho easdem res et sententias aliquando narrando variare, aliquando diversis autoribus tribuere, non memoriam lapsus, sed ut in rem suam quam præsens ornat, torqueat* (95). Le docte Schefférus a ignoré les variations de Plutarque sur l'automne des belles personnes ; il croit que Plutarque a toujours attribué cette pensée à Archélaüs ; et néanmoins dans l'un des endroits qu'il cite (96) on voit qu'Euripide prononça cette sentence, au sujet de ses baisers d'Agathon. Voyez Cælius Rhodiginus (97) qui a censuré un traducteur de Plutarque d'avoir très-mal entendu l'endroit de la vie d'Alcibiade, où ce mot d'Euripide est rapporté. L'aventure de ce festin n'est pas la plus noire faute de ce poëte. On a dit (98) qu'il eut de l'amour pour Agathon, et qu'il composa pour lui comploter la tragédie de Chrysis. On a dit qu'il eut de sales intrigues avec le mignon d'Archélaüs, et qu'il allait le trouver de nuit, lorsqu'il fut rencontré par quelques femmes qui le mirent en pièces. D'autres disent qu'il allait trouver la femme de Nicodème l'Aréthusien. *Οἱ δὲ ἰσθόρισαν οὐχ ὑπὸ κυνῶν, ἀλλ' ὑπὸ γυναικῶν νύκτωρ διασπασθῆναι, παρεύμενον ἀπὸ πρὸς Κρατερὸν τὸν ἐράμενον Ἀρχελαῦ, καὶ γὰρ σχῆν αὐτὸν καὶ περὶ τοὺς τοιοῦτους ἔρωτας· οἱ δὲ, πρὸς τὴν γαμετὴν Νικοδήμου τοῦ Ἀρεθουσίου. Alii verò non à canibus, sed à mulieribus noctu laceratum fuisse tradunt, diu intempesti nocte ad Craterum Archelai delicias iret. Nam*

(87) *Dans la remarque (R), où il ne se trouve pas nommé parmi ceux à qui l'on impute la mort de ce poëte.*

(88) Plut., de vitioso Pudore, pag. 531, D.

(89) Dionysius Byzantinus, in Anthologiâ, lib. III, folio 274.

(90) Ælian., Var. Hist., lib. XIII, cap. IV.

(91) *Ναὶ μὰ Δία, οὐ γὰρ μόνον τὸ ἔαρ τῶν καλῶν κάλλισον, ἀλλὰ καὶ τὸ μετῴπωρον. Per Jovem, inquit, omnino, non enim ver solum formosorum est pulchrum, verum etiam autumnus. Idem, ibid.*

(92) Plutarch., in Apophth., pag. 177, A.

(93) *Idem, in Vitâ Alcibiadis, pag. 192, A; et in Amatorio, pag. 770, C.*

(94) *Voyez, tome I, pag. 164, la remarque (M) de l'article ACHILLE, entre les citations (137) et (138).*

(95) Barnes., in Vitâ Euripidis, pag. 30.

(96) Schefférus, in Ælian., lib. XIII, cap. IV, cite Plutarque in Amatorio (c'est là que le mot est attribué à Euripide), et in Apophth. Lacœ. Ce n'est point dans les Apophthegmes des Lacédémoniens qu'on trouve cela.

(97) Antiq. Lect., lib. XXIV, cap. VII.

(98) Ælian., Var. Hist., lib. II, cap. XXI.

illum et hujusmodi amoribus adlectum fuisse ferunt. Alii verò, ad uxorem Nicodemi Arctusii (99). Voilà les choses dont j'ai prétendu parler dans le texte de cette remarque.

(P) *Archelaüs le fit enterrer magnifiquement.*] Ces paroles d'une épitaphe d'Euripide, Ἄλλ' ἔμολες Πελλαίων ὑπ' ἡρίον, cæspite Pelleo ast tegeis, ont sans doute donné lieu à M. Barnes de dire que le roi de Macédoine voulut que ce poète fût enterré dans sa ville capitale. *Designaverat inter Macedonicorum regum tumulos Euripidem reponere, atque ita paulò post in urbe Pellâ quam nonnulli Berœam putant, Macedoniæ metropoli nobile illi exstructum sepulchrum (100).* Voyez ci-dessus le passage de Solin (101), et joignez- y celui d'Anlugelle, que je m'en vais rapporter. Il témoigne en même temps la vénération que l'on avait pour Euripide dans Athènes et dans la Macédoine. Les Athéniens envoyèrent une ambassade en Macédoine, pour avoir ses os, et ne purent les obtenir. *Sepulchrum autem ejus et memoriam Macedones eo dignati sunt honore, ut in gloriæ quoque loco predicarent, οὐποτε σοῦ μῆμα Εὐριπίδης ὄλετο τοῦ, quòd egregius poëta morte obitâ sepultus in eorum terrâ foret. Quamobrem quàm legati ad eos ab Atheniensibus missi petissent, ut ossa Athenas in terram illius patriam permitterent transferri, maximo consensus Macedones in eâ re denegandâ perstiterunt (102).* Il paraît par un passage de Vitruve (103), que le tombeau d'Euripide était en rase campagne, sur le confluent de deux petites rivières dont les eaux se ressemblaient peu. L'eau de l'une était mortelle, et celle de l'autre était si bonne que les voyageurs choisissaient ce lieu pour y dîner. Pourrait-on dire cela, si le tombeau d'Euripide eût été dans la ville capitale de Macédoine ? Et en ce cas-là, Vitruve et Plinc (104) n'eussent-ils point mieux marqué la situation de ces deux rivières ?

N'eussent-ils point dit qu'elles passaient, ou par la ville de Pella, ou tout auprès ? Et Plutarque aurait-il dit que ce poète fut enterré proche d'Aréthuse (105) ? La foudre tomba sur le tombeau de ce poète, ce qui fût regardé comme un accident glorieux, parce qu'il n'y avait eu que Lycurgue à qui une pareille chose fût arrivée : Ὄσει ἀπολόγημα καὶ μαρτύριον μέγα εἶναι ταῖς ἀγαπῶσιν τὸν Εὐριπίδην, τὸ μόνον συμπεσιῖν αὐτῷ μετὰ τελευτὴν : καὶ γενέσθαι ἀ τῷ θεοφιλεσάτω καὶ ὀσιωτάτῳ πρότερον συνέπεισι. *Hoc quidem suppetit magnam argumentum et testimonium studiosis Euripidis, quòd soli ei post fata evenerit et delatum fuerit illud, quod Diis gratissimo, et sanctissimo viro antè evenerat (106).* Les Athéniens, n'ayant pu avoir les os d'Euripide, lui dressèrent un superbe cénotaphe (107) qui subsistait encore du temps de Pausanias. Ceux qui ont dit que les Argiens lui en dressèrent aussi un se sont lourdement trompés. *Cœlius Rhodiginus, et ab eo deceptus Lilius Giraldus, aliud Enripidis sepulchrum memorat in medio Argivorum foro ; et Palinthum nuncupatum ex Strabone refert ; sed optandum est ut inter tot lectiones antiquas nullos novos errores prosemnaret Cœlii incuria, nam Strabo (108) hoc sepulchrum Danaï fuisse ait, quamquam eodem loci Euripidem authorem laudat (109).*

(Q) *Philémon, ... déclara qu'... il se pendrait pour aller jouir de la vue d'Euripide.*] Les vers de ce tendre, mais un peu trop mécréant ami, méritent d'être rapportés. *Tantoperè autem Philëmon eum adamavit, ut hæc de eo dicere non dubitaverit :*

Εἰ ταῖς ἀληθείαισιν οἱ τεθνηκότες
Αἰσθησὶν εἶχον ἄνδρες, ὡς φασὶν τι-
ves,
Ἄπληγζάμην ἄν, ὡς ἰδεῖν Εὐριπίδην,
*Si sensum haberent mortui, ut quidam vo-
lunt,*

(105) Plut., in Lycurgo, sub fin., pag. 59.

(106) Plut., ibidem.

(107) Pausanias, lib. I, pag. 2.

(108) Lib. VIII, pag. 256.

(109) Barnes, in Vitâ Euripid., pag. 33. Il cite Cœlius Rhodigin. Antiq. Lect., lib. XXIII, cap. X, et Gyraldus, Poët. Hist., dial. VII, folio 268. Je n'ai point trouvé cela dans mon édition de Rhodiginus, (qui est de Francfort, 1666,) au lieu marqué. Il fallait citer lib. XXIV, cap. X.

(99) Suidas, in Εὐριπίδης.

(100) Barnes, in Vitâ Euripidis, pag. 32.

(101) Citation (82).

(102) Aulus Gellius, lib. XV, cap. XX.

(103) Lib. VIII, cap. III, pag. m. 163.

(104) Lib. XXXI, cap. II, sub fin.

*Finire vitam mihi laqueo meam velim,
Ut pascere oculos intuenso Euripidem* (110).

(R) *On a rapporté diversement les circonstances de sa mort.*] On a pu voir dans le corps de cet article que, le roi étant à la chasse, quelques chiens se jetèrent sur Euripide qui méditait dans un bois (111), et le déchirèrent. Cela est tiré de Thomas Magister, dans la vie de ce poète. Voyez aussi Diodore de Sicile au chapitre CIII du XIII^e. livre. D'autres disent que ce ne fut pas le hasard qui l'exposa à la fureur de ces chiens, mais qu'on les lâcha tout exprès sur lui, et que ce fut par les artifices de deux poètes (112) jaloux de sa gloire, qui, avec une somme d'argent, engagèrent à cela celui qui gardait les chiens du roi (113). Valère Maxime dit seulement qu'Euripide ayant soupé avec le roi, et se retirant chez lui, fut tant mordu par des chiens qu'il en mourut (114). Aulu-Gelle marque expressément que ce tour lui fut joué par un envieux. *Is cum in Macedoniâ apud Archelaum regem esset utereturque eo rex familiariter, rediens nocte ab ejus cœnâ canibus à quodam emulo inmissis dilaceratus est, et ex his vulneribus mors secuta est* (115). Je ne répète point ce que j'ai déjà touché dans la remarque (O), c'est qu'on a dit qu'allant voir à une heure indue quelqu'un ou quelqu'une, pour un mauvais dessein, il tomba entre les mains de quelques femmes qui l'assommèrent; mais je puis bien rapporter ici la réflexion de M. le Fèvre. *D'autres ont voulu faire croire, dit-il (116), qu'il avait été déchiré et mis en pièces par des femmes qui voulurent venger l'honneur de leur sexe, dont il n'avait jamais parlé qu'en assez mauvais termes; mais il y a bien de l'apparence que cette histoire a été copiée sur la fable d'Orphée.*

(110) Thom. Magister, in Vita Euripidis.

(111) Ἐπειδὴ ἐν τριῖσι ἄλσι φροντίζων ἔτυχε. Quando fortè fortunâ per nemus quoddam cogitabundus ambularet.

(112) Avidée, Macédonien, et Cratevas, Thessalien.

(113) Suidas, in Εὐριπίδης, et Manuel Moschopul., in Vita Euripidis.

(114) Val. Maxim., lib. IX, cap. XII, ext. 4.

(115) Aulus Gellius, lib. XV, cap. XX.

(116) Vie des Poètes grecs, pag. m. 98, 99.

Finissons cette remarque par une petite érudition qu'Érasme (117) nous fournira. Il y avait, dans la Macédoine, un village qu'on nommait le village des Thraces, à cause qu'il était habité par des gens de cette nation. Un chien d'Archelaüs s'égara un jour, et s'en alla dans ce village, et y fut sacrifié et mangé, selon la coutume des habitans. Le roi, l'ayant su, les condamna à l'amende d'un talent. Ne se voyant pas en état de le payer, ils supplièrent Euripide de la leur faire remettre, et obtinrent cette grâce par sa recommandation. Il en fut puni quelque temps après, car il fut tué par les chiens du roi dans une forêt (118), et l'on se persuada que les chiens qui le tuèrent étaient issus de celui que les Thraces avaient immolé. Cela donna lieu à un proverbe (119) parmi les Macédoniens. Voici une autre érudition du même Érasme: il prétend (120) que le proverbe *Promeri canes* doit son origine à la vengeance que Promerus, officier chez Archelaüs, tira d'une pièce qu'Euripide lui avait faite. Il lâcha sur lui des chiens qui le déchirèrent. Érasme a oublié de nous dire ce qu'Étienne de Byzance nous apprend. Le malheureux Euripide fut fort maltraité des chiens, dans un endroit de la Macédoine nommé *Bormiscus*. Il ne mourut pas sur-le-champ, mais il ne guérit jamais de ces morsures. Βορμισκος χωρίον Μακεδονίας ἐν ᾧ κυνοσπάρτακος γέγονεν Εὐριπίδης..... ἐκ δὲ τῶν δημάτων ἀρρώσθησαντα αὐτὸν ἀποθανεῖν. *Bormiscus, oppidum (regiuncula, selon Bérkelius) Macedoniae, ubi à canibus discerptus fuit Euripides.... ex morsibus verò quàm ægrotaret, aiunt obiisse.* Je ne doute point que les vers 597 et 598 de l'Ibis d'Ovide, sur lesquels M. de Boissieu n'a eu rien à ob-

(117) Sur le proverbe Κυνὸς δίκην. *Canis vindictam.* Adagior. chil. I, cent. VII, num. 47, pag. m. 245.

(118) *Cum Euripides in sylva quadam solus esset, et Archelaüs à venatu reverteretur, canes Euripidem circumdiscerperunt devorâruntque.* Erasm., Adagior. chil. I, cent. VII, num. 47. *Il a tort de dire qu'ils le dévorèrent, ce que nous avons dit touchant le tombeau d'Euripide réfute cela.*

(119) Voyez-le ci-dessus, citation (117).

(120) Chil. II, cent. VII, num. 88, pag. 561. *Apostolius dicit en général la même chose, cent. XVI, num. 70.*

server, ne se rapportent à la fin tragique de notre poète :

*Utque cothurnatum vatem tutela Dianæ
Dilaniet vigillum te quoque turba canum.*

(S. *Il ne fut jamais avec Platon, en Égypte.*) Les auteurs ne s'accordent pas sur l'année de la naissance de Platon ; mais on peut, sans crainte de se tromper, la mettre dans la 88^e. ou dans la 89^e. olympiade. Je ne conseillerais à personne de contredire M. Barnes, qui assure (121) que Platon n'avait que dix-sept ans lorsqu'Euripide s'en alla en Macédoine, et que vingt lorsqu'Euripide mourut. Quelle absurdité de dire, comme a fait Laërce, qu'Euripide suivit Platon dans le voyage d'Égypte (122)! S'ils y avaient été ensemble, l'ordre et la justice eussent voulu qu'Euripide, vieillard vénérable, eût été le conducteur, et que Platon, jeune barbe encore, eût suivi comme un disciple, à peu près comme quand les jeunes milords d'Angleterre et les jeunes comtes de l'Empire passent les Alpes, menés par un gouverneur. Mais laissons passer l'incongruité absurde de soutenir que Platon et Euripide ont été ensemble en Égypte. Euripide sortit d'Athènes, fatigué par les railleries des poètes comiques, et s'en alla à la cour d'Archélaus : il avait alors environ soixante et douze ans. Il est bien certain que son voyage d'Égypte n'est pas postérieur à celui de Macédoine ; il faut donc, ou qu'il ne soit qu'une chimère, ou qu'il ait précédé l'an soixante et douze d'Euripide. Or, on ne saurait nier que pendant les cinq ou six ans qui précédèrent le voyage de Macédoine, Euripide n'ait demeuré dans sa patrie. Il donna l'Oreste à l'âge de soixante et neuf ans (123). Il recevait dans Athènes à l'âge de soixante-sept ans (124) les actions de grâces de ceux qui avaient sauvé leur vie en Sicile par le récit de ses vers. Est-il bien croyable qu'à l'âge de soixante et dix ans il ait entrepris d'aller en

Égypte ? et si l'on veut avaler cette absurdité, qu'on me dise donc comment il a pu se faire que Platon, n'ayant pas encore vingt ans, l'accompagna en Égypte, lui qui ne fit ce voyage qu'après (125) la mort de Socrate (126), postérieure de quelques années à celle d'Euripide ; lui, en un mot, qui n'entreprit de voyager en Égypte qu'après avoir vu l'Italie (127) ; et qui ne sortit d'Athènes qu'à l'âge de vingt-huit ans (128)? Quand Diogène Laërce affirmerait avec serment le voyage dont il s'agit, il ne mériterait pas d'être cru contre les raisons claires et solides que l'on emprunte de la chronologie. A plus forte raison doit-on se donner la liberté de rejeter cette fable, puisqu'il ne la rapporte que sur un *on dit*. Et néanmoins vous voyez Joseph Scaliger, M. le Fèvre, M. Ménage, très-persuadés de cette jonction de Platon et d'Euripide pour le voyage d'Égypte. Je ne prétends point excuser Laërce ; car lorsqu'un *on dit* est manifestement faux, il ne le faut point rapporter sans le contredire. Laërce me fournit une preuve contre son *on dit*. Il remarque qu'Euripide tomba malade en Égypte, et que les prêtres le guérèrent par des remèdes de mer ; ce qui l'obligea de dire quelque temps après :

Θάλασσα κλύζει πάντα τ' ἀνθρώπων
κακά,

Mare universa proluat hominum mala.

C'est le 1193^e. vers de la tragédie d'Iphigénie in Tauris, antérieure à l'an soixante-neuf de la vie d'Euripide, puisque la tragédie d'Oreste qu'il donna à l'âge de soixante-neuf ans, fut la dernière pièce qu'il composa dans Athènes (129). Il faut donc nécessairement que son voyage d'Égypte soit antérieur à sa soixante-neuvième année, et ainsi Platon serait allé en Égypte avant l'âge de puberté ; ce qui

(125) Diog. Laërt., in Platone, num. 6.

(126) Voyez la remarque (DD).

(121) *In Vitâ Euripidis, pag. 27.*

(122) Οὐ φασὶ καὶ Εὐριπίδην αὐτῶ συν-
ακολουθήσαι. Quo et Euripidem unâ sequi-
tum esse aiunt. Diog. Laërt., lib. III, in Plat.,
num. 6.

(123) Barnes., pag. 28, ex Scholiaste Eurip.,
et Joan. Meursio.

(124) Barnes., *ibid.*

(127) Diog. Laërt., in Platone, num. 6. Cicéron, V de Finibus, dit le contraire ; mais comme Apulée observe que Platon alla deux fois en Italie, et la seconde fois après le voyage d'Égypte, il est aisé d'accorder Cicéron avec Hermodore, dans Diogène Laërce.

(128) Diog. Laërt., in Platone, num. 6.

(129) Barnes., in Vitâ Euripidis, pag. 30.

est absurde. Les savans d'Angleterre (130) n'ont pas été si faciles à duper que ceux de France : ils n'ont point dit, comme le grand Scaliger : *Plato, Eudoxus, Euripides projectionis in Ægyptum socii planetarum cursum ab Ægyptiis didicere; et primi omnium Græcorum populares suos id docuerunt, Plato quidem in Timæo, Eudoxus ἐν ἐνόπτηρῳ, Euripides in Thyeste. Verba sunt magni Scaligeri in Notis ad Sphæram Manilii* (131). Ils n'ont point dit comme Tanaquil le Fèvre (132), qu'Euripide, après avoir été instruit dans la rhétorique par Prodicus, fit le voyage d'Égypte avec Platon, pour y jouir de la conversation des prêtres de ce pays-là, qui avaient alors plus de réputation pour la connaissance des bonnes lettres que les prêtres d'Espagne ou d'Italie. Il se passa plus de trente ans depuis qu'Euripide eut appris la rhétorique, jusqu'à la naissance de Platon. Voilà qui aggrave la faute de M. le Fèvre.

(T) *Il aimait à débiter plusieurs sentences.*] La chose n'a pas besoin de preuves : on n'a qu'à lire ce qui nous reste de lui. Mais si quelqu'un veut savoir cela par la voie du témoignage, il n'a qu'à joindre au passage de Quintilien, cité ci-dessus (133), ces paroles de Cicéron (134) : *Cui (Euripidi) tu quantum credas nescio : ego certè singulos ejus versus singula ejus testimonia puto.* Autant de vers d'Euripide, autant de maximes et de sentences, au jugement de Cicéron. Faut-il s'étonner, après cela, que cet illustre orateur se soit préparé à la mort par la lecture de ce poète ? On a remarqué (135) que les assassins qui le poursuivaient et qui le tuèrent, le trouvaient qui lisait dans sa litière la Médée d'Euripide. Or, comme les meilleures choses gâtent un livre, si on ne les sait pas ménager, on a eu peut-être beaucoup de raisons de condamner, dans ce

poète, l'usage un peu trop fréquent des aphorismes philosophiques. On a trouvé nommément que son Hécube philosophe jusqu'à l'excès et à contre-temps. Τὸν Εὐριπίδην καταμεμφόμεθα ὅτι παρὰ καιρὸν αὐτῷ Ἐκάβῃ φιλοσοφεῖ. *Euripidem vituperare solentus, quod intempestivius apud illum philosophetur Hecuba* (136).

(U) *Il s'enfermait dans une affreuse caverne, pour y composer ses ouvrages.*] Elle était dans l'île de Salamine : Aulu-Gelle eut la curiosité d'y entrer. *Philochorus refert, dit-il (137), in insula Salaminæ speluncam esse tetram et horridam quam nos vidimus, in qua Euripides tragedias scriptavit.*

(X) *Il débita une maxime. . . sur la religion du serment.*] Il introduit Iliopolyte armé d'une distinction, quand on lui remet en mémoire son serment :

Ἡ γλῶσσο' ὑμῶμοχ', ἢ δὲ φρὴν ἀνάμοτος (138).

Lingua juravit, mens verò manet injurata.

J'ai juré de la langue, et non pas de l'esprit (139).

Voilà justement le sophisme, ou plutôt la trahison des réticences mentales. Il y eut un certain Hygiænon qui ne put souffrir ce vers : il fit un procès d'impiété à Euripide, comme à un docteur, à un protecteur du parjure. Le poète demanda d'être renvoyé à ses juges naturels. Il réclama la juridiction des juges préposés aux controverses du théâtre, et dit qu'il avait rendu, ou qu'il était près de rendre raison de sa foi et de sa doctrine devant ce tribunal ; et que c'était là, et non pas au barreau ordinaire, qu'il avait dû être accusé. Ἐφ' ἡ γὰρ αὐτὸν ἀδικεῖν τὰς ἐκ τοῦ Διονυσιακοῦ ἀγῶνος κρίσεις εἰς τὰ δικαστήρια ἀγορεύει· ἐκεῖ γὰρ αὐτὸν δεδασκέναι λόγον ἢ δάσκειν εἰ βούλεται κατηγορεῖν. *Dixit enim injustè agere ex Dionysiaco certamine judicium in forum traducentem, ibi enim se reddidisset rationem aut reddiditurum si voluerit accusare* (140).

(136) Theo, in Progymnasmatis, cap. I, pag. 4.

(137) Lib. XV, cap. XX.

(138) C'est le vers 612 de l'Hippolyte.

(139) Voyez le Prince de Balzac, num. 262, pag. m. 191.

(140) Aristotel., Rhetor., lib. III, cap. XV, pag. m. 464.

(130) Voyez Barnes, *ibid*, pag. 27.

(131) Menagius, ad Diog. Laërtium, lib. III, num. 6, pag. 140. Puisqu'il cite cela sans y trouver rien à redire, il est complice de la faute de Scaliger, et de celle de le Fèvre de Saumur.

(132) Vie des Poètes grecs, pag. 97.

(133) Remarque (F), citation (39).

(134) Epist. VIII, lib. XVI ad Famil.

(135) Ptolemæus Hephest., lib. V, variz Histor., apud Photium, pag. m. 485.

Aristote, qui nous apprend cette circonstance, nous laisse là : il ne nous dit point les suites, ni l'issue de cette cause : son sujet ne souffrait pas qu'il s'étendît là dessus. Mais si Euripide se tira d'affaire par ce conflit de juridiction, et s'il n'eut rien de plus spécieux à alléguer, il faut convenir que sa cause n'était guère bonne, et qu'il a trouvé des amis et des défenseurs qui l'ont mieux plaidé que lui. Je ne mets point Cicéron parmi ses apologistes ; car il n'a point pris la peine de justifier que la distinction d'Hippolyte fût dans le cas de la règle que lui, Cicéron, venait d'établir, il s'est contenté d'alléguer en général cette distinction, avec un adjectif d'éloge : *Non falsum jurare perjurare est*, dit-il (141), *sed quod ex animi tui sententiâ juraris, sicut verbis concipitur meo nostro, id non facere perjurium est. Scitè enim Euripides, juravi linguâ, mentem injuratam gero.* Le scoliaste d'Euripide a donné un meilleur éclaircissement ; il veut que la pensée du poète soit celle-ci. Hippolyte n'avait point compris de quoi il était question, quand on l'avait fait jurer : on lui avait déguisé les choses, et de bonne foi, il les avait entendues d'une certaine manière, et il avait juré selon l'état de la question qu'il entendait. Après cela, on lui fit voir un autre état de l'affaire, et l'on prétendit qu'il s'était lié par son serment : il répondit que jamais son intention n'avait été de jurer cela, et qu'ainsi sa langue seule avait juré. Il me semble que voilà un cas bien différent des équivoques et des restrictions mentales. Hippolyte, selon cette hypothèse, doit jouir des prérogatives de l'ignorance, qui dispense dans le barreau. *Si certum est eum qui juravit, aliquod factum supponisse, quod reverà se ita non habeat, ac nisi id credidisset non fuisset juraturum, non obligavit juramentum* (142). Mais néanmoins la maxime d'Euripide, généralement parlant, est très-mauvaise : il n'y a point de parjure que l'on ne pût excuser par-là. Ceux qui usent d'équivoques ne peuvent-ils pas dire que leur pen-

sée et leur langue n'étaient point d'accord, que celle-ci a juré, et que celle-là n'a point juré ? M. Barnes, pour justifier Euripide, observe (143) entre autres choses, qu'Hippolyte aimait mieux mourir que de violer ce serment verbal.

(Y) *Il dogmatista si gravement pour les avarès, que toute la compagnie s'en émut.* } On aurait chassé l'acteur, si Euripide ne fût venu lui-même prier le peuple de se donner un peu de patience, l'assurant qu'on verrait bientôt la fin malheureuse de cet avare, dont les maximes avaient tant choqué la compagnie. C'est à Sénèque que nous sommes redevables de cette particularité. Il rapporte en vers latins les maximes de cet avare, et puis il ajoute : *Cum hi novissimi versus in tragœdiâ Euripidis pronuntiatî essent, totus populus ad ejiciendum et actorem et carmen consurrexit uno impetu : donec Euripides in medium ipse prosiluit, petens, ut exspectarent, viderentque quem admirator auri exitum faceret. Dabat in illâ fabulâ pœnas Bellerophonos, quas in suâ quœnas dat. Nulla enim avaritia sine pœnâ est, quamvis satis sit ipsa pœnarum* (144). L'équité veut que l'on se contente de cette sorte d'apologie. Le même poète s'en servit pour son Ixion. Quelques personnes trouvèrent mauvais qu'il représentât sur le théâtre un homme aussi méchant et aussi impie que celui-là ; prenez garde, leur répondit-il, qu'avant que de le laisser disparaître je l'attache sur une roue (145). C'est ce qu'il y avait de meilleur dans les tragédies ; on voyait triompher la vertu persécutée ; on y voyait enfin le châtimement des méchans : mais néanmoins il était à craindre que certains exemples et certains discours ne devinssent contagieux. Voyez le reproche qu'on fait à notre Euripide dans Aristopha-

(143) *In Vitâ Eurip.*, pag. 22.

(144) Seneca, *epist.* CXV, pag. m. 452,

(145) "Ὅσπερ ὁ Εὐριπίδης εἶπεῖν λέγεσθαι πρὸς τοὺς τὸν Ἰξίωνα λυδερῶστας ὡς ἀσέβη καὶ μιᾶρον, οὐ μὲν τοι πρότερον αὐτὸν ἐκ τῆς σκηνῆς ἐξήγαγον ἢ τῷ προχθὲν προσηλάσσει. Quemadmodum Euripides fertur Ixionem ut impium flagitiosumque conviciantibus dixisse, enimvero non ante eum è scenâ educi, quam rotæ affigerem. Plutarch., de Audiendis Poëtis, pag. 19.

(141) Cicero, *Officior. lib. III, cap. XXV.*
 (142) Grotius, de *Jure Belli et Pacis, lib. II, cap. XIII, num. 4.* Dans la note, il applique «a maxime à Hippolyte.

ne (146) à l'occasion de sa Phèdre. Notez que dans le *Ménagiana* on confond les deux affaires qui furent faites à Euripide; car on y assure (147), que les cinq juges établis chez les Athéniens, pour régler les différens qui pouvaient naître au sujet de la comédie... ayant (148) un jour cité Euripide pour rendre compte d'un vers de quelqu'une de ses pièces, où il faisait dire à un acteur qu'il avait juré de la langue et non pas de l'esprit, Euripide se défendit en disant qu'ils attendissent à la fin de la pièce, et qu'ils verraient que cet acteur serait roué.

(Z) On s'offensa tellement des deux premiers vers de sa *Ménalippe*, qu'il fut obligé de changer celui.] La preuve de ceci se voit dans Plutarque: je rapporterai ses paroles un peu au long, parce qu'elles nous apprennent le poids que le paganisme donnait à la tradition (149) quand il s'agissait des preuves de l'existence divine. Plutarque avoue assez nettement qu'il y avait du danger à ne se point tenir ferme sur cette preuve, et qu'il était difficile d'en donner de plus certaines. Les philosophes d'aujourd'hui ne sont pas réduits à cet embarras; ils donnent des preuves très-évidentes, et tout autrement démonstratives que ne le peut être la tradition. Mais laissons parler Plutarque (150): « Tu me sembles toucher une grande et hardie question, ou, pour mieux dire, remuer un point auquel on ne deust aucunement toucher, c'est l'opinion et ceance que nous avons des dieux, en nous demandant la preuve et la raison de chacun d'iceux. Car l'ancienne foi et ceance, que nous en avons de nos ancêtres en ce pays, nous doit suffire, ne s'en pouvant dire ne imaginer de plus sullisante ne plus évidente preuve.

» Dont sens humain par subtile finesse,

» N'inventa onc la profonde sagesse.

» Ains estant ceste tradition le fondement et la base commune de toute

» religion, si la fermeté et la ceance d'icelle receüe de main en main vient à estre esbranlée et remuée en un seul point, elle devient suspecte et douteuse en tous les autres. Tu peux bien avoir ouï dire comment Euripide fut sifflé et rabroué pour le commencement de sa tragedie Menalippe qu'il avoit ainsi comencée,

» O Jupiter, car de toi rien sinon

» Je ne connais seulement que le nom.

» Il se fioit fort de ceste tragedie-là, comme estant magnifiquement et exquisement bien eserite, mais pour le tumulte et murmure qu'en lit le peuple, il changea les premiers vers ainsi comme il se lit maintenant,

» O Jupiter, combien en vérité

» Ce nom convient à ta divinité.

(AA) Quelques-uns le font passer pour athée.] Plutarque entre les anciens, et Brown (151) entre les modernes, ont parlé ainsi d'Euripide. Voyez la remarque (II) de l'article CRIMAS. Aristophane dit une chose qui me fait songer à la crainte que certaines gens eurent dans Éphèse, au sujet des prédicateurs de l'Évangile (152). Il introduit (153) une veuve qui avait gagné sa vie à vendre des bouquets sacrés; mais, disait-elle, depuis qu'Euripide a persuadé aux hommes, par ses vers impies, qu'il n'y avait point de dieux, je ne vends presque plus rien. Prenez bien garde que les dieux du paganisme étaient risibles, qu'on pouvait bien, sans être athée, les tourner en ridicule. Ainsi le passage d'Euripide, rapporté par Clément Alexandrin, ne prouve rien: j'entends celui où ce poëte dit que, si les dieux étaient appelés à rendre compte de leurs adultères, Neptune et Jupiter même évacueraient leurs temples, en exécution de la sentence qu'on prononcerait contre eux; mais, ajoutait-il, je ne pense pas qu'on en vienne jamais là (154): Ἡδὴ δὲ ἐν Ἰαῶνι τῶν δρᾶ-

(146) In Ranis, act. IV, scen. II, pag. m. 243.

(147) Ménagiana, pag. m. 119.

(148) Là même, pag. 120.

(149) Voyez les Pensées diverses sur les Comètes, num. 137.

(150) Plutarch., in Amatorio, pag. 756: je ne sers de la version d'Amyot.

(151) Relig. Medici, sect. XLVI. Vide notat in eum locum.

(152) Actes des apôtres, chap. XIX, vs. 24 et suiv.

(153) In Thesmophorias, pag. m. 777.

(154) Clem. Alexandrin., Admonit. ad Gentiles, pag. 50.

ματι γυμνή τῆ κεφαλῇ ἐγκυκλιῇ τῷ
θεάτρῳ τοῦς Θεούς.

Πῶς οὖν δίκαιον, τοὺς νόμους ὑμᾶς
βροτῶς
Γράφαντας, αὐτοὺς ἀδικίας ὀφισκᾶ-
νειν;
Εἰ, δ' οὐ γὰρ ἔσαι, τῷ λόγῳ δὲ χρῆ-
σμαι·
Δίκας βιαιῶν δάσεται ἀνθρώποις γά-
μων,
Σὺ καὶ Ποσειδῶν, Ζεὺς θ' ὅς οὐρανοῦ
κρατεῖ,
Ναοὺς τίνοντες ἀδικία κενώσετε.

*Jani verò in dramate, cui nomen est
Ion, capite nudo Deos in theatrum
inducit.*

An hoc videtur, qui datis mortalibus
Leges, ut ipsi criminis sitis rei!
Quòd si (futurum quod quidem nunquam
reor)
Reddenda vobis ratio sit stupri et probri :
Neptunus, et tu, rexque Jupiter poli,
Templis relictis jure abibitis foras.

Le père Thomassin (155) a raisonné juste sur la contradiction qui se trouve dans la conduite des païens. Ils adoraient dans les temples les mêmes divinités que l'on bafouait impunément sur leurs théâtres.

Notez une grosse faute de Théophile Raynaud. Il dit que Pathée Euripide attaqua le philosophe Anaxagoras, à cause du dogme de l'unité de Dieu (156) : et il cite le VI^e. chapitre du XIV^e. livre de la Préparation évangélique d'Eusèbe. Il fallait citer le chapitre XVI ; mais cela n'eût point réparé la faute : car voici ce qu'a dit Eusèbe en abrégant le récit qu'a fait Plutarque des opinions des anciens sur la nature de Dieu. Euripide n'osant marquer sa pensée, parce qu'il craignait l'aréopage, l'insinua en introduisant Sisyphe, qui niait qu'il y eût des dieux. Plutarque fait venir ensuite Anaxagoras, comme le premier qui eût eu des sentimens orthodoxes touchant la divinité. Voilà ce que dit Eusèbe (157).

(BB) *Il est absurde d'imputer à l'auteur d'une tragédie les sentimens*

*qu'il fait débiter par ses personna-
ges.*] M. Barnes observe que, pour soutenir le caractère de Sisyphe, il a fallu qu'Euripide le fît raisonner comme un athée, et qu'ainsi Plutarque n'a point eu raison de trouver là une ruse d'écrivain ; la ruse, dis-je, de débiter sûrement, sous le nom d'autrui, ses propres pensées (158). *Miror autem plurimum quid tanto viro persuaserit hæc vafre ab Euripide dicta sub Sisyphei personâ, et poëtæ ipsius esse sensus, cum nemo unquam extitit nostro poëtâ pientior, ut ex innumeris ejus locis colligi potest, et Sisyphei characterem maxime docuit impiè loqui : ut observavimus ad Bellerophon.* (159) v. 8. Grotius a dit judicieusement (160), *Multa in tragediis sunt non ex poëtæ sensu dicta sed congruenter personæ quæ loquens inducitur.* Voyez la chimère de la cabale de Rotterdam démontrée (161), et ce que nous avons dit dans la remarque (Q) de l'article ÉRASME, page 235.

(CC) *Deux choses . . . peuvent recevoir un bon et un mauvais tour.*] Un jour le peuple d'Athènes souhaita qu'il retranchât un certain endroit de l'une de ses tragédies : il se présenta sur la scène pour dire au peuple : *Je ne compose point mes ouvrages afin d'apprendre de vous, mais afin de vous enseigner.* Il se plaignit une fois au poète Alcestis que, pendant les trois derniers jours, il n'avait pu faire que trois vers, quoiqu'il eût travaillé de toutes ses forces. L'autre lui répondit avec un grand air de vanité, qu'il en avait fait une certaine fort aisément : mais, reprit Euripide, *il y a cette différence entre les miens et les vôtres, que les miens perceront toute l'étendue des siècles, et que les vôtres ne dureront que trois jours.* Valère Maxime a interprété tout ceci fort favorablement : il n'y a trouvé aucune trace d'orgueil : il n'y a trouvé que la confiance raisonnable qu'un grand homme doit avoir en son mé-

(155) Méthode de lire chrétiennement les poètes, tom. I, pag. 173.

(156) *Quin etiam Euseb., 14 Præpar., cap. 6, refert Anaxagoram ab Euripide Athro idcirco impugnatum.* Theoph. Raynaud., Theol. Natur., distinct. V, num. 155, pag. m. 525.

(157) Euseb., Præp., lib. XIV, cap. XVI, pag. 753.

(158) Barnes., Not. in Euripid. Sisyphei Fragn., pag. 492.

(159) *Les fragmens de cette pièce contiennent le discours d'un homme qui ne tout net la providence, sous prétexte que les méchans sont plus riches que les gens de bien.*

(160) *In præfat. ad Excerpta, apud Barnes., in Vitâ Euripid., pag. 22.*

(161) *A la préface, pag. 110.*

rite. Il assure même à l'égard du premier fait, que l'on en jugea dans Athènes comme il en juge. *Nec Euripides quidem Athenis*, dit-il (162), *arrogans visus est, cum postulante populo, ut ex tragœdiâ quandam sententiam tolleret, progressus in scenam, dixit : Se, ut eum doceret, non ut ab eo disceret, fabulas componere solere. Laudanda projecto fiducia est, quæ estimationem sui certo pondere examinat, tantum sibi arrogans, quantum à contemptu et insolentiâ distare satis est. Itaque etiam quod Alcestidi tragico poëte responderit, probabile : apud quem cum quæreretur, quod eo triduo non ultra tres versus maximo impenso labore deducere potuisset, atque is se centum perfacile scripsisse gloriaretur : Sed hoc, inquit, interest, quod tu in triduum tantummodò, mei verò in omne tempus sufficiunt. Alterius enim sæcundi cursus scripta intra primas memoriæ metas corruerunt, alterius cunctante stylo elucubratum opus per omne ævi tempus plenis gloriæ velis feretur.* Personne n'est obligé d'assujettir son franc arbitre au jugement de cet écrivain latin, ni de croire sur sa parole qu'on reçut en bonne part dans Athènes la déclaration désobligeante d'Euripide. On ne doit donc pas être surpris que le Giraldi, se servant de ses lumières, ait trouvé trop de fierté et trop d'amour-propre dans ces réponses du poëte grec. Il n'est blâmable qu'en ce qu'il a prétendu que l'auteur latin les a rapportées comme une preuve d'orgueil. C'est du moins la faute que M. Barnes lui a reprochée (163) ; après quoi il a fait cette réflexion sur la dernière partie du passage de Valère Maxime : *Verè hæc quidem Valerius : nam quim hodiè ne tres quidem versus nedum unicus ullus ex innumeris jactabundi istius poëte extemporanei versibus superesse videatur, sed neque ullum illorum vestigium ad Valerii ætatem perduravit,*

(162) Val. Maxim., lib. III, cap. VII, ext., num. 1.

(163) Lilius Gyraldus incogitantly nimis dixit quod poëtam nostrum arrogantem et superbum Valerius Maximus prodat, quim tamen nobilis is author in eo capite et loco quem Gyraldus designat, nihil omnino tale, imò planè contrarium statuat. Barnes., in Vitâ Euripidis, pag. 20.

ad quam tamen omnia Euripidis opera salva et integra permanserunt, etiam post Valerii tempora jam mille et octingentos annos supersunt plures istius fabulæ integræ, quam omnes Æschyli, Sophoclis, et Aristophanis tragœdiæ et comœdiæ simul sumptæ. Il me semble qu'on pourrait censurer deux choses dans ce discours. L'une est, que Valère Maxime ayant vécu sous Tibère, on ne peut pas dire l'an 1694, qu'il vivait il y a dix-huit cents ans. L'autre qu'il nous reste sept tragédies d'Eschyle, autant de Sophocle, et onze comédies d'Aristophane. Toutes ces pièces jointes ensemble surpassent en nombre les vingt tragédies d'Euripide qui nous restent.

(DD) *On l'a accusé d'avoir maltraité Médée par complaisance pour les Corinthiens.*] Ce furent, dit-on, les Corinthiens qui tuèrent les fils de Médée, et qui, long-temps après, engagèrent Euripide à supposer qu'elle-même les avait tués. On ajoute qu'à cause de la grande réputation de ce poëte, la fiction prévalut sur la vérité (164), et que la ville de Corinthe se déchargea de l'infamie de son crime sur la mémoire de l'innocente Médée. L'auteur que je cite ne dit point qu'il en ait coûté autre chose aux Corinthiens que des prières, pour obtenir cette translation d'infamie ; mais d'autres assurent qu'il leur en coûta cinq talens. C'est la somme qu'ils donnèrent à Euripide, si l'on en croit Parméniscus (165). Il y a plusieurs auteurs qui ont dit que Médée ne tua point ses enfans, et qu'au contraire, ne pouvant les emmener avec soi quand elle s'enfuit de Corinthe, elle eut soin de les mettre dans un temple, où elle espéra qu'ils trouveraient un asile inviolable, mais que les Corinthiens les y massacrèrent (166). On allègue (167), pour justifier Euripide, qu'il n'a pas été le premier qui ait accusé Médée du meurtre

(164) Ælian., Var. Hist., lib. V, cap. XXI.

(165) Apud Scholiasten Euripidis, in Medeam, vs. g. M. Barnes, pag. 15, assure que Plutarque, dans la Vie d'Alexandre, rapporte la même chose, l'empruntant de Parméniscus. Je n'ai point trouvé cela dans Plutarque.

(166) Parméniscus et Didymus, apud Scholiasten Euripid., ibid., vs. 273. Didymus cito Crœophylus. Voyez Elicia, Var. Hist., lib. V, cap. XXI, et Apollodore, Biblioth., lib. I.

(167) Barnes., in Vitâ Euripidis, pag. 15.

de ses enfans, puisque Carcinus (168) l'a introduite plaidant sa cause contre ceux qui l'en accusaient, et qu'Apollodore (169) dit nettement qu'elle tua les deux fils qu'elle avait de Jason. De ces deux témoins il n'y a que le premier qui puisse servir, car le premier a vécu deux cent cinquante ans après Euripide. Pour Carcinus, il a précédé ce poëte; il eut un fils nommé Xenoclès, qui disputa le prix de la tragédie contre Euripide (170).

(EE) *Il n'est pas vrai qu'il y eût dans son Palamède quelque reproche tacite touchant la mort de Socrate.* Ce qu'il y a de plus uniforme dans les auteurs, par rapport au temps d'Euripide, est qu'il naquit la 1^{re}. année de la 75^e. olympiade, et qu'il vécut environ soixante et quinze ans. Il faut donc placer sa mort dans la 93^e. olympiade, comme Suidas a fait. Or, il est certain que Socrate ne mourut que dans la 95^e. olympiade: il n'est donc pas vrai qu'Euripide ait pu reprocher aux Athéniens le supplice de ce philosophe. Notez que Diodore de Sicile ayant dit qu'Apollodore mettait la mort d'Euripide en la même année que la mort de Sophocle, c'est-à-dire, à l'an 3 de la 93^e. olympiade, ajoute que, selon d'autres, Euripide avait été déchiré par des chiens, dans la Macédoine, quelque temps auparavant (171). Remarquez aussi, je vous prie, ces paroles de M. le Fèvre (172): *Je suis fort assuré qu'Aristophane fit jouer la comédie intitulée les Grenouilles en cette même olympiade 92, et qu'en cette pièce il parle d'Euripide comme d'un homme qui était déjà mort.* Samuel Petit (173) prétend prouver que cette pièce parut la 3^e. année de la 93^e. olympiade. Cela me suffit. J'ajoute que l'anonyme qui a fait la description des olympiades, marque sous la 91^e. le combat d'Euripide et de Xenoclès, dans lequel combat, le Palamède fut l'un des quatre pièces produites par Euripide (174).

Joignez à cela l'autorité de Philochorus, qui avait fait un livre particulier sur la vie d'Euripide (175). Il marqua en termes précis que le supplice de Socrate fut postérieur à la mort de ce grand poëte (176): et néanmoins on a osé publier, et cela depuis très-long-temps, qu'Euripide fit pleurer tous les spectateurs pour avoir coulé deux vers dans son Palamède, qui désignaient la mort de Socrate. Voici le conte. "Θθεν λοιπόν ἐκέλευσαν μηδένα δημοσίᾳ, οἷον ἐν κοινῷ θεάτρῳ, λῆγειν περὶ Σωκράτους ἀμέλει λέγεται τι τοιοῦτον, ὡς ὅτι Εὐριπίδου βουλευμένου εἰπεῖν περὶ αὐτοῦ, καὶ δεδιότος, ἀναπλάσθαι Παλαμίδην, ἵνα διὰ τούτου σχοιῖν καιρὸν τοῦ αἰνέσθαι εἰς τὸν Σωκράτην, καὶ εἰς τοὺς Ἀθηναίους, ἐκάνετε ἐκάνετε τῶν Ἑλλήνων τὸν ἄριστον, ὃ ἔστιν, ἐφρονέουσατε. καὶ νοήσαν, τὸ θεᾶτρον ἅπαν ἐδάκρυσεν, διότι περὶ Σωκράτους ἠγίγιστο (177). Unde post edixerunt, ne quis in posterum Socratis publicè, ut in communi theatro, meminisset. Narratur autem hujusmodi quiddam accidisse: Euripidem, cum aliquid de eo dicere vellet, nec id tamen auderet, fixisse fabulam de Palamede, ut sub ejus personâ occasionem haberet obscurè ad Socratis interitum et factum Atheniensium alludendi, his verbis: « Occidistis, occidistis Græcorum » optimum. » Animadvertente autem populo, hæc verba ad Socratem pertinere, ortam in toto theatro esse complorationem. Diogène Laërce (178) a rattaché en peu de mots le principal de cette fautive aventure. Plusieurs de nos plus savans modernes (179) l'ont adoptée.

Par la vraie date de la mort d'Euripide, l'on peut convaincre Cœlius Rhodigiens d'une insigne fausseté. Il dit (180) que le jeu des osselets con-

VIII, où il faut lire ἐννεκοσμήν et non pas ἐκπτην, et alors on trouvera la 91^e. olympiade. Voyez Schefférus, in huac locum Æliani.

(175) Suidas, in Φιλόχορος.

(176) Apud Diogen. Laërtium, lib. II, in Socrate, num 44.

(177) Anonymus, in Argumento Orationis Iso-cratis cui titulus Busiris, pag. m 322.

(178) Lib. II, in Socrate, num. 44.

(179) Daniel Heinsius, entre autres, in dedic. Tragœd. Senecæ, apud Barnes., pag. 15.

(180) Antiq. Lection., lib. XX, cap. XXVII, pag. m. 1135. M. Barnes, pag. 23, a relevé cette bévue, qu'il attribue, non-seulement à

(168) Apud Aristotel. Rhetor., lib. II, cap. XXIII, pag. 447.

(169) Biblioth., lib. I.

(170) B. rnes., in Vitâ Euripid., pag. 15.

(171) Diodor. Sicul., lib. XIII, cap. CIII, pag. m. 554.

(172) Vie des Poëtes grecs, pag. 85.

(173) Miscellan., lib. I, cap. XIV.

(174) Ælianus, Var. Histor., lib. II, cap.

tenait un nombre qui valait 40, et qui s'appelait *Euripides*; et il en donne pour raison qu'Euripide fut l'un des quarante magistrats que l'on établit dans Athènes après l'expulsion des trente tyrans. Comment aurait-il pu être l'un de ces quarante, puisqu'il était mort avant que Lyandre se fût rendu maître d'Athènes? Charles Étienne, Lloyd et Hofman ont conservé en son entier cette erreur de Rhodiginus.

(FF) *Peu de gens font mention d'une chose qu'on lit dans Eusèbe.*] Il semble que l'on en pourrait conclure qu'Euripide avait un appartement dans la citadelle d'Athènes, avec une pension du public. Je rapporterai les paroles d'Œnomaüs : les savans y feront les commentaires qu'ils jugeront à propos. *Εἰ μὲν οὖν ὁ κρότος ἰκανὸς κριτὴς, καὶ ἢ ἐν Ἀκροπόλει τράπεζα, οὐδὲν ἐπιλέγω, βλέπων ἐν Ἀκροπόλει δειπνοῦντα τὸν Εὐριπίδην, καὶ τὸν Ἀθηναίων ἄμα καὶ τὸν Μακεδόνων δῆμον ἐπιφοφῶντα. Si ergo vel isti plausus, vel instructa in arce mensa, idonei sunt hoc in genere arbitri, nihil addo : novi enim et in arce Euripidem cœnasse, et Atheniensium atque Macedonum plausu celebratum eundem fuisse (181).*

(GG) *Quelques-unes des fautes de M. Moréri sont très-lourdes.*] 1°. Il ne fallait pas dire qu'on appelait notre poète le philosophe tragique, mais le philosophe du théâtre. 2°. Au lieu d'assurer qu'il naquit à Phlyæ (182), il fallait dire dans l'île de Salamine. 3°. Puisqu'il naquit la 1^{re}. année de la 75^e. olympiade, il est absurde de dire qu'il vivait en cette olympiade; car on ne parle ainsi que pour désigner le temps où un homme fait le plus parler de lui. 4°. J'ai déjà marqué (183) l'erreur de ceux qui l'envoient en Égypte avec Platon; 5°. et qui observent en particulier qu'il y alla après avoir achevé ses études de rhétorique. 6°. On aurait bien de la peine à justifier que Décamnique fût celui qui fit mourir Euripide. Les

auteurs qui ont conservé les noms de ceux qu'on accuse de l'avoir exposé aux chiens ne nomment jamais ce Décamnique. Je m'étonne donc que M. le Fèvre ne se soit attaché qu'à ce nom-là. 7°. En tout cas, il ne fallait point placer la vengeance de Décamnique contre Euripide après la mort d'Archélaüs. M. le Fèvre s'en était fort bien gardé : si M. Moréri avait été bon copiste, il eût fait la même chose; car il est sûr qu'Euripide mourut quelques années avant ce prince. 8°. Dire qu'Euripide mourut âgé d'environ soixante-quinze ans, en la 93^e. olympiade, lorsque l'on a déjà dit qu'il vivait en la 75^e. olympiade, est ignorer les élémens de son métier, et ceux de l'arithmétique. Les plus mauvais historiens ne diront jamais qu'un homme qui vit dans la 75^e. olympiade (c'est-à-dire, qui est alors dans son état florissant), et qui meurt dans la 93^e., meurt âgé d'environ soixante-quinze ans. Un tel homme aurait vécu pour le moins un siècle entier. 9°. Il ne fallait pas dire que ce poète se retira après l'an 338 de Rome chez Archélaüs, roi de Macédoine; car puisque l'on devait dire qu'il mourut l'an 348 de Rome, on s'engageait à soutenir qu'il vécut environ dix ans à la cour de Macédoine, fausseté que tous les auteurs condamnent, puisqu'ils ne donnent qu'environ trois ans de séjour à Euripide, dans la cour d'Archélaüs. Et nous avons vu (184) qu'à l'âge de soixante-neuf ans il fit jouer son Oreste dans Athènes. 10°. La citation de Diodore de Sicile, l. 13., et celle d'Aulu-Gelle, l. 11, c. 4, sont tout-à-fait inutiles.

(HH) *La meilleure édition..... est celle qu'un docteur de Cambridge publia in-folio, l'an 1694.*] Il se nomme Josué Barnes. Il y a joint des scolies et tous les fragmens qu'il a pu trouver. Il a éclairci plusieurs choses par des notes fort savantes, et il a mis en tête une vie d'Euripide toute pleine d'érudition.

Disons un mot sur quelques-unes des éditions précédentes. Gesner (185) observe que la première édition de dix-huit tragédies d'Euripide est celle

Rhodiginus, mais aussi à Eustathius, in Homer., folio 1289, lin. 61.

(181) Œnomaüs, apud Eusebium, de Præparat. Evangel., lib V, cap. XXXIII, pag. 228.

(182) Voyez la remarque (A).

(183) Dans la remarque (S).

(184) Ci-dessus, remarque (S), citation (123), pag. 364.

(185) Gesner, in Biblioth., folio 229 verso.

de Venise, chez Alde Manuce. Elle n'est qu'en grec : il n'en marque ni l'année ni la forme. J'ai su d'ailleurs qu'Alde imprima ce poëte sans version latine, l'an 1503, in-8°. Hervagius renouvela cette édition à Bâle, l'an 1537, in-8°, et l'an 1544 et l'an 1551 (186). On y joignit une traduction latine de mot à mot dans l'édition de Bâle, chez Robert Winter, l'an 1541 (187). Le traducteur se déguisa sous le faux nom de *Dorotheus Camillus* (188). Jean Oporin donna une édition d'Euripide, in-folio, l'an 1562, en grec et en latin, laquelle contient les notes et les préfaces de Gaspar Stiblinus, les Prologomènes de Jacques Micyllus, et quelques remarques de Jean Brodeau. L'édition de Plantin, in-16, à Anvers, 1571, contient une chose qui manquait aux précédentes : les vers y sont dé mêlés, chacun est placé dans sa ligne selon sa mesure et sa longueur. Guillaume Cantérus fit ce partage. Paul Étienne publia Euripide en grec et en latin, avec l'ancien scoliaste, et avec les Commentaires de Brodeau, de Cantérus, de Stiblinus et de Portus, l'an 1602, in-4°. L'édition dont je me sers est d'Heidelberg, chez Jérôme Commelin, 1597, in-8°. Elle est en grec et en latin : les vers y sont rangés selon l'ordre que Cantérus leur donna ; la traduction fut retouchée par Émilien Portus ; on joignit aux dix-neuf tragédies d'Euripide le commencement de la vingtième, intitulée *Danaë*. Il y a quelques tragédies qui ont paru à part, traduites par différens auteurs. On en imprima quatre (189) à Anvers, l'an 1581, traduites en vers latins par Ratallérus. Érasme traduisit en vers iambiques, l'Écécube et l'Phigénie in *Tauris*, et cette version fut imprimée à Venise, chez Alde, l'an 1507, in-8°. Florent Chrétien a traduit en vers latins l'Andromaque et le Cyclope.

(186) Voyez Le Catalogue de la Bibliothèque de Nicolas Heinsius, part. II, pag. 118.

(187) Gesner., Biblioth., folio 229 verso.

(188) Idem, ibid.

(189) *Savoir* : Phénisse, Hippolytus, Coronatus et Andromacha.

EUROPE, fille d'Agénor (a),

(a) D'autres la font fille de Phénix, Apollodor., lib. III, init.

roi de Tyr. Les poëtes ont feint que Jupiter se déguisa en taureau afin d'enlever cette princesse, et qu'il la transporta dans l'île de Crète (b), où il eut d'elle trois fils. Ceux qui rapprochent autant qu'ils peuvent de la vérité historique les fables des poëtes, disent que Taurus, général des troupes d'Astérius, roi de Crète, ayant pris la ville de Tyr, la pilla et en enleva un grand nombre de prisonnières, et entre autres Europe, la fille du roi (A). Elle épousa Astérius qui, n'en pouvant avoir d'enfans, adopta ceux qu'elle avait eus de son galant (B). On prétendait que Jupiter jouit d'elle la première fois, sous un plane (C), qui eut depuis ce temps-là un privilège tout particulier, c'est qu'il conservait son beau feuillage toute l'année. On dit aussi qu'Europe, ayant perdu son pucelage, s'alla promptement laver dans une eau qui avait une merveilleuse propriété (D).

(b) Voyez Ovide, au II^e. livre des Métamorphoses, Fab. XIII, v. 835 et seqq.

(A) *Taurus, général des troupes.... enleva.... Europe, fille du roi.*] J'ai suivi le sentiment de Meursius, encore que je ne l'aie vu fortifié que du témoignage de Tzetzes (1), et qu'un grand nombre d'auteurs soutiennent que Taurus était roi de Crète. C'est la qualité que lui donnent la Chronique d'Alexandrie, Eustathius et Cédrenus (2). Quoi qu'il en soit, Taurus, ou roi de Crète, ou commandant les troupes du roi de Crète, fit la guerre à Agénor, lui prit la ville de Tyr et sa fille Europe, etc. (3).

(1) In Lycophronem, apud Meursium, in Creta, pag. 125.

(2) Apud Meursium, ibid., pag. 251.

(3) Chronicon Alexandrinum : Palaphatus, (cap. XVI) : Eustathius ad Dionysium : Cedrenus, apud Meursium, ibid.

Il était natif de Gnosse, ville de Crète (4), et il fit bâtir dans cette île la ville de Gortys (5). Il lui donna le nom de sa mère.

(B) *Astérius*,.... n'en pouvant avoir d'enfans, adopta ceux qu'elle avait eus de son galant.] On soupçonne (6) avec raison qu'il était encore enfant lorsqu'Europe fut enlevée par Jupiter. Lorsqu'il l'épousa, elle était mère de Minos, de Rhadamanthe et de Sarpédon, trois garçons que Jupiter lui avait faits. Astérius les adopta, et laissa son royaume à Minos. Voilà ce qu'on trouve dans Diodore de Sicile (7). On en trouve à peu près autant au III^e. livre d'Apollodore. Il est vrai que le prince qui la prit à femme n'y est point nommé Astérius, mais Astérior. Dans la Chronique d'Eusèbe, ces trois enfans ne sont point fils de Jupiter et d'Europe, ils le sont d'Astérius et d'Europe; d'Astérius, dis-je, qui l'épousa après que Jupiter eut joui d'elle. Saint Augustin dit que ce fut Xanthus, roi de Crète, qui enleva Europe, et qui en eut Rhadamanthe, Sarpédon et Minos. Il avoue qu'on donne d'autres noms à ce monarque : *Per eos annos*, dit-il (8), à *rege Xantho Cretensium, cujus apud alios aliud nomen invenimus, rapta perhibetur Europa, et inde geniti Rhadamanthus, Sarpédon et Minos, quos magis ex eadem muliere filios Jovis esse vulgatum est*. Nonnus prétend que Jupiter ayant engrossé Europe la maria, toute enceinte qu'elle était, à un très-riche parti, savoir, à Astérior.

Καὶ Ζαθίης ὠδίνος ἔην ἐγκύμονα νύμφην
 Κάλλιπεν Ἀσεριῶνι βαθυπλότῳ πα-
 ρακοίτῃ
 Ζεὺς πόσις.
 Et sancti partus suam gravidam nympham
 Reliquit Asterioni opulento conjugii
 Jupiter maritus. (9).

C'est ainsi que les rois en usent assez souvent : ils marient à de grands partis les belles dont ils ont joui autant

- (4) Palæphat. et Tzetzes, *ibid*.
 (5) Chronic^r Alexandr. Eustathius, Ceäre-nus, *apud* Meursium, *ibid*.
 (6) Meursius, *ibid*.
 (7) Diod. Sicul., *lib. IV, cap. LXII*.
 (8) August., de Civit. Dei, *lib. XVIII, cap. XII*.
 (9) Nonnus, Dionys., *lib. I, vs. 353*.

de temps qu'il leur a plu. Lycophon (10) insinue que ce fut pour Astérior qu'Europe fut enlevée.

(C) *On prétendait que Jupiter jouit d'elle sous un plane.*] Théophraste et Pline sont, je pense, les seuls des anciens auteurs qu'on puisse citer. *Est Gortynæ in insulâ Cretâ, dit Pline (11), juxta fontem Platanus una, insignis utriusque lingue monumentis, nunquam folia dimittens : statimque ei Græciæ fabulositas superfuit, Jovem sub eâ cum Europâ concubuisse : ceu verò non alia ejusdem generis esset in Cypro. Sed ex eâ primum in ipsâ Cretâ (ut est natura hominum novitatis avida) Platani satæ regenerare vitium : quandoquidem commendatio arboris ejus non alia major est quam solem æstate arcere, hieme admittere*. Les termes de Théophraste pourraient nous porter à croire qu'Europe était sur cet arbre lorsque Jupiter se divertit avec elle la première fois (12), et il y a, dit-on, des médailles qui favorisent cette explication. Mais, laissant cela, considérons les termes de Pline. J'avoue que je n'en comprends pas toute la force. Il remarque très-ingé-nieusement que la fabuleuse Grèce ne s'oublia pas en voyant un plane d'une nature si singulière, elle s'en empara pompeusement pour y bâtir des fictions; elle supposa que cet arbre ne possédait un tel privilège, que parce qu'il avait fourni son ombre au plus grand des dieux, pendant la prise de possession d'un pucelage. Pline réfute cette chimère, par la raison qu'il y avait dans l'île de Cypro un plane tout semblable à celui-là. Jusqu'ici tout est facile : mais il ajoute qu'on voulut avoir de la race de ce plane, premièrement

(10) In Cassandrâ, vs. 1300.

(11) Plin., *lib. XII, cap. I*.

(12) Ἐν Κρήτῃ δὲ λέγεται πλάτανος τινα εἶναι ἐν τῇ Γορτυναίᾳ πρὸς πηγῇ τινὶ ἢ οὐ φυλλοβολεῖ. Μυθολογοῦσι δὲ ὡς ἐπὶ ταύτῃ ἐμίγη τῇ Εὐρώπῃ ὁ Ζεὺς. In Cretâ insulâ agro Gortynensi platanum apud fontem quandam stare asseverant quæ nunquam folia perdit. Jovem sub eâ cum Europâ concubuisse fabulantur. Theophr. Histor. Plantar., *lib. I, cap. XV, pag. m. 16*. Ἐπὶ ταύτῃ. Voici la note du père Hardouin, ubi ἐπὶ ἀντὶ τοῦ ὑπὸ dictum : etsi arbori insidere ipsi Europa videtur in nummo ΓΟΡΤΥΝΙΩΝ apud Ant. August., dial. 3, pag. 85. Hardouin., in Plin., *lib. XII, cap. I, pag. 7, tom. III*.

en divers endroits de l'île de Crète, et puis en Italie, et que les planes qui sortirent de celui-là firent renaître le défaut; car ce qu'il y a de plus estimable dans les arbres de cette espèce, c'est d'écarter le soleil pendant l'été, et de le laisser passer pendant l'hiver. Voilà une pensée de Pline qui me paraît bien confuse. Apparemment c'est à cause que je ne l'entends pas: elle est peut-être très-belle et très-fine. Le sens le plus naturel que j'y trouve est celui-ci. Tous les planes qui tirèrent leur origine de celui-là eurent le même défaut de ne perdre jamais leur feuillage; ils furent privés de la principale perfection des arbres de cette espèce, c'est-à-dire qu'ils n'eurent point la propriété de donner passage au soleil pendant l'hiver, et d'être impénétrables à ses rayons pendant l'été. En prenant ainsi le texte de Pline, j'y trouve deux grands inconvénients: l'un est qu'il n'y a nulle apparence qu'il y ait eu dans l'île de Crète, et dans l'Italie, plusieurs planes qui conservassent leur verdure toute l'année: l'autre est, qu'on ne comprend pas que ce soit une perfection à une plante de perdre ses feuilles pendant l'hiver. N'est-ce pas à cause que le laurier n'a point cette prétendue perfection, qu'il a été le symbole de la victoire? De quoi peut servir qu'un arbre n'ait point de feuilles durant la rude saison? Est-ce afin qu'on puisse s'asseoir sous ses branches sans être privé de la chaleur du soleil? Mais on sont les gens si sots, qu'ils aillent pendant le froid se mettre au soleil sous un arbre bien branchu? Ne cherche-t-on pas une muraille ou une haie qui d'un côté nous garantisse du vent, et qui de l'autre reçoive les rayons du soleil? Du Pinet a senti sans doute la difficulté; mais au lieu de faire quelques efforts pour la résoudre, il l'a sautée. Voici sa version. *A Cortina, ville de l'île de Candie, on voit un autre plane auprès d'une fort belle fontaine, qui pour raison de ce est célébrée tant des Grecs que des Latins. Car ce plane est toujours vert, tant en yver qu'en esté: de sorte que les poètes qui ne laissent jamais rien en arrière, disent que ce fut le plane sous qui Jupiter despuella l'infante Europe: comme s'il n'y avait point d'autres Planes en Chypre de mesme nature*

que cestuy-ci. Mais comme les hommes sont tousjours curieux des choses nouvelles, les Candiots, voulans avoir de la race de ce plane, replantèrent en plusieurs lieux de ses jettons. Et trouvant que ces planes replantez servoient seulement de garder de la chaleur du soleil en esté, mais qu'en yver ils perdaient leurs feuilles, ils demeurèrent fermes en leur opinion de la defloration d'Europe.

(D) *On dit qu'elle. . . s'alla laver dans une eau qui avait une merveilleuse propriété.*] J'ai été contraint d'employer le terme d'eau, parce que les auteurs qui nous apprennent ce conte ne se servent ni du mot de rivière, ni de celui de fontaine: et de là vient que le savant Meursius parle de cette eau, après avoir achevé la liste des rivières et des fontaines de l'île de Crète. *Et hi quidem fontes pariter fluvioque in hac insula memorantur*, dit-il (13), *præter quos et aqua fuit, cui si qui pluvie tempore insiderent, illi sicci permanebant. Solion, De Flum.* *Ἐν Κρήτῃ ὄχετος ὕδατος ἔστιν, ἣν οἱ διαβαίνοντες, ὄντος τοῦ Διός, ἄβροχοι διαβαίνουσιν, ἐφ' ὅσον ἐν τῷ ὄχετῷ εἰσιν.* In Cretâ aquæ rivus est, quem qui transeunt, pluvie Jove, sicci transeunt, quamdiu quidem sunt in rivo. *Et Europa, post concubitum cum Jove, eâ lota ferebatur. Antigonus Carystius, Hist. Mirab. cap. 129.* *Καὶ περὶ τοῦ κατὰ τὴν Κρήτην ὕδατιοῦ, αὐτοὶ οἱ ὑπεραθίζοντες, ὅταν ὑπὸς ἡ, διατελοῦσιν ἄβροχοι παραδιδόσθαι, δὲ τοῖς Κρησίν, ἀπ' ἐκείνου λούσασθαι τὴν Εὐρώπην, ἀπὸ τῆς τοῦ Διὸς μίξεως.* Item de aquâ in Cretâ, cui insidentes, dum pluit, sicci manent: ac tradit apud Cretenses, eâ se Europam quondam abluisse, postquam cum Jove rem habuisset. En faveur de ceux qui n'entendent point le latin, je dois dire quel était le privilège de cette eau. Ceux qui y entraient pendant la pluie ne se mouillaient point. Les auteurs que Meursius cite ne disent pas que Jupiter accorda ce privilège en considération du service que cette eau avait rendu à Europe, ou plutôt en considération de l'honneur qu'Europe avait daigné faire à cette eau; mais il ne faut point douter que les habitans de Crète ne recourussent à cette cause. Je m'étonne qu'on n'ait point donné

(13) Meursius, in Cretâ, pag. 92.

la position de cette eau avec la dernière précision ; car puisqu'on savait où était le plane sous lequel se célébra l'amoureux mystère (14), on devait savoir où Europe se lava après que le jeu eut fini. Je finis en remarquant qu'Europe entra dans l'île de Crète par l'embouchure de la rivière qui passait à Gortys. *Gortynam amnis Lethæus præterfluit : quo Europam tauri dorso Gortynii ferunt vectitam* (15).

(14) *Est Gortynæ in insulâ Cretâ Juxta fontem platanus una, etc. Plinius, lib. XII, cap. I. Voyez ci-dessus la remarque (C), citation (11).*

(15) Solin., cap. XI.

EUSTACHE (DAVID), ministre de l'église réformée de Montpellier, et natif de Dauphiné (a), publia quelques sermons, et quelques ouvrages de controverse (A), qui lui acquirent de la réputation. Il assista au synode national de Loudun, comme député de la province du bas Languedoc, l'an 1659, et il fut nommé par la compagnie pour aller porter au roi la lettre qu'elle écrivait à sa majesté. Il harangua ce monarque, qui était alors à Toulouse, la reine-mère, et le cardinal Mazarin, et s'en acquitta dignement. Il mourut quelques années après et ne laissa que deux filles.

(a) Allard., Biblioth. de Dauphiné, pag. 94.

(A) *Il publia quelques sermons, et quelques ouvrages de controverse.] Il publia les Remède salutaires contre la séparation d'avec Dieu, l'an 1645 ; la Victoire de la foi ; Une réponse au père Meynier, jésuite ; son Colloque avec Disdier Barruel, curé d'Entraugues (1). Voilà ce qu'en dit le Bibliothécaire de Dauphiné. J'ajoute à cela que David Eustache est auteur d'un livre divisé en deux parties, qui sert de réponse à la demande que l'on fait*

(1) Allard, Biblioth. de Dauphiné, pag. 94.

aux protestans, où était votre église avant Luther ? Il publia, en 1660, un petit livre anonyme intitulé *l'Orateur Tertulle convaincu* : c'est une réponse à la harangue que l'on supposa que les sages de la religion prétendue réformée avaient faite à la reine Marie Thérèse, à son entrée dans le royaume, pour lui déclarer qu'ayant su qu'elle avait témoigné beaucoup de chagrin en apprenant qu'une partie des sujets du roi son mari étaient hérétiques, ils venaient diminuer cette affliction, vu qu'ils embrassaient la religion de sa majesté, et cela après avoir connu par le témoignage de leurs plus fameux auteurs, que l'on peut être sauvé dans la communion romaine. On ne douta point que le jésuite Meynier ne fût l'auteur de cette harangue. Il se plaisait fort à ce lieu commun ; et il le poussa beaucoup plus, quelque temps après, dans un livre qu'il intitula *Montauban justifié* (2).

(2) Voyez l'article MONTAUBAN, à la remarque, tome X.

EXPÉRIENS (PHILIPPE CALLIMACHUS), était du nombre de ces savans Italiens qui formèrent une académie au XV^e. siècle, et se donnèrent un nouveau nom *. Il changea celui de Geminianus (a), en celui de Callimachus. Le pape Paul II se persuada qu'il y avait là-dessous quelque grand mystère : il regarda cette troupe de savans comme une bande de conjurés ; il les fit mettre en prison, et leur fit donner la question d'une manière très-rigoureuse (b). Ce fut en cette rencontre

* * Cet article, dit Joly, est tiré presque tout entier de Paul Jove, qui paraît avoir fait un roman au lieu de l'histoire de cet auteur. Pour rectifier Bayle, Joly renvoie à la vie de Callimaco Esperiente, par Apostolo Zeno, dans le *Journal de Venise*, tome XXVI, pag. 383 ; au tome VI des *Mémoires* de Nicéron, et à la *Bibliotheca medice et infimæ latininitatis* de J.-A. Fabricius.

(a) Ce surnom lui convenait, à cause qu'il était né à San-Gemini, dans la Toscane. [Lectere observe qu'il fallait dire San-Geminiano.]

(b) Voyez Platine, dans la Vie de Paul II.

que Platine fut si durement traité, comme nous le dirons dans son article. Callimachus passa pour le chef de cette conspiration; et Platine eut beau alléguer l'incapacité de ce personnage, à l'égard d'une semblable entreprise (A), et l'inimitié qui régnait entre lui et Callimachus, il fut traité comme l'un des conjurés. Quand on eut assez tourmenté ces pauvres gens, et que l'on eut découvert la chimère de leur prétendu complot, ils furent mis en liberté. Callimachus plein de dépit abandonna l'Italie et se retira en Pologne, où la cour était extrêmement mécontente de la conduite du pape (c). Le roi Casimir le reçut honorablement, et le donna pour précepteur à son fils Albert. Il l'employa aussi à diverses ambassades (d). Callimachus s'insinua de telle sorte dans l'esprit de son disciple, qu'il eut un très-grand crédit sous son règne. Cela déplut fort aux Polonais, et surtout après la bataille qu'ils perdirent dans la Moldavie. Ils crurent que Callimachus était la cause de cette sanglante perte; et qu'il avait conseillé d'exposer à la boucherie la plupart de la noblesse (B); qu'il avait, dis-je, conseillé cela comme le moyen le plus efficace d'établir dans la Pologne un gouvernement arbitraire. L'indignation qu'ils conçurent contre lui, sous ce prétexte, l'alarma de telle sorte, que n'osant plus se montrer il se cacha dans un village chez un bon ami. Il mourut dans cette retraite. On n'o-

(c) Jovius, Elog., cap. XLI.

(d) Spondan. Annal., ad ann. 1496, num. 6.

sait divulguer sa mort : on fit sécher son cadavre à la chaleur d'un fourneau, et on le gardait dans une armoire *. Le roi Albert, l'ayant su, le fit porter à Cracovie dans l'église de la Trinité, où il lui fit dresser un tombeau de bronze (e). C'est ce que Paul Jove débite (C) : mais les historiens Polonais ne disent rien de semblable. Ils assurent que Callimachus mourut en paix et en repos à Cracovie le 1^{er} jour de novembre 1496 (f), et qu'il y fut enterré honorablement. Le sieur Kouig (g) s'est imaginé mal à propos que Philippe Callimachus et Callimachus Expériens étaient deux auteurs. Callimachus composa quelques histoires qui peuvent passer (D).

On a une de ses lettres, où il se plaint de ce que la diète de Pétricovie avait résolu de le livrer au pape, et où il assure que ses ennemis n'eussent pas pu le traiter si cruellement, au cas qu'André Sborow (h) se fût trouvé à la diète (i). Il écrit cela à ce seigneur polonais. Ceux qui, avec la Popelinière, oseraient dire qu'il vivait environ l'an 1552, s'abuseraient grossièrement (k).

* Joly pense que le conte de Paul Jove pourrait bien avoir été pris dans Bonifidius qui (au livre III de la 4^e décade de ses *Res Hungariæ*, page 569, de l'édition de Hannau, 1606) raconte, à la lettre, la même chose de Janus Pannoniæ, évêque de Cinqu'Églises, mort en 1470.

(e) *Ex Jovio, Elogior. cap. XLI.*

(f) *Et non pas 1490, comme dans Moréri.*

(g) *In Biblioth. vct. et novâ, pag. 155.*

(h) *Il fut successivement palatin et castellan de Cracovie, et grand maréchal de Pologne. Johan. Mich. Brutus, ubi infrâ.*

(i) *Jo. Michael Brutus, Epistol., lib. IV, pag. 456, édit. 1698.*

(k) *La Popelin. Hist. des Hist., pag. 480.*

(A) *Platine... eut beau alléguer l'incapacité de ce personnage.*] Platine parle de Callimachus fort méprisamment; il le représente, tant pour le corps que pour l'esprit, comme un homme dépourvu des qualités nécessaires à un conspirateur. C'est une grosse bedaine, dit-il, qui a de la peine à se remuer, et qui d'ailleurs a perdu la vue. J'ai de la peine à concilier cela avec le crédit de Callimachus à la cour du roi de Pologne, et avec les intrigues qui le rendirent si odieux aux Polonais. Il n'est pas hors d'apparence que Platine parlait en rhétoricien et en ennemi; je veux dire qu'il décriait Callimachus, afin de réfuter l'accusation qu'on lui intentait, et parce qu'il le haïssait (1). M. de Sponde (2) ne saurait croire qu'un homme bâti comme le Callimachus de Platine, eût pu se rendre si recommandable dans la cour des rois de Pologne. J'en laisse la décision aux lecteurs: voici les paroles de Platine: *Tum ego cum viderem omnia armis et tumultu circumsonare, veritus ne quid gravius ob formidinem et iram in nos consuleretur, rationes attuli quamobrem crederem Callimachum nil tale aliquid unquam moliturum nedum meritatum fuisse, qui cum consilio, lingua, manu, sollicitudine, opibus, copiis, clientelis, armis, pecuniis, oculis postremo careret. Ceculus enim et P. Lentulo sonnuculosior, ac L. Crasso ob adipem tardior* (3). Je suis surpris d'une chose, c'est de voir que Platine, qui nomme plusieurs de ceux qui furent mis à la torture pour cette conjuration, ne dise point si Callimachus fut de ce nombre. Il le fut, selon Paul Jove. *Ipse ante alios desumpti Græci nominis reus tormentis et carcere poenas daret* (4). Octavius Ferrarius est assez propre à nous faire croire que Callimachus ne fut pas emprisonné, quoiqu'il assure le contraire (5): car il re-

marque que Callimachus n'était point à Rome, lorsque les nouvelles de la prétendue conspiration furent portées au pape. *Nam cum falso rumore delatus fuisset Callimachus Unbraticus vir, inermis et abdomine tardus, adversus Sacrorum Regem conspirasse, janque multos asseclas habere, et ad urbem perdendam resque immutandas festinare, iterum Platina in vincla coniectus est tanquam conjurationis conscius* (6). J'ai bien peur que M. Ferrari ne nous donne ici un récit falsifié. La cause de mes soupçons est que Platine rapporte qu'on donna deux fausses alarmes en même temps: l'une était la prétendue conspiration de Callimachus; l'autre était un attroupelement prétendu, proche de Rome. On vint dire que Luc Totius (7), qui avait été chassé de Rome, et qui s'était retiré à Naples, allait revenir accompagné de plusieurs autres bannis. Sur cela le pape craignit d'être opprimé et par dedans et par dehors. Il est visible que celui dont on disait qu'il s'avancait en diligence, pour venir bouleverser Rome, n'était point Callimachus; et par conséquent M. Ferrari a bien la mine de s'être trompé. On en jugera mieux si l'on considère les paroles de Platine. Les voici: *Nunciatur ei (Paulo) quosdam adolescentes duce Callimacho in eum conspirasse; cui præ timore vix respiranti, nescio quo fato novus etiam terror additur. Advolat etiam quidam cognomento philosophus homo facinorosus et exul; qui vitam primo et reditum in patriam deprecatus nunciat, ac falso quidem, Lucan Totium Romanum civem Neapoli exulantem, cum multis exulibus in nemoribus Veliterinis à se visum, ac paulò post affuturum. Timere Paulus ac magis trepidare tum cepit: veritus ne domi et foris opprimeretur* (8). C'est-à-dire manifestement que, selon la fausse alarme, ce qu'on craignait de Callimachus était déjà dans la ville même, et que c'était Totius qui s'avancait vers la ville. Les logiciens se servent trop de l'art du *distinguo*: les orateurs ne s'en servent pas assez.

(B) *Les Polonais... crurent... qu'il avait conseillé au roi d'exposer à la boucherie la plupart de la noblesse.*]

(1) *Respondeo me nunquam consiliorum Callimachi participem fuisse, quippè cum inter nos simulat esset haud parva.* Platina, in Paulo II, folio m. 357 verso.

(2) Spondan., ad ann. 1496, sub fin.

(3) Platina, in Paulo II, folio 356 verso.

(4) Jovius, Elog., cap. XLI.

(5) *Ed nominum novitate populorum pastor offensus, quasi occultæ conspirationis tessera esset, Platinam et Callimachum tanquam impios et maleficos tormentis exercebat.* Octav. Ferrarius, Prolus., pag. 88.

(6) *Idem, ibidem.*

(7) D'autres éditions portent Tortius

(8) Platina, in Paulo II, folio 356.

Paul Jove parle de cela comme d'un fait assuré. *Callinachus ab Alberto... post Casimiri patris interitum, ad summum familiaritatis atque potentie locum evectus est, tantâ Polonorum consternatione, odioque, ut eum tanquam impium, et Moldaviæ claudis authorem, tyrannidemque impotenti imperio exercendam regi suaderet, auld extruserint. Maligno enim judicio nobilitatem, quod imperatæ pecuniæ, et suscepto bello aversa esset, sævo hosti objectandam esse censuerat, ut nemo demum superesset, qui libertatis per manum traditæ juratueretur (9).* C'est donner une noire idée de ce personnage, et quiconque serait capable d'une telle méchanceté aurait bien pu faire ce que Paul II soupçonna.

(C)... *C'est ce que Paul Jove débite.*] On a eu raison de dire qu'il n'est point capable de balancer les écrivains polonais, et qu'il se plaît trop à ramasser les traditions populaires (10) : *Ejus obitum Jovius in Elogiis, ex vulgi fabulis, ut assolet, Vilnæ (11) in exilio contigisse refert : quem auctores Poloni quibus magis credendum placidè Cracoviæ contigisse et amplo funere honestatum*

(9) Jovius, *Elogior. capite XLI, pag. m. 97.*

(10) Spondan., *ad ann. 1496, num. 6.*

(11) Paul Fréher a lu aussi Vilnæ, mais mon édition de Paul Jove, qui est de Bâle, 1561, dit : semi-exul in villâ Sarnaticâ apud veterem amicum occultatus fato cecidit.

esseasserunt. Vossius (12) fait tout le même jugement de Paul Jove.

(D) *Il composa quelques histoires qui peuvent passer.*] La relation de ce que firent les Vénitiens, afin d'engager les Perses et les Tartares à la guerre contre les Turcs, la Vie d'Attila, et l'Histoire de Ladislas, roi de Hongrie, tué à la bataille de Varnes, sont les principaux ouvrages de Callinachus. Il a surpassé, dans cette dernière histoire, tous ceux qui, depuis Tacite, se sont érigés en historiens. Je ne donne cela que sur le goût de Paul Jove. *Adeò eleganter ejus gravissimi muneris leges implevisse existimatur, ut omnes qui à Cornelio Tacito per tot secula id scribendi genus attigerint meo judicio superarint (13).* Cette histoire de Ladislas fut composée à la prière de Matthias Hunniade roi de Hongrie, qui récompensa largement l'auteur (14).

Cet homme fit bien ses affaires dans ces pays froids : il y alla pauvre, et y devint fort riche : *Ad hos Callinachus Geminianensis meus familiaris penetravit, ubi et litteris et ingenii solertia ex paupere dives magnoperè apud eos reges quibus erat dilectus ante hos annos decessit (15).* Consultez Martin Cromérus au XXX^e. livre de l'Histoire de Pologne.

(12) Vossius, de *Hist. lat., pag. 620.*

(13) Jovius, *Elog., cap. XLI.*

(14) Vossius, de *Histor. lat., pag. 619.*

(15) Volaterranus, *lib. VII, cap. de Polonia, pag. m. 257.*

F.

FABRICIUS LUSCINUS (CAÏUS), capitaine romain, aussi recommandable par sa probité et par sa frugalité (A), que par sa valeur, donna des preuves éclatantes de toutes ces belles qualités durant la guerre de Pyrrhus. Il fut consul pour la première fois, l'an de Rome 471, et il remporta (a) des victoires signalées

sur les Samnites, sur les Brutiens et sur les Lucaniens (B). Il fit lever le siège de Thurium, et il amassa un butin si considérable qu'après la distribution qu'il fit largement à tous ses soldats, et après avoir rendu à tous les bourgeois de Rome ce qu'ils avaient contribué pour la guerre, il lui resta quatre cents talens qui furent portés à l'épargne, le jour de son triomphe. Il fut le

(a) Dionys. Halicarn., Excerpt. de Legat.

seul qui ne retint rien de tant de riches dépouilles. Il eut pour collègue Quintus Æmilius Papius, et il fut encore consul avec lui, l'an 475 (b) : mais il faut mettre entre ces deux consulats son ambassade vers Pyrrhus (C). Il fut envoyé vers ce prince pour traiter de la rançon des prisonniers faits à la bataille que le consul Lævinus avait perdue, l'an 473. Pyrrhus ayant ouï dire que Fabricius était fort pauvre lui voulut donner de l'argent (c) ; mais Fabricius n'en voulut point prendre, encore qu'on lui protestât qu'on n'avait pour but que de lui donner un gage de bonne amitié, sans vouloir exiger de lui rien de malhonnête. La réflexion de Fabricius à la table de ce prince, sur ce que Cinéas disait touchant les épicuriens, qu'ils faisaient consister le souverain bien dans une vie voluptueuse et tout-à-fait éloignée des affaires publiques, et qu'ils ne croyaient pas que les dieux se souciaient du gouvernement du monde, la réflexion dis-je, que Fabricius fit là-dessus en s'écriant, *fasse le ciel que Pyrrhus et les Samnites prennent un grand goût à cette philosophie pendant qu'ils ont la guerre avec nous* (d), ne fut pas la moindre cause qui fit concevoir à Pyrrhus une très-bonne opinion des Romains. Il goûta tellement les manières de Fabricius, qu'il lui offrit la première place dans son conseil et dans

ses armées, s'il voulait venir avec lui après la paix (e). Le Romain, avec sa franchise ordinaire, lui répondit : *Il n'est nullement de votre intérêt de m'avoir auprès de vous ; car ceux qui vous honorent, et qui vous admirent aujourd'hui, aimeraient mieux m'avoir pour roi, s'ils avaient connu ce que je sais faire.* Ce discours qui n'était guère obligeant ne parut point choquer Pyrrhus, et n'empêcha point que Fabricius n'obtînt sur le sujet de son ambassade assez de satisfaction. Pendant son consulat de l'an 475, il fit voir à Pyrrhus un bel exemple de droiture ; c'est qu'il l'avertit que son propre médecin offrait de l'empoisonner (D), pourvu qu'on l'assurât d'une récompense. C'est sous cette année qu'on doit placer la bataille d'Asculum, qui fut la seconde contre Pyrrhus (E). L'opinion la plus vraisemblable est que les Romains la perdirent (F), mais qu'elle coûta tant de braves gens au vainqueur, qu'il n'espéra rien de bon de la continuation de la guerre ; de sorte que très à propos, il se vit appelé au secours des Siciliens. Fabricius fut censeur l'an 478, et il eut pour son collègue (f) le même Æmilius Papius avec lequel il avait été deux fois consul. Ils donnèrent un exemple d'une sévère régularité, puisqu'ils (g) cassèrent un sénateur nommé Cornélius Rufinus, qui avait été dictateur et

(b) Cicero, de Amicit., cap. XI.

(c) Plut., in Pyrrho. Dionysius Halic., Excerpt. de Legat.

(d) Plut., in Pyrrho. Val. Max., lib. IV, cap. III. Voyez aussi Cicéron, de Senect., cap. XII.

(e) Idem, Plut., in Pyrrho. Eutrope dit que Pyrrhus offrit la quatrième partie de son royaume à Fabricius.

(f) Cicero, de Amicitia, cap. XI.

(g) Gellius, lib. IV, cap. VIII, et lib. XVII, cap. ultimo.

deux fois consul, et qu'ils n'eurent point d'autre raison de le faire, si ce n'est qu'ils avaient trouvé chez lui en vaisselle d'argent, à l'usage de sa table, le poids de dix livres. Fabricius haïssait de longue main cet homme-là, et néanmoins il l'avait servi à obtenir le consulat dans un temps où il le crut plus capable que ne l'étaient ses compétiteurs de l'exercer au bien de la république. Il dit là-dessus un bon mot que Cicéron a rapporté (G). On ne s'étonnera pas qu'un tel homme soit mort si pauvre qu'il fallut marier sa fille aux frais du public (H). Je n'ai point trouvé d'auteur qui dise ce que M. Moréri rapporte, savoir : *que le sénat fut obligé de fournir aux frais de ses funérailles*. Je sais seulement que, pour honorer sa vertu, on fit (h) une exception en sa faveur à la loi des douze tables, qui défendait d'enterrer personne dans la ville.

(h) Cicér., de Legib., lib. III.

(A) *Il se rendit recommandable... par sa frugalité.*] Il refusa non-seulement les présens de Pyrrhus, mais aussi ceux des Samnites. Le fait mérite d'être rapporté (1). Les ambassadeurs qu'ils lui envoyèrent ayant étalé les bons offices qu'il avait rendus à la nation depuis la paix, le prièrent d'agréer une bonne somme d'argent qu'ils avaient ordre de lui offrir, d'autant plus qu'il lui manquait une infinité de choses nécessaires à l'ornement de sa maison et de sa table, et qu'il n'avait pas un équipage proportionné à son rang et à son mérite. Sur cela Fabricius étendit ses mains depuis ses oreilles jusqu'aux yeux, puis sur le

(1) Julius Higinius, de Vitâ Rebusque illustr. Virorum, lib. VI; apud A. Gellium, lib. I, cap. XIV. Voyez aussi Val. Maxim., lib. II, cap. III.

nez et la bouche, puis sur la gorge, et ainsi de suite jusques au bas du ventre, et dit aux ambassadeurs : *Pendant que je pourrai commander à toutes les parties que j'ai touchées, rien ne me manquera : ainsi n'ayant nul besoin d'argent, je n'ai garde d'en recevoir de ceux que je sais en avoir affaire*. Il n'avait pour toute vaisselle d'argent qu'une tasse et une salière, et il ne voulait pas que les généraux allassent plus loin à cet égard ; *bellicosos imperatores plus quam pateram et salinum ex argento habere vetabat* (2). Il se nourrissait des herbes qu'il arrachait, et qu'il cultivait lui-même (3).

(B) *Il remporta des victoires signalées sur les Samnites, sur les Brutiens, et sur les Lucaniens.*] Sigonius (4) n'aurait point marché à tâtons comme il a fait sur ce consulat, et n'aurait point dit que Fabricius triompha des Toscans et des Gaulois, s'il eût su ce que j'ai cité de Denys d'Halicarnasse. Il a eu tort d'appliquer au second consulat de Fabricius ce que Valère Maxime rapporte de la levée du siège de Thurium (5), qui fut une affaire où les Romains prétendirent que le dieu Mars se battit pour eux visiblement (6). Comparez cela avec le saint George de nos croisades. La levée de ce siège avint sous le premier consulat de Fabricius (7). La ville de Thurium érigea à son libérateur une statue (8).

(C) *Il faut mettre entre ces deux consulats son ambassade vers Pyrrhus.*] Les auteurs ne s'accordent pas sur le temps de cette ambassade : les uns veulent que Fabricius ait été envoyé à Pyrrhus avant l'arrivée de Cinéas à Rome (9) : les autres renvoient cela après le retour de Cinéas vers son maître. Plutarque (10) est de

(2) Plinius, lib. XXXIII, cap. XII. Voyez aussi Val. Maxim., liv. IV, chap. IV.

(3) Seneca, de Provid., cap. III.

(4) Comment. in Fastis, ad ann. 471.

(5) Valer. Maxim., lib. I, cap. VIII, num. 6.

(6) Idem, ibid. Amm. Marcell., lib. XXIV, cap. IV.

(7) Ex Dionys. Halicarn.

(8) Plin., lib. XXXIV, cap. VI, sub fin.

(9) Vide Sigonium, in Fast., ad ann. 473, et Eutropium, lib. II.

(10) In Pyrrho, pag. 355.

ce dernier sentiment. Ce qu'il y a de certain, c'est que Pyrrhus ne fit rien de considérable dans la seconde campagne : les deux premières batailles se donnèrent l'une pendant la première campagne, l'autre pendant la troisième ; l'année d'entre deux ne se passa qu'en propositions de paix. Or c'est dans cet intervalle que Fabricius alla vers Pyrrhus, et que Cinéas fut envoyé aux Romains : mais lequel des deux partit le premier ? c'est ce qu'il n'est pas aisé de dire avec une pleine certitude. *Adhuc sub judice lis est.*

(D) *Il avertit Pyrrhus que son propre médecin offrait de l'empoisonner.*] Il y a mille diversités sur ce fait dans les auteurs. Les uns (11) disent qu'un inconnu apporta à Fabricius une lettre du médecin de Pyrrhus, par laquelle il promettait de faire mourir son maître, si on l'en voulait bien récompenser ; et que Fabricius, ayant horreur d'une telle proposition, écrivit conjointement avec son collègue à Pyrrhus, et lui envoya la lettre du médecin. La teneur de la lettre qui fut écrite par les deux consuls est dans Plutarque, qui décrit ensuite la bataille d'Asculum comme un fait postérieur à celui-là. D'autres (12) disent qu'après les deux premières batailles gagnées par Pyrrhus, un certain Timocharès vint secrètement trouver le consul Fabricius, et lui promit que, pourvu qu'on convînt de la récompense, il empoisonnerait Pyrrhus, ce qui lui serait facile parce que ses fils étaient échansons de ce monarque. Fabricius en écrivit au sénat, qui envoya des ambassadeurs à Pyrrhus pour l'avertir en général de se donner garde de ses domestiques, mais on ne devait rien dire de Timocharès. On voulut ménager un homme qui avait voulu rendre du service : on voulut aussi être équitable envers lui. *Timocharis nomen suppressit, utroque modo aequitatem amplexus, quia nec hostem malo exemplo tollere, neque eum qui bene mereri paratus fuerat prodere voluit* (13). D'autres (14) as-

surent que celui qui vint trouver Fabricius s'appelait Nicias ; et que ce ne fut point le sénat, mais les consuls, qui dépêchèrent vers Pyrrhus. Ils rapportent la lettre des consuls mot à mot : mais elle n'est point la même que celle dont Plutarque a employé la teneur. Il y en a (15) qui veulent que le médecin de Pyrrhus ait eu nom Cinéas, et qu'il ait écrit au sénat de Rome, et que le sénat ait rejeté sa proposition, et l'ait communiquée à Pyrrhus. D'autres (16) disent que Fabricius renvoya à Pyrrhus le transfuge qui offrait de l'empoisonner, et que le sénat approuva l'action de Fabricius. Il y en a (17) qui veulent que le médecin de Pyrrhus ait été trouver lui-même Fabricius, et que celui-ci l'ait renvoyé pieds et poings liés à son maître. Florus (18) ôte toute cette action à Fabricius, pour la donner à Curius ; *medicum venale regis Pyrrhi caput afferentem Curius remisit* : en cela moins bon connaisseur que Pyrrhus, qui reconnut à ces traits son Fabricius, et qui s'écria que c'était lui et non autre, qu'on détournerait plus malaisément du chemin accoutumé de la vertu, que l'on ne détournerait le soleil de sa carrière ordinaire (19). Parmi toutes ces variations des anciens, je ne m'étonne pas que les citeateurs prennent l'un pour l'autre. Voyez Freinshémius sur Florus : vous y trouverez qu'il rapporte tout-à-fait mal ce qu'Aulu-Gelle avait tiré de Valérius Antias et de Quadrigarius. Je ne ferai point de réflexions sur cette grande diversité de récits : je les laisse faire à un chacun ; et je dirai seulement que nous n'aurions pas les faits avec une si grande bigarrure de circonstances, si les auteurs se pouvaient guérir de ces deux défauts : l'un est qu'ils se fient

(15) Ælian., div. Hist., lib. XII, cap. XXXIII. Il semble qu'il faille lire Nicias et non Cinéas, comme André Schottus l'a remarqué, lib. III Observ. hist., cap. XXXIV. Schefférus, sur cet endroit d'Élien, se trompe en disant que Valérius Antias donne le nom de Nicias au médecin.

(16) Cicer., de Offic., lib. III, cap. XXII.

(17) Eutropius, lib. II. Aurel. Victor, de Viris illust.

(18) Lib. I, cap. XVIII.

(19) Suidas, in Ἀποστυγούμενοις, et in Φαέτιαις. Voyez aussi Eutrope, liv. II, et Aurel. Victor, de Viris illustribus.

(11) Plut., in Pyrrho, pag. 396.

(12) Valerius Antias, apud Gellium, lib. III, cap. VIII. Vide etiam Valer. Maxim., lib. VI, cap. V.

(13) Valer. Maxim., ibid.

(14) Quadrigarius, apud Gellium, lib. III, cap. VIII.

trop à leur mémoire ; l'autre est qu'ils sont trop hardis à donner aux grands exemples le tour qui s'ajuste mieux avec le sujet qu'ils traitent. Pour les réflexions morales sur la probité des anciens Romains, si supérieure à celle de notre temps, elles se présentent assez à tout le monde sans que j'en parle. Voyez la CXX^e. Épître de Sénèque.

(E) *La bataille d'Asculum... fut la seconde contre Pyrrhus.*] On ne compte ordinairement que trois batailles entre ce prince et les Romains, dont les deux premières précèdent son voyage de Sicile ; l'autre se donna après son retour en Italie. Mais ceux qui ont dit que le consul P. Décius fut tué dans une bataille contre Pyrrhus (20), doivent nécessairement faire de deux choses l'une ; ou reconnaître quatre batailles (21), ou nier celle d'entre Pyrrhus et Fabricius. Car il est certain que le consulat de P. Décius a précédé le second consulat de Fabricius, et suivi celui de Lævinus, sous lequel la première bataille fut donnée. Eutrope, qui met la seconde sous le consulat de Décius, dit que Pyrrhus passa en Sicile l'année suivante, et que le consul Fabricius n'eut à faire qu'avec les Samnites et avec les Lucaniens dont il triompha. Plutarque et Florus assurent positivement que la seconde bataille fut donnée entre Pyrrhus et Fabricius. Comment se fierait-on aux anciens historiens sur des choses peu remarquables, puis que les années des combats les plus décisifs ne sont pas certaines ?

(F)... *L'opinion la plus vraisemblable est que les Romains la perdirent.*] Les anciens aussi ont eu des batailles de Sénèque, dont chaque parti s'attribuait la victoire, et remerciait solennellement et pompeusement le bon Dieu. Voyez ce qui a été dit sur

(20) *Quod quidem ejus factum nisi esset jure laudatum, non esset imitatus quarto suo consulatu filius; neque porro ex eo natus cum Pyrrho bellum gerens consul cecidisset in prælio, sive à continenti genere tertiam victimam reipublicæ præbuisset.* Cæsar., lib. II de Finib., cap. XIX.

(21) *Le père Labbe, Chronol. franç., et La Fayette, Histoire de la République romaine, en reconnaissent quatre; mais le premier met avant le consulat de Fabricius celle où Décius fut tué, le second la met après.*

cette bataille d'Asculum dans la remarque (M) de l'article PYRRHUS. A certains égards, rien n'est plus aisé à la Providence que de contenter tout le monde : rarement avoue-t-on dans une guerre que son ennemi ait eu la fortune favorable ; on publie presque toujours qu'on l'a battu, et qu'il a mille sujets de se chagriner. A-t-il eu quelque succès ? on l'insulte d'avoir fait si peu de chose, et d'avoir si mal profité de l'occasion : on suppose qu'il avait formé cent vastes projets, et que se trouvant si loin de son compte, il doit être l'objet de la raillerie publique. Il n'y a point de gens qui aient aussi peu de besoin que les novellistes publics d'être exhortés à célébrer et à chanter les bontés de Dieu : on pourrait se passer de les comprendre dans un cantique, que l'on ferait sur le modèle de celui des trois enfans hébreux. Ils obéissent admirablement au précepte : *soyez toujours joyeux* (22).

(G) *Il dit... un bon mot que Cicéron a rapporté.*] Ce P. Cornélius Rufinus était brave et grand capitaine, mais d'une avarice et d'une rapacité prodigieuses (23). Il demanda le consulat dans un temps où la république était en danger : ses compétiteurs furent des gens qui n'entendaient point la guerre, et qui n'avaient nul mérite. Fabricius, quoiqu'il le haït, ne laissa pas de briguer pour lui très-fortement : on lui en demanda la raison avec beaucoup de surprise : *C'est,* répondit-il, *que j'aime mieux être pillé, que vendu. Nihil est quod mirerini, si malui compilari quam venire* (24). Cicéron prétend que Fabricius fit cette réponse à Rufin même qui le remerciait de ses bons offices : *nihil est quod mihi gratias agas, inquit, si malui compilari quam venire* (25).

(H) *Il fallut marier sa fille aux frais du public.*] Je citerai deux auteurs. *Senatus Fabricii Luscinii, Scipionisque filias ab indotatis nuptiis liberalitate sua vindicavit, quoniam paternæ hereditati præter opinam*

(22) 1^{re}. épître de saint Paul aux Thessal., chap. V. vs. 16

(23) Anlus Gellius, lib. IV, cap. VIII.

(24) Idem, ibidem. Voyez aussi Quintilien, lib. XII, cap. I, pag. m. 558.

(25) Cicero, lib. II de Oratore, cap. LXXVI.

gloriam nihil erat quod acceptum referrent (26). Voilà le premier : le second sera Apulée. *Quod si modo iudices de causâ ista sederent C. Fabricius, Cn. Scipio, Manius Curius, quorum filia ob paupertatem de publico dotibus donatæ ad maritos ierunt, portantes gloriam domesticam pecuniam publicam* (27).

(26) Val. Maxim., lib. IV, cap. IV.

(27) Apulcus, Apolog. I, pag. m. 286.

FABRICIUS (VINCENT), natif de Hambourg au XVII^e. siècle, a été recommandable par son esprit et par son savoir, et par les emplois politiques qui lui furent confiés. Il était bon poète et bon médecin, habile orateur et savant jurisconsulte. Il se fit fort estimer des plus savans hommes de Hollande, pendant qu'il étudiait à Leyde; et ils trouvèrent si bonnes ses poésies latines, qu'ils lui conseillèrent de les donner au public. Il les fit imprimer, l'an 1632. Cette édition a été suivie de quelques autres (A). Il fut quelque temps conseiller de l'évêque de Lubec, et ensuite syndic de la ville de Dantzick. Cette ville l'honora de la dignité de bourgmestre, et le députa en Pologne treize fois. Il mourut à Varsovie pendant la diète du royaume, le 11 d'avril 1667 *, à l'âge de cinquante-quatre ans. On imprima un recueil de ses ouvrages, l'an 1685, par les soins de Frédéric

* Leclerc et Joly prétendent que Vincent Fabricius avait plus de cinquante-quatre ans, quand il mourut, ou qu'il mérite d'être ajouté à la liste des enfans célèbres. Ces deux remarques semblent dénuées de fondement. Vincent Fabricius, né le 25 septembre 1612, n'avait pas cinquante cinq ans quand il mourut. Il avait vingt ans quand il donna la première édition de ses poésies. A quel âge cesset-on d'être enfant, si ou l'est encore à cet âge ?

Fabricius, son fils (a). Voyez la remarque.

(a) Tiré du Journal de Leipsic, mois de juin 1686, pag. 278, 279.

(A) La première édition de ses poésies a été suivie de quelques autres.] Il ne faut pas que j'oublie qu'il fut principalement excité par le célèbre Daniel Heinsius, chez qui il logeait, à faire imprimer ses vers latins. Il ne fut pas trop content de cette première édition; c'est pourquoi il en donna une autre, corrigée et augmentée, l'an 1638. Il y ajouta une satire en prose qu'il dédia à Saumaise, et qui a pour titre, *Pransus paratus*. Les poètes qui s'amusaient aux anagrammes, les faiseurs de vers impudiques, et de vers *impromptu*, et ceux qui méprisent les poètes, y sont railés d'importance. Notez qu'il fit une pièce de poésie qu'un médecin de Genève (1) inséra dans la seconde partie de son *Medicina septentrionalis collatitia*. Voici ce qui en fut dit dans les Nouvelles de la République des Lettres, lorsqu'on donna un extrait du livre de ce médecin. « Cela est » peut-être moins surprenant que l'aventure d'une servante hollandaise, » qui avait été confinée dans un jardin lorsqu'on lui eût vu trois grands » charbons sur le corps, durant l'horrible peste de l'an 1636. Elle ne » songeait qu'au passage de l'autre » monde, quand un jeune garçon » qui l'aimait, lui donna pour tout » remède les embrassemens les plus » tendres dont il fût capable; et » comme il vit qu'ils étaient de quelque vertu, il eut soin, pour les » mieux réitérer, d'aller coucher » toutes les nuits avec cette pestiférée. Elle guérit parfaitement, et » pour lui il ne s'en trouva point incommodé. Cela fit faire un joli » poème latin à Vincent Fabricius, » qu'il dédia à Saumaise, et qui fut » imprimé à Hambourg peu de temps » après. Ou le voit ici tout du long » p. 210 (2). » La matière était aussi favorable qu'un poète l'eût pu souhaiter, et je suis sûr que la Fontaine eût composé là-dessus un conte qui

(1) Théophile Bonnet.

(2) Nouvelles de la République des Lettres, février 1687, pag. 176.

eût bien fait rire. On aurait pu l'intituler *l'Amour médecin*. Laissons aux disciples d'Hippocrate et de Galien les recherches naturelles de la cause de ce petit prodige. Quel triomphe de l'amour ne voit-on point là ! Si cette passion ouvre l'esprit aux plus stupides, elle donne de la hardiesse aux plus poltrons; car apparemment le galant de cette servante eût fui comme un lièvre, s'il eût vu venir à lui un valet pestiféré: mais parce que la pestiférée lui avait donné de l'amour, et que l'occasion de se contenter se présentait, il brava le péril, il s'en moqua, et il fut assez heureux pour éprouver que la fortune favorise les téméraires (3).

L'édition la plus complète des poésies de notre Fabricius est celle de Leipsic, 1685; car outre les vers contenus dans l'édition de Leyde 1638, elle en contient plusieurs autres qui n'avaient jamais été imprimés. J'ajoute qu'elle contient aussi plusieurs pièces adoptives, et les harangues que l'auteur a faites aux rois de Pologne, et celle qu'il prononça à Leyde, l'an 1632, de *Obsidione et liberatione urbis Leidensis*, et les thèses de médecine qu'il soutint dans la même ville, l'an 1634, etc. (4).

(3) *Andaces fortuna juvat.*

(4) *Tiré du Journal de Leipsic, mois de juin 1686, pag. 278, 279.*

FAKREDDIN (a), prince des Druses en Syrie, fut chassé de ses états par les Turcs, et se réfugia à Malte, puis à Florence, et ensuite à Rome vers l'an 1620 (b). Il se disait parent du duc de Lorraine. « Le désir de » régner le fit retourner au » mont Liban. Il donna de nou- » veau de la jalousie aux Turcs, » qui lui firent la guerre. On » lui persuada d'aller à Constan- » tinople pour se justifier, et » il y eut la tête tranchée. Mir » Ali, son fils, lui succéda, et

(a) *Il est nommé Fachraddin, dans un passage que j'ai rapporté ci-dessus, pag. 81, remarque (B) de l'article ECHELLENSIS.*

(b) *Journal des Savans du 12 mars 1703, pag. 170, édit. de Paris.*

» eut pour successeur son fils Mir » Ahmed bin Mahan, et c'est le » fils de ce dernier qui règne » aujourd'hui (c). » Ces peuples ont eu autrefois plusieurs émirs; mais Ibrahim, bacha du Caire, les soumit tous l'an 1584, sous Amurat III. Trente ou quarante ans après, Fakreddin s'empara de plusieurs forteresses (d). Le Mercure Français (e) parle de son arrivée à Florence sous l'an 1613, et en rapporte des circonstances; mais si l'on veut savoir son histoire avec plus de précision, et sans s'engager à une longue lecture, il faut recourir à un ouvrage de M. de la Croix (f). On y verra que ce prince, que les Arabes appelaient simplement Eben Maan, fils de Maan, prit le nom de Fecred-din, qui signifie flambeau ou lumière de la foi; qu'il se mit sur le pied de conquérant; qu'il foula les peuples qu'il avait conquis; qu'ayant demeuré cinq années en Italie, il retourna en son pays, l'an 1618, avec de vastes desseins; mais que n'ayant pu les exécuter, il fut obligé de se soumettre à Sultan Amurat, qui le fit étrangler en sa présence, le 14 de mars 1633.

(c) *Là même, pag. 174.*

(d) *Là même.*

(e) *A la page 243 du III^e tome.*

(f) *Intitulé: Etat présent des Nations et Eglises grecque, arménienne et maronite, en Turquie. Voyez-y les chapitres III. IV, V et VI du III^e livre, pag. 174 et suiv. de l'édition de Hollande, 1695.*

FANNIA, femme de Caius Titinius (a), bourgeois de Minturne, en usa généreusement envers Marius, quoiqu'elle ne

(a) *Plutarque, in Mario, pag. 427, E, l'appelle Titinus.*

fût pas contente du jugement qu'il avait rendu dans un procès où elle était fort intéressée. Cette femme s'était ruinée de réputation par ses impudicités : Titinius ne laissa pas de l'épouser, et ce fut même le motif de son mariage; car il se proposait de faire divorce avec elle en temps et lieu, et de ne lui point rendre sa dot; et pour cet effet il avait besoin que sa femme fût convaincue d'adultère. Il ne manqua pas d'exécuter son projet quand il le jugea à propos; mais Fannia se défendit, et eut son recours à la justice : Marius fut juge de ce procès. Dès qu'il eut connu l'état de cette question, il tira Titinius à part, et lui conseilla de rendre la dot à Fannia. Il ne put venir à bout de le lui persuader; c'est pourquoi par sentence définitive, il prononça que Titinius rendrait la dot (A), et que Fannia serait censée bien et dûment convaincue d'impudicité, et paierait une amende de quatre sous (b). Quelque temps après Marius fut obligé de s'enfuir de Rome; on le déclara ennemi de la république. Il se cacha dans les marais de Minturne; il en fut tiré, et mis sous la garde des magistrats. Ceux-ci le logèrent chez Fannia, parce qu'ils crurent qu'elle se ressentirait de la sentence infamante qu'il avait rendue contre elle. Ils se trompèrent : Fannia se rendit justice (B), et eut tout le soin possible de l'hôte qu'on lui avait envoyé (c).

(A) *Marius . . . prononça que Titinius lui rendrait sa dot.*] Il n'y avait rien de plus juste que de l'y contraindre, puisqu'il n'avait pas ignoré la mauvaise vie de Fannia en l'épousant. S'il l'eût épousée sur le pied de femme d'honneur, et s'il eût souhaité de bonne foi qu'elle eût vécu en honnête femme c'eût été une autre affaire; mais afin de s'emparer des grands biens de Fannia (1), il voulut bien être son cocu pendant quelque temps. Il n'était donc point juste qu'il cessât de l'être, et qu'il retint néanmoins tout l'émolument. Rien donc ne pouvait être plus sensé que l'arrêt de Marius. *Mulierem impudicitiæ ream sestertio nummo, Titinium summâ totius dotis damnavit, præfatus idcirco se hunc judicandi modum secutum, quòd liqueret sibi Titinium patrimonio Fannicæ insidias struentem impudicæ conjugium expetisse* (2). Plutarque touche le fondement de la sentence. Ἐφαίνετο καὶ τὴν Φαννίαν ἀκόλαστον γεγονέναι, καὶ τὸν ἄνδρα τοιαύτην εἰδοῦσα λαβεῖν, καὶ συμβιβᾶσαι πολὺν χρόνον. *Quum Fanniam constaret impudicam fuisse, et virum qui talem sciret esse eam duxisse, diuque cum eâ in matrimonio vixisse* (3).

(B) *Fannia se rendit justice.*] Elle savait bien en sa conscience qu'elle méritait toute l'infamie dont Marius l'avait chargée, et par conséquent qu'il méritait toute l'estime que l'on doit avoir pour un bon juge. Elle avait recouvré son bien par la sentence de Marius. C'était un plus grand avantage pour une femme comme elle, que si Marius en pleine audience l'avait déclarée femme d'honneur. Il n'eût point réparé par là les brèches que les galanteries de Fannia avaient faites à sa réputation. Ses voisins, et en général toutes les personnes de la connaissance de Fannia, auraient eu la même opinion de sa chasteté qu'au paravant. Ainsi Marius l'avait plus sensiblement obligée en la déclarant putain, et en lui rendant son patrimoine, que s'il l'eût déclarée hon-

(1) Τοῦτου διασᾶσα τὴν φεργὴν ἀπ᾿-
τει λαμπρὰν οὖσαν. *Divortio facto dotem
quæ lauta erat repetebat.* Plut., in Mario, pag.
427, E.

(2) Valer. Maxim., lib. VIII, cap. II,
num. 3.

(3) Plut., in Mario, pag. 427, E.

(b) Plutarch., *ibid.* Valère Maxime, liv. VIII, chap. II, num. 3, dit qu'on la condamna sestertio nummo.

(c) Tiré de Valère Maxime, liv. VIII, cap. II, num. 3.

nête femme, sans lui rendre sa dot. Quand les impudicités d'une femme ont fait un certain éclat, elle n'est plus sensible à la médisance, mais elle souhaite autant ou plus que jamais d'avoir de l'argent et de jouir de son bien. Ne nous étonnons donc pas que Fannia se soit comportée envers Marius comme envers un juge équitable. Voyez Valère Maxime, je le cite en note (4). Mais ne doutons point qu'un grand nombre de personnes en pareil cas n'eussent maltraité Marius.

(4) *Fannia autem hæc est, quæ postea Marium, hostem à senatu judicatum, cænoque paludis, quæ extractus erat, oblitum, etiam in domum suam custodiendum Minturnis deductum, ope quantæcumque potuit, adjuvit: memor, quod impudica judicata esset, suis moribus, quod dotem servasset, illius religioni acceptum ferri debere. Valerius Maximus, lib. VIII, cap. II, num. 3.*

FANNIA, illustre dame romaine, digne fille du célèbre Pétus Thraséa, et digne petite-fille d'Arrie, était d'une grandeur d'âme, et d'une vertu si insignes, que non-seulement elle pouvait être le modèle des autres femmes, mais aussi servir d'exemple de fermeté aux hommes. Elle suivit deux fois son mari Helvidius dans l'exil, et fut exilée ensuite elle-même à cause de lui, c'est-à-dire parce qu'elle avait prié Sénécion d'écrire la vie d'Helvidius, et qu'elle lui avait fourni des mémoires. Elle le confessa hautement devant les juges (A), et nia seulement que sa mère en eût rien su (a). Ceci se passa sous l'empire de Domitien. Cette grandeur d'âme était jointe avec une humeur si douce et si agréable, que Fannia se faisait autant aimer que respecter (b).

(a) Tiré de Pline le jeune, epist. XIX, liv. VII.

(b) *Eadem quàm jucunda, quàm comis, quàm denique quod paucis datum est non minus amabilis quàm veneranda. Plinius, epist. XIX libri VII.*

(A) *Elle avait fourni des mémoires pour la vie d'Helvidius. Elle le confessa hautement devant les juges.*

Métius Carus, fameux délateur, accusa Sénécion d'avoir comploté la Vie d'Helvidius. L'accusé se défendit en disant qu'il n'avait pu refuser ce petit service aux prières de Fannia. Celle-ci, interrogée d'un air menaçant si Sénécion disait vrai, répondit qu'oui. Mais il vaut mieux que ce soit Pline qui parle : *Bis maritum sequuta in exsilium est, tertio ipsa propter maritum relegata. Nam cum Senecio reus esset, quod de vitâ Helvidii libros composisset, rogatumque se à Fanniâ in defensione dixisset, quærente minaciter Metio Caro, an rogasset, respondit: Rogavi; an commentarios scripturo delisset: Dedi; an sciente matre: Nesciente. Postremo nullam vocem, cedentem periculo, emisit. Quin etiam illos ipsos libros, quanquam ex necessitate et metu temporum abolitos, S. C. publicatis bonis, servavit, habuit, tulitque in exsilium, exsilii causam* (1). Si d'un côté l'on conçoit de l'indignation de voir les basses flatteries d'une infinité de Romains qui voulaient parvenir aux charges sous les premiers empereurs, on est de l'autre tout saisi d'admiration de voir un assez bon nombre de belles âmes, qui conservaient toute la grandeur romaine au milieu de la corruption publique. L'auteur dont j'ai cité les paroles ne se peut lasser de dire du bien de Fannia. Il nous apprend une chose qui ne déplaira point aux curieux : c'est que les pontifes commettaient certaines dames pour avoir soin des vestales qu'une maladie contraignait de sortir de leur couvent. Fannia était devenue malade à force de prendre soin d'une vestale : *Augit me Fanniæ valetudo. Contraxit hanc dum assidet Junicæ, virgini vestali, sponte primum, (est enim ad finis) deinde etiam ex auctoritate pontificum. Nam virgines, quum vi morbi atrio Vestæ coguntur excedere, matronarum cura custodiæque mandantur. Quo munere Fannia dum sedulo fungitur, hoc discrimine implicito est* (2).

(1) Plin., epist. XIX, lib. VII.

(2) Là même.

FANNIUS, famille romaine.

On va parler de quelques personnes qui en étaient, et on n'oubliera pas les fautes de M. Moréri (A).

(A) *On n'oubliera pas les fautes de M. Moréri.*] 1°. Il met la questure de Caius Fannius sous le consulat de C. Calpurnius (1) *Piso et de M. Popilius Lænas*, et sous l'an de Rome 611. Ce sont deux fautes; car ce Fannius fut questeur l'an 614, et ce consulat ne tombe point sur l'an 611, mais sur l'an 614 de Rome. 2°. Fannius Strabon n'a pas été deux fois consul: il ne l'a été qu'une fois. Le consulat de l'année 632, qui lui est attribué par M. Moréri, appartient à Caius Fannius, fils de celui-là. 3°. Ces paroles, *peut-être ce Fannius, consul l'an 632, était-il fils du premier*, sont absurdes. Il n'y a personne qui ne les explique de cette façon: *Peut-être était-il fils du premier Fannius, dont moi Moréri ai parlé.* Or, ce premier Fannius est l'annaliste qui, bien loin d'être le père de Fannius Strabon, est son neveu. Si pour excuser M. Moréri l'on suppose que son premier Fannius est Fannius Strabon, on l'exposera à trois reproches: il se sera exprimé pitoyablement; il aura affirmé une chose dont peu de lignes après il devait douter; et il aura ignoré un fait notoire. Il n'y a point lieu de douter que le collègue de Domitius Enobarbus, dans le consulat de l'année 632, ne soit fils du consul de l'année 592 (2). Passons à d'autres fautes. 4°. Fannius, l'ami de Pline le jeune, ne composa pas une *histoire qui se perdit*. Elle s'est perdue dans la suite des siècles avec une infinité d'autres livres; mais il n'y a point de doute qu'elle n'ait subsisté long-temps. En tout cas, il est très-faux que Pline parle de la perte de cette histoire. M. Moréri, qui l'assure, a fait voir qu'il n'entendait pas même le latin de Vossius. Il avait vu que Vossius, après avoir rapporté les regrets de Pline (3), sur ce que la mort de Fannius avait englouti les préparatifs d'un grand ouvrage, fait cette

triste réflexion (4): *Ita profectò est, nam ut alibi de alio loquitur Plinius* (5), *omnia illa cum ipso sine fructu posteritatis obierunt.* M. Moréri n'a point compris que ce passage de Pline ne regarde pas les travaux de Fannius, mais ceux d'un autre homme, ainsi que Vossius le remarque expressément. Il est vrai que Vossius s'est servi des mots de Pline, pour exprimer l'état où furent réduits, avec le temps, les ouvrages de ce Fannius. C'est le moindre privilège de l'art des applications; les mêmes mots, qui seraient très-faux dans le livre du premier auteur, sont très-véritables lorsqu'on les applique mille ans après à d'autres matières. M. Moréri a si bien cru que Pline parlait de son Fannius, dans la IX^e. lettre du V^e. livre, qu'il l'a citée au bas de l'article. 5°. Il ne fallait pas dire que les poésies de Fannius furent placées avec son portrait dans le temple d'Apollon et des Muses, et dans une bibliothèque publique. Cela passe l'hyperbole: ce n'est pas grossir un objet, c'est fournir une idée toute différente: c'est presque dire que l'image de Fannius devint une idole, un objet de la dévotion des peuples dans le temple des faux dieux. Que c'est s'écarter de la vérité! car tout au plus on n'a pu dire si ce n'est que les vers et le portrait de ce personnage furent mis dans la bibliothèque d'Auguste. J'avoue que cette bibliothèque fut mise dans un temple d'Apollon (6); mais il faut entendre cela tout de même que quand nous disons qu'il y a une belle bibliothèque dans l'église cathédrale d'un tel lieu; et il est aussi absurde de confondre ensemble ces deux phrases: *Mettre un tableau dans l'église cathédrale, mettre un tableau dans la bibliothèque de l'église cathédrale*, que de prendre pour une même chose, *mettre le portrait d'un poète dans le temple d'Apollon, mettre le portrait d'un poète dans la bibliothèque du temple d'Apollon.* Avouons donc que Vossius s'est mal exprimé en parlant de Fannius (7): sa négligence a trompé

(1) Il fallait dire Cn. Calpurnius.

(2) J'ai suivi Sigonius; M. Moréri met 593.

(3) *Quod me recordantem miseratio subit quantum vigiliarum, quantum laboris exhausserit frustra.* Plinius, epist. V, lib. V.

(4) Voss., de Hist. lat., pag. 161.

(5) Lib. V, epist. IX.

(6) Suet., in Augusto, cap. XXIX.

(7) *Cujus poemata in ædem Apollinis et musarum aliamve bibliothecam publicam cum ima-*

pé M. Moréri, mais au moins ce dernier eût dû prendre garde à la disjonctive *aliamve* : s'il y eût pris garde, il n'aurait pas dit que les pièces de Fannius furent placées avec son portrait dans le temple d'Apollon et des Muses, et dans une bibliothèque publique. La copulative *et*, au lieu de la disjonctive *ou*, et l'omission d'*aliam*, sont ici une faute prodigieuse : non-seulement cela multiplie les êtres sans nécessité, mais aussi nous donne à connaître que l'honneur qui fut fait à Fannius, lorsque l'on plaça son portrait dans une bibliothèque publique, était d'une autre nature que celui qui lui fut rendu lorsque son image fut placée dans le temple d'Apollon. S'il était d'une autre nature, que pouvait-il être qu'une espèce de consécration, et qu'une manière d'idolâtrie ? On ne peut plus dire pour excuser M. Moréri que, par le temple d'Apollon, il a entendu la bibliothèque de ce temple : la particule *et* dont il s'est servi lui ôte ce subterfuge : cette bibliothèque n'était-elle pas publique ?

gine fuerunt delata. Vossius, de Poët. lat., pag. 34.

FANNIUS STRABON (CAÏUS), consul romain, avec Valérius Messala, l'an de Rome 592. Ce consulat est remarquable par deux endroits : 1°. par les réglemens que fit le sénat touchant la dépense des festins ; 2°. par un arrêt du sénat qui autorisait le préteur (a) de chasser de Rome les rhétoriciens et les philosophes (A). On ne se contenta pas des réglemens du sénat, touchant la dépense des festins : on fit là-dessus une loi qui, à cause du consul Fannius, fut nommée *Fannia* (B). Nous toucherons ailleurs (b) les excès qui la firent naître. Je ne trouve rien de mémorable de MARC FANNIUS, frère de celui qui est le sujet de

cet article. Ces deux frères laisserent chacun un fils nommé Caius, comme on le va voir.

(A) *De chasser de Rome les rhétoriciens et les philosophes.*] Suétone (1) et Aulu-Gelle nous apprennent cela : voici les paroles d'Aulu-Gelle : *C. Fannio Strabone, M. Valerio Messala Coss. Senatusconsultum de philosophis et de rhetoribus latinis factum est. M. Pomponius Prætor senatum consuluit. Quòd verba facta sunt de philosophis et de rhetoribus, de eà re ita censuerunt. Uti M. Pomponius Prætor animadverteret, cœraretque uti ei è republicâ fideque suâ videretur, uti Romæ ne essent* (2).

(B) *On fit... une loi qui... fut nommée Fannia.*] Aulu-Gelle parle distinctement de cette loi, et du sénatus-consulte, comme de deux choses qui vinrent l'une après l'autre. Le sénatus-consulte parut le premier : la loi vint ensuite : *Legi adeò nuper in Capitonis Atei conjectaneis senatus decretum vetus C. Fannio et M. Valerio Messala Coss. factum; in quo jubentur principes civitatis, qui ludis Megalensibus antiquo ritu mutarent, id est, mutua convivia agerent, jurare apud consules verbis conceptis, non amplius in singulas cœnas sumtus esse facturos, quàm centenos vicenosque æris, præter olus et far et vinum; neque vino alienigenâ, sed patrio, usuros; neque argenti in convivio plus pondo, quàm libras centum illaturos. Sed post id senatusconsultum lex Fannia lata est, que ludis Romanis, item ludis plebeis et Saturnalibus, et aliis quibusdam diebus, in singulos dies centenos æris insumi concessit, decemque aliis diebus in singulis mensibus tricenos; cæteris autem omnibus diebus denos* (3). Voilà une merveilleuse frugalité : c'était bien gêner les gens. Où sont aujourd'hui les peuples riches qui voudraient subir un tel joug ? Mais laissant là toute critique des mœurs, attachons-nous à une autre sorte de critique : voyons sous quel Fannius la loi *Fannia* fut établie, car il y a des gens qui pensent qu'elle ne le fut pas

(a) Il s'appelait Marc Pomponius.

(b) Dans la remarque (B) de l'article TRIVUS (CAÏUS) tome XIV.

(1) Suet., de clar. Rhetorib., cap. I.

(2) Aul. Gell., lib. XV, cap. XI.

(3) Idem, lib. II, cap. XXIV.

sous celui dont Aulu-Gelle a fait mention.

Glandorp (4), considérant la distinction qu'Aulu-Gelle a observée entre le sénatus-consulte et la loi, se persuade que la loi fut établie longtemps après l'arrêt du sénat : c'est à dire sous le consulat de Caius Fannius, fils de notre Caius Fannius Strabon, l'an de Rome 632. Mais cette pensée ne peut nullement s'accorder avec ce qu'on lit dans Pline, que la loi Fannia précéda d'onze ans la troisième guerre Punique. Je rapporterai tout le passage, parce qu'il contient quelques faits curieux. On y verra que les habitans de Délos furent les premiers qui engraisèrent les poules, ce qui fit qu'on s'accoutuma à vouloir que tous les oiseaux que l'on mangerait eussent été engraisés. Il fallut qu'afin de réprimer cette gourmandise, la loi Fannia ordonnât que l'on ne servît à table aucune sorte d'oiseau, hormis une poule qui n'aurait pas été engraisée. On franda la loi peu après, car l'on prétendit qu'elle ne défendait pas les poulets qui auraient été engraisés. *Gallinas saginare Deliaci cœpere : unde pestis exorta opinas aves et suopte corpore unctas devorandi. Hoc primum antiquis cœnarum interdictis exceptum invenio jam lege C. Fannii Coss. XI annis ante tertium Punicum bellum, ne quid volucre poneretur præter unam gallinam que non esset attilis : quod deinde caput translatum per omnes leges ambulavit. Inventumque diverticulum est in fraude earum gallinaceo quoque pascendi lacte madidis cibis : multo ita gratiores approbantur* (5). Macrobe fournirait de très-bonnes armes contre Glandorp, si ses calculs ne contenaient pas quelques brouilleries. Il rapporte l'une après l'autre les lois des anciens Romains contre les dépenses de bouche, et voici l'ordre qu'il observe. La première loi fut établie à la requête de C. Orchius, tribun du peuple ; la seconde, qui était la loi Fannia, fut établie vingt-deux ans après la première (6). Or on établit la première trois

(4) Gland., *Oonomastic.*, pag. 333.

(5) Plin., *lib. X*, cap. *L*.

(6) *Prima omnium de cenis lex ad populum Orchia pervenit, quam tulit C. Orchius tribunus plebis de senatus sententiâ, tertio anno quam Cato censor fuerat. Cujus verba quia*

ans avant que Caton obtint la censure ; la loi Fannia fut donc établie dix-neuf ans après que Caton eut obtenu cette charge. Or il fut créé censeur l'an 569 de Rome : la loi Fannia est donc de l'an 588. Cette conséquence, légitimement tirée des paroles de Macrobe jointes aux fastes consulaires, est conforme au texte même de Macrobe. *Post annum vicesimum secundum legis Orchie Fannia lex lata est anno post Romam conditam, secundum Gellii opinionem, quingentesimo octogesimo octavo* (7). Mais on y trouve ceci de fâcheux, c'est que selon Aulu-Gelle, la loi Fannia fut établie l'an 588 de Rome. Cherchez tant qu'il vous plaira dans Aulu-Gelle, vous n'y trouverez pas ce point de chronologie ; vous y trouverez seulement qu'après l'arrêt qui fut donné par le sénat, lorsque C. Fannius et Valérius Messala étaient consuls, qu'après, dis-je, cet arrêt, on établit la loi Fannia. Afin que Macrobe puisse dire que selon l'opinion d'Aulu-Gelle l'établissement de cette loi est de l'an 588, il faut qu'il suppose qu'Aulu-Gelle assure que la loi Fannia fut établie sous le consulat de Fannius et de Messala, et que ce consulat tombe sur l'année 588. Mais il est certain qu'Aulu-Gelle n'avance ni l'un ni l'autre de ces deux faits, et qu'il parle plutôt en homme qui rejette le premier, qu'en homme qui le voudrait soutenir : *Post id senatusconsultum lex Fannia lata est* (8). Je sais bien que l'on ne peut pas conclure de ce latin que le sénatus-consulte et la loi ne sont pas de la même année, c'est ce que j'oppose au raisonnement de Glandorp : une année est assez longue pour donner le temps au sénat de faire un arrêt, et puis au peuple de confirmer, ou de corriger, ou d'amplifier par une loi authentique l'arrêt du sénat. Aulu-Gelle aurait donc pu s'exprimer com-

prolixa sunt prætereo. Summa autem ejus præscribatur numerum convivarum. Et hæc est lex Orchia, de qua Cato in orationibus suis vociferabatur, quod plures quam præscripto ejus cavebatur ad cenam vocarentur. Ceteraque auctoritatem novæ legis aucta necessitas imploraret : post annum vicesimum secundum legis Orchie Fannia lex lata est, anno post Romam conditam, secundum Gellii opinionem, quingentesimo octogesimo octavo. Macrob., Saturn., lib. II. cap. XIII.

(7) *Idem, ibidem.*

(8) *Aul. Gell., lib. II, cap. XXIV.*

me il s'exprime , encore qu'il eût été fort certain que le sénatus-consulte et la loi parurent la même année : mais il est très-vrai que ces paroles conduisent plutôt à un autre sens, et qu'ainsi Macrobe a choqué l'exactitude, s'il a prétendu qu'Aulu-Gelle met ces deux choses, la loi et le sénatus-consulte, sous le même consulat. A l'égard de l'autre fait, Macrobe est bien plus blâmable, car Aulu-Gelle débiterait un mensonge très-grossier, s'il mettait le consulat de Fannius et de Messala sous l'année 588. Voilà des brouilleries dans Macrobe, qui nous empêchent de nous prévaloir de son témoignage pour une précision chronologique : en voici d'autres qui nous permettent encore moins de le faire.

Selon la supposition, il est très-vrai qu'on établit la loi Fannia l'an 588 de Rome : car il met vingt-deux ans d'intervalle entre cette loi et celle que l'on nommait *Orchia*; et il prétend que celle-ci fut établie trois ans avant que la charge de censeur fût conférée à Caton. Or cette charge fut conférée l'an 569 de Rome (9). La loi *Orchia* fut donc établie l'an 566 : ajoutez à ce nombre celui de vingt-deux ans, vous vous trouverez à l'an de Rome 588. Il n'est donc pas nécessaire de corriger les paroles de Macrobe (10). Si elles ne vont pas bien, c'est la faute de l'auteur, et non pas celle des copistes. Le père Hardouin, en supposant qu'ils ont corrompu le nombre dans le texte de Macrobe, indique une cause très-vraisemblable de la corruption. *Hinc Macrobius emendamus, lib. II Saturni, cap. XIII, p. 367, apud quem corruptus annorum numerus legitur. Fannia lex, inquit, lata est anno post Romam conditam, secundum Gellii opinionem, quingentesimo octogesimo octavo. Scriptum erat per litterarum compendium, DLXXXIII. Librarii deinde, ut alias sæpè advertimus, denarii notâ postremâ, in quinarium versâ, DLXXXVIII perperam rescripserunt* (11). Le mal est

(9) Voyez Sigonius, in *Fastis*;
(10) Pighius veut, qu'au lieu de quingentesimo octavo, on lise quingentesimo nonagesimo secundo; le père Hardouin veut qu'on lise quingentesimo nonagesimo tertio. Voyez la citation suivante.

(11) Hardouin, in *Plinium, lib. X, pag. 382, tom. II.*

que cette supposition est fautive ; car si Macrobe n'avait point marqué l'année 588, mais l'année 592 ou 593, il se serait réfuté lui-même par ses calculs. De quelque côté qu'on tourne la chose, on ne le trouvera jamais exact : et si l'on soutenait que selon lui la loi *Orchia* fut établie lorsqu'il y avait trois ans que Caton avait exercé la censure (12), on ne ferait qu'augmenter les confusions. Voyez l'article *TITUS* (13), où j'examine si ce que dit Macrobe, touchant cet homme, peut appuyer le sentiment de Glandorp.

(12) On n'aurait qu'à soutenir que l'ellipse de ces paroles de Macrobe, tertio anno quam Cato censor fuerat, n'est point antè, mais post.

(13) Remarque (B) tome XIV.

FANNIUS (CAÏUS), fils du précédent, se distingua par son éloquence (A). Il fut consul avec Cn. Domitius Énobarbe, l'an de Rome 632, et il ne laissa pas de s'opposer aux entreprises factieuses de Caius Gracchus, quoiqu'il lui fût redevable du consulat (a). Il publia contre lui une harangue que Cicéron a louée (B).

(a) Plutarch., in *Vitâ Gracchi*.

(A) *Il se distingua par son éloquence.*] De peur que l'imagination de mes lecteurs n'aille trop loin, je les avertis que l'orateur dont je parle n'a jamais été du premier rang; il passa toujours pour médiocre : *Fannius in mediocribus oratoribus habitus esset* (1); mais la remarque suivante fera voir que sans hyperbole j'ai pu dire de lui ce que j'en ai dit : *Paterculus ne le met-il pas entre les plus fameux orateurs* (2)?

(B) *Il publia contre C. Gracchus une harangue que Cicéron a louée.*] Voici ses paroles : *Horum ætatibus adjuncti duo C. Fannii, Caii et Marci filii fuerunt, quorum Caii filius qui consul cum Domitio fuit unam orationem de sociis, et nomine latino contra Gracchum reliquit, sanè*

(1) Cicero, in *Bruto, cap. XXVI.*

(2) Paterc., *lib. II, cap. IX.*

et bonam et nobilem (3). Cette harangue parut si bonne aux connaisseurs, qu'ils dirent, les uns que Persius (4) l'avait faite, les autres que plusieurs personnes de qualité y avaient mis la main. On la trouvait trop belle pour venir d'un orateur médiocre, tel que Fannius était estimé. Cicéron réfute cela entre autres raisons par celle-ci ; c'est que Fannius avait toujours fait valoir sa langue, et s'était rendu illustre dans son tribunat. *Eam suspicionem propter hanc causam credo fuisse, quòd Fannius in mediocribus oratoribus habitus esset, oratio autem vel optima esset illo quidem tempore orationum omnium ; sed nec ejusmodi est, ut à pluribus confusa videatur : unus enim sonus est totius orationis, et idem stylus, nec de Persio reticisset Gracchus, quàm et Fannius de Menelao Maratheno, et de cæteris objecisset, præsertim quàm Fannius nunquam sit habitus elinguis : nam et causas defensavit, et tribunatus ejus, arbitrio et auctoritate Publî Africani gestus, non obscurus fuit (5).* Ce passage nous apprend que Fannius a été d'une famille plébéienne. On accuse Cicéron de donner ailleurs à Fannius, fils de Marc, le tribunat qu'il donne ici à Fannius, fils de Caius. *In præsentid mihi velim scribas quibus CENS. C. Fannius M. F. Tribunus pl. fuerit. Videor mihi audisse P. Africano, L. Mummio (6).* Mais je ne vois pas que cette critique (7) soit bien fondée, car il est très-possible que Fannius, fils de Marc, ait été tribun pendant la censure de Scipion l'Africain, et que Fannius, fils de Caius, se soit conduit dans son tribunat par les conseils de Scipion l'Africain. Or si ces deux choses sont très-possibles, pour quoi ne dirons-nous pas que Cicéron a parlé ici de l'une, et dans ses lettres à Atticus de

l'autre ? Je trouve plus de difficulté dans le mot *ensoribus* qu'on a mis au lieu de *consulibus*, dans le passage de sa lettre à Atticus ; car comme Cicéron cherchait principalement en quelle année, tels et tels avaient été ou tribuns du peuple, ou préteurs, etc. (8), il demandait sans doute sous quel consulat ils avaient exercé ces charges. On ne renouvelait les censeurs que tous les cinq ans, et ainsi il n'aurait pu savoir l'année d'un tribunat, s'il avait seulement su sous quel censeur un tel avait exercé la charge de tribun du peuple.

(8) Voyez la V^e. lettre du II^e. livre à Atticus.

FANNIUS (CAÏUS), fils de Marc, et cousin germain du précédent, fut questeur, l'an de Rome 614, et préteur deux ans après. Il porta les armes en Afrique sous Scipion l'Africain le jeune (a), et en Espagne sous Fabius Maximus Servilien (b). Il fut disciple de Panætius (c), grand philosophe de la secte des stoïques, et il épousa la fille puînée de Lélius. Il composa des Annales dont on fit cas (A). Il prit en mauvaise part que Lélius, son beau-père, eût conféré la charge d'augure à Quintus Mutius Scévola, son autre gendre, et il ne se paya point des excuses de Lélius (B). Il ne sera pas inutile d'observer que Cicéron, ayant dit que Fannius l'historien était gendre de Lélius, fut réfuté par Pomponius Atticus d'une manière démonstrative (C). Cependant il ne se trompait pas. On verra dans une seule remarque les fautes de quelques auteurs à l'égard des Fannius (D).

(3) Cicero, in Bruto, cap. XXVI.

(4) C'était un des plus doctes hommes de ce temps-là. Voyez l'art. PERSÈ (CAÏUS) tome XI.

(5) Cicero, in Bruto, cap. XXVI.

(6) Cicero, epist. XIII ad Attic., lib. XVI.

(7) Elle est de Corradus : voici ses paroles, in Brutum Ciceronis, pag. 187. Videbatur Cicero audivisse tunc Fannium tribuoum plebis fuisse : quoquam libro decimo sexto ad Atticum de C. Fannio M. F. hoc ipsum scribit : sed quum postea nihil infra suo loco eâ de re dicat, videtur errorem, suo Attico fortasse mouente, cognovisse, et hunc pro illo reposuisse.

(a) Ipse Fannius, apud Plutarchum, in Vitâ Gracch., pag. 826, A.

(b) Appian., in Iberic., pag. m. 476.

(c) Cicero, in Bruto, cap. XXVI.

(A) Il composa des Annales dont on fit cas.] Cicéron en parle assez

honorablement (1) : *Ejus omnīs in dicendo facultas ex historiā ipsius non in eleganter scriptā perspicī potest, que neque nimis est infans, neque perfectē diserta.* Brutus en fit un abrégé, comme nous l'apprend une des lettres de Cicéron à Atticus (2), où nous lisons ces paroles : *Conturbat me Epitome Bruti Fanniana, an Bruti Epitoma Fannianorum.* Vossius (3) remarque que Manuce a mal expliqué ce latin dans son commentaire : il a cru, dit-il, que cet ouvrage de Brutus était l'histoire abrégée de la famille Fannia, ou des choses mémorables que les Fannius avaient faites. Manuce n'a rien dit de semblable dans son commentaire; il a entendu la chose comme il la fallait entendre. *In Bruti epitomā Fannianorum*, c'est-à-dire, selon lui, *quam confecit Brutus annalium Fannianorum, id est historie à Fannio conscripte* (4). Si au lieu d'accuser Manuce de cette faute, on l'eût imputée à Corradus (5), on ne se serait pas abusé. Si les Annales de Fannius n'étaient pas, à beaucoup près, un chef-d'œuvre d'éloquence, elles avaient d'ailleurs une qualité qui valait mieux que le beau style, c'est qu'elles étaient sincères. Voilà ce que Salluste donnait en partage à Fannius (6).

(B) *Il ne se paya point des excuses de Lélius.* Il avait épousé la fille puînée de Lélius; l'aînée était femme de Scévola; mais d'ailleurs Scévola était plus jeune que Fannius. Celui-ci prétendait que son droit d'aînesse le devait avoir rendu préférable à Scévola, auprès de Lélius, quand il fut question d'un avancement à la dignité d'augure. Lélius se défendit en disant qu'il n'avait pas préféré le plus jeune de ses gendres au plus âgé, mais l'aînée de ses filles à la cadette. Fannius ne se paya point d'une telle distinc-

tion. *Is socerum, quia cooptatus in augurum collegium non erat, non admodum diligebat, præsertim cum ille Q. Scævola sibi minorem natu generum prætulisset, cui tamen Lælius se excusans non genero minori dixit se illud, sed majori filie detulisse* (7). Ce passage de Cicéron ne s'accorde pas trop bien avec le dialogue de l'Amitié. Dans ce dialogue, Cicéron a introduit Fannius parlant à son beau-père comme un beau-fils très-content, et même comme son collègue dans la dignité d'augure.

(G) *Cicéron.... fut réfuté d'une manière démonstrative.* Je ne fais que mettre en français les paroles de Cicéron : *Sed tu me γεωμετρικῶς refelleras* (8). Je suis trompé s'il n'y a un peu d'ironie là-dedans. Cicéron veut faire entendre à son ami, qui était l'homme du monde le plus consommé dans la connaissance des familles, qu'il faut se défier quelquefois de la mémoire, et que l'on peut prendre pour des raisons invincibles ce qui n'est au fond qu'une illusion. Vous me prouvâtes géométriquement que j'avais avancé à tort que Fannius était gendre de Lélius; je le tenais d'Hortensius qui est fort croyable dans ces choses-là : il fallut se rendre à vos preuves géométriques; mais voici Brutus qui vous réfute dans l'abrégé qu'il a fait de l'histoire de Fannius; vous vous tirez de là comme vous pourrez (9). C'est ainsi que Cicéron parle à son ami Atticus. Il est visible qu'il se moque, quand il traite de démonstrations géométriques les prétendues raisons d'Atticus. Notez que les termes de Cicéron prouvent 1°. que Fannius avait dit dans son histoire qu'il était gendre de Lélius : 2°. que Cicéron n'apprit que par l'abrégé de cette histoire, publié par Brutus, que Fannius eût dit cela; car, s'il l'avait su, il n'aurait pas allégué pour toute preuve l'autorité d'Horten-

(1) *In Bruto, cap. XXXVI.*

(2) *La 1^{re}. du XII^e. livre.*

(3) *Voss., de Histor. lat., pag. 28.*

(4) *Voyez l'édition de Grævius, tom. II, pag. 75, 76 du Commentaire de Manuce.*

(5) *Voyez l'édition de Grævius, tom. II, pag. 296, col. 1.*

(6) *Cum aliis historiographis singula tradidisset (Sallustius) in libro primo historiæ, Catoni breviter, Romani generis disertissimi paucis absolvit; Fannio verò veritatem. Marius Victorinus in primum Cicronis de Inventione, apud Vossium, de Hist. lat., pag. 28, 29.*

(7) *Cicero, in Bruto, cap. XXXVI.*

(8) *Idem, epist. V ad Atticum, lib. XII.*

(9) *Scripti quod erat in extremo: idque ego seculus hunc Fannium qui scripsit historiam, generum esse scripseram Lælii: sed tu me γεωμετρικῶς refelleras: te autem nunc Brutus et Fannius. Ego tamen te bono auctore Hortensio sic acceperam, ut apud Brutum est. Hunc igitur locum expedit. Cicero, epist. V ad Atticum, lib. XII.*

sus. Si Mézerai avait dit dans son histoire qu'il s'était marié avec la fille d'un tel, ceux qui auraient allégué ce mariage, et qui se souviendraient de ce que l'historien en aurait dit, n'allégueraient pas un oui-dire; et s'ils l'alléguaient, ils mériteraient qu'on se moquât d'eux.

(D) *Voici les fautes de quelques auteurs à l'égard des Fannius.*]
 Commençons par M. LLOYD. 1°. Il met à l'an 508 de Rome l'établissement de la loi Fannia, et cite le XIV^e. chapitre du II^e. livre d'Aulu-Gelle, au lieu de citer le XXIV^e. Il cite aussi le XVII^e chapitre du III^e. livre des Saturnales de Macrobe, au lieu de citer le XII^e. chapitre du II^e. livre. 2°. Il dit que Caius Fannius, fils de Marc, et gendre de Lélius, fut plus illustre que Fannius, son cousin, et en éloquence, et en bonnes mœurs: *morbis et ipso dicendi genere clarior*. C'est un insigne mensonge. Cicéron, auquel il renvoie, est bien éloigné de dire cela (10). Il dit, quant au poète Fannius, que ses poèmes furent portés avec son image dans le temple d'Apollon et des Muses, ou dans quelque autre bibliothèque. Il a copié cette faute de Vossius (11). 4°. Il applique à FANNIUS CÉPION une épigramme de Martial (12), et ne la rapporte pas bien, car il dit :

Hostem cum peteret (13) *se Fannius ipse peremit,*

Hic rogo non furor est, ne moriari mori?

Ces deux vers n'ont aucun sens: le mot *peteret* substitué à *fugeret* émousse toute la pointe de l'épigramme; mais laissez y *fugeret*, elle ne conviendra pas à Fannius Cépion, chef d'une conspiration contre Auguste. Je n'allègue point Macrobe (14) qui rapporte la fidélité extrême qu'un esclave de ce Fannius eut pour son maître, et qui nous apprend par là que Fannius fuyait la mort avec tous les soins imaginables: je n'allègue point, dis-je, Macrobe qui ne dit point qu'enfin Fannius se soit lassé de tant

fuir la mort; mais j'allègue Dion qui dit positivement que Fannius fut tué (15), et qu'un de ses valets le trahit (16). N'est-ce pas une preuve qu'il ne se tua point lui-même? Passons à M. HOFMAN. Il a fait les quatre fautes de Lloyd et une partie de celles de M. Moréri. Il a cité la IX^e. lettre du V^e. livre de Pline, laquelle ne regarde aucun Fannius. Il dit que Fannius Strabon fut consul deux fois, premièrement avec Valérius Messala, et puis avec Domitius Énobarbe. Il ajoute que la loi Fannia fut établie sous le premier consulat de Fannius: il nous renvoie, sur ce sujet, à son article *Fannia*, où nous trouvons que cette loi fut établie l'an 508. Il met donc le premier consulat de Fannius Strabon à l'an 508, au lieu qu'il le fallait mettre à l'an 592 ou 593. Avant que de parler de Fannius Strabon, il avait fait un article de Caius Fannius, consul avec Domitius, et ainsi d'un seul homme il en a fait deux.

(15) Καὶ (οὐ γὰρ ὑπέμειναν τὸ δικαστήριον) ἐρήμην μὲν ὡς καὶ φευξόμενοι ἤλωσαν, ἀπισφάγησαν δὲ οὐ πολλῶ ὕστερον. *Hi quum die dicta in judicio non comparuissent, absentes exilio damnati sunt et paulò post necati.* Dio, lib. LIV, pag. m. 598, ad ann. 732.

(16) Τινὰ δὲ ἕτερον (τῶν δούλων) τὸν προσδόντα αὐτὸν. *Alerum (servorum) qui herum prodidisset.* Idem, ibidem.

FANNIUS QUADRATUS, poète latin, dont les pièces bien que ridicules avaient été placées avec son portrait dans une bibliothèque qu'Auguste avait fait dresser (A). Horace, contemporain de ce Fannius, a parlé de lui avec beaucoup de mépris, et l'a traité de parasite (a). C'est le défaut ordinaire des mauvais poètes.

(a) *Aut crucier quòd Vellicet absentem Demetrius, aut quòd ineptus*

Fannius Hermogenis lædat conviva Tigelli.

Horat., Sat. X, lib. I, vs. 78.

(A) *Ses pièces. avaient été placées. dans une bibliothèque qu'Auguste avait fait dresser.*] Elle était dans le temple d'Apollon

(10) Il dit, *morbis et ipso genere dicendi durior.* Idem, in Bruto, cap. XXXVI.

(11) Voyez ci-dessus les fautes de M. Moréri, remarque (A) de l'article FANNIUS, famille, num. V.

(12) C'est la LXXX^e. du II^e. livre.

(13) Il fallait dire *fugeret*.

(14) Saturn., lib. I, cap. XI.

Palatin. Voici ce qu'Horace dit de Fannius :

..... *Beatus Fannius ultro
Delatis capsis et imagine : quum mea nemo
Scripta legat, vulgo recitare timentis* (1).

M. Dacier entend ce langage de la manière que l'on va voir. *Ce Fannius, dit-il, quoique méchant poète, avait tant fait par ses intrigues et par une espèce de cabale qu'il avait ménagée en lisant ses poésies en tous lieux et à tous venans, que contre toute sorte d'apparence et de justice, on avait permis qu'il.... portât lui-même et ses écrits et son portrait dans la bibliothèque qu'Auguste avait dédiée; et c'est de quoi Horace se moque bien finement.... Fannius, en faisant tous les jours des assemblées pour y lire ses ouvrages, s'était fait un nombre infini de partisans qui vantaient partout ses vers, et en semaient partout des copies; au lieu que les vers d'Horace qui ne voulait devoir sa réputation qu'à lui-même, et qui ne les communiquait que très-rarement, et à très peu de personnes, étaient presque inconnus, et ne faisaient pas le quart du bruit que faisaient les sots ouvrages de Fannius. Car en ce temps-là, comme aujourd'hui, la cabale était bien souvent plus forte que le mérite. C'est le véritable sens de ce passage, qui n'avait point été bien entendu. Car ce que dit Acron, que le sénat avait fait cet honneur à Fannius, pour se délivrer de ses importunités; ou que des gens avides du bien de Fannius, qui n'avait point d'enfans, pour capter ses bonnes grâces, et par ce moyen devenir ses héritiers, avaient porté ses livres et son portrait dans la bibliothèque; tout cela, dis-je, n'est qu'une pure imagination qui ne peut avoir aucun fondement. Je mets en note (2) les paroles du vieux interprète que M. Dacier condamne. J'ai dit quelque part (3) que les satires auraient besoin*

d'être commentées, ou par l'auteur même, ou par quelque auteur contemporain. Voici un passage d'Horace qui confirme ma pensée. On ne sait pas au vrai ce qu'il signifie : il faut deviner pour en entendre le sens; et quelque heureusement que l'on conjecture, il reste des doutes. Nous ne serions pas en cette peine, si Horace eût commenté ses satires, ou si quelque auteur du siècle d'Auguste les eût commentées; mais comme l'une des perfections de cette espèce d'ouvrages est de contenir mille traits de raillerie exprimés à demi-mot, et qui portent sur des aventures que tout le monde ne sait pas, je crois qu'un auteur de satires se soucie peu de commentaire. Le nouveau Théophraste (4) ne se plaisait pas à voir qu'on lui fît des ennemis en appliquant à tels et à tels ses descriptions.

(4) La Bruyère.

FANNIUS (CAÏUS), auteur latin qui vivait du temps de Trajan, et qui eut beaucoup de part à l'estime et à l'amitié de Pline le jeune. Quelque occupé qu'il fût à plaider des causes, il ne laissait pas de faire un recueil des cruautés de Néron : je veux dire qu'il composait les dernières heures de ceux que ce méchant prince avait fait tuer ou bannir. Il avait publié trois livres sur ce sujet, pleins d'exactitude et de politesse (A), et il travaillait à la suite avec d'autant plus de soin, qu'il voyait que les premières parties étaient fort lues : mais la mort l'empêcha d'achever l'ouvrage. Il avait pressenti lui-même, à cause d'un certain songe, qu'il mourrait avant que de publier le quatrième livre (a).

(a) Tiré de Pline le jeune, epist. V, lib. V.

(A) Il avait publié trois livres sur les cruautés de Néron, pleins d'exactitude.] Il n'y avait rien de plus propre qu'un tel ouvrage à rendre odieuse

(1) Horat., sat. IV, lib. I, vs. 21.

(2) Fannius Quadratus poeta loquacissimus et inplexissimus fuit, cui senatus audiendi fastidio ultro capsas et imaginem obtulit, ut libros suos mitteret, et in auctoritatem reciperetur tanquam optimus poeta : vel, ut alii referunt, Fannius poeta malus cum liberos non haberet, hæredipetæ sine ejus curâ et studio libros ejus et imaginem in publicas bibliothecas referant, nullo tamen merito scriptoris.

(3) Voyez t. I, p. 69 la remarq. (A) d'ABELLY et la remarq. (C) de DASSOUQ, t. V, p. 392.

la mémoire de Néron. C'était une espèce de martyrologe. On sait que les satires le plus finement écrites font incomparablement moins de tort à un tyran, qu'un martyrologe grossièrement compilé. Les dernières heures des persécutés les recommandent par deux raisons très-puissantes : l'une est l'état de misère où ils sont ordinairement réduits ; l'autre est la patience et les beaux discours qui accompagnent d'ordinaire leur combat, à tout le moins dans les relations. Cela fait oublier tous les endroits de leur vie qui pourraient empêcher les effets de la compassion et de la vénération. Jugez quels charbons de feu toutes ces choses amassent sur la tête du persécuteur et du tyran. Je vous laisse donc à penser si cet ouvrage de Fannius n'était pas bien propre à inspirer de l'horreur pour la mémoire de Néron ; car on y voyait les dernières heures d'une infinité d'illustres persécutés, écrites avec une grande netteté. Écoutons Pline. *Pulcherrimum opus imperfectum reliquit. Quamvis enim agentis caussis distringeretur, scribebat tamen exitus occisorum aut relegatorum à Nerone : et jam tres libros absolverat : subtiles et diligentes, et Latinos, atque inter sermonem historicamque medios. Ac tantò magis reliquos perficere cupiebat, quantum frequentius hi lectitabantur* (1).

(1) Plinius, epist. V, lib. V.

FAREL *1 (GUILLAUME), l'un des principaux ministres de l'église réformée, était fils d'un gentilhomme de Dauphiné, et naquit à Gap, l'an 1489 (a). Il étudia à Paris avec beaucoup de succès : il y apprit la philosophie (b), la langue grecque, et l'hébraïque *2 (c), et il régenta

*1 Bolsec dit que le vrai nom de Farel était Fareau, et qu'il était de race juive. Je ne garantis pas Bolsec, dit Leclerc.

(a) Ancillon, Vie de Guillaume Farel, pag. 1.

(b) Là même, pag. 10.

*2 Leclerc ne croit pas que Farel sût l'hébreu. Colomies ne lui a pas donné place dans son *Gallia orientalis*.

(c) Là même, pag. 18 et 28.

quelque temps dans le collège du cardinal le Moine (d). Ce fut Jacques le Fèvre, d'Étapes, qui lui procura cet emploi (e). Je pense qu'il lui procura aussi la vocation que Guillaume Brignonnet, évêque de Meaux, lui adressa. Cet évêque avait quelque inclination à la réforme ; et, dans cette vue, il fit venir dans son diocèse quelques personnes qui avaient goûté les nouvelles opinions. Farel entre autres fut appelé pour les y prêcher, l'an 1521 *1 (f). La persécution, qui fut allumée à Meaux l'an 1523 *2 contre ceux qu'on appelait hérétiques, le contraignit de pourvoir à sa sûreté ailleurs qu'en France (g). Il se retira à Strasbourg (A), et y reçut de Bucer et de Capiton la main d'association (h) ; puis il la reçut de Zuingle à Zurich, d'Haller à Berne, et d'OEcolampade à Bâle (i) (B). Comme on le trouva très-propre à faire des prosélytes, on lui conseilla d'entreprendre la réformation de Montbéliard. Il fut favorisé dans cette entreprise par le duc de Wirtemberg, seigneur du lieu ; et il la fit réussir très-heureusement (k). Il modéra un peu son ardeur, selon le conseil d'OEcolampade (C). Il eut un pareil succès, l'an 1528, dans la

(d) Là même, pag. 29.

(e) Là même.

*1 Leclerc nie tous ces faits, et observe qu'en 1521 Farel n'était encore que maître es arts.

(f) Là même, pag. 110 et 183.

*2 Leclerc soutient que l'événement dont parle Bayle n'eut lieu qu'en 1525, et que Farel n'y fut pas enveloppé.

(g) Ancillon, Vie de Farel, pag. 110

(h) Là même, pag. 197.

(i) Là même.

(k) Là même, pag. 204.

ville d'Aigle, et peu après dans le bailliage de Morat (*l*) (D). Il alla ensuite à Neufchâtel, l'an 1529, et il y combattit avec tant de force le parti des catholiques romains, que cette ville établit parfaitement la religion réformée, le 4 de novembre 1530 (*m*). Il fut (*n*) député au synode des Vaudois, dans la vallée d'Angrogne, et puis il vint à Genève * où il travailla contre le papisme : mais le grand-vicaire et les autres ecclésiastiques le réprimèrent avec tant de violence qu'il fut contraint de se retirer. Il y fut rappelé, l'an 1534, par les habitans qui avaient quitté l'église romaine, et il fut le principal instrument de l'entière abolition qui fut faite du papisme dans cette ville-là, l'année suivante. Il en fut banni avec Calvin, l'an 1538 (*o*), et se retira à Bâle et ensuite à Neufchâtel (*p*) : il y exerça son ministère jusqu'en 1542, qu'il en partit pour aller à Metz (*q*) où les apparences d'une moisson évangélique promettaient beaucoup. Quelques mois auparavant il avait reçu à Neufchâtel un sanglant affront, qui fut si bien réparé (E) qu'on ne peut point dire qu'il alla par force à Metz. Il eut mille difficultés à essayer dans cette église naissante, et il se vit

contraint de se retirer avec les fidèles dans l'abbaye de Gorze (*r*) (F), où le comte de Furstemberg les couvrit de sa protection. Mais ils ne purent s'y maintenir : ils y furent assiégés, et il fallut enfin qu'ils se rendissent à composition (*s*). Farel s'évada par un grand bonheur (G), et tâcha de leur obtenir un bon rétablissement par le moyen des puissances protestantes d'Allemagne (*t*). Il alla reprendre son ancien poste de ministre de Neufchâtel, d'où il faisait quelquefois des voyages à Genève. Celui qu'il y fit l'an 1553, lui fit connaître qu'il y était bien odieux à quelques personnes (H). Il assista alors au supplice de Servet (*u*). Il fit un autre voyage à Genève, l'an 1564 (*x*), pour dire le dernier adieu à Calvin dangereusement malade. Il se maria à l'âge de soixante-neuf ans (I). Il fit un second voyage à Metz, l'an 1565, *étant convié par ses anciennes brebis de venir voir le fruit de la semence qu'il avait jetée en leurs cœurs* (*y*). Le lendemain de son arrivée (*z*), *il prêcha dans le temple du retranchement*. Il n'était pas alors aussi âgé qu'on le débite (K). Il retourna à Neufchâtel, et y mourut le 13 de septembre de la même année (*aa*). Il laissa un fils qui n'avait qu'un an, et qui

(*l*) Ancillon, Vie de Farel, pag. 206, 207.

(*m*) *Là même*, pag. 207, 209.

(*n*) Spanhem., in Geneva restituta, pag. 42, 43.

* Bayle n'a pas, dit Leclerc, marqué le temps où Farel vint à Genève; ce fut au mois d'octobre 1533; il n'y demeura que trois ou quatre jours.

(*o*) Beza, in Vita Calvini.

(*p*) Ancillon, Vie de Guillaume Farel, pag. 170.

(*q*) *Là même*, pag. 210.

(*r*) *Là même*, pag. 211.

(*s*) Bèze, Hist. ecclésiast., liv. XVI, pag. 434.

(*t*) Ancill., Vie de Farel, pag. 99, 100.

(*u*) *Là même*, pag. 228.

(*x*) Melch. Adam, in Vitis Theolog. Extler., pag. 115.

(*y*) Ancill., Vie de Farel, pag. 263.

(*z*) *C'est à-dire le 13 de mai*.

(*aa*) Melch. Adam. Vit. theolog. extler., pag. 115.

mourut trois ans après (bb). Quoiqu'il fût plus propre à prêcher qu'à faire des livres, il ne laissa pas de s'ériger en auteur (L). N'oublions pas qu'il jeta les fondemens de l'église de Grenoble, pendant un voyage qu'il fit à Gap (cc). En marquant les méprises de Moréri, nous ferons voir les faussetés de quelques autres écrivains (M). Notez qu'on le crut auteur de quelques placards affichés en plusieurs rues de Paris et jusques aux portes du Louvre, l'an 1534 (dd), ce qui fit beaucoup de tort à tout le parti dans le royaume.

(bb) Ancillon, Vie de Farel, pag. 272.

(cc) Bèze, Hist. ecclésiast., liv. V, pag. 891. Voyez la dernière remarque.

(dd) Florim. de Remond, Histoire de l'Hérésie, liv. VII, chap. V, pag. m. 859.

(A) *Il se retira à Strasbourg.*] J'ai cru devoir suivre le narré d'un homme (1) qui nous apprend qu'il a le *Journal de Farel entre les mains*. J'ai donc dit sur sa parole que notre Guillaume, fuyant de Meaux, se réfugia à Strasbourg; mais * je ne dois pas dissimuler qu'un autre ministre (2), qui me paraît avoir travaillé sur de bons mémoires, conte la chose un peu autrement. Il dit que Farel, contraint d'abandonner Meaux, s'en alla à Gap, et tâcha d'y établir la réformation. Ce dessein ne réussit pas, et ne fit qu'exposer Farel à la haine de ses compatriotes, et à leurs mauvais offices. C'est pourquoi il se retira à Bâle, où il soutint des thèses publiques qui l'exposèrent à de grands dangers. De là vint qu'il s'en alla à Strasbourg, où il fut reçu à bras ouverts par Bucet et par Capiton, et où il prêcha la vérité aux réfugiés de Fran-

ce jusqu'à ce qu'en 1527, il se transporta à Montbéliard pour l'œuvre de la réformation (3). Ce dernier fait est très-faux: nous montrerons ci-dessous que Farel évangélisait au pays de Montbéliard en 1524.

(B) *Il reçut la main d'association.... d'OEcolampade, à Bâle.*] J'ajoute le nom de cette ville au narré de mon auteur. Cette omission est illusoire, elle fait penser qu'OEcolampade était ministre de Berne. Voici les paroles de M. Ancillon: *L'an 1524, Zuingle, la chandelle ardente et luisante à Zurich, Haller, le vaisseau d'élection à Berne, OEcolampade, la lampe de la maison de Dieu, embrasèrent Farel* (4). Je trouve dans son narré une autre omission qui est plus considérable. Il ne dit rien d'une célèbre dispute que Farel soutint à Bâle, l'an 1524. Je sais bien qu'il en a parlé dans un autre endroit (5); mais outre qu'il n'en a pas bien marqué le temps (6), il n'en a point fait mention où il fallait qu'il le fit, c'est-à-dire, lorsqu'il a conté (7) historiquement et selon l'ordre chronologique, tous les travaux de Farel. Suppléons donc à ce qu'il a omis. Farel étant arrivé à Bâle, l'an 1524, se présenta à la faculté de théologie pour déclarer qu'il souhaitait de soutenir une thèse publiquement. Les théologiens de Bâle, et surtout Louis Bérus, prévôt de Saint-Pierre, lui en refusèrent la permission, sous prétexte que ses positions étaient conformes à la nouvelle doctrine. Le sénat ayant connu ce refus donna permission à Farel de soutenir ses positions. Farel les fit afficher à la porte du collège. Le grand-vicaire, le recteur de l'université et les professeurs publièrent une défense d'assister à cette dispute, sous peine d'excommunication. Le sénat, persuadé que cette défense donnait une rude atteinte à son autorité, ordonna à tous les théologiens, à tous les curés et à tous les écoliers de se trouver à cette dispute, et déclara que tous ceux qui n'y assisteraient pas

(1) Ancillon, ministre de Metz avant la révocation de l'Édit de Nantes, et puis de Berlin. Voyez sa Vie de Farel, publiée à Amsterdam, en 1691, pag. 202.

* Leclerc approuve ici la restriction de Bayle, et blâme Ancillon d'avoir suivi le *Journal de Farel*, que Leclerc ne regarde pas comme une pièce fort authentique.

(2) Fridér. Spanheim.

(3) Tiré de la Harangue de Fridéric Spanheim, intitulée: *Geneva restituta*, pag. 39, 40.

(4) Ancillon, Vie de Farel, pag. 197, 198.

(5) A la page 43, où il ne s'agit point de la suite chronologique des travaux de ce ministre.

(6) Il l'a mise au 15 février 1520.

(7) Dans le chapitre XIII, pag. 191 et suiv.

perdraient le droit de se servir et des moulins et des fours, et d'acheter au marché ce qui leur serait nécessaire (8). Par ce moyen Farel eut tout l'avantage qu'il aurait pu souhaiter : il soutint sa thèse en présence d'une infinité de gens, ecclésiastiques et laïques, le 15 de février 1524; mais néanmoins la faction des catholiques se trouva encore si forte qu'elle l'obligea un peu après à sortir de Bâle (9).

(C) *Il modéra un peu son ardeur* *, selon le conseil d'OËcolampade.] Voici les paroles de M. Ancillon : « Farel, selon l'avertissement qu'il en » avait eu d'OËcolampade, tempéra » son ardeur, ménagea son zèle, le » proportionna au naturel de ses auditeurs, qu'il attira tous à la communion de Jésus-Christ (10). » Il s'agit là de Montbéliard. D'autres disent qu'ayant fait paraître trop d'emportement en ces quartiers-là, il fut averti par OËcolompade de joindre la prudence avec la vigueur, dans un autre lieu où il alla évangéliser (11). *Basileâ exactus in Monte Bellicardi Evangelium Christi aliquandū docuit : post et in aliis Gallici idiomatis peritis vicinisque locis : tantâ animi contentione tantoque ardore, ut divinitus illum ad munus ejusmodi excitatum res demonstraret : quantum alicubi moderationem in eo quidam desiderarint, ut dicemus. Circa annum vicesimum septimum iterum annunciandi verbi locum invenit, in quodam oppido, cui Elin nomen : ubi ut fortiter et prudenter ageret, OËcolampadius submonuit* (*1). L'auteur dont j'emprunte ce latin rapporte (12) les termes dont OËcolampade se servit en exhortant son ami à se défaire de sa violence. *Ita OËcolampadius alicubi* (*2) : Qui hic tibi et evangelio favent, ne quid ardore zeli

inter initia attentes, timent. De quo satis monui autem quam abires : nunc non item. Neque enim excidisse animo crediderim, quomodo inter nos convenerit : nempe ut quantum propensior es ad violentiam, tantò magis te ad lenitatem exerceas ; leoninamque magnanimitatem columbinâ modestiâ frangas. Duci, non trahi, volunt homines. Unum spectemus ; quomodo lucrificamus animas Christo ; et quomodo ipsi doceri vellemus, siquidem adhuc teneremur in tenebris et captivitate Antichristi. Vide ut Christum etiam vitâ exprimas, exemplo inquam docendi. *Et alibi* (*) *apertius* : Rogavi ex N. super mansuetudine tuâ : quâ nihil magis christianum, nedum apostolum decet. Is cum mirè extulisset sedulitatem infatigabilem, ardoremque inextinguibilem, et satis felicem successum : subdidit, quòd in sacrificios imbres effundas convitiorum. Non ignoro, quid illi mereantur, et quibus coloribus depingi debeant : pace tamen tuâ dixerim, amicus et frater fratri, non videris per omnia officii tui reminisci. Evangelizatum, non maledictum missus es. Condone, imò laudo zelum : modò ne desideretur mansuetudo. Da operam, mi frater, ut spiritum meum exhilarare etiam hoc nuncio : quòd in tempore suo, vinum et oleum infundas ; quòd evangelistam, non tyrannicum legislatorem præstes.

Voici une marque d'un zèle un peu trop bouillant. Un jour de procession, Farel arracha des mains d'un prêtre le simulateur de saint Antoine, et le jeta du pont en bas dans la rivière. Il aurait été assommé, si Dieu n'y avait mis ordre par une terreur panique qui saisit la populace. C'est du moins ainsi qu'un ministre que je cite sauve Farel. *Cum verò Farelus noster aliquandò, publicâ occasione gloriæ divinæ afferendæ oblata, Antonii idolum, magnâ cum pompâ per urbem circumgestatum, sacrificulorum manibus excussum in subjectum flumen è ponte præcipitasset, Pentheus alter haud dubiè futurus erat, nî mira Dei providentia furibundâ plebis ora et manus injecto terrore panico præter spem cont-*

(8) *Secus facturis usu molendinorum, furnorum, et mercatis interdicit.* Melch. Adam, in *Vitis theol. ext.*, pag. 114.

(9) *Tiré de Melch. Adam, ibid.*, pag. 113, 114.

* Leclerc assure au contraire qu'il ne cessa d'être emporté.

(10) Ancillon, *Vie de Farel*, pag. 204.

(11) Melch. Adam, in *Vitis theol. ext.*, pag. 114.

(*1) *In epist.*, lib. IV.

(12) Melch. Adam, in *Vit. theol. ext.*, pag. 115, 116.

(*2) *Lib. IV epist.*, pag. 916.

(*) *Lib. IV epist.*, pag. 956.

pescuisset (13). Érasme désapprouvait extrêmement l'humeur de Farel : *Habetis isthic in propinquo*, écrit-il à l'official de Besançon, *novum evangelistam Pharellum, quo nihil vidi unquam mendacius, virulentius, aut seditiosius* (14). Il en fait ailleurs un portrait hideux ; mais il faut se souvenir qu'il croyait avoir reçu des offenses de Farel dans quelques écrits. *Superest Pharellus, bone Christe, quam pius, quam innocens vir ! In quem quid scripserim non referunt. Si nunc est conversus ad meliorem frugem, gratulor homini. Qualis olim erat, mihi valde displicuit, seditiosus, acule linguae, et vanissimus. Sic rem gessit in monte Pelliacardi, ut bis inde profugerit. Basilienensis senatus, quum cuperet civitatem esse tutam à seditione, jussit Pharellum ire exulatum. Oecolampadius cujus mensa tum utebatur non semel objurgavit hominem, quòd obtrectandi nullum faceret finem, testatus se non posse ferre in convivio tam amarulentas obtrectationes. Id mihi narravit, qui in eadem mensa accumbat, vir integritatis rarissimæ. Appellarat me Balaam, hæc de causâ cum illo expositulant, nihil certi respondit, sed sic elapsus est, ut diceret negotiatorem quendam Dupletum hoc dixisse, is enim jam abierat ; et fieri potest ut dixerit, sed à Pharello doctus. De colloquio nostro scripsit epistolam ad fratres Constantiam, in qua sepe in decem versibus non erat unum verbum verum. Omitto jam leviora. Talem expertus, si talem depinxi, nihil mirum. Nunc qualis sit nescio* (15). Puisqu'Érasme était piqué au jeu, l'on n'est pas obligé de croire qu'il a peint ici d'après nature : mais on doit être très-assuré que notre Farel était de ceux qui ont plus besoin de bride que d'éperon.

(13) Fridericus Spanhemius, in Genevâ restituta, pag. 40, 41.

(14) Erasmus, epist. XXX, lib. XVIII, pag. 708 : elle est datée du 29 décembre 1524, d'où il paraît que Farel alla cette année au pays de Montbéliard. Voyez aussi la XIV^e. lettre du XXX^e. livre ; mais corrigez-en la date : mettez 1525, au lieu de 1515.

(15) Erasmus, in Epistolâ ad Fratres Germaniæ inferioris, pag. 2128, 2129 : c'est la LIX^e. du XXXI^e livre, et fut écrite l'an 1530. J'ai corrigé quelques fautes de l'édition de Londres. Conférez ce qui sera cité d'Érasme dans la remarque (L), citation (43).

Le tempérament est presque toujours le premier et le principal mobile dans les personnes mêmes qui font ici-bas l'œuvre de Dieu. Quelques-uns prétendent qu'il fut nécessaire que Luther, que Calvin, que Farel, que quelques autres fussent chauds, colères, bilieux ; car sans cela, dit-on, ils n'eussent pas surmonté la résistance. L'Église était alors comme quand Jésus-Christ disait, *Le royaume des cieus est forcé, et les violents l'emportent et le ravissent* (16). Voyez la pensée de M. Claude, dans la remarque (T) de l'art, de LUTHER tome IX.

(D) Il réussit... dans la ville d'Aigle, et peu après dans le bailliage de Morat. Selon M. Ancillon, il n'alla à Neufchâtel qu'après avoir réformé la ville d'Aigle et le bailliage de Morat ; mais M. Spanheim le père le fait aller à Neufchâtel en sortant de Montbéliard, et puis à Aigle, etc. Sa narration est assez curieuse pour mériter d'être rapportée en son entier. Ou y trouvera l'intrépidité du réformateur, et la force avec laquelle il vint à bout de la résistance des prêtres, qui faisaient sonner les cloches afin d'empêcher que sa voix ne fût ouïe. Ils pratiquèrent aussi la ruse dont Ulysse se servit pour prévenir le mauvais effet du chant des sirènes ; ils bouchèrent leurs oreilles avec des flocons de soie. Voilà ce qu'ils savaient opposer à l'éloquence fulminante de Farel ; mais enfin ils entendirent raison ; ils l'écoutèrent favorablement. *Indè*, c'est-à-dire de Montbéliard, *Neocomum delatus Farelus, sed et ibi duriter habitus Aquileiam Bernatum oppidum Valesiis conterminum incolere cepit, et ludum aperire erudiendæ juventuti in speciem, reverè docendæ veritati. Turbatum hic etiam à sacrificiis, et Farello querenda sedes a'ia. Delecta Moratum, helveticæ gentis fortitudine et victoriâ nobile municipium. Sed necibi Farello nostro quies. Extrusus itaque in agrum Billensem divinâ providentiâ totum illum tractum ingenti successu Evangelii prædicatione implevit, eumque inter ludibria, verbera et contumelias innumeras, diaboli et Cleri in gratiis, Christo vindicavit. Accessere mox*

(16) Mauh., chap. XI, vs. 11.

Orba et Gransonium, quidquid fremet Satan, quidquid sacrificuli in Farelli et Evangelii perniciem molientur. Imperterritus hominis animus omnes in stuporem dabat, cum viderent animum simul ac vocem illi ad strictos enses constare, adeo quidem, ut et illi ex Clero, qui continuo campanarum clangore, et aure bombycinâ lanugine oppletâ, conciones ejus eludere diu satergerant, postmodum patulas aures et faventes animos ad Farelli auditorium adferrent (17).

Vous ne trouverez point Lausane dans ce catalogue des villes où Farel planta la réformation : cependant il la planta aussi à Lausanne, si nous en croyons Théodore de Bèze (18), et l'inscription de sa taille-douce. Notez, je vous prie, que, pendant le premier sermon qu'il fit à Metz, les dominicains recoururent à leurs cloches comme au souverain remède ; mais ils eurent beau les faire sonner, ils n'interrompirent point le prédicateur. Il disputa avec les cloches à qui se ferait mieux entendre, et il ne fut pas vaincu. *Primam concionem in cœmiterio dominicanorum habuit. Qui cum aliud non possent, campani æris impulsu impedere concionem conati sunt. Ibi tùm Farelus contra ad ravim usque vocem intendit : nec vinci se à strepitu ullo passus est* (19). Sa voix était un tonnerre, et l'on peut lui appliquer ce que Frédéric Spanheim a dit d'un moine qui prêchait contre le luthéranisme : *Dominicane familie monachus, qui pro concione in palatii cœnobio stentoreâ declamatione cornua que vincatque tubas, in lutheranum nomen invehebatur, à Petro Roberto Olivetano.... publicè increpitus et correptus* (20).

(E) Il reçut à Neuchâtel un sanglant affront, qui fut... bien réparé. Farel, ayant travaillé à établir dans l'église de Neuchâtel, que toutes choses s'y fissent par ordre, réformait sans cesse les mœurs ; il cor-

» rigeait les abus, il en voulait aux vices, et retranchait les scandales de toute sa force. Cette exactitude à faire observer la discipline le rendit odieux et même insupportable aux vicieux et aux libertins. Étant arrivé un jour qu'une femme de noble extraction se sépara de son mari, Farel l'ayant exhortée à ne point séparer ce que Dieu avait conjoint, et lui ayant allégué de puissantes raisons pour la ramener à son devoir, cette femme n'écou- tant ni les remontrances particulières, ni les remontrances du consistoire, ni les sollicitations de la seigneurie de Neuchâtel, Farel crut qu'il était obligé de blâmer et de condamner cette désobéissance d'une autre manière ; Farel crut qu'en pleine chaire sa prédication en devait lever le scandale. De là vint qu'un dimanche matin, dernier jour de juillet, il parla avec sa chaleur ordinaire, tant contre cette femme rebelle, que contre ceux qui l'entretenaient dans sa mauvais humeur. Ceux qui s'intéressaient pour la coupable prirent son action en très-mauvaise part. Ce jour-là même, ils formèrent un parti contre Farel, et gagnèrent si bien le peuple, qu'ils l'assemblèrent à deux heures après midi, sur la place prochaine du temple et du château, pour résoudre comment il fallait traiter Farel. Le peuple étant partagé, les uns étant pour Farel, les autres étant contre, la pluralité des voix fut que dans deux mois Farel sortirait de Neuchâtel. La prudence du gouverneur d'alors et du conseil d'état, comme ils parlent, fut telle qu'elle empêcha la sédition et l'effusion de sang. Comme Farel n'avait autre motif ni but que la gloire de Dieu et l'honneur de son Église, cette émotion ne le surprit point ; elle ne l'ébranla point ; il continua dans l'exercice de sa charge sans se relâcher. Les magnifiques seigneurs de Berne furent pas plus tôt avertis de cette équipée des partisans de cette dame, qu'ils en écrivirent promptement au gouverneur et au conseil de Neuchâtel, afin qu'ils prévinsent le mal, et qu'ils l'étouffassent en sa naissance. Ils députèrent deux notables de

(17) Spanh., Geneva restituta, pag. 41, 42.

(18) Beza, in Iconibus.

(19) Melch. Adam., in Vitis theolog. exter., pag. 114. Voyez une lettre de Bucier à Calvin. C'est la XXXVII^e. parmi les Lettres de Calvin. Elle est datée du 6 octobre 1541. Cette date ne s'accorde point avec Th. de Bèze, Histoire ecclésiastique, liv. XVI, pag. 433, qui met le voyage de Farel à l'an 1552.

(20) Spanheim., Geneva restituta, pag. 56.

» leur conseil, qui étant arrivés à
 » Neufchâtel exagérèrent, et aux qua-
 » tre ministres, et au conseil, et
 » aux bourgeois, le tort signalé que
 » l'on ferait à Farel, et aux grands
 » services qu'il avait rendus, et à la
 » grâce dont Dieu l'avait fait l'organe
 » envers eux. De là vint que, le 28 no-
 » vembre, le conseil rendit un arrêt
 » qui portait que toutes méintelli-
 » gences seraient ôtées, toutes par-
 » tialités étouffées, toutes défiances
 » terminées, et toutes inimitiés as-
 » soupies et éteintes; que Farel con-
 » tinuerait l'exercice de sa charge,
 » comme étant irrépréhensible, et en
 » sa doctrine, et en ses mœurs, et
 » comme celui à qui l'église était très-
 » étroitement obligée; que quiconque
 » parlerait contre Farel, serait con-
 » damné à une grosse amende; Farel
 » étant véritablement la classe de
 » Neufchâtel, étant le chariot d'I-
 » sraël et sa chevalerie, pour sa piété,
 » pour sa probité, et pour sa capa-
 » cité. Le 4 janvier 1542, selon le
 » conseil des seigneurs de Berne, à
 » la pluralité des voix des bourgeois
 » de Neufchâtel, Farel fut conservé
 » et continué à la grande consolation
 » de tous les gens de bien, et à la
 » grande confusion de ses ennemis,
 » qui eurent tous la bouche fermée,
 » les mains et les pieds liés. Farel en
 » reprit une nouvelle vigueur, et
 » tonna et fulmina plus fortement
 » que jamais contre la corruption du
 » vice (21). » Il faut savoir que ce mi-
 » nistre maintenait avec un grand zèle,
 » et avec beaucoup de vigueur, la sévé-
 » rité de la discipline; il soumettait à
 » des pénitences publiques les pécheurs
 » qui avaient donné du scandale. Voici
 » la substance d'une lettre écrite à la
 » classe de Neufchâtel par les ministres
 » de Bâle, le 28 de juillet 1554. *Ils di-
 » sent qu'ils louent le zèle de Farel, en
 » ce qu'il s'appliquait à faire en sorte
 » que la discipline ecclésiastique fût reli-
 » gieusement observée; que le règne
 » du vice fût éloigné; que l'usage des
 » saints sacrements fût saint et fruc-
 » tueux; ajoutant qu'ils trouvaient bon
 » avec Farel, que ceux qui péchaient
 » d'une manière scandaleuse à l'église
 » fissent une solennelle confession de
 » leurs fautes, rendissent un témoi-*

*gnage public de leur repentance, et ré-
 » parassent par une humiliation extra-
 » ordinaire le scandale qu'ils avaient
 » donné (22).*

(F) *Il se vit contraint de se retirer
 dans l'abbaye de Gorze.] Les femmes
 pensèrent l'y déchirer, si nous en
 croyons M. de Madaure: il l'accuse d'a-
 » voir crié qu'il est faux que la Vierge
 » soit demeurée vierge après l'ensante-
 » ment (23): les femmes de Gorze,
 » ajoute-t-il, étonnées de ce blasphème
 » et de cette effronterie, se ruèrent sur
 » lui, et à belles ongles lui arrachèrent
 » les cheveux et la barbe, et le déchî-
 » rèrent d'une telle force, qu'il ne fût
 » jamais échappé de leurs mains, si le
 » capitaine Henri Frank ne l'en eût re-
 » tiré. M. Ancillon fait voir que c'est
 » une fable.*

(G) *Farel s'évada par un grand
 bonheur.] Théodore de Bèze ayant ra-
 » conté (24) que cette abbaye fut as-
 » siégée, et finalement rendue par
 » composition, ajoute et combien que
 » Farel fust très-soigneusement re-
 » cherché, si est ce qu'il échappa de
 » leurs mains, ayant esté mis dans une
 » charrette parmi les ladres. M. de Ma-
 » daure prétend qu'on sauva Farel au*

(22) *Là même, pag. 173.*

(23) *Madaure, dans le livre intitulé, La Nais-
 » sance et la Décadence de l'Hérésie à Metz, cité
 » par Ancillon, Vie de Farel, pag. 66 (a).*

(a) *M. Bayle s'est trompé dans cette citation
 et dans la (25), en prenant pour le nom d'un
 homme le nom de la ville dont il était évê-
 que titulaire. Cet homme se nommait MARTIN
 MEURISSE: il était cordelier, évêque de Madau-
 » re, suffragant, et administrateur de l'évêché
 » de Metz. Ce sont les titres qu'il prenait à la
 » tête de ses Ouvrages, et notamment à la tête de
 » celui qui est ici cité par M. Bayle, et qui est
 » intitulé: Histoire de la Naisance, du Progrès,
 » et de la Décadence de l'Hérésie dans la ville de
 » Metz et pays Messin: titre qui semble avoir été
 » copié sur celui de l'Histoire de Florimond de
 » Rémond. Ce qui a trompé M. Bayle est appa-
 » remment la manière dont M. Ancillon cite cet
 » auteur dans sa Vie de Farel: il l'appelle ordinairement
 » le sieur de Madaure (Voyez le Mélangé critique de
 » M. Ancillon, tom. II, pag. 271); et c'est une manière de s'exprimer aussi peu
 » exacte, que si l'on citait Coeffeteau sous le nom de,
 » le sieur de Dardanie ou de Marseille, ou le
 » cardinal du Perron, sous le nom de, le sieur
 » d'Evreux ou de Sens. L'ouvrage de Meurisse qui
 » donne occasion à cette note a été imprimé à
 » Metz, chez J. Antoine, en 1642, in-4°. On
 » peut voir ses autres ouvrages dans Waddingi
 » scriptores ord. Minorum, et dans Bibliotheca
 » Telleriana, pag. 115, 192 et 204. RES. CRIT.
 » [Voyez cy-après la remarque (l) de l'article
 » FERRI].*

(24) *Bèze, Histoire ecclésiastique, liv. XVI,
 » pag. 434.*

(21) *Ancillon, Vie de Farel, pag. 176 et suiv.*

milieu d'une charretée de ladres, le visage bien enfariné, et les cliquettes à la main (25). Mais M. Ancillon a répondu que cette farine et ces cliquettes sont toutes de l'invention du sieur de Madaure. Il se fonde sur le silence de Théodore de Bèze : ce fondement n'est guère solide ; car Théodore de Bèze n'a pas dû circonscier cette aventure ; il a dû se contenter du gros.

(H) *Il était bien odieux à Genève à quelques personnes.*] Ils lui intentèrent un procès criminel, et il lui fallut comparaître devant les juges ; car le sénat de Genève écrivit à messieurs de Neuchâtel pour les prier de donner ordre que l'accusé vînt répondre aux charges qu'on lui mettait sus. Dès que le sénat eut appris que Farel était arrivé, il fit savoir à Calvin qu'il ne fallait pas le laisser monter en chaire. Calvin ne nous apprend point les suites de cette affaire ; il se contente de dire que volontiers il effacerait de son propre sang le déshonneur que les Gênois s'étaient fait par cette conduite ingrate. Voici tout le passage : *Nunc ad summum pervenit nequitia, ut omni pudore excusso, templum Domini in lupanar convertere obstinatè cupiant. Atque ut sciatis, quàm fœda sit deformitas, cùm hic nuper esset frater noster Farel, cui se totos debent, ut satis nôstis, et pro jure suo eos liberè moneret, tantus in eum furor exarsit, ut capitale judicium in eum intentare non sint veriti. Scio equidem non debere novum videri, si reperiantur in urbe liberè factiosi homines, qui turbas concitent. Sed deploranda est senatus nostri cœcitas, quòd libertatis suæ patrem, et patrem hujus Ecclesiæ sibi reum causæ capitalis mitti à Neocomensibus poposcit. Dedecus hujus urbis proferre cogor, quòd sanguine meo delere cuperem. Venit Farel : antequàm urbem ingressus esset, denunciavit domi meæ apparitor senatus, ne suggestum conscenderet. Reliqua non persequor : quia satis est ejus ingratitudinis gustum dedisse, quæ bonis omnibus, et ingenuis merito stomachum movebit. Sed quoniam me complures causæ impediunt, ne mala nostra apertè deplem, sic bre-*

(25) Madaure, Naissance et Décadence de l'Hérésie à Metz, cité par Ancillon, pag. 95.

viter habete, nisi per vos colibeatur Satan, habenas ei laxatum iri (26).

(I) *Il se maria à l'âge de soixante-neuf ans.*] « Il paraît, par un écrit » de la main de Farel, qu'il épousa » une fille avancée en âge, nommée » Marie, fille d'Alexandre Torel de » la ville de Rouen ; que cette fille » s'étant retirée à Neuchâtel à cause » de la religion, avait été élevée en » la discipline du Seigneur par sa » mère, qui était une véritable veuve, » qui craignait Dieu, et qui le servait ; que cette fille avait de la sagesse et de la vertu ; que sa vie était réglée et honnête. Les annonces du mariage de Farel et de Marie Torel se trouvent écrites de la main de Farel, avec grande simplicité ; elles furent publiées les 11 et 21 septembre, et le 2 octobre 1558 (27). » Voyons de quelle manière M. Ancillon justifie ce mariage (28). *Farel ne se maria qu'à l'âge de soixante-neuf ans, et, comme disaient ses amis, lorsqu'il était sur le bord de sa fosse. Les amis de Farel trouvaient son mariage fort étrange, et fort hors de saison ; néanmoins Farel fit goûter à ses amis les raisons qui le portaient à une société telle qu'est celle du mariage en un âge si avancé. L'on a cru jusques ici que Farel a été porté au mariage par une inspiration secrète, et par un mouvement extraordinaire. Quoi qu'il en soit, on a su qu'il se proposa, en se mariant, de pourvoir à sa vieillesse, à cause de ses infirmités, par le moyen que Dieu lui-même a ordonné, en prenant une aide à la piété pour s'y entretenir, une aide à la société pour la lui rendre agréable, une aide à l'économie, sur qui il se reposait de bien des choses appartenantes à cette vie, et enfin une aide d'infirmité pour posséder son vaisseau en sanctification et honneur. On a su que Farel se maria, afin de faire voir que, comme l'enseignement ceux de l'autre communion, le célibat n'était point méritoire ni satisfactoire. On a su que Farel se maria pour justifier que la grâce de la continence perpétuelle n'est donnée ni à tous, ni pour tou-*

(26) Calvinus, Epistola ad Tigurinos Ministros. C'est la CLXF^e. : elle est datée de Genève, le 26 de novembre 1553.

(27) Ancillon, Vie de Farel, pag. 242, 243.

(28) Là même, pag. 240, 241.

jours (*). La fin de cette apologie surprendra tous les esprits superficiels, et bien d'autres gens aussi : car on a beaucoup de peine à se figurer que le don de continence conservé jusques à l'âge de soixante-neuf ans, disparaisse tout d'un coup, et s'évanouisse. Les plus sensuels, et les plus voluptueux perdent ordinairement à cet âge-là et même plus tôt, leur incontinence : ceux mêmes qui n'ont pas trop abusé de la chaleur excessive du tempérament, se trouvent au bout de leurs forces avant que d'atteindre leur année soixante-neuvième ; et voici un homme qui commence alors à ne pouvoir plus se contenir ! Cela est sans doute fort singulier ; mais néanmoins ne le traitons pas de fable. Considérons que l'impression de certains objets sur notre cerveau ne dépend point de notre âme. Ce n'est point à cause que nous le voulons que certains objets nous plaisent, c'est à cause qu'ils remuent d'une certaine manière les fibres de notre cerveau, et qu'ils y ouvrent les valvules qui étaient fermées. Ce changement en produit d'autres presque à l'infini dans la machine : de là naissent des désirs, et des avant-goûts de plaisir, et cent autres innovations qui détruisent la continence. Voilà comment Marie Torel changea le cours des esprits dans ce bon vieillard : elle lui plut, elle eut cette proportion de l'objet à la faculté qui excite les sentimens de l'amour et ce qui s'ensuit. Il n'en fallut pas davantage. Ne m'allez pas dire, *cette fille n'était pas jeune, et on ne la représentait pas comme belle*. Cela n'y fait rien ; la proportion dont il s'agit, ce grand ressort, ce grand mobile ne consiste ni dans la grande jeunesse, ni dans la beauté ; c'est un je ne sais quoi qui a son siège dans des particules insensibles. On sent leur effet sans connaître les manières de leur action (29). Il y a tel homme qui a vu vingt ans durant une infinité de femmes sans avoir jamais eu l'envie de se marier. Ce même homme en rencontrera quelqu'une fortuitement dans un bateau, dans un festin, dans une visite, il en sera si touché qu'il sera tout prêt à l'é-

(*) Chrysost., Hom. XLVII, sur saint Matthieu.

(29) Voyez les Nouvelles Lettres contre le Calvinisme de Maimbourg, pag. 557.

pousser sur-le-champ. Elle n'est ni aussi jeune, ni aussi belle que celles qui n'ont point plu à ce personnage ; elle a fréquenté des gens plus susceptibles d'amour que celui-ci, et ne les a point blessés : la proportion de l'objet à la faculté n'y était point ; elle se trouve dans ce cas particulier, et voilà un mariage bientôt conclu. On peut même dire qu'un homme avancé en âge, qui conclut après une longue suite de raisonnemens, qu'il doit renoncer au célibat, se dispose par cela même à l'incontinence. Il devient facile à être frappé dans cet endroit du cerveau qui donne le branle à l'amour : l'objet qui le touche à cet endroit-là lui plaît et le charme ; il y songe à toute heure, il en veut jouir : cela lui ôte ce beau don de continence que la nature lui avait donné ; il se trouve dans un état de brûlure, et il se marie selon le conseil de saint Paul. Il n'y a donc rien qui ruine le vraisemblable dans l'apologie que j'ai rapportée du mariage de notre vieillard ; et nous y trouvons au contraire de quoi prouver par un bel exemple qu'il n'y a rien de plus téméraire que le vœu de célibat †. Le don de continence n'est point une chose sur quoi l'homme puisse compter. Il a été à l'épreuve de mille objets très-aimables, il y a été, dis-je, pendant une longue suite d'années. Hé bien ! est-ce à dire qu'il y sera éternellement ? Pouvez-vous répondre qu'enfin il ne vous tombera pas sous les yeux quelque autre objet mieux proportionné avec les fibres de votre cerveau ? Cela vient comme le larron de nuit, à l'heure qu'on ne s'y attend point. Gardez donc toujours votre liberté, possédez votre don comme ne le possédant point : songez que vous le pouvez perdre, et que vous le perdrez peut-être lorsque vous y penserez le moins. Il ne faut pour cela que rencontrer une personne qui vous donne de l'amour. Ce sera l'éponge de votre continence.

Tout ceci n'empêche pas qu'il ne soit un peu surprenant que notre Farel ait vécu garçon jusqu'à sa vieillesse. Son tempérament de feu, et si vigoureux, que d'une épouse avan-

† L'abbé Leclerc et le chanoine Joly sont choqués de cette conclusion de Bayle.

cée en âge il eut un fils dans sa soixante-quinzième année (30), demandait, ce semble, qu'il se mariât bientôt. L'éloquence toute pleine d'efficacité avec laquelle il combattait la prétendue validité des vœux monastiques ne demandait pas moins, puisqu'en ce temps-là il fallait prêcher d'exemple à peine d'être suspect de quelque reste d'hétérodoxie (31). Érasme, parlant des progrès des réformateurs, dit entre autres choses que plusieurs moines et religieuses se mariaient : il venait de dire que Farel prêchait au pays de Montbéliard : *In Montem Bellicardi vocatus est Pharellus ad predicandum Evangelium hoc novum : cuius hic miris est successus. Jam multi repudiârunt baptismum, et revocârunt circumcisionem. Missam abominantur plurimi : sunt qui publicè doceant in Eucharistiâ nihil esse nisi panem et vinum : velum et cuculla deponitur passim. Nubunt et ducunt uxores monachæ et monachi* (32). M. Maimbourg remarque que le sermon de Farel aux religieuses de Genève fut tout plein d'exhortations au mariage. *Il fallut,..... que les sœurs de sainte Claire, qui étaient les uniques religieuses dans Genève, en sortissent, sans néanmoins qu'on fit aucune violence à ces saintes filles. On leur fit seulement toutes les remontrances les plus fortes qu'on put pour leur persuader de quitter le voile, et d'accepter ceux qu'on leur offrait pour maris ; et il fallut qu'elles entendissent un long et ridicule préche que le ministre Farel leur fit dans leur monastère, en présence des syndics, sur ce texte de l'Évangile, exurgens Maria abiit in Montanâ, pour leur prouver qu'à l'exemple de la Vierge, qui alla visiter sa cousine Elisabeth sur les montagnes de la Judée, elles ne devaient pas être récluses, et qu'elles étaient obligées de vivre dans le monde, et de se marier comme les autres* (33). Je dirai en

passant que ceux qui trouvent que les ministres insistent trop en ce temps-là à relever l'excellence du mariage, et à fulminer contre les vœux de continence, ne prennent point garde aux circonstances du temps. Il faut savoir que le célibat des ecclésiastiques était depuis quelques siècles une source inépuisable d'impuretés scandaleuses qui déshonoraient le nom chrétien. Il fallait donc mettre la cognée à la racine de l'arbre : il fallait faire tarir cette source par l'abolition des vœux *. Il fallait fortement combattre le pernicieux dogme, qu'un ecclésiastique concubinaire péchait moins qu'un ecclésiastique qui se mariait. Ce dogme est une suite nécessaire de la loi du célibat ; car, selon les principes de Rome, un clerc, qui après les vœux de continence se marie, s'engage avec serment à violer toute sa vie une loi inviolable : il est donc plus criminel que s'il tombait quelquefois dans le crime de fornication ; c'est une chute passagère : elle n'empêche pas qu'il ne connaisse sa faute, qu'il ne s'en repente, qu'il ne puisse revenir à l'observation de son vœu ; mais s'il se marie, il se met dans la nécessité de le violer sans remords et sans retour. Il était donc nécessaire de prêcher vigoureusement sur l'honnêteté du mariage, sur sa dignité, sur l'audace de ceux qui l'availlaient jusqu'à lui préférer la fornication. Outre qu'on avait à craindre que si les prêtres et les moines, qui abandonnaient le papisme, s'abstenaient du mariage, on ne vît bientôt dans l'église réformée les mêmes impuretés qui avaient rendu le clergé romain le mépris et l'exécration des honnêtes gens. Afin donc de prévenir ce grand désordre, il fallut encourager ces messieurs-là à se marier, supposé qu'ils eussent besoin d'encouragement. Il fallut que les plus grands noms leur montrasent le chemin, et leur servissent d'exemple. Il faut rendre justice à ces grands hommes de l'église primitive qui ont tant recommandé le célibat. Ils y ont été portés par de beaux motifs, car rien n'est plus propre à faire fructifier l'Évangile que de croi-

(30) Il vécut soixante-seize ans, et il laissa un fils qui n'avait qu'un an. Voyez Ancillon, Vie de Farel, pag. 272.

(31) Voyez l'art. BUCER, remarq. (E) t. IV, pag. 205.

(32) Erasmus, epist. XIV, lib. XXX, pag. 1907 : elle est datée de Bâle, le 10 de février 1515 ; mais il faut dire 1525.

(33) Maimbourg, Histoire du Calvinisme, liv. I, pag. m. 48.

* Toutes ces réflexions de Bayle fournissent à Leclerc et à Joly l'occasion de faire l'apologie du célibat des prêtres.

re que ceux qui le prêchent ont mortifié leur chair, et se privent des plaisirs mêmes que les gens du monde peuvent prendre impunément. On considère que le mariage traînait avec soi cent occupations terrestres et sensuelles, qui faisaient trop de diversion aux exercices sacerdotaux. En un mot, on s'est laissé éblouir par les beaux côtés du célibat; on est venu enfin jusques à le convertir en loi. Mais on peut dire que les promoteurs de cette jurisprudence n'avaient pas assez étudié la nature humaine; s'ils l'avaient bien connue, ils n'auraient jamais imposé ce rude joug aux ministres de l'autel. Chacun d'eux eût dû dire aux autres: nous nous arrêtons à l'écorce, l'éclat des superficies nous jette dans l'illusion:

Maxima pars vatium, pater et juvenes pater digni,

Decipimur specie recli (34).

S'ils eussent prévu les suites de cette loi, ils eussent apparemment pris leurs belles idées pour un piège du tentateur.

Notez que Florimond de Rémond * assure que Farel avait eu déjà une femme quand il se maria si âgé. Voici ses paroles: *Luy ayant Farel quitté la place pour se rendre ministre à Neufchastel, où en l'âge du tout amorty de soixante-dix ans, ayant la pierre et la goutte (partage ordinaire de la vieillesse), il se remaria avec la fille de sa chambrrière, aspre au rut à la façon des vieux cerfs, regrettant pour néant ses jeunes chaleurs, plus souvent paresseux et inutile entre ses bras, qu'entre ses livres (35).*

(K) *Il n'était pas alors aussi âgé qu'on le débite.*] Bèze assure que Farel alla à Metz l'an 1565, nonobstant son extrême vieillesse qui passait quatre-vingts ans (36). Il a mieux marqué l'âge de Farel dans un autre livre (37) où il ne lui donne que soixante-seize ans

(34) Horatius, de Arte poetica, vs. 24.

* Ce passage de Florimond de Rémond détruit, dit Leclerc, ce que Bayle avait exposé, soit dans le texte, soit dans cette remarque (1), que Farel ne se maria qu'à soixante-neuf ans. Leclerc pense que Farel avait déjà été marié.

(35) Flor. de Rémond, Hist. de l'Hérésie, liv. VII, chap. XVIII, pag. m. 929.

(36) Bèze, Histoire ecclésiastique, liv. XVI, pag. 456.

(37) Beza, in Iconibus.

de vie. M. Ancillon n'aurait pas dû copier cette méprise de Théodore de Bèze, puisqu'il avait mis la naissance de Farel à l'an 1489 (38). Voilà comment les auteurs oublient dans un endroit du même livre ce qu'ils ont dit dans un autre. *Dieu, dit-il (39), mit au cœur de Farel, âgé de plus de quatre-vingts ans, de faire un voyage à Metz:.. il y arriva le 12 de mai 1565.*

(L) *Il ne laissa pas de s'ériger en auteur.*] Il publia une relation latine d'une dispute qu'il soutint à Berne, l'an 1528 (40). M. Ancillon n'en parle pas, mais seulement du *Sommaire et Déclaration brève, nécessaire à tous chrétiens, imprimé l'an 1552, et du livre de la Sainte Cène du Seigneur et de son Testament imprimé l'an 1553 (41), et d'un autre livre intitulé le Glaive de l'Esprit (42), imprimé à Genève l'an 1550, et destiné à combattre les libertins. Érasme fait mention de quelques écrits anonymes de Farel: voici en quels termes (43). *Cum Phallico fuit mihi congressiuncula perbrevis. Ejus historiam scriptis cuidam Constantiensi, exemplum clam ad me perlatum est. Nihil vidi vanius, nihil gloriosius, nihil virulentius. Sunt ibi interdum decem versus in quibus ne syllaba quidem vera est. Idem edidit libellum de Parisiensibus et Pontifice. Quantum illic inficetiarum! quantum inepte virulentiae! quàm multi nominatim traducti! et tamen ipse solus non apponit nomen suum. Idem ut audio auxit solidum Alberi judicium, quod nondum videre licuit. Visi sunt Constantiæ et alii duo libelli quos in me scripsit. Et profitetur novum dogma, sic traducendos qui obistunt Evangelio, inter quos me numerat: et Balaam passim appellat.**

(M) *En marquant les méprises de Moréri, nous ferons voir les faussetés de quelques autres écrivains.*] 1°. Moréri dit que par Farel l'hérésie fit aussi les plus grands progrès en Dauphiné. Il se trompe; car toute

(38) Ancillon, Vie de Farel, pag. 1.

(39) *Là même, pag. 263.*

(40) Melch. Adam, Vit. theolog. exter., pag. 116.

(41) Ancillon, Vie de Farel, pag. 44.

(42) *Là même, pag. 212.*

(43) Erasmus, epist. CXIII, lib. XIX, pag. 951: elle est datée du 6 de septembre 1524.

la part de Farel dans la conversion de cette province est contenue dans ces paroles de Théodore de Bèze (44) : *Advint en ces entrefaites que Guillaume Farel allant de son église de Neufchâtel en Suisse, à Gap ville de sa naissance, et passant par Grenoble, y fit une vive et ardeute exhortation, comme il était personnage plein de zèle de Dieu s'il y en a eu de notre temps; et les ayant disposés à bien faire, y laissa pour ministre Aynard Pichon, pour leur donner courage.* 2°. Farel, je l'avoue, fut ministre à Neufchâtel depuis sa sortie de Genève; mais avant que d'être ministre à Genève il l'avait été à Neufchâtel, et par conséquent M. Moréri n'a point suivi la chronologie. 3°. Il tombe dans une pareille erreur lorsqu'il dit que ce ministre, ayant été traité un peu durement par ceux de Genève, enseigna depuis sa doctrine à Metz, à Montbéliard, à Lausanne, et ailleurs. Depuis son bannissement de Genève il ne l'enseigna qu'à Neufchâtel et à Metz. Ses premiers faits d'armes, pour ainsi dire, furent la réformation de Montbéliard: ce qu'il fit à Lausanne précéda son ministère de Genève. 4°. Il ne fallait pas citer les Annales de Sleidan: ce n'est pas ainsi qu'on nomme l'histoire de cet auteur. 5°. Selon M. Moréri, on imputa à Farel de renouveler l'hérésie de Paul de Samosathe et celles des Elcésaites. *Ce qui se voit par une lettre qu'il écrit à Calvin qui commence ainsi, Litteras tuas quæque est, etc.* (45), et qui est la 78^e. entre les épîtres de Calvin. Je n'ai pu encore trouver la source de tout cela: j'ai découvert seulement (46) qu'un certain Pierre Caroli, autrefois docteur de Sorbonne, se retira à Genève environ l'an 1535. Il fut reconnu pour un homme qui nageait entre deux eaux, et qui aimait trop les femmes et la bonne chère; c'est pourquoi il ne lui fut point facile de trouver une bonne église: il voulait être ministre de Neufchâtel, et n'en put venir à bout.

(44) Bèze, Histoire ecclésiastique, liv. V, pag. 890, 891.

(45) Voyez ci-dessous la citation (58) du père Caultier; elle vous apprendra que quoique est n'est pas du texte de la lettre.

(46) Bèze, Histoire ecclésiastique, liv. XVI, pag. 435.

Farel, sans doute, en fut la cause: Calvin et Viret lui furent contraires; et ce fut apparemment la vraie raison qui poussa ce Caroli à les accuser, tantôt d'arianisme, tantôt de sabelianisme. On convoqua un synode à Lausanne, où il produisit toutes les preuves qu'il lui fut possible de ses accusations: les accusés se défendirent si bien qu'elles furent déclarées nulles: ils obtinrent une sentence qui les déclara orthodoxes; et quant à lui, le synode le jugea indigne du ministère (47). Caroli ne se rebuta point; il comparut avec son sac d'accusations grossi de nouvelles pièces dans un synode de Berne, et il tâcha d'obtenir que, pour le moins, on jugeât que les accusés avaient donné lieu à des soupçons. Ils le réfutèrent pleinement là-dessus, et furent absous à cet égard comme par rapport à l'hérésie. (48) *Ubi à nobis excussa omnia fuerunt quibus suspicionem aliquam de tempore præterito injicere conabatur... atque hæc ratione, cui non satisfacere, nemo præter ipsum repertus est. Præter ut dignum erat fides Christi ministris nos iniquissimè in suspicionem aliquam (49) adductos sibi videri pronuntiârunt.* Par la lettre de Calvin dont j'emprunte ces paroles, il paraît que les extraits de ce personnage, répandus de toutes parts, avaient produit de sinistres impressions contre ces ministres accusés. Tant il est vrai que l'homme est capable de se laisser ébranler par la hardiesse d'un impudent calomniateur! Celui-ci ne céda point à l'autorité du synode; il persista seul à soutenir qu'il avait bien accusé (50). Voilà le caractère des esprits brouillons, superbes et vindicatifs; ils ne veulent jamais convenir qu'ils aient témérairement dislamé leurs frères. *Dum hæc geruntur, afferuntur à Myconio litteræ publicæ ad conventum scriptæ. Aliæ rursum à Capitone ad Favellum generatim missæ, quibus utrisque intellectum est, horrendum*

(47) *Nos synodi sententiâ fuimus absoluti, ille indignus judicatus qui ministerio fungere-tur.* Calvinus, epistola ad Grynæum. C'est la 7^e. dans l'édition de Hanau, 1597.

(48) *Idem, ibidem.*

(49) *Sycophanta ille senatusconsulto in exilium actus est, nos planè absoluti non à criminis modò, sed ab omni quoque suspicione.* *Idem, ibid.*

(50) Voyez la citation (47).

longè latèque rumorem de nostrâ controversiâ pervagatum esse. Denique ad excitandam erga nos gentium omnium invidiam malitiosè à certis hominibus fabricatum. Quòd autem homo nihili futilissimâ suâ vanitate tantum proficere poterit, ut tot Ecclesiis sinistram de nobis opinionem injiceret : id verò est, quod nos vehementer perturbavit. Calvin observe que Caroli fut condamné au bannissement (51). Notez que , par le narré que je viens de faire, il ne paraît pas que l'on accusât du samosaténisme Guillaume Farel. Je sais bien ce que Lindanus observe, que ce ministre enseigne * que le Saint-Esprit n'était autre chose que le mouvement que Dieu imprime aux créatures (52). Je sais aussi que Lindanus cite pour cela une lettre de Caroli au cardinal de Lorraine (53); mais je suis sûr qu'il y a là beaucoup de supercheries. Il tombe dans une bévue que je ne passerai pas sous silence. Ceux de Bâle, dit-il (54), redoutèrent tellement l'esprit mutin de Farel, qu'ayant su ses deux évasions de Montbéliard, ils le bannirent. Il cite *Erasm. epist. ad Prin. Infer. Germ.* Il est facile de le convaincre qu'il examinait très-mal les auteurs qu'il alléguait. La lettre d'Érasme dont il s'autorise n'est pas adressée *ad principes*, mais *ad fratres inferioris Germaniæ*. Érasme ne dit point que ceux de Bâle bannirent Farel depuis les deux fuites de Montbéliard : il savait bien que Farel ne s'en alla à Montbéliard qu'après son exil de Bâle. Pratéolus (55) adopte toutes les fautes et toutes les phrases de Lindanus. Ils nous donnent l'un et

l'autre une secte chimérique de *Farellistes*, qui n'a jamais existé que dans la tête des faiseurs impertinens de catalogues d'hérétiques. Le jésuite Gaultier produit sur la scène cette même secte, et cite Pratéolus. Il dit que Farel (56) fit revivre toute entière l'hérésie de Paul de Samosate, et renouvela le dogme des Elécésaites. Il prétend le prouver par une lettre où il suppose que ce ministre ne damne point ceux qui dissimulent leur foi dans le péril, pourvu qu'il ne fassent pas profession ouverte de l'idolâtrie. *Dicens nolite se eos damnare qui periculatorum formidino adducti fidem dissimulanti, modò idololatriam exterius non profiteantur* (57). Il cite *Farell. ep. ad Calv. cujus initium, Litteras tuas quæque est 78 inter epistolas Calvinii* (58). Nous avons vu ci-dessus que M. Moréri se fonde sur la même citation. J'ai les Lettres de Calvin imprimées à Hanau l'an 1597 : la LXXVIII^e. est de Bucur à Calvin; aucune de celles de notre Farel ne commence par *Litteras tuas*, ni ne favorise les nicodémistes; et je trouve dans sa Vie composée par M. Ancillon (59) que *c'est à la lettre qu'il écrivit à Calvin, le 2 novembre 1544, que nous devons cet excellent ouvrage de Calvin contre les nicodémistes, lequel nous avons depuis la page 789 de ses Opuscules jusqu'à la page 803*. Voici un mensonge manifeste du père Gaultier. Il suppose que Calvin ôta Genève à Farel, *qui tamen eam* (Genevam) *illi postea eripuit, adeò ut deindè Neocomensis minister creatus sit* (60). Il est indubitable que ces deux ministres furent chassés de Genève en même temps, et pour le même sujet; et que lorsque l'on rappelle Calvin, on voulut aussi rappeler Farel, qui, malgré les fortes instances de Calvin (61), s'opiniâtra à ne donner point les mains à cette nouvelle vocation de ceux de Genève.

Ce mensonge du père Gaultier est plus supportable que celui qu'on trou-

(51) Voyez la citation (49).

* L'écrit où Lindanus prétend que Farel a enseigné cette doctrine est, dit Leduchat, une lettre au duc de Lorraine, datée de Gorze, le 11 février 1543... Dans cette lettre, pas un mot d'où l'on puisse déduire ce que Lindanus lui impute là-dessus.

(52) *Hic præter sacramentalismum etiam Samosatèni renovavit hæresim, Spiritum Sanctum affirmans motum in rebus creatum*. Lindanus; in *Dubitatio, dial. II, pag. m. 147*.

(53) *Ita in Summâ Gallicanâ Scripturæ, teste Petro Carolo epist. ad card. Lotharingum*. Idem, *ibid.*

(54) *Hunc adeò seditiosum metuebant Basilien. ut cum bis Monte Pellicardo profugisset, eum in exilium abire jusserint*. Idem, *ibidem*, pag. 146.

(55) Pratéol., in *Elencho Hæres.*, pag. m. 180. Voyez aussi pag. 290.

(56) *Pauli Samosatèni hæresim in integrum restituit, docens Spiritum Sanctum esse quandam motum creatum*. Jacobus Gaultierius, in *Tabulâ chron.*, pag. m. 757.

(57) *Idem, ibidem*.

(58) Voyez ci-dessus, citation (45).

(59) Ancillon, Vie de Farel, pag. 212.

(60) Gault., *Tab. Chronog.*, pag. 757.

(61) Voyez la XL^e. lettre de Calvin.

ve dans Pratéolus, à l'endroit où il assure que les archers surprirent Farel à Bâle, en un lieu de prostitution, le vendredi saint (62).

(62) Prateolus, in Elencho Hæres., pag. 290.

FARNABE * (THOMAS), en latin *Farnabius*, a été un docte humaniste au XVII^e. siècle. Ses notes sur la plupart des anciens poètes latins ont rendu beaucoup de service à la jeunesse. Elles sont courtes et remplies d'érudition, et tendent principalement à faire entendre le texte. Il demeurait à Londres (a), et s'appliquait à instruire les enfans de bonne maison et de qualité, et y trouvait bien son compte pour l'entretien de sa famille (b). Je pense aussi que les épîtres dédicatoires lui apportaient du profit, quoiqu'il dise quelque part que le temps était passé où elles étaient utiles (A). Il dédia son Horace au prince Henri, fils aîné de Jacques I^{er}. roi d'Angleterre, et ensuite son Juvénal et son Perse. Il reçut de ce jeune prince un accueil très-favorable (c), quand il eut l'honneur de lui présenter ce dernier livre. Il en reçut même une espèce d'ordre de faire un semblable commentaire sur tous les poètes latins; mais il fut si sensible aux coups que certains critiques lui portèrent, qu'il se résolut par dépit, et contre le propre penchant de son génie, à discontinuer ce travail. On le fit chan-

ger de résolution depuis ce temps-là (d). Il avait une maison de campagne, à vingt milles de Londres, et il s'y retira dès l'an 1636 (e). Il reçut ordre de Charles I^{er}. de composer une grammaire latine qui devait servir dans tous les collèges; il reçut, dis-je, cet ordre quand il fallut réformer celle qui avait été établie par édit, et contre laquelle on avait formé beaucoup de plaintes (f). Il mourut l'an 1647 (g). Un dominicain français a donné des louanges aux écrits de cet auteur (B). Voyez aussi ce qu'on trouve touchant ses notes sur Martial, dans l'ouvrage du jésuite Vavasseur de *Epigrammate* (h).

(d) Tiré de la même épître dédicatoire.

(e) Farnab., Epist. ad Vossium, pag. 303. *Epistolarum ad Vossium scriptarum.*

(f) *Idem*, *ibid.*, pag. 302.

(g) Witte, in Diar. Biograph.

(h) Pag. 270 et seq.

(A) Il a dit quelque part que le temps était passé où les épîtres dédicatoires étaient utiles. } Il applique à ce sujet-là un fait que Valère Maxime rapporte, qui est qu'encore qu'on ne consultât plus le vol des oiseaux comme anciennement, lorsque l'on se mariait, on ne laissait pas de faire venir aux noces les personnes préposées à consulter ce vol-là. On retenait pour le moins de nom quelques vestiges de l'ancienne cérémonie. *Quod antiquis, apud quos nihil nisi auspicio prius sumpto gerebatur factiatum, ut ex more, nuptiis auspices interpositi, quamvis auspicia desissent (Val. Max. lib. 2, cap. 1); ipso tamen nomine veteris consuetudinis vestigia usurparent: hoc plerisque nostrum quos vexat insanabile hoc scribendi cacoëthes, usu venit ut quamvis patronorum exoleverit cum autoritas tum benignitas, non citra ambitionem tamen summis et gravibus viris peritura chartæ tutelam obrudamus (1).*

(1) Thomas Farnabius, *Epist. dedicatoria Tragædiar. Sencæz.*

* Th. Farnabe a un article dans le *Dictionnaire de Chauffepié*; il ne contient point de rectification à celui de Bayle, mais des additions.

(a) Barleus, Epist. CXIX, pag. 292.

(b) *Idem*, *ibidem*.

(c) Voyez l'épître dédicatoire de son Luccain.

Il veut dire que toute la réalité des épitres dédicatoires a péri, et que néanmoins la coutume n'en est point passée.

(B) *Un dominicain français a donné des louanges aux écrits de cet auteur.*] C'est dans l'endroit où il entreprend de montrer que les jésuites sont inférieurs à quantité d'autres écrivains qui ont illustré les belles-lettres (*). *Doleo, continue-t-il (2), meo tempore, cum litteris humanioribus studerem, desuisse nobis illud subsidium ad rem litterariam maximum, quod suppeditarunt à paucis annis Farnabius et alii; poetis omnibus commentariis marginalibus ita clarè explicatis, ut mediocriis grammaticis possit etiam difficillimos inoffenso pede locos decurrere. Hæc non possunt expectari aut parari adjumenta, ad auctorum peritiam, ab iis, qui per tres aut quatuor annos litteras humaniores docent, et ad theologicæ conscendunt vel philosophicæ cathedram, se: ab his, qui consenescent et immoriuntur grammaticæ, aut rhetoricæ scholis; quales non dubito fuisse il'os, qui ad eò utilem et necessariam opem contulerunt bonarum litterarum studiosis, Commentatores marginales.*

(*) L'auteur de cette observation est, je pense, César Crémonin, dans sa harangue prononcée en 1591, pour l'université de Padoue contre les jésuites. M. Antoine Arnauld en cite l'endroit, pag. 6 et 7, de son *Franc et véritable Discours*, etc., édit. de 1662, et la pièce même se trouve, pag. 451 du *Mercurius jésuite*, édition de 1626. REM. CRIT. [Leclerc observe, comme il l'a déjà dit, (Voy. tome II, pag. 393) que le *Franc et véritable Discours* n'est point d'Arnauld. Joly, par inadvertance, critique cette remarque critique, comme si elle était de Bayle, et lui reproche nominativement la faute relevée par Leclerc. Leclerc pense, au reste, que dans cette remarque il aurait fallu écrire : *L'auteur de cette première observation, etc.*]

(2) Vincent. Baronius, *Apologet.*, lib. V, sect. I, pag. 316.

FATIME, fille de Mahomet, et femme d'Ali. Quelques relations portent qu'elle est la grande sainte qu'on vénère avec tant de dévotion à Com (a) (A); mais la plupart des voyageurs sont d'un autre sentiment. Les uns disent que la sainte de Com est

fille d'Ali et de Fatime (B). Selon Pietro della Valle elle est leur petite-fille (C). D'autres disent qu'elle est fille de Mousa, fils de Dgafer. Cette dernière opinion est soutenue par une preuve authentique, je veux dire par les titres que l'on donne à la sainte de Com dans les prières solennelles que les pèlerins lui adressent (D). Cesont des prières de formulaire, et par conséquent elles fournissent une bonne preuve, qui ne nous donne pas une grande idée de l'exactitude des voyageurs, puisque quelques-uns des plus célèbres rapportent si mal les qualités d'une telle sainte. Il paraît par ce formulaire de prières que Fatime, fille de Mahomet, femme d'Ali, mère de quelques enfans, est néanmoins vénérée comme une vierge (E).

(A) *Quelques relations portent qu'elle est la grande sainte..... de Com.*] Herbert, dans son voyage de Perse, ayant dit que la mosquée de Com est magnifique, ajoute (1) : *La dévotion que l'on a pour ce lieu l'a enrichi de plusieurs grands présens que l'on y a portés au sépulcre de Fatime, femme de Mortis Ali, et fille de Mahomet le grand prophète de tous les musulmans, laquelle y est enterrée. Le bâtiment de la mosquée est rond et fait à l'épirotique. La tombe de la prétendue sainte est élevée de douze pieds de terre, et est couverte d'un drap de velours blanc, et l'on y monte par quelques marches faites d'argent massif.*

(B) *Les uns disent qu'elle est fille d'Ali et de Fatime.*] C'est ce qu'on trouve dans la relation de Figueroa. On m'apprit, dit-il (2), qu'il y avait à Com une mosquée fort célèbre, dé-

(1) Pag. 339, cité par Besprier, Remarques sur l'état présent de l'Empire ottoman, par Ricaut, tom. I, pag. 23.

(2) Ambassade, pag. 220, citée par Besprier, la même.

(a) C'est une ville de Perse.

dée à la mémoire d'une grande sainte nommée Lela, petite-fille de Mahomet, et fille d'Ali et de Fatima. Le sieur Bespier avance une conjecture qui n'est pas sans beaucoup de vraisemblance : *Le nom de Lela, dit-il, (3), se donne ordinairement aux grandes dames de l'Afrique, et c'est aussi le titre d'honneur qu'on y donne à la bienheureuse Vierge, mère de Notre-Seigneur Jésus, pour laquelle les mahométans ont beaucoup de respect et de vénération, aussi-bien que pour son fils. Il cite Diégo de Torrès qui assure (4), qu'ils appellent la sainte Vierge Lela Mariam, qui signifie la dame Marie, et que (5) toutes les filles du chérif prenaient le titre de Lela; et les nomme toutes quatre, à savoir Lela Mariam, Lela Aya, Lela Fatima, et Lela Lu. Après cela Bespier ajoute, qu'il a quelque penchant à croire que Lela n'était pas le nom propre de la sainte dont Figueroa fait mention, mais seulement le titre d'honneur qui le précédait; et qu'elle avait un autre nom que Figueroa a omis, ou qu'on ne lui apprit point. Les habitans de Com, qui tenaient cette fille-là pour une sainte, s'étant contentés de l'appeler par excellence Lela ou la dame, à peu près de même qu'on dit aujourd'hui Notre-Dame parmi la plupart des chrétiens, pour dire la sainte Vierge Marie.*

(C).... *Selon Pietro della Valle elle est leur petite-fille.*] « Il y a un » beau pont à Com, et on voit auprès » du pont une belle mosquée, dans » laquelle on me dit qu'une sœur » d'Iman Riza qu'ils ont en vénéra- » tion, et qui fut un des successeurs » les plus estimés de Mahomet, est » enterrée, et laquelle ils considèrent » aussi pour une sainte à leur mode; » tellement qu'ils ont beaucoup de » respect et de vénération pour le » lieu de sa sépulture (6). » Iman Riza était fils d'Hossein, qui était fils de Fatime (7) : disons donc que la sœur d'Iman Riza est petite-fille de Fatime.

Les relations de Tavernier s'accordent ici avec celles de Pietro della Valle. « Ce qu'il y a de plus remarquable à » Com est une grande mosquée... où » l'on voit les sépultures de Cha-Seli » et de Cha-Abas second, et celle de » Sidi-Fatima, fille de Iman-Hoein, » qui était fils d'Ali et de Fatima Zu- » rha fille de Mahomet (8). »

(D) *Les prières solennelles que les pèlerins lui adressent.*] M. Chardin (9) a rapporté les deux principales oraisons qu'on fait dire aux pèlerins de Com. La première commence ainsi : *Je visite madame et maîtresse Fathmé, fille de Mousa, fils de Dgafer, sur qui soient le salut et la paix éternellement.* Il y a une chose considérable dans ces prières, c'est qu'on s'y recommande à l'intercession de cette sainte, et que l'on y fait des vœux pour elle. Vous avez déjà vu qu'on lui souhaite la paix et le salut éternel; voici un autre morceau de formulaire : *Je te souhaite le salut éternel, ô Fathmé, fille de Mousa, vierge sainte, vertueuse, juste, directrice de vérité, pieuse, sanctifiée, digne de toutes nos louanges, qui aime souverainement les fidèles, et qui en es souverainement aimée : Fille sans tache et exempte de toute impureté, Dieu veuille prendre son plus grand plaisir en toi, t'avoir pour agréable et t'affermir dans le paradis, qui est ta demeure et ton refuge éternellement (10).* Mais voici de quelle manière on se recommande tout aussitôt à ses prières (11) : *Je te suis venu chercher, ô dame et maîtresse de mon âme, dans la vue de m'approcher de Dieu très-haut par cet acte de piété, et de son apôtre et de ses enfans. La miséricorde de Dieu soit sur lui et sur eux éternellement. J'abhorre et déteste mes péchés, dont j'ai fait un malheureux fardeau qui m'accable, et je fais mes efforts pour briser le joug de l'enfer. Daigne m'accorder ton intercession, ô sainte Vierge, au jour que les bons seront séparés d'avec les méchans. Sois-moi propice alors; car tu es d'une race et sortie de parens qui ne laissent tomber dans*

(3) Figueroa, Ambassade, pag. 27.

(4) Histoire des Chérifs, chap. LXXIV.

(5) La même, chap. CVII.

(6) Pietro della Valle, pag. 58 du II^e. vol. de ses Voyages, cité par Bespier, Remarques sur l'état présent de l'Empire ottoman, pag. 23, 24.

(7) Bespier, la même, pag. 24.

(8) Tavernier, Voyages, liv. I, pag. 75, édition de Hollande, 1679.

(9) Journal du Voyage de Perse, pag. 464, édition d'Amsterdam, chez Wolfgang, 1686.

(10) Journal du Voyage de Perse, pag. 465.

(11) La même.

le malheur nul de ceux qui les aiment, qui ne refusent jamais rien à quiconque les vient prier, qui détournent toute sorte de mal de dessus ceux qui les chérissent, et de qui les ennemis au contraire ne sauraient jamais prospérer. M. Chardin nous apprend (12) que le tombeau de cette *Fathmé* a été rebâti trois fois : Son père, continue-t-il, l'amena à Com, à cause de la persécution que les califes de Badgad faisaient à sa famille, et à tous ceux qui tenaient Ali et ses descendans pour seuls légitimes successeurs de Mahammed. Elle fit faire de beaux édifices en cette ville, et y mourut. Le peuple croit que Dieu l'enleva au ciel, et que son tombeau ne renferme rien, et n'est qu'une représentation. L'église romaine n'est donc pas la seule qui honore l'assomption des vierges. Nous allons voir que la conception immaculée, et la virginité d'une mère, semblent être deux dogmes du mahométisme. Il manque une chose au narré de M. Chardin. Il fallait nous dire en quel temps vivait Mousa, père de *Fathmé*.

(E) Quoique femme d'Ali, et mère de quelques enfans, elle est néanmoins vénérée comme une vierge.] Les pélerins doivent dire, selon le formulaire des prières, entre autres choses, celle-ci : « Je te souhaite la salut » éternel, ô Vierge très-pure, très-juste et immaculée, glorieuse *Fathmé*, fille de Mahammed l'élu, femme d'Ali le bien-aimé, mère des douze vrais vicaires de Dieu, d'illustre naissance (13). »

(12) Là même, pag. 468.

(13) Journal du Voyage de Perse, pag. 464.

FAUCHET (CLAUDE), Parisien et premier président en la cour des monnaies à Paris, publia des livres qui le firent regarder comme un savant personnage (A). Il mourut fort vieux, l'an 1601. Sa manière d'écrire ne plaisait

point au roi Louis XIII (a). Il a été mis en parallèle avec Scipion Dupleix, dans la Bibliothèque française du sieur Sorel (b). Cela mérite d'être lu.

(a) Voyez la remarque (O) de l'article de Louis XIII, tome IX.

(b) A la page 377 de la 2^e. édition.

(A) Il publia des livres qui le firent regarder comme un savant personnage.] « Il a traduit fort doctement » et avec un travail infini l'histoire de Cor. Tacite, imprimée à Paris, » chez Abel l'Angelier, l'an 1582, » 1583 et 1584, tant in-folio que » in-4^o. et in-8^o. , sans y avoir mis » son nom, non plus qu'en son livre » des Antiquités Gauloises... tant il » est peu curieux de gloire, mais seulement désireux de profiter au public (1). » C'est ainsi que La Croix du Maine parlait l'an 1584. M. Baillet ne parle point de cette version comme d'un ouvrage anonyme. Claude Fauchet, dit-il (2), a traduit en notre langue les œuvres de Tacite, qui furent imprimées sous son nom en diverses formes, mais les cinq premiers livres sont de la traduction d'Étienne de la Planche (3). Fauchet publia un Recueil des antiquités gauloises et françaises en deux livres, l'an 1579, in-4^o. Il en donna une autre édition vingt ans après, in-8^o. , et poussa son travail jusqu'à la fin de la première race des rois de France. Il en publia la suite, l'an 1601, in-8^o. : elle a pour titre : *Fleur de la maison de Charlemagne... contenant les faits de Pepin et ses successeurs, depuis l'an 751, jusqu'à l'an 840 de JÉSUS-CHRIST*. Il mourut pendant que l'on imprimait, *Déclin de la maison de Charlemagne... contenant les faits de Charles-le-Chauve et ses successeurs, depuis l'an 840, jusqu'à l'an 987 de JÉSUS-CHRIST; et entrée du règne de Hugues Capet*. Ce volume parut l'an 1602, in-8^o. Quant à l'ouvrage des *Origines des Chevaliers, Armoiries, et Héralts, ensemble de l'ordonnance, ar-*

(1) La Croix du Maine, Biblioth. franç., pag. 57.

(2) Baillet, Jugement des Savans, tom. IV, num. 939, pag. 535.

(3) Du Verdier le nomme Plance.

* Son portrait au-devant de ses œuvres, 2^e édition de Paris, porte, dit Leduchat, « *Étatis anno 70, 1599*. Il avait donc soixante-douze ans lors de sa mort. »

mes et instrumens desquels les Français ont anciennement usé en leurs guerres, il fut imprimé à Paris, in 8°, l'an 1600. Son *Recueil de l'origine de la langue et poésie française, Rime et Romans; plus les noms et sommaire des œuvres de cent vingt-sept poètes français, vivans avant l'an 1300*, fut imprimé à Paris, in 4°, l'an 1581. L'édition de ses œuvres faite à Paris, l'an 1610 (4), dont Moréri fait mention, fut contrefaite à Genève l'année suivante.

(4) Elle est in-4°.

FAUCHEUR (a) (MICHEL LE), a été un très-illustre ministre parmi les protestans de France, au XVII^e. siècle. Son fort était la prédication (A), et l'on peut dire qu'il y excellait. Il se fit admirer de ce côté-là dans l'église de Montpellier (B); et comme sa réputation se répandit, et que l'église de Paris avait de coutume de s'approprier les plus grands prédicateurs qui fussent dans les provinces, elle attira celui-ci. Il ne fut pas fâché de désabuser ceux qui croyaient qu'il n'avait point d'autres talens que celui de bien composer un sermon, et de le bien réciter. C'est pourquoi il s'engagea à un ouvrage de longue haleine sur l'eucharistie, contre le cardinal du Perron. On fut agréablement surpris de voir sortir de sa plume un assez gros *in-folio*, farci de passages grecs et latins, et de toute sorte d'érudition concernant cette controverse. Ses autres ouvrages sont plusieurs volumes de sermons, et un traité de l'action de l'orateur (C), qu'on a réimprimé en Hollande depuis quelque temps. J'ai vu une lettre manuscrite en latin, où il

(a) Je l'ai vu cité en latin Falcarius.

donnait de très-bons avis au grand Dumoulin sur son livre des controverses salmuriennes. Le Faucheur mourut à Paris le 1^{er}. d'avril 1657 (b).

(b) Witte, in *Diario Biograph. Voyez aussi la Vie de M. Daillé, pag. 44.*

(A) *Son fort était la prédication.*] J'ai ouï dire qu'il prêcha un jour contre le duel avec une telle éloquence, que le maréchal de la Force, qui avait assisté à ce sermon, protesta devant quelques braves, que si on lui faisait un appel, il ne l'accepterait pas.

(B) *Il se fit admirer... dans l'église de Montpellier.*] On a imprimé plusieurs fois le sermon qu'il y prêcha un jour de jeûne, l'an 1618. C'est une pièce très-forte et très-pathétique.

(C) *Il composa un traité de l'action de l'orateur.*] On l'imprima à Leyde, l'an 1686, et on l'attribua fausement à M. Conrart *, soit qu'on crût qu'il en fût l'auteur, soit qu'on eût envie de faire mieux vendre le livre, en y mettant le nom d'un homme dont la politesse est fort célèbre. MM. de Leipsic en donnèrent une analyse fort exacte dans leur journal du mois de janvier 1687 (1). Ils n'oublièrent point l'endroit où l'auteur parle d'un prédicateur qui se faisait une règle de tousser par compas et par mesure, précisément à une telle ou à une telle période; et de peur d'y manquer il faisait des marques à son manuscrit, partout où il se proposait de tousser. Il écrivait à ces endroits-là *hem, hem*, comme on l'a vu dans l'original après sa mort. Le conseil que donnèrent ces journalistes a été suivi par un professeur de Helmstad (2), qui a traduit en latin ce traité-là. Cette traduction est sortie de dessous la presse, dans la même ville, l'an 1690. Ils en ont parlé (3), et ont fait savoir au public que le traducteur avait rendu cet ouvrage à son véritable père. Ce qu'ils supposent, que ce livre ayant été imprimé à Lyon sans nom d'auteur, l'an 1676,

* L'erreur vient, dit Leclerc, de ce que le privilège est au nom de Conrart qui avait seulement revu et corrigé cet ouvrage.

(1) *Pag. 17, 18.*

(2) Melchior Smidius.

(3) *Au mois de juillet 1690, pag. 368.*

on le publia à Paris dix ans après sous le nom de M. Conrart , et que l'édition de Hollande imita celle de Paris, pour ce qui concerne l'attribution de l'ouvrage à M. Conrart , a besoin d'être corrigé. 1°. L'édition anonyme de Lyon, 1676, n'est pas la première. Je me souviens d'avoir vu ce livre dès l'an 1666. 2°. En second lieu, on ne l'a point imprimé avec le nom de M. Conrart à Paris, l'an 1686. Ces paroles, *ad exemplar Paris. MDCLXXXVI*, que ces messieurs ont rapportées (4), signifient, non pas qu'on a imprimé sur l'édition qui avait paru à Paris l'an 1686, mais qu'on a imprimé, l'an 1686, selon l'exemplaire de Paris. Et ainsi l'on ne marque point l'année de l'édition de Paris.

(4) Pag. 17, ann. 1687.

FAUNO (LUCIO), en latin *Faunus*, auteur italien qui vivait vers le milieu du XVI^e. siècle (a), composa un livre des antiquités de Rome, *delle Antichità della città di Roma*, qui a été imprimé en italien et en latin (A). Il traduisit en italien quelques ouvrages de Flavius Blondus (b).

(a) *Quem ætate Pauli IV* (il fallait dire *Pauli III Romani pontificis, anno Christi M. D. XL, vixisse constat*. Hankius, de *Scriptoribus Rerum Romanarum, tom. II, pag. 134*.)

(b) *Epitome Bibliothecæ Gesneri, pag. m. 552.*

(A) *Son livre des antiquités de Rome... a été imprimé en italien et en latin.*] L'édition italienne de Venise est marquée à l'an 1558, in-8°, dans le catalogue de la bibliothèque de M. de Thou. On parle (1) d'une autre qui fut faite dans la même ville, l'an 1553. L'édition latine parut à Venise l'an 1546, si nous en croyons l'Abrégé de Gesner *. D'autres ne marquent que l'édition de Venise 1549 (2).

(1) *Voyez M. Teissier, in Catal... Catalogor., etc., pag. 550.*

* 1546 est, dit Leclerc, une faute de Frizius, abrégiateur de Gesner. Simler, dans son abrégé, dit bien 1549.

(2) Hank., de *Scriptor. Rer. Roman., pag. 134.*

FAUSTA, fille de Maximien

Herculéus (a), fut femme de l'empereur Constantin. On la lui donna dans la vue de le tromper (b); mais elle découvrit à son époux les embûches de Maximien (c). On raconte que Constantin ayant soupçonné que Crispus, qu'il avait eu (d) d'une concubine (e), avait un mauvais commerce avec Fausta, le fit mourir; et que, pour consoler Hélène, sa mère, qui s'affligeait extrêmement de la mort de ce jeune homme, il fit étouffer Fausta dans un bain très-chaud. Zosime assure cela (f). Quelques-uns disent que Fausta étant amoureuse de Crispus lui découvrit sa passion, et que n'ayant pu le porter à la satisfaction, elle se plaignit à Constantin qu'il l'avait voulu corrompre. Ils ajoutent que Constantin, ajoutant foi à la calomnie de Fausta, fit mourir Crispus; et qu'ayant reconnu ensuite l'innocence de son fils, il fit périr cette femme (A). Le cardinal Baronius (g) se plaint justement des écrivains de l'Histoire ecclésiastique, qui ont supprimé ces faits, ou qui ont même tâché de les réfuter (B). Il met le mariage de Constantin et de Fausta à l'an 307 (h), et la mort de Crispus et de cette impératrice à l'an 324. Rien ne pouvait arriver de plus dangereux à ce fils de Con-

(a) *Zosim., lib. II, pag. m. 81.*

(b) *Idem, ibid., pag. 82.*

(c) *Idem, ibid. Voyez aussi Eutropius, lib. X.*

(d) *Idem, Zosim., ibid., pag. 93.*

(e) *Elle s'appelait Minervine. Zosimus, lib. II, pag. 93.*

(f) *Id., ibid., pag. 103, 104.*

(g) *Baron., ad ann. 324, num. 5 et seq.*

(h) *M. Baluze, in Lactant. de Mort. Persec., cap. XXVII, prouve que cette chronologie est bonne.*

stantin, que de donner de l'amour à sa belle-mère ; car quelque parti qu'il eût pu prendre, il se fût commis. La complaisance l'exposait au courroux du ciel, et d'ailleurs si elle venait à être connue, il avait tout à craindre de la part de Constantin : le refus était une grande affaire ; car c'était un cas qui l'exposait à l'indignation et à la fureur d'une impératrice (C). Quelques-uns disent (i) que Fausta fit retomber Constantin dans le culte des faux dieux ; et que pour l'en retirer Dieu lui envoya la lèpre.

(i) Michel Glycas, *lib. IV, apud Baronium, ad ann. 324, num. 35.*

(A) *Quelques-uns disent que Fausta étant amoureuse de Crispus, . . . Constantin . . . fit mourir Crispus . . . et cette femme.*] Cet événement tragique se trouve dans les auteurs avec mille diversités, et presque toujours tronqué de quelques-unes des circonstances les plus essentielles. Zosime (1) veut que Constantin ait soupçonné Crispus d'avoir eu affaire avec Fausta, et néanmoins il assure que cet empereur fit mourir Crispus sans infliger aucune peine à l'impératrice ; car il prétend qu'elle ne fut étouffée dans un bain, que parce qu'on jugea cela nécessaire pour la consolation de la mère de Constantin. Un tel récit mérite beaucoup de censure. Crispus n'a pu être soupçonné d'inceste avec Fausta, sans que Fausta ait paru suspecte du même crime. D'où vient donc que Constantin ne punit que Crispus ? C'est une objection que Zosime devait pressentir et prévenir, et contre laquelle néanmoins il n'a pris nulle précaution : il n'a donc pas suivi les idées de la bonne exactitude en narrant cette conduite de Constantin. La dernière partie de son narré demandait qu'il y eût dans la première que Crispus fut soupçonné, non pas de commettre inceste avec Fausta, mais d'avoir tâché inutile-

ment de la corrompre. La suite serait sans difficulté, chacun comprendrait facilement que Constantin sacrifia à l'affliction de la mère l'innocence de sa femme, ou que par certaines ruses on lui fit apercevoir que l'impératrice ne s'était pas bien gouvernée. Pour trouver un récit bien plein touchant cet événement, il faut recourir à Métaphraste : j'avoue que ce n'est pas un auteur bien digne de foi ; mais enfin c'est lui qui laisse le moins de lacunes, c'est lui qui met en bel ordre les circonstances. Crispus accusé par sa belle-mère est puni : le voilà seul criminel aux yeux de son père. Il ne faut donc pas trouver étrange que Fausta ne souffre rien. Elle est reconnue ensuite pour calomniatrice, et on la punit sur ce pied-là. Notez que Métaphraste suppose que le martyr Artémus narre cela pour justifier Constantin, et pour répondre aux objections de Julien l'apostat. Lisez ce passage de Baronius (2) : *Artemius Præfectus Augustalis, idemque martyr, cum christianitatis reus causam ageret coram Juliano apostatâ, deroganti illi Constantino, multa que in cum objicenti, ac præsertim propinquo rum necem, hæc tunc in eum pro Constantino respondit (*)* : Ille autem *(inquit) uxorem Faustam justè admodum interfecit, ut quæ priscam Phædræ esset imitata, ejusque filium Crispum calumniata, quod ejus amore captus esset, et vim ei conatus esset asserre, sicut etiam illa Hippolytum Thesei filium. Atque primùm quidem qui sic in matrem insanierat (ut volebant ejus verba) ille cum esset maritus, punivit. Postea autem cum scivisset esse mentitam, ipsam quoque occidit, in eam ferens sententiam omnium justissimam. Hæc Artemius ad Julianum.* Sidonius Apollinaris nous apprend que le consul Ablavius fut un distique qui fut affiché à la porte du palais, et qui contenait une censure piquante de la cruauté de Constantin. *Ut mihi non figuratius Constantini domum vitamque videtur vel pupugisse versu gemello consul Ablavius, vel momordisse disticho tali clam palatinis foribus appenso :*

(2) Baronius, *ad ann. 324, num. xi, pag. m. 295.*

(*) *Ex Metaphr., apud Sur., die 20 octob., tom. V.*

(1) Zosim., *lib. II, pag. m. 103, 104.*

Saturni aurea sæcla quis requirat?
Sunt hæc gemmea (3), sed Neroniana.

Quia scilicet prædictus Augustus iisdem ferè temporibus extinxerut conjugem Faustam calore balnei, filium Crispum frigore veneni (4). Ces paroles de Sidonius Apollinaris ne contiennent rien touchant la cause de cette conduite de Constantin : elles nous apprennent seulement que ce prince fit périr sa femme Fausta par la chaleur d'un bain, et son fils Crispus par le froid d'un poison. La plupart des écrivains disent que l'ou tua Crispus, et non pas qu'on l'empoisonna. *Ad Istriam duxit propè oppidum Polam, ubi quoniam PEREMPTUM Constantini filium accepimus Crispum* (5). Voici l'expression de saint Jérôme. *Hic* (Lactantius) *extremâ senectute magister Cæsaris Crispi, filii Constantini, in Gallia fuit, qui postea à patre INTERFECTUS est* (6). On lit dans la Chronique d'Eusèbe que Crispus fils de Constantin, et le jeune Licinius, fils d'une sœur de Constantin, furent tués très-cruellement, *crudelissimè INTERFICIUNTUR*, l'an 1^{er}. de la 276^e. olympiade, c'est-à-dire l'an 325 : et que Constantin tua Fausta, son épouse, l'an 4 de la même olympiade. Orose ne parle point de Fausta ; mais il dit que Constantin, environ le temps que les hérésies d'Arius furent condamnées au concile de Nicée, tua Crispus son propre fils, et Licinius son neveu, sans que l'on sache les raisons qui l'animèrent de la sorte contre son sang. *Sed inter hæc latent causæ, cur vindicem gladium et destinatam in impios punitionem Constantinus Imperator etiam in proprios egit affectus. Nam Crispum filium suum, et Licinium sororis filium, INTERFECIT* (7). Il est bien étrange que cet historien n'eût pas oui dire ce que tant d'autres attestent, que Crispus fut mis à mort pour avoir été soupçonné d'aimer cri-

minellement sa belle-mère ; mais peut-être qu'Orose avait oui dire cela, et d'autres raisons aussi, et que les diversités des relations l'obligèrent à juger que les véritables causes étaient cachées. Aurélius Victor, qui rapporte qu'on croyait que Fausta avait poussé Constantin à se défaire de Crispus, n'ajoute point quel fut le motif que cette femme suggéra à son mari. Il s'accorde d'ailleurs avec Zosime touchant la cause de la mort de Fausta ; il dit que Constantin la fit périr dans un bain, parce que sa mère Hélène, outrée de douleur de la mort de Crispus, lui en faisait des reproches. *Faustâ conjugæ, ut putant, suggerente Crispum filium NECARI jubet. Dehinc uxorem suam Faustam in balneas ardentis coniectam interemit, cum eum mater Helena dolore nimio nepotis increparet* (8). Rien ne me semble plus surprenant que de voir qu'Eutrope ait parlé des cruautés de Constantin, sans toucher à la mort de Crispus, quoiqu'il n'ait pas oublié de faire mention nommément de celle du jeune Licinius, et de Fausta (9). On prétend que saint Chrysostome, sans nommer personne, a rapporté cette action de Constantin ; mais il suppose que ce prince, soupçonnant d'adultère son épouse, la fit attacher sur une montagne, afin qu'elle y fût mangée des bêtes. Il ajoute que le fils de ce même prince fut tué par son propre père, ou plutôt par son frère (10). Grégoire de Tours assure que Constantin fit mourir Crispus son fils, et Fausta sa femme, pour crime d'état (11). Philostorge raconte que Constantin, prévenu par les calomnies de sa femme, belle-mère de Crispus, le fit tuer ; et qu'ayant ensuite découvert que cette femme commettait adultère avec un courrier, il donna ordre qu'on l'étouffât dans un bain (12). Outre les

(8) Aurel. Victor., in Epitome, pag. m. 224.

(9) Primum necessitudines persecutus, egregium virum, et sororis filium, commodè indolis juvenem interfecit, mox uxorem, post numerosos amicos. Eutrop., lib. X, pag. m. 117.

(10) Chrysostomus, Homil. XV, in Philippen-ses. Voyez Henri Valois, in Ammian. Marcell., lib. XIV, pag. m. 58.

(11) Greg. Turon., Hist. franç., lib. I, cap. XXXIV.

(12) Philostorg., Hist. eccles., lib. II, cap. IV.

(3) Savaron fait cette note sur ce mot, scilicet quod Crispus... veneno gemmeæ, id est gemmate patere, infuso potionatus occubuit.

(4) Sidon. Apollinar., epist. VIII, lib. V, pag. m. 338.

(5) Ammianus Marcellin., lib. XIV, cap. ult., pag. m. 57, 58.

(6) Hieronym., de Scriptor. eccles., in Lactantio.

(7) Orosius, lib. VII, cap. XXVIII, fol. m. 321, vers.

auteurs que j'ai nommés, on fera bien de consulter Suidas (13) et Zonaras.

J'ai rapporté toutes ces autorités, afin qu'on voie les défauts, les variations, l'inexactitude, des anciens historiens. Notons aussi qu'y ayant un si grand nombre d'auteurs à citer sur ce sujet, il est étrange qu'on n'ait cité jusqu'ici dans le Moréri, qu'Ammien Marcellin, qui n'a rien dit ni de Fausta, ni de la raison pour laquelle Crispus fut tué. Vous avez pu voir ci-dessus (14) tout ce qui se trouve concernant cette matière dans cet écritain.

Je ne veux point omettre la liberté que le jésuite Caussin s'est donnée d'ajouter beaucoup de choses de son invention au récit de cette aventure. Cela serait supportable dans une pièce de poésie, ou dans un roman; mais dans un ouvrage sérieux, et qu'on intitule *la Cour Sainte*, il ne faut point se permettre ces décorations de rhétorique. Rien n'est plus ragoûtant que cela pour de jeunes écoliers, ni plus fade pour les personnes avancées et en âge, et en jugement. Elles ne sauraient voir sans indignation qu'on leur décrive amplement la beauté de Crispus, la naissance et le progrès de l'amour de Fausta, la manière dont elle se déclara, son dépit d'avoir été rebutée, son artifice pour se venger, son regret de la mort de Crispus, etc.; qu'on leur fasse, dis je, un portrait de toutes ces choses, quoiqu'elles ne soient tirées d'aucune histoire. Voici ce que l'auteur avance quant au dernier point. « Aussitôt que cette » nouvelle (15) fut venue à la cour, » la méchante Fausta vit bien que » c'était un effet de sa perfidie, et » se représentant vivement devant » les yeux ce pauvre prince qu'elle » avait auparavant tant aimé, pour » lors indignement massacré en une » beauté, en un âge où meurent les » plus déplorables, et en une bonté » qui eût donné de la compassion aux » tigres et aux lions; toute sa passion » et sa haine se change en une dou- » leur enragée, qui la fait crier et » hurler aux pieds de son mari, con- » fessant qu'elle avait tué le chaste » Crispus par sa détestable calom-

(13) Suidas, voce Κρίσπης.

(14) Citation (5).

(15) Celle de la mort de Crispus.

» nie; que c'était elle qui l'avait sol-
» licité au mal; mais qu'elle avait
» trouvé un Joseph doué d'une chas-
» teté invincible, qui avait détesté
» son péché autant qu'il était détes-
» table; de quoi, piquée de colère, et
» craignant d'être prévenue, elle avait
» procédé à cette funeste occasion;
» et partant qu'elle était indignée de
» vivre après avoir tué le plus inno-
» cent prince du monde, et taché de
» son sang son propre père (16). »
Quelle hardiesse! un auteur du XVII^e.
siècle vient nous donner, touchant ce
qui s'est passé dans le IV^e. un détail de
particularités qu'il ne tire que de son
cerveau. Il n'y a point d'ancien au-
teur qui nous ait appris comment
Constantin connut l'innocence de son
fils; tant s'en faut qu'il y en ait qui
nous apprennent que ce fut Fausta elle-
même qui la découvrit à cet empe-
reur.

(B) *Le cardinal Baronius se plaint justement des écrivains.... qui ont supprimé ces faits, ou qui ont même tâché de les réfuter.*] Il attaque sur cela les trois historiens; Eusèbe, Sozomène et Evagrius. Le premier se tait: les deux autres disputent contre ceux qui ont parlé. Eusèbe garde là-dessus un profond silence dans sa Vie de Constantin, mais non pas dans sa Chronique. Sozomène n'ose nier formellement la mort de Crispus, ni l'avouer positivement; il (17) se contente de réfuter les auteurs païens, qui avaient dit que Constantin ne trouvant dans le paganisme aucune voie d'expier des meurtres si exécrables, et en trouvant dans le christianisme, abandonna la religion de ses pères, et se fit chrétien. Evagrius (18) nie nettement ces deux choses: l'une que Constantin ait fait mourir Crispus et Fausta; l'autre qu'il ait embrassé le christianisme pour cette raison-là. Baronius (19) ayant condamné le silence du premier de ces trois historiens, comme une indigne flatterie, accuse (20) d'une stupidité incroyable Sozomène, qui, pour

(16) Caussin, *Cour sainte*, tom. II, pag. m. 56.

(17) Sozomen., *Hist. ecclesiast.*, lib. I, cap. V, pag. m. 406, 407.

(18) Evagrius, *Hist. ecclesiast.*, lib. III, cap. XLI, pag. m. 371.

(19) Baron., *ad. ann.* 324, num. 5, pag. m. 293.

(20) *Idem*, *ibid.*, num. 7, pag. 294.

nier que Constantin ait fait mourir Crispus, ne s'est servi, dit-il, que de ce raisonnement : Crispus vécut jusqu'à la vingtième année de l'empire de Constantiu, et fit avec lui diverses lois. Baronius (21) s'étonne encore davantage de la conduite d'Évagrius : il le renvoie à la Chronique d'Eusébe, à Aurélius Victor, à Eutropius, à Orose, à Sidonius Apollinaris, etc. Il réfute ensuite les raisons que Sozomène et Évagrius ont opposées, celui-là aux auteurs païens en général, celui-ci à Zosime en particulier. 1^o. Observons en premier lieu qu'il mutilé leurs raisons, et qu'il ne devait pas assurer que Sozomène eût nié la mort de Crispus (22) ; car cet historien se contente de nous laisser en suspens quant au fait même, et réfute seulement les conséquences que les païens en tiraient. La raison qu'il leur oppose est beaucoup meilleure que Baronius ne la représente ; car si Constantin et Crispus ont conjointement fait des lois en faveur de l'Évangile, comme le suppose Sozomène, il s'ensuit que Constantin avait abjuré le paganisme avant la mort de Crispus ; il ne l'abjura donc point à cause qu'il n'y trouvait pas les expiations qui lui étaient nécessaires, souillé qu'il était du sang de son fils, à ce que disaient les païens. Voilà le raisonnement de Sozomène : l'annaliste en a ôté toute la force, en supposant que cet auteur n'a dit autre chose, si ce n'est que Crispus avait fait des lois avec Constantin (23). On ne s'était pas servi d'une observation si vague ; on avait dit que c'étaient des lois pour les chrétiens (24). Baronius n'a pas été plus fidèle à l'égard d'Évagrius : il lui impute (25) d'alléguer contre Zosime le silence d'Eusébe ; mais il est sûr qu'Évagrius passe plus

avant : il rapporte (26) trois passages de l'Histoire Ecclésiastique d'Eusébe, qui témoignent que l'empereur Constantin avait toujours eu de l'attachement à la vraie foi, et que son fils Crispus très-chéri de Dieu était semblable à son père. 2^o. Disons secondement, que les autres raisons de Sozomène ont été bien réfutées par l'annaliste (27), qui lui a fait voir clairement que le philosophe Sosipatre avait eu des liaisons avec Constantin, et avait dû répondre selon l'hypothèse platonique, que les parricides de cet empereur ne pouvaient être expiés. Zosime assure que ce philosophe répondit cela à Constantiu. On (28) l'a réfuté entre autres raisons par celle-ci : c'est que Sosipatre ne pouvait pas ignorer que la religion des Grecs avait des cérémonies expiatoires pour les meurtrés les plus atroces ; témoin Hercule qui tua ses fils et son hôte, et qui trouva un moyen d'expiation. Baronius (29) réfute très-bien ces réponses de Sozomène, en montrant une différence capitale entre les parricides de Constantin et ceux d'Hercule. Ceux-là furent commis par un prince qui était en son bon sens, et ceux-ci par un furieux dont les actions ne pouvaient passer pour volontaires.

On demandera sans doute d'où vient que cet annaliste prend à tâche de confirmer les médisances des auteurs païens, et de réfuter les auteurs de l'Histoire Ecclésiastique, qui les ont combattues le mieux qu'ils ont pu. Sied-il bien à un cardinal de se déclarer en quelque façon pour les infidèles, qui ont affecté de décrier la conversion de Constantin, comme si cet empereur n'avait abjuré le paganisme, que parce que la discipline y était d'une telle austérité, qu'il n'y trouvait aucun remède aux remords de sa conscience, au lieu que les chrétiens lui offraient un moyen aisé de se purger de ses souillures dans l'eau du baptême ? Ne croyez pas que Baronius fasse tout cela pour rien : il n'en use ainsi qu'en faveur de certaines traditions favorables au siège pa-

(21) *Idem, ibid., num. 8.*

(22) *Ut neget Crispum occisum à patre.* Baron., *ibid., num. 7.* Non admittens omninò Crispum à Constantino jussu occidi. *Idem, ibid., num. 20.* Jacques Godefroi, *Notis in Philostorg., pag. 50, fait la même fautive.*

(23) *Eo uno utitur argumento, quòd Crispus vivens ad vigesimum usque patris imperii annum pervenerit, nullas interea leges cum eo statuens.* Baron., *ad ann. 324, num. 7.*

(24) Παλλοὺς σὺν αὐτῷ θήμενος νόμους ὑπερ Χριστιανῶν. *Multas unà cum patre leges pro Christianis tulerat.* Sozom., *Hist. ecclès., lib. I, cap. V, pag. 406, 407.*

(25) Baron., *ad ann. 324, num. 8.*

(26) Evagr., *Hist. ecclès., lib. III, cap. XLI, pag. 372.*

(27) Baron., *ad ann. 324, num. 22 et seq.*

(28) Sozom., *Hist. ecclès., lib. I, cap. V, pag. 407.*

(29) Barou., *ad ann. 324, num. 25.*

pal ; il (30) s'en sert pour confirmer les actes du pape Sylvestre, et pour prouver que Constantin reçut de ce pape le baptême à Rome, un peu avant la célébration du concile de Nicée. Les fastes d'Ildace ne lui sont pas favorables, car ils mettent la mort de Crispus à l'an 326. Le père Pagi (31) met le troisième consulat de Crispus à l'an 324. Consultez les notes de Godefroi sur Philostorge (32). Après tout, il est malaisé de se figurer qu'un an après, ou un an avant le concile de Nicée, Constantin ait consulté un philosophe païen pour savoir de lui les cérémonies expiatoires des homicides. Anrait-il été imbu jusques alors des superstitions païennes après une si longue profession de la vraie foi ? Notez qu'encore aujourd'hui il y a des gens (33) qui doutent qu'il ait fait mourir sa femme Fausta ; et n'oubliez pas de comparer les païens avec ceux qui publièrent, et qui publient encore que les réformateurs de l'église, au XVI^e siècle, ne sortirent de la communion de Rome, que pour s'exempter des rigueurs du célibat et des abstinences ; et que la liberté de vivre sans confession auriculaire, et sans aucune austérité, leur fit trouver une foule de sectateurs.

(C) *Le refus... l'exposait à l'indignation, et à la fureur d'une impératrice.*] Ceux qui ont le plus de connaissance des affaires de galanterie, assurent que c'est se conduire fort imprudemment, que de s'ériger en tentateur lorsqu'on n'a dessein que d'éprouver si une femme est vertueuse ; car ceux qui se bornent à cela s'exposent beaucoup en cas qu'ils la mènent jusqu'à consentir qu'on jouisse d'elle. L'affront qu'on lui fait, en ne se prévalant pas des dispositions où on l'a mise, la remplit d'un ressentiment qui la porte à inventer mille moyens de vengeance : elle ne peut se souvenir qu'on l'a trompée, et que la faiblesse qu'elle a fait paraître ne lui a de rien servi ; elle ne peut, dis-je, songer à cela sans une colère très-violente, et que le tenta-

teur a grand sujet de redouter. C'est bien pis lorsqu'une femme s'est déclarée la première, et que ses avances ont été suivies d'un mauvais succès. Malheur à celui qu'elle a tenté et qu'elle n'a pu gagner. Elle ne songe qu'à le perdre. Le patriarche Joseph en est une preuve (34) : et si l'histoire sainte nous fournit ce grand exemple, l'histoire des temps héroïques n'en fournit pas de moins éclatans : lisez les aventures de Bellérophon, et celles du chaste Hippolyte. L'histoire des siècles suivans fournit aussi quelque chose, quand ce ne serait que notre Fausta, calomniatrice de Crispus, qui n'avait point voulu consentir à la contenter. Juvénal a fort bien dit que si la honte d'un tel refus anime la haine, c'est en ce cas-là qu'une femme témoigne la plus grande cruauté.

Sed casto quid forma nocet? quid profuit olim

Hippolyto grave propositum, quid Bellerophonti?

*Erubuit nempè hæc eeu fastidita repulsa :
Nec Stenobæa minis quàm Cressa excanduit
et se*

*Concussere ambæ. Mulier sævissima tunc est,
Cum stimulos odio pudor admovet.... (35).*

Une impératrice, une reine, et en général les dames de la plus haute condition, sont surtout à craindre lorsque l'on n'a point répondu à leurs sollicitations : leur qualité les rend plus sensibles à l'injure, et leur fournit plus d'occasions de se venger. C'est à elles que peuvent fort bien convenir ces paroles de la Junon de Virgile (36) :

Mene incepto desistere victam?

Faut-il que j'abandonne mon entreprise sans avoir rien fait?

C'est dans de telles rencontres qu'un jugement peu favorable à la beauté est une offense qui s'enracine dans le cœur.

..... *Manet altâ mente repostum
Judicium Paridis spreteque injuria formæ (37).*

Je ne sais si Lactance avait fait lire à son disciple (38) l'histoire de Phèdre : cela eût pu lui servir de quelque chose.

(30) Barou., num. 29 et seqq., ad ann. 324.

(31) Pagi, Dissertat. Hypat., pag. 249.

(32) Jacob. Gothofredus, in Philostorg., pag. 51.

(33) Voyez Cellarius, in Eutrop., lib. X.

(34) Voyez le chapitre XXXIX du livre de la Genèse.

(35) Juven., Satir. X, vs. 324.

(36) Virgil. Æneid., lib. I, vs. 37.

(37) Idem, ibid., vs. 26.

(38) Crispus, fils de Constantin.

FEITHIUS (ÉVERARD) naquit à Elbourg au pays de Gueldres, au XVI^e. siècle. Il employa quelques années à l'étude de la philosophie, et puis il s'attacha tout entier aux belles-lettres, et y fit de très-grands progrès. Il apprit à fond la langue grecque et même la langue hébraïque. C'est de quoi les professeurs de l'académie que les protestans de France avaient en Béarn, donnèrent un témoignage bien ample. Étant retourné en son pays après une longue absence, il le trouva consterné à cause de l'expédition des Espagnols, commandés par Spinola. Cela le fit résoudre à se retirer hors de sa patrie. Il fut se fixer en France; il y enseigna la langue grecque, et il y fut honoré de la bienveillance de Casaubon, de MM. du Puy, et du président de Thou. Il se promenait à la Rochelle, accompagné d'un valet, lorsqu'il fut prié d'entrer dans la maison d'un bourgeois (a). On n'a jamais pu savoir depuis ce jour-là ce qu'il devint, quelque perquisition que les magistrats en fissent. Ce fut dommage; car si ce jeune homme fût parvenu jusqu'à sa vieillesse, il eût merveilleusement illustré la littérature. Ce jugement est fondé sur les ouvrages manuscrits que l'on a de lui (b). On en publia un à Leyde, l'an 1677 (A).

(a) *In civis Rupellani aedes vocatur. Brumanus, ubi infra.*

(b) *Tiré de Brumanus, Epist. dedicat. Antiquitatum Homeriarum.*

(A) *On.... publia un de ses ouvrages à Leyde, l'an 1677.] C'est un in-12 de 350 pages, qui a pour titre Antiquitatum Homeriarum libri qua-*

*tuor. Il contient une érudition fort curieuse et fort instructive. Henri Bruman, recteur du collège de Swol et petit-neveu de l'auteur (1), ent soigné de le publier *. Il promettait de recueillir les autres écrits de Feithius, que la négligence des héritiers avait laissé disperser. Je sais de bonne part qu'ils ne sont pas tous péris, et que l'ouvrage *De Atheniensium republica*, et celui *De Antiquitatibus atticis*, sont entre les mains d'un très-savant antiquaire (2).*

(1) *Avo meo materno frater fuit (Feithius.) Bruman., Epist. dedic. Antiquit. Homer.*

* = Groenovius (dit M. Boissonade dans la *Bibliographie universelle*), l'a réimprimé dans le 6^e. volume du *Thesaurus Antiquitatum graecarum*. Il y a une autre édition d'Amsterdam (1721) et une de Strasbourg (1743), dues aux soins de Stober qui y a joint ses remarques et celles de Heupel. C'est la meilleure de toutes. (2) *M. Cuper.*

« FELIBIEN (ANDRÉ), sieur
 » des Avaux et de Javericy,
 » conseiller historiographe du
 » roi, etc., se rendit recom-
 » mandable par la connaissance
 » qu'il acquit des beaux-arts. Il
 » était de Chartres, où à peine
 » eut-il achevé ses premières
 » études, à l'âge de quatorze ans,
 » qu'il fut envoyé à Paris pour
 » se rendre habile dans les scien-
 » ces et dans les affaires. Mais
 » son inclination se déclara bien-
 » tôt en faveur des muses. Les
 » premiers essais de sa plume
 » firent connaître la beauté de
 » son génie et les grâces de son
 » style. M. le marquis de Fon-
 » tenay-Mareuil ayant été nom-
 » mé pour la seconde fois am-
 » bassadeur extraordinaire à Ro-
 » me, en 1647, M. Felibien fut
 » choisi pour secrétaire de l'am-
 » bassade, et remplit toute l'at-
 » tente que ce digne ministre
 » en avait conçue. Pendant son
 » séjour à Rome, sa passion na-
 » turelle pour les beaux-arts lui
 » faisait sacrifier volontiers ses

» momens de loisir à visiter les » res places dans l'académie
 » personnes qui y excellaient , » royale des inscriptions et des
 » et surtout le fameux M. Pous- » médailles. M. le Pelletier ayant
 » sin , dans la conversation du- » succédé à M. Colbert dans la
 » quel il apprit à connaître ce » direction des finances , fit exer-
 » qu'il y a de plus beau dans les » cer par conmission à M. Fe-
 » statues et les tableaux. Ce fut » libien la charge de contrôleur
 » sur les hautes idées qu'il se » général des ponts et chaussées
 » forma alors de l'excellence et » du royaume. Quoiqu'il fût
 » de la perfection de la peintu- » d'ailleurs fort occupé, il ne
 » re, qu'il composa depuis ces » refusa pas ses soins aux pau-
 » savans ouvrages qui ont fait » vres pendant plusieurs années
 » sa réputation. A son retour » qu'il fut administrateur de
 » d'Italie il alla à Chartres, et » l'hôpital des Quinze-vingts de
 » comme il songeait à s'établir, » Paris..... Il mourut âgé de
 » il épousa mademoiselle Mar- » soixante-seize ans, le 11 juin
 » guerite le Maire, fille de l'avo- » 1695. Il a laissé cinq enfans
 » cat du roi au présidial, alliée » (a) (A) ». On verra ci-dessous
 » comme lui aux premières fam- le catalogue de ses principaux
 » illes de la ville, et entre au- ouvrages, avec l'abrégé de leur
 » tres à l'illustre maison d'Ali- éloge et du caractère de son cœur
 » gre, originaire de Chartres. Ses (B). Voyez le Journal des Savans
 » amis le présentèrent ensuite à du 28 de novembre 1695.

(a) Tiré mot à mot d'un Mémoire qu'on a reçu de Paris.

(A) *Il a laissé cinq enfans.*] « Trois » fils et deux filles. L'aîné, ci-de-
 » vant doyen de la cathédrale de » Bourges, est aujourd'hui vicaire
 » général dans cet archevêché. Le » second a succédé à la charge d'his-
 » toriographe du roi et de garde des » antiques de sa majesté. Nous avons
 » de lui un recueil historique de la » vie et des ouvrages des plus célè-
 » bres architectes. Le troisième est re- » ligieux, dom Michel Felibien de la
 » congrégation de Saint-Maur (1). »
 (B) *On verra... le catalogue de ses principaux ouvrages, avec l'abrégé de leur éloge et du caractère de son cœur.*] « Les principaux ouvrages » que nous ayons de lui sont les En-
 » tretiens sur les vies et sur les ou- » vrages des plus excellens peintres
 » anciens et modernes, in-4°. , en » deux volumes, de la seconde édi-
 » tion ; les Principes de l'architec- » ture, de la sculpture et de la pein-
 » ture. Il eut aussi l'une des premiè-

(1) Tiré mot à mot d'un Mémoire qu'on a reçu de Paris.

» ture ; avec un Dictionnaire des
 » termes propres de ces arts, *in-4°* ;
 » de l'Origine de la peinture avec
 » plusieurs pièces détachées, *in-4°* ;
 » plusieurs Descriptions, soit de Ver-
 » sailles, soit des divertissemens don-
 » nés par le roi, soit de tableaux,
 » recueillies dans un volume *in-12* ;
 » les Conférences de l'Académie
 » royale de Peinture, en un volume
 » *in-4°* ; la Description de l'abbaye
 » de la Trappe, *in-12* ; et il a laissé
 » aussi quelques traductions, comme
 » la Relation de ce qui s'est passé en
 » Espagne, à la disgrâce du comte-duc
 » d'Olivarès, traduite de l'italien ; le
 » Château de l'âme de sainte Thé-
 » rèse, traduit de l'espagnol ; la vie
 » du pape Pie V, traduite de l'ita-
 » lien. Il paraît dans tout ce qu'il a
 » écrit un jugement solide, un goût
 » exquis, beaucoup de netteté et de
 » politesse. Son style est pur, naturel,
 » noble et élégant. La variété des
 » choses qu'il a mêlées surtout dans
 » ses Entretiens, et la beauté des traits
 » qu'il y a jetés avec la bienséance
 » convenable au sujet, en rendent la
 » lecture extrêmement agréable. Mais
 » quelque rares que ses talens aient
 » été, ce n'est pas d'eux seuls que lui
 » venait l'estime qu'il s'était acquise.
 » Il devait une bonne partie de sa ré-
 » putation à sa probité ; et l'honneur
 » que cinq ministres, tous habiles dans
 » l'art de discerner les esprits, lui ont
 » fait de l'employer successivement,
 » est une preuve authentique de l'ap-
 » probation qu'ils ont donnée à sa
 » conduite. Le roi lui-même, dans
 » plus d'une rencontre, fit l'éloge de
 » son savoir et de sa vertu. S'il avait
 » été ambitieux, ou moins modéré,
 » étant aussi bien venu à la cour au-
 » près des grands, il lui aurait été
 » facile de s'avancer davantage dans
 » le monde ; mais il ne put jamais se
 » résoudre à manier le bien d'autrui,
 » et ce fut sa plus grande consolation
 » à la mort. Huit à neuf mille livres
 » qu'il touchait tous les ans des bien-
 » faits du roi lui parurent, avec ce
 » qu'il avait de son patrimoine, une
 » assez ample récompense pour un
 » homme de lettres, qui doit être
 » plutôt ami de la vertu, qu'esclave
 » des biens de la fortune. Il conserva
 » toujours beaucoup d'honneur et de
 » religion. Quoiqu'il fût naturelle-

» ment grave et sérieux, d'un esprit
 » prompt et même sévère, sa conver-
 » sation ne laissait pas d'être fort
 » agréable, et même enjouée selon
 » les rencontres. Il avait le cœur
 » droit, et sensible à l'intérêt de la
 » vérité. C'était à quoi il s'excitait
 » lui-même par ces deux mots, qu'il
 » avait fait graver sur son cachet,
 » *benefacere et dicere vera*, qu'on a
 » mis dans l'exergue de sa médaille.
 » Il vécut dans la pratique de ces
 » deux devoirs qui font l'honnête
 » homme et le parfait chrétien (2). »
 Vous trouverez un plus grand détail
 sur tout ceci dans le Journal des Sa-
 vans (3).

(2) Tiré du même Mémoire.

(3) Du 28 novembre 1695, pag. 695 et suiv. ;
 édit. de Hollande.

FENOILLET (PIERRÉ), évê-
 que de Montpellier, au XVII^e.
 siècle, était d'Anneci en Savoie.
 Il s'appliqua aux études avec
 beaucoup de diligence ; et, après
 avoir reçu le doctorat en théo-
 logie, il s'attacha à la chaire et
 devint un très-fameux prédi-
 cateur. Il s'acquit l'estime de
 François de Sales, évêque de
 Genève, qui lui donna une cure
 dans son diocèse, après quoi il
 obtint un canonicat dans la ca-
 thédrale d'Anneci. Ayant été at-
 tiré à Paris, pour y prêcher un
 carême, il y reçut de si grands
 applaudissemens qu'Henri IV
 l'honora de la qualité de son
 prédicateur, et qu'au bout de
 trois ans il le nomma à l'évêché
 de Montpellier (a) *.

(a) Tiré de la IV^e. lettre du I^{er}. livre de
 François de Sales, pag. 24, 25, édit. de Pa-
 ris, 1662, in-8°.

* Ce fut en 1608, dit Leclerc. On trouve
 la liste de quelques-uns de ses ouvrages dans
 la Bibliothèque historique de la France. Les
 nouveaux éditeurs de cette Bibliothèque
 n'ont pas oublié l'Oraison funèbre de Louis
 XIII, par Fenoillet, que le père Lelong n'a-
 vait pas connue.

FERNEL (JEAN), médecin de Henri II, roi de France, était né en Picardie (A). Il fut envoyé un peu tard à Paris pour y faire ses études de rhétorique, et son cours de philosophie : mais il fit tant de progrès si promptement, qu'ayant été reçu maître ès arts au bout de deux ans ^{*1}, les principaux de collèges lui offrirent à l'envi les uns des autres la régence de la logique, avec des gages très-considérables ^{*2}. Il n'accepta point ces offres ; il aimait mieux travailler par des études et par des leçons particulières à se rendre beaucoup plus digne d'une profession publique. Il s'appliqua de telle sorte à l'étude, qu'il renonça aux plaisirs les plus innocens qui l'eussent pu arracher à son Cicéron, à son Platon, à son Aristote (a). La lecture de Cicéron lui procura cet avantage, que les leçons qu'il donna sur des matières philosophiques, furent aussi éloquantes que celles des autres maîtres étaient barbares en ce temps-là. Il eut aussi une forte application à l'étude des mathématiques. Cette grande contention d'esprit lui attira une longue maladie qui l'obligea à quitter Paris. Y étant revenu après le retour de sa santé, il résolut d'étudier en médecine ; mais avant que de se bien appliquer à cette étude, il enseigna un cours de philosophie dans le collège de Sainte-Barbe. Après quoi il employa qua-

tre années à étudier en médecine ; et ayant été promu au doctorat, il s'attacha tout entier à son cabinet, afin de lire les bons auteurs, et de cultiver l'étude des mathématiques. Il eut de grandes liaisons avec un excellent rhétoricien (b) qui lui apprit les belles-lettres, et à qui il enseigna les mathématiques. Les instrumens qu'il inventa et qu'il fit faire sur cette science l'engagèrent à de grands frais. La femme qu'il venait d'épouser ne s'accommodait point de cette dépense, qui s'étendait même sur sa dot : elle en murmura, elle en pleura, elle en fit ses plaintes à son père (c), et l'engagea à se fâcher tout de bon contre Fernel. Celui-ci céda enfin, et renvoya tous ses faiseurs d'instrumens, et s'attacha à la pratique de la médecine. Mais parce que la visite des malades ne pouvait point prendre tout son temps, à un homme qui, comme lui, en donnait peu aux repas et au dormir (B), il reprit une occupation à laquelle il s'était déjà exercé avant que d'être docteur en médecine, je veux dire qu'il fit des leçons publiques sur Hippocrate et sur Galien. Cela lui acquit bientôt une extrême réputation par toute la France, et dans les pays étrangers. Il fut obligé d'interrompre ces leçons au bout de six ans, parce que l'estime qu'il s'était acquise faisait recourir à lui un si grand nombre de malades, qu'il n'avait pas assez de temps pour rendre ses bons offices à tous ceux qui venaient les lui demander. Mais

*1 Du temps de Fernel, il fallait, dit Leclerc, trois ans et demi pour obtenir le titre de maître ès arts.

*2 On n'a, dit Leclerc, aucune preuve de cette offre prétendue.

(a) Voyez la remarque B.

(b) Jacques Strebæus.

(c) Il était conseiller à Paris, mais on ne dit point de quelle cour.

comme rien n'était capable de faire cesser ses études de cabinet, il employa toutes les heures qu'il avait de reste à composer un ouvrage de médecine (d), qui vit le jour quelque temps après. Les écoliers le pressèrent si vivement de leur faire des leçons sur cet ouvrage, qu'il s'y résolut, nonobstant les oppositions de sa femme (C) et les conseils de ses amis. Il donna trois ans à ces leçons ; et comme pendant ce temps-là, il entreprit un autre ouvrage qu'il fit imprimer (e), il s'imposa en quelque manière la nécessité de lire en public encore quelques années ; car on souhaita passionnément qu'il expliquât à la jeunesse ce second livre. Il n'avait pas achevé encore de l'expliquer, lorsqu'on l'appela à la cour, pour voir s'il pourrait guérir une dame dont l'on désespérait de la guérison (D). Il la guérit heureusement ; et ce fut la première cause de l'estime que le roi Henri II, qui n'était alors que dauphin, et qui aimait fort cette dame, conçut pour lui. Ce prince lui offrit dès lors la place de son premier médecin ; mais Fernel, qui préférait ses études à l'embarras de la cour, n'accepta point cet emploi ; et il se servit même d'artifices pour obtenir la permission de retourner à Paris (E). Il l'obtint sans diminution de la pension qui lui fut promise (f). Ayant achevé d'expliquer son livre, il fut incessamment sollicité d'expliquer quelque autre chose ; mais la multitude de

malades qui l'appelaient l'empêcha de s'y engager (g). Il ne cessa pas pourtant de se rendre utile au public autrement que par sa pratique. Il donna ses veilles à la composition de l'ouvrage de *Abditis rerum causis*, qui fut suivi des sept livres de Pathologie, après quoi il travailla sur les Remèdes (F). Avant qu'il eût achevé ce dernier ouvrage, il fut contraint de céder aux ordres de Henri II. Ce prince le voulut avoir auprès de lui pour son premier médecin ; et il arriva tout le contraire de ce que Fernel avait redouté ; car il trouva plus de repos et plus de loisir à la cour, qu'il n'en avait eus à Paris ; et sans les voyages que la reprise des armes fit faire à ce prince, son médecin eût pu regarder la cour comme une douce retraite. Étant de retour de l'expédition de Calais, il fit venir sa femme à Fontainebleau. Cette bonne femme, fâchée de se séparer de sa famille, tomba malade, et mourut frénétique dans peu de temps. Il en fut si affligé, qu'il devint malade douze jours après les obsèques de son épouse, et qu'il mourut le dix-huitième jour de sa maladie (h) (G). Je ferai une remarque sur le nombre de ses années (H). Il gagna beaucoup de bien (I), et

(g) *Hoc perfunctus munere alia quædam Hippocratis et Galeni interpretari scripta cogitabat, idque ab eo quotidianis precibus et acclamationibus contendebant philiatri omnes, sed præ ægrorum qui undique ad eum opis causâ quotidie confugiebant turbâ, id muneris aggredi non potuit. G. Plantius, in Vitâ Fernelii.*

(h) *Tiré de sa Vie, composée par Guillaume Plantius, son disciple, natif du Mans. Elle est à la tête des OEuvres de Fernel dans toutes les éditions.*

(d) *C'est celui qu'il intitula Physiologia.*

(e) *C'est celui De venæ sectione.*

(f) *Elle était de six cents livres.*

maria ses deux filles très-avantagusement (i). C'est une opinion fort répandue qu'il guérit la stérilité de Catherine de Médicis (K), et que cette princesse l'en récompensa magnifiquement (L). Nous rassemblerons dans une remarque les fautes de quelques auteurs (M).

(i) Voyez la remarque (A).

(A) *Il était né en Picardie.*] Je m'en tiens à cette généralité, afin de jouer au plus sûr, car je vois d'un côté qu'il se qualifie *Ambianus*, natif d'Amiens, et de l'autre qu'on assure dans sa Vie, qu'il était né à Clermont, à vingt milles de Paris, et qu'il ne se donna le surnom d'*Ambianus*, qu'à cause que son père était d'Amiens (1). Par Clermont on entend ici Clermont en Beauvoisis. Dom Pierre de Saint-Romuald allègue une autre raison pour quoi Fernel a été nommé *Ambianus*. *Il était né*, dit-il (2), *à Clermont en Beauvoisis, dans une maison du faubourg, où pend encore aujourd'hui pour enseigne le Cigne. Quelques-uns l'ont appelé Ambianois, d'autant que le faubourg dans lequel il naquit s'appelle le faubourg d'Amiens.* Mézerai assure (3) que Fernel était natif de Montdidier au diocèse d'Amiens.

(B) *Il donnait peu de temps aux repas et au dormir.*] Tout autre plaisir que celui d'apprendre était insipide pour lui : il ne se souciait ni de jeux, ni de promenades, ni de collations, ni de conversations. Je parle du temps qu'il était encore écolier. *Ludos, jocos, computationes, et commensationes, sermones etiam omnium penè condiscipulorum, ac familiarium, fugere statuit, non cibi, non somni, non corporis, non valetudinis, non rei familiaris rationem habere, omnia perpeti, dum liberalium artium cognitionem assequeretur : omne in eis*

studium, diligentiam, curam, industriam adhibere, nullam præterquam ex discendo voluptatem capere : arbitratus omnem horam perire, quæ in bonorum auctorum lectione et studiis non collocaretur : tanta in illius animo insita erat discendi cupiditas, tantus cognitionis amor et scientiæ (4). La suite de sa vie ne démentit point ces commencemens ; jamais homme ne fut plus actif que lui. Il se levait à quatre heures du matin, et s'en allait étudier jusques à ce que le temps de faire leçon, ou d'aller voir les malades, s'approchât. Alors il examinait les urines qu'on lui portait, et il prescrivait des remèdes selon les conjectures qu'il pouvait former (5). Revenant au logis pour dîner, il s'enfermait avec ses livres jusques à ce qu'on l'appelât pour se mettre à table : il retournait dans son cabinet en sortant de table ; il ne quittait son étude que pour les affaires qui l'appelaient hors du logis. Revenant le soir, il faisait comme à midi : il attendait sur ses livres qu'on l'appelât pour souper ; il les reprenait aussitôt qu'il avait soupé, et ne les quittait qu'à onze heures, pour se mettre au lit. Il ne faisait point scrupule, quand il priaient quelqu'un à manger, de le quitter dès que le repas était fini, et de s'en aller retrouver ses livres. *Omnia animi et corporis oblectamenta præ litterarum studiis, et medicæ artis exercitatione, pro nihilo ducons : ut nulla vite pars neque publicis, neque privatis, neque medicis, neque domesticis in rebus vacâsse officio videretur. Si quem fortè ad cœnam vel prandium aliquando invitaret, ab eo neque turpe, neque inhonestum ducebat, aliquantò post sumptum cibum, studiorum causâ se surriperè* (6).

A la prière de sa femme, quelques années avant sa mort, il acheta une maison de campagne (7) : mais il ne s'y allait délasser qu'une fois ou deux par an. Il trouvait plus de plaisir dans

(1) *Claromontio epidulo (quod viginti duntaxat miliaribus à Lutetiâ distat) natus atque ingenûe educatus, Ambianum in operibus idcirco se prædicat, quod patrem inde habuerit.* G. Plantius, in Vita Fernelii, initio.

(2) Abrégé du Thrés. chronolog., tom. III, à l'ann. 1558.

(3) Histoire de France, tom. II, pag. 1229.

(4) Plantius, in Vita Fernelii.

(5) C'était la méthode de ce temps-là, pour les petites gens. Ils n'appelaient point le médecin, ils lui envoyaient de l'urine du malade, et il ordonnait des remèdes. Voyez Plantius, in Vita Fernelii.

(6) Plantius, in Vita Fernelii.

(7) Prædium Pentinianum.

la vie active, et dans l'exercice de sa profession, que dans le repos (8). Il ne renvoyait jamais les malades qui venaient implorer son assistance, quelque pauvres qu'ils fussent; et il en venait un si grand nombre pendant l'été, qu'il n'avait pas le loisir de s'asseoir à table; il dînait debout. *Tantum agrorum numerus ad eum confugiebat, ut per totam ferè æstatem stans prandere cogeretur: neminem quantumlibet pauperem à se abire dimittebat morbi quo angeretur ignarum, remediisque ad eum profligandum destitutum* (9). Quand on l'exhortait à se donner quelque relâche, il répondait que la mort lui donnerait un assez long temps pour se reposer. *Quodd si illum nonnunquam de curandâ corporis sui valetudine, deque nocturnis studiis intermittendis, commonefacerem, et ad quiescendum cohortarer, (erat enim somni parcissimus) responsum in promptu habere solebat,*

Longa quiescendi tempora fata dabunt.

Les femmes de tels médecins sont fort à plaindre lorsqu'elles aiment leurs maris, et qu'elles ne sont point avares; car l'indifférence et l'avarice peuvent trouver de bons dédommagemens dans cette absence du mari.

(C) *Nonobstant les oppositions de sa femme.*] Il n'est pas difficile de deviner pourquoi sa femme ne consentait pas à ces sortes de leçons: elles l'empêchaient de voir les malades, et ainsi elles diminuaient notablement le profit quotidien de sa pratique. Son historien ne s'est point tu sur ce dommage: *quod onus... uxore, in amicis omnibus, et agrorum curis reclamantibus, vel magno rei domesticæ dispendio suscepit* (10).

(D) *On l'appela à la cour, pour voir s'il pourrait guérir une dame dont on désespérait de la guérison.*] Ceux qui croiraient que l'historien a eu en vue la stérilité de Catherine de

Médecis s'abuseraient lourdement; et tout le monde me l'avouera; si l'on considère comment il s'exprime (11): *Nec absolverat ejus commentationis explicationem, cum in gravissimo mulieris nobilissimæ* (12) *casu ad aulicos quasi edicto regio rapitur. Pervagabatur enim incredibilis ad hujus imperii proceres de Fernelii eruditione fama et persuasio, quasi unus esset à Gallia medicis calamitosi illius morbi perstrenuus oppug-nator, et impendentis mortis fortissimus vindex, malorumque depulsor, quasi Hercules Alexicacus: quam ille opinionem de se strenuè sustinuit, ut non tam sit creditus mulierem in vitâ retinuisse, quam jam profligatâ salute ex inferorum faucibus revocâsse.* Premièrement on peut douter s'il s'agit ici en quelque manière de Catherine de Médecis; en second lieu on ne peut douter qu'il ne s'agisse de toute autre chose que de la stérilité. Si l'auteur a voulu parler de cette princesse, qui était alors dauphine, n'est-il pas étrange qu'il l'ait désignée par le nom vague de *femme de grande noblesse*? N'est-il pas étrange qu'il ait dit qu'elle était très-chère au dauphin (13)? Si ce n'était point la dauphine, l'expression est bonne et à propos: ce pouvait être une maîtresse: ce pouvait être une dame pour qui le dauphin avait beaucoup d'amitié; mais si c'était son épouse, l'historien s'explique impertinemment. On suppose toujours dans les récits de cette nature qu'un mari aime sa femme, qu'il s'intéresse extrêmement à la guérison de sa femme, qu'il a une extrême reconnaissance pour les médecins qui la guérissent. Il suffit donc de marquer que la malade est sa femme; et si l'on veut se servir de l'épithète *charissima, tenerrima*, c'est après avoir employé le mot *uxor*, ou *conjug*, qu'il le faut faire. D'où je conclus que cet auteur ayant écrit sensément et éloquentement, ne se serait point exprimé comme il a fait, s'il eût eu dessein de parler d'une mala-

(11) Plantius, in Vitâ Fernelii.

(12) Il ne faut avoir nul égard au sommaire que l'on voit à la marge, *reginam curavit*, car ce sont apparemment les libraires qui l'ont fait mettre.

(13) *Henrico Gallicarum regi designato cui illa charissima erat.*

(9) *Idem, ibidem.*

(10) *Idem, ibidem.*

die de madame la dauphine. Ajoutez encore cette raison : la gloire de Jean Fernel aurait reçu un nouvel éclat , de ce que la dame qu'il aurait guérie aurait été la dauphine : pourquoi donc son historien , qui ne cherche qu'à le combler d'honneur et d'éloges, eût-il tu la qualité principale de cette dame ? Voilà pour le premier point : le second est encore plus clair. Catherine de Médicis se portait bien pendant qu'elle était stérile; elle fatiguait un cheval, elle suivait le roi à la chasse (14), et sa santé ni sa vie ne paraissaient courir aucun risque de ce qu'elle continuerait à ne faire point d'enfans. On ne la guérit donc pas d'une maladie mortelle, quand on lui donna des remèdes contre la stérilité; ce n'est donc point d'elle qu'il s'agit ici, puisqu'il est question de *morbus calamitosus, de mors impendens, de profligata salus, de ex inferorum faucibus revocatio*.

Ce n'est pas pour rien que je m'arrête à toutes ces observations : c'est pour en tirer une forte preuve contre ceux qui disent que Fernel guérit la stérilité de la dauphine. C'est un fait qui me semble très-douteux, puisque son disciple bien-aimé n'en dit rien, et qu'il parle d'une autre cure moins importante que ne serait celle-là. Il n'est nullement vraisemblable qu'il ait ignoré un si bel endroit de la vie de Fernel, ou que l'ayant su il l'ait passé sous silence dans l'histoire de ce médecin. Qui aurait su cette aventure si Plantius l'avait ignorée ? Plantius, dis-je, instruit si longtemps aux pieds de ce Gamaliel, et admis à sa plus étroite confiance. Et à qui convenait-il mieux qu'à ce disciple de publier une chose si glorieuse à son bon maître ? Il l'avait oubliée, me dira-t-on, quand il se mit à écrire l'histoire de Jean Fernel. Mais ne s'en serait-il pas ressouvenu quand il se mit à narrer le premier voyage que son maître fit à la cour ? Cette dame, abandonnée des médecins, si chère au dauphin Henri, pouvait-elle lui repasser dans l'esprit, sans exciter les idées d'une dauphine rendue féconde par les remèdes de Fernel ? *Credat Judæus apella*.

(E) *Il se servit..... d'artifices*

pour obtenir la permission de retourner à Paris.] L'on ne se rendait pas aux raisons qu'il alléguait, qu'il n'était pas encore assez fort pour mériter qu'on lui confiât la santé des princes; mais que, si on lui permettait de retourner à Paris, il emploierait avec ardeur tous les moyens qu'il y trouverait de se rendre plus habile, et plus digne de servir M. le dauphin. Quand il vit que ces raisons ne le tiraient pas d'affaire, il feignit d'être malade, et il fit dire à ce prince par un chirurgien qui lui parlait familièrement, qu'il avait une pleurésie que le chagrin rendrait infailliblement mortelle; et que ce chagrin procédait de ce qu'il se voyait séparé de ses livres, et de ses leçons, et de sa famille, et engagé à une vie tumultueuse. *Simulatâ pleuritide et confictâ ementitâque à chirurgo qui principi familiaris erat periculâ magnitudine, per eum nuntiari jubet tanti mali causam ab animi ægritudine et mœrore proficisci, quod à studiis esset abductus etc.* (15). Le prince ajoutant foi à ce mensonge permit à Fernel de se retirer. Ne faut-il pas être bien amoureux de l'étude et de la vie philosophique, quand on emploie tant de machines pour n'être pas médecin de cour, c'est-à-dire, pour n'avoir pas un emploi que d'autres tâchent d'obtenir par toutes sortes de voies ? Lorsqu'Henri II fut sur le trône il renouvela ses instances, mais Fernel représenta que l'honneur qu'on lui offrait était dû par plusieurs raisons, et comme un droit héréditaire, au médecin du feu roi, et qu'il avait besoin d'un certain temps afin de faire des expériences sur plusieurs choses qu'il découvrait dans la médecine. On lui accorda du délai ; mais quand le médecin de François I^{er}. fut mort, il fallut que Fernel allât occuper sa place auprès de Henri II.

(F) *Il travailla sur les remèdes.*] Il avait achevé l'ouvrage des remèdes composés, et il travaillait à celui des remèdes simples, dont il avait découvert plusieurs vertus inconnues aux anciens. Il n'en disait rien à personne; il voulait que le public sût à qui l'honneur en serait dû; c'est pour quoi son dessein était de ne s'en ou-

(14) Brantôme, au discours de sa reine.

(15) Plantius, in Vita Fernelii.

voir que quand il publierait son livre. La nécessité où il se trouva réduit de suivre la cour l'empêcha de mettre la dernière main à cet ouvrage. Le plus grand de ses regrets en mourant fut de n'avoir pas pu l'achever. *Hic dolor hominem præcipuè angebat, hæc cura sollicitabat, quòd therapeutica postremæ medicinæ parti in quâ multum diùque versatus erat, quanque suis inventis plurimum loquere poterat, extremam manum non addidisset* (16). Voilà ce qui fait qu'on trouve dans ses ouvrages une excellente pathologie, mais peu de thérapeutique. Voyez le Journal des Savans, au mois d'avril 1666.

(G) *Il fut si affligé de la mort de sa femme,.... qu'il mourut le dix-huitième jour de sa maladie.*] Vu le narré de Plantius, on peut dire que diverses causes concoururent à faire mourir Fernel. Il avait la rate en mauvais état : le chagrin venant là-dessus empira cette mauvaise disposition, d'où naquit une fièvre continue. Il ne serait point mort si tôt, ni avec son mal de rate, sans le chagrin; ni avec son chagrin, sans le mal de rate. Il est même vrai que son chagrin ne venait pas tout de la perte de sa femme : bien d'autres choses l'affligeaient avant cela très-violemment (17). Mais quand on ne ferait aucune attention à ces circonstances, on ne laisserait pas de connaître que M. l'abbé Deslandes s'est étrangement trompé. *Jean Fernel*, dit-il (18), *ayant été appelé à la cour par une princesse qui était désolée de sa stérilité, et ayant su la mort de sa femme, il tomba aux pieds de cette princesse, d'où on l'ôta pour le porter au tombeau, dans l'église de Saint-Jacques de la Boucherie.* Cette princesse est sans doute Catherine de Médicis, qui avait cessé d'être stérile l'an 1543. Or Fernel et sa femme ne moururent

(16) *Idem, ibidem.*

(17) *Quum causæ quædam externæ hæcque graves admodum acerbissimum inærorem atulissent, superveniente uxoris obitu quo omnia exasperata sunt, humor in liene collectus tandem incallescens atque putrescens, inflammationem ejus visceris peperit, unâ et febris accensa est continua.* Plantius, in Vita Fernelii. Voyez Thevet, tom. VII, pag. 331.

(18) *Dans une lettre insérée au Mercure Galant du mois de novembre 1693, pag. 197. Voyez tome V, pag. 85 la remarque (C) de l'article CHARNACÉ.*

qu'en 1558, et de plus, il n'est pas vrai que la mort de ce médecin ait été si subite. Il ne tomba malade que dix ou douze jours après avoir enterré sa femme, et il ne mourut qu'au dix-huitième jour de sa maladie.

(H) *Je ferai une remarque sur le nombre de ses années.*] Il mourut la soixante et douzième année de sa vie, en 1557, peu de temps après la prise de Calais, si nous en croyons Plantius son historien. Cette ville fut conquise par Henri II, au mois de janvier 1557, selon la façon de compter de ce temps-là, c'est-à-dire, si l'on ne commence pas l'année au mois de janvier. Mais si on la commence comme nous la commençons, ce fut en 1558 que la ville de Calais fut prise. Plantius observe qu'elle était entre les mains des Anglais depuis cent ans. Il fallait dire depuis deux cent onze ans. L'épitaque de Fernel marque sa mort au 26 d'avril. Si le jour est bien marqué dans l'épitaque, il faut conclure que Plantius n'a pas bien marqué l'année; car le 26 d'avril qui suivit la réduction de Calais appartient à l'an 1558, selon même la vieille façon de compter. Si M. de Thou marque bien le jour, au 27 mars (19), Plantius peut avoir bien marqué l'année. Mais ce n'est pas le principal. L'épitaque donne à Fernel cinquante-deux ans de vie; Plautius lui en donne soixante-douze. Il ne faut pas croire que les imprimeurs aient mis soixante-douze au lieu de cinquante-deux; car on trouve dans cette même vie de Fernel, 1^o, qu'il avait environ soixante ans lorsqu'il s'arrêta auprès du roi, comme premier médecin; 2^o, qu'il a pratiqué la médecine à Paris pendant trente ans; 3^o, qu'il avait fait plusieurs choses avant que de s'attacher à voir les malades. Soyons donc très-assurés que Plantius lui a donné soixante-douze ans : et cependant l'épitaque dressée par le beau-fils de Fernel lui donne seulement cinquante-deux ans. Rapportons un passage de Guy Patin (20) : « Puisqu'on im- » prime chez vous le Fernel, je vous » veux prier d'une chose, qui est d'y » faire corriger une faute que ceux » d'Utrecht ont faite à leur impression

(19) Thuan., *Histor., lib. XXI, pag. 431.*

(20) Patin, *Lettre CXVII du 1^{er} tome.*

» (21) lorsqu'ils disent dans sa Vie, Jean Fernel. Mais, comme je l'ai déjà dit, les autorités alléguées par Guy Patin ne sont pas réduites au seul témoignage de l'építaphe. Je ne laisserai pas de lui opposer deux choses. 1°. Je ne comprends guère qu'un disciple de Fernel, qui a passé dix années de confiance avec lui, soit dans l'erreur d'une façon si énorme à l'égard de l'âge de son maître; s'y tromperait-il de vingt ans? et composerait-il sa vie sans s'informer un peu mieux de l'âge qu'il lui faut donner? 2°. Si ce disciple erre à l'égard de l'âge; il faut qu'il se trompe sur bien d'autres choses: il ment lorsqu'il conte que Fernel commença tard ses études (24); et il n'est pas vrai que Fernel ait étudié deux ans au collège de Sainte-Barbe, et puis en son particulier avec tant d'application, qu'il gagna une fièvre quarte qui fut fort longue, et qui l'obligea à s'en aller à la campagne (25). Comment serait-il possible qu'ayant recouvré ses forces il fût revenu à Paris, et qu'après avoir délibéré sur la profession à embrasser, il eût régenté deux ans au collège de Sainte-Barbe? comment, dis-je, cela serait-il possible, puisque nous savons qu'en 1526 (26) il fit imprimer des livres de mathématique? Or, en prenant les choses au pis, on ne saurait supposer que ces livres aient paru que pendant qu'il régenta. Où trouverons-nous le temps nécessaire selon le récit de Plantius, s'il est vrai que Fernel soit mort à l'âge de cinquante-deux ans? N'aurait-il pas été auteur d'un livre d'astronomie à l'âge de vingt ans (27)? Cela peut-il convenir à un écolier qui commence tard sa grammaire et sa rhétorique? Et il faut bien prendre garde qu'au temps de Fernel un écolier qui entrait en philosophie avant l'âge de vingt ans

» qu'il avait soixante-douze ans quand il mourut : ce qui est très-faux ; car je vous assure qu'il n'en avait que cinquante-deux , ce que j'ai ouï dire à feu M. de Villeray, maître des requêtes, fils d'une fille de Fernel , laquelle n'est morte qu'en 1642. Je l'ai aussi ouï dire à d'autres de ses parens ; et c'est une tradition toute claire dans sa famille : mais sans la tradition qui n'est pas toujours assurée , j'en ai deux preuves très-certaines : l'une est tirée des registres de notre faculté , que j'ai eus entre mes mains , tandis que j'ai été doyen , où il est expressément remarqué que Fernel mourut le 26 avril 1558, *anno etatis* 52. L'autre preuve est dans son építaphe , à Saint-Jacques de la Boucherie , que j'ai fait voir à une infinité de personnes , où il est encore marqué qu'il mourut à l'âge de cinquante-deux ans. L'auteur de cette építaphe y est nommé *Philippus* (22) *Barjotius*, *Fernelii gener*, qui était un maître des requêtes et président au grand conseil , son premier gendre ; le second fut M. Gilles de Riant , président au mortier , qui est mort l'an 1597 , sa veuve lui ayant survécu quarante-cinq ans *. Il est difficile de combattre les autorités que Guy Patin a produites. S'il n'alléguait que l'építaphe , sa preuve ne serait pas aussi décisive qu'il l'a prétendu ; car qui sait si le graveur n'a pas oublié deux xx ; ce qui réduirait soixante-douze à cinquante-deux ? Il a pu se tromper plus aisément , s'il s'est servi de chiffres au lieu de lettres , un 5 pour un 7 est bientôt mis. Ceux qui savent qu'un auteur qui corrige ses épreuves ne s'aperçoit pas quelquefois que ses imprimeurs ont prodigieusement altéré ses chiffres ou ses lettres numériques (23) , ne s'étonneraient pas que la faute du graveur n'eût pas été aperçue du gendre de

(21) Patin a tort d'imputer cela aux auteurs de l'édition d'Utrecht ; car ils n'ont fait qu'imprimer la Vie de Fernel , composée par Guillaume Plantius.

(22) Il fallait dire Philibert.

* Joly rapporte en l'honneur de Fernel un autre passage de Guy Patin , que Bayle n'a pu connaître , puisqu'il est dans l'*Esprit de Guy Patin* qui ne fut publié qu'en 1713.

(23) Je le sais par expérience.

(24) *Jam natu grandis quum sub triviali magistro grammaticam didicisset , etiamst mater rebus eum curisque domesticis potius quam litteris TAM SERO destinandum contenderet. Plantius , in Vita Fernelii , initio.*

(25) *Febre quartanâ tandem corripitur , quâ crudeliter ac diu conflictatus ceptum studiorum cursum interrumpere , utque salubriore aëre fruereetur solum vertere cogitur. Idem , ibid.*

(26) Gesner , in Biblioth.

(27) Le livre qui , selon Gesner , fut imprimé à Paris , l'an 1526 , avait pour titre : *Monalo sphaerium.*

passait pour bien avancé. Un provincial que l'on envoyait à Paris à l'âge de quinze ou seize ans, pour y faire ses basses classes, ne passait pas pour un écolier que l'on eût mis tard à l'étude. Je ne compte ici pour rien l'autorité de Thevet (28) ; car il n'a fait que copier Plantius, tant pour les soixante-douze ans de vie qu'il a données à Fernel, que pour tout le reste.

(I) *Il gagna beaucoup de bien.*] Plantius (29) témoigne que pendant les dix années qu'il passa auprès de Fernel, le gain annuel de ce médecin allait souvent au delà de douze mille francs, et n'était au-dessous de dix mille livres presque jamais. Un auteur que j'ai cité ci-dessus me fournit ce que l'on va lire : *On trouva dans son étude, après sa mort, 30,000 écus d'or : aussi mourut-il très-riche, car il laissa, outre cela, 36,000 livres de rente, à partager entre ses deux filles, ses unives héritières* (30). Si l'on en croit son histoire, il faisait du bien à sa famille ; mais il était appliqué au gain. *Attentus quidem ad rem familiarem, sed in suos beneficus et liberalis* (31). Scaliger dit sur cela et sur un point encore plus délicat, une chose très-choquante : *Fernelius, bon gagne-denier, qui entra en crédit pour avoir facilité l'accouchement de la reine-mère, Habuit salacissimam filiam, cui dedit decem millia aureorum pro dote* (32). Ceux qui voudront savoir quelque chose touchant la postérité de Fernel, n'auront qu'à jeter les yeux sur ce passage de Guy Patin (33). « Dans » le couvent de la Visitation, à » Lyon, il y a une demoiselle, fille » de M. de Riant, conseiller d'état. » Sa mère est nièce de M. de Narbonne, et s'appelle Marie des Prez. Cette » belle religieuse, qui n'est pas encore professe, est considérable pour » sa naissance, entre autres belles » qualités qu'elle possède, étant descendue de notre grand Fernel, » qui a été vraiment un incomparable

» médecin. Il laissa deux filles, dont » l'aînée fut mariée à M. Barjot, président au grand conseil et maître des requêtes, duquel est descendu » aujourd'hui M. d'Annœuil, maître d'hôtel de chez le roi. Annœuil est » une terre de 12,000 livres de rente, » en notre pays de Picardie, près de Beauvais, à deux lieues de mon » pays natal. L'autre fille de Fernel fut mariée à M. Gilles de Riant, » président au mortier, qui mourut l'an 1597. Elle s'appelait Madeleine Fernel, et mourut l'an 1642, au » mois de mars, âgée de quatre-vingt » quatorze ans : *Et generatorem rectorum benedicitur*. J'ai grand regret » que je n'aie été autrefois tout » exprès à Villeray, au Perche, où elle est morte, pour avoir l'honneur de la voir et de lui baiser les mains. » On nous fait bien baiser des reliques » qui ne valent pas celle-là. Si bien » que cette belle religieuse se peut vanter d'être descendue du plus » grand homme qui eût été dans notre » profession, depuis Galien, puisque » le grand Fernel est son trisaïeul.

(K) *C'est une opinion répandue qu'il guérit la stérilité de Catherine de Médicis **.] On prétend que Henri II lui proposa cette affaire en des termes assez surprenans. *Monsieur le médecin, ferez-vous bien des enfans à ma femme ?* Et l'on veut que Fernel ait répondu sagement : *C'est à Dieu, sire, à vous donner des enfans par sa bénédiction, c'est à vous à les faire, et à moi à y apporter ce qui est de la médecine ordonnée de Dieu pour le remède des infirmités humaines* (34). M. Varillas rapporte l'expédient dont ce médecin se servit. *Le peuple était persuadé, dit-il* (35), *que la reine mère, après dix ans de stérilité,*

* A l'occasion de Fernel et de Marie de Médicis, l'homme de lettres qui a donné l'édition du *Dict. de Bayle*, publié à Leipzig 1802, in-8^o. (il n'en a paru que huit parties), a cru devoir consacrer une longue note sur la médaille dont Prosper Marchand parle dans son *Dictionnaire*, t. 1, 164-169, dont même il donne la figure, et sur laquelle on lit : *Fernel*, d'où le père Ménestrier avait conclu que cette médaille était un talisman fait par Fernel. Bayle, au reste, avait parlé de ce singulier monument dans sa *Réponse aux questions d'un provincial*.

(34) Bullart, *Académie des Sciences*, tom. II, pag. 84. Il cite Duplex.

(35) Varill., *Histoire de François II*, liv. I, pag. m. 76.

(28) Dans l'Éloge de Fernel, au VII^e. tome, pag. 325, éd. de 1671, in-12.

(29) Plantius, in *Vitâ Fernelii*, in fine.

(30) Saint-Romuald, Abrégé du Trésor chronol., tom. III, à l'ann. 1558.

(31) Plantius, in *Vitâ Feroelii*, sub fin.

(32) Scaligerana prima, pag. 82.

(33) Lettre C, pag. 394 du I^{er}. tome. Cette lettre est datée du 25 de sept., 1655.

n'avait conçu le roi que parce que le premier médecin (36) Fernel avait conseillé à Henri II de coucher avec elle durant ses ordinaires, et que les personnes engendrées de la sorte étaient sujettes à cette honteuse maladie (37). Selon Mézerai (38), François II avait été dans sa naissance de complexion malsaine, étant le premier enfant d'une mère qui avait eu ses purgations bien tard. En effet plusieurs prétendent que Catherine de Médicis ne devint féconde que parce qu'on trouva un remède qui fit cesser la suppression de ses fleurs (39). Cet expédient est bien éloigné de celui que M. Varillas rapporte. Nous avons vu que Scaliger établit d'une tout autre manière le service rendu par Fernel : il insinue que ce médecin fut appelé pendant le travail d'enfant, et qu'il donna des remèdes pour faire accoucher la reine. Cela s'accorderait un peu mieux avec la cure d'une grande dame dont Plantius a parlé. Mais comme on ne voit aucune raison qui eût pu l'induire à ne pas apprendre au public que Fernel procura un heureux accouchement à madame la dauphine, en danger de mourir en couche, je persiste à dire qu'il n'a point voulu parler de Catherine de Médicis, et à tirer de son silence un argument très-puissant pour douter de ce qui est contenu dans le texte de cette remarque. Selon Brantôme, *On disoit à la cour qu'il ne tenoit pas tant à madame la dauphine, qu'à monsieur le dauphin, pourquoy il n'avoit d'enfans* (40); et sur cela il rapporte la plaisanterie d'une dame. Il avait là une très-belle occasion de dire ce qu'on conte de Fernel; cependant il n'en parle pas : son silence est-il de petite signification? M. de Thou, dans l'éloge de Fernel, eût-il oublié un événement de cette importance, s'il l'avait su, ou s'il l'avait cru? Je crois donc que c'est un fait sur lequel on doit prononcer non liquet, nonobstant cette affirmation de

Scévole de Sainte-Marthe : *Ab Henrico secundo in regiam accersitus, principem inter ejus Archiatros locum tenuit. Eo felicitis operæ proventu ut quod à naturâ negatum esse videbatur, artis beneficio consecutus in-visam sterilitatem à domo regis repelleret* (41). Je pense qu'on leverait facilement tous ces doutes, si l'on avait la dissertation que Varillas a citée. *Le médecin Fernel, dit-il (42), après avoir observé le tempérament de la dauphine, s'était mis en tête de remédier à son indisposition; et soit que les médicamens qu'il ordonna eussent opéré, ou que son secret n'eût consisté qu'à révéler au dauphin les momens dans lesquels sa femme était plus capable de concevoir, la cour s'était aperçue quelques mois après que la dauphine était grosse.* Vous trouverez ce passage mot à mot dans les Galanteries des rois de France (43). M. Menjot, savant médecin de Paris, a cru que Fernel conjectura que Catherine de Médicis n'était stérile que par une trop grande sécheresse de l'utérus, ou que pour être trop serrée dans cette partie. Au premier cas, la semence rencontrant une terre trop aride ne pouvait fructifier : au second cas, elle ne parvenait point où elle devait. Or, comme pendant le cours des ordinaires la partie s'humectait et se dilatait plus que de coutume, Fernel jugea qu'il fallait que le dauphin prît alors son temps, et que c'était le moment propice pour faire un coup de partie avec son épouse. M. Menjot ajoute qu'Hippocrate a pu fournir des ouvertures pour ce conseil. Cet auteur s'exprime avec tant de force, que je lui ferais du tort, si je ne rapportais pas tout ce qu'il dit. *Referunt Catharinam Medicæam Galliarum reginam ætate licet integrâ, cum velut quintâ lunâ nata progeniem desperaret, importunam alvi sterilitatem votivâ fecunditate commutâsse, dulcique liberorum propagine ditatam fuisse, quòd contra Mosis edictum ἐν τῇ καθόδῳ τῶν καταυνίων quibus semen aliàs eluitur, à rege subagitata*

(36) Fernel ne fut premier médecin qu'après la mort de François I^{er}. François II, fils aîné de Catherine de Médicis, naquit quatre ans avant la mort de François I^{er}.

(37) Il parle de la lèpre.

(38) Mézerai, Histoire de France, tom. III, pag. 42.

(39) Voyez la remarq. (M), citat. (53).

(40) Brantôme, Dances illustr., pag. m. 42.

(41) Sammarth., in Elogiis, lib. I, pag. m. 33.

(42) Hist. de François I^{er}, liv. XI, pag. m. 99. Il met en marge : Dans la Dissertation latine présentée sur ce sujet au roi.

(43) Tome I^{er}, pag. 225 de l'édition de 1694, et pag. 207 de l'édit. de 1695.

esset, ex consilio Fernelii sagaciter conjicientis exuperantem uteri ariditatem benigni sanguinis aspergine rigandam esse, vel etiam stomachum matricis naturaliter, perinde ac ex eventu in gravidis, arctissimum non nisi mensium transitu reserari. Idque edoctus fuerat Fernelius ab Hippocrate (*) jubente mulierem *μερῶσθαι τῷ ἀνδρὶ* inchoante menstruo profusio, sed maximè eo desinente, verum profluente adhuc potiùs quàm arefacto (44).

(L)....*Et qu'elle l'en récompensa magnifiquement.*] Écoutez M. Patin (45). « Quelques uns parlent du roi » d'Angleterre qui a épousé la princesse de Portugal : il la veut répudier à cause de sa stérilité, comme eût fait Henri II à sa femme Catherine de Médicis, si Fernel ne s'en fût heureusement mêlé, de laquelle par une insigne libéralité il recevait chaque fois qu'elle accouchait dix mille écus, à ce que dit Louis d'Orléans, en sa *Plante humaine* (46). » Le comte de cet auteur est plus juste qu'il ne pensait ; car ce qu'il rapporte du dessein de Charles II, roi d'Angleterre, est une imagination des novellistes qui n'avait aucun fondement, et nous apprenons de Brantôme que Catherine de Médicis se fit tellement aimer du roi son beau-père et du roi Henri son mari, que demeurant dix ans sans produire lignée, il y eut force personnes qui persuadèrent au roi et à M. le dauphin à la répudier, car il étoit besoin d'avoir lignée en France ; jamais ni l'un ni l'autre n'y voulurent consentir, tant ils l'aimoient (47). Voyez citation (26) l'observation que j'ai faite sur le passage de Gabriel Naudé : elle montre que Louis d'Orléans parlait d'une chose dont il n'étoit pas bien instruit.

(*) *Lib. I de Morb. Mul.*

(44) Antoonius Menjotius, Dissertat. pathologico-car., part. III, pag. m. 23.

(45) Patin, Lettre DXV, pag. 520 du III^e. tome.

(46) Naudé, de Antiquitate Scholæ Medicæ Parisiensis, pag. 75, citant le même livre de Louis d'Orléans, dit que ce présent fut fait quatre fois. Fernelius ab Henrico secundo qui quater illi decem aureorum millia pro quatuor filiis ejus ope et consilio susceptis obtulit. Il est sûr que les dix enfans de Catherine de Médicis naquirent tous avant la mort de Fernel.

(47) Brantôme, Dames illustr., pag. 41.

Voilà ce que je disais dans la première édition : j'y ajoute présentement deux correctifs : l'un est qu'il y a des livres qui font mention de ce dessein de Charles II ; l'autre est que Catherine de Médicis fut quelquefois dans de cruelles alarmes, d'où l'on pourrait conclure que son beau-père et son mari ne parurent pas toujours éloignés de la pensée du divorce (48). Voyez la remarque (O) de l'article MAROT, tome X.

(M) *Nous rassemblerons.... les fautes de quelques auteurs.*] Celles de M. Moréri sont en petit nombre. Il dit que Fernel a vu que les livres qu'il avait donnés au public étaient les seuls qu'on expliquait dans les universités de médecine, et ceux qu'on y préférerait à tous les autres. C'est un des plus grands mensonges qui ait paru dans un livre. Ce que Sainte-Marthe assure ne mérite qu'à grande peine d'être cru : jugez ce qu'on doit penser des hyperboles monstrueuses dont Moréri l'a couvert. Voici les paroles de Sainte-Marthe (49) : *Cujus (Fernelii) admirabili genio id contigit, quòd à multis seculis nulli quamlibet erudito contigisse memini, ut ipso vivo atque vidente opera quæ de universâ medicinâ scripsit in scholis publicè legerentur: ejusque auctoritas veterum scriptorum instar apud optimum quemque rei medicæ magistrum gravissimè esset ponderis et momenti.* Les fautes du sieur Bullart sont en plus grand nombre. Il dit que Fernel se résolut un peu tard à se mettre sous la discipline de Jacques Strebé pour apprendre les principes des sciences (50). Cela signifie deux choses : l'une, que Fernel commença tard ses études ; l'autre, qu'il les commença sous Jacques Strebé. La première de ces deux choses est très-véritable, selon Plantius, dans la Vie de Fernel ; mais la seconde est très-fausse ; car Fernel avait déjà enseigné la philosophie dans le collège de Sainte-Barbe, et reçut le bonnet de docteur en médecine, lorsqu'il lia commerce avec Strebé. Ce commerce consistait dans une instruction mutuelle ;

(48) Voyez les Nouvelles de la République des Lettres, février 1700, pag. 196.

(49) In Elogiis, lib. I, pag. m. 32.

(50) Bullart., Académie des Scienc., tom. II, pag. 83.

chacun enseignait son camarade , et en était enseigné : Fernel enseignait les mathématiques à Strebé, et apprenait de lui à bien écrire en latin (51). M. Bullart croit à tort que Henri II était roi de France pendant que sa femme était stérile. S'il avait consulté Brantôme , il n'aurait point dit que ce prince *délibérait de la république* : et s'il avait consulté Louis d'Orléans , il n'aurait pas dit que la reine donna dix fois à Fernel un présent de dix mille écus (52). Rapportons les paroles de M. Bullart (53) : *Cet Esculape français usa si efficacement de la connaissance qu'il avait du mal, et du remède qu'il y fallait apporter, qu'il rendit la reine féconde en la délivrant de la suppression de ses purgations naturelles : ensuite de quoi elle eut cinq fils et cinq filles ; à la naissance de chacun desquels enfans, elle donna dix mille écus à ce savant homme. On suppose faussement (54) qu'après que Henri II l'eut retenu près de sa personne, en qualité de son premier médecin, et l'eut mené partout avec lui, comme le conservateur de sa santé,.... il lui donna le loisir de mettre en ordre les écrits qu'il avait composés sur la médecine, et les moyens de les faire imprimer. Lisez la Vie de ce savant homme : vous trouverez qu'il ne composa qu'un traité des fièvres, depuis qu'il exerça auprès de Henri II la charge de son premier médecin : vous trouverez même qu'il mourut avant que d'achever ce traité.*

(51) *Dum Strebæus à Fernelio mathematicarum disciplinarum, Fernelius vicissim à Strebæo politioris literaturæ cognitionem et gravem plenumque orationis stylium accepit, integrum biennium exigitur. Plantius, in Vita Fernelii.*

(52) Voyez ci-dessus, remarque (L), citation (46).

(53) Académie des Sciences, tome II, pag. 83.

(54) Bullart, là même.

FÉRON (JEAN LE), avocat au parlement de Paris, était de Compiègne. Il avait plus de soixante ans en 1564 ; et il mourut sous le règne de Charles IX. *Il fut l'un des plus diligens et des plus curieux hommes de France pour la recherche des*

maisons nobles et des armoiries (a), comme il le montra par plusieurs volumes, dont quelques-uns furent imprimés (A). Les personnes de bon goût les méprisèrent, à cause d'une infinité de fictions et de puérilités dont il les remplit (B). M. le Féron, ancien prévôt des marchands à Paris, et président aux enquêtes, au XVII^e. siècle, était de cette famille (b).

(a) Tiré de la Croix du Maine, pag. 221, 222.

(b) Mercure Galant, février 1703, pag. 38.

(A) *Il fit plusieurs volumes, dont quelques-uns furent imprimés.* Il publia à Paris, en 1555, chez Vascosan, *Catalogue des connestables, chanceliers, grandmaistres, amiraux et mareschaux de France, et des presvosts de Paris, contenant leurs erections et établissemens, le temps et exercice de leurs estats, mutation et variation d'iceux, leurs noms, surnoms, seigneuries et armoiries blasonnées ; ensemble un abrégé de leurs suicts ; in-folio (1).* La même année il fit voir le jour à son *Traité de la primitive institution des rois, herauts et poursuivans d'armes*, à Paris, chez Maurice Ménier, in-4^o. Quant à son *Histoire armoriale réduite en 12 volumes contenant les escussons, blasons, noms, surnoms, qualités et mémoire perpétuelle des rois, princes, seigneurs, gentilshommes et nobles de plusieurs royaumes chrestiens et infidelles, et principalement du royaume de France*, et à plusieurs autres compilations de même nature, la Croix du Maine remarque qu'elle n'était pas imprimée (2).

(B) *... Les personnes de bon goût les méprisèrent, à cause d'une infinité de fictions.... dont il les remplit.* Nous avons déjà fait connaître (3) ce que M. le Laboureur en pensait, et nous allons citer un passage

(1) Du Verdier Vau-Privas, Bibliothèque française, pag. 690.

(2) La Croix du Maine, Biblioth. française, pag. 222.

(3) Dans la remarq. (C) de l'article PINET, tome XII.

d'Étienne Pasquier. Il se trouve dans une lettre qu'il écrivit à un avocat (4), qui travaillait à un ouvrage d'écussons et d'armoiries. « Bien vous diray-je, qu'entre ceux qui s'en sont meslez, le Feron, duquel m'escrivez, s'en voulut faire croire par dessus tous. Je vous en parleray comme d'un homme que j'ay de fois à autres fréquenté sur mon moyen âge. Il estoit un ancien avocat en nostre palais, qui ne fit jamais grand de profession de sa charge (5), ains seulement de blasonner les escussons et armoiries, comme mesmes vous avez peu voir par quelques livres qu'il fit imprimer sur ceste matiere. Et néantmoins il n'eut jamais la plume si desliée, comme quelques-uns qui luy ont succédé : car pour vous bien dire, il ne men dia pas l'usage des armoiries, ny des guerres, ni de la noblesse, ains dès le commencement de ce monde : voire assigna à nostre premier pere Adam les siennes. Si vous me demandez quelles ? C'estoient trois feuilles de figuier. Et comme je luy demandasse, pourquoy il les luy avoit attribuées, il me respondit, que c'estoit pour autant qu'après avoir mangé du fruit de science, Adam s'estoit couvert les parties honteuses d'une feuille de figuier. Et sur ce pied il bastit quatre ou cinq gros tomes en grand volume, figurez selon son opinion. Curiosité que j'oze aussi tost appeler inexcusable, comme inespuesable (6). »

(4) A. M. Moreau, avocat au parlement de Bordeaux.

(5) Voyez les Opuscules de Loisel, pag. 525.

(6) Pasquier, Lettres, liv. XIX, pag. 455 du II^e. tome.

FERRAND (JACQUES), docteur en médecine, natif d'Agen, composa un livre de la *Maladie d'amour*, qui fut imprimé à Paris l'an 1622. La Bibliothèque des Médecins n'en a point encore fait mention : il méritait néanmoins d'y trouver place, plus que bien d'autres qu'on y voit placés (A).

(A) *Il méritait.... de trouver place dans la Bibliothèque des Médecins, plus que bien d'autres qui y sont placés.* Quoique le but de Jacques Ferrand soit de ne considérer l'amour qu'en tant qu'il se change quelquefois en maladie corporelle, en fureur, en mélancolie, il ne laisse pas de dire beaucoup de choses qui se rapportent à l'amour en général. Je prends ici le mot d'amour selon le sens qu'on lui donne par excellence, je veux dire pour la passion que l'un des sexes conçoit pour l'autre, passion qui a été honorée d'un culte divin sous le nom de Vénus, dans le paganisme, et qui est l'un des plus profonds mystères de la nature. L'épître dédicatoire du livre de Jacques Ferrand est remplie d'une érudition qui témoigne qu'il n'y avait rien sur quoi les poètes du paganisme eussent plus profondément philosophé que sur l'amour. On y a oublié les vers de Lucrece que j'ai rapportés ci-dessus (1). Je disais alors qu'en cas que cette passion soit entrée au monde par le péché, il la faut considérer comme une planche après le naufrage : c'était comme un second principe de vie accordé au genre humain ; c'était un nouveau ressort très-nécessaire pour donner le branle à la nature. Mais je devais dire aussi que cette seconde libéralité de l'auteur de toutes choses est marquée au coin général de la maxime, *Les présens de la fortune sont toujours mêlés de quelque disgrâce : Fortuna nunquam simpliciter indulget* (2). Ceux qui ne savent point par expérience les amertumes dont les plaisirs de l'amour sont accompagnés (3), n'ont qu'à lire l'ouvrage du sieur Ferrand : ils y apprendront à juger de ceste matiere par les sentences de plusieurs graves auteurs ; car selon la méthode de ce temps-là, ce médecin cite beaucoup, et il ne dit presque rien qu'il ne munisse de l'autorité de quelque poète grec ou latin, ou de quelque philosophe ancien ou moderne. On est revenu de cette méthode ; mais les auteurs qui l'ont sui-

(1) Dans la remarque (F) de l'article d'ÈVE.

(2) Q. Curtius, lib. IV, cap. XIV.

(3) Voyez l'article SELENNUS tome XIII. Quand il n'y aurait que la jalousie, ce serait assez pour faire que le mal balançât le bien.

vie n'en sont pas moins instructifs, et tout bien compté, je trouve étrange que *Lindenius Renovatus* (4) n'ait point parlé de l'auteur qui fait la matière de cet article. Ce n'est pas le seul péché d'omission qui s'y rencontre. Voyez la remarque (B) de l'article VANDERLINDEN, tome XIV.

(4) C'est ainsi que s'appelle la Bibliothèque de Scriptis Medicis, dans la dernière édition, qui est celle de 1686, in-4°.

FERRARE (RENÉE DE FRANCE, DUCHESSE DE), célèbre par sa vertu, et par son attachement à l'église réformée, était fille de Louis XII et d'Anne de Bretagne (A). Elle naquit à Blois (a), le 25 d'octobre 1510 (b), et fut accordée à Charles d'Autriche (c), l'an 1513 et l'an 1515, et depuis elle fut aussi promise à Joachim, marquis de Brandebourg; mais elle épousa, en 1527, Hercule d'Est, II^e. du nom, duc de Ferrare et de Modène (d). D'autres mettent le jour de ses noces au 28 de juin 1528 (e). Un historien moderne assure qu'elle possédait une vaste érudition (B). Il conte beaucoup de choses qui sont les unes très-faus-ses, les autres douteuses, touchant le voyage de Calvin à la cour de cette princesse (C). Ce qu'il débite sur les motifs qui la poussèrent dans la nouvelle religion, a fort peu de vraisemblance (D). Elle quitta l'Italie à cause de sa religion (E), dès que son mari fut mort, et s'en vint en France, où on lui permit la profes-

sion du huguenotisme. Elle fit sa résidence à Montargis, et y fournit un asile à plusieurs persécutés, jusques à ce qu'on la contraignit de ne le plus faire. Je doute que Mézerai en marque juste le temps (F). Ce fut avec beaucoup de regret qu'elle céda à cette dure nécessité: et si son courage parut en cette rencontre, sa charité ne se signala pas moins (G). Cette vertueuse dame avait toujours fait paraître une extrême inclination à répandre sa libéralité sur les misérables (H). Elle parla fortement pour le prince de Condé, lorsqu'on l'eut mis en prison (I); mais depuis elle se brouilla avec lui, parce que ni elle, ni ses ministres, n'approuvaient point la prise d'armes des protestans (f). On ne saurait assez admirer la fermeté qu'elle opposa aux machines dont Henri II et son mari se servirent, pour la retirer de ce qu'ils nommaient hérésie (K). Elle mourut à Montargis, le 12 de juin 1575 (g), dans la profession des réformés. C'est donc par une ignorance crasse qu'un jésuite (h) l'a placée dans le catalogue des personnes qui ont abjuré les erreurs des protestans. La plus petite marque de sa patience dans les disgrâces de ce monde ne fut point celle qu'elle donna par rapport aux galanteries de son mari. On prétend qu'après lui avoir donné trois fils et trois filles, elle se retira de son propre mouvement dans

(a) Le père Anselme, Hist. généalog., pag. 132.

(b) Voyez la remarq. (A).

(c) Qui fut ensuite l'empereur Charles-Quint.

(d) Anselme, Hist. généalog., pag. 132.

(e) Le père du Londel, Fastes des Rois, pag. 32.

(f) Voyez la remarque (G).

(g) Le Laboureur, Addit. à Castelnau, tom. I, pag. 749.

(h) Joannes Franciscus Hacki, in libro cui titulus Via regia, etc.

une maison particulière, pour ne pas voir, et pour ne pas traverser les plaisirs qu'il se donnait avec d'autres dames. On ajoute que cette *pauvre princesse* témoignait de l'amitié aux maîtresses de son époux (i).

(i) Voyez Louis Guyon, *Diverses Leçons*, tom. III, pag. 136.

(A) *Elle était fille de Louis XII et d'Anne de Bretagne.*] Je rapporterai ici une particularité qui n'est pas indigne d'être sue. Cette reine accoucha l'an 1510 « d'une seconde fille » qu'elle fit nommer Renée, comme » si elle eût vu renaître dans cet accouchement l'espérance d'avoir des enfans qu'elle avait presque tout-à-fait perdue; mais l'ignorance des matrones qui reçurent ce dernier, la traitèrent si mal, que désormais elle fut incapable d'en plus produire; et il lui en resta de si grandes incommodités, qu'elle en mourut enfin à trois ans de là, dans le château de Blois, le 13^e. jour du mois de février 1513 (1). » L'auteur des Notes sur les Lettres de Rabelais s'est trompé apparemment, lorsqu'il a dit (2) que la princesse Renée naquit le 15 octobre 1509, etc.

(B) *Un historien moderne assure qu'elle possédait une vaste érudition.*] M. Varillas est l'historien dont je parle. Voici ses paroles : « Renée de France, fille du roi Louis XII, épousa d'Hercule d'Este, duc de Ferrare, l'avait rendu père de cinq enfans les mieux faits de la chrétienté. quoiqu'elle fût la princesse de son siècle la plus disgraciée pour ce qui regardait le corps. Il est vrai que ce qu'il y avait de défectueux en sa taille et en sa beauté, était si abondamment réparé du côté de l'esprit, qu'à tout prendre, elle avait plus à se louer qu'à se plaindre de la nature. Elle avait plus de subtilité et de délicatesse d'esprit, que l'on n'en avait vu en aucune femme, sans en excepter celles d'Italie qui s'en piquaient le

» plus, et ce n'était qu'un jeu pour » elle d'apprendre ce qu'il y avait de » difficile dans les sciences les plus élevées. Elle avait pénétré sans peine, et » sans effort d'esprit, dans la philosophie et dans la théologie, et per- » sonne de son sexe n'en parlait de » meilleure grâce, ou pour mieux dire d'une manière moins ennuyeuse. » Elle excellait dans toutes les mathématiques et surtout dans l'astronomie; et le mépris qu'elle avait pour l'astrologie judiciaire n'avait point empêchée de s'en faire montrer tous les secrets par le fameux Luc Gaucric (3). » Il dit ailleurs (4) quelque chose de plus fort; c'est que *personne ne la surpassa dans les connaissances les plus profondes de la philosophie, des mathématiques, et de l'astrologie.* Cela sent le style de roman : M. Varillas, au lieu de modifier les expressions de Brantôme, auteur gascon, qui ne lâche la bride que trop souvent aux hyperboles, et surtout quand il s'agit des princesses, enchérit par-dessus lui. On en va juger. *Madame Renée.... avait un des bons esprits et subtils qui étoit possible; elle avoit fort étudié, et l'ai vue fort savante discourir fort hautement et fort gravement de toutes sciences, jusques à l'astrologie et la connaissance des astres, dont je la vis un jour entretenir la reine mère, qui l'oyant ainsi parler, dit que le plus grand philosophe du monde n'en sauroit mieux parler* (5). Voyez quel rabais. Selon Varillas, l'égalité de savoir entre la princesse et tous les autres savans se rapporte aux connaissances les plus profondes de la philosophie, des mathématiques et de l'astrologie; mais, selon Brantôme, elle ne se rapporte qu'à des discours d'astrologie, encore n'est-ce qu'au jugement de Catherine de Médicis. Il est plus utile que l'on ne pense de proposer aux lecteurs le parallèle de l'original avec la copie, comme je le fais ici. Consultez la note (6).

(3) Varillas, *Hist. de l'Hérésie*, liv. X, pag. 354, édit. de Hollande.

(4) *Hist. de Charles IX*, tom. I, pag. 176, édit. de Hollande.

(5) Brantôme, *Vie des Dames illustr.*, pag. m. 300.

(6) Brantôme, *là même*, dit que Renée, quoiqu'elle fût très-gâtée de son corps, produisit à

(1) Mézerai, *Hist. de France*, tom. II, pag. 890.

(2) Pag. 83.

(C)... et conte beaucoup de choses les unes très-fausces, les autres douteuses, touchant le voyage de Calvin.] M. Varillas raconte (7), sous l'an 1535, que Calvin ayant choisi Strasbourg pour son séjour, y attira ceux de sa secte qui s'étaient bannis volontairement de France. Calvin, poursuit-il, ayant assemblé un assez grand nombre de disciples pour former une église présentée par le conseil de Bucer une requête au magistrat de Strasbourg, pour obtenir la direction spirituelle des Français qui s'étaient transplantés de France dans l'Alsace, à cause de la religion.... Le magistrat persuadé par Sturius (8)... accorda la requête, et Calvin eut de cette sorte la commodité de fonder une église à sa mode... Comme son intention était de rendre célèbre le collège de Strasbourg, il ne se contenta pas d'y attirer les plus beaux esprits, et les plus savans hommes des universités de France qu'il avait corrompus; mais de plus il voulut que ce même collège lui fût principalement redevable de sa réputation, et il y enseigna avec une assiduité plus grande que n'avaient été celle de Luther et de Mélanchthon, dans le collège de Wittenberg. Aussi le nombre de ses auditeurs devint-il plus grand sans comparaison que n'avait été le leur, quoiqu'aucun prince souverain ne s'en fût mêlé. Il enseignait la théologie dans ce collège, et aucun des professeurs n'assistait plus volontiers que lui aux thèses des étudiants. Il revoyait outre cela son Institution, et y ajoutait un quatrième et dernier livre. Il employa deux ans entiers à ces pénibles occupations, et rien n'aurait été capable de l'en tirer, s'il n'eût espéré de faire ailleurs plus de progrès; mais il se laissa tromper par la fausse opinion qu'on lui inspira d'entendre sa doctrine dans l'Italie, et il s'imagina que ce serait quelque chose

de si glorieux et de si agréable que de pénétrer dans un climat qui avait été inaccessible à Luther et à Zuingle, et de tirer de l'obéissance du pape les peuples les plus proches de son siège, qu'il ne put résister à la tentation qui lui en survint. M. Varillas fait ici une digression pour l'éloge de la duchesse de Ferrare (9), après quoi il dit (10) que Calvin, n'ignorant pas la disposition de cette princesse, passa travesti de Strasbourg à Ferrare. Il suppose que Calvin, s'étant acquis par son bel esprit la familiarité de Renée, lui décria les maximes de Luther, celles de Zuingle, et celles de Mélanchthon, et que la princesse qui (11) ne voulait changer de religion que pour se venger de la cour de Rome, rebuta d'abord celle de Calvin; mais qu'elle ne s'empêcha pas long-temps d'être calviniste..... Le préche se faisait dans sa chambre afin qu'il demeurât plus caché, par le respect qui défendait aux domestiques de s'enquérir trop curieusement de ce qui s'y passait. Mais il est encore moins possible aux femmes de qualité qu'aux autres de céder long-temps à leurs maris la religion qu'elles professent. Celle de la duchesse vint à la connaissance du duc de Ferrare, et ce prince en fut d'autant plus irrité, que rien ne choquait davantage ses intérêts humains. Il relevait du saint siège, et il savait que les papes ne manqueraient pas de forces pour le dépouiller, s'ils en avaient le prétexte. Sa terreur augmentait lorsqu'il faisait réflexion que le duc Alfonso son père avait été long-temps exilé, vagabond, pauvre, et soldat appointé d'une nation étrangère, pour s'être mis mal avec le pape; et que, pour rentrer en grâce, il avait été contraint de demander pardon au pape Alexandre VI, et d'épouser Lucrèce Borgia. Ces considérations changèrent en un instant le duc, qui avait été jusqu'à présent très-complaisant à l'égard de la duchesse. Il la contraignit de revenir à l'exercice de la nouvelle religion (12), et toute la faveur qu'elle obtint

son mari une très-belle lignée. Il dit, pag. 306, qu'encore qu'elle apparût n'avoir pas l'apparence extérieure tant grande à cause de la gâture de son corps, si est-ce qu'elle en avoit beaucoup en sa majesté. Varillas, au lieu d'en demeurer là, dit qu'elle était la princesse de sou siècle la plus disgraciée pour ce qui regardait le corps.

(7) Varillas, Hist. de l'Hérésie, liv. X, pag. 352 et suiv.

(8) Il fallait dire Sturius.

(9) On l'a vu dans la remarque précédente.

(10) Varillas, Hist. de l'Hérésie, liv. X, pag. 355.

(11) Là même, pag. 356.

(12) Les imprimeurs ont fait ici une faute: il faut lire, ou renouer au lieu de revenir, ou ancienne au lieu de nouvelle.

de lui pour Calvin, fut qu'il lui serait permis de s'en retourner comme il était venu.

Il y a beaucoup de mensonges dans ce narré. 1°. Lorsqu'en 1534 Calvin sortit du royaume, il choisit la ville de Bâle (13), et non pas celle de Strasbourg, pour le lieu de sa retraite; et il se tint à Bâle dans la plus grande obscurité qu'il lui fut possible (14), jusqu'à ce qu'il entreprit le voyage d'Italie, après avoir publié son Institution chrétienne (15). 2°. Il est donc faux qu'il ait érigé en ce temps-là une église à Strasbourg, et qu'il ait rendu plus célèbre le collège de cette ville, que ne l'était le collège de Wittemberg. 3°. Rectifions ceci autant que nous le pourrons, en le transportant à son véritable temps: nous ne laisserons pas d'y trouver bien des mensonges. Calvin chassé de Genève, l'an 1538, s'en alla en Suisse, où il recut une vocation de professeur en théologie de la part des magistrats de Strasbourg. Il accepta cette charge, et la remplit avec l'applaudissement des gens doctes (16): mais 4°. il n'attira point à ce collège *les plus beaux esprits, et les plus savans hommes des universités de France*: et 5°. le nombre de ses auditeurs ne devint pas sans comparaison plus grand que n'avait été celui de Luther et de Mélanchthon à Wittemberg. Je ne sais où Varillas a pu prendre le fondement de ces hyperboles romanesques. Il est bien certain que Calvin, par la permission des magistrats, fonda une église française à Strasbourg, et qu'il la soumit à son formulaire de discipline (17): mais 6°. il n'est pas vrai qu'il ait commencé par-là ses travaux dans cette ville. Il y alla pour y enseigner la théologie, à quoi il se voyait appelé par les magistrats; et puis il les supplia de consentir à l'érection d'un troupeau français. 7°. Il

ne quitta point ces pénibles occupations par l'espérance de faire plus de progrès en Italie: car il ne prit congé de ceux de Strasbourg qu'afin de retourner à Genève (18), où il se voyait rappelé avec de fortes instances. Il est absurde de supposer, comme le suppose M. Varillas, que Calvin s'en alla voir la duchesse de Ferrare, l'an 1535, après avoir fait deux ans à Strasbourg les fonctions de professeur en théologie, et celles de ministre, et après y avoir revu son Institution, et l'avoir augmentée d'un quatrième et dernier livre: car 8°. il sortit de France l'an 1534, et il alla à Ferrare vers la fin de l'an 1535; et 9°. lorsqu'il fit ce voyage, son Institution chrétienne n'avait paru qu'une fois. Il ne la revit, il ne l'augmenta qu'après son retour d'Italie (19). 10°. Elle ne fut divisée en livres que dans l'édition de l'an mil cinq cent cinquante-neuf. 11°. J'avoue que la duchesse de Ferrare fut mère de cinq enfans, mais ils n'étaient pas tous nés lors du voyage de Calvin. Quand elle accoucha d'une fille, l'an 1536, Rabelais observe qu'elle avait déjà une fille et un fils (20).

Un historien, qui se rend coupable de tant de mensonges sur des choses si aisées à bien rapporter, ne mérite pas beaucoup de créance à l'égard des conversations particulières qu'il suppose entre la duchesse de Ferrare et Calvin. Voilà ce que j'appelle douteux; car je n'ai point de bonnes preuves pour avérer si Calvin insinua, ou s'il n'insinua point à la duchesse telles et telles choses contre Luther, contre Zuingle, contre Mélanchthon. On me persuaderait aisément que Calvin contribua peu à la conversion de cette princesse: je crois qu'il la trouva fort guérie de la créance romaine; et que Marot, qui s'était réfugié avant lui en cette cour, eut

(13) Tome IV, pag. 333, remarque (F) de l'article CALVIN.

(14) Tome IV, pag. 344, remarque (U) de l'article CALVIN.

(15) Il la publia à Bâle, l'an 1535. Voyez tome IV, pag. 343, la remarque (U) de l'article CALVIN.

(16) *Theologiam ibi docuit magno cum doctorum omnium applausu.* Beza, in Vita Calvinii, ad ann. 1538.

(17) *Ex senatus consensu Gallicanæ ecclesiæ constitutæ etiam ecclesiasticæ disciplinæ plantavit.* Idem, ibid.

(18) Il y retourna l'an 1541. Voyez sa Vie par Bèze.

(19) M. Varillas, Histoire de Charles IX, tom. I, dit que Calvin avait composé chez la duchesse de Ferrare les livres de son Institution. Dans le X^e. livre de l'Histoire de l'Hérésie, pag. 350, il dit que Calvin étant allé à Nérac, pour conférer avec le Fèvre, et avec Rossel, leur lut son Institution. Il faut savoir que Calvin conféra avec le Fèvre à Nérac, l'an 1533 ou environ.

(20) Rabelais, épître XIV, pag. 59.

plus de part que lui au changement de Renée (21).

(D) *Ce que Varillas débite sur les motifs qui la poussèrent dans la nouvelle religion, a fort peu de vraisemblance.* « Les injures qu'elle prétendait que le roi son père eût reçues du pape Jules II, lui avaient inspiré de l'aversion pour la cour de Rome » (22). » C'est, selon M. Varillas, le motif qui la disposa à prêter l'oreille aux nouvelles sectes. « Elle ne voulait changer de religion que pour se venger ; elle croyait qu'il suffisait pour cela d'attaquer l'autorité spirituelle et temporelle des papes, sans toucher aux sacrements, et surtout à la profession religieuse, qui ne manquerait pas d'exciter de grands troubles dans les états les mieux établis » (23). » Il faut convenir, généralement parlant, que l'envie de se venger peut produire dans l'esprit de l'homme une forte inclination vers une secte. S'il s'élève un parti contre certaines personnes qui nous ont fait un grand tort, nous sommes très-disposés à soutenir ce parti, nous souhaitons qu'il soit juste ; et à force de le souhaiter, nous venons souvent à bout de le croire juste. Ceci a lieu non-seulement dans les cabales d'état et d'académie, mais aussi dans les disputes de religion ; de sorte qu'il ne faut point douter qu'une haine personnelle contre un pape, ne soit capable de porter un prince à favoriser les théologiens qui prêchent contre ce pape. Mais notre duchesse a-t-elle été dans ce cas ? A peine était-elle hors du maillot quand Jules II mourut. La cour de Rome était réconciliée avec Louis XII, quand ce prince sortit du monde ; de sorte que notre Renée fut plutôt capable d'ouïr parler de la paix entre son père et Léon X, que des violences de Jules II. Il n'y a point d'apparence qu'elle ait conçu contre la mémoire de ce pape un ressentiment qui ait compris tous ses successeurs. Quand nous n'apprenons une querelle qu'après qu'elle ne subsiste plus, les passions qu'elle produit ne sont point si vives. C'est à la vue des maux où elle

nous plonge, que nous concevons une violente haine contre celui qui en est l'auteur. Je ne nie pas que ceux qui, pendant les troubles, et au temps même de la pacification, étaient encore au berceau, ne conçoivent un très-vif ressentiment contre l'auteur de ces troubles, lorsqu'étant venus en âge ils se voient très-incommodés des suites fâcheuses du mal qu'il causa ; mais la duchesse de Ferrare était-elle dans le cas ? Elle avait été exclue de la succession de son père par la loi salique, et ainsi les maux que Jules II avait causés à Louis XII ne l'eussent pas concernée, quand même ils eussent duré sous le règne de François I^{er}.

Il est sûr que les vérités de fait sont quelquefois destituées de vraisemblance ; et ainsi, sans décider ni que la princesse avait du ressentiment, ni qu'elle n'en avait pas, je me contente de dire qu'il n'est point probable que le souvenir des injustices de Jules II l'ait remplie de la passion de se venger de la cour de Rome par l'adoption du luthéranisme. Néanmoins je ne dois pas dissimuler ce que j'ai lu dans Brantôme. *Peut-être, dit-il (24), que se ressentant des mauvais tours que les papes avoient faits au roi son père, en tant de sortes, elle se sépara de leur obéissance, ne pouvant faire pis étant femme. Je tiens de bon lieu qu'elle le disoit souvent.* M. le Laboureur (25) cite une élégie de Clément Marot, sur la troisième grossesse de Renée. L'enfant y est félicité de sa conception dans un temps si heureux. Marot lui promet la ruine du pape et du saint siège qu'il traite injurieusement, et qu'il dit être ennemi de sa maison. Cela montre que ce poète mettait en jeu les différens domestiques, afin d'aliéner de la cour de Rome la duchesse de Ferrare. Notez qu'il mettait aussi en jeu les bons augures et les prédications favorables, dont les poètes sont si libéraux, et qui les convainquent si souvent d'être faux prophètes (26). Il le fut en cette rencontre, et non plus que ses confrères en pareil cas, il n'en rougit point.

(24) Brantôme, Vie des Dames illustr., pag. 300.

(25) Addit. aux Mémoires de Castelnau, tom. I, pag. 747 : il remarque que cette Élégie a été supprimée.

(26) Voyez ci-dessous la remarque (C) de l'article FONTARABIE.

(21) Voyez le Laboureur, Addit. à Castelnau, tom. I, pag. 746, 747.

(22) Varillas, Hist. de l'Hérésie, liv. X, pag. 355.

(23) La même, pag. 356.

(E) *Elle quitta l'Italie à cause de sa religion.*] C'est M. de Thou qui me l'apprend. *Sub idem tempus*, dit-il (27), *Renata Ferrariensis Guisii socrus, quæ ex Italiâ in Galliam ob religionis causam migraverat, Aurelianum regis salutandi gratiâ venit.* Il dit cela sous l'année 1560. Le duc de Ferrare, mari de cette princesse, mourut l'an 1559.

(F) *Je doute que Mézerai en marque juste le temps.*] En racontant les violences que ceux de la religion eurent à souffrir en divers lieux, l'an 1562, il dit (28) « que l'autorité de » madame Renée, douairière de Fer- » rare, en sauva grand nombre, qui » de toutes parts se jetaient dans » Montargis, sous sa protection. Le duc » de Guise, son gendre (29), n'ayant » pu par prières, ni par menaces, la » réduire dans le bon chemin, y dé- » pécha Jean de Souches-Malicorne, » avec quatre compagnies de cheval. » Lequel l'ayant fait sommer de lui » mettre entre les mains les princi- » paux factieux qui s'étaient retirés » dans le château auprès d'elle, et » la menaçant d'y faire mener le » canon pour les avoir, en reçut une » réponse digne d'une telle princesse. » *Avisez bien*, lui dit-elle, *à ce que » vous ferez : sachez que personne n'a » droit de me commander que le roi mé- » me, et que si vous en venez là, je me » mettrai la première à la brèche, où » j'essaierai si vous aurez l'audace » de tuer la fille d'un roi, dont le » ciel et la terre seraient obligés de » venger la mort sur vous et sur toute » votre lignée, jusqu'aux enfans du » berceau.* Ces fières paroles ayant un » peu ralenti sa résolution, il arriva » la mort du duc de Guise, qui l'en » détourna tout-à-fait. » M. Varillas, en rapportant la même histoire, et en la paraphrasant selon sa coutume, l'applique à l'an 1562 (30). Mais je serais fort trompé si les écrivains pro-

testans, qui appliquent cette aventure à l'an 1569, n'étaient beaucoup plus croyables. Nous allons voir les paroles du sieur d'Aubigné.

(G) *Si son courage parut en cette rencontre, sa charité ne se signala pas moins.*] La réponse qu'elle fit à Malicorne n'a pas été tournée aussi noblement par d'Aubigné que par Mézerai ; mais je ne sais si les phrases sont plus de l'historien que de la princesse. Quoi qu'il en soit, citons d'Aubigné. « Cela (31) fut cause que des » villes et villages du plat pays tout » s'enfuit à Montargis, où plusieurs » avaient été conservés dès les pre- » mières guerres, sous la faveur de la » duchesse, laquelle étant du sang » royal, apparentée de ceux de Guise, » avait eu un privilège particulier. » Elle et ses ministres blâmaient ceux » qui portaient les armes, en termes » qui les rendirent ennemis, elle et » le prince de Condé : et cette que- » relle donnait couverture au respect » qu'on lui portait. Mais ce dernier » amas émut les prêcheurs de Paris, » et eux le roi, à la contraindre de » chasser quatre cent soixante per- » sonnes, les deux tiers de femmes » et d'enfans portés au cou : cette prin- » cesse fondant en larmes dit à Malicorne, qui lui avait apporté cette » rude nouvelle, que si elle avait au » menton ce que lui portait (32), elle » le ferait mourir de ses mains, comme » me messager de mort. Elle fournit » ce peuple de cent cinquante grandes » charrettes, huit cochés, et d'un » grand nombre de chevaux (33). » La manière dont ces pauvres gens, que Malicorne tâcha de faire périr en chemin, échappèrent est fort singulière. D'Aubigné la raconte aussi. Un autre historien huguenot (34) la raconte aussi, mais sans nommer Malicorne ; et à l'égard de la duchesse, voici ce qu'il dit, sous l'année 1569 (35) : *En ce*

(31) *C'est-à-dire le massacre de ceux de la religion, fait à Orléans en l'année 1569.*

(32) *Voyez ci-dessous les paroles de Brautoûme, remarq. (H), citat. (38).*

(33) *D'Aubigné, Histoire universelle, tom. I, liv. V, chap. XIII.*

(34) *Son ouvrage est intitulé : La vraie et entière Histoire des Troubles et choses mémorables avenues tant en France qu'en Flandre et pays circonvoisins, depuis l'an 1562 : il est imprimé à la Rochelle, 1573, in-8°.*

(35) *Liv. VIII, folio 253.*

(27) *Thuan., lib. XXVI, pag. 521.*

(28) *Histoire de France, tom. III, pag. 86.*

(29) *Anne d'Est, fille de Renée, épousa en premières noces, François de Loiraine, duc de Guise, et en secondes le duc de Nemours. Elle fut mère du duc de Guise, tué à Blois, et fit rage pour la ligue contre Henri III et Henri IV. Elle s'appelait alors la duchesse de Nemours. Voyez la dernière remarque vers la fin.*

(30) *Varillas, Hist. de Charles IX, tom. I, pag. 175.*

temps le duc d'Alençon fit entendre à la duchesse de Ferrare, que Montargis (son séjour ordinaire) seroit de retraite aux protestans : et qu'on y faisoit journellement complots contre la majesté. Partant la prioit de les chasser avec les ministres, et l'exercice de la religion protestante, dont elle faisoit profession, ou de prendre autre demeure. Elle respond qu'elle estoit trop proche de la couronne, pour y estre si mal affectionnée. Joint qu'il n'y avoit en la ville qu'un povre et simple peuple, qui ne se mesloit de chose qui pust de tant soit peu importer à l'estat du roi. Au reste qu'elle ne pouvoit sortir d'un lieu sien, où elle vouloit vivre et mourir : mesmes en l'exercice de religion qui lui avoit esté permis du roi, et où elle avoit esté jusque-là nourrie. Toutes fois sur la fin de septembre, fut contrainte de donner congé à la plupart de ceux qui s'y estoient retirés, pour les menaces qu'on lui faisoit d'une garnison prochaine. Et d'autant qu'il y avoit plusieurs familles, maintes femmes, et grand nombre de jeunes et vieilles gens, tous indisposés à faire les longues traites qu'il leur falloit entreprendre, ou tomber à la merci de ceux qui n'en attendoient que la peau : elle presta ses coches, charrettes, et chariots pour les aider, respondant pour les charretiers qui conduisoient le reste et leur bagage.

Quand je songe que M. de Thou (36) a fourni à Mézerai et à Varillas ce qu'ils disent de l'équipée de Malicorne, sous l'an 1562, et de la réponse courageuse de la princesse, et qu'il met cet événement à la même année, je ne sais de quel côté me tourner; et peut-être faut-il dire que la duchesse fut inquiétée deux fois à Montargis, l'an 1562, et l'an 1569: la seconde fois ce n'étoit peut-être pas Malicorne qui fut chargé de la commission, quoique d'Aubigné le dise.

(H) *Elle a toujours fait paraître une extrême inclination à répandre sa libéralité sur les misérables.*] Je me servirai des paroles de Brantôme. *Si cette princesse, dit-il (37), étoit habile, sage, spirituelle, et vertueu-*

(36) Thuanus, Hist., lib. XXX, pag. 608.
 (37) Brantôme, Vie des Dames illustres, pag. 302.

se, elle étoit accompagnée d'autant de bonté, qu'elle étendoit si bien sur les sujets de son mari, que je n'ay vu aucun dans Ferrare qui ne s'en contentast, et n'en dist tous les biens du monde; car ils se ressentoient surtout de sa charité qu'elle a eu toujours en recommandation, et principalement sur les François, car elle a eu cela de bon que jamais elle n'a oublié sa nation, et bien qu'elle en fust très-loing, elle l'a toujours fort aimée: jamais François passant par Ferrare ayant nécessité et s'adressant à elle, n'a parti d'avec elle, qu'elle ne lui donnast une ample aumône et bon argent pour gagner son pays et sa maison, et s'il étoit malade et qu'il n'eust pu cheminer, elle le faisoit traiter et guerir très-soigneusement, et puis lui donnoit argent pour se retirer en France. Brantôme avoit oui dire qu'au voyage de M. de Guise en Italie elle sauva après son retour plus de dix mil ames de pauvres François tant de gens de guerre que d'autres, qui fussent morts de faim et de nécessité sans elle, lesquels passant à Ferrare elle secouroit tous de remèdes et d'argent autant qu'il y en avoit; et quand les intendans de sa maison lui remontroient l'excès des dépenses, elle ne leur disoit autre chose sinon, *que voulez-vous, ce sont pauvres François de ma nation, et lesquels, si Dieu m'eust donné barbe au menton et que je fusse homme, seroient maintenant tous mes sujets, voire me seroient-ils tels si cette méchante loi salique ne me tenoit trop de rigueur* (38). Brantôme n'ignoroit pas les charités de Montargis; continuons de l'entendre (39): « J'ai oui dire à » aucuns de ses gens qu'étant de » retour en France, et s'étant re- » tirée en sa ville et maison de Mon- » targis, quand les guerres civiles se » venoient à esmouvoir, tant qu'elle a » vescu elle retiroit chez elle une in- » finité de peuple, et ceux de la reli- » gion qui estoient chassés et bannis » de leurs biens et maisons, elle les » aidoit, secouroit et nourrissoit de » tout ce qu'elle pouvoit. J'ai bien » veu moi aux seconds troubles les » forces de la Gascogne conduites par » MM. de Terrides et de Monsales

(38) *Là même, pag. 303.*

(39) *Là même, pag. 305.*

» montans à huit mil hommes, et
 » s'acheminans vers le roi, nous pas-
 » sâmes à Montargis les chefs et prin-
 » cipaux capitaines et gentilshommes,
 » nous lui allâmes faire la reverence
 » comme notre devoir nous le com-
 » mandoit: nous vismes dans le châ-
 » teau je croi plus de trois cens per-
 » sonnes de la religion, qui de toutes
 » parts du païs s'estoient retirez là:
 » un vieux maistre d'hostel qu'elle
 » avoit, fort honnête gentilhomme
 » que j'avois connu à Ferrare et en
 » France, me jura qu'elle nourrissoit
 » tous les jours plus de trois cens
 » bouches de ces pauvres personnes
 » retirées. »

(I) *Elle parla fortement pour le prince de Condé.*] C'est encore du même auteur que j'enprunterai ma preuve. « J'ai oui dire, et le tiens de bon lieu, que lors que le prince de Condé fut mis en prison à Orleans du temps du petit roi François, elle arriva de Ferrare deux jours après et la vis arriver, le roi et toute la cour estans allez au-devant, et reçue avec un très-grand honneur, comme il lui appartenoit, elle fut fort triste de cette prison, et dit et remontra à feu M. de Guise son gendre, que quiconque avoit con-
 » seillé au roi ce coup avoit failli grandement, et que ce n'étoit peu de chose que de traiter un prin-
 » ce du sang de cette sorte (40). » M. de Thou la fait teuir un langage encore plus relevé. *Aurelianus regis salutandi gratiâ venit, deploratoque præsentis rerum statu generum acerbè increpuit, et siquidem ante captum Condæum advenisset, il se impedituram testata monuit, ut ab injuriâ erga regis stirpis principes in posterum temperaret, nam plagam eam diu sanguinem missuram, nec cuiquam unquam benè vertisse qui regis consanguineos principes prior laceravisset (41).*

(K) *On ne saurait assez admirer la fermeté qu'elle opposa aux machines dont Henri II et son mari se servent, pour la retirer de... l'hérésie.*] M. le Laboureur a publié (42) un mé-

moire très-curieux. C'est l'instruction qui fut donnée au docteur Oriz * allant à Ferrare de la part de Henri II. Ce docteur était l'un des pénitenciers du pape, et il faisait en France l'office d'inquisiteur: il fut envoyé exprès à Ferrare pour y être le convertisseur de la duchesse. Il fut chargé de lui dire, 1°. Que le roi avait appris avec une douleur incroyable qu'elle s'était laissée précipiter au labyrinthe de ces malheureuses et damnées opinions, contraires et répugnantes à notre sainte foi; 2°. Que quand il entendra sa réconciliation et réduction à la vraie obéissance de l'église, l'aise et le plaisir qu'il en recevra ne seront pas moindres que s'il la voyait ressusciter de mort à vie; 3°. Que si au lieu d'ensuivre les vestiges de ses progéniteurs, qui par un singulier zèle ont toujours embrassé la protection de notre sainte foi catholique, icelle dame voulait demeurer en une opiniâtreté et pertinacité, cela déplairait autant au roi que chose de ce monde, et serait cause de lui faire entièrement oublier l'amitié avec toute observation et démonstration de bon neveu, n'ayant rien plus odieux qu'il a tous ceux de telles sectes réprouvées, dont il est ennemi mortel. Si ces remontrances ne produisaient rien, le docteur Oriz devait faire des sermons de controverse auxquels on obligerait la duchesse d'assister avec toute sa famille, quelque refus ou difficulté qu'elle en sût faire. Ayant continué cela par quelques jours, s'il voyait que par telle voie on ne pouvait rien profiter à l'enlroit d'icelle dame, il devait lui déclarer en la présence du duc son mari, que sa majesté veut et entend, et de fait prie et exhorte très-instamment icelui sieur duc, qu'il ait à faire mettre la dite dame en lieu séparé de congrégation et conversation, où elle ne puisse plus gêner personne que soi-même, lui ôtant ses propres enfans et toute sa famille entièrement de quelque nation qu'ils soient, lesquels se trouveront chargés ou véhémentement soupçonnés desdites erreurs et fausses doctrines, pour leur faire leur procès... et leurs dits procès faits, qu'il soit fait punition et correction exemplaire des fauteurs et delin-

* Leclerc dit que ce personnage s'appelait Oriz.

(40) Brantôme, Vie des Dames illustr., p. 306.
 (41) Thuan., lib. XXVI, pag. 521, 522, ad ann. 1560.

(42) Dans les Additions à Castelnau, tom. I, pag. 747.

quans. Tout cela fut inutile : lisez les paroles de M. le Laboureur (43). Le duc de Ferrare ne fut pas assez adroit pour empêcher qu'Anne d'Est sa fille ne fût imbue des nouvelles opinions. Sa mère, qui la faisait élever aux sciences, lui donna pour camarade d'étude Olympia Fulvia Morata, fille de beaucoup d'esprit, qui fut ensuite une bonne luthérienne. *Cum Anna Herculis Estensis Ferrariensium principis filia üsdem litteris à Joanne Sinapio viro summo institueretur, ut haberet quicum honestâ æmulatione certaret, visum matri est... ut Olympia in Aulam in quâ aliquot annos magnâ cum laude fuit advocaretur* (44). Le commerce de cette fille donna beaucoup de lumières sur la religion à la princesse Anne. Aussi dit-on qu'elle s'affligea beaucoup des supplices que l'on fit souffrir à ceux de la religion, après l'affaire d'Amboise, et qu'elle exhorta Catherine de Médicis à ne point répandre le sang innocent. C'est M. de Thou qui le rapporte. *Sola Anna Atestina Guisii uxor miti ingenio femina, et quæ à teneris annis Ferrariæ sub Renatâ parente ei doctrinæ quæ tunc exagitabatur innutrita fuerat, Olympia Moratæ lectissimæ et eruditissimæ feminae consuetudine ad id usa, lacrymas non tenuisse dicitur, utroque Catharinam monuisse ut si regem ac regnum salvum vellet, ab innocentum suppliciis abstinere juberet* (45). Du temps de la ligue elle fut fort passionnée contre ceux de la religion. Les intérêts de famille, et le souvenir de Poltrot (46), la firent changer peut-être de sentimens. Au reste, le duc de Ferrare s'était brouillé avec Renée avant le règne de Henri II ; car voici ce que Rabelais écrit de Rome, l'an 1536. « Il y a danger » que madame Renée en souffre. » chérie : ledit duc lui a osté madame » de Soubise sa gouvernante et la fait

» servir par Italiennes, qui n'est pas » bon signe (47).

(47) Épîtres de Rabelais, pag. 18.

FERRARIENSIS. C'est sous ce nom que l'on cite ordinairement un philosophe scolastique qui s'appelait *François Sylvestre* (A). Il était de Ferrare ; et il se fit tellement considérer dans son ordre (a), qu'il en fut élu général au chapitre tenu à Rome, l'an 1525. Sa corpulence ne l'empêcha pas de visiter les provinces de l'ordre, afin d'y rétablir la discipline autant que faire se pourrait *¹ (b). Il mourut à Rennes en Bretagne, le 24 de septembre 1528. Il fut assisté à sa mort et muni des sacremens de l'église par le père Ives Mayeuc, dominicain, qui était évêque de Rennes depuis le 29 de janvier 1506, et qui avait été confesseur de la reine Anne de Bretagne *², de Charles VIII, et de Louis XII (c). *

J'ajoute que, selon Léandre Albert (d), il mourut le 19 de septembre 1528, à l'âge de cinquante-quatre ans. Cet historien *³ s'accorde avec Altamura touchant le lieu : mais son tra-

(a) C'était celui des dominicains.

*¹ Leclerc ne doute pas que Bayle n'ait compris les mots : *Licet corpore gravis* ; mais il demande s'il les a bien traduits.

(b) *Licet corpore gravis provincias tamen ordints visitando lustravit ex officio, restituendæ vitæ regulari... proviribus intendens.* Altamura, in Biblioth. Dominic., pag. 253.

*² Suivant le père Éclard que cite Leclerc, le père Mayeuc ne fut confesseur que de la reine Anne.

(c) Tiré d'Altamura, Bibliothèque des Dominic., pag. 253.

(d) In Descript. Italie, folio 350 verso de l'édition italienne de Venise 1561, et pag. 540 de l'édition latine de Cologne, 1567.

*³ Joly pense qu'il faut croire Léandre Alberti, alors compagnon de voyage de Ferrariensis.

(43) Elle souffrit avec obstination l'effet de toutes ces menaces, à cause de quoi le sieur de Brantôme remarque qu'elle fut quelque temps en méintelligence avec son mari, qui ne put faire autre chose que de lui ôter l'éducation de ses enfans. Le Laboureur, Addit. à Castelnau, tom. I, pag. 749.

(44) Cælius Secundus Curio, in Epistolâ ad Betuleium, inter Epistolas Olympiæ Fulviæ Moratæ, pag. m. 97.

(45) Thuanus, Hist., lib. XXII, pag. 495, 497, ad ann. 1560.

(46) Qui assassina le duc de Guise, son mari.

ducteur ne rend pas bien ces paroles, *nella città di Renes* ; car il dit *in urbe Renesiâ*, et il fallait dire *Redonibus*, ou *in civitate Redonensi*. D'Argentré assure (e) que *Francesco Sylvestro*, général des jacobins, mourut à Rennes le 20 d'octobre 1528. Il a cru très-faussement que l'on le nommait Prieras. C'était le confondre avec Sylvestre Prierias, maître du sacré palais, sous Léon X.

(e) D'Argentré, Histoire de Bretagne, liv. XII, chap. LXIX.

(A) *C'est sous ce nom que l'on cite ordinairement... François Sylvestre.*] On cite principalement son Commentaire sur les quatre livres de Thomas d'Aquin contre les gentils. Il a fait aussi des Commentaires sur la Philosophie d'Aristote, et la Vie de la bienheureuse Osanna en six volumes. C'est une sainte dont il avait été confesseur, et qui est fort vénérée à Mantoue, à cause de sa sainteté et de ses miracles (1).

(1) *Ex Altamurâ, in Bibliot. dominic., pag. 253.*

FERRET (ÉMILE), en latin *Æmilius Ferretus* (A), l'un des bons jurisconsultes du XVI^e siècle, naquit à Castello Franco, dans la Toscane (B), le 14 de novembre 1489. Il fut envoyé à Pise dès qu'il eut douze ans, et y étudia le droit canon et le droit civil pendant trois années; puis il en passa deux autres dans l'académie de Sienne, après quoi il alla à Rome et fut secrétaire du cardinal Salviati *. Il fut reçu avocat à l'âge de dix-neuf ans, après avoir soutenu des thèses dans une assemblée nombreuse de cardinaux et d'évêques. Il

* Leclerc dit qu'il fallait mettre : de *Salviati*, depuis cardinal.

quitta alors son nom de baptême *Dominique*, et prit celui d'*Æmilius*. Ayant accepté la profession en jurisprudence, il expliqua si habilement le titre de *Rebus creditis*, que cela lui fit obtenir la qualité de secrétaire * de Léon X. Il exerça cette charge quelques années; après quoi il la quitta volontairement, et se retira dans sa patrie. Il en sortit au bout de deux ans, son père y ayant été tué, et s'en alla à Tridino dans le Montferrat. Il s'y maria (C), et après y avoir séjourné quatre ans, il suivit à Rome et à Naples le marquis de Montferrat, qui commandait une partie de l'armée de France. Cette expédition des Français ayant été malheureuse, il tâcha de regagner son pays; mais il tomba entre les mains des Espagnols, et ne recouvra la liberté qu'en payant rançon. Il s'en vint en France, et enseigna le droit à Valence avec tant de réputation que François I^{er}. le fit conseiller au parlement de Paris (D), et le députa aux Vénitiens et aux Florentins. L'habileté avec laquelle il s'acquitta de ces emplois obligea le marquis de Montferrat à l'envoyer à la cour de Charles-Quint, après avoir fait agréer ce voyage à François I^{er}. Ferret suivit l'empereur à l'expédition d'Afrique, et dès qu'il fut de retour en France le roi l'envoya aux Florentins, pendant la guerre qu'ils soutenaient contre l'empereur. Il revint en France lorsqu'ils eurent été subjugués, et suivit la cour à Nice lors de l'entrevue

* Je ne prétends pas le nier, dit Leclerc; mais il fallait en donner des preuves.

du pape, de Charles-Quint, et du roi; puis s'étant défait de la charge de conseiller au parlement, il se retira à Lyon *, d'où il passa à Florence et y obtint la bourgeoisie. Il fut appelé à Avignon pour y enseigner le droit. D'abord ses gages montèrent à cinq cent cinquante écus par an, puis à huit cents et enfin à mille, somme qui n'avait jamais été donnée dans cette université à nul professeur. Il se fit aimer et des habitants et des écoliers : cela parut d'une façon éclatante après sa mort (E), comme on le verra dans les remarques. Il mourut à Avignon, le 15 de juillet 1552. Il composa plusieurs ouvrages (a) (F). On voit une de ses lettres au-devant de la vieille traduction française (G) du Décaméron de Boccace.

* Il y était en 1539, et les trois années suivantes il y fit imprimer, dit Leclerc, les *Verrines* et les *Philippiques* de Cicéron, 1541, in-8°.

(a) Tiré de Panzirole, lib. II, cap. CLXVII, de claris Legum Interpret.

(A) *En latin* Æmilii Ferretus.] M. Graverol, l'avocat, se trompe quand il croit que ce professeur en jurisprudence s'appelait Æmilii Perrotus. Il ne veut pas rechercher si c'est par erreur que quelques-uns l'ont nommé Æmilii Ferretus (1); mais quoi qu'il en soit, il assure que l'Æmilii Perrotus à qui Buel a écrit des lettres, est le même jurisconsulte qu'Æmilii Ferretus. C'est une erreur : celui-ci était Italien, l'autre était Français, comme Buel (2) le pouvait apprendre à M. Graverol. Je ne le distingue point de ce conseiller au parlement dont M. de Thou a parlé avec éloge, et dont le fils fut tué à la Saint-Bar-

thélemi. *Dionysius item Perrotus Æmilii senatoris Parisiensis non minus integritate quam juris scientiâ clari F. tanto patre dignissimus eandem fortunam subit* (3). L'építome de la Bibliothèque de Gesner a trompé M. Graverol : on y trouve ces paroles : *Æmilii Ferretus seu Perrotus jurisconsultus scripsit*, etc. (4). L'auteur lui donne le commentaire *in legem Gallus*, qui n'appartient qu'à Perrot.

(B) *Il naquit à Castello Franco, dans la Toscane.*] Ses ancêtres, originaires de Ravenne, s'étaient établis dans cette ville de Toscane (5). Notez ici une ou deux erreurs de M. Allard. *Émile Ferret*, dit-il (6), *était de Languedoc, mais il a lu dans l'université de Valence avec applaudissement, sous Henri II.* Il fallait dire sous François I^{er}. On eût pu dire après Panzirole (7) qu'il fut désigné conseiller au parlement de Grenoble; par-là il eût eu une nouvelle relation à l'ouvrage de M. Allard.

(C) *Il s'y maria.*] Sa femme était d'une très-bonne famille, *ex splendida familia* (8). Il en eut six fils et une fille (9), et néanmoins il décéda sans enfans; et son neveu fut son héritier (10). Nouvelle preuve qu'Émile Perrot, père d'un homme qui fut tué l'an 1572, n'est pas le même qu'Émile Ferret, mort sans enfans l'an 1552.

(D) *François I^{er}. le fit conseiller au parlement de Paris* *.] Ce fut en 1536, si l'on en croit Panzirole; mais, s'il a raison en cela, il se trompe lourdement bientôt après, lorsqu'il suppose que, depuis la promotion à cette charge, Ferret fut envoyé par François I^{er}. à Venise et à Florence, et par le marquis de Montferrat en

(3) Thuan. *Hist.*, lib. LII, pag. 1077, ad ann. 1572.

(4) Epitom. Biblioth. Gesneri, pag. m. 12.

(5) Panzirolus, de claris Leg. Interpret., lib. II, cap. CLXVII, pag. m. 348.

(6) Allard, Biblioth. de Dauphiné, pag. 103.

(7) Panzirol., de claris Legum Interpret., pag. 350.

(8) *Ibidem*, pag. 349.

(9) *Idem*, *ibid.*

(10) *Uxore ac liberis amissis Marcum Nicolai fratris filium heredem scripsit.* *Idem*, *ibid.* pag. 350.

* Leclerc croit que ce fut conseiller au grand conseil, du moins c'est ce qu'autorise à croire son építaphe, qui porte : *in regio Lutetiâ consilio.*

(1) Æmilii Perrotus, qui et aliis Æmilii Ferretus dicitur (non errore id factum, non est hic disquirendi locus) jurisconsultus fuit magni nominis. Franciscus Graverol, Notis in Epist. II Buelii, pag. 7.

(2) Voyez la VII^e. lettre de Buel, pag. 33.

Espagne, environ le temps que Charles-Quint se préparait à l'expédition d'Afrique. Cette expédition appartient à l'an 1535.

(E) *Il se fit aimer et des habitans et des écoliers ; cela parut après sa mort.*] Simon Craveta, son successeur en la chaire de jurisprudence, ayant osé le censurer dans sa première leçon, fut sifflé de toute la compagnie, et chassé hors de la ville. *Unicè tam à civibus, quàm auditoribus dilectus (Ferretus) ingens sul desiderium reliquit, quod Simonis Cravetæ exemplum ostendit, qui Emilii cathedræ subrogatus, cum in primâ oratione eum perstrinxisset, ab omnibus explosus, et urbe ejectus, coactus est discedere (11).*

(F) *Il composa plusieurs ouvrages.*] Voici ce qu'en a dit Panzirole (12) : *Plura in jus civile scripsit, et librum de Signo, et Ratione inscriptum, in quo multas leges interpretatus est, et alterum Bartoli Everriculum nuncupatum, in quo ejus errores congerit ; notas in Institutiones, opinionum volumen, responsa, nec paucas epistolas edidit. Opus etiam de Ar morum ratione linguâ hetruscâ composuit. Il faut ajouter à cela un commentaire sur Tacite.*

(G) *On voit une de ses lettres au-devant de la vieille traduction française du Décaméron de Boccace.*] Cette lettre est en italien, et datée de Lyon, le 1^{er} mai 1545. Il l'écrivit à la reine de Navarre. C'est un fort bon éloge du Décaméron, et de la version française qu'Antoine le Maçon en avait faite par ordre de cette princesse. Emilio Ferretti, (c'est ainsi qu'il signe) déclare qu'il n'avait pas cru que le traducteur, quoique homme d'esprit, diligent, bonne plume, et habile dans la langue italienne, réussirait parfaitement bien à traduire le Décaméron, mais qu'il avait vu le contraire en lisant la traduction. L'attachement du sieur le Maçon à l'agriculture et à bâtir, les distractions que lui causaient les soins domestiques, chargé qu'il était d'une femme et d'un grand nombre d'enfans, avaient empêché notre Ferretti d'espérer de lui une

bonne traduction. On sera bien aise, je m'assure, de voir ici ses propres paroles. *Per la moltitudine e varietà de le cure, ne le quali egli ha reso singular conto di se, o per esser deditissimo a la agricultura, ed a l'edificare, secondo che dimostrano le ville e le case sue, o per haver moglie e buon numero di figliuoli e maschi e femine, a quali è stato mestieri di altro aiuto che di tesser favole, a ogni altra cosa aspettavo che mi riuscissi che a tradur novelle, almeno in sì gran numero e di sì gran varietà : ma la bellezza de l'ingegno suo, ed il compartimento, per il quale egli ha saputo così ben dispensar il tempo, ha vinte e tante sue difficoltà, et l'imagination mia. Voilà en passant une petite notice de la personne du vieux traducteur du Décaméron.*

FERRI (PAUL), en latin *Ferrius*, a été un fort savant théologien au XVII^e. siècle. Il naquit le 24 février 1591, à Metz, où sa famille faisait figure (A). Il fit de si grands progrès à Montauban, où on l'avait envoyé pour étudier en théologie, qu'il fut reçu ministre à Metz, l'an 1610, à l'âge de dix-neuf ans. Il avait déjà publié un livre (B). La qualité de proposant se trouva unie en lui avec le titre d'auteur. Ceux qu'il publia depuis, en divers temps, lui acquirent beaucoup de réputation (C). Il avait de grands talens pour la chaire. C'était l'homme de sa province le plus éloquent, et dont les discours touchaient le plus. Sa belle taille, son visage vénérable et ses beaux gestes relevaient beaucoup son éloquence. Ses ennemis firent courir un faux bruit, qu'il était l'un des ministres que le cardinal de Richelieu avait gagnés pour l'accord des deux religions. On voit cette fausseté dans les lettres de

(11) Panzir., de claris Legum Interpretibus, pag. 350.

(12) *Iidem, ibidem.*

Guy Patin (D). Ce qu'il y a de certain c'est qu'il gémissait de la division des protestans, et qu'il ne désespérait pas de pouvoir contribuer quelque chose à l'éteindre. C'est sans doute dans cette vue qu'il entretint un grand commerce de lettres avec *Duréus* (a) (E), qui négociait en Allemagne la concorde des protestans, et qui était un homme de bien, zélé et pieux, mais qui enfin devint un peu visionnaire (F). Paul Ferri mourut le 27 de décembre 1669. Il n'avait jamais discontinué de prêcher. On lui trouva dans la vessie plus de quatre-vingts pierres : ce fut ce qui lui causa la mort. Il avait une très-belle bibliothèque, et il se plaisait à écrire plusieurs remarques sur le papier blanc qu'on laisse au commencement des livres et à la fin ; et parce que son écriture était fort menue et nette, il plaçait beaucoup de choses sur ces feuillets que l'on peut lire aisément. On voit dans l'inscription de sa taillle-douce les paroles *verbi divini minister* (G), que l'on n'eut point la permission d'employer depuis pour ses collègues. Il a laissé des enfans (H) et des manuscrits (b) (I). Je ne sais si l'on pourra voir jamais de ses ouvrages posthumes.

(a) Voyez son article, pag. 77.

(b) Ceci et la plupart des choses qu'on verra dans les remarques, ont été tirées d'un mémoire, que l'obligéant, savant et curieux auteur des Remarques sur la Confession catholique de Sancy, imprimées à Amsterdam, en l'année 1693, m'a communiqué.

(A) Il naquit à Metz (1), où sa famille faisait figure.] Jacques Ferri

(1) Le Catalogue d'Oxford devait le qualifier *Melensis*, et non pas *Metrensis*.

son père, fut quarante et un an à passer successivement par tous les degrés de l'ancienne magistrature de cette ville, et ne sortit d'emploi qu'à la suppression qui se fit, l'an 1643, de la juridiction des juges qu'on appelait Treize. Elisabeth Jolli, sa femme, mère de notre Paul Ferri, était sœur du célèbre Pierre Jolli, procureur du roi à Metz, à Toul et à Verdun, auquel M. le Bey-de-Batilli et M. Bois-sard adressent plusieurs épigrammes dans leurs poésies latines.

(B) *A l'âge de dix-neuf ans, il avait déjà publié un livre.*] En voici le titre : *Les premières OEuvres poétiques de Paul Ferri, Messin, où sous la douce diversité de ses conceptions se rencontrent les honnêtes libertés d'une jeunesse.* Il le fit imprimer à Montauban, en 1610. Il n'était encore que proposant ; mais comme il se préparait à être promu bientôt au ministère, il finit son avertissement au lecteur par ces mots, *sat ludo nugisque datum.* Si ce recueil de poésies était en latin, on l'appellerait *Juvenilia Pauli Ferrii.* Voici un nouvel auteur à ajouter aux enfans célèbres, si M. Baillet les réimprime. La première pièce que l'on rencontre dans ces poésies, est une pastorale intitulée, *Isabelle, ou le dédain de l'Amour* *. On voit ensuite plusieurs sonnets et quelques stances sous le titre de *les Gloires d'Isabelle*, et enfin plusieurs stances et sonnets pour des ministres et autres personnes de Montauban, de Metz et de la Rochelle.

(C)... *Ceux qu'il publia depuis, en divers temps, lui acquirent beaucoup de réputation.*] Celui qu'il fit imprimer l'an 1616, sous le titre de *Scholastici orthodoxi Specimen* (2), montre que la doctrine des protestans sur les matières de la grâce, a été enseignée par les scolastiques. Ce traité lui attira l'estime de M. du Plessis-Mornai, qui lui en écrivit une lettre (3) où il

* C'est de cette pièce qu'un sieur de La Croix composa depuis sa *Climène*, 1632, in-8°. Joly transcrit le passage de Jordan qui avait copié une note de Ferri à ce sujet.

(2) C'est un octavo de 559 pages. Le titre porte qu'il est imprimé à *Gotstad, Gotstadii.* C'est apparemment un nom forgé à plaisir, qui signifie en allemand, Ville de Dieu, par lequel on désigne Genève.

(3) Datée du 19 de juin 1617 : elle se trouve au 111°. tome des Mémoires de du Plessis, pag. 1158.

lui donna ses avis sur un autre ouvrage qu'il avait oui dire que M. Ferri composait. Cet autre ouvrage fut imprimé à Sedan, chez Jean Jeannon, l'an 1618, et a pour titre : *Le dernier Désespoir de la Tradition contre l'Écriture*, ou *Réfutation du Livre de François Féron*. Voici le titre d'un livre publié à Leyde, l'an 1630 : *Pauli Ferrii Vindiciæ pro Scholastico orthodoxo adversus Leonardum Perinum jesuitam, doctorem theologum, et Universitatis Mussipontanæ cancellarium, justæ, plenæ, amicæ, in quibus agitur de prædestinatione et annexis, de gratiâ et libero arbitrio, de causâ peccati et justificatione*. Ce jésuite avait publié un livre l'an 1619, qu'il avait intitulé : *Thrasonica Pauli Ferrii Calvinistæ* (4). M. Ferri, en 1654, fit un catéchisme général, pour montrer qu'il avait été nécessaire de réformer l'église romaine. Il le publia la même année, sous le titre de *Catéchisme général de la Réformation*. M. Bossuet, qui était alors chanoine et archidiacre de Metz, et qui s'est rendu depuis si célèbre sous le titre d'évêque de Condom, et sous celui d'évêque de Meaux, écrivit contre ce traité de M. Ferri. Je ne dois pas oublier que ce ministre fut choisi pour prononcer le sermon funèbre de Louis XIII, et celui de la reine-mère, Anne d'Autriche. Ces deux sermons sont imprimés. Il fit aussi des prières en quelques rencontres pour la guérison de leurs majestés. Ces prières furent imprimées, et sont très-belles.

Ajoutons à tout ceci un passage de M. Ancillon (5). « M. Ferri a fait encore un autre livre (6), qui a pour titre *Le dernier Désespoir de la Tradition*, qui est un très-bon ouvrage en son genre. Il fit aussi, en l'année 1624, un livret qui a pour titre, *Remarques d'Histoires sur le discours de la vie et de la mort de saint Livier, et le récit de ses miracles, nouvellement publiés par le sieur de Ramberviller, lieutenant*

» général au bailliage de l'évêché de Metz, avec diverses approbations des docteurs. M. Ferri ne voulut pas être connu pour auteur de cette petite pièce, parce qu'il l'avait écrite contre un homme considérable, et son compatriote, avec lequel il ne voulait pas se brouiller ; mais il m'a fait présent d'un exemplaire de ce livret, depuis que j'ai été son collègue, et je l'ai encore actuellement, sur lequel il a mis ces mots de sa propre main, au-dessous du titre : *Par Paul Ferri.* »

(D) On voit cette fausseté dans les lettres de Guy Patin.] Voici le passage (7). « M. Ferri, ministre de Metz, y est mort depuis un mois. Il était un des plus savans de sa volée. Si le cardinal de Richelieu ne fût pas mort sitôt, il allait faire accorder les deux religions. Il y avait plusieurs ministres gagnés pour cela. Ce M. Ferri était de la bande, et en avait une pension de 500 écus tous les ans. Voilà comment les huguenots en parlent ici. » Les ennemis de ce ministre renouvelèrent ce faux bruit à l'occasion de son catéchisme général, où ils prétendirent qu'il donnait prise à son adversaire, je veux dire à M. l'abbé Bossuet, archidiacre de Metz, qui écrivit contre lui.

(E) Il entretint un grand commerce de lettres avec Duréus.] Ce commerce dura plus de vingt-cinq ou vingt-six ans. Je rapporterai sur ce sujet une historiette qui m'a été communiquée. Duréus, étant à la foire de Francfort, au mois d'avril 1662, témoigna à quelques messieurs de Metz la passion extrême qu'il avait de voir M. Ferri. Lorsqu'ils furent prêts à s'en retourner chez eux, ils lui demandèrent s'il voulait être de la partie, et l'exhortèrent à ce voyage, et s'offrirent de l'attendre jusqu'au lendemain. Il aurait voulu qu'on lui eût donné plus de temps pour se résoudre, mais il fallut mettre fin bientôt à la délibération. Il prit le parti d'aller à Metz ; sur cela voici deux obstacles qui se présentent : il fallait se résoudre à s'habiller à la française comme un homme de campagne, et

(4) Alegambe, Biblioth. societ. Jesu, pag. 305. Son continuateur a dit Verri au lieu de Ferrii.

(5) Ancillon, Mélanges critiques, tom. II, pag. 269.

(6) On venait de parler de Scholastico orthodoxo.

(7) Patin, Lettre DIX, datée du 14 mars 1670, pag. 430 du III^e tome, édit de Genève, 1691.

à faire raser une grande barbe blanche et carrée qu'il portait. Il avait de l'aversion pour la première de ces deux choses, et l'autre lui était une terrible mortification. Mais le désir de voir M. Ferri surmonta tous ces obstacles. Ils arrivèrent à Metz si tard, que Duréus fut obligé de renvoyer sa visite au lendemain. Mais quelqu'un de ceux qui étaient venus avec lui alla dire de fort bon matin à M. Ferri que M. Duréus était arrivé le jour précédent, et qu'il était juste de prévenir sa visite. M. Ferri se tremoussa tellement à cette nouvelle, et se remplit si fort du plaisir d'aller embrasser ce bon docteur, qu'il oublia d'attacher les jarretières de son caleçon, et qu'il sortit demi-habillé. Leur entrevue fut accompagnée de mille marques édifiantes de zèle et d'estime réciproque. On croit qu'ensuite de leurs conférences, M. Ferri fit un écrit qu'il adressa aux théologiens de Strasbourg. Quelqu'un d'eux, qui apparemment n'était pas pour le *syncretisme*, écrivit contre M. Ferri. Remarque en passant combien M. Amyraut s'était trompé, lorsqu'en 1647 il parlait de Duréus comme d'un homme qui ne vivait plus (8).

Mettons ici ce que M. Ancillon, collègue de M. Ferri, a dit de Duréus (9). « Il vint à Metz où il conféra dans » une maison tierce avec M. Ferri et » moi sur ce sujet. Il nous dit en confiance tout ce qu'il avait fait jusqu' » qu'alors, et ce qu'il avait dessein » de faire à la suite, et nous demanda » nos avis. Nous remarquâmes que » c'était un homme de bien et qui » était savant; qu'il était très-capable et très-propre à négocier une » affaire de cette importance. Il l'avait mise dès lors en très-bon état; » il avait déjà parole de tous les » princes d'Allemagne et des rois du » nord. Il nous dit qu'il ne trouvait

» pas de difficultés de la part des » princes, et qu'il n'y avait que » quelques ministres qui apportassent des obstacles, et qui s'opposassent à ce grand et souhaitable » ouvrage. Il se louait fort de la charité de messieurs de Zurich, qui » lui avaient fourni de grandes sommes d'argent pour faire ses voyages, et pour suppléer à ce qu'il » fallait au delà de ce que le protecteur (10) lui faisait donner. Nous » l'exhortâmes fort à continuer de » travailler jusqu'à ce qu'il eût mis » son dessein à exécution. »

Je marquai dans la première édition de cet ouvrage ce que portait le mémoire qui m'avait été fourni: c'est qu'ensuite des conférences de Duréus et de Ferri, en 1662, ce dernier fit quelque ouvrage qui obligea un théologien de Strasbourg à écrire contre lui. Ce théologien ne peut pas être Dorschéus, car il mourut l'an 1659: ainsi son livre de *Gratid adversus calvinistam Ferrium*, ne peut point se rapporter à aucune chose qui ait suivi cette conférence du pacificateur Duréus, et du ministre de Metz. Ce que disait Duréus, qu'il n'y avait que quelques ministres qui s'opposassent à l'ouvrage de la réunion, est digne d'être observé, et confirme ce que l'on verra ci-dessous (11). Hulseman, professeur en théologie, publia à Wittemberg, en 1644, un livre contre le projet de Duréus, et l'intitula, *Calvinismus irreconciliabilis*.

(F) Duréus enfin devint un peu visionnaire.] Cela paraît par les choses que j'ai rapportées ci-dessus (12) touchant ses desseins apocalyptiques, et plus encore par les vastes espérances qu'il avait conçues de sa nouvelle explication de l'Apocalypse. Je ne pus joindre ce dernier fait au précédent; parce que je me trouvai alors à la dernière page du premier volume de ce Dictionnaire. Je le renvoyai donc ici. Considérez je vous prie le plan de Duréus. C'est une méthode de méditation pour pénétrer au vrai sens de l'Écriture Sainte par soi-même; afin qu'on prévienne tou-

(8) André Rivet lui releva cette faute: Scripsit in sua præfatione (c'est-à-dire dans la préface Speciminis Animadversionum contre M. Spanheim) Rever. Duræum piæ memoriæ non deposuisse nisi cum vitâ studium concordie inter reformatos et lutheranos sciendæ, qui etiamnum vivit Dei gratiâ et valet. *Andr. Rivetius, epist. apologet. ad Guill. fratrem*, datée du 14 juillet 1648. *Oper.*, tom. III, pag. 886, 887.

(9) Ancillon, *Mélange critique*, tom. II, pag. 244, 245.

(10) Olivier Cromwel.

(11) Dans la remarque (D) de l'article HOTTINGER, tome VIII.

(12) Dans la remarq. (C) de l'article DURÉUS, pag. 79.

te occasion de dispute, touchant ce qui peut être douteux : car en tout cas de doute il ne faudra faire autre chose qu'avoir recours immédiatement à un texte, ou à plusieurs qui parlent de la matière dont il est question ; et ayant trouvé le vrai sens de l'Écriture par la règle d'interprétation commune, la décision sera trouvée, si l'on a été au préalable d'accord d'acquiescer au sens de l'Écriture Sainte (13). Il ajoute que, pour donner un essai de sa méthode, il a voulu prendre le livre de l'Apocalypse, qui sans contredit est estimé le plus obscur de toute la Bible, afin que, par la description du moyen qui nous mène à son intelligence, nous puissions comprendre que la même règle nous pourra faire voir le sens, et mener à l'intelligence des autres livres et textes de l'Écriture Sainte moins obscurs (14). Il croit que, Dieu aidant, cette batterie contre la puissance de ténèbres sera dressée de telle façon que la main de l'Éternel sera haut élevée, selon la prophétie d'Ésaïe, ch. XXVI, 9, 10, 11, 12, qui commence à être aujourd'hui accomplie. Il faut donc faire que la clarté les environne tellement qu'ils n'aient aucun lieu où se cacher plus outre (15). Que de visions ! que de chimères ! comment faut-il avoir l'esprit fait pour se flatter qu'on fera sortir d'une pareille méthode une évidence si lumineuse qu'elle dissipera tous les doutes que l'on forme sur le vrai sens de tels et de tels passages de la Bible ? Ce grand pacificateur sonna du cornet en Sion, car il joignit à son livre un imprimé latin de quatre pages in-4°. avec ce frontispice, *Celeusma ad pios Evangelii ministros*.

Vos qui per vada sancta navigantes
Lentos sigitis al mandata remos,
Audite hoc monitum, ut celeusma missum
..... Nominē CHRISTI.

Celui qui possédait l'exemplaire qui est parvenu entre mes mains y avait collé l'original de la lettre que Duréus écrivit aux consistoires de la province de Groningue, en leur envoyant son nouveau projet et son

(13) Duréus, Intelligence de l'Apocalypse, pag. 24.

(14) La même, pag. 25.

(15) La même, Épître dédicatoire, pag. 9, 10.

Celeusma. Cette lettre est datée de Cassel, le 22 de juin 1674, et témoigne qu'il prenait vivement à cœur les intérêts de sa nouvelle méthode.

Notez que pour l'excuser, et pour faire voir qu'il ne se repaissait pas de chimères, il semble qu'on pourrait dire que l'une de ses principales vues était d'attaquer la conscience de ceux qui nourrissent la division. Cela paraît par ces paroles : *Ce qui embrouille les esprits et sépare les affections des chrétiens n'est autre chose qu'une visée que les hommes ont, de maintenir les principes et la méthode de leur faction particulière, contre l'intérêt de l'édification commune, qui nous est enseignée et recommandée par l'apôtre saint Paul, 1 Corinth., IX, v. 19. J'ai donc en ma visée la recherche du remède vraiment évangélique et spirituel, qui pourra être appliqué à la conscience de tous ceux qui fomentent pour des intérêts mondains l'esprit de partialité parmi les chrétiens ; c'est ici donc le fondement et la visée du nouveau dessein* (16). C'était aller à la source et du mal et du remède, dira-t-on ; il ne faut donc pas s'étonner qu'il se soit promis tant de merveilles ; il voulait montrer « les moyens » d'ôter les empêchemens, qui dé- » tournent les esprits des protestans » du chemin d'une réformation plus » accomplie, qui doit être introduite » es écoles et en l'église, d'où le » fruit, par la bénédiction de Dieu, » redonnera au gouvernement des » états (17). » On dira ee qu'on voudra, ses chimères ne laisseront pas de subsister ; car les assauts, qu'il se proposait de donner à la conscience des chefs, n'étaient pas moins malaisés à réussir que ceux de l'entendement.

(G) *On voit dans l'inscription de sa taille-douce, les paroles Verbi Dei minister.* Plusieurs trouveront ici avec plaisir le distique qui est au bas de l'estampe :

*Tales si multos ferrent hæc secula Ferri,
In Ferri saculis aurea sæcla forent.*

La première taille-douce de ministre que les protestans de Metz publièrent depuis celle-là, fut celle de M. Ancillon. On y mit le *Verbi divini minister*,

(16) La même, pag. 16.

(17) La même, pag. 25, 26.

mais on les obligea à l'effacer (18).
 Ce M. Ancillon était ministre de Metz, et un homme de beaucoup de Mérite. Voyez son article ci-dessus (19). monsieur son fils s'est fort offensé des paroles que l'on vient de lire dans cette remarque (G); et il en a publié ses plaintes. 1°. Il prétend (20) qu'afin de représenter la grande considération qu'on avait pour M. Ferri, j'ai dit qu'on trouva bon qu'on le nommât ministre de la R. R.; et que ceux qui ont gravé la taille-douce de M. Ancillon ayant voulu lui donner depuis la même qualité, la justice s'y opposa, et qu'on la fit effacer parce qu'on n'avait pas les mêmes égards pour l'un, qu'on avait eus pour l'autre. Est-ce, continue-t-il (21), qu'il n'y avait pas moyen de faire paraître l'illustre M. Ferri aussi grand qu'il a été, sans abaisser M. Ancillon? Et qu'on ne pouvait l'élever qu'en le mettant sur les ruines de l'autre? Cette distinction lui paraît (22) odieuse et affectée; il dit qu'on tâche très-mal à propos de noircir la mémoire de M. Ancillon (23). 2°. Il se fâche (24) contre celui qui m'a donné des Mémoires; et il a été surpris (25) de ma crédulité et de la manière dont je les ai mis en œuvre: il suppose qu'ayant été long-temps dans le voisinage de Metz, je sais à peu près comment les choses s'y sont passées, et que je n'ai pas ignoré l'estime universelle et l'affection inexprimable qu'on avait pour M. Ancillon. 3°. Il parle (26) du commerce de lettres qui a été entre M. Ancillon et moi pendant plusieurs années. 4°. Il ne croit point (27) que monsieur son père ni aucune personne de sa famille m'ait jamais chagriné. 5°. Mais il trouve (28) que j'aurais bien fait pour mon honneur de m'abstenir... de mettre avec tant de soin le nom d'Ancillon dans le corps et dans l'indice de mon ouvrage, n'ayant

à lui donner qu'une place si peu digne d'un aussi grand homme qu'il a été. 6°. Venant au fait, il accuse de fausseté ce que j'avance, et il apprend au public (29) que le sieur Philippe fit la taille-douce de M. Ferri quelque temps après sa mort, et le nomma ministre de la R. R.; que le procureur du roi se souleva d'abord contre cette qualité, et appela le graveur en justice; que les héritiers de M. Ferri n'ayant point voulu intervenir dans cette cause, le graveur (30) se chagrina contre son ouvrage, et que si des personnes de considération ne l'eussent empêché, il eût brisé la planche de dépit de ce qu'on s'intéressait si peu pour lui, qui n'avait eu en vue en travaillant, que de faire honneur à la mémoire de M. Ferri et à sa famille; qu'il se contenta donc de corriger le titre, et pour fermer la bouche au procureur du roi et aux cathol. rom. il mit un P. entre les deux R., pour dire prétendue réformée; que (31) le même sieur Philippe grava quelques années après le portrait de M. Ancillon, et pour éviter le même inconvénient qui lui était arrivé au sujet de celui de M. Ferri, il mit ces mots, David Ancillon, Ministorum Metensium Decanus; que jamais personne ne les a trouvés mauvais, qu'ils sont restés sans contradiction, que le public les a toujours vus dès le commencement et dans la suite sur cette taille-douce, qu'il a la planche actuellement entre les mains; et (32) qu'il est prêt à la représenter à quiconque souhaitera d'être convaincu qu'il y a du moins une erreur dans mon gros ouvrage.

Je n'avais jamais été aussi surpris que je le fus en lisant cette partie de l'ouvrage du fils de M. Ancillon. Je fis promptement deux choses; l'une fut de lui écrire qu'il pouvait avoir raison à l'égard du fait, mais qu'il n'en pouvait point avoir à l'égard du but qu'il supposait que l'on avait eu. Je lui donnai quelques éclaircissemens; je le priai de rectifier les choses dans le premier ouvrage qu'il donnerait au public: et je l'avertis que, de mon côté j'éclaircirais toute cette affaire,

(18) Ceci s'est trouvé faux. Voyez la page suiv. 462, num. VI.

(19) Page 65 du tome II.

(20) Discours sur la Vie de feu M. Ancillon, pag. 307.

(21) *Là même*, pag. 308.

(22) *Là même*.

(23) *Là même*.

(24) *Là même*, pag. 312.

(25) *Là même*, pag. 313.

(26) *Là même*.

(27) *Là même*, pag. 314.

(28) *Là même*.

(29) *Là même*, pag. 308.

(30) *Là même*, pag. 309.

(31) *Là même*, pag. 310.

(32) *Là même*, pag. 311.

dans la II^e. édition. Il me répondit fort obligeamment, et m'assura qu'il espérait de mettre bientôt sous la presse un livre où ceci serait retouché. L'autre chose que je fis fut d'écrire à celui qui m'avait communiqué des mémoires touchant M. Ferri : je le priai de me dire si les deux faits que j'avais mis en avant, et que je tenais de lui, se pouvaient prouver, ou bien s'il fallait passer condamnation depuis que l'on avait vu le livre où M. Ancillon le fils soutenait que l'estampe de M. Ferri avait été attaquée, et que celle de M. son père ne l'avait pas été. Nous verrons ci-dessous ce qui me fut répondu. Faisons avant cela quelques notes sur les cinq points de la plainte.

I. Je puis protester avec la dernière sincérité que je n'ai point eu dessein d'inspirer à mes lecteurs aucune idée de supériorité ou d'infériorité par rapport à ces deux ministres de Metz, M. Ferri et M. Ancillon. Je ne crois point que l'honnête homme qui m'envoya des mémoires ait songé à rien de semblable. Je les ai relus depuis que la plainte m'a été connue, et je n'y ai rien trouvé qui soit capable de faire naître ce soupçon. La chose y est tournée tout simplement comme je la donne; et il paraît clairement qu'il ne songeait qu'à marquer l'époque de l'une des chicaneries que les missionnaires ont faites à ceux de la religion. Un temps a été qu'on se contentait de chicaner les ministres qui prenaient la qualité de pasteurs: on ne leur faisait point d'affaires sur la qualité de ministres de la parole de Dieu; enfin on s'avisait de les harceler sur cet article. Voilà ce que je crus que la personne qui m'envoya des mémoires avait eu dessein de marquer par rapport au pays Messin; et ce fut uniquement dans la même vue que j'employai la remarque qui concernait le portrait de M. Ferri. Si l'on m'avait dit qu'il se trouverait des gens qui prétendraient que je voulais mettre par-là M. Ferri au-dessus de M. Ancillon, j'aurais répondu que cela me paraissait impossible. Je me souviens pour le moins fort distinctement qu'il ne me tomba jamais dans l'esprit que quelqu'un prendrait la chose en ce sens-là; et si ce soupçon me fût venu, j'aurais marqué positivement quel était le but de

ma remarque. Jugez donc quelle a été ma surprise, lorsque j'ai vu qu'on s'est plaint publiquement que mon dessein a été d'abaisser et de noircir M. Ancillon, et que j'ai dit qu'on fit effacer de sa taille-douce la qualité de ministre de la parole de Dieu, *parce qu'on n'avait pas les mêmes égards pour lui qu'on avait eus pour l'autre* Non-seulement c'est m'attribuer un dessein que je n'ai point eu; mais c'est m'imputer des paroles dont il n'y a nulle trace dans mon Dictionnaire. J'ai observé mille fois que ceux qui écrivent ou la vie ou l'éloge des hommes illustres, se plaisent à dire qu'un tel ou un tel usage a commencé ou a cessé par un tel ou par un tel professeur, etc. Ce sont des époques, ou des singularités, qu'on trouve notables, et sur ce pied-là l'auteur du mémoire a dû m'indiquer où finit la permission de mettre le *Verbi divini minister* aux tailles-douces des ministres, et où commença la défense. Mais s'il eût voulu faire trouver en cela quelque distinction avantageuse à la mémoire de M. Ferri, il eût été obligé de spécifier les circonstances, et de prouver nettement qu'elles formaient une telle distinction; car sans cela il ne pouvait établir aucun droit de préférence. Je m'explique. Ceux qui disent en général, *un tel a été le dernier qui ait eu cette permission; un tel a été le premier à qui l'on a fait cette défense*, indiquent clairement et précisément une époque; mais ils ne disent rien jusque-là qui fasse connaître la différence de mérite entre ce dernier et ce premier. L'événement dont ils parlent est un signe très-équivoque. Il peut s'élever des factions qui entreprennent d'abolir une coutume, et qui, pendant les trois ou quatre premières années n'ont pas la force de l'abolir. Un professeur est-il promu pendant ce temps-là? vous verrez qu'il jouit des privilèges de cette coutume. Si à la cinquième année les factions se trouvent assez puissantes, un professeur que l'on élira sera exclus de ces privilèges. Cela prouve-t-il que son mérite soit moindre que celui de l'autre? nullement. Ce n'est qu'une preuve que les progrès d'une cabale étaient plus grands la cinquième année qu'aux années précédentes. Il peut même arriver qu'une faction ne veuille pas ent-

ployer ses forces parce qu'elle méprise un certain sujet, et qu'elle attend à établir son innovation, qu'il se présente un professeur à qualités éminentes; car le changement d'une coutume est d'un tout autre poids, lorsqu'il commence par une personne très-distinguée. Il y a mille et mille cas où les époques que l'auteur du mémoire voulut m'indiquer seraient une preuve de supériorité pour le ministre Ancillon, et une d'infériorité pour l'autre ministre. Mais la vérité est qu'en cette rencontre on n'a prétendu marquer aucune sorte de supériorité pour l'un ni pour l'autre. On a voulu seulement marquer les progrès des avanies et des vexations que l'on faisait aux ministres. Notez que les juges animés par les missionnaires, ou par leur propre ambition (33), chagrinaient plutôt un ministre qui avait de grands talens, qu'un ministre de peu d'importance. Ils se figuraient qu'en persécutant celui qui était considéré comme le pilier d'une église calvinienne, ils avanceraient beaucoup mieux la ruine de tout le parti, qu'en persécutant un ministre peu estimé. Ainsi, bien loin de prétendre, comme a fait M. Ancillon le fils, qu'on aurait voulu abaisser monsieur son père, il aurait été plus excusable s'il s'était imaginé qu'on avait voulu le relever; car qu'y a-t-il de plus glorieux pour un ministre, tant selon le jugement du monde réfugié, que selon le jugement de tout le monde protestant, que d'avoir été le premier exemple d'une vexation de missionnaire (34)? Un tel choix de persécuteurs ne semble-t-il pas témoigner qu'ils méprisaient ceux par où ils n'avaient pas commencé, et qu'ils regardaient comme un grand coup de partie l'affront qu'ils feraient à ceux par où ils commenceraient? On peut se souvenir que les agens du clergé qui lais-

saient prendre à des ministres de village, ou à des auteurs de la petite volée, la qualité de pasteur, se remuèrent beaucoup quand ils virent les ministres de Paris se donner cette qualité dans un livre très-excellent, composé par Aubertin, ministre de la même église (35). Tout bien compté, il se trouvera que si l'auteur du mémoire et moi avions eu le dessein bizarre qu'on nous attribue, nous aurions choisi un mauvais moyen de l'exécuter, nous aurions été les plus maladroits de tous les hommes: nous l'aurions tellement caché que nous l'aurions rendu invisible à tous les lecteurs désintéressés, et bien des gens auraient pu conclure de nos paroles tout le contraire de notre intention. Voilà pour ce qui concerne le premier chef de la plainte. Je serai beaucoup plus court sur tous les autres.

II. La foi que j'ai ajoutée au mémoire n'est point une crédulité illégitime. Toutes sortes de raisons voulaient que je me persuadasse qu'un homme qui avait pris tout fraîchement sur les lieux les informations les plus exactes et les plus particulières qu'il avait pu, ne se trompait pas à l'égard de l'aventure des estampes de MM. Ferri et Ancillon. Le séjour que j'ai fait quelques années au voisinage de Metz, sans avoir jamais ouï rien dire de ces estampes, ne pouvait servir qu'à produire cette persuasion. J'arrivai à Sedan vers la fin du mois d'août 1675, et je trouvais que les réformés y jouissaient d'une liberté beaucoup plus grande que ne l'était celle des autres églises. Mais j'éprouvai que les choses empirèrent de jour en jour, et je vis naître la chicane contre le *Verbi divini minister*. Un proposant (36) devait soutenir des thèses qu'il avait dédiées à quelques ministres du lieu. Il leur donna la qualité de *Verbi divini minister*, selon la coutume qui s'était pratiquée de tout temps, et sans aucune opposition; mais les prêtres de Sedan se gendarmèrent contre cela, et ils obtinrent que ce titre serait

(33) *C'a été en France un moyen court et assuré de plaire à la cour, et d'en obtenir des faveurs et des avancemens, que de témoigner beaucoup d'ardeur pour harceler les ministres, etc.*

(34) *C'est une gloire que d'être la première victime d'une persécution; c'est le plus beau fleuron de la couronne de saint Étienne. La mort de Protésilas devint notable par un tel endroit dans la fameuse guerre de Troie:*

..... Hecoreâ PRIMUS fataliter hastâ
Protesilae cadis.

Qvid., Metam., lib. VII, vs. 67.

(35) Voyez tome II, pag. 514, la remarg. (E) de l'article AUBERTIN.

(36) Natif de Sedan. Il est ministre ordinaire de l'église wallonne de Dordrecht. Il est plein de vie, et pourra rendre témoignage à ce que j'avance ici.

effacé. Me souventant de cela, pouvais-je douter qu'on eût vu à Metz une semblable innovation quelque temps après la mort du ministre Ferri ? L'estime particulière que les magistrats pouvaient avoir pour un ministre (37), ne les empêchait pas de s'accommoder en cela à l'esprit des missionnaires qui recouraient à eux. C'était l'esprit de la cour, et par conséquent une roue qui emportait tout.

III. Le commerce de lettres que j'eus avec M. Ancillon m'était fort agréable, et je m'en faisais honneur. Nous nous écrivions l'un à l'autre ce que nous savions touchant les nouvelles de la république des lettres. J'avais dessein de parler de lui dans mon ouvrage, et de m'y glorifier de son amitié ; mais j'attendais des mémoires, ou en tout cas l'occasion que l'article de Farel, dont il a composé la Vie, me fournirait. Or, cet article fut renvoyé à la suite des deux volumes de mon Dictionnaire. J'y ai renvoyé aussi plusieurs articles importans.

IV. C'est me faire une injustice dont personne qui me connaîtra ne sera jamais capable, que de soupçonner que, sous prétexte que les parens de quelqu'un m'auraient chagriné, je déchargerais mon ressentiment sur la mémoire de ce quelqu'un (38). Je reconnais ici que je n'avais aucun sujet de me plaindre, ni de feu M. Ancillon, ni d'aucune personne de sa famille.

V. Si je ne trouvais pas à propos de m'écartier de mon mémoire touchant M. Ferri, afin de parler du mérite de son collègue, c'est à cause que j'étais fort assuré que des occasions encore plus naturelles que celle-là ne me manqueraient point. J'ai averti le public que ce n'est pas moi qui ai fait l'indice de mon Dictionnaire. Il a été fait par un ministre réfugié, qui sans doute y donna place à feu M. Ancillon, parce qu'il voulut marquer l'époque de la chicane particulière contre le titre *Verbi divini minister* : fait notable et singulier.

(37) L'auteur de la Plainte doit convenir de cela, puisqu'il reconnaît qu'on mit en justice le graveur du portrait de M. Ferri, et que ce ministre était fort considéré.

(38) Voyez en son lieu l'article ANCILLON. Il a été composé depuis la Plainte désobligeante du fils de ce ministre, et néanmoins j'ai parlé de ce ministre très-avantageusement, et sans aucune attention à cette plainte, si mal fondée et si injuste.

VI. Venons enfin au principal. L'auteur du mémoire m'a écrit qu'il s'est trompé dans un point. Il n'est pas vrai que l'on eût mis dans l'estampe de M. Ancillon *Verbi divini minister*, et ainsi il n'est pas vrai que l'on ait été contraint d'y effacer cette clause. Mais d'ailleurs il a eu raison d'avancer que cette clause fut permise dans la taille-douce de M. Ferri. Il m'en a envoyé un exemplaire où j'ai lu ces paroles, PAULUS FERRI V. D. MINISTER ECCLES. P. R. METENSIS OBIIT ANNO 1669. ÆTAT. ANNO 79. L'inscription portait d'abord MINISTER ECCLES. REF. METENSIS ; mais on fut obligé de biffer le REF. comme répugnant aux édits de pacification, et de substituer en la place de ces trois lettres le P. R. qui se voit sur toutes les estampes. M. Ancillon s'est trompé quand il a dit que la planche de M. Ferri portait originairement R. R., au lieu de quoi, lorsqu'on voulut la corriger, il ne fallut que mettre un P. entre ces deux lettres. La conclusion de tout ceci sera 1°. qu'il est vrai à la rigueur que le titre de *V. D. minister* a paru d'abord sur l'estampe de M. Ferri, et qu'il y a été conservé depuis même que l'on eut mis en justice le graveur ; 2°. qu'il n'a paru depuis ce temps-là sur l'estampe d'aucun ministre de Metz, et que le graveur n'osa le mettre dans celle de M. Ancillon. Voilà quelle fut la réponse de l'auteur du mémoire. Je laisse plusieurs considérations qu'il me marqua, et qui tendent à distinguer le prétexte d'avec la véritable cause de l'insulte qui nous a été faite à lui et à moi. Il n'est pas nécessaire d'en importuner le public.

(H) *Il a laissé des enfans.*] Il fut marié deux fois, et il eut de sa première femme un fils et une fille. La fille est à Metz avec toute sa famille. La famille du fils consiste en un fils et en plusieurs filles. Celles-ci, hormis l'aînée, se sont toutes réfugiées à Berlin : le fils est en Angleterre. L'aînée des filles est à la Haye avec M. du Vivier, son mari, qui y est ministre. Du second mariage il ne sortit qu'une fille, qui est femme de M. Bancelin, ci-devant ministre de Metz, et à présent de Berlin.

(I) *Et des manuscrits.*] Comme, la Réponse à l'Histoire de la naissance et

de la *décadence de l'hérésie dans la ville de Metz*. M. de Madaure *, suffragant de l'évêché de Metz, est l'auteur de cette histoire. M. Ferri recommanda par son testament, à ses héritiers, de publier sa réponse à cet ouvrage; cependant elle n'a point encore paru (39). Ils gardent quelques autres traités du défunt, outre une infinité de sermons, onze cents entre autres, de compte fait sur la seule épître aux Hébreux.

* Dans la remarque critique sur la note (23) de la remarque (F) de l'article Farel, ci-dessus, page 401, on a relevé cette erreur de Bayle dont on a même indiqué la source. Le personnage que Bayle appelle Madaure se nommait Martin Meurisse.

(39) *Conférez avec ceci le Mélangé critique de M. Ancillon, tom. II, pag. 271.*

FERRIER (ARNAUD, ou ARNOUL DU), président au parlement de Paris, sous le règne de Henri II, fut employé par Charles IX à diverses ambassades. Voyez sur cela M. Moréri; car je n'ai dessein de m'arrêter qu'à une chose qu'il a passée sous silence: c'est que du Ferrier fut long-temps bon huguenot au fond de l'âme, et qu'enfin il le fut tout ouvertement (A). S'il ne se fût évadé, il aurait été mis en prison comme suspect d'hérésie, après la fameuse mercuriale de l'an 1559 (a). La tempête fut calmée à son égard quelque temps après, et on le choisit pour une ambassade qui lui donna lieu de parler un peu selon son cœur. Il harangua (b) dans le concile de Trente comme ambassadeur du roi très-chrétien, et s'exprima d'une manière bien vigoureuse, et qui chagrina les bons papistes. Après cela il fut à Venise en la même qualité d'ambassadeur, et y séjourna plusieurs années sans pouvoir faire éclater

ses sentimens. Enfin M. du Plessis Mornai, qui ne les ignorait pas, le pressa si vivement au retour de cette ambassade, de donner gloire à la vérité, qu'il l'obligea à se déclarer hautement (c). Le roi de Navarre le fit son chancelier (B). Les ultramontains ont accusé du Ferrier d'un certain complot qui pourrait bien avoir été véritable, ou en tout, ou en partie (C). Cet habile homme mourut l'an 1585, âgé d'environ soixante et dix-neuf ans (D). Brantôme en dit une chose assez singulière (E): je la rapporte, et je n'oublierai pas le cardinal Palavicin (F).

J'allonge un peu cet article dans la seconde édition: c'est pour dire que du Ferrier reçut à Padoue le degré de docteur en droit, et que de la charge de professeur en l'université de Toulouse, il fut élevé à celle de conseiller au parlement de la même ville (d). Lisez là-dessus une lettre de Bunel (e), où il remarque que le cardinal de Tournon avait fort contribué à cette honorable récompense du mérite de ce docte jurisconsulte, et que la libéralité de François I^{er}. avait paru en cela. Il n'y a point de date dans cette lettre, mais on y trouve que Castellan jouissait alors de l'évêché de Mâcon. Il faut conclure de là, que du Ferrier obtint cette charge entre l'an 1543 et l'an 1548. Il avait été l'un des hommes doctes que le cardinal de Tournon menait avec lui, et qu'il admettait à ses

(c) *Voyez la remarque (A).*

(d) *Sammarth., in Elogior. lib. I, pag. m. 90.*

(e) *C'est la XLII^e.*

(a) Mézerai, *Abrégé chronol. tom. IV, pag. m. 721.*

(b) *L'an 1562.*

entretiens familiers (*f*). M. de Thou dit là-dessus une chose qui est fort glorieuse à ce cardinal (*g*). L'éloge de du Ferrier se trouve parmi ceux de Sainte-Marthe (*G*) : consultez outre cela les notes sur la Confession catholique de Sancé (*h*).

(*f*) Thuan., de Vitâ suâ, *lib. II, pag. vi.*
1185.

(*g*) *Idem, ibid.*

(*h*) *A la page 391 de l'édit. de 1699.*

(A) *Enfin il fut bon Huguenot tout ouvertement.*] Cette circonstance, que plusieurs habiles gens ont ignorée (1), mérite de paraître ici avec sa preuve. Le passage que je citerai sera un peu long : c'est à cause que je n'y ai rien trouvé qui ne servît à instruire sur l'histoire de cet illustre personnage. M. du Plessis Mornai allant en Guienne (2), « rencontre M. du Ferrier à Ar- » tenay revenant de son ambassade » de Venize, où il l'avoit particuliere- » ment connu en l'an 1570. Après les » embrassemens, s'estans retirés à » part sur le discours de la bonne dis- » position que Dieu luy donnoit en » son aage, il luy escheut de dire » qu'il touchoit le septante sixième. » Sur quoy M. du Plessis prenant » l'occasion : *Et donc est-il point des- » ornais temps de penser à sa con- » science ? à ces bons propos que vous » n'avez autrefois tenus à Venize ? » à ceste resolution tant de fois re- » petée et de bouche et par lettres, » de faire ouverte profession de la » verité, de si long-temps connue, si » long-temps recelée ?* Et si vivement » l'en pressa, qu'il tira parole de luy, » qu'il se declarerait, ne taisant pas » toutefois qu'il eust bien voulu estre » payé auparavant de quatorze mil » escus qui luy estoient deubs de son » ambassade. M. du Plessis escrit à » ses amis à Paris pour l'entretenir en » ce bon propos; et pour luy arracher » toute excuse, arrivé qu'il est au- » près du roy de Navarre, le per- » suada de l'appeler pour son chan- » celier. Sur quoy toutes affaires ces-

» santes il le vint trouver, et fit pu- » blique profession de la religion ré- » formée. C'estoit un grand person- » nage, versé en toutes bonnes let- » tres, excellent juriconsulte, ho- » noré de plusieurs ambassades, » mesmes de celle au concile de » Trente, et qui pour port de ses » études, avoit choisi sur ses vieux » ans et l'Escriture et la langue » sainte. Et pour ce M. du Plessis, » comme il se void par plusieurs de » ses lettres, l'exhortoit à faire une » déclaration plus solennelle (3), par » laquelle les estats où il avoit vescu » entendissent, pourquoy un tel per- » sonnage, en la reputation en la- » quelle il estoit et en tel aage, se re- » tiroit de la religion romaine. Mais » il ne peust obtenir cela d'une ame » envieillie au respect de la cour, et » en la crainte du monde. M. de Mon- » taigne certes ne se pouvoit saouler » de dire à M. du Plessis; *vous avez » gagné une bataille sur nous, par » l'appel de cest homme, honorant » en luy une vertu que nous avons » mesprisée.* »

(B) *Le roi de Navarre le fit son chancelier.*] Ayant cru que les affaires que du Ferrier poursuivoit à la cour de France ne lui permettraient pas de résider auprès de lui, il voulut le pourvoir d'une charge qui l'engagât à demeurer à Paris; il lui destina l'emploi de Pibrac, c'est-à-dire, la surintendance des affaires qu'il avoit dans cette ville (4). Ce prince avoit un conseil à Paris, à Toulouse, et à Bordeaux: les procès qu'il avoit dans chacun de ces parlemens demandoient cela. Mais servons-nous des propres termes de M. du Plessis (5): *Parce que les susdits biens sont assis sous trois parlemens, à savoir, Paris, Toulouse et Bordeaux, auxquels ressortissent plusieurs affaires et procès concernant iceux, en chacun desdits parlemens il a un conseil stipendié et arrêté, auquel préside un des prin-*

(3) Voyez dans les Mémoires de du Plessis, tom. I, pag. 104 et 106, le modèle d'abjuration qu'on lui proposa. On aurait voulu qu'il eût publié les motifs de son changement, lesquels on aurait sentés par tout le monde en diverses langues.

(4) Mémoires de du Plessis, tom. I, pag. 158 et 165.

(5) Là même, pag. 187, dans un écrit qui est daté du mois de mai 1583.

(1) Voyez la remarque (C).

(2) Vie de du Plessis-Mornai, pag. 65, à l'ann. 1582.

cipaux du parlement. Pour celui de Paris, il a fait élection de M. du Ferrier, naguère ambassadeur pour le roi, à Venise, l'un des grands personnages de l'Europe, et que feu M. le chancelier de l'Hôpital avait seul jugé digne de succéder en l'état de chancelier, pour son intégrité et suffisance. Nous craignons qu'il ne l'ose accepter, parce qu'il desire dorénavant faire ouverte profession de la religion, et voudrait demeurer en lieu plus sûr et plus libre pour l'exercice d'icelle. Je crois en effet qu'il n'accepta point cette charge. Il se rendit auprès du roi de Navarre pour être son chancelier; car voici ce que je trouve dans les Mémoires de du Plessis (6) : « je n'ay connu de tout ce » temps que deux chanceliers du roy » de Navarre, feu M. du Ferrier, très- » grand personnage, le second Caton » de France, qui mourut y a un an » du regret de ceste guerre de la li- » gue, et M. de Glateins frere aisné » de M. de Pybrac qui exerce aujourd' » d'hui ceste charge avec beaucoup » de louange. » L'écrit où sont ces paroles est daté du mois d'octobre 1586.

(C) *Les ultramontains l'ont accusé d'un certain complot qui pourrait bien avoir été véritable, ou en tout, ou en partie.]* L'auteur du Journal des Savans s'est fâché contre l'annaliste Raynaldus, qui attribue ce complot au chancelier de l'Hôpital, et au président du Ferrier. Un certain projet des légats du pape « donna lieu à des » remontrances faites par l'empereur, » par le roi d'Espagne, et par d'autres » princes, et à la fameuse protes- » tation prononcée par monsieur le » président du Ferrier, ambassadeur » de Charles IX, qui déplut si fort à » la cour de Rome. Il ne se peut rien » imaginer d'aussi injurieux à la mé- » moire de ce célèbre magistrat, que » ce que Raynaldus a la témérité d'a- » vancer, qu'il avait conspiré avec » le chancelier de l'Hôpital, pour » rompre le lien qui attachait le roi » très-chrétien au saint siège, pour » assembler un concile national, où » le roi de France, à l'imitation de » celui d'Angleterre, fût déclaré chef » de l'église gallicane, et pour usur-

» per tous les biens de l'église en » France (7). » Si M. le président Cousin s'était souvenu que du Ferrier était dès lors bon protestant, et qu'il est mort dans la profession ouverte de la religion réformée, aurait-il nié ce que Raynaldus suppose? Y a-t-il rien de plus vraisemblable que ce projet (8)? Et pouvait-on être aussi habile que l'étaient ces deux excellens personnages, aussi revenus des abus, aussi zélés pour la véritable grandeur de la monarchie française qu'ils étaient, et ne pas songer à une réforme qui rendrait la France formidable à tous ses voisins, et qui la délivrerait d'une dépendance qui lui est encore aujourd'hui si nuisible?

Il y a bien d'autres habiles gens, qui n'ont point su que du Ferrier est mort de la religion. Voici ce qu'a dit le Davila en parlant d'une conférence du duc d'Épernon avec le roi de Navarre, sur laquelle Roquelaure, l'un des favoris de ce prince, lui conseilla de se conformer aux intentions d'Henri III. *Contendeva in contrario Arnolfo monsignore di Ferrier suo cancelliere, il quale huomo di finissimo ingegno, e di eccellente dottrina, dopo la legatione di Venetia, nella quale era stato molti anni, tornato in Francia, e poco riconosciuto alla corte, s'era ritirato appresso il rè di Navarra. Questo temendo, se il Padrone si riducesse alla concordia, ed alla ubbidienza del rè, di rimanere abjetto, ed abbandonato, s'era* BENCHE CATTOLICO accostato all' opinione di Filippo di Mornè signore di Plessis (9). M. de Beauvais-Nangis (10) a relevé cette faute de Davila. Je pense que le cardinal Palavicin aurait bien remercié celui qui lui eût appris ce que je rapporte dans la remarque (A); cela eût donné un poids extrême parmi ceux de son parti à la raison qu'il allègue (11) contre Fra-Paolo, prise des grandes liaisons qui furent entre ce moine et l'ambassadeur du Ferrier. Il est indubitable que l'abju-

(7) Cousin, Journal des Savans du 28 de février 1689, pag. m. 118.

(8) Confer quæ infra, remarque (F).

(9) Davila, delle Guerre civili di Francia, lib. VII, all' ann. 1585, pag. m. 377.

(10) Dans ses Remarques sur Davila, à la fin de l'Histoire des Favoris.

(11) Palavicin, Istoria del Concilio di Trento introduzione, cap. IV.

(6) Mémoires de du Plessis, tom. I, pag. 644.

ration de celui-ci n'était pas connue à ce cardinal, puisqu'elle n'a pas été alléguée dans l'endroit que j'ai cité. Voyez la remarque (F).

(D) *Il mourut l'an 1585, âgé d'environ soixante-dix-neuf ans.* } Deux passages de M. du Plessis Mornai, cités ci-dessus, sont la preuve de ce texte. L'un porte qu'en 1582, le président du Ferrier touchait son année soixante-seizième (12); l'autre porte qu'il mourut l'an 1585 (13).

(E) *Brantôme en dit une chose assez singulière.*] « J'aimerois autant » le président du Ferrier, si long- » temps arrêté ambassadeur à Venise, » qui s'en alloit quelquefois faire des » leçons publiques aux écoles de Pa- » doue, ce qui dérogeoit fort à sa » charge et à l'autorité du Roi, qui » ne le trouva bon, et ne lui en fit » bonne chère à son retour, tant pour » cela que pour la religion qu'il te- » noit, dont après fust chancelier du » roi de Navarre (14). »

(F) *Je n'oublierai pas le cardinal Palavicin.*] Il cite (15) la Vie du père Paul, où l'on trouve que ce père avait eu des liaisons très-intimes avec du Ferrier, et que du Ferrier avait recueilli beaucoup de mémoires et beaucoup de lettres. Le cardinal infère de là que le père Paul avait puisé dans une source empoisonnée; car il faut savoir, dit-il, que du Ferrier fut l'un des ambassadeurs que la cour de France envoya à Trente (16), lorsque sous l'enfance du roi Charles, la plupart de ceux qui gouvernaient le conseil royal étaient imbus des nouvelles hérésies. Du Ferrier se fit tellement connaître, qu'il y eut trois personnes de marque (17) qui témoignèrent par leurs écrits qu'il passait pour huguenot. Le troisième de ces témoins est l'ambassadeur de Venise, qui assure, dans la relation qu'il fit au sénat,

(12) Vie de du Plessis, pag. 65.

(13) Mémoires du même, tom. I, pag. 644.

(14) Brant., Mémoires, tom. I, à l'Eloge de François Ier., pag. 248.

(15) Palavic., *Introduzione all' Istoria del Concil. di Trento*, cap. IV.

(16) On en envoya trois : Lansac, Ferrier et Pibrac.

(17) Consalvo di Mendoza, évêque de Salamanque; Muzio Callino, archevêque de Zara; Niccolò da Ponte, ambassadeur de Venise au Concile de Trente, et puis doge de la république.

que du Ferrier, soupçonné de huguenotisme, lisait Lucien en assistant à la messe. Le cardinal ajoute que du Ferrier se proposa de s'enrichir par un négoce de religion; et qu'il traita sourdement pour cet effet avec le pape, par le moyen de Bastien Gualtieri, évêque de Viterbe. Il tâcha de porter sa sainteté à dissoudre le concile, et à convoquer une assemblée particulière de l'église gallicane, dont le pape serait le chef, et où il espérait d'assister de la part du roi. Comme il se promettait monts et merveilles de la faveur du pape, il faisait aussi espérer toutes sortes de bons offices à la cour de Rome, et témoignait être fortement persuadé de l'autorité du pape sur les points que la Sorbonne a mis en contestation. Voyant que le pape ne voulait point suivre ce projet, il changea sa cupidité en rage, et se prévalant de l'absence du cardinal de Lorraine, et de celle de Lansac, chef de l'ambassade, comme aussi du pouvoir conditionnel que la cour de France avait donné à ses ministres de protester, et sachant que son collègue lui applaudirait (18), il fit en présence de tout le concile une harangue satirique contre les papes et contre les membres de l'assemblée, et attribua au roi son maître la même autorité dans l'église gallicane, que les rois schismatiques d'Angleterre s'attribuaient dans leur église anglicane. Il ne comparut plus au concile, il vit bien qu'il s'était rendu odieux; mais il s'en alla à Venise quelque temps après, d'où il écrivit au roi le pis qu'il put, et lui fit entendre par les plus fines raisons d'état dont il se put aviser, qu'il ne fallait point que sa Majesté renvoyât à Trente ses ambassadeurs, ni qu'elle reçût les décrets de ce concile, vu qu'ils étaient préjudiciables à l'autorité royale. Voilà d'où le père Paul a tiré la fausse monnaie qu'il débite comme du fin or. C'est ainsi que Palavicin a conclu cette matière.

(G) *Son éloge se trouve parmi ceux de Sainte Marthe.*] Cet élogiste a bien exprimé ce qu'il a dit, mais il ne s'étend pas assez sur la vie de ce grand

(18) *Essendo rimasto per collega al Ferrier solo Guido Fabri palese Ugonotto in quel tempo, come il nomina la mentovata relazione dell' Orator Vincenziano.* Palavic., *Introduz. all' Ist. del Con. di Trento.*

personnage. Au reste, on l'a cité jusqu'ici (19) dans le Moréri *in Annal.* Cela fera croire à bien des gens que Scévole de Sainte-Marthe a fait des Annales, et les obligera à faire chercher ce prétendu livre. A propos de quoi j'observe une semblable faute qui n'a pas été corrigée, non pas même dans l'édition de Paris, 1699. On cite dans le Moréri, à la fin de l'article d'Eugène IV, *Aeneas Silvius, Eutrop.* c. 58. Voilà qui est capable de persuader à plusieurs lecteurs que cet Eneas Silvius, qui a été pape sous le nom de Pie II, a fait un livre intitulé *Eutropius*, ou un commentaire sur l'historien *Eutropius*. Ces fautes et plusieurs autres de même nature ont été commises, non par M. Moréri, mais par ses imprimeurs. Je ne doute pas qu'il n'eût écrit *Sainte-Marthe, in Elogiis. Aeneas Silvius in Europá.* C'est du moins ainsi qu'il fallait écrire.

(19) C'est-à-dire, jusqu'à l'édition de Paris 1699 inclusivement.

FERRIER (JÉRÉMIE) (a) fut ministre et professeur en théologie à Nîmes, vers le commencement du XVII^e. siècle : ensuite il changea de religion, et devint conseiller d'état. Il avait soutenu dans une thèse publique, l'an 1602, que le pape Clément VIII était proprement l'antechrist (b). Cela fut cause de bien des remuemens (A). Qui n'aurait cru qu'un homme qui s'engagea si hardiment dans cette démarche serait toujours un esprit chaud et l'antagoniste de tous les théologiens mitigés? Cependant il fut des premiers à mollir (B) dans les assemblées politiques de ceux de la religion : il n'appuyait point ceux qui opinaienent qu'il fallait montrer les dents : au

(a) E non pas Benjamin, comme l'appelle Saint-Romuald, cité par David l'Enfant, mois de septembre, pag. 174.

(b) Ferrier, préface du Traité de l'antechrist.

contraire, il traversait le plus qu'il pouvait les voies de vigueur et de courage que plusieurs personnes zélées mettaient en avant. Cela le rendit tellement suspect, qu'on le regardait comme un pensionnaire de la cour, comme un faux frère, comme un traître des églises (c). Le synode national de Privas en 1612 lui défendit de prêcher dans Nîmes (d) (C). Là-dessus Ferrier se fit pourvoir d'une charge de conseiller au présidial de cette ville : mais il s'éleva un tumulte populaire contre lui, qui donna lieu à son changement de religion (D) : après quoi il s'établit à Paris, où il tâcha de faire fortune. Il publia, en 1614 (e), un livre de controverse sur la dispute de l'antechrist. Le roi se servit de lui en plusieurs actions d'importance ; et l'an 1626, il lui commanda de suivre sa majesté au voyage de Bretagne, où elle l'honora de l'état de conseiller d'état et privé (f). Le cardinal de Richelieu l'honora de son estime particulière (g). Ferrier, au retour de ce voyage, fut attaqué d'une fièvre lente, qui empira de jour en jour. Il en mourut le 26 * de septembre 1626 (E), et fut enterré dans l'église de Saint-Sulpice, sa paroisse (h). Il donna de grandes preuves de sa ca-

(c) Voyez les remarques (D) et (L).

(d) Mercure Français, tom. III, pag. 156.

(e) L'Épître dédicatoire au roi est datée de Paris, le 1^{er}. septembre 1614.

(f) Mercure Français, tom. XII, pag. 496, 497.

(g) Là même.

* Joly rapporte les différentes dates données par divers auteurs.

(h) Mercure Français, tom. XII, pag. 499. Sa maison était au faubourg Saint-Germain.

tholicté, les derniers jours de sa vie (F), et fit promettre à tous ses enfans qu'ils vivraient et qu'ils mourraient dans la même foi (G). Je ne saurais bien dire quel âge il avait (H). On lui faisait espérer l'ambassade de Hollande, si nous en croyons M. Moréri (I). Je n'oserais décider que ce soit lui qui ait fait le Catholique d'État (K), ouvrage qui fut estimé en son temps. Ceux de la religion ont fait un portrait hideux de Jérémie Ferrier (L). Il ne pouvait guère éviter cela. Le cardinal du Perron disait une chose bien maligne, sur les excuses qu'il prétendait que les protestans employèrent touchant l'émeute de Nîmes (M).

(A) *Cela fut cause de bien des remuemens.*] Le parlement de Toulouse décréta prise de corps contre lui à cause de cette thèse : il y eut à la chambre de Castres arrêt de partage sur la forme de procéder ; enfin le roi Henri IV donna un arrêt qui *interdit toute sorte de personnes de rechercher ce ministre pour cette proposition* (1). Les synodes provinciaux et nationaux s'employèrent vivement pour Ferrier (2), qui avait eu l'industrie d'intéresser tout le corps dans cette affaire, jusque-là que le synode national de Gap, où il fut adjoint au modérateur (3), ordonna, l'an 1603, qu'on insérerait dans la confession de foi un nouvel article, portant que le pape *est proprement l'antechrist, et le fils de perdition prédit en la parole de Dieu*. Voyez dans la vie de M. du Plessis Mornai (4), comment Henri IV se formalisa contre cette innovation : et notez combien les intrigues et les intérêts d'un particulier donnent le branle à tout le corps.

(B) *Il fut des premiers à mollir.*] On

assure, dans l'Histoire de l'édit de Nantes (5), qu'il *se laissa corrompre par les cajoleries de la cour, et que les jésuites se vantent que dès l'an 1600, leur père Coton étant à Nîmes... lia quelque commerce avec Ferrier, à qui il inspira dès ce temps-là des dispositions à trahir ses frères*. Quoi qu'il en soit, poursuit cet historien, *il brouilla tout dans les assemblées politiques où il se trouva, ce qui lui fit défendre par les synodes de s'en mêler plus*. Le Mercure Français (6) nous apprend qu'il s'éleva des jalousies entre les députés de Saumur, l'an 1611, et qu'*aussi le ministre Ferrier prit occasion de se retirer sur la maladie de son fils et de sa belle-mère*. Il y avait deux avis dans cette assemblée (7), *les uns soutenant qu'ils devaient avoir la jouissance de l'édit de pacification selon qu'il avait été expédié ; et les autres (au nombre desquels était Ferrier) qu'ils devaient demeurer (conformément à la volonté du roi) dans les termes de l'édit, suivant la vérification qui en avait été faite aux parlemens*.

(C) *Le synode de Privas lui défendit de prêcher dans Nîmes.*] L'historien de l'édit de Nantes décrit amplement cette affaire. *Ce fut à cause de Ferrier, dit-il* (8), *que, dans le synode de Privas, on dressa un acte qui excluait les professeurs en théologie des assemblées politiques ; mais on n'en demeura pas aux généralités à son égard, et on lui fit son procès d'une manière fort humiliante*. Les moyens dont il s'était avisé pour rendre le coup ne servirent qu'à le rendre inévitable ; *il fit à la cour des voyages fort suspects, sans la participation de son église*. Il accepta d'abord la place qui lui fut offerte dans l'église de Paris, et reçut même les reproches qu'on lui fit de ses fautes avec de grandes marques de repentance ; *mais après avoir promis de n'abandonner point sa profession, et de l'exercer à Paris, il*

(5) Tom. I, pag. 395.

(6) Mercure Français, tom. II, pag. 203, édit. de Cologne.

(7) Là même, tom. III, pag. 156. Voyez aussi le tome II, pag. 466, où il est dit que Chamier était le chef du 1^{er} avis qui était celui des huguenots de parti, et Ferrier, le chef du 2^e. avis qui était celui des huguenots d'état.

(8) Hist. de l'Édit. de Nantes, tom. II, pag. 84 et suiv.

(1) Ferrier, Préface du Traité de l'Antechrist.

(2) Là même.

(3) Histoire de l'Édit de Nantes, tom. I, pag. 396.

(4) Pag. 296 et suiv.

s'en délit de mauvaïse grâce, et s'en retourna dans sa province sans prendre congé des ministres de Paris. Tout cela fut mis en considération à Privas; et du Moulin qui y rendait compte de ce qui s'était passé à Paris, où Ferrier avait fait paraître un esprit également fier, volage et sans foi, fut trouver sa conduite fort irrégulière. On y joignit diverses accusations qui regardaient sa vie passée, qu'on examina rigoureusement. On lui reprocha d'avoir négligé sa profession de théologie; d'avoir prêché des doctrines peu orthodoxes; de s'être ingéré au manienement des deniers, et d'en avoir infidèlement retenu une grosse somme, dont il ne voulait pas rendre compte; d'avoir ou supposé lui-même, ou consenti à la supposition de certaines lettres, qui l'avaient embarrassé dans des affaires honteuses, et des déguisemens malhonnêtes. On lui fit de fortes censures sur tous ces articles; mais outre la censure verbale, le synode lui ordonna d'écrire à l'église de Paris pour lui faire satisfaction; lui défendit de se trouver de dix ans dans des assemblées politiques; et lui enjoignit d'exercer son ministère hors de la province de Languedoc. L'église et la ville de Nîmes envoyèrent des députés au synode, qui n'oublièrent rien pour obtenir la révocation de ce jugement: mais ils perdirent leur temps et leur peine. Le synode même leur témoigna qu'il était mal satisfait de voir qu'on avait fait une députation si considérable, pour favoriser un homme qui trahissait la cause commune. Les ministres qui s'y étaient joints, furent censurés de leur complaisance; et les mémoires qu'ils s'étaient chargés de présenter pour sa justification furent traités de calomnieux. Mais parce qu'on vit bien que Ferrier n'en demeurerait pas là, et qu'ayant les magistrats dans ses intérêts, il se maintiendrait dans son ministère, dont on ne lui avait pas interdit les fonctions, on lui déclara en aggravant qu'il en était dès lors suspendu s'il n'obéissait. Néanmoins, parce qu'on ne voulait point le pousser à bout, le synode l'envoya à Montélimar, à la place de Chanier qui allait être professeur en théologie à Montauban.

Ferrier prit alors d'autres mesures (9): il se fit pourvoir d'une charge de conseiller au présidial de Nîmes, et y fut installé nonobstant les oppositions du consistoire qui, ensuite de plusieurs procédures, l'excommunia le 14 de juillet 1613. Nous verrons dans la remarque suivante les désordres qui vinrent de là par une émotion populaire.

(D) *Un tumulte populaire.....* donna lieu à son changement de religion.] L'auteur du Mercure Français a décrit les circonstances de ce tumulte*. Les adversaires de Ferrier, dit-il (10), le voyant reçu conseiller au présidial, l'excommunièrent à leur mode, et excitèrent la populace de Nîmes à lui courir sus comme il voudroit aller au présidial, ou qu'il en retourneroit. Du Ferrier, averti de ce dessein, ne laissa pas de se rendre au présidial avec le prévôt, le 14 juillet 1613. En y allant il ne rencontra personne; mais à sa sortie, pensant retourner à sa maison, il trouva ses adversaires avec la populace, qui s'entredisoient en le démontrant de la main, vege lou, vege lou, lou traître Judas: puis commencèrent à lui jeter des pierres, et à le poursuivre en intention de le prendre; mais il se sauva chez le lieutenant Rozel. Fâchez de ce qu'il estoit échappé, ils allèrent à sa maison, la saccagèrent, et brulerent devant la porte plusieurs de ses meubles et livres. Le 15 et le 16 juillet ils furent aussi saccager ce qu'il avoit aux champs, et arracher ses vignes; ce qu'ayant fait ils retournèrent à Nîmes tenans tous des ceps de vigne et des arbrisseaux du clos de du Ferrier. Il trouva moyen de se sauver à Beaucaire, après avoir été enfermé durant trois jours dans un sépulcre (11). Ferrier assure (12) qu'il fut à demi assommé à coups de pierres, et qu'il n'échappa que miraculeusement des mains de trente esta-

(9) Hist. de l'Édit. de Nantes, tome II, pag. 122.

* A ces détails Joly oppose un passage d'un Mémoire manuscrit du père de Lavie, jésuite.

(10) Mercure Français, tom. II, pag. 156, 157.

(11) Là même, tom. XII, pag. 405, 406. Ferrier le dit aussi dans la préface du Traité de l'Antechrist. J'ai esté enterré durant trois jours, et mis véritablement dans un tombeau.

(12) Ferrier, là même.

fiers du consistoire, qui par serment s'estoient obligés de le tuer; que sa mère aagée de soixante ans, veuve et fille de ministre, estoit morte par l'horreur de ce triste spectacle, durant lequel elle fut cent fois menacée par ces assassins d'estre bruslée toute vive; que deux petits enfans furent arrachez miraculeusement du feu, par la sage conduite des magistrats, qui furent menacez de mort par ces zelateurs enragez; que sa pauvre femme, enceinte de neuf mois, fut battue de coups de halebardes; que sa belle-mère aagée de près de quatre-vingts ans fut traitée avec la même inhumanité; que tous ses meubles furent bruslez devant leur temple, la plus grande part de ses livres et papiers pillés ou bruslez, tout le meilleur de son bien enporté et ruiné; que les arrêts donnez par la chambre de l'édit de Castres, et par les avis de tous les juges de la religion prétendue réformée, condamnerent à la roue ou au gibet dix-sept de ces pauvres misérables, qu'ils avoient (13) obligez à le tuer par l'intérêt de leur religion, et en leur promettant le paradis par le moyen d'un acte si détestable. Ce dernier trait a tout l'air d'une imposture, et d'une atroce calomnie. Les autres peuvent devenir suspects par ce moyen (14), et en tout cas rien de tout cela ne saurait tirer à conséquence contre la doctrine et l'esprit de tout le parti. On sait assez qu'en aucun pays, qu'en aucune sorte de religion, la populace mutinée ne garde point de mesures. Ferrier reconnoît lui-même que les juges de la religion opinèrent au supplice de dix-sept de ces mutins. Il ne me reste, pour achever le commentaire de mon texte, qu'à dire que Ferrier prétend que toutes ces violences surmontèrent l'obstination avec laquelle il résistait à la lumière. C'est, dit-il (15), le reproche

ordinaire des ennemis de mon salut, Que je suis catholique par force. Il est très-vray: et je l'avoue. Dieu m'a fait ceste grace contre ma volonté, lorsque je luy résistois, que je le fuyois, et que j'avois en horreur le salut qu'il me présentoit. Ma vocation a esté violente, parce que mon obstination en l'hérésie estoit fort grande. Ainsi pour sauver les persécuteurs et les plus aspres ennemis de l'église, il a fallu que Dieu ait tonné du ciel, qu'il ait esclairé, qu'il les ait abattus par terre, et qu'il les ait aveuglés par sa main puissante. Il prétend donc que les maux qui lui furent faits rompirent les liens qui le tenaient attaché à l'hérésie, et le menèrent à un autre Ananias, c'est-à-dire au cardinal du Perron, qui l'introduisit dans le giron de l'église. C'était le grand convertisseur de ce temps-là.

Je dirai ici sans avoir en vue aucun fait particulier, que comme il y a un compelle intrare, CONTRAINS-LES D'ENTRER, il y a tout de même un compelle exire, CONTRAINS-LES DE SORTIR. Représentez-vous un ecclésiastique, qui se soit fait un puissant ennemi entre ses confrères, il pourra fort bien arriver que malgré lui on le rendra hérétique, et qu'on le forcera à passer dans une autre communion: il se verra d'abord accusé d'hétérodoxie; puis on dira qu'il entretient de secrètes intelligences avec l'ennemi; qu'il est pensionnaire, malintentionné contre l'état et capable d'infecter l'église; on le rendra si odieux que ses parens même n'oseront le voir: il sera contraint, voyant que son ministère n'est plus en édification, de chercher ailleurs de l'emploi. Mais où ira-t-il? Les lettres de ses adversaires vont plus vite qu'une famille: il ne saurait aller dans un lieu où il ne trouve qu'on l'a déjà diffamé (16): ainsi, après avoir trausporté ses tabernacles en divers lieux, sans avoir pu dissiper les préventions et les jugemens téméraires, prêt à se voir réduit au dernier denier, et ne sachant de quoi subsister, indigné d'ailleurs qu'il soit si facile à deux ou trois clabaudiers de préoccupper tant de monde,

christ. RÉFLEXION SUR la Maxime, Compelle intrare, Contrains-les d'entrer.

(16) Voyez tome I, pag. 392, la remarque (E) de l'article ALCIAT (Jean Paul).

(13) Il entend les ministres et les suppôts.

(14) L'Historien de l'Édit de Nantes, tom. II, pag. 123, 124, avoue que la populace, sans respecter ni consuls, ni juges, ni pasteurs, rompit les portes de la maison de Ferrier, pillà et brûla les meubles, et n'oublia rien de tout ce qu'un peuple irrité sait faire, fit tout le dégât possible dans une maison de campagne qui appartenait à Ferrier, et força les prisons pour en tirer quelques mutins que les juges y avoient mis.

(15) Ferrier, préface du Traité de l'Ante-

et concevant mauvaise opinion d'un parti qui se laisse si aisément égarer, il se jette entre les bras d'une autre église. Et c'est ce que ses ennemis cherchaient : ils sont alors au comble de leurs souhaits ; rien ne les désole davantage que de voir que ceux qu'ils ont accusés et diffamés ne confirment point l'accusation par leur sortie (17). Voilà une espèce de dragonnade, non pas pour contraindre d'entrer, mais pour contraindre de sortir.

(E) *Il mourut le 26 de septembre 1626.*] L'erreur de ceux (18) qui mettent sa mort au 27 de septembre 1626, est bien petite : ceux (19) qui la mettent à l'année 1625 errent un peu plus.

(F) *Il donna de grandes preuves de sa catholicité les derniers jours de sa vie.*] On publia un livre intitulé de *l'Heureux trépas et mort du sieur Ferrier*, où l'on conte ce qu'il dit quand le prêtre lui porta la communion et l'extrême-onction, etc. Le Mercure Français (20) a rapporté plusieurs choses contenues dans ce petit livre : j'y renvoie le lecteur ; mais je mettrai ici deux de ces choses, parce qu'elles servent à réfuter quelques méprises. « Le saint sacrement arrivant en sa » maison, mademoiselle du Ferrier, » sa femme, étant à genoux assez » prez de son lit, s'écria, *Ha mon » seigneur, je ne suis pas digne » que vous entriez en ma maison :* » luy atteint au vif de ces paroles : » luy dit, *hélas m'amie, que celui » qui vous a mis ces paroles en la » bouche vous imprime à jamais son » amour et sa croyance dans le cœur »* (21). » Cela montre clairement que la femme de cet ex-ministre n'était plus de la religion ; et qu'ainsi le feuillant Saint-Romuald, et après lui le dominicain David l'Enfant, se sont trompés, lorsqu'ils ont dit (22) que du

Ferrier ne put persuader à sa femme de l'imiter ; ce qui n'a pas empêché qu'ils n'ayent vécu en bonne intelligence, ensemble. Un peu avant que de mourir il dicta son épitaphe en ces termes (23) : *Hic jacet Hieremias Ferrier, qui anno Domini 1612, catholicam apostolicam et romanam fidem firmiter amplexus, ad extremum usque vite spiritum firmiter retinuit.* Ceci servira à réfuter M. Moréri.

(G).... et fit promettre à tous ses enfans qu'ils.... mourraient dans la même foi.] Comme il dit dans la préface du *Traité de l'Antechrist* qu'il a une grande famille sur ses bras, il faut croire qu'il avait bon nombre d'enfans. Dans ce nombre il n'y avait qu'une fille : voici le discours qu'il lui tint lorsqu'il les exhorta tous à persévérer dans la foi romaine : *et vous, ma fille, qui avez eu ce privilège par sus vos frères d'avoir esté baptisée en l'église, ne me le promettez-vous pas aussi* (24) ? M. Patin a parlé de cette fille. *Le lieutenant criminel est ici fort malade ; sa femme qui est mégère l'a battu, et enfermé dans sa cave : c'est une diablesse pire que la femme de Pilate : elle est fille de Jérémie Ferrier, jadis ministre de Nîmes, révolté.* Voilà comme il parle dans une lettre du 25 d'août 1660 (25). Apparemment il parle aussi d'elle lorsqu'il dit ailleurs (26) : « On ne parle ici que du massacre de » M. Tardien, lieutenant criminel, » et de sa femme : les deux assassins » ont été pris incontinent.... Tout » le peuple va comme en procession » à l'église Saint-Barthélemi, y prier » Dieu pour l'âme de ce malheureux » lieutenant criminel et de sa misé- » rable femme, laquelle était si énor- » mement avare, qu'elle n'avait ni va- » let, ni cocher ni servante. Elle aimait » mieux se servir elle-même pour épar- » gner son pain.... On a fait un grand » service dans Saint-Barthélemi pour » feu M. le lieutenant criminel et sa » femme ; mais si elle n'avait point » d'âme que deviendront ces prières ?

(17) Voyez tome II, pag. 411, la remarque (K) de l'article ARNAULD (Anoïne), docteur de Sorbonne.

(18) Pierre de Saint-Romuald, le père L'Enfant, M. Moréri, etc.

(19) Le père Jacob, Biblioth. Pontificia, pag. 349. König, Biblioth. vet et nova. Hennings Witte, in Diario Biographico.

(20) Mercure Français, t. XII, p. 496 et suiv.

(21) La même, pag. 497.

(22) Voyez l'Histoire générale de tous les siècles, par le père L'Enfant, mois de septembre, pag. 174.

(23) Mercure Français, tom. XII, pag. 499.

(24) La même, pag. 498.

(25) C'est la CXCVI^e, à la page 175 du II^e tome.

(26) Lettre CCCLXVI, pag. 95 du III^e tome, datée du 26 août 1665.

car pour les cierges, ils sont brûlés et consumés (27)? Un fils de Jérémie Ferrier fut tué par des *laquais* qu'il voulait empêcher de frapper le sien. Dom Pierre de Saint-Romuald (28) marque cette mort sous le 23 de février 1638. Voilà une famille bien malheureuse : je ne doute point que la femme de M. Tardieu, qui était si décriée pour son avarice (29), et qui périt si tragiquement avec son mari, ne fût la fille de l'ex-ministre Ferrier.

(H) *Je ne saurais bien dire quel âge il avait.*] Il ne s'explique point là-dessus d'une manière uniforme ; car dans un endroit de sa préface il se reconnaît bien *affligé* de n'avoir pas employé pour l'église catholique *vingt bonnes années qu'il a misérablement perdues*, dit-il, *en servant une cause mauvaise et ingrate*. Cela signifie qu'il fut reçu au ministère environ l'an 1593, puisqu'il ne changea de religion qu'en 1613 ; mais deux pages auparavant il avait dit, qu'il n'avait que vingt-quatre ans, lorsqu'il soutint que Clément VIII était l'antechrist. C'est ce que je trouve dans les paroles que je vais citer, et qui servent de réponse au reproche qu'on lui faisait de s'être engagé impudemment à cette hypothèse, afin de troubler l'état, et s'enrichir par la guerre. *A luy donc, c'est-à-dire, à M. du Plessis, plus convenablement qu'à moy, leurs accusations d'avoir par ce moyen voulu exciter la guerre, qu'à moy, dis-je, qui alors n'avois jamais sorti de mon estude, qui n'estant aagé que de vingt-quatre ans, n'avois jamais rien aprins des affaires du monde, ne connoissois rien à toutes leurs cabales guerrières, ne songeois qu'à mes livres, et à avancer la religion en laquelle j'estois nay.* Souvenons-nous que la thèse fut soutenue l'an 1602. Or, s'il n'avait alors que vingt-quatre ans, il n'avait pas été reçu ministre l'an 1593. Ce grade ne se donne pas à un écolier de quinze ans. On ne peut donc pas faire fond sur ce qu'il dit. Selon le Mer-

cure François (30) il avait prêché seize ans durant la religion protestante : posant donc le cas qu'il avait vingt-quatre ans lorsque la thèse de l'antechrist fut soutenue, en 1602, il aurait été reçu ministre à l'âge de dix-neuf ans, en l'année 1597, et il serait mort âgé de quarante-huit ans. Mais qui oserait plutôt croire le Mercure Français que Jérémie Ferrier lui-même, sur la durée de son ministère ? Il vaut donc mieux ne rien décider *1.

(I) *On lui faisait esperer l'ambassade de Hollande, si nous en croyons M. Moréri.*] Je le tiens ici sujet à caution, car il n'a point su que Jérémie Ferrier vécut treize ans depuis son voyage de Paris ; il a cru que cet ex-ministre mourut peu de temps après son arrivée dans la capitale. Il n'a point su que son livre de l'Antechrist est en français ; car s'il l'avait su, il ne l'aurait pas marqué en latin de *Antichristo*. Il croit sans raison que Ferrier a fait un livre qui a pour titre *Responsio ad lib. admonitio ad Reg. Lul. XIII, etc.* Les imprimeurs ont horriblement défiguré ce pauvre titre : il fallait dire *Responsio ad libellum cui titulus, Admonitio ad reg. Ludovicum XIII.* Ceux qui ont attribué un semblable livre à notre Ferrier, sont indubitablement des auteurs latins qui ont ainsi désigné un livre français qu'on lui attribue. J'en vais parler.

(K) *Je n'oserais décider, que Ferrier ait fait le Catholique d'État.*] Il y a des raisons pour et contre *2. Cet ouvrage fut publié l'an 1625, sous le nom du sieur du Ferrier (31). Il fut attribué à Jérémie Ferrier tout aussitôt ; car l'auteur du petit livre intitulé *l'heureux trépas et mort du sieur du Ferrier*, remarque (32) qu'on peut recueillir deux choses de cette mort : *l'une contre les religionnaires, et l'autre contre les publieurs de libelles, en Flandre. Les religionnaires ou huguenots de parti avoient publié que sa conversion étoit feinte..... et que sa*

(30) Tome III, pag. 158.

*1 Leduchat dit cinquante ans.

*2 Joly remarque que le Catholique d'État a été constamment et généralement attribué à Ferrier. Baillet est le seul qui, sans raison, l'ait doué à Jean Sironid, de l'académie française.

(31) Depuis il fut inséré dans le Recueil de diverses pièces pour servir à l'histoire.

(32) Mercure Français, tom. XII, pag. 499.

(27) Lettre CCCLXVII, pag. 99, datée du 10 septembre 1665.

(28) Journal chronol. et historique.

(29) Voyez la X^e. satire de M. Despréaux, où ce mariage et ses suites font un curieux épisode.

fin feroit reconnoître cela. On leur répondoit que la protestation qu'il avoit faite en mourant ne pouvoit estre tenue pour suspecte ou contrainte, ni mesme pour estre prouvenue de quelque resverie, puis que plusieurs religionnaires mesme l'avoient esté voir en sa maladie, qui pouvoient témoigner que son esprit ne s'estoit égaré aucunement ; mais au contraire, que son jugement lui estoit demeuré clair et libre jusques au dernier soupir. Quant aux écrivains étrangers qui ont publié dans leurs libelles que simia sit semper simia, on leur répondoit que cette protestation de foi du sieur Ferrier faite par lui en mourant, et ce récit de son heureux décès leur devoit clorre la bouche, et condamner leurs escrits scandaleux. Il faut savoir que le Catholique d'État est une réponse à quelques libelles que les partisans du roi d'Espagne avoient publiés contre la France (33), sur ce qu'elle se liguait avec les états protestans, au préjudice de la catholicité. L'auteur du Catholique d'État ne put répondre sans débiter bien des choses contre la maison d'Autriche. Les écrivains du parti d'Espagne répliquèrent (34), et reprochèrent à cet auteur qu'il faisait toujours le singe : marque évidente qu'ils le prenaient pour l'ex-ministre et l'ex-professeur de Nîmes; et voilà pourquoi dans le récit de sa mort on a fait la réflexion que j'ai rapportée. Plusieurs célèbres auteurs et grands connaisseurs de livres ont attribué le Catholique d'État à Jérémie Ferrier (35). Je ne balancerais pas à le faire, si je ne savais que M. Baillet (36) attribue cet ouvrage à Jean Sirmond (37), qui était l'une des plumes dont le cardinal de Richelieu se servait pour la réfutation des libelles que l'on imprimait à tas et à piles contre lui, dans le Pays-Bas Espagnol. C'était la coutume de Jean Sirmond de se donner un

faux nom dans les écrits qu'il publiait contre ces libelles : mais il serait un peu étrange qu'il se fût donné le nom d'un auteur vivant, et aussi connu que l'était le sieur Jérémie Ferrier : d'ailleurs M. Pellisson (38), qui articule plusieurs pièces anonymes ou pseudonymes de cet écrivain, ne lui attribue point le Catholique d'État, l'un des meilleurs écrits que l'on voie dans le recueil de M. du Châtelet. Nonobstant toutes ces raisons, je différencierai à prononcer, jusques à ce que j'aie vu les preuves que M. Baillet alléguera pour justifier son sentiment*.

(L) *Ceux de la religion ont fait un portrait hideux de Jérémie Ferrier.] Il raconte lui-même qu'il eut à souffrir deux violentes persécutions, l'une avant qu'il fût catholique, l'autre depuis qu'il eut abjuré (39). La première consistait dans les coups de pierre qu'il essaya, et dans le pillage de sa maison, etc., la seconde fut une grêle d'invectives que l'on publia contre lui (40). On l'accusait d'avoir été pensionnaire du roy et traître aux églises; d'avoir mis la division dans les assemblées; semé des querelles entre les grands, et des noises parmi la noblesse; d'avoir voulu demeurer à Nîmes pour ruiner toutes les églises; d'avoir été gratifié par leurs majestez pour des services cachez; de s'être assuré de plusieurs moyens pour ruiner et exterminer les églises; d'être un athée; d'avoir soutenu des propositions execrables contre le mystère de l'incarnation; et d'avoir mérité qu'on le sortist de la synagogue comme un enfant de Belial. Voyez le précis des accusations contre Ferrier, dans l'Histoire de l'édit de Nantes, à la page 124 du II^e. tome; et voici ce que l'on trouve sur son chapitre, à la page 395 du I^{er}. volume de la même histoire. « Il brouilla tout dans les assemblées*

(33) Voyez tome IV, pag. 482, la remarque (B) de l'article CARTHAGÈNE.

(34) Le Mercure François, tom. XII, pag. 501, 502., donne une liste de plusieurs libelles des Espagnols, dans laquelle on en voit un intitulé : Scopie hereriana.

(35) Voëtius, Politic ecclesiastic., tom. II, pag. 531. Spizelius, Scrutinium Atheismi, pag. 32.

(36) Voyez la table de ses Auteurs déguisez.

(37) Il étoit de l'académie française, et neveu du père Sirmond, jésuite. Voyez l'Histoire de l'Académie franc., pag. n. 304.

(38) Histoire de l'Acad. franç., pag. 306, 307.

* « Jérémie Ferrier est très-certainement l'auteur du Catholique d'État, » dit M. Vincens-Saint-Laurent, dans la Biographie universelle, XIV, 441. C'est ce qu'avait déjà dit Joly d'après Brossette.

(39) Préface du Traité de l'Antechrist.

(40) De plusieurs livres publiés contre lui, il dit qu'il n'en a lu que deux, l'un composé par Saint-Césari, l'autre par le synode du Bas-Languedoc.

» politiques où il se trouva ; ce qui
 » lui fit défendre par les synodes de
 » s'en mêler plus. Il se fit des affai-
 » res dans son église et dans sa pro-
 » vince qui l'en firent chasser ; et
 » s'ennuyant d'être ministre, il se
 » fit donner une charge de conseiller
 » au présidial de Nîmes, quoiqu'il
 » eût promis à Paris de continuer
 » en quelque autre lieu l'exercice du
 » ministère. Ensuite on le déposa
 » comme déserteur : enfin il se ré-
 » volta, et mourut peu d'années
 » après (41) aussi haï du peuple,
 » qu'il en avait été aimé dans le com-
 » mencement de sa vie. Il était in-
 » téressé, fourbe, ambitieux, in-
 » constant, brouillon, sans jugement,
 » et peu capable des intrigues où il
 » eut l'imprudence de s'embarrasser.
 » Mais il avait assez de courage, l'es-
 » prit vif, l'imagination enflammée,
 » une grande facilité à parler, un
 » ton de voix impérieux, une vé-
 » hémence dans l'action et dans le
 » discours qui entraînait ses audi-
 » teurs, et qui ne leur laissait pas la
 » liberté de lui contredire. C'est
 » pourquoi la multitude, qui se lais-
 » se aisément éblouir par ces quali-
 » tés, était toujours dans son parti :
 » et il l'emportait souvent, même
 » dans les synodes, sur Chauve son
 » concurrent. Ce Chauve avait beau-
 » coup plus de droiture et de juge-
 » ment, et surtout une gravité char-
 » mante, qui le rendait fort considé-
 » rable dans les assemblées. Mais le
 » feu de l'un l'emportait sur le fleg-
 » me de l'autre ; et la vivacité de
 » Ferrier obscurcissait la solidité de
 » Chauve. » Rien ne m'oblige à dou-
 » ter que ce portrait ne soit très-fidèle ;
 » mais je dirai en général, et sans faire
 » aucune application, qu'il est fort fa-
 » cile en certains temps de passer pour
 » un faux frère, encore qu'on ne le
 » soit pas. Il ne faut qu'envisager les
 » choses d'une autre manière que les
 » esprits ardens et d'une vaste et con-
 » tagieuse imagination. Ces gens-là ne
 » connaissent guère les autres, et ne se
 » connaissent guère mieux eux-mêmes.
 » Ils s'imaginent la plupart du temps ne

faire que pour le bien de la religion,
 ce qu'ils font par un esprit d'empor-
 tement et de vanité. Leur tempéra-
 ment leur fait abhorrer tous les con-
 seils de douceur et de patience ; ils
 ne goûtent que les desseins vigou-
 reux, et qui leur paraissent propres à
 conserver le crédit et le temporel du
 parti ; et ils appellent cela avoir du
 zèle pour la cause de Dieu. Passe
 pour cela ; mais ils se portent quel-
 quefois à une étrange injustice contre
 leur prochain ; ils ne croient pas
 qu'on puisse donner dans un autre
 sentiment que par un esprit de tra-
 hison : néanmoins il y a des circon-
 stances où l'on peut être fermement
 persuadé que, même pour l'intérêt
 temporel, il vaut mieux n'être pas si
 raide. Que font ces esprits ardens ?
 ils travaillent de toute leur force à
 rendre suspects les gens pacifiques ;
 et alors ceux qui veulent éviter les
 mauvais soupçons suivent le torrent,
 et ceux qui continuent à s'y opposer
 courent risque d'encourir tous les
 malheurs du *compelle exire*. Voilà
 comment il ne faut, dans une assem-
 blée assez nombreuse, que deux ou
 trois fortes têtes pour obtenir un dé-
 cret. Il faut seulement faire peur aux
 esprits tranquilles qu'on les rendra
 odieux au parti, et suspects d'une
 lâche prévarication. Que ne ferait-on
 pas pour éviter une chose qui rend
 inutiles tous vos travaux et tous vos
 talens ?

Comme cette réflexion pourra dé-
 plaire à quelques personnes, je la veux
 fortifier du suffrage d'un écrivain fort
 zélé. Il reconnaît qu'il y a eu quelque-
 fois de fort honnêtes gens, qui ai-
 maient leur religion, et la croyaient
 l'Évangile pur, qui néanmoins rece-
 vaient des pensions sans scrupule,
 parce qu'ils les regardaient plutôt
 comme des récompenses de leur affec-
 tion pour la tranquillité publique, que
 comme des engagements à faire quel-
 que chose contre le bien de leurs égli-
 ses. *À dire le vrai, continue-t-il, dans
 les lieux où le peuple chaud et précipi-
 té pouvait se porter aisément à des en-
 treprises téméraires et séditieuses, il
 était à propos que les pasteurs fus-
 sent sages et modérés, afin d'inspi-
 rer à leur troupeau les mêmes senti-
 ments par leurs discours et par leur
 exemple ; mais il aurait été plus*

(41) J'ai déjà dit ci-dessus contre Moréri, qu'il vécut treize ans depuis son abjuration. L'auteur que je cite l'a reconnu dans son II^e tome, pag. 125. Ferrier vécut encore long-temps, dit-il, après l'émotion de Nîmes.

honnête de s'y porter par la justice de la chose même, sans toucher aux gratifications de la cour, que de prendre ces récompenses suspectes, qui pouvaient faire douter de leur innocence et de leur droiture. Du Moulin avait été tenté plusieurs fois par des gens que la cour lui envoyait, et qui lui offraient de grosses pensions, sans exiger de lui autre chose que de porter les esprits à la paix et à l'obéissance. Il témoigna toujours que c'était là un devoir dont il s'acquitterait toute sa vie : mais qu'il voulait avoir l'honneur de le faire de lui-même et par conscience; non pas comme gagé pour y travailler : de sorte qu'il n'accepta jamais rien de tout ce qui lui fut présenté. Il aurait été beau que tous ceux qui ont été exposés à la même tentation, l'eussent repoussée avec le même courage (42). On ne peut rien dire de plus sensé, ni de plus juste. La conduite de du Moulin aurait dû être celle de tous ses confrères : aucun d'eux ne devait prendre récompense de ce qu'il faisait selon son devoir ; mais, quoi qu'il en soit, nous voyons ici la condamnation de ces esprits téméraires qui, entraînés par l'impétuosité du tempérament, étaient toujours prêts à décrier comme de faux frères, comme des traîtres, comme des prévaricateurs, tous ceux qui prêchaient la patience. L'auteur avoue que de fort honnêtes gens, qui aimaient leur religion, étaient pensionnaires de la cour de France, sans avoir dessein de rien faire contre le bien des églises, et sans se proposer autre chose que de recevoir une gratification, qu'ils croyaient due au soin qu'ils prenaient de s'opposer aux esprits guerriers. A plus forte raison avoue-t-il que ceux qui prêchaient la patience sans aucune gratification pouvaient être des gens de bien. Quant aux missionnaires qui, considérant ces pensions, voudraient dire malignement et odieusement que les guerres de religion avaient remis la monarchie de France dans l'état d'où Louis XI l'avait tirée (43), ils ne mé-

ritent pas d'être ouïs. Henri IV et Louis XIII n'avaient pas besoin, pour éviter les guerres de religion, d'acheter des médiateurs de paix entre eux et leur peuple protestant. S'ils avaient fait observer l'édit, il ne leur en aurait pas coûté un sou pour maintenir la tranquillité. M. Jurieu me pardonnera, si je n'acquiesce pas à l'aveu qu'il fait qu'au temps de Louis XIII, le parti des huguenots sapait l'autorité souveraine : Le cardinal de Richelieu, dit-il (44), leur ôta leurs villes de sûreté, mais ce fut par une sagesse politique plutôt que par un zèle de religion. Il voyait que c'était un état dans un état, et que ces villes étaient des retraites de rebelles et de mécontents.

(M) Le cardinal du Perron disait une chose bien maligne, sur les excuses... touchant l'émeute de Nîmes.] « Ceux de la religion ont fait un » livre pour excuser la violence dont » ils ont usé contre Ferrier, et se » servent des lieux des pères, et en- » tre autres de saint Bernard, pour » montrer qu'ils en pouvaient ainsi » user, puisqu'il était excommunié, » et qu'un juge excommunié était sus- » pendu. » Il dit après cela en riant : « Saint Bernard parle de l'excommu- » nication comme il faut, mais saint » Bernard disait tous les jours la » messe ; ils se servent fort bien des » lois que nous avons, quand ils » croient qu'elles sont pour eux, au- » trement ils n'en veulent point ouïr » parler : ce n'est qu'une pure injus- » tice de leur fait ; s'ils croyaient » être assez forts, et que par excom- » munication ils pensassent occuper » le royaume et déposséder le roi, » je ne sais ce qu'ils ne feraient point » (45). » Voilà un trait de l'injustice que l'on fait ordinairement aux sectes que l'on tolère : on les soupçonne de mauvaises intentions, on s'ima- gine que si elles avaient la puissance de changer le gouvernement elles le changeraient, et qu'elles ne condamnent les maximes de persécution et l'étendue de l'excommunication que pendant qu'elles ne s'en peuvent pas servir tout à leur aise.

(42) Histoire de l'Édit de Nantes, tom. II, pag. 101.

(43) On a dit de lui qu'il avait mis les rois de France hors de page, et quelques missionnaires disent que le cardinal de Richelieu, les

trouvant remis au premier état, les en tira par la prise de la Rochelle.

(44) Politique du clergé, pag. m. 20.

(45) Perroniana, au mot Ferrier, pag. m. 141.

FERRIER (JEAN), jésuite français, natif de Rouergue, succéda au père Annat dans la charge de confesseur du roi de France, l'an 1670. Il était né l'an 1614, et s'était fait jésuite, l'an 1632. Il avait enseigné quatre ans la philosophie, douze ans la théologie, et deux ans la morale. Il avait été recteur du collège de Toulouse, et s'était acquitté de cet emploi fort habilement (a). Personne ne s'avisait de douter qu'il ne passât parmi les jésuites pour un sujet recommandable, puisqu'ils le destinèrent à remplir la place de confesseur de sa majesté. Plusieurs ont cru qu'il était beaucoup plus propre aux affaires et aux intrigues que le père Annat. Il mourut dans la maison professe de Paris, le 29 d'octobre 1674 (b). Il publia plusieurs livres (A) et fut un des meilleurs antagonistes des sectateurs de Jansénius. Sa thèse de la probabilité fit beaucoup de bruit. Il la soutint à Toulouse, le 8 et le 11 de juin 1659. Voyez Thomas Anglus à la page 51 et 52 du *Monumentum excantatus*. Voyez aussi la remarque (B) de l'article MAIMBOURG, tome X.

(a) Sotuel, Biblioth. script., Soc. Jesu, pag. 449.

(b) *Idem*, *ibidem*.

(A) *Il publia plusieurs livres.* Une réponse en latin aux objections du père Baron contre la science moyenne. Ce livre est intitulé *Responsio ad objectiones Vincentianas*, et fut imprimé à Toulouse, l'an 1668, in-8°. Le père Ferrier avait dessein de publier un cours de théologie, mais on n'a vu que le premier tome, qui traite de *Deo uno juxta sancti Augustini et sancti Thomæ principia*. Ses autres œuvres sont en français,

et regardent pour la plupart le jansénisme. Il écrivit contre les deux lettres de M. Arnauld, et il fit une relation de tout ce qui s'était passé, l'an 1663, sur l'affaire du jansénisme (1). Je ne dois pas oublier que, selon le bibliothécaire des jésuites, il fit un livre de l'immortalité de l'âme, l'an 1660, et un autre de la beauté de Jésus-Christ, l'an 1657; mais ce sont deux ouvrages que ce bibliothécaire lui donne à tort: ils devaient être attribués à Jean Février, jésuite de Guyenne, connu de M. de Balzac (2).

(1) Tiré du père Sotuel, Bibl. Script. soc. Jesu, pag. 449.

(2) Voyez le Journal de Trévoux, nov. 1704, pag. 1860, édition de France.

FERVAUX (JEAN) est le véritable auteur des Annales de Bavière, qui ont paru sous le nom de Jean Adlsreittérus (A). Il était Lorrain. C'est tout ce que j'en puis dire présentement.

(A) *Il est le véritable auteur des Annales de Bavière, qui ont paru sous le nom de Jean Adlsreittérus.* Voici mon garant. *Joh. Adlsreittérus (vel si mavis, P. J. Fervaux, Lotharingus, in cujus nomine ob certas causas Annales illos prudentiores apparere noluerunt) in præfatione ad lectorem tom. primi Annalium Baviæ gentis minime sibi ait, etc.* (1).

(1) Christoph. Arnoldus, de Vita Marci Velseri, pag. 46.

FÉRUS (a) (JEAN), gardien des cordeliers de Mayence, a été un des grands prédicateurs du XVI^e. siècle. Il a composé plusieurs commentaires sur l'Écriture, qui témoignent non-seulement qu'il était docte, mais aussi qu'il n'était pas de ces moines entêtés qui ne veulent dé-

(a) C'est un nom latinisé. Ce moine s'appelait Wild, mot allemand qui signifie sauvage. Voilà pourquoi M. Moréri parle de Férus sous le mot Sauvage.

mordre de rien, ni consentir à la réforme d'aucun abus. Il y a peu d'écrivains dans la communion de Rome qui soient plus estimés que celui-là chez les protestans (A). C'est parce qu'il a écrit avec beaucoup de modération sur les controverses qui divisaient alors l'Allemagne, et qu'en certaines choses il favorisait les maximes des réformateurs (b) (B). Il fut attaqué sur ce sujet par un jacobin espagnol (C); mais sa cause rencontra des apologistes au même pays. On n'a point trouvé de meilleur expédient pour sauver le catholicisme de Férus, que de supposer que les hérétiques avaient ajouté à ses écrits plusieurs choses qui n'étaient point dans l'original (D). Ce bon cordelier mourut le 8 de septembre 1554 (c). Peu s'en faut qu'il n'ait été du sentiment des anabaptistes à l'égard de la prise d'armes (E). Salméron a été son plagiaire (F).

(b) Voyez M. de Thou, liv. XIII, pag. 271.

(c) Thuan., lib. XIII, pag. 271.

(A) *Il y a peu d'écrivains de la communion de Rome, plus estimés que celui-là chez les protestans.* Voici les paroles de Bucholcer (1). *Fuit vir doctissimus, ejusque scripta non solum apud catholicos, sed etiam apud evangelicos quosdam in summo habentur pretio.* Quenstedt, auteur luthérien, cite ces paroles sans y trouver à redire. Il en rapporte d'autres que je copie pour l'instruction du lecteur. *Johannes Ferus, aliàs Wild, franciscanus, ecclesiastes Moguntinus, vir doctus et eloquentid singulari præditus. Scripsit latino et culto sermone pius et eruditus lucubrations (scil. annotationes in Pentateuchum, in Job, Ecclesiasten, Threnos, Jonam, Mattheum, Johannem, Acta apostolorum, Epis-*

tolum ad Romanos) in quibus tam veterum, quam recentium expositorum labores veluti in compendium redegit, teste Sixto Senense, lib. IV Bibl. S. (2). Ne croyez pas que Quenstedt ait donné toute la liste des œuvres de Férus. Elles contiennent plusieurs autres livres. Consultez le catalogue d'Oxford et M. Teissier, à la page 85 du 1^{er}. volume des additions aux éloges tirés de M. de Thou.

(B) *En certaines choses il favorisait les maximes des réformateurs.* Ils prenaient à tâche de faire connaître à l'homme sa corruption, et la nécessité de recourir à la miséricorde de Dieu, sans aucune confiance sur ses bonnes œuvres. Leurs formulaires de prières sont remplis de cet esprit; et cela est si peu conforme aux maximes de l'église romaine que les missionnaires de France ont pointillé cent et cent fois là-dessus contre le rituel des protestans. Mais voici ce que M. Drelincourt leur répondit; il leur montra entre autres choses (3) que Jean Férus avait composé des prières toutes remplies des sentimens qu'ils condamnaient. Les citations de ce cordelier sont innombrables dans les livres de ce ministre. M. Colomiés (4) cite un passage de Férus (5) que je rapporterai après lui. « Combien y a-t-il de choses qui ont été instituées par les saints à bonne intention, que nous voyons maintenant changées partie en abus, partie en superstitions? Comme par exemple les fêtes, les cérémonies, les images, la messe, les monastères, etc. Aucune de ces choses-là n'a été instituée comme on les tient aujourd'hui. Et toutefois nos Gédéons se taisent; ils n'ôtent point l'abus, ils n'ôtent point les superstitions. » Il dit ailleurs (6) que ceux qui voudront avoir dans leurs bibliothèques une belle édition du Commentaire de Férus sur saint Jean, doivent chercher celle de Louvain, 1559, qui est

(2) Quenstedt, de Patr. Viror. illustr., pag. 244, 245.

(3) Voyez le premier des neuf Dialogues contre les missionnaires, sur le service des églises réformées, pag. 12 et suiv.

(4) Colomiés, Rome protestante, pag. 59.

(5) Il le tire du Commentaire in lib. Judicum, cap. VIII.

(6) Biblioth. choisie, pag. 78

(1) In Indice chronol., ad ann. 1554.

préférable à toutes les autres : car, outre qu'elle est in-folio, elle a l'épître dédicatoire de ce pieux et éloquent cordelier à Sébastien, archevêque de Mayence, que les autres éditions n'ont point. Dans cette épître Férus avoue ingénument qu'il s'est servi en quelques endroits des Commentaires de Brentius et d'OEcolampade, protestans ; mais, ajoute-t-il, *Ea tantum transtuli quæ bona, ecclesiasticæque doctrinæ consona videbantur, et quæ viri illi non in schismate, sed in catholicâ ecclesiâ didicerant.*

(C) Il fut attaqué... par un jacobin espagnol.] Le célèbre Dominicus à Soto publia un livre (7) qu'il intitula, *Annotationes in Commentarios Joannis Feri Moguntinensis super Evangelium Joannis*, et l'adressa à Ferdinand Valdés, inquisiteur général. Il accusa Férus d'avoir enseigné le luthéranisme en soixante-sept endroits de son Commentaire sur saint Jean. Si Férus ne se défendit pas, ce ne fut point par la raison que Nicolas Antonio insinue (8) : ce fut parce qu'il était mort, et non pas à cause, ou qu'il avouait la dette dans le fond de l'âme, ou qu'il voulut faire semblant de ne point connaître ce que Soto avait publié. Mais on prit son parti au même pays où il fut attaqué. Michel Médina, savant religieux de l'ordre de saint François, publia un livre (9) intitulé *Apologia Joannis Feri in quâ septem et sexaginta loca Commentariorum in Joannem, quæ autem Dominicus Soto Segoviensis Lutherana traduxerat, ex sanctâ scripturâ, sanctorumque doctrinâ, restituuntur.* Cette apologie fut condamnée par la congrégation de l'Index (10), et l'auteur se vit obligé de rendre raison de sa foi (11). D'où l'on peut conclure que l'orthodoxie de Férus était un fait fort douteux aux

inquisiteurs, pour ne rien dire de pis.

(D) On supposa que les hérétiques avaient ajouté à ses écrits plusieurs choses qui n'étaient point dans l'original.] Le même Médina, assisté de quelques autres, retrancha du Commentaire de Férus sur l'Evangile de saint Matthieu ce qu'il jugea à propos, et le fit réimprimer à Complute, l'an 1562. Il supposa que les endroits qu'il fallut ôter s'étaient glissés dans cet ouvrage par l'artifice des sectaires, après la mort de l'auteur. *Purgavit etiam, ne id ignoret, lector, Michiæl noster ejusdem Feri sermones, seu Commentaria in Matthæum, quæ inedita ab eo relicta hæreticorum inter manus tabis quidquam contraxerant : quod et agnovit Sixtus Senensis lib. VI Bibliothecæ sanctæ annotatione LXXII. Opera autem cum Medinâ Rodericus Valillus benedictinus, et Petrus Carolus Prior Uclesiensis ordinis sancti Jacobi restituendi his mancipaverunt, Complutique edi correctiora curaverunt anno 1562, in-4°. Le Catalogue d'Oxford fait mention, 1°. du Commentaire de Férus sur l'Evangile de saint Jean, et sur la 1^{re}. épître du même apôtre ; de ce Commentaire, dis-je, corrigé par Michel Médina, et imprimé à Complute (12) ; 2°. d'un livre anglais (13) où l'on se plaint que ceux de l'église romaine falsifient les auteurs ; et que l'on en donne pour exemple le Commentaire de Férus sur la 1^{re}. épître de saint Jean.*

(E) Peu s'en faut qu'il n'ait été anabaptiste.... à l'égard de la prise d'armes.] J'ai lu cela dans Grotius, à l'endroit où il observe qu'un bon nombre de gens de bien, considérant les barbaries qui se commettent à la guerre, ont cru qu'un chrétien ne devait jamais y aller. *Cujus immanitatis conspectu multi homines minimè mali eò venerunt, ut christiano, cujus disciplina in omnibus hominibus diligendis præcipuè consistit, omnia arma interdum videntur et Joannes Ferus et Erasmus nostras (14), viri pa-*

(7) *A Salamanque, l'an 1554.*

(8) *Fero ipso seu persuaso, seu dissimulante. Nic. Ant., Biblioth. Script. Hispan., tom. I, pag. 257.*

(9) *A Complute, l'an 1558.*

(10) *Nic. Antonio, Biblioth. hisp., tom. II, pag. 112.*

(11) *Aliquando quòd Joannem Ferum sue sectæ Franciscanæ sodalem ab impetu Dominici Soti apologetico libro defendisset, causam religionis dixit, in quâ tamen suam innocentiam probavit. N. Ant., Bibl. hisp., tom. II, pag. 111.*

(12) *L'an 1569, et l'an 1578.*

(13) *Imprimé à Londres, l'an 1606, composé par W. Crashaw.*

(14) *Voyez ci-dessus p. 239 la remarque (U) de l'article ERASME.*

cis et ecclesiasticæ et civilis amantissimi (15).

(F) *Salméron a été son plagiaire.*] Il en a été du moins accusé par Jean Gérhard, célèbre auteur luthérien. *Salméron*, dit-il (16), *ex fontibus Feri areolas suas ita irrigavit, ut pagellas integras in Commentarios suos ex eo transtulerit.* Thomasius n'en a rien dit, je m'en étonne; mais un autre collecteur de plagiat (17) n'a point manqué celui-ci.

(15) Grotius, in *prolegomenis* de Jure Belli et Pacis, num. 29.

(16) Confess. cathol., *part. I general.*, pag. 23, *apud* Quenstedt, de Patr. Vir. illustr., pag. 245.

(17) Jo. Albertus Faber, in *Decade Decadum*, num. 70.

FEUARDENT (FRANÇOIS), cordelier célèbre, naquit à Cou- tance, en Basse-Normandie (a), l'an 1541 * (b), et il aurait pu recueillir une riche succession, s'il n'eût mieux aimé vivre sous le froc que porter l'épée (c). Il prit l'habit de cordelier dans le couvent de Bayeux (d), et fit incomparablement plus parler de lui sous cet équipage, qu'il n'aurait fait sous celui de cavalier. Il devint docteur de Sorbonne, prédicateur et controversiste. Son tempérament était si conforme à son nom (A), que jamais la vieille maxime,

Conveniunt rebus nomina sæpè suis,

n'a été plus véritable qu'en sa personne. C'était un des plus furieux adversaires, et un des plus violens persécuteurs que les protestans

(a) Feuardent, *Epist. dedicat.*, Theomach.

* Dans une lettre du 28 novembre 1602, citée par M. Lecuy, dans la *Biographie universelle*, XIV, 451, Feuardent dit qu'au mois de décembre suivant il acheva sa soixante-troisième année, ce qui rejette sa naissance au mois de décembre 1539.

(b) König, pag. 302.

(c) Botereius, *Commentarior. de Rebus in Galliâ gestis lib. XVII*, pag. 590.

(d) *Idem, ibidem.*

aient jamais eus sur les bras, à ne considérer que les gens d'église. C'est lui néanmoins qui se glorifie d'être maltraité par les hérétiques (B). Il a fait des commentaires sur quelques livres de l'Écriture. Il a traduit en français quelques ouvrages des pères. Il a donné une édition d'Irénéée avec des notes (C); et il a publié des livres de controverse, où les catholiques même avouent qu'il a fait entrer trop de passion (D). Les jésuites ont eu sujet de se plaindre de son procédé envers Suarès (E). J'ai oublié de dire qu'il fut l'un des plus séditieux prédicateurs qui enseignassent dans Paris, contre Henri III et Henri IV, les maximes de Buchanan * (e). Il n'épargnait pas même le chef de la ligue, lorsqu'il le croyait auteur de quelque chose qui pouvait nuire aux intérêts des rebelles (F). Il mourut à Paris, le 1^{er} jour de janvier 1610 (f). Voyez dans Moréri le titre de plusieurs de ses ouvrages; et ajoutez-y *l'Histoire de la fondation de l'église et abbaye du Mont-Saint-Michel, au péril de la mer; et des miracles, reliques et indulgences données en icelles* (g).

* Leclerc trouve qu'il y a ici contradiction avec ce que Bayle a dit de Barclay, dans l'article BUCHANAN, fin de la remarque (F), tom. IV, pag. 220.

(e) Maimbourg, *Histoire de la Ligue*, pag. 295.

(f) Botereius, *Comm. de Rebus in Galliâ gestis, lib. XVII*, pag. 590.

(g) Du Chesne, *Biblioth. des Histor. de France*, pag. m. 141, *cote l'édition de Coustauce, 1611, in 24.*

(A) *Son tempérament était.... conforme à son nom.*] M. Dailé fait cette remarque. *Feuardentius*, dit-il (1),

(1) De Puen. et Satisfact., pag. 462, *apud* König, *Bibl. vet. et nova*, pag. 302.

homo nomine suo dignissimus, quem cæci irarum, odiorum ac furiarum ignes sic exagitabant ut rarò apud se esset. J'ai été toujours fort étonné que les familles qui portent un nom odieux ou ridicule, ne le quittent pas (2). Pourquoi, par exemple, ne pas abandonner le nom burlesque ou farouche de *Feuardent* * ? On en pourrait indiquer cent autres.

(B) *Il se glorifie d'avoir été maltraité par les hérétiques.*] Si on l'en veut croire (3), il reçut un jour un bon soufflet; il fut injurié très-souvent au milieu des rues, déferé aux magistrats, et poursuivi à mort. On lui déroba le cheval dont il se servait dans sa vieillesse pour aller évangéliser de lieu en lieu. Un de ses frères fut blessé d'un coup de fusil. Il n'oublia pas ce que souffrirent ses confrères de religion: il fallait aussi conter tout ce qu'ils firent souffrir. Mais voilà l'illusion continuelle des gens emportés. Ils mettent à bout la patience de tout le monde, et enfin ils rencontrent des adversaires impatients qui les étrillent d'importance. N'ont-ils pas la hardiesse sur cela de se plaindre qu'on les maltraite? Ne font-ils pas des listes des maux qu'ils ont endurés, et ne passent-ils pas sous silence les injures qu'ils avaient faites auparavant? M. Moréri a été dans cette illusion en faveur de ce personnage. *Perkins, Cocus, Rivet et quelques autres calvinistes*, dit-il (4), *s'emportent contre le père François Feuardent d'une manière peu chrétienne: mais ce ne sont pas ces auteurs que les gens de bonne foi consultent ordinairement.* La manière dont ce cordelier traitait les ministres était-elle bien chrétienne? Qu'on me réponde pour M. Moréri.

(C) *Il a donné une édition d'Irénéus avec des notes.*] Voici le jugement qu'en a fait M. du Pin (5). « Enfin

(2) *Quelques-unes de ces familles ont quitté leur nom. Voyez les Origines françaises de M. Ménage, au mot Hauteclair. Voyez la dernière remarque de l'article RÈCIUS.*

* Joly trouve dans cette remarque de la petitesse, et dit même qu'elle est indigne de Bayle. Celui-ci y avait répondu d'avance dans la note (G) de son article RÈCIUS, tom. XII.

(3) *Theomachia Calvinist., lib. XIII, pag. m. 160.*

(4) *Dans l'article de FEUARDENT.*

(5) *Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques, tom. I, pag. 73, 74, édition d'Amsterdam.*

» Feuardent, cordelier, docteur en
» théologie de la faculté de Paris,
» homme savant pour son temps,
» mit la main à cet ouvrage, et fit
» imprimer à Paris, chez Nivelles,
» l'an 1575 et 1576, les cinq livres
» de saint Irénéus, revus et corrigés
» en plusieurs endroits sur un ancien
» manuscrit, et augmentés de cinq
» chapitres entiers, qui se trouvèrent
» dans son manuscrit, à la fin du V^e.
» livre. Il a ajouté à la fin de chaque
» chapitre les annotations qu'il a crues
» nécessaires pour l'intelligence de
» son auteur. Elles sont pour la plu-
» part utiles et savantes; mais il y en
» a quelques-unes qui excèdent les
» bornes que se doit prescrire un
» commentateur, dont le but ne doit
» pas être de paraître savant, ou de
» traiter des matières de controver-
» se, mais simplement d'expliquer
» son auteur. La seconde édition de
» Feuardent, imprimée à Cologne
» l'an 1596, et depuis en 1630, et à
» Paris, en 1639, est meilleure que
» la première, parce qu'elle contient
» les passages grecs de saint Irénéus,
» qui se sont trouvés dans saint Épi-
» phane et dans quelques autres au-
» teurs anciens. » Voilà une grande
modération. Le père Labbe, échauffé
par les duretés qu'il trouvait qu'un
protestant avait publiées contre l'édi-
tion de Feuardent, ne garde pas les
mêmes mesures. *Plura nos moque,*
dit-il (6), *adversus centuriatores Mag-*
deburgenses, Nicolaum Gallasium...
sed precipuè Rivetum bipedum ne-
quissimum, qui pristinae apostolo-
rum patrumque doctrinae retinentis-
simos Baronium et Possevinum hæ-
reticos appellare, et de catholica
fidei fortissimo vindice hæc ausus est
effutire, caveant (7) ab illis editioni-
bus, quas impudentissimum ille mo-
nachus Feuardentius, homo projec-
tæ audaciæ et nullius fidei, scædè in
multis corruptis et annotationibus in-
pudens et mendacibus (sic christianas
et catholicas vocat desperatissimæ
causæ infelices patroni) conspurcavit.
Verum quid facias homini impuden-
tissimi ubique professo, nec Deum, nec
hominem reverito, κυρωτη και κυρωλωσ-

(6) *Dissert. de Script. ecclesiast., tom. I, pag. 630.*

(7) *Rivet dit ceci in Critico sacro, lib. II, cap. VI, Oper. tom. III, pag. 1091.*

σω, cui totidem hærent infixæ cordi sagittæ, quot pro veritate eucharistiæ, lujus oblatione à Christo Domino institutâ, libero arbitrio, fide et operibus, principalitate romanæ ecclesiæ, ac similibus catholicæ religionis assertis, ex Irenæi lucubrationibus depromuntur apertissima testimonia, quæ allegatis aliorum patrum locis firmavit, et discussâ Novatorum caligine illustravit Feuardentius, nunquam non à laudatis viris laudandus.

(D) *Il fit des livres de controverse, où les catholiques même avouent qu'il a fait entrer trop de passion.*] M. Moréri sera le témoin qui me fournira des preuves. *Peut-être, dit-il (8), y a-t-il de l'exagération dans les cent hérésies que le père Gautier attribue aux Calvinistes, dans sa chronologie, et qu'on pourrait les réduire à moins. Nous pouvons encore faire le même jugement de ce qu'a écrit le père François Feuardent, cordelier, docteur de Paris, lequel a marqué mille quatre cents erreurs des calvinistes, dans l'ouvrage qu'il nomme Theomachia Calvinistica. C'est ainsi que parle M. Moréri. Cet ouvrage de Feuardent fut réimprimé à Cologne, l'an 1629 (9). Il a intitulé l'un de ses livres, Les Entre-murgeries et Guerres ministérielles (10), où ce qu'il pille d'autres auteurs est à tous égards la partie la plus considérable.*

Depuis quelques jours j'ai jeté les yeux sur son *Examen des confessions, prières, sacremens et catéchisme des calvinistes : avec réfutation de la réponse d'un ministre, où ils sont convaincus de six cent soixante et six, tant contradictions, erreurs, que blasphèmes, contenus en iccux. Seconde édition, revue et amplifiée par l'auteur.* Ce livre fut imprimé à Paris, in-8°, l'an 1601. On y trouve l'emportement ordinaire de Feuardent, et quelques endroits (11) où il rapporte d'une manière profane et impudente, je ne sais quels coutes concernant les femmes et les servantes des ministres. Il n'y a aucune gravité dans son style, il le parseme de quolibets et de phrases tout-

à-fait burlesques. Un anonyme avait répondu à la première édition de cet écrit. Cette réponse, imprimée à la Rochelle (12), par Nicolas Froul'eau, fut envoyé à Feuardent à Mantes, sur la fin de l'an 1599 (13). Il remarque qu'on la croyait un ouvrage d'Antoine de la Faye (14). Voici l'une de ses vanteries : Feuardent par les meilleures villes et célèbres églises de France, de Brabant, de Flandre et de Lorraine, où il a prêché, a par la grâce de Dieu réduit plus de six cents âmes de tes erreurs à la vraie foi et religion catholique : et en cette même confirmé plus de cent mille bons chrétiens (15).

(E) *Les jésuites ont eu sujet de se plaindre de son procédé envers Suarès.*] Voici ce que c'est. Feuardent avait cité comme un passage de saint Cyrille les paroles de maître Josse Clichthon, pour prouver l'immaculée conception de la Sainte Vierge. Ce maître Josse, ayant trouvé imparfait l'ouvrage de saint Cyrille sur l'évangile de saint Jean, suppléa les quatre livres qui y manquaient, et les publia avec ceux de saint Cyrille. Il y a un endroit dans ses supplémens qui est clair comme le jour, et tout-à-fait décisif pour la conception immaculée. Feuardent le cita avec des airs de triomphe, et l'attribua à saint Cyrille. Il fut averti de cette méprise par Suarès, qui remarque que ce passage devait être restitué à Josse Clichthon, au lieu d'être attribué à saint Cyrille. Cet avis ne plut point à Feuardent : il en fut si irrité, qu'il ramassa toutes les fautes qu'il put trouver dans Suarès concernant les chiffres, et prétendit le convaincre d'une erreur pareille. Mais ces choses-là ne sont nullement semblables. Marquer un chiffre pour un autre n'est pas une affaire. C'est le plus souvent une faute d'impression, qui ne doit pas être mise sur le compte de l'auteur ; mais donner à saint Cyrille ce qui ne vient que d'un homme de notre siècle, et faire cela afin d'avoir un homme irréprochable à produire contre ses parties, dans un procès d'importance, c'est une faute

(8) Dans l'article de CALVIN.

(9) Je me sers de cette édition, qui est in-4°.

(10) J'ai vu la troisième édition, qui est celle de Paris, chez Sébastien Nivelle, 1604, in-8°.

(11) Au feuillet 180 verso, et suiv.

(12) C'était une supposition.

(13) Feuardent, Examen des Confessions, folio 1 verso.

(14) Là même, folio 3 verso.

(15) Là même, folio 63.

d'auteur qui n'est pas légère. Théophile Raynaud décide tout net que Feuardent ne pécha point par ignorance, mais de dessein prémédité. *Feuardentius* ad lib. 3 sancti Irenæi cap. 23, *intentus in astruendum nitorem conceptionis predictæ, allegavit locum pro eâ, ipsis solis radiis scriptum, ex lib. 6 sancti Cyrilli in Joannem cap. 15. At non esse eum librum sancti Cyrilli, sed Clichthovei, qui lacunam quatuor intermediorum librorum in eo Cyrilli opere supplere voluit, in confesso est. Neque id ignorasse Feuardentium, comperta ejus eruditio dubitare non sinit. Sed (ut dixi) serviens causæ quam tractabat, locum ex lucubratione nuperi scriptoris, operi sancti Cyrilli intextâ, meditatio supposuit sancto Cyrillo, et tanquam tanti Patris dictum, protulit. Monuit de hoc loco per Feuardentium minus aptè citato, et ad Clichthoveum, non ad sanctum Cyrillum referendo, Suarez tom. 2, 3, part. d. 3, s. 5, qui eam à Feuardentio gratiam retulit in posteriore editione commentariorum in Irenæum, ut quot congerere potuit menda, in numeros typographicos illapsa in Suaris operibus, ad eum similis lapsus insimulandum intorserit. Sed est profectò summa disparitas. Nam autorum allegationes quoad numerum arithmeticum, quo à typographo exhibentur, nullus author præstare queat indemnes à multis mendis, in tantâ operarum oscitantia, et emaculatorum indigentia. At plagulæ Clichthovei prolatio nomine sancti Cyrilli, ad conciliandam majorem fidem placito pro quo pugnes, non est erratum, vel mendum typographicum, quod in oscitantes operas, vel in dormitantem emaculatorem possit referri (16).*

(F) Il n'épargnait pas même le chef de la ligue, lorsqu'il le croyait auteur de quelque chose qui pouvait nuire aux... rebelles.] Le duc de Nemours, grand ligueur, s'étant rendu désagréable au duc de Mayenne, son frère utérin, fut arrêté, et l'on se persuada que ce fut par les intrigues du duc de Mayenne. Pasquier, ayant raconté cela, ajoute : « Feuardent,

» cordelier, l'un des plus seditieux
 » prescheurs qui soit dans Paris, n'a
 » douté dedans sa chaire d'en donner
 » plusieurs atteintes au duc, qui l'a
 » mandé par devers soy, pour luy ap-
 » prendre de mieux parler, en bonne
 » délibération de le chastier. Toutes-
 » fois, ayant entendu qu'il estoit Sa-
 » voyard de nation, il l'excusa aucu-
 » nement, comme celuy qu'il voyoit
 » favoriser une prince de Savoye
 » (17). » Pasquier se trompe touchant le pays natal de ce cordelier.

(17) Pasquier, Lett., liv. XVI, pag. 234.

FEUILLANT (LE PETIT), prédicateur de la ligue. Cherchez MONTGAILLARD, tome X.

FÈVRE *¹ d'Étaples (a) (JACQUES LE), en latin *Faber Stapulensis*, fut un de ceux qui commencèrent à chasser la barbarie qui régnaît dans l'université de Paris. C'était un petit bout d'homme, et de fort basse naissance *² (b), mais un bon esprit soutenu de beaucoup d'érudition. Il se rendit suspect de luthéranisme, et il fut contraint de céder aux avanies de certains zélateurs emportés et ignorans, qui ne lui donnaient aucun repos (c). Il leur quitta la partie et se retira de Paris à Meaux, où il y avait un évêque (d) qui aimait les sciences, et les véritables savans. La persécution excitée à Meaux par les cordeliers, obligea l'évêque à être bon ca-

*¹ Leclerc et Joly prétendent que son nom était *Fabri*.

(a) Étaples, en Picardie, est le nom de sa patrie.

*² Leclerc et Joly ne sont pas de cet avis, et croient que l'erreur de Bayle provient du passage cité note (27) de la remarque (G), où Florimond de Rémond n'a voulu parler que de la bâtardise de le Fèvre.

(b) Verheiden, in Effig. et Elog., pag. 104. Jovius, Elog., cap. CXXI.

(c) Bèze, Hist. eccl., liv. I, pag. 2.

(d) Nommé Guillaume Briçonnet.

(19) Theophil. Raynaud., Erotemat. X de bonis ac malis Libris, num. 289.

tholique (e). Le Fèvre fut alors contraint de se retirer à Blois *¹, et de là en Guyenne *². Marguerite, reine de Navarre, sœur de François I^{er}, l'honora de sa protection; de sorte qu'il jouit à Nérac d'une pleine liberté jusques à sa mort, qui arriva l'an 1537 (f). On raconte des choses fort singulières touchant ses dernières heures (A). Le parlement de Paris reçut ordre de François I^{er}. de ne rien résoudre contre le Fèvre, et d'attendre les intentions de sa majesté *³. Ce prince était alors en prison. On voit dans Sleidan la substance de sa lettre (B). Ce fut apparemment en ce temps-là que la Sorbonne dégrada le Fèvre de son doctorat *⁴; mais il ne sortit point de France, comme Sleidan le débite *⁵. J'avoue qu'il fit un voyage à Strasbourg; mais ce fut par ordre de la reine de Navarre, afin de conférer avec Bucer touchant la réformation de l'église (C). Sa modération naturelle le quitta quand il écrivit contre Érasme, son ancien ami (D). Cette querelle ne se passa pas à son avantage.

(e) Bèze, *Hist. eccl., liv. I, pag. 6.*

*¹ Leclerc ne croit pas que ce fut en fugitif que le Fèvre alla à Blois, et qu'il était à la suite d'une partie de la cour.

*² Leclerc dit que le Fèvre resta à Meaux jusqu'en 1525; que de là il se rendit à Strasbourg, et que son voyage en Guyenne n'est point antérieur à 1531. Leclerc, au reste, dans ses remarques sur la remarque (C) de Bayle, prouve que le Fèvre ne quitta Meaux qu'en fugitif.

(f) Bèze, *Hist. eccl., liv. I, pag. 14.*

*³ Leclerc transcrit une partie des lettres de ce prince.

*⁴ Il ne l'avait jamais eu, comme le prouve longuement Leclerc; il ne put donc en être dégradé.

*⁵ Leclerc dit brièvement: *Bayle se trompe, et Sleidan a raison.*

Nous avons dit ci-dessus (g) qu'il s'exposa aux criaileries des moines, pour avoir soutenu que sainte Anne n'avait été mariée qu'une fois. Il ne fut pas moins contrecarré dans le sentiment qu'il avança, que la femme pécheresse dont saint Luc parle au chapitre VII, et Marie Madeleine dont il est fait mention au chapitre VIII du même évangéliste, et Marie, sœur de Lazare, de laquelle il est parlé au chapitre XI de saint Jean, sont trois femmes différentes. On a renouvelé cette dispute depuis quelque temps (E). Il ne faut pas oublier qu'il fit une traduction française des quatre Évangiles, et une version latine des épîtres de saint Paul, avec des notes critiques et un commentaire où il censura assez souvent la version vulgate *¹ (F). Il fit de semblables notes et un semblable commentaire sur les Évangiles, et sur les épîtres des autres apôtres *². Tout cela ne fit qu'augmenter la mauvaise humeur de la Sorbonne contre lui, et il se vit attaqué par le redoutable Noël Bèda. Il ne quitta point extérieurement l'église romaine, et il désapprouva en certains points la conduite un peu trop chaude de ceux qui établissaient la réformation en Allemagne (G); mais au fond

(g) Voyez tome I, pag. 288, la citation (o) de l'article AGRIPPA.

*¹ Joly remarque que c'était agir sensément, et que c'était distinguer l'office du traducteur d'avec celui du commentateur.

*² M. Barbier, dans son *Examen critique et Complément des Dictionnaires historiques les plus répanlus*, tom. I, 1820, in-8°, a donné l'indication des quinze principaux ouvrages de le Fèvre, et y a joint quelques détails curieux.

de l'âme il n'était guère papiste *.

* Joly reproche à Bayle d'avoir oublié la réserve qu'il recommande dans sa remarque (Q) de l'article CASTELLAN, IV, 554, envers ceux qu'on accuse de prêcher contre leur conscience.

(A) *On raconte des choses fort singulières touchant ses dernières heures.*] Thomas Hubert, conseiller de l'électeur palatin Frédéric II, qu'il accompagna à son voyage d'Espagne, fit une relation de ce voyage, laquelle fut imprimée à Francfort, l'an 1624. Il raconte (1) que l'électeur son maître, revenant d'Espagne, passa par la France, l'an 1538, et tomba malade à Paris, où François I^{er}. et la reine de Navarre le visitèrent souvent. Ce fut dans l'une de ces visites que cette princesse raconta de quelle manière le Fèvre d'Étapes finit ses jours. Lui et quelques autres savans, dont les entretiens plaisaient beaucoup à cette reine, dînaient un jour avec elle (2) *. Au milieu du repas, le Fèvre se mit à pleurer, et lorsque la reine lui en demanda raison, il répondit que l'énormité de ses crimes le jetait dans cette tristesse. Ce n'était point le souvenir de ses impudicités qui l'affligeait, vu qu'à l'âge de cent-un ans (*) il avait encore sa virginité. À l'égard des autres passions qui précipitent les hommes dans le désordre, il se sentait la conscience assez en repos ; mais il

comptait pour un très-grand crime qu'ayant connu la vérité, et l'ayant enseignée à plusieurs personnes qui l'avaient scellée de leur propre sang, il avait eu la faiblesse de se tenir dans un asile, loin des lieux où les couronnes des martyrs se distribuaient. La reine qui était fort éloquente le rassura. Il fit son testament de vive voix, s'alla mettre sur un lit, et y fut trouvé mort peu d'heures après. La reine le fit enterrer honorablement sous le même marbre qu'elle s'était destiné : *Honorificè tumulari fecit, et marmore quod pro se excindi fecerat contegi voluit.* Il laissa ses livres à Gérard Roussel, et ses autres biens aux pauvres *.

Il est difficile de douter de ce récit, et difficile de n'en douter pas. Si le fait eût été faux, la reine l'eût-elle conté à l'électeur. Si elle ne le lui eût pas conté, Hubert Thomas l'eût-il osé mettre dans son histoire? Voilà les motifs de n'en douter pas. Mais d'ailleurs, comment se persuader qu'un fait comme celui-là, très-glorieux à Jacques le Fèvre en particulier, et à tout le corps en général, aurait été supprimé par tous les ministres, s'il avait été véritable? D'où vient que Théodore de Bèze n'en parle pas, ni dans son Histoire des Églises en faisant mention de la mort de Jacques le Fèvre, ni dans l'éloge particulier qu'il a fait de ce docteur (3), ni dans aucun autre endroit de ses livres, où les occasions de débiter cette merveille se présentaient fréquemment? D'où pourrait venir le silence de Sleidan, le silence de Verheiden, le silence d'un million d'auteurs qui ont dû, s'ils ont eu le sens commun, raconter ce fait en cas qu'ils en aient eu connaissance? On ne saurait soudre ces difficultés, qu'en supposant que cette aventure a été entièrement inconnue. Mais c'est sortir d'un embarras par un autre. La scène de cet accident a été la cour du roi de Navarre: plusieurs savans qui dînaient avec la reine en ont dû être témoins. La plupart d'entr'eux étaient dans les sentimens des réformés: par quel étrange complot se seraient-ils engagés à n'en parler de leur vie?

* Joly fait de longues réflexions contre ce récit, sur lequel Bayle lui-même élève des doutes. (3) *In Iconibus.*

(1) M. Rivet a inséré cette histoire dans sa lettre de Senectute bonâ, *Oper.*, tom. II, pag. 1266. M. Colomiès la rapporte dans ses Mélanges historiques, pag. 2 et suiv. M. Juriu la rapporte aussi, *Apol.* pour les Réform., chap. II, pag. 70, 71. Je n'en donne que le précis.

(2) M. Colomiès prétend que la reine alla dîner chez lui. Le latin de Thom. Hubert ne signifie point cela. *Quâdam autem die misit ad eum regina,* et se velle cum en pranderè dixit, *convocatis aliquot doctis, quorum confabulationibus mirum in modum delectaretur.*

* Leducbat, tout eu reconnaissant que les paroles de H. Thomas, citées par Bayle, ne disent pas que la reine de Navarre alla dîner chez J. le Fèvre, ajoute que la suite qu'il rapporte le donne assez à entendre.

(*) Jacques le Fèvre n'avait pas tout-à-fait cent ans lorsqu'il mourut, mais il ne s'en fallait guère, témoins ces vers de Macrin :

Ævi peracto jam propè seculo, etc.

rapportés, tom. I, pag. 362 du nouveau *Ménagiana*, édition de Paris, 1715. Du reste, la 173^e. des Lettres de M. Bayle témoigne que la pièce entière lui avait été envoyée dès le mois de juin 1699. *REM. CRIT.*

Par quelle fatalité un accident si public, et d'une telle nature, aurait-il trouvé les langues de toute une cour liées durant plus de cinquante ans? On n'a point ignoré que le bon homme dit en mourant qu'il laissait ses biens aux pauvres, et l'on n'a pas manqué de faire courir en vers cette circonstance (4) : d'où pourrait venir que le reste, plus digne d'être prôné, n'aurait point été connu? Ajoutez à cela qu'il n'est nullement probable que le Fèvre ait vécu un siècle entier; car s'il avait eu cent un an lorsqu'il mourut, il serait né l'an 1436 : il aurait eu plus de quatre-vingt-six ans lorsqu'il s'évada de Meaux : il en aurait eu environ quatre-vingt-seize quand Calvin lui alla faire la révérence à Nérac. Une telle circonstance s'oublie-t-elle? Se contente-t-on, pour de semblables vieillards, d'employer les termes vagues de vieillesse dont Bèze, Verheiden, et les autres plumés du parti se servent à l'égard de ce docteur? En un mot, il n'y a point d'exemple dans ces derniers siècles, qu'un homme illustre ait vécu plus de cent ans, et que néanmoins cela n'ait été marqué par aucun auteur qui parle de lui.

(B) *On voit dans Sleidan la substance de cette lettre.* Elle est à sa manière en beaux termes (5) : mais il ignorait que le Fèvre se fût retiré à Nérac* (6). Sponde (7) n'a parlé qu'en fort peu de mots de ce personnage, et de sa dégradation.

(C) *Il fit un voyage à Strasbourg... afin de conférer avec Bucer.* J'ai appris cette particularité dans la Vie de Capiton. *Tanta statim Capitonis et Buceri fama fuit, ut Jacobus Faber Stapulensis, et Gerardus Rufus clam è Gallia profecti, Capitonem*

(4) *Corpus humo, mentemque Deo, bona cuncta relinquo*

Pauperibus : Faber hac cum moreretur, ait. Verheiden, pag. 105. Nous dirons ci-dessous, citation (27), que c'était son épitaphe.

(5) Sleid., lib. V, sub finem.

* Leclerc observe qu'à l'époque dont il s'agit (1525), le Fèvre n'était pas encore à Nérac. Voyez la quatrième des notes ajoutées sur le texte.

(6) *Per absentiam quoque regis captivi, Parisiensis theologi Jacobum Fabrum Stapulensem... exagitabant, ita quidem ut ille desertit Galliam migraret aliò. Idem, ibid.*

(7) *Ad ann. 1523 (et non pas 1525, comme dit Moréri), num. 15.*

et Bucerum audiverint, atque de omnibus doctrinæ præcipuis locis cum ipsis disseuerint, missi à Margarethâ Francisci regis sorore Navarrae reginâ (8). Érasme, qui ne savait point cette dernière circonstance, s'imagina que le Fèvre était à Strasbourg comme fugitif : *Faber Stapulensis Gallia profugus*, dit-il (9), *agit Argentorati, sed mutato nomine quemadmodum Comicus ille senex, Athenis Chremes erat, in Lemno Stilpho.* Dans une autre lettre, datée de Bâle le 17 de mai 1527, il dit que le Fèvre avait été rappelé honorablement en France. *Hinc honorificè revocatus est in Galliam, cesserat enim metu et est regi charissimus* (10). C'est toujours la suite de la fausse supposition que ce docteur avait pris la fuite vers le Rhin. Tout le monde ne savait pas la vraie cause de ce voyage, la députation secrète de la reine Marguerite*.

(D) *Sa modération naturelle le quitta quand il écrivit contre Érasme, son ancien ami.* Il fut l'agresseur, sans en avoir d'autre cause, si ce n'est que toutes ses opinions sur certains passages de l'Écriture n'avaient pas été adoptées par Érasme, publiant des notes sur le Nouveau Testament (11). Il attaqua rudement Érasme, et l'accusa d'avoir avancé des impiétés (12). Érasme se défendit; mais après avoir donné ce qu'il fallait aux intérêts de son honneur, il supplia son adversaire de lui continuer son amitié, et il assura qu'il n'avait jamais cessé de l'aimer et de l'estimer (13). Les complimens qu'on lui écrivait sur sa victoire ne lui étaient pas agréables, et il pria ses amis de ne changer point de sentimens pour

(8) Melch. Adam., in Vitâ Capitonis, pag. 90. Il cite Johannes Sturmîus Anti-Pappo 4, pag. 8.

(9) Dans une lettre datée du mois de mars 1526 : c'est la XXVI^e. du XVIII^e. livre.

(10) Erasmus, epist. XIII, lib. XIX, pag. 830.

* Leclerc et Joly regardent cette députation secrète comme une fable. Le voyage de le Fèvre à Strasbourg est de 1525, et Marguerite n'épousa le roi de Navarre qu'en 1527.

(11) Erasmus, epist. LI, lib. III, pag. 213 et 216.

(12) Idem, epist. XXXIII, lib. III.

(13) Voyez la lettre qu'il lui écrivit au mois d'avril 1517 : c'est la IX^e. du III^e. livre. Il lui en écrivit une autre au mois de septembre suivant : c'est la XXXIII^e. du même livre.

le Fèvre à l'occasion de ce démêlé. *Quæ scribis de nostrâ ad Fabrum apologiâ, quâquam scio animo abs te scribi antecessimo, nihi tamen bis molesta fuerunt, vel quòd veterem animi dolorem refricant, vel quòd tu hâc occasione minùs aliquanto quàm vellem videris tribuere* Fabro, viro quo vix in multib millibus reperias vel integriorem vel humaniorem. Hâc und in re sût dissimilis fuit, quòd amicùm immerentem tam atrociter impetiit. Quis autem omnibus horis sapuissit unquam? Atque utinam mihi licuisset adversario parcere! Nunc duobus crucior nominibus, et quòd cum tali amico coactus sim manus conserere, et quòd intelligam quosdam de Fabro minùs candidè sentire, de quo cupiam omnes quàm optimè sentire (14). Peut-on voir des sentimens plus héroïques que le sont ceux-là? Le Fèvre se repentit de son attaque (15), et n'en vint point à la réplique.

(E) *Il soutint que la pécheresse, ... Marie-Magdeleine, et Marie, sœur de Lazare, sont trois femmes différentes. On a renouvelé cette dispute depuis quelque temps.*] Lorsque Jacques le Fèvre publia un livre * sur ce sujet, vers le commencement du XVI^e. siècle, les ignorans et les savans, le peuple et les docteurs s'accordaient à dire que Marie, sœur de Marthe et de Lazare, ne différait point de la femme pécheresse du VII^e. chapitre de saint Luc, ni de celle qui avait été possédée de sept diables, dont Jésus-Christ la délivra. Les hymnes et l'office de sainte Marie-Magdeleine dans le bréviaire romain sont conformes à ce sentiment. Cela n'empêcha pas notre le Fèvre de le combattre. Son livre fut réimprimé l'an 1518 et l'an 1519, par les soins de Josse Clichthou

qui suivit son opinion, et qui la soutint deux fois contre les attaques de Marc Grandviel **, chanoine de Saint Victor. Le livre que Jean Fisher, évêque de Rochester, composa contre le Fèvre, pour soutenir l'opinion commune touchant l'unité de ces trois femmes, fut imprimé à Paris, l'an 1519. Cette dispute échauffa terriblement les esprits, tant parce que les moindres innovations étaient suspectes aux catholiques dans ces commencemens du luthéranisme, que parce qu'on n'était guère persuadé que Jacques le Fèvre fût orthodoxe **. Mais lorsque les animosités personnelles eurent cessé, on commença de goûter son sentiment; si bien qu'à la fin du XVI^e. siècle, et long-temps après, il a passé pour conforme à la foi et à la raison. Il a été permis de le soutenir publiquement en Sorbonne **, pourvu qu'on y ajoutât une petite distinction qui réellement renversait tout le décret en faveur duquel elle a été inventée. On était obligé de dire que l'on ne reconnaissait point une triple femme, c'eût été avancer ce que le décret de la faculté avait condamné; mais trois femmes différentes, dont l'une s'appelait Magdeleine (16). La chose alla si avant que les plus habiles auraient eu honte de demeurer dans le sentiment commun **, et que les correcteurs des bréviaires de Paris, et d'Orléans, et de Vienne, mirent de la distinction entre la sœur de Lazare, la pécheresse, et Marie-Magdeleine. Les choses étant en cet état, quelques docteurs ont eu pitié de la doctrine qu'ils voyaient à l'abandon, et qui était menée en triomphe par celle qui avait paru si fautive quand Jacques le Fèvre osa nager contre le torrent (17). Le père Alexan-

* Joly dit que le nom de ce docteur était Grandval.

** Réflexion téméraire et fautive, dit Leclerc.

** Leclerc en doute beaucoup. En 1702 et 1703, dit-il, on ne laissait point passer ce sentiment dans les thèses.

(16) *Negabant à se agnosci triplicem sed tres diversas mulieres quarum una diceretur Magdalena. Lami, ubi infrâ.*

** Par suite de leurs notes précédentes, Leclerc et Joly disent: rien n'est moins vrai.

(17) *Tivé de la Dissertation du père Lami, de unicâ Mariâ Magdalenâ. Elle est dans l'Appendix de son Commentaire in Harmoniam quatuor evangelistarum, imprimé à Paris, 1699. Voyez le Journal d'Utrecht, mois de juillet et d'août 1699, pag. 448 et suiv.*

(14) Erasm., epist. III, lib. III, pag. 174. Il écrit à Tonsal, ambassadeur d'Angleterre à Paris, l'an 1517. On trouve plusieurs semblables passages dans ses Lettres.

(15) *Idem*, epist. XXVIII, lib. VII, pag. 398.

* Joly dit que « Le Fèvre composa deux dissertations sur ce sujet: la première ne fut imprimée qu'en 1516 et 1518; la seconde, qui a été inconnue à tous ceux qui ont parlé de le Fèvre, est intitulée: *De tribus et unicâ Magdalenâ Dissertatio secunda Jacobi Fabri Stapulensis ad Dyon. Bricoaetum episcopum Macloviensem, Parisiis, H. Stephan., 1519, in-4^o.*

dre, qui a imprimé depuis la réformation, l'Office de Paris, après avoir balancé... les autorités et les raisons des deux partis, a conclu (*) en faveur de l'opinion qui n'en fait qu'une seule personne. Depuis encore, le père Lami, prêtre de l'oratoire, non content d'avoir travaillé à rétablir cette opinion dans sa nouvelle Concorde évangélique, qu'il a donnée en latin, en 1689, en a fait une dissertation particulière, dans un traité français, en forme de lettre, imprimé en 1691... Plus récemment enfin, le père Mauduit, (*) aussi prêtre de l'oratoire, et dom Pezron (**),... ont fait chacun une dissertation, dans un ouvrage qu'ils ont donné en français sur l'Évangile, où ils défendent l'opinion commune... M. du Hamel (*), de l'Académie des sciences, a retenu la même opinion. J'emprunte cela d'un livre que M. Anquetin, curé de Lyon, a fait imprimer à Rouen, en 1699, sous le titre de *Dissertation sur sainte Marie Magdeleine*, pour prouver que *Marie Magdeleine*, *Marie sœur de Lazare*, et *la femme pécheresse*, sont trois femmes différentes. Notez qu'Érasme écrivit à l'évêque de Rochester, que tout le monde lui attribuait la victoire; mais qu'il y avait traité si durement un personnage qui avait rendu autant de services aux sciences que Jacques le Fèvre (18). Nous trouvons dans la même lettre d'Érasme, qu'Étienne Poncher, évêque de Paris, avait excité l'évêque anglais à prendre la plume contre ce docteur.

(F) *Il fit une traduction française des quatre Évangiles, et une version latine des épîtres de saint Paul avec des notes... où il censure... la vulgate.* Cette traduction française fut imprimée avec privilège, par Simon de Colines, en 1523 *. L'auteur n'y mit point son nom; mais « nous

(*) Natalis Alexander, *Hist. eccl.*... I Sæculi, tom. II, folio 120.

(*) Mauduit, *Analyse de l'Évangile*,... imprimée en 1695.

(*) Dom Pezron, *Histoire évangélique*,... imprimée en 1696.

(*) Theol. Cleric. Fund., tom. II, lib. IV.

(18) *Erasmi*, epist. VIII, lib. VI, pag. 352 : datée d'Anvers le 2 d'avril 1519.

* Leclerc remarque qu'elle contient tout le Nouveau Testament.

» apprenons d'une lettre d'Érasme, » écrite à Bilibaldus en 1526, qu'elle » est de Jacques le Fèvre, qui fut » obligé de prendre la fuite pour » avoir publié cet ouvrage, comme » si l'on eût puni alors dans Paris » ceux qui traduisaient en français les » livres sacrés, à cause des désordres » que ces nouvelles traductions causaient dans l'Europe. Jacques le Fèvre (dit Érasme *) en ce lieu-là » qui s'était enfui de peur, sans autre » raison, que parce qu'il avait mis en » français les Évangiles, a été rappelé à la cour. *Jacobus Faber qui metu profugerat, non ob aliud nisi quod verterat Evangelia gallicè, revocatus est in aulam* (19). » M. Simon, de qui j'emprunte ces paroles, cite plusieurs endroits de cette version, et en donne son jugement. Ce qu'il tire de la *Vie de Capiton*, recueillie par Melchior Adam (20), n'est nullement propre à confirmer ce que dit Érasme, que Jacques le Fèvre se sauva de Paris à cause de sa nouvelle traduction française; car il paraît par ce passage de Melchior Adam que ce docteur fut à Bâle comme député de la reine Marguerite. Voyez ci-dessus la remarque (C).

« (21) Il publia dès l'année 1512, » une traduction des épîtres de saint » Paul, avec un commentaire. Cette » première édition est dans la bibliothèque du roi, sur de beau parchemin. Il n'osa pas rejeter tout-à-fait la vulgate, qu'il a insérée entière dans son ouvrage, y joignant vis-à-vis sa nouvelle version, où il ne s'éloigne pas beaucoup de l'ancien-ne : mais il a ajouté à son commentaire des observations critiques qui ont pour titre, *Examinatio nonnullorum circa litteram*; et c'est principalement dans ces observations qu'il a pris la liberté d'examiner et de corriger l'ancien inter-prète latin. Bien qu'il y fasse paraître de l'érudition, et qu'il s'éloigne autant qu'il lui est possible

(*) *Erasmi*, epist., lib. XXX, epist. XLIV.

(19) Simon, *Nouvelles Observations sur le texte et sur les versions du Nouveau Testament*, pag. 146.

(20) Simon, *là même*, pag. 150.

(21) Simon, *Histoire critique des Commentateurs du Nouveau Testament*, chap. XXXIV, pag. 488.

» de la barbarie des théologiens de
 » son temps, il a laissé dans tout cet
 » ouvrage de grandes marques de fai-
 » blesse, soit pour l'interprétation,
 » soit pour la latinité. Érasme et Stunica ont repris doctement une partie de ses fautes, ayant prouvé par plusieurs exemples, qu'il n'était que demi-grammairien, et qu'il n'avait qu'une connaissance médiocre de la langue grecque. Natalis Bedda, théologien de Paris, censura sa théologie, aussi-bien que celle d'Érasme. Enfin les inquisiteurs de Rome ont mis, sous Clément VIII, au nombre des livres défendus son commentaire sur tout le Nouveau Testament, jusqu'à ce qu'il fût retouché et purgé de ses erreurs.... Bedda lui a objecté plusieurs erreurs, et entre autres d'avoir écrit sur le chap. 9 de l'Épître aux Rom. qu'il ne dépendait point de la volonté de l'homme de se sauver, (*) *Posse salvari non est in hominis voluntate, potestate aut operibus*.... Le docte père Tausmassin (22) de l'Oratoire, n'a pas manqué d'insérer dans ses mémoires sur la grâce cette censure de Bedda, ajoutant que la doctrine de ce théologien était en quelque façon la doctrine de la faculté de Paris, puisqu'elle avait approuvé la censure. Quoi qu'il en soit, Bedda le presse fortement là-dessus, comme s'il avait nié la grâce universelle... (23). Je n'ai vu qu'une édition de son commentaire sur les évangiles, qui ne parut qu'en 1522, ayant été imprimé à Meaux aux dépens de Simon de Colines.... (24). Il a aussi écrit sur les épîtres canoniques. Il dédia ce dernier ouvrage à Antoine du Prat, chancelier de France, qu'il remercia de la protection qu'il avait donnée à son explication des évangiles; ce qui pourrait faire juger que les livres de cet auteur ne plaisaient pas dès ce temps-là, à quelques théologiens de Paris... Il a suivi dans ce dernier commentaire la même méthode que sur les évan-

» giles, si ce n'est qu'il a mis ses corrections à la marge, vis-à-vis du texte: ce qui est plus commode. Il remarque dans une lettre qui est à la tête, écrite à Meaux en 1525, que l'original grec des évangiles, et des épîtres de saint Paul est plus exact que l'ancienne édition latine: que cette édition, au contraire, est plus exacte que le grec en quelques endroits des épîtres canoniques. » M. Simon rapporte plusieurs autres choses pour faire connaître le caractère de cet ouvrage, et conclut que Jacques le Fèvre doit être placé parmi les plus habiles commentateurs de son siècle. Mais Érasme, qui écrivit en ce même temps, et qui avait beaucoup plus de politesse, diminua beaucoup de sa réputation. On ne lit presque plus les ouvrages de ce théologien de Paris; au lieu que ceux d'Érasme... sont encore aujourd'hui fort estimés (25)*.

(G) Il ne quitta point extérieurement l'église romaine, et il désapprouva la conduite... de ceux qui établissaient la réformation en Allemagne.] Le second de ces deux faits est contenu dans ces paroles d'Érasme: *De regno quod scripsi, plebem linguâ temperare, magistratum nihil gerere nisi ex ipsorum sententiâ, senatu movere qui à doctrinâ ipsorum dissentiant, conjicere in carcerem qui verbo ipsos tetigerit, fœderibus sese committere, an non hoc est regnare?* *Damnabit hoc in illis egregius ille vir Jacobus Faber, quum metu cesserat Gallis, et in Germaniam concesserat* (26). Je citerai pour le premier fait un passage de Florimond de Rémond: « Le Fèvre, « qui portoit le surnom d'Évre enfant, sans berceau et sans aveu,

(25) Là même, pag. 503.

* Prosper Marchand, dans l'article qu'il a consacré à le Fèvre, parle peu du personnage, mais donne des détails étendus et curieux sur sa traduction française de la Bible: « La première, » dit-il, et peut-être même réellement et de fait la seule que nous ayons eue jusqu'à ce jour. » Pour les autres ouvrages de le Fèvre, on peut consulter les auteurs ou écrits indiqués par Joly et qui sont: Trithème; Gesner; *Apparatus ad Bibliothecam patrum de Lenoury*; le troisième tome des *Remarques de Leclerc sur Moréri*; la *Critique de la Bibliothèque de Dupin* par Richard Simon; la *Bibliothèque critique* du même Simon; le tome III des *Singularités historiques de D. Liron* et la *Bibliotheca medæ et infimæ latinæ* de J. A. Fabricius.

(26) Erasmus, epist. ad Fratres Germaniæ infer., folio m. Q. 4 verso

(*) Jac. Fab., apud Bedd., in Cens. C., 9 epist. ad Rom. Prop. 59, edit. Paris., in-fol., ann. 1525.

(22) Il fallait dire Thomassin.

(23) Simon, Histoire critique des Commentateurs du Nouveau Testament, pag. 496.

(24) Là même, pag. 502.

» vesquit longuement dans les terres
 » du roy de Navarre, semant plusieurs
 » doutes et scrupules ès consciences de
 » ceux qui lui vouloient prester l'o-
 » reille, faisant toutesfois le catholi-
 » que. Il mesouvient avoir veu autre-
 » fois, lorsque l'Eglise de Nerac estoit
 » sur bout, son tombeau en ses mots :

* *Corpus humo* *, *mentemque Deo, bona*
cuncta relinquo
 * *Pauperibus: Faber hæc, dum moreretur,*
ait.

» Pour lors rien ne fut changé en la
 » religion, ny aux cérémonies de
 » l'Eglise. Le roy et la reine de Na-
 » varre, quoiqu'on recongnust leur
 » dévotion refroidie pour avoir de
 » trop près abouché ces fugitifs de
 » Meaux, continuoient la mesme fa-
 » çon de vivre qu'ils avoient accous-
 » tumé (27). »

* Ce distique de J. Vouté (Vulteijs) est, dit
 Leduchat, dans le II^e. livre de ses épigrammes,
 dont la dédicace est du 28 juillet 1536, d'où Le-
 duchat conclut que le Févre est mort pour le
 plus tard en 1536. Une autre preuve rapportée
 par Leduchat est un autre distique du même J.
 Vouté, sur la mort de Faber, de Zazius (24 no-
 vembre 1535), et d'Érasme (11 juillet 1536) :

Tres uno vivunt, moriantur tempore eodem
 Haud quibus in terris doctior alter erat.

(27) Flor. de Rémond, Hist. de la Naissance
 de l'Hérésie, liv. VII, chap. III, pag. m.
 846, 847.

FÉVRET (a). M. Charles Fé-
 vret, fils de M. Jacques Févret,
 conseiller du roi au parlement
 de Dijon, vint au monde à Sé-
 mur en Auxois, l'an 1583.

Le fameux M. Gènebrard, ar-
 chevêque d'Aix et prieur de No-
 tre-Dame de Sémur, était in-
 time ami de Jacques Févret, qu'il
 appelle dans ses ouvrages, *Pa-
 tronum rebus omnibus ornatum*.
 Il lui demanda Charles, son fils,
 pour l'accompagner dans son
 voyage à Rome; mais ce prélat
 fut trouvé mort subitement dans
 son lit à Sémur, par ses domes-
 tiques qui allaient l'éveiller le

(a) Voyez les Avertissemens sur la seconde
 édition, [où Bayle s'excusait de ne pas don-
 ner cet article, dont les matériaux lui
 étaient parvenus trop tard.]

matin du jour destiné pour son
 départ.

M. Bongars, si connu par les
 gens de lettres et par ses ouvra-
 ges, était aussi ami de Jacques
 Févret. Il lui écrivit pour lui
 demander Charles, son fils, qui
 l'alla, en 1602, joindre à Metz,
 et lui fit compagnie dans son
 voyage d'Allemagne, où le roi
 Henri IV l'envoyait en qualité
 de résident de la France au-
 près des électeurs et princes de
 l'empire.

Charles le quitta pour aller
 étudier en droit à Heidelberg,
 fameuse université d'Allemagne.

M. Godefroy y enseignait pour
 lors le droit. Il prit un fort grand
 soin de Charles Févret, qui lui
 était recommandé par beaucoup
 de personnes de qualité et de
 mérite, le logea dans sa maison
 et lui fit soutenir des thèses pu-
 bliques avec applaudissement.

L'an 1607, Charles Févret re-
 tourna à Dijon, où il épousa da-
 moiselle Anne Brunet de Beaune,
 de laquelle il eut dix-neuf en-
 fans. Ils en nourrirent ensemble
 quatorze, pendant huit ans. Après
 la mort de sa femme, arrivée en
 1637, il fit retrancher son lit de
 moitié, et ne se remaria pas.

Il s'acquit une grande réputa-
 tion au barreau à Dijon, où il
 plaïda long-temps avec beau-
 coup d'éloquence et de force,
 et fit plusieurs actions publiques
 qui lui attirèrent une estime gé-
 nérale.

Il fut choisi pour être conseil
 des trois états de la province.

L'an 1629, le roi Louis XIII
 s'étant rendu à Dijon, pour y
 faire punir les auteurs d'une sé-
 dition populaire, il fut nommé

pour supplier sa majesté de pardonner aux coupables. Il porta la parole pour tous les corps, et fit un discours si éloquent, que le roi lui ordonna de le faire imprimer, et de le lui envoyer à Lyon : sa majesté pardonna aux auteurs de la sédition, et accorda à Charles Févret une charge de conseiller au parlement de Dijon, de nouvelle création : mais, l'exécution de la volonté des princes dépendant souvent de leurs ministres, on fit entendre à Charles Févret que le roi voulait qu'il exerçât lui-même la charge de conseiller, dont sa majesté venait de le gratifier ; ce qu'il refusa, ne voulant point quitter sa profession d'avocat qu'il exerçait avec tant d'estime et de réputation. Il fut donc obligé de se contenter d'une charge de conseiller du roi secrétaire de la cour, aux gages de neuf cents livres, qui lui fut octroyée gratuitement.

Ses fréquentes députations en cour le firent connaître de M. de Marillac, garde des sceaux de France, qui l'honorait de son amitié.

Dès 1626 et 1627, Monsieur, frère du roi, l'avait nommé pour son conseil ordinaire en toutes ses affaires, et M. le prince de Condé l'avait choisi pour intendant de sa maison et de ses affaires en Bourgogne.

Il fut continué en la même qualité par Louis de Bourbon, son fils, prince de Condé, et pendant la vie de ces deux princes honoré de leur bienveillance avec beaucoup de distinction. Il fut aussi nommé par messire Frédéric Casimir, prince palatin

du Rhin, et par son épouse, madame Amélie Antwerpie, née princesse d'Orange, pour conseil et intendant de leurs affaires en Bourgogne.

Charles Févret eut des relations particulières avec tous les habiles jurisconsultes de son temps.

Il fit imprimer en 1654 un petit traité latin, de *Clarissimis Burgundici oratoribus*.

La première impression de son savant traité de l'Abus et du vrai sujet des appellations qualifiées de ce nom d'abus, parut en 1653. Il l'augmenta de moitié, et donna lieu à une seconde édition, qui fut faite en 1667, après son décès. Le même traité a été imprimé pour la troisième fois, en 1677.

Il a fait encore en vers latins, une version excellente des quatrains de Pybrac, imprimée à Lyon en 1667, avec un commentaire, sous le titre : de *Officiis vitæ humanæ, sive in Pybraci Tetrasticâ Commentarius*.

Plusieurs auteurs ont parlé de lui et de ses ouvrages avec estime.

Sa devise était, *Constantia virtuti satis amplum theatrum est*.

Il mourut à Dijon, l'an 1661, âgé de soixante et dix-sept ans, et a laissé deux fils, conseillers au parlement de Dijon, et deux petits fils, dont l'un est conseiller au même parlement, et l'autre conseiller au parlement de Metz.

FINÉ (ORONCE), en latin *Orontius Finæus*, professeur en mathématique dans le collège royal

à Paris, était fils d'un médecin, et naquit à Briançon en Dauphiné l'an 1494 (a). Étant encore fort jeune lorsque son père mourut, il s'en alla à Paris et s'appliqua de toutes ses forces à l'étude. Antoine Silvestre, qui était de Briançon (b), et qui régénait les belles-lettres au collège de Montaigu, lui servit de bon patron, et le fit entrer au collège de Navarre. Le jeune homme fit là ses humanités et son cours de philosophie (c). Il étudia avec soin tout le cours que les professeurs lui enseignèrent, mais il s'attacha plus particulièrement aux mathématiques, où son inclination naturelle le poussait violemment (d). Il ne se rebuta point par la considération du mépris où étaient alors ces sciences, et de la nécessité où il se voyait réduit de s'y avancer de lui-même et sans le secours d'autrui, et ces obstacles n'empêchèrent pas qu'il n'y fit de très-grands progrès (e). Il se rendit très-habile dans la mécanique; et comme il avait également l'esprit propre à l'invention des instrumens, et la main adroite à y travailler (f); il se mit dans une hante réputation par les essais qu'il donna de son industrie. Le premier travail par où il se fit connaître consista à publier et à corriger l'arithmétique de Jean-Martin Silicéus, et la *Margareta philosophica* (A). Ensuite

il fit des leçons particulières de mathématique, et puis il enseigna publiquement cette science dans le collège de Maître Gervais (g). Il s'en acquitta si glorieusement qu'on le proposa à François I^{er}. comme le sujet le plus capable d'enseigner les mathématiques dans le nouveau collège que ce prince fonda à Paris (h). Il n'oublia rien pour faire honneur à sa profession; et son assiduité à instruire ses auditeurs ne l'empêcha pas de publier beaucoup de livres (i) sur presque toutes les parties des mathématiques. Il se glorifia d'avoir trouvé la quadrature du cercle (B). Ce qu'on a dit sur cela dans son éloge nous fournira la matière d'une remarque. Je suis fort trompé s'il n'est point celui dont les lettres d'Agrippa ont fait mention, comme d'un homme qui fut long-temps emprisonné pour avoir prédit des choses qui ne plaisaient pas à la cour de France (C); car en ce temps-là il n'y avait guère d'astronomes ou de géomètres qui ne se mêlassent de l'astrologie judiciaire. Pour connaître de quoi il était capable en fait de machines, on n'a qu'à considérer l'horloge qu'il inventa, l'an 1553, et dont le public a pu voir la description dans le journal d'Amsterdam, du 29 de mars 1694. Son esprit, son travail, ses inventions et l'estime qu'une infinité de personnes lui témoignèrent, ne le garantirent pas de la destinée si

(a) Thevet, Éloges des Hommes illustres, tome VII, pag. m. 313.

(b) Launois, Hist. Gymnas. Navarr., pag. 676.

(c) *Idem*, *ibid.*, pag. 678.

(d) Thevet, Éloges, tom. VII, pag. 314.

(e) *Là même*.

(f) *Là même*, pag. 315.

(g) Launoi., Hist. Gymnas. Navarr. pag. 679.

(h) Thevet, Éloges, pag. 314, 315. Launois, Hist. Gymnas. Navarr., pag. 679.

(i) Voyez-en la liste dans M. Teissier, Addit. aux Éloges de M. de Thou, tom. I, pag. 410.

ordinaire aux gens d'étude : il fut obligé de lutter toute sa vie contre une fâcheuse pauvreté (D), et en mourant il laissa une nombreuse famille chargée de dettes. Il est vrai que le souvenir de son mérite fit pour ses enfans ce que son mérite n'avait pu faire pour lui. Il se trouva des Mécènes qui en sa considération soulagèrent l'indigence de sa famille (E). Je citerai un auteur qui l'accuse de plagiat (F). Vous trouverez dans Moréri qu'il mourut le 6 du mois d'octobre 1555. L'abbé de Brianville *, auteur d'un jeu de cartes pour le blason, et de quelques livres à l'usage du dauphin de France, sous le règne de Louis XIV, était du même pays et de la même famille, qu'Oronce Finé (k).

* Leclerc ajoute qu'il s'appelait Oronce Finé de Brianville, et qu'il mourut en 1675.

(k) Allard, Bibl. de Dauphiné, pag. 106.

(A) *Le premier travail par où il se fit connaître consista à corriger... la Margareta Philosophica.*] C'est M. de Launoï qui me l'apprend. *Et primo quidem*, dit-il (1), *nomen suum ab edendis corrigendisque aliorum operibus illustre fecit. Nam anno 1519 à Navarræ suæ Joannis Martini Siliceï Hispani Arithmeticam typis commisit, mendisque pluribus expurgavit, et anno 1523 dum adhuc in Navarræ cum Antonio Silvestro degeret, Philosophicam Margaretam quæ rationalis ac moralis philosophiæ principia duodecim libris complectitur, recognovit et prælo mandari curavit.*

(B) *Il se glorifia d'avoir trouvé la quadrature du cercle.*] Sainte-Marthe assure qu'Oronce Finé se vantait à tort de l'avoir trouvée *, et que la

providence avait réservé cette gloire au seul Joseph Scaliger : *Cum... inter cætera volumina peculiari quodam libro quadraturam illam circuli à multis frustra quæsitam se tandem aliquando reperisse gloriaretur. Hoc enim de se facile credebat homo summæ doctrinæ sibi conscius, cum tamen veram lujus admirabilis inventi gloriam uni Josepho Scaligero faciliorem numina reservarent* (2). Il a raison de dire qu'Oronce Finé se félicitait mal à propos de l'invention de la quadrature du cercle ; mais il s'abuse étrangement lorsqu'il veut que Scaliger soit le seul qui ait découvert ce mystère ; car tant s'en faut que cet avantage fût réservé uniquement à Scaliger, qu'on peut dire que ce grand homme s'en est beaucoup moins approché que plusieurs autres.

(C) *Je crois que, selon Agrippa, il fut long-temps emprisonné pour avoir prédit des choses qui ne plaisaient pas à la cour de France.*] Les paroles d'Agrippa que je m'en vais rapporter sont tirées d'une lettre où il se plaint de sa disgrâce, qu'il attribue à un horoscope dans lequel il avait trouvé que le connétable de Bourbon serait encore victorieux l'an 1526. Madame la régente s'était emportée contre l'astrologue, qui dit là-dessus qu'il n'avait pas cru engager son art à la mendicité, et qu'il n'avait pas songé assez tôt à l'aventure d'un grand mathématicien. Je crois qu'il parle d'Oronce Finé. *Sed et nesciebam me prædario astrologum conductum, quòdque mihi, quod ars illa dictat, monendi dicentique jus relictum non esset, occurratque extemplò Orontius Parrhesiorum insignis mathematicus et astrologus, qui dum veriora, quàm poterat, vaticinaverat, iniquissimè captivitate diutinè vexatus est* (3). Je ne pense pas que ce fait soit guère connu *.

(D) *Il fut obligé de lutter toute sa vie contre une fâcheuse pauvreté.*] Il avait fait ses études sans recevoir de

(1) Laun., Hist. gymnas. Navarr., pag. 678, 679.

Leclerc explique que Charles de Bonelles, contemporain et ami de Finé, se vante de cela, au feuillet 33 de sa *Géométrie pratique*, 1542, in-4°. Il ajoute que Finé, qui fut éditeur de ce livre, ne faisant aucune mention de lui-même, l'assertion de Sainte-Marthe est tout-à-fait fautive.

(2) Saumarth., Elog., lib. I, pag. m. 28.

(3) Agrippa, epist. LXII, lib. IV, pag. m. 851. La lettre est datée de Lyon, le 3 novembre 1526.

* Du Boulay, cité par Leclerc, attribue l'emprisonnement d'Oronce Finé à l'appel qu'il avait fait de l'enregistrement de la promulgation du concordat que François 1^{er}. avait ordonné de faire dans l'université.

sa famille les secours dont un écolier a besoin : son père était mort, et ses parens le négligèrent (4). On comprend sans peine qu'un tel état était incommode. Thevet (5) assure qu'Oronce Finé se séquestra tellement de l'avarice, que philosophant il contenoit bien son esprit, mais n'emplissoit pas beaucoup sa bourse. Qu'il ait tenu à luy, je ne le scaurois croire, veu les doléances qu'il a souvent faites à plusieurs seigneurs de la disette où il estoit réduit, ausquelles ils ont si mal entendu, que le bon Oronce pour tous ses biens à sa mort, n'avoit que grande charge de debtes, où il laissa (à son très-grand regret) embarrassée sa chère épouse Denise Blanche, chargée de cinq fils mâles et une fille. On fait estat de certains orateurs, philosophes, et savans personnages, dont certains avoient des moyens à regorger, d'autres jettoient leurs biens en la mer, comme s'ils ne leur eussent servy que d'empeschement pour bien philosopher. Le docte Finé n'estoit ny des uns (6) ny des autres participant néanmoins avec les derniers, en ce qu'après s'estre dégarnis de leurs biens ils se trouvèrent pauvres, quant aux richesses. Joignons à ces paroles ce que le même Thevet observe dans l'éloge de Pierre Danès. « Je ne puis me tenir de dire que je » ne me plaigne de l'ingratitude et » meconnoissance de plusieurs cardinaux, abbés et autres prélats, qui » ont veu, ouï et entendu quelle estoit la misère de plusieurs pauvres, » au reste gens vertueux et rares en » scavoir, tels qu'estoient Jodelle, » Oronce Finé, Postel, Régius, Belle-Forest, et un assez grand nombre d'autres, qui après leur mort » n'avoient pas de quoy se faire enterrer, et si n'ont daigné ouvrir » leurs entrailles de miséricorde pour

(4) Je ne fais pas état de réciter les louanges qui lui sont échues à cause de ses devanciers, mais de ce qu'il s'est lui-même particulièrement acquis sans secours, aide et support de ses parens, dont le bonhomme se plaint en quelque part de ses aures. Thevet, *Eloges*, tom. VII, pag. 314.

(5) *Là même*, pag. 319.

(6) Voilà la troisième fois que Thevet réfute dans ce passage ce qu'il avoit dit qu'Oronce s'étoit merveilleusement séquestré de l'avarice. Ce n'est point s'en séquestrer, que d'être pauvre malgré soi.

» leur tendre un seul pauvre denier » (7). »

(E) *Il se trouva des Mécènes, qui..... soulagerent l'indigence de sa famille.*] Continuons d'entendre Thevet. Il eut beaucoup d'enfans qui, denuez et de père et de moyens, ne demeurèrent pourtant pas privez de secours, d'autant qu'après sa mort plusieurs bons seigneurs déployèrent leurs charitez à entretenir, maintenir et défendre les enfans de celui auquel ils avoient, durant sa vie, esté fort affectionnez. Il y en a eu deux d'entre eux, qui suivirent les études non-seulement de mathématiques, mais aussi l'un de théologie et l'autre de jurisprudence, chacun gradué en sa faculté (8). Thevet dans la page 312, parle de maître Jean Finé, docteur en théologie, fils d'Oronce: *J'ai été secouru, dit-il, de quelques mémoires par son fils maître Jean Finé, docteur en théologie, lequel ayant appris que je faisois un Abrégé des vies des hommes illustres, s'est mis en tout devoir qu'il a pu pour y faire mettre son père.* Voici ce qu'il dit ailleurs: *Encore que ses fils ayent composé de fort beaux et exquis épitaphes, je n'ai osé ici les insérer, craignant, quoiqu'ils soient bien faits et rapportans la vérité, qu'on ne les débilistat de ce point qu'ils ne pouvoient porter témoignage nécessaire à la louange de leur père* (9). M. de Launoï (10) m'apprend que ce Jean Finé fit ses études au collège de Navarre, qu'il régenta la philosophie quelques années au collège d'Harcourt, qu'il fut reçu docteur en théologie l'an 1565, qu'il fut ensuite chanoine de Meaux, et qu'en l'année 1608 il étoit doyen de la faculté de théologie*.

(F) *Je citerai un auteur qui l'accuse de plagiat.*] Jean-Baptiste Bénédicte déclare dans la préface de son livre des Cadrans, qu'il n'a rien dit de ce que d'autres avoient très-bien expliqué, et qu'il s'est réduit à cette ab-

(7) Thevet, tom. VIII, pag. 22.

(8) *Là même*, tom. VII, pag. 320.

(9) *Là même*, pag. 321.

(10) Laun. *Hist. Gymnas. Navar.*, pag. 679.

* Leclerc trouve que ce que Bayle dit ici des enfans de Finé est un peu brouillé; et il relève une faute de du Boulay qui a donné au fils (élu recteur le 10 octobre 1565, poste qu'il occupa jusqu'au 17 décembre suivant, et reçu docteur de Navarre en 1566) les éloges du père.

stinence pour ne point s'approprier le bien d'autrui, et afin de ne détourner personne de la lecture des autres livres. Il ajoute que tous les auteurs ne sont pas si scrupuleux, et il nomme Munster et Finé. *Quis enim Sebastiani Munsteri, et Orontii Phinei Horologigraphias legit, qui non animadvertent quàm multa præter necessitatem de verbo ad verbum in posterioris opere sint translata quæ poterant majori cum utriusque laude ambo ducti coccutientes in eandem foveam sese præcipites egerint, ut factum est præcipuè ubi agunt de descriptione horarii super globo aut sphaericâ superficie convexâ* (11). Il y a là deux choses à considérer : l'une est un fait ; savoir, que le livre de Finé contient mot à mot plusieurs remarques de Munster : l'autre est le raisonnement de Bénédictus. Il suppose que si Finé ne les eût pas prises de Munster, la gloire de l'un et de l'autre eût été plus grande. Il a raison à certains égards, mais par certains côtés sa pensée est fautive ; et en tout cas il eût bien fait de la mieux développer. Il suppose ensuite que l'un a été copiste de l'autre sans y penser. Il devait donc dire que Munster avait été plagiaire des mêmes auteurs que Finé pillait depuis, et il devait nous dire qui étaient ces auteurs-là.

(11) Joannes Baptista Benedictus, *Patricius Venetus, in præfatione libri de Gnomonum umbrarumque solarium usu. Ce livre fut imprimé à Turin, 1574, in-folio.*

FLACIUS (MATTHIAS). Cherchez ILLYRICUS, tome VIII.

FLAMINIUS (MARC-ANTOINE) a été un des meilleurs poètes latins du XVI^e. siècle, et outre cela un bon humaniste. Il était d'Imola en Italie, fils et petit-fils de gens doctes (a). Voyez son histoire dans M. Teissier (b) encore plus amplement

(a) Voyez la remarque (C).

(b) Éloges tirés de M. de Thou, tom. I, pag. 36 et suiv.

que dans M. Moréri. Je ne veux toucher qu'une chose qu'ils n'ont point dite. Le pape l'avait choisi pour secrétaire du concile, l'an 1545 (c); mais Flaminius refusa ce bel emploi, parce que, se sentant imbu des nouvelles opinions, il ne voulut point employer sa plume pour une assemblée qui les anathématiserait. C'est la conjecture du cardinal Palavicin. Ce cardinal, parlant de l'honneur que le pape voulut faire à Flaminius, n'a pas oublié de critiquer Fra-Paolo (A). Il ajoute que depuis ce temps-là Flaminius eut le bonheur de reconnaître ses erreurs, par les habitudes qu'il lia avec le cardinal Polus, et d'écrire et de mourir en bon catholique. M. de Thou n'a pas ignoré le penchant de Flaminius, quant à certains points, pour le parti des réformateurs : il en excepte entre autres l'article de la sainte Cène; et je ne vois point que Simler combatte cette exception (B). Longolius a donné de grands éloges à Flaminius (C). La piété de ce dernier n'empêcha pas qu'il ne fût un très-grand nombre de vers amoureux, et très-amoureux, quoiqu'il fût ecclésiastique (d).

L'infirmité de sa santé l'obligeait à observer un tel régime de vivre, qu'il refusa de souper avec Corradus, parce qu'il craignit que d'autres n'eussent été invités (e).

(c) Voyez la remarque (A).

(d) Ménage, *Anti-Baillet, tom. II, pag. 337.*

(e) Sebast. Corradus, in *Brutum Ciceronis, pag. 43.*

(A) *Le cardinal Palavicin..... parlant de..... Flaminius, n'a pas oublié*

de critiquer Fra Paolo.] Il l'accuse (1) d'avoir débité faussement que le pape fit savoir à ses légats qu'il n'était point nécessaire qu'on expédiât des lettres au nom du concile, et que celles qu'il écrirait lui-même, ou celles que les légats écriraient en leur propre nom, suffiraient. Pour prouver que cela est faux, le cardinal Palavicini observe que le pape marqua distinctement aux légats la forme des suscriptions et des signatures des lettres qui seraient écrites au nom du concile. Il ajoute que le soin de dresser ces sortes de lettres, et les décrets du concile, devait être la fonction du secrétaire du concile, et que le pape proposa pour cet emploi la personne de Marc-Antoine Flaminus (2). *Adunque il papa fe proporre al concilio per segretario Marc Antonio Flaminio, chiaro fra gli scrittori latini di quell'età, come dimostrano i suoi versi. Ma egli scusossi dal peso, forse perche già covava (3) nella mente l'affezione a quelle dottrine in condannazione delle quali gli sarebbe convenuto d'esercitar quivi la penna: avvenga che (*) in fine de gli anni suoi la salutevol conversazione del cardinal Polo in Viterbo lo facesse ravvedere, e scrivere e morir cattolicamente.* Mais ce qu'il y a de plus fort contre Fra-Paolo dans ce chapitre du cardinal, est que les pères du concile s'étant plaints que le pape choisissait lui-même les officiers de la compagnie, on leur laissa une pleine liberté d'être qui ils voudraient pour leur secrétaire: ils élurent Angelo Massarelli par provision (4), et ensuite pour toujours (5).

(B) *Je ne vois point que Simler combatte cette exception.*] De la manière que M. de Thou parle de Flaminus, il en fait un janséniste, plutôt qu'un protestant. Il dit qu'entre ceux qui en Italie croyaient nécessaire

qu'on travaillât tout de bon à la réforme, il s'éleva des disputes particulières sur la foi, sur les bonnes œuvres, sur la grâce, sur le franc arbitre, sur l'élection, sur la vocation, sur la glorification, et que la plupart formèrent sur ces matières un jugement fort éloigné de celui qui était alors en vogue, et se fortifièrent de l'autorité de saint Augustin. C'est pour cela, ajoute M. de Thou, qu'Augustin Frégose Sosténo fit imprimer à Venise, l'an 1545, quelques opuscules tirés des livres de ce père. Flaminus embrassa ce sentiment, et quant au reste il ne suivit point les dogmes que l'on avait répandus en Allemagne: il témoigna clairement dans une lettre qu'à l'égard de l'Eucharistie son opinion était celle de l'église, et il ne sortit point de son pays, comme quelques autres avec lesquels des raisons de religion l'avaient fait vivre en commerce d'amitié. Galéas Caraccioli, marquis du Vico fut de ce nombre (6). M. Teissier a combattu cette narration. *S'il en faut croire Josias Simler, dit-il (7), M. de Thou s'est trompé lorsqu'il a écrit que Flaminio n'approuvait pas la doctrine que Luther avait semée en Allemagne; car Simler (8) met Flaminio au nombre de ceux qui, ayant embrassé la religion des protestans, obligèrent Pierre Martyr Vermil, qui depuis fut ministre à Zurich, de suivre leur exemple, et de renoncer à la communion de l'église romaine.* J'ai parcouru toute la Vie de Pierre Martyr dans le volume de Melchior Adam (9), et je n'y ai rien trouvé que ceci concernant Flaminus: c'est que Pierre Martyr, étant supérieur d'un monastère à Naples, s'éclaircit de la vérité par la lecture de certains livres, et tint plusieurs conférences sur des

(6) *Cui sententiæ accedebat Flaminus, cum in cæteris fidei capitibus doctrinæ per Germaniam tunc disseminatæ minime adstipularetur. Nam et luculentum ipsius exstat inter vulgares clarorum virorum epistolas de sacrosancto Eucharistiæ mysterio ex ecclesiæ sensu scriptis mandatum testimonium, itaque cum aliis, quibuscum religionis causâ amicitiam coluerat, atque in primis Galeacis Caracciolis Vici Marchio patriam reliquissent, etc. Thuan., lib. IX, pag. m. 177.*

(7) *Elog.* tirés de M. de Thou, tom. I, pag. 30.

(8) *In Vita P. Martyr.*

(9) *Il rapporte celle que Josias Simler a com-*

(1) *Istoria del Concilio di Trento, lib. VI, cap. I. num. 4.*

(2) *Ibid.*, num. 5.

(3) *Cette expression me paraît fautive, car Flaminus recula plutôt qu'il n'avança dans le luthéranisme, depuis 1545 jusqu'à sa mort en 1551.*

(4) *Sia nella Vita del Polo scritta dal Beccatello.*

(5) *C'est-à-dire jusqu'à ce que Priuli, élu secrétaire perpétuel, vint se mettre en possession; mais il refusa cette charge.*

(6) Palavicini, *Historia del Concilio di Trento, lib. VI, cap. I, num. VI.*

matières de religion avec des personnes pieuses et pleines de zèle pour la pure religion. Marc-Antoine Flaminius était un des principaux parmi ceux qui conféraient de ces choses avec Martyr. Je ne vois rien là-dedans qui soit contraire au récit de M. de Thou, et en tout cas Simler serait plutôt à reprendre que ce grand historien, puisque la lettre de Flaminius est authentique, et que son séjour et sa mort en Italie sont des faits incontestables*. Je l'ai mille fois dit : un homme pouvait reconnaître mille abus et mille désordres dans la communion romaine, et plusieurs excellentes vérités dans les livres de Luther, sans se croire nécessairement obligé au voyage d'Allemagne, et sans prétendre que la communion de Rome eût tort en tout ce que les luthériens blâmaient (10). M. Teissier oppose à M. de Thou l'épigramme de Flaminius sur la mort de Savonarola : mais ce n'est point une preuve ; une infinité de dominicains bons papistes signeraient publiquement cette épigramme**. La lettre insérée dans la Vie de Galéas Caraccioli marque beaucoup de piété, mais on n'y voit rien qui désigne dans le détail la profession ou l'approbation du luthéranisme.

(C) *Longolius a donné de grands éloges à Flaminius.* M. Teissier cite ces paroles de Longolius (11) : *Sachez que depuis plusieurs siècles il n'y a eu personne qui ait égalé Flaminius en esprit, en savoir, en vertu et en probité. Certes, j'ai accoutumé, en parlant de lui, de dire qu'aujourd'hui je ne connais point d'homme qui ait plus de mérite, ni qui soit plus malheureux que lui.* J'ai trouvé d'autres endroits (12) où Longolius témoigne une estime et une amitié particulière à Flaminius. En voici un qui a du rapport à celui de M. Teissier. *Ego nihil ad Flaminius scripsi, quod neque scirem ut cum ipso ageretur, neque certi quicquam haberem, ad quod litteras*

meas accommodarem. Quin ingenio, industriâ, virtute æquales suos omnibus longè superârit, planè non dubito : ne fortuna tantè indoli malignè responderit, etiam atque etiam timeo. Sed tamen velim ut animo maximo sit optetque semper secunda, cogitet adversu, serat qualiacunque acciderint, neque sibi præstandum quicquam præter culpam existimet : à quâ sane tam longè abest quàm ab eâ ætate quæ vel culpam adhuc præstare debeat (13). Flaminius n'était encore qu'un jeune écolier, et par conséquent on n'aurait pas eu sujet de dire qu'il était le plus malheureux de tous les hommes. Pour parler ainsi raisonnablement, il faut avoir vu qu'un homme qui s'est tourné de tous les côtés a eu toujours le vent contraire. Mais ce passage ne laisse pas d'indiquer la mauvaise étoile de Flaminius, jeune homme qui était très-mal dans ses affaires ; car il fallut que ses amis remédiassent à ses besoins, et qu'ils tâchassent par des lettres de recommandation de lui faire avoir des habits *De Flaminiò quod benignè polliceris, respondes illi omnino, quàm de prolixâ istâ tuâ atque beneficâ in studiosos omnes naturâ semper habui, opinioni : sed nihil eo quod ostendis etiam nunc est opus. Inita est enim à nobis ratio, quemadmodum hic adolescentem tueamur. In vestimio tantum laboramus : in quo si adjutus à te fuerit, otium ejus liberulitate tuâ constitutum esse judicabo* (14). Par je ne sais quelle lettre qu'il avait écrite, il se fit un ennemi qui le déchira d'une terrible manière en parlant à Longolius, et qui soutint dans cette conversation, que puisque Flaminius était fils et petit-fils de pédant, et pédant lui-même, on n'avait pu découvrir en lui ni de la vertu ni de l'esprit. *Erras, inquit, Longoli, erras, si quod te vel ingenii vel virtutis lumen in eo perpexisse putas qui et ipse pædagogus sit, et pædagogo patre avoque natus* (15). Pour le père de notre Flaminius, il ne m'est pas inconnu, il s'appelait JEAN ANTOINE FLAMINIUS. Il enseigna les belles-lettres à Bologne, pendant plusieurs an-

* Joly observe que Teissier a répondu à cette critique dans l'édition de ses *Éloges*, faite en 1715 : c'est au tom. 1^{er}, pages 88 et suiv.

(10) Voyez entre autres endroits la remarque (Q) de l'art. CASTELLAN, à l'alinéa, t. IV, p. 554.

** Sur ce point Joly est de l'avis de Bayle, contre Teissier.

(11) Il cite Longol. *Epistol.*, lib. III. Voyez ses *Additions*, tom. II, pag. 305.

(12) *V. lib. II, fol. 190 et lib. III, fol. 240.*

(13) *Ibid.*, lib. II, folio 183 verso.

(14) *Ibidem*, lib. IV, folio 271.

(15) *Ibidem*, lib. II, folio 202 verso.

nées (16), et y mourut l'an 1536 *, après avoir publié quelques ouvrages (17). M. Moréri a parlé de lui. Quant au grand-père je ne le connais point, et peut être ne le faut-il pas distinguer d'un SÉBASTIEN FLAMINIUS, natif d'Imola (18), auteur de la vie d'Ambroise de Sienna, jacobin béatifié.

(16) Leand. Albert., *Descript. Italæ pag. m. 493.*

* Joly rapporte les vers latins que M. A. Flaminiio adressait à son père mourant, et reproche à Bayle de n'avoir pas connu *Epistolæ aliquot M. A. Flaminiû de veritate doctrinæ eruditæ et sanitate religionis*, etc, 1571, in-8°, dont Joachim Camérarius fut éditeur. Joly ajoute que les lettres de Jean-Antoine Flaminiio ont été, pour la première fois, publiées sous ce titre : *Joannis Antonii Flaminiû Foro Corneliensis epistolæ familiares nunc primum editæ*; Bologne, 1744, in-8°.

(17) Voyez Vossius, de *Histor. latin.*, pag. 682.

(18) *Idem*, *ibid.*, pag. 678.

FLAMMINIUS (ANTOINE), savant professeur aux belles-lettres dans le collège de Rome, vers le commencement du XVI^e. siècle, était de Sicile. Il aimait tellement la solitude, qu'il ne se plaisait à parler ni avec les savans, ni avec les ignorans. Il ne conviait jamais personne, et ne voulait point qu'on le conviât. Il n'avait ni valet, ni servante. Il achetait chaque jour dans une auberge qui était au voisinage ce qu'il mangeait. L'hôte de l'auberge s'étant aperçu que depuis trois jours il n'avait rien demandé, et qu'il ne s'était pas même montré, entra dans la chambre par la fenêtre du jardin, et le trouva mort entre ses livres. Il étudiait couché par terre (a) (A).

(a) Tiré de Pierius Valerianus, de *Litteratorum Infelicitate*, *lib. I.*, pag. m. 23.

{A} Il étudiait couché par terre.] Ce n'était pas la moindre marque de son naturel hétéroclite. *Is inopinatè præventus mortè à caupone viciniæ qui quotidiana edulia homini venditabat, contentionem admirante quòd jam tri-*

duum non apparuisset, et per hortulæ fenestellam quandam ingresso inter libros quos humi stratos, stratus et ipse lectitare consuaret, sempiterno oppressus somno repertus est (1). Il avait enseigné long-temps dans Rome avec une profonde érudition. *Cujus prælectionibus Romæ longâ annorum serie nihil habuit eruditius* (2).

(1) Pierius Valerianus, de *Litteratorum Infelicitate*, *lib. I.*, pag. m. 23.

(2) *Idem*, *ibidem*.

FLAVIGNY (VALÉRIEN DE), docteur en théologie de la maison et société de Sorbonne, conseiller et professeur du roi en langue hébraïque en l'université de Paris, et doyen des professeurs du roi au collège royal de France (a). Ajoutez à ce qui a été dit de lui dans le Moréri, et ci-dessus (b) qu'il eut une grosse dispute avec quelques théologiens de la faculté de Paris, pour avoir approuvé la thèse que Louis de Clèves, bachelier en théologie, avait soutenue de l'épiscopat en son acte de grande ordinaire, le 4 de novembre 1667. On fit des plaintes contre deux propositions de cette thèse (A), et l'on empêcha que ce bachelier, » qui avait » achevé sa licence, qui avait » été présenté au sieur chance- » lier de l'église et université » de Paris par la faculté de théo- » logie, qui avait été paranym- » phé et assigné de la part du- » dit sieur chancelier, pour avoir » lieu, rang et la bénédiction » apostolique des licences au » 3^e. février dernier, ainsi que » les autres de la même licence,

(a) Ce sont les titres qu'on lui donne dans un acte de notaire qu'il signa le 23 d'août 1668; et qui est imprimé au-devant du *Vindiciæ ad Thesim Clevesianam*.

(b) Ci-dessus pag. 83, dans la remarque (F) de l'article ECHELLENSIS.

» ne reçût ladite bénédiction ,
 » qui est la récompense des étu-
 » des et la marque de capa-
 » cité (c). » Flavigny lui con-
 » seilla , pour le bien de la paix
 » seulement , et éviter le scandale
 » qui pouvait arriver de cette dis-
 » sension , de signer la déclara-
 » tion , éclaircissement et explica-
 » tion desdites deux propositions
 » qu'on exigeait de lui (B). Et il
 » compila une longue apologie qui
 » fut imprimée à Tournai , l'an
 » 1668 , sous le titre de *ad The-
 » sim Clevesianam ubi de episco-
 » patu expectatæ vindiciæ*. C'est
 » un in-quarto de 128 pages , où
 » il cite une infinité d'auteurs qui
 » ont avancé la même doctrine
 » que Louis de Clèves , savoir que
 » l'épiscopat , en tant que distinct
 » de la prêtrise , n'est pas un sa-
 » crement. Cette apologie est pré-
 » cédée de quelques lettres dans
 » l'une desquelles on lit que Va-
 » lérien de Flavigny , *presbyter
 » Laudunensis* , était lecteur de
 » Sorbonne depuis quarante ans *.

(c) Voyez le même acte.

* Leclerc ajoute que Flavigny , docteur
 en 1628 , mourut en 1674. Flavigny a un
 article dans le *Mémoire sur le collège royal* ,
 par Goujet.

(A) On fit des plaintes contre deux
 propositions de cette thèse.] La pro-
 position était , *Presbyteratum vestiri
 ratione sacramenti certum : episco-
 patum ed decorari quicumque negat
 probabiliorem tenet sententiam*. La
 2^e. : *Ad episcopatum præviusne pres-
 byteratus ? Aliquando negatum vi-
 detur*.

(B) Flavigny conseilla à de Clèves
 de signer la déclaration , éclaircisse-
 ment et explication qu'on exigeait de
 lui.] On ajoute dans l'acte d'où je ti-
 re ces paroles cette clause : *se réservant
 de dire et faire registrer dans le
 greffe de ladite faculté en l'assemblée
 du premier mars ensuivant* , que ladite

explication ne ferait aucun préjudice
 à la probabilité ou apparente vérité
 de la doctrine quelles contiennent ;
 comme aussi de remontrer , etc. Voi-
 ci la déclaration qu'on extorqua de ce
 bachelier : *Non intendo negare ab-
 solutè episcopatum esse sacramen-
 tum ; imò agnosco in collatione epis-
 copatús dari gratiam sanctificantem*.
 Ad secundam propositionem : *Cum
 dixi* , Aliquando negatum videri pres-
 byteratum prævius esse debere ad
 episcopatum , *non intendi* , episcopa-
 tum conferri posse per saltum ; imò
*existimo non posse episcopum conse-
 crari nisi sit presbyter*.

FLORA , si nous en croyons
 Lactance * , était une courtisane
 (A) qui , ayant gagné de grosses
 sommes par sa prostitution , in-
 stitua le peuple romain son héri-
 tier , et ordonna que les revenus
 d'un certain fonds qu'elle dési-
 gnait servissent à la célébration
 de son jour natal. Elle voulut
 que ce jour-là fût remarquable
 tous les ans par les jeux que l'on
 donnerait au peuple , et qu'on
 nommerait Floraux. Ils se célé-
 braient d'une manière très-scandaleuse
 (B) , et ils étaient en
 quelque façon la fête des courti-
 sanes (C). Lactance ajoute que le
 sénat fit en sorte que la connais-
 sance d'une institution si infâme
 dans son origine fût dérobée au
 public (D) , et qu'en se prévalant
 du nom de la courtisane , on fit
 accroire que Flora était la déesse
 qui préside aux fleurs ; qu'afin
 que la récolte fut bonne il était
 nécessaire d'honorer tous les ans
 cette déesse et de se la rendre
 propice. Il y a lieu de douter
 que Lactance dise cela sur de
 bons mémoires ; car , puisque le

* Le père Merlin a consacré à la défense
 de Lactance contre Bayle , une *Dissertation
 sur la déesse Flore* , imprimée dans les *Mé-
 moires de Trévoux* , novembre 1735.

culte de Flora fut institué dans Rome par Tatius, roi des Sabins (a), et collègue de Romulus, il faut que cette déesse ait été servie parmi les Sabins avant que la ville de Rome fût bâtie. Ce n'était donc pas une courtisane qui eût choisi le peuple romain pour son héritier. On ne commença à célébrer les jeux floraux que l'an de Rome 513 (E). La manière dont on en paya les frais est une nouvelle preuve contre Lactance (F). Depuis ce temps-là jusques à l'année 580 ils ne furent point célébrés annuellement, mais seulement en cas que l'intempérie des saisons le demandât ou que les livres des sibylles l'ordonnassent (b). C'est une autre preuve contre Lactance. Enfin, il fut trouvé à propos, l'an de Rome 580, de faire un édit portant que ces jeux seraient célébrés toutes les années (G). Le dérèglement du printemps, dont on avait vu plusieurs fois les fâcheuses suites, fut cause de cet édit. La réflexion de Vossius sur l'objection de Lactance n'est pas du goût de tout le monde (H). Il n'a pas entendu un passage de ce père (I). On verra ci-dessous les fautes de M. Moréri (K).

(a) Varron *Vassure*, lib. IV, de Lingua latinâ. Voyez Vossius, de Orig. Idolol., lib. I, cap. XII, pag. m. 93.

(b) Vossius, *ibidem*.

(A) *Si nous en croyons Lactance, était une courtisane.*] Voici comme il parle en reprochant aux païens les abus énormes de leurs déifications. *Jam quanta ista immortalitas putanda sit, quam etiam meretrices assequantur? Flora (cum magnas opes ex arte meretriciâ quævisisset) populum scripsit heredem, certanique pecuniam reliquit, cujus ex annuo fœnore suus natalis dies celebraretur*

editioe lutorum, quos appellant Flovalia (1). Arnobe (2) ni saint Augustin (3), ne disent rien de semblable touchant Flora, quoiqu'ils reprochent aux païens les impuretés des jeux floraux : mais on la voit traitée de courtisane dans le dialogue de Minutius Félix (4). Il faut sans doute que saint Augustin ait reconnu que ce conte de Lactance était mal fondé. J'ai lu dans le scoliaste de Juvénal (5) que les jeux floraux furent fondés en l'honneur de la déesse Flora par la courtisane Flora. Cela ne dit rien pour Lactance. Nous verrons dans l'article suivant qu'il y a eu une fameuse débauchée qui se nommait Flora, mais il est faux qu'elle soit la fondatrice des jeux. Le scoliaste de Juvénal se trompe, et en tout cas il ne dit point comme Lactance que la courtisane Flora ait fondé les jeux floraux pour elle-même.

(B) *Les jeux floraux. . . . se célébraient d'une manière très-scandaleuse.*] Lactance a ici raison. *Celebrantur ergo illi ludi cum omni lascivâ convenientes memoriæ meretricis. Nam præter verborum licentiam, quibus obscenitas omnis effunditur, exiuntur etiam vestibus populo flagitante meretrices, quæ tunc mimorum funguntur officio, et in conspectu populi usque ad satietatem impudicorum luminum cum pudendis motibus detinentur* (6). Saint Augustin a fondroyé comme il fallait en dapper lieux cette impudence. Je ne rapporte que ce passage (7). *Horum planè florum non terra fertilis, non aliqua opulens virtus; sed illa dea Flora digna mater inventa est, cujus ludi scenici tam effusione et licentiore turpitudine celebrantur, ut quisvis intelligat, quale dæmonium sit, quod placari aliter non potest; nisi illic, non aves, non quadrupes, non denique sanguis*

(1) Lactant., *Divin. Institut.*, lib. I, cap. XX, pag. m. 60.

(2) Arnob., lib. III, pag. m. 113, et lib. VII, pag. 238.

(3) August., de *Civitate Dei*, lib. II, cap. XXVII, et *alibi passim*. Voyez les Notes de Coquæus, in hunc locum.

(4) Pag. m. 233, 234.

(5) In sat. VI, vs. 249.

(6) Lactant., *Divin. Institut.*, lib. I, cap. XX, pag. m. 60.

(7) Augustinus, *epistola CCII*, pagina m. 865.

humanus ; sed multò scelestiùs pudor humanus tanquam immolatus intèreat. Les auteurs païens ne nient pas qu'on ne produisît des femmes nues devant le peuple, aux jeux floraux, et ils content qu'une fois Caton assistant à ces jeux-là, et s'apercevant que sa présence empêchait le peuple de demander le spectacle de ces infâmes nudités, se retira pour ne point troubler la fête : le peuple le combla d'acclamations à la vue de cette complaisance, et l'on fit ensuite selon la coutume. *Eodem* (Marco Catone) *ludos florales, quos Messius adilis faciebat, spectante, populus, ut nimæ nudarentur, postulare erubuit : quod cum ex Favonio, amicissimo sibi, unâ sedente, cognovisset, discessit è theatro, ne presentia sua spectaculi consuetudinem impediret. Quem abeuntem ingenti plausu populus prosecutus, priscum morem jocorum in scenam revocavit ; confessus, plus se majestatis uni tribuere, quam universo sibi vindicare* (8). Martial s'est moqué fort justement de cette conduite de Caton. Pourquoi allait-il à ces jeux, puisqu'il savait ce qu'on y pratiquait ? N'y alla-t-il qu'afin d'en sortir ? Voilà ce que le poète lui reproche (9). Il oublia le meilleur, c'est que Caton ne devait pas se retirer, puisqu'il observait que sa présence était si utile pour corriger une mauvaise coutume. Juvénal en quatre mots donne une idée terrible du dérèglement des jeux floraux, *Dignissima prorsus florali matronâ tuba* (10).

(C)... ils étaient... la fête des courtisanes.] Bien que cela soit assez clair par les passages que je cite dans la remarque précédente, j'y ajouterai néanmoins ces vers d'Ovide :

*Turba quidem cur hos celebrent meretricia ludos,
Non ex difficili causa petenda subest.
Non est de tetricis, non est de magnâ professis,
Vult sua plebeio sacra patere choro,*

(8) Val. Maxim., *lib. II, cap. X, num. 8.* Sénèque, *epist. XLVII*, parle de la même chose : *Catonem illum quo sedente negatur populus permisisse sibi postulare florales jocos nudandarum meretricum.*

(9) *Nosces jocosa dulce cum sacrum Floræ Festosque lusus et licentiam vulgi,
Cur in theatrum Cato severe venisti ?
An ideò tantum veneras ut exires ?*

Mart., *epigr. III, lib. I.*

(10) Juvén., *sat. VI, vs. 249.*

*Et monet ætatis specie, dum floreat, uti,
Contenni spinam cum cecidit rose (11).*

C'était une belle morale. La déesse Flora voulait que les courtisanes célébrassent sa fête, parce qu'il est juste d'avertir les femmes qu'elles aient à profiter de leur beauté pendant qu'elle est dans sa fleur ; car si elles laissent passer le bel âge, elles seront méprisées comme une rose qui n'a plus que ses épines ; mais, quelque abominable que puisse être cette morale, on la chante publiquement parmi les chrétiens dans des assemblées que l'autorité souveraine honore de sa protection (12).

(D) *Le sénat fit en sorte que la connaissance d'une institution si infâme... fût dérobée au public.*] Je rapporte les paroles de Lactance (13) : *Quod quia senatui flagitiosum videbatur, ab ipso nomine argumentum sumi placuit, ut pudencæ rei quædam dignitas adderetur. Deam finxerunt esse, quæ floribus præsit, eamque oportere placari, ut fruges cum arboribus, aut vitibus benè, prospereque florescerent. Eum colorem secutus in fastis poëta non ignobilem nympham fuisse narravit, que sit Chloris vocitata, eamque Zephyro nuptam quasi dotis loco id accepisse muneris à marito, ut haberet omnium florum potestatem.*

(E) *On ne commença à célébrer les jeux floraux que l'an de Rome 513.*] C'est l'opinion de Vossius (14) : Pline, corrigé par le père Hardouin, le confirme. Avant l'édition de ce jésuite on lisait dans Pline, *floralia quarto kalendas ejusdem (mai) instituerunt urbis anno DXXVI ex oraculo sibyllæ, ut omnia benè deflorescerent* (15). Mais le père Hardouin, soit par le moyen des manuscrits, soit par des raisons de chronologie, a rétabli dans ce passage l'an 514 (16).

(11) Ovid., *Fastor. lib. V, vs. 349.*

(12) Les comédies, les opéras, sont pleins de ces dogmes.

(13) Lactant., *Divin. Institut., lib. I, cap. XX, pag. 60.*

(14) Voss., *de Orig. Idolol., lib. I, cap. XII, pag. 93.*

(15) Plin., *lib. XVIII, cap. XXIX, pag. m. 597.*

(16) Præter DXXVI, permutatis annorum numeris legebatur : nos tum ex vestigiis veterum codicum, tum ex indubitata temporum ratione locum eum sanximus. Hardouin., *in Emend., lib. XVIII Plin., num. 40.*

Un passage de Velleius Paterculus lui a été fort utile ; le voici : *Proximo anno Torquato Sempronioque Coss. Brundisium (colonis occupatum) et post triennium Spoletium : quo fit ut floralium ludorum factum est initium* (17). Selon la chronologie de Tite-Live et de Pline , le consulat de Torquatus et de Sempronius tombe à l'an de Rome 510. *Incultit prior ille consulatus in annum Urbis DX, ex Liviana Plinianaque chronologia, quo fit ut triennio interjecto Floralium celebratas ludorum incurrat in annum DXIV* (18). Puis donc que les jeux floraux commencèrent trois ans après , il en faut mettre le commencement à l'année 513. Le père Hardouin aime mieux le mettre à l'année 514 , parce , sans doute , qu'il s'imagine que depuis la fin de ce consulat il se passa trois ans entiers avant que la colonie de Spolète fût fondée. Sur ce pied-là , il serait vrai que les jeux floraux commencèrent la quatrième année d'après ce consulat , c'est-à-dire , l'an 514. Il est , ce me semble , plus naturel de dire qu'une chose arrivée trois ans après l'an 510 est arrivée l'an 513. Notez que selon Pline les jeux floraux commencèrent par ordre de la sibylle. Ce ne fut donc point en exécution du testament d'une courtesane. Le père Hardouin a vu des médailles de la famille Servilia , qui contiennent cette inscription : FLORA PRIMUS , c'est-à-dire , selon lui , *Floralia primus edidit* (19) : d'où il conclut que le premier qui donna ces jeux était de cette famille. Mais pour peu que l'on ajoute foi à Ovide (20) , on se convaincra que les premiers qui les célébrèrent étaient deux édiles de la famille des Publicius. Les médailles confirment cela (21) , et Tacite n'y donne pas peu de poids , lorsqu'il assure que Lucius et Marcus Publicius firent bâtir le temple de Flora pendant leur édilité (22).

(F)... *La manière dont on en paya les frais est une nouvelle preuve cou-*

tre Lactance.] On fit payer des amendes à ceux qui s'étaient approprié les terres de la république , et l'on fit servir ces amendes à la dépense des jeux floraux. *Non ex Florae vel meretricis cujusquam hæreditate, sed ex pecuniâ multatitiâ eorum qui peculatis damnati forent, quia publicum populi romani agrum occupassent* (23).

(G) *L'an de Rome 580 on fit un édit portant que ces jeux seraient célébrés tous les ans.*] Ovide en fournit la preuve ; car il introduit la déesse Flora , qui raconte qu'ayant laissé perdre les fleurs des arbres et des vignes , pour se venger de ce que le peuple romain ne célébrait pas les jeux floraux tous les ans , elle obligea le sénat à faire un décret touchant cet anniversaire , si la récolte était bonne. Elle le fut , et ainsi le décret commença d'être exécuté sous le consulat de Posthumius et de Lænas.

Convenere patres, et si bene floreat annus, Numinibus nostris annua festa vovent. Annuimus volo. Consul cum consule ludos Posthumio Lænas persoluere mihi (24).

(H) *La réflexion de Vossius sur l'objection de Lactance n'est pas du goût de tout le monde.*] Après avoir étalé les preuves qui ruinent cette objection , il avertit que la vérité n'a pas besoin de mendier l'assistance du mensonge , et qu'ainsi l'on ne doit pas adopter tout ce que les pères ont écrit contre les gentils. *Cum veritas falsi minimè sit indiga, non omnia albâ signari lineâ oportere que veteres adversus pago deditos edisserunt* (25). Blondel s'est étendu fort librement sur cette pensée * : *Il ne faut pas, dit-il* (26), *défendre une bonne cause par des raisonnemens nul choisis, ni prendre tout ce qui semble faire pour nous de quelque part qu'il vienne. C'est pourtant ce qu'on remarque dans les pères, car le désir de faire profit de tout, de prendre*

(23) Vossius , de Orig. Idolol., lib. I, cap. XII, ex Ovidio, Fast., lib. V.

(24) Ovid., Fast., lib. V, vs. 327.

(25) Vossius, de Orig. Idolol., lib. I, cap. XII, pag. 94.

* Joly renvoie à la réfutation que le père Merlio a faite de Blondel, dans les *Mémoires de Trévoux*, novembre 1737.

(26) Blondel, des Sibylles, liv. I, char. XXII.

(17) Paterc., lib. I, cap. XIV.

(18) Hardouin, in Emendat., lib. XVIII Plinii, num. 40.

(19) Idem, ibid., pag. 557.

(20) Fastor. lib. V.

(21) Voyez Vossius, de Orig. Idolol., lib. I, cap. XII, pag. 93.

(22) Tacit., Annal., lib. II, cap. XLIX.

des avantages partout, d'arracher la vérité de la bouche même du mensonge, et de se reudre semblables à des torrens qui enlèvent par l'impétuosité de leur cours ce qui se rencontre en leur chemin, a fait que plusieurs d'entre eux, pour ne rien laisser échapper à l'avidité de leur mémoire, ont négligé les meilleures occasions de donner des preuves de leur jugement, et non-seulement ont tâché de tirer à eux toutes les pensées des païens, tant solides que mal fondées, comme ces grandes rivières qui charrient dans leur lit du sable d'or et de la boue mêlés, mais se sont glorifiés de cette espèce de ménage où quelquefois il y avait de la supercherie jointe, comme s'il leur eût été permis de dire avec *Enée*, en *Virgile*,

Dolus an virtus quis in hoste requirat?

De là est arrivé que *saint Hiérôme* (*) se laissant aller à la force de cet étrange préjugé, n'a point fait difficulté d'alléguer pour sa décharge, que les pères ont été contraints de dire non ce qui était de leur sentiment, mais ce qui était nécessaire contre ce que soutenaient les gentils. Il tâche même de les justifier par l'exemple de *saint Paul*, mais fort injustement, puisque l'apôtre n'a jamais autorisé par son exemple cet abus, ni cru tous moyens indifférens, voire louables pourvu qu'ils pussent servir à culomager l'erreur, etc.

(1) *Vossius* n'a pas entendu un passage de *Lactance* *.] Ce père (27) reproche aux Romains l'apothéose d'une garce dont la fête s'appelait *Larentinalia*. Il ajoute qu'ils rendent les honneurs divins à une autre débauchée, savoir : à *Faula*, qui, selon *Verrius*, était la putain d'*Hercule*. Ensuite il parle de *Flora* dans les termes qu'on a pu voir ci-dessus. *Vossius* prétend que *Lactance* n'a point distingué *Faula* de *Flora*, mais qu'au lieu de *Faula* il faut lire *Flaura*. Or *Flaura* était l'ancienne orthographe de *Flora*, c'est ainsi que *caudex* fut changé en *codex*, et ainsi de plusieurs

(*) Apolog. ad Pammachium pro libris adv. Jovinian.

* Le père *Merlin*, dans sa *Dissertation sur la déesse Flore*, déjà citée, convient que *Vossius* s'est trompé, mais reproche à *Bayle* de n'avoir su montrer ni comment, ni pourquoi. *Joly* a transcrit un long passage du père *Merlin*.

(27) *Lactant.*, lib. I, cap. XX.

autres termes (28). Tout cela tombe par terre, dès qu'on songe que la *Faula* de *Lactance* a été la concubine d'*Ilercule*, et que la *Flora* dont il parle laissa tous ses biens au peuple romain. Voilà comment, faute d'attention, les auteurs les plus célèbres tombent dans de grosses méprises.

(K) On verra ci-dessous les fautes de *M. Moréri*.] 1°. Il dit qu'on faisait des fêtes à *Flora* au commencement de mai. C'est prendre le *IV kalendas maii*, premier jour de ses fêtes, autrement que ne le prennent tous ceux qui savent les éléments des humanités. Le 4 des *Kalendes* de mai est le 28 d'avril. Qu'on ne me dise pas que ces fêtes s'étendaient jusques au commencement de mai; car les lois de la narration ne souffrent pas que l'on marque le temps des fêtes par les derniers jours préférablement aux premiers. Le bon *Rosinus* (29) s'est imaginé que les jeux floraux se célébraient d'abord au mois d'avril, et qu'ensuite on les transporta au mois suivant. Les vers d'*Ovide* qu'il allègue ont passé son intelligence; ils signifient néanmoins très-clairement que ces jeux prenaient les derniers jours d'avril et les premiers jours de mai.

Incipis aprili, transis in tempora maii,

Alter te fugiens, cum venit alter, habet.

Cum tua sint cedantque tibi confinia mensum,

Convenit in laudes ille vel iste tuas (30).

2°. Aucun des auteurs cités par *Moréri* ne dit que durant les jeux floraux les édiles parsemaient les chemins de fleurs, de fèves et de pois. Il a pris cela dans quelque moderne, et peut-être dans le jésuite *Pomey*, qui dit que pendant cette solennité les édiles distribuèrent des fèves au peuple, et des pois, et de tels autres légumes (31). Il cite *Valère Maxime* l. 2, cap. 5. Cherchez-y cela tant que vous voudrez, vous n'y en trouverez pas la moindre trace. *Pomey* se fia sans doute au *Commentaire* de *Tiraqueau*

(28) *Suspicio prisco more Flaurum scriptisise (Lactantium) id est Floram, quod ex altero factum.* *Vossius*, de Orig. Idolol., lib. I, cap. XII, pag. 92.

(29) *Rosin.*, Antiquit. roman., lib. V, cap. XV.

(30) *Ovid.*, Fast., lib. I, vs. 185. *Rosin* n'a pas cité les deux derniers.

(31) *Pomey*, Panth. Mythic., pag. m. 519.

sur Alexander ab Alexandro (32), où l'on trouve cette même fautive citation. Je ne crois pas qu'il ait été plus heureux à citer Plutarque : il dit, par une étrange et inexcusable façon de citer (33), que cet auteur nous apprend que ce simulacre de la déesse Flora, au temple de Castor et de Pollux, était revêtu d'une tunique, et portait des fleurs de fèves et de pois à la main droite (34). Je suis fort trompé si Plutarque a dit autre chose, sinon que Cécilius Métellus consacra au temple de Castor et de Pollux le portrait de Flora, maîtresse du grand Pompée, l'une des plus belles femmes qui fussent à Rome. 3°. Tous les auteurs que Moréri cite sont mal cités (35).

(32) *Lib. VI, cap. VIII, pag. m. 513.*

(33) *Je veux dire qu'il ne marque ni tome, ni livre, ni quoi que ce soit.*

(34) *Pomey, Panth. Mythic., pag. 218, 219.*

(35) *Il cite Laclanc., sans marquer le livre; Valère Maxime, l. 2, c. 5, où il n'est rien dit des jeux floraux; et Ovide, au 4°. des Fastes; il le fallait citer au 5°.*

FLORA, fameuse courtisane de Rome, se fit tendrement aimer de Pompée, et eut tant d'égards pour lui, qu'elle ne voulut jamais acquiescer aux pressantes sollicitations d'un autre galant (a), jusques à ce que Pompée la pria lui-même d'y condescendre. Pompée en usa de la sorte, parce que cet autre galant, qui était de ses bons amis, lui demanda un bon mot de recommandation auprès de Flora (b). Depuis ce temps-là Pompée, fâché de son grand crédit, et d'avoir trouvé tant de complaisance, n'alla plus voir cette maîtresse; ce qui la plongea dans une telle mélaucolie, qu'elle en fut long-temps malade (c). Quand

elle fut âgée elle prenait un plaisir tout particulier à faire mention des doux momens qu'elle avait passés avec Pompée, et remarquait même qu'elle ne s'était jamais retirée d'entre ses bras, sans avoir reçu de lui quelque morsure (A). Plutarque observe que Pompée avait un don tout particulier de se faire aimer des femmes (B); et que Flora était si belle que Cécilius Métellus la fit peindre, afin de consacrer son portrait avec plusieurs autres dans le temple de Castor et de Pollux (d). Ce ne fut ni la première ni la dernière fois, que le portrait d'une courtisane reçut un pareil honneur (C). Je ne sais si l'on ne pourrait pas dire que cette action de Cécilius Métellus a contribué à l'erreur dont j'ai parlé dans l'article précédent, lorsque j'ai montré que Lactance n'a pas eu raison de dire que les jeux floraux étaient célébrés en l'honneur d'une courtisane. Un auteur moderne, qui sans doute n'ignorait pas l'erreur de Lactance, ne l'a pourtant évitée qu'à demi (D). Je marquerai d'où Montaigne avait appris que, *la courtisane Flora ne se prêtait à moins que d'un dictateur, ou consul, ou censeur, et qu'elle prenait son déduit en la dignité de ses amoureux* (e) (E). Brantôme a renchéri sur Montaigne, et débité (F) bien des choses qui n'ont aucun fondement.

χρόνον νοσήσαι. Id se non meretriciâ levitate tulisse, verum ex mæore et desiderio perditū ægrotasse. Plutarch., in Pompeio, pag. 619.

(d) *Plutarch., in Pompeio, init. pag. 619.*

(a) *Il s'appelait Géminius.*

(b) *Plutarch., in Pompeio, init. pag. 619.*

(c) *Τούτο δὲ αὐτὴν οὐχ ἐταιρικῶς ἐνεργεῖν, ἀλλὰ πολὺν ὑπὸ λύτης καὶ πόθου*

(e) *Montaigne, Essais, liv. III, chap. III, pag. m. 71.*

(A) Sans avoir reçu de lui quelque morsure.] Girac soutient qu' Amyot n'a pas entendu ce grec de Plutarque, Φλόραν δὲ τὴν ἑταίραν ἔφασαν ἢ δὴ πρὸς ἑτέραν ὄσαν ἐπιεικῶς αἰεὶ μνημονεύειν τῆς γενομένης αὐτῇ πρὸς τὸν Πομπηϊὸν ὀμιλίας, λέγουσαν ὡς οὐκ ἦν ἐκείνη συνανατραμύνειν, ἀδίκτως ἀπειθεῖν. Voici la traduction d'Amyot : On dit aussi que la courtisane Flora étant devenue vieille prenoit grand plaisir à conter ordinairement de la fréquentation qu'elle avoit eue en ses jeunes ans avec Pompeius, disant qu'il estoit impossible quand elle couchoit avec lui, qu'elle s'en departist sans le mordre. Ce n'est point rendre le sens de l'original. Le traducteur latin n'a guère mieux rencontré : *Floram meretricem aiunt natu jam grandiorem ferè semper commemorantem suam cum Pompeio consuetudinem, dicere solitam non potuisse se ab illius concubitu sine aculco discedere*. Je ne suis pas le premier qui ait fait cette remarque contre Amyot; je l'ai lue dans la réplique de Girac, à l'endroit où il censure son antagoniste d'avoir comparé ses dents à celles de cette belle Romaine qui aimait Pompée, et qui ne le quitta jamais sans le mordre par bonne amitié. Voici comme on relance M. Costar. « Cette application » est pleine de beaucoup d'ignorance, » car ce n'était pas Flore qui mordait Pompée, c'était Pompée qui » la mordait, ainsi que le texte grec » le porte en termes très-précis et » très-intelligibles. Si M. Costar n'en » tend pas cette langue, et si son Amyot » l'a trompé, la suite du discours » ne devait-elle pas le redresser ? A » quel propos un auteur aussi judicieux que Plutarque eût-il remarqué en la personne de Flore une » lasciveté ordinaire aux femmes de » sa profession ? Il n'était question » que de faire le portrait de Pompée, » d'entrer dans son cabinet, et d'instruire la postérité des plus secrets » mouvemens d'un capitaine si illustre (1). » M. de Girac n'a point cru qu'il se fallût contenter de cette critique, et il a eu beaucoup de raison ; il était encore plus nécessaire de faire voir la faute morale où son adversaire était tombé. Aussi lui reproche-t-il avec aigreur de n'avoir

pas eu de honte de se comparer à une courtisane qui est si connue dans l'histoire romaine par ses prostitutions. Il trouve étrange qu'un archidiacre, qu'un curé, ait appris de cette impudique le bel art de mordre galamment. Quant à lui, il se félicite de n'être point dans la servitude d'amour, puisque c'est un maître qui est plein de fureur et de rage (2). Cette rage, poursuit-il, comme dit Lucrèce (*), ne paraît point ailleurs avec plus de transport que dans la jouissance de ces sales plaisirs, elle oblige de blesser ou de mordre ce qu'on aime le plus. Les poètes ne parlent que de ces morsures. Immédiatement après il parle de Flora et de Pompée.

Ce ne sont pas seulement les poètes qui parlent de ces morsures ; Cicéron en régala le barreau dans l'un de ses plaidoyers contre Verrès : il soutint que si l'accusé montrait sa poitrine, on y verrait non pas de ces cicatrices glorieuses que les braves gens reçoivent dans les combats, mais de celles que les impudiques gagnent dans l'exercice des sales plaisirs : *Hic scilicet est metuentulum ne ad exitum defensionis tuæ* (3), *vetus illa Antoniana dicendi ratio atque autoritas profertur, ne excitetur Verres, ne denuclietur à pectore, ne cicatrices populis romanus aspiciat ex mulierum morsu, vestigia libulinis atque nequitia* (4). Ceux qui voudront voir plusieurs passages de poètes touchant cette sorte de morsures, consulteront, s'il leur plaît, le Commentaire de Denys Lambin sur ces paroles de l'ode XIII du 1^{er} livre d'Horace,

*Sive puer furens
Impressit memorem dente labris notam.
Non, si me satis audias,
Speres perpetuum, dulcia barbati
Lædentem oscula, quæ Venus
Quinta parte sui nectaris imbuit.*

(2) *Idem, ibid, sect. VIII, pag. 72.*

(*) *Quod petièrè premunt arcè, faciuntque dolorem*

*Corporis, et dentes inlidunt sæpè tabellis,
Osculaque adfigunt, quia noa est pura voluptas :*

Et stimuli subsunt, qui instigant lædere id ipsum

Quodcumque est, rabies undè illæ hæc germina surgunt.

Lucret., lib. IV, vs. 1072.

(3) Cicéron adresse la parole à Hortensius l'avocat de Verrès.

(4) Cicero, in Verrem, lib. V, cap. XIII.

(1) Girac, Réplique, sect. VIII, pag. m. 73.

Ce n'est pas que cet auteur ait recueilli tout ce que les poètes ont dit sur cette matière : il en a laissé peut-être plus qu'il n'en a pris. J'ai remarqué qu'entre autres passages il a oublié celui d'Ausone, qui concerne la fureur amoureuse de certains eunuques. Le jésuite Théophile Raynaud s'en est fort bien souvenu (5): *sanctus Basilius l. de Verâ virgin. sub finem distinguit duplicem eunuchismum factitium. Unum quo excinditur tota virilitas.... alium quo soli didymi auferuntur. Priores eunuchos negat sanctus Basilius (6)... De posterioribus ait, eos acrius atque ardentius inflammari libidine, et impatientissimè ferri ad complexum. Et cum obstructis per excisionem superioribus meatibus, non possint humorem in lumbis inflammatum emittere: non alleviantur per complexum, ut ii quibus vasa sunt integra et expedita, et emissionem concupiscentiæ flagrantis remittunt ardorem; sed pruritu assiduo stimulantur, aguntur in rabiem, nec desistunt donec fatigatio cassos conatus disturbet. Probat hoc sanctus Basilius, gemino suæ ætatis exemplo, quorum alterum est de fassâ ingenuè Virgine sacrâ, spurcum eunuchum totum toti affusum, cum non haberet, qui cæstrum concupiscentiæ sedaret, ardentem rabiem, morsibus ac infixis dentibus indicasse. Annuit Ausonius epigr. 160 (7) sic canens:*

Desectos sic fama viros, ubi cassa libido
Femineos cectus, et non sua bella lacessit
Irrita vexato consumere gaudia lecto;
Titillata brevi cum jam sub sine voluptas
Fervet, et ingesto peragit ludibria morsu.

Voyez ce qu'on a dit ci-dessus dans la remarque (D) de l'article ADONIS, et la remarque (A) de l'article LAMIE, courtesane.

Un médecin de Paris, beaucoup plus habile dans la langue grecque que Costar, s'est trompé non moins que lui au passage de Plutarque. *Sic Flora, dit-il (8), nobile apud Roma-*

nos scortum, et formâ egregiâ, cum ardentius Pompeium Magnum tum adolescentem deperiret, dicere solebat (ut quidem refert Plutarchus) nunquam se ab ejus amplexibus discedere potuisse nisi corpore ejusdem demorso. Notez qu'il observe des choses assez curieuses sur la brutalité de l'amour, et qu'il insinue qu'elle pousse non-seulement à mordre l'objet aimé, mais aussi à le vouloir manger. Il traîne à cela un passage de Platon, où l'amour est comparé à la faim, et à la passion avec laquelle les loups cherchent les agneaux. *Τὴν ἐράστου φύσιν, ὅτι οὐ μὲν ἑνοσίῳ γίγνεται, ἀλλὰ οὐτίου τρόπον, χάριν πλοισμονίης, etc. Amatoris amicitiam, non benevolentia ullâ, sed aviditate quâdam expletionis veluti cibi constare, etc. (9).*

(B) *Pompée avait un don tout particulier de se faire aimer des femmes.* Il le prouve, tant par le témoignage de Flora, que par la conduite de Julie, femme de Pompée. C'était une jeune femme mariée à un homme qui n'était point jeune, et néanmoins elle l'aimait ardemment. Pompée s'était attiré cette tendresse, non-seulement parce qu'il gardait exactement la foi conjugale, mais aussi par ses manières engageantes envers le sexe. *Καὶ γὰρ καὶ τοῦτο λέγεται, καὶ περιβόητον ἦν τῆς κίρης τὸ φίλανδρον, οὐ καθ' ἄραγ πιθεύσης τὸν Πομπήϊον· ἀλλ' αὐτίον ἔοικεν ἥτε σαφροσύνη τοῦ ἀνδρὸς εἶναι, μόνην γινώσκοντος τὴν γεγαρημένην, ἥτε σεμνότης, οὐκ ἀκριτον ἀλλ' εὐχάριν ἔχουσα τὴν ἐμιλίαν, καὶ μάλα ἰσα γυναικῶν ἀγαθόν, εἰ δὲ μὴδὲ Φλωῶραν ἀλῶναι τὴν ἑταίραν ψευδομαρτυρίων. Namea quoque fama est, celebratusque fuit illius in virum amor: non quod propter ætatis florem Pompeii desiderio flagraret, verum in causâ videtur illius continentia fuisse unam cognoscentis uxorem: et severitas non cum austerâ sed jucundâ conjuncta conversatione, quæ duceret imprimis mulieres: nisi meretrix damnanda Flora falsi testimonii sit (10).*

(C) *Ce ne fut ni la première ni la dernière fois, que le portrait d'une courtisane recut un pareil honneur.* La Vénus sortant des eaux était le por-

(9) Plate, in Phædro, apud Petitum, *ibid.*, pag. 108.

(10) Plutarch., in Pompeio, pag. 647, B.

(5) In Tractata de Eunuchis, cap. V, parag. II, num. 12, pag. m. 143.

(6) Vous trouverez de quoi remplir cette lacune ci-dessus, dans la citation (14) de l'article COMBARBUS, tome V, pag. 257.

(7) Dans mon édition d'Ausone, qui est celle d'Amsterdam, 1671, ces vers sont dans l'épigramme CVIII.

(8) Petrus Petilus, de Naturâ et Moribus Anthiophag., pag. 107.

trait de Campaspe , maîtresse d'Alexandre-le-Grand (11), ou bien celui de la courtisane Phryné (12). Voyez l'article d'Apelles (13). Pendant que Phryné fut jeune, elle servit d'original à ceux qui peignaient la déesse Vénus (14). La Vénus de Cnide fut copiée d'après le visage d'une courtisane que Praxitèle aimait ardemment (15). Pline fait mention d'un peintre qui peignait toujours les déesses d'après quelqu'une de ses maîtresses. *Fuit Arellius, dit-il (16), Romæ ce-leber, paulò ante divum Augustum, nisi flagitio insigni corrupisset artem, semper alicujus scemine amore fl-grans, et ob id deas pingens, sed dilectarum imagine.* Le christianisme n'est pas exempt de ce désordre. Voyez les thèses de Voëtius, vous y lirez ces paroles : *Quid factum sit aperit Molanus (18) in libro de Pic-turis sacris, cap. 29... Vise inquit quandoque in locis ubi non decuit di-vorum imagines viventium adhuc ho-minum ora vultusque referre, ut hoc umbratico velamento illorum quos amabunt effigie pascerent oculos. Ad quas selectas et procaciter venustas formas pingi solere imagines deiparce Virginis probè nòrunt pictores.* Je finis par un passage des Nouvelles de la République des Lettres. « L'auteur » (19)... rapporte l'explication d'une médaille de Julien l'Apostat, sur laquelle on voit d'un côté Sérapis qui ressemble parfaitement à Julien, et de l'autre la figure d'un Hermanubis. Il n'était point rare de voir des statues d'hommes toutes semblables à celles de quelque Dieu. La flatterie ou la vanité ont souvent produit ce désordre. Pline fait mention d'un peintre qui faisait toujours les déesses semblables aux courtisanes dont il était amoureux.

(11) Plin., lib. XXXV, cap. X.

(12) Athen., lib. XIII.

(13) Remarques (C) et (G).

(14) Arnob., lib. VI, pag. 199.

(15) Idem, ibid., pag. 198.

(16) Lib. XXXV, cap. X.

(17) Vol. IV, pag. 429. Je ne sais pas bien si tout ce passage est de Molanus : je soupçonne que tout ce qui est après pascerent oculos est de Voëtius.

(18) Il cite en marge, à ce que dit Voëtius, *Fridericus Scenchijs à Tautenburch ultimus Episcopus Ultrajecticus libro de Imaginibus, cap. 12, 13.*

(19) C'est de M. Spon qu'on parle. Voyez ses *Miscellanea erudite Antiquitatis, pag. 13.*

» Cela peut avoir donné lieu à Justin Martyr de dire, en se moquant des païens, qu'ils adoraient les maîtresses de leurs peintres. Mais je ne sais s'il n'y a point un peu de supercherie à rendre les païens responsables des imaginations d'un Zeuxis, ou d'un Lysippe. Que dirait-on d'un homme qui prétendrait que ceux qui croient vénérer les images de saint Charles Borromée, ne vénèrent qu'un portrait fait à plaisir, et un caprice du peintre ? Je dis cela parce qu'encore que ce saint fût laid, on le peint fort beau (*). C'est une chose inévitable dans toutes les religions à images ; il faut s'y résoudre à souffrir la licence des ouvriers, et à se reposer sur eux de la figure et de l'air des objets de la dévotion (**). *Deos ed facie novimus quâ pictores et fiores voluerunt. Nous ne connaissons les dieux par le visage que selon qu'il a plu aux peintres et aux sculpteurs, disaient les honnêtes gens du paganisme. Cela n'empêche pas qu'on ne doive prendre garde qu'il ne se commette trop d'abus : par exemple, il ne fallait pas souffrir qu'on fit à Rome une image de la Vierge sur le portrait et la ressemblance d'une sœur du pape Alexandre VI (**), laquelle était fort belle, mais non pas fort vertueuse (20). » Voyez la remarque (E) de l'article DURER.*

(D) *Un auteur moderne... n'a évité qu'à demi l'erreur de Lactance.] Le moderne dont je parle est la Mothe-le-Vayer : voici ses paroles ; elles tendent à montrer que tout consiste dans l'opinion, et que c'est par là, et non par une loi naturelle et immuable, que le vice diffère de la vertu. Il n'y a, dit-il (21), que les putains ordinaires et garces d'Hortacio qui soient parmi nous dans l'infamie : une Laïs, une Rhodope, une Acca Laurentia, qui laisse assez de son gain pour instituer le peuple romain son héritier ; une Flora, une Faustine, méritent des*

(*) Vavassor, de Formâ Christi, pag. 200.

(**) Cicéro, de Nat. Deor. I.

(***) Rabelais, épître XV.

(20) Nouvelles de la République des Lettres, mois de septembre 1685, art. X, pag. m. 1028.

(21) Dialogue I d'Orasius Tubero, pag. m. 46, 47.

temples et des autels. La plus célèbre des pyramides d'Égypte fut bâtie en l'honneur de la fille d'un roi, qui ne demandait qu'une pierre de chacun qui se mesurerait avec elle, dont néanmoins elle fit construire ce prodigieux édifice, après avoir enrichi le roi Éthiops son père à ce gentil passe-temps. On voit manifestement qu'il n'a point cru que la courtisane Flora ait institué le peuple romain son héritier; car il n'attribue cette action qu'à Laurentia. Il croit néanmoins que Flora, l'une des déesses de Rome, avait été une insigne courtisane: c'est une illusion; c'est vouloir retenir l'édifice après en avoir ruiné le fondement. Il n'y a point d'autre courtisane Flora que celle dont parle Lactance, et celle qui aima Pompée. Celle-ci ne vint au monde qu'après l'institution des jeux floraux, et nous avons vu (22) que l'autre ne les institua point. Notre moderne ne prétendait pas qu'elle eût laissé tous ses biens à la république de Rome. D'où a-t-il donc pris l'apothéose d'une courtisane qui s'appelât Flora?

(E) *Je marquerai d'où Montaigne avait pris... qu'elle prenait son déduit en la dignité de ses amoureux.*] Horace critique certains débauchés qui suivaient la même maxime (23). Voyez aussi le *patriciæ immeiat vulvæ* de Perse, vers la fin de la dernière satire. On verra dans la remarque suivante, qu'un écrivain de trois jours (24) avait fourni à Montagne cette belle particularité.

(F) *Brantôme a... débité bien des choses qui n'ont aucun fondement.*] Il dit (25) que la courtisane Flora étoit de bonne maison et de grande lignée, et qu'elle eut cela de bon et de meilleur que *Lais*, qui s'abandonnoit à tout le monde comme une bagasse, et *Flora* aux grands, si bien que sur le seuil de sa porte elle avoit mis cet écriteau :

(22) Dans les remarques de l'article précédent.

(23) *Huic si mutonis verbis mala tanta videntis*

Diceret hæc animus, quid vis tibi? nunquid ego à te

Magno pronatum deosco consule cunnum,
Vclaiungue stoldā, mea cum conferbuit ira?

Horat., sat. II, lib. I, vs. 63.

(24) Antoine de Guévara.

(25) Vie des Dames galantes, tom. I, pag. 224 et su.v.

rois, princes, dictateurs, consuls, censeurs, pontifes, questeurs, ambassadeurs et autres grands seigneurs, entrez, et non d'autres. *Lais* se faisoit toujours payer avant la main, et *Flora* point; disant qu'elle faisoit ainsi avec les grands, afin qu'ils fissent de même avec elle comme grands et illustres; et qu'aussi une femme d'une grande beauté et haut lignage sera toujours autant estimée qu'elle se prise; et si ne prenoit sinon ce qu'on lui donnoit, disant que toute dame gentille devoit faire plaisir à son amoureux pour amour, et non pour avarice; d'autant que toutes ces choses ont certain prix fors l'amour. Pour fin, en son temps elle fit l'amour fort gentiment, et se fit si bravement servir, que quand elle sortoit de son logis, quelquefois pour se pourmener en ville, il y avoit assez à parler d'elle pour un mois, tant pour sa beauté, ses belles et riches parures, ses superbes façons, sa bonne grâce, que pour la grande suite des courtisans, et serviteurs, et grands seigneurs qui étoient avec elle, et qui la suivoient et accompagnoient comme vrais esclaves, ce qu'elle enduroit fort patiemment; et les ambassadeurs étrangers, quand ils s'en retournoient en leurs provinces, se plaisoient plus à faire des contes de la beauté et singularité de la belle *Flora*, que de la grandeur de la république de Rome, et surtout de sa grande libéralité, contre le naturel pourtant de telles dames; mais aussi estoit-elle outre le commun, puisqu'elle estoit noble. Enfin elle mourut si riche et si opulente, que la valeur de son argent, meubles et joyaux estoit suffisante pour refaire les murs de Rome, et encore pour désengager la république. Elle fit le peuple romain son héritier principal, et pour ce lui fut dressé dans Rome un temple très-somptueux, qui de *Flora* fut appelé *Florian*. Ce sont des contes faits à plaisir, et de la forge de don Antoine de Guévara, auteur plus coupable que nos nouveaux faiseurs de roman, quelque grands que puissent être leurs forfaits en ce genre-là.

FLORIMOND (GALÉACE), disciple d'Augustin Niphus, séjourna long-temps à Paris, en qualité

d'agent d'Antoine Colonne, et se fit connaître aux savans qui se formaient en ce temps-là dans l'école de Jacques Faber d'Étapes. Il publia en italien un ouvrage de morale, et fut fait évêque de Sessa (a). Frascator adresse l'une de ses pièces de poésie à Marc Antoine Flaminius, et à Galéace Florimont, et fait connaître qu'ils s'appliquaient aux études de théologie (A).

(a) Tiré de Naudé, in *Judicio de August. Nipho*, pag. 41.

(A) *Frascator... fait connaître que M. A. Flaminius et Florimont s'appliquaient aux études de théologie.*] Voici le commencement du poème :

*Dum vos sntidicos vates, arcanaque sensa
Volvitis, atque animum cœlesti neclare alen-
tes ?*

*Alloquitis, magnoque Dei consuescitis ori,
Fœlices duce Gibbeto, Campense magistro:
Quid dicam miserum me agere, et quam du-
cere vitam, etc. (1) ?*

(1) Frascator, pag. m. 68, Carmin., edit. *Genev.*, 1637.

FONTARABIE, ville d'Espagne, sur la rivière de Bidasso, proche de la mer, fut bâtie, dit-on, par le roi Suintilla (A). Alphonse IX, roi de Castille, s'en empara sur Sanchez, roi de Navarre (a), et accorda aux habitans les mêmes prérogatives que le roi Sanchez, son père, avait accordées à la ville de Saint-Sébastien. On prétend que Fontarabie était autrefois une ville de Guyenne, sous le vicomté de Bayonne (b). Sa situation au delà des Pyrénées favorise ce sentiment : outre que pour le spirituel elle a dépendu de l'évêque de Bayonne jusques en l'année 1571 (c). Voyez dans Moréri la prise de

(a) Oihenart, *Notitia Vasconia*, pag. 168.

(b) Baudrand, *Geograph.*, pag. 397.

(c) *Idem*, *ibidem*.

cette ville par les Français, sous le règne de François I^{er}. le secours qu'ils y jetèrent, et la lâcheté du gouverneur qui la rendit aux Espagnols. Moréri ne devait pas oublier la honte que les Français essayèrent devant cette place, l'an 1638, deux jours après la naissance de Louis XIV (B); ce qui sans doute fut pris pour un merveilleux présage par les Espagnols (C). Louis-le-Juste et le cardinal de Richelieu furent extrêmement en colère contre ceux qu'ils prirent pour la cause de cette disgrâce (D).

Joseph Moret, jésuite espagnol, a composé en latin une relation fort ample de ce siège de Fontarabie. Je n'ai point trouvé, dans l'exemplaire dont je me sers (d), l'année de l'impression; mais l'épître dédicatoire étant datée de Ségovie, le 12 d'avril 1654, et l'approbation du provincial des jésuites étant datée du 5 de mars 1655, on peut bien juger que cet ouvrage ne devint public que longtemps après la défaite des Français.

(d) C'est un in-16 de 467 pages.

(A) *Elle fut bâtie, dit-on, par Suintilla.*] Beutérus l'affirme, mais Oihenart n'en croit rien. *A Suintilla Rege Gotho conditam fuisse affirmat Beuterus lib. 3 cap. 27 Sed quis credat Beutero sine teste loquenti in re adeò antiquâ, et à nostro ævo remotâ? mihi certè nulla suppetunt argumenta quæ huic oppido tantæ vetustatis decus concilient (1).*

(B) *La honte que les Français essayèrent devant cette place l'an 1638 deux jours après la naissance de Louis XIV.*] Ce fut une des plus grandes disgrâces du règne de Louis-le-

(1) Oihenart, *Notitia Vasconia*, pag. 168.

Juste, et du ministère du cardinal de Richelieu. Il faut là-dessus entendre Balzac (2) : *Ne parlons jamais de***. C'est la honte et l'ignominie du nom français ; c'est une journée que les Romains eussent appelée scelerata, et que nous devons appeler maudite. Il faut que la postérité la déteste, ou plutôt il faut qu'elle l'ignore, et que nous l'effacions, s'il y a moyen, de l'année mille***.*

Que ce jour soit rayé des choses venues,
Jupiter le commande aux trois filles cheues
Qui tiennent registre des temps.

Il y a des gens à qui la fortune veut mal, entre les mains desquels les plus belles occasions se gâtent et se corrompent. Quand on a dessein de lever des sièges et de perdre des armées, il ne faut que les employer : à l'heure même toutes les places deviennent des Acrocorinthes, et tous les ennemis des Alexandres. Il est visible que ces gens à qui la fortune veut mal, etc. sont un voile sous lequel on couvre M. le prince de Condé (3) C'était dire gravement et respectueusement la plaisanterie de la chanson,

Il prendra Fontarabie,

Zest,

Comme il a pris Dole (4).

(C)... *Ce qui sans doute fut pris pour un merveilleux présage par les Espagnols.*] Il ne faut point douter que leurs poètes et leurs orateurs n'aient fait valoir avec une extrême pompe la circonstance du temps : un triomphe signalé, une victoire complète, deux jours (5) après la naissance d'un dauphin que la France souhaitait depuis tant d'années. Quel bon augure pour l'Espagne ! Que ne doit-elle pas espérer sous le règne d'un prince français, dont les premiers jours de la vie ont été marqués par une bataille très-glorieuse aux Espagnols, et très-honteuse à la France ? le premier courrier que l'on ait vu à

(2) C'est une lettre qu'il écrivit à Chapelain, (la onzième du III^e livre.) On a mis des étoiles en certains endroits, afin de dépayser les lecteurs. Je suis sûr que, par le même motif, on a mis une fausse date au bas de la lettre. On y a mis le 8 mai 1638, au lieu du 8 octobre 1638. C'est qu'on ne voulait pas choquer un prince du sang : c'était le prince de Condé qui commandait à ce siège.

(3) L'aïeul de celui qui porte ce nom, cette année 1695.

(4) Voyez le Dictionnaire de Richelet, au mot Zest.

(5) Le 7^e. jour de septembre 1638.

la cour de France depuis la naissance du dauphin, est apparemment celui qui portait la triste nouvelle du siège de Fontarabie levé : quel horoscope ! ô l'heureux présage pour la monarchie espagnole ! Je suis sûr qu'on ferait un livre de toutes les saillies poétiques qui échappèrent alors aux écrivains de cette nation. Cependant, que sont devenus tous ces bons présages ? Ils ont été des oracles de sibylle écrits sur des feuilles : autant en emporte le vent (6). Il est bon de faire sentir à toutes les plumes poétiques, soit qu'elles écrivent en prose soit qu'elles écrivent en vers, qu'il ne faut pas se mêler de prophétiser. La reine de France accoucha d'un prince dans le temps qu'on recevait courrier sur courrier sur les progrès que Louis XIV faisait en Hollande, l'an 1672. Là-dessus que ne dirent point les poètes français ? quels triomphes ne promirent-ils point au prince qui venait de naître au milieu de tant de bonnes nouvelles ? Et néanmoins il a vécu peu de temps.

Au reste, il y eut un jésuite (7), qui se servit de la pensée d'un auteur païen, pour parer la levée du siège de Fontarabie. *La bonne fortune du roi, dit-il (8), était si empressée à Saint-Germain, qu'elle ne put pas se trouver à Fontarabie.* Il voulait dire que cette bonne fortune donnaît tous ses soins à la naissance du dauphin. Plutarque a fort mal traité cette pensée. *Alexandre, dit-il (9), nasquit le sixième jour de juin, auquel jour propre fut bruslé le temple de Diane en la ville d'Éphèse, comme temoigne Hegesias Magnesien, qui en fait une exclamation et une rencontre si froide, qu'elle eust pu estre suffisante pour esteindre l'embrasement de ce temple. Car il ne se faut pas, dit-il, esmerveiller comment Diane laissa lors brusler son temple, pour ce qu'elle estoit assez empeschée à entendre comme sage-femme à l'enfantement et à la nais-*

(6) *Folias tantum ne carmina manda,
Ne turbata volent rapidis ludibria ventis.*
Virgil., *Æn.*, lib. VI, vs. 74.

(7) Nommé Jossot. Voyez la lettre que Balzac lui écrivit. C'est la XV^e. du livre III de la I^e. partie des Lettres choisies.

(8) Balzac parle de cela dans ladite lettre. Voyez l'Apologie de Costar, pag. 92.

(9) Dans la Vie d'Alexandre, assez près du commencement : je me sers de la version d'Amoyot.

sance d'Alexandre. Le goût de Plutarque est ici fort différent de celui de Cicéron. *Concinnè ut multa Timæus, qui cùm in historiâ dixisset, quâ nocte natus Alexander esset eîdem Dianæ Ephesicæ templum deflagrasset, adjunxit, minimè il esse mirandum quòd Diana, cùm in partu Olympiadis adesse voluisset, absuis set domo (10).*

(D) *Louis XIII et Richelieu furent extrêmement en colère contre ceux qu'ils prirent pour la cause de cette disgrâce.*] Le duc de la Valette, fils aîné du duc d'Épernon, passa pour le principal auteur de ce grand désavantage. Il n'osa point se remettre prisonnier pendant que l'on examinerait s'il était coupable ; il se sauva en Angleterre. Le conseil d'état le déclara convaincu du crime de lèse-majesté, pour avoir lâchement et perfidement abandonné le service du roi, au siège de Fontarabie, et de félonnie pour être sorti du royaume contre les ordres de sa majesté, et pour cela condamné à avoir la tête tranchée en Grève, s'il pouvait être pris, ou en effigie si on ne le pouvait prendre, à perdre toutes ses charges, et à avoir ses biens confisqués (11). Je remarque que le roi le déclara innocent par rapport à la lâcheté : *Il ne s'agit point, dit-il (12), ni de la lâcheté, ni de la malhabileté du duc de la Valette, puisque je sais qu'il ne manque ni de bravoure, ni de capacité ; mais il n'a pas voulu prendre Fontarabie.* Tout le monde n'en jugeait pas comme Louis XIII. Voyez cet endroit du *Ménagiana* (13). « Du » temps que M. d'Épernon se retira » en Angleterre, accusé d'avoir fui » dans un combat, M. Peiresc écrivit » au grand Bignon, et lui demanda » si on pouvait être condamné à mort » pour avoir manqué de courage. » M. Bignon lui fit réponse, qu'il n'y » avait point de loi sur laquelle on se » pût fonder pour le faire. Les lois, » tout au plus, ne condamnent à

» mort que le premier qui fuit, pour » servir d'exemple. » M. Ménage n'a pas été bien servi en cet endroit par sa mémoire, quelque bonne qu'elle fût ; car M. Peiresc mourut (14) quinze mois avant la déroute de Fontarabie, plus ou moins ; et il est sûr que le duc de la Valette ne se retira en Angleterre qu'au sujet de cette déroute. Au fond, ce que disait le roi est plus apparent, et ce ne serait pas la seule rencontre où la haine que l'on avait pour le cardinal aurait fait perdre des batailles à ce monarque. Il n'y avait point d'attentat dont les ennemis de cette éminence ne se servissent. Ils souhaitaient des victoires aux Espagnols, et leur en procuraient quelquefois, dans la seule vue de ruiner le cardinal, qui n'eût pu se soutenir sans les grands succès des armes du roi. Mais voici un autre désordre. Ses créatures ont quelquefois perdu des batailles par complaisance pour lui. On a du moins soupçonné le maréchal de Grammont de s'être fait battre à Honnecour, afin de lui procurer un grand avantage (15). Le cardinal s'était retiré de la cour, que pouvait-on faire de plus à propos pour son service que de mettre les affaires du royaume en mauvais état ? N'était-ce pas le moyen de faire dire que dès qu'il quittait le timon tout allait mal ? N'était-ce point aussi le moyen de le faire rappeler, afin qu'il remédiât aux désordres survenus pendant son absence ? Voilà comment le bonheur des peuples, et la gloire des princes sont sacrifiés aux intérêts d'un ministre.

(14) Le 24 de juin 1637. Voyez Gassendi, en sa Vie, pag. m. 347, 349.

(15) Quand on lit les Mém. de Puysegur, à l'endroit où est décrite la bataille d'Honnecour (c'est pag. m. 234 et suiv.), on ne peut s'empêcher de croire que le maréchal de Grammont avait ordre de se laisser battre.

FORTE (MODÉRATA). C'est sous ce nom-là qu'une dame vénitienne a publié ses ouvrages : son vrai nom était *Modesta Pozzo* (a). Elle est auteur d'un poë-

(a) Elle conserva le sens de ce nom sous le mot de Fonte, qui répond à Pozzo, et sous celui de Moderata, qui répond à Modesta.

(10) Cicero, de Naturâ Deorum, lib. II, cap. XXVII.

(11) Histoire du cardinal de Richelieu, imprimée à Amsterdam, 1694, tom. II, pag. 364, 365.

(12) Là même, pag. 364.

(13) Pag. 259 de la première édition de Hollande.

me intitulé, *il Floridoro*, et d'un autre poëme italien sur la passion et sur la résurrection de Jésus-Christ. Outre ces poëmes et divers autres, elle publia en prose un livre de *Meriti delle donne*, où elle soutient que le sexe féminin n'est point inférieur au sexe masculin. J'ai tiré cela d'un livre intitulé : *le Cose notabili et maravigliose della città di Venetia, già riformate ed accommodate da Leonico Goldioni, ed hora grandemente ampliate da Zuanne Zittio*. Voyez-y la page 311 de l'édition de Venise 1655. J'ai été surpris qu'on n'y marque point l'année de la naissance et l'année de la mort de cette dame, ni aucune autre circonstance de sa vie ; mais j'ai trouvé ailleurs de quoi suppléer cela (A). Voyez la remarque. M. Moréri, sous le mot *Puy*, a rapporté quelque chose touchant cette illustre femme.

(A) *On ne marque . . . aucune circonstance de sa vie dans le Cose notabili . . . di Venetia. J'ai trouvé ailleurs de quoi suppléer cela.*] Le père Hilarion de Coste m'apprend que cette dame (1) naquit à Venise l'an 1555 ; qu'elle perdit son père et sa mère la première année de sa naissance ; qu'elle fut mise en ses jeunes ans au monastère des religieuses de Sainte-Marthe, de Venise ; qu'elle apprit avec une grande facilité la poésie et la langue latine ; qu'elle avait une mémoire si heureuse, qu'ayant entendu un sermon elle le redisait mot pour mot ; que son livre du Mérite des femmes fut mis en lumière incontinent après son décès ; qu'elle fut honorablement mariée à Philippe de Georgiis, et qu'elle vécut vingt ans avec lui en grande union, après quoi elle mourut en couche le 1^{er} de novembre 1592 ; que son mari lui fit dresser un monument sur lequel est

gravée cette épitaphe : « Modestæ à Puteo fœminæ doctissimæ, quæ varios virtutis partus Moderatæ Fontis nomine rhytmis Etruscis (quibus memoranda cecinit) et sermone continuo feliciter enixa, naturæ partum dum ederet, puellæ vitam, sibi verò mortem (pro dolor) ascivit. Philippus de Georgiis Petri in officio super acquis, pro sereniss. Do. publici jura defendens, amantissimæ conjugii P. Obiit anno Domini 1592 kal. novemb. » Que Jean Nicolas Dogliani a écrit en italien, l'an 1593, la vie de cette dame ; que le révérend père Pierre-Paul Ribéra a fait un Éloge de cette savante héroïne, dans son Théâtre des femmes savantes ; et que N. di Zorzi sa fille, a fait une préface à ses ouvrages (2).

(2) Tiré d'Hilarion de Coste, Éloges des Dames illustr., tom. II, pag. 717 et suiv.

FONTEVRAUD ou plutôt FRONTEVAUX (A), abbaye célèbre du diocèse de Poitiers et de la province d'Anjou, reconnaît pour son fondateur ROBERT d'ARBRISSEL. Nous avons promis de parler ici de ce personnage, et nous allons nous acquitter de cette promesse. Il naquit environ l'an 1047 dans le village d'Arbrissel (a), à sept lieues de Rennes. Il alla à Paris l'an 1074, et y fut promu au doctorat en théologie. Un évêque de Rennes, qui ne sachant rien ne laissait pas d'aimer les savans (B), et de leur donner de l'emploi, le fit revenir en Bretagne environ l'an 1085, et lui conféra la dignité d'archiprêtre et celle d'official, et eut la joie de le voir combattre contre les désordres qui désolaient son diocèse. Les querelles, la simonie, le concubinage des ecclésiastiques, y faisaient d'étranges ravages. Après avoir

(1) Il la nomme Modesta Pozzo di Zorzi.

(a) On le nomme présentement Arbresec.

travaillé quatre ans à l'extirpation de ces désordres, Robert se voyant exposé par la mort de son évêque à la mauvaise satisfaction des chanoines à qui son esprit de réforme ne plaisait pas (b), se tourna d'un autre côté : il s'en alla enseigner la théologie à Angers ; mais il se dégoûta tellement du monde à la vue de la corruption de mœurs qui y régnait, qu'il se retira dans un désert (c). La vie austère qu'il y mena fit du bruit ; plusieurs personnes se rendirent auprès de lui, comme afin de voir et d'ouïr un saint. Il en retint quelques-uns, avec lesquels il commença de former une espèce de collège de chanoines réguliers, environ l'an 1094. Urbain II étant en France deux ans après entendit dire tant de bien de lui, qu'il le manda ; et que le voulant ouïr prêcher, il lui fit faire le sejour de la dédicace d'une église (d). Il en fut si édifié, qu'il le créa prédicateur apostolique. Le baron de Craon fut si touché de cette prédication, qu'ayant fondé dès le lendemain une abbaye il la donna à Robert (e). Le nouvel abbé remplit les fonctions de cette charge jusques en l'année 1098. Alors

il fit réflexion que son caractère de prédicateur apostolique ne souffrait pas qu'il fût toujours renfermé dans un même lieu avec ses chanoines réguliers. Il renonça donc à son abbaye, et s'en alla de lieu en lieu pour faire valoir son talent de prédicateur. Ayant fait ce métier pendant deux ans, suivi d'une grande multitude d'hommes et de femmes, il résolut de se reposer et de fixer ses tabernacles à la forêt de Fontevaux. Il n'y manqua de rien : on s'empressait de toutes parts à lui envoyer tout ce qui lui était nécessaire pour la subsistance des âmes dévotes qui se tenaient autour de lui ; et il fut bientôt en état de distribuer des aumônes de son superflu. Il ne faut pas oublier qu'il y eut au même temps deux autres célèbres prédicateurs, qui convinrent avec lui de partager les deux sexes, et de lui laisser le soin des femmes, pendant qu'ils se chargeraient des hommes (C). Dès qu'il eut établi de bonnes lois dans son monastère de Fontevaux, il reprit l'emploi de prédicateur ambulante. Il parcourut plusieurs provinces de France, et principalement la Bretagne et la Normandie. Il fit à Rouen un des plus grands coups qu'un homme de son métier puisse faire ; car une seule de ses exhortations convertit toutes les filles de joie qui se trouvaient dans un lieu de prostitution (D), où il entra pour y annoncer la parole. Il assista l'an 1104 au concile de Beaugenci, et y eut séance entre les prélats. Il parcourut pendant les années 1107 et 1108, l'Anjou, le Poitou, et la Tou-

(b) Baldricus, in Vita Rob. Arbriss., cap. I, num. 10, apud Joann. de la Mainferme, in Clypeo nascentis Fontebrauldensis Ordinis, tom. I, pag. 137.

(c) *Corruptissimi seculi fastidiosus Robertus in Credonense desertum abscondit se.* Joan. de la Mainferme, in Clypeo nascentis Fontebrauldensis Ordinis, tom II, pag. 498.

(d) Celle de Saint-Nicolas d'Angers.

(e) *Mirabili ejus facundia captus illius regionis princeps Baro Credonensis abbatiam beatissimæ Virgini construxit, cui de Rotâ cognominata Robertum præfecit abbatem.* Joan. de la Mainferme, Clypei, tom. I, pag. 28.

raine, en exécution de sa charge de prédicateur apostolique. Ces courses produisirent pour le moins ce bon effet, c'est que l'ordre de Frontevaux se répandit dans ces provinces (E), et éprouva l'efficacité des exhortations du pape Paschal II. L'évêque de Poitiers fut à Rome, l'an 1106, pour demander à sa sainteté la confirmation de cet ordre. Il obtint une bulle de Paschal II, par laquelle ce pontife déclara qu'il en voulait prendre un soin spécial, et le mettre immédiatement sous le pouvoir du saint siège, et exhorta puissamment les peuples à faire du bien à ce nouvel institut. Il en confirma tous les privilèges par une nouvelle bulle, l'an 1113. L'ordre était déjà bien augmenté; car le fondateur, allant prêcher dans d'autres provinces de France, ne manquait pas d'y établir des convents (f). Il persuada à la reine Bertrade de prendre l'habit de l'ordre (F). Elle ne le porta guère : l'austérité de l'institut la tua bientôt (G). Il se sentit défaillir, l'an 1115, et de l'avis de plusieurs prélats, abbés et moines qu'il assembla, il conféra le généralat de l'ordre à une femme (g). On a fort critiqué une telle disposition (H). L'année suivante il sentit revenir ses forces, et se promena par le diocèse de Chartres en faisant ses fonctions accoutumées de prédicateur. Il termina un différent que plusieurs personnes avaient tâché en vain de

pacifier, entre Ives, évêque de Chartres, et Bernard, abbé de Bonneval. Il ne fut pas moins heureux par rapport à la querelle qui s'éleva entre le comte de Chartres et les chanoines, au sujet de l'élection d'un évêque après la mort d'Ives. Il tomba malade en prêchant dans le diocèse de Bourges, l'an 1117, et se fit porter au monastère d'Orsan, où il mourut quelques jours après. L'archevêque de Bourges suivi de son clergé, et d'un grand nombre de gentilshommes et de roturiers, accompagna le corps jusques au monastère de Frontevaux, où il célébra les funérailles le douzième jour après le décès. Le comte d'Anjou, l'archevêque de Tours, l'évêque d'Angers, plusieurs abbés, une multitude incroyable d'ecclésiastiques et de peuple étaient allés au-devant de ce convoi, avant qu'ils sortit du diocèse de Tours (h). Le père de la Mainferme (i), religieux de Frontevaux, a publié trois volumes apologétiques, où il s'est donné beaucoup de peine pour justifier son patriarche, que quelques-uns ont accusé d'avoir partagé le lit de ses religieuses (I), non pas à la vérité dans la vue de jouir d'elles, mais afin de se commettre avec de plus fortes tentations. On a vu cette scène dans les Nouvelles de la République des Lettres (K). On ne saurait trouver étrange la vivacité de

(f) Voyez la remarque (E).

(g) *Abbatissam toti suo ordini Petronillam de Camilliaco preposuit. Cyp. nascentis ord. Fontebraldensis, tom. II, pag. 502.*

(h) Tiré du II^e. tome du *Clypeus nascentis Fontebraldensis Ordinis*, à la fin, où l'on voit un Abrégé chronol. de la Vie de Robert d'Arbrissel, avec les renvois aux endroits où chaque chose est plus amplement rapportée.

(i) Le I^{er} tome de son *Clypeus* fut imprimé l'an 1684, le II^e. l'an 1688, le III^e. l'an 1692.

zèle que ce religieux témoigne contre les auteurs de l'accusation (L) : la chose est assurément délicate (M), et il fait bien de mettre tout en usage pour justifier son héros. Il nie le fait, et voilà le seul moyen de parvenir à l'apologie ; car il n'y a rien de moins compatible et avec la pureté du cœur, et avec la pureté du corps, que la prétendue mortification de résister à des tentations que l'on aurait irritées. Le véritable triomphe est de se tenir le plus éloigné qu'il est possible d'un tel ennemi (N), et de n'y penser jamais ; et ce serait une illusion très-grossière, et une furieuse impertinence, que de dire qu'y ayant eu des gens du monde qui ont passé des nuits entières avec des filles sans en jouir (O), il faut à plus forte raison s'imaginer que des religieux se contiennent dans de semblables rencontres. M. Ménage mérite d'être consulté sur la matière des preuves que le père de la Mainferme a rejetées (P). Mais on doit consulter plus soigneusement encore la *Dissertation apologétique pour le bienheureux Robert d'Arbrisselles..... sur ce que j'en ai dit dans la première édition de cet ouvrage*. C'est une apologie si bien tournée et si solide (Q), que tout homme raisonnable y devra acquiescer ; et quoique j'aie suffisamment fait connaître que je n'ajoutais aucune foi aux bruits qui coururent touchant ce partage de lit, etc., je déclare ici qu'en tous les endroits où j'ai parlé de cela sans y apposer la répétition de mon sentiment, je souhaite qu'elle y soit sous-entendue. On compte

trente-deux ou trente-trois abbesses de Frontevaux, depuis Pétronille de Chemillé, qui fut la première, jusques à celle qui l'est aujourd'hui (k) (R). L'ordre est divisé en quatre provinces (S), dans chacune desquelles il possède de plusieurs prieurés.

(k) La Mainferme, tom. III, pag. 172.

(A) *Ou plutôt* FORTEVRAUX.] Le nom latin dans les anciens titres est *Fons Ebraldi* (1). Selon cette origine, il faudrait dire *Fontevraux*, et plusieurs le font aussi. Mais M. Ménage déclare qu'il faut dire *Frontevaux avec les peuples d'Anjou et de Poitou*. On a inséré ici la lettre *r* comme dans le mot *fronde* dérivé du latin *frunda*, et dans le mot *fromage* dérivé de *formaticum*. Il y a long-temps qu'on a inséré cette lettre ; car on trouve dans la chronique de Savigni, page 317 : *Anno Domini 1189 obiit Henricus rex Angliæ, octavus apostolorum Petri et Pauli, et sepultus est apud Fronteval* (2).

(B) *Un évêque de Rennes... ne sachant rien, ne laissait pas d'aimer les savans.*] Il s'appelait Silvestre de la Guerche, et avait porté les armes contre Conan, duc de Bretagne (3). Voici ce que l'on a dit de lui dans l'histoire de Robert d'Arbrissel. *Licet non litteratus litteratos tamen inhiante complexabatur... convocabat igitur aliunde si quos poterat litteratos, quod hominum genus Britannia tunc habebat rarissimum* (4). Sur le témoignage qu'on lui rendit du mérite de ce Robert, il l'attira dans son diocèse, et lui fit cette confession ingénue : *Evectione præparatâ, venerandus pontifex dirigit Parisius, et accersitum taliter alloquitur : Vides, inquit, Frater charissime, quomodo sancta Redonensis Ecclesia mater*

(1) Dans l'Épître C.G. de saint Bernard, ce lieu est nommé *Fons Ebraudi*. Ménage, Orig. de la langue française, pag. 336, édition de 1694.

(2) Cité par Ménage, là même. Voyez aussi son Histoire de Sablé, pag. 89, 90.

(3) Le père de la Mainferme, in *Clypeo nascentis Fontebaldensis Ordois*, tom. II, pag. 47.

(4) Albricus, in *Vita Roberti Arbriss.*, cap. II, num. 8, apud Joann. de la Mainferme, *ibid.*, pag. 48.

tua sine regimine vacillat, hoc præsertim tempore cum me penè laicum ci contigerit præesse. Esto igitur, queso, in responsis ecclesiasticis noster interpres, audiam te, et loqueris in me. Poteris procul dubio Dei populo prodesse, si zelum Dei habens, volueris nobiscum aliquantulum militare.

(C) Deux autres prédicateurs . . . convinrent . . . de lui laisser le soin des femmes, pendant qu'ils se chargeaient des hommes.] Ce partage est admirable, et ne peut point être comparé à celui de la circoncision et du prépuce, je veux dire à celui que firent saint Pierre et saint Paul, quand il fut dit que saint Pierre s'appliquerait à la conversion des juifs, et saint Paul à la conversion des gentils (5). Les trois prédicateurs dont je parle ici étaient Robert d'Arbrissel, Bernard de Tiron, et Vitalis de Morvion. Rapports les paroles d'un ancien historien. *In transmarinis partibus, sicut à majoribus accepi, tres memorabiles viri uno tempore fuere: scilicet Robertus cognominatus de Arbrusculo, Bernardus, et Vitalis. Hi non ignobilitè eruditi, et spiritu ferventes, circuibant per castella et vicos, seminantesque secundum Isaiam super omnes aquas, de conversione multorum fructus colligebant, pio inter se placito constituto: quòd Robertus quidem fœminarum communi labore ad meliora conversarum sollicitudinem gereret; Bernardus verò et Vitalis maribus propensius providerent. Robertus igitur famosissimum illud monasterium fœminarum de Fonte Ebraldi construxit, et regularibus disciplinis informavit, Bernardus verò apud Tirocinum, et Vitalis apud Saviniacum monachis regulariter institutis, suos quisque ab aliis per quasdam præceptorum proprietates distinxit (6). On eut beau représenter à notre Robert le péril où il s'exposait par ce grand attachement à la direction du sexe, il rejeta ces avis comme des ruses de Satan, et se fortifia de l'exemple de saint Jérôme. Desepxit ergò tentatoreni, irrisit ejus*

fallaciam, nec fœminarum abjecit moderationem... divum Hieronymum imitatus, cui insulsi obloquebantur Aristarchi, quòd scriberet ad mulieres, easque viris anteponeret: quorum cavillationes venustissimè et copiosissimè retundit devoti sexus celebratione sacris ex litteris deductà (7).

(D) Une seule de ses exhortations convertit toutes les filles de joie qui se trouvaient dans un lieu de prostitution.] On lui attribue un talent tout particulier pour cela; et il fallait bien que, puisque la direction du sexe lui était échue, il cherchât principalement les brebis galeuses. Il allait nu-pieds par les rues et par les places, afin d'exhorter à la pénitence les filles de mauvaise vie, et il entra même dans le bordel afin de leur faire des exhortations. Il y entra un jour dans Rouen, et s'alla mettre auprès du feu afin de chauffer ses pieds. Il se vit bientôt entouré de femmes persuadées qu'il n'était venu que pour goûter le plaisir vénérien; mais il leur parla de toute autre chose: il leur annonça les paroles de vie, et la miséricorde du Fils de Dieu. La principale d'entre elles, surprise de ce langage, lui dit que depuis vingt-cinq ans qu'elle hantait cette maison, elle n'y avait vu entrer personne qui parlât de Dieu, ou qui leur fit espérer grâce; mais que, si elle pouvait prendre confiance en ce qu'il disait, elle ne manquerait point de changer de vie; et, sur la réitération des promesses de miséricorde, elle et ses compagnes se jetèrent aux pieds de Robert, et s'engagèrent à se repentir. Il profita de ce bon moment, et, les faisant sortir de la ville, les amena toutes dans son désert (8). *In Vita beati Roberti de Arbrissello legitur, quòd ordinem Sanctimonialium Fontis Ebraldi instituit: et quod nudipes per plateas et vicos ire consueverat, ut fornicarias ac peccatrices ad medicamentum poenitentiae possent adducere. Quòdam ergò die, cum venisset Rotomagum,*

(7) Joan. de la Mainferme, Clypei tom. I, pag. 118.

(8) Statim eas de civitate eduxit, et ad eremum cum eis gaudens perrexit, ibique peractâ penitentia Christo felicitè transmisit. *Idem, ibid., pag. 133, ex Codice manuscripto (anno 1210) Abbatissæ Vallibus Cernaii (l'Abbaye des Vaux de Cernai) ordinis cisterciensis diœcesis parisiensis.*

(5) Voyez l'Épître aux Galates, chap. II, vs. 7 et 8.

(6) Guillelmus Neuburgensis, lib. I, de Rebus Anglicis, cap. XF, apud Joan. de la Mainferme, tom. I, pag. 117.

lupanar est ingressus, sedensque ad focum pedes calefacturus, à meretricibus circumdatur, æstimantes eum causâ fornicandi esse ingressum. Sed prædicante eo verba vitæ, ac misericordiam Christi eis promittente, una ex meretricibus, quæ cæteris præerat, dixit ei : Quis es tu, qui talia loqueris ? Scias pro certo, quia per viginti quinque annos, quibus hanc domum ad perpetranda scelera sum ingressa, nunquam aliquis huc advenit, qui de Deo loqueretur, vel de ejus misericordiâ præsumere nos faceret : tamen si scirem verum esse, etc. (9). On a remarqué dans l'histoire des ouvrages des savans (10) : « Que plusieurs autres femmes de cette espèce ce ayant été aussi converties, il fallut que Robert fit faire un cloître tout particulier pour elles, qu'il dédia à sainte Marie Magdeleine, pendant qu'il renfermait dans un autre, consacré à la Sainte Vierge, celles qui avaient un bon renom. » Cela témoigne le talent particulier qu'il avait pour gagner ces sortes de créatures (11), et son attachement à l'ancienne discipline ; car il y a des pères qui ont cru que les religieuses qui avaient été violées devaient vivre séquestrées de celles à qui ce malheur n'arrivait point (12).

(E) *L'ordre de Frontevaux se répandit dans ces provinces.*] Pendant les courses qu'il fit dans l'Anjou, dans le Poitou, et dans la Touraine, l'an 1107 et 1108, il fonda les monastères de Chamfournois, celui de Lapuie, celui des Loges, celui de Relai, celui de Gaine, et celui de Gironde. L'an 1110, il courut le Berri et la Bretagne, et fonda le monastère d'Orsan, au diocèse de Bourges. L'an 1112 il en fonda trois dans les diocèses d'Orléans et de Poitiers ; celui de la Lande-en-Beauchêne, celui de Turon, et celui de la Madeleine d'Orléans. L'an 1114, il prêcha dans le

Limosin, dans l'Angoumois, dans le Périgord, et au diocèse de Toulouse, et fonda quatre monastères, celui de Bourbon, celui de la Gasconière, celui de Cadouin, et celui de l'Épinasse. Ce fut en ce temps-là qu'ayant couru le Languedoc et la Guyenne, il s'en alla en Auvergne, où il eut des entretiens de piété avec la bienheureuse Raingarda, mère de Pierre le Vénéable (13).

(F) *Il persuada à la reine Bertrade de prendre l'habit de l'ordre.*] Cette BERTRADE était fille de Simon de Montfort, et sœur d'Amauri de Montfort, comte d'Évreux, et de Guillaume de Montfort, évêque de Paris. Elle fut élevée en Normandie chez sa tante la comtesse d'Évreux, et ce fut là que Fouleque Rechin, comte d'Anjou, la vit et l'aima. Il l'épousa l'an 1089. Elle le quitta en 1092 ou 1093, pour épouser Philippe, 1^{er} du nom, roi de France, avec lequel elle avait eu un entretien particulier le jour de la vigile de la Pentecôte, dans l'église de Saint-Jean, de Tours, pendant que les chanoines de Saint Martin bénissaient les fonts de l'église. Elle se rendit à Orléans, où le roi la recut (14). Il l'épousa ensuite à Paris. Le pape le fit excommunier par son légat, l'an 1094, au concile d'Autun ; et l'excommunia lui-même l'année suivante, au concile de Clermont. Philippe chassa Bertrade en 1096, et la reprit l'an 1100 : il fut excommunié tout de nouveau, mais lui et elle obtinrent l'absolution, l'an 1105, ayant juré sur les Saintes Évangiles de ne plus habiter charnellement ensemble, et de ne se plus voir ni de ne se plus parler qu'en présence de personnes non suspectes (15). Le cartulaire de Saint Nicolas d'Angers apprend, qu'en 1106, le 6 des Ides d'octobre, Philippe fut à Angers avec Bertrade, et que Rechin l'y recut magnifiquement. Ce fut sans

(9) *Idem, ex eodem Codice.*

(10) *Mois d'août 1690, pag. 527, dans l'extrait du II^e. tome du Clyspeus.*

(11) *Quæ quidem omnia liquidò ostendunt Robertum ardenti zelo æstuasæ, dono speciali præditum fuisse ad convertendæ mulieris impuras, meretrices, et publicæ libidinis victimas inò de facto plurimas convertisse. Jo. de la Mainferme, Clys., tom. I, pag. 133.*

(12) *Voyez la LXXXV^e. lettre du pape Léon I^{er}. , chap. II et V.*

(13) *Tiré du Clyspeus nascentis du père de la Mainferme, tom. II, pag. 500, 501.*

(14) *Rex libidinosus Philippus Turonis venit, et cum uxore Fulconis locutus eam fieri reginam constituit. Pessima illa, consule dimisso, nocte sequenti regem sequitur, qui Mindraico prope pontem Beironis milites dimiserat, qui eam Aurelianis duxerunt. Ménage, Hist. de Sablé, liv. III, chap. XVI, pag. 85, 86, ex Gestis consulum Audegavenum.*

(15) *Là même, pag. 89.*

doute en ce temps-là que Bertrade réconcilia ses deux maris, et qu'elle leur donna une grande fête où elle les servit à table, comme l'a écrit Orderic, qui ajoute que Bertrade demeura avec Philippe jusqu'à la mort de Philippe (16). Il y a beaucoup d'apparence que le pape approuva leur mariage; car leurs deux fils furent déclarés capables de succéder à la couronne, comme nous l'apprenons de Suger, dans la vie de Louis-le-Gros. Bertrade eut un douaire sur les domaines de la couronne, . . . et ce douaire fut la terre de Haute-Bruyère, dans le voisinage de Montfort, et dans le diocèse de Chartres, qui est le lieu où elle fonda un prieuré, s'étant faite religieuse à Fontevaux, entre les mains de R. d'Arbrissel; et s'y étant retirée, elle y mena jusqu'à la mort une vie exemplaire. Elle avait demeuré en Anjou depuis la mort du roi Philippe, arrivée l'an 1108. M. Ménage, dont j'emprunte tout ceci (17), a relevé un prodigieux nombre de fautes, qu'il a observées dans plusieurs historiens au sujet de cette Bertrade. Il ne dit point si elle vécut long-temps depuis qu'elle fut entrée en religion; mais nous apprenons de Guillaume de Malmesburi, qu'elle mourut peu après. *Philippus*, dit-il (18), *in extremo vitæ, tactus morbo monachicum apud Floriacum accepit habitum* (19). *Pulchrius et fortunatius illa* (Bertrada), *quòd ætate et sanitate integra, nec specie rugata apud Fontem Evraldi Sanctimonialium, appetiit velum. Nec multò post præsentii vitæ vale fecit: Deo forsitan providente, non posse delicatæ mulieris corpus religionis laboribus inservire.* La conversion de cette reine impudique fit beaucoup d'honneur à Robert. Cette femme était si adroite, qu'elle faisait du roi ce qu'elle voulait, et qu'on vit souvent à ses pieds son premier mari lui faire mille soumissions depuis qu'elle l'eût quitté. Lâcheté pour le moins égale à celle

de Ménélas. *Amore ejus ita captus est* (Philippus) *ut illa sibi in omnibus imperaret, cum ipse omnibus imperare cuperet* (20). *Bertrada virago faceta, et eruditissima illius admirandi mulieris artificii, quo consueverunt audaces suis etiam lacessitos injuriis maritos suppeditare, Andegavensem priorem maritum, licet thoro omnino repudiatum, ita mollificaverat, ut eam tanquam dominam veneraretur, et scabello pedum ejus sapiens residans, ac si præstigio fieret, voluntati ejus omnino obsequeretur* (21). On croit qu'elle prit le voile à Fontevaux environ l'an 1115.

(G)..... *L'austérité de l'institut la tua bientôt.*] Nous avons vu (22) que Guillaume de Malmesburi a conjecturé que la providence de Dieu ménagea peut-être que le corps de cette délicate reine fût incapable de supporter les travaux de la religion. Il valut mieux peut-être qu'elle y succombât promptement; car s'ils n'eussent fait que l'amaigrir, il eût été à craindre qu'une langueur un peu trop longue ne la dégoûtât de la vie monastique, et ne lui fit regretter les douceurs voluptueuses qu'elle avait quittées. Quoi qu'il en soit, voici la preuve de mon texte. *Anno 1115 aut circiter Bertradam reginam ad institutum Font-Ebraldense tandem pellectam Robertus in monasterio Alta-Brueria dicto collocavit. Victu cultuque in primis aspero atque horrido utens, vitâ statim privata est* (23). On vit alors la vérité de la maxime *Nullum violentum durable*.

(H) *On a fort critiqué une telle disposition.*] Il n'y a rien de plus singulier dans le monde monastique (24), que de voir tout un grand ordre composé de religieux et de religieuses reconnaître une femme pour son chef et son général. C'est ce que font les moines et les nonnes de l'ordre de Fontevaux en vertu de leur institut. Robert d'Arbrissel, fondateur, l'a voulu ainsi. Il fit une loi diamétralement

(16) Ménage, Hist. de Sablé, liv. III, chap. XVI, pag. 89.

(17) *Là même.*

(18) *Lit. V*, de Gestis Regum Anglorum, apud la Mainferme, Clyp., tom. II, pag. 137.

(19) *Le père de la Mainferme, ibidem, pag. 138, 139, j'ait voir que cela est faux.*

(20) *Vincentius Bellocvacus, Specul., lib. XXVI, cap. LXXXVIII, apud la Mainferme, Clyp., tom. II, pag. 141.*

(21) *Sugerius, in Vita Ludovici Grossi, cap. XVII, apud eundem, ibid.*

(22) *Ci-dessus à la fin de la citation (18).*

(23) *La Mainferme, tom. II, pag. 502.*

(24) *Voies dans la remarque (P), citation #2, les paroles de Charles du Blouin.*

opposée à la loi salique : il ne se contenta pas de vouloir que l'ordre pût tomber en quenouille, il voulut qu'une femme succédât toujours à une autre femme dans la dignité de chef et de général de l'ordre. Le père de la Mainferme a destiné le III^e. tome de son ouvrage à justifier cette conduite du fondateur. Il répond à toutes les objections qu'on a coutume de faire, et il insiste beaucoup sur ce que la Sainte Vierge a commandé à Dieu même; car il est dit dans l'Écriture que Jésus-Christ était sujet à sa mère. Si Dieu, l'Être nécessaire, le créateur de toutes choses, n'a point fait difficulté d'obéir à une femme, nous autres hommes, petites créatures que nous sommes, oserons-nous en faire difficulté? Si jamais l'église romaine faisait avec connaissance de cause ce qu'on prétend qu'elle fit sans le savoir, sous le règne de la papesse Jeanne, elle trouverait son apologie toute prête dans le livre du père de la Mainferme; et je ne vois point, si l'apologie de Frontevaux passe une fois, pourquoi on ferait scrupule de créer une papesse. Ajoutez à cela, que dans l'hypothèse de presque tous les dévots de la communion de Rome, Dieu a donné à la Sainte Vierge l'empire du monde : on ne voit rien de plus fréquent dans les livres de ces messieurs que les titres de *reine des cieux*, *reine des anges*, quand ils parlent de la Vierge; et c'est même le langage du culte public, je veux dire des hymnes de l'Église. Un religieux de Frontevaux se servit un jour de cette raison : le père de la Mainferme le rapporte sans y trouver rien à redire (25). « Il arriva une fois à un certain religieux que je ne nomme point, » qui avait bien de la peine à digérer ce qui est de notre institut, » qui me dit une fois me parlant de ce sujet, que notre royaume était en quenouille. En quoi de vérité, il disait mieux qu'il ne pensait, et nous faisait beaucoup d'honneur contre son intention. Car il est vrai qu'il est en quenouille, comme tout le royaume de l'univers, du ciel et de la terre *est en quenouille*,

» savoir est, en tant qu'il est régi et » gouverné par la puissance et autorité souveraine de celle, qui comme une femme forte, *manum suam nisisit ad fortia; et digiti ejus apprehenderunt fusum.* Pr. 31. v. 19.»

(1) *Quelques-uns l'ont accusé d'avoir partagé le lit de ses religieuses.*] L'accusation est fondée sur une lettre de Geofroi, abbé de Vendôme. Les lettres de cet abbé furent publiées par le père Sirmond, l'an 1610, sur le manuscrit de l'abbaye de la Couture. L'une de ces lettres fut écrite à notre Robert, pour l'avertir d'un fâcheux bruit qui courait touchant sa conduite, et des inconveniens de cette conduite. Rapportons les paroles de la lettre (26) : *Fœminarum quasdam, ut dicitur, nimis familiariter tecum habitare permittis, et cum ipsis etiam, et inter ipsas, noctu frequenter cubare non erubescis. Hoc si modò agis, vel aliquando egisti, novum et inauditum, sed infructuosum martyrii genus invenisti... Mulierum quibusdam, sicut famam sparsit, et nos autè diximus, sæpè privatim loqueris, et earum accubitu novo martyrii genere cruciaris.* Il y a une autre lettre qu'on attribue à Marbodius, évêque de Rennes, qui contient les mêmes avertissemens (27) : *Mulierum cohabitationem diceris plus amare. Has ergò non solum communi mensà per diem, sed et communi accubitu per noctem dignaris, ut referunt.* On blâme Robert d'avoir fait prendre l'habit de nonne trop légèrement à de jeunes filles, et on lui représente le mauvais succès d'un tel procédé. Quelques-unes sentant venir le neuvième mois avaient rompu leur clôture pour aller accoucher ailleurs, et les autres étaient accouchées au milieu de leurs cellules. *Taceo de juvenculis, quas sine examine religionem professas mutatà veste per diversas cellulas protinus inclusisti. Hujus igitur facti temeritatem miserabilis exitus probat. Aliæ enim urgente partu, fractis ergastulis elapsæ sunt, aliæ in ipsis ergastulis pepererunt* (28). Notez 1^o. que, dans la lettre attribuée à Geofroi de Vendôme, ou

(25) Tom. III, pag. 21. Il cite frère E. Martin, auteur d'un livre qui a pour titre : Le Séjour du Verbe incarné dans les entrailles immaculées de la Vierge.

(26) Voyez le *Clypeus nascentis* Ord. Fontevrauldensis, tom. I, dissertat. I, pag. 38.

(27) Voyez le même livre, la même, pag. 41 (28) Là même, pag. 69.

accuse d'acception de personnes Robert d'Arbrissel. Il y a quelques femmes, dit-on, avec lesquelles vous êtes toujours de bonne humeur, prompt, actif, alerte, si complaisant que vous n'épargnez rien de tout ce qui leur peut marquer votre honnêteté; mais quant aux autres, si quelquefois vous daignez leur adresser la parole, c'est pour leur dire des duretés; vous les traitez en censeur rigide, et vous les laissez exposées à la faim, et à la soif et au froid. *Illis siquidem te semper sermone jucundum ostendis, et alacrem actione, omneque genus humanitatis exhibes, nullā servat parcitate. Et iterum. Aliis verò, si quando cum ipsis loqueris, semper locutione nimis durus appares, nimis districtus correctione: illas etiam fame et siti ac nuditate crucias, omni relicta pietate*(29). C'est insinuer ce que Théophile Raynaud affirme (30), je veux dire que Robert choisissait toutes les plus belles quand il voulait s'exposer à la tentation en couchant avec une femme. Notez en 2^e lieu, que le père de la Mainferme ne rapporte point tout le passage de la lettre prétendue de Marbodius. Je l'ai vu beaucoup plus complet dans M. Ménage (31), et j'y ai trouvé que l'on fait souvenir Robert qu'il avait été autrefois pécheur du côté des femmes. J'y ai trouvé un autre reproche dont je ferai mention ci-dessous (32).

(H) ... *Ou a vu cette scène dans les Nouvelles de la République des Lettres.*] Voyez l'article II du mois d'avril 1686 : c'est l'extrait du 1^{er} tome du *Clypeus nascentis Fontevraldensis ordinis*. L'auteur de l'extrait a comparé à Tantale un homme qui s'aviserait d'un genre de mortification tel que celui que l'on imputa à notre Robert. Mais comme il n'y a point de comparaison qui ne cloche, celle de Tantale à certains égards ne conviendrait pas au directeur de ces religieuses. Il souffrirait la faim et la soif au voisinage du remède, mais il ne serait pas certain que le remède se retirerait à mesure qu'on le voudrait joindre. La comparaison de ces phy-

(29) *Clypeus nascentis Ord. Fontevraldensis, tom. I, dissert. I, pag. 66.*

(30) *Ci-dessous, remarque (L), citation (42).*

(31) *Voyez-le dans la remarque (P) à la citation (*)*.

(32) *Remarque (P).*

siciens curieux, qui étudient avec tant d'ardeur les causes des phénomènes, ne serait juste qu'à certains égards. Leurs méditations et leurs recherches ne font qu'effleurer la nature, le secret qu'ils cherchent est dans un vase dont ils peuvent seulement toucher les bords; ils ont beau tourner, aller et venir, ils trouvent partout la circonférence du cercle, jamais ils ne parviennent au centre. C'est l'emblème de Robert, si ce n'est qu'il ne voulait pas comme eux pénétrer le fond du mystère (33). Je n'ai garde d'affirmer ce qu'on dit de lui : car je trouve très-fortes les raisons de l'apologiste; mais on ne saurait croire combien il s'est trouvé d'hérétiques qui, en faisant profession de s'interdire le mariage, et la pleine jouissance du sexe, couchaient néanmoins avec des femmes, et les embrassaient, et n'oublièrent aucune sorte de prélude. Voyez les procès de l'inquisition de Toulouse (34), imprimés à Amsterdam l'an 1692 : j'en cite quelque chose dans l'article GUILLETTE. Voyez aussi ce que M. de Meaux rapporte de saint Bernard contre les Henriens, au paragraphe LXIX du livre XI de l'Histoire des Variations. C'est une des bonnes marques à quoi nous puissions connaître qu'il n'y a point d'illusion et de chimère qui n'entre dans l'âme de l'homme. Le plus grand péril où puissent tomber ceux qui ont fait vœu de continence, c'est de songer aux objets à quoi ils ont renoncé, c'est de les voir en certains états. Témoin l'ermite qui vit Brandimart entre les bras de sa chère Fleurdelis (35) :

*Hor stando inginocchiato in oratione,
Vide sar' à color quel gioco strano :
E vènnegh si fatta tentatione,
Ch'el Breviario gli cade di mano.*

Que serait-il devenu dans un prélude : *Admissus circum præcordia ludens* (36)? Aurait-il eu la force de saint Aldhelme? Pour ne pas être ici trop

(33) Ἡ θέμις ἀνθρώπων περὶ ἀνδρῶν ἢ δὲ γυναικῶν
Πώποτε τῆς εὐνῆς ἐπιβῆμεναι ἢ δὲ μιγῆναι.

(34) *Pag 382 et seq.*

(35) *Voyez les Lettres de Marigni.*

(36) *Appliquez ici ces deux vers :*

*Omne vasfer vitium ridenti Flaccus amico
Tangit, et admissus circum præcordia ludit.*

Persius, sat. II, vs. 116.

prolix, je parlerai de ce saint dans la remarque (C) de l'article FRANÇOIS D'ASSISE.

(L) *On ne saurait trouver étrange la vivacité de zèle que ce religieux témoigne contre les auteurs de l'accusation.*] Il emploie plusieurs moyens : il s'inscrit en faux contre les deux lettres ; il soutient que Geofroi de Vendôme n'a point écrit celle qui court sous son nom ; et il trouve fort étrange que le jésuite Sirmond l'ait publiée comme légitime, et qu'on voie dans la table des matières, *mira Roberti simplicitas et confidentia*. Il dispute contre le père Alexandre, qui a soutenu que cette lettre est de Geofroi de Vendôme, et il se prévaut de l'aveu qu'a fait ce dominicain que la lettre attribuée à Marbodus est supposée (37). Il prétend (38) que l'hérétique Roscelin, condamné comme trithéïte dans un concile, est l'auteur de la lettre que Sirmond a publiée parmi celles de Geofroi de Vendôme. C'est le sentiment du cardinal Bona, et des jésuites Bollandus et Henschénius, comme il n'oublie pas de le marquer (39). Il ajoute que le père Sirmond, ayant bien considéré toutes choses, était passé dans le même sentiment (40). Il cite Théophile Raynaud, qui se rangea au même avis (41). Il blâme le père Alexandre d'avoir nié que Sirmond se soit rétracté, et ait eu envie d'ôter cette lettre dans une nouvelle édition. Il se plaint que ce jésuite fit un grand tort au bienheureux Robert d'Arbrissel, et il allègue un passage du père Théophile Raynaud (42), qui n'est fondé que sur la lettre publiée par le père Sirmond. Voici les paroles qu'il cite. *Fecisse hoc Robertum de Arbruscellis legitur cum omni detestatione apud Goffridum Vindocinensem ; nec sanè potest ulla par esse detestatio inconsultissimi facti quo dicitur* (43) *cum speciosissimâ*

quâque sacrarum virginum, cum nudus nudus in eodem lecto cubuisse, ut nequicquam freudentem et adhiinnientem appetitum in tam illecebrosi obiecti presentia novo martyrii genere afficeret. Il montre que l'on ne saurait marquer le temps où Geofroi de Vendôme ait pu écrire une telle lettre, et il allègue un grand nombre de raisons pour faire voir que cet abbé n'a jamais cru que Robert méritât de tels avis. Il soutient que l'autre n'est ni de Marbodus, évêque de Rennes, ni d'Hildebert, évêque du Mans (44), et puis archevêque de Tours ; mais qu'elle fut supposée ou par Roscelin, ou par quelque autre scélérat d'ecclésiastique (45). J'ai oublié de dire qu'il cite (46) un certificat portant que le manuscrit des ouvrages de Geofroi de Vendôme, que l'on garde comme un original dans le monastère de la Sainte-Trinité à Vendôme, ne contient point la lettre en question. Le prieur (47) de ce monastère donna ce certificat le 3 de février 1652. Enfin le père de la Mainferme étale un très-grand nombre de preuves, tirées des éloges et des bienfaits que Robert reçut de tout ce qu'il y avait alors de plus éminent dans le monde et dans l'église, et il le justifie des autres défauts qu'on pourrait lui imputer. Je ne m'arrête que sur celui qui a le plus de rapport avec la faute dont il s'agit en cet endroit.

On prétend que lorsqu'il allait prêcher par le monde, il amenait avec lui beaucoup de femmes. Le père de la Mainferme nie cela ; il avoue seulement que ce saint homme prit quelquefois avec lui, dans ses voyages, Pétronille, abbesse de l'ordre, et Angardis, prieure de Frontevaux ; ce qui ne scandalisait pas les bonnes âmes : au contraire, on les reçut une fois avec toute sorte d'hospitalité dans l'abbaye de Dol ; les pères de ce monastère n'oublièrent rien

citation de Théoph. Raynaud *les Nouvelles de la Rep. des Lettres, mois d'avril 1686, pag. 391.*

(44) *Elle se trouve parmi les Lettres de cet Hildebert, dans le manuscrit à la bibliothèque de Saint-Victor à Paris. Vide Clypeum, dissert. I, pag. 61.*

(45) *Ubi supra, pag. 91.*

(46) *Ibid., pag. 59.*

(47) *Vincent Marsolle. Il a été général de la congrégation de Saint-Maur.*

(37) Voyez la section VIII de la 1^{re}. dissertation.

(38) *Tome I, dissert. I, pag. 4, 5.*

(39) *La même, pag. 14.*

(40) Bollandus *l'assure sur un oui-dire : lui-même, pag. 15.*

(41) *In Triade fortium David, pag. 46.*

(42) *Tiré de la page 132 de son Traité De sobriâ alterius sexus frequentatione.*

(43) *Le père de la Mainferme met ici cette note, falsò scribit Theophilus id legi apud Goffridum epist. 47, lib. 4. Voyez sur cette fausse*

pour faire honneur à leurs hôtes. *Cum jam cœptum iter ageret consociatâ sibi Petronillâ, aliisque nonnullis, quâdam die apud Dolensem abbatiam hospitalitatis gratiâ pervenit. Quem monachi ejusdem cœnobii læti suscipientes, hospitalitatis jura ei honorificè præbuerunt, ut eorum animas prædicationis sanctæ pabulo reficere dignaretur, humilimè postulaverunt* (48). Le passage de la lettre de Marbodius, que M. Ménage cite, et qu'on verra ci-dessous, remarque (P), citation (*), témoigne qu'on reprochait à Robert de se faire suivre par beaucoup de femmes dans ses voyages, et d'en distribuer un grand nombre en diverses provinces dans les cabarets et les hôpitaux, pêle-mêle avec des hommes, sous prétexte de servir les pauvres et les étrangers. On ajoute que ce beau manège avait produit assez d'enfans, pour qu'on ne pût plus révoquer en doute que Robert n'eût exposé à un grand danger l'honneur de ses sectatrices.

(M) *La chose est assurément délicatè.*] Les péchés de l'impureté ne sont point de la nature de ceux que l'on peut vaincre en les attaquant, en les prévenant, en faisant des irruptions sur leurs terres. Se battre en retraite, ou plutôt prendre la fuite, est le moyen le plus assuré de remporter la victoire. N'est-ce donc pas une étrange témérité, et un mépris puissable de ce sage avertissement, *Quisquis amat periculum peribit in illo*, que d'aller provoquer ce dangereux ennemi, et que de lui faire des insultes jusque dans son fort? A peine devait-il être permis à d'Arbrissel de le regarder en face, et il était assez téméraire, dit-on, pour le collecter, afin de lutter avec lui :

*Cervi, luporum præda rapacium,
Sectantur ultro, quos opimus
Fallere et effugere est triumphus* (49).

Ceux qui font vœu de continence, s'ils sont sages, doivent chercher avec ardeur le don de l'oubli, et repousser dès l'entrée les images de l'impureté, tant s'en faut qu'il leur soit permis de se coucher auprès des

objets vivans. Quand ils seraient assurés de la victoire, ils ne laisseraient pas d'être obligés à fuir cette sorte de combat comme la peste : la charité envers le prochain leur commande cette fuite. Sont-ils assurés de leur compagnie? N'est-il pas moralement indubitable qu'une femme, qui consent qu'un homme se vienne coucher auprès d'elle, est très-disposée à ne lui rien refuser? Ne se fortifie-t-elle pas dans cette disposition par la proximité d'un corps d'homme? Ce voisinage ne lui donne-t-il pas des pensées et des désirs dont elle serait exempte, si on la laissait dormir toute seule (50)? Voyez ce que dit Montaigne touchant les femmes mariées à des vieillards. *Les voilà, dit-il* (51), *en plein mariage de pire condition que vierges et veuves. Nous les tenons pour bien fournies, parce qu'elles ont un homme auprès d'elles..... Mais au rebours on recharge par-là leur nécessité, d'autant que l'attouchement et la compagnie de quelque mâle que ce soit éveille leur chaleur qui demeure plus qu'ête en la solitude.* Ainsi ces aventuriers dévots, ces chercheurs d'occasions chaudes, ces solitaires qui pour signaler la bravoure de leur continence se fourrent au lit d'une jeune fille, ne font que jeter de l'huile sur un feu caché sous les cendres. Ne sont-ils pas responsables des désirs lascifs qu'ils y allument? Il y a beaucoup d'apparence que la plupart de ces gens-là ne cherchent point une victoire complète. S'ils n'achèvent pas, ils amusent pour le moins leur sale passion. Ils se mettent sur le pied de ceux qui disent, *Anare liceat, si potiri non licet. Est quodam prodire tenus; si non datur ultrâ.* Ayons toujours la petite oie : jouissons des avant-goûts. Ils font comme ces maris dont il est parlé dans les controverses de Sénèque (52). La chose est donc délicate, et le père de la Mainferme est louable d'avoir travaillé à l'apologie du fondateur de son ordre.

(50) *Elle pourrait dire :*

Qui me commôrit, melius non tangere, clamo.
Horat. sat. I, lib. II, vs. 45.

(51) Montaigne, *Essais, liv. III, chap. V, pag. m. 123, 124.*

(52) *Novimus, inquit, istam maritorum abstinentiam, qui etiamsi primam virginibus timidis remisere noctem, vicinis tamen locis ludunt.* Seneca. *controv. II, lib. I, pag. m. 94.*

(48) De la Mainferme, *Clyp., dissert. I, pag. 161.*

(49) *Horat., ode IV, lib. IV, vs. 50.*

(N) *Le véritable triomphe est de se tenir le plus éloigné qu'il est possible d'un tel ennemi.*] J'ai déjà touché cela au commencement de la remarque précédente ; mais j'y reviens, afin de munir de bonnes autorités cette leçon salutaire. Voyons d'abord ce que Socrate conseillait à ses disciples. *Tu penses, insensé, dit-il (53), que les baisers amoureux ne soient pas envenimés, à cause que tu n'en vois pas le poison ? Sache qu'une belle personne est un animal plus dangereux que les scorpions, parce que ceux-là ne nous peuvent blesser s'ils ne nous touchent, mais la beauté nous frappe sans nous approcher ; de quelque endroit que l'on puisse l'apercevoir, elle lance sur nous son venin et nous renverse le jugement. C'est peut-être pour ce sujet que les Amours sont représentés avec des arcs et des flèches, parce qu'un beau visage nous blesse de loin. Je te conseille donc, Xénophon, quand tu découvriras quelque beauté, de t'enfuir sans regarder derrière toi ; et pour toi, Critobule, je pense qu'il serait à propos que tu t'absentasses un an tout entier, car ce ne sera pas trop de temps pour te guérir de ta blessure.* Ajoutons à cela ce que disait saint Jérôme à ceux qui n'approuvaient pas qu'on se retirât dans les déserts, et qui prétendaient que ce n'était pas combattre le vice, mais le fuir, et qu'il n'y avait que ceux qui le combattaient, et qui le vainquaient, qui méritaient la couronne. Il répondait entre autres choses, qu'il fallait toujours choisir le chemin le plus assuré, et qu'ainsi il valait mieux prendre la fuite, que de demeurer au champ de bataille, où si d'un côté l'on pouvait vaincre, on pouvait de l'autre être vaincu. On n'est point en sûreté, ajoutait-il, quand on dort proche d'un serpent : il peut arriver qu'il ne morde pas, et il peut arriver qu'il morde. Il s'exprime si bien sur tout cela, que je ne puis m'empêcher de copier ses paroles : ce sont autant de coups de foudre par rapport à la conduite que l'on a attribuée à d'Arbrissel. *Qui sciens imbecillitatem suam, et vas fragile quod portat, tinet offendende,*

re, ne impingat, corruiat, atque frangatur. Unde et mulierum, maximeque adolescentularum vital aspectum et in tantum castigator sui est, ut etiam que tuta sunt, pertimescat. Cur, inquires, pergis ad eremum? videlicet ut te non audiam, non videam, ut tuo furore non movear, ut tua bella non patiar, ne me copiat oculus meretricis : ne me forma pulcherrima ad illicitos ducat amplexus. Respondebis : hoc non est patiari, sed fugere ; sta in acie : adversarius armatus obsiste : ut postquam viceris, coroneris. Fateor imbecillitatem meam. Nolo spe pugnare victoriarum, ne perdam aliquando victoriam. Si fugero, gladium devitavi : si stetero, aut vincendum mihi, aut cadendum. Quid autem necesse est certa dimittere, et incerta sectari? Aut scuto, aut pedibus mors vitula est. Tu, qui pugnas, et superari potes, et vincere ; ego cum fugero, non vinco in eo, quod fugio : sed ideò fugio, ne vincar. Nulla securitas est, vicino serpente, dormire. Potest fieri, ut me non mordeat : tamen fieri potest ut aliquando me mordeat (54). L'auteur d'un livre, qui fut imprimé à Paris l'an 1630, et qui est intitulé *le Miroir des Chanoines*, a ramassé un grand nombre de sentences qui foudroient la conduite de ces téméraires qui s'approchent du péril le plus qu'ils peuvent. Joseph, dit-il (55), *laisse son manteau sans vouloir contester avec la femme de Potiphar, parce que l'atouchement d'une femme comme contagieux et venimeux doit estre autant apprehendé que la morsure d'un chien enragé.* Cette comparaison est de saint Jérôme. *Ipsè mulieris contactus quasi contagiosus et venenatus est viro fugiendus, non minus quàm rabidissimi canis morsus (56).* Notre auteur ajoute que saint Jordan, dans saint Antonin (*), *tance severement un religieux pour n'avoir touché que la main d'une femme. Ouy, mais c'est une femme dévote, dict ce religieux : Ny pour cela (repart saint Jordan) car la terre est bonne, l'eau est aussi*

(54) Hieronym., *Epist. advers. Vigilant.* : c'est la XIII^e. du III^e. livre, dans l'édition dont je me sers, pag. 563.

(55) Vital Bernard, *chanoine de l'église cathédrale du Puy, Miroir des Chanoines, pag. 240.*

(56) Hieronym., *lib. I, contra Jovinian., cite par Vital Bernard, là même.*

(*) *D. Antonin., p. 3, tit. 23, c. 9, § 5.*

bonne; mais si ces deux clemens viennent à se meslanger, il n'en résulte que de la boue... « (*) Saint Hierosme reconnoissant combien la fréquentation des femmes, bien que non suspectes et mal famées, préjudicioit aux ecclesiastiques : *Hospitiolum tuum* (dit-il) *aut rarò, aut nunquam mulierum pedes terant : quia non potest toto corde cum Deo habitare, qui foeminarum accessibus copulatur : foemina secum pariter habitantis conscientiam exurit : foemina nomen tuum noverint, vultum nesciant.* Que les pieds des femmes ne foulent jamais le plancher de ta chambre, ou que ce soit rarement : parce que celui qui se plaist à la conversation des femmes ne peut de tout son cœur habiter avec Dieu. La femme brusle la conscience de celui avec lequel elle habite : que les femmes cognoissent ton nom, et non pas ton visage. Ne cognois point aussi le leur (**)... Saint Cyprien refute subtilement et doctement ces hardis courages, qui presument tant de leur integrité, qu'ils n'apprehendent nullement les femmes, sous l'espoir généreux qu'ils ont de s'en despatouiller heureusement, sans y engager tant soit peu leurs saintes affections. Voicy sa conception : il est impossible d'être environné des flammes sans brusler, il est plus expedient de bien craindre que de mal presumer. Il est plus utile que l'homme se reconnoisse foible pour devenir fort, que si voulant paroistre fort, il devient foible. Celuy-là se trompe qui croit estre quelque chose, et n'est rien en effect. Qui attachera le feu à son scin, et ne bruslera point ses vêtements ? Ouy, mais je veux avoir de quoy vaincre pour triompher. N'as-tu pas ta propre chair à combattre et surmonter ? Pourquoy veux-tu qu'une autre terre te fournisse des lauriers ? la chair convoite contre l'esprit, et l'esprit contre la chair. Que ce soit dict une fois pour toutes : la conversation des femmes, c'est la glu du diable, pour prendre et asservir les hommes (57)... Aveu-

» glement noir ! de vouloir habiter en
 » un lieu, où nécessairement il faut tous
 » les jours, ou périr, ou vaincre, et
 » de penser dormir auprès d'un vipère
 » en seureté. (*) *Quid tibi necesse*
 » (dict saint Hierosme) *in ed versari*
 » *domo, in quâ necesse habes quo-*
 » *tidiè aut perire, aut vincere ? quis*
 » *unquam mortalium juxta viperam*
 » *securos somnos capit ?* » Notre au-
 » teur donnant ensuite quelques remèdes
 » contre l'émotion de la chair, met
 » l'abstinence au premier rang, la fré-
 » quentation des bonnes compagnies au
 » second, et puis il dit (58) que le troi-
 » sième sera *n'approcher du tout point*
 » *des femmes, et les voir de loing,*
 » *comme Lucides (dans Laërce) disoit*
 » *au roy Attalus qu'il falloit voir les*
 » *pourtraits (**)... Saint Augustin sur*
 » *ces paroles de saint Paul, Fugite*
 » *fornicationem, remarque que saint*
 » *Paul ne dit pas, résistez, mais fuyez,*
 » *par ce que la victoire est plus assurée*
 » *en la fuite, qu'en la resistance : Con-*
 » *tra libidinis impetum apprehende fugam,*
 » *si vis obtinere victoriam, nec*
 » *tibi verecundum sit fugere, si castita-*
 » *tis palmam desideras obtinere.*

Tu fugiendo fuga, quem fuga sola fugat.
 Tu ne sauais chasser plus vite
 Ce péché, qu'avecque la fuite.

Ces maximes si certaines et si importantes en elles-mêmes, et d'ailleurs si recommandables par la vénération que l'on porte aux grands saints qui les établissent dans leurs écrits, sont très-souvent inculquées aux personnes qui en ont le plus de besoin. On leur préche cela tous les jours, on le leur étale dans une infinité de livres, et néanmoins ces personnes persévèrent volontiers dans la coutume de s'exposer au péril. On dirait qu'elles se piquent de bravoure, et que la fuite leur paraît un acte de lâcheté aussi ignominieux qu'aux gens de guerre. Elles vont au feu hardiment et gaiement : le sexe qui n'a point eu la valeur pour son partage, témoigne sur ce point-là beaucoup d'intrépidité ; il n'aime pas moins à recevoir des visites dans sa clôture, que l'autre à en rendre : de part et

(*) *D. Hieron., Ep. ad Nepot. sub fin.*

(**) *D. Cypr., de singul. Cler.*

(57) *Le même Vital Bernard, Miroir des Chanoines, pag. 252.*

(*) *D. Hieron., l. 2., ep. 9.*

(58) *Vital Bernard, Miroir des Chanoines, pag. 273.*

(**) *D. Aug., Ser. 250 de tm.*

d'autre l'on se comporte comme si l'on n'avait nulle crainte d'être vaincu ; et il y a beaucoup d'apparence que cette sécurité n'est pas tant fondée sur ce qu'on connaît ses forces , que sur ce qu'on n'a pas beaucoup d'envie de sortir victorieux de ce combat, et qu'au pis aller le combat même, quelle qu'en puisse être l'issue, n'est point sans charmes. Si l'on remporte la victoire, c'est autant de gagné sur la nature : si l'on est vaincu, c'est autant de gagné pour elle. Ceci soit dit sans préjudice des véritables sectateurs de la chasteté qu'ils ont vouée, et qui sans doute, s'il leur arrive de ne point pratiquer les conseils de saint Jérôme, sont assurés que leurs visites, leurs longues conversations, etc., n'exciteront point de mauvais désirs. Mais infailliblement ils ne seraient pas les derniers à condamner les excès de témérité dont quelques-uns crurent coupable le fondateur de Frontevaux.

(O) *Il y a des gens du monde qui ont passé des nuits entières avec des filles sans en jouir.* Montaigne assure cela. *Je ne prens pour miracle*, dit-il (59), *comme fait la reine de Navarre en l'un des contes de son Heptameron, qui est un gentil livre pour son estoffe, ny pour chose d'extrême difficulté, de passer des nuicts entieres en toute commodité et liberté, avec une maistrresse de long-temps désirée, maintenant la foy qu'on luy aura engagée de se contenter des baisers et simples attouchemens.* Il dit ailleurs (60) que son père *recitoit d'estranges privautez, nonnément siennes, avec des honnestes femmes, sans soupçon quelconque. Et de soy, juroit* (61) *sainctement estre venu vierge en son mariage, et si c'estoit après avoir eu longue part aux guerres de delà les mouts*, étant parvenu à la trentetroisieme année de son âge. S'il en faut croire les gens débauchés, les cas dont parle cet écrivain ne sont pas des plus extraordinaires. Quand ces gens-là se mettent en train de raconter leurs aventures, ils protestent qu'ils en ont eu où on les faisait marcher par degrés, et où on ne les laissait

enfin parvenir jusques à la jouissance, qu'après avoir éprouvé qu'ils observaient la promesse qu'ils avaient faite de se contenter des autres faveurs. Il y en a qui racontent, sans nommer personne, qu'il n'a tenu qu'à eux de jouir ; mais qu'ils s'en sont abstenus pour ne pas s'embarasser dans des suites désavantageuses, ou bien afin d'épargner à l'objet aimé et complaisant avec inquiétude, le déshonneur qu'il craignait. Accordons à ceux qui voudraient se prévaloir de pareilles aventures, pour rendre probable la victoire que l'on attribue à certains religieux dans le fort des occasions ; accordons-leur, dis-je, que la passion des gens débauchés n'est pas toujours si fougueuse, qu'elle ne s'arrête d'elle-même par la considération de certaines circonstances : quel usage en tirera-t-on pour la justification de ces religieux ? Ces débauchés-là se retiennent-ils sans commettre des impuretés qui au jugement des casuistes les moins rigides vont jusqu'au péché mortel, et quelquefois même, à ce que disent plusieurs casuistes, jusqu'à un péché qui surpasse celui de la jouissance ? Si la prétendue victoire de ces religieux tenait un peu de cela, ne serait-elle point dans le fond le triomphe de l'impudicité, et nullement le triomphe de la chasteté ? En leur faisant ainsi leur procès, n'épargnons point leur compagnie. Sa témérité était encore plus déréglée que la leur : et comme l'on ne saurait jamais excuser, par rapport à la chasteté, les femmes qui s'exposent jusque-là, on ne saurait jamais non plus les excuser par rapport à la prudence. Elle leur dicterait de ne se fier ni à promesse ni à serment, et de se précautionner d'une meilleure manière. Cela me fait souvenir d'une aventure que j'ai lue dans un petit livre qui fut imprimé à Paris et en Hollande, l'an 1682. En voici le précis, c'est l'aventurier qui parle, il se nomme Pontignan. *J'étais à la campagne*, dit-il (62), *avec deux aimables femmes, que j'aimais toutes deux à ma manière. Je leur avais déclaré à toutes deux séparément ma bonne volonté pour elles, et j'étais fort satisfait de leurs réponses. Un*

(59) Montaigne, Essais, liv. II, chap. XI, pag. m. 172, 173.

(60) Là même, chap. II, pag. 21.

(61) C'est-à-dire le père de Montaigne.

(62) Académie galante, pag. 160, édit de Hollande.

beau soir que j'étais retiré dans mon appartement, et déjà en robe de chambre, voici les deux dames qui me viennent trouver, et qui me disent que pour faire une certaine pièce à un autre homme qui était avec nous, il fallait qu'elles m'embaillottassent. Elles me dirent quelle était la pièce. Je la trouvai plaisante, et consentis fort gaiement à être embaillotté. Elles me prennent tout en robe de chambre comme j'étais, et m'enveloppent, je crois, de plus de cent aunes de toile coupée comme des langes. Je ressemblais à une de ces momies d'Égypte... Quand je fus équipé en momie, elles me dirent : Or ça, Pontignau, un brave cavalier ne refuse point de venir coucher avec des dames qui l'en prient. Nous t'avons toutes deux donné parole de te favoriser dans l'occasion. Il faut nous en acquitter. Ah ! scélérates, leur criai-je, ôtez-moi donc tout ce linge-là, et puis faites de moi tout ce que vous voudrez. Point, point, dirent-elles, cela ne gâtera rien ; et là-dessus elles me font porter tout brandi chez l'une d'elles, me mettent dans un bon lit entre deux draps, et les deux friponnes viennent se planter à mes deux côtés. La chambre était éclairée. Je les voyais dans un équipage de nuit très-joli et très-galant, toutes deux fort ragoûtantes. Je n'avais ni bras ni mains, ni quoi que ce soit au monde. J'étais enseveli sous de la toile, et il ne me restait que mes yeux qui me faisaient enrager. Figurez-vous l'état où j'étais. Tantôt je les priais de me rendre seulement un bras, seulement une main, seulement un doigt. Tantôt je faisais des efforts épouvantables pour me dégager de mes liens, jusque-là que les dames crurent une fois que je les avais rompus, et sautèrent hors du lit, criant l'une et l'autre : Nous sommes perdues : Elles avaient assez de raison ; car franchement, si j'eusse pu me mettre en état de me venger, elles se seraient peut-être trouvées réduites à demander grâce. Tantôt je les menaçais de leur faire l'affront de m'endormir auprès d'elles, ce qui ne manquait pourtant pas de difficulté. Elles ne me répondaient qu'en m'insultant sur la bonne fortune que je perdais, et en me faisant de petites

caresses pour lesquelles je les eusse volontiers battues. Jamais je n'ai passé une telle nuit. Voilà des précautions bien entendues (63) : ces dames-là, quelque immodestes qu'on les fasse paraître, étaient plus prudentes que les dévotes de Frontevaux (64).

(P) *M. Ménage* mérite d'être consulté sur la matière des preuves que le père de la *Mainferme* a rejetées.] « Bollandus, dans ses annotations sur » la vie de R. d'Arbrissel, a écrit que » le père Sirmond, qui a publié les lettres de Geofroi de Vendôme, s'était » repenti d'avoir publié celle dont » nous venons de parler, l'ayant jugée apocryphe après l'avoir bien » examinée : et qu'il avait dessein » d'en rendre un témoignage public » dans une deuxième édition. Mais je » puis assurer que le père Sirmond n'a » jamais eu ce dessein, ni qu'il ne s'est » jamais repenti d'avoir donné cette » lettre. Je l'ai connu très-familièrement et très-long-temps, et jusques à sa mort. . . . M. Pavillon, » dans la préface de son Histoire de » R. d'Arbrissel, dit que cette lettre » de Geofroi de Vendôme ne se trouvait point dans le MS. du monastère de Vendôme, comme le père » Sirmond le savait, et comme il » l'insinue assez, elle devait lui être » suspecte (65). » M. Ménage ayant rapporté quelques autres choses, et nommément le certificat de Vincent Marsolle, continue ainsi : « Puisqu'il a témoigné que cette lettre ne » se trouvait point dans ce MS., je » suis très-persuadé qu'elle ne s'y » trouvait point alors qu'il a rendu » ce témoignage. Mais comme d'un » autre côté le père Sirmond, qui était » la sincérité même, et qui avait vu » ce MS., n'a point remarqué dans

(63) On pourrait appliquer à ce sujet-ci une parodie de ces deux vers d'Horace, Épître II du 1^{er} livre :

Ira furor brevis est : animum rege, qui nisi parat,
Imperat : hunc frænâ, hunc tu compeisce ca-
tenâ.
vs. 62 et 63.

(64) Supposé que ce qu'on en dit fût vrai. En ce cas-là on pourrait appliquer ici ces paroles de l'Évangile de saint Luc, chap. XVI, vs. 8 : Les enfans de ce siècle sont plus prudents en leur génération que les enfans de lumière.

(65) Ménage, Hist. de Sablé, liv. III, chap. XIX, pag. 106 et suiv.

» ses notes sur cette lettre, que cette
 » lettre ne se trouvait point dans ce
 » manuscrit, et qu'il ne l'a jamais
 » dit, quoique je me sois entretenu plus
 » d'une fois avec lui de cette lettre;
 » je suis aussi très-persuadé qu'elle y
 » était, lorsque le père Sirmond a fait
 » imprimer son Geofroi de Vendôme.
 » Il faut donc qu'elle en ait été ar-
 » rachée du depuis à la prière de
 » Jeanne-Baptiste de Bourbon, légi-
 » timée de France, abbesse de Fron-
 » tevaux, à la prière de laquelle
 » Théophile Renaud s'est aussi dédit
 » dans son *Trias fortium David*, de
 » ce qu'il avait écrit de R. d'Arbris-
 » sel dans son *De sobriâ utriusque*
 » *sexus conversatione*: ce qui m'a été
 » dit par le père Commire, jésuite.
 » Et ce qui peut servir à faire croire
 » qu'elle en a été arrachée, c'est
 » qu'on ne montre plus ce MS., et
 » qu'on dit dans l'abbaye de Vendôme,
 » qu'on ne sait ce qu'il est devenu...
 » Mais ce qui réfute cependant
 » l'opinion de Bollandus, de Théophile
 » Renaud, de Cosnier, de M. Pavillon
 » et du père de la Mainferme, c'est
 » que Marbodus, homme d'une grande
 » vertu, qui de maître d'école de l'église
 » d'Angers fut fait évêque de Rennes,
 » et qui se fit ensuite moine de Saint-
 » Aubin d'Angers, a écrit une semblable
 » lettre à R. d'Arbrissel (*). Cette lettre
 » se voit dans le Recueil des Lettres de
 » Marbodus, imprimé à Rennes. Il est
 » vrai que dans un MS. des lettres
 » d'Ildebert, évêque du Mans et arche-
 » vêque de Tours, qui est dans la
 » bibliothèque de Saint-Victor de Paris,
 » la même lettre est attribuée à
 » Ildebert. Et M. Baluze, qui nous a
 » promis une édition des ouvrages

» d'Ildebert, croit qu'elle est plutôt
 » d'Ildebert que de Marbodus. Mais
 » en cela je ne suis pas de son avis,
 » ayant peine à croire qu'Ildebert,
 » qui était accusé d'avoir aimé des
 » femmes, eût voulu accuser R. d'Ar-
 » brissel de la même chose. . . . Mais
 » quand cette lettre serait d'Ildebert,
 » elle ne laisserait pas de prouver ce
 » que j'ai intention de prouver : qui
 » est que R. d'Arbrissel passait pour
 » un homme qui avait de l'attachement
 » pour les femmes. Ce que je
 » prouve encore par un *Petrus Sal-*
 » *muriensis*. Ce Pierre de Saumur,
 » qui était un moine de Saint-Florent,
 » avait fait un écrit conforme à la
 » lettre de Geofroi de Vendôme.
 » Cet écrit a été de nos jours entre les
 » mains du père Vignier de l'Oratoire,
 » qui l'a supprimé à la prière de Jean-
 » ne-Baptiste de Bourbon, abbesse de
 » Frontevaux : ce que j'ai appris de
 » M. d'Hérouval, de dom Luc d'Acheri,
 » et de M. de Sainte-Beuve; tous gens
 » dignes de foi, auxquels le père Vi-
 » gnier a dit toutes ces particularités
 » (*). Mais tout cela soit dit sans of-
 » fenser la mémoire de R. d'Arbrissel,
 » pour laquelle j'ai toute sorte de véné-
 » ration; étant persuadé que ce bruit
 » qui courait de lui, et au sujet du-
 » quel Geofroi, abbé de Vendôme,
 » Marbodus, évêque de Rennes, et
 » Pierre, moine de Saint-Florent, je
 » viens de parler, n'avait aucun fon-
 » dement véritable. Comme R. d'Ar-
 » brissel avait institué un monastère
 » de femmes, auxquelles il avait sou-
 » mis les hommes, ce que du Moulin
 » dans ses notes sur le décret a exprimé
 » de la sorte (*2) : *In Monasterio*
 » *Fontis Ebraldi, adhuc prepositi*
 » *monachi sunt infernè, monachæ*
 » *verò sunt supernè*; et comme cette
 » institution paraissait contraire à ce
 » que dit saint Paul : Qu'il ne faut
 » pas que les femmes dominent sur
 » les hommes; on croyait qu'il aimait
 » les femmes, et on en faisait des rail-

(*1) *Mulierum cohabitationem, in quo genere quondam peccasti, diceris plus amare: ut quasi antiquè iniquitatis contagium, novæ religionis exemplo, circa eandem materiam studeas expiare. Has ergo, non solum, communi mensâ per diem, sed et communi habitu per noctem, dignaris, ut referant: accubante simul et discipulorum grege, ut inter utrosque medius jacens, utriusque sexui vigilarum et somni leges præfigas. Has peregrinationis tuæ loquuntur esse prædissequas, et disputanti tibi jugiter assidere. Sed et diversis locis et diversis regionibus, non parum te asserunt habere numerum feminarum per xenodochia et diversoria divisarum: quas maribus non impunè pernexas quasi ad pauperum et peregrinorum obsequia deputasti. Quod quam periculosè sit factum, vagitus infantium prodiderunt.*

(*2) Le père Vignier disait aussi qu'il avait un concile tenu à Albi contre les Albigeois, où il était dit que ces hérétiques, étant blâmés de ce qu'ils menaient des femmes avec eux, ils s'en justifiaient en disant : Sic nos docuit Christus Dominus, sic nos docuerunt magister noster Robertus, qui nuper Conventum Virginum instituit.

(*3) Au mot in nullo loco, 18. Question 7.

» leries, et ces railleries donnèrent
 » lieu à ces médisances. » Dans les
 additions (66) M. Ménage apprend au
 public que la *Lettre de Geoffroi, abbé*
de Vendôme, à Robert d'Arbrissel, se
trouve dans le manuscrit des Lettres
de cet abbé, qui est dans la biblio-
thèque des cordeliers de Sainte-Croix
de Florence, ce qui ne permet plus
de douter qu'elle ne soit de cet auteur:
car elle se trouve aussi dans le manu-
scrit de l'abbaye de la Couture du
Mans, mais dans un autre ordre que
dans celui de Florence. Elle est la
 première dans celui-ci, et la XLVII^e.
 du IV^e. livre dans l'autre. M. Ménage
 ajoute à l'autorité de ces manuscrits
 deux raisons tirées de la lettre même.
 M. Magliabéchi lui a fait savoir ce qui
 concerne le manuscrit de Florence.

Les lecteurs n'ont pas besoin qu'on
 les avertisse sur la faire les réflexions né-
 cessaires sur la complaisance qu'on a
 eue pour une abbesse de Frontevaux
 légitimée de France. A sa prière, l'on
 a arraché d'un vieux manuscrit une
 pièce originale. Combien d'autres pié-
 ces a-t-on supprimées en faveur du
 tiers et du quart? Combien, d'autre
 côté, y en a-t-il que l'on a forgées?
 Combien de mots a-t-on effacés pour
 en substituer d'autres dans les ma-
 nuscrits? Voyez un livre imprimé l'an
 1699, et intitulé *Lettres Critiques où*
l'on voit les sentimens de M. Simon
sur plusieurs ouvrages nouveaux, pu-
bliés par un gentilhomme allemand.
 N'a-t-on point mis par-là une infinité
 de faits dans le cas d'un vain problé-
 me, qui exercent les disputans, et qui
 ne s'éclaircit jamais?

(Q) *C'est une apologie (67) si bien*
tournée et si solide Elle est en forme
 de lettre qu'on m'a fait l'honneur de
 m'adresser, et contient 315 pages,
 in-12. L'honnêteté, la politesse, l'es-
 prit et l'érudition de l'auteur y pa-
 raissent avec éclat, et je suis bien fâ-
 ché de ne me trouver point digne des
 louanges qu'un si habile homme a bien
 voulu me donner par compliment. Son
 ouvrage se réduit à neuf articles qu'il
 a prouvés d'une manière dont j'ap-

prends que le public est fort satisfait :
 « 1^o. Que la lettre contestée à Geoffroi
 » est effectivement de lui, et est même
 » dans le manuscrit de Vendôme (68) ;
 » 2^o. Que la lettre attribuée à Marbo-
 » dus, évêque de Rennes, ou à Ilde-
 » bert, évêque du Mans, et puis ar-
 » chevêque de Tours, n'est d'aucun
 » de ces deux auteurs, et est plus vrai-
 » semblablement de Roscelin ; 3^o.
 » Qu'au pis aller, on prouve évidem-
 » ment que ces trois prélats ont eu
 » dans tous les temps pour ce saint
 » fondateur une estime constante et
 » non interrompue, et ont cru de lui
 » tout le contraire de ce bruit que
 » faisaient courir des gens obscurs et
 » sans nom ; 4^o. Que l'Épître que l'on
 » dit avoir été écrite par Pierre de
 » Saumur ne conclut rien de désa-
 » vantageux, telle qu'elle puisse avoir
 » été ; non plus que ce fragment d'un
 » concile d'Albi contre les Albigeois ;
 » 5^o Que tous ces écrits n'étaient
 » fondés que sur des ouï-dire, sans
 » ombre de preuves ni même de vrai-
 » semblance ; et que tout lecteur sé-
 » rieux doit mépriser les bruits incer-
 » tains qui couraient, comparés à ce
 » nombre infini de témoignages posi-
 » tifs que l'on peut tenir au contraire ;
 » 6^o. Que la hardiesse de Robert à
 » prêcher et à déclamer contre les
 » crimes des grands et des ecclésiastiques,
 » et ce qu'il a fait aux conciles
 » de Poitiers et de Beaugency, sont une
 » preuve triomphante de son inno-
 » cence et de sa pureté ; 7^o. Que l'on
 » peut tenir pour témoins favorables
 » ceux mêmes que l'on prétend qui
 » étaient ses ennemis ; 8^o. Qu'il y
 » aurait lieu d'être surpris qu'un
 » homme qui faisait la guerre si ou-
 » vertement à tant de criminels, ne
 » les eût pas fait au moins murmurer ;
 » et qu'étant aussi généralement esti-
 » mé, il était impossible qu'il n'eût
 » pas des envieux ; mais qu'il a forcé
 » l'envie même à le respecter ; 9^o. Que
 » sa mort enfin met le comble à toutes
 » ces preuves aussi-bien qu'à sa sain-
 » teté. Que de tout cela ensemble ré-

(66) Pag. 310.

(67) Imprimée à Anvers (à ce que porte le ti-
 tre) pour Henri Desbordes, libraire d'Amster-
 dam, 1701. M. Bernard en parle dans ses Nou-
 velles de la Rép. des Lettres, juillet, 1701,
 pag. 79 et suiv.

(68) *C'est-à-dire qu'elle y est encore en partie,*
car elle est à présent sans titre, on a coupé
la feuille qui en faisait le commencement ;
mais les trois pages suivantes sont assez connaître
à qui elles s'adressent, et sont conformes à ce
que nous en voyons d'imprimé. Dissert. apologet.,
pag. 34, 35.

» sulte une pleine évidence de faus-
 » seté du nouveau genre de martyr
 » qu'on lui a imputé; et conduit à
 » anéantir absolument les moindres
 » soupçons dans tout esprit judicieux
 » et capable de quelque réflexion. »

(R) *On compte vingt-trois ou vingt-quatre abbesses de Frontevaux. . . . jusques à celle qui l'est aujourd'hui (69).* C'est Marie-Magdeleine-Gabrielle-Adélaïde de Rochechouart, fille du duc de Mortemar, et sœur du maréchal de Vivonne. Elle fut reçue abbesse de l'ordre, l'an 1670 (70). C'est une dame d'un mérite extraordinaire. Plusieurs personnes qui ont eu l'honneur de la voir et de lui parler m'ont assuré que les agréments, la force, la solidité qui éclatent dans ses discours, excitent une admiration incomparable. Sa vertu et son savoir (71), et plusieurs autres qualités éminentes la mettent au nombre des plus illustres personnes de son siècle. Lisez dans le III^e. volume du *Clypeus nascentis Fontebraldensis ordinis*, à la page 192 et 193, les éloges qu'on lui donna en lui dédiant une pièce de théâtre.

Elle mourut le 15 d'août 1704. Voyez son éloge dans les Mémoires de Trévoux, décembre 1704, page 2118 et suivantes.

(S) *L'ordre est divisé en quatre provinces.*] Qui sont, celle de France, celle d'Aquitaine, celle d'Auvergne et celle de Bretagne. Il y a quinze prieurés dans la première; quatorze dans la seconde; quinze dans la troisième et treize dans la quatrième (72).

(69) *On écrit ceci l'an 1699.*

(70) *La Mainferme, tom. III, pag. 182.*

(71) *Voyez les Nouvelles de la République des Lettres, avril 1686. Art. II, au commencement.*

(72) *La Mainferme, tom. III, pag. 357.*

FONTIUS (BARTHÉLEMI), né à Florence, était un des savans du XV^e. siècle. Il fit des livres qui sont imprimés (A). Matthias Corvin, roi de Hongrie, l'honora de son amitié, et lui donna la direction de la fameuse bibliothèque de Bude. Pic de la Mirandole, Marsile Ficin, Hiérôme Donat, Robert Salviati, et

les autres lumières de ce temps-là eurent de l'estime pour lui. Il avait enseigné la rhétorique dans son pays avec succès, si nous en croyons deux vers de Vérin. Je les rapporte dans la remarque.

Pour marquer le temps où il enseignait la rhétorique dans son pays, j'aurais dû dire qu'il était collègue de Politien, l'an 1488. Le Gaddi en donne une bonne preuve (a).

(a) Gaddi, tom. II, de Scriptor., pag. 139. *apud Angelicum Aprosium, in Biblioth. Aprosianâ, pag. 3.*

(A) *Il fit des livres qui sont imprimés.*] Parmi les lettres de Pic de la Mirandole on en voit une que Fontius écrivit à Robert Salviati (1), pour le remercier d'un livre (2) qu'il lui avait envoyé. Un des principaux ouvrages de Fontius est son Commentaire sur Perse, imprimé à Venise, l'an 1491 *. Les abrégiateurs de la Bibliothèque de Gesner n'ont parlé de ce Commentaire que comme d'un manuscrit gardé à la bibliothèque de l'empereur; mais, comme Gaspar Massa (3) le leur reproche, ils ignoraient qu'il était sorti de dessous la presse depuis environ cent ans. Les harangues de Fontius furent plus favorablement reçues du public que son Commentaire (4). On imprima à Francfort, en 1621, un recueil de ses œuvres, dans lequel on voit la Vie de Paul Ghiaccetti. Voyons les deux vers que j'ai promis :

*Fontius est Rhetor, pubis moderator He-
 truscæ,
 Judicio et nulli morum pietate secundus.*

(1) *C'est la XVII^e. du II^e. livre.*

(2) *L'Heptaple de Pic de la Mirandole.*

* *La Biographie universelle cite une édition de 1477.*

(3) *Della Vita, Origine, e Patria di Aulo Persio, pag. 17.*

(4) *Fontius et ipse non parum in Persio meruit: sed illius orationes majore quodam favore excipiuntur. Autor Dialogi de latinæ Linguæ reparat., pag. 412.*

FORBES (PATRICE), en latin *Forbesius*; gentilhomme écos-

sais au XVII^e. siècle, se consacra à l'état ecclésiastique. Les instances de son évêque l'engagèrent à *entreprendre le service d'une cure particulière de la campagne* (a). Il avait alors quarante-huit ans. *Il s'acquitta si dignement de son devoir, que dans peu d'années il fut promu à l'évêché d'Aberdeen qu'il posséda environ dix-sept ans. Le roi Jacques eut beaucoup de peine à lui faire accepter cette dignité, et il se passa plusieurs mois avant qu'on pût l'y résoudre, parce qu'il s'était proposé de vivre dans un état moins éclatant. On vit bientôt après sa promotion qu'il méritait d'être évêque, et que sa résistance n'avait pas été une fiction, mais un véritable effet de son humilité; on voyait en toute sa conduite le caractère d'un homme vraiment apostolique* (b). C'est ce qu'on verra ci-dessous avec un plus grand détail (A). Il mourut en 1635, à l'âge de soixante et onze ans (c). Il composa quelque chose sur l'Apocalypse (d).

(a) Burnet, *Préface de la Vie de Guillaume Bedell.*

(b) *Là même.*

(c) König, *Biblioth.*, pag. 312.

(d) *Idem*, *ibidem.*

(A) *C'est ce qu'on verra ci-dessous avec un plus grand détail.*] « Il fait la visite de son diocèse sans faste et sans bruit, accompagné d'un seul serviteur pour être informé plus aisément de tout ce qui regardait sa charge. Quand on lui faisait quelques rapports de la négligence ou de la faiblesse de quelque ecclésiastique, il avait coutume d'aller logger le samedi au soir près de son église, sans se donner à connaître, et le lendemain quand il était en chaire il allait l'entendre, afin de juger par-là quelles étaient ses pré-

dications ordinaires; et, suivant qu'elles lui paraissaient, il l'encourageait ou l'avertissait de ses fautes. Il prit un si grand soin de deux collèges qu'il avait en son diocèse, qu'ils se distinguèrent bientôt de toute l'Écosse: et lorsque les troubles vinrent à en affliger l'église, les écrits qui parurent contre la ligue firent voir qu'il n'y avait que les docteurs de ces collèges qui fussent capables d'en défendre les intérêts; et bien qu'ils aient travaillé les premiers en cette fameuse controverse, cependant nous n'avons rien vu jusques ici ni qui soit plus parfait, ni qui puisse obscurcir leur ouvrage; leur piété exemplaire et leur érudition très-vaste étaient également utiles et honorables à ce diocèse.... Il semblait ordinairement son clergé deux fois l'an, et avant que de traiter d'aucune affaire, il leur faisait un petit discours pour s'excuser de ses propres infirmités, et leur dire que s'ils remarquaient quelque chose de défectueux en sa conduite, ils pouvaient l'avertir en particulier, si ses fautes étaient secrètes, ou devant l'assemblée, si elles étaient publiques, en la manière qu'ils jugeraient à propos; puis il se retirait un moment de peur que sa présence n'empêchât les particuliers de parler. Il n'y eut jamais qu'un brouillon qui abusa de cette liberté, dont il fut fort réprimandé de tout le monde, excepté de l'évêque qui le traita aussi honnêtement que son caractère le demandait (1). » Voilà ce que j'ai tiré de la préface que le célèbre docteur Burnet, à présent évêque de Salisbury, a mise au-devant de la Vie de Guillaume Bedell.

(1) Burnet, *Préface de la Vie de Guillaume Bedell.*

FORBES (JEAN), fils du précédent, fut « d'une érudition beaucoup plus étendue que celle de son père, et si grande qu'il n'y a peut-être personne en ce siècle qui le surpasse: ceux qui liront son livre des Instructions historiques et théologiques ne lui dispute-

» ront pas cette qualité, car
 » c'est un ouvrage si excellent,
 » que, si on l'avait laissé en paix
 » dans la retraite qu'il avait
 » choisie pour s'appliquer à l'étu-
 » de, et qu'il l'eût pu achever
 » par un second volume, ce se-
 » rait peut-être le plus riche
 » traité de théologie qu'on ait
 » encore vu paraître. Il en oc-
 » cupait la chaire de professeur
 » (a) que son père avait fondée,
 » lorsque les ligueurs le chassè-
 » rent et l'obligèrent de s'en-
 » fuir de l'autre côté de la mer
 » (b). » La lettre qu'il écrivit à
 Vossius, datée d'Amsterdam, le
 17 de janvier 1645, et celle que
 Vossius lui écrivit quelques mois
 après, méritent d'être considé-
 rées (A). Notez qu'il y eut un
 FORBES, Écossais de nation, et
 grand puritain, qui fut chassé
 de son pays au commencement
 du XVII^e. siècle, et qui se ré-
 fugia en Hollande, et s'y déclara
 chaudement contre les armini-
 ens (c).

J'ajoute qu'ayant séjourné en
 Hollande un peu plus de deux
 années, il retourna en son pays,
 où il passa le reste de sa vie dans
 sa terre de Corse, et qu'il y mou-
 rut le 29 d'avril 1648 (d). On a
 fait une édition de toutes ses
 œuvres, en deux volumes *in-folio*,
 à Amsterdam, l'an 1703, et
 l'on y a joint sa vie, composée
 par George Garden. On en trouve
 un abrégé avec l'idée géné-

(a) Burnet, *Préface de la Vie de Guillaume Bedell*.

(b) Dans l'*Académie d'Aberdeen, ou d'Aberdon*.

(c) Voyez Grévinchovius, dans la *préface de son livre contre Amésius*.

(d) *Nouvelles de la République des Lettres*, février 1704, pag. 181.

rale de ses écrits dans les journa-
 listes (e) : c'est pourquoi je ne
 m'étends pas davantage.

(e) *Là même*, pag. 176 et suiv. *Histoire des Ouvrages des Savans*, juillet 1703, pag. 291 et suiv.

(A) *La lettre qu'il écrivit à Vossius..... et celle que Vossius lui écrivit..... méritent d'être considérées.*]
 La lettre qu'il écrivit à Vossius (1) accompagnait l'exemplaire, dont il lui faisait présent, d'un traité latin qu'il avait fait imprimer, où il montrait que le dogme de saint Augustin, touchant la grâce, était conforme à la doctrine perpétuelle de l'église catholique. Il fit des excuses à Vossius de n'avoir pas été de son sentiment. Je n'ai point vu la réponse qui lui fut faite; mais la lettre de Vossius (2) dont j'ai parlé est dans le recueil imprimé à Londres.

(1) C'est la *CDII^e*, parmi celles qui ont été écrites à Vossius.

(2) C'est la *DLXIX^e*, parmi les Lettres que Vossius a écrites.

FORBES (GUILLAUME), évêque d'Édimbourg au XVII^e. siècle, naquit à Aberdon en Écosse, et y fit ses humanités et son cours de philosophie. Il fut reçu maître ès arts à l'âge de seize ans, et tout aussitôt on lui donna la profession de logique dont il remplit les fonctions pendant quatre années avec beaucoup de succès. Il s'attacha fortement à soutenir la logique d'Aristote contre les chicanes des ramistes. Il se mit ensuite à voyager, et fit de très-grands progrès en théologie et en hébreu, dans les universités d'Allemagne, pendant les quatre ans qu'il fut en ce pays-là. Il vit ensuite l'académie de Leyde, et s'y fit estimer beaucoup de tous les grands hommes qui y florissaient. Le mauvais état de sa santé ne permettant pas qu'il entreprît d'aller en France et en

Italie, comme il l'aurait bien voulu, il passa en Angleterre. La réputation de sa science y fit bientôt un grand bruit, de sorte que l'université d'Oxford lui offrit une profession en langue hébraïque. Il ne l'accepta point; car les médecins lui conseillèrent d'aller regagner le pays natal. Les magistrats d'Aberdon lui témoignèrent une estime particulière. Il recouvra sa santé et accepta la cure d'Alford, au diocèse d'Aberdon. Il ne demeura pas long-temps dans cette paroisse: son grand savoir, son éloquence et sa piété demandaient un plus grand théâtre. On voulut l'avoir pour prédicateur dans sa patrie: il accepta cet emploi et il s'en acquitta comme le doit faire un véritable ministre de l'Évangile. Il fut reçu docteur en théologie, lorsque le roi Jacques eut réglé entre autres choses, avec les députés du clergé (a), que les grades et les dignités académiques reprendraient leur premier cours. Les fonctions du ministère et de la prédication accablèrent sa santé; et ainsi on lui donna une occupation qui n'était pas si pénible: ce fut la principalité du collège du maréchal. Il fit chaque semaine les trois leçons que les statuts exigeaient, et se vit ensuite déclaré doyen de la faculté de théologie, et puis recteur de l'académie: charge qui est immédiatement au-dessous de celle de chancelier. La ville d'Édimbourg le demanda pour pasteur. Il la remercia humblement de cette marque

d'estime; mais il fallut enfin qu'il acceptât cette charge; car le conseil souverain et le synode provincial le lui ordonnèrent. Il fut reçu à Édimbourg avec toute sorte de témoignages d'amitié; mais les dispositions des esprits étant changées (A), il se sépara de ce troupeau, et retourna en sa patrie, qui le désirait passionnément. Il fut mandé quelques années après par le roi Charles I^{er}, qui s'était fait couronner à Édimbourg avec une extrême pompe, en 1633. Il prêcha devant ce monarque si éloquemment et si doctement, qu'il s'acquît l'admiration de tout l'auditoire. Ce prince, ayant fondé une église épiscopale à Édimbourg, ne trouva personne plus digne d'être placé sur ce nouveau siège que notre Forbes: on le consacra selon les cérémonies ordinaires, et il s'appliqua tout entier aux fonctions de sa dignité; mais il tomba malade bientôt après, et mourut le 1^{er}. d'avril 1634, n'ayant joui que trois mois de l'épiscopat. Il était âgé de quarante-neuf ans (b). Il n'avait rien fait imprimer, et n'avait guère composé. Il écrivit un ouvrage qui tendait à pacifier les controverses (B), qui vit le jour l'an 1658, et qui a été réimprimé à Helmstad, l'an 1704 (c). On verra ci-dessous ce que M. l'évêque de Salisburi a publié du mérite de ce prélat (C). M. le Fèvre, docteur de Sorbonne, ne choisit pas bien ses témoins,

(a) Il tint une assemblée ecclésiastique à Saint-André, en Écosse, pour délibérer sur les affaires de l'église de ce royaume.

(b) Tiré de sa Vie, à la tête du livre dont je donnerai le titre dans la remarque (B).

(c) Voyez le V^e. tome de la Bibliothèque choisie, pag. 396 et suiv.

quand il cita les opinions de Guillaume Forbes pour prouver que les calvinistes ne s'attachent pas aux décisions du synode de Dordrecht. M. Arnauld sut bien ménager ses avantages en cette rencontre (D).

(A) *Les dispositions des esprits étant changées.*] La diversité de sentiment sur l'épiscopat fut la cause de ce changement. Le pasteur enseignait que les évêques sont au-dessus des prêtres : le troupeau ne croyait pas cette primauté épiscopale ; il s'attachait ardemment à la discipline de Genève, il était grand zéléteur de l'égalité des ministres. Forbes soutenait modestement et solidement dans ses sermons que la primauté des évêques n'est pas une institution des hommes ; mais qu'elle est fondée sur la parole de Dieu, et sur la pratique des apôtres, et sur l'usage de la primitive église. Ses auditeurs rejetaient ce dogme, et le diffamaient, et accusaient de papisme leur prédicateur (1). Quand il vit que ses travaux étaient inutiles à ses brebis, et que c'était une semence jetée dans un champ stérile, il se résolut à se défaire de cette charge, d'autant plus que son corps maigre et exténué résistait malaisément à la fumée d'Édimbourg, et se trouvait par-là en danger (2). Je ne fais ici que la fonction de traducteur, c'est-à-dire, que je n'interpose point mon jugement sur la dispute des évêques et des presbytériens.

(B) *Il n'avait guère composé. Il écrivit un ouvrage qui tendait à pacifier les controverses.*] Voici le titre de ce livre : *Considerationum modestæ et pacificæ controversiarum de justificatione, purgatorio, invocatione sanctorum, et Christo mediatore, Eucharistiâ* (3). On sera bien aise de trouver ici le jugement qu'en a porté l'auteur de sa Vie. *Opus hoc posthumerum, quod jam in lucem prodit, est pacati ingenii et moderati animi in-*

gens specimen et indicium : in quo tanquam alter Cassander et Catholicus moderator, rigidas et austeras utriusque tam reformatæ quam pontificæ partis, opiniones in quibusdam religionis controversiis, componere, saltem mitigare satagit. Quantæ moderationem fecerit ostendens dicto illo frequenter ab ipso usurpato : Si plures fuissent Cassandri et Wicelii, non opus fuisset Luthero aut Calvino (4). Ces dernières paroles ne plaisent guère aux esprits zélés et ardents : elles sont une censure tacite de Luther et de Calvin ; elles semblent les blâmer d'avoir outré mille choses, que des esprits modérés comme Cassander et Wicélius eussent tolérées pour le bien de la paix. Notez qu'il avait rempli de notes toutes les marges des quatre tomes de Bellarmin. Ces notes parurent si bonnes à Robert Baron, professeur en théologie à la place de Guillaume Forbes, qu'il les préférait à tous les écrits qui avaient paru contre ce jésuite. Il les aurait publiées, si la mort ne l'eût prévenu. Au reste, le parti que notre prélat avait pris de n'écrire pas beaucoup était fort bon, et de la même solidité que le conseil qu'il donna à une personne qui usait beaucoup de papier. Lisez davantage, lui dit-il, et écrivez moins. *Pauca scripsit, scire enim maluit quam scribere, et hoc dicitur scripturienti cuidam, et ei magnos labores ostentanti, lepidè sed solidè usurpavit : Lege plura et scribe pauciora* (5). Le nombre des excellens écrivains serait moins petit qu'il n'est, si ceux qui acquièrent enfin le talent de bien écrire pouvaient se résoudre à ne publier quelque chose que tous les quatre ans ; mais ils abusent de la facilité qu'ils ont acquise, et de leur réputation : ils entassent tome sur tome, ils se dispensent de la peine de retoucher et de bien limer, et ne font plus rien qui vaille, ou qui approche du mérite de leurs premières productions. Au reste, je crois que si l'homme qui écrivait tant fût venu dire quelque temps après à Guillaume Forbes : *J'ai suivi votre conseil, j'ai lu beaucoup, un tel et un tel nombre*

(1) *Forbesii sanam doctrinam de episcoporum primatu, multis convitiis incessere, ipsumque pontificæ professionis reum insimulare non verebantur.* Elench. Vitæ. Gul. Forbesii.

(2) *Ibidem.*

(3) *Il est in-octavo, et contient 466 pages. Il fut imprimé à Londres.*

(4) Elench. Vitæ Gul. Forbesii, pag. penult.

(5) *Idem, ibidem.*

de livres, on lui eût donné cet autre conseil : *Ne lisez pas tant désormais, et méditez plus.* J'ai ouï dire que M. Claude conseilla à un savant personnage qui avait lu prodigieusement, d'être trois ou quatre années sans lire, et sans faire autre chose que méditer : c'est comme s'il lui avait dit : *Vous avez assez mangé : digérez présentement.* Ceux qu'on nomme *hellioues librorum* ont besoin de cet avis.

(C) *On verra ci-dessous ce que M. l'évêque de Salisburi a publié du mérite de ce prélat.*] « Guillaume » Forbes était aussi un des docteurs » d'Aberdéen (*), pendant que le » roi Charles était en Ecosse, il fut » promu à l'évêché d'Édimbourg que » ce prince fonda alors, et qui lui » donna sujet de dire qu'il avait ren- » contré un si excellent ecclésiasti- » que, qu'il méritait qu'on érigeât » pour lui un nouveau siège épisco- » pal ; et en effet c'était un grand et » un sublime théologien.... Il prê- » chait avec un zèle et une ardeur si » grande que, lui faisant oublier la » mesure du temps, les actions de » deux ou trois heures lui étaient » assez ordinaires : ce travail ne lais- » sait pas de diminuer beaucoup ses » forces, pendant que ses jeûnes et » sa façon de vivre ascétique étaient » d'une si grande rigueur, qu'il ne » prenait de nourriture que ce qui » suffisait pour retarder sa mort, qui » arriva une année après sa promo- » tion à l'épiscopat. Il le posséda assez » long-temps pour faire remarquer » en sa personne les vertus d'un ex- » cellent pasteur, mais trop peu pour » exécuter ce qu'on eût attendu d'une » vie plus longue. **Le** peu de livres » qu'il a donnés au public font assez » voir la force et l'étendue de sa » science, quoique le grand désir qu'il » avait de la paix et de l'union entre » tous les chrétiens, l'ait rendu trop » favorable à beaucoup de corrup- » tions de l'église romaine : C'est » ainsi que la charité qui n'a pas de » bornes engage les grands hommes » dans des sentimens peu discrets ; » mais lorsque le principe ou le motif » en est véritablement bon, on » les doit aucunement excuser, ou du » moins les censurer sans aigreur (6). »

(*) En 1633.

(6) Burnet, *Préf. de la Vie de Guil. Bedell.*

(D) *M. Arnauld sut bien ménager ses avantages en cette rencontre.*] Il avait soutenu dans son gros livre du Renversement de la morale, que l'inamissibilité de la grâce était un article de foi chez les calvinistes décidé par le synode de Dordrecht. M. le Fèvre combattit cette prétention, et s'efforça de prouver qu'il était libre aux calvinistes de croire ce qu'ils voudraient là-dessus. Il cita plusieurs écrivains protestans qui n'ont point tenu l'inamissibilité de la grâce ; il cita nommément Guillaume Forbes *. Voyons ce qui lui fut répliqué par M. Arnauld (7) : *Le seul titre du livre de Guillaume Forbès devait faire comprendre à M. le Fèvre qu'il n'était nullement propre à m'être opposé. Car il était le plus modéré et le plus équitable de ces évêques pacifiques qui, souhaitant que les protestans et les catholiques eussent pu se réuïr, ne faisaient nulle difficulté de se déclarer pour les catholiques contre les calvinistes, quand ils croyaient que les calvinistes avaient tort, comme celui-ci l'a cru en plusieurs des points de controverse qu'il a traités. C'est pourquoi il est dit dans l'abrégé de sa vie qui est à la tête de son livre, que c'était un autre Cassander.... Ses amis n'ont osé faire paraître son livre qu'en 1658, vingt ans après sa mort : et cependant long-temps avant qu'on l'eût vu, sa personne était si décriée parmi les calvinistes, comme soutenant contre eux la doctrine des arminiens de l'amissibilité de la foi, parce qu'il ne pouvait apparemment s'en taire dans*

* L'opinion de Forbes rapportée par Aroauld dans sa dispute avec Jacques le Fèvre, prouve que ce dernier avait tort de citer Forbes au nombre des protestans qui n'ont point tenu l'inamissibilité de la grâce. C'est la justification de Forbes sur cette matière, que Bayle reconnaît être complète dans le livre d'Aroauld. Leclerc, étudiant la pensée de Bayle, lui fait dire qu'Arnauld a triomphé de le Fèvre sur la question en général et lui reproche de dire le contraire dans la remarque (D) de l'article GOMARUS, tom. VII. « Arnauld, dit-il, répliqua à MM. le Fèvre et » Jurieu par un même ouvrage. Comment cou- » veoir que, répondant par un seul ouvrage à » une même objection qui lui est faite par deux » hommes, il ait triomphé de l'un et qu'il ait » été confondu par l'autre ? » Il ne s'agit ici que de savoir quelle était l'opinion de Forbes, sans la discuter. Or Aroauld a prouvé victorieusement qu'elle n'était pas ce que le Fèvre la disait être.

(7) Arnauld, Calvinisme convaincu de nouveau, pag. 120.

ses sermons, que lorsque les presbytériens entreprirent de ruiner l'épiscopat étant soutenus par les rebelles du parlement, un des reproches qu'ils firent au malheureux Laude, archevêque de Cantorbéry, fut qu'il fomenterait l'arminianisme; et la preuve qu'ils en apportaient est qu'il avait porté le roi à nommer aux évêchés d'Écosse des gens qui n'avaient presque rien qui les distinguât, sinon qu'ils étaient connus pour être de zélés arminiens, tel qu'était, disaient-ils, Forbès élevé par ce roi à l'évêché d'Édimbourg. Cette même liberté qu'il prenait d'improver les opinions de Genève l'avait mis en si mauvaise réputation parmi les partisans de Calvin, qu'ayant été appelé à Édimbourg avant qu'elle fût érigée en évêché pour y être pasteur, les puritains qui y étaient les plus forts ne le purent souffrir et le chargèrent d'injures en l'appelant papiste. Cela, et les autres choses que M. Arnauld étale, mettent dans une si grande évidence que les sentimens particuliers de notre Forbes sur l'inamissibilité de la grâce ne peuvent point être allégués comme une preuve qu'il soit libre aux calvinistes de rejeter ce dogme-là, qu'il est fort peu nécessaire de s'informer de ce que M. le Fèvre a répliqué, car on comprend de reste que sa réplique n'a pu être bonne. Elle est si mauvaise (8) que je ne la veux point rapporter.

(8) Voyez le chapitre XVII de sa Réplique à M. Arnauld.

FOULQUES, prieur de Deuil au XII^e. siècle, était bon ami de Pierre Abélard. Il n'est guère connu, je crois, que par la lettre de consolation (a) qu'il écrivit à cet ami sur la perte des parties naturelles. Nous avons rapporté ailleurs (b) la violence dont on usa envers Abélard qui, au lieu de bien instruire l'écolière qu'on lui avait donnée, lui avait fait un enfant. Les parens de cette

filie, pour se mieux venger, allèrent jusques à la racine du mal, et l'arrachèrent de telle sorte qu'ils ôtèrent au coupable le pouvoir de la rechute. Foulques, ayant su qu'Abélard ne se pouvait consoler de cette mutilation, lui écrivit une lettre, où il lui étala tous les avantages qui pouvaient sortir de cette infortune. On lui représente que ses grands dons, la subtilité de son esprit, son éloquence, son érudition, qui attiraient de toutes parts une incroyable multitude d'écoliers à son auditoire (A), l'avaient rempli d'une vanité insupportable. On touche légèrement à une autre chose qui n'avait pas peu contribué à le rendre si orgueilleux; c'est que les femmes couraient après lui (B), et se faisaient un honneur de l'arrêter dans leurs filets. On lui dit que la perte qu'il venait de faire le guérirait de cet orgueil, et le délivrerait des embûches que les femmes lui tendaient, et qui le réduisaient à une extrême indigence (C), quoique sa profession lui valût beaucoup d'argent. On l'assure que la privation de ces parties, dont il avait fait un mauvais usage, étoufferait plusieurs passions qui tourmentent les autres hommes, et lui donnerait la liberté de se recueillir en lui-même, au lieu de laisser errer son âme sur mille pensées lascives. On ajoute que ses méditations, n'étant plus interrompues par les émotions de la chair, seraient plus propres à découvrir les secrets de la nature, et les raisons de chaque chose; outre qu'il ne se ruinerait plus en galanteries, et que sa bourse ne

(a) Elle est dans les OEuvres d'Abélard, pag. 217, édit. de Paris, 1616.

(b) Dans les articles d'ABÉLARD, tome I; et d'HÉLOÏSE, tome VII.

serait plus la proie de ces misérables et avides courtisanes, qui le savaient si bien plumer (c). On lui compte pour un grand avantage que désormais il ne serait plus la terreur d'aucun mari (D), et qu'il pourrait loger sûrement partout; car n'étant suspect à aucun hôte, il serait le bienvenu dans les maisons, et n'aurait rien à craindre de la jalousie. On n'oublie pas que désormais il pourrait passer et repasser au milieu des femmes les mieux parées, et regarder les plus belles filles sans aucun péril, et sans craindre ces criminelles tentations qui à la présence de ces objets embrasent les vieillards mêmes. On le félicite de ce qu'il serait exempt de ces impures illusions qui arrivent durant le sommeil (E); exemption, lui dit-on, qui est un grand don de Dieu. Les fonctions matrimoniales, poursuit-on, et le soin d'une famille ne retarderont point votre application à plaire à Dieu (d), et quel bien n'est-ce pas d'être mis hors du danger, et dans l'assurance que l'on ne péchera point? On allègue l'exemple d'Origène et de quelques saints martyrs, qui se réjouissent dans le ciel d'avoir été sur la terre dans l'état dont se plaignait Abélard. On lui représente que son mal est irréparable (F), et qu'ainsi il le doit supporter patiemment. Qu'il ne reçut point cette plaie dans une mauvaise occasion (G), puisqu'il était seul dans son lit, bien endormi, et

(c) Voyez la remarque (C).

(d) *Blanditiæ uxoris corporumque contactus, sine quo uxor haberi non potest, ac liberorum cura singularis quominus Deo placeas minimè retardabunt.*

ne voulant offenser personne. On le console ensuite par d'autres raisons : on lui représente la part que prirent à sa disgrâce l'évêque, les chanoines, et tous les ecclésiastiques de Paris (H), les plaintes des habitans, et les lamentations des femmes (I). On décrit cela d'une manière très-vive, mais on touche le dernier de ces articles de consolation sans rien dire d'Héloïse (K). Et comme il paraissait avoir envie d'aller demander justice au pape, on lui dit qu'il s'en gardât bien, et qu'il lui faudrait trop d'argent pour réussir en ce pays-là (L); que les auteurs du mal avaient été châtiés (M), qu'il avait tort de se plaindre de l'église cathédrale; et que, puisqu'il était moine, il devait renoncer à la vengeance, la laisser toute entière à Dieu, et aimer jusqu'à ses plus grands ennemis. Enfin on l'exhorte à n'avoir point de regret au bonheur qu'il avait perdu, puisque ce prétendu bonheur est toujours accompagné de mille inconvénients; et on l'assure que s'il persévère jusques à la fin il recouvrera au jour du jugement ce qu'on lui avait ôté, et qu'alors cette maxime de dialectique, *in habitum nunquam potest redire privatio*, serait fautive. C'est dommage que nous n'ayons pas une réponse d'Abélard à cette lettre de consolation. Il y a quelque apparence qu'on y verrait une image de la dispute de Job avec ses amis, je veux dire qu'Abélard trouverait à répondre et à répliquer et qu'en certaines choses Foulques lui paraîtrait un consolateur fâcheux.

Au reste, le prieuré de Deuil

dont notre Foulques était pourvu est situé à trois lieues de Paris, près de Montmorenci. Voyez sur cela le *Genus illustre D Bernardi assertum* du père Chifflet, jésuite, où il parle d'un Eudes de Deuil, et M. Valois dans sa notice des Gaules, au mot *Parisii* (e).

(e) Tiré d'un mémoire manuscrit qui m'est venu de la bibliothèque Mazarine.

(A) *Les grands dons d'Abélard attirèrent une incroyable multitude d'écoliers à son auditoire.*] Il en venait de Rome, d'Espagne, d'Angleterre, d'Allemagne, du Pays-Bas, et des provinces les plus éloignées de France. Notre Foulques exprime cela fort vivement, quoique son style se ressent trop de l'enflure des siècles barbares *Roma suos tibi docendos transmittet alumnos, et quæ olim omnium artium sentiam auditoribus solebat infundere, sapientiorum te se sapiente transmissis scholaribus monstrabat. Nulla terrarum spatia, nulla montium cacumina, nulla concava vallium, nulla via difficili licet obsita periculo et latrone, quominus ad te properarent retinebat. Anglorum turbam juvenum mare interjacens, et undarum procella terribilis non terreat, sed omni periculo contempto, audito tuo nomine ad te confluebat. Remota Britannia sua animalia erudienda destinabat. Andegavenses eorum edomitâ feritate tibi jamulabantur in suis. Pictavi, Wascones, et Hiberi: Normannia, Flandria, Theutonicus et Suevius tuum colere ingenium, laudare et predicare assidue studebat. Præterea cunctos Parisiorum civitatem habitantes, et intra Galliarum proximas et remotissimas partes qui sic à te doceri sibiiebant, ac si nihil disciplinæ non apud te inveniri potuisset.* Foulques n'est pas le seul qui ait parlé de cette grande affluence d'écoliers. Il y a un chroniqueur (1) qui assure qu'il en venait presque de tout le pays latin: *Petrus Abailardus, monachus et abbas, vir erat*

religiosus, excellentissimarum rector scholarum, ad quas penè de totâ latinitate viri literati confluebant. On ne saurait nier qu'il n'en vint de delà les monts, puisque saint Bernard écrit que Pierre Abélard ne craignait rien, à cause des protecteurs qu'il croyait avoir à la cour de Rome, en la personne des cardinaux et des autres ecclésiastiques qui avaient étudié sous lui. *Securus tamen est, quoniam cardinales et clericos Curie se discipulos habuisse gloriatur* (2). Le cardinal Gui du Chatel, qui a été ensuite le pape Célestin II (3), était l'un de ses patrons. Si vous consultez Abélard même sur le nombre de ses disciples, il vous apprendra que, s'étant retiré à la campagne, il y fut suivi d'un tel concours d'écoliers, qu'ils ne trouverent ni assez de maisons, ni assez de vivres: *Ad quas (scholas) tanta scholarium multitudo confluit, ut nec locus hospitium, nec terra sufficeret alimentis* (4).

(B)... *Les femmes couraient après lui.*] Voici les termes dont Foulques se sert: on y remarquera qu'il n'avance qu'un oui-dire. *Nam illud quod sic te, ut aiunt, præcipitem dedit, singularum scilicet foeminarum amorem et laqueos libidinis earum quibus suos capiunt scortatores, melius mihi videor præterire quam aliquid dicere quod ordini nostro et regulæ nostræ religionis non concordet.*

(C) *Les femmes le réduisaient à une extrême indigence.*] Foulques, qui avait oui dire qu'Abélard était si pauvre quand ce malheur lui arriva, qu'il ne lui restait que de vieux hailons, le prie de considérer le grand dommage que lui apportait cette particule de son corps qui lui avait été coupée, et quel fonds de profit et d'épargne il avait gagné en la perdant. Vous vous ruinez, lui dit-il, par vos commerces impudiques; tout votre bien s'en allait dans ce vilain gouffre. *Hæc corporis particula quam omnipotentis Dei judicio et beneficio perdidisti, quantum tibi nocuerat ac nocere quaudiu permansit non desitebat, melius tuarum diminutio rerum*

(2) Epist. CXIII.

(3) Voyez l'Épître que saint Bernard lui écrit, dans les Œuvres d'Abélard, pag. 299.

(4) Abailardi Opus., pag. 19.

(1) Autor chronici Moriniacensis, apud And. du Chesne, Not. in Histor. Calamit. Abailardi, pag. 1155.

quàm mea possit monstrare oratio, docet. Quicquid verè scientiæ tuæ venditione perorandopreter quotidianum victum et usum necessarium, sicut relatione didici, adquirere poteris, in voraginem fornicariæ consumptionis demergere non cessabis. Avara meretricum rapacitas cuncta tibi rapuerat. Nulla audierunt secula meretricem velle alteri misereri, vel pepercisse rebus appetitorum quas quoquo modo auferre poterunt. *Videtur hoc probare tua profunula paupertas, qui nihil, ut dicitur, preter pannos ex tanto questu habebas, cum his primum casibus subjacuisisti fortunæ... Adde quod pecunia tua, si quam tibi habere licuerit (non enim est monachorum sine licentiâ proprium quid habere) vexationi distrahentium non erit obnoxia. A modo incipies possidere quod multis paulò ante distrahebatur eviscerationibus.* La renommée avait sans doute grossi les choses * : je ne pense pas qu'au temps du désastre, Abélard se trouvât réduit à la condition de l'enfant prodigue, qui, ayant dépensé tout son bien avec les femmes débauchées (5), mourait de faim (6). J'avoue que son consolateur ne le représente pas réduit nommément à n'avoir pas un morceau de pain; il le représente en général réduit à de vieux haillons. On pourra même m'objecter qu'il est plus probable qu'un impudique se ruine jusques à n'avoir pas de quoi s'habiller, qu'il n'est probable qu'il manque de nourriture; car les mêmes saugues qui lui enlèvent tout son argent, sont bien aises qu'il se porte bien : c'est leur intérêt qu'il se nourrisse de bonnes viandes; peu leur importe qu'il ait des habits; mais ce serait à leur dam qu'il n'aurait pas une

* Leclerc pense que tout ce que Foulques raconte des débauches d'Abélard n'était fondé que sur de faux bruits, et que la passion de ce dernier pour Héloïse étant devenue publique, on étendit cela trop loin : remarque inutile et perdue : inutile, puisque Boyle l'a faite; perdue, parce que c'est laisser croire qu'il dit le contraire.

(5) Ὁ καταφαγὼν σου τὸν βίον μετὰ πορνῶν.

Qui abligurivit victum suum cum meretricibus.

Luce: cap. XV, vs. 30.

(6) Ἐγὼ δὲ λιμῶ ἀπόλλυμαι.

Ego verò fame pereō.

Ibid., vs. 17.

santé vigoureuse, et elles aimeraient mieux fournir du leur pour le bien nourrir, que de le laisser sur les dents. Cela ne m'empêche pas de croire que Foulques avait oui dire qu'Abélard s'était tellement ruiné avec les femmes, qu'il manquait du nécessaire, tant pour la nourriture, que pour la vêtue : je ne pense pas que Foulques se soit amusé à ces distinctions subtiles entre le manger et les habits (7); mais je suis sûr qu'il déferait trop à de faux contes : car quand même on ne voudrait pas supposer que la profession d'Abélard, et son mariage avec Héloïse, le contenaient dans certaines bornes, il est difficile de s'imaginer qu'un beau garçon comme lui, beau parleur, subtil raisonneur, couvert de gloire, couru des femmes, dépensât avec elle jusqu'au dernier sou. Un homme d'esprit à sa place, et rompu au monde, aurait peut-être gagné plus d'argent à ce commerce qu'il n'y en aurait perdu. Mais voilà une chose qui manquait à Abélard : il ne savait pas la routine du monde débauché, c'était un homme d'étude : et ainsi, encore qu'il donnât aux femmes pour le moins autant d'amour qu'il en prenait, il n'aurait pas su s'en prévaloir au soulagement de sa finance. C'était un homme à être sucé à tous égards.

Je m'imagine que sans se rendre coupable d'un jugement téméraire, on peut assurer que notre Foulques connaissait très-peu l'ancien poète Archilochus, et qu'il n'avait pas trop d'habitudes avec Élien : cependant il s'est servi d'une pensée qui ressemble à une expression d'Archilochus, rapportée par Élien. Πολλάκις τὰ κατ' ὄβολόν μετὰ πολλῶν πόνων συναχθέντα χρήματα, κατὰ τὸν Ἀρχιλόχον, εἰς πόρνης γυναικὸς ἔντερον καταίρουσιν (8). Le traducteur n'a pas bien représenté toute la pensée du poète grec, le mot ἔντερον

(7) Ces distinctions pourraient avoir lieu, supposé que l'on ne pût pas aller au change; mais Abélard étoit à Paris, où, si un galant n'a plus la bourse fournie, on le laisse là, on en cherche d'autres qui soient en état de fournir à l'appointement, et on se soucie aussi peu de la nourriture que des habits du premier.

(8) Élian., Hist. div., lib. IV, cap. XIV, pag. m. 276. Voici la version de Vulteius. Sæpe pecunia, quas multo cum labore qui sigillatim per obolos vix comparerit, juxta Archilochum, universæ semel in scorti marsupium effunduntur.

ne se doit prendre pour la bourse en cet endroit-là, que par métaphore: le docte Kuhnus n'y a pas été trompé: κακέμφατον, dit-il (9), et *sensus turpiculus subest voci έντερον. Ita Stoici τὴν συνουσίαν pro sud εὐθυρήμοσύνη definiunt έντερίου παράτριψιν, etc.* Nicéas Choniata applique cette pensée d'Archilochus au règne d'Alexis-Manuel Comnène (10): Τὸ τοῦ Ἀρχιλόχου ἀντικρυς ἐπεραίνετο, ὃ φησιν, εἰς έντερον πόρνης πολλάκις μεταρρίψκεσθαι τὰ χρόνια καὶ πόνο συλλεγέτα μακρῶ. *Uti plures id fieret quod Archilochus scribit, ea sæpè in scorti pudenda confluerè, quæ longo labore et tempore sint congesta.* On peut aussi comparer l'expression de Foulques, *in voraginem fornicariæ consumptionis demergere non cessabas*, avec un passage de Sidonius Apollinaris, où un pareil désordre est appelé *sumptuositas domesticæ Charybdis*. Le passage est bon, et contient la conduite d'un jeune homme, qui, après s'être ruiné par un vilain concubinage, avait enfin ouvert les yeux, et renonçant à cet infâme commerce, s'était marié fort avantageusement. L'auteur eût voulu que le changement de vie eût été plus saint, et qu'on fût passé du concubinage à la continence; mais il n'est donné qu'à peu de gens, ajoute-t-il, de commencer par les grandes choses, et de se retrancher tout, immédiatement après s'être permis tout. *Hic proximè abrupto contubernio ancillæ propudiosissimæ, cui se totum consuetudine obscenâ junctus addixerat, patrimonio, posteris, famæ subitâ sui correctione consuluit.* Namque per rei familiaris damna vacuatus, ut primum intelligere cepit, et retractare quantum de bonisculis avitis paternisque sumptuositas domesticæ Charybdis abligurisset; quamquam serò resipiscens, attamen tandem veluti frenos momordit, excussitque cervices, atque Ulyxeas (ut ferunt) ceras auribus figens, fugit adversum vitia surdus, meretriciû blandimenta naufragiû; puellamque (prout decuit) intactam vir laudandus in matrimonium assumpsit, tam moribus natalibusque summataem, quàm facultatis principalis. *Esset quidem gloria, si*

voluptates sic reliquisset, ut nec uxori conjugaretur: sed etsi fortè contingat ad bonos mores ab errore migrare, paucorum est incipere de maximis: et eos qui diù totum indulserint sibi, protinus totum et pariter incidere (11). Voyez les notes de M. Rigault, et celles de M. Gudius, sur un passage de Phèdre (12), vous y trouverez bien des sentences touchant l'adresse avec laquelle une malhonnête femme met ses galans à l'aumône. Foulques n'ignorait pas cette vérité, et il croyait qu'Abélard l'avait éprouvée. Il n'aurait pu s'exprimer plus fortement quand même il eût été en état de profiter de la lecture del *signore Stefano Guazzo*, qui a dit ce que je m'en vais copier. *Sono piu dannose le donne vecchie che le giovani, perche, secondo il volgar detto, la capra giovane mangia il sale, e la vecchia mangia il sale, e'l sacco... così alla fine vi risolverete, che siamo posti al mondo dalle donne, per esser rovinati dalle donne: e perciò diceva un meschino, che se ne moriva di mal francese: donna m'ha fatto, e donna m'ha disfatto (*). È certo che dis-fanno in due modi, se crediamo a quel gentil poeta, che disse,*

Succia Lesbia la borsa, e succia il core,
Pazzo è chi compra con due sangui amore (13).

(D) *La terreur d'aucun mari.*] Je n'ai point traduit littéralement, de peur de donner dans une expression un peu trop comique, car voici ce que dit Foulques: *Hoc quoque magni existimare debes, quod nulli suspectus ab omni hospite hospes tutissimè recipiaris. Maritus uxoris violationem ex te vel lectuli concussionem minime formulabit.*

(E) *Régarder les plus belles filles sans aucun péril, . . . exempt de ces impures illusions qui arrivent durant le sommeil.*] Afin qu'on sache que je n'amplifie point, je ferai voir ici les propres paroles de l'auteur.

(11) Sidon. Apollinar., *epist. VI, lib. IX*, pag. m. 571.

(12) *Sur ces paroles de la II^e. fable du II^e. livre:*

A fœminis urcanque spoliari viros
Ament, amentur, nempe exemplis discimus.

(*) *Tiré de la Forêt nuptiale de Jean Névisan, l. 2, n. 100. REM. CRIT.*

(13) *Stefano Guazzo, la civil Conversazione, lib. II, pag. m. 261.*

(9) Kuhnus, in *Ælian.*, *ibid.*

(10) Nicéas Choniates, in *Alexi Man. Comneno*, pag. 253, *edit. Genev.*, 1593, in-4^o.

Decentissimè ornatarum turnas matronarum inviolabiliter pertransibis, virginum choros flore juventutis splendentium, quæ etiam senes jam calore carnis destitutos suis motibus in fervorem libidinis inflammare consueverunt, non timentis eorum incessus et laqueos, securus et sine peccato miraberis.... Omnino post hos hujus fragilissimæ fragilitatis fluxus, quod magnum Dei gratiæ munus in hoc ordine æstimo, nocturnas somniorum illusiones te minimè sentire ita certum est, sicut certum est quoniam voluntatem, si fortè adierit, nullus sequetur effectus. Il n'est pas nécessaire de prouver que Foulques avait raison de mettre cela parmi les plus grands avantages dont la vie d'un ecclésiastique puisse être gratifiée. Chacun comprend qu'une personne qui se destine à la continence se doit estimer heureuse quand elle a le cœur couvert d'un si fort calus par rapport à la beauté, que toutes les flèches de Cupidon n'y font que blanchir. Elle doit souhaiter quant à ce feu-là les propriétés qu'avaient les Hirpes à l'égard du feu ordinaire (14). C'est le chemin de la chasteté non-seulement le plus commode, mais aussi le plus sûr; car ceux qui ne peuvent se maintenir dans cette voie que par de fréquents combats, sont fort à plaindre: ils vivent dans l'agitation et dans l'inquiétude; leur état est toujours douteux; la victoire est quelquefois chancelante (15), elle se déclare même contre eux; ils n'éprouvent que trop souvent que les armes sont journalières, et ils ne sortent presque jamais victorieux de ces combats sans être couverts de plaies. On a raison de juger que ceux qui passent leur vie entre les mains des médecins sont misérables (16). Cela n'est pas moins vrai par rapport à ceux qui ont à combattre la rébellion du tempérament, et qui sont contraints d'opposer toujours quelque barrière aux irruptions de la chair. Cette condition est déplorable: on y est souvent forcé derrière ses retranchemens: la conscience en gémit et en soupire: quels progrès n'eût-on pas pu faire dans le chemin

de la perfection, si l'on eût pu marcher sans cette sorte d'entraves, et sans perdre tant de temps en livrant combat à l'ennemi à chaque pas? Pour ce qui regarde l'autre point, je veux dire les impuretés du sommeil, saint Augustin nous dira quel est l'avantage dont notre Foulques félicitait son ami; saint Augustin, dis-je, qui demande à Dieu la grâce d'être délivré de la faiblesse qu'il sentait encore à cet égard. Il acquiesçait dans des songes à des désordres à quoi il ne consentait pas lorsqu'il veillait, et il gémit de ce grand reste d'infirmité. *Adhuc vivunt in memoriâ meâ, dicit-il (17), talium rerum imagines, quas ibi consuetudo mea fixit: et occurrant mihi vigilantibus quidem carentes viribus, in somnis autem non solum usque ad delectationem, sed etiam usque ad consensionem factumque simillimum. Et tantum valet imaginis illusio in animâ meâ et in carne meâ, ut dormienti falsa visa persuadeant, quod vigilantibus vera non possunt.... Numquid non potens est manus tua, Deus omnipotens, sanare omnes languores animæ meæ, atque abundantiore gratiâ tuâ lascivos motus etiam mei soporis extinguerè? Augebis, Domine, magis magisque in me munera tua, ut anima mea sequatur mea ad te, concupiscentiæ visco expedita, ut non sit rebellis sibi: atque ut in somnis etiam, non solum non perpetret istas corruptelarum turpitudines per inagines animales usque ad carnis fluxum, sed ne consentiat quidem.*

(F) Il représente à Abélard, que son mal est irréparable.] Le fait est certain: il n'arrive pas ici ce qui arrivait à l'arbre de la sibylle; dès qu'on en avait coupé le rameau d'or, il en renaissait un tout pareil (18). Celui qui a dit, en parlant du pucelage, qu'on ne le saurait perdre qu'une fois, et qu'il n'y a point d'artifice capable de le réparer (19), a eu raison dans le fond; mais il savait apparemment que si par des coups d'industrie

(17) Aug. Confess., lib. X, cap. XXX, pag. m. 217, 218.

(18) *Primo avulso non deficit alter Aureus, et simili frondescit virga metallo.*
Virg., Æn., lib. VI, vs. 143.

(19) *Nullâ reparabilis arte*
I.æsa pudicitia est, deperit illa semel.
Ovid., ep. V, vs. 103 Heroid.

(14) Voyez la remarque (M) de l'article LOYOLA, tom. IX.

(15) Voyez la remarque (N) de l'article FONTVRAUD, pag. 513.

(16) *Vivere medicè est miserè vivere.*

on ne peut pas recouvrer l'original, on en recouvre du moins quelquefois une copie (20). Il n'en va pas ainsi de la plaie d'Abélard : elle n'est point susceptible de raccommodage ; il n'y a point de rhailleurs pour cela, ni de pièces postiches à acheter : c'est un cyprès (21). La conséquence que Foulques tire n'est pas si certaine : ne vous affligez point, dit-il, de la perte de votre membre ; car il ne reviendra jamais, la nature ne souffre point qu'il se rétablisse. *Ergò, frater, ne doleas, nec contristeris, nec perturbatione hujus incommodi quatiaris, præsertim cum hoc tam plures, ut dictum est, utilitatis afferat fructus, et quod hoc modo factum est semper et irreparabile permaneat et evulsum. Sic hoc tibi solamen assidue, quod redintegrari natura non patitur, levius potest tolerari.* On dirait que, dans ces dernières paroles, Foulques avait eu en vue cette sentence d'Horace,

..... *levius fit patientiâ,*
Quidquid corrigere est nefas (22) ;

mais il n'en rapporte pas bien le sens : ce poëte ne veut pas dire qu'on peut supporter plus aisément une perte irréparable, qu'une perte réparable ; il dit seulement que le poids d'une perte irréparable devient plus léger, lorsqu'on se résout à le porter patiemment.

Il faut convenir que la plupart des lieux communs de consolation ont deux faces, et qu'ils peuvent servir à deux mains. Ils ont le défaut de pouvoir être rétorqués : car, par exemple, qu'y a-t-il de plus sensé que de ne rien faire d'inutile ? Sur ce pied-là vous raisonnez bien contre une mère alligée de la mort de son cher fils, si vous lui dites que ses pleurs ne servent de rien, et que quoi qu'elle fasse, ou qu'elle dise, elle ne fera point revivre son fils. Mais c'est cela même, vous pouvez répondre, qui me rend inconsolable ; car, si je pouvais réparer ma perte, je la supporterais patiemment : si j'espérais, comme on fait dans le

négoce, de regagner sur un vaisseau ce que j'aurais perdu sur un autre, je n'aurais pas un grand besoin de consolation. Je ne doute point que Foulques n'eût mieux réussi à consoler, si Abélard n'avait perdu que sa barbe : de quoi vous affligez-vous ? lui eût-on dit, on vous a coupé votre barbe : voilà un grand malheur ! attendez encore quelques mois, et vous en aurez une autre. Il eût trouvé là, je m'assure, un grand motif de consolation ; mais la seule pensée que son mal était incurable, et soumis autant on plus qu'aucune autre chose à cette dure règle de philosophie, à *privatione ad habitum non datur regressus* ; cette seule pensée, dis-je, que son consolateur lui alléguait comme une puissante raison de prendre patience, faisait son principal désespoir : et ce n'était pas l'entendre que de lui dire qu'enfin cette règle serait fautive, savoir *en la résurrection au dernier jour* (23) ; car il pouvait répondre qu'alors il n'aurait que faire de cela, puisqu'en la résurrection on ne prend ni on ne donne des femmes en mariage, mais que l'on est comme les anges de Dieu au ciel (24).

Notez qu'on peut confirmer par le témoignage du principal des sept sages de la Grèce ce que j'ai dit ci-dessus de l'irréparabilité d'une perte : c'est qu'elle est propre à rendre les gens plus inconsolables. Solon pleurerait la mort de son fils ; on lui représenta que ses larmes ne servaient de rien : c'est à cause de cela même, répondit-il, que je pleure. *Αυτόν φησι Διοσκουρίδης ἐν τοῖς ἀπομνημονεύμασιν ἐπειδὴ δακρυοὶ τὸν παῖδα τελευτήσαντα. . . . πρὸς τὸν εἰπόντα, ἀλλ' οὐδὲν ἀνύπτεις, εἰπεῖν, δι' αὐτὸ δὲ τοῦτο δακρύω, ὅτι οὐδὲν ἀνύπτω.* *Ipsum refert Dioscorides in commentariis cum lacrymaretur ac lugeret defunctum filium. . . . dicereturque à quodam, at nihil proficis, respondisse, et propter hoc ipsum illacrymorum quia nihil proficio* (25). Voyez dans la remarque (K) de l'article AMPHIBARAUS, comment Carnéade réfutait quelques lieux communs de consolation.

(G) *Qu'il ne reçut point cette*

(23) *Saint Jean, chap. XI, vs. 24.*

(24) *Saint Matthieu, chap. XXII, vs. 30.*

(25) *Diogen. Laert., in Solone, lib. I, num. 63.*

(20) *Il y a des affronteuses qui se disent des rhailleurs de puclages. Furetière, au mot Puclage.*

(21) *Cupressi mortuorum domibus ponebantur idèd quia hujus generis arbor excisa non renascitur, sicut ex mortuo nihil est jam sperandum. Festus.*

(22) *Horat., od. XXIV, lib. I, vs. 19, 20.*

plaie dans une mauvaise occasion.] On veut dire qu'il ne fut point pris sur le fait avec une femme, ce qui a coûté à quelques-uns les mêmes parties qu'il avait perdues. *Fer et hæc, ut ait ille, solatia tecum, quoniam tempore hujus diminutionis vel thorum violando, vel in aliquo fornicationis veneno minimè deprehensus es.* Cette consolation était meilleure que la précédente, quoiqu'il faille convenir qu'Abélard s'était attiré sa disgrâce par une faute qui n'était pas moins criante qu'un adultère. Il ne pouvait donc pas dire avec la même confiance que cet autre eunuque :

. *Quid fortunæ, stulte, delictum arguis?*
Id demum est homini turpe, quod meruit pati (26).

Mais enfin sa faute était passée; et quand on le mutila il ne songeait à faire tort à personne. En général, la mort est bonne,

Quæ venit ex merito pœna, dolenda venit. Soit qu'Abélard pût ou ne pût pas s'en faire l'application. Au reste, il y a de bonnes autorités qui prouvent que ceux qu'on surprenait en flagrant délit y laissaient l'instrument de leur crime. Plaute (27) fait parler ainsi son Syn-cérastus :

— SYN. *Facio quod manifesto hi mœchi haud ferre solent.*
 MI. *Quid id est? SYN. Refero vasa salva.*

C'est-à-dire, *Je fais ce que les adultères ne font pas d'ordinaire.* MI. *Eh quoi? SYN. Je rapporte mes pièces en bon état.* Je me sers de la traduction de M. Dacier qui rapporte ce passage dans sa note sur un endroit d'Horace, où il est parlé de cette même espèce de punition (28). Le Périplectomène du même Plaute (29) non-seulement veut ainsi traiter le Rodomont, mais il veut aussi lui pendre au cou, en guise de jouet d'enfant, les pièces coupées.

Vide, ut tibi istic sit acutus, CARIO, culter probe.

CA. *Quin jamdudum gestit mœcho hoc abdomen adimere,*

(26) Phædr., fab. XI, lib. III.

(27) *In Pœnul., sc. II, act. IV, vs. 40.*

(28) *Quin etiam illud accidit, ut cuiusdam testes, caudamque salacem*

Demeteret ferrum.
 Horat., sat. II, lib. I, vs. 44.

(29) *In Milit. glor., sc. ult., vs. 5.*

Ut faciam quasi puero, in collo pendeant crepundia.

PE. *Cur es ausus subagitare alienam uxorem? impudens!*

Térence s'est contenté de dire (30) qu'on avait déjà lié le patient, et qu'on allait lui faire souffrir la peine des adultères; mais, ou parce qu'il a plus de modestie que Plaute, ou parce qu'il fait parler une servante, il ne dit pas ce que c'est. On l'entendait bien.

— *Ut ne viderem, misera huc effugi foras, Quæ futura exempla dicunt in eum indigna;*

— *Colligavit primum eum miseris modis —*
 — *Nunc minatur porro sese id quod mœchis solet,*

Quod ego nunquam vidi fieri, neque velim.

Voiez dans Valère Maxime (31) deux exemples de ce châtement. Par les lois d'Égypte (32) c'était la peine de ceux qui violaient une femme. Zonaras rapporte que l'empereur Justinien condamna à cette peine ceux qui commettaient le péché contre nature. *In eos Justinianus pœnam planè convenientem statuit. Nam quæ parte erant tam ignominiosi, hæc eos privari imperabat, ut Zonaras prodidit. Quid enim? (aiebat) si sacrilegium commisissent, nonne eis manus amputassent* (33)? Quoi, disait-il, s'ils eussent commis un sacrilège, ne les eussé-je point condamnés à perdre les mains? La proportion du châtement à la faute avait assez de justesse, et c'était le moyen de pourvoir à l'avenir: un galant qui se pouvait échapper avec toutes ses pièces revenait un autre jour à la charge; il faisait comme ces soldats fuyards dont on a dit qu'ils se battent une autre fois. Pour obvier à cela on en venait à l'amputation (34).

L'un des auteurs que j'ai cités (35) rapporte une petite épigramme de Martial, où l'on se moque d'un mari qui avait fait couper le nez au galant

(30) Eunuclus, act. V, sc. V, vs. 3.

(31) *Lib. VI, cap. I, num. 13.*

(32) *Diod. Siculus, lib. I, cap. LXXVIII.*

(33) *Salmuth, in Pancirollum, Rerum memorab. part. II, pag. m. 86.*

(34) *Ἄνθρωπος ὁ φεύγων καὶ πάλιν μαχίσειται.*

Vir qui fugit rursus integrabit prælium.

Démétrius allégué ce vers quand on lui reprocha sa fuite. *Voiez Aulu-Gelle, liv. XVII, chap. XXI.*

(35) *Salmuth, in Pancirol., Rerum memor., part. II, pag. 86.*

de son épouse. Elle n'y a rien perdu, lui dit-on, ce n'est point par-là que vous aviez été offensé.

Quis tibi persuasit nares abscindere mæcho?

Non hæc peccatum est parte, marite, ubi.

Sulite, quid egisti? nihil hic tua perdidit

uxor,

Cum sit salva sui mentula Deiphobi (36).

Un poëte du XVII^e. siècle exerça sa muse sur une semblable pensée ; mais il changea les circonstances du fait. Voici son épigramme :

De marito, cujus mæcha erat conjux.

Cum mæchâ sensit mæchum dormire maritus,

Extemplo uxori construit ille dolos.

Nocte semel mediâ repletus sua limina, mæ-

chum

Cum mæchâ in tepido conspicit esse toro.

Distringit gladium, mæchæ duo brachia

scindit,

Atque duos mæchi dissecat ensæ pedes.

Non sic debuerat facinus punire nefandum:

Pars, quâ peccatum est, hæc rescanda

fuit (37).

(II) *On représente à Abélard la part que prirent à sa disgrâce. . . les ecclésiastiques de Paris.* Rien ne montre davantage l'extrême considération où était ce philosophe. Il y a sans doute beaucoup d'exagération dans la lettre de notre Foulques ; car il ne tient pas à lui qu'on ne se figure presque toute la ville de Paris affligée et désolée pour la perte des parties honteuses de Pierre Abélard. Le consolateur tire de ce deuil publique l'une de ses bonnes raisons : comme si cette grande marque de l'affection des Parisiens valait mieux que tout ce qu'Abélard avait perdu (38). Je ne crois pas que le perdant acquiesçât à cette appréciation, et il aurait sans doute mieux aimé ignorer toute sa vie l'amitié qu'on avait pour lui, que de la connaître à ce prix-là. Cela eût été bon à dire à des gens qui auraient laissé chômer ce bien : mais Abélard le cultivait d'importance, et en tirait un bon revenu, et prétendait le faire toujours bien valoir. Quoi qu'il en soit, rapportons les paroles du consolateur. *Plangit hoc tuum vulnus et damnum venerabilis episcopi be-*

(36) Mart., epigr. LXXXV, lib. III.

(37) Jo. Vulteius, epigramm., lib. II, pag. m. 136.

(38) *Tantum omnium luctus extitit, ut melius mihi videris te debere velle perisse, quam servasse quod perit. Felix se nescit amari. Penè tota civitas in tuo dolore contabuit. Habes arthram veræ dilectionis in te, quam si prius agnovisses nullas, meo judicio, divitias illi comparabiles æstimares.*

nignitas, qui quantum licuit vacare justitiæ studuit. Plangit liberalium canonicorum ac nobilium clericorum multitudo. Plangunt cives civitatis hoc dedecus reputantes, et dolentes suam urbem tui sanguinis effusione violari. Voyez le reste ou à la note, ou dans la remarque suivante. Voyez aussi la remarque (N) de l'article HÉLOÏSE ; j'y ai cité ce qu'Abélard a dit lui-même de l'affliction que son aventure causa.

(I) *et les lamentations des femmes.* Elles versèrent d'aussi chaudes larmes, que si elles avaient perdu chacune dans une bataille son mari ou son galant. Il n'y avait pas eu mort d'homme, il est vrai ; mais néanmoins elles avaient perdu leur champion, et leur épée de chevet. C'est Foulques qui parle de la sorte (39). Elles avaient perdu leur Adonis ; leurs pleurs devaient donc être plus effectifs que ceux de ces femmes de l'antiquité qui célébraient tous les ans la mémoire du deuil de Vénus pour la mort d'Adonis (40) *plangentis Adonidem* (41). Il me semble que le consolateur ne devait pas toucher cette corde ; cela n'était aucunement propre à son dessein, et ne pouvait qu'irriter le déplaisir du malheureux Abélard, par deux raisons invincibles : car, premièrement, il voyait par-là d'une façon très-particulière l'importance du bien qu'il avait perdu : secondement, il apprenait une faveur dont il ne se sentait pas capable de bien témoigner jamais sa reconnaissance. Je le dis et je le répète : notre Foulques est un rhétoricien trop ampoulé, et il confond deux choses qui devaient être distinguées. Il veut que les pleurs de toutes ces femmes, *singularum fœminarum*, viussent de ce qu'elles perdaient leur champion, *militem suum* ; mais cela ne pouvait être véritable que d'un petit nombre qu'Abélard avait déjà vues de près,

(39) *Quid singularum fœminarum referam planctum quæ, sic hoc audito, lachrymis, more fœmineo, ora rigarunt propter te MILITEM SUUM, quem amiserant, ac si singule virum suum aut amicum sorte belli reperissent extinctum ?*

(40) C'est-à-dire, selon quelques-uns, pour un désastre arrivé au pauvre Adonis, semblable à celui de Pierre Abélard. Voyez la remarque (L) de l'article ADONIS.

(41) Ezéch., chap. VIII, vs. 14.

ou qui espéraient d'avoir un jour quelque part à ses bonnes grâces. Il fallait donc dire, ou que les autres ne pleurèrent point, ou que, si elles pleurèrent, ce fut moins par quelque amitié pour Abélard, que par la crainte des conséquences : je veux dire qu'elles craignirent que cette barbare manière de punir l'impudicité ne s'introduisît dans le monde, et que l'exemple du chanoine ne devînt contagieux. Ainsi les unes pleurèrent, parce qu'on leur avait enlevé leur bien, et les autres, parce que cela faisait une planche qui les exposait à perdre le leur (42). Voilà une distinction que Foulques a négligée mal à propos. Il y a dans la Bibliothèque Universelle un fait si propre pour cette remarque, qu'il faudrait que j'ignorasse, ou que je négligeasse d'une façon excessive les règles des assortimens, si je ne le rapportais pas. Le voici donc. « Les Grecs faisaient la » guerre au duc de *Bénévent*, et le » malmenaient assez. *Thedbald*, mar- » quis de Spolète, son allié, étant » venu à son secours, et ayant fait » quelques prisonniers, ordonna qu'on » leur coupât les parties qui font » les hommes, et les renvoya en » cet état au général grec, avec » ordre de lui dire qu'il l'avait fait » pour obliger l'empereur, qu'il sa- » vait aimer beaucoup les eunuques, » et qu'il tâcherait de lui en faire » avoir bientôt un plus grand nom- » bre. Le marquis se préparait à te- » nir sa parole, lorsqu'un jour une » femme, dont ses gens avaient pris » le mari, vint tout éplorée dans le » camp et demanda à parler à *Thed- » bald*. Le marquis lui ayant deman- » dé le sujet de sa douleur : Seigneur, » répondit-elle, je m'étonne qu'un » héros comme vous s'amuse à faire la » guerre aux femmes, lorsque les » hommes sont hors d'état de lui ré- » sister. *Thedbald* ayant répliqué que » depuis les amazones il n'avait pas » ouï dire qu'on eût fait la guerre à » des femmes : Seigneur, répartit la » Grecque, peut-on nous faire une » guerre plus cruelle, que de priver

(42) C'est à peu près ce que dit Horace, *epist.*

1. lib. II, par rapport aux traits satiriques,
 Doluere cruento
 Dente lacessiti : fuit intactis quoque cura
 Couditione super communi.

vs. 150.

» nos maris de ce qui nous donne de » la santé, du plaisir et des enfans ? » Quand vous en faites des eunuques, » ce n'est pas eux, c'est nous que » vous mutilé : vous avez enlevé ces » jours passés notre bétail et notre » bagage, sans que je m'en sois plainte ; » mais la perte du bien que vous » avez ôté à plusieurs de mes compa- » gnes étant irréparable, je n'ai pu » m'empêcher de venir solliciter la » compassion du vainqueur. La naï- » veté de cette femme plut si fort à » toute l'armée qu'on lui rendit son » mari et tout ce qu'on lui avait » pris. Comme elle s'en retournait, » *Thedbald* lui fit demander ce qu'elle » voulait qu'on fit à son mari, au » cas qu'on le trouvât encore en ar- » mes. Il a des yeux, dit-elle, un » nez, des mains, des pieds : c'est- » là son bien que vous pouvez lui » ôter, s'il en est digne ; mais laissez- » lui, s'il vous plaît, ce qui m'appar- » tient (43). »

Notez que, selon toutes les apparences, cette femme aurait mieux aimé que l'on eût ôté la vie à son mari, que de le voir revenir eunuque, état où elle eût trouvé les maux du veuvage, sans y en trouver les commodités : elle n'aurait eu ni la liberté de se remarier, ni le droit de faire rompre son mariage sous prétexte d'impuissance ; car les tribunaux de justice n'eussent point reçues plaintes : ils n'ont point d'égard à une impuissance qui vient par de pareils accidens. Observons, en passant, que les Romains n'eussent point blâmé le goût de cette femme. Ils étaient eux-mêmes ainsi disposés qu'ils aimaient mieux perdre la vie que la virilité. C'est ce que César représenta aux ambassadeurs de Pharnace, en se plaignant de la cruauté que l'on avait eue pour les Romains qui trafiquaient dans le royaume du Pont. *Se magnas et graves injurias civium Romanorum qui in Ponto negotiati essent, quoniam in integrum restituere non posset, concedere Pharnaci. Nam neque interfectis amissam vitam, neque exectis virilitatem restituere posse, quod quidem supplicium GRAVIUS MORTE cives Romani subissent* (44).

(43) Bibliothèque universelle, tom. XI, pag. 10.

(44) Hirtius, de Bello Alexandrino, pag. m. 411.

(K) *Mais sans rien dire d'Héloïse.*] Il ne s'en faut pas étonner, car comme elle était la plus lésée de toutes, ses regrets s'entendaient d'eux-mêmes: et on n'aurait rien appris à son époux en lui disant qu'elle avait pleuré à chaudes larmes. Il est vrai qu'elle était alors dans un couvent; mais elle n'y avait que l'habit de religieuse, et les visites secrètes qu'elle y recevait de son mari n'étaient point un simple verbiage: ils avaient l'adresse de se retirer dans quelque coin pour s'entretenir tout à leur aise (45); et il y avait long-temps qu'elle savait comment se passaient ces choses sous l'habit de religieuse (46). Ainsi elle n'avait point renoncé au bien dont on priva son mari. Pour juger de la douleur qui perça son âme à l'ouïe de cette nouvelle, je ne veux pas m'arrêter à la nouvelle version de ses lettres (47). *Qu'ils furent cruels (c'est ce que porte cette traduction) lorsque leur aveugle fureur pressa un assassin de vous surprendre dans le sommeil! Si nous eussions été ensemble, je vous aurais défendu aux dépens de ma propre vie; mes seuls cris auraient arrêté son bras. Mais en cet endroit l'amour est offensé, et ma pudeur jointe à mon désespoir m'ôte la parole. Il ne m'est pas permis de dire tout ce que je pense là-dessus, et je ne le pourrais même, quand il me serait permis. Aussi bien y a-t-il de l'éloquence à se taire, quand la grandeur des malheurs ne peut plus être exprimée.* Que cela est significatif! c'est la nature qui parle; on dirait que ce n'est point un langage d'imagination, mais un langage d'expérience et de sentiment, et qu'on a pu se bien mettre à la place d'Héloïse (48). Je voudrais qu'elle eût tenu ce langage, et je suis fâché de n'avoir point vu dans l'original latin, ce que j'ai lu dans la paraphrase française. Mais si elle n'a point dit qu'elle aurait exposé sa vie pour sauver le sexe de son mari, et que ses cris au-

raient pu être capables de préserver de la main de l'assassin ce précieux joyau et cet inestimable bijou, elle a dû le dire: l'on ne peut trouver mauvais que le traducteur lui ait prêté une pensée aussi vraisemblable que celle-là. Néanmoins, je ne veux pas me servir de cette règle pour juger de la douleur d'Héloïse. Son latin m'en fournit assez d'autres. Ses murmures contre la providence de Dieu vont jusqu'au blasphème. Il n'en échappa jamais tant à Job, qui avait perdu tout son bien, et tous ses enfans, et qui avait été affligé en sa personne d'une manière déplorable. Héloïse croit avoir perdu plus qu'il ne perdit, quoiqu'elle et son mari se portent bien; mais après tout, dit-elle, voilà ce qui m'en reste, je sais qu'il n'est pas mort, tout autre plaisir procédant de sa personne m'est interdit (49). Là-dessus elle pousse les plaintes les plus outrées qui se puissent voir, contre la Providence divine. Elle dit que Dieu l'a traitée si cruellement, qu'il a décoché sur elle toutes les flèches de son carquois, en sorte qu'il ne lui reste plus rien avec quoi il puisse faire du mal aux autres, et que chacun peut désormais vivre en sûreté de ce côté-là. Le seul trait, poursuit-elle, dont il n'a pas voulu me percer, est celui qui en me donnant la mort aurait pu finir ma misère; il a peur, quoiqu'il me fasse continuellement mourir, que je ne meure. O, si fas sit dici, crudelium mihi per omnia Deum! *ô incontinentem clementiam! ô infortunatam fortunam! quæ jam in me universi conaminis sui tela in tantum consumpsit, ut quibus in alios sæviat jam non habeat. Plenam in me pharetram exhaustit, ut frustrâ jam alii bella ejus formident. Nec si ei adhuc telum aliquod superesset, locum in me vulneris inveniret. Unum inter tot vulnera metuit ne morte supplicia finiam, et cum interimere non cesset, interitum tamen quem accelerat timet.* Toute la suite de son discours montre que ses horribles murmures n'ont point d'autre fondement que le malheur qui lui ôta son mari; et l'on

(45) Voyez la remarque (E) de l'article Héloïse, tom. VII.

(46) Elle se déguisa ainsi, quand elle s'en alla accoucher chez la sœur de Pierre Abélard. Voyez son article, citation (b).

(47) Imprimée à la Haye, chez Jean Alberts, 1693.

(48) On m'a dit qu'en effet une femme est l'auteur de cette version.

(49) *Ubi nullum nisi te remedium habeam, et nullum aliud in te nisi hoc ipsum quod vivis, omnibus de te mihi aliis voluptatibus interdictis, cui nec præsentia tua concessum est frui, ut quandoque mihi reddi valeam.*

n'en saurait douter après ce qu'elle confesse dans la page 59 (50). Elle se donne une liberté sans bornes de critiquer la Providence, comme si Dieu les avait châtiés lorsqu'ils ne le méritaient pas, et les avait supportés lorsqu'il fallait les châtier. Dieu, dit-elle, n'a rien fait contre nous pendant que nos plaisirs étaient criminels ; il a attendu à nous punir, que le mariage les eût rendus légitimes ; et *ut ex injuriâ major indignatio surgeret, omnia in nobis æquitatis jura pariter sunt perversa. Dum enim solliciti amoris gaudiis frueremur, et ut turpiore, sed expressiore vocabulo utar, fornicationi vacaremus, divina nobis severitas pepercit. Ut autem illicita licitis correximus, et honore conjugii turpitudinem fornicationis operuimus, ira Domini manum suam super nos vehementer aggravavit, et immaculatum non perituli thorum qui diu ante substinuerat pollutum* (51). Cette pauvre femme était dans une grande illusion, si elle s'imaginait qu'il y eût une grande pureté dans son amour, sous prétexte qu'elle n'avait pas cessé d'aimer son mari depuis qu'on l'avait rendu impuissant. Elle lui reproche qu'il n'avait eu pour elle qu'un amour lascif, puisqu'il l'avait négligée dès qu'il n'avait pu jouir de la volupté charnelle par son moyen (52) : mais n'avoue-t-elle pas (53) qu'elle regrette les plaisirs passés ; qu'elle songe nuit et jour aux embrassades amoureuses dont son mari l'avait régalerée ? Ne dit-elle pas que la volonté de continuer ne cesse point dans son cœur (54) ? Si ce n'est point là un amour de concupiscence, un amour de chair et de sang, qu'est-ce qui le sera ? Abélard comprit fort bien cette vérité ; et il exhorta sa femme à former d'autres

pensées, de peur qu'elle n'encourût de justes reproches d'amour impur. *Cave obsecro, lui dit-il (55), ne quod dixit Pompeius mœrenti Cornelie tibi improprietur turpissimè,*

..... Vivit post prælia Maguus,
Sed fortuna perit, quod desles illud amac-
ti (*).

Attende, precor, id et erubescere, nisi admissas turpitudines impudentissimas commendes.

(L) *On dit à Abélard qu'il lui faudrait trop d'argent pour réussir en ce pays-là.*] Notre Foulques parle si désavantageusement de la cour de Rome, que si on ne l'a point mis dans le Catalogue des Témoins de la Vérité, ce n'est pas sa faute. Il dit que rien ne peut assouvir l'avarice des Romains, et que si Pierre Abélard va voir le pape sans être bien chargé d'argent, son voyage sera inutile. Il faut l'entendre lui-même ; il parle une langue où les termes les plus grossiers se souffrent mieux que dans la nôtre. *Nunquid non audisti aliquando de Romanorum avaritid et impuritate ? quis unquam suis potuit opibus meretricum voraginem satiare ? quis potuit sacculus cupiditatis earum sufficere crumenis ? Substantia tuæ rei ad visitationem romani pontificis cum aut modica sit aut nulla, minime sufficit. Quid palatinis morsibus objectabis ? si defecerit (pecunia) et iter tamen impleveris, incassum te sudasse nulli dubitare fas est : quotquot enim nostris temporibus ad illam sedem sine ponere pecunie accesserunt, perditâ causâ, confusi et reprobi abscesserunt. Ce mal dure encore aujourd'hui, s'il en faut croire M. Hallier, écrivain de Rome au père Dinet, jésuite, le 16 juin 1653. M. Hallier était l'un des députés qui sollicitèrent la condamnation du jansénisme. Il serait très-juste, dit-il (56), « qu'on nous considérât » en quelque chose, ayant fait des » dépenses entièrement extraordinaires en cette occasion. Vous ne sauriez croire l'argent qui s'en va en » manches et présens. Il n'y a petit » saint qui ne veuille sa chandelle...*

(55) Pag. 75.

(*) Lucan., lib. VIII.

(56) Voyez les pièces sur le Nouveau Testament de Mons, tom. I, pag. 405.

(50) *Si verò miserimi mei animi profiteor infirmitatem, quâ pœnitentiâ Deum placare valeam non invenio, quem super hac semper injuria summæ crudelitatis arguo, et ejus dispensationi contraria magis cum ex indignatione offendo, quam ex pœnitentiæ satisfactione mi-
ligo.*

(51) Pag. 57.

(52) *Concupiscentia te mihi potius quam amicitia sociavit : libidinis ardor potius quam amor. Ubi igitur quod desiderabas cessavit, quicquid propter hoc exhibebas pariter evanuit.* Pag. 47.

(53) Voyez les remarques de son article.

(54) *Quomodo etiam pœnitentia peccatorum dicitur quantacunque sit corporis afflictio, si mens adhuc ipsam peccandi retinet voluntatem, et pristinis æstuat desideriis ?* Pag. 59.

» Les jansénistes ont dépendu ici
» plus de cent mille livres et peut-
» être plus de cent cinquante. »

(M) *Les auteurs du mal avaient été châtiés.*] On n'en prit que deux, dont l'un était le valet de Pierre Abélard. On ne se contenta pas de les punir de la peine du talion, on y ajouta la perte des yeux; ils furent donc non-seulement mutilés de leurs parties honteuses, mais aussi aveuglés. Voici les paroles d'Abélard (57) : *Quibus mox conversis in fugam duo qui comprehendi potuerunt oculis et genitalibus privati sunt, quorum alter ille fuit supradictus serviens qui cum in obsequio meo mecum maneret, cupiditate ad prodicionem ductus est.* Foulques dit en général qu'on condamna quelques-uns de ces malheureux à être châtrés et aveuglés, et qu'on ôta au chanoine tous ses biens, quoiqu'il niât qu'il eût eu aucune part à l'action (58). La sentence ne plut pas à Abélard; il se plaignit de l'évêque et des chanoines, et il eut envie d'implorer la justice de la cour de Rome (59). *Totum meæ pondus injuriæ romanis auribus intimare studebo, et tam episcopum quam canonicos, quoniam primum judicium de illo qui in me malus extitit mutare machinati sunt, quantum potero perturbabo, ac tum denum intelligunt quam sit contrarium honestati a rigore justitiæ deviâsse* (60)..... *Noli canonicos vel episcopum tui sanguinis effusores vel perditores vocare, qui propter te et propter se quantum potuerunt justitiæ intenderunt* Il y aurait du plaisir à voir le procès qui fut fait aux assassins d'Abélard, et à celui qui les employa; et je m'étonne que dans ce grand nombre de pièces qui ont été tirées de la poussière des cabinets depuis cent ans, on n'ait rien vu qui regarde cette affaire. Je crois qu'on eut trop d'indulgence pour le chanoine; il méritait d'être condamné à la peine du talion. M. du Cange

(61), ayant rapporté que la loi salique condamne à la castration les esclaves surpris en adultère et en larcin; que la loi des Wisigoths condamne à la même peine les pèderastes, et que les lois de Guillaume-le-Conquérant y condamnent ceux qui forcent une femme, ajoute que Suger, dans la page 308 de la Vie de Louis VI, parle d'un traître qui fut condamné à avoir les yeux crevés, et les génitoires coupés. M. Hofman (62) n'a pas bien copié M. du Cange; car au lieu de ces paroles *apud Sugerium in Ludovico VI, pag. 308*, il a mis *apud Eugenium in Ludovico VI, pag. 1308*. Le traître dont parle Suger était un homme que le roi d'Angleterre avait comblé de bienfaits, et qui ne laissa pas de s'engager dans une conspiration contre son maître; il en fut quitte pour son sexe et pour ses yeux, et n'en fut point pendu ainsi qu'il le méritait. *Tam horribili factione depræhensus oculorum et genitalium amissione, cum laqueum suffocantem meruisset, misericorditer est damnatus* (63). Le père Théophile Raynaud, qui avait tant lu, ignorait pourtant que les assassins de notre homme eussent été punis par ordre de la justice, de quoi on ne peut douter quand on sait ce que Foulques a écrit. Ce jésuite ne se souvenait donc pas de cette lettre de Foulques, puis qu'il dit que la punition de ceux qui mutilèrent Abélard est aussi criminelle que leur action, s'ils ont été punis sans l'autorité publique. *Petrus Abelardus..... privatâ auctoritate est eviratus, quam fuisse vinlictam illicitam est manifestum. Et æquæ nefaria fuit, si privatâ auctoritate facta est, repensu executoribus trucis illius ultionis exculatio simul et executio* (64). Je parlerai peut-être ailleurs du supplice à quoi furent condamnés les galans des trois brus du roi Philippe-le-Bel (65).

(61) Glossar. Ling. latinæ voce Castratio.

(62) Lexic., vol. III, pag. 389.

(63) Suger, tom. IV Historiæ Francor. scriptor., pag. 308.

(64) Theophil. Raynaudus, de Eunuchis, pag. m. 75.

(65) *On leur coupa les parties viriles et puis on les écorcha.* Voyez Guaguin, lib. VII, fol. m. 129.

(57) Pag. 17.

(58) *Quidam illorum qui tibi nocuerunt oculorum privatione et genitalium obscisione mutilati sunt. Ille autem* (il parle sans doute de Fulbert, oncle d'Héloïse), *qui per se factum abnegat jam ab omni possessione suâ bonorum comportatione exturbatus est.*

(59) Foulques l'introduit, parlant ainsi.

(60) C'est Foulques qui parle.

FRACHETTA (JÉRÔME), natif de Rovigo en Italie, se ren-

dit célèbre par des ouvrages de politique (A). Il passa plusieurs années à Rome, fort estimé du duc de Sessa, ambassadeur des rois d'Espagne Philippe II et Philippe III, et on l'employa à des affaires d'état et de guerre dont il s'acquitta très-bien; mais avec tout cela il s'en fallut peu qu'il ne succombât, même avec péril de la vie, aux persécutions qu'on lui fit. Il se retira à Naples, et n'étant pas destitué de protecteurs de son innocence, il la fit connaître à la cour d'Espagne, qui donna ordre au comte de Bénévente, vice-roi de Naples, de l'employer comme un très-fidèle serviteur, quand l'occasion s'en présenterait. Cela fut exécuté, de sorte que Frachetta vécut à Naples honorablement, et avec une pension convenable (a). Je ne sais sur quoi l'on se fonde dans le Moréri, en disant que son zèle indiscret lui attira de fâcheuses affaires; car le Ghilini, le seul auteur que l'on ait cité, n'insinue rien de semblable.

(a) Tiré du Ghilini, tom. I, pag. 120, 121.

(A) *Il se rendit célèbre par des ouvrages de politique.*] Le plus considérable de tous est celui qui s'intitule *il Seminario de' Governi di Stato, e di Guerra*. Il y a rassemblé sous CX chapitres, environ huit mille maximes d'état et de guerre tirées des meilleurs auteurs; et il a joint à chaque chapitre un discours qui lui sert de commentaire. Cet ouvrage fut imprimé pour le moins deux fois, par les soins de son auteur. Il a été encore réimprimé à Venise, l'an 1647, et à Gènes, l'an 1648, in-4°, et l'on y a joint *il Principe* du même écrivain, *nel quale si considera il principe e quanto al governo dello stato, e quanto al maneggio della guerra*. Ce dernier ouvrage avait été imprimé à Venise, *appresso Gio. Battista Ciotti*,

l'an 1599, in-8°, et c'était une édition corrigée et augmentée par l'auteur. La première édition fut faite sans doute l'an 1597; car l'épître dédicatoire est datée de Rome, le 7 de novembre de cette année-là. Elle nous apprend que Frachetta se mit à faire ce livre à cause d'une conversation dans laquelle le duc de Sessa avait dit, entre autres choses, qu'il lui semblait qu'il n'était pas moins important que difficile de faire savoir aux princes la vérité de ce qui se passe dans leurs états. Notons qu'avant de publier *il Seminario de' Governi* il en publia une idée générale, l'an 1592. Ses autres écrits sont : *Discorso della Ragione di Stato : Discorso della Ragione di Guerra : Esposizione di tutta l'Opera di Lucrezio* (1).

(1) Voyez le Théâtre de Ghilini, part. I, pag. 121.

FRANC * (MARTIN), prévôt et chanoine de Lausanne, et secrétaire du pape Félix V, et du pape Nicolas V, florissait vers le milieu du XV^e. siècle. Il était un des meilleurs poètes français de ce temps-là. Il écrivit un poème contre le roman de la Rose, et l'intitula *Le Champion des Dames*. On y trouve plusieurs vers touchant la papesse Jeanne (A). Je ne pense pas que David Blondel ait mis cet auteur dans la liste qu'il a donnée des écrivains qui ont affirmé le fait de cette papesse. Ce ne serait pas le seul qu'il eût oublié (B). On n'est point d'accord sur la patrie de Martin Franc (C). Son *Estrif de Fortune et de Vertu* (a), imprimé à Paris l'an 1505 (b), est mêlé de prose et de vers.

* La Monnoie, dans ses notes sur la Croix du Maine, dit que le nom de ce personnage est LEFRANC, et rapporte des vers latius dans lesquels l'article *le* est conservé.

(a) La Croix du Maine, pag. 314.

(b) Du Verdier - Vau-Privas *marque* l'an 1519.

(A) *On trouve dans son Champion des Dames plusieurs vers touchant la papesse Jeanne.*] J'en copierai ici quelques-uns, bien assuré de faire plaisir à beaucoup de gens. Mais il faut que j'avertisse que l'ouvrage est un dialogue entre l'adversaire des dames, et leur champion. Ce qu'on va lire est une objection que l'adversaire propose, tirée de l'histoire de la papesse :

*Tu scais qu'elle sceut tant de lettres ,
Que pour son sens on la crea
Papesse et prestresse des prestres.
O comme bien estudia !
O grande louange si a !
Femme se dissimula homme
Et sa nature regnia,
Pour devenir pape de Rome.*

*O benoist Dieu ! comme osa femme
Vestir chasuble et chanter messe :
O femme outrageuse et infame ;
Comment eust-elle la hardiesse ,
De se faire pape et papesse ?
Comment endura Dieu , comment ,
Que femme ribaulde et prestresse
Eust l'Église en gouvernement ?*

*Lors le monde estoit bien nouvel :
Dire l'on peut qu'il ne tenoit
Sinon à la queue d'un vel,
Puisque femme le gouvernoit.
Merveille estoit que ne tornoit
Le ciel, et que pour vengeance
Dieu sur la terre ne venoit
Teair son cruel jugement.*

*Mais il est tardif à punir
En attendant que l'on s'amende,
Et quand on ne peut revenir
A raison, combien qu'il attende,
Certes c'est force qu'il entende
A donner sa punition,
Et qu'à justice son droit vende
Sans plus longue remission.*

*Ainsi toujours pas n'endura
Que l'église fust abusée
De celle qui trop y dura,
Car sa fraude fut encusée ;
O vengeance bien advisée !
La sainte papesse enfanta,
Nonques plus la putain rusée
A l'autel Saint Pierre chanta.*

*Entre le moustier Saint-Clément
Et Collisée chacun vit
Le féminin enchantement.
Si fut tantost fait un edict
Que jannis pape ne se fist,
Tant eust il de science au nas,
S'il ne monroit le doy petit
Enharnachié de son harnas.*

*O dames, dames, couronnez
Vostre pape et vostre papesse :
Dessus les quatre couronnez
Elle acreut moult vostre noblesse.
Alors le champion se dresse,
Et en jettant le dextre bras,
Dit, temps est que ce parler cesse,
De ce mal lu te remembras (1).*

(1) *Champion des Dames, imprimé à Paris, par Galliot du Pré, l'an 1530, folio 335. Cet*

Je ne rapporte point la réplique du champion : il excuse la papesse le mieux qu'il peut, et parle de plusieurs papes en récriminant. Voici un petit morceau de son discours :

*Or laissons les pechez disans
Qu'elle estoit clergesse letrée,
Quand devant les plus souffisans
De Rome eut l'issuë et l'entrée.
Encor te peut estre monstree
Mainte préface que dicta
Bien et saintement accoustrée,
Où en la foi point n'hésita.*

(B) *Ce ne serait pas le seul qu'il eût oublié.*] Samuel Des-Marets observe que David Blondel a oublié entre autres auteurs celui qui a fait l'Arbre des Batailles. *Est quoque mihi*, dit-il (2), *vetus manuscriptum gallicum compositum ante 300 annos quod inscribitur, l'Arbre des Batailles, fait et composé par maître Honoré Bonet, docteur en décret et prieur de Challon, à l'honneur de Dieu et en faveur du roi Charles VI de ce nom, dit Charles-le-Bien-aimé. Illius libri p. 1, cap. 7, autor explicans quo sensu in Apocalypsi tertia pars Solis dicatur obscurata ad tubam Angeli quarti, idque intelligens de multis qui circa illa tempora sedem pontificiam illegitimè occupaverant, sic inter alia suo stylo loquitur :* Encore en cestuy quart temps, advint que apres ce que le pape fut mort, une femme fut eslevée pour estre pape, et ne pensoit on mie qu'elle fust femme. Et sy estoit celle femme des parties d'Engleterre : ne fut ce lors grant douleur d'avoir femme en pape ? *Eam ex Angliâ fuisse dicit, quòd fortè se curâsset nominari Johannem Anglicum, vel ut habet vetus fragmentum apud Wolphiium, Johannem de Angliâ, cùm tamen natione Moguntinâ esset. Et credo quòd si hoc Catalaunensis prioris testimonium vidisset R. et Cel. Blondellus, qui etiam Catalaunensis fuit, minùs impendisset opere in veritate istius historix oppugnandâ.* Un peu après il observe qu'Egbert Grim, Anglais de nation, licencié en théologie (3), avait publié un livre

ouvrage est dédié à Philippe II du nom, duc de Bourgogne, surnommé le Bon.

(2) Samuel Maresius, in Joannâ Papissâ restituta, pag. 11.

(3) Il était professeur à Wesel, et mourut l'an 1636, à l'âge de vingt-huit ans. Maresius, ibid., pag. 12.

flamand sur la papesse, dans lequel il avait cité le témoignage de cent trente-cinq auteurs. La liste de Blondel n'en contient qu'un peu plus de soixante-dix.

Puisque l'occasion s'est présentée de parler d'HONORÉ BONET (4), il faut que, pour l'instruction de mon lecteur, je rapporte ici quelques fautes qui concernent cet écrivain. Je dis donc que Du Verdier Vau-Privas le nomme *Honoré Bonnor prieur de Salon*, et qu'il lui donne un livre qui contient cent soixante-cinq chapitres, intitulé *L'Arbre des Batailles*, et dédié au roi Charles V. Il ajoute que ce livre fut imprimé à Paris, par Jean Du-Pré, l'an 1495. Voilà trois différences entre lui et Samuel Des-Marets : 1°. quant au nom de l'auteur ; 2°. quant au nom de son prieuré ; 3°. quant au nom du prince qui fut le héros du livre. Je ne doute point que Des-Marets ne soit préférable à Du Verdier sur le premier et le dernier chef, puisque le jésuite Labbe ne lui reproche point de méprise là-dessus. L'Abbregé de la Bibliothèque de Gesner contient une furieuse bévue, la métamorphose du titre d'un livre en un auteur. Voyez la page 534, vous y trouverez cet *alinéa* : *L'Arbre Batailles de bello et duello*. A la page 360 vous trouverez *Honoratus Bonhor, scripsit de bello et duello*. Et voilà déjà trois noms différens (5) donnés à celui qui a composé l'Arbre des Batailles. Voyons de quelle manière le père Labbe a critiqué M. Des-Marets (6). *In Honorato Boneto auctore libri vernaculi qui inscribitur l'Arbre des Batailles, multa peccat* : 1°. *Priorem de Châlons vocat, cum fuerit de Salon*. 2°. *Compositum librum dicit ante annos 300, cum tamen Carolus VI cui dicitus fuit, regnârit duntaxat ab anno 1388 ad 1422*. 3°. *Chalton reddit Catalaunensem, id est Chalons, cum appellare Cabillonensem debuisset. Ita enim discriminantur ille civitates : hac Matrona in Campaniâ, illa Arari in Burgundiâ im-*

(4) Sponde fait mention de lui ad annum 1395, num. 10, et dit qu'il étoit de l'ordre des augustins, et qu'il composa un Songe contre le schisme.

(5) Bonet, Bonnor, Bonhor.

(6) *In Joannæ Papiasæ Cenotaphio everso, ad calcem Dissertat. de Scriptoribus eccles., tom. I, pag. 922.*

posita, utraque Episcopalis. 4°. *Atque hinc longè absurdior apparet allusio, alioquin Alpinâ nive frigidior* : Quòd si illius testimonium vidisset Blondellus qui Catalaunensis fuit, minùs impendisset operæ in fabulâ illâ expugnandâ.

(C) *On n'est point d'accord sur la patrie de Martin Franc.*] Le président Fauchet (7) assure qu'il étoit natif en la comté d'Aumale en Normandie. Mais selon Jean le Maire de Belges, il étoit d'Arras (8)*.

(7) Des anciens poètes français, liv. II, pag. 205.

(8) Jean le Maire, Couronne Marguaritique, pag. m. 57.

* La Monnoie, dans ses notes sur la Croix du Maine, penche pour ce que dit Jean le Maire.

FRANÇOIS d'Assise, l'un des grands saints de la communion romaine, et le fondateur de l'un des quatre ordres mendiants, naquit à Assise, dans l'Italie, environ l'an 1181. Il étoit fils d'un marchand, et il suivit la profession de son père jusques en l'année 1206; mais alors il se trouva tellement frappé des conseils évangéliques, qu'il se résolut à quitter le monde (a). Il s'entêta de macérations et de solitude, et acquit un air si hideux, que les habitans d'Assise crurent qu'il avoit perdu l'esprit (b). Son père se mit en tête de le ramener au premier train, et se servit pour cela d'un traitement fort sévère, car il l'enferma dans une prison. Mais voyant que cela ne servoit de rien, il mena son fils devant l'évêque d'Assise, afin de le faire renoncer à tous les biens paternels. Ce fut en cette rencontre que François mis bas tout ce qu'il portait sans en excepter la chemise (A). Il persuada à un grand nombre de gens de se consacrer comme

(a) Spondanus, ad ann. 1208, num. 7.

(b) Bonaventura, in Vitâ sancti Francisci.

lui à la pauvreté évangélique, et il leur dressa un institut, que les papes approuvèrent. Pour éteindre le feu de l'amour impur, il se jetait dans les glaces et dans la neige (B). Mais voilà tout ce qu'il crut devoir imiter de la conduite de saint Aldhelme : il n'osa comme lui s'approcher des femmes durant les accès de la convoitise (C) : et peut-être fit-il sagement ; car que sait-on s'il aurait pu triompher de la tentation, comme saint Aldhelme ? Parlons plus positivement, et assurons que sa conduite a été incomparablement plus prudente que celle de l'autre saint. C'est une témérité enragée dans les personnes qui aspirent à la plus grande pureté, que de s'approcher d'un état, qui selon le dogme des plus fameux philosophes, ne laisse à l'âme aucune liberté de raisonner (D), tant s'en faut qu'il lui permette les élans de la dévotion. Une des plus grandes singularités de François d'Assise est qu'on prétend que Jésus-Christ lui imprima les marques de ses cinq plaies. Les moines de son ordre content mille et mille merveilles sur ce sujet. Ils ont obtenu la permission de consacrer une fête à ces saints stigmates, et d'en réciter l'office (c) (E). Ils ont publié tant de choses de leur patriarche avec si peu de jugement, qu'ils l'ont exposé à une sanglante grêle d'injures et de railleries (F). Il y a sans doute un peu trop de malignité dans quelques-unes de ces railleries (G) ; mais le bon sens ne souffre guère que sans imiter, ou

les manières de Démocrite, ou les manières d'Héraclite, on se représente François d'Assise jouissant des honneurs divins après sa mort, lui qui a donné tant de marques d'extravagance pendant sa vie (H). Il mourut le 4 d'octobre 1226 (d), et il fut canonisé par le pape Grégoire IX, le 6 de mai 1230. Sa fête fut assignée au quatrième jour d'octobre. La plus forte satire qui ait paru contre lui est celle qui a pour titre, *l'Alcoran des cordeliers*. Un religieux de son ordre a tâché de la réfuter (1).

La manière dont il s'y est pris est plus propre à réjouir, qu'à chagriner ses adversaires (e) ; car au lieu de condamner ce qui est visiblement condamnable dans le livre des Conformités, il a voulu justifier ou excuser tout. Il était impossible de réussir dans cette entreprise, et par conséquent son travail ne peut servir qu'à inspirer aux protestans cette pensée, c'est que les moines, ne voulant démordre de rien, approuvent encore aujourd'hui les plus grands excès de superstition que les siècles d'ignorance aient fait naître. On désarmerait en quelque façon les partisans de l'Alcoran des Cordeliers, si l'on abandonnait la cause de Barthélemi de Pise (f) ; mais, en la soutenant à cor et à cri, on leur fournit de nouvelles armes, et on leur procure la satisfaction de voir que cette satire était raisonnable, et qu'elle attaquait une maladie in-

(d) *Idem*, ad ann. 1226, num. 11.

(e) Voyez le passage de Rivet, dans la remarque (1), citation (43).

(f) Auteur du Livre des Conformités, fondement de la satire intitulée l'Alcoran des Cordeliers.

(c) Spondanus, ad ann. 1223, num. 11.

vétérée, contre laquelle les remèdes les plus caustiques n'étaient point trop forts. Je sais bien qu'on eût eu à craindre quelque chose, si l'on eût avoué la dette : disons donc que l'on est bien malheureux lorsque l'on est exposé à un certain genre d'attaques (K), où quelque parti qu'on prenne on donne lieu à son ennemi de s'applaudir du triomphe. Voilà l'embarras où se trouvent les franciscains, quand on leur reproche les propositions outrées et scandaleuses du livre des Conformités. Ils ne sont pas les seuls qui s'obstinent à ne passer point condamnation, les jésuites entreprennent aussi la défense de l'écrit de Barthélemi de Pise, quand ils le voient attaqué par les protestans (L). On a vu des laïques prendre la plume pour une pareille cause contre le ministre du Moulin (M); ils ont eu le sort qui leur était dû. Quoi qu'il en soit, les franciscains persévèrent à prêcher des choses absurdes touchant leur fondateur : le public saurait cela dans une plus grande étendue, si tous les prélats étaient aussi vigilans et aussi fermes que M. l'archevêque de Reims (N). Parlons d'un autre fait. François d'Assise fonda un ordre qui acquit en peu de temps beaucoup d'éclat, et qui a rendu de très-grands services à la papauté. Il a donné quelques papes, plusieurs cardinaux, et un bon nombre de prélats et d'auteurs célèbres. On voit sur cela quelque détail dans le commentaire de Henri Sédulius, cordelier flamand, sur la Vie de saint François, composée par saint Boua-

venture (g), et un très-grand détail dans les annales de l'ordre composées en plusieurs volumes, par Luc Waddingus, cordelier irlandais, qui a fait aussi un volume touchant les auteurs franciscains. Cet ordre est divisé en divers corps, les uns plus rigides que les autres, et tous parfaitement héritiers de l'ancienne émulation qui parut bientôt entre les enfans de saint François et les enfans de saint Dominique. Cette émulation les a divisés non-seulement dans des matières de religion, comme est la dispute de la conception immaculée de la Sainte Vierge, mais aussi sur une infinité de questions de philosophie. L'opposition entre les scotistes et les thomistes, ceux-là franciscains et ceux-ci dominicains, est aussi grande que celle qui était autrefois entre les platoniciens et les péripatéticiens. Je laisse la dispute qui régna long-temps parmi les moines de saint François, et qui donna de l'exercice à leurs supérieurs et aux papes, quoiqu'elle roulât sur une vétille : car il ne s'agissait que de la forme du capuchon, etc. Le sieur Gentillet raconte cela fort plaisamment (h). M. Nicolle en a parlé dans l'une de ses Lettres imaginaires. Au reste, le saint dont je parle dans cet article fut nommé François, parce que son père avait trafiqué en France (i).

(g) Imprimé à Anvers, l'an 1597, in-8°.

(h) Dans la Préface du II^e. livre de ses Discours d'état contre Nicolas Machiavel.

(i) Volaterr., lib. XXI, pag. m. 761.

(A) Il mit bas tout ce qu'il portait, sans en excepter la chemise.] Voyons de quelle manière M. Ferrand

a tâché de justifier ce nouveau saint
 au dépens du prophète David : *Michol femme de David*, dit-il (1), *ayant vu, d'une fenêtre, son mari qui, transporté d'une sainte ferveur, sautait et dansait devant l'arche du Seigneur, le méprisa en son cœur, et..... lui dit en raillant* : Qu'elle est grande la gloire que s'est acquise aujourd'hui le roi d'Israël, quand il s'est découvert en présence des servantes de ses sujets, et qu'il s'est dépouillé nu comme un débauché ! Ces dernières paroles du texte sacré semblent faire voir que David se dépouilla tout nu ; néanmoins comme le même texte (v. 14) parlant de la danse de David devant l'arche, dit qu'il était vêtu d'un éphod de lin, je ne pense pas qu'il se dépouilla tout nu ; mais il se dépouilla assez pour qu'il parût comme nu ; et que cela fut jugé indigne de la gravité et de la majesté d'un roi : d'autant plus que la chose se faisait publiquement et devant un grand monde. L'action de David, accompagnée de toutes ces circonstances, n'est pas plus favorable que celle de saint François, qui eut très-peu de spectateurs : de sorte que si l'action de l'un mérite la censure, celle de l'autre ne peut pas en être exempte ; aussi lisons-nous que Michol s'en moqua. Mais voyons si le Saint-Esprit s'en est moqué ; et nous jugerons par-là si l'on doit se moquer de l'action de saint François. Il rapporte après cela ce que David répondit à Michol, et ce que l'Écriture remarque touchant la stérilité de cette femme. Je me servirai aussi des paroles de M. Ferrand pour exposer la nudité de François d'Assise, et par-là je n'aurai pas lieu de craindre qu'on me reproche ce qu'il a reproché à son adversaire (2). « (3) Quant à ce que l'apologiste marque du dépouillement que saint François fit de ses habits, je vais raconter cette affaire de la manière que saint Bonaventure l'a écrite..... Ce père

» terrestre et charnel (dit (*) saint
 » Bonaventure, parlant du père de
 » saint François), après avoir ôté
 » l'argent au fils de la grâce, tâchait
 » de le mener devant l'évêque de la
 » ville, afin qu'il renoncât entre ses
 » mains à tous les biens paternels,
 » et qu'il rendit tout ce qu'il avait.
 » François le fit ; et il rendit même
 » à son père ses habits, sous lesquels
 » on trouva un cilice dont il macérait
 » sa chair. Ensuite (**), poussé par
 » une admirable ferveur d'esprit dont
 » il était enivré, il se dépouilla tout
 » nu devant tous les assistans, et tint
 » ce langage à son père : Jusqu'ici je
 » vous ai appelé mon père sur la
 » terre ; mais désormais je pourrai
 » dire avec sûreté : (***) Notre père
 » qui êtes es cieus, puisque j'ai
 » mis tout mon trésor et toute ma
 » confiance en lui. L'évêque, voyant
 » cela et admirant une si excellente
 » ferveur en l'homme de Dieu, se
 » leva de son siège ; et, comme il
 » était pieux et débonnaire, il prit
 » François entre ses bras, la larme à
 » l'œil, et le couvrit de son man-
 » teau. »

(B) Pour éteindre le feu de l'amour
 impur, il se jetait dans les glaces et
 dans la neige. [Servons-nous encore
 de la traduction de M. Ferrand. « Le
 » bienheureux François (dit saint
 » Bonaventure), au commencement
 » de sa conversion se jetait souvent
 » en hiver dans une fosse pleine de
 » glace, afin de vaincre parfaitement
 » l'ennemi domestique, et de pré-
 » server de l'incendie du plaisir la
 » robe blanche de la chasteté. Il assu-
 » rait qu'un homme spirituel aimait
 » incomparablement mieux souffrir
 » un grand froid dans sa chair, que
 » de ressentir tant soit peu dans son
 » âme l'ardeur de la volupté charnel-
 » le. Étant attaqué un jour d'une gran-
 » detentation de la chair, il se dépouil-
 » la et se donna une rude discipline.
 » Puis, étant animé d'une admirable
 » ferveur d'esprit, il ouvrit sa cellu-
 » le ; et, en étant sorti, il entra dans
 » un jardin, où, après avoir plonge
 » son petit corps tout nu dans une

(1) Ferrand, Réponse à l'apologie pour la Réformation, pag. 364, 365.

(2) Il accuse M. Jurieu d'avoir usé de mauvaise foi en racontant les actions de François d'Assise, et lui cite quelques faussetés, outre les deux que l'on verra dans la remarque (H). Ferrand, Réponse à l'Apologie pour la Réformation, pag. 361.

(3) Là même, pag. 362, 363.

(*) Tentabat deinde pater carnis, etc., *ibid.*

(**) Insuper ex admirando fervore, etc., *ibidem.*

(***) Maith. VI, 9.

» grande neige, il en fit sept pelotes :
 » et, se les mettant devant les yeux ,
 » il parlait ainsi à son homme exté-
 » rieur : La plus grande de ces pelo-
 » tes est votre femme ; les quatre
 » autres sont vos deux fils et vos deux
 » filles ; les autres deux sont votre
 » serviteur et votre servante, qu'il
 » faut avoir à votre service. Hâtez-
 » vous donc de les habiller, car
 » elles meurent de froid. Que si le
 » grand embarras qu'elles vous don-
 » nent vous fait de la peine, servez
 » soigneusement un seul Dieu. Le
 » diable qui tentait saint François se
 » retira aussitôt, vaincu ; et le saint
 » homme retourna dans sa cellule
 » avec la victoire : car, pour avoir
 » souffert un grand froid au dehors,
 » il éteignit tellement dans son inté-
 » rieur les flammes de la concupis-
 » cence, qu'il n'en eut depuis aucune
 » atteinte (4). »

(C) *Il n'osa pas, comme saint Aldhelme, s'approcher des femmes durant les accès de la convoitise.*] Aldhelme, qui de religieux devint évêque dans l'Angleterre, vers la fin du VII^e. siècle, se mettait dans l'eau jusqu'aux épaules, au milieu même de l'hiver, afin d'amortir la rébellion de ses membres. Mais il ne laissait pas, en quelques rencontres, de s'exposer au péril : il ne fuyait point les femmes lorsqu'il se sentait tenté ; au contraire, il en prenait une, et se couchait auprès d'elle jusqu'à ce que la tentation fût passée, et que la nature eût repris son calme. Il faisait enrager le diable par ce grand triomphe ; car cela ne le détournait point de chanter les psaumes, et il renvoyait la femme sans avoir fait aucun préjudice à son honneur. C'est là une traduction grossière du latin que je mets en note (5) ; mais en voici une

paraphrase toute pleine d'agrémens inimitables. « Saint Aldhelme fut un moine anglais, dans le VIII^e. siècle, que son savoir et sa piété élevèrent à l'épiscopat. Le plus grand éclat de sa sainteté était une chasteté à toute épreuve, et elle était d'autant plus admirable, qu'elle lui avait coûté de furieux combats : car l'auteur de sa Vie raconte qu'il se plongeait dans l'eau ou dans la neige pour éteindre les flammes de la concupiscence. Il fallait que le mal fût pressant pour recourir à un remède si violent. Cependant il dormait tellement cette chair rebelle, que la présence des plus belles filles n'alarmait plus sa conscience. Il poussa même sa victoire plus loin, en couchant avec une jeune fille, afin de triompher des tentations les plus dangereuses, et où les plus grands saints seraient peut-être embarrassés. Tout autre aurait eu bien des distractions dans une situation si délicate. Pour lui, il récita par ordre tout le psautier, et son cœur ne sentit des émotions que pour le ciel. On dit ici que le démon frémit de rage en le voyant braver le péril, et affermir sa vertu dans une occasion où elle succombe d'ordinaire. Le père Henschénus ne conseillerait pourtant pas aux saints ni aux saintes de notre siècle de se hasarder à de pareils essais de vertu. Il trouve que c'est là un exemple à admirer plutôt qu'à imiter : et il y a de la témérité à se fier si fort à soi-même (6). » Je m'étonne que le père de la Mainferme n'ait point fait mention de cette aventure, car elle lui pouvait servir d'un excellent pis-aller. Aldhelme se couchant auprès d'une femme, et récitant là les louan-

(4) Ferrand, Réponse à l'Apologie pour la Réformation, pag. 368.

(5) *Ut vinu rebelli corpori concisseret, fonti, qui proximus monasterio, se humero tenuis immergebat. Ibi nec glacianem in hyeme rigorem, nec aestate nebulas ex locis palustribus halantes, curans, noctes durabat inoffensus. Finis duntaxat percantati Psalterii terminum imponebat labori... Inter hæc præclaram hominis conscientiam describere penè verecundaretur oratio ; nisi esset in factio gloriosa victoriæ occasio. Si quando enim stimulo corporis amoveretur, non solum illecebræ denegabat effectum, sed aliis insolitum reportabat triumphum. Neque tunc consortium feminarum repudjabat ; ut cæ-*

teri, qui ex opportunitate timent prolabi. Immo verò vel assidens vel cubitans aliquam diutinat, quoad carnis tepescente lubrico, quiete et immoto discederet animo. Derideri se videtur Diabolus, cernens adhærentem faminam virumque aliis avocato animo insistentem cantando Psalterio. Valfaciebat ille mulieris salvo pudore, illasæ castitate. Residebat carnis incommodum, dolebat nequam spiritus de se agitari ludibrium. Wilhelmus Malmesbur, in Vita Aldhelmi, apud Angliam sacram, part. II, pag. 13.

(6) Beauval, Histoire des Ouvrages des Savans, mois d'avril 1689, pag. 164, 165, en donnant l'Extrait des Acta Sanctorum Maii, tom. VI et VII.

ges de Dieu, en dépit de la tentation, et remportant un plein triomphe sur la nature au milieu d'un si grand péril, n'a pas laissé d'avoir place parmi les saints, et de mériter cet honneur par un grand nombre de miracles. Pourquoi trouver donc si étrange que le bienheureux Robert d'Arbrissel se fût mis au lit avec une de ses nonnes, pour remporter une victoire d'autant plus méritoire, qu'elle aurait été plus difficile à gagner ? Si l'on veut blâmer cela, comme en effet la chose est très-condamnabile, au moins faudra-t-il reconnaître, par l'exemple de l'évêque anglais, que ce n'est pas un empêchement du don des miracles.

J'ai parlé (7) d'un bon ermite, qui laissa tomber son bréviaire à la vue de deux personnes qui se divertissaient au jeu d'amour. S'il avait eu la force de saint Aldhelme, cela ne lui serait point arrivé. Ce saint pour avoir à ses côtés une jolie femme ne perdait pas un mot de bréviaire ni de psalmodie, et je ne doute point que, si on lui eût proposé le cas de conscience que Pierre de Damien examina, il n'eût répondu, comme fit Pierre de Damien. Vous trouverez le fait dans la Mothe-le-Vayer. *Agnès*, dit-il (8), *veuve de Henri II* (9), *fit par un évêque cette belle question à Pierre Damiani, un des plus éclairés ecclésiastiques de son siècle, Utrum liceret homini inter ipsum debiti naturalis egerium * aliquid ruminare psalmodum (*) ? doute qui fut jugé par*

(7) *Ci-dessus pag. 510, citation (35) de l'article FONTEVRAUD*

(8) *Dans la XX^e. Homilie académique, au XIV^e. tome de ses OEuvres, pag. 291.*

(9) *Il fallait dire Henri III.*

* La Monnoie, dans l'endroit du *Ménagiana*, cité à la *Remarque critique* qui suit, fait remarquer ce mot *Egerium*, qui fait sentir le moment de la consommation, temps fort propre à méditer. Il rapporte à cette occasion des pièces facétieuses que je crois inutile de transcrire. Joly prétend que la Monnoie, après être tombé, à l'occasion du passage dont il s'agit, dans les mêmes fautes que Bayle, a reconnu depuis qu'il s'était trompé. Joly aurait dû indiquer où se trouve la rétractation de la Monnoie.

(*) Les casuistes, fondés sur le droit canon, se sont déclarés pour la négative. Jean Névisan, l. 1, n. 25 de sa *Forêt nuptiale*: *In actu coitus semper impeditur ratio ab actu suo, et in omni illo actu prophetæ non habebant influxum spiritus prophetici, secundum Tabienam in verbo Matrimonium, iij, § ij, imò etiam in actu matrimonii quod est tantum sacramentum, spiritus sanctus adest usque quo venit ad copulam, quia tunc recedit. Cup. Connubia, xxxij, quæst. ij.* Voyez le nouveau *Ménagiana*, édit. de Paris, 1715. Tom. I, pag. 367. REM. CRIT.

L'affirmative, comme nous l'apprend Baronius, sur l'autorité du texte de saint Paul qui porte dans sa première épître à Timothée (), qu'on peut prier Dieu en tous lieux.* Est-il possible qu'il se soit trouvé une impératrice capable de proposer de telles questions ? Et si la curiosité d'une femme a pu pousser jusque-là, fallait-il que des casuistes graves approfondissent de pareilles choses ? On a bien raison de dire que l'esprit humain ne laisse rien en repos : les retraits les plus sombres, les plus ténébreuses ne lui sont pas inaccessibles : il tâche d'y porter le flambeau malgré les lois de la bienséance. Je remarquerai en passant qu'un des plus célèbres commentateurs d'Aristote aurait tout autrement répondu à la question de l'impératrice, que ne fit Pierre de Damien. Il aurait soutenu que le bien public demande qu'en cette action-là, autant et plus qu'en aucune autre, on se souvienne du *hoc age*, évitant toute distraction ; car il prétend que la raison pour laquelle les enfans des hommes d'esprit et d'étude sont pour l'ordinaire des sots et des hébétés, est que leurs pères, n'y pensant pas assez quand ils les font, laissent courir leurs pensées après d'autres choses. Au contraire, dit-il, vous voyez de gros lourdauds qui engendrent des enfans dont l'esprit et l'industrie sont admirables : c'est parce qu'on s'applique tout entier à les produire, et non pas par manière d'acquiescement : on songe bien à ce que l'on fait, et on ne songe qu'à cela ; on s'y affecte, on s'y passionne. Lisez ce latin. *Alexander Aphrodisiæus magno se labore conficit, dum causam conatur investigare et tradere, cur non raro contingat, ut crassus quispiam, tardus ac propemodum hebes, liberos gignat solertes, prudentes et acutos. Cujus rei causam hanc tandem statuit, quòd qui tardiore est ingenio, is in ipso coitu ita se totum præsentii voluptati percipiendæ addicit, ut nihil aliud animo cogitet, quem totum corpori immersum detinet. Itaque ex eo corpore ductum et haustum semen, cui spiritus admixti sunt, multum habet ipsius facultatis intelligendi : quo fit ut liberi nascantur ipso patre prudentiores. E diverso, qui ingenio*

(*) *Chapitre II.*

sunt acuto, aut etiam eruditione præstant, quia eorum animus in perpetuam quædam cogitatione versatur, in ipso venereo complexu alias res agunt. Quare semen quod tunc profluit, quàm nihil nisi corporeum habeat (animus nempe tum peregrinante) non multum illius præstantissimæ facultatis habet (10). Un très-grand nombre de médecins ont débité ce beau dogme. Lisez seulement Gaspar à Réies dans sa question LXXVI, où il dit entre autres choses que les gens sages et méditatifs qui se portent au devoir conjugal, beaucoup moins par inclination qu'afin d'entretenir la paix domestique, et qui même au milieu de cette fonction ont leur esprit appliqué à des pensées philosophiques, voient dégénérer leurs enfans. Il ajoute que par une raison contraire les bâtarde ont ordinairement de l'esprit et de la vigueur. *Nec ipso quidem venereo congressu, omnino à rerum studio, et contemplatione desistunt prudentes, à quibus cerebrum debile redditur, quo fit ut plerumque tales minus salaces minusque fervidi sint, et qui non magnoperè hanc monomachiani ardentius expetant, imò detrectent potius, et velut inviti accedant, tantummodò ut uxoribus gratificentur, easque pacatiores experiantur, sicque ad concubitum debitum solvendum magis videntur accedere, quàm avidè expetere* (11). Il donne des conseils bien éloignés de la décision envoyée à l'impératrice Agnès (12), et de la doctrine des rabbins (13).

Au reste, Cicéron se fût bien moqué de la prétendue cause de la sottise de certains enfans; car il dit que l'âme est tellement absorbée qu'elle est incapable de toute fonction raisonnable. *Cujus (voluptatis) motus ut quisque est maximus, ita est inimicissimus philosophiæ, congruere*

(10) Corrasius, not. V, in arrestum parlamenti Tholos., pag. m. 21. Ilcité Alex. Aphr., Prob., lib. XXXIX.

(11) Gaspar à Réies, in Jucundo Elysiar. Quæst. Campo, Quæst. LXXXVI, pag. 1035.

(12) Igitur qui optimæ et similis prolis desiderio tenentur, non secus ac bruta toto se Venerei tradere debent, et illius illecebris cum uxoribus attentos esse necesse est, alioquin si aliter imaginationem occupatam habeant, vel conceptus impudietur, vel proposito optimæ prolis sine minimè potentur. Idem, ibid., pag. 1036.

(13) Voyez la remarque de l'article AUGON, tome II, pag. 435.

enim cum cogitatione magna voluptas corporis non potest. Quis enim cum utatur voluptate ed quæ nulla possit esse major, attendere animo, inire rationem, cogitare omnino quidquam potest (14)? Il a confirmé cela dans un autre Livre, par l'autorité d'un grand philosophe pythagoricien (15). *Cumque homini sive natura, sive quis Deus nihil mente præstabilius dedisset: huic divino muneri ac dono nihil esse tam inimicum, quàm voluptatem. Nec enim libidine dominante temperantie locum esse, neque omnino in voluptatis regno virtutem posse consistere: quod quo magis intelligi posset, fingere animo jubebat, tantùm incitatum aliquem voluptate corporis, quantùm percipi posset maximè: nemini censebat fore dubium, quin tamdiù, dum ita gauderet, nihil agitare mente, nihil ratione, nihil cogitatione consequi posset, quocirca nihil esse tam detestabile, tamque pestiferum, quàm voluptatem: si quidem ea, cum major esset atque longior, omne animi lumen extingueret* (16). Voyez la remarque suivante.

(D) Un état qui, selon le dogme des plus fameux philosophes, ne laisse à l'âme aucune liberté de raisonner.] On vient de lire sur cela le sentiment de Cicéron. Il est conforme aux maximes des plus grands hommes de l'antiquité. Nous avons vu ci-dessus (17) que l'on a dit qu'Hippocrate et Démocrite appelaient l'acte vénérien une petite épilepsie. Que peut-on ajouter à cette définition? N'emporte-t-elle point avec emphase tout ce qui est contenu dans notre texte? Mais n'oublions pas le divin Platon. On conte, dit-il, que les dieux pardonnent aux voluptés de l'amour les faux sermens, comme si elles étaient des enfans destitués d'intelligence. *Ἡδονὴ μὲν γὰρ ἀπάντων ἀλαζηνέστατον, ὡς δὲ λόγος, καὶ ἐν ταῖς ἡδοναῖς ταῖς περὶ τὰ ἀφροδίσια (αἱ δὲ μέγιστα δοκοῦσιν εἶναι) καὶ τὸ ἐπιπορεύειν συγγνώμην εἰλήφει παρὰ Θεῶν ὡς, καθάπερ παίδων, τῶν ἡδονῶν τοῦν οὐδὲ τὸν ὀλιγίστον κεκτημένων. Voluptas enim maximè omnium teneraria: jert-*

(14) Cicero, in Hortensio, apud August. contra Pelagium, lib. IV.

(15) Architas de Tarente.

(16) Cicero, de Senectute, cap. XII.

(17) Dans la remarque. (S) de l'article DÉMOCRITE, tome V, pag. 476.

tur enim de venereis voluptatibus, quæ ingentissimæ omnium æstimantur, quòd pejerantibus illis Dii prorsus ignoscunt: quasi pueri quidam voluptates sint, nullius intelligentiæ composites (18). Aristote observe que les voluptés sont un obstacle à la faculté de bien penser, et que celles que l'amour fait sentir ne permettent pas à l'âme de méditer, ou d'examiner quoi que ce soit. Ἐπιμύδιον τῷ φρονεῖν αἰ ἡδοναί· καὶ ὅσα μᾶλλον χαίρει, μᾶλλον ὄν τὴν τῶν ἀφροδισίων· οὐδένα γὰρ ἂν δύνασθαι νοῦσαι τι ἐν αὐτῇ. Deinde prouidenter sentiendi facultatem impediunt voluptates, eoque magis quo quisque magis delectatur: qualis est ea que ex rebus venereis percipitur. In cā voluptate enim neminem quicquam animo agitare, aut ratione explicare posse (19). Montaigne n'était pas tout-à-fait de ce sentiment, et il se fondait sur sa propre expérience. Voyons ses paroles (20): « Ceux qui ont à » combattre la volupté usent volon- » tiers de cet argument, pour mons- » trer qu'elle est toute vicieuse et dé- » raisonnable, que lorsqu'elle est » en son plus grand effort, elle nous » maîtrise de façon, que la raison » n'y peut auoir accez, et alleguent » l'expérience que nous en sentons en » l'accointance des femmes,

• . . (*) Cum jam præ sagit gaudia corpus,
Atque in eo est Venus, ut muliebria conse-
rat arva,

» où il leur semble que le plaisir nous » transporte si fort hors de nous, que » nostre discours ne sçauroit lors faire » son office tout perclus et ravy en la » volupté. Je sçay qu'il en peut aller » autrement, et qu'on arrivera par » fois, si on veut, à rejeter l'ame sur » ce mesme instant à autres pense- » mens: mais il la faut tendre et roi- » dir d'ague. Je sçay qu'on peut gour- » mander l'effort de ce plaisir, et » m'y connois bien, et n'ay point » trouvé Venus si impieueuse deesse, » que plusieurs et plus reformez que » moy la temoignent. » Ce serait une » misérable excuse pour les moines que nous combattons ici: l'observation

(18) Plato, in Philebo, pag. m. 405, C.

(19) Aristot., Ethicor. Nicomach., lib. VII, cap. XII, pag. m. 72, C.

(20) Montaigne, Essais, liv. II, chap. XI, pag. m. 172.

(*) Lucret., lib. IV, vs. 1099.

qu'a faite un médecin d'Italie est in- finiment plus propre à leur apprendre leur devoir. La seule pensée, dit-il (21), d'un tel acte renverse la raison, et inspire une espèce de rage. Atque utinam in ipso Veneris actu duntaxat mente privaremur, non etiam in præ- viâ meditatione ad eundem, quam furorem et rabiem dixit et descripsit Virgilius lib. 3 Georg. hæc carmi- nibus (22)... Transimus consulto car- minis majestatem, leporem, possunt æ apertioribus argumentis physicæ comprobari, quas furias addat sola meditatio Veneris non homini tantum, sed et brutis quoque cæteris. (23) Pudentia itaque, vel partes reprehensi- biles existunt, quòd animalia omnia in rabiem agant, nature cancellis propriis amoveant, in homine verò maxime omnium jugulent ipsam rationalem animam. Nous verrons ail- leurs (24) un passage de Mélancthon qui a du rapport à ceci; mais ne ren- voyons point ailleurs la belle maxime de saint Augustin. Il conclut de ce que l'âme pénétrée de cet excès de volupté est incapable de toute fonction intellectuelle, que tout homme vérita- blement sage, et sensible aux saints plaisirs, aimerait mieux, si cela était possible, que le devoir conjugal fût séparé du sentiment voluptueux qui l'accompagne (25). Hæc autem (libi- do) sibi non solum totum corpus, nec solum extrinsecus, verum etiam intrinsecus vindicant, totumque com- movet hominem, animi simul affectu, cum carnis appetitu conjuncto atque permixto, ut ea voluptas sequatur, quæ major in corporis voluptatibus nulla est: ita ut momento ipso temporis, quo ad ejus pervenitur extremum, penè omnis acies et quasi vigilia cogi- tationis obruat. Quis autem amicus sapientiæ sanctorumquæ gaudiorum, conjugalem agens vitam, et sicut apostolus monuit (*), sciens vas snum possidere in sanctificatione et hono-

(21) Marcus Antonius Ulmus, Physiologie Bar- bæ humanæ, sect. II, cap. III, pag. 128.

(22) Il met ici 24 vers de Virgile.

(23) Il faut noter qu'il recherche la raison pourquoi les parties destinées à la génération sont appelées honteuses.

(24) Dans la remarq. (B), citation (9) de l'article FRANÇOIS.

(25) August., de Civitate Dei, lib. XI, cap. XVI, pag. m. 129.

(*) I Thess. IV.

re, non in morbo desiderii, sicut et gentes quæ ignorant Deum, non mallet, si posset, sine hâc libidine filios procreare : at etiam in hoc serendæ prolis officio, sic ejus menti, ea quæ ad hoc opus creata sunt, quemadmodum cætera, suis quæque operibus distributa membra servirent, nutu voluntatis acta, non æstu libidinis incitata ?

(E) Les moines de son ordre ont obtenu..... de consacrer une fête à ces saints stigmates et d'en réciter l'office.] Voyez l'Alcoran des cordeliers (26) : vous y trouverez une note marginale bien satirique ; elle est conçue en ces termes : Quant aux stigmates de ceste idole, les jacobins disent que ce fut saint Dominique qui les lui feit d'une broche, estant survenu quelque différent entr'eux comme il estoit caché sous un lit. Et voilà comme ces sectes detestables se deschièrent l'une l'autre. L'auteur de cette note est coupable pour le moins d'un très-grand péché d'omission. Il n'a cité personne qui dise que les jacobins content cela. Or il y a si peu d'apparence qu'ils l'aient jamais conté, que vingt témoins ne seraient pas superflus pour les en rendre suspects.

Notez que Jacques le Fèvre d'Étapes condamna fort librement, comme une superstition, la fête des saints stigmates de François d'Assise. Voyez son Commentaire sur le verset 17 du chapitre VI de l'épître de saint Paul aux Galates (27). La superstition de cette fête a quelque chose de contagieux : elle est fort capable de jeter dans l'illusion les âmes dévotes ; les prédicateurs se rendent si pathétiques ce jour-là, et débitent des imaginations si guindées, qu'ils sèment l'enthousiasme et l'extase dans plusieurs cerveaux ; et quand il arrive un certain concours d'incidents, ces semences ne manquent pas de germer. Je me souviens d'un passage de Balzac qu'on sera bien aise de lire. *Il se fit il y a quelque temps, en une ville d'Espagne, une société de dévotes, qui étoient en méditation tant d'heures*

par jour, et quittaient le soin des choses basses, pour vivre, disaient-elles, d'une vie supérieure. Mais, à votre avis, qu'en arriva-t-il ? Mille désordres domestiques et mille extravagances publiques. Les moins crédules prenaient des piqûres d'épingle pour de saints stigmates ; les plus humbles estimaient profanes leurs maris ; les plus sages parlaient à leurs pensées, et faisaient des grimaces éternelles. Tant y a que quand, au mois de mai, il n'y en avait que trois ou quatre qui eussent couru les champs, on tenait que l'année avait été bonne (28).

(F)..... Ils ont publié tant de choses de leur patriarche avec si peu de jugement, qu'ils l'ont exposé à une sanglante grêle.... de railleries.] Voyez le livre intitulé : *Les Conformités de la Vie de saint François à la Vie de Jésus-Christ*, vous n'aurez plus besoin qu'on vous prouve le texte de cette remarque. Ceux qui complèrent au XVI^e siècle l'Alcoran des cordeliers tirèrent de là leurs matériaux, ils ne firent que publier les extraits de cet ouvrage, avec quelques notes. Ils se servirent de l'édition de Milan, 1510. Apparemment les franciscains auraient été un peu plus sages, s'il avaient prévu ce qui arriva par le moyen de Luther et de Calvin. Mais il y avait si long-temps que tous ceux qui osaient crier contre l'église romaine étaient écrasés par la force du bras séculier, que l'on se persuadait aisément que tous leurs imitateurs auraient la même destinée. On fut trompé. Il s'éleva un grand corps d'église avant le milieu du XVI^e siècle. Ce grand corps se maintint, et subsiste encore aujourd'hui fort en état de se faire redouter. Il a eu de toutes sortes de plumes en abondance, de sorte qu'il a fallu boire toutes les sottises qu'on avait faites. On avait eu l'imprudence de permettre l'impression du livre des Conformités, et il a fallu en porter la peine. Ce n'est pas une plaie qui ne fasse que passer, comme lorsque l'on extermine toute une secte avec ses livres. Ceux qui ont fait cette plaie ont des auteurs à foison, et une infinité de bibliothèques et d'imprimeries.

(26) *Liv. I, pag. 4, de l'édit. de Genève, 1560, in-8^o, chez Conrad Badius, et pag. 5 de l'édit. de Genève, 1578, in-12, chez Guillaumne de Laimarie.*

(27) *M. Simon, Histoire critique des Commentat. du N. Test., chap. XXXIV, pag. 494 et 495, rapporte les paroles de Jacques le Fèvre.*

(28) Balzac, an III^e livre de ses Lettres.

(G).... *Il y a sans doute un peu trop de malignité dans quelques-unes de ces railleries.*] Je mets en ce rang ce que j'ai dit ci-dessus touchant les stigmates de François d'Assise. Il ne faut prendre que pour un conte malin et bouffon ces coups de broche qu'il reçut de saint Dominique. Quelqu'un se fit une idée divertissante de ces deux fondateurs d'ordre, en feignant qu'ils se querellèrent un jour jusques à se battre, et que saint François s'étant réfugié sous un lit, l'autre, armé d'une broche, la lui fourra cinq ou six fois dans le corps : et là-dessus quelqu'un poussa la plaisanterie jusques à dire que les stigmates de saint François sortirent de cette querelle. Je mets encore en ce rang cette raillerie du sieur d'Aubigné (29) : « Si quelque évêque ou cardinal devient amoureux de son page, qu'il se console à l'imitation de saint François, qui appelle ses amours avec *Frater Macéus sacrées*. Et de fait ils témoignèrent leur fureur jusques à l'autel. Quant à ce que dit ledit livre, que saint François demeurait tout en feu regardant frère Macée, et s'écriait souvent, même un jour comme il tenait le calice, et l'autre les cannettes, il s'écria transporté de fureur : *Præbe mihi te ipsum*. » Enfin je mets dans la même classe les gloses de Conrad Badius que je m'en vais rapporter. Je les mets en note : quant au texte tiré du livre des Conformités, on va le voir à l'instant même. *Il faut sçavoir comme sainte Claire (*) fut dédiée et consacrée à Christ. Or la nuit suivant le jour des rameaux, estant*

en compagnie honeste, sortit de la ville d'Assise, et s'en vint à Sainte-Marie-des-Anges au convent des freres, où saint François et ses compagnons l'attendoient. Où ayant esté honorablement receu par saint François et ses compagnons, elle fut menée devant l'autel de la Vierge Marie, et là fut tondue en premier lieu, puis on lui osta ses habits mondains, et luy bailla-on les habits de l'ordre : cela fait, saint François avec ses compagnons la conduist au monastere de Pranz, qui est maintenant de son ordre, et auparavant estoit de Saint-Benoist.... Une jour sainte Claire dit à saint François qu'elle avoit affaire de manger avec luy, saint François ne vouloit nullement, dont il fut repris les ses freres, et par ainsi il s'accorda, finalement (). Ainsi esta. . . . on ne d'une siene compagne. . . . de six compagnons de saint François. Je vint à Sainte-Marie-des-Anges, et apres quelle eut fait la reverence devant l'autel de la Vierge, où elle avoit esté épousée à Christ, elle entra pour disner où saint François l'avoit fait preparer en terre. Et pour le premier mets saint François commença à parler de Dieu si souëvement et saintement, si divinement et hautement, que luy-mesme le bon saint, ma dame sainte Claire et sa compagne avec les autres freres furent tous ravis. Et soudain comme ils estoient en ceste sorte, ayans les yeux et mains dressées vers le ciel, il apparut un grand feu sur le convent des freres, et sembloit que le lieu avec la forest fust tout embrasé. Ce que voyant les habitans d'Assise vinrent en diligence à ce convent pour cesteindre le feu, et trouverent qu'il n'y avoit rien endommagé, et que les freres et sainte Claire estoient ravis :*

(29) Confess. Catholique de Sancy, liv. I, chap. II.

(*) Voyez la mère louve qui en a engendré tant d'autres. Or, il est à croire que ceste galande avoit eu grande familiarité avec ce ruffien François, lequel (comme eux-mêmes disent en leur livre) estoit desbauché jusques au bout en toutes sortes de dissolutions, danses, jeux, festins, et je vous laisse à penser si la paillardise étoit laissée derriere, et ce avant que Satan l'eust choisi pour parfaire cest esclandre qui a renversé la chrestienté. Car quelle façon de faire est-ce pour une fille d'honorable maison de sortir de nuit sans le sceu de ses parens, et s'en venir trouver certains moines sans femmes, plus eschauffez que taureaux banniers, et se ranger avec eux en telle familiarité, que de se laisser faire tout ce qu'ils veulent ? tondre, mettre nue, revestir, puis mener à leur plaisir : et tout sous couleur de sainteté ? Aloran des cordeliers, liv. II, pag. 220, édit. de Genève, 1560.

(*) Il a dit ci-dessus qu'elle fut quarante-deux ans enfermée sans partir du monastere : accordez ces flutes. Cependant qu'il vous souviene de ce que j'ay annoté que si ces choses sont vraies, il y a grandes conjectures, qu'il y a eu de la paillardise meslée parmi ceste sainteté. Car quel ordre y a il que deux filles s'en aillent ainsi à l'abandon avec deux moines de place en autre pour un repas ? Et puis d'où venoit ceste affection à ceste sainte nonnain de vouloir banquetter avec la sainteté de ce beau pere, sinon qu'elle vouloit ginguer, pour renouveler l'acointance du temps passé ? Là même, pag. 223.

lors ils cognurent que ce feu-la estoit divin, qui estoit apparu visiblement pour consoler ceux qui estoient là assemblez. Dequoy ils furent grandement edifiez. Or quand ils furent revenus à eux ne se souciais plus d'autre viande, sainte Claire avec sa compagne s'en retourna en son monastère (30). Pour peu qu'on examine les choses sans préjugé, on trouve de la plus froide impertinence dans la dernière glose de Badius: Il apparut un grand feu sur le convent, c'est-à-dire, le bruit courut que les moines s'y divertissoient avec quelques nonnes. Quelle sorte d'interprétation est-ce que cela? N'est-ce point transporter dans la morale les principes de physique d'Anaxagoras (31)? C'est trouver partout ce que l'on veut.

(H) Il a donné tant de marques d'extravagance pendant sa vie. « Celui » qui avait une femme et des filles de » neige pouvait bien avoir des hirondelles et des cigales pour ses » sœurs, et des lièvres et des agneaux » pour ses frères. C'est ainsi qu'il » appelait ces animaux. Mes sœurs » les hirondelles, vous avez assez » causé. Mon frère le levraut, pour » quoi t'es-tu laissé ainsi tromper? » Chantez, ma sœur la cigale, et louez » le créateur. Il disait à un paysan » qui portait au marché deux agneaux » sur ses épaules: Pourquoi tourmentes-tu ainsi mes frères. Sa miséricorde s'étendit jusqu'aux poux et » aux vers, qu'il ne voulait pas permettre qu'on écrasât, parce qu'il » est écrit au psaume 21: Je suis un vermisseau et non pas un homme... » C'est lui-même qui tua le fils aîné d'un » médecin dans un lieu appelé Nucéria, afin d'avoir le plaisir de le ressusciter (32). » Comparez ce passage de M. Jurieu avec celui que je m'en vais rapporter de M. Ferrand, et vous verrez quels sont les faits que l'on peut tenir pour incontestables. Ce sont ceux que M. Ferrand n'ose nier. Je laisse ici, c'est M. Ferrand qui parle (33), les choses qui ne portent pas coup, ou qui sont notoirement fausses:

(30) Alcoran des cordeliers, liv. II, pag. 224.

(31) Quodlibet ex quolibet quia quidlibet in quolibet.

(32) Jurieu, Apologie pour les Réformateurs, chap. I, pag. 52, 53, édit. in-4°.

(33) Ferrand, Réponse à l'Apologie pour la Réformation, pag. 356, 357.

comme est, par exemple, la miséricorde de saint François envers les poux et les vers qu'il ne voulait pas permettre qu'on écrasât; et le meurtre que l'apologiste dit que ce saint commit en la personne du fils aîné d'un médecin, pour avoir le plaisir de le ressusciter. Cela est si faible, ou si évidemment faux, qu'on ne doit pas s'y arrêter. C'est le réfuter que de le proposer. Voilà les seules faussetés que M. Ferrand reproche à son adversaire: il convient donc de tout le reste, et cela suffit pour montrer que François d'Assise s'était démonté l'esprit par de très-fausSES idées de dévotion. Je plains M. Ferrand de s'être engagé à l'apologie de ces belles fraternités. Si l'apologiste, dit-il (34), ressembloit à saint Bonaventure, il se garderait bien (35) de censurer le nom de sœur et de frère que saint François donnait aux animaux. Il admirerait cela avec saint Bonaventure, dont je ne puis m'empêcher d'être encore ici l'interprète. « Saint » François, considérant la première » origine de toutes choses, et étant » rempli d'une piété abondante, appelait du nom de frère et de sœur » les créatures, quelque petites qu'elles fussent. Il en usait de la sorte, » parce qu'il savait que ces animaux » étaient tous sortis du même principe » que lui, c'est-à-dire qu'ils avaient » Dieu pour créateur. Il embrassait » pourtant plus tendrement et avec » plus d'amitié ceux des animaux qui » représentaient, et par eux et par » l'application de l'Écriture, la mansuétude de Jésus-Christ, par exemple, les agneaux. Comme il était » un jour à Sainte-Marie-de-Portioncule, il y avait une cigale sur un figuier, auprès de la cellule de l'homme de Dieu. Cette cigale, par son chant, couvrait souvent aux louanges divines le serviteur de Dieu, qui avait appris d'admirer la magnificence du créateur dans les plus petites choses. Il l'appela un jour; » et comme si elle eût été instruite du ciel, elle vola sur la main de » François. Ce saint lui dit: Chantez, ma sœur la cigale, et louez Dieu

(34) Là même, pag. 369, 370.

(35) Quelle pensée! c'est comme si je disais: Si M. de Meaux ressembloit à M. Claude, il se garderait bien de condamner la réformation.

» par votre chant. La cigale obéit aussitôt, et elle commença à chanter. » S'il est vrai que saint François se soit mis tout nu à la place du crucifix, il n'y a plus lieu de douter de sa folie. Je n'en parle qu'en doutant, parce que je n'ai lu cela que dans la Confession de Sancy. Voyons le passage, et reprenons-le d'un peu plus haut. *Quand on lit, saint François habitant avec sa femme de neige, il faut dire que c'estoit un antidote contre sa chaleur naturelle, et pour celle qui paroist en sa posterité. Quand il a presché aux poissons, c'est que quand sa posterité presche, elle auroit besoin d'auliteurs muets. Quand il leur prescha pour miracle, que Dieu les empescha d'estre noyés au déluge, c'est que les miracles de l'église romaine, selon Richeome, doivent estre de causes naturelles. Quand il appelle les loups ses freres, et les fait toucher à la main, c'est en predisant que les cordeliers seroient pattes peluës, et taschans de surprendre les innocents brebis. Il appelle les hirondelles ses soeurs, parce que leurs freres, comme elles, se nichent au temps des matines chez les villageois. Quand en priant, l'ange dit à saint François, que de son ordre devoit naistre l'Antechrist, c'estoit afin qu'on ne desdaignast point de faire les cordeliers papes. Et quand il met chemise à part pour s'arborer devant les dames tout nud en la place du crucifix, c'estoit pour montrer les beautés de nature, comme n'ayant point mangé du fruit de l'arbre de science, et représenter, sinon la science, au moins la nudité du pere Adam (36). Je conclus par cette observation : personne n'a fait plus de tort à François d'Assise que ses propres enfans ; si en publiant son histoire ils avaient passé l'éponge sur les choses qu'il valait mieux ensevelir dans le silence, ils n'auraient pas donné lieu aux protestans de le tourner en ridicule. Quel chagrin ne fut-ce pas aux capucins hibernois, quand ils s'établirent à Sedan, de se voir régaler tout aussitôt de trois sermons du ministre du Moulin (37), remplis*

des endroits les plus ridicules de la légende de leur patriarche, à quoi M. du Moulin, naturellement railleur, fit une sauce de haut goût ?

(1) *Un religieux de son ordre a tché de réfuter l'Alcoran des cordeliers.*] L'auteur de cette réfutation est un cordelier du Pays-Bas, et se nomme Henri Sédulius. Il publia son livre (38) à Anvers, l'an 1607. Il remarque, 1°. que le livre des Conformités fut composé par frère Barthélemi de Pise, l'an 1389, et qu'on vit paraître contre cet ouvrage, l'an 1513, un écrit en allemand, sans nom d'auteur ni de libraire, intitulé *l'Alcoran des cordeliers* ; 2°. que cet Alcoran, augmenté de la moitié, parut à Genève en latin et en français, l'an 1578, et qu'on l'imprima à Dort, en flamand, l'an 1589 (39). 3°. Il remarque que l'auteur de cet Alcoran se nomme Érasme Albérus, et se qualifie ministre de l'église, au pays de Brandebourg. Or, comme l'an 1513, Luther n'avait point encore éclaté contre le pape, Sédulius s' imagine qu'il y a quelque fraude dans la date de l'impression ; car avant Luther le titre d'*Ecclesiæ Ministrum* avait point de cours. 4°. Il remarque encore que c'est une calomnie, que d'assurer, comme fait Albérus, que le livre des Conformités a la même autorité parmi les moines franciscains, que l'Alcoran parmi les Turcs. 5°. Il nie ce que Conrad Badius assure (40), que depuis la réformation on supprime autant qu'on peut ce livre des Conformités, qui avant cela sortait souvent de dessous la presse. Il met aux prises sur cela Badius avec Luther (41), et il observe que ce livre fut imprimé à Boulogne,

Moulin lui répliqua par un ouvrage intitulé : *Le Capucin, qu'il publia à Sedan en la même année 1641. Voyez la remarque (M).*

(38) *Intitulé : Apologeticus adversus Alcoranum Franciscanorum, pro Libro Conformitatum, libri tres, in-4°.*

(39) *Il ignore l'édition de 1556 citée par Du Verlier, Biblioth., pag. 858. et celle de 1560, in-8°, à Genève, chez Conrad Badius. Notez que Voetius, Desper. Causa Papatūs, pag. 619, ne connaît que l'édition flamande de cet Alcoran.*

(40) *Dans la préface de l'Alcoran des Cordeliers, édition de Genève.*

(41) *Tam hoc est falsum (pudere nos libri Conformitatum) quam quod scribit Lutherus verum nos pro hac abominacione necdum penitentium agere, hanc non recantare. Sedulius, in Prolegom.*

(36) Confession catholique de Sancy, liv. I, chap. II.

(37) Ils furent imprimés l'an 1641. Le père Joseph écrivit contre ces Sermons ; mais du

l'an 1590. Enfin il remarque que, ni dans l'édition allemande, ni dans la française, ni dans la flamande, on n'a vu paraître le nom de ceux qui ont compilé cet Alcoran, et qu'il ne répondra point aux observations marginales, mais seulement aux objections qui sont fondées sur les paroles de Barthélemi de Pise.

Les notes sur la Confession catholique de Sancy (42) nous apprennent que l'Alcoran des cordeliers fut imprimé sous le titre *De stigmatizado Idolo, quod Franciscum vocant, blasphemiarum et nugarum lerna, seu Alcoranus Franciscanorum*, en 1543, et que ce n'était qu'une traduction de l'allemand qui parut en 1513 (*), ou plutôt 1531, puisqu'en 1513 il ne paraissait pas encore de protestans, et que cette année 1531, qui n'est qu'un renversement des chiffres précédens, est marquée (**) pour époque de la vie du docteur Erasme Albère, qui composa d'abord en allemand l'Alcoran des cordeliers. Voyons un peu le jugement qu'André Rivet a prononcé contre l'ouvrage de Sédulius. *Un certain cordelier nommé Henry Sedulius, dit-il (43), qui a voulu faire le singe de Lipsius, a entrepris la défense de toutes ces rêveries et scandaleuses propositions, entassant diverses sentences des auteurs ecclésiastiques et autres, lesquelles ne font que pour grossir son livre et égayer les matières : et combien qu'au commencement, il accorde qu'en ce livre il y a quelque chose écrite plus librement, pour la simplicité du siècle, il n'y a cependant aucune telle liberté, laquelle il n'entreprene de garantir. Aussi les accompare il à peu de gouttes d'eau, lesquelles ne changent la nature du vin : au lieu d'y reconnoître un poison grossier, qui suffoque l'entendement de ceux qui se plaisent à le boire. Ce livre est approuvé par les censeurs d'Anvers, comme très-utile contre les hérétiques. Certes il est si utile pour nous, que je desirerois pour la gloire de Dieu, qu'il n'y eust papiste judicieux*

(42) Aux pages 91, 92, de l'édition de 1699.

(*) C'est Henri Sédulius qui le dit.

(**) Théâtre, Histor. de Helvicus, table XXXVII.

(43) Rivet, Remarques sur la Réponse au Mystère d'iniquité, 11^e. partie, pag. 352.

qui n'en eust un, et qui ne l'eust leu attentivement, pour dire infailliblement à l'auteur et à ses semblables : tu as un front de paillardie, et n'as point voulu avoir honte (*) Pour le faire veoir, il faudrait faire un livre plus gros que le sien. Mais il ne faut que le sien.

(K) *L'on est bien malheureux lorsque l'on est exposé à un certain genre d'attaques.*] Les auteurs qui s'y trouvent exposés ressemblent à l'armée romaine, qui se laissa engager *ad Furdulas Caudinas* (44). Elle ne s'en put retirer qu'en se soumettant à la triste honte de passer sous le joug. Elle ne pouvait ni se défendre, ni capituler qu'avec toutes sortes de désavantages. Il y a des controverses qui ont le même destin. On ne peut y traiter de paix, on ne peut y continuer la guerre qu'à sa honte. Voilà l'état où se trouvèrent les franciscains au XVI^e. siècle, quand les protestans les attaquèrent sur le livre de Barthélemi de Pise. Avouer qu'il y avait dans cet ouvrage plusieurs blasphèmes, plusieurs propositions ridicules, extravagantes, impies, etc., c'était sacrifier la gloire de l'ordre, scandaliser les bonnes âmes, reconnaître qu'il avait fallu que les hérétiques enseignassent à mieux penser et à mieux parler; c'était d'ailleurs enfler le courage à ces hérétiques, leur donner une ample matière d'insulte, et leur préparer le chemin à renverser d'autres choses, par l'aveu qu'on leur aurait fait des'être trompés en quelques-unes, et d'avoir laissé si long-temps le monde dans une crasse superstition. On jugea donc qu'il ne fallait ni reculer, ni capituler, mais se défendre le mieux qu'on pourrait, quoique le poste fût très-faible. On se vit alors dans le cas de l'ancien proverbe, *à fronte præcipitium, à tergo lupi*; les loups me poursuivent, et j'ai devant moi un précipice. Il fallait choisir entre deux maux, et l'on crut que le pire était de se confesser vaincu : l'on espéra qu'on ferait des apologies qui contenteraient les âmes dévotes, et que les répliques des adversaires, quelque victorieuses qu'elles fussent, n'ébranleraient pas la foi des bons Romains. Pour couper court, on trouva

(*) Jerem. III, vs. 3.

(44) Voyez Florus, lib. I, cap. XVI.

que si c'était une chose honteuse de combattre, il était plus honteux encore de ne combattre point (45). Généralement parlant, il est vrai que dans les disputes le personnage d'attaquant est plus favorable, plus avantageux, et plus facile à soutenir, que le personnage d'attaqué; mais cela était particulièrement véritable pour ceux qui entraient en guerre contre ce livre des Conformités. Ils se battaient à coup sûr : ils ne couraient aucun risque; il y avait à gagner pour eux, de quel côté que l'ennemi se tournât. S'il se tait, pouvaient-ils dire, il donnera à connaître que nos objections lui semblent insurmontables; s'il supprime l'ouvrage des Conformités, il témoignera la même chose, et il aura honte des excès de ses prédécesseurs, et il confirmera nos reproches : s'il prend le parti de l'apologie, il ne les confirmera pas moins; ses réponses seront pitoyables, et ne serviront qu'à le convaincre d'opiniâtreté, et nous donneront un juste sujet de l'insulter, et de lui dire qu'il ne porte pas innocemment la peine des fautes de ses ancêtres (46), mais en qualité de complice, puisqu'il les adopte en tâchant de les justifier le mieux qu'il peut. Notez que Sédulius, l'apologiste de Barthélemi de Pise, observe, qu'il y avait des hérétiques qui reprochaient aux franciscains d'avoir honte de cet ouvrage, et que d'autres leur reprochaient de n'en avoir point de honte (47). N'était-ce pas se commettre, soit qu'on approuvât, soit que l'on désapprouvât les Conformités?

Tel sera toujours le destin de ceux qui auront à se défendre dans des postes de cette nature. Le fameux évêque de Bellai, M. le Camus, ne prévint pas, lorsqu'il commença d'entrer en lice avec M. Drelincourt sur le culte de la Sainte Vierge, qu'on l'amènerait dans ce défilé. M. Drelincourt fit un grand abus des expressions les plus excessives qu'il rencontra dans les écrits

(45) *Turpe quidem contendere erat, sed cedere visum*

Turpius.

Ovid. *Metam.*, lib. V, vs. 315.

(46) On n'eût donc pas dû dire qu'Horace, *Od.* VI, lib. III, disait aux Romains, *Delicta majorum immeritus lues, Romane.*

(47) Voyez la remarq. (I).

des catholiques romains, touchant le pouvoir de la Sainte Vierge, et pria M. le Camus de lui en dire son sentiment. Ce prélat fut pris à la glu : il mit en œuvre toute les inventions de son génie; il répondit qu'il était à la campagne, et qu'il ne pouvait pas vérifier les passages allégués par le ministre; il plaisanta, il se donna des airs goguenards : mais au bout du compte il ne condamnait rien formellement; il n'osait ni avaler le morceau, ni le rejeter; il ne faisait que mâcher, et il eut même recours à une basse et comique récrimination (48). Toutes preuves de l'embarras incroyable où il se trouvait. Cette récrimination, quelque mauvaise qu'elle soit, est plus supportable que celle dont le cordelier Fenardent se servit dans une semblable conjoncture. Il s'avisait de reprocher aux ministres que Théodore de Bèze avait invoqué sa Candide comme une déesse. Voici ses paroles : « Mais que répondrez vous, si je vous » montre par les écrits de vos principaux ministres et predicans, qu'ils » invoquent et adorent leurs putains, » (sauf la reverence de toutes gens de » bien) les tenans pour déesses? » Est-ce point renier le seul vivant et » vray Dieu? Voicy les propres vers » de Theodore de Beze touchant sa » garce de Candide :

« *Et tamen hanc audes maculare, et dicere nigram?*

« *Desine, habet certè Numen et ista suum.*

« *Quæ nisi sit precibus nostris lenita, veremur,*

« *Ne discas læsæ quàm gravis ira deæ.*

» Et peu après :

« *Parce, rogo, quæcunque dea es.*

» Et de rechef :

« *Ecce fugam fateor, veniam ne, Diva, negabo.*

» Après il lui donne et consacre son ame, comme à une déesse :

« *Ipsam nempè animam tibi di-*

» *catam, amorisque tui ignibus*

» *perustam, Quæ pridem tua sit*

» *licet, suanque te pridem domi-*

» *nam vocetque ametque, se rur-*

» *sus tibi datque dedicatque.*

» Et de rechef :

« *Ergo fac alium te, Candida, dicere Solum,*

« *Utopotè quæ facias æstum hyememque mihi.*

(48) Voyez-la ci-dessus, à la fin de la remarq. (A) de l'article Аводон, tome II, pag. 437.

» Est-il bien seant à vos autheurs et
 » archipredicans d'appeller leurs vi-
 » leines, dames, maistresses, soleils,
 » et déesses : et idolatrie aux catho-
 » liques d'appeller la très-sainte Vier-
 » ge et mère de Dieu, seulement es-
 » toile de la mer, advocate des pé-
 » cheurs, vie, douceur, et roine de
 » misericorde (49)? » Chacun peut
 voir le ridicule de ce parallèle; car,
 1^o. il y a une différence prodigieuse
 entre des phrases de poète, et des
 phrases de dévotion. Celles-là sont un
 jeu d'esprit, et ne contiennent rien
 de sérieux : les autres s'emploient sé-
 rieusement, et comme un acte de reli-
 gion. 2^o. Bêze n'était point ministre
 quand il fit ces vers. 3^o. Il les désavoua,
 et les détesta dès qu'il eut fait profes-
 sion ouverte de la religion protes-
 tante.

(L) *Les jésuites entreprennent aus-
 si la défense de l'écrit de Barthélemi
 de Pise, quand ils le voient attaqué
 par les protestans.*] Du Plessis Mornai
 étala dans l'un de ses livres (50) les
 comparaisons que l'auteur des Con-
 formités a faites entre Jésus-Christ et
 le fondateur des cordeliers. Le jésuite
 Gretser répondit (51) qu'il n'y a
 rien dans cet ouvrage des Conformi-
 tés, qu'une bonne ame ne puisse tirer
 en bonne part, beaucoup de choses
 qu'une meschante ame pourra sinis-
 trement interpreter. Que devant que
 la candeur et la simplicité eussent
 abandonné la terre, plusieurs choses
 ont été dites simplement et candide-
 ment, que des gens doubles de cœur,
 » cavillent et calomnient à present.
 » En cette manière, c'est la réflexion

» d'André Rivet (52), qui le voudra
 » entreprendre, défendra l'Alcoran de
 » Mahomet, et n'y a blasphème, qui
 » ne puisse estre converti en senten-
 » ce divine, par ceux ausquels il est
 » aisé d'appaiser ainsi leurs bonnes
 » ames, peu soucieuses de l'honneur
 » de Christ. Coëffeteau, qui était do-
 minicain, abandonna un peu plus les
 intérêts de Barthélemi de Pise, en ré-
 pondant à cet ouvrage de du Plessis.
*Quant au livre des Conformités de
 saint François avec Jésus-Christ, l'é-
 glise romaine ne l'a jamais approuvé.
 C'est l'œuvre d'un particulier qui,
 transporté d'un zèle trop inconsidéré
 à l'endroit de son patriarche, peut à
 bon droit être repris de peu de juge-
 ment, parce qu'en voulant s'étendre
 par trop sur ses louanges, il a dit
 des choses, qui sans doute peuvent
 être tirées à un mauvais sens. Ceux
 de son ordre qui l'approuvèrent en
 leur chapitre général, ne se figu-
 raient pas qu'on en dût expliquer si
 crûment les paroles, et n'assure que
 pas un d'eux ne croyait pour cela
 que saint François égalât, ou fût au-
 dessus de Jésus-Christ, quoiqu'ils l'es-
 timassent un des grands saints du pa-
 radis (53).* Concluons par la réplique
 de Rivet. « Si l'église romaine n'ap-
 » prouve ces blasphèmes, pourquoy
 » les a-t-elle supportez si long-tems?
 » Pourquoi se sont endormis sur cela
 » les censeurs des livres, le maistre
 » du palais de Rome, et tous les in-
 » quisiteurs? N'ont-ils pas approuvé
 » par leur silence de deux cents ans
 » ce qu'a escrit cet infâme Barthelemi
 » de Pise? N'ont-ils pas encore per-
 » mis depuis peu d'années (*), qu'on
 » l'ait imprimé à Boulogne, sans au-
 » cune censure ou antidote? Coëffe-
 » teau peut-il donq jetter cela sur un
 » particulier, qui transporté d'un zè-
 » le inconsidéré... Il en est quitte à
 » bon marché, s'il passe pour cela.
 » Eh quoy, son general et le chapitre
 » estoit-ce un particulier? Ils ne
 » se figuraient pas, ce dit-il, qu'on
 » deust expliquer si crûment ses pa-
 » roles. Mais pouvoient-ils dire en
 » conscience après l'avoir bien esplu-
 » ché, qu'ils n'y avoient rien trouvé

(49) Feuardent, Examen des Confessions, Prières, Sacremens et Catéchisme des calvinistes, folio 95. Il cite Elegia 6, que est de sua Candida, ad quemdam Lodoicum. J'ai une édition du Juvenilia Poëmata de Théodore de Bêze, sans marque ni du temps, ni du lieu de l'impression, et sans aucun nom d'imprimeur. Les 6 premiers vers que Feuardent cite, y sont dans la 5^e. élégie : les suivans, que ce moine confond ensemble, comme si c'était de la prose, sont dans une Epigramme qui a pour titre : Xenium Candidæ; les deux derniers sont dans une autre epigramme. Jugez par-là si Feuardent savoit citer.

(50) Dans le Mystère d'Iniquité, pag. 334, et plus amplement dans son Traité de l'Eucharistie, liv. III, chap. XVII. Notez que Henri Etienne toucha la même corde dans le chapitre XXXV de l'Apologie d'Herodote.

(51) Gretser, Exam. myster., chap. LIII, cité par Rivet, Remarques sur la Réponse au Mystère d'Iniquité, tom. II, pag. 351.

(52) Rivet, là même, pag. 352.

(53) Coëffeteau, Réponse au Mystère d'Iniquité, pag. 870.

(*) Anno 1550.

qui meritast correction ? N'est-ce » pas du moins un tesmoignage de » stupidité et ignorance palpable » (54) ? » Ceci m'était nécessaire comme une preuve de ce que j'ai dit ci-dessus, touchant l'embarras inexplicable où les protestans ont jeté leurs adversaires, en attaquant l'auteur des Conformités. Et voilà jusqu'où s'étendent les influences de la folie d'un particulier : elles exposent à la tempesté tout le corps, toute la communauté, comme autrefois le crime d'Ajax y exposa la flotte grecque (55). Si vous aimez mieux une autre comparaison, voyez la note (56).

(M).... On a vu des laïques prendre la plume pour une pareille cause, contre le ministre du Moulin. [Maître Guillaume Cachérat, avocat, procureur du roi au siège de Quillebœuf, fit un livre qui fut imprimé à Paris, l'an 1642, et qui est intitulé : *Le capucin défendu contre les calomnies de M^e. Pierre du Moulin ministre ; ou Traicté apologetic contenant les justes raisons pour lesquelles le parlement de Bourdeaux a fait brusler par les mains de l'exécuteur des sentences criminelles, le libelle diffamatoire contre les capucins, composé et mis en lumière à Sedan par ce ministre, et espandu dans ce royaume, contre la teneur des edicts de pacification. Avec la réfutation sommaire des calomnies et impiétés qui y sont contenues.* J'ai déjà parlé (57) de cet ouvrage de du Moulin, et j'ajoute ici que Cachérat témoigna autant de zèle pour défendre les capucins, que s'il eût été de leur ordre ; mais que son apologie ne valut rien. En voici un échantillon ; il compte (58) pour la IX^e. calomnie du ministre ce passage-ci : « Les capucins qui font profession » d'observer la règle entière de saint » François, ne la font pas ; car la règle commande aux frères mineurs » de travailler de leurs mains, ce que » les capucins ne font pas. » Voyons

comment il s'efforce de prouver que c'est une calomnie. *Les genevaux de l'ordre*, (59) dit-il, *qui respondent des actions de tous leurs religieux au cardinal leur protecteur, et luy au pape, et qui ont le principal intérêt que la règle soit punctuellement observée, et qui y veillent soigneusement, ne se plaignent point de ceste inobservance ; et le ministre du Moulin n'estant estably pour s'en informer, et aussi n'ayant jamais esté dans les convents de cest ordre pour voir s'ils observent, ou manquent d'observer leur règle, doit estre tenu pour calomniateur, et ignorant de ce qu'a entendu saint François par ce mot, Travailler de ses mains, qui ne se doit pas prendre comme le veut entendre le ministre ; mais comme l'église et les superieurs de l'ordre l'ont entendu, et l'expliquent à present.* Il est évident qu'une telle preuve de calomnie n'a nulle force ; et c'est plutôt une calomnie que la réfutation d'une calomnie. Cette prétendue preuve revient à ceci, *l'église dégage les capucins de l'obligation d'observer leur règle au pied de la lettre.* Mais cela même prouve qu'ils ne l'observent pas, et que l'accusation de du Moulin est légitime. S'il les avait accusés d'enfreindre les ordres du fondateur, sans être autorisés en cela par des dispenses, ou par des gloses allégoriques, on aurait pu l'appeler calomniateur ; mais il a dit seulement qu'ils n'observaient point la règle de François d'Assise. La justification fondée sur les dispenses du pape, et sur l'interprétation des supérieurs, n'aurait guère embarrassé ce ministre : il y eût trouvé de nouvelles batteries ; car en effet c'est un grand abus de faire profession d'une règle bien austère, et d'impêtrer ensuite une dispense de la violer. C'est ce que firent les franciscains à l'égard de la pauvreté : il se firent permettre par le pape de manier de l'argent, ce qui donna lieu à une dispute qui fit grand bruit en Angleterre, et dont Érasme a donné une description fort divertissante (60). Lisez-la, vous y trouverez que la source du grand fracas de Standicuis, l'arc-boutant des frères mineurs

(54) Rivet, Remarques sur la Réponse au Mystère d'Iniquité, pag. 351.

(55) *Unius ob noxam et furias Ajacis Oilei.* Virgil., *Æn.*, lib. I, vs. 41.

(56) *Sicut grex totus in agris Unius scabie cadit et porrigine porci.*

Juvenal., sat. II, vs. 79.

(57) Dans la remarque (H).

(58) Cachérat, Capucin défendu, pag. 72.

(59) Là même.

(60) Erasmus, *Adag.*, chil. II, cent. V, num. 98, pag. m. 513 et seq.

en ce pays-là, fut l'envie d'empêcher les augustins de continuer à trafiquer; car leur gain diminuait celui des frères mineurs. On pourrait nommer des religieux mendiants illustres par leurs ouvrages, et à qui leurs supérieurs ont permis de traiter avec les libraires. Ceux-ci leur paient fort bien la copie, et la peine de la correction des épreuves: ils donnent à l'auteur et de l'argent et des exemplaires; et l'auteur vend lui-même argent comptant les exemplaires qui lui sont donnés. Observe-t-il son vœu? Point du tout. Mais il a permission de le violer; et c'est cela même qui prouve qu'il ne l'observe pas. La dispense suppose et emporte l'inobservation.

(N) *Le public saurait mieux les choses absurdes que les franciscains persévèrent à prêcher, touchant leur fondateur, si tous les prélats étaient aussi vigilans et aussi fermes que M. l'archevêque de Reims.* (61) Un cordelier, un capucin, un bénédictin, avaient prêché dans son diocèse, le 2 d'août 1694, en l'honneur de saint François, à la solennité de la Portioncule. « (62) Il leur donna lui-même les rétractations par écrit, afin de détourner les peuples qu'ils avaient séduits, de les rendre à l'avenir plus circonspects dans l'exercice de leurs fonctions, et de donner au peuple un préservatif contre de pareilles impressions. Les trois prédicateurs obéirent humblement à ses ordres, et le cordelier, étant monté en chaire, déclara que ce texte qu'il avait pris pour sujet de son sermon: *Tres sunt qui testimonium dant in caelo, pater, verbum, et spiritus sanctus, et hi tres unum sunt*, n'avait aucun rapport avec ce qu'il avait entrepris de traiter, et ne lui pouvait être appliqué que par un abus manifeste de la parole de Dieu: qu'ayant une fausse idée des mérites de saint François, quoiqu'il soit grand devant Dieu et devant les hommes, il avait avancé témérairement, que saint François avait fait dans la Portioncule par ses larmes, ce que Jésus-Christ a fait pour les

» pécheurs dans la crèche de Bethléem par les siennes; que saint François avait fait dans la Portioncule par le sang de ses plaies, ce que Jésus-Christ a fait par le sien sur le Calvaire, et que saint François avait fait dans son cœur pour les pécheurs, ce que Jésus-Christ a fait pour eux dans le sien sur la croix..... (63) Le capucin rétracta pareillement des propositions contraires à la saine doctrine, qu'il avait avancées dans un sermon du même jour. La première est que saint François, se prosternant la face contre terre, fit descendre uneseconde fois les fils de Dieu sur la terre. La seconde est que la Portioncule est une amnistie si entière et si parfaite, que l'on peut dire que dans tous les siècles passés, Dieu ne s'est jamais montré plus favorable aux pécheurs que dans cette solennité; que quand il avait dit que saint François, comme saint Paul, peut se glorifier d'achever ce qui manquait à la passion de notre Sauveur, il avait fait une application téméraire des paroles de cet apôtre, et contraire à leur sens; qu'il avait encore avancé une proposition téméraire et fautive, lorsqu'il avait fait dire à saint François: Mon Dieu, si c'est une nécessité que votre justice ait ses droits, pardon, miséricorde, miséricorde aux pécheurs: je m'offre d'être moi seule la victime, et de satisfaire pour eux au droit de votre justice (64)..... Il reconnaît encore que dans un parallèle..... ce qui est faux, téméraire, et erroné, aussi-bien que ce qu'il avait avancé, que l'indulgence de la Portioncule est une image de l'immensité, de l'infinité et de l'éternité de Dieu, parce qu'elle se gagne dans toutes les églises de saint François, qu'elle expie les peines du péché, et qu'elle durera jusqu'à la fin des siècles. » Voici les propositions qu'il fallut que le bénédictin rétractât (65): *La première est celle où il a dit qu'il ne savait qu'admirer davantage, ou le verbe divin qui descend dans le chaste sein*

(61) Voyez le Journal des Savans, du 11 avril 1695, pag. 241, édition de Hollande.

(62) *Là même, pag. 242.*

(63) *Là même, pag. 244.*

(64) *Là même, pag. 245.*

(65) *Là même, pag. 246.*

de Marie, ou le même Jésus qui descend dans la chapelle des anges. La seconde est celle où il a dit qu'il ne savait qu'admirer davantage, ou la charité de François pour les pécheurs, ou l'amour de Jésus-Christ pour François. La troisième est celle qu'il a répétée plusieurs fois, que François s'est fait la victime des pécheurs, qu'il s'est chargé des péchés du monde. La quatrième est celle où il a dit, que Jésus-Christ a donné la plénitude de ses grâces à saint François. La cinquième est celle où il a dit en plusieurs endroits de son sermon, que la Sainte Vierge est toute-puissante sur son fils, par l'autorité qu'elle a sur lui de père et de mère. La sixième est celle où il a dit que le cri de saint François s'est fait mieux entendre que celui de Moïse et de saint Paul. La septième est celle où il a dit, que la Vierge a donné à François la vie de la grâce, comme elle a donné au sauveur celle de la nature. La huitième est celle où il a dit, que François achève ce qui manque à la passion du Seigneur en faveur des pécheurs, en coopérant à ses victoires sur le péché et sur l'enfer. Il rétracte encore plusieurs autres propositions, et des expressions dangereuses, comme sont les suivantes : Que les franciscains sont les frères utérins de Jésus-Christ, les enfans de Marie, compagnons des esprits bienheureux ; qu'ils tirent comme eux leur origine du milieu des splendeurs de la grâce et de la gloire ; que l'indulgence plénière de la Portioncule est irrévocable et éternelle, sanctifiée par le Saint-Esprit, qui descendit dans la chapelle de la Portioncule sous la forme de colombe, comme il parut sur le Jourdain, pour faire de cette indulgence comme un baptême de salut ; que l'indulgence de la Portioncule ne remet pas seulement la peine du péché, mais aussi en quelque façon la coulpe, puisque c'est Jésus-Christ qui l'accorde, lui qui n'a jamais remis péché pendant sa vie mortelle, qu'il n'ait remis l'une et l'autre ; que Jésus-Christ lui-même accorde l'indulgence de la Portioncule indépendamment des papes. Que c'est un séraphin qui en a dressé la bulle ; que saint François demande ou une plé-

nitude de grâce pour les pécheurs, ou un défaut de miséricorde pour lui.

De peur d'être trop prolix, je ne ferai pas toutes les observations qui se pourraient faire sur ce que je viens de rapporter. Je me borne à trois. La 1^{re}. est que les mêmes propositions que M. l'archevêque de Reims fit désavouer aux religieux qui les avaient avancées ; que ces mêmes propositions, dis-je, ou d'autres équivalentes, sont prêchées tous les ans, non-seulement en Espagne, en Italie, en Allemagne, etc., mais aussi en France. La plupart des prélats n'y prennent point garde, ou ne s'en scandalisent point : cela fait que ces doctrines ne rencontrent point d'obstacle font leur voyage tranquillement, et sans que l'on sache dans les pays éloignés si on les a débitées. Saurions-nous qu'en 1694 on les prêcha au diocèse de Reims, si le prélat ne s'en fût formalisé, et n'eût voulu que les trois prédicateurs réparassent avec éclat la faute qu'ils avaient faite ? Que ceci serve à persuader que l'empire des pensées monachales touchant le crédit de certains saints, et touchant les prérogatives de certaines indulgences, n'est guère diminué, quoique les siècles d'ignorance qui le fondèrent ne subsistent plus, et qu'ils aient été suivis d'un retour d'érudition et de lumière qui dure depuis long-temps. Ma 2^e. réflexion est que les hyperboles du bénédictin à l'égard des indulgences de la Portioncule, et sur les grandeurs de François d'Assise, surpassèrent celles du cordelier, et celles du capucin. C'est un service réciproque que les moines s'entre-rendent. Les franciscains s'imaginent qu'en la bouche d'un religieux d'un autre ordre les louanges de leur fondateur ne seront pas si suspectes : c'est pourquoi ils prient ou quelque bénédictin, ou quelque carme, etc., de prêcher dans leurs églises aux grandes solennités. Le prédicateur qu'ils emploient est assuré d'un bon régal, et pour le corps et pour l'esprit. Il ne se retire point sans avoir fait bonne chère, et sans recevoir de grands éloges sur son éloquence ; on le remercie bien amplement. D'ailleurs, c'est à la pareille. L'ordre dont il est a aussi ses solennités. Le sermon d'un cordelier y est nécessaire, et fait plus de fruit

que le sermon d'un domestique. On y trouve assez souvent plus d'excès sur l'efficacité du scapulaire, que dans le sermon du carme. Voilà donc un commerce mutuel de bons offices. Il n'y a pas long-temps qu'un homme de beaucoup d'esprit, et qui est présentement de la religion, me conta que pendant qu'il était benédictin il fut prié de prêcher dans un couvent de franciscains à la solennité de la Portioncule. Ils lui marquèrent sur quoi ils souhaitaient principalement qu'il insistât. Il s'accommoda en partie à leur désir, mais il donna à la matière un certain tour qui ne leur plut pas. Quelques-uns d'eux le lui témoignèrent adroitement : il leur fit son apologie, et puis il leur demanda en confidence s'il était juste d'assurer en chaire tant de choses qui n'étaient pas véritables. Et que voulez-vous donc que nous fassions ? répondirent-ils. Voulez-vous que nous mourions de faim ? C'est ce qui me servira de passage à la 3^e. réflexion. Il y a dans l'église romaine plusieurs abus qui, selon toutes les apparences, dureront aussi long-temps qu'elle. On aura beau passer d'un siècle savant à un siècle plus savant ; ces choses-là ne changeront point. Il est vrai qu'elles sont nées dans des siècles d'ignorance ; mais l'ignorance n'était point la seule cause, ni même la principale cause de leur formation. Les besoins d'une communauté, tant pour se nourrir, que pour se loger commodément, l'intérêt que l'on avait à montrer aux peuples un autel bien décoré, et de riches ornemens d'église ; tout cela voulait que l'on fit des descriptions ravissantes des privilèges d'un certain saint, et d'une certaine chapelle, et d'une certaine fête. C'était un fonds journalier de subsistance, et lorsque l'anniversaire revenait, c'était le temps de la moisson et de la vendange de l'ordre. Or les besoins dont je parle ne sont point sujets aux vicissitudes de la lumière et des ténèbres : ils sont de tous les temps ; ils sont les mêmes sous un siècle d'ignorance et sous un siècle de science. C'est pourquoi leurs effets ne cessent point, encore que l'on devienne plus éclairé. Les esprits philosophes sont en peine s'ils doivent admirer en cela la longue indulgence, ou la lon-

gue colère du ciel, et il y en a qui appliqueraient volontiers ici le

Tantæne animis celestibus iræ,
qu'un docteur anglais applique aux erreurs où les nations orientales crouissent depuis tant de siècles (66).

(66) Voyez ci-dessus la citation (52) de l'article BRACHMANES, tome I^{er}, pag. 102.

FRANÇOIS I^{er} *, roi de France, a été un de ces grands princes dont les belles qualités sont mêlées de plusieurs défauts. Les historiens français (a) reconnaissent ce mélange avec la dernière sincérité ; et il y en a même qui se plaignent de ce que les écrivains espagnols, au lieu de le reconnaître, affectent de donner à ce monarque l'éloge d'un prince accompli (A). De part et d'autre cette conduite pourrait bien être trop artificieuse ; mais il semble qu'elle l'est moins du côté des auteurs français, que du côté des espagnols ; car il n'y a guère que des aveugles qui ne puissent voir clairement dans le règne de François I^{er}. une longue suite de fautes et d'imprudences. Peu s'en fallut que ce prince ne se dépouillât lui-même du droit de succéder à Louis XII. Il en pre-

* * Cet article, dit Leclere, est plein de « faits nullement prouvés. Les témoignages » de Brantôme, de Mézerai, de Varillas, » etc., ne sont de nul poids. La discussion » de tout ceci me mènerait trop loin de » beaucoup. » Gaillard a donné une *Histoire de François I^{er}*. 1766-69, 7 vol. in-12 ; 1769, 8 vol. in-12 ; 1818, 5 volumes in-8° ; 1819, 4 volumes in-8°. La *Bibliothèque historique de la France* mentionne beaucoup de lettres ou ouvrages de François I^{er}. et indique quels sont ceux qui sont imprimés, et où ils le sont. Deux lettres, jusqu'alors inédites, de François I^{er}. à sa mère, et écrites de sa prison, en Espagne, ont été imprimées pour la première fois dans l'ouvrage ayant pour titre : *Mes voyages aux environs de Paris*, par J. Delort ; 1821, 2 vol. in-8°. Voyez aussi ci-après la note ajoutée sur le texte, pag. 561.

(a) Beaucaire, Sponde, Mézerai, Varillas, etc.

naît le grand chemin par les tendres cajoleries dont il enchantait la jeune reine (b) (b), lorsqu'on lui fit connaître le péril où il s'exposait. Quoiqu'on raconte diversement cette histoire (C), on convient qu'il profita de ce bon avertissement; mais à l'égard des autres femmes, il garda peu de mesures (c), et l'on prétend qu'il lui en coûta la vie (D). J'ai dit ailleurs (d), que la principale de ses maîtresses le mit à deux doigts de perdre tout son royaume. Il ne se défiait pas de ce noir complot; et voyant le mauvais tour que les affaires prenaient, il lui échappa quelques murmures contre la divine providence (E). Ce fut pendant une guerre que l'on termina beaucoup plus tôt que ne l'auraient cru ceux qui ne connaissent pas à fond l'état des choses (F). Il connut trop tard qu'il avait choisi pour ses favoris deux ou trois personnes qui en étaient fort indignes, et dont les mauvais conseils lui avaient été extrêmement préjudiciables. S'il avait éloigné de lui douze ans plus tôt le connétable de Montmorenci (e), il ne se serait pas vu dans de si dures extrémités. Il y avait outre cela dans son étoile je ne sais quoi de malheureux, qui faisait que lors même qu'humainement parlant il se conduisait selon les règles de la prudence il ne réussissait pas. Toutes ces choses bien considé-

rées rendent son règne très-admirable : car qui ne s'étonnerait de voir que ce prince, peu favorisé de la fortune, mal servi par sa propre mère (G), livré à des favoris imprudens, trahi par ceux qu'il honorait de sa plus étroite confiance, ait pu résister aussi glorieusement qu'il a fait à l'empereur Charles-Quint, c'est-à-dire à un ennemi dont les états étaient de beaucoup plus grands que la France; qui avait plus d'argent et plus de troupes que lui; qui était et un grand guerrier et un très-fin politique; qui était fidèlement et habilement servi par ses généraux et par ses ministres; et qui était secondé presque toujours, ou par l'Angleterre, ou par d'autres puissans princes contre lui seul? Tout bien compté, il est plus glorieux à François I^{er}. d'avoir conservé son royaume dans de telles circonstances, qu'il n'est glorieux à Charles-Quint de ne l'avoir pu conquérir. Je crois qu'on pourrait dire de ces deux princes, que l'un sans l'opposition de l'autre eût pu parvenir à la monarchie universelle; et que, puisqu'on se liguait plus souvent en faveur de Charles-Quint qu'en faveur de François I^{er}., l'on redoutait plus ce roi de France que ce roi d'Espagne. Je crois de plus que si la liberté de l'Europe ne fut pas entièrement opprimée par Charles-Quint, on en a presque toute l'obligation à la valeur de François I^{er}. (f). Je ne sais si la mauvaise fortune de ce monarque a paru dans aucune affaire autant que dans l'alliance

(b) *Femme de Louis XII.*

(c) *Il s'engagea au voyage de Milan, entre autres raisons, pour y coucher avec une belle femme. Voyez les Pensées sur les Comètes, pag. 715.*

(d) *Dans l'article ÉTAMPES, remarq. (E).*

(e) *Voyez l'article de HENRI II t. VIII.*

(f) *Tome V, pag. 65, remarque (A) de l'article CHARLES-QUINT.*

qu'il fit avec Soliman. Il n'en sut tirer aucun avantage solide, et il fournit une matière de déclamation à ses ennemis, qui le rendit odieux, et qui lui fit plus de mal que la Porte ne lui fit de bien. On ne saurait excuser que par les maximes d'une très-pernicieuse morale, les mensonges qui furent semés dans l'Europe sur ce sujet (H). On fit courir la formule du serment que l'on supposa que ce prince avait fait au grand-seigneur. Il ne se peut rien voir de plus affreux, de plus impie, ni de plus abominable que ce serment (I); et par cela même, et par quelques autres caractères, il faut juger que ce n'est qu'une imposture sans vraisemblance. On n'a pas laissé d'insérer ce formulaire, comme une pièce authentique, dans l'un des livrets qui ont paru contre la France pendant la dernière guerre (g). Il courut un autre mensonge qui n'était pas moins absurde que celui-là, et qui concernait une prétendue invention de recouvrer les otages que François I^{er}. avait donnés (K). J'en ai lu un autre bien grossier, qui se rapporte aux embarras où ce prince se trouva l'an 1544 (L). Je parle ailleurs (h) d'une fable qui se rapporte au voyage que l'empereur fit par la France, pour aller châtier la ville de Gand. Ce n'est pas la seule qu'on ait fait courir par rapport à ce temps-là (M). François I^{er}. fut auteur de quelques innovations, parmi lesquelles il faut principalement compter la coutume que les femmes prirent

d'aller à la cour (N). Cela ne fit point changer l'article de la loi salique, qui ne permet point que la couronne de France tombe en quenouille; mais on peut dire que depuis ce temps-là jusques à la fin du XVI^e. siècle plus ou moins, la France fut gouvernée par des femmes (i). On a eu grand tort d'accuser François I^{er}. de trop d'indulgence pour les luthériens de son royaume (O). C'est un des mensonges que notre Dictionnaire doit critiquer. Si l'on avait dit que ce prince fut fort utile aux protestans (P) d'Allemagne, on ne se serait pas trompé. J'ai marqué ailleurs (k) les vaines excuses dont il les paya au sujet de quelques luthériens qu'il avait punis de mort. M. Varrillas fait là-dessus un anachronisme (Q). Les dernières années de François I^{er}. furent un temps de calamité pour lui. Les suites de son incontinence (Z), et le souvenir des malheurs où la mauvaise conduite de ses ministres l'avait engagé, le plongèrent dans un noir chagrin, qui l'empêchait de connaître ses véritables intérêts; car il s'affligea mortellement d'une chose qu'il aurait dû regarder comme une bonne fortune. Je parle de la mort de Henri VIII, roi d'Angleterre (*), prince qui s'était ligué tant

(i) Voyez dans la remarque (Z) les paroles de Mézerai.

(k) Tome III, pag. 255, remarque (B) de l'article BELLAI (Guil. du.)

(l) Mézerai, Histoire de France, tom. II, pag. 1039.

(*) Cette mort d'un prince plus âgé que lui de peu d'années l'avertissait que lui-même n'irait pas bien loin, et cette réflexion entre autres l'accabla. Voyez les mémoires de du Bellai, sur la fin du liv. X, et M. de Thou, tom. I, pag. 85, B. C. de l'édition de 1626. REM. CRIT.

(g) Voyez la remarque (I).

(h) Dans la remarque (I) de l'article CHARLES-QUINT, tome V, pag. 70.

de fois contre la France, et qui aurait été toujours disposé à la renverser de fond en comble, pour la partager avec Charles-Quint. Les déplaisirs de François I^{er}, à l'occasion de ses enfans, ne furent pas la plus petite de ses angoisses (R). Je ne donne pas la suite de ses actions, parce qu'il faudrait redire ce que d'autres dictionnaires rapportent suffisamment. Le surnom de GRAND, qui lui fut donné après sa mort, n'a point été de durée (S). Il le méritait à certains égards, et surtout à cause de son courage, et de cette générosité franche et ouverte, qui est si rare parmi les personnes de sa condition. La fermeté de son courage fut sujette à des éclipses *. Elle ne le soutint pas assez

* La flatterie qui poursuit les rois au delà du tombeau, et l'ignorance qui répète tout sans examen, ont, pour ainsi dire, consacré, depuis très-long-temps, une phrase qu'on attribue à François I^{er}. : c'est le fameux *Tout est perdu fors l'honneur*, que ce monarque aurait écrit à sa mère. Voici le texte même de la lettre, telle que vient de le publier M. Dulaure, aux pages 4 et 5 du tome III de son *Histoire physique, civile et morale de Paris*.

« Pour vous advertir comment se porte
 » le ressort de mon infortune, de toutes
 » choses ne m'est demouré que l'honneur et
 » la vie qui est sauve ; et pour ce que, en
 » nostre adversité, ceste nouvelle vous fera
 » quelque peu de resconfort, j'ay prié qu'on
 » me laissât vous escrire ces lettres, ce
 » qu'on m'a agréablement accordé ; vous
 » suppliant ne volloir prendre l'extre-
 » mité de vous meisme, en usant de vostre
 » accoustumée prudence, car j'ay espoir en
 » la fin que Dieu ne m'abandonnera point ;
 » vous recommandant vos petits enfans et
 » les miens ; vous supplians faire donner
 » leur passage et le retour pour aller et le
 » retour en Espagne à ce porteur qui va
 » vers l'empereur pour savoir comme il
 » fault que je sois traité. Et sur ce très-
 » humblement me recommande à vostre bon-
 » ne grace. Vostre humble et obéissant fils
 » François. »

On peut voir dans le livre même de M. Dulaure d'autres phrases un peu abjec-

dans les rigueurs de sa prison. Il y pensa mourir de chagrin ; et il témoigna un peu trop de peur en rentrant en France (T). Je tiens pour un conte fabuleux ce que j'ai lu dans un petit livre qui a paru depuis quelque temps (m), c'est qu'il tua à Madrid un grand seigneur qui lui avait manqué de respect, et que l'empereur ne s'en formalisa pas.

Voici en quoi consistent les choses que j'ajoute à cet article dans cette seconde édition. On a débité faussement que François I^{er}. naquit après une longue stérilité de sa mère (U). On l'a compté parmi les princes qui étant montés sur le trône n'ont point voulu se venger des offenses qu'ils avaient reçues dans une condition privée. On prétend que, sous le règne de Louis XII, il fit appeler en duel Charles de Bourbon, qui par certains rapports avait tâché de le mettre mal dans l'esprit du roi, et l'on ajoute qu'ayant succédé à ce monarque il se souvint si peu de l'inimitié qu'il avait eue pour ce même Charles de Bourbon, qu'il l'éleva à la dignité de connétable (n). L'amour qu'il eut pour

tes, extraites d'une lettre écrite par François I^{er}. à Charles-Quint.

Ce n'est donc pas sans raison que Bayle parle des *éclipses de courage* de ce preux tant vanté ; et que Mézeraï parle de sa peur. Le *tout est perdu fors l'honneur* est donc un de ces mots bien trouvés, mais qui ne sont pas vrais. Il en est de même du *Fils de saint Louis, montez au ciel* (21 janvier 1793), et encore de, *La garde meurt et ne se rend pas* (18 juin 1815).

(m) *Il est intitulé Avis à l'auteur du Mercure historique et politique. Il fut imprimé, si je ne me trompe, l'an 1689, contre quelque chose que l'auteur du Mercure avait dit de Christine, reine de Suède. Je n'ai pu retrouver cet Avis.*

(n) Voyez Camérarius, Médit. historiques, tom. II, chap. XLV, sub fin., pag.

les lettres n'est ignoré de personne ; mais peu de gens connaissent la particularité qu'on a pu voir là-dessus, dans une lettre d'André Alciat qui n'est devenue publique qu'en 1697 (X). Il y a une autre chose particulière, et d'une plus grande importance, qui n'est connue que depuis peu, c'est que le duc d'Orléans, second fils de François I^{er}., offrit aux princes protestans d'Allemagne de faire prêcher leur religion (Y) ; on conjecture qu'il fit ces avances avec le consentement de son père (o). J'ai parlé dans la remarque (N) du désordre que causa la nouvelle mode que François I^{er}. introduisit dans sa cour, lorsqu'il voulut que les femmes y parussent. On ne saurait mieux représenter ce désordre que Mézèrai le représente, c'est pourquoi je ferai voir ci-dessous de quels termes il s'est servi (Z). L'auteur (p) de quelques dialogues, qui ont été imprimés à la Haye, l'an 1700, a fort bien marqué les défauts de ce monarque. C'est dans le dialogue qu'il a supposé entre ce prince et Louis XII. C'est dommage que ce dialogue soit trop court ; on ne peut guère y critiquer que cela. François I^{er}. fit un règlement qui mérite de servir de texte à une remarque ; je veux dire qu'il abolit la coutume de faire en latin les actes publics (AA). Naudé (q) a touché cela,

m. 194. Il cite du Ferron, in Vitâ Francisci I.

(o) Voyez la remarque (I), vers la fin.

(p) Le même, dit-on, que celui qui a donné les Aventures de Télémaque, c'est-à-dire, M. l'archevêque de Cambrai.

(q) Naudé, Addit. à l'Histoire de Louis XI, pag. 369.

et plusieurs autres particularités qui concernent l'érudition de ce prince, ses écrits et son affection pour les savans. La dernière chose que j'ai à dire est assez notable. On prétend (r) que François de Paule un jour avant qu'il mourût parla de cette façon à Louise de Savoie : *Votre fils sera roi de France, et surpassera en gloire, en richesses, et en bonheur, tous les princes de son siècle, pourvu qu'il s'attache à procurer la réformation de l'église ; mais, s'il ne s'attache pas à cette affaire, il sera très-malheureux.* Notez que François de Paule décéda le 2 d'avril 1507, et que Louis XII, qui régnaît alors, vécut encore près de huit ans, et qu'il avait une femme qui n'était point stérile (s).

Voici des choses que j'ai recueillies depuis la seconde édition. On a débité fausement, qu'après qu'il eut été fait prisonnier devant Pavie, il fut transporté au château d'Ambres, proche d'Inspruck (BB). Entre les éloges qui lui ont été donnés pour le soin qu'il eut de faire fleurir les lettres, il ne faut point oublier la reconnaissance que les savans lui ont témoignée de ce qu'il avait fait faire d'excellentes éditions (CC). Le passage qu'il fit faire au travers d'une montagne est quelque chose de surprenant (DD). Il me reste quelque chose à dire sur le prétendu serment que certains auteurs satiriques ont supposé qu'il fit au grand-turc (EE), et que

(r) Voyez Richer, Hist. Concil., lib. IV, pag. 101.

(s) Voyez l'article FERRARE, remarque (A), ci-dessus, pag. 435.

j'ai rapporté dans leurs propres termes (t).

(t) Voyez la remarque (I).

(A) *Les historiens français. . . . se plaignent de ce que les écrivains espagnols. . . affectent de lui donner l'éloge d'un prince accompli.* Quelques critiques de M. Varillas auraient voulu qu'il eût imité les historiens. . . italiens et espagnols, en ce qu'ils ne se sont pas contentés d'exagérer les belles actions de François I^{er}. ; mais ils ont de plus caché celles qui n'étaient pas louables (1). Il répond entre autres choses : *Qu'ils n'ont pas prétendu obliger François I^{er}. , et qu'ils n'ont écrit en sa faveur que par une fine politique qu'il importe de développer ; et voici comment il la développe.* « Ils étaient jaloux de l'accroissement de la France, et ils appréhendaient qu'elle ne poussât ses conquêtes jusque dans leur pays, après qu'elle se serait débarrassée des guerres civiles où elle avait été occupée durant quarante ans. Il n'y avait point d'autre moyen pour l'en détourner, que de persuader aux Français qu'ils ne réussiraient pas mieux à l'avenir contre l'Espagne, l'Allemagne et les Pays-Bas, qu'ils avaient réussi sous le règne de François I^{er}. ; et pour y parvenir il fallait les accoutumer à lire dans l'histoire de ce prince, qu'il avait fait tout ce qui se pouvait humainement contre la maison d'Autriche, sans qu'il lui eût été possible de l'ébranler ; qu'il n'y avait en rien à redire dans sa conduite ; que les fautes que l'on croyait y avoir aperçues venaient de la monarchie, et non pas du monarque ; c'est-à-dire que François I^{er}. avait bien apporté tout ce qu'il fallait de son côté pour vaincre Charles-Quint ; mais que la France n'avait pu faire des efforts assez considérables, ni fournir assez d'hommes et d'argent pour une telle victoire ; que ce que l'on imputait au malheur du même François I^{er}. ne devait être attribué qu'à l'impuissance de son état ; et

» que si les plus grands capitaines et
 » les plus adroits politiques qui su-
 » rent jamais, eussent commandé les
 » mêmes armées, et se fussent ren-
 » contrés dans les mêmes conjonctu-
 » res, ils auraient succombé devant
 » Pavie, et se fussent comme lui ti-
 » rés d'affaire par les traités désavan-
 » tageux de Madrid, de Cambrai, et
 » et de Crépy. Il n'y avait rien de
 » plus aisé aux historiens français que
 » de réfuter une erreur si grossière,
 » en exposant, comme j'ai fait, la
 » vérité toute nue, et en montrant
 » par des titres authentiques, que
 » François I^{er}. n'avait pas fait à beau-
 » coup près tout ce qu'il pouvait con-
 » tre Charles-Quint, et qu'il n'avait
 » tenu qu'à lui de le vaincre en plu-
 » sieurs rencontres ; qu'il y avait eu
 » dans sa majesté très-chrétienne des
 » négligences et des contre-temps qui
 » ne pouvaient être excusés ; que ces
 » irrégularités venaient toujours du
 » monarque ; et non pas de la monar-
 » chie ; que la faiblesse n'y avait en
 » aucune part ; et que si le malheur
 » y en avait eu, ce n'avait été que la
 » moindre. Que le tout était presque
 » venu du malentendu, si commun
 » dans l'histoire de France entre les
 » souverains du temps passé et leurs
 » ministres ; et que de meilleurs capi-
 » taines et de plus vigilans politiques
 » répareraient un jour ce que Fran-
 » çois I^{er}. avait gâté. »

(B) *Les tendres cajoleries dont il enchantait la jeune reine.* Louis XII, qui avait épousé la sœur du roi d'Angleterre, au mois de novembre 1514, mourut le premier jour de janvier suivant, et plusieurs crurent que les trop grandes caresses qu'il avait faites à la jeune reine avaient causé sa mort (2). Ces caresses, excessives pour un prince aussi délicat que lui, ne l'étaient point pour son épouse qui n'avait que dix-huit ans. Elle écoutait la fleurette tant en français qu'en anglais. Un gentilhomme de son pays l'aimait, et l'avait suivie en France. Elle l'épousa depuis. D'autre côté, elle parut tout-à-fait aimable à l'héritier présomptif de la couronne. Il s'appelait alors le duc de Valois. Voyons ce que Mézerai rapporte. » Le jeune duc

(1) Varillas, préface de l'Histoire de François I^{er}.

(2) Mézerai, Histoire de France. tom. II, pag. 872.

» de Valois, qui était tout de feu pour
 » les belles dames, ne manqua pas
 » d'en avoir pour la nouvelle reine,
 » et Charles Brandon duc de Suffolk,
 » qui l'avait aimée devant ce mariage,
 » et qui suivait la cour de France en
 » qualité d'ambassadeur d'Angleterre,
 » n'avait pas éteint sa première flamme.
 » Mais les remontrances d'Artur
 » de Gouffier-Boisy ayant fait prendre
 » garde au duc de Valois, dont il
 » avait été gouverneur, qu'il jouait à
 » se faire un maître, et qu'il devait
 » appréhender la même chose du duc
 » de Suffolk, il se guérit de sa folie,
 » et fit observer de près toutes les
 » démarches de ce duc (3). » M. Varillas
 » s'est fort étendu sur cette aventure :
 » voici comme il parle, après avoir dit
 » que le comte d'Angoulême (4) eut ordre
 » d'aller épouser à Boulogne la princesse
 » d'Angleterre au nom du roi. « Il ne put
 » s'empêcher d'aimer celle qu'il épousait
 » pour son beau père (5), comme elle ne
 » put s'empêcher de
 » pécher de souhaiter que le ciel lui
 » eût destiné le comte pour mari. La
 » commodité qu'ils avaient de s'entretenir
 » les eût peut-être fait éman-
 » ciper à quelque chose de plus, si le
 » protonotaire Duprat (6), qui avait
 » été mis auprès du comte, pour
 » dérober en quelque manière les em-
 » portemens de sa jeunesse, ne lui
 » eût fait considérer que la nouvelle
 » reine avait intérêt de n'être pas
 » chaste ; parce qu'allant trouver un
 » mari dont tout le monde lui disait
 » qu'elle n'aurait point d'enfans, il
 » était à craindre qu'elle ne succom-
 » bât à la tentation de tâcher d'avoir
 » un fils, qui lui conservât son rang
 » en France, lorsqu'elle serait veuve,
 » et la dispensât de retourner en An-
 » gleterre sous la sujétion de son
 » frère ; mais que pour lui il avait le
 » plus grand de tous les intérêts hu-
 » mains à prendre garde que la reine
 » vécût chastement, bien loin de la
 » solliciter d'incontinence ; puisque
 » si elle avait un fils, quand même

» ce serait de lui, ce fils l'empêcherait
 » de parvenir à la couronne, et le
 » réduirait à se contenter de la
 » Bretagne que sa femme lui avait ap-
 » portée ; encore faudrait-il, contre
 » l'ordre de la nature, qu'il en fit
 » hommage à son bâtard. Cette rai-
 » son ralentit l'amour du comte d'An-
 » goulême, et ne lui fit plus regarder
 » la reine qu'avec des yeux jaloux.
 » Il l'observa de si près, qu'enfin il
 » découvrit l'inclination qu'elle avait
 » pour Suffolk (7). » M. Varillas rap-
 » porte ensuite plusieurs choses très-
 » curieuses concernant les précautions
 » que l'on prit contre Suffolk. Voyez la
 » remarque suivante.

(C) *On raconte diversement cette
 historiette.*] Brantôme ne donne la
 gloire du sage avertissement ni à Gouffier-
 Boisy, ni à Duprat, mais à un gentilhomme
 de sa province. Je suis sûr qu'on aimera
 mieux ses paroles que les miennes ; ainsi
 je m'en vais les copier (8) : « On dit que
 la reine Marie d'Angleterre, troisième femme
 du roy Louys douziesme, n'en fit pas de
 mesme (9) ; car se mescon-
 tentant et défiant de la foiblesse du roy
 son mari, voulut sonder le guay prenant
 pour guide monsieur le comte d'Angoulesme,
 qui depuis fut le roy François, lequel estoit
 alors un jeune prince beau et très-agréable,
 à qui elle faisoit très-bonne chere,
 l'appellant tousjours monsieur mon beau-
 fils, aussi estoit-il : car il avoit épousé
 desjà madame Claude, fille du roy Louys ;
 et de fait en estoit surprise, et lui la voyant,
 en fit de mesme ; si bien que s'en fallut
 peu que les deux feux ne s'assemblassent,
 sans feu M. de Grignaux, gentilhomme et
 seigneur d'honneur de Perigord, lequel avoit
 esté chevalier d'honneur de la reine Anne,
 comme nous avons dit, et l'estoit encore
 de la reine Marie ; voyant que le mystere
 s'en alloit jouer, remonstra à mon dit sieur
 d'Angoulesme la faute qu'il alloit

(3) Mézerai, Abrégé chronologique, tom. IV, pag. 470, à l'ann. 1514.

(4) C'est ainsi qu'il nomme celui que Mézerai appelle duc de Valois.

(5) La princesse Claude, fille de Louis XII, étoit mariée avec François I^{er}.

(6) M. Varillas met ici en marge les paroles suivantes : Il y a des relations qui nomment Gouffier de Boisy au lieu de Duprat.

(7) Varillas, Hist. de François I^{er}, liv. I, pag. 17.

(8) Brantôme, Dames galantes, tom. II, pag. 117.

(9) Il venait de dire que la reine Louise, femme de Henri III, rejeta le conseil qu'on lui donna, de se faire faire un enfant par quelque autre, puisqu'elle n'en devait pas espérer de son mari.

» faire, et luy dit en se courrouçant :
 » Comment Paque Dieu ! (car tel estoit
 » son jurement) que voulez vous fai-
 » re ? ne voyez vous pas que cette
 » femme qui est fine et cauteleuse ,
 » vous veut attirer à elle , afin que
 » vous l'engrossiez ? et si elle vient à
 » avoir un fils , vous voilà encore
 » simple comte d'Angoulesme , et ja-
 » mais roy de France , comme vous
 » esperez : le roy son mary est vieux ,
 » et à present ne lui peut plus faire
 » d'enfans , vous l'irez toucher , et
 » vous vous approcherez si bien d'elle ,
 » vous , qui estes jeune et chaud , elle
 » jeune et chaude , Paque Dieu , elle
 » prendra comme à la glue , et elle
 » vous fera un enfant , et vous voilà
 » bien ; après vous pourrez bien dire
 » adieu ma part du royaume de Fran-
 » ce : parquoy songez y. Cette reyne
 » vouloit bien pratiquer et esprouver
 » le proverbe et refrain espagnol ,
 » qui dit , *que nunca nuger aguda*
 » *nurio sin herederos* ; jamais fem-
 » me habile ne mourut sans héritiers :
 » c'est-à-dire , que si son mary ne
 » luy en fait , elle s'aide d'un second
 » pour luy en faire. M. d'Angoules-
 » me y songea de fait , et protesta
 » d'y estre sage ets'en desporter ; mais
 » tenté encore et retenté des caresses ,
 » et mignardises de cette belle An-
 » gloise , il s'y précipita plus que ja-
 » mais. Que c'est que de l'ardeur de
 » l'amour ! et d'un tel petit morceau
 » de chair , pour lequel on languit ,
 » et on quitte et les royaumes et les
 » empires , et les perd-on ! comme
 » les histoires en sont pleines. Enfin
 » M. de Grignaux , voyant que ce jeu-
 » ne homme s'en alloit perdre , et
 » continuoit ses amours , le dit à ma-
 » dame d'Angoulesme sa mere , qui
 » l'en reprima et tança , si bien qu'il
 » n'y retourna plus. » Comparez ces
 » trois relations , vous y trouverez quel-
 » ques différences ; mais voici le prin-
 » cipal point en quoi Brantôme diffère
 » de Mézerai et de Varillas. Il dit que
 » la jeune reine , se voyant veuve , tâ-
 » chna de supposer un enfant afin d'ex-
 » clure François I^{er}. Les deux autres
 » historiens la déchargent de ce crime.
 » *Après la mort de Louis XII, on crut*
 » *que Marie d'Angleterre était grosse,*
 » *mais on fut incontinent assuré du con-*
 » *traire par le rapport qu'elle en fit*
 » *elle-même. Voilà les paroles de Méze-*

rai (10). Voici celles de Varillas (11) :
La reine fut observée avec la même
exactitude qu'auparavant, tant qu'il
y eut lieu de douter si elle était gros-
se. Mais après qu'elle eut déclaré
qu'elle ne l'était point, et que l'on
eut des preuves suffisantes pour ju-
ger qu'elle disait vrai, le comte d'An-
goulême devenu roi, etc. Brantôme
va bien tenir un autre langage (12).
 « Ce dit-on pourtant, que ladite reyne
 » fit bien ce qu'elle put , pour vivre
 » et regner reyne mère peu avant et
 » après la mort du roy son mary :
 » mais il luy mourut trop tost , car
 » elle n'eut pas grand temps pour
 » faire cette besogne ; et nonobstant
 » faisait courir le bruit après la mort
 » du roy tous les jours qu'elle estoit
 » grosse ; si bien que ne l'estant point
 » dans le corps , on dit qu'elle s'en-
 » floit parle dehors avec des linges peu
 » à peu , et que venant le terme , elle
 » avoit un enfant supposé , que de-
 » voit avoir une autre femme grosse ,
 » et le produire dans le tems de
 » l'accouchement. Mais madame la
 » regente , qui estoit une Savoyenne ,
 » qui sçavoit que c'est de faire des
 » enfans , et qui voyoit qu'il y alloit
 » trop de bon pour elle et pour son
 » fils , la fit bien esclairer , et visiter
 » par medecins et sages-femmes , et
 » par la veue et découverte de ses
 » linges et drapeaux , qu'elle fut des-
 » couverte , et faillie en son dessein
 » et point reine mère , mais renvoyée
 » en son pays. » Ceci réfute invinci-
 » blement ceux qui disent en faveur du
 » roi Jacques (13), qu'il ne peut point
 » monter dans l'esprit d'une personne
 » qui est au milieu d'une grosse cour ,
 » et toujours entourée d'une infinité de
 » domestiques , de supposer un enfant.
 » Voilà Brantôme , qui savait son mon-
 » de autant qu'un autre , et qui con-
 » naissait merveilleusement la cour ; le
 » voilà , dis-je , qui nous débite un pa-
 » reil dessein , comme formé actuelle-
 » ment à la cour de France. C'est une
 » preuve qu'il y a des gens d'esprit qui
 » peuvent s'imaginer qu'il est possible
 » d'en venir à bout.

(10) Histoire de France, tom. II, pag. 894.

(11) Histoire de François I^{er}, livre. I, pag. 20.

(12) Brantôme, Dames galantes, tom. II, pag. 118, 119.

(13) Jacques II, roi détrôné d'Angleterre.

(D) *L'on prétend qu'il lui en coûta la vie.*] Les auteurs français parlent de cela fort librement. L'un d'eux ayant fait mention d'un abcès qui mit ce prince à l'extrémité (14), ajoute : *J'ai entendu dire quelquefois qu'il avait pris ce mal de la belle Ferronnière, l'une de ses maîtresses, dont le portrait se voit encore aujourd'hui dans quelques cabinets curieux ; et que le mari de cette femme, par une étrange et sottise espèce de vengeance, avait été chercher cette infection en mauvais lieu pour les infecter tous deux. Le danger étant passé, ce mal le tint encore long-temps en douleur* (15). C'est ainsi que parle Mézerai sous l'an 1539. Voyons ce qu'il dit touchant la dernière maladie de ce monarque. *Cet ulcère malin qui lui était venu l'an 1539, n'ayant pu être guéri par ses médecins, qui n'osèrent pas le traiter avec la rigoureuse méthode qu'il faut apporter à ces maux-là, s'était traîné jusqu'au col de la vessie, et commençait à la ronger avec des ardeurs insupportables : tellement que cette douleur et cette infection, qui était répandue par toute l'habitude du corps, lui causaient une fièvre lente, et une morne sâcherie qui le rendaient incapable d'aucune entreprise* (16). Cette fièvre lente, convertie bientôt en continue, l'emporta le 30 de mars 1547. Quoique cet auteur, dans son Abrégé Chronologique, ait dit la plupart des choses qu'on vient de voir, je ne laisse pas de mettre ici ce qu'il répète : on y trouvera de nouveaux faits. « Trois » mois après le roi fut grièvement » malade d'un fâcheux ulcère, qui » lui vint à la partie que les méde- » cins nomment le périnée. Ce mal, » disait-on, était l'effet d'une mau- » vaise aventure qu'il avait eue avec » la belle Ferronnière, l'une de ses » maîtresses. Le mari de cette femme, » désespéré d'un outrage que les gens » de cour n'appellent qu'une galante- » rie, s'avisait d'aller dans un mau- » vais lieu s'infecter lui-même, pour » la gâter, et faire passer sa ven- » geance jusqu'à son rival. La mal- » heureuse en mourut, le mari s'en

» guérit par de prompts remèdes. Le » roi en eut tous les fâcheux symptô- » mes ; et comme ses médecins le » traitèrent selon sa qualité plutôt » que selon son mal, il lui en resta » toute sa vie quelques-uns, dont la » malignité altéra fort la douceur de » son tempérament, et le rendit » chagrin, soupçonneux et difficile » (17). » M. Varillas, quoique fort court, contre sa coutume, sur une matière comme celle-ci, ne laisse pas d'ôter au lecteur toute la nécessité des suppléments d'imagination (18). J'ai lu dans Brantôme que le roi communiqua à la reine Claude le mal qu'il avait gagné. Voyez le Calendrier du père l'Enfant (19), vous y trouverez cette vérole de François I^{er}, gagnée dans le lit de la belle Ferronnière. Cet auteur cite du Verdier en la Vie de ce monarque.

J'ai ouï dire que cette maîtresse n'était appelée LA FERRONNIÈRE, qu'à cause que son mari était un marchand de fer. Je douterais moins de cela, si je n'avais lu dans Louis Guion que celle qui fut infectée par son mari, et qui infecta le roi, était la femme d'un avocat. Voici les paroles de cet écrivain (20) : « François I^{er}, recher- » cha la femme d'un avocat de Pa- » ris, très-belle et de bonne grâce, » que je ne veux nommer, car il a » laissé des enfans pourvus de grands » estats, et qui sont gens de bon- » ne renommée, auquel jamais ceste » dame ne voulut oncques complaire ; » ains au contraire le renvoyoit avec » beaucoup de rudes paroles, dont » le roi estoit contristé. Ce que con- » noissans aucuns courtisans et ma- » quereaux royaux, dirent au roy,

(17) Abrégé chronol., tom. IV, pag. 606, à l'an 1538.

(18) On ne pouvait douter que les excès amoureux de Henri (VIII) roi d'Angleterre n'eussent avancé sa fin, et François sentait approcher la sienne, causée par la maladie dont on a parlé dans le quatrième livre. Varillas, Histoire de François I^{er}, liv. XII, pag. 264. Je crois qu'au lieu de quatrième, il faut huitième, et que M. Varillas a voulu parler de ce passage du livre VIII, pag. 359. Deux célèbres évènements terminèrent l'année 1538. L'un fut la longue maladie du roi dans Compiègne, causée par un ulcère aux parties que la pudeur défend de nommer. Sa majesté en guérit alors, mais elle en mourut neuf ans après.

(19) Sous le 31 mars, pag. 197.

(20) Tom. II de ses Diverses Leçons, liv. I, pag. 109.

(14) En l'an 1539.

(15) Mézerai, Histoire de France, tom. II, pag. 1005.

(16) La même, pag. 1039, à l'an 1547.

» qu'il la pouvoit prendre d'autorité
 » et par la puissance de sa royauté.
 » Et de fait l'un d'eux l'alla dire à
 » ceste dame, laquelle le dit à son
 » mari. L'advocat voyoit bien qu'il
 » falloit que luy et sa femme voidas-
 » sent le royaume, encore auroyent
 » ils beaucoup à faire de se sauver,
 » s'ils ne luy obéissoient. Enfin le mari
 » dispense sa femme de s'accommoder à la volonté du roi; et afin de
 » n'empescher rien en ceste affaire,
 » il fit semblant d'avoir affaire aux
 » champs, pour huit ou dix jours.
 » Cependant il se tenoit caché dans
 » la ville de Paris, fréquentant les
 » bourdeaux, cherchant la vérole,
 » pour la donner à sa femme, afin
 » que le roy la print d'elle, et trouva
 » incontinent ce qu'il cherchoit, et
 » en infecta sa femme, et elle puis
 » après le roy. Lequel la donna à
 » plusieurs autres femmes qu'il en-
 » tretenoit, et n'en peut jamais bien
 » guerir, car tout le reste de sa vie il
 » fut mal sain, chagrin, fascheux,
 » inaccessible. » Je m'étonne que Brantôme ne désigne aucune femme particulière dans le passage que je vais citer, où il parle de cette vérole. *Le roy François*, dit-il (21), *aima fort aussi, et trop, car estant jeune et libre, sans différence il embrassoit qui l'une qui l'autre, comme de ce temps tel n'estoit pas galand qui ne fust putasier partout indifféremment, dont il en prit la grande vérole, qui lui avança ses jours, et ne mourut guère vieux, car il n'avoit que cinquante trois ans, ce qui n'estoit rien; et lui après s'être veu eschaudé et mal mené de ce mal, avisa que s'il continuoit cet amour vagabond, qu'il seroit encore pris, et comme sage du passé, avisa à faire l'amour bien galamment, dont pour ce institua sa belle cour fréquentée de si belles et honnestes princesses, grandes dames et damoiselles, dont ne fit faute que pour se garantir de vilains maux, et ne souiller son corps plus des ordures passées, s'accommoda et s'appropriâ d'un amour point sallaud, mais gentil, net et pur. Tout aussitôt il parle de l'amour de ce prince pour la demoiselle de Helli, et c'est prétendre que la vérole précé-*

da la prison *. On ne peut douter que cet écrivain ne le prétende, puisqu'il assure dans un autre endroit (22) que le roi donna à la reine Claude la vérole qui lui avança ses jours. Or cette reine mourut au mois de juillet 1524.

(E) *Il lui échappa quelques murmures contre la divine providence.*] Brantôme (23) nous va commenter ce texte. *J'ay ouy dire à une dame de ce temps aussi, que de toutes les guerres que le roy avoit receues de Charles-Quint, il ne se fascha jamais tant, comme quand il sceut la prise de Saint-Disier (24), et que l'empereur venoit teste baissée avec une si grande armée assieger Paris, qu'il le voyoit desja esbranté; il estoit lors un peu malade et gardoit la chambre, et la feue reine de Navarre sa soeur estoit avec luy, et force autres dames. En s'escriant un peu il dit, ah! mon Dieu, que tu me vendis cher un royaume, que je pensois que tu m'eusses donné très-libéralement! ta volonté pourtant soit faite! Puis dit à ladite reine, ma mignonne, (car ainsi l'appelloit-il) allez vous en à l'église, à complies, et là pour moy faites priere à Dieu, que puisque son vouloir est tel d'aimer et favoriser l'empereur plus que moy, qu'il le fasse au moins sans que je le voye campé devant la principale ville de mon royaume, et qu'il ne soit dit un jour, que mon vassal rebelle me soit venu voir jusques-là, comme son ayeul le duc de Bourgogne fit au roi Louys XI, qui luy donna la bataille si près; mais pourtant je suis resolu d'aller au devant, le prevenir et luy donner la bataille, où je prie Dieu qu'il me fasse mourir plustost que d'endurer une seconde prison. Il pouvoit bien*

* C'est-à-dire, la détention de François I^{er}. en Espagne.

(22) Dans les Mémoires des Dames illustres, pag. m. 298, où, en parlant de la reine Claude, il dit que si la reine Anne, sa mère, eût vécu, jamais le roi François ne l'eût épousée, car elle prévoyoit bien le mauvais traitement qu'elle en devoit recevoir, d'autant que le roi son mari lui donna la vérole qui lui avança ses jours.

(23) Éloge de François I^{er}, au I^{er}. tome de ses Mémoires, pag. m. 318.

(24) M. Varillas en insérant une traduction de ce passage de Brantôme, dans l'Histoire de François I^{er}, liv. XI, pag. 102, applique ceci à la prise de Château-Thierry, et non à celle de Saint-Disier.

(21) Dans l'Éloge de Henri II, au II^e. tome de ses Mémoires, pag. 5.

dire alors , *ô couronne , si l'on savoit ce que tu pèses ! etc.* (25).

(F) *Cette guerre se termina plus tôt que ne l'auraient cru ceux qui ne connaissaient pas à fond l'état des choses.*] La plupart des gens s'imaginaient que Charles-Quint ayant fait de si grands progrès dans la Champagne n'écouterait que des conditions de paix trop honteuses à son ennemi pour être acceptées. Ils n'espéraient donc pas un bon succès de la négociation ; mais ceux qui savaient qu'il serait très-aise de terminer cette guerre eurent beaucoup d'espérance. Tel fut un poète italien réfugié à Paris : lisez ce passage : *Lorsque le roi François I^{er}. et l'empereur Charles le Quint se trouvèrent en présence l'un de l'autre dans la France , l'an 1544 , avec chacun une puissante armée , fort lassés l'un et l'autre de se faire la guerre , quelques grands personnages s'entremirent à faire la paix , qui pour lors se fit entre ces deux grands monarques. Quelques-uns demandèrent à Louis Alamanni , Florentin , s'il croyait que ces personnages pussent faire cette paix , auxquels il répondit en distique italien :*

Com' esser può ch'a noi pace si toglia,
S'un n'ha necessità, l'altro n'ha voglia?

C'est-à-dire ,

Que nous n'ayons la paix , comment se peut-il faire ,

Vu qu'elle plaît à l'un , à l'autre est nécessaire (26) ?

Il n'y avait rien de plus juste que ce raisonnement , et il n'y a point de pronostic (27) d'une paix prochaine , plus assuré que le besoin où se trouvent les parties de faire cesser la guerre. Le défaut d'argent produit une lassitude qui n'est pas moins opérative que la satiété. On fait comme la femme de l'empereur Claude (28) : on se retire sans être soulé ; mais on est las. Avant cela on faisait la sourde

(25) Voyez Val. Maxime , liv. VII. chap. II , num. 5 , ext. Stobée , sermone XLVII , attribuer cette sentence au roi Antigonus.

(26) Meynier , à la page 589 de ses Demandes curieuses et Réponses libres. J'ai corrigé quelques fautes d'impression. Il a tiré cela du Considerationi civili di Remigio Fiorentino , cap. XCVII , folio n. 123 verso.

(27) Tel fut celui de tous les habiles gens du commencement des conférences de Ryswicken , 1697.

(28) *Et lassata viris nondum satiata recessit.*
Juvén. , sat. VI , vs. 129.

oreille aux médiateurs : alors on les prie d'agir , ou plutôt on se passe d'eux , on négocie en droiture ; on convient du principal , on conclut , ou sans leurs offices , ou en ne les employant que par forme. Voici ce qu'on lit dans un historien de la paix des Pyrénées (29) : *Sur le sujet de cette paix , ainsi conclue sans l'intervention de ceux qui l'avaient moyennée de longue main , on s'est souvenu d'un mot que dit un jour le pape Innocent : comme il était à une fenêtre de son palais sur la place Navone , il y vit deux hommes de basse condition qui se battaient outrageusement à coups de poing , il défendit qu'on les séparât , ajoutant , vous verrez que , quand ils seront las , ils s'apaiseront eux-mêmes ; ce qui étant arrivé peu après , ainsi seront , reprit-il , les Français et les Espagnols ; quand ils seront bien las de faire la guerre ensemble , ils feront la paix entre eux sans l'entremise de qui que ce soit.*

(G) *Il fut mal servi par sa propre mère.*] Elle était de la maison de Savoie. Je ne parlerai que de deux choses qu'elle fit au grand préjudice de la France. Elle se fit donner l'argent qu'on avait promis à Lautrec , gouverneur du Milanais , ce qui fut cause qu'on perdit ce pays-là ; et lorsqu'elle vit François I^{er}. , fort en colère de cette perte , demander raison de cet argent au trésorier de l'épargne (30) , elle nia tout court qu'on lui eût représenté la destination de ces sommes. Le démenti qu'elle donna à ce trésorier fut cause que ce pauvre misérable fut pendu (31). Quel mal ne causa-t-elle pas à la France , par l'envie d'épouser Charles de Bourbon ? Le dépit de voir ses avances méprisées la porta à persécuter ce prince par mille chicanes de palais , qui l'outrèrent jusques au point qu'il traita avec l'empereur , et qu'il alla commander en Italie contre les intérêts de la France et contre la personne même de François I^{er}. à la journée de Pavie (32).

(H) *On ne saurait excuser.... les*

(29) Galeazzo Gualdo Priorato , Hist. de la Paix , pag. 124 , 125 , édit. de 1667.

(30) Il s'appela Jacques de Beaune , seigneur de Samblançai. Voyez l'article SAMBLANÇAI , tome XIII.

(31) Varillas , Histoire de François I^{er}. , liv. III , pag. 215 , 216 , à l'an 1522.

(32) *Là même* , liv. IV , pag. 247 et suiv.

mensonges qui furent semés dans l'Europe sur l'alliance du Turc.] J'ai parlé ailleurs (33) de la harangue que Charles-Quint fit à Rome, l'an 1536. Ajoutons ici que les copies qu'il en fit tenir aux princes de l'Empire et aux villes impériales, étaient différentes, et même contraires les unes aux autres (34). Il retrancha dans les copies destinées aux protestans ce qui leur pouvait déplaire, et y ajouta des choses qui devaient leur être agréables. Il répandit des émissaires dans tous les cercles de l'Empire, pour y publier que le roi de France avait fait brûler à petit feu tous les sujets de l'Empire qui s'étaient trouvés dans son royaume pour trafiquer, ou pour voyager, et qu'il avait traité de même tous les Français qui avaient demeuré en Allemagne : Qu'il avait fait ligue offensive et défensive avec les Turcs ; et que c'était de concert avec eux qu'il avait usurpé la Savoie et le Piémont, afin d'attirer dans ces deux provinces toutes les forces de la chrétienté, et de faire naître à Soliman l'occasion de donner sur l'Allemagne, pendant que l'empereur serait occupé vers les Alpes. Ces impostures, qui ne se disaient au commencement qu'à l'oreille, devinrent ensuite le sujet des prédications, et furent autorisées par des libelles approuvés des magistrats ecclésiastiques et séculiers. La calomnie, toute grossière qu'elle était, eut des effets surprenans, et l'Allemagne entière en fut prévenue en moins de quinze jours. Le plus fameux de tous ces libelles fut celui qui se débita dans Nuremberg, avec privilège de l'empereur. Il portait pour devise une épée environnée de flammes, et contenait un défi à feu et à sang de l'empereur au roi et à toute la nation française, s'ils ne renonçaient dans quinze jours à l'alliance des Turcs. Ce libelle fut suivi d'un autre de même nature, qui marquait le jour qu'avait été fait ce défi présumé, et le nom du hérault, avec quelques circonstances qu'on disait avoir été tirées de son procès verbal ; et comme personne ne se mettait en devoir de découvrir la

fourbe, elle eut tout son effet, puisqu'elle jeta dans les esprits des semences de haine contre la France, qui y demeurèrent après même qu'on les eut désabusés.... Langey trouva ces libelles à son arrivée dans Francfort, et y fit deux réponses, l'une en allemand et l'autre en latin. Il se prévalut admirablement de la conjoncture que les marchands de tous les cercles de l'Empire retournaient de la foire de Lyon. Il les fit comparaître devant le magistrat de Strasbourg : et leurs dépositions furent imprimées et envoyées de tous côtés. Elles portaient qu'on les avait traités en France avec toute sorte d'humanité : que le défi de l'empereur était une fable : et que bien loin que les Français outrageassent sans sujet les Allemands, ils ne les recherchaient pas même pour le fait de la religion. Ainsi l'imposture céda à la vérité (35).

Voici une autre imposture encore plus étonnante. « Frégos (36) et Rincon (37) s'étaient défaits de leurs papiers à la sollicitation de Langey ; et ceux qui les avaient tués (38), principalement pour avoir ces papiers, furent tout-à-fait surpris de n'en trouver aucun. Ils s'en fussent pourtant consolés, si le meurtrier fût demeuré dans les ténèbres ; mais après que Langey l'eut rendu plus clair que le jour, le conseil de l'empereur en Italie prévint que la France en tirerait de grands avantages par toute l'Europe, surtout dans l'Allemagne, où l'on avait plus d'égard à la foi publique qu'ailleurs, s'il n'y remédiait par une imposture. Il feignit que des pêcheurs avaient trouvé dans le Pô les hardes et les cassettes des ambassadeurs, et forgea sur ce mensonge des instructions et des chiffres à sa mode, qu'il publia comme ayant été collationnés aux originaux. L'in-

(35) Là même.

(36) C'était un Génois que François I^{er} envoyait à Venise en qualité d'ambassadeur ordinaire. Var., Hist. de Franc. I^{er}, l. IX, p. 403.

(37) Il était né sujet du roi d'Espagne, et avait négocié pour François I^{er} secrètement avec Soliman, et alors il alla à la Porte comme ambassadeur de France. Varillas, là même.

(38) Le marquis du Guast le fit tuer sur le Pô, comme Langey l'avéra. Varillas, là même, pag. 407 et suiv., à l'ann. 1541.

(33) Tome V, pag. 68, remarque (E) de l'article de CHARLES-QUINT.

(34) Varillas, Histoire de François I^{er}, liv. VIII, pag. 310, l'ann. 1536.

» struction, qu'on attribuoit à Fré-
 » gose, contenait tous les moyens que
 » la politique pouvait inventer, pour
 » exciter le sénat de Venise à se dé-
 » tacher des intérêts de l'empereur. On
 » y proposait le partage du duché de
 » Milan entre les Français et les Vé-
 » nitiens, et l'on ne parlait en aucune
 » manière de conserver à l'empereur
 » la souveraineté de cet état; au con-
 » traire on disposait des villes et de
 » leurs banlieues comme devant être
 » incorporées au domaine de la répu-
 » blique et à la monarchie française,
 » qui ne relevaient de personne. L'in-
 » struction, imputée à Rincon, était
 » encore pire, en ce qu'elle ajoutait
 » l'impie à la malice. On y propo-
 » sait à Soliman de convenir avec la
 » France, pour attaquer en même
 » temps la maison d'Autriche par
 » deux endroits; et pour lui rendre
 » cette correspondance plus néces-
 » saire, on l'avertissait en secret que
 » la Hongrie, qu'il venait de conqué-
 » rir, lui échapperait sans doute l'été
 » suivant, s'il donnait le loisir à l'em-
 » pereur de tirer ses forces de Sicile,
 » de Naples, de Milan et des Pays-
 » Bas, et de les joindre à l'armée for-
 » midable que la diète de Ratisbonne
 » ne manquera pas de lui accorder;
 » au lieu que si sa hauteesse voulait
 » s'engager à marcher en personne au
 » printemps avec trois cent mille
 » hommes, pour entrer dans l'Alle-
 » magne, le roi se jetterait dans le
 » duché de Milan avec cinquante-
 » mille hommes, et tiendrait occu-
 » pées par cette diversion les forces
 » de l'empereur, durant que sa hau-
 » tesses, prenant au dépourvu les Alle-
 » mands, et les trouvant divisés sur
 » la religion, en aurait aussi bon mar-
 » ché qu'elle avait eu des Hongrois la
 » précédente campagne. L'artifice des
 » Impériaux était si grossier, qu'il ne
 » fallait qu'un peu de lumière pour le
 » découvrir, parce que non-seule-
 » ment ils n'offraient point de pro-
 » duire les originaux; mais encore
 » ils donnaient lieu de les soupçonner
 » d'avoir commis le meurtre, en
 » avouant dans une conjoncture si dé-
 » licate d'en avoir profité. Cependant
 » il fit sur la diète de Ratisbonne
 » toute l'impression qu'on s'en était
 » promise; et François I^{er}. y passa
 » pour un prince prêt de renoncer à

» sa religion et à son honneur, pour-
 » vu qu'on l'aïdât à démembrer de
 » l'empire le duché de Milan. Son am-
 » bassadeur Olivier fut écouté avec
 » une prévention qui fit prendre à
 » contre-sens toutes les paroles sor-
 » ties de sa bouche, et ce ministre
 » eut le déplaisir de s'en retourner
 » sans rien obtenir, après avoir vu
 » accorder à l'empereur près de qua-
 » tre-vingt mille hommes, pour être
 » employés selon qu'il le jugerait à
 » propos (39). »

Je renvoie à M. de Wicquefort (40)
 tous ceux qui voudront apprendre à
 juger bien sainement de cette con-
 duite; mais je ne sais à qui renvoyer
 ceux qui auraient des dispositions à
 gémir, en considérant que des calom-
 nies si diaboliques et si grossières ont
 été si avantageuses à leurs auteurs.
 C'est un grand sujet de scandale, il
 faut l'avouer; mais ainsi va le monde:
 il faut adorer ces grands et profonds
 mystères de la providence, sans en
 murmurer. Finissons par cette petite
 réflexion: notre siècle ne nous fournit
 point d'exemple des impostures que
 M. Varillas rapporte; car parmi tant
 de libelles dont les auteurs anonymes
 supposent tout ce qu'il leur plaît, on
 ne voit pas de fausses suppositions re-
 vêtues de l'autorité, comme étaient
 celles que la cour de Charles-Quint sa-
 vait fabriquer.

(1) *Il ne se peut rien voir de plus
 affreux.... que le serment qu'on sup-
 posa que François I^{er}. avait fait au
 grand-seigneur.*] Tout le monde se
 souvient encore de la harangue que le
 marquis de Rebéac fit au pape, l'an
 1692, pour représenter le mal que
 pouvait causer au catholicisme l'al-
 liance de l'empereur et du roi d'Espa-
 gne avec les princes protestans. L'a-
 nonyme, qui publia une réponse à
 cette harangue, n'oublia point d'ob-
 jecter que François I^{er}. fut ligné avec
 les Turcs contre Charles-Quint. *L'on
 ne sera peut-être pas fâché, ajoute-t-il
 (41), de voir ici la formule du ser-
 ment que ce prince fit au sultan Soli-
 man, pour affermir cette infâme al-*

(39) Varillas, Histoire de François I^{er}., pag.
 409 et suiv.

(40) Tome IV, pag. 169, remarque (G) de
 l'article de BAUN (Antoine le).

(41) Réponse à un discours tenu à sa Sainteté
 par M. de Rebéac, pag. 18, 19.

liance, qui subsiste encore, et qui semble avoir été resserrée par des liens indissolubles sous Louis XIV. Je sais bien que vous n'en rongirez pas ; car s'il n'y eut pour lors que le chancelier du Prat, qui fut assez religieux pour le désapprouver, il est à croire qu'à présent que votre cour s'est élevée au-dessus de toutes les lois divines et humaines, il n'y a plus de sacrilège ni d'impiété qui soient capables de lui inspirer de l'horreur. Permettez-moi seulement de prier ici le lecteur de me pardonner, si j'expose à ses yeux un objet qu'il ne pourra envisager sans frémir, et qu'une nuit éternelle devrait avoir dérobé pour jamais à la connaissance de tous les chrétiens. La voici : Per Deum magnum et altum, misericordem et benignum, formatorem cœli et terræ, et omnium quæ in eis sunt : et per sancta hæc Evangelia : per sanctum Baptisma, per sanctum Joannem Baptistam, et per sident christianorum, Promitto et Juro, quòd omnia quæ novero, aperta erunt Altissimo Domino sultano Solimano, cujus regnum Deus fortificet. Ero amicus suorum unicus, et inimicus inimicorum. Ero redemptor captivorum Turcarum ex vinculis hostium ejus : nihil in meâ parte fraudulentum erit. Quod si hoc neglexerim, ero apostata, et mandatorum sancti Evangelii christianæque fidei prævaricator ; Dicam Evangelium falsum esse ; Negabo Christum vivere, et matrem ejus Virginem fuisse ; super fontem Baptismatis porcum interficiam, et altaris præbiteros maledicam ; super altare fornicabor cum luxuriâ ; et sanctorum patrum maledictiones in me recipiam. Ita me Deus respiciat ex alto. *Je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'exagérer ici sur l'énormité de ce serment.*

Je trouve deux choses à redire dans le procédé de cet écrivain ; l'une est qu'il ne cite personne ; l'autre est qu'il n'a pas traduit en langue vulgaire la formule qu'il rapporte. Quand il n'a été question que de dire en général que François I^{er}. avait fait une alliance avec la Porte, notre anonyme (42) n'a pas oublié de citer les Mémoires de Ribier. D'où vient donc que s'agissant d'une circonstance beaucoup

plus atroce, il n'a cité aucun auteur ? Il aurait fallu citer, pour bien faire, ou un écrivain français, ou un écrivain tout-à-fait neutre entre la maison d'Autriche et la France ; mais, au pis aller, il aurait fallu nous dire qu'un tel auteur espagnol, ou belge, ou allemand, a inséré ce serment dans son ouvrage, et a indiqué les voies par où l'on avait découvert ce beau mystère. Notre anonyme, n'ayant rien fait de semblable, donne à connaître qu'il n'a osé déclarer d'où il a tiré la formule, et qu'il a bien vu qu'en le déclarant il décréditerait toute son autorité. Il semble aussi avoir usé d'artifice en ne donnant point une traduction française de la formule : il a craint peut-être de faire sentir la supposition à trop de gens. Quoi qu'il en soit, voici ce que signifie le latin qu'il a publié. « Par le Dieu grand et haut, » miséricordieux et benin, auteur du » ciel et de la terre, et de toutes les » choses qui y sont, et par ces saints » Évangiles, par le saint baptême, » par saint Jean Baptiste, et par la » foi des chrétiens, je promets et jure » que tout ce que je saurai sera mani- » festé au Très-Haut Seigneur sultan » Soliman, dont Dieu veuille fortifier » le règne. Je serai l'ami unique des » siens, et l'ennemi de ses ennemis. » Je rachèterai les prisonniers turcs » des liens de ses ennemis. Il n'y aura » aucune fraude de mon côté. Que si je » néglige ces choses, je serai un apos- » tat, et un prévaricateur des pré- » ceptes du saint Évangile et de la » foi chrétienne ; je dirai que l'Évan- » gile est faux, je nierai que Jésus- » Christ vive, et que sa mère ait été » vierge ; je tuerai un pourceau sur » les fonts du baptême, et je mandirai les prêtres de l'autel, je paillarderai sur l'autel avec la luxure, et » je recevrai sur moi les malédictions » des saints pères. Ainsi Dieu me » garde d'en haut. » Je ne sais si aucune personne de bon sens, et versée dans la connaissance des choses, serait capable de s'imaginer que cette formule ait jamais été dressée entre les ministres de France et ceux de la Porte (43). Tout y choque la vraisemblance, rien n'y est digne ni de la gra-

(43) Il semble qu'on ait voulu exiger de Louis IX un tel serment. Voyez Paul Émile, liv. VII, folio 271 verso.

(42) *Là même.*

vité de Soliman, ni de celle de François I^{er}. Le grand-seigneur se serait bien contenté des formules ordinaires: il était trop habile homme, pour ne savoir pas qu'il lui serait avantageux d'avoir un tel allié.

On m'objectera peut-être que c'est la coutume des sectateurs de Mahomet de prescrire cette forme de serment, et j'avoue que l'on reprocha aux Vénitiens d'en avoir prêté un semblable en la personne du bâtard de Chypre. Mais cela ne servirait tout au plus qu'à éluder l'observation accessoire que je viens de proposer en passant. C'est d'ailleurs une question si les Vénitiens acquiescèrent au formulaire, et s'il est possible d'en donner de bonnes preuves. Quoi qu'il en soit, comme l'ouvrage où on leur fit ce reproche pendant qu'ils étaient en guerre avec Louis XII est assez rare, je mettrai ici la teneur de ce serment. « Ledit bas- » tard fit un horrible, execrable et » tresdammable serment audit soul- » dan : lequel depuis fut translaté de » langue arabique en latin, et ap- » porté au pape Pie par aucuns che- » valiers de Rhodes, pour laquelle » cause il ne voulut onques recevoir » les ambassadeurs dudit Jacques comme ambassadeurs du roy chrestien : » ainçois le leur reprocha bien aspre- » ment. Puis donques que les Vénitiens s'en font heritiers, n'est il pas nécessaire qu'ils fassent le semblable serment que ledit Jaques fit en la maniere qui s'ensuit ?

« Premierement il invoqua le nom de Dieu tout puissant par quarante fois, et puis dit ainsi : Par le grand Dieu haut misericordieux et benin, formateur du ciel et de la terre, et de toutes choses qui sont en elles : et par ces saints Evangiles : par le saint baptesme : par saint Jean Baptiste, et tous les saints : et par la foy des chrestiens : Je promets et jure que toutes les choses que je sauray seront decouvertes à mon souverain seigneur Allesseraph Asnal, soukdan d'Egypte et empereur de toute Arabie, duquel Dieu vueille fortifier le royaume, et que je seray amy de ses amis, et ennemy de ses ennemis, je ne luy celeray rien. Et ne souffriray nulz coursaires en mon royaume : ny ne luy bail- leray vivres ne ayde. Tous les

» Égyptiens qui sont esclaves en mon » regne, je les racheteray et mettray » à pleine liberté : j'offriray tous les » ans le premier jour du moys d'octo- » bre ou de novembre, en forme de » tribut aux souverains temples de » Hierusalem et de Lameca, la somme de cinq-mille ducatz d'or : je garderay que les Rhodiens ne bail- lent nulles armes aux pirates. Tout ce qui surviendra de nouveau digne d'estre sceu, je le feray asavoir au soukdan en juste verité sans fraude nulle. Et si je faux en aucune des choses dessusdites, je seray apostat de la foy chrestienne et des commandemens des saints Évangiles : je nierai que Jesus-Christ vive, et que sa mere fust vierge : je tueray sur les fons de baptesme un camel : et maudiray les prestres de l'église : je renieray la divinité : et adoreray l'humanité : je feray fornication sur le grand autel avecques une Juive : et recevray sur moy toutes les maledictions des saints peres. Marc Corray Venitien, duquel depuis ledit roy bastard espousa sa fille à sa male santé, n'estoit il point present à voir faire ledit serment et hommage ? dont sans nulle faute il est vraysemblable, quilz tiennent Cypre à mesmes conditions, puis quilz ont usurpé le titre (44). »

(K) *Il courut un mensonge..... touchant une..... invention de recouvrer les otages que François I^{er}. avait donnés.*] François I^{er}. en sortant de sa prison livra ses deux fils aux Espagnols : il ne pouvait les retirer que sous une condition qui lui était désavantageuse, car on les voulait retenir jusques à ce que le traité de Madrid fût exécuté. Il y eut des gens, ou assez sots, ou assez malins, pour répandre dans le monde qu'il faisait venir un magicien allemand, qui transporterait d'Espagne en France les deux otages, sans que personne s'en aperçût, et qui ferait une infinité d'autres miracles. Vous trouverez cette sottise dans une lettre d'Agrippa ; car c'est lui qui a écrit cette lettre, encore que le titre porte, dans l'édition in-8°. *Amicus ad Agrippam*. C'est une transposition des mots : il faut

(44) Jean le Maire de Belges, *Légende des Vénitiens*, pag. 75, édition de Lyon, 1549.

lire, *Agrippa ad amicum* : elle fut imprimée sous ce titre, avec les trois livres de la Philosophie occulte, l'an 1533, comme le remarque Gabriel Naudé, à la page 410 de l'Apologie des grands hommes. Voici les paroles d'Agrippa : *Accersitus est à Germaniā non modicis sumptibus vir quidam dæmoniorum, hoc est Magus, in quo potestas dæmonum inhabitat, ut, sicut Jamnes et Mambres restiterunt Moysi, sic iste resistat Cæsari. persuasum enim est illis à patre mendaciorum, illum futurorum omnium præscium, arcanorum quorumcunque consiliorum conscium, ac deliberatarum cogitationum interpretem : tantā præterea præditum potestate, ut possit regios pueros reducere per aëra, quemadmodum legitur Abakuk cum suo pulmento traductus ad lacum leonum, possetque, sicut Helisæus obsessus in Dothaim, ostendere montes plenos equorum et curruum igneorum, exercitumque plurimum : insuper et revelare ac transferre thesauros terræ, quasque volet coget nuptias amoresque, aut dirimet, deploratos quoque curabit morbos stygio pharmaco* (45). La lettre fut écrite de Paris le 23 de février 1528. Il remarque même que les cardinaux et les évêques consentirent au dessein de faire venir le magicien, et fournissaient aux frais de la récompense : *Huic tam nefario idololatriæ et sacrilegorum artifici audaciam præstat, quæ istis tam impensè favet orthodoxa illa mater, et christianissimi filii accommodatur autoritas, et è sacris pecuniis largiuntur munera, conniventibus etiam atque tam nefariam operam conducentibus columnis ecclesie, episcopis et cardinalibus, et impietatis ministro impij applaudunt proceres, quemadmodum operibus lupi congratulantur corvi* (46).

Jean Wier, disciple d'Agrippa, rapporte une partie de ces beaux contes, je veux dire ce qui concerne l'enlèvement des otages. *Quemadmodum dicitur, quo tempore Francisci primi regis Galliæ filii detinebantur obsides in Hispaniâ, magum in Galliam evocatum è Germaniâ fuisse, qui tantū credebatur præditus potestate, ut pos-*

(45) Agrippa, epistola XXVI, lib. V, pag. 913.

(46) *Idem, ibid., pag. 914.*

set regios pueros per aëra reducere, thesaurosque investigare et transferre (47). Le comte de la Hoca (48) n'ignorait point ce passage de Jean Wier : ce n'est pas qu'il eût lu les livres de cet auteur, il avait seulement vu que Bodin en cite cet endroit-là ; mais il a eu tort de se contenter de dire que Bodin en a parlé, il fallait qu'il ajoutât que Bodin rejette cela comme une fable. *Il me suffist*, ce sont les paroles de ce jurisconsulte français (49), *de convaincre Wier par ses propos mesmes, et par ses livres. Car luy mesmes (*) écrit, qu'il a veu les hommes transporter en l'air par les diables, et qu'il n'y a point d'absurdité ; et au mesme lieu il écrit une chose fausse, qu'on alla chercher en Allemagne un sorcier, qui promettoit tirer du chasteau de Madry les enfans du roy François, et les faire transporter en l'air, d'Espagne en France : mais qu'il n'en fut rien fait, parce qu'on craignoit qu'il leur fist rompre le col. Je n'ai point trouvé cette dernière circonstance dans le livre de Jean Wier. Je me sers de l'édition d'Amsterdam, 1660.*

(L) *J'ai lu un autre mensonge bien grossier, qui se rapporte à... l'an 1544.*] Jean Saxon, recteur de l'Académie de Wittemberg, faisant afficher un programme, le 12 d'octobre 1544, déclara entre autres choses que ce n'était point le hasard, mais la justice de Dieu, qui était cause des malheurs dont la France était accablée. L'empereur, dit-il, s'est approché de Paris : la reine de France et le dauphin lui ont été au-devant, pour lui faire de très-humbles supplications. *Non casu jam Gallia miserabiliter vastatur, et rex potens venit in tantum discrimen ut cum Carolus imperator accesserit ad Lutetiam usque, supplices occurrerint regina et dauphinus, ut ante paucos annos ad Carolum Burgundum venit simplex rex franciæ Ludovicus, cui induit dux Carolus Burgundicum thoracem cui confessio victoriae inscripta erat,*

(47) Jo. Wierius, de Lamiis, lib. III, cap. XII, num. 7, pag. m. 195.

(48) Voyez son Histoire de Charles-Quint, pag. 171 de l'édition de Bruxelles, 1663.

(49) Bodin, Réfutation des Opinions de Jean Wier, pag. m. 513.

(*) Lib. II, cap. XII, de Praestigis, pag. 6.

VIVAT DUX BURGUNDIÆ (50). Ces deux faits mis en parallèle sont faux : le premier absolument et sans nul mélange de vrai, l'autre dans ses principales circonstances ; car lorsque Louis XI fut contraint de suivre à Liège le duc de Bourgogne, il ne l'avait pas été trouver en forme de suppliant, il avait demandé une conférence, parce qu'il avait espéré de le duper. C'est une honte que le recteur d'une illustre académie ait débité dans un programme une fausseté qui serait indigne de la Gazette.

(M) *Ce n'est pas la seule fable qu'on ait fait courir par rapport à ce temps-là.*] « Combien de romans n'a-t-on point fait du roi François I^{er} ? » N'est-on pas venu jusqu'à dire qu'il s'est battu en duel avec l'empereur, et que ce prince passant par la France, le roi, par une générosité sans exemple, lui offrit son royaume ? Que Charles avait un jour occupé le trône des Français, qu'il avait fait condamner un criminel, et lui avait après donné grâce, pour marquer son autorité (51) ?

(N) *Il fut auteur... de la coutume que les femmes prirent d'aller à la cour.*] On lira sans doute avec joie ce que je m'en vais citer. Un jour, c'est Brantôme qui parle (52), entretenant un grand prince de par le monde des grandes vertus de François I^{er}... il m'en dit tout plein de bien : mais il le blasma fort de deux choses, qui avoient apporté plusieurs maux à la cour, et en la France, non-seulement pour son regne, mais pour celui des autres roys ses successeurs ; l'une pour avoir introduit en la cour les grandes assemblées, abord et résidence ordinaire des dames ; et l'autre pour y avoir appelé, installé et arresté si grande affluence de gens d'église. Pour le regard des dames, certes il faut avouer qu'avant luy elle n'y abordoit ny frequentoient que peu, et en petit nombre. Il est vray que la reine Anne commença à faire sa cour des dames plus grande que les autres precedentes reynes, et sans

elle le roy son mary ne s'en fust gueres soucié ; mais ledit roy François venant à son regne, considerant que toute la decoration d'une cour estoit des dames, l'en voulut peupler plus de la coutume ancienne. Brantôme nous apprend de quelles raisons se servait le prince critique. *S'il n'y eust eu que ces dames de cour, disoit-il (53), qui se fussent debauchées, c'eust esté tout un ; mais elles donnoient tel exemple aux autres de la France, que se façonnant sur leurs habits, leurs grâces, leurs façons, leurs dances et leurs vies, elles se vouloient aussi façonner à aimer et paillarder, voulant dire par-là, à la cour on s'habille ainsi, on danse ainsi, on y paillarder aussi, nous en pouvons faire ainsi.* A l'égard des prélats il disoit (54) : *Que commençans alors à se debaucher et deregler ils donnerent exemple aux autres de la France d'en faire de même, et qu'il eust mieux valu qu'ils eussent esté en leurs dioceses à prescher leur troupeau (55).* Brantôme réfute toutes ces raisons : il soutient qu'avant le règne de François I^{er}, la corruption n'était pas moindre ni parmi les femmes, ni parmi les gens d'église (56), et qu'on n'avait vu qu'herésies et brouilleries en France, depuis que les sermons étaient devenus fréquens (57). Voyez les réflexions de M. Jurieu, sur tout ceci (58).

(O) *On a eu grand tort de l'accuser de trop d'indulgence pour les luthériens.*] Vous verrez cette accusation très-fortement réfutée dans ces paroles de Mézerai : « L'infection des erreurs s'augmentant, le roi fit rallumer les feux pour en purger la France. Il en était resté du levain à Meaux, depuis que l'évêque Briçonnet y avait retiré le Fèvre et les Roussels. Il y en fut pris plus de soixante qu'on amena à Paris, dont quatorze furent brûlés, les autres

(53) Là même, pag. 280.

(54) Brantôme, Mémoires, tom. I, pag. 282.

(55) Là même, pag. 285.

(56) Je n'ai point oui dire ni lu qu'au paravant ils fussent plus gens de bien et mieux vivans ; car en leurs évêchés et abbayes ils étaient autant debauchés que gens d'armes. Brantôme, Mémoires, tom. I, pag. 282.

(57) Là même, pag. 285.

(58) Jurieu, Apologie pour les Réformateurs, chap. V^{II}, pag. 121 et suiv.

(50) Voyez le livre intitulé : *Scriptorum publicè propositorum à professoribus in Academia Wittebergensi, ab anno 1540, ad annum 1553. Tomus primus, folio q^o verso*

(51) Chappuzeau, Desein d'un nouveau Dictionnaire historique, pag. 11.

(52) Brantôme, Mémoires, tom. I, pag. 277.

» pendus, les autres fouettés et bannis.
 » Procédés qui, joints à tous les autres
 » semblables que j'ai marqués ci-des-
 » sus, convainquent évidemment de
 » mensonge cet auteur italien qui a
 » écrit nos guerres civiles de la religion
 » et de la ligue (59), lequel par une gros-
 » sière oubliance ou par une insigne
 » malice a dit en son premier livre :
 » *que du temps de ce roi comença*
 » *de s'épandre la créance de Calvin,*
 » *soit qu'il le permit, soit qu'il n'y*
 » *prît pas garde : et que l'on eut*
 » *plutôt de la peine et du mépris*
 » *pour elle, que de l'appréhension et*
 » *du soin de s'en défendre.* Quoi donc,
 » faire six ou sept rigoureux édits
 » pour l'étouffer, convoquer plu-
 » sieurs fois le clergé, assembler un
 » concile provincial, dépêcher à tou-
 » te heure des ambassades vers tous
 » les princes de la chrétienté pour
 » en assembler un général, brû-
 » ler les hérétiques par douzaines,
 » les envoyer aux galères par centai-
 » nes, et les bannir par milliers :
 » dites-nous, je vous prie, est-ce là
 » permettre, ou n'y prendre pas
 » garde ? sont-ce de simples résolu-
 » tions, ou bien des effets ? Cela vous
 » avertira, judicieux lecteur, de lire
 » cet étranger avec un peu plus de
 » précaution, et vous donnera peut-
 » être le sujet d'y remarquer quanti-
 » té d'autres fautes que les curieux
 » ne lui doivent pas pardonner, puis-
 » qu'il a ainsi parlé du père des bon-
 » nes lettres (60).» Il serait à sou-
 » haiter pour la gloire de ce monarque,
 » que la cause de M. de Mézerai ne fût
 » pas si bonne. Un historien, à qui les
 » ténèbres des préjugés ne cacheraient
 » pas les idées de la droiture et des lois
 » universelles de l'ordre, souhaiterait
 » que les reproches de Davila fussent
 » bien fondés,

*Juvat, dirait-il, hæc opprobria nobis,
 Et dici potuisse, et non potuisse refelli (61);*

(59) C'est de Davila que Mézerai parle. Voici les paroles de cet Italien, pag. m. 32 du 1^{er} livre. Comincio l'origine di questa dissenzione insino al tempo del Rè Francesco il Primo, il quale benchè facesse tal volta qualche severa risoluzione, occupato nondimeno del continuo nel travaglio delle guerre straniere ò permesse, ò non si avidile, che andassero all' hora serpendo i principii di questa più tosto dispregiata ed odiata che temuta ò averlita credenza.

(60) Mézerai, Histoire de France, tom. II, pag. 1038.

(61) Ovid., Metam., lib. I, vs. 758; mais au lieu de *juvat*, il dit *puDET*.

mais malheureusement je n'ai que trop de raisons d'accuser de calomnie cet Italien : pourquoi faut-il que je l'en puisse convaincre par tant de preuves (62) ? Tout homme qui a les idées de la véritable gloire, et qui a du zèle pour la mémoire de François I^{er}, tiendra ce langage, soit qu'il fasse profession du protestantisme, soit qu'il vive dans la communion romaine; car il n'y a rien de plus détestable que d'employer les supplices contre ceux qui ne se séparent d'une religion que par la crainte d'offenser Dieu, et qui dans tout le reste se comportent en très-bons sujets; il n'y a rien de plus raisonnable que de laisser à Dieu seul l'empire de la conscience.

Opposons à Davila ce passage de Brantôme. *Les luthériens et ceux de la nouvelle religion ont voulu beaucoup de mal à François I^{er}, et c'est ce qui leur a donné possible grand sujet de médire ainsi de lui comme ils ont fait, tant ceux de ce temps-là que d'aujourd'hui, parce qu'il en a fait faire de grands feux; et en espargna peu d'eux qui vissent à sa connoissance; et dit-on que c'a été le premier qui a montré le chemin à ces bruslemens, d'autant qu'il s'en parloit peu du temps de ses predecesseurs, dieu merci, que Luther n'étoit point encore venu, premier et nouveau herétique, qui eut grande vogue parmi la chrétienté, encore qu'il y en eût eu aucuns auparavant. Je laisse cela à ceux qui le savent mieux que moi. Ce grand roi pourtant, nonobstant tous ces feux et bruslemens, se rendit protecteur de Genève, lorsque Charles duc de Savoie la voulut assieger, voire l'eust prise; ce qui luy porta grand dommage de toutes ses terres que les Bernois luy prirent; en quoy l'on blasma fort sa dite majesté, et d'y avoir envoyé dedans pour secours, des bandes du seigneur Rance de Lore. Accordez-moy un peu ces feux avec cette protection (63).*

(62) *O utinam arguerem sic, ut non vincere possem!*

Me miseram! quare tam bona causa mea est?

Idem, Amorum lib. II, eleg. V, vs. 7.

(63) Brantôme, Vie de François I^{er}, du 1^{er} tome des Mémoires, pag. 231.

(P) François I^{er}. fut fort utile aux protestans.] Nous venons de voir qu'il sauva la république de Genève, la métropole des réformés, leur mère qui envoyait ses apôtres et ses livres en France, et ses conseils de toutes parts pour le soutien de la cause. Cette démarche de François I^{er}. agrandit le canton de Berne, de quoi la réformation se ressent encore. Il rendit de bons services à la ligue de Smalcalde directement, et plus encore indirectement ; car il fut cause que Charles-Quint ménagea en cent rencontres les protestans d'Allemagne, afin de les détacher des intérêts de la France. Comme il est plus conforme aux principes de la religion et de la piété, de reconnaître le doigt de Dieu, je veux dire une influence particulière de la providence, dans l'établissement de la réforme, j'approuve ceux qui en jugent ainsi ; mais je ne saurais m'empêcher de dire qu'il y a des gens de bon sens, qui croient que la seule concurrence de Charles-Quint et du roi de France était plus que suffisante, pour fournir aux protestans les moyens de se maintenir ; et que si Luther a eu de plus grands succès que tant d'autres réformateurs dont il avait été précédé, c'est parce qu'il s'est mis au monde sous les auspices favorables de l'émulation de François I^{er}. et de Charles-Quint, deux princes qui pour se contrecarrer favorisaient tour à tour sa nouvelle secte. Or, dès qu'elle fut bien ancrée en Allemagne, elle envoya assez de secours aux calvinistes de France pour disputer le terrain, etc. La question que fait Brantôme sur le peu d'accord qui se trouve entre brûler une centaine d'hérétiques, et protéger leur nid, leur centre, leur métropole, embarrassé tous ceux qui ne savent pas que c'est une des plus fréquentes scènes de la grande comédie du monde. C'est ainsi que de tous temps les souverains se sont joués de la religion : ils jouent à ce jeu-là encore aujourd'hui, ils persécutent chez eux ce qu'ils font triompher dans d'autres pays autant qu'il leur est possible. N'allez pas dire sous ce prétexte qu'ils n'ont point de religion. Cela n'est pas vrai : ils en ont souvent jusqu'à la bigoterie : qu'est-donc ? ils ont encore plus à cœur le bien temporel de

leur état, que le règne de Jésus-Christ (64). Je n'en excepte point le pape, et je pense qu'il ne fut guère plus content que François I^{er}. des progrès de l'empereur contre la ligue des protestans. Citons Mézerai. « Le bruit des » armes de l'empereur donnait l'é- » pouvante à toute la chrétienté ; » le pape même tremblait de peur » qu'ayant subjugué l'Allemagne il » ne passât en Italie. Quand François » eut donc bien considéré les conséquences de la ruine des protestans, il changea d'avis et fit ligue » avec eux, s'obligea de recevoir le » fils aîné du duc de Saxe en France, » et de lui permettre en particulier » l'exercice de sa religion, promit » d'envoyer 100,000 écus à son père » et autant au landgrave de Hesse, » en attendant qu'il pût les assister » de troupes (65). » N'était-ce pas avoir un beau zèle pour sa religion ? Il faisait brûler de petits particuliers, parce qu'ils n'allaient pas à la messe, et il donnait de puissans secours à des princes qui avaient aboli la messe dans leurs états. C'était attaquer le parti par les girouettes, c'était lui enlever quelques tuiles et quelques pierres, ou lui piller quelques bicoques, pendant qu'on lui bâtissait des forteresses, et des places d'armes (66). Joignez à ceci la remarque (AA) de l'article HENRI II, et la remarque de l'article SURGIER.

(Q) M. Varillas fait là-dessus un anachronisme.] Car il suppose (67) que lors que François I^{er} fit mourir six luthériens, le 19 de janvier 1535. la monarchie française était plus dangereusement ébranlée par l'Institution de Calvin, qu'elle ne l'avait jamais été par les Anglais, et par la maison d'Autriche. Nous avons montré ci-dessus (68) que Calvin se détermina

(64) Voyez tome I, pag. 258, la remarque (H) de l'article ACHILLEUS II.

(65) Mézerai, Abrégé chronolog., tom. IV, pag. 637, à l'ann. 1547.

(66) François I^{er}. conserva Genève, où le duc de Savoie aurait ruiné la réformation, si ce monarque ne l'en avait empêché. On peut appliquer à ceux qui tiennent une telle politique ces paroles : Urbem (philosophiam) mihi crede proditis, dum castella defenditis. Cicero, de Divinat., lib. II, cap. XVI.

(67) Histoire de François I^{er}, liv. VII, pag. 248.

(68) Au commencement de la remarque (F) de l'article CALVIN, tome IV, pag. 333.

à publier cet ouvrage, afin de réfuter les calomnies que l'on répandait contre ceux que François 1^{er}. faisait mourir; qu'on répandait, dis-je, pour adoucir les protestans d'Allemagne, fort choqués du dernier supplice des six luthériens.

(R) *Les déplaissirs de François 1^{er}. à l'occasion de ses enfans, ne furent pas la plus petite de ses angoisses.* L'aîné s'appelait François. Il était né au château d'Amboise, le 28 de février 1518 (69). Il fut empoisonné dans une tasse d'eau fraîche, par Sébastien Montécuculi, et il mourut au château de Tournon, le 10 d'août 1536 (70). *Le roi son père porta cette mort si impatiemment, que de long-temps il ne s'en put remettre, car il avoit très-grande esperance et une bonne opinion de ce fils. Monsieur de Bellai le raconte fort bien en ses Mémoires* (71). Le second fils de François 1^{er}. régna après lui sous le nom de Henri II. Il ne faut point douter qu'il ne donnât beaucoup de chagrins à son père, lorsqu'il entretenait correspondance avec Montmorenci disgracié, et qu'il formait une faction contre la duchesse d'Étampes, favorite de son père. Il forma cette faction avec Diane de Poitiers, sa maîtresse, et l'on ne saurait dire le mal que ces deux femmes causèrent par leurs jalousies (72). Si la division qui régna entre la maîtresse du père et la maîtresse du fils, causa des chagrins au roi, la discorde qu'il y eut entre le dauphin et son frère le duc d'Orléans, ne fut pas une source moins féconde d'amertume et de dommage. La faction de la duchesse d'Étampes prit le parti du duc d'Orléans. Celle de Diane de Poitiers traversa ce prince, et l'empoisonna enfin. Voyons ce qu'en dit Mézerai. *Le duc d'Orléans, prince de grande espérance, mourut le 8 septembre, à Forest-Moustier, soit de peste, soit d'un poison qu'on soupçonna lui avoir été donné par les créatures de son frère.*

Car elles ne pouvaient souffrir que le roi le chérît si fort qu'il faisait, et qu'il se sâchât de ce que le dauphin malgré ses défenses entretenait commerce avec le connétable de Montmorenci, dont elles souhaitaient le retour, parce que leur maître le désirait ardemment (73). Quel chagrin ne fut-ce point à François 1^{er}. de voir que son propre fils, en s'ingérant plus qu'il ne fallait dans les affaires, le contraignait à prendre des précautions qui ne lui étaient ni agréables, ni avantageuses? La faction du dauphin fut cause que le roi donna les mains au traité de paix de Crespy. Le dauphin avait écrit à son père une lettre du consentement des hauts officiers des troupes, pour demander à sa majesté qu'il lui plût renvoyer le connétable à l'armée pour y faire sa charge, et qu'il ne manquât plus que ce chef pour la rendre invincible.... *Le roi n'avait jamais eu tant de dépit qu'il en témoigna en lisant cette lettre. Il se plaignit que son fils anticipait sur son autorité, et que ses officiers prétendaient lui donner la loi. Il parla de son mécontentement à toutes les personnes qui l'abordèrent, et fit une réprimande sévère à ceux qui l'avaient sâché. Il avertit fièrement le dauphin, que c'était à lui de montrer à ses sujets l'exemple d'une parfaite obéissance; et non pas de censurer sa conduite, en lui proposant dans une occasion dangereuse ce rétablissement d'un favori disgracié avec connaissance de cause. Il menaça les autres de son aversion, s'ils persistaient dans leur imprudence; et la brigue de la duchesse d'Étampes, profitant de son chagrin, lui représenta si efficacement que l'unique moyen de se délivrer pour toujours des importunités qui lui pourraient être faites en faveur du connétable, consistait à conclure promptement la paix, que sa majesté en donna l'ordre à l'amiral d'Annebaut, etc.* (74). « Cette » paix étant plus avantageuse au duc » d'Orléans qu'à la France, le dauphin, qui ne pouvait souffrir ni » l'agrandissement de son frère, ni le » dommage du royaume, fit des pro-

(69) *Le père Anselme, Histoire de la Maison royale, pag. 136.*

(70) *Là même. Il dit qu'on l'empoisonna à Valeuce; mais Brantôme, tom. I, pag. 336, dit mieux, qu'on l'empoisonna à Lyon.*

(71) *Brantôme, tom. I, pag. 338.*

(72) *Voyez l'article ÉTAMPES, pag. 300.*

(73) *Mézerai, Abrégé chronol., tom. IV, pag. 635, à l'ann. 1545.*

(74) *Varillas, Histoire de François 1^{er}., liv. XI, pag. 108, à l'ann. 1544.*

» testations contre, dans le château de
» Fontainebleau, en présence du duc
» de Veulême, du comte d'Engliien
» son frère, et de François, comte
» d'Anmale, le 2^e. jour de décembre
» (75). » Il est aisé de s'imaginer que
le roi de France avait alors la destinée
de plusieurs autres grands princes ;
c'est d'être très-malheureux en fa-
mille, c'est de sentir mille jalousies,
et mille inquiétude causées par celui
qui lui devait succéder. Ceux qui em-
poisonèrent le duc d'Orléans sauvè-
rent la vie peut-être à deux cent
mille hommes, et peut-être aussi
qu'ils épargnèrent à la France la fu-
neste honte de troubler l'ordre de la
succession (76).

(S) *Le surnom de GRAND, qui lui fut donné après sa mort, n'a pas été de durée.* Qu'on lui ait donné ce surnom après sa mort, c'est Théodore de Bèze (77) qui me l'apprend : mais que cela n'ait fait que passer, je l'infère de ce que tout le monde dit et écrit *François I^{er}.*, et non pas *François-le-Grand*. On dit, on écrit, *Henri IV*, ou *Henri-le-Grand*. C'est la même chose. Il en serait de même de *François I^{er}.*, et de *François-le-Grand*, si ce dernier titre n'était tombé fort peu après sa naissance. Il n'est pas besoin d'avertir que le *grand roi François I^{er}.*, et *François-le-Grand*, sont deux choses de diverse signification *.

(T) *Il témoigna un peu trop de peur en rentrant en France.* Je me servirai des paroles de Mézerai : *sitôt que le roi fut sur la rive de deçà, il monta promptement sur un cheval ture, comme s'il eût eu peur de quelque embûche, et piqua à Saint-Jean-de-Luz, qui est à quatre lieues de là, où s'étant rafraîchi demi-heure, il alla avec précaution diligence à Bayonne (78).* Il fallait qu'il eût reçu pendant sa prison un traitement bien

(75) Mézerai, Abrégé chronol., tom. IV, pag. 631, à l'ann. 1544.

(76) Voyez la remarque (S) de l'article HENRI II, tome VIII.

(77) Histoire des Églises réformées, liv. I, à la pag. 66.

*Leducbat regrette que le nom de grand, que François I^{er}. reçut des gens de lettres, ne lui ait pas été conservé par la postérité, sans doute parce qu'on croit qu'un prince ne peut mériter ce nom que par de grandes conquêtes et par un grand nombre de victoires.

indigne, puisqu'il chargea ses enfans de l'en venger à peine de sa malédiction. J'ai lu cela dans une lettre du secrétaire (79) de l'amiral Chabot, que M. le Laboureur a publiée. Elle fut écrite de Londres, le 5 de février 1535, et contient entre autres choses qui furent dites par Henri VIII à ce secrétaire, *qu'il estoit souverain et bien recordé, quand ils se entretroverent dernièrement ensemble, que ledit seigneur (80) parlant un jour à messeigneurs le dauphin d'Orléans et d'Angoulesme ses enfans en la presence du dit roi, leur dit ces propres mots : Que s'il savoit qu'ils oubliassent jamais les tors et inhumains traitemens faits à lui et eux par ledit empereur, en cas qu'ils ne s'en vengeassent, si faire lui mesmes ne le pouvoit, comme il esperoit durant sa vie, qu'il leur donnoit dès lors sa malediction (81).*

(U) *On a débité faussement que François I^{er}. naquit après une longue stérilité de sa mère.* Plusieurs de ceux qui ont publié la vie de François de Paule ont assuré que la princesse Louise de Savoie, femme de Charles de Valois, déplora auprès de ce saint personnage le malheur qu'elle avait d'être stérile ; et il y avait long-temps (82), ajoutent-ils, qu'elle sentait cette imperfection. François de Paule lui en obtint la délivrance par ses prières, et c'est pour cela qu'étant accouchée d'un garçon, elle le fit appeler François. Voilà ce qu'ils content. Théophile Raynaud, sur la foi de ces écrivains, débita le même fait dans son *Trinitas Patriarcharum*, ouvrage où il fait l'éloge de saint Bruno patriarche des chartreux, de saint Ignace patriarche des jésuites, et de saint François de Paule patriarche des minimes ; mais on l'avertit que c'était un grand mensonge, puisque Louise de Savoie devint veuve à l'âge de dix-neuf ans, et qu'elle était déjà mère de la princesse Marguerite, et du prince François, ce qui prouve invinciblement qu'elle n'avait pu déplorer auprès de

(78) Histoire de France, tom. II, pag. 950, à l'ann. 1526.

(79) Il s'appelait Palamède Gontier.

(80) C'est-à-dire, François I^{er}.

(81) Addit. aux Mémoires de Castelnaud, tom. I, pag. 420.

(82) *Deu sterili.* Theoph. Raynaud., Syntagma de Libris propriis, art. LVII, pag. 63, Αποποιαι.

François de Paule sa longue stérilité. *Hoc correctione indiget*, dit-il (83). *Neque enim longam sterilitatem suam deplorare potuit Ludovica, que anno etatis undecimesimo vidua relicta, duplicem jam prolem enixa erat Margaritam filiam natam Engolismæ XI Aprilis anno 1492, et Franciscum, Cognaci editum anno 1494, 12 septembris.* Il ajoute qu'Hilarion de Coste, qui avait écrit depuis, avait observé cela dans la Vie du fondateur des minimes, et que MM. de Sainte-Marthe y joignent leur suffrage (84), puisqu'ils disent que Louise de Savoie naquit l'an 1477, et qu'elle épousa Charles d'Orléans, comte d'Angoulême, l'an 1488, et qu'elle accoucha de François, le 12 de septembre 1494, et qu'elle perdit son mari le 1^{er}. de janvier 1496. Voilà donc une fausseté réfutée démonstrativement. Voilà de plus un exemple de la précipitation avec laquelle on entasse les miracles dans la légende d'un saint, sans prendre la peine de consulter les tables généalogiques, ni les tables chronologiques. Si on les avait consultées, on se serait bien gardé de dire qu'une femme qui accouche d'une fille à l'âge de quinze ans, et d'un fils à l'âge de dix-sept, avait soupiré et gémi de sa longue stérilité, et n'en avait été délivrée que par les prières d'un saint personnage. Dieu veuille qu'il n'y ait eu que de la simplicité, et de la crédulité dans le débit de ce faux miracle, et que les besoins et les intérêts de communauté dont je dis un mot ailleurs (85), n'aient point porté les minimes à orner de cette fausse gloire leur patriarche.

(X) *Peu de gens connaissent une particularité qu'on a pu voir dans une lettre d'André Alciat, qui n'est devenue publique qu'en 1697.* Cette lettre fut écrite de Bourges, le 3 de septembre 1530. Alciat y raconte qu'un certain Jules Camille, savant personnage, avait offert à François I^{er}. de lui apprendre dans un mois à parler grec et latin, en prose et en vers, avec autant d'élégance que Démosthène et Cicéron, qu'Homère et Virgile. Il suf-

fisait que le roi lui donnât une heure par jour; mais Camille voulut être seul avec ce monarque, il croyait qu'un si grand secret ne devait être communiqué qu'à des têtes couronnées (86). Il voulait aussi pour sa récompense un revenu de deux mille écus par an en bons bénéfices. L'assurance avec laquelle il parlait fut cause que François I^{er}. se persuada qu'il y avait quelque chose d'effectif dans les promesses extraordinaires de ce personnage. Il fut renvoyé après la deuxième leçon, et gratifié d'un présent de six cents écus (87).

(Y) *Le duc d'Orléans, second fils de François I^{er}. , offrit aux princes protestans d'Allemagne de faire prêcher leur religion.*] Nous devons la découverte de cette grande singularité à M. le Vassor. Il l'a publiée dans la seconde édition des lettres de Vargas qu'il a traduites de l'espagnol, et qu'il a ornées de plusieurs observations très-solides. Il a trouvé (88) parmi les papiers du cardinal de Granvelle, l'instruction que le duc d'Orléans donna à son secrétaire et valet de chambre, en l'envoyant à messieurs les ducs de Saxe, landgraff de Hesse, et autres seigneurs protestans, qui devaient s'assembler à Francfort (89). Elle est datée de Reims, le 8^e. jour de septembre 1543, et commence ainsi : « Leur déclarera le grand desir » que par la grace de Dieu nous avons » que le saint Evangile soit presché » par tout le royaume de France, là où » nous voudrions bien veoir desja » quelque commencement. Et pour » ce que la crainte et la reverence filiale et l'honneur fraternel que pour » tons au roy très-chrétien notre très- » honoré seigneur et pere, et à monsieur le dauphin notre frere aîné, » nous gardent de le faire prescher » librement en notre duché d'Orléans » pour estre souz l'obeissance et main » de notre-dit seigneur et pere; davantage que le pape, l'empereur, » et autres princes nous pourroient » estre à ce contraires; et autres causes raisonnables que nous nous re-

(86) *Nolle enim ea arcana cuiquam inferiori a rege patefieri.* Alciat., Epistola XIII, inter Gudianas, pag. 109.

(87) *Ex Alciato, ibid.*

(88) Le Vassor, Lettres et Mémoires de Vargas, pag. 24, édition de 1700.

(89) *Là même, pag. 25.*

(83) *Idem, ibid.*

(84) *Asstupantur FF. Sammarthani, tom. I, lib. 10, pag. 627, Idem, ibid.*

(85) Dans la remarq. (N) de l'article FRANÇOIS d'Assise ci-dessus, pag. 558

» servons pour les dire en temps plus
 » opportun, nous sommes fidelement
 » retirez par devers très-illustres et
 » excellens princes messieurs les ducs
 » de Saxe, landgraaf de Hessen, et
 » autres seigneurs protestans, pour
 » les advertir que nous sommes delibe-
 » rez et leur promettons nommément
 » et sans aucun respect de le faire
 » prescher au duché de Luxembourg,
 » dont nous esperons ledit seigneur
 » roy nous laissera jouir paisiblement
 » et d'autres terres qui nous appar-
 » tiennent de droit de guerre. Mais
 » nous voudrions qu'il pleust auxdits
 » seigneurs protestans nous recevoir
 » en alliance et confédération offen-
 » sive et defensiva avec eux : lesquels
 » nous requerons très-instamment ne
 » nous vouloir refuser ceste tant jus-
 » te et raisonnable requeste; non pour
 » nous aider de leur support, forces,
 » et aide contre aucun prince parti-
 » culier, ains seulement en ce qui
 » concerne le fait de la religion
 » chrétienne, dont nous desirons
 » grandement et avant toutes choses
 » l'augmentation; laquelle par ce
 » moyen pourra facilement venir en
 » lumieres en nos autres terres, et au-
 » dit royaume, quand icelluy seigneur
 » roy notre pere nous verra estre ain-
 » si allié avec mes-dits seigneurs,
 » qui seront cause de lui faire déclai-
 » rer le bon zèle qu'il y a en cest en-
 » droit, et si nous pourrions tousjours
 » excuser envers luy et deffendre à
 » l'encontre de nos adversaires. A
 » ceste cause il plaira aux-dits sei-
 » gneurs que dès lors que ferons com-
 » mencer de prescher le-dit Évangile
 » au-dit duché de Luxembourg, à
 » l'heure mesme commence notre al-
 » liance et confédération avec eux
 » (90). » Voici la reflexion de M. le
 Vassor. *Il y a grande apparence que
 le duc d'Orleans ne fit point cete
 demarche à l'inscu de son pere.
 Il parle trop hardiment du bon zèle
 de François I^{er}. : il offre trop libéra-
 lement toute la puissance de ce roi :
 il donne de trop grandes esperances
 de ce qui se fera dezque les protes-
 tans l'auront reçu dans leur ligue.
 Tout cela suppose que le pere et le
 fils agissoient de concert* (91). Ceux

(90) Le Vassor, Lettres et Mémoires de Vargas, pag. 25, édit. de 1700.

(91) La même, pag. 27.

qui disent que la duchesse d'Étampes suivait dans son cœur le luthéranisme, et qu'elle cabalait en faveur du duc d'Orléans au préjudice du daphin (92), ne manqueront pas de dire qu'à l'insu de François I^{er}. elle poussa ce jeune duc à nouer des intelligences avec la ligue de Smalcade, et qu'ensuite elle l'engagea à s'attacher à l'empereur (93), quand elle eut connu que la fortune pouvait être plus avantageuse de ce côté-là. Quelques-uns peut-être s'imagineront que le roi entra clandestinement dans ce complot de son fils, sans avoir aucun dessein de favoriser en France la nouvelle religion, et qu'il se proposa seulement de se servir du secours de l'Allemagne avec plus d'utilité, en donnant lieu à ces princes luthériens de se figurer qu'il embrasserait la réformation en temps et lieu, s'il y trouvait bien son compte. Je crois que la découverte de M. le Vassor excitera les curieux à rechercher le fond et le fin de cette affaire, et qu'ils trouveront des papiers qui la pourront éclaircir.

(Z) *Je ferai voir ci-dessous de quels termes Mézerai s'est servi.*] « Le roi François I^{er}., qui avait une noble passion pour toutes les belles choses, s'était merveilleusement plu aux magnificences, croyant qu'elles servaient à faire paraître sa grandeur; et comme il se persuadait que la beauté des dames rehaussait l'éclat de ses pompes, joint qu'il était d'inclination amoureuse, il avait le premier accoutumé ce beau monde à hanter la cour. Du commencement cela eut de fort bons effets, cet aimable sexe y ayant amené la politesse et la courtoisie, et donnant de vives pointes de générosité aux âmes bien faites; mais depuis que l'impureté s'y fut mêlée, et que l'exemple des plus grands eut autorisé la corruption, ce qui était auparavant une belle source d'honneur et de vertu devint un sale borbier de tous vices, le dés-honneur se mit en crédit, la prostitution se saisit de la faveur, on y entra, on s'y maintenait par ce moyen; bref les charges et les

(92) Voyez ci-dessus la remarque (H) de l'article ÉTAMPES, pag. 306.

(93) Voyez ci-dessus la remarque (F) de l'article ÉTAMPES, pag. 305.

» bienfaits se distribuait à la fau-
 » taisie des femmes. Et parce que
 » d'ordinaire, quand elles sont une
 » fois dérégées, elles se portent à
 » l'injustice, aux fourberies, à la
 » vengeance et à la malice avec bien
 » plus d'effronterie que les hom-
 » mes mêmes, elles furent cause
 » qu'il s'introduisit de très-méchantes
 » maximes dans le gouvernement, et
 » que l'ancienne candeur gauloise
 » fut reléguée encore plus loin que
 » la chasteté. Cette corruption com-
 » mença sous le règne de François
 » I^{er}, se rendit presque universelle
 » sous celui de Henri II, et se dé-
 » borda enfin jusqu'au dernier point
 » sous Charles IX, et sous Henri III
 » (94). »

(AA) *Il abolit la coutume de faire en latin les actes publics.*] Servons-nous des termes de M. Varillas. « La justice avait été jusque-là rendue en latin dans toute l'étendue de la monarchie française, ou pour le moins dans sa plus grande partie; et cette langue y avait été si corrompue, que l'on ne la connaissait presque plus qu'à la terminaison des mots, soit que l'ignorance en eût été la cause, ou que les juges eussent prétendu se rendre par-là plus intelligibles. L'abus n'était plus supportable en un temps où l'on travaillait avec tant de fruit à recouvrer l'ancienne politesse; et puisque la monarchie française n'avait jamais en aucune dépendance de la romaine, il n'était plus à propos qu'elle en conservât la langue dans ses actes les plus authentiques. Il eût été ridicule de les mettre en bon latin, parce que la plupart du monde ne les aurait pas entendus; et le roi demeura d'accord qu'il valait mieux les exprimer en bon français qu'en mauvais latin. Ainsi l'ordonnance en fut faite en 1539; et de toutes celles de François I^{er}, il n'y en a aucune qui ait été plus universellement et plus constamment observée que celle-là (95). » Cct historien venait de dire que le chancelier Poyet procura cette réformation

peu de temps avant sa chute. Il y avait près de trois siècles que l'Allemagne s'était réformée à cet égard. Voici ce qu'on trouve dans les Méditations historiques de Camérarius. *L'empereur Rodolphe I^{er}. . . . esmeu par plusieurs plaintes de la nation allemande, et se voyant comme sous le joug de secrets étrangers, entendus en la langue latine, desquels il estoit contraint se servir, au grand préjudice de ses affaires, d'autant que telles gens bien souvent le trahissoient: tint une journée à Nuremberg l'an 1252, en laquelle fut ordonné du commun consentement de tous les estats de l'Empire, que de là en avant, le langage allemand seroit introduit es chancelleries et es contracts publics. Voilà le commencement et ce qui donna occasion aux Allemans de faire valoir leur langage de là en avant jusques à ce qu'il soit parvenu à tel point, qu'aujourd'hui l'on peut et clairement et élégamment en beaux caracteres, soit à la main, soit par impression, comprendre toutes histoires et sciences, et les exprimer dignement en ce langage (96).* Notez qu'on a dit que ce qui porta le roi de France à faire cesser le latin dans les actes de justice, fut qu'on lui rapporta que le premier président du parlement de Paris avait usé d'un terme barbare au souverain point en prononçant un arrêt. *Scripserat morem Gallie fuisse, leges regni semper latino sermone scribi, donec Franciscus rex ejus nominis primus ul' vetuit anno 1539. Sed debuerat Matharelus causam addere: quoniam videlicet preses curie parlamenti in arresto pronuntiando dixerat, debotamus et debotavinus: quod gallicè jam pronunciat, Avons débouté et déboutons. De quo rex Franciscus (ut quidam dicunt) multum riserat: ut alii, multum iratus fuerat (97).*

(BB) *On a débité fausement.... qu'il fut transporté au château d'Ambrès proche d'Inspruck.*] Citons le Mercure Historique du mois de mars 1702. « Par les lettres de Vienne, du 4 de ce mois, ou a appris que par les

(94) Mézerai, Histoire de France sous Henri III, tom. III, pag. 446, 447.

(95) Varillas, Hist. de François I^{er}, liv. IX, pag. m. 381.

(96) Camérarius, Méditations historiques, vol. III, liv. IV, chap. V, pag. 271, 272, de la traduction de Simon Goulart.

(97) Matagonis de Matagonibus adversus Italogalliam Antonii Matharelli, pag. m. 226.

» ordres de l'empereur le maréchal de
 » Villeroi (98) avait été transféré
 » d'Inspruck au château d'Ambres à
 » une heure de là, et qu'il est dans
 » la même chambre où Charles-Quint
 » fit mettre le roi François I^{er}., après
 » qu'il l'eut fait prisonnier devant
 » Pavie. » Quelques gazettes de Hol-
 » lande avaient déjà dit la même chose.
 Je voudrais que l'auteur du Mercure les
 eût réfutées, au lieu de les suivre. Il
 est certain que François I^{er}. ne fut
 point mené en Allemagne, mais en
 Espagne. Bouchet observe que le vice-
 roi de Naples (99) donna la charge de
 la personne du roi de France au sei-
 gneur Alarcon gouverneur de la
 Pouille et Calabre, lequel il mena
 au château de Pisqueton (100). Para-
 din, Mézerai, et plusieurs autres his-
 toriens, nomment Pisqueton le châ-
 teau où ce prince fut détenu avant
 qu'on le transférât en Espagne. Ce
 château est sur la rivière d'Adda, dans
 le Milanais, et se nomme en Italien
 Pieghitone. Voyez Léandre Alberti
 dans la Description de l'Italie (101).

(CC) *On l'a loué de ce qu'il avait
 fait faire d'excellentes éditions.*] On
 n'a qu'à lire ces paroles de Pierre
 Victorius (102) : *Veritas quoque non
 patitur, ut reticeam egregiam volun-
 tatem atque operam, inferioribus tem-
 poribus in hac re positam à Francisco
 primo Gallorum rege, qui ut erat
 omnibus in rebus magno animo, ac
 verè regio præditus, proclivisque in
 humanum genus juvandum, rectaque
 studii summo ope augenda, curavit,
 ut quidquid antiquorum ingenii moni-
 mentorum restaret in afflicta Græciâ,
 ad se mitteretur: cui beneficio magno
 addidit alterum, et ipsum valde utile
 ad hanc ipsam honestam artem ornan-
 dam: studuit enim, magnis præmiis
 propositis, ut lepide admodum formæ
 litterarum, et græcarum, et latina-
 rum, fingerentur: in quo etiam felix
 fuit: ita enim pulchræ atque politæ
 fabricatæ fuere, ut non videantur ab
 humano ingenio venustiores, et ex-*

*quisitiores ullo pacto conformari posse:
 à librique ipsis excusi, non invient
 tantum, sed etiam aliquo modo rap-
 piam ad se legendos. On peut ajouter
 à ceci ce que je rapporte dans l'article
 VERGERIUS (Angelus) (103), ce passage
 des Antiquités de Paris: « Il se trouve
 » qu'en l'an 1541, Angelo Vergier,
 » escrivain du roy en lettres grec-
 » ques, avoit quatre cens cinquante
 » livres tournois de gaiges assignez
 » à l'Espargne (104). »*

(DD) *Le passage qu'il fit faire au
 travers d'une montagne est quelque
 chose de surprenant.*] M. Léger assure
 (105) que le mont Visol, estimé le
 plus haut de l'Europe, et où le Pô a
 sa source, est la montagne dont l'his-
 toire dit... que François I^{er}. la fit
 percer tout outre, pour descendre en
 Italie. Et de fait, ajoute-t-il, « bien
 » que depuis que les Français ont
 » trouvé le secret d'ouvrir le passage
 » du mont Genève, beaucoup plus
 » court et commode, ils ne se soient
 » plus servis de ce trou-là, si est-ce
 » qu'il est encore en état, et le sera
 » sans doute jusqu'à la fin du monde,
 » étant presque tout coupé dans la
 » roche vive: il faut environ deux
 » heures pour le traverser, on y peut
 » passer des mulets avec leur charge:
 » et toute l'incommodité qu'il y a est
 » seulement qu'on n'y voit goutte, et
 » qu'il faut nécessairement y porter
 » des flambeaux. » Cet auteur n'ayant
 point marqué la date de ce travail sur-
 prenant, ni quelles sont les histoires qui
 en parlent, j'ai fait des recherches qui
 m'ont fait juger que l'expédition de
 François I^{er}. en Italie, l'an 1515, est
 l'époque de ceci. Je crus que Martin
 du Bellai décrivait fort amplement les
 difficultés que l'on surmonta dans le
 passage des Alpes; mais je trouvai
 qu'il en parle très-succinctement (106),
 et sans donner aucune idée de la peine
 prodigieuse qu'il fallut prendre. Je
 consultai Guicciardin (107), qui me
 contenta beaucoup plus. M. Varillas
 ne me contenta guère moins; voici

(98) Il fut fait prisonnier dans Crémone le
 1^{er}. de février 1702.

(99) C'était Charles de Lanoi.

(100) Boucher, Annal. d'Aquitaine, folio
 m. 217.

(101) Folio 407 verso, édit. de Venise, 1561.

(102) Petrus Victorius, præfat., Comment.
 in VIII libros Aristotelis de optimo Statu Civi-
 tatis.

(103) Citation (b).

(104) Jacques du Breul., Antiquit. de Paris,
 pag. m. 568.

(105) Jean Leger, Hist. des Églises vaudoises,
 I^{re}. partie, pag. 2.

(106) Martin du Bellai, Mémoir., liv. I, à
 l'année 1515, pag. m. 28.

(107) Guicciard., liv. XII, folio m. 356.

ses paroles (108) : « Lautrec et Navarre, » avec l'élite de l'armée française, lais- » sèrent Genève (109) à main gauche, » passèrent à gué la rivière de la Du- » rance, et s'engagèrent dans les Ar- » gentaires (110) par un endroit appe- » lé Gillestre : ils pénétrèrent de là » jusqu'au rocher Saint-Paul, qu'il fa- » lut ouvrir avec le fer et le feu. Les » deux jours suivans les pionniers » furent la plupart inutiles; car com- » me il n'y avait plus de montagne qui » ne fût séparée de l'autre par des » abîmes, la mine et la sape ne » furent plus d'usage, et l'on eut re- » cours aux ponts de communication » pour transporter l'artillerie. Les sol- » dats et les pionniers la traînaient » dans des lieux inaccessibles aux » bêtes de somme; ils remplissaient » de fascines les endroits qui pou- » vaient être comblés; et si ces en- » droits étaient trop larges, on sup- » pléait au vuide par des états et de » gros arbres. On arriva de cette sorte » au mont de Pied-de-Porc, que l'on » désespérait de percer, parce qu'il » n'était composé que d'une seule » roche vive, escarpée de tous côtés : » mais Navarre, qui le sonda partout, » découvrit une veine plus tendre que » les autres; et la suivit si précisément, » qu'il se fit voie par le milieu. Ainsi » par l'industrie des ingénieurs, par » le travail des soldats, et par la per- » sévérance des chefs, l'armée fran- » çaise arriva sur le déclin du hui- » tième jour dans le marquisat de Sa- » luces (*). » Mais quelque bonne que » puisse être cette description, on la » trouvera froide et insipide si on la » compare avec celle de Paul Jove (111). » Il y a une différence notable entre lui » et Varillas. Ce dernier ne fait aucune » mention de Trivulce, à qui Paul Jove » donne la gloire d'avoir découvert ce » nouveau chemin, et d'avoir été le » principal directeur de l'exécution.

(EE) *Il me reste quelque chose à dire sur le prétendu serment. . . au grand-turc.*] On a vu (112) ce que

(108) Varillas, Hist. de François 1^{er}, t. I, pag. 43, édit. de la Haye, 1690.

(109) Il fallait dire le col de Genève.

(110) Il fallait dire le col de l'Argentière.

(*) Dans la relation du passage, envoyée à la mère du roi, par le comte de Morette.

(111) Jovius, Hist. sui temp., lib. XV, fol. m. 301 et sequent.

(112) Dans la rem. (1).

Jean le Maire de Belges a reproché aux Vénitiens. J'ajoute que les Sarra- » sins qui eurent le roi saint Louis en » leur puissance lui proposèrent un for- » mulaire de serment beaucoup plus » court que celui que l'on suppose que » le bâtard de Chypre ne fit pas diffi- » culté de prêter, et qui est le même » que celui que l'on prétend que Fran- » çois 1^{er}. prêta. Il est visible que l'un » a été copié sur l'autre; mais saint » Louis ne voulut point se soumettre à » cette dure condition.

FRANÇOISE, dame pieuse qui fut canonisée, l'an 1608, naquit à Rome, environ l'an 1334. Elle fit voir dès l'enfance que son cœur s'était tourné du côté du ciel, car elle aimait l'ora- » raison et la solitude, et abhorrait les plaisirs et les divertissemens de cet âge-là. Etant parvenue à la onzième année de sa vie, elle forma le dessein de se faire religieuse; mais son père n'y consentit pas, et la maria avec un riche gentilhomme (a). L'esprit de retraite et d'oraison ne la quitta point dans ce changement d'état : elle donnait à cela tout le temps qui lui restait après avoir pris le soin nécessaire de son domestique. Elle n'allait ni aux spectacles, ni aux festins, ni aux maisons où l'on célébrait des noces; elle ne faisait pas même de visite à ses parens : tout son plaisir était d'aller aux églises, et aux hôpitaux. Elle retira de la vie séculière un bon nombre de filles, et leur fonda un couvent dans Rome, sous la règle de saint Benoît. On les nomma les oblates, et elles furent de la congrégation des olivetains. Ayant perdu son mari, elle demanda le plus humblement du

(a) Nommé Laurent Pontianal.

monde d'être agrégée à cette communauté ; elle y fit profession , et s'acquitta de tous les devoirs avec une ponctualité admirable. Elle y mourut le 9 de mars 1440. Elle fit plusieurs miracles pendant sa vie , et bientôt après son trépas ; de sorte qu'au bout de quelques mois on travailla aux préliminaires de sa canonisation (b). Cette affaire fut reprise en divers temps à l'instance des bourgeois de Rome ; mais elle ne fut conclue que sous le pontificat de Paul V, l'an 1608 (A). J'ai trouvé dans un ouvrage de Nicolas Vignier un fait fort étrange (B), et dont j'ai cherché les sources inutilement.

J'ai enfin trouvé dans Volaterran les paroles qui ont donné lieu à Vignier de faire mention de ce fait étrange. Le public en a été averti, et a pu connaître que cela ne dispense guère cet écrivain (C).

(b) *Tiré de la bulle de sa canonisation, insérée par Bzovius au XVI^e. volume des Annales ecclésiastiques, pag. 730 et suiv. à l'ann. 1440.*

(A) *Cette affaire fut reprise en divers temps ; mais elle ne fut conclue que... l'an 1608.*] On commença les procédures sous le pape Eugène IV, l'an 1440. Un évêque et un prieur des chartreux furent commis à examiner les témoins sur la vie et sur les miracles de Françoise. Au bout de deux ans et quelques mois, on commit la cause au cardinal Alberti ; le témoignage de trente-huit témoins fut reçu sur quatre-vingts articles. Nicolas V, successeur d'Eugène IV, fit faire de nouvelles informations par deux évêques, qui recurent juridiquement la déposition de cent trente-deux témoins. On en demeura là jusques au pontificat de Clément VIII, et cependant la dévotion pour la défunte ne se refroidissait point, et l'on fêta à Rome le jour de sa mort. Clé-

ment VIII, sollicité par les habitans de Rome à mettre la dernière main à cet ouvrage, y fit travailler diligemment. Les commissaires qu'il nomma examinèrent tous les actes, et toutes les procédures depuis le commencement, et firent de nouvelles informations jusqu'à l'an 1604. Le pape, étant venu à mourir sur ces entre-faites, ne put satisfaire les désirs du peuple romain. Paul V, son successeur, pressé de conclure cette affaire, y fit travailler avec vigueur ; et enfin, après les formalités en tel cas requises, il canonisa notre Françoise, le 29 de mai 1608, et lui assigna pour sa fête le 9 de mars (1). Le peuple romain se chargea des frais de cette grande cérémonie, et y dépensa plus de cent mille écus (2).

(B) *On trouve dans un ouvrage de Nicolas Vignier un fait fort étrange.*] Voici ce qu'il dit : je ne change, et je ne dois rien changer à ses expressions (3). *Une matrone de Rome, nommée Françoise, fut mise entre les saintes par le pape, pour ce qu'elle souloit reprimer les appetits de sa chair, en se distillant du lard ardent sur les parties honteuses. Volaterranus.* Vous voyez qu'il cite Volaterran d'une manière fort vague, sans marquer ni titre, ni numéro du livre, ni chapitre, ni section. C'est assez sa coutume ; mais il me semble qu'il s'en devait départir en cet endroit, vu la singularité du cas, et qu'il devait rendre aisée, autant qu'il était possible, la vérification du passage. Je l'ai cherché dans Volaterran (4), partout où la table des matières, qui n'est guère bonne, et la distribution des sujets ont pu me servir de guide, et je n'ai pu le rencontrer. Un homme de lettres m'avait déjà averti qu'il n'avait trouvé rien de semblable dans le volume de Volaterran. Ce n'est pas la seule chose que j'ai à dire contre Vignier. Je ne saurais comprendre pourquoi il fait mention de

(1) *Tiré de la bulle de sa canonisation, insérée par Bzovius au XVI^e. tome des Annales ecclésiast., pag. 730 et suiv.*

(2) *Continuat. Hist. Thuani, liv. I, pag. 30, ad ann. 1608, in fine.*

(3) *Nicolas Vignier, Recueil de l'Histoire de l'Eglise, pag. 626, à l'année 1505.*

(4) *C'est-à-dire dans l'ouvrage intitulé : Commentariorum Urbanorum libri octo et triginta. J'ai enfin trouvé le passage. Voyez la rem. (C).*

cette matrone de Rome, sous l'an 1505. Ce n'est pas le temps où elle a vécu, ni celui où elle est morte, ni celui où elle a été canonisée. Bzovius, sous l'an 1505, parle de deux personnes de l'autre sexe qui moururent en odeur de sainteté, l'une à Bourges, l'autre à Ravenne; mais elles étaient différentes de notre Françoise : l'une était Jeanne de France, fondatrice des religieuses de l'Annonciade, l'autre s'appelait Marguerite. Enfin j'observe qu'on ne me persuaderait jamais, à moins que de me le montrer en propres termes dans Volaterran, que la citation de Vignier soit fidèle. Il est contre toutes les apparences que Volaterran ait dit que Françoise fut canonisée l'an 1505, car elle ne le fut que l'an 1608; et il est encore moins vraisemblable qu'il ait assuré que sa canonisation ne fut fondée que sur la raison que Vignier rapporte. Il connaissait trop bien le style de la cour de Rome, pour avancer une chose aussi éloignée que celle-là de la pratique des canonisations. Elles ne sont jamais fondées uniquement sur la vertu des personnes, quelque éminente qu'elle ait été : il faut de plus que les miracles vrais ou faux s'en mêlent; c'est-à-dire que l'on fasse ouïr des témoins qui assurent que l'intercession, les reliques, etc., de la personne à canoniser, ont produit des guérisons miraculeuses, etc. Je ne voudrais point alléguer contre Vignier le silence de la bulle de Paul V; car je comprends fort bien qu'encore que par les informations sur la vie de Françoise on eût avéré qu'elle se servait de cette dure mortification, on n'eût point inséré cela nommément et expressément dans la bulle canonisante. J'avoue que l'on y a inséré en particulier divers actes d'austérité moins surprenans que celui-là; mais ils n'avaient point de rapport à des images obscènes qu'on doit éloigner d'une telle bulle. *Nec minori virtute in Christo Jesu, ce sont les termes de Paul V, cum hoste domestico pugnavit, sed exemplo electorum Dei, admirabilem in modum castigavit corpus suum, et in servitutum redegit. Cibum illi semel in die herbarum, et legumina, aqua potum prebuerunt; sive vigilaret, sive dormiret, asperum laneum indusium non exuebat, du-*

roque cilicio, ac ferreo cingulo super nudum membra mortificabat; accedebant flagella ferreis aculeis aspera, quibus corpusculum, quamquam aliunde attritum, severissimè atterebat (5). On assure dans ces paroles latines qu'elle ne mangeait que des herbes et des légumes, et qu'elle ne buvait que de l'eau; qu'elle portait nuit et jour une chemise de laine, un rude cilice, une ceinture de fer immédiatement sur sa peau; qu'elle se fouettait cruellement. Tout cela est fort propre à faire qu'on n'ait pas besoin du suif dont parle Vignier, et surtout lorsqu'à l'exemple de Françoise on évite la conversation des gens du monde, leurs visites, leurs repas de noces, leurs divertissemens profanes, etc. Ajoutons enfin qu'elle ne commença d'être veuve que peu d'années avant sa mort (6), et qu'elle mourut en la cinquante-sixième année de sa vie. Voilà bien des raisons qui marquent que ce violent remède d'impudicité n'a pas été nécessaire à cette sainte.

Après tout, si elle s'en était servie, elle mériterait non-seulement des éloges, mais aussi l'admiration des gens de bien. Elle eût fait paraître un amour pour la chasteté incomparablement plus fort et plus vif, que si elle eût imité un saint Aldhelme (7), et tels autres dévots téméraires, qui excitaient la concupiscence, afin d'avoir plus de mérite à la surmonter. Mauvaise victoire, et non-seulement dangereuse, mais aussi d'un caractère à ne pouvoir être acquise qu'aux dépens de la vertu même pour qui l'on combat. La pensée seule, l'imagination, une brûlure repoussée, sont un état de saleté, et un objet qui ne saurait plaire aux yeux du législateur, ni à ceux de ses saints anges. Les paroles de saint Paul (8), qui signifient selon la plupart des versions, que la veuve qui vit en délices

(5) *Litteræ decretales canonisationis sanctæ Franciscæ, apud Bzovium, Annal. eccles., tom. XVI, pag. 732.*

(6) *Defuncto marito, paucis annis ante suam dormitionem. Ibid. pag. 731.*

(7) *Voyez l'article FRANÇOIS d'Assise, rem. (C) et (D). Voyez aussi l'article FONTEVRAUD, remarq. (M) et (N).*

(8) *Ἡ δὲ σταταλῶσα ζῶσα τέρνυκε. Nam quæ in deliciis est, vivens mortua est. Epist. ad Timoth. I, cap. V, vs. 8.*

est morte en vivant, doivent être autrement expliquées, si l'on en croit Mélanchthon. L'apôtre ne veut point dire que la veuve qui aime la bonne chère, le jeu, les promenades et tels autres plaisirs du monde, a perdu le Saint-Esprit et la vie de la grâce; il veut dire que cette mort spirituelle convient aux veuves qui sont exposées aux brûlures de la chair, et il n'entend point une tentation qui les porte jusqu'à l'accomplissement du désir, mais des tentations qui détournent l'âme de penser aux choses célestes, et qui l'appliquent à des images impures. Voici les paroles de Mélanchthon : *Accusat Paulus illas mulieres non levibus verbis : Pruriens viva mortua est. Nam vocabulum σπαταλώσα propre signifié prurientem, quod plus est quam appetere delicias ciborum, sed est habere incendia libidinum, σπάτος cutem signifié, σπατίζειν, σπάτος τίλλειν, vellicare cutem, seu titillare, σπατάλλη pruritus seu titillatio cutis. Deinde κατασπρηνιάν, signifié turgere seu distendi, saginatum et tumefactum esse contra Christum. His insignibus verbis multi turpes motus pugnantem cum castitate signifiéantur. Hæc salacitate dicit veram fidem expulso Spiritu sancto extingui. Hæc est nativa significatio verborum Pauli (9).* Qu'est-ce que c'est que combattre ces tentations? c'est souhaiter de n'avoir pas des désirs et des mouvemens impudiques; mais vous les avez cependant. Le plus sûr donc est de se réduire dans un état à n'avoir point ces désirs. C'est ce qu'aurait fait notre Francoise, si Vignier rapporte une histoire véritable (10).

(C) *J'ai trouvé dans Volaterran les paroles qui ont donné lieu à Vignier de faire mention de ce fait étrange : ... cela ne disculpe guère cet écrivain.* On a vu dans une lettre, que j'écrivis le 6 de mai 1702, l'éclaircissement que tout ceci demandait. Prenez garde, je vous prie, monsieur, ce sont les termes de ma lettre (11), que je n'ai pas accusé

Vignier de citer à faux Volaterran; j'ai seulement dit qu'ayant cherché dans Volaterran partout où la table des matières, qui n'est guère bonne, et la distribution des sujets, avaient pu me servir de guide, je n'avais pu rencontrer ce passage-là. Vous n'avez vous-même que jusques ici vous avez feuilleté inutilement le gros volume de cet auteur; mais vous ajoutez que vous ne laissez pas de croire que Vignier y avait lu ce qu'il rapporte. Vous avez raison généralement parlant; et je suis bien aise, tant pour votre satisfaction, que pour celle de tous mes lecteurs, de faire savoir ici au public, qu'en cherchant il y a deux jours une autre chose dans Volaterran, je tombai sur celle-là. Elle se trouve au livre 12, à la page 810 de l'édition de Francfort 1603, à l'endroit où il fait mention du pape Urbain V. C'est là que l'on trouve ces paroles : Quam (Catharinam virginem filiam Brigidæ) Julius jamjam in catalogum referre unâ cum Franciscâ Romanâ matronâ statuit, quæ et ipsa sub Eugenio claruit prodigiis ac sanctitate : voluptatem inviti coitûs ardente supra vulvam larido reprimebat. J'ai rapporté dans mon Dictionnaire, page 1286, la version française que Vignier donne de ce passage (12). Examinez bien ma critique, vous la trouverez juste; car il est bien vrai que Volaterran remarque que Jules II avait dessein de canoniser cette dame, mais non pas qu'il l'eût canonisée, etc.

(12) Voyez-la ci-dessus, citation (3).

FRANCUS (SÉBASTIEN), anabaptiste au XVI^e. siècle, publia plusieurs écrits remplis d'erreurs que les luthériens réfutèrent. C'était un vrai fanatique. Il enseignait que tous les péchés sont égaux et il renversait l'autorité de l'Écriture car il soutint qu'il fallait chercher les suggestions du Saint-Esprit, sans s'attacher aux paroles révélées. Il croyait aussi que la vraie église est un amas de plusieurs siècles, et que les papistes n'y étaient pas moins com-

(9) Melanchth., Responsio ad impios articulos Bavaricæ Inquisit., art. XXXI, folio m. H. 2.

(10) Confer quæ supra rem. (A) de l'article CORONEL (Alfonse), tome V, pag. 302.

(11) Journal de Trévoux, mai 1702, édition d'Amsterdam, pag. 380, 381.

pris que les protestans. Les théologiens de la confession d'Augsbourg, assemblés à Smalcade, l'an 1540, chargèrent Mélancthon de réfuter les rêveries de cet homme-là, et celles de quelques autres fanatiques (a). Le même Francus publia un livre très-satirique contre les femmes, qui fut réfuté par Jean Frédéricus et par Luther (A).

Ajoutons qu'il tira des conséquences fort étranges d'un axiome de Servet touchant la présence de Dieu; car il prétendit que non-seulement les bêtes, mais aussi les créatures inanimées participaient à une âme générale qui était divine. Le sieur de Sainte-Aldegonde, qui m'apprend cela, souhaitait qu'on examinât profondément le principe d'où ces conséquences étaient tirées (B). Observons qu'il dit que Francus était Allemand, mais d'autres le font de Woerden, ville de Hollande (b): on le surnomme *Werdensis* dans l'Épîtome de la Bibliothèque de Gesner (c), et l'on y donne le titre de plusieurs de ses ouvrages, entre lesquels il ne faut pas oublier une Chronique allemande où il mêla bien des choses prodigieuses (d). Quelques-uns en écrivant même en latin, le nomment *Franck*. M. Moréri a parlé de lui sous ce nom-là: il n'en dit presque rien, quoique M. de Sponde qu'il cite lui eût

pu fournir des particularités, et entre autres celle-ci, que Francus fut chassé de Strasbourg; que sa chronique y fut condamnée, et qu'il est le premier qui ait publié que l'anabaptisme était divisé en plus de quarante-quatre sectes (e).

(e) Spond., *Annal.*, ad ann. 1529, num. 9.

(A) *Il publia un livre très-satirique contre les femmes, qui fut réfuté par J. Frédéricus et par Luther.*] Jean Frédéric fit un dialogue du mariage, pour réfuter cette satire de Francus, et le dédia à Dorothee, reine de Danemark (1), dont il fit un grand éloge. Luther mit une préface au-devant de cette réfutation, et cria bien haut contre Francus. Il dit entre autres choses que c'était un médisant, qui ramassait les ordures du genre humain, et qui en faisait des relations impudentes. Il le compare aux mouches, etc. Mais il vaut mieux que je rapporte les propres termes de l'auteur qui me fournit tout ceci. *Oppositus ille (Dialogus de conjugio) est maledicentiae Sebastiani Franci. . . . quâ fœmininum sexum edito libello protervè insectatus est. . . . Lutherus in præfatione futetur, se Francum hominem pessimum responso indignum judicasse, certum, quòd scripta ejus lucem haud diù sint latúra, cùm non nisi satyris et convitiis indulgeat, et aliorum detegat et exagitet vitia, illitasque turpitudinum illarum inje-recundâ relatione chartas munito obtulit; comparat eum cum muscis et vespis, quæ fœdissima quæque per-volitant et perrepentes, postea in-quinatæ et foetentes, utso, oculis, genis, et labiis hominum impudenter insidere velint. Taxari quidem merito vitia etiam à piis doctoribus, sed non cum petulantia aut insultatione, aut quod delectentur in eorum enarratione, sed ut odium flagitiorum excitent, et viam ad emendationem ostendant* (2).

(B) *Le sieur de Sainte-Aldegonde.*.. souhaitait qu'on examinât les prin-

(a) Tiré de Seckendorf, *Hist. Lutheran.*, lib. III, pag. 268, 269.

(b) Grenius, *Animad.*, parte XI, pag. 92.

(c) *Pag.* m. 746.

(d) *Quia homo fuit deditus Swenckfeldii phantasiis, idèò mira subindè admiscet.* Keckerem., de *Histor.*, pag. 209.

(1) *Femme du roi Christiern III.*

(2) Seckendorf., *Hist.*, Lutheran., lib. III, pag. 593, col. 1, ad ann. 1545.

cipes d'où ces conséquences étaient tirées. } Lisez une lettre qu'il écrivit à Théodore de Bèze, l'an 1566; vous y trouverez ces paroles : Sebastianus Francus homo germanus qui mirifica hujusmodi portenta congressit in suas farragines, ac in primis in eum, quem Paradoxa inscripsit, librum, axionia illud Serveti de Dei reali vel essentiali in omnibus et rebus et locis presentia ita urget, ut ex eo colligat non modò brutas pecudes, sed ipsa etiam corpora inanima, tamen animà quãdam communi atque divinã vel celesti vegetari, quæ nisi fallor à Virgilio mundi spiritus, ab hoc verbum internum, sermo spiritus, lux, potentia, vis ac denique Filius ipse Dei nominatur. Eam cum hominum omnium animos communi quãdam vi fovere, tum præsertim in piis viris facultatem quandam præcipuam ac singularem exere. Eòque rectè illos vel Deos vel certè deificatos appellari. Quo sensu vult Christum ipsum dici Filium Dei, cui Socratem ac Mercurium Trismegistum, aliosque hujus farinae nonnullos, tanquam æquales ac socios adjungit. Ejus infinitas blasphemias statuerunt quidam refutare, sed hoc unum eos remoratur, quòd haud satis illis constare possit quid de primo illo axiome Servetico ex quo cetera omnia manant, sit judicandum. Mihi certè haud dubium sit, quin ex eo multa non modò falsa, sed prorsus etiam impia consequantur. Tamen neque Joannes Calvinus neque ex veteribus (quod quidem sciam) quispiam argumenta ad illius ipsius refutationem suppeditat. Quinimò verò veteres illi theologi videntur mihi præsentiam illum realem Divinæ essentia in immensum plerumque extendisse (3). Je laisse ce qu'il dit ensuite, et qui montre que la doctrine ordinaire de l'immensité de Dieu l'embarrassait, et lui semblait propre à fomentier beaucoup de chimères. Je ne parle point non plus de ce que Bèze lui répondit (4); mais je dirai en passant que l'opinion des théologiens qui porte que l'essence et que la substance de Dieu est répandue dans tous les corps, est sujette à mille diffi-

cultés. Les cartésiens le font voir très-clairement. Voyez ce que M. Wittichius (5) observe contre Suarès, qui a tâché d'expliquer comment Dieu peut être présent dans les espaces imaginaires. M. Arnauld censura ainsi un ministre qui s'était servi de l'hypothèse commune pour prouver par un argument *ad hominem*, qu'on pourrait adorer le marbre.

*Je n'ai plus que l'exemple de son marbre à examiner, et à en montrer le ridicule, ce qui ne sera pas difficile; car tout ce qu'il en dit n'est fondé que sur la manière grossière et charnelle dont plusieurs conçoivent l'immensité de Dieu, en se l'imaginant comme une lumière infinie qui serait répandue partout et qui occuperait tous les lieux et réels et imaginaires. Ce n'est point ainsi que Dieu est immense; les choses spirituelles ne remplissent point les lieux corporels: Spiritualia non sunt in loco, dit Boëce avec tous les philosophes un peu éclairés. La substance de Dieu, qui est plus spirituelle que tout ce que nous pouvons concevoir de tel, n'est donc contenue dans aucun lieu, ni fini, ni infini (*1), comme dit saint Augustin. Il est partout parce qu'il soutient tout, qu'il connaît tout, qu'il agit partout. Deus ubique totus non locorum spatiis potentia, dit le même père (*2). Et ainsi le raisonnement de cet homme, n'étant appuyé que sur une fausse imagination, ne peut être qu'une chimère. Mais de plus, en le considérant même selon cette imagination, ce ne serait qu'un pur sophisme. Car au lieu de conclure de cette présence de Dieu dans le marbre, qu'il n'y a point de pièce de marbre dans lequel on ne pût adorer Dieu, il en conclut que, selon les catholiques, il n'y aurait point de pièce de marbre que l'on ne pût adorer, ce qui est une illusion manifeste, puisque le marbre n'est pas Dieu pour être rempli de Dieu, en la manière dont cet homme se l' imagine. Réduisant donc l'adoration dans les termes dans lesquels il devait lui-même la réduire, qui doute que ceux qui comprennent l'immense-*

(3) Epist. VI Th. Bezae, tom. III Operum, pag. 206, 207.

(4) *Ibidem*, epist. VII, pag. 208, 209.

(5) Wittichius, in Consensu Veritatis, pag. 86 et seq., edit. 1682.

(*1) De Gen., ad Litt., lib. 8, cap. 19.

(*2) De Sermonibus Domini in Monte, lib. 2.

sûté de Dieu de cette manière grossière, ne le pussent adorer partout sans idolâtrie, pourvu que leur esprit et leur cœur ne se portassent qu'à Dieu, comme étant partout (6). Le ministre répliqua beaucoup de choses, et entre autres celle-ci (7), que la Théologie de Vasquès, selon laquelle toutes les choses inanimées et sans raison peuvent être adorées, parce que Dieu est dans toutes les créatures par son essence, et qu'il les soutient, est horrible, mais qu'elle n'est point du tout déraisonnable ni mal liée avec ses principes; ... que « Vasquès (*) raisonne divinement au » sujet de l'homme selon le principe » de son église, pour prouver que » l'homme, qui est la vive image de » la divinité, peut être adoré du même acte d'adoration par lequel on » adore Dieu (8). » Il ne faut pas s'étonner après cela que le sieur de Sainte-Aldegonde (9) craignît les mauvaises suites de la doctrine de Servet adoptée par Sébastien Francus.

(6) Arnould, Réflexions sur le Préservatif, pag. 69 et suiv.

(7) Le Janséniste convaincu de vaine sophistique, pag. 194.

(*) In III^o. Thom., disp. CX, quæst. XXV, cap. III.

(8) Janséniste convaincu, etc., pag. 195.

(9) Epist. VI Th. Bezæ, pag. 227.

FRANGIPANI, famille romaine très-ancienne, et alliée aux plus grandes maisons de l'Europe (A), doit son nom à une admirable charité exercée envers les pauvres pendant la famine (B). Il y a long-temps qu'une branche de cette illustre maison s'établit glorieusement en Hongrie (C). MUTIO FRANGIPANI servit en France dans les troupes du pape, sous le règne de Charles IX (D). L'un de ses petits-fils eut des emplois au même royaume, sous Louis XIII (a). On releva un de ses bons mots; mais celui qui allégua dans une lettre en

(a) Voyez dans la remarque (F) les paroles de Balzac.

fut sévèrement censuré (E). Ce petit-fils de Mutio Frangipani inventa la composition du parfum et des odeurs, qui retiennent encore le nom de Frangipane (b) (F). Il tint à honneur d'être le dernier de ce nom illustre, et ne seignit point de dire qu'il gardait le célibat par nécessité, parce que sa condition ne lui permettait pas de mêler son sang avec des familles de fortune, dont l'ancienne majesté de Rome est déshonorée (c). L'équipage sous lequel il parut à Rome, le jour d'une cavalcade, était remarquable (G).

(b) Le Laboureur, Addit. aux Mémoires de Castelnau, tom. II, pag. 705, où l'on donne au marquis Frangipani son propre frère pour associé à cette invention.

(c) Là même, pag. 704.

(A) Famille romaine.... alliée aux plus grandes maisons de l'Europe.] M. le Laboureur (1) rapporte que le marquis Frangipani, qu'il avait vu à Rome, comptait parmi les cadets de sa maison les archiducs d'Autriche, et les rois d'Espagne, fondé sur l'opinion de Raphaël de Volterredont il eût été bien fâché d'être désabusé; et il ne se lassait pas de se rendre incommode aux nouvelles principautés de Rome, par l'avantage qu'il prétendait d'une antiquité qu'aucun n'eût osé mesurer avec celle de sa race. Cet auteur, ayant décrit l'équipage sous lequel il avait vu le même marquis dans une grande cérémonie (2), ajoute (3) que cela lui donnait des idées fort contraires à l'estime du premier et du plus ancien nom de Rome, et encore du plus illustre de la Dalmatie et du Frioul, depuis environ l'an 1120, qu'un de cette maison épousa la fille d'Engilbert, marquis de Frioul, sœur de Mahaut, femme de Thibault IV, comte de Champagne et de Brie, tante d'Alix

(1) Addit. aux Mémoires de Castelnau, tom. II, pag. 704.

(2) Voyez la remarque (G).

(3) Addit. à Castelnau, tom. II, pag. 705.

de Champagne, femme de Louis-le-Jeune et mère de Philippe Auguste, roi de France. Zazzera, qui a écrit de plusieurs maisons d'Italie, et qui a ignoré cette alliance, en ajoute encore une dont il donne la preuve, avec la nièce d'un empereur de Constantinople, qui, l'an 1170, fut envoyée en grande pompe, suivie de plusieurs évêques et grands seigneurs de Grèce, pour épouser Eudes Frangipani. On voit par l'histoire qu'il a composée de cette illustre maison, qu'ils étaient les plus puissans dans Rome, et qu'ils y ont vu naître la grandeur de tous les autres, à qui l'abus des temps a fait prendre qualité de princes. Nous verrons ci-dessous (4) que les Frangipani prétendent être parens de saint Grégoire.

(B).... doit son nom à une admirable charité, exercée pendant la famine.] « Frangipane en Italie, d'azur à deux mains d'argent qui tiennent un pain d'or coupé en deux moitiés, à raison qu'un de ses prédécesseurs fit au temps de la famine une très-grande libéralité à tout plein de personnes nécessaires. » C'est ainsi que parle le père Gilbert de Varenne, dans son Théâtre des Armoiries (5). Ils s'appelèrent d'abord *Fricapani*, comme il paraît par ces paroles de Godefroi de Vendôme : *Primo anno, quo, Deo volente vel permittente, nomen abbatis suscepi, aulivi piæ recordationis dominum papam Urbanum in domo Joannis Fricapanem latitare* (6). Voyez la note du père Sirmond sur ce passage (7). Le nom *Frangipani* était déjà en vogue dans le XII^e siècle ; car on trouve ces paroles dans la Chronique du monastère d'Anchin (8) : *Schismatici quietem non ferentes ecclesie, iterum quenulum clericum de progenie illorum quos Frangipanes Romani vocant contra papam Alexandrum, anti-papam statuunt, quem mutato no-*

mine, Innocentem III vocitarunt. Conrad, abbé d'Ursperg, emploie le terme de *Frangentes panem*. Voici comme il parle : *Imperator convocavit ad se de civibus romanis potentissimos et nobilissimos de familia eorum qui dicuntur Frangentes panem, et aliis ad quos præcipue habebat respectum populus romanus* (9).

(C) Une branche de cette.... maison s'établit glorieusement en Hongrie.] Scioppius a produit un acte daté l'an 1260, par lequel Béla, roi de Hongrie, reconnaît que dans les malheurs dont son royaume fut affligé par les Tartares, il reçut une extrême consolation de Felderic et Barthélemi Frangipani, qui s'attachèrent à son service avec leurs parens, et le secoururent d'une bonne somme de deniers. En reconnaissance de quoi il leur transporta la possession d'une ville maritime, avec tous les droits et domaines qu'il y avait. Voyez la page 215 du livre intitulé *Oporini Grubini Amphotides Scioppianæ*. Scioppius assure (10) que cet acte lui a été communiqué par George Antigonus Frangipani, gentilhomme de la chambre, et grand écuyer de l'archiduc Maximilien Ernest. Citons-en quelque chose (11) : *Deus totius consolationis, qui consolatur suos in omni tribulatione, etiam nobis fontem aperire dignatus est, et ad consolandum nos Feldericum et Bartholomæum illustres et strenuos viros de Frangipanibus, nobiles de Wegliâ quasi de cælo projecit, qui nobis cum omni parentelâ adherentes inter actus promissuos, fideles exhibuerunt famulatus et non modicam pecuniam eorum, quæ ultra XX marcarum millia transcendunt, in vasis aureis et argenteis atque aliis rebus pretiosis nobis de bonis eorum præsentaverunt, et presentando donaverunt. Demum nos, cum à nobis Deus suam indignationem amoverit, recompensantes eorum servitia et dona, de consilio domine Mariæ, charissimæ consortis nostre, et baronum nostrorum fidentium, etiam quendam civitatem nostram, circa litus maris existentem, SEGNIAM vocatam cum omnibus suis utilitati-*

(4) Dans la remarque (F).

(5) Apud Menagium, Origini della Lingua Italiana, pag. 231.

(6) Godefrid. Vindocinensis, lib. I, Epist. VIII, apud Menagium, *ibid.*

(7) *Vetustissimæ ac nobilissimæ apud Romanos familie nomen nunc paululum inflexum; Frangipanes enim dicuntur.* Sirmondus, Not. in Epist. VIII libri I, Codefr. Vindoc., apud Menag., *ibidem*.

(8) *Ad ann. 1179, apud Menag., ibid.*

(9) Conrad, abbas Ursperg., *ad ann. 1227, apud Menag., ibidem.*

(10) Scioppius, Amphot., pag. 214.

(11) *Ibidem, pag. 213.*

bus et pertinentiis universis, simul cum tributo seu telonio, et aliis circumferentiis, et in eadem libertate, sicut nobis servire consueverant, dedimus et donavimus, et contulimus ipsis Felderico et Bartolomæo in filios filiorum perpetuò et irrevocabiliter possidendum. Ce prince par un autre acte leur accorda plusieurs privilèges et plusieurs immunités, et en alléguant des raisons qui leur sont très-glorieuses. C'est ce qui m'oblige à citer ses termes. Ce seront autant de faits historiques propres à cet endroit de mon ouvrage. *Deus ad refulcendum et corroborandum nos. Feldericum et Bartholomæum de Frangipanibus, illustres et strenuos viros, nobiles de Wegliã altã ex prosapia urbis Romane senatorum ortos, tanquam angelos protectionis de arce Polorum misit, qui nobis cum eorum parentelã et familiarium catervã armigerã in opem et nostræ personæ saluberrimam tutelam adhærendo, per eorum strenua certamina, quosdam ductores ipsorum Tartarorum, sequacesque eorum dire necis exterminio necari, et quosdam captos nobis offerre, ubi etiam crebra stigmata et gravia sustulere, et multos ex eorum charis proximos et familiares amittere, supraque omnibus prænarvatis copiosam pecuniarum ipsorum in auro etiam et argento ac rebus pretiosis quantitatem ad XX millia marcarum se extendentem nobis pro assumendis stipendiariis et expeditionibus variis offerre maluerunt, etc.* (12). Voyez, dans le Supplément de Moréri, la fin tragique d'un grand seigneur de Hongrie, nommé Frangipani, qui avait conspiré contre l'empereur, l'an 1671.

(D) *Mutio Frangipani servit in France.... sous le règne de Charles IX.*] « Le pape prenant grande part aux guerres de la religion en France, plusieurs grands seigneurs d'Italie passèrent les monts, les uns avec emploi dans les troupes qu'il envoyait, et d'autres comme volontaires, et poussés de la seule inclination qu'ils avaient pour cette couronne. Le seigneur Mutio Frangipani y crut être d'autant plus obligé qu'il était partisan de France,

» qu'il y avait plusieurs parens du côté de Julia Strozzi sa femme, » sœur de la comtesse de Fiesque, et » qui avait encore l'honneur d'être » alliée de la reine. Il donna des preuves de sa valeur à la bataille de Jarnac où il fut blessé; et après il s'en retourna jouir en paix de la réputation qu'il avait acquise en cette guerre (13).

(E) *Celui qui alléguait... un bon mot du marquis de Frangipani en fut sévèrement censuré.*] Costar écrivant à M. Colbert (14) employa les termes que l'on va lire : *Comment voulez-vous que j'aille à la cour? Il y a près de cinq ans que je suis retiré dans la province, parce que je n'ai plus la force de souffrir la vie de Paris, et de me trouver dans les lieux de respect, où il faut perpétuellement demeurer dans cette incommode posture qui semblait si insupportable à M. le marquis de Frangipani, lorsqu'il était en la cour de France, et qu'il disait si agréablement : star sempre dritto e scapellato : vous savez le reste, monsieur, ou si vous n'en savez rien, ce n'est pas d'un archidiacre que vous le devez attendre* (15). Voyons de quelle manière il fut censuré. « Ces mots n'ont pas besoin d'explication, puisque personne ne l'ignore. C'est un vieux quolibet qui est depuis si long-temps dans la bouche de tous ceux qui font gloire d'être dissolus; et si mon adversaire a eu honte de l'expliquer, qui est-ce qui le voudra faire (16)?

(F) *Il inventa la composition du parfum et des odeurs, qui retiennent encore le nom de Frangipane.*] Voici ce que dit M. Ménage (17) : *Da uno di que' Signori Frangipani, (l'abbiam veduto qui in Parigi) furono chiamati certi quanti profumati, Guanti di Frangipani. Ludovico Batzacio in una sua lettera a Madama Desloges : De son bon gré il se vit hier votre tributaire, et s'obligea de vous envoyer tous les ans une rai-*

(13) Le Laboureur, Addit. à Castelnau, tom. II, pag. 704.

(14) Il n'était alors qu'intendant de la maison du cardinal Mazarin.

(15) Costar, cité par Girac, Réplique, pag. 27.

(16) Girac, la même.

(17) Origini della lingua Italiana, pag. 231.

(12) *Apud Scioppium, Amphotid., pag. 217, 218.*

» sonnable quantité de ses pastilles.
 » Si vous les trouvez bonnes, elles
 » auront plus de réputation que les
 » gants de Frangipani. Mais parce
 » que vos gens de Limousin se pour-
 » raient ici équivoquer, vous les
 » avertirez, s'il vous plaît, que ce
 » parfumeur a trente mille livres de
 » rente, et la première dignité de no-
 » tre province; et que ce gantier est
 » seigneur romain, maréchal de camp
 » des armées du roi, parent de saint
 » Gregoire-le-Grand; et, ce que j'es-
 » time plus que tout cela, un des plus
 » honnêtes hommes du monde. »
 M. Ménage après cela cite quelques
 vers latins de Cérissantes qui sont fort
 jolis (18). Ils sont tirés d'une ode qu'il
 adressa à Voiture, et qui a été imprimée
 à la fin des lettres latines de Bal-
 zac.

(G) *L'équipage sous lequel il pa-
 rut à Rome..... était remarquable.*]
 M. le Laboureur, témoin oculaire, en
 parle de la façon qu'on va voir. « Je
 » ne saurais m'abstenir de dire encore,
 » à propos de ce dernier marquis Fran-
 » gipani, que je le vis une fois à la
 » cavalcade qui se fait le jour de saint
 » Pierre, pour conduire le pape du
 » Vatican à Montecavallo, parfaite-
 » ment bien monté, et bien à cheval,
 » mais dans un équipage fort peu
 » guerrier pour une occasion pour-
 » tant toute guerrière, et qui fut fêtée
 » de tout le canon du château Saint-
 » Ange. Il était vêtu de taffetas noir,
 » le manteau sur une épaule, retroussé
 » sous le bras, l'habit de même étoffe,
 » avec des manches pendantes à son
 » pourpoint, planté dans une selle à
 » piquer fort creuse, en bas de soie
 » avec des jarretières en rose, la hous-
 » sine à la main. Je voulus être plus
 » assuré que ce fût lui, quoique je le
 » reconnusse, tant je trouvais à redire
 » à cette manière tout-à-fait bour-
 » geoise de paraître en public dans
 » une si grande occasion (19). »

(18) *Les voici :*

Amice, nil me, sicut antea, juvat
 Pulvere vel Cyprio
 Comam nitentem pectere,
 Vel, quas Britannus texuit subtiliter,
 Mille modis variis
 Jactare ventis tœnias,
 Vel, quam perunxit Frangipanes ipsemet,
 Pelle manum gracilem
 Coram puellis promere.

(19) Le Laboureur, *Addit. à Castelnau, tom. II, pag. 705.*

FRATRICELLI, hérétiques
 qui s'élevèrent en Italie sur la
 fin du XIII^e. siècle. Ils faisaient
 leurs dévotions dans des lieux
 cachés, où ils s'assembaient de
 nuit; et là, après avoir chanté
 quelques hymnes, ils éteignaient
 les chandelles, et se ruiaient cha-
 cun sur sa chacune selon la ren-
 contre du hasard (a). Les enfans
 issus de ce commerce étaient
 portés dans l'assemblée; on se les
 donnait de main en main à la
 ronde jusques à ce qu'ils expiras-
 sent. Celui entre les mains du-
 quel ils mouraient était élu
 grand pontife. Ils brûlaient l'un
 de ces enfans, et jetaient les cen-
 dres dans un vase où ils versaient
 du vin, dont ils faisaient boire à
 ceux qu'ils initiaient à leur con-
 frérie. Ils combattaient la pro-
 priété des biens, et soutenaient
 que les fidèles ne devaient pas
 s'engager aux magistratures, et
 que les âmes des bienheureux ne
 verront Dieu qu'après la résur-
 rection (b). La demoiselle Des-
 jardins a donné à cette secte une
 origine très-vraisemblable (A);
 car il est difficile de croire que
 la plupart de ces faux dévots,
 qui établissent des conventicules
 sous prétexte de réforme, ne
 couchent en joue les femmes. Ils
 se persuadent que le beau sexe
 donnera aisément dans le pan-
 neau et que son penchant vers
 les exercices extérieurs de reli-
 gion, et celui de la nature, qui
 sait admirablement entretenir la

(a) *Noctu in abditis locis sacra operari
 soliti post quosdam hymnos seu cantilenas
 extinctis luminibus, promiscuis ac fortuitis
 cœtibus sese inquinabant.* Spondanus, *ad
 ann. 1297, num. 9. Il cite Sabellic. 9, en
 7. Prateolus, Sanderus, Gaultier.*

(b) *Idem, Spondanus, ibid.*

concorde avec l'autre, leur fournirent le moyen de plier les femmes à ce qu'on souhaite d'elles.

Afin d'observer la règle, qu'il faut entendre les deux parties, *audi et alteram partem*, je dois observer ici qu'un illustre protestant nous fait entendre que les fraticelli n'étaient point coupables des infamies qu'on leur imputa (B); mais que la véritable raison et des calomnies qui furent semées contre eux, et de la rigueur avec laquelle ils furent persécutés, fut qu'ils enseignaient des dogmes qui combattaient le papisme. La réponse qui a été faite à ce protestant nous apprendra que, selon quelques auteurs, les fraticelli ne couchaient point avec des femmes pour en jouir, mais pour rendre leur continence plus méritoire (C). Il ne faut pas oublier que plusieurs d'entre eux se disaient moines de l'ordre de saint François. Bzovius, qui affecta de faire cette remarque, en fut censuré par les franciscains. Nous verrons une partie des choses que l'on a dites pour sa justification (D). Disons aussi que Pratéolus, qui affirme chaudement tous les mauvais bruits qu'on a fait courir contre les *frérots* ou les *fratricelli*, avoue que ces gens-là combattaient la cour de Rome et l'autorité papale (E).

(A) *La demoiselle Desjardins a donné à cette secte une origine très-vraisemblable.*] Elle suppose (1) que le bruit des prouesses amoureuses ayant donné l'alarme aux maris soupçonneux, ils augmentèrent le

nombre des espions, en sorte que le commerce en fut absolument interrompu. Quelques jeunes gens furent fort affligés de cette réforme... Voyant donc que l'éclat et la galanterie déclarée avaient été la cause du désordre, ils résolurent de traiter l'amour à la sourdine, et de sauver les apparences qui effarouchaient les maris. Ils affectèrent de vivre dans la retraite; ils étudièrent un extérieur mortifié, et formant un nouvel ordre de religieux sous le nom des *Fraticelles* ou *Frérots*, ils furent bientôt si révéérés pour la piété apparente qu'ils pratiquaient, qu'on ne parlait plus d'eux que comme de nouveaux anachorètes. Quelques époux des plus inquiets, et des plus mal partagés de chastes épouses, eurent la curiosité de voir ces dévots personnages : les gens travaillés du souci domestique font un grand usage des conférences; et trouvant la conversation des fraticelles fort édifiante, il n'y en eut aucun qui n'espérât de leurs charitables remontrances l'entière conversion des épouses les plus coquettes. Ils avaient impatience d'être chez eux pour vanter la nouvelle institution; et les femmes regardant tous les pretextes de visite, comme autant de pas vers la liberté, elles témoignèrent autant de désir de voir les fraticelles, qu'on en avait de les leur montrer. Voilà donc nos frères agréablement visités, et les maris très-contens des visites qu'on leur rendait. Car, pour établir leur nouvelle domination, ils ne prêchaient que la fidélité à la foi conjugale, l'obéissance des femmes envers les maris, et quantité d'autres préceptes, tous fort utiles pour la tranquillité du ménage, et de grande édification pour messieurs les époux; mais comme ce qui était bon à dire pour les uns, n'était pas agréable pour les autres, ils exhortaient les dames à venir les voir en particulier, afin, disaient-ils, de mettre la cognée à la racine des arbres, et de travailler utilement à leur entière conversion. Ils n'eurent pas de peine à obtenir d'elles cette marque de leur déférence, elles aimaient bien mieux venir aux sermons, que de ne sortir point, et les instructions secrètes des fraticelles ne leur paraissant pas aussi difficiles à suivre, que celles des directeurs or-

(1) *Annales galantes, III^e. partie, Histoire VII, pag. 156, éd. de Hollande, 1677.*

linaires, elles les recevaient avec docilité, et elles s'y soumettaient sans répugnance.

C'est un fait certain et vérifié par l'expérience de tous les siècles, qu'un des plus sûrs moyens d'attirer le sexe, et de s'en faire courir, est d'établir des confréries d'une austère réformation, et de se signaler par un extérieur dévot dans certains conventicules. Ceux qui cherchent les causes des évènements, n'ont pas oublié de méditer sur les raisons qui amènent celui-ci. Ils font deux classes principales de ces écolières. Les unes vont à cette école par un bon motif : la dévotion naturelle au sexe les attire là. Les autres ont mille fois ouï dire qu'il y a beaucoup de tartuferie dans le fait de ces fondateurs, qu'ils sont hommes comme les autres, et qu'ils ne font les hypocrites qu'afin de faire l'amour sans scandale, et à l'ombre du mystère. Il y a long-temps sans doute que l'on chante en d'autres termes par tout pays.

*... Bourgeois de Sodome,
Voyant dom Côme,
Dit en courroux :
Ces bigots sont tous en prière,
Ils font tous au ciel les yeux doux,
L'oraison ne leur sert de guière,
En amour ils sont tous
Moins bêtes et plus fripons que nous.*

Cela fait qu'on espère de trouver de bonnes fortunes après de ces faux dévots, et qu'on est ravie de se mettre sous leur direction : on espère de n'y rien perdre du côté du plaisir, et d'y gagner beaucoup du côté de la renommée. On espère même qu'au cas qu'ils ne fussent pas des hypocrites, on aurait l'adresse de les tenter vivement et victorieusement, car de tous les vices il n'y en a point de plus indomptable que celui de l'impureté (2), ni qui secoue plus facilement le joug. Pour ce qui est des écolières de l'autre classe, elles conçoivent une si grande vénération pour le prétendu dévot, et même tant de tendresse, qu'elles s'aveuglent en sa faveur. S'il est besoin qu'il leur persuade qu'il n'y a point de crime à faire certaines choses, il les tourne de ce côté-là, et au pis aller la tendresse ne leur per-

(2) *Ce que dit Sénèque en général, nunquam bonâ fide vitia mansuescunt, convient d'une façon spéciale à celui-ci.*

met pas de s'opposer aux désirs du personnage. Quoi qu'il en soit, il n'y a point eu de chef de secte, point de fondateur de conventicules, quelque abominables que les pratiques en fussent, qui n'ait trouvé des disciples très-dociles dans l'autre sexe (3); et quand on voit le soin extrême que prennent ces sortes de gens d'attirer des femmes, il faut avoir une grande charité pour ne pas croire que leur but est plutôt le corps qu'elles ont reçu de la nature, que l'âme qu'elles ont à sauver.

(B) *Un illustre protestant nous fait entendre que les fraticelli n'étaient point coupables des infamies qu'on leur imputa.*] M. du Plessis les considère comme une branche des Vaudois. *Mais outre ce que les Vaudois, dit-il (4), continuoient en France, nous les suivons à la trace en Italie et en Allemagne par le sang, qui en estoit espandu par les inquisiteurs: en Italie où Boniface exterminé par toutes rigueurs ceux qu'ils appelloient fraticelli, les frères, qui avoient pour docteurs Gerard Sagarelli de Parme, et Dulcino de Novarre, disciples de Herman tenu pour saint en Italie, et depuis desterré par Boniface, à Ferrare. Ces povres gens, ausquels à l'accoustumée ils imputent mille infamies desormais trop decriées, mais à la verité qui enseignoient que le pape estoit l'antechrist, l'eglise romaine la Babylon de l'Apocalypse; ces pretendus spirituels, gens rejettés de Dieu, repronoient plusieurs abus et traditions romaines; et avoir esté persecutés de Boniface, l'un des plus impurs et profanes poutifes qui fut jamais, ne fait pas presumer que ce fust pour infamie: et en Allemagne nous les trouvons aussi de mesme temps.*

(C) *Les fraticelli ne couchaient point avec des femmes pour en jouir, mais pour rendre leur continence plus méritoire.*] Coëffeteau, répondant à ce passage du Mystère d'Iniquité, assure (5): « Que les propres fauteurs

(3) *Voyez la remarque (A) de l'article GUILLEMETTE, tome VII.*

(4) *Du Plessis Mornai, Mystère d'Iniquité, pag. 412. Il cite Guido Perpimia, de Hæresib. Blond. dec. 2. l. 9. Guillau. de Nangis.*

(5) *Coëffeteau, Réponse au Mystère d'Iniquité, pag. 1015, 1016.*

» des Vaudois et Albigeois, et mesmes
 » de ces fraticelles, nous en disent
 » des choses qui rendent la deposition
 » des autres probable: Oyons Vignier
 » comme il en parle. *Le pape Cle-*
 » *ment, dit-il (*), estant informé*
 » *que les assemblées et les congre-*
 » *gations de ceux qu'on nommoit*
 » *freroux qui faisoient leur demeu-*
 » *re, et retraicte aux montagnes*
 » *de Piedmont, et de la Lombardie,*
 » *mesmes es environs de Verseil, et*
 » *de Novare, s'augmentoient de plus*
 » *en plus, tellement qu'on ne les pou-*
 » *voit dissiper, fit, par les jacobins*
 » *et cordeliers, prescher la croisade*
 » *contre eux. De façon qu'un grand*
 » *nombre de croisez se leverent qui*
 » *les allerent chercher jusques dedans*
 » *leurs montagnes, où ils en firent*
 » *mourir cette année par faim, froid,*
 » *et glaive, plus de quatre cents, et*
 » *en bruslerent jusques au nombre de*
 » *cent quarante. Entre lesquels se*
 » *trouva leur principal ministre nom-*
 » *mé Dulcin, et sa femme nommée*
 » *Marguerite, lesquels on fit mourir*
 » *pareillement. Aucuns les appellent*
 » *Dulcins, à cause dudict Dulcin,*
 » *aucuns freroux à cause qu'ils s'en-*
 » *tr'appelloient freres, et les femmes*
 » *qui les accompagnoient sœurs en*
 » *Jesus-Christ, avec lesquelles Pla-*
 » *tine, et autres historiens, disent*
 » *qu'ils habitoient et paillardoient in-*
 » *différemment en leurs conventuel-*
 » *les, à la manière de ceux qu'on ap-*
 » *pelloit adamites, et Nicolaites, souf-*
 » *flants les chandelles. Mais la Mer*
 » *des histoires dit seulement qu'ils*
 » *ne faisoient point de scrupule de*
 » *coucher ensemble, sans se connois-*
 » *tre charnellement, estimans qu'une*
 » *telle continence estoit autant meri-*
 » *toire, que de ressusciter un mort, etc.*
 » Ces couches communes, et cette bes-
 » tiale indifférence, ne rendent elles
 » pas leurs saletés plus de demy ave-
 » rées, si ce n'est qu'on croye que
 » c'estoient des marbres? Mais encor
 » Vignier les flatte aussi bien que du
 » Plessis. La voix publique est qu'ils se
 » souilloient de mille infâmes volup-
 » tés, qui ont mérité qu'on les exter-
 » minast comme prodiges, qui des-
 » honnoroient la religion chrestien-
 » ne. Masséus, si souvent cité par du

» Plessis, en parle en ces termes. (*)
 » *En 1308. En caresme furent re-*
 » *cherchés et pris plus de quatre cents*
 » *dulcins es montagnes de Novare,*
 » *et aux environs de Verseil. Or es-*
 » *toient ils des reliques de ceux que*
 » *sauct Bernard, sur les cantiques,*
 » *a nottés. Ils se mesloient indiffé-*
 » *remment, hommes et femmes, usant*
 » *de mesme lit, et disoient les hom-*
 » *mes qu'ils les tenoient ainsi avec*
 » *eux, afin que passans ces occasions*
 » *de peché, leur continence fust plus*
 » *meritoire les laissant vierges, etc.*
 Je laisse quelques petites fautes qu'on
 a relevées. Rivet répliquant à Coëf-
 feteau se déclare l'apologiste des fratri-
 celli. Il n'avoue point le fait, je veux
 dire qu'ils cherchassent à signaler leur
 continence en se couchant auprès
 d'une femme sans passer plus outre :
 il avoue que s'ils avoient tenu cette
 conduite, ils eussent été blâmables ;
 mais il ne laisse pas d'en exténuier la
 faute en quelque façon. Voici ses pa-
 roles (6) : *Les tesmoins contre les fratri-*
celles s'accordent comme les tesmoins
de Susanne. Ce qu'escriit Vignier, et
que Coëffeteau rapporte de lui, en est
une preuve. Car ce que leur impose
Platine, est plus que ce qu'en dit la
Mer des histoires. Et encore que je ne
veuille approuver que les hommes et
femmes couchent ensemble sans scrupule,
pour rendre leur continence
plus penible, et par conséquent plus
recommandable, Coëffeteau pouvoit
trouver en l'antiquité plusieurs clercs
garens de cette mauvaise procedure,
contre lesquels se sont ecriez Cyprian
et Hierosme. Car ils avoient des aga-
petes et compagnes du celibat avec
lesquelles ils couchoient, comme nous
avons dit ailleurs. Ce n'est pas neant-
moins que nous veuillions advouer ce
qui s'en trouve en cette Mer, laquelle
bien souvent est un esgoust de men-
sorges. Notez en passant que la mau-
vaise conduite qu'on a imputée à Ro-
bert d'Arbrissel est fort ancienne, et
qu'elle lui serait commune avec bien
des gens qui ont vécu et avant lui, et
après lui.

(D) *Nous verrons une partie des*
choses que l'on a dites pour la justi-
fication de Bzovius.] Les plaintes des

(*) *Massæ. Ch. mund. li. 17.*

(6) Rivet, *Remarques sur la Réponse au*
Mystère d'Iniquité, II^e partie, pag. 478.

(*) *Fig., pag. 3 de la Bih. hist., en l'an*
 1308.

franciscains, leurs réponses, et leurs apologies, se trouvent (7) dans l'ouvrage intitulé *Vitela Franciscanorum contra Bzovium*, et dans Waddingus au III^e. tome des Annales des frères mineurs (8). La réplique pour Bzovius se trouve dans l'écrit d'un dominicain nommé Nicolas Jansénius. J'y renvoie mes lecteurs, et me contente de dire que le père Vincent Baron a fait voir par le témoignage d'Odéric Raynaldi continuateur de Baronius, que les fraticelli avoient obtenu des confirmations et des privilèges du pape Célestin V, en qualité de religieux de l'ordre de saint François. *III (Bzovio) assentitur... Odericus Raynaldus tomo quinto decimo suorum Annalium ad ann. 1317 n. 56 et sequent. ita habet: variae fuerunt fraticellorum sectae; et certum est ex extravag. Joannis XXII Sancta Rom. de Relig. Domib. fraticellorum alios prætexuisse, habitum se, et vitæ ritum ab episcopis, aut ecclesiarum prælatis accepisse; alios jactasse se tertii ordinis sancti Francisci, poenitentium vocati, habitum induisse; finxisse alios ordinem fratrum minorum profiteri, et sancti Francisci regulam ad litteram observare, et objecto eo fucos, ipsos à Cælestino quinto hujusmodi vitæ, et statû privilegium obtinuisse: quamvis ea ratio non valeat; cum Bonifacius octavus concessa à Cælestino resciderit, ac posteriori decreto standum esset: Hæc Odericus (9). Il cite aussi un passage d'Alvarès Pélégus moine franciscain (10). Notez que ce passage de Raynaldi confirme ce qu'Hospinien observe, que les papes ont varié dans leurs jugemens sur les fraticelli. *De Fratricellis à Johanne XXII condemnatis, à Gregorio XI et Eugenio approbatis, refert Hospinianus de Monachis lib. 6. cap. 32. Vides judiciorum papalium auctoritatem* (11).*

(E) *Pratéolus, qui affirme chaude-*

(7) *Ad ann. 1317.*

(8) *Ad ann. 1317.*

(9) Vincent. Baronius, *Apologet., lib. IV, sect. III, art. II, pag. 107.*

(10) *Muli seculares et fratres minores pro isto carnali spiritu libertatis, per inquisitores hæreticæ pravitatis incarcerati fuerunt.* Alvar. Pelagius, de *Planctu ecclesie, lib. II, cap. LII, apud Vinc. Baron., ibid., pag. 108.*

(11) Gisb. Voectius, *Desperata causa Papatûs, pag. 211.*

ment tous les mauvais bruits... contre les fraticelli, avoue que ces gens-là combattaient la cour de Rome, et l'autorité papale.] Ce qu'il rapporte est parsemé de divers faits qui n'ont point paru dans nos remarques précédentes; c'est pourquoi je m'imagine que je le dois copier, afin de faire mieux connaître ce que l'on a dit de ces hérétiques. « Aucuns qui vouloient estre es- » timez du tiers ordre de l'institution » de saint François, et qu'on nommoit » par les Itales, royaume de Sicile, » et province de Narbonne, *Fratri-* » *culi*, ou *Fratricelli*, ou *Fratres de* » *paupere vitæ*, ou *Bisochi*, ou *Begui-* » *ni*, et autres noms, furent en ce » temps accusez et condamnez d'he- » resie par le pape Boniface VIII. Il y » en a aucuns qui disent que premie- » rement par le pape Jean XXII. Ceux » cy contemnoient les sacremens ec- » clésiastiques. Ils disoient qu'il n'es- » toit licite aux chrestiens d'avoir et » retenir quelque chose en propriété, » n'y d'avoir l'administration et gou- » vernement des republicques. Item » que les saintes ames n'avoient point » de jouissance et fruition de la vi- » sion de Dieu devant le dernier jour. » En leurs assemblées (ainsi que les » adamites du jourd'huy, qui di- » sent que toutes femmes sont com- » munes) après la celebration de » leurs mysteres, ils usoient de vo- » lupté charnelle contre l'honnes- » teté de mariage avec la premiere » qui là estoit. Ce qu'ils faisoient de » nuit après avoir esteint les chan- » delles. Les chroniqueurs recitent » comment ceux qui estoient de ceste » secte furent decelez, à savoir par » un marchand de Milan nommé Con- » rad, lequel voyant que sa femme » souvent se relevoit de nuit, vou- » lut sçavoir où elle alloit et pour- » quoy elle se relevoit. Il la suivit » donc uue fois secrettement et entra » en leur sinagogue, ou apres leurs » misteres parachevez et les chandel- » les esteintes, la tenant de bien pres » eut sa compaignie, et luy osta un » anneau de ses doigts pour signe, et » puis le declara aux autres, et le » denonça à l'inquisiteur de la foy. » Toutes les femmes qui estoient de » ceste secte avoient couronne comme » les clerics et moines, et par cela » furent toutes decelees. Voyez le Sup-

» plement des Chroniques. Ils disoient
 » aussi que la puissance de l'Église à
 » cause des mauvais mœurs des ec-
 » clesiastiques, estoit ja de long-temps
 » annullée et esteinte, et qu'ils es-
 » toient eux seuls l'Église de Dieu, et
 » qu'ils imitoient les apostres. Et que
 » l'Église romaine estoit une paillarde,
 » et que les papes depuis saint Syl-
 » vestre premier du nom avoient esté
 » tous meschans, pour n'avoir vescu
 » en pauvreté, et pour ceste cause
 » qu'il ne leur falloit point payer les
 » dismes. Ils estoient si impudens,
 » qu'ils disoient qu'une nommée Mar-
 » guerite, concubine de l'un de leurs
 » principaux predicans et ministres
 » nommé Dulcinus, avoit conceu du
 » Saint-Esprit (12). »

(12) Du Préan (ou Pratéolus), Hist. de l'estat
 et succès de l'Église, tom. II, folio 2, verso et
 fol. 3, à l'ann. 1300.

FRAUWENLOB* (HÉNNRI), au-
 teur allemand, mort à Mayen-
 ce, l'an 1317. Sa pompe funèbre
 fut fort singulière; les femmes
 le portèrent depuis son logis jus-
 ques à la grande église, et firent
 retentir leurs plaintes et leurs
 doléances par toutes les rues,
 et répandirent une si grande
 quantité de vin sur son tombeau
 que toute l'église en fut inon-
 dée. Elles firent tout cela en re-
 connaissance des éloges dont il
 avait comblé leur sexe dans ses
 livres. Voyez la remarque (A).

* C'est sous ce nom, qui, dit M. Schoell,
 (Biographie universelle, XV, 537) signifie
 panégyriste des dames, qu'est connu un des
 maîtres poètes du XIV^e siècle; on ignore son
 nom de famille. Quelques-uns de ses vers
 sont imprimés dans la Collection de Manesse
 qui a paru à Zurich; mais la plupart est
 inédite.

(A) Voyez la remarque.] Cet arti-
 cle est tiré d'Albertus Argentinensis,
 l'un des écrivains de l'histoire d'Alle-
 magne (1). On ne sera pas fâché, je
 m'assure, de voir ses propres paroles.
Anno Domini 1317 sepultus est

*Henricus dictus Frauwenlob in Mo-
 guntia in ambitu majoris ecclesie....
 qui deportatus fuit à mulieribus ex
 hospitiò usque ad locum sepulture,
 et lamentationes et querelæ maximæ
 audite fuerunt ab eis propter laudes
 infinitas quas imposuit omni generi
 femineo in dictaminibus suis. Tanta
 etiam ibi copia fuit vini fusa in sepul-
 crum suum, quod circumfluebat per
 totum ambitum ecclesie.*

FREIGIUS (JEAN-THOMAS),
 petit-fils d'un paysan, et fils
 d'un jurisconsulte (A), a vécu
 au XVI^e siècle. Il naquit à Fri-
 bourg dans le Brigaw, et s'ac-
 quit beaucoup de réputation par
 ses travaux littéraires. Il étudia
 le droit dans sa patrie sous le fa-
 meux Zasius, et il eut aussi pour
 maîtres Henri Glarean et Pierre
 Ramus. Il s'attacha extrêmement
 aux principes et à la méthode de
 ce dernier. Il enseigna première-
 ment à Fribourg et puis à Bâle;
 mais, voyant que la fortune lui
 était contraire, il fut prêt à
 rompre avec les muses, et à de-
 venir campagnard. Il roulait
 cette entreprise dans son esprit,
 lorsque le sénat de Nuremberg,
 à l'instigation de Jérôme Wol-
 fius, lui fit offrir le rectorat du
 nouveau collège d'Altorf. Cette
 charge était vacante par la mort
 de Valentin Érythréus, le pre-
 mier qui l'eût exercée. Il prit pos-
 session de cet emploi le 30 de no-
 vembre 1575. Il en remplit les
 fonctions avec ardeur, en expli-
 quant les historiens, les poètes et
 les Instituts de Justinien, etc. Il
 retourna à Bâle et il y mourut de
 la peste, l'an 1583 (a) (B). Cette
 maladie contagieuse lui avait en-
 levé depuis peu un fils qui pro-

(1) Il est dans la compilation des Scriptorum
 Rerum Germanicarum, faite par Urstisius.

(a) Tiré de Melchior Adam, in Vit. Ju-
 riscons., pag. 252 et suiv.

mettait beaucoup, et deux filles dont l'une avait déjà fait quelques progrès dans les études (C). Il publia beaucoup de livres (D). M. Moréri a fait quelques fautes (b).

(b) Voyez la remarque (A), à la fin.

(A) *Il était petit-fils d'un paysan, et fils d'un jurisconsulte.*] Ce jurisconsulte s'appelait NICOLAS FREIGIUS : il avait pour père un bon villageois ou laboureur, qui demeurait proche de Bâle (1). Son inclination à l'étude le conduisit jusqu'au degré de docteur en droit. Il se maria à Fribourg dans le Brisgaw. Il se fit connaître au public par quelques ouvrages de Zasius dont il procura l'édition. Il exerça la profession d'avocat à Ensheim dans l'Alsace, et puis il se transporta avec sa famille à Ulm, et y fut l'un des conseillers de la ville. Il y mourut d'hydropisie l'an 1550 : sa femme le fit enterrer dans un couvent de religieuses à Sefflingen proche d'Ulm. Melchior Adam rapporte les vers latins de Jean Thomas Freigius (2), qui contiennent ces particularités, et néanmoins il venait de dire que Nicolas Freigius survécut à son épouse, décedée l'an 1564 (3); et *matrem qualem primò amisit* (Jo. Thomas Freigius) *peste sublatam cum duabus sororibus* (4) *anno Christi millesimo quingentesimo sexagesimo quarto. Has subsequutus est pater.* S'il avait examiné ces vers-là, il aurait connu qu'ils furent écrits l'an 1564, quatorze ans après la mort de Nicolas Freigius.

Hic jam namque pater bis septimus ingruit annus,

Ex quo te tristi fata tulere nece (5).

M. Moréri a fait plusieurs fautes; car il a dit, 1°. que Nicolas Freig mourut de peste; 2°. que ce fut l'an 1564; 3°. que ce fut avec sa femme; 4°. et avec

(1) *Me pater agresti genuit sub rure colonus, Hic ubi Rauriacos Rhenus adurget agros.*

Jo. Thomas Freigius, *Tristium libro*, eleg. IV, pag. m. 366. *Il fait parler son père, Tiré de Melch. Adam, in Vit. Jurisc., pag. 252.*

(2) *Tirés de l'épigramme IV, que je viens de citer.*

(3) Melch. Adam, in Vit. Jurisc., pag. 252.

(4) *Il fallait dire cum tribus: Voyez la III^e. épigramme de Jean Thomas Freigius.*

(5) Joh. Thomas Freigius, eleg. IV *libri Tristium*, pag. 365.

deux de ses filles (6); 5°. qu'il avait fait de grandes découvertes dans la jurisprudence civile et canonique; 6°. que son fils étudia le droit sous les plus grands hommes de son temps. C'est supposer fausement que Glaréan et Ramus lui enseignèrent la jurisprudence. 7°. Il lui donne pour nom de baptême Thomas, et il fallait le nommer Jean Thomas.

(B) *Il y mourut de la peste l'an 1583.*] Le 16 de janvier, si nous en croyons Melchior Adam, qui ajoute que, selon d'autres, ce fut en 1582. L'Épître de la Bibliothèque de Gesner (7) assure qu'il mourut dans le collège d'Altorf l'an 1582. Je crois que Melchior Adam ne se trompe point, et qu'il y a une faute dans la date de l'Épître Dédicatoire du *Joan. Thomæ Freigii Quæstiones geometricæ et Stereometricæ*. L'auteur dédie lui-même cet ouvrage à six mathématiciens de ses bons amis. C'est un livre qui fut imprimé à Bâle, par Sébastien Henricpétri, au mois de mars 1583. L'épître dédicatoire est datée de Bâle le 1^{er}. de mars de la même année. Cela ne peut s'accorder avec l'avertissement qui a été mis à la fin du livre. Cet avertissement concerne les Élégies que Freigius avait publiées l'an 1564, et dont il fit une nouvelle édition qui a été jointe aux *Quæstiones geometricæ, etc.* Il dédie à ses deux fils cette nouvelle édition, et date son épître dédicatoire à Bâle, le dernier de décembre 1582. L'avertissement témoigne que, pendant qu'on réimprimait ces Élégies, l'auteur fut attaqué de la peste, et qu'elle l'emporta au bout de quarante heures le 16 de janvier. On ajoute que les deux fils à qui l'ouvrage avait été dédié périrent du même genre de maladie huit jours après. La date de l'impression au bas de la page est ce mois de mars 1583.

(C) *La peste lui avait enlevé un fils qui promettait beaucoup, et deux filles dont l'une avait déjà fait quelques progrès dans les études.*] Il nous apprend cela dans l'épître dédicatoire de la seconde édition de ses Élégies. *Cum hoc anno, dit-il à ses deux fils, sorores duas vestras Ursulam et Barbaram, ac fratrem Matthiam peste*

(6) *Il y en eut trois qui moururent avec la mère.*

(7) *Pag. m. 503.*

acerbâ nobis ex oculis eripuisset (factum meum), etc... amisi ego in Barbari nostrâ œconomia nec fidelem administram et dispensatricem : amissis vos in eadem studiorum vestrorum sociam : que si diutiùs hujus lucis usurâ frui potuisset , aliam Cœliam (8) , aliam Fulviam Moratam habuissemus. Jam enim puella XII fere annorum latinæ et græcæ grammaticæ , aliarumque artium rudimenta ita peragraverat , ut latinè quædam ex vernaculo sermone convertere , græcè declinare et conjugare , præcationem domnicam hebraicè recitare , poëtarum versus scandere , arithmeticos numeros adlere et subducere , musicas melodias artificiosè canere , testudinem tractare posset. Hanc Matthias frater , puer septem annorum , non longè secutus est , qui quâ fuit naturali indole præditus , sororem paucis annis superâset. Is mane quantumprimum è somno expectatus erat statim ad libros ultrò se transferbat , et aut geographicas tabulas , aut urbes , homines , animalia tam solerter , tamque graphicè depingebat : in abaco Pythagoræ tam studiosa se exercebat , ut vos ad laudem puerilis et præcocis ingenii , ejus manuum monumenta conservare soliti sitis , ego verò mihi omnia summa polliceri de eo ausus fuerim. Ce serait une injustice et une espèce d'inhumanité que de reprocher à ce bon père comme une faiblesse la consolation qu'il cherchait en apprenant au public ces petits détails de famille.

(D) *Il publia beaucoup de livres.]* Le premier de tous fut son *Liber Tristium* , ou les *Élégies* , dont j'ai parlé ci-dessus (9). Je marquerai seulement entre les autres son *Supplément à l'histoire de Paul Émile* et de *Ferron* jusqu'à l'année 1569 ; son *Logica Jurisconsultorum* ; la version latine des *Voyages de Forbisser* , et de la guerre d'Afrique où le roi de Portugal , dom Sébastien fut tué ; ses *Oraisons de Cicéron perpetuis notis logicis , arithmeticis , ethicis , politicis , historicis , antiquitatis illustrate* , en trois volumes in 8°. à Bâle , 1583. Voyez le reste dans l'*Épitome* de Gesner , et dans Melchior Adam.

(8) Voyez remarque (C) de l'article CURION.

(9) Dans la remarque (E).

FROISSARD * (JEAN) , né à Valenciennes , chanoine et trésorier de Chimai dans le Hainaut , a fleuri au XIV^e. siècle (A). Son principal ouvrage est une histoire qui s'étend depuis l'an 1326 jusqu'en 1399 (a). Il eut soin de se bien instruire des choses , et il fit pour cet effet divers voyages à la cour des princes (b) , ou pour demander des mémoires ou pour entendre discourir ceux qui avaient eu en main la direction des affaires. Il eût mérité de n'être pas moins fameux sous la qualité de poëte , que sous celle d'historien ; cependant il n'y a que peu de personnes qui connaissent ses poésies. M. Ménage ne les connaissait pas , lui dont la mémoire était si remplie de cette sorte d'ouvrages , et d'une infinité d'autres choses. S'il avait su que Froissard a composé un grand nombre de vers d'amour , il l'aurait joint à la liste qu'il a publiée des ecclésiastiques qui ont fait de cette espèce de poésies (B). M. Moréri ne devait pas assurer que Jean Sleidan ait traduit Froissard en latin (C). Il a fait quelques autres fautes , qui seront indiquées dans la première remarque.

La Popelinière accuse Froissard d'avoir donné trop de louan-

* Lacurne de Sainte-Palaye a donné dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions* un article curieux sur Froissard. Chauffepié en a extrait ce qui forme l'article Froissard dans son Dictionnaire.

(a) Vossius , de *Hist. lat.* , pag. 543. Valère André , *Biblioth. Belg.* pag. 503 , se trompe en faisant commencer cette Histoire à l'an 1355. La Popelinière , *Histoire des Histoires* , pag. 434 , la fait commencer à l'an 1335.

(b) Voyez un détail curieux sur cela dans Bullart , *Académie des Arts et des Sciences* , tom. I , pag. 125.

ges aux Anglais (*), et de n'en avoir pas donné assez aux Français, parce que ceux-ci ne payaient point ses labours, et qu'il recevait des autres un bon appointement (c).

(*) Je n'ai point remarqué que les éditions gothiques de cet historien, Paris, chez Jean Petit, sans date, et chez Antoine Vêrard, Paris aussi, et pareillement sans date, soient pour le fond différentes de celles de Denys Sauvage, Lyon, 1559, et Paris, 1574; mais celles-ci ne sont ni fidèles ni exactes, le langage naïf de l'auteur ne s'y trouvant même plus Sorel, Biblioth. fr., chap. XI, pag. 198, édition de 1664). Comme les François accusent Froissard de partialité pour la nation anglaise, ils ont, par ci par là, tronqué son histoire, dont pourtant on garde un manuscrit bien complet, et orné de belles miniatures, dans la Bibliothèque de Sainte-Elisabeth de la ville de Breslau (*Non nego magnam picturatum elegantiam esse: (Il s'agit de ce MS.) Sed majora hinc sunt, quæ animam meum afficiunt. Putat orbis eruditus, se textum Froissardi egregiè possidere quem Dionysius Salvagius, regis Henrici II jussu, quinquagesimo nono superioris seculi anno Lugduni publicavit; sed sædè decipitur, dum codex hic imposturam detegit, et Salvagii munu omnia quæ Aule Gallicæ displicebant, deleta, vixque decimam Historiæ partem integram relictam esse manifestum reddidit.* Gotleb. Krantz, dans son *Memorabilia Bibliothecæ Elisabethanæ Wratislaviensis*. Breslau, 1699.)
REM. CRIT.

(c) La Popelinière, Hist. des Hist., liv. VIII, pag. 434. Voyez aussi Bodin, Meth. Hist., cap. IV, pag. m. 58.

(A) Il a fleuri au XIV^e. siècle.] Je ne comprends pas comment Vossius a pu s'égarer ici: il avoue que Froissard s'arrêta long-temps à la cour de la princesse Philippe, fille du comte de Hainault et femme d'Édouard III, roi d'Angleterre (1). Ne fallait-il donc pas le considérer comme un vieillard au commencement du XV^e. siècle (2)? Pourquoi donc dit-il que Froissard commença à être célèbre sous l'empire de Rupert, c'est-à-dire depuis l'an 1400? Il faut savoir que Froissard alla présenter les premiers livres de son histoire à la princesse Philippe, femme

(1) *Diu sectatus est regum principumque familiaris, imprimis Philippæ... Ednardi III, Anglorum regis, uxoris.* Vossius, de Hist. lat., pag. 543, 544.

(2) Bullart, Académie des Sciences, tom. I, pag. 126, lui donne alors soixante-sept ans.

du roi Édouard III. M. Moréri, abusé par Vossius, place cet historien au XV^e. siècle. La Croix du Maine passa à l'autre extrémité, en le faisant fleurir l'an 1326, sept ans avant sa naissance ** (3). M. Moréri est d'autant plus inexcusable, qu'il a dit que cet auteur a dédié sa chronique à Édouard III, roi d'Angleterre. Chacun sait que ce monarque mourut vieux l'an 1377. Et comme d'ailleurs M. Moréri reconnaît que cette Chronique s'étend jusqu'à l'année 1400, il est facile de voir que ces expressions ne sont point justes touchant cette dédicace.

(B) *M. Ménage l'aurait joint à la liste qu'il a publiée des ecclésiastiques qui ont fait des vers d'amour* **2.] Car le seul titre des poésies de Froissard pouvait lui apprendre qu'il avait là un sujet très-propre à être mis dans la liste. Voici ce qu'on trouve dans Pasquier (4). *Celui que je voi avoir grandement avancé ceste nouvelle poésie* (5), fut Jean Froissard qui nous fit aussi présent de ceste longue histoire que nous avons de lui depuis Philippe de Valois jusques en l'an 1400. Et m'estonne comme il n'ait esté recommandé par l'ancienneté en cette qualité de poète; car autresfois ai-je veu en la bibliothèque du grand roi François à Fontainebleau un grand tome de ses poésies dont l'intitulation estoit telle. « Vous devez savoir que dedans ce » livre sont contenus plusieurs dicties » ou traités amoureux et de moralité, » lesquels sire Jean Froissard prestre » et chanoine de Canay, et de la nation de la comté de Hainaut et de » la ville de Valentianes, a fait dicter et ordonner à l'aide de Dieu et » d'amours, à la contemplantion de » plusieurs nobles et vaillans, et les » commença de faire sur l'an de gra-

** La date de 1333, donnée par Bullart, et adoptée par Bayle, pour époque de la naissance de Froissard, est contestée par Lacurne, qui dit que la date de 1537, contredite par un seul passage de sa *Chronique*, est confirmée par un grand nombre d'autres endroits tant de sa *Chronique*, que de ses poésies manuscrites.

(3) Il naquit environ l'an 1333, comme on peut voir par ses écrits, Bullart, Académie des Sciences, tom. I, pag. 126.

**2 Voy. la remarque (C) de l'article BANDEL, tom. III, pag. 82.

(4) Pasquier, Recherches de la France, liv. VII, chap. V, pag. 612.

(5) C'est-à-dire, Chants royaux, Ballades, Rondeaux et Pastorales.

» ce 1362 et les cloist en l'an de grace
 » 1394. *Le Paradis d'Amour*, le
 » *Temple d'Honneur*, un traité où il
 » loue le mois de May, la fleur de la
 » Marguerite, plusieurs laiz amou-
 » reux, pastorales, la Prison amou-
 » reuse, chansons royales en l'hon-
 » neur de nostre Dame, le dicté de
 » l'Espinette amoureuse, balade,
 » virelaix, et rondeaux, le Plaidoyé
 » de la Roze et de la Violette. » Je
 » vous ay voulu par exprès coter mot
 » après mot cette intitulation : d'autant
 » que depuis ce tems-là, toute nostre
 » poésie consistoit presque en toutes
 » ces mignardises. La liste de M. Mé-
 » nage est au II^e. tome de l'anti-Bail-
 » let (6).

(C) *M. Moréri ne devait pas as-
 surer que Sleidan ait traduit Frois-
 sard en latin.*] Sleidan se contenta
 d'abrégé Froissard, et comme cet
 historien est fort diffus, et fort char-
 gé de circonstances peu nécessaires,
 il s'est trouvé que Sleidan, n'ayant
 choisi que les choses qui peuvent ser-
 vir, a réduit un gros volume en un
 petit livre à mettre à la poche. Je n'ai
 pas présentement sous ma main cet
 abrégé en latin; je me sers donc de
 la traduction française, pour citer
 un morceau de la préface qui fera
 savoir à mon lecteur la méthode de
 Froissard. « Vrai est que le volume
 » François est bien gros, mais j'ose-
 » roye assurer qu'en ce petit recueil
 » je n'ai laissé aucune histoire qui
 » soit audit volume digne de mémoi-
 » re ou de cognoissance. La raison
 » est, d'autant que l'auteur déduit
 » amplement chacune chose : et à
 » vrai dire, il s'arreste quelquefois
 » par trop, et est fort redondant
 » quand il décrit les appareils de la
 » guerre, les escarmouches, les com-
 » bats de seul à seul, les assaux livrez
 » contre quelques lieux, les propos
 » et devis des princes : d'autant, dis-
 » je, que le recit de telles choses
 » n'importe pas beaucoup, j'ai esti-
 » mé qu'il n'estoit aucun besoin de
 » les inserer, m'arrestant à ce qui
 » estoit le principal, et en quoi gist
 » le profit qu'on doit attendre de
 » ceste lecture. »

(6) Pag. 334 et suiv.

FRONTON (MARC-CORNEILLE

(a)), en latin *Fronto*, grand orateur, fut choisi à cause de son éloquence pour enseigner la rhétorique aux empereurs Marc Aurèle, et Lucius Vêrus (b). Cela lui valut les honneurs du consulat et l'érection d'une statue (A). La gravité fut le caractère de son éloquence (B). Il avait une grande érudition, et il entendait parfaitement le latin (c). Il se forma une secte de ceux qui le prenaient pour le modèle de la parfaite éloquence : ou les appela frontoniens (d). On peut prouver par une inscription (e) que ses descendans furent honorés du consulat. Il n'est pas hors d'apparence que les jurisconsultes du nom de *Fronto* (f), mentionnés dans les Pandectes, descendaient de lui; mais c'est sans aucune preuve que l'on voudrait attribuer les orateurs de ce même nom à l'Aquitaine, et en particulier à l'Auvergne (C). Quelques-uns veulent que notre Fronton soit le même que celui dont Pline le jeune fait mention, ou que celui dont il est parlé dans l'épigramme LVI du premier livre de Martial. Cela n'est pas sans difficulté (D). On aurait grand tort si on ne le distinguait pas de FRONTON, consul romain sous l'empereur Nerva. Il dit un apophthegme très-solide (E). Il y a des gens

(a) Je ne sais d'où M. Moréri a pris le prétendu prénom Priscus qu'il lui donne.

(b) Capitolina, in M. Aurelio, cap. II, et in L. Vero, cap. II.

(c) Voyez Aulu-Gelle, lib. II, cap. XXVI; lib. XIX, cap. VIII, X et XIII.

(d) *Frontoniani*. Sidon., Apollinaris, epist. I, lib. I.

(e) *Apud Gruterum*, pag. 369.

(f) Voyez Bertrand, de Jurisperitis, lib. II, pag. m. 290.

qui prétendent que notre Cornélius Fronton fit un discours contre les chrétiens (F). Il ne se contenta pas d'enseigner la rhétorique à Marc Aurèle; il lui donna aussi de très-bons préceptes de morale (g), qui avaient un grand rapport aux devoirs des rois *.

(g) M. Aurel, de seipso, lib. I, num. 8.

* Tous les ouvrages de cet orateur sont perdus, dit M. Boissonade (dans la *Bio-graphie universelle*), à l'exception de quelques mots cités par d'anciens grammairiens. L'édition princeps des fragmens de son *Traité de Differentiâ Verborum*, fut donnée par les soins de Parrhasius, dans sa Collection des Grammairiens anciens, en 1509. M. Ange Maj a publié des *Opera inedita* de Fronton, Milan, 1815, 2 vol. in-8°. réimprimés à Francfort sur le Mein, en 1816, et à Berlin en 1816, en un seul volume in-8°. On trouve des détails sur ces œuvres inédites dans le *Manuel du Libraire* de M. Brunet, tom. II, pag. 58.

(A) *Les honneurs du consulat et l'érection d'une statue.*] Voici un passage d'Ausone quant au consulat (1). *Unica mihi amplectenda est Frontonis imitatio, quem tamen Augusti magistrum sic consulatus ornavit ut præfectura non cingeret. Sed consulatus ille cujus modi? ordinario suffectus, bimestri spatio interpositus, in sextâ anni parte consumtus: quærendum ut reliquerit tantus orator quibus consulibus gesserit consulatum* (2). Ces paroles nous apprennent que Fronton ne fut consul que pendant deux mois, c'est-à-dire, qu'il ne fut que substitué au consulat en la place de l'un des consuls ordinaires, décédé ou destitué deux mois avant que l'année fût expirée. Cela mettait une grande différence entre le bienfait de Marc Aurèle, et celui de Gratien; car Ausone fut fait consul ordinaire par Gratien son disciple. Ce poëte craignit qu'en faisant cette remarque dans son remerciement à Gratien, il ne s'exposât à l'accusation de se comparer à Fronton; c'est pourquoi il prévint ingénieusement cette objec-

tion. Je cite ses paroles, parce qu'elles fournissent une preuve tant de la reconnaissance de Marc Aurèle envers Fronton son précepteur, que de l'estime qu'on avait pour Fronton. *Ecce aliud quod aliquis opponat. In tanti te ergo oratoris fastigium gloriosus attollis? Cui talia requirenti respondebo breviter. Non ego me contendo Frontoni, sed Antonino præfero Gratianum* (3). Rapportons une autre preuve de cette même reconnaissance. *Multum ex his Frontoni detulit, cui et statuum in senatu petiit*, (voilà l'érection de la statue) *Proculum verò usque ad proconsulatum provexit* (4). Puisque Capitolin remarque que Proculus, l'un des grammairiens qui avaient instruit Marc Aurèle, fut élevé au proconsulat, et qu'il ne dit point que Fronton soit parvenu à la dignité consulaire, il faut qu'il ait ignoré ce dernier fait: nous pouvons donc l'accuser d'un bon péché d'omission. Sosipater Charisius cite une lettre qui rend témoignage de la gratitude de Marc Aurèle: *Mihi satis abundèque honorum est quos mihi quotidianè tribuis*. C'est Fronton qui écrit cela à cet empereur.

(B) *La gravité fut le caractère de son éloquence.*] C'est ce que nous apprend saint Jérôme (5): *Ut post Quintiliani acumina, Ciceronis flavios, GRAVITATEM Frontonis, et lenitatem Plinii alphabetum discerem*. Macrobe en dit presque autant, quoique d'une manière moins obligeante pour Fronton; car il lui donne pour partage l'éloquence sèche. *Quatuor sunt genera dicendi*, dit-il, *copiosum, in quo Cicero dominatur: breve, in quo Sallustius regnat: siccum, quod Frontoni adscribitur: pingue et floridum, in quo Plinius secundus quondam, et nunc nullo veterum minor noster Symmachus luxuriatur* (6). Sidonius Apollinaris donne une très-grande idée du style de Fronton. *Nec Frontonianæ gravitatis aut ponderis Apuleiani fulmen æquiparem* (7).

(C) *C'est sans aucune preuve qu'on voudrait attribuer les orateurs*

(3) Ausonius, in Gratiar. actione, pag. 714.

(4) Capitol., in Marco Aurelio, cap. II.

(5) Epist. ad Rusticum Monachum.

(6) Macrobi., Saturnal., lib. V, cap. I.

(7) Sidon. Apol., epist. III, lib. IV, pag. m. 235. Voyez aussi epist. X, lib. VIII, pag. 523.

(1) Auson., in Gratiarum actione, pag. 714.

(2) Voyez une semblable pensée ci-dessus, citation (39) de l'article DALBUS, t. III, p. 45.

de ce nom à l'Aquitaine et à l'Auvergne.] Sidonius Apollinaris dans une lettre (8) à Léon, conseiller d'un roi des Goths (9), parle de cette manière : *Suspende perorandi illud quodque celeberrimum flumen quod non solum gentilitium sed domesticum tibi, quodque in tuum pectus per succiduas etates ab atavo Frontone transfunditur.* Cela ne prouve rien touchant les Frontons d'Auvergne, quoi qu'en dise Savaron, qui, sur ces paroles de la XXI^e. lettre du IV^e. livre, *Hinc avus Fronto blandus tibi, sibi severus*, nous donne cette remarque : *Fronto ex veteri illâ Frontonum familiâ qui in arte rhetoricâ principem locum tenuere, quos sibi suos Aquitania jure vindicat, quantum ex l. 2 C. de municip. et originariis licet colligere, et ex epist. 3 lib. 8 Sidonii Apollinaris.* Quand même l'on pourrait prouver que celui à qui cette III^e. lettre du VIII^e. livre fut écrite était Auvergnat, on n'aurait pas droit de conclure que l'orateur Fronton, son quatrième aïeul, était du même pays.

Un de nos plus curieux antiquaires, pour lequel j'ai une considération infinie, m'arrête ici pour quelques momens. Il assure (10) que Sidonius Apollinaris fait venir de l'illustre famille des Frontons d'Aquitaine. . . . M. Cornélius Fronton, le plus grand orateur de son siècle. Sidonius, continue-t-il, écrivant à Apre (c'est dans la XXI^e. épître du IV^e. livre) lui fait savoir que Fronton, son aïeul maternel, était Auvergnat, et qu'il aurait pu servir de modèle à ceux qu'on nous propose pour exemple. . . . Il écrit dans une autre lettre, qui est la III^e. du VIII^e. livre, à une autre personne, et lui donne pour bisaïeul ce même Fronton, et lui dit qu'il en porte non-seulement le nom, mais qu'il en a encore hérité l'éloquence, et qu'elle lui est comme naturelle, et venue par succession de père en fils de cet excellent orateur. L'auteur ajoute, 1^o. Qu'il y a eu dans l'Aquitaine du temps de l'empereur

Gordien une famille du nom de Fronton, comme nous l'apprenons de la loi 2 du code de Municip. et Origin. lib. X, où un certain A. FRONTON, ayant par un fidéicommiss été affranchi par une femme qui était originaire d'Aquitaine, et demandant s'il suivrait l'origine de celle qui l'affranchissait, ou bien du testateur, l'empereur répondit en faveur de celle qui affranchissait ; 2^o. que si Æmilius Fronton, qui a dédié le monument dont on donne l'explication n'est pas le même Fronton qui fut affranchi, nous pouvons bien croire qu'il est le second arrière-petit-fils de M. Cornélius Fronton qui vivait sous Antonin le philosophe, et qui était son maître en rhétorique.

On a vu dans la préface de mon projet qu'il n'y a point d'écrivains sur qui je hasarde plus librement mes observations, que sur ceux que j'estime d'une façon particulière ; car si je n'osais leur proposer mes petites difficultés, ce serait un signe que je les croirais remplis d'une prévention qui me paraît un vilain défaut. Je renouvelle ici ce mot d'avertissement, et je souhaite que cela serve dans toutes les occasions où le cas y écherra.

En 1^{er}. lieu, je remarque que l'on me ferait un très-grand plaisir, si l'on prouvait que l'illustre Cornélius Fronton était d'Aquitaine. Cela ferait beaucoup d'honneur à l'ancienne Gaule, et donnerait beaucoup de relief au catalogue des habiles gens qui en sont sortis. Mais je ne vois point que cela se puisse prouver par les deux lettres de Sidonius Apollinaris, que l'on a citées. L'une de ces lettres a été écrite à Apre, et l'autre à Léon, conseiller d'un roi. La première fait seulement voir qu'il y avait eu dans l'Auvergne un fort honnête homme nommé Fronton, dont la fille était mère de celui à qui Sidonius écrivait. L'autre lettre, autant que je le puis comprendre, ne dit point que ce même Fronton, Auvergnat, ait été le bisaïeul de celui à qui Sidonius parle. Sidonius se sert du mot *atavus* qui veut dire quatrième aïeul, et dès là on se peut apercevoir que le Fronton de la I^{re}. lettre n'est pas le Fronton de la II^e. : car il ne peut guère arriver qu'un homme ait commerce de lettres avec

(8) La III^e. du VIII^e. livre.

(9) Il s'appelait Évarix.

(10) M. l'abbé Nicaise, dont on a parlé ci-dessus dans la remarque (C) de l'article ARÉTIN (Pierre) dans l'Explication d'un ancien monument trouvé en Guyenne, imprimé à Paris, 1689, pag. 14, 15.

deux amis, dont l'un ait pour aïeul la même personne qui est le quatrième aïeul de l'autre. De plus il est manifeste, ce me semble, que le Fronton de la 1^{re}. lettre n'était mort que depuis quelques années : il avait eu part à l'éducation de son petit-fils (11), et peut-être que Sidonius Apollinaris l'avait connu. Cela ne se peut point supposer touchant le Fronton de l'autre lettre, touchant, dis-je, l'orateur Marcus Cornélius Fronton, précepteur de Marc Aurèle ; car c'est de lui que Sidonius veut parler. Or, Sidonius a vécu au V^e. siècle, et Marc Aurèle au II^e. Voilà ma première observation ; en voici une autre. Je ne vois pas comment Æmilius Fronton, qui a dédié le Monument, pourrait être tout ensemble A. Fronton, affranchi par une femme d'Aquitaine, et avoir pour trisaïeul M. Cornélius Fronton ; car cet orateur, comblé de bienfaits par son disciple, et honoré du consulat, laissa sa famille dans une très-belle posture. Son fils, son petit-fils et son arrière-petit-fils ont eu les premières dignités de Rome (12), et l'on ne voit pas comment quelqu'un de ses descendants avait pu être l'esclave d'une femme d'Aquitaine, province de l'empire romain.

(D) *Cela n'est pas sans difficulté.* Celui dont Pline parle s'appelait FRONTON CATIUS : il plaïda pour Marius Priscus accusé par les Africains : la cause était grande et belle, mais difficile à soutenir, tant parce que Marius était coupable, que parce que Pline et Tacite plaïdaient contre lui. L'avocat de Marius se servit de son talent ordinaire qui était d'attendrir les juges. *Respondit Fronto Catus deprecatusque est, ne quid ultra repetundarum legem quæreretur, omniaque actionis sue vela vir movendarum lachrymarum peritissimus, quodam velut vento miserationis implevit. . .*

(13). *Dixit pro Mario rursus Fronto Catus insigniter, utque jam locus ille posecbat, plus in precibus temporis, quam in defensione consumpsit*

(11) *Hinc avus Fronto blandus tibi.*

(12) *Voyez l'inscription rapportée par Grutérus, pag. 369, et Bertrand de Jurisperitis, lib. II, pag. 291 : quelques-uns croient que le père du petit-fils n'était que le gendre de notre Fronton.*

(13) *Plinius, lib. II, epist. XI, pag. m. 98.*

(14). Cette cause fut plaïdée sous Trajan : il faudrait donc que notre Cornélius Fronton fût parvenu à une extrême vieillesse, s'il était le même Fronton Catus dont nous venons de parler ; car depuis la mort de Trajan jusques au commencement de l'empire de Marc Aurèle, il se passa plus de quarante ans, et l'on ne peut pas supposer que l'avocat de Marius fût un jeune homme. Il était sans doute l'un des plus célèbres orateurs de ce temps-là, lorsqu'il soutint cette cause. Ajoutez que son caractère pathétique ne s'accorde pas trop bien avec l'éloquence sèche et grave qui distinguait Cornélius Fronton. Je crois donc que Catanée se trompe (15), en assurant que le Fronton Catus de Pline est le même Cornélius Fronton qui fut précepteur de Marc Aurèle, et dont Juvénal a parlé dans sa 1^{re}. satire. Catanée vise sans doute à ce vers de Juvénal,

Frontonis platani convulsaque marmora clamant,

qui témoigne que ce Fronton était bien logé, et qu'il prêtait sa maison aux poètes qui voulaient réciter leurs poésies. Or comme Juvénal a fleuri sous l'empire de Domitien, jugez s'il est vraisemblable qu'il ait pu dire cela d'un homme qui fut élevé au consulat par Marc Aurèle. Selon l'opinion la plus commune ce vers de Martial (16),

Clarum militiæ Fronto togæque decus,

s'adresse au même Fronton chez qui les poètes allaient lire leurs ouvrages. Si cela est, il me semble qu'on ne doit pas dire que Martial ait fait mention de notre Cornélius Fronton ; car je ne vois personne qui observe que cet orateur se soit jamais signalé dans les armées. Quelques-uns croient que celui dont Martial a fait en deux mots un si bel éloge, est le même Fronton qui fut consul avec Trajan, l'an 100 de Jésus-Christ (17). Il n'est

(14) *Ibid., pag. 105.*

(15) *Fuit igitur Cornélius Fronto Catus orator nobilissimus, romanæ eloquentiæ non secundum sed alterum decus (quamquam illi Macrobius siccum dicendi genus ascribat), Antonini philosophi præceptor. Catanæus in Plin., epist. XI, lib. II, pag. 98. Ces paroles : Fronto romanæ facundie non secundum sed alterum decus, sont citées par Savaron, in Sidon. Apol., epist. X, lib. VIII, pag. 524, comme tirées d'un panegyrique de Maximien.*

(16) *Epigr. LVI, lib. I.*

(17) *Cette opinion ne s'accorde pas avec Plin., qui dit in Panegyrr., pag. m. 116, que*

donc pas le précepteur de Marc Aurèle, puisque le précepteur de ce prince n'a joui du consulat que par la faveur de son disciple. Prenez bien garde que le collègue de Trajan au consulat, l'an 100 de Jésus-Christ, était consul pour la troisième fois, et que le précepteur de Marc Aurèle florissait, selon la Chronique d'Eusèbe, l'an de grâce 164. Il y a donc là deux personnes selon toutes les apparences, n'en déplaît au père jésuite qui a commenté Aulu-Gelle *in usum Delphini* (18). Comment n'a-t-il point vu qu'Ausone ne prendrait pas pour une insigne faveur le consulat de deux mois conféré par Marc Aurèle à son disciple, si ce disciple avait été consul ordinaire long-temps auparavant, et cela avec un grand empereur? Je remarque que notre Fronton a survécu à son consulat. Cela paraît par Aulu-Gelle (19) qui le traite d'homme consulaire, en parlant de la visite qu'il lui rendit à la suite de Favorin. Le scoliaste dauphin suppose qu'Aulu-Gelle, dans le chapitre VIII du XIX^e. livre, parle du Fronton qui se signala dans les armes et dans la robe sous Domitien, c'est-à-dire, du même Fronton dont Martial a fait mention. Je n'en crois rien : je crois qu'Aulu-Gelle parle toujours de celui qui enseigna la rhétorique à Marc Aurèle, et par conséquent qu'il ne parle pas d'un Fronton qui dès le temps de Domitien fut un grand homme de guerre, et un grand homme de cabinet. Guillaume Grotius croit que celui que Favorin et Aulu-Gelle allèrent voir est le précepteur de Marc Aurèle; mais il le fait consul l'an 6 de Sévère (20), c'est-à-dire, l'an de grâce 199 : l'erreur est insigne, puisque ce consulat fut une faveur de Marc Aurèle, et que d'ailleurs il est très-

faux que notre Fronton ait été en vie l'an 199. N'était-il pas le premier et le plus accrédité avocat qui fût à Rome sous l'empire d'Hadrien? Ἀμέλει καὶ Κορνήλιος Φρόντων, ὁ τὰ πρῶτα τῶν τότε Ῥωμαίων ἐν δίκαις φερόμενος, ἰσπέρως ποτὲ βαθείας ἀπὸ δειπνοῦ οἰκαδὲ ἐπαγαγὼν καὶ μαθὼν παρὰ τινος ᾧ συνηγρήσειν ὑπέσχετο, δικάζειν αὐτὸν, ἐν τῇ σελῇ τῇ δειπνίτιδι ὥσπερ εἶχε ἐς τὸ δικάζήμιον αὐτοῦ ἐσθῆθε. *Fuit et Cornelius Fronton magnæ autoritatis, qui in agendis causis Romæ primum locum obtinebat. Hic cùm vesperi à conâ serò domum rediisset, intellexissetque ex eo cui patrocinium pollicitus erat, principem jus reddere, veste cœnatoriâ indutus, ut erat, in jus venit* (21) Il fallait donc qu'il eût pour le moins quarante ans lorsque ce prince mourut, en 138.

(E) *Il dit un apophthegme très-solide.* C'est un malheur, disait-il, de vivre sous un empereur qui ne permet à personne de rien faire; mais c'est encore un plus grand malheur d'être sous un prince qui permet à toutes personnes de faire tout ce qu'il leur plaît. L'abréviateur de Dion nous a conservé cette sentence (22); mais il a tellement coupé le fil de la narration, qu'il faut deviner, pour connaître à quel propos le consul Fronton parla ainsi. Ce fut apparemment lorsqu'il vit qu'en remédiant aux désordres que les délateurs avaient introduits sous Domitien, on commettait des excès qui causaient de plus grandes confusions. Il est probable que la chose se passa ainsi. On fit des recherches exactes contre les délateurs, et on les punit sévèrement comme ils le méritaient. Mais sous prétexte d'exterminer cette détestable race, et cette peste publique, chacun pour se défaire de ses ennemis les accusait d'avoir été délateurs. La facilité du bon Nerva, jointe à la haine qu'on avait conçue contre les créatures de Domitien, ouvrit la porte à un million d'injustices; de sorte que Fronton comparant le règne de Nerva avec celui de Domitien, le trouva pire que l'autre. On profita de son apophthegme, car l'empereur

Trajan, dans son troisième consulat (c'est celui de l'an 100), choisit un collègue qui n'était point homme de guerre. Voyez Tillemont, tom. II, pag. m. 86.

(18) *In caput XXVI, lib. II.*

(19) *Lib. II, cap. XXVI. Notez que celui qu'il nomme ici M. Fronton, et celui qu'il nomme Fronton Cornelius, au chap. VIII et X du XIX^e. livre, sont la même personne. Celui du chap. XXVI du II^e. livre est malade aux pieds, et celui du X^e. chap. du XIX^e. livre aussi.*

(20) *Cujus consulatum in annum sextum Severi rejicendum puto, Grotius, de Vitis Juriscons., pag. 188,*

(21) Xiphilius, in Hadriano, page m. 265.

(22) Xiphil., in Nervâ, pag. m. 240.

fit cesser plusieurs poursuites et plusieurs informations (23).

(F) *On croit..... qu'il fit un discours contre les chrétiens.* Voici sur quoi l'on se fonde. Le païen Cæcilius, dans le dialogue de Minucius Félix, reproche aux chrétiens plusieurs abominations, et cite le témoignage d'un orateur natif de Cirte, ville d'Afrique : *et de convivio notum est : passim omnes loquuntur : id etiam Cirtensis nostri testatur oratio.* On accusait les chrétiens (24) de s'assembler à certains jours pour faire un repas : chacun s'y trouvait sans distinction d'âge ni de sexe, et quand on s'était échauffé à boire, on jetait du pain à un chien que l'on avait attaché au chandelier ; ce chien s'élançant sur le pain renversait le chandelier, et alors n'y ayant plus de lumière dans le lieu de l'assemblée, les deux sexes se mêlaient selon le caprice du hasard, chaque homme se souillait avec la première femme qu'il rencontrait à tâtons, fût-ce sa sœur, sa fille, ou sa mère. Lorsque dans le même dialogue de Minucius Félix, le chrétien Octavius réfute cette impudente calomnie, il observe que ce témoin qu'on lui avait allégué, s'appelait Fronton, et qu'on ne devait point le citer comme un témoin qui dépose, mais comme un orateur qui invective. *Sic de isto et tuus Fronto non ut affirmator testimonium fecit, sed convivium ut orator aspersit* (25). Il n'y a donc point lieu de douter qu'un orateur nommé Fronton n'ait fait une sanglante invective contre les chrétiens ; mais la question est si ce Fronton et celui qui enseigna la rhétorique à Marc Aurèle sont la même chose. Le juriconsulte François Baudouin (26) penche vers ce sen-

timent, et aime mieux attribuer cette harangue à l'orateur Cornélius Fronton, précepteur de Marc Aurèle, qu'à un juriconsulte Papyrius Fronton, mentionné dans les Pandectes. M. Rigaut (27) approuve le sentiment de Baudouin. Quelques autres commentateurs, comme Wower et Elmenhorst, assurent positivement que l'orateur Cornélius Fronton, précepteur de Marc Aurèle, est celui dont il est parlé dans le dialogue de Minucius. M. Daillé assure la même chose sans balancer le moins du monde ; il établit par là le vrai âge de Minucius, et se justifie de l'anachronisme qu'on lui reprochait, et que l'on avait cru trouver dans la manière dont il arrangea quelques noms : il avait mis Minucius Félix devant Irénée et Clément d'Alexandrie. *Je n'ignorais pas, dit-il (28), que votre Bellarmin le met après Tertullien, et que feu M. Rigaut, pour ne pas parler des autres, en a la même opinion. Mais j'ai eu mes raisons pour en juger autrement. Car cet auteur parle (*) de l'orateur Fronton, natif de la ville de Cirthe en Afrique, comme d'un homme de son temps, et comme de l'ami de ce païen Cécile, qu'Octave, dans le même dialogue, convertit au christianisme. Or, il est certain que Fronton vivait déjà sous le premier Antonin, qui mourut environ l'an 161 de Notre Seigneur ; et qu'il fut précepteur d'Antonin Vêrus (**), et de Marc Aurèle (**), qui succédèrent au premier Antonin ; et vécutrent, l'un jusqu'à l'an 170, et l'autre jusqu'à l'an 180 de Notre Seigneur. Je dirai trois choses sur tout ceci : 1^o. Qu'il n'est point certain que Minucius ait parlé de l'orateur Fronton comme d'un homme de son temps, et ami du païen Cécile ; car les paroles Cirtensis nostri peuvent seulement*

(23) Xiphilin., in Nervâ, pag. n. 240.

(24) *Ad epulas solemnî die coeunt, cum omnibus liberis, sororibus, matribus, sexus omnis homines, et omnis ætatis. Illic post multas epulas, ubi convivium caluit, et incestus libidinis fervor ebrietate exarsit, canis qui candelabro nexus est, jactu offulsit ultra spatium lineæ, quâ vinculus est, ad impetum et saltum provocatur : sic everso et extincto conscio lumine, impudentibus tenebris nexus insandæ cupiditatis involvunt per incertum sortis : et, si non omnes operâ, conscientiam tamen pariter incesti ; quoniam voto universorum appetitur, quicquid accidere potest in actu singulorum.* Minucius Félix, pag. m. 89, 90.

(25) *Ibidem*, pag. 303.

(26) In Prolegomenis ad Minuc. Felicem.

(27) In Notis ad Minuc. Felicem, pag. m. 89. Il cite Lampridius au lieu de Capitolin ; car c'est Capitolin, et non pas Lampridius, qui rapporte que Cornélius Fronton enseigna la rhétorique à Marc Aurèle.

(28) Rep. à Adam et à Cottibey, III^e. part., c. VIII, pag. m. 187. Je rapporte ses citations sans y rien changer : je remarque seulement que celle de Marc Aurèle, de Vitâ suâ, liv. XII, n'est pas juste. Il fallait citer liv. I, chap. VIII.

(*) Minut., in Octav., pag. 23 et 92.

(**) Hier., in Melit., lib. de Script. eccl.

(*) Marc. Aurel., de Vitâ suâ, lib. XII.

signifier que Cécile, et celui à qui il parlait, étaient du même pays que cet orateur. Un Normand, né soixante ans après la mort de Malherbe, ne fera point difficulté de le citer, *notre Malherbe*. C'est assez l'usage qu'un Anglais, qu'un Allemand, et ainsi des autres nations, cite un auteur de son pays, *notre un tel*, encore que ce tel soit mort depuis plusieurs siècles. Quand M. Daillé, dans le passage que j'ai cité, dit au père Adam, *votre Bel-larmin*, il ne veut point dire que ces deux jésuites ont vécu en même temps. 2°. Cette expression de M. Daillé, *il est certain que Fronton vivait déjà sous le premier Antonin*, n'est point d'un homme qui se serait souvenu que Fronton tenait la première place parmi les avocats de Rome sous l'empire d'Hadrien (29). 3°. Dans le fond j'embrasse le sentiment de M. Daillé; je crois que notre Cornélius Fronton est le même que Minucius Félix a cité; et ainsi nous connaissons sa patrie: il était de Cirthe dans la Numidie. Qu'on ne m'aille point objecter qu'il n'y a point d'apparence qu'un si habile homme, qu'un orateur si célèbre, ait adopté dans un livre les sots contes, et les calomnies infâmes que des esprits passionnés et ignorans faisaient courir contre les chrétiens. Jugeons de ces siècles-là par le XVI^e. et par le XVII^e. Où sont les gens qui répandent plus furieusement les accusations les plus fausses et les plus atroces contre le parti contraire, que ceux qui possèdent le royaume de la déclamation? N'étaient-ce pas eux qui dans le XVI^e. siècle calomniaient le plus hardiment les protestans? Que cet exemple tienne lieu de tous les autres: *Sit unum instar omnium*.

(29) Voyez ci-dessus, citation (21).

FUGGER (HULDRIK), né à Augsbourg d'une famille considérable par son ancienneté et par ses richesses (A), mérite ici une place, à cause de l'inclination qu'il témoigna pour les sciences et pour les savans. Il avait été camérier du pape Paul III, et puis il embrassa la religion protestante. Il employa

beaucoup d'argent à ramasser les bons manuscrits des anciens, et à les faire imprimer; et pour cet effet il eut quelque temps à ses gages le savant Henri Étienne. Sa famille lui sut si mauvais gré de cette dépense, qu'elle lui en intenta un procès, et le fit déclarer incapable de l'administration de son patrimoine. Il y en a qui, sans dire un mot de la cassation de cette sentence, observent que le jugement rendu contre lui le plongea dans une mélancolie qui l'accompagna presque jusqu'au tombeau (a). Mais son épitaphe témoigne qu'il fut remis dans la possession de son bien, et qu'il recueillit la succession de son frère (B). Il s'était retiré à Heidelberg, et il y mourut âgé de cinquante-huit ans, au mois de juin 1584, léguant au Palatinat sa bibliothèque, qui était fort considérable (b), et un fonds pour la subsistance de six écoliers. Il fit aussi des fondations pour les pauvres, comme on le voit dans son épitaphe. Il avait acheté la bibliothèque d'un médecin nommé Achille Gassarus, et ce fut une bonne emplette; car ce médecin était un véritable *helluo librorum*, si nous en croyons Melchior Adam (c). Au reste, Huldric Fugger n'a pas été le premier de sa famille qui ait eu

(a) *Patrimonii aviti amplissimi administratione dejectus est, undè merore contracto in melancholiam morbum incidit, quo ferè totà vitâ conflictatus est.* Thuan., lib. LXXX, sub fin.

(b) *Insignem Bibliothecam mille aliquot voluminibus manuscriptis græcis, latinis, hebraicis, spectatissimam.* Gruterus, Chron. eccles., lib. II, pag. 1306.

(c) Melch. Adam., in Vit. Medicor., pag. 234.

une belle bibliothèque : nous lisons dans Melchior Adam (*d*) que Jérôme Wolfius, étant allé à Augsbourg, y fut reçu fort civilement par ANTOINE FUGGER, et que l'on commit à ses soins la célèbre bibliothèque de JEAN-JACQUES FUGGER (*C*). Celui-ci avait fort aimé les lettres : il eut soin de faire imprimer quelques écrits de Jacques Ziéglér (*e*). Il était particulièrement considéré du cardinal de Granvelle, et lui écrivait souvent. On publia, en 1692 (*f*), une lettre qu'il lui écrivit en italien le 21 de juillet 1564.

Beatus Rhénanus nous donne une grande idée de la magnificence et du bon goût d'ANTOINE et de RAIMOND FUGGER. Il décrit la beauté de leurs maisons et de leurs jardins. On y voyait d'excellens tableaux et les plantes les plus considérables qui fussent en Italie, et beaucoup d'antiques (*D*). Voyez la lettre qu'il écrivit au médecin de l'électeur de Mayence le 6 de mars 1531. C'est la cinquantième de la centurie des lettres philologiques recueillies et publiées par Goldast.

(*d*) Melch. Adam., in *Vitis Philos.*, pag. 305.

(*e*) Thuan., lib. VI, pag. 118.

(*f*) Voyez M. Pellisson, au *Traité de la Tolérance des Religions*, pag. 96 des *Additions*, et ci-dessous la remarque (A).

(A) *Il était d'une famille considérable par son ancienneté et par ses richesses.*] Voyez le *Supplément du Moréri* au mot *Fouckers*, et ci-dessus la remarque (EE) de l'article CHARLES-QUINT. M. de Thou (1) rapporte que lorsque cet empereur changea le gouvernement à Augsbourg, l'an 1548, il marqua entre les familles qui auraient

à l'avenir la charge de sénateur celle des Fugger. Voici ce que M. l'abbé Boisot marque à M. Pellisson en lui envoyant la copie d'une lettre tirée des *Mémoires du cardinal de Granvelle* : *Celui qui l'a écrite était un de ces Fugger illustres et fameux négocians d'Augsbourg, peu différens en crédit et en splendeur de ceux qu'un commerce universel, qui n'avait rien que de noble, et les grandes richesses qui en étaient la suite, ont quelquefois élevés à tout ce qu'il y a de plus haut dans les républiques. Celui-ci entretenait une grande correspondance avec le cardinal, et lui donnait souvent de très-bons avis* (2). Rabelais, écrivain de Rome l'an 1536, à l'évêque de Maillezais, lui dit qu'après les *Fourques de Augsbourg*, Philippe Strossi est estimé le plus riche marchand de la chrestienté (3). Or voici la note historique qui a été faite sur ces paroles de Rabelais. « La » famille des Foucres ou Fuggers, » *Fuggerana*, est maintenant assez » considérable en Allemagne, au diocèse de Constance, où elle possède » les baronnies de Kirberg et de » Weissenhorn. Leur première résidence estoit en la ville d'Augsbourg, et il y a environ cent cinquante ans que c'estoient les plus riches marchands d'Allemagne. Par la gratification de l'empereur, ils furent honorez de la dignité de barons l'an M. D. X. es personnes de Raymond Foucre, baron de Kirberg et de Weissenhorn, et d'Anthoine Fugger qui eut pour petit-fils Jacques, évesque et prince de Constance, l'an 1604. Ce qui apporte plus d'esclat à ceste maison, c'est qu'elle a pris alliance avec les meilleures maisons d'Allemagne, à sçavoir des comtes de Zollern, de Schuartzemberg, d'Ebersteyn, de Koningseck, de Montfort, d'Ottingen, de Truceses, des barons de Madruce, des comtes de Lodron, et autres qui sont les plus qualifiés de la Bavière. » Hippolythus à Lapide (4) observe que les Fuggers furent honorés de la qualité de comte,

(2) Pellisson, *Traité de la Tolérance des Religions*, pag. 95 des *Additions*.

(3) Rabel., *Épître*, pag. 9.

(4) De Rat. *Stat.*, in *Imp. Germ.*, part. II, cap. VII, sect. VIII, pag. m. 458.

(1) Thuan., lib. V, pag. m. 99.

mais qu'ils n'ont paru dans la matricule de l'empire qu'en l'année 1582. J'ai vu un livre allemand, imprimé l'an 1620, contenant la taille-douce des personnes de cette famille, tant hommes que femmes, avec un petit discours sur chacune. Le premier dont on y parle est JACQUES FUGGER, dit le vieux. Il mourut le 14 de mars 1469. Tous les généalogistes d'Allemagne font mention de cette illustre famille. On ne fait pas difficulté d'avouer qu'elle est issue d'un tisserand, qui obtint la bourgeoisie d'Augsbourg, l'an 1370 (5), et qui était du village de Geggingen à demi-lieue de cette ville (6).

(B) *Son épitaphe témoigne qu'il fut inébranlable.... et qu'il recueillit la succession de son frère.*] Voici ce qu'on y assure : le lecteur en croira ce qu'il voudra ; car les amis des défunts ne se font pas un scrupule d'un petit mensonge officieux. *Apud Fridericum III electorem palatinum fortunam constantiâ et æquanimitate superavit. Suis interea restitutus, fraternis quietiam bonis auctior, eundem in re lautâ quem in afflictâ vultum animamque retinuit.* Voyez M. Teissier (7).

(C) *On commît aux soins de Wolffius la célèbre bibliothèque de J - J. FUGGER.*] Wolffius fit des vers grecs où il témoigne que cette bibliothèque, garnie d'autant de livres qu'il y a d'étoiles au ciel, était un lieu où il passait les journées tout entières à cueillir des fleurs et des fruits, à se divertir et à s'instruire, et qu'il la préférerait à toute autre :

Ἀντὶ μὲν οὖν πάντων αἰρούμαι βιβλιοθήκῃ
Φουκαρίνῃ, εὐχῆς κρείττονα τίνος
φιλῶ.

*O Fuggere tuam, præ cunctis, bibliothecani
Hanc amo, nam votis major et illa
meis (8).*

(5) Voyez M. Hofman, au III^e. tome de son Dictionnaire, pag. 773. Je ne puis accorder avec le livre allemand ce qu'il dit de Jacques Fugger, fils d'un tisserand. Il le fait conseiller de Maximilien I^{er}. Le livre allemand met sa mort à l'an 1469. Maximilien commença à être empereur, l'an 1493.

(6) Crus., part. III Annal. Suev., lib. V., cap. IX., apud Magirum Eponym., pag. 366.

(7) Éloges, tom. II, pag. 4.

(8) Script public. Witteb., tom. III., folio 121, apud Lomcier., de Biblioth., pag. 398.

(D) *Ils avaient beaucoup d'antiques.*] Raimond Fugger n'épargnait rien pour en faire une bonne provision : il n'était pas ignorant, et aimait beaucoup l'antiquité. *Narrabatur verò nobis ex toto propèmodum orbe convecta fuisse ea vetustatis monumenta, præcipuè tamen ex Græciâ atque Siciliâ. Adèò nullius sumptibus Raimundum pœnitet ob amorem, quem litterarum minimè expers ergâ antiquitatem gerit, modo possit talibus rebus potiri. Id quod verè nobilem et generosum hominis animam ostendit (9).*

(9) Beatus Rhenanus, apud Goldast. Centuria epist. philolog., pag. 212.

FULGINAS, ou DE FULGINÉO (SIGISMOND), est compté parmi les savans du XV^e. siècle. Il a fait l'histoire des choses qui se passèrent de son temps. Félinus (a) y renvoie touchant les démêlés de Sixte IV avec Ferdinand, roi de Naples. Vossius aurait pu connaître mieux que par cette citation en quel temps a vécu Fulginas, s'il avait songé au premier chapitre du VI^e. livre des Jours Géniaux d'Alexander ab Alexandro. On apprend là que ce dernier avait eu dès sa jeunesse une grande liaison avec Fulginas, homme docte, fort employé par les papes, et qui dérobaît autant de temps qu'il pouvait à ses affaires, afin de lire les bons livres ou d'écrire les annales de son temps. L'idée qu'on nous donne de ses richesses et de sa table est fort petite (A) et fort au-dessous de celle de son esprit et de son savoir. Il fit des vers en latin sur la mort de Barthélemi Platine, où il prend la qualité de secrétaire apostolique. On les a publiés à la fin des œu-

(a) Epitom. de Sicil. et Apul. Regi., cap. XXX., et non XXX., comme Vossius, de illust. lat., pag. 661, a etc.

vres de Platine , qui mourut l'an 1481. Je ne le remarque qu'afin que mon lecteur puisse mieux savoir en quel temps Fulginas était au monde. Il est peu connu des bibliographes.

Il était encore en vie l'an 1511. Cela paraît par une lettre que Bembus lui écrivit. C'est la III^e. du V^e. livre. La lettre précédente , écrite le 25 de novembre 1510, fait voir que Fulginas était au service de Jules II , et qu'il est l'un des principaux interlocuteurs dans le dialogue de Bembus de *Urbini ducibus*.

(A) *L'idée qu'on nous donne de ses richesses et de sa table est fort petite.*] Jugez-en par ces paroles d'Alexander ab Alexandro (1). *Nonnunquam in suo prædiolo in monte Janiculo , miro prospectu et collibus amœno , ubi ædiculas habebat , cum amicis se recipiebat , ibique lepidis jucundisque sermonibus , id quod erat laxamenti , unâ familiarissimè conferebat. Præstabat nonnunquam nobis ipse cœnulam , ut non vniuis insolentem , sic profectò sobriam et modestam , ac temporibus consentaneam : et ut erat ipse comis , facilisque naturâ , ita facilem nobis victum , non exquisitis valdè obsoniis apparabat , siquidem asparagos atiles acido vino et pipere conditos cum jusculo tepidulo , ac ferulum cucurbitæ , cum immaturâ uvâ ibidem expressâ , et decoctâ largo succo , quibus perlibenter vescebatur , obsonia nobis exhibebat : addebat etiâ pyrum pomumque persicum viro odore fragrantia. Post cœnulam , etc.*

(1) Alex. ab Alexandro, Genial. Dier. lib. VI, cap. I, pag. m. 391, 392.

FULVIE , dame romaine , qui découvrit la conjuration de Catilina. Voyez la remarque (D) de l'article suivant.

FULVIE , femme de Marc Antoine , n'avait rien de son sexe

qu'au corps (a) , car son esprit et son courage ne respiraient que la guerre , et que les affaires publiques. Après la bataille de Philippe , gagnée sur Brutus et sur Cassius , par Octave et par Marc Antoine , ce dernier passa en Asie pour mettre ordre aux affaires du Levant. Octave revint à Rome et se brouilla promptement avec Fulvie , et ne put terminer ce différent qu'à coups d'épée. Cette femme prit les armes , et les fit prendre à Lucius Antoine , frère de son mari (A). Cette levée de boucliers ne fut favorable qu'à Octave , qui obtint une pleine victoire sur ses ennemis , après quoi Fulvie passa en Grèce , et y mourut d'une maladie que le chagrin lui causa (B). Elle laissa deux fils (b). Les passions de femme avaient eu part à la guerre qu'elle excita contre Octave (C). Elle avait eu deux maris avant que d'épouser Marc Antoine : le premier était Clodius , ce grand et mortel ennemi de Cicéron ; le second était Curion , qui fut tué en Afrique dans le parti de César , avant la bataille de Pharsale. Il n'est pas vrai qu'elle eût été mariée avec Catilina (D). Elle eut la joie de satisfaire sa vengeance sur la langue de Cicéron (E) , qui avait tant maltraité son mari dans les Philippiques. Ceux qui disent qu'elle fut la première femme de Marc Antoine se trompent (F). S'ils avaient eu la patience d'examiner les choses exactement , ils sauraient

(a) *Nihil muliebree præter corpus ferens.* Paternus , lib. II, cap. LXXIV. Voyez la remarque (A).

(b) Voyez la remarque (L) , à la fin.

que, lorsqu'il l'épousa, il avait eu autant de femmes qu'elle de maris (G); qu'il avait répudié Antonia sa seconde femme sous prétexte d'adultère, sans avoir aucun égard pour son oncle qui était le père d'Antonia. Il ne le ménagea guère en d'autres rencontres (H). Quelque brave, violent et brutal qu'il fût, il trouva son maître en Fulvie : elle lui fit faire un si rude apprentissage d'obéissance (c), que Cléopâtre, qui le trouva tout apprivoisé et tout dressé à ce manège, n'eut pas beaucoup de peine à l'assujettir. Il eut enfin le courage de se fâcher terriblement contre Fulvie, et de lui marquer si visiblement, ou son mépris, ou sa haine, qu'elle en tomba malade, et qu'elle en mourut (d). Un rhétoricieu, qui l'avait raillée de ce qu'elle avait une joue plus grosse que l'autre, devint par cela même plus agréable à Marc Antoine qu'il ne l'était auparavant (e), preuve évidente qu'elle n'avait guère de part à la tendresse de son mari. Elle l'aurait méritée, s'il n'eût fallu, pour s'en rendre digne, que savoir bien imiter l'ardeur avec laquelle il amassait de l'argent par les voies les plus injustes. C'était dans la chambre de Fulvie qu'on mettait les royaumes et les provinces à l'encan (I). On croit qu'elle poussa Marc Antoine à répudier sa seconde femme (K) : néanmoins il ne semble pas

qu'elle l'ait eu pour mari immédiatement après le divorce; on dirait plutôt qu'il persévéra quelque temps dans l'amour d'une concubine (L). Plusieurs dictionnaires (f) ont assuré qu'il répudia Fulvie au commencement du triumvirat, afin de se marier avec Octavie. Cela est faux; car il n'épousa celle-ci qu'après la mort de Fulvie. Il n'est pas vrai que Josephé parle de cette Fulvie (M).

(f) *Celui de Charles Étienne, celui de Lloyd, celui d'Hofman, celui de Calepin.*

(A) *Cette femme prit les armes, et les fit prendre à Lucius Antoine, frère de son mari.* Entendez cela au sens le plus littéral, puisqu'il est certain qu'on lui vit l'épée au côté. Elle ne se contenta pas de se retirer à Préneste, et d'en faire sa place d'armes : elle ne se contenta pas d'attirer là les sénateurs et les chevaliers de son parti, et d'y tenir conseil avec eux, et d'y publier souvent des édits selon l'exigence des cas. Elle s'arma personnellement : elle donna le mot aux soldats; elle les harangua en plusieurs rencontres. *Και τι ταῦτα θαυμάσειεν ἂν τις ὅποτε καὶ ἕξως παρζώνουσι, καὶ συνθήματα τοῖς στρατιώταις ἐδίδου, ἐδημιόρει τε ἐν αὐτοῖς πολέμους.* *Id quidem mirandum adeo non est, quum gladio etiam se accinxerit ipsa, tesservam militibus dederit, sæpè numero concionem apud eos habuerit* (1). L'historien qui m'apprend ces choses dit qu'en l'an 713, Publius Servilius et Lucius Antoine furent consuls de nom, et que ce dernier et Fulvie le furent d'effet. On nous fait entendre ensuite que Lucius Antoine n'avait de l'autorité que par le moyen de Fulvie, et que ce fut elle qui lui procura l'honneur du triomphe; car il ne put l'obtenir qu'après l'avoir engagée par ses soumissions à lui rendre ses bons offices. Aussi tira-t elle plus de vanité de ce triomphe, que le triomphateur même (2). Il est bon de voir ce que Plutarque dit de Fulvie (3).

(1) Dio, lib. XLVIII, pag. m. 414.

(2) Idem, ibid., pag. 409, 410.

(3) Plutarch, in Antonio, pag. 920, D.

(c) Voyez la remarque (B).

(d) Voyez la remarque (B).

(e) *Ejusdem uxorem Fulviam cui altera bucca inflator erat, acumen stili tentare dixit, nec eo minus, inmodè vel magis ob hoc Antonio gratus.* Sueton., de claus. Rhetor., cap. V.

Φουλβίαν ἀγάμενος τὴν Κλαδίαν τῆς Δημαγωγῆς συνοικήσασαν, οὐ θαλασίαν, οὐδὲ οἰκουρίαν φρονούσιν γυναικῶν, οὐδὲ ἀνδρὸς ἰδιώτου κρατεῖν ἀξίουσιν, ἀλλὰ ἀρχόντος ἀρχειν· καὶ στρατηγούστος στρατηγίην βουλόμενον ὡς τε Κλεοπάτραν διδασκάλα Φουλβία τῆς Ἀντωνίου γυναικοκρασίας ὑφείλειν, πᾶν χειροῖθι καὶ πεπαυδαγωγημένον ἀπ' ἀρχῆς ἀμράσθαι γυναικῶν, παραλαβοῦσαν αὐτὸν. *Fulviam Clodii, uxorem duxit, mulierem non ad lanificium aut ad rei familiaris administrationem factam, neque in virum contentam dominari privatum, sed que imperanti imperare et ducem volebat ducere: ut mercedem Fulviæ, quod ancillari Antonium docuisset feminis, debuerit Cleopatra, que planè cicurem atque à tyrociniò institutum ad obtemperandum mulieribus recepit.* Voilà une femme qui, à la chasteté près, n'était guère dissemblable à la Camille de Virgile (5) : la quenouille n'était point son affaire, les soins domestiques n'étaient point son occupation ; dominer sur son mari au logis n'était point un avantage qui la contentât ; elle voulait aussi le maîtriser au dehors ; c'est-à-dire, en tant qu'il avait de grandes charges publiques. Cléopâtre n'eut pas beaucoup de peine à le réduire sous l'obéissance d'une femme : il avait appris cette soumission en bonne école.

(B) *Elle mourut en Grèce d'une maladie que le chagrin lui causa.*] Marc Antoine, ayant appris les désordres de l'Italie, se mit en chemin pour y aller remédier. Étant arrivé à Athènes, il y trouva sa femme, qui avait été contrainte de se sauver hors de l'Italie. Il blâma extrêmement les auteurs de cette guerre ; c'est-à-dire, Lucius Antoine, Fulvie et Manius (6). Quand il continua son voyage, il laissa Fulvie malade à Sicione (7). Elle y mourut quelque temps après : la nouvelle en fut apportée à son mari pendant le siège de Brindes, l'an 714. Il y a bien de l'apparence qu'il la re-

çut avec joie : car il s'était mis dans une colère extrême contre Fulvie, et quoiqu'il sût en partant de Sicione qu'elle était tombée malade à cause qu'il l'avait grondée, il ne lui rendit aucune visite, ce qui avança la mort de cette orgueilleuse femme (8).

(C) *Les passions de femme avaient eu part à la guerre qu'elle excita contre Octave.*] La fille qu'elle avait eue de Clodius fut mariée à Octave, et répudiée quelque temps après. Octave jura qu'il n'avait point consommé le mariage ; mais ce serment était tout propre à choquer Fulvie. La tendresse maternelle souffre beaucoup, dans la pensée qu'une fille a le nom de femme sans aucune réalité. Ainsi Fulvie ne pouvait songer au divorce de sa chère enfant qu'avec douleur : elle la voyait privée des réalités du mariage ; cette privation était une marque d'un mépris extrême ; car Octave était d'un tempérament fort amoureux. Elle n'ignorait pas que peu de gens ajouteraient foi au serment d'Octave, et qu'ainsi sa fille, méprisée par son époux jusques au point de conserver auprès de lui sa virginité assez long-temps, ne laisserait pas de passer pour une personne qui ne pourrait plus donner que les restes d'un premier mari. Fulvie pouvait encore considérer qu'Octave n'était entré dans son alliance qu'avec un esprit défilant qui l'avait poussé à ne point jouir de son épouse, afin que, selon le train que les affaires prendraient, il lui fût libre de la renvoyer, et d'assurer avec serment qu'il ne l'avait point touchée. Dion (9) remarque qu'Octave, en faisant ce serment, se mit peu en peine si l'on croirait qu'il eût gardé tant de temps cette jeune fille chez lui sans en jouir, ou si l'on croirait qu'il s'était abstenu d'elle parce que, de longue main, il avait voulu se préparer le chemin à ce divorce. Ces précautions trop captieuses, trop artificieuses, ne plaisent pas à une mère ; et par conséquent une passion féminine a pu avoir part au dessein que forma Fulvie de faire la guerre à Octave. Voici une autre passion de la même espèce. Fulvie savait son mari dans les fers de la belle Cléopâtre ; la jalousie la pou-

(4) *Fulvie avait perdu un autre mari depuis Clodius ; et ainsi Plutarque n'est point assez exact.*

(5) *Non illa colo calathivæ Minervæ
Femineas assueta manus, sed prælia virgo
Dura pati.*
Æneid., lib. VII, vs. 805.

(6) *Appian., lib. V Bell. civil., pag. m. 409.*

(7) *Ibid., pag. 411.*

(8) *Ibid., pag. 414. Voyez aussi Dion, lib. XLVII, pag. 427.*

(9) *Dion, lib. XLVII, pag. 410.*

soit à retirer Marc Antoine de ce nouvel engagement ; elle crut facilement ceux qui lui dirent que cet époux infidèle ne la viendrait jamais retrouver pendant que l'Italie serait en repos (10), mais qu'une guerre en Italie l'obligerait à revenir. Ainsi Fulvie porta les choses à l'extrémité contre Octave (11). Mais si l'épigramme d'Auguste que l'on voit parmi celles de Martial était un narré historique (12), ce serait alors que l'on pourrait assurer que Fulvie s'engagea dans cette guerre par des passions de femme.

(D) *Il n'est pas vrai qu'elle eût été mariée avec Catilina.* La raison que Glandorp emploie pour réfuter cela (13) me paraît fort bonne. Il la tire de la seconde Philippique de Cicéron. *Cujus (P. Clodii) quidem te fatum sicuti C. Curionem manet, quoniam id domi tuæ est, quod fuit illorum utriusque fatale.* Cicéron veut dire que Marc Antoine, ayant chez lui la même épouse qui avait été fatale à Clodius et à Curion, ne manquerait pas de faire comme eux une fin funeste. Il répète la même pensée à la fin de sa harangue. *Eripiet et extorquebit tibi ista populus Romanus: utinam salvus nobis! sed quoquo modo nobiscum egeris, dum istis consiliis uteris, non potes (mihî crede) esse diuturnus. Etenim ista tua minime avari conjux quam ego sine contumeliâ describo, nimium debet diu populo Romano tertiam pensionem* (14). Il n'y a personne qui ne voie clairement que si Fulvie avait été mariée avec Catilina, la mort tragique de ce mari aurait été jointe dans la harangue de Cicéron avec celle des deux autres. Des raisons générales et des raisons particulières eussent engagé l'orateur à n'oublier pas Catilina en cette rencontre. L'erreur que Glandorp réfute vient peut-être de ce qu'on n'a pas assez pris garde aux circonstances d'un récit qui est dans Salluste. Cet historien nous apprend qu'une grande dame (15) nommée Fulvie dé-

couvrit la conspiration de Catilina. Un des complices, qui avait avec elle, depuis long-temps, un commerce criminel, lui avait donné lieu par ses boutades et par ses fanfaronnades de découvrir ce complot. Il était tombé dans l'indigence, et dès lors la dame s'était furieusement refroidie à son égard. Pour la réchauffer il se vanta tout d'un coup de mille choses ; il lui promit monts et merveilles ; il fit l'insolent ; il la menaça de la tuer, si elle continuait à faire de la renchérie. Elle pénétra les causes de ces nouvelles bravades, et avertit plusieurs personnes de ce qu'elle avait appris touchant les desseins de Catilina. *Erat ei (Q. Curio) cum Fulviâ, muliere nobili, stupri vetus consuetudo, cui cum minus gratus esset, quod inopiâ minus largiri poterat, repente glorians, maria, monteisque polliceri cepit, minari interdum ferro, nî sibi obnoxia foret, postremo, ferocius agitare, quam solitus erat. At Fulviâ, insolentiæ Curii causâ cognitâ, tale periculum reipublicæ haud occultum habuit ; sed, sublato auctore, de Catilinæ conjuratione, quæ quo modo audierat compluribus narravit* (16). Apparemment il est arrivé à plusieurs lecteurs de prendre ici l'un pour l'autre, et de croire que c'était Catilina qui entretenait Fulvie (17). Après cette méprise rien n'a été plus aisé que de débiter que Catilina fut trahi par Fulvie sa maîtresse, ou sa concubine ; et puis il n'a pas été fort malaisé de passer jusques à dire que sa femme Fulvie découvrit la conjuration. Ceux qui connaissent la méchanceté de la femme de Marc Antoine ont pu s'imaginer aisément qu'elle était capable de tout ce que l'on attribue à l'autre Fulvie ; et ainsi ils ont pu réduire à une ces deux Fulvies. Je dois ajouter ici, afin de faire mieux connaître la maîtresse de Curius, qu'elle eût assez de discrétion, et assez de fidélité envers son galant, pour ne dire pas qu'il fût complice, ou qu'elle eût appris de lui ce qui se tramait contre

(10) Manius, l'homme d'affaire de Marc Antoine, Appian., lib. V Bell. civil., pag. m. 395, dit cela à Fulvie, idem, pag. 397.

(11) Appianus, ibidem.

(12) Voyez la remarque (C) de l'article de la première GLAPHYRA, tome VII.

(13) Gland. Onomast., pag. 84.

(14) Cicero, Philipp. II, cap XLIV.

(15) Mulier nobilis, γυνὴ τῶν ἐπιφανεῶν, selon Plutarque, in Cicero, pag. 568, C, d'où

paraît que Florus qui, au chap. I du livre IV, la nomme vilissimum scortum, ne la connaissait pas bien.

(16) Sallustius, in Bello Catil., pag. m. 63.

(17) Celui qui a fait la table du Salluste Variorum a fait cette faute. Fulvia, dit-il, nobilis mulier cum quâ Catilina: vetus stupri consuetudo fuerat, conjurationem ejus, clam noctu profecta, Ciceroni detexit.

l'état Elle ne rompit point avec lui ; il semble au contraire qu'elle serra davantage le nœud de leur liaison. On se servit d'elle pour gagner par mille belles promesses son galant (18), et celui-ci se servait d'elle pour découvrir à Cicéron les desseins des conjurés. *Curius ubi intelligit quantum periculum consuli impendat, properè per Fulviam Ciceroni dolum qui parabatur enunciat* (19). Tant il est vrai que tout sert dans un état, et qu'en particulier les courtisanes, les dames galantes, rendent quelquefois de grands services au public, par l'adresse qu'elles ont de se faire communiquer les secrets les plus importants. Il est vrai que par ce moyen elles ruinent quelquefois les affaires de leur patrie, en révélant les secrets du cabinet à un ennemi libéral ; mais telle est la condition des choses humaines, ce qui peut nuire peut aussi servir. Je ne saurais bien dire si la Fulvie dont Valère Maxime fait mention, est la même que celle dont parle Salluste. Glandorp ne s'éloigne pas de ce sentiment : d'autres aiment mieux donner ceci à notre Fulvie, tant ils la croient capable de toute sorte de déréglemens. Quoi qu'il en soit, voici l'histoire. Un officier des tribuns du peuple fit un festin à ses maîtres et au consul Métellus Scipion, et les régala d'un plaisir infâme ; il leur amena deux dames romaines qui avaient chacune père et mari, et dont l'une s'appelait Mucie et l'autre Fulvie. *Æquè flagitiosum illud convivium quod Gemellus tribunicius viator, ingenui sanguinis, sed officii intra servilem habitum deformis, Metello Scipioni consuli ac tribunis plebis magno cum rubore civitatis comparavit. Lupanari enim domi suæ instituto, Muciam et Fulviam, tum à patre tum à viro utramque abductam, et nobilem puerum Saturninum in eo prostituit* (20). Le consul de Métellus Scipion tombe à l'an 701 de Rome, onze ans après la conjuration

de Catilina. Quelle apparence que la Fulvie de Salluste eût alors père et mari ? Notre Fulvie poursuivait alors la vengeance de Clodius : le procès de Milon, meurtrier de Clodius, fut jugé l'an 701. Quelle apparence que sa veuve fût remariée sous ce consul ? Nous savons d'ailleurs qu'en l'année 696 son père était mort, et sa mère remariée à Muréna (21).

(E) *Elle eut la joie de satisfaire sa vengeance sur la langue de Cicéron.* Elle seconda merveilleusement son cruel mari pendant les massacres du triumvirat : elle fit mourir de son chef plusieurs personnes, ou par avarice, ou par esprit de vengeance ; et des gens mêmes que son mari ne connaissait pas. Marc Antoine se faisait porter à table les têtes de ceux qu'il avait proscrits, et se repaissait longtemps de ce funeste spectacle. La tête de Cicéron fut une de celles qui lui furent apportées ; il commanda qu'on la mît sur la chaire même où Cicéron avait fait tant de harangues contre lui. Mais avant qu'on exécutât cet ordre, Fulvie prit cette tête et cracha dessus, et l'ayant mise sur ses genoux en tira la langue qu'elle perça de plusieurs coups avec ses aiguilles à coiffer. En même temps elle dégorgeait toutes sortes de vilaines injures contre Cicéron. *Ἡ δὲ δὴ Φουλβία ἐς τε τὰς χεῖρας αὐτὴν πρὶν ἀποκομιθῆναι, ἐδέξατο καὶ ἐμπικραναμένη οἱ καὶ ἐμπτόσσα ἐπὶ τε τὰ γόνατα ἐπέθηκε, καὶ τὸ σῶμα αὐτῆς διοίξασα τὴν τε γλῶσσαν ἐξέηλκυσε, καὶ ταῖς βελόλαις αἰς ἐς τὴν κεφαλὴν ἐχρήτο κατεκέντησε, πολλὰ ἄμα καὶ μισρὰ προσεπικώπτουσα. Fulvia autem ul caput acceptum priusquam aufervetur, insultansque amarulentis verbis et conspuens, genibus suis imposuit, orique ejus aperto linguam extractam acubus (quales secum comendi capitis causâ mulieres servint) compunxit, additis crebris ac turpibus opprobriis* (22). Voilà une étrange espèce de méchante femme. Il y a des scélérats qu'on est presque forcé d'admirer, à cause qu'ils font voir je ne sais quelle grandeur d'âme dans leurs crimes ; mais ici on ne remarque que brutalité, que bassesse, que lâcheté, et l'on ne saurait concevoir

(18) *Neque Ciceroni ad cavendum dolum aut astutia deerant, namque à principio consulatus sui multa per Fulviam pollicendo effecerat, ut O. Curtius de quo paulo antè memoravi consilia Catiline sibi proderet.* Sallust., in Bello Catil., pag. 70.

(19) *Idem, ibid., pag. 75.*

(20) *Valerius Maximus, lib. IX, cap. I, num. 8.*

(21) *Voyez Cicéron, Orat. pro domo sua.*

(22) *Dio, lib. XLVII, pag. 378.*

qu'une indignation toute pleine de mépris. Cependant M. Moréri fait savoir à ses lecteurs *qu'on assure que Fulvie avait de la générosité.*

(F) *Ceux qui disent qu'elle fut la première femme de Marc Antoine se trompent.*] M. Moréri et M. Chevreau ont fait cette faute : le premier dans l'article de Marc Antoine ; et l'autre dans son Histoire du Monde, à la page 105 du II^e. tome. Je me sers de l'édition de Hollande. La première femme de Marc Antoine s'appelait Fadia : il la prit à cause qu'elle était riche, et il ne se fit point un scrupule de ce qu'elle lui donnait un beau-père qui était aussi méprisable par les défauts de sa personne, que par la bassesse de son extraction. *Tuæ conjugis bonæ feminae, locupletis quidem certè Bambalio quidam pater, homo nullo numero. Nihil illo contemptius, qui propter hæsitantiam linguæ, stuporemque cordis cognomen ex contumeliâ traxerit. At avus nobilis, Tuditanus nempè ille qui cum pallâ et cothurnis nummos populo de rostris spargere solebat. Vellem hanc contemptionem pecuniæ suis reliquisset.* Voilà ce que Cicéron avance dans la III^e. Philippique, à la page 782 de mon édition (cap. VI). Un peu après il assure que cette femme de Marc Antoine était fille d'un affranchi (23) : *Ipsæ ex libertini filiâ suscepit liberos.* Il avait dit la même chose vers le commencement de la II^e. Philippique. *Hoc idcirco commemoratum à te puto, ut te infimo ordini commendares : cum te omnes recordarentur libertini generum, et liberos tuos, nepotes Q. Fadii (24) libertini hominis fuisse.* Glandorp (25) a raison de soupçonner que les enfans de Marc Antoine et de Fadia ne vécurent pas long-temps, puisque Cicéron ni aucun autre écrivain

ne les désignent par leur nom. On sait seulement que l'otage envoyé par Marc Antoine aux assassins de César, était fils de Marc Antoine et de Fadia. C'est de quoi Cicéron ne nous permet pas de douter. *Pacem habere quæ erat facta per obsidem puerum nobilem Marci Antonii filium, M. Bambalionis nepotem* (26). Glandorp s'est bien abusé lorsqu'il a cru que Bambalio était le père de Fulvie, et que le passage de la III^e. Philippique ne se rapporte pas tout entier à Fadia. Cette fausse imagination a été cause qu'il a censuré témérairement Maturantius de n'avoir pas partagé entre deux femmes de Marc Antoine les paroles de Cicéron. *Ex iis quæ retulimus quibus facile perspexerit quàm probè Franciscus Maturantius, vir aliquin doctissimus, Fadiæ Bambalionem patrem tribuat, eamque fuisse Tusculanam asserat.* Deindè quæ Cicéroni Philipp. III de Fulviâ seorsim et Fadiâ dicuntur, ipse cuncta miscens ad unam Fadiam omnia referat (27). Maturantius a raison en tout cela, et je ne saurais assez m'étonner que Paul Manuce ait pu croire que ces paroles de la III^e. Philippique, *at avus nobilis, etc.*, se rapportent à Fulvie. Si cela était, on aurait raison de dire que Cicéron aurait très-mal arrangé, et ses paroles, et ses pensées. Mais pour peu qu'on y prenne garde, l'on voit manifestement que Cicéron ne reproche à Marc Antoine que le mariage avec Fadia. Il remarque 1^o. que le père de cette femme était un homme de néant ; 2^o. il se fait une objection : c'est que l'aïeul de cette femme était noble ; 3^o. il rapporte les extravagances et les folies publiques de cet aïeul. Il n'y eût eu rien de plus ridicule que de supposer par rapport au mariage avec Fulvie, que si Marc Antoine ne s'était pas mésallié, cela venait de ce que l'aïeul maternel de Fulvie était noble : or il est visible que si l'objection que Cicéron se propose regarde le mariage avec Fulvie, la preuve que Marc Antoine ne se serait pas mésallié serait fondée sur la noblesse de l'aïeul maternel de son épouse (28) ; il n'est donc nullement

(23) Ou petite-fille ; car le titre Libertinus, qui, proprement, ne signifiait que le fils d'un affranchi, se donna ensuite indifféremment à l'affranchi même, par la mauvaise coutume que l'on a d'étendre les titres d'honneur, et de faire le civil aux dépens des mots.

(24) Il le nomme Caius Fadius, epist. XI ad Attic., lib. XVI. Vide ibi Corradum, qui conjecture que les copistes ont changé le C en Q, aut vice versâ. Mais que dirons-nous en voyant que Cicéron, ci-dessous, citation (26), le nomme M. Bambalio ? Il y a des manuscrits qui, au lieu de Q. Fadii, ont M. Fundi.

(25) Glod. Onomast., pag. 83.

(26) Cicero, Philipp. II.

(27) Glod., Onomast., pag. 83.

(28) Manuce et Glandorp prétendent que

crovable que l'objection concerne ce mariage. J'ai dit qu'il aurait été très-difficile de recourir à la noblesse de l'aïeul maternel de Fulvie, pour justifier Marc Antoine de s'être mésallié, et je le prouve facilement. Fulvie était des plus anciennes et des plus illustres maisons de Rome. Les Fulvius rapportaient leur origine à un disciple d'Hercule, dans les matières de religion : voilà quelle était la noblesse de Fulvie. Il ne fallait pas chasser son père hors de la maison des Fulvius, comme a fait Glandorp : cette femme avait un frère qui était effectivement de cette ancienne famille : il était pontife, et il en avait l'obligation à Clodius, mari de sa sœur (29) : sa femme s'était remariée à Murenâ (30). C'est de Cicéron que l'on tient ces faits. *Te ad tuum affinem non delectum à te, sed relictum à cæteris contulisti, quem ego tamen credo, si est ortus ab illis, quos memorie proditum est, ab ipso Hercule profecto jam laboribus sacra dulcissime, in viri fortis arumnis, non ita crudelem fuisse, ut, etc.* (31). Ne faudrait-il pas qu'il eût été ivre, s'il avait prétendu que Marc Antoine ne pouvait pas alléguer la noblesse paternelle de Fulvie à ceux qui l'auraient accusé de mésalliance ?

Il reste une difficulté considérable. Asconius Pédianus raconte que les derniers témoins qui furent ouïs contre Milon, meurtrier de Clodius, furent Sempronia Tuditana, et Fulvie; celle-ci veuve de Clodius, celle-là mère de Fulvie. *Ultimæ testimonium dixerunt Sempronia Tuditanifilia, socrus P. Clodii et uxor Fulvia, et fletu suo magnoperè eos qui adstant, commoverunt* (32). Je répons que cette difficulté, quelque grande qu'elle soit, ne peut pas soutenir le sentiment de Manuce, autant que mes objections le battent en ruine. Qui empêche que Fadia et Fulvie ne descendissent tou-

tes deux d'un Sempronius Tuditanus ? Il pouvait y avoir plusieurs frères et plusieurs cousins germains, qui s'appelaient tous Sempronius Tuditanus. Les prénoms les distinguaient. La mère de Fadia pouvait être fille de l'un d'eux ; la mère de Fulvie pouvait descendre de l'un des autres. Au pis aller, j'aimerais mieux dire que Cicéron confondit l'aïeul maternel de Fulvie avec l'aïeul maternel de Fadia, que de dire qu'il a regardé le mariage de Marc Antoine avec Fulvie comme une mésalliance. Je n'oublierai pas de dire que Glandorp condamne ce qu'il fait lui-même. Il trouve mauvais que l'on entende d'une seule femme de Marc Antoine tout le passage de la III^e. Philippique, et cependant il l'applique tout à Fulvie; car il prétend qu'elle était fille de Bambalio et petite-fille de Tuditanus, et par là il ne laisse rien dans les paroles de Cicéron qui convienne à Fadia. C'est au reste une grande absurdité que de prétendre que Bambalio, l'homme du monde le plus vil (33), soit le père de Fulvie. C'est attribuer à Cicéron les plus grandes fautes qu'un écrivain puisse commettre. C'est vouloir qu'il ait rétorqué le reproche de mésalliance (34), en accusant Marc Antoine d'avoir épousé une fille de la première qualité; car c'est ainsi qu'il nous représente lui-même (35) la famille *Fulvia*, lorsqu'il examine une action du beau-frère de Clodius. C'est dire qu'il n'a su tirer aucun avantage de la bassesse et de la sottise d'un père, pour former des préjugés contre la conduite du fils, et que parmi tant d'injures dont il a chargé Clodius, il ne lui a jamais reproché une alliance qui fournissait tant de matière satirique. Concluons de tout cela que Glandorp a mal censuré Maturantius; et en voici de nouvelles marques. Il lui a laissé passer trois erreurs grossières sur ces mots de Cicéron : *At avus nobilis, Tuditanus nempe ille*. Maturantius s'imagine en 1^{er}. lieu, que cet aïeul est le grand-père de

Sempronia, fille de Tuditanus, était mère de Fulvie.

(29) Cicero, pro domo suâ, folio 180, A.

(30) *Ibid.*, folio 181, A.

(31) *Idem, ibid.* Il parle à Clodius : il avait dit, folio 180, A, comment Clodius avait employé le frère de sa femme, lequel il avait fait pontife. Il dit dans l'oraison pro Murenâ, fol. 148, A, que le fils de la femme de Murenâ est summo loco adolescens.

(32) Asc. Pédian., Argum. Orat. pro Milone, pag. 192.

(33) *Homo nullo numero : nihil illo contemptius.*

(34) Cicéron, en ce passage de la III^e. Philippique, réfute ce que M. Antoine reprochait à Octave d'être fils d'une provinciale, Aricinam matrem.

(35) *In Orat. pro domo suâ.*

Bambalion (36) ; 2°. que ce grand-père ressemblait à Tuditanus, mais qu'il n'était pas Tuditanus même (37) ; 3°. que c'était l'aïeul de la femme de Marc Antoine. La dernière de ces trois fautes n'est éloignée de la première que de peu de lignes : tant il est vrai que les auteurs sont sujets à se contredire dans la même page. C'est que chaque période attache à soi quelquefois leur attention toute entière. Ils ne peuvent donc point songer aux paroles précédentes.

Je m'intéresse beaucoup plus à une erreur que j'ai trouvée dans Dion. Cet historien a inséré dans son ouvrage une harangue directe de Cicéron contre Marc Antoine. On ne peut nier qu'il n'en soit lui-même l'auteur, puisque nous avons encore les Philippiques de Cicéron, et que nous pouvons nous convaincre en les comparant avec les paroles de Dion, que la harangue de celui-ci n'est nullement la version d'aucune des Philippiques. C'est donc Dion qui a forgé la harangue. Je veux que cela lui soit permis ; mais au moins aurait-il dû ne rien dire qui ne fût tiré du latin de Cicéron. Or, voici deux choses qu'il a manifestement falsifiées : je n'ai point examiné le reste. Il suppose que Cicéron reprocha à Marc Antoine de n'avoir rappelé son oncle, ni pendant la vie de César, ni après la mort de César ; et d'aimer Bambalion, homme que son nom dissimulait suffisamment. *Τίς γάρ οὐκ οἶδε ταύτῃ ὅτι πολλοὺς φεύγοντας καὶ ἐπὶ τοῦ Καίσαρος, καὶ μετὰ ταῦτα ἐκ τῶν γραμμάτων δὴ τῶν ἐκείνου ἀρχαῶν, οὐκ ἐπεκύρυσσε τῷ θεῷ... καὶ τὸν Βαμβάλιονα τὸν καὶ ἀπ' αὐτῆς τῆς ἐπωνυμίας ἐτιθέσκον ἀγαπᾶ. Id vero neminem latet, quod quum multos in exilium missos non Cesare modo superstite, sed defuncto etiam, ex libellis scilicet ejus in urbem reduxerit, patruo suo non subvenierit... Bambalionem etiam ipsius cognomen ratione infamem diligit (38).* Cicéron ne fit pas de tels reproches à son adversaire. Ne marque-t-il pas expressément que Caius Antoine était au sénat, lorsque

son neveu harangua contre Dolabella ? César était alors en vie. On ne reprocha point à Marc Antoine d'être ami de Bambalion, qui selon toutes les apparences n'était plus au monde. On se contenta de lui dire que lui qui avait épousé la fille d'un habitant de Tusculum, la fille de Bambalion ainsi nommé par ignominie, avait grand tort d'alléguer qu'Octave avait pour mère une femme qui était native d'Arícia. Ces deux falsifications ne doivent-elles pas nous jeter dans la défiance sur mille choses que Dion a dites, dont nous n'avons plus les originaux ?

(G) *M. Antoine.... avait eu autant de femmes qu'elle de maris.*] Nous allons voir que ceux qui ont dit que Fulvie fut la seconde femme de Marc Antoine (39), n'ont fait qu'errer un peu moins que M. Chevreau. La seconde femme de Marc Antoine s'appelait Antonia : elle était sa cousine germaine, et fille de Caius Antoine, collègue de Cicéron dans le consulat. Il ne la garda pas long-temps ; car, sans prétexte qu'elle entretenait un commerce de galanterie avec Dolabella, il la répudia. Il n'eut point de honte de publier lui-même devant le sénat, et en présence de son beau-père, l'affront que sa femme lui avait fait ; et il mit cette injure entre les raisons pour lesquelles il avait rompu avec Dolabella. Il faut voir comment Cicéron le pousse sur ce sujet ; Cicéron, dis-je, qui prétend qu'Antonia n'était point coupable. *Omnibus eum (Caium Antonium) contumeliis onerasti, quem patris loco, si ulla in te pietas esset, colere debebas : filiam ejus, sororem tuam, ejecisti, alia conditione quaesita ; et ante perspecta. Non est satis, probri insimulasti pudicissimam feminam : quid est, quod addi possit ? Contentus eo non fuisti : frequentissimo senatu latendis Jan. sedenti patruo, hunc tibi esse cum Dolabella caussam odii dicere ausus es, quod ab eo sorori, et uxori tuae stuprum esse oblatum comperisses. Quis interpretari potest, impudentiorne, qui in senatu ; an impior, qui in Dolabellam ; an impior, qui patre audiente ; an crudelior, qui in illam miseram tam spurcè, tam impie dixeris (40) ?* Plutarque

(36) *Occurrit dicens Bambalionis hujus avum nobilem fuisse. Respondet, stultumque fuisse dicit, Tuliano illi similem de quo Valerius Maximus. Maturant, in III Philipp., folio m. 101.*

(37) *Pellom ita contemneretis et vos pecuniam, sicut ille contempsit uxoris tuae avus. Ib.*

(38) Dio, lib. XLV, sub fin.

(39) Glandorp., Onom., pag. 83, l'assure.

(40) Philipp. II, cap. XXXVIIII.

nous aidera à découvrir en quel temps se fit le divorce de Marc Antoine et d'Antonia. Il dit (41) que Dolabella, tribun du peuple, voulant faire passer quelques lois, pria Marc Antoine, son ami, de le seconder. Marc Antoine n'en voulut rien faire : il crut que sa femme Antonia s'était laissé débaucher par Dolabella ; il la répudia , et il se joignit aux adversaires de ce tribun , et renversa ses projets. César revint à Rome , pardonna à Dolabella ; et ayant été fait consul pour la troisième fois, il se donna pour collègue Lépидus , et non Marc Antoine (42). Cela nous apprend que les troubles de Dolabella précèdent l'an 707 de Rome (43) : nous les pouvons donc mettre un an après la bataille de Pharsale, et voilà aussi l'année du divorce d'Antonia. Or, comme Marc Antoine avait un autre parti en vue avant que de renvoyer Antonia (44), il est très-probable qu'une des raisons qui causèrent ce divorce fut l'envie qui le prit de se marier avec Fulvie. Si l'on en croit Plutarque, ce mariage se fit pendant que César faisait la guerre en Afrique l'an 707 ; et ainsi voilà Fulvie la troisième femme de Marc Antoine. C'est sans aucun fondement que Glandorp (45) assure que Marc Antoine l'ayant répudiée, épousa Antonia, et que dégoûté bientôt de celle-ci, il la renvoya et reprit Fulvie.

(H)... *Il ne ménagea guère Caius Antoine en d'autres rencontres.*] Je fais cette remarque pour m'acquitter de mes promesses (46). Nous avons ouï Cicéron reprochant à Marc Antoine d'avoir eu la dureté d'étaler en plein sénat l'impudicité d'Antonia, le père de cette dame présent. C'était une grande mortification pour ce pauvre père ; mais ce n'était pas la première fois que son neveu en avait usé malhonnêtement envers lui. Ne l'avait-il pas laissé dans l'exil, lorsqu'il rappela un grand nombre d'exilés ? Cicéron n'oublia pas de lui en faire des reproches (47) : *Omnia perfecit*

(41) Plut., in Anton., pag. 919.

(42) *Ibidem*, pag. 920.

(43) C'est l'année du troisième consulat de César.

(44) *Aliâ conditione quasitâ et antè perspectâ.* Cicero, Philipp. II, cap. XXXVIII.

(45) Gland., Onomast., pag. 86.

(46) Voyez tome II, pag. 142 la remarque (A) de l'article du premier ANTOINE (Caius).

(47) Philipp. II, cap. XXXI.

*que senatus salvâ repub. ne fieri possent perfecerat : cuius tamen scelus in scelere cognoscite : restituebat multos calamitosos, in his patrii nulla mentio. Si severus, cur non in omnes? si misericors, cur non in suos? Voici d'autres malhonnêtetés. Cicéron les étale en faisant mention d'une loi pour le rappel des bannis, laquelle fut publiée après la mort de César, comme si César l'avait faite. Cicéron demande entre autres choses pourquoi on laissait encore trois ou quatre personnes dans l'exil (48) : *Cur tuâ misericordiâ simili non fruuntur? Cur eos habes in loco patrii, de quo ferre, cum de reliquis ferres, noluisti? Quem etiam ad censuram petendam impulisti, eamque petitionem comparasti quæ et risus hominum et querelas moveret. Cur autem ea comitia non habuisti? An quia tribunus plebis fulmen sinistrum nunciabat? Cum tuâ quid interest, nulla auspicia sunt, cum tuorum, tum sis religiosus. Quid? eundem in septemviratu nonne destitui? Intervenit enim, cum metuisti credo, ne salvo capite negare non posses. Omnibus eum contumeliis onerasti quem patris loco...* Vous trouverez ci-dessus (49) la suite de ce passage. Manuce a trouvé ceci tout plein de ténèbres. *Hic mihi, quod aiunt, tenebre sunt. Non enim video, quo modo C. Antonius kalendis Jan. vivo Cesare in senatu esse potuerit : cum eum post Cesaris interitum, id est, post latam ab Antonio de exsulis legem, ex iis verbis intelligatur; cur eos habes in loco patrii? de quo ferre, cum de reliquis ferres, noluisti* (50). Voilà d'un côté Caius Antoine négligé par son neveu, quand après la mort de César on rappelle tous les exilés, à la réserve de trois ou quatre ; et le voilà d'autre côté au milieu des sénateurs, lorsque Marc Antoine harangue contre Dolabella avant la mort de Jules César. C'est ainsi que Manuce conçoit la chose : il ne faut pas s'étonner qu'il y trouve des contradictions ; mais il est facile de les lever en lui montrant la source de ses ténèbres. Il s' imagine que quand Marc Antoine, après la mort de Jules César, alléguâ une prétendue loi de cet em-*

(48) *Ibidem*, cap. XXXVIII.

(49) Dans la page précédente, citation (40).

(50) Manutius, in II. Philipp., pag. 761.

peureur pour le rappel des exilés, Caius Antoine fut laissé dans son exil. Ce n'est point ce que Cicéron veut dire. La pensée de cet orateur est celle-ci : Marc Antoine avait exclus du bénéfice de cette prétendue loi trois ou quatre malheureux. Cicéron lui en demanda la cause ; et, afin de lui remettre d'autres vices devant les yeux, il compare malicieusement l'exception de ces trois ou quatre personnes, avec l'exception que lui, Marc Antoine, avait faite de son oncle dans le temps de son tribunat. *Pourquoi traitez-vous ces trois ou quatre personnes, lui demande-t-il, comme vous traités votre oncle, dont vous ne proposâtes pas le rappel lorsque vous proposâtes celui des autres ?* Ceci doit être rapporté au tribunat de Marc Antoine ; au tribunat, dis-je, qu'il exerça pendant que César était en Espagne contre les lieutenans de Pompée, avant la bataille de Pharsale. C'est en un mot le même fait que celui que l'on a vu ci-dessus dans ces paroles de Cicéron : *Reliquæ partes tribunatûs principis similes... restituebat multos calamitosos : in his patri nullam mentio.* Il ne faut donc plus s'étonner que le même Cicéron dise que Caius Antoine entendit dans le sénat l'invective de son neveu contre Dolabella, dans laquelle sa fille avait une si méchante place. J'avoue que c'est une preuve qu'il était revenu de son exil avant la mort de César, puisque cette invective fut récitée pour empêcher le dessein que César avait formé de céder son cinquième consulat à Dolabella (51) ; mais il ne résulte de là aucun sujet de critique contre

Cicéron, car il n'y a rien dans ses Philippiques qui témoigne que Marc Antoine ait laissé son oncle dans l'exil depuis la mort de César. Ce qu'il y a de certain est que Caius Antoine a dû être rappelé dans le temps qui s'écoula entre le commencement de la dictature de César, et son cinquième consulat. Il fut consul pour la cinquième fois l'an 709, et il avait été fait dictateur quand il fut revenu à Rome après la défaite des lieutenans de Pompée. Il commença les fonctions de sa dictature par le rappel des exilés (52) : je ne sais point si Caius Antoine y fut compris dans ce temps-là ; je sais seulement que Dion (53) assure qu'il n'y eut que Milon qui ne fut pas rappelé. Glandorp débite que Caius Antoine, après la mort de Jules César, fut rétabli par Marc Antoine son neveu, qui était consul. Cela n'est point vrai par rapport au retour à Rome, et au droit d'aller au sénat, puisque Caius Antoine, assis à la place des sénateurs, entendit l'invective de son neveu contre Dolabella, pendant la vie de Jules César. Nous apprenons de Strabon que cet exilé s'arrêta dans l'île de Céphalonie, et la tint sous son obéissance. Il y bâtit une ville, et n'eut pas le temps de l'achever ; car ayant obtenu son rappel, il se mit de plus grands desseins en tête, et mourut sur ces entre faites (54).

J'ai lu une traduction française de la II^e. Philippique (55), où l'on s'est un peu brouillé quant au fait dont je parle ici. On a dit dans la page 166, que *Caius Antonius* était du nombre de ces trois ou quatre malheureux que son neveu avait laissés dans l'exil ; mais dans la page 168 on assure qu'il fut présent au discours que fit Marc Antoine en plein sénat, le 1^{er}. jour de janvier. Il n'est pas nécessaire que je montre que ce sont deux choses contradictoires ; chacun le sent, et j'ai dit ce qu'il faut faire pour ôter toute la difficulté. *Maturantius* (56) entasse beaucoup plus de fautes que ce traducteur. Il croit, 1^o. que Caius Antoine fut exilé par Jules César,

(51) Ἐπὶ δὲ τὸ πέμπτον ἀπεδείχθη Καίσαρ ὑπάτος, προσείλετο μὲν εὐθὺς συνάρχοντα τὸν Ἀντώνιον, ἐβούλετο δὲ τὴν ἀρχὴν ἀπειπάμενος Δολοβέλλα παρεργυῖσαι καὶ τοῦτο πρὸς τὴν σύγκλητον ἐξήνεγκεν. Ἀντωνίου δὲ τραχέως ἀντιπεσόντος, καὶ πολλὰ μὲν εἰπόντος κακὰ Δολοβέλλαν, οὐκ ἐλάττονα δὲ ἀκούσαντος, τότε μὲν αἰσχυνθεὶς τὴν ἀκοσμίαν ὁ Καίσαρ ἀπικλήθη. *Creatus Cæsar quintum consul, illicd cooplati vii collegam Antonium. Intendit autem abdicare se magistratu et cedere Dolabellæ, idque ad senatum retulit : verum repugnante asperè Antonio, multa que maledicta in Dolabellam congerente, nec pauciora audiente, illius indignitatis Cæsar pudore rem in presentia onisit.* Plutarch., in Antonio, pag. 219. A.

(52) Plutarch., in Cæsare, pag. 725, D.

(53) *Iib. XLI, pag. 191.*

(54) Strabo, *lib. X, pag. 314.*

(55) Fuite par F. P. G. avocat au parlement de Paris, et imprimée à Paris, l'an 1685.

(56) In II^a. Philipp., folio 82.

pour avoir été dans le parti de Pompée. Rien de plus faux. Caius Antoine fut accusé, l'an 694, de deux crimes, de complicité avec Catilina, et de concussion (57). Cicéron qui plaïda pour lui perdit sa cause. 2°. Maturantius assure aussi que Marc Antoine, faisant revenir les exilés après la mort de César, ne travailla point au rappel de Caius Antoine. 3°. Il assure encore que Marc Antoine, ayant enfin rappelé son oncle, le poussa à demander la censure, et lui suborna des compétiteurs très-indignes afin de l'exposer à la moquerie. C'est avoir attribué à Cicéron une impertinence insensée; car s'il avait dit que Caius Antoine ne fut point rappelé de son exil, quand son neveu après la mort de César rappela presque tous les exilés, il aurait dit dans une même harangue deux choses contradictoires: 1°. Qu'au temps qu'il parlait, Marc Antoine n'avait pas encore rappelé son oncle; car il est visible que les trois ou quatre misérables que Marc Antoine n'avait point rendus participants du bénéfice de la prétendue loi de Jules César, étaient actuellement en exil lorsque Cicéron récitait la seconde Philippique; 2°. qu'il y avait déjà quelque temps que Marc Antoine, ayant rappelé son oncle, l'avait engagé frauduleusement à demander la censure. Si je ne le savais par expérience, je ne pourrais jamais croire que ceux qui ont commenté les auteurs classiques, eussent pu ne se pas apercevoir des absurdités contradictoires qu'ils joignent ensemble.

(I) *C'était dans la chambre de Fulvie qu'on mettait les royaumes à l'encan.*] Chacun sait la révolution qui se fit dans l'esprit du peuple romain après la mort de César. D'abord Marc Antoine ne se croyait pas en sûreté dans Rome, et au bout de quelques jours ce fut lui qu'on y craignit; ce fut à cause de lui que les assassins de César n'osèrent y tenir ferme. On ne saurait dire les injustices qu'il commit pour accumuler de l'argent, sous le faux prétexte que César avait ordonné telles et telles choses. Il les forgeait lui-même, et s'en faisait bien payer. C'est ainsi qu'il dupa les am-

bassadeurs de Déjotarus. Il fabriqua un prétendu ordre de César, en vertu duquel Déjotarus devait être rétabli; mais il fit signer aux ambassadeurs, dans la chambre de sa femme, une promesse d'une grosse somme (58). Cicéron a décrit, avec l'éloquence qui lui était ordinaire, la prodigieuse vénalité où Marc Antoine et sa femme sonnèrent la république. Quand on sait d'ailleurs le caractère de Fulvie, l'on croit en lisant les paroles de Cicéron la voir vendre dans sa chambre les provinces et les royaumes, avec la même âpreté au gain que l'on remarque dans les femmes qui vendent les rubans, les toiles, etc., de leur boutique. *Quid illi immanes questus? fereudine? quos M. Antonii tota exhausit domus. Decreta falsa vendebat: regna, civitates, immunitates in æs, accepti pecuniâ, jubeat incidit. Hæc se ex commentariis Cesaris, quorum ipse auctor erat, agere dicebat. Culebant in interiore ædium parte totius reipublice mundicie: mulier sibi felicio, quam viris, auctionem provinciarum, regiorumque faciebat* (59). Je crois que le mari et la femme tenaient autant l'un que l'autre du caractère de Catilina, *Alieni appetens, sui profusus* (60): ils savaient autant dissiper l'argent que l'amasser. Fulvie n'avait pas le son un an après ces riches encans; il fallait que Pomponius Atticus répondît pour elle partout, et lui prêtât de grosses sommes (61).

(K) *On croit que Fulvie poussa Marc Antoine à répudier sa seconde femme.*] On se fonde sur ces paroles de Cicéron: *Filiam ejus sororem tuam ejecisti aliâ conditione questâ et antè perspectâ.* Cela signifie que dès avant le divorce d'Antonia, son mari avait si bien pris ses mesures, qu'il savait bien comment était faite la nouvelle femme qu'il épouserait. Il y a du moins beaucoup d'apparence que Cicéron entendait finesse dans l'antè *perspectâ*; et que lorsqu'il fit mention

(58) *Syngrapha II. S. centie per legatos viros bonos, sed timidos et imperitos, sine Sexto, sine reliquorum hospitiu regis sententia facta in Gyrenceo: quo in loco plurima res venierunt et veniunt.* Cicero, Philipp. II, cap. XXXVII. Voyez aussi Epist. ad Att. XII, lib. XIV.

(59) Cicero, Philipp. V, cap. XIV.

(60) Sallust., in Catilina.

(61) Corn. Nepos, in Vitâ Attici, cap. IX.

(57) Voyez Dion, lib. XXXVIII, pag. 71; et Cicéron, in Orat. pro Cælio et in Vatinius.

de je ne sais quelle entreprise brassée par Marc Antoine chez Clodius (62), il voulait dire qu'on avait tâché de coucher avec Fulvie, femme de Clodius. Je rejette néanmoins la pensée de Manuce, sur le mot *conditio* dont Cicéron s'est servi. Ce docte commentateur se persuade que Cicéron a voulu dire que Marc Antoine avait visité lui-même, ou fait visiter par un autre, toutes les parties du corps de la femme qu'il voulait avoir. Il croit que la phrase latine *querere conditionem*, ne signifie pas simplement chercher un parti à se marier; mais devenir l'inspecteur des parties les plus cachées qui sont l'objet de l'amour, et en faire une revue exacte, afin d'éviter toutes les surprises et tous les mécomptes à quoi se peuvent exposer ceux qui achètent chat en poche, s'il m'est permis d'employer ce quolibet. Quelque long que soit le passage de Manuce, je me sens obligé de le transcrire, afin que mon lecteur ne m'aïlle pas objecter qu'il est facile de rejeter l'opinion d'un homme, lorsque l'on supprime, ou que l'on énerve ses raisons. *Invenio apud veteres usurpari solitum hoc loquendi genus, conditiones querere, de iis, qui mulieres ad concubitum appetentes, prius vel ipsi, vel per amicos inspiciebant quales essent, num candor in corpore, num levitas, num succi plene, denique num appetentis libidini responderent; ut eas ne acciperent, aut admitterent, nisi prius hoc tanquam experimentum evisissent. Id, ut dixi, vocabant, conditiones querere. Itaque exprobravit Antonius Augusto, id, quod Suetonius litteris prodidit, conditiones quesitas per amicos, qui matres familias, et adultas virgines denudarent, atque perspicerent, tanquam Thoranio mangone vendente. Et, quod apud eundem Suetonium scriptum est, Cæsar ad retinendam Pompeii necessitudinem, ac voluntatem, Octavianam, sororis suæ neptem, conditione ei detulit: factâ scilicet inspicendi potestate, ut usi probatam,*

(62) *Intimus erat in tribunatu Clodio... cæjus etiam domi jam tum quiddam molitus est: quid dicam ipse optimè intelligit. Philipp. II, cap. XIX. Maturantius dit sur cela: Fulviam credo Clodii uxorem de coitu appellavit, aut eam adulteravit. Manuce dit, De stuprandâ ejus uxore.*

*non acciperet. Arnobius quoque, scriptor in primis eruditus et reconditurum rerum notitiam refertus, libro IV, Adversus gentes, Dei uxores, inquit, ducunt conditionibus antè quaesitis. Sic de Faustina, quærente sibi conditiones in viris, ut cum iis, quorum conditiones probasset, concumberet, dixit Capitolinus in Antonino philosopho multi jerant, Commodum omnino ex adulterio natum: siquidem Faustina, satis constet, apud Cæjetam conditiones sibi et nauticas, et gladiatorias elegisse. Et Lampridius in Heliogabalo: Roma denique nihil egit aliud, nisi ut emissarios haberet, qui benè vasatos (sic. n. lego, non, nasatos) perquirerent, eosque ad aulam perducerent, ut eorum conditionibus frui posset. Nec multo post: Lavacrum publicum in cædibus auleis fecit, simul et palam populo exhibuit, ut ex eo conditiones benè vasatorum hominum colligeret. Nec alio sensu accipiendum illud pro Cælio: Tuas heros ad Tiberim: ac diligenter eo loco præparasti, quo omnis juvenus natandi causâ venit, hinc licet conditiones quotidie legas. Quibus adductus exemplis, quæsitâ et perspecta, ad conditionem malo, quam ad mulierem referre, ut sit: quæsvisti, et antè perspexisti aliam conditionem, non contentus eâ; quam in sorore tuâ jam perspexeris. Jam enim constat, conditionem esse partem corporis, quam vel in muliere vir, vel in viro mulier, explenda libidinis causâ quærit, et quâ inventâ fruitor (63). Parmi tous ces passages, je n'en vois aucun qui m'empêche d'être pleinement persuadé que les termes *querere conditiones* étaient de la même signification, et rien de plus, que nos phrases, chercher, choisir un parti, un galant, une maîtresse. Le premier exemple que Manuce allègue le montre manifestement; car si sa prétention avait lieu, il n'eût pas été nécessaire que Suetone (64) ajoutât à *conditiones quesitas per amicos* ces autres termes, *qui matres familias, et adultas virgines denudarent atque perspicerent, tanquam Thoranio mangone vendente*. Cette addition montre que les termes*

(63) Paulus Manutius, in Philipp. I, pag. m. 759, 760.

(64) In August. cap. LXIX.

précédens n'emportaient point d'autre idée que celle-ci, *il donnoit charge à ses amis de lui chercher des maîtresses*; et comme cela n'exprimait point l'infamie que l'on vouloit reprocher, il fut nécessaire d'en venir à l'explication particulière des enquêtes qu'Auguste prescrivait à ses amis. C'est ainsi que pour représenter la coutume de Moscovie, par rapport au choix de la femme que le grand-duc doit épouser, ce ne serait pas assez de dire que l'on envoie des gens par les provinces avec ordre de chercher, de choisir les partis les plus charmans, les filles les plus aimables; il faudrait passer plus avant, et dire de quelle manière ces filles sont visitées, épulchées, examinées (65). Je ne puis assez m'étonner que Manuce ait paraphrasé comme il a fait son second exemple : a-t-il bien pu croire que César ait jamais eu si peu de cœur et si peu d'honneur? Car sans compter la violence qu'il eût fallu faire à la pudeur d'Octavie, n'eût-ce pas été une bassesse capable de faire mépriser César, que de laisser à Pompée, en lui offrant sa petite-nièce, la liberté de la refuser s'il ne la trouvait pas à son gré, après l'avoir vue sans chemise? Mais pour montrer combien est absurde la pensée de Manuce, je n'ai qu'à le renvoyer à ces paroles de Suétone, au chapitre LXIII de la Vie d'Auguste : *Hoc (Agrippa) quoque defuncto multis ac diu etiam ex equestri ordine CIRCUMSPECTIS CONDITIONIBUS, Tiberium privignuum suum elegit*. Il faudrait dire, selon Manuce, qu'Auguste voulant remarier Julie, veuve d'Agrippa, employa un temps considérable à faire dépouiller tout

(65) *Solent autem Moschovitarum quum de uxore duendum deliberant, omnium toto regno puellarum virginum delectum habere, ac formam, virtuteque animi prestantiores ad se perducere jubere, quas demum per idoneos homines, fidelesque matronas inspicunt, ita diligenter, ut secretiorum quoque ab iis contractari explorarique sint sit. Ex iis vero magnam, atque sollicitam parentum expectationem, quam ad principis animum responderit regis nuptiis digna pronuncietur. Ceterum vero, que de forme pudicitiaque, et morum dignitate contentendant, sepe eadem die in gratiam principum, proceribus atque militibus nubunt, sic ut mediocri loco nate plerumque, dum principes regie stirpis clara stemmata contemunt, ad summum regalis thori fastigium, uti et Turcas Ottomanos solitos esse videmus, pudicitibus auspiciis evchantur. Paulus Jovius, in Moschovita, pag. m. 32, 33.*

plusieurs chevaliers romains, et qu'enfin il choisit Tibère. Je ne m'arrête pas à montrer l'extravagance d'une telle supposition, non plus qu'à rapporter cent passages des bons écrivains, qui prouvent que *conditio*, s'agissant de mariage, ne signifiait autre chose que ce que nous appelons *un parti* : *bona conditio, un bon parti*. Je citerai seulement quelques paroles de la CCLVII^e. déclamation de Quintilien. Elles valent un arrêt définitif contre Manuce : *Sed neque in me ille (socer) probavit aliud quam pietatem: vidit fletus meos, vidit totius animi atque etiam corporis defectionem: sic homini inter principes nostre civitatis numerando cepti bona esse CONDITIO*. Voyez les *Observations* de Gronovius au chapitre VI du 1^{er} livre, pages 62 et 63. Il faut avouer que Manuce attribuerait à l'ancien style du palais une formule bien vilaine; car selon l'ancienne jurisprudence l'on se servait de cette phrase dans ce divorce, *conditio tua non utor*. Consultez le Commentaire de Torrentius sur Suétone, au chapitre XXVII de la Vie de César. Je suis bien surpris qu'un docte jésuite n'ait pas trouvé fautive cette érudition de Manuce, après avoir rapporté tant de beaux exemples de la signification du mot *conditio*. *Quid sit autem ante perspicere conditionem malo te ex Pauli Manutii in hunc locum quam ex meis verbis addiscere*. C'est ainsi que parle le père Abram dans son Commentaire sur la II^e. Philippique de Cicéron, page 725.

Mais venons au fait. Devons-nous croire que Cicéron ait voulu dire que Marc Antoine jeta les yeux sur Fulvie avant que de répudier Antonia? Je me rangerais volontiers à ce sentiment, quoiqu'il semble que les noces de Fulvie ne suivirent pas de bien près le divorce d'Antonia. C'est la matière de la remarque suivante. Maturantius et Lambin se sont ici égarés : celui-là s'est imaginé que Marc Antoine songeait à Calpurnia; celui-ci le fait songer à Octavie. Je ne sais qui est cette Calpurnia; mais pour Octavie je sais qu'elle était sœur d'Auguste, et qu'elle n'épousa Marc Antoine qu'après la mort de Fulvie.

(L) ... *Marc Antoine persévra quelque temps dans l'amour d'une concubine.*] Cette concubine était

une comédienne. Cicéron la nomme Cythéris, et remarque que Marc Antoine la menait avec lui dans une litière ouverte. *Hic tamen Cytheridem secum lecticâ apertâ portat, alterâ uxorem; septem præterea conjuncte lecticâ amicorum sunt, an amicorum? vide quàm turpi letho pereamus* (66). Cicéron écrivait cela pendant que César allait en Espagne contre les lieutenans de Pompée, c'est-à-dire la première année de la guerre. Marc Antoine était alors tribun du peuple, et avait été laissé à Rome afin de tenir l'Italie en bride, et dans les intérêts de César. Voilà l'équipage avec quoi il voyageait. Voilà les gens à qui Dieu trouva à propos de livrer en proie tout ce qu'il y avait de plus illustre dans la république romaine. Mais ce n'est pas de quoi il s'agit. Cet équipage de Marc Antoine lui fut reproché en face, dans la II^e. Philippique, c. 23 et 24, en ces beaux termes : *Ecquid enim unquam in terris tantum flagitium existitisse auditum est? tantum turpitudinem? tantum dedecus? vehebatur in essedo tribunus plebis: lictores laureati antecedeabant: inter quos apertâ lecticâ mimâ portabatur: quam, ex opidis municipales homines honesti obviam necessario prodeuntes, non noto illo, et mimico nomine, sed Volunniam consulabant. Sequebatur rheda cum lenonibus* (67), *comites nequissimi: rejecta mater amicam impuri filii, tanquam nurum, sequebatur. O misere mulieris fecunditatem calamitosam! Horum flagitiorum iste vestigiis omnia municipia, præfecturas, colonias, totam denique Italiam impressit.* Remarquez bien qu'entre autres indignités, on reproche ici à Marc Antoine d'avoir obligé sa mère à suivre dans une autre voiture la litière de Cythéris. Dans la lettre que j'ai citée, Cicéron ne dit point cela de la mère, mais de la femme de Marc Antoine

(68). Il est difficile de comprendre pourquoi Cicéron n'aurait rien dit des indignités faites à la femme; pourquoi, dis-je, il les aurait supprimées dans une harangue, où il avait pris à tâche de couvrir de honte son adversaire. Dans trois mots il pouvait dire que Marc Antoine n'avait donné place dans son carrosse ni à sa mère ni à sa femme, et qu'il les avait reléguées dans d'autres carrosses qui suivent la litière où il avait mis sa concubine. Les intérêts de la femme ne servaient pas moins que ceux de la mère à rendre odieuse la conduite du personnage; ainsi l'on ne saurait donner aucune bonne raison du silence de l'orateur que celle-ci, c'est que la femme de Marc Antoine ne fut point de ce voyage, et qu'un lieu de lire dans la lettre à Atticus *alterâ uxorem, il faut lire alteram uxorem*; et le sens sera, que ce tribun menait avec lui Cythéris comme si elle eût été sa femme, comme si elle eût été sa seconde femme. Bosius (69), et Lipsé (70), ont adopté cette correction. Popma soutient le contraire (71): il veut non-seulement que Cythéris et la femme légitime aient été dans des voitures différentes; mais aussi que la femme légitime ait été Fulvie. C'est aussi le sentiment de Manuce. On cite la II^e. Philippique abusivement (72), puisque cette harangue n'apprend pas que Marc Antoine mit sa femme à la suite de Cythéris. M. Grævius a préféré l'opinion de Popma à celle de Lipsé (73). Ce qu'il y a de certain c'est que Fulvie n'était point alors la femme de Marc Antoine; j'ai montré qu'elle ne le fut qu'après le divorce d'Antonia: or, bien loin qu'Antonia eût été répudiée lorsque Marc Antoine se promenait par les villes d'Italie avec sa Cythéris, il est assez vraisemblable qu'elle n'était point encore sa femme. Il la répudia dans le temps qu'il fut contraire aux desseins de Dolabella,

(66) Cicero, epist. XI, lib. X, ad Atticum. Dans la XVI^e. lettre du même livre, il parle ainsi, *Hoc quidem melius quàm collega noster Antonius, cupis inter lictores lecticâ mimâ portatur. Voyez aussi la XXII^e. lettre du XV^e. livre, où hic autem noster Cytherius, est Marc Antoine, à ce que disent les interprètes.*

(67) Quelques critiques célèbres veulent qu'on lise lenonibus, parce qu'il est sûr que dans ces voyages, Marc Antoine avait une chaise attelée de lions. Voyez l'article LYCORIS, remarque (C) tome IX.

(68) *Cytheridem secum lecticâ apertâ portat, alterâ uxorem.* Cicero, epist. XI libri X ad Atticum.

(69) In epist. supradictam Ciceronis ad Atticum.

(70) Fpistoliar. quæst. XI, lib. IV.

(71) In eam epistolam Ciceronis.

(72) C'est Popma, qui la cite.

(73) *Sed rectius Popma cui adstipulantur, etc.* Grævius, in Cicer. ad Atticum, to n. II, pag. 164.

c'est - à - dire , quelque temps après qu'il fut revenu à Rome , ensuite de la journée de Pharsale (74). Or les voyages qu'il fit avec Cythéris précédèrent ce retour à Rome ; il est donc assez probable que , lorsqu'il fit ces voyages , il n'était point marié encore avec sa cousine Antonia , car il ne la garda guère. Ajoutons que Fulvie n'était point femme à souffrir qu'une concubine reçût les honneurs de la femme légitime , pendant les voyages de son mari. Elle était trop fière pour suivre , dans un carrosse à part , la litière de la favorite Cythéris. Confirmons la conjecture de Bosius et de Lipse. Si l'on avait dit dans la lettre à Atticus , *Cytheridem portat alteram uxorem* , on n'aurait rien dit qui ne s'accordât avec d'autres expressions qui se voient dans la II^e. Philippique. *At etiam quodam loco facetus esse voluisti : quàm id te , dii boni , non decebat : in quo est tua culpa nonnulla , aliquid enim salis ab uxore minima trahere potuisti* (75). Lorsque Cicéron rapporte qu'enfin Marc Antoine rompit avec Cythéris , il se sert des termes que l'on employait en répudiant sa femme (76). Il est donc probable qu'il faut lire *alteram uxorem* , dans la lettre à Atticus. N'oublions pas que le renvoi de Cythéris fut postérieur non-seulement à la bataille de Pharsale , mais aussi à la guerre d'Alexandrie. Marc Antoine , après la journée de Pharsale , fut renvoyé en Italie , afin d'y tenir les choses sous le joug du victorieux , pendant que César poursuivrait Pompée. La comédienne Cythéris alla au-devant de son galant jusques à Brundisium , et s'en retourna avec lui à Rome , à peu près avec le même équipage que Cicéron a représenté ci-dessus. *Venisti Brundisium , in sinum quidem , et in complexum tuæ mimulæ , quid est ? num mentior ? quàm miserum est , id negare non posse , quod sit turpissimum confiteri . Si te municipiorum non pudebat , ne veterani qui-*

dem exercitus ? Quis enim miles fuit qui Brundisii illam non viderit ? Quis , qui nescierit venisse eam tibi tot dierum viam gratulatum , qui , qui non indoluerit tam serò se , quàm nequàm hominem secutus esset , cognoscere ? Italicæ rursus percursatio , eadem comite mimâ (77). Pendant que César était à Alexandrie , revêtu pour la deuxième fois de la charge de dictateur , Marc Antoine fut créé général de la cavalerie , et commit à Rome mille extorsions : il vint par degrés jusques à l'énorme audace de mettre à l'encan les biens de Pompée. Il acquit par ce moyen les menbles et la maison de ce grand homme , et il dissipa bientôt dans cette maison les richesses que cette vente lui procura ; car il s'abandonnait tous les jours aux débauches qui coûtaient le plus. Il avait encore sa Cythéris ; il avait logé déjà dans la maison de Pompée , lorsqu'il se défit de cette garce (78). Ce que j'observe afin de montrer qu'il est fort probable qu'il la garda quelque temps depuis le divorce d'Antonia ; car la vente des biens de Pompée ne se fit que lorsque César fut parti d'Alexandrie (79). Plutarque , en décrivant les débauches de Marc Antoine , sa passion pour Cythéris , etc. , insinue manifestement que ces désordres continuèrent après la bataille de Pharsale ; et comme il dit que César , retourné à Rome , témoigna à Marc Antoine un grand mécontentement , qui produisit deux effets notables , il nous donne lieu de croire qu'il se passa quelque temps entre le divorce d'Antonia , et le mariage de Fulvie : car les deux effets dont je parle sont , l'un , que Marc Antoine ne voulut point suivre César dans l'expédition d'Afrique , l'autre , qu'il renoua à ses débauches ; il changea de vie ; il songea à se marier , et choisit Fulvie (80). Je ne

(77) *Ibid.* , cap. XXV.

(78) Voyez Cicéron , Philipp. II , cap. XXV et seq.

(79) *Cæsar Alexandriâ se recepit... hastâ postulâ pro ade Jovis Statoris* , bona Cn. Pompeii... *voci acerbissimæ subjecta præconis.* *Ibid.* , cap. XXVI.(80) *Ἐοικε μέντοι τὸ πολὺ τῆς ἀβελτηρίας αὐτοῦ καὶ ἀσωτείας ἀφελεῖν ὁ Καίσαρ , οὐκ ἀναισθήτως τὰ πλιμμελήματα δεξάμενος , ἀπαλλαγείς γὰρ ἐκείνου τοῦ*

(74) Cela est clair , ex Plutarcho , in Antonio , pag. 919.

(75) Philipp. II , cap. VIII.

(76) *Frugi factus est : illam suam suas res sibi habere jussit ex duodecim tabulis : claves admittit : exegit . Quam porro spectatus civis , quam probatus , cujus ex omni vitâ nihil est honestius , quàm quod cum mimâ fecit divorcium.* *Ibidem* , cap. XXVIII.

voudrais pas nier pour cela, qu'en répudiant sa seconde femme, il n'eût déjà pris des mesures pour épouser la troisième; car un engagement avec une courtisane n'empêche pas les grands seigneurs de se marier : mais apparemment il ne hâta pas cette affaire, il fallut que le mécontentement de César servit d'éperon. Ainsi je ne critique point ceux qui appliquent à Fulvie ces paroles de Cicéron : *Sororem tuam* (c'est-à-dire Antonia) *ejecisti aliâ conditione quâsitâ et antè perspectâ.*

Je connais d'habiles gens qui les appliquent à Cythérés. C'est se tromper : car il n'y a nulle apparence que Marc Antoine ait jamais voulu épouser cette créature : il suffisait à l'un et à l'autre de faire tout ce que font les gens mariés, *boire et manger, coucher ensemble*; et quant à la vie de concubinage, et à tous les excès de complaisance qu'un galant peut témoigner à une maîtresse dont il jouit, Marc Antoine ne pouvait rien ajouter après le divorce d'Antonia à ce qu'il avait déjà pratiqué avant la bataille de Pharsale. Le père Abram a bronché dans cet endroit : Marc Antoine selon lui (81), eut dessein, en répudiant sa seconde femme, d'épouser Cythérés, et l'épousa en effet; et puis la répudia, et se maria à Fulvie. Les preuves du père Abram sont très-mauvaises. Il prétend que Cicéron et Plutarque assurent que le même Marc Antoine, peu après le divorce d'Antonia, fut promener Cythérés dans les villes d'Italie. Il en conclut que le mariage de Fulvie n'était pas encore fait, n'y ayant point d'apparence que le nouveau marié eût voulu donner si promptement un tel déplaisir à son épouse. Mais il devait prendre garde

que Cicéron nous fait entendre clairement que les promenades de Marc Antoine et de Cythérés par les villes d'Italie, précédèrent le divorce d'Antonia. Cicéron observe que cette maîtresse fit deux fois ces promenades : 1°. avant la bataille de Pharsale; 2°. lorsque Marc Antoine, revenant à Rome après cette grande journée, rencontra à Brundisium sa concubine Cythérés, qui lui était allée au-devant. Il est sûr que les querelles de Marc Antoine et de Dolabella n'éclatèrent qu'après cette seconde promenade de Cythérés par les villes d'Italie. Il est sûr pareillement que le divorce d'Antonia et la querelle de son mari avec Dolabella sont du même temps. L'auteur que je réfute ne devait donc pas s'appuyer sur le mot *uxor*, employé par Cicéron touchant Cythérés; car les paroles que l'on trouve un peu après dans Cicéron, *rejecta mater amicum impuri filii TANQUAM nurum sequebatur*, montrent manifestement qu'il n'y avait point là un vrai mariage.

Je ne doute point que la raison qui obligea Marc Antoine à renvoyer Cythérés, n'ait été qu'il voyait bien que sans cela il ne pourrait point conclure son mariage avec Fulvie. Je mets ce mariage à l'an 707 de Rome, lorsque César était en Afrique. Deux ans après, il y avait lieu de soupçonner que Marc Antoine continuait à être amoureux de Cythérés; car la lettre qu'il donna lui-même à Fulvie, et qu'il feignait de porter comme un messenger de Marc-Antoine, roulait principalement sur les assurances et sur les protestations qu'il n'aimait plus cette comédienne, et que toute la passion qu'il avait eue pour elle s'était tournée vers Fulvie. *Confestim ad eam, cujus causâ venerat, deducitur, eique epistolam transdidit, quam cum illa legeret flens (erat enim amatorie scripta : caput autem litterarum, sibi cum illa nimâ posthac nihil futurum, omnem se amorem abjecisse illinc, atque in hanc transfudisse); cùm mulier fletu uberius, homo misericors ferre non potuit, caput aperuit, in collum invasit* (82). Il revenait alors de Narbonne jusqu'où il s'était avancé, afin d'aller au-devant de Jules César, qui

βίου, γάμω προσέσχε Φουλβίαν ἀγάμνος. Apparet tamen multum de Antonio amantiam et intemperantiam Cæsarem, peccata ejus non dissimulando, detraxisse. Siquidem explicuit se illâ vitâ, animoque ad nuptias applicato Fulviam duxit. Plut., in Antonio, pag. 320, C.

(81) Certè cùm, ut ex Plutarcho et Cicerone constat, statim post repulsiâ Antonio Italianâ oppida obierit cum illâ nuptiâ, non videretur adhuc de Fulviâ nuptiis cogitasse, ne recentem uxorem iis flagitiis offenderet. Quare nihil obstat quo minus ille Cytheridem, verè tum uxorem acceperit, ut loquitur orator, à què tamen paulò post fecit divortium, et Fulviam duxit uxorem. Abram, in Cicero. Orator., tom. II, pag. 553.

(82) Cicero, II. Philipp., cap. XXXI. Voyez aussi Plutarque, in Antonio, pag. 320.

avait battu en Espagne les fils de Pompée. *Cæsari ex Hispaniâ redeunti obviam longissimè processisti* (83). Nous verrons dans l'article LYCORIS, qu'il se souvint peu de sa promesse. Ce que Plutarque a observé touchant le temps du mariage de Marc Antoine avec Fulvie, est confirmé par l'observation que Dion a faite, qu'Antyllus, leur fils aîné, reçut la robe virile après que son père, battu à Actium, fut retourné en Égypte (84). Selon Plutarque, le mariage se fit en l'année 707, et Dion assure qu'Antyllus reçut la robe virile l'an 724. Alors Antyllus pouvait avoir aisément seize ans. On l'avait fiancé avec la fille d'Auguste (85); mais on le fit massacrer, et ce fut sa robe virile qui l'exposa à cette funeste disgrâce (86). Auguste jugea qu'il ne fallait pas le laisser vivre, puisque les Égyptiens le pouvaient considérer comme un homme fait. Marc Antoine eut de Fulvie un autre fils : j'en ai parlé ci-dessus (87).

(M) *Il n'est pas vrai que Joseph parle de cette Fulvie.*] Glandorp (88) a commis deux fautes sur ce sujet : il nous renvoie au chapitre V du XVIII^e. livre des Antiquités judaïques, pour y apprendre des nouvelles de Fulvie, femme de Marc Antoine, et il dit dans la même page que Joseph, en ce lieu-là, parle d'une FULVIE qui vivait du temps de Tibère. C'est tromper deux fois le lecteur : c'est lui faire accroire que l'historien des Juifs a parlé de deux Fulvies dans un même chapitre, et que l'une est celle qui fut mariée à Marc Antoine. La vérité est qu'il ne parle que d'une Fulvie, dame romaine mariée à Saturnin, laquelle avait embrassé la religion judaïque à la sollicitation de quatre fripons. Elle leur donna tout ce qu'ils lui demandèrent sous le spécieux prétexte de la religion; mais quand son mari eut su qu'ils s'étaient approprié tous les présents qu'elle avait cru envoyer au temple de Jérusalem, il s'en plaignit à Tibère, qui, sans distinguer l'innocent d'avec le coupable, ordonna que tous les Juifs sortissent de Rome.

(83) Cicero, *ibidem*, cap. XXXII.

(84) Dio, *lib. LI*, pag. 511.

(85) *Ibid.*, pag. 511.

(86) *Ibid.*, pag. 511.

(87) Article ANTOINE (Marc-Jules).

(88) *Onomast.*, pag. 358.

FUNCCIUS (JEAN), prédicateur luthérien, gendre d'Oslander, et son second dans les disputes de la justice imputative, se mêla de troubler d'une autre manière le repos public, c'est-à-dire par des cabales d'état qui lui firent perdre la tête à Konisberg, dans la Prusse, le 28 d'octobre 1566 (a). Il courait alors sa quarante-neuvième année (b). Voyez dans Moréri les deux vers que l'on dit qu'il composa le jour de sa mort. Ils contiennent un mot grec que M. Moréri a mis en français (c); mais n'ayant traduit que ce mot, il n'a fait que débiter du galimatias. Il fallait donc dire que ces deux vers avertissaient un chacun de profiter de l'exemple de Funccius, afin d'éviter comme la peste la démangeaison de se mêler de trop de choses. M. Moréri a commis une autre faute (A). Vossius s'est trompé à l'âge de Funccius (B).

(a) Melch. Adam., *in Vitis theolog.*, pag. 412.

(b) Voyez la remarque (B).

(c) Πολυπραγμοσύνη, de quâ voce vide A. Gellium, *lib. XI*, cap. XVI.

(A) *M. Moréri a commis une autre faute.*] Il dit que Funccius conduisit sa chronologie jusqu'en 1352, et puis jusqu'en 1560. Il fallait dire que Funccius fit imprimer, en l'année 1544 la première partie de sa Chronologie, qui s'étendait depuis Adam jusqu'à la naissance de Jésus-Christ (1); et qu'en l'année 1554, on vit paraître toute sa Chronologie, qui commençait à la création du monde, et finissait à l'an de grâce 1552. Dans une nouvelle édition revue et corrigée il s'étendit jusques à l'année 1560.

(B) *Vossius s'est trompé à l'âge de Funccius.*] Il a dit que Funccius fut

(1) Voyez l'épître dédicatoire de cette Chronologie.

décapité la quarantième année de son âge (2). Mais imputons plutôt la faute à ses imprimeurs, et contentons-nous de le reprendre de leur avoir envoyé une addition très-inutile. Il avait dit dans la page 231, que Funccius, né l'an 1518, perdit la vie âgé de quarante-huit ans, et il voulut qu'à la page 454 on imprimât une addition qui nous apprit que Funccius fut décapité l'an 1566. Y avait-il rien de plus inutile que cela? Tous ses lecteurs n'apprenaient-ils pas assez clairement par la page 231, que Funccius était mort l'an 1566? Le seul moyen de l'excuser serait de dire qu'il voulut marquer dans son addition, que Funccius fut décapité la quarante-neuvième année de sa vie; mais que les imprimeurs, au lieu de quarante-neuf, mirent quarante.

Il est sûr que Melchior Adam s'est éloigné de l'exactitude. Ayant mis la naissance de Funccius au mois de février 1518, et son supplice au 28 d'octobre 1566, on devait mettre sa mort à l'année quarante-neuvième de sa vie, et non pas à l'année quarante-huitième.

(2) Vossius, de Scient. Mathemat., pag. 454.

FURIUS (FRIDÉRIC), surnommé *Cæriolanus* à cause qu'il était né à Valence *, en Espagne (A), florissait au XVI^e. siècle. Il étudia à Paris sous Omer Talon, Hadrien Turnèbe, et Pierre Ramus (a); et puis il vint à Louvain, où il publia une rhétorique, et soutint contre un docteur en théologie (b) qu'il fallait traduire l'Écriture en langue vulgaire (c). Il fit là-dessus un fort beau traité (B) dans la même ville, et l'alla mettre sous la

presse en Allemagne. Cela lui fit des affaires (d); mais sa science, sa piété et sa candeur ayant été reconnues par l'empereur Charles-Quint, il fut préservé de l'orage. Ce prince le renvoya au Pays-Bas, et le mit auprès de Philippe son fils (e). On lui donna le caractère d'historien (f). Furius fut attaché tout le reste de sa vie au service de ce maître, et, l'ayant accompagné aux états d'Aragon, il mourut à Valladolid, l'an 1592 (g). Je ne saurais bien marquer son âge (C). Il s'employa de tout son cœur à pacifier les troubles du Pays-Bas (h) (D). Il ne se maria jamais (i): on a eu tort de dire qu'il fut chancelier du roi de Pologne (k). Son traité du Conseiller a été fort estimé (E).

(d) Thuan., lib. CIV, pag. 486.

(e) Idem, ibidem.

(f) Schottus, Biblioth. Hispan., pag. 615.

(g) Idem, ibidem.

(h) Thuan., lib. CIV, pag. 486.

(i) Idem, ibidem.

(k) Voyez la dernière remarque.

(A) *Surnommé Cæriolanus à cause qu'il était né à Valence, en Espagne.* Nicolas Antoine (1) dit que les habitants du royaume de Valence sont appelés vulgairement *Serriols*, et que ce fut la raison pourquoi notre Furius a le surnom de *Serriolanus*. Il ne suit point cette orthographe à la tête de son livre intitulé *Bonomia*: il y met *Cæriolanus*. Dans le catalogue de la bibliothèque de M. de Thou (2) on le nomme mal *Coriolanus*.

(B) *Il fit là-dessus un fort beau traité.* Qui a pour titre *Bonomia, sive de libris sacris in vernaculam linguam convertendis, libriduo, ad Franciscum Bovadilium Mendozium, cardinalem Burgensem*, et qui fut imprimé à Bâle, par Jean Oporin, l'an 1556, in-8°. Il contient 365 pages.

* Leclerc observe qu'il fallait dire: parce qu'il était né à Cériola, au royaume de Valence.

(a) Andreas Schottus, Biblioth. Hisp., pag. 615.

(b) C'était un Sicilien nommé Bonomia. Il professait la théologie à Louvain. Thuan., lib. CIV, pag. 486. J'ai donné son article.

(c) Idem Schottus, Biblioth. Hispan., pag. 615.

(1) Nicol. Antonius, Biblioth. Hispan., tom. I. pag. 277.

(2) *Ala pag. 500 de la I^e. partie.*

La lecture en a été défendue par l'Index du concile de Trente*.

(C) *Je ne saurais bien marquer son âge.*] Ces paroles de M. de Thou ne sont point précises : *Ad meliorem vitam haud paullum Montano senior hoc anno migravit* (3). Elles nous apprennent seulement que Furius mourut beaucoup plus âgé que Michel de Montaigne qui ne vécut que soixante ans (4). On ne les a point entendues dans les Éloges de M. Teissier, car on y a mis que Furius mourut âgé d'environ soixante ans.

(D) *Il s'employa.... à pacifier les troubles du Pays-Bas.*] Vous trouverez dans M. de Thou le précis d'un projet de paix que Furius publia l'an 1575. Les conditions qu'il proposait aux provinces soulevées paraissaient fort raisonnables ; mais le prince d'Orange répondit qu'on ne pouvait pas s'y fier, et qu'elles venaient trop tard, et il préféra la guerre à une paix si suspecte (5).

Notez que Furius protesta que le roi d'Espagne ratifierait les conditions contenues dans son projet, et que s'il était jugé nécessaire d'engager plus fortement ce monarque à l'observation du traité, on le ferait signer par les grands seigneurs d'Espagne, tant ecclésiastiques que séculiers, et par les princes de l'empire, et par quelques-unes des plus grandes villes du Pays-Bas. L'auteur du projet promit que l'inquisition ne serait point établie, que l'imposition du dixième serait éteinte, que les édits contre la nouvelle religion seraient adoucis par certains tempéramens dont on conviendrait à l'amiable de part et d'autre, et que ceux qui ne voudraient pas se contenter de ces modifications auraient une pleine liberté d'aller chercher une autre demeure, sans aucune perte de leurs biens ; que les soldats étrangers seraient cassés, et renvoyés hors du Pays-Bas, si les mécontents le souhaitaient, etc. Furius oïrit de prendre la poste pour porter

incessamment au roi d'Espagne l'acceptation qui serait faite de ces conditions de paix. Il ne fut pas nécessaire qu'il fit ce voyage, car on ne les accepta point. *Ad ea Arausianensis, quonium jam conventus delegatorum dissolutus erat, pridie nonas Maias respondet, quæ in pacis formulâ proponantur, de promissis servandis cautiones, quæ in re totius negotii cardo vertitur, eas non ita prudenti viro tutas videri, quin P. R. si non serventur, dispensare possint, et violatores absolvere : eâ diffidentia fieri, et quoniam formula hæc serius transmissa sit, ut ipse abjectâ meliori spe certum licet dubiū eventus bellum incertæ atque adeo insidiosæ paci præferendum duxerit* (6).

Il arrive aux historiens la même chose qu'à un voyageur : ils rencontrent de temps en temps certaines matières qui sont comme des bourniers, ou comme un chemin uni, large, bien pavé, etc. Le projet de Furius est un endroit favorable aux historiens du parti d'Espagne, et désavantageux aux historiens de l'autre parti. Il est brillant pour ceux-là, sombre et triste pour ceux-ci ; car enfin, quel plus beau champ peut-on souhaiter pour l'étalage de la clémence d'un prince, et pour rendre odieuse l'opiniâtreté de ses sujets révoltés, que cette démarche de Furius, et ses suites ? Quel embarras n'est-ce point que d'être forcé à dire qu'on ne se peut pas fier à un maître qui vous promet de remédier à tous vos maux, et de supprimer tout ce qui vous a contraints à prendre les armes ? Néanmoins, dans ce cas particulier, le prince d'Orange avait de bonnes raisons de se défier du roi d'Espagne. Les choses étaient venues à un tel point qu'il fallait qu'il pratiquât, comme il le sut fort bien faire, la maxime, qu'après avoir tiré l'épée contre son prince, il faut jeter le fourreau.

(E) *Son traité du Conseiller a été fort estimé.*] Il l'intitula *del Consejo y Consejero*. Simon Schardius fut le premier qui le traduisit en latin. Sa traduction fut publiée à Cologne, par André Schottus, l'an 1618, avec les traités de Pierre Magnus, et d'Ilip-

* Leclerc dit que Furius intitula son livre *Bononia*, parce que celui contre lequel il l'écrivit portait ce nom.

(3) Thuan., *lib. CIV, pag. 486.*

(4) *Montanus haud sexagenario major vitæ ultimum diem clausit.* Idem, *ibid.*

(5) *Ex Thuan., lib. LX, pag. m. 108, 109, ad ann. 1575.*

(6) Thuan., *lib. LX, pag. 109, C.*

polyte à Collibus, sur le même sujet. Christophe Warsevicius en donna une autre version latine, et la publia avec son traité de *Legato et legatione*. Ce fut à Dantzick, l'an 1646, si nous en croyons Nicolas Antoine; mais sans doute il s'est abusé: Warsevicius n'était pas alors en vie. On a des pièces de sa façon, imprimées l'an 1582, et une édition de son traité de *Legato et legatione*, 1595. Nicolas Antoine a pris pour une édition procurée par ce Polonais, celle qui fut faite après sa mort. Quoi qu'il en soit, voici la louange que ce Warsevicius a donnée au livre de Furius. *Hoc opus multis multorum vel longissimis commentationibus est presereendum. Sic enim respondet acumen ingenii pectoris candori, et disputan-*

di subtilitas sententiarum gravitati, ut tales Ceriola Consularii omni ævo optari quam sperari videantur mihi magis potuisse (7). Il y a une traduction latine de cet ouvrage, imprimée à Bâle, l'an 1563, in-8°, et à Strasbourg, in-12. (8). Au reste, Gaspar Escolanus, qui a dit dans son histoire de Valence, que Furius a eu la charge de chancelier du roi de Pologne (9), a été trompé peut-être par quelque livre qui contenait, tout ensemble, le traité du Conseiller, et quelque autre dissertation dédiée au chancelier de Pologne.

(7) Warsevicius, apud Nicol. Antonium, Biblioth. Hispan., tom. I, pag. 277.

(8) Voyez le Catalogue de la Bibliothèque de M. de Thou, pag. 500, tom. I.

(9) Voyez Nicolas Antoine, Biblioth. Hispan., tom. I, pag. 277.





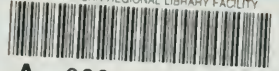




University of California
SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY
Return this material to the library
from which it was borrowed.

1 OCT 19 1998

UC SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY



A 000 189 929 3

